

J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. SPEC. DE LA RESTAURA-
H72 TION ET DU RETABLISSEMENT.
1944/45
R48 Procès-verbaux et tém.

A4

DATE	NAME - NOM

SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 1

SÉANCES

du MERCREDI 9 FÉVRIER 1944

et

du MERCREDI 23 FÉVRIER 1944

TÉMOINS:

L'honorable Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale.

M. G. M. Weir, directeur de la formation, Service de rétablissement, ministère des Pensions et de la Santé nationale.

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 4 février 1944

Résolu.—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland, Ont.*), Gillis, Gray, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Mitchell, Mme Nielsen, MM. Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White, et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres des comités spéciaux.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Le LUNDI 14 février 1944.

Ordonné.—Qu'il soit permis au Comité de faire imprimer au jour le jour 1,500 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, ainsi que des autres documents dont il pourra autoriser la publication.

Ordonné.—Qu'à l'égard de ce qui précède, soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement.

Ordonné.—Que le quorum du Comité soit de dix membres.

Ordonné.—Qu'il soit permis au Comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le 10 février 1944

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande ce qui suit:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour 1,500 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, ainsi que des autres documents dont il pourra autoriser la publication.

2. Que, vu la demande qui existe à l'égard du Quatrième Rapport du Comité parlementaire spécial de 1943, présenté à la Chambre le 26 janvier 1944, soit autorisée l'impression de 500 autres exemplaires en anglais dudit rapport.

3. Qu'à l'égard de ce qui précède, soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement.

4. Que le quorum du Comité soit de dix membres.

5. Qu'il soit permis au Comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

J.-G. TURGEON,

Le président.

(Le Rapport qui précède, à l'exception de son paragraphe 2, a été agréé le 14 février 1944)

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 9 février 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), Marshall, Matthews, Nielsen (*Mme*), Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—22.

Sur proposition de M. Sanderson, M. J.-G. Turgeon est élu président unaniment. M. Turgeon prend le fauteuil et exprime son appréciation de l'honneur qui lui est conféré.

Sur la proposition de M. MacNicol, M. McNiven est élu vice-président.

M. Castleden propose: "Que le Comité demande la permission de faire imprimer au jour le jour 1,500 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, ainsi que des autres documents dont il pourra autoriser la publication; aussi 500 exemplaires en anglais du dernier rapport du Comité de 1943 qui fut présenté à la Chambre le 26 janvier 1944; et qu'à cet égard, soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement."

La résolution est adoptée.

M. Bertrand (*Prescott*) propose: "Que le Comité recommande que son quorum soit réduit à dix membres."

La résolution est adoptée.

M. MacNicol propose: "Que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre."

La résolution est adoptée.

Sur la proposition de M. Matthews, le président est autorisé à nommer un sous-comité du programme.

Le Comité discute la question d'entendre des témoignages de représentants des organismes suivants:

Les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec;

La Commission économique consultative;

La Toronto Transportation Commission;

Les services d'autobus, de chemins de fer et de transport aérien;

La Canadian Teachers' Federation; et

La Commercial Travellers Association.

Sur la proposition de M. MacNicol, le Comité s'ajourne à 11 h. 30 du matin pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le MERCREDI 23 février 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castle-den, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Harris (*Danforth*), Hill, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McNiven, Marshall, Nielsen (*Mme*), Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—25.

A la demande du président, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, l'honorable Ian Mackenzie adresse la parole au Comité sur la question du rétablissement.

M. G. M. Weir, directeur de la formation, service du rétablissement, ministère des Pensions et de la Santé nationale, est appelé et interrogé. Il dépose un rapport provisoire, "Aperçu sur le rétablissement".

Le témoin se retire.

Le président remercie l'honorable M. Mackenzie et M. Weir de l'exposé complet et documenté qu'ils ont présenté.

Le président déclare que, le 14 mars prochain, le Comité entendrait des représentants de la Canadian Teachers' Federation, et qu'il a demandé à cet organisme de faire parvenir des exemplaires de son mémoire, qui seraient distribués aux membres du Comité, sur réception.

12 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 23 février 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous avons l'heureuse fortune d'avoir avec nous, à notre première réunion, l'honorable ministre des Pensions et de la Santé nationale, qui nous a déjà rendu de très grands services. Nous avons également un hôte distingué en la personne de M. G. M. Weir, directeur de la formation dans le service du rétablissement au ministère des Pensions et de la Santé nationale. Comme le savent la plupart d'entre vous, M. Weir a été ministre de l'Éducation et à la tête d'autres ministères du gouvernement dans la Colombie-Britannique, pendant plusieurs années.

Je vais maintenant prier l'hon. M. Mackenzie de vouloir bien faire son exposé préliminaire et nous entendrons ensuite M. Weir.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président et messieurs, je suis très heureux d'ouvrir les discussions de ce Comité, au début d'une nouvelle session du Parlement. Votre Comité n'est pas seulement le Comité parlementaire de la restauration, mais c'est aussi le comité parlementaire du rétablissement. J'ai par conséquent le plaisir de présenter ce matin, pour la gouverne du Comité, un rapport provisoire intitulé "Aperçu sur le rétablissement", que M. G. M. Weir, directeur de la formation dans le service du rétablissement au ministère des Pensions et de la Santé nationale, a préparé au cours de l'année dernière. M. Weir est ici à mes côtés et il fera un exposé supplémentaire après moi. Mon exposé est très court et M. Weir se fera un plaisir de répondre aux questions que les honorables membres du Comité voudront bien lui adresser quand il aura fini.

Son enquête a visé, par les moyens à sa disposition, à estimer le nombre et la nature des carrières utiles et attirantes qui seront ouvertes aux membres des forces armées au Canada dans la période d'après-guerre.

La formation fait l'objet de la première considération, car la formation est le point principal du programme de rétablissement du gouvernement.

L'essence de l'œuvre de rétablissement peut se résumer en une simple phrase: "Trouver des emplois pour les aptes—et mettre les inaptes en mesure de remplir des emplois".

Et à ce sujet, comme notre législation actuelle l'établit déjà, le mot "inapte" n'est pas limité au sens d'incapacité physique. Il comprend ceux qui ne sont pas aptes à remplir le genre d'emploi susceptible d'utiliser au maximum les meilleures aptitudes de l'individu. C'est pour cela que notre programme de formation professionnelle, restreint en grande partie après la dernière guerre aux éclopés, a été amplifié de manière à embrasser tous ceux qui possèdent la capacité d'absorber la formation nécessaire pour un genre de travail plus spécialisé et plus rémunérateur.

M. Weir s'est efforcé de trouver par l'entremise des sources les plus compétentes:

1. Quelles sont les facilités de formation au Canada.
2. Dans quelle mesure elles sont susceptibles d'être agrandies pour répondre aux plus grands besoins qui seront créés par le programme de formation du gouvernement dans la période d'après-guerre.
3. Le nombre d'hommes et de femmes des forces armées qui auraient besoin de formation professionnelle.
4. Les emplois qui sont ouverts dans les différents métiers et professions et les chances de se préparer à ces emplois.

Pour obtenir les réponses à ces questions, M. Weir a consulté plus de 50,000 personnes, de différentes façons. Des questionnaires ont été envoyés à certains groupes et il y a eu des milliers d'interviews. Il est impossible, monsieur le président, d'être exact ou précis quand on fait des prévisions. Les conclusions et les opinions contenues dans ce rapport préliminaire ne sont pas offertes comme l'opinion du gouvernement, ni même nécessairement comme l'opinion de l'auteur du rapport. Ce sont pour la plupart les opinions unanimes d'un grand nombre de personnes qui possèdent des connaissances spécialisées sur la question qui leur a été soumise. Ainsi, en évaluant les moyens actuels d'instruction, M. Weir a demandé et obtenu l'avis et la collaboration des autorités provinciales et municipales dans le domaine de l'instruction, ainsi que l'avis des universités.

Une opinion très intéressante sur la possibilité de l'embauchage intégral a été obtenue au moyen d'un simple questionnaire adressé à plus de 1,800 membres de dix clubs Rotary situés dans 10 grandes villes, d'un littoral à l'autre du Canada. Les clubs Rotary comptent parmi leurs membres les hommes d'affaires et les hommes de profession les plus en vue de chaque ville où ils sont situés. Leurs membres étant des hommes d'affaires, on peut s'attendre à ce que leur point de vue soit pratique plutôt qu'idéaliste. Il est par conséquent remarquable qu'une très grande partie de 1,300 Rotarians qui ont répondu au questionnaire expriment l'opinion qu'il est possible de trouver du travail pour tous au Canada. Les opinions personnelles des 500 autres qui ont préféré répondre à leur façon au lieu de dire simplement oui ou non, ne changent pas le résultat général, mais offrent des points de vue frappants et encourageants qui peuvent être étudiés avec profit.

Le rapport est volumineux mais, par rapport au grand nombre de questions traitées, il ne l'est pas outre mesure. Je ne vais pas essayer de résumer ses 353 pages de texte et de renseignements additionnels contenus dans une série d'appendices mais, pour vous donner une idée de son envergure, je vais vous exposer sous forme de bref tableau synoptique un certain nombre des conclusions remarquables contenues dans le rapport comme résultat de la façon de procéder que je vous ai déjà exposée.

1. Il est possible de trouver du travail pour tous dans la période d'après-guerre.

2. Le nombre d'emplois additionnels d'après-guerre qui seront probablement disponibles à la fin du conflit, après la période de transition, varie entre 1,232,500 et 2,000,000, comme suit:

Services provinciaux	77,000	à	80,000
Services municipaux	7,500	à	10,000
Services fédéraux	10,000	à	20,000
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	100,000	à	130,000
Construction et industrie (moyenne annuelle minimum)	150,000	à	250,000
Chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien	100,000	à	125,000
Services armés (Canada) y compris employés des usines de munitions et de matériel....	135,000	à	150,000
Emplois additionnels dans les professions...	50,000	à	60,000
Emplois professionnels	500,000	à	1,000,000
Canadian Electrical Association.....	3,000	à	5,000
Commerce du détail.....	100,000		
			1,232,500

En outre, on estime que de 230,000 à 265,000 membres des forces armées seront absorbés pendant un an ou deux après leur libération par le programme de formation professionnelle et d'éducation universitaire sous le régime de

bourses accordées par le ministère. Cela porte le nombre de ceux pour lesquels on prévoit la possibilité de s'occuper à 1,462,500 au minimum.

3. Les membres des forces armées au cours de la guerre actuelle ont une bien meilleure éducation que ceux de la dernière guerre, comme l'indiquent les faits suivants:

	Pour cent
A. En 1914-18 le nombre d'étudiants universitaires avec éducation complétée ou incomplète était de....	11½
Dans cette guerre, il est de.....	3
B. En 1914-18 le nombre d'élèves des collèges secondaires avec éducation complétée ou incomplète était de	13
Dans cette guerre, il est de.....	47
C. En 1914-18 le nombre de soldats possédant seulement une éducation scolaire élémentaire était de.....	84
Dans cette guerre, il est de.....	40

4. On estime qu'il y a lieu de se préparer à donner une formation professionnelle à près de 200,000 jeunes gens dans nos forces armées.

5. Les facilités actuelles dont nous disposons actuellement pour la formation des anciens combattants comprennent:

Ecoles professionnelles et techniques (en doublant les cours).....	37,450
Ecoles supérieures mixtes.....	12,000
Ecoles et collèges agricoles, fermes expérimentales et autres moyens de former des agriculteurs	10,000 à 15,000
Collèges préparatoires	3,000
Ecoles normales et collèges d'instituteurs..	3,500
Ecoles commerciales reconnues.....	10,000
Universités (par l'adoption d'un système de 3 termes, ou autres de ce genre).....	15,000
Centres de formation du gouvernement fédéral—actuellement utilisés par l'armée, la marine et l'aviation.....	50,000
Compagnies de la Couronne.....	6,000
Usines et écoles d'usines associés avec l'industrie	75,000 à 125,000
Ecoles et collèges privés.....	5,000 à 10,000

Total de l'estimation la plus prudente.. 227,550

A cela on peut ajouter la contre-partie de temps de paix des classes de la Formation professionnelle du temps de guerre dans lesquelles sont actuellement engagés environ 1,500 instructeurs.

D'après ce qui précède, il semblerait que, malgré une congestion probable dans quelques centres de formation, le problème de trouver de la place pour les futurs élèves n'est pas insoluble.

6. On s'attend à voir de 30,000 à 40,000 anciens combattants s'inscrire pour les cours universitaires.

7. Une étude des méthodes et facilités pour former les agriculteurs révèle qu'il faudra probablement étendre au delà de dix-huit mois la période de formation des personnes qui désirent profiter des dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

8. Le nombre d'emplois professionnels, au Canada, dans les postes additionnels qui sont maintenant vacants ou qui devraient être remplis, est estimé à environ 50,000, y compris les suivants:

Médecins	5,652
Dentistes	8,089
Infirmières générales	7,491
Infirmières de l'hygiène sociale.....	3,953
Œuvres de bienfaisance.....	650
Inspecteurs ou directeurs d'écoles.....	207
Agronomes de district.....	501
Journalisme ..	200
Radio	100
Technicien de laboratoire.....	100
Technicien de radiographie.....	100
Génie	755
Optométrie	194
Arts industriels	30
Economie domestique.....	365
Art vétérinaire.....	217
Droit	315
Agriculture	204
Psychologie	450
Pharmaceutique	365
Génie forestier	150
Science du commerce et des affaires.....	552
Architecture	31
Enseignement	6,400

Ces chiffres illustrent les résultats d'enquêtes spéciales sur les besoins qui existent dans les professions énumérées. A l'égard du génie, le chiffre donné semble peu élevé et représente la demande annuelle. On nous avise que, pour ce qui est de cette profession, tous les candidats qualifiés devraient être acceptés. En ajoutant aux chiffres réels de l'enquête le nombre additionnel de nominations qui pourront paraître désirables, possibles et même nécessaires, le rapport conclut que le nombre d'emplois professionnels possibles au Canada au lendemain de la guerre s'élèvera à environ 50,000.

9. Une enquête sur les occasions d'emploi, pour hommes, dans l'après-guerre, montre la nécessité d'études approfondies en ce sens. Les réponses mixtes à un questionnaire révèlent que les ouvertures, dans les différents domaines d'activité, peuvent être classées d'après leur importance probable selon l'ordre suivant:

1. Construction
2. Industrie manufacturière
3. Agriculture
4. Métiers
5. Industrie forestière
6. Services
7. Industrie minière et fonderies
8. Services publics
9. Manœuvres
10. Commerce
11. Travail de bureau
12. Pêche et chasse
13. Finances et assurances

Dans le cas des femmes, l'ordre de priorité est le suivant:

1. Services (professionnels, personnels et divers)
2. Métiers (avec plus d'une douzaine de sous-catégories)
3. Travail de bureau
4. Industrie manufacturière
5. Agriculture
6. Commerce
7. Finances
8. Ouvrières générales
9. Services publics

10. Interrogés sur les occupations d'après-guerre, les membres féminins de l'armée, de l'aviation et de la marine canadiennes ont témoigné d'une sympathie extraordinaire en faveur de la sténographie.

Les autres occupations de choix sont les suivantes:

Maîtresses de maison
Infirmières
Cours universitaires
Institutrices
Tenue des livres
Commises

11. A la suite d'un questionnaire adressé à 18,720 étudiants de 48 centres d'instruction du C.A.R.C. d'un bout à l'autre du Canada, les préférences à l'égard de la formation d'après-guerre vont aux occupations suivantes:

Génie électrique (y compris les cours d'université et d'école technique)	1,567
Radio	1,487
Service permanent dans le C.A.R.C.	1,201
Aéronautique et mécanique	1,160
Science des affaires	1,070
Génie mécanique (y compris les cours d'école technique)	859
Mécanique des moteurs	844
Comptabilité	761
Service civil	725
Plans et devis	706

12. Une enquête analogue chez 4,000 matelots et gradés a révélé que les préférences allaient aux occupations suivantes:

Radio
Mécanique des moteurs
Ateliers de réparation
Génie électrique
Soudure
Service permanent dans la marine
Plans et devis
Science des affaires

13. Dans l'armée, un questionnaire fondé sur la possibilité d'instituer des cours d'instruction et de formation entre la cessation des hostilités et le licenciement définitif a été adressé à 9,435 soldats, dont tous, sauf 25 p. 100, avaient complété leurs études primaires, ou suivi des cours supplémentaires jusqu'à concurrence et y compris souvent jusqu'à l'obtention d'un grade universitaire. Sur ce nombre:

- 61 p. 100 se sont déclarés en faveur d'une formation industrielle.
- 35 p. 100 en faveur de poursuivre leurs études.
- 21 p. 100 en faveur des deux genres de formation.

14. Les services civils provinciaux pourraient occuper 77,274 personnes:
 Dans des emplois de techniciens 28,769
 Comme ouvriers et aides 48,505

15. Des enquêtes semblables conduites au service civil fédéral et dans les municipalités ont produit moins de résultats, mais les chiffres partiels que l'on a recueillis donnent les nombres suivants de positions disponibles:

Fédéral	4,515
Municipal	7,480

16. Sous la rubrique des recherches inachevées de l'enquête sur l'instruction et la formation par rapport au problème de la restauration, on souligne la nécessité d'études plus approfondies dans les sphères suivantes:

- (a) Ouvertures à créer dans l'industrie.
- (b) Enseignement professionnel—technique—agricole.
- (c) Usage de la radio dans l'enseignement.
- (d) Améliorer les conditions du professorat.
- (e) Classes désavantagées.
- (f) Projets de culture physique.
- (g) Chances d'emploi à créer dans l'administration fédérale, provinciale et municipale.
- (h) Edifice pour fins d'éducation, institution de cours et choix de professeurs compétents.

La liste précédente de commentaires et de conclusions contenus dans le rapport de M. Weir concernant l'enquête sur la restauration ne laisse qu'entrevoir l'étendue des problèmes et la portée des recherches partielles qui ont été effectuées jusqu'ici. Loin de vouloir tirer des conclusions, ces données recueillies auprès de plusieurs milliers de personnes fournissent une meilleure idée de la nature et de l'importance du problème de la restauration que la seule intuition et le seul jugement de tel ou tel fonctionnaire.

Le rapport est l'œuvre de quelqu'un dont la parole fait autorité en matières d'éducation et d'œuvres sociales. M. Weir a été ministre de l'Instruction publique en Colombie-Britannique, professeur aux universités de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, et il a conduit plusieurs enquêtes d'envergure nationale sur les divers aspects de l'éducation, de l'hygiène publique et des services de bienfaisance.

En soumettant ce rapport provisoire au Comité, j'ose espérer que son contenu sera utile et favorable à nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, le Ministre vient de nous donner une excellente introduction au rapport que doit présenter M. Weir. M. Weir travaille à son mémoire depuis au moins un an et demi. D'après ma propre expérience—car je connais très bien M. Weir—et surtout d'après le témoignage du ministre, nous pouvons être sûrs que M. Weir a apporté à l'accomplissement de sa tâche, non seulement les vastes ressources de son intelligence et de son expérience, mais aussi le scrupule d'un esprit intègre et consciencieux. Je vais maintenant appeler M. Weir. Vous n'ignorez pas, monsieur Weir, que vous serez interrogé à tout moment par les membres du Comité. Mais ces messieurs auront sans doute l'obligeance d'attendre que vous ayez fini, pour poser leurs questions.

M. G. M. WEIR, directeur de la formation, division du rétablissement, ministère des Pensions et de la Santé nationale, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le président vient de laisser entendre que je devrais peut-être dire quelques mots d'introduction pour compléter la déclaration du ministre. Certains

aspects du problème du rétablissement ont engendré et continuent d'engendrer la pire confusion et, bien que je me serve du langage des chiffres, dans le rapport que le ministre a résumé, je tiens à vous prévenir cependant que mes constatations ne doivent pas être considérées comme ayant l'autorité ou la précision d'une équation mathématique. Des données me sont parvenues des quatre coins du Canada. Ces renseignements ont été colligés, mais vous n'ignorez pas que de telles données sont sujettes à des fluctuations et à des changements. Je me permets toutefois de dire qu'à mon sens la méthode employée ici est préférable à l'emploi des expressions générales telles que "beaucoup" ou "plus" ou "moins", et que, pour parler en termes de statistique, elle tend à éclairer l'objet et à guider le raisonnement.

En général, les problèmes d'après-guerre paraissent si lointains qu'ils semblent envelopper nos projets d'un nuage plus ou moins opaque. Pourquoi entreprendre un relevé du rétablissement? demandera-t-on. La division du rétablissement du ministère des Pensions et de la Santé nationale doit résoudre le problème de former les jeunes libérés de l'armée pour les emplois de la période d'après-guerre.

Il est peut-être vrai de dire qu'en cherchant à résoudre un problème il faut tout d'abord analyser la nature et la portée de ce problème, en fixer les limites et chercher à se faire une conception claire des facteurs qu'il comporte.

Cette étude a donc pour but de réaliser ces objectifs.

Un relevé n'est en somme qu'une méthode d'aborder et d'étudier un problème donné. Ses constatations peuvent aider à prévenir certaines erreurs et à éliminer l'incertitude dans l'exécution des projets. Au lieu de tendre à la perfection ou à l'exactitude, je dirais plutôt qu'un relevé aide à éviter les écueils. Sans doute, on peut s'attendre à des erreurs et à des efforts inutiles après que le plus clair des relevés aura été fait, mais si ces erreurs peuvent être réduites de 25 p. 100, ou même de 10 p. 100, le relevé semblerait justifiable.

Il est incontestable que le problème du rétablissement est d'envergure nationale. Inutile de dire que sa réussite intéresse toutes les régions du Canada, ainsi que chaque classe et chaque particulier de ces régions.

Pour qu'une étude du rétablissement porte des fruits,—une telle étude, d'ailleurs, ne saurait être complète—il faut que ses données soient aussi représentatives que possible et tiennent compte des considérations suivantes:

(a) Répartition géographique: toutes les provinces et autant de localités que possible doivent figurer dans l'étude;

(b) Profession et qualifications des bénéficiaires: spécialistes et profanes, professionnels et commerçants, hommes et femmes, militaires et civils, patrons et ouvriers, etc., tous doivent être pris en considération dans une étude qui vise à analyser les conditions économiques et sociales du Canada;

(c) Les recommandations ou opinions visant à résoudre les problèmes du rétablissement doivent être basées le plus possible sur les faits. Je n'essaierai pas de vous énumérer ces faits à l'heure actuelle; je me contenterai de mentionner les moyens de formation dont disposent les écoles provinciales et qui pourront servir à la formation d'après-guerre. A ce propos, j'ai consulté certaines autorités notables du Canada, si bien que nous avons peut-être recueilli des données assez justes en la matière; du moins, des constatations basées sur les plus sûres estimations disponibles,—estimations provenant de spécialistes en questions techniques ou de profanes très au courant. Lorsque nous recueillons des témoignages de ce genre, mieux vaut s'en remettre le plus possible à l'opinion des experts.

Il y a une telle pléthore de relevés et de questionnaires au Canada, actuellement, que l'on peut bien se demander si leurs constatations sont assez justes. Naturellement, tout dépend de la nature du relevé. La moyenne des opinions profanes est à peine digne de confiance, mais la moyenne des opinions fondées,

ou encore certaines des opinions les plus sérieuses—je ne prétends pas avoir consulté toutes les personnes compétentes au Canada—sont assez justes.

Nous pouvons en outre faire une vérification statistique. Ainsi, les employeurs nous enverront leurs données, les directeurs de personnel nous enverront les leurs sur le même sujet, par exemple les perspectives d'emploi. Nous pouvons comparer ces données pour voir si elles concordent. Ensuite, nous pourrions nous procurer les données des sociétés féminines commerciales et professionnelles, comme j'en ai eu. Nous pouvons les comparer aux données reçues des femmes occupant des postes importants au Canada. Y aura-t-il assez de conformité dans leurs constatations?

(d) Etant donné le courant et la confusion des présentes conditions économiques et sociales, tout relevé actuel des problèmes du rétablissement ne peut être définitif; toutefois, il peut très bien servir de canevas pour des études plus détaillées des possibilités locales d'après-guerre. Car c'est dans les localités de tout le pays qu'il faut trouver des emplois.

(e) Quant à l'embauchage intégral, toute étude sociologique, quelque représentative qu'elle soit dans son étendue ou son objectif, doit être fondée sur certaines hypothèses. Dans le cas présent, celles-ci sont énumérées à la fin du premier chapitre du rapport. La principale, adoptée par le Comité de la restauration,—je me suis conformé aux hypothèses de ce Comité— est celle de l'embauchage intégral.

Entre parenthèses, il est intéressant de noter que plusieurs personnes intéressées à cette étude, hommes d'affaires, professionnels et autres, ont souligné la prétendue absurdité d'un retour aux conditions normales d'avant-guerre. Selon eux, il y aurait, dans un an ou deux après la guerre, une autre révolution industrielle semblable à celle d'il y a 150 ou 200 ans, ou pire encore.

Cette prédiction annonce une ère de grande expansion industrielle d'un genre démocratique, qui ferait de la main-d'œuvre, non plus une marchandise, mais une associée de l'entreprise industrielle, et remettrait le pouvoir d'achat entre les mains du peuple qui en bénéficierait plus que jamais dans le passé en temps de paix. Je tâche de vous résumer par ces exposés de faits les opinions canadiennes les plus autorisées, mais il y a un autre aspect à la question. Il convient de noter une trop forte tendance à prédire des possibilités d'embauchage pour la période d'après-guerre.

En général, lorsqu'ils parlent de l'embauchage d'après-guerre, plusieurs professionnels, directeurs de personnel, voire un nombre assez considérable d'industriels et de dirigeants d'industrie, sont beaucoup plus optimistes que ne semble le permettre l'analyse des réponses aux questions qui ont été posées relativement aux possibilités d'embauchage de leurs propres établissements commerciaux ou industriels. En réalité, lorsqu'il fait rapport sur les possibilités d'embauchage de son propre domaine industriel, il est bien possible que le dirigeant d'industrie adopte une attitude par trop pessimiste. Il semble naturel qu'il hésite à prendre des engagements quant à l'embauchage d'après-guerre avant de connaître les programmes d'après-guerre du pays et de l'étranger, les dispositions d'ordre monétaire, les conditions du commerce, etc.; mais, pour ce qui est de son entreprise—prenant pour acquis, par exemple, que les termes de la Charte de l'Atlantique ou de tout autre engagement semblable seront honorés au moins dans la même mesure qu'ils seront ignorés—il semble manifester la plus grande timidité, au point même d'ignorer le fonctionnement de la soi-disant loi des moyennes. Ainsi, environ 80 p. 100 des dirigeants d'industrie prétendent, en ce qui concerne leur propre entreprise, que les surplus d'employés potentiels après la guerre, même après la transition vers l'économie de temps de paix, se produiront trois ou quatre fois plus souvent que les disettes de main-d'œuvre. Et ce sont ces mêmes gens qui n'hésitent pas à prédire en d'autres lieux qu'il y aura après la guerre une grande expansion industrielle.

Toutefois, en dépit de ces inconséquences et des soi-disant écoles de pensée économique, certains des meilleurs observateurs pensent qu'en moins d'un an ou deux après la guerre, lorsque les usines seront converties à la production du temps de paix, il y aura non seulement l'embauchage intégral, mais une pénurie de spécialistes capables de remplir tous les emplois disponibles. Voilà donc l'un des grands problèmes de formation qu'aura à résoudre la division du rétablissement—orientation professionnelle, formation, placement, surveillance, formation supplémentaire, et le reste. C'est à ce domaine particulier que je m'intéresse. Dans le domaine de l'orientation professionnelle et de la formation des hommes et femmes libérés des services armés, le Canada se prépare à la plus grande tentative d'éducation et de rééducation des adultes qu'il ait jamais faite. Les établissements d'éducation et les écoles d'usines devront donner un rendement maximum comme il ne s'en est jamais vu, et la formation technique, professionnelle et académique connaîtra un essor sans précédent chez les adultes. Il se produira donc non seulement une révolution industrielle, mais aussi une révolution scolaire qui fera époque. Ces perspectives d'avenir sont étudiées dans le rapport.

Revenant à l'embauchage intégral, je puis dire que cette hypothèse, quel que soit son sens réel—et cela est étudié dans une certaine mesure dans le rapport—n'a pas été considérée comme "une innovation de visionnaire ou une panacée économique" par les nombreux professionnels et hommes d'affaires sérieux qui ont été interrogés par tout le pays. Je parle en ce moment de l'opinion exprimée par plus de 1,800 Rotariens appartenant à dix des plus importants de ces clubs à partir de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, jusqu'à Vancouver, Colombie-Britannique. Je puis les énumérer: Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Toronto, Hamilton, Montréal et Saint-Jean. A peu près 90 p. 100 de ces Rotariens—et d'autres organismes sont du même avis, je les ai consultés là-dessus—ont déclaré que non seulement l'emploi intégral pour la période d'après-guerre, après que les usines auront été réadaptées à la production de paix, est réalisable, mais toute autre chose que l'emploi intégral ne serait pas agréable à envisager.

Le rapport, qui est déjà assez volumineux, aurait été trois ou quatre fois plus gros encore si l'on y avait consigné toutes les données sérieuses fournies par des Canadiens d'un océan à l'autre. Je mentionne ce fait pour souligner l'intérêt profond que tous les Canadiens manifestent envers ce problème vital de la restauration et du rétablissement. Sous sa forme actuelle il peut servir d'abrégé ou de miroir du canadianisme contemporain aux points de vue économique et sociologique, et, dans vingt ans, il prendra peut-être une valeur historique.

Tout en étant un relevé, une étude provisoire, ce rapport ne laisse pas d'être définitif à certains points de vue. Afin de déterminer si le relevé répond bien aux exigences en matière d'étendue, de répartition des études, du choix judicieux des opinions expertes ou profanes et d'autres questions semblables, il serait peut-être bon de mentionner la variété et le nombre de sources auxquelles nous avons eu recours durant cette enquête.

Si vous le permettez, monsieur le président, je vais lire ce qu'il y a au bas de la page 11 du rapport.

- (a) Etude des avantages professionnels probables pour la période d'après-guerre. J'ai obtenu, à cet effet, des relevés de quinze universités, d'un bout à l'autre du Canada, qui ont formé environ soixante-quinze comités. Je dois dire encore une fois que si l'on a eu recours à l'arithmétique, les résultats n'ont pas nécessairement la précision d'une équation.
- (b) *Clubs Rotary*: Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Montréal, Hamilton, Toronto et Saint-Jean (N.-B.). Les clubs de ces villes ont étudié le problème de l'embauchage intégral. Les Rotariens, au nombre de 1,308, ont répondu aux questionnaires; 507

autres ont exprimé par écrit leur opinion sur la question, soit un total de 1,815 Rotariens.

Après avoir compilé les réponses de ces 1,308 Rotariens, nous arrivons à un résultat qui n'est en rien affecté par les 507 autres lettres reçues. La tendance était assez prononcée, pour ainsi dire, ou s'était suffisamment stabilisée avant d'avoir pu réunir les 1,308 réponses pour en retirer les statistiques.

- (c) *Clubs Kiwanis*: Des cercles d'étude des clubs Kiwanis suivants ont rempli 125 questionnaires qui représentaient les vues de 1,500 Kiwanis sur "les perspectives professionnelles pour les hommes durant la période d'après-guerre".

Les clubs suivants, sous la direction de M. W. H. Male, gouverneur régional, ont pris part à ces études: Moncton, Toronto-nord, Peterborough, Oshawa, Ottawa, Saint-Jean, Barrie, Pembroke, Truro, London, Sudbury, Niagara-Falls, Hamilton, Porcupine-Sud, Dartmouth, Montréal, Penetang et Québec.

Je n'ai pas envoyé de questionnaires aux clubs Kiwanis de l'Ouest, mais j'ai causé souvent avec leurs dignitaires.

- (d) *Femmes*: Quarante et un clubs de femmes d'affaires et de femmes de profession représentant les vues de plus de 1,000 membres sur "les chances d'emplois spécialisés pour les femmes après la guerre". Ces clubs étaient éparpillés dans tout le pays.

Ils représentaient à peu près 1,000 femmes qui prenaient part aux études par l'entremise de ces divers comités.

- (e) *Femmes*: Soixante-dix femmes en vue des centres grands et moyens et des régions rurales ont exprimé leurs opinions sur la question ci-dessus.

Sur cent questionnaires expédiés, j'en ai reçu soixante-dix remplis; la plupart des autres sont rentrés aussi, mais trop tard pour figurer au sommaire. Ces réponses additionnelles, toutefois, ne modifiaient pas le résultat général.

- (f) *Directeurs d'écoles secondaires et d'écoles de métiers*: Soixante-quinze en Ontario et en Colombie-Britannique.

Ils ont été consultés.

- (g) *Ecoles de métiers et écoles d'usines*: Il a été reçu 182 réponses de divers dirigeants industriels aux questionnaires expédiés au nom de l'auteur par l'Association des manufacturiers canadiens.

Il s'agissait de déterminer la valeur relative des écoles techniques et professionnelles d'une part, et des écoles d'usine de l'autre.

A peu près la moitié de ces réponses pouvaient être mises en tableaux et servir aux statistiques.

- (h) *Instituts canadiens des Affaires internationales*: 133 réponses aux questionnaires.
- (i) *Officiers de l'Aviation*: à Vancouver et à Toronto, 57 réponses aux questionnaires.
- (j) *Infirmières*: un groupe de 15 infirmières a préparé un rapport au nom de plus de 1,000 infirmières de Toronto.
- (k) *Industries*: plus de 350 grandes industries du Canada. Je puis dire qu'il y a un certain nombre d'industries qui travaillent encore à des études qui seront probablement de grande valeur une fois terminées.
- (l) *Directeurs de personnels*: 215 représentants des diverses provinces, sauf de l'Île du Prince-Édouard. Comme bien d'autres, ces réponses s'inspiraient d'un point de vue national plutôt que local.

- (m) *Chefs ouvriers*: Dans quelques-uns des grands centres, ces chefs ont fait des études sur l'arrêté C.P. 7633 relatif au travail organisé et aux problèmes nationaux.
- (n) *Les hommes et les femmes des services armés*: Ces gens collaborent à l'étude des genres de cours que les sujets à former choisiront probablement après la guerre. Comme le ministre l'a signalé l'automne dernier, j'ai atteint, au moyen de questionnaires, 18,720 membres du Corps d'aviation royal canadien, 3,650 membres des divisions féminines des services, 9,500 membres de l'armée, et environ 4,000 membres des équipages navals. A cet égard, je puis dire qu'il faudrait des études continues, car, par suite de l'instruction militaire reçue et de l'expérience acquise à la guerre, les intéressés changent continuellement de dispositions et d'intentions.
- (o) *Comité de réadaptation*: En plusieurs villes, ces comités ont collaboré très généreusement et quelques-uns ont entrepris des relevés des chances de travail spécialisé pour l'après-guerre.
- (p) *Commission fédérale du service civil*: A la demande de l'auteur, cette commission a fait une étude des chances d'emplois d'après-guerre dans le fonctionnarisme fédéral. Cette étude est incomplète actuellement, mais elle se continue.
- (q) *Les neuf gouvernements provinciaux* ont participé à des études sur les positions qu'il sera possible de remplir après la guerre dans le service civil provincial. Plus de 90 départements de ces administrations étaient représentés.
- (r) *Les municipalités*: Plus de 300 municipalités canadiennes ont fait des études sur les positions qui seront peut-être disponibles après la guerre dans les services municipaux.

Je puis dire, tout d'abord, que j'ai rencontré le premier ministre et son cabinet et que nous avons discuté de la situation en général. Plus tard, j'ai rencontré les sous-ministres et les hauts fonctionnaires, comme les ingénieurs et les techniciens, et nous avons fixé l'étendue et la nature de cette étude. Puis, au bout de six mois, je suis revenu et là où c'était possible j'ai recueilli les résultats de cette étude. Lorsqu'il fallait poursuivre les recherches, on se remettait au travail et, un jour, nous recevions les rapports et les colligions. Là encore je puis dire que les résultats des études ne sont pas définitifs, mais qu'ils sont révélateurs et bien préférables à de simples conjectures.

Les municipalités: Plus de 300 municipalités du Canada ont étudié les conditions d'après-guerre de leurs divers services.

Le ministre a aussi signalé que j'avais tenu un bon nombre de conférences au cours de ce relevé.

Monsieur le président et messieurs, voilà qui complète mon exposé. Merci.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. McNiven): M. Turgeon a été appelé au dehors pour quelques moments, mais je suis sûr qu'il désire,—il le fera lui-même plus tard,—que j'exprime nos remerciements à M. Weir pour le magnifique exposé qu'il a présenté. Cet exposé est très complet; comme il l'a fait remarquer plusieurs fois, ses conclusions ne sont pas d'une rigueur mathématique, mais elles devraient l'être et elles le seront probablement lorsque le Comité aura fini d'interroger M. Weir. Je sais que M. Weir sera maintenant heureux de répondre aux questions.

M. MacNicol:

D. Avez-vous fait une ébauche des travaux d'après-guerre qui peuvent être organisés immédiatement, et pour lesquels les détails de génie, les plans et les devis sont prêts et auxquels les anciens combattants pourraient être affectés dès la

fin de la guerre?—R. Monsieur le président, je crois que cela relève directement de l'enquête du Comité de la restauration. Le Comité du rétablissement s'occupe surtout des questions de personnel et de formation. Sans doute, il faut former les gens en vue des emplois. J'étais peut-être un intrus dans le domaine du Comité fédéral de la restauration en évaluant même ces occasions d'emplois, mais je présumais que le Comité de la restauration ferait ce genre d'études.

D. Il s'agit du Comité de la restauration.—R. Je parle du travail de réadaptation de ce comité, c'est-à-dire de la formation professionnelle; alors je n'ai pas osé faire d'études coûteuses dans le domaine de la restauration. J'ai présumé que le comité de M. James avait déjà couvert ce terrain.

D. Nous n'avons encore rien trouvé, dans les rapports du professeur James, qui réponde à la question que j'ai posée tantôt. Je me rappelle si distinctement et si clairement la situation du lendemain de la dernière guerre. A cette époque, je faisais partie d'une grande entreprise. Il me fait horreur de songer qu'il faudra peut-être passer par la même épreuve encore une fois, et jusqu'ici je n'ai rien vu, je ne trouve aucun programme de comité comportant des plans qui soient prêts pour mettre les ouvriers à l'œuvre. Je comprends bien votre programme de rééducation professionnelle; nous avons dans tout le Canada des vingtaines de bonnes écoles attachées à l'armée, à part les écoles techniques qui forment les gens. Dans le moment, je ne songe pas à la formation, bien qu'elle soit nécessaire. Je me demande si le grand nombre d'hommes qui reviendront seront mis à l'ouvrage, au lieu de chômer au coin des rues comme cela s'est vu après la dernière guerre.—R. Monsieur le président, je regrette de ne pouvoir vous donner une réponse plus complète, mais je dois dire qu'au chapitre des problèmes à l'étude il est question de ces relevés industriels, et je suis sûr que ceux qui participent à ces études s'efforcent de trouver la réponse à ces questions. Cependant, comme je l'ai dit, elles se rapportent plus directement à la restauration.

L'hon. M. MACKENZIE: Il va y avoir un ministre de la Restauration, vous savez.

M. MACNICOL: Je comprends que les patrons d'industries sont invités à faire de leur mieux. J'étais dans une grande industrie et je me rappelle très bien ce qui s'est passé à la fin de la dernière guerre. Des milliers d'hommes chômaient. On ne peut payer les hommes avec du vent; il faut avoir quelque chose à leur donner. Je cherche à savoir de ceux qui viennent témoigner devant ce Comité quel programme donnera de l'emploi à la main-d'œuvre immédiatement après la guerre. Je suis convaincu qu'il devra y avoir un programme de projets d'après-guerre, comprenant des travaux automatiquement amortissables, si vous voulez, qui combleraient le vide entre le licenciement de l'armée et la réadaptation de l'industrie. Cette réadaptation exigerait du temps. Il faudra aussi beaucoup de temps pour réadapter les usines aux travaux de paix; il faudra probablement plus d'un mois et même plus de six mois. Je suis heureux que le ministre soit ici et je crois qu'il m'approuvera si je dis qu'il nous faut un grand programme de travaux automatiquement amortissables, financés par les gouvernements fédéral et provinciaux et, au besoin, par les municipalités; il s'agit de travaux qu'il faut exécuter, qui auraient dû se faire il y a longtemps et auxquels des milliers et des milliers d'hommes pourraient être affectés.

Par exemple, j'ai conféré tout récemment, à Toronto, avec l'un des plus grands employeurs de main-d'œuvre; non pas un industriel, mais un employeur qui engage les hommes par milliers. Un des ingénieurs appartenant à son organisation m'a dit qu'il y avait actuellement un grand nombre d'ingénieurs en chômage. Ces hommes sont formés et prêts à travailler, mais ils n'ont rien à faire parce que l'industrie ne demande plus de construction d'usines de guerre. Pourquoi ces ingénieurs en particulier, ou les architectes inemployés qui sont nombreux, puisque la plupart des usines de guerre ont été achevées, et que ces hommes s'impatientent dans leur désœuvrement, pourquoi ne seraient-ils pas engagés pour préparer des plans et des devis en vue d'un programme national de tra-

vaux automatiquement amortissables? Je ne vois pas pourquoi tout ne pourrait pas se préparer pour que, dès la fin de la guerre, on puisse demander des soumissions. Ou si le gouvernement décide de construire en régie intéressée—je ne suis pas en faveur de ce système, je l'ai trop expérimenté et je l'ai trouvé très coûteux—mais il appartient au gouvernement de décider ce qu'il faut faire quant à un programme de travaux pour donner les emplois que ne donnera pas l'industrie. Ce que nous avons entendu ce matin se rapportait à la rééducation professionnelle; ce que nous voulons immédiatement après la guerre, c'est la remise au travail de la main-d'œuvre.

L'hon. M. MACKENZIE: J'approuve ce que M. MacNicol vient de dire et je dois ajouter, pour la gouverne du Comité, que déjà des plans importants ont été élaborés, bien que les détails de ces plans n'aient pas encore été annoncés. Ce sera l'un des premiers devoirs du nouveau ministre de la restauration, lorsqu'il sera nommé, que de renseigner le Comité sur ce que l'on entend faire à cet égard.

M. MACNICOL: J'ai soulevé la question parce que j'aimerais voir s'accomplir quelque chose de tangible; voilà pourquoi je suggère que le gouvernement obtienne les services des techniciens dont j'ai parlé, pour aider à formuler en détail de bons programmes. Ils ont l'expérience des travaux de construction; ils rendront sûrement de réels services.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est possible.

M. MACNICOL: En tout cas, monsieur Weir, c'est le problème que j'envisage en ce moment à titre de membre du Comité; ce n'est pas la formation qui prime dans le moment; c'est l'embauchage.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas pouvoir ajouter à ma réponse, si ce n'est pour répéter que la reconstruction n'entre pas dans mon domaine. Toutefois, nous nous intéressons aux emplois. Nous formons les gens à cette fin. Nous voulons savoir quels emplois seront disponibles. C'est pourquoi il y a relation étroite entre les sections de la reconstruction et du rétablissement de ce Comité. Je puis dire, cependant, qu'aux termes de l'arrêté C.P. 7633, qui est, vous le savez, la charte sur laquelle nous nous guidons dans le domaine de la formation, les ingénieurs en question, les jeunes gens ou jeunes filles qui sont libérés des services armés peuvent, s'ils le désirent, suivre un cours-revue ou recevoir une formation supplémentaire. A cette fin, ils ont droit à une modeste allocation, suffisante à l'heure actuelle, à mon avis, soit \$42.40 par mois pour une personne non mariée et \$62.40 pour une personne mariée, plus l'inscription à l'université s'ils veulent compléter leur formation. Ce régime est déjà en vigueur. Nous avons environ une centaine de ces jeunes gens qui suivent des cours universitaires, et au delà de 2,000 jeunes réformés des services suivent des cours de rétablissement sous le régime de l'arrêté C.P. 7633.

M. MACNICOL: Ce qui me préoccupe, c'est de procurer des positions à ceux que vous vous proposez de rééduquer et à ceux qui n'ont pas besoin de rééducation. Je doute qu'il y ait jamais eu dans aucun pays une armée composée d'hommes formés et habiles comme l'armée canadienne actuelle.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

Le TÉMOIN: Parfaitement.

M. MACNICOL: Ce sont de bons hommes, parfaitement formés dans plusieurs spécialités et qui font honneur à leur profession; ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs. La plupart n'ont pas besoin de rééducation, mais plutôt de positions.

Le TÉMOIN: Je puis dire cependant que ceux que j'ai mentionnés poursuivent actuellement des cours de formation ou de rééducation; cela aussi est important.

M. MACNICOL: J'en conviens.

M. Turgeon reprend le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Dupuis:

D. Je crois que le ministère accomplit de la bonne besogne en comparaison de ce que font les autres pays à l'heure actuelle. Des rapports de Londres nous apprennent que plusieurs députés anglais se plaignent du retard apporté à la préparation de l'après-guerre. Vous le savez, monsieur le président, au Canada c'est une question qui relève exclusivement des provinces. Il n'y a pas de doute que M. Weir et le ministre se sont assurés de la collaboration des provinces. J'aimerais savoir comment on a procédé avec la province de Québec?—R. Je suis heureux que l'honorable député ait posé cette question. J'ai vu M. Godbout et j'ai eu, puis-je dire, une très satisfaisante conférence avec lui. Il m'a promis tous les renseignements que je voudrais obtenir sur la province de Québec. Cette province m'a donné une parfaite collaboration dans ce domaine. Elle a compris que nous ne voulions pas empiéter sur le domaine provincial en matière d'instruction publique. L'arrêté C.P. 7633 y est interprété comme une mesure de guerre, ne visant nullement à la violation du caractère sacré, oserais-je dire, des droits de la minorité garantis par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du nord.

M. Castleden:

D. Vous avez dit au cours de votre exposé qu'une révolution presque inévitable s'annonçait dans les domaines de l'enseignements académiques et des autres enseignements; est-ce un état de choses que vous préconisez ou un mouvement qui se dessine à l'heure actuelle?—R. Monsieur le président, je préférerais que l'honorable député, s'il en a le loisir, lise le chapitre du rapport traitant de cette question. Mais je constate qu'on porte, au Canada, à l'heure actuelle, un intérêt intense à la rééducation, particulièrement pour les adultes, et à un enseignement d'un caractère plus pratique peut-être que dans le passé. Ce problème d'éducation pour les adultes est très intéressant.

D. Oui, j'en conviens. Je crois que cette évolution est très opportune, et j'estime qu'en tant que nation nous ne pourrions rivaliser avec les autres pays, étant donné la rapidité du progrès, sans un programme d'éducation de ce genre. Votre étude démontre-t-elle que nous possédons à l'heure présente le personnel, et les moyens matériels voulus pour l'exécution d'un tel programme? Je sais que dans le domaine médical, par exemple, il est impossible de répondre aux besoins par suite du manque des installations nécessaires aux étudiants. Dans ma province de la Saskatchewan, je crois que l'automne dernier quelque soixante-quinze étudiants se sont présentés au cours prémédical et ont appris que seulement vingt-cinq d'entre eux pourraient continuer leurs études. On alléguait le manque de moyens. Si nous entreprenons le vaste programme d'éducation envisagé dans votre rapport, je me demande si nous avons le personnel et l'outillage nécessaires pour le mener à bon fin.—R. Monsieur le président, comme l'honorable député, j'estime qu'une expansion considérable dans le sens indiqué serait opportune. L'Association canadienne des médecins, de concert avec les spécialistes du ministère des Pensions et de la Santé nationale, est à étudier le problème. Il y aura indubitablement, il y a même déjà, encombrement dans les facultés de médecine existantes; mais je crois qu'en toute probabilité les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan seront bientôt invitées à établir des facultés de médecine dans leurs universités, car, comme vous l'avez signalé, les universités de l'Est ne peuvent soutenir le fardeau actuel, s'acquitter de leurs obligations à l'endroit de leurs propres commettants, pour ainsi dire, et en même temps accepter les étudiants des autres provinces. Le présent rapport contient une recommandation à cet égard. Je prie instamment les autorités provinciales de la Colombie-Britannique de prendre des mesures immédiates en vue de la formation non seulement de médecins, mais aussi de dentistes. En réalité, la pénurie de

dentistes, au Canada, est effrayante, à l'heure présente. J'emploie le mot "effrayante" de propos délibéré; je devrais employer un mot beaucoup plus fort, mais je n'aimerais pas le voir imprimé.

D. Je crois qu'il n'y aurait pas de mal à le voir imprimé. Diriez-vous que la même situation existe en ce qui a trait aux moyens de formation technique dans le génie civil et autres cours universitaires, au Canada?—R. Monsieur le président, sur ce point permettez-moi de lire un extrait d'une lettre que j'écrivais ces jours derniers aux autorités de l'Université McGill. Comme l'a dit le ministre, dans son exposé, un grand nombre de ces garçons ont exprimé leur préférence pour le cours de génie électrique et mécanique. Quatre-vingt-cinq pour cent des jeunes gens n'ont pas la formation voulue pour être admis au cours de sciences appliquées de nos universités. Vous le savez, la plupart des universités exigent, pour l'admission, l'immatriculation senior ou son équivalent. Plusieurs jeunes gens ne songent pas tant aux cours techniques offerts dans les universités qu'à celui que donnent les écoles techniques dans le cours avancé, et peut-être aux deux premières années du cours universitaire de sciences appliquées. Pour les jeunes réformés de l'armée, ces cours pourraient prendre un caractère beaucoup plus pratique qu'à l'heure actuelle. C'est-à-dire que nous songeons plus particulièrement à la formation de bons artisans, pour ainsi dire, plutôt qu'à celle d'un grand nombre d'ingénieurs. Nombre de jeunes militaires qui veulent se faire une carrière dans le génie chercheront, je crois, un cours se rapprochant du cours préparatoire de génie civil, ou de certains cours de génie plus pratiques que ceux qui se donnent actuellement. Les résultats intéresseront particulièrement l'industrie de la construction et l'industrie manufacturière. Avec votre permission, je lis l'extrait en question:

Un nombre assez considérable, soit de huit à dix fois le nombre de ceux qui choisissent un cours universitaire, exception faite des cours d'administration commerciale... (Incidentement, un bon nombre de ces jeunes gens veulent se lancer dans l'administration commerciale)
...ont l'intention de s'inscrire à divers cours techniques de génie à l'école technique avancée ou à l'école de génie junior.

Certains ingénieurs s'opposeront, je le sais, à l'expression "école de génie junior", tout comme les médecins pourraient s'opposer à l'expression "école de médecine junior". Mais vous comprenez ce que je veux dire. Le mot "préparatoire" est peut-être préférable. Je poursuis:

Ces cours comprennent l'électrotechnique, la radio théorique et appliquée, le génie et la mécanique aéronautique, le génie mécanique, les pratiques en usage dans les ateliers de mécanique, l'étude des moteurs à combustion interne, la navigation maritime, l'architecture, l'aviation commerciale, et le reste. En toute probabilité, 85 à 90 p. 100 de ceux qui demandent à s'inscrire aux cours en question ne remplissent pas les conditions d'admission des facultés de sciences appliquées, soit l'immatriculation senior. L'industrie de la construction et l'industrie manufacturière devraient être, dans l'après-guerre, en mesure de recruter parmi ces élèves éventuels une bonne partie de leurs spécialistes.

Il existe, de la part des jeunes gens en service dans la marine et l'aviation, une forte demande pour les cours de ce genre.

D. A l'heure actuelle, disposons-nous, au Canada, des moyens nécessaires pour donner cet enseignement?—R. Monsieur le président, voilà un autre domaine dans lequel il nous faut innover. Je songe en ce moment aux compagnies de la Couronne et autres. Si jamais vous avez, messieurs, l'occasion de visiter l'établissement de la *Research Enterprise, Limited*, à Leaside, vous y verrez une miniature, ou si vous le préférez une réplique canadienne du *Massachusetts Institute of*

Technology. Je signale, dans ce rapport, qu'il serait, à l'heure actuelle, désastreux de désaffecter cet établissement et de ne pas tenir compte des perspectives qu'il offre pour la formation de la catégorie de techniciens que vous avez mentionnée.

M. Hill:

D. Ne favorisez-vous pas l'enseignement professionnel avancé?—R. Certainement.

D. Pour ces élèves, l'enseignement théorique doit s'allier au travail d'application.—R. Sans doute. C'est ce que nous préconisons.

D. La pratique doit s'allier à la théorie.—R. Oui. Voilà le point sur lequel j'insistais quand je disais que nous pourrions substituer aux cours universitaires, qui sont un peu trop techniques et détaillés pour 85 ou 90 p. 100 de ces jeunes gens, des cours englobant la dernière année d'école technique ou de formation professionnelle, plus les deux premières années d'études universitaires, plus pratiques et plus adaptées aux besoins de milliers de ces jeunes. Je suis de votre avis. Voilà ce que préconise mon rapport, et c'est dans ce sens que nous avons fait le relevé des moyens d'enseignement.

D. A mon avis, c'est plus important que l'enseignement théorique.

M. Castleden:

D. A ce point de vue, voici une question qui m'intéresse. Quelles mesures prend-on pour orienter les jeunes gens suivant leurs aptitudes et leurs talents naturels et pour les diriger vers le travail rémunérateur qui leur convient le mieux?—R. Là encore surgit une très importante question d'éducation. Vous savez que les officiers chargés du personnel font d'excellent travail à ce sujet dans les forces armées. Je puis, sans décrier les tests Pulhems, dire que nous avons établi un nouveau test à cet égard. Déjà, les experts de Toronto ont mis au point un nouveau test général d'intelligence qui, à mon avis, surpasse tout ce qui existe déjà. Nous avons presque terminé la mise au point d'un test d'aptitudes mécaniques et nous comptons établir, d'ici trois ou quatre mois, un test portant sur le travail d'écritures. De plus, l'aviation forme, à l'heure actuelle, trente ou quarante jeunes hommes doués de l'instruction voulue qui deviendront des conseillers d'orientation professionnelle. Nous surveillons cette initiative. Il se peut qu'il faille, d'ici trois ou six mois, organiser dans nos universités des cours d'orientation professionnelle. Nous nous occupons activement de la question; non contents de l'étudier, nous prenons des mesures pratiques pour en hâter la solution.

D. S'occupe-t-on d'intégrer ces tests dans quelque programme provincial, afin que cela fasse partie des moyens d'enseignement provinciaux accessibles à tous les jeunes gens?—R. Je ne voudrais pas, malgré ma qualité d'ancien ministre de l'Instruction publique, dicter aux autorités provinciales une ligne de conduite quelconque à ce sujet. Mais je suis d'accord avec vous sur ce point-ci: les ministères provinciaux de l'Instruction publique devraient, à mon sens, instituer un service d'orientation professionnelle. A Vancouver, par exemple, nous avons un bureau de ce genre qui est placé sous la direction d'experts, et les diverses écoles secondaires ont retenu les services de conseillers compétents. Quelques-uns de ces experts ont obtenu leur doctorat ou leur maîtrise en orientation professionnelle, et ils se tiennent en liaison étroite avec les industries de l'endroit. Les stades du travail sont: les conseils d'orientation, le choix du sujet selon ses aptitudes pour un emploi donné, le placement dans cet emploi en étroite collaboration avec l'industrie, l'examen des cas d'insuccès, puis la rééducation de ces cas, et aussi la possibilité de les transférer à une autre industrie. Selon le système moderne d'éducation, l'enfant subit, dès son entrée à l'école, un examen physique et mental complet, et sa fiche le suit jusqu'à la fin de ses études.

D. A quelle école, dites-vous?—R. Le système fonctionne depuis quinze ou vingt ans dans tous les grands centres de la Colombie-Britannique.

M. Quelch:

D. Sur le plan national, a-t-on l'intention de signaler à ceux qui veulent suivre des cours de formation professionnelle les perspectives d'emploi offertes par la carrière de leur choix? Ainsi, d'après ce que je puis voir, vous saurez approximativement combien d'hommes pourront embrasser telle ou telle carrière. Dissuadez-vous les jeunes gens de se préparer à une carrière qui ne leur procurera probablement pas de travail après la guerre?—R. Bien entendu, nous nous efforcerons de les orienter vers la profession qui, selon nous, leur convient le mieux. Chaque centre de démobilisation comptera un groupe d'experts en orientation professionnelle, dont les services seront acquis à tous ceux qui désireront en profiter. Nous ne forcerons certainement pas les jeunes gens à s'inscrire à tel ou tel cours, car ce sont là des principes inacceptables pour un régime démocratique.

D. Je ne veux pas dire orienter les jeunes vers la carrière qui leur convient le mieux, mais plutôt les conseiller sur celle qui, après la guerre, leur offrira vraisemblablement les meilleures perspectives d'emploi. Si vous constatez, par exemple, que trop d'élèves étudient la mécanique et pas assez la médecine, vous pourrez encourager les intéressés, avec insistance même, à se diriger vers une autre carrière.—R. Vous abordez là l'un des aspects de l'orientation professionnelle, et, nous l'espérons bien, les renseignements nécessaires seront disponibles à la suite des relevés que nous avons entrepris. Vous avez raison de dire qu'il serait insensé d'orienter un jeune homme vers une carrière sans débouchés. Nous voulons former les jeunes gens à occuper des emplois qui existeront pour eux après leurs études. La mise au point constante des relevés industriels s'impose, et chez certaines commissions scolaires, ils sont constamment mis à jour. Ces relevés, dressés selon des modes variés, sont généralement confiés à des experts à l'emploi des commissions scolaires.

D. J'ignore si vous avez juridiction en la matière, mais selon le préposé à l'assistance sociale en Alberta, les jeunes gens qui ont reçu une formation professionnelle se heurtent souvent à une difficulté à la fin de leurs études: ils manquent d'outils pour exercer leur profession. Nous avons prévu le cas de ceux qui veulent s'adonner à l'agriculture, conformément à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Si je ne m'abuse, seule l'aide financière est prévue dans le cas de celui qui veut embrasser un certain métier; il lui faut se procurer ses propres outils. Il n'existe pas, non plus, de disposition spéciale à l'égard de celui qui veut s'établir à son compte. Les autorités ont-elles pris des mesures à ce sujet?—R. Oui. Des prêts sont maintenant accessibles aux intéressés. Cela relève de mon collègue, M. Crawford, le surintendant de la formation professionnelle, et je ne suis pas en mesure de vous donner de détails, mais les dispositions nécessaires ont été prises. Des prêts ont déjà été consentis, et un certain nombre d'anciens élèves ont été munis d'outils.

M. MacNicol:

D. Ces avantages sont-ils réservés aux anciens combattants?—R. Ils sont réservés aux démobilisés.

L'hon. M. MACKENZIE: Seuls les anciens combattants y ont droit.

Le PRÉSIDENT: J'aurais peut-être dû faire remarquer que toutes mes observations d'aujourd'hui sont basées sur l'arrêté C.P. 7633. Je ne parle que des hommes et des femmes licenciés des forces armées. Il n'est pas question des ouvriers en munitions ni des employés des diverses industries de guerre. Je n'ai aucune juridiction dans ce domaine.

M. QUELCH: Vous ne vous occupez pas des hommes transférés des industries de guerre. C'est le cas des militaires que vous avez à régler.

Le PRÉSIDENT: M. Weir est directeur de la formation au Service du rétablissement, ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. QUELCH: Ah! oui.

M. White:

D. Vous venez de nous dire que certains soldats suivaient déjà des cours universitaires, et vous avez fait allusion à la rareté des dentistes. Voudriez-vous renseigner le Comité sur le point suivant: si un soldat voulait étudier l'art dentaire, quelle aide pécuniaire recevrait-il, et pour combien de temps? Cette aide serait-elle pour l'entière durée du cours, soit quatre années?—R. Vous posez une question qui relève du domaine d'application de l'arrêté C.P. 7633. Si l'intéressé est célibataire, il aura droit à \$42.40 par mois, plus les frais d'université, pour une période équivalente à la durée de son service militaire. Si, par exemple, il a servi durant vingt-quatre mois, il aura droit à un cours d'études de trois ans, puisque l'année académique est de huit mois. Si, au bout de trois ans, ses progrès sont satisfaisants et font présumer qu'il serait d'intérêt public de lui faire poursuivre ses études, le ministre peut, à discrétion, prolonger la période primitivement autorisée. De fait, quand un jeune homme a terminé sa troisième année et qu'il ne lui reste plus qu'une année à faire, nous devrions tout mettre en œuvre pour qu'il parvienne au diplôme. Il serait certainement d'intérêt public de faire diplômé autant de dentistes que possible. Ainsi, l'intéressé est à peu près sûr de suivre un cours complet. Les fonds nécessaires sont prévus. S'il est marié, il reçoit \$62.40 par mois, plus son inscription aux cours. De plus, il touche des allocations pour les personnes à sa charge—\$12 pour le premier enfant, \$12 pour le deuxième, \$10 pour le troisième et huit dollars pour chacun des trois enfants suivants.

M. Castleden:

D. Et pour les livres et instruments qui représentent une forte dépense?—R. Le programme de formation professionnelle en temps de guerre y a pourvu jusqu'à un certain point. C'est un véritable problème que de fournir des manuels pour l'enseignement universitaire. Les universités ont des bibliothèques qu'elles mettent d'habitude à la disposition de leurs étudiants. Il va sans dire qu'il naîtrait toutes sortes d'abus si nous ne prenions certaines précautions dans la distribution des livres. Comment établir une distinction en effet entre un manuel essentiel ou nécessaire et les autres manuels indiqués pour compléter les connaissances? Des étudiants pourraient peut-être acquérir quelques manuels qu'ils ne liraient pas et qu'ils vendraient ensuite à leurs amis à gros profit. Il nous faut donc veiller de près sur les intérêts du contribuable à cet égard. Mais, règle générale, ces étudiants ne souffriront pas du manque de manuels.

M. White:

D. Avez-vous étudié le point suivant? Le ministre a parlé du nombre d'hommes dans les forces armées possédant une instruction secondaire. Un rapport déposé à la Chambre, il y a quelque temps, indiquait que 13,000 ou 15,000 hommes avaient alors leur immatriculation junior. A-t-on étudié le cas des élèves qui avaient seulement l'immatriculation junior, ou à qui il manquait une, deux ou trois matières pour obtenir l'immatriculation senior et la situation où il se trouveraient s'ils voulaient aller à l'université? Seraient-ils quelque peu favorisés de ce côté?—R. Ma foi, les universités sont en quelque sorte maîtresses chez elles pour ce qui est de l'immatriculation. A ce sujet, elles ne sont pas sévères.

D. Mais jusqu'ici rien n'a été fait sous ce rapport?—R. Par l'intermédiaire de leur association de présidents, les universités ont déjà préparé un programme provisoire d'immatriculation pour les anciens combattants. Il n'a pas encore été annoncé publiquement. Je puis vous assurer que tout élève appliqué et intelligent qui se destine à l'université, et qui veut réussir, ne rencontrera pas d'obstacles, pour ainsi dire, dans les difficultés dont vous avez parlé.

D. Si j'ai soulevé la question, c'est que j'ai eu l'occasion de plaider la cause d'un jeune soldat ayant l'immatriculation junior, et qui fut rejeté parce qu'il lui manquait l'immatriculation senior. Jusqu'à cette date, l'automne dernier, rien n'avait été fait.—R. Les universités ont conféré là-dessus en décembre et en janvier. Elles s'occupent précisément de cette question. Je ne crois pas que leurs délibérations en soient au point où elles puissent être rendues publiques. Mais il n'est pas douteux qu'elles tiennent compte de la formation, de la maturité, de l'expérience et de l'intelligence de ces anciens combattants. Si l'on tient compte de ce qu'ils ont enduré outre-mer, nous n'exigerons certainement pas qu'ils obtiennent 50 p. 100 à l'examen de latin, par exemple, avant de leur permettre de suivre un cours pratique de génie civil ou d'autre chose. Il est tenu compte de toutes ces considérations. Je puis vous assurer qu'on fait preuve de grande générosité à leur égard.

D. Je suis heureux d'entendre cela, car il n'en était certainement pas ainsi l'an dernier.—R. Si vous voulez soumettre au ministre ou à moi-même un exposé du cas en question, je l'étudierai de nouveau avec plaisir.

D. Je n'aimerais pas à le faire, ayant une autre demande à présenter.—R. Très bien.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

Mme NIELSEN: J'aimerais d'abord savoir si les membres du Comité auront l'occasion de voir ce rapport. Je constate qu'il est plutôt difficile de débattre cette question sans avoir lu le rapport.

Le PRÉSIDENT: On nous en a fait tenir cet exemplaire-ci.

Mme NIELSEN: Merci.

Mme Nielsen:

D. Ce qui m'intéresse, naturellement, c'est de savoir si les anciens membres des services armés, hommes et femmes, pourront profiter entièrement de la formation professionnelle indépendamment de leur sexe, en admettant que leurs aptitudes soient les mêmes. Je tiens à savoir si les femmes pourront jouer entièrement leur rôle dans le monde futur. J'aimerais savoir si vous étudiez précisément cette question de traitement égal pour travail égal, etc.—R. Je n'ai pas abordé ce sujet. Mais pour ce qui est de la formation professionnelle, je puis assurer à l'honorable députée que les femmes ne souffrent d'aucune inégalité de traitement. Ce rapport renferme un chapitre que vous pouvez lire, où je traite de certaines carrières auxquelles les femmes aspirent. Plus loin, il est question des institutions qui donnent ces cours. Elles sont énumérées ici. Plus bas, je fais une étude des institutions où elles pourront recevoir leur formation. Les femmes touchent les mêmes allocations que les hommes.

M. MacNicol:

D. Au cours de vos observations, vous avez mentionné la timidité des hommes d'affaires. Dans quel sens avez-vous employé cette expression?—R. Monsieur le président, j'aurais peut-être dû employer le terme "hésitation".

D. A quel sujet l'avez-vous employé? J'ai oublié.—R. Les hommes d'affaires ont plutôt hésité à s'engager quant au nombre possible d'employés qu'ils pourraient embaucher dans leurs entreprises après la guerre. Bon nombre d'entre eux ne sont pas fixés sur l'avenir de leurs entreprises.

D. C'est une question très complexe. Il faut qu'un homme d'affaires paie les salaires à même ses bénéfices.—R. Ma foi, je puis dire que ma déclaration était très modérée. Je n'ai pas voulu blâmer les hommes d'affaires. Bon nombre d'entre eux aimeraient que le programme du Gouvernement fût connu avant de prendre des engagements.

M. McNiven:

D. Il faut considérer la question des monnaies et du tarif.—R. En fait, j'en ai parlé dans ma déclaration.

M. QUELCH: M. Weir a insisté assez longuement sur l'embauchage. Il a parlé d'un certain nombre de relevés qu'il a faits par l'entremise de divers clubs. J'aimerais qu'il me dise le chiffre du revenu national nécessaire pour assurer de l'emploi à tous. Dirait-il qu'il faudrait le maintenir au niveau de \$9,000,000,000? Supposons que nous y réussissions, croit-il qu'il serait possible de maintenir une demande suffisante pour cette production? Si elle est insuffisante en regard de la production, il va en résulter bientôt du chômage.

Le TÉMOIN: Encore une fois, je n'ai pas la compétence voulue pour me lancer dans une discussion à ce sujet. Personnellement, j'aimerais que la consommation fût maintenue davantage au niveau de la production. Quant au chiffre du revenu national d'après-guerre, je n'aimerais pas à hasarder une prédiction, mais la majorité de ceux qui ont étudié la question suppose qu'il sera voisin du revenu national actuel, soit d'au moins \$8,000,000,000.

M. QUELCH: Si je cite ce fait, c'est que j'ai lu plusieurs articles éditoriaux de journaux financiers où l'on ridiculisait tout à fait l'hypothèse que le revenu national peut se maintenir à proximité du niveau actuel.

Le TÉMOIN: Je ne fait qu'exprimer mon opinion personnelle à propos de votre question.

M. Brunelle:

D. Les hommes des forces actives ainsi que les recrues ont-ils tous accès aux privilèges de la formation professionnelle et de l'instruction?—R. Ils s'appliquent à tous ceux qui ont prêté le serment et qui portent l'uniforme de Sa Majesté; à leur licenciement ils sont assujettis à l'arrêté en conseil C.P. 7633.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. MacNicol:

D. Les membres de l'armée de réserve y sont-ils assujettis?—R. Qui, à l'arrêté en conseil C.P. 7633.

M. McNiven:

D. Puis-je demander à M. Weir s'il est vrai qu'on accordera l'assistance à un ancien combattant qui ne possède pas la préparation nécessaire pour lui permettre d'entrer à l'université, pourvu qu'il se qualifie dans les quinze mois qui suivront son licenciement. C'est-à-dire qu'on lui donnera quinze mois pour compléter les études préparatoires à son entrée à l'université?—R. Cette assistance s'obtient à l'heure actuelle de divers organismes, mais surtout des services d'éducation de la Légion canadienne. D'habitude, nous aimons que le postulant termine son cours d'immatriculation, si possible, avant d'entrer à l'université, afin qu'il n'épuise pas les prestations auxquelles lui donne droit l'arrêté en conseil C.P. 7633. Ces prestations ne durent qu'un certain temps. Néanmoins, les universités étudient maintenant la question de mettre leurs cours à la portée de ceux mêmes dont vous avez parlé. Vous conviendrez avec moi qu'il ne serait pas recommandable de placer ces étudiants avec les adolescents ordinaires des écoles secondaires. Les diverses universités ont presque toutes consenti à donner cette forme d'instruction. C'est là l'une des questions que nous avons débattues.

D. Disons qu'un homme de Scotsguard, Saskatchewan, veut fréquenter une école préparatoire de Toronto; le ministère ne pourvoit-il pas au paiement de ses dépenses de voyage?—R. Cette question est à l'étude.

D. J'ai vu un mémoire à ce sujet. Dans ces circonstances, un homme marié reçoit un supplément d'allocation de \$5 par semaine?—R. Oui, l'arrêté en conseil C.P. 7633 prévoit le cas de ces hommes absents de leurs foyers. Cette dispo-

sition a trait surtout à la formation professionnelle. Nous n'avons pas encore eu à étudier des cas d'enseignement professionnel qui soulèvent cet aspect de la question.

L'hon. M. MACKENZIE: Il y a également des droits spéciaux pour les pensionnés.

Le TÉMOIN: C'est juste. J'ajouterai qu'à la suite d'une modification de l'arrêté en conseil, certains de ces jeunes savants et d'autres pourront, après le 1er mars, comme le ministre l'a expliqué dans un de ses discours, suivre des cours en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, ou ailleurs, si l'on manque d'installations suffisantes au Canada. Cette concession est réservée à des cas spéciaux. Il pourrait arriver, par exemple, qu'un enrôlé de l'armée canadienne ait effectué des travaux spéciaux de recherches sur les phénomènes glandulaires anormaux, à l'Université John Hopkins. Une fois démobilisé, il voudrait les reprendre. Nous pourrions prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. HARRIS: J'ai une question. Je vais l'étayer sur quelque chose dont le ministre est peut-être au courant. J'ai appris tout dernièrement que l'on avait tenu une conférence à Ottawa portant principalement sur le cas des amputés.

L'un des sujets discutés était de savoir, dans le cas du rétablissement civil d'un amputé, quelle serait la technique employée à l'égard d'une homme à qui il manque un bras, ou encore quel profit il retirerait du bras artificiel qu'on lui appliquerait au point de vue utilité, port, apparence pour la sortie, etc. En d'autres termes, projette-t-on tout simplement d'appliquer à l'amputé un croc qui lui permette de travailler avec ce bras, ou va-t-on lui donner un bras et une main qui rehaussent l'apparence et ménagent l'amour-propre au lieu d'un croc simplement utile? Je me demande si le témoin a eu l'occasion de prendre part à ses séances. Dans l'affirmative, il sait peut-être si l'on projette de donner à l'amputé un membre simplement utile ou un membre artificiel qu'il puisse porter sans gêne. M. Weir pourrait-il nous éclairer là-dessus?

L'hon. M. MACKENZIE: Je suis assez au courant de cette question. Je puis vous dire que nous tâchons de joindre l'utile à l'agréable. En ce qui concerne l'orthopédie, le Canada a fait plus de chemin que tout autre pays depuis la dernière grande guerre. Nous disposons d'un magnifique service.

M. HARRIS: Avant de continuer, pourriez-vous me dire si vous projetez de donner aux amputés deux bras, un pour l'utilité, l'autre pour porter le dimanche?

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne crois pas qu'on ait pris de décision là-dessus, mais c'est une excellente suggestion. Nous avons toujours recherché les conseils de l'Amputation Association. Nous avons un fonctionnaire du placement venant de cette association et qui nous aide à trouver des emplois conformes aux aptitudes des amputés. Les résultats sont merveilleux. Déjà, au cours de cette guerre, nous avons placé un bon nombre d'amputés grâce aux bons offices d'hommes tels que MM. Dick Myers et Eddie Baker de Toronto. Nous avons aussi, dans notre propre ministère, le major Bell qui est hautement qualifié. Je n'ai jamais reçu de plaintes au sujet des appareils orthopédiques, mais je prends note de votre recommandation.

M. HARRIS: Je tiens seulement à faire paraître au compte rendu cette remarque à l'effet que nous devrions donner aux amputés des appareils à la fois utiles pour le travail et convenables en public. J'irai même jusqu'à dire que si le Gouvernement n'est pas en mesure de fournir les deux appareils, les sociétés patriotiques sont assez nombreuses au Canada pour fournir le second appareil. Je voulais simplement verser cette remarque au dossier.

M. DUPUIS: M. Weir nous a parlé des médecins, dentistes et autres brevetés des universités. J'aimerais que M. Weir nous donnât l'assurance que chaque université est traitée sur pied d'égalité suivant le nombre de ses diplômés. Je

suis d'autant plus libre d'en parler que je suis moi-même diplômé de l'Université McGill, mais, récemment, on a permis aux diplômés en médecine d'entrer dans le C.A.R.C. et, à Montréal, tous ont été choisis à l'Université McGill, à l'exception d'un diplômé de l'Université de Montréal. Je ne sais pas pourquoi on a agi ainsi. Je suis convaincu que votre ministère accorderait un traitement égal à chaque université sans distinction.

Le TÉMOIN: Je ne suis pas au courant de l'incident que vous rapportez, mais je puis vous assurer qu'il n'existe aucun traitement préférentiel en ce qui regarde les universités. Je ne crois pas qu'il y ait eu une question de privilège dans cette affaire. Je ne sais qui a fait le choix de ces médecins, mais j'inclinerais à croire qu'ils ont été choisis au mérite, ou pour les motifs que les préposés au choix des médecins ont cru convenables. Toutefois, je ne suis pas assez au courant de l'affaire pour vous donner une réponse satisfaisante.

M. DUPUIS: Pendant que vous traitez de cette question, monsieur Weir, où vous dites qu'un certain nombre d'étudiants ont été choisis comme conseillers, pourriez-vous me dire combien de ces conseillers ont été choisis dans le Québec? Je n'ai pas l'intention de prêcher pour ma paroisse, mais je suis tellement intéressé à cette question de la formation technique et du choix des personnes qualifiées que je voudrais voir un nombre suffisant de conseillers représenter la population du Québec. C'est là mon unique intention. Je me demande combien ont été choisis dans le Québec du nombre que vous avez mentionné tout à l'heure.

Le TÉMOIN: Encore une fois, je regrette de ne pouvoir répondre à votre question. J'ai parlé de trente à quarante de ces jeunes gens du C.A.R.C. qui suivent des cours de conseillers à Rockcliffe. Je ne puis vous donner leur province d'origine, mais nous accueillerons avec plaisir les cours que l'Université Laval ou l'Université de Montréal voudront bien préparer à l'intention des futurs conseillers.

M. Dupuis:

D. Les a-t-on consultées à ce sujet?—R. Toutes les universités sont consultées de quelque façon. La méthode de consultation est la même pour toutes.

D. Certes, j'en suis convaincu.—R. En fait, nous répondons aux lettres que nous envoient les universités selon la nature de ces lettres; mais, lorsqu'il s'agit d'un problème qui intéresse l'instruction universitaire en général, nous les traitons toutes sur un pied d'égalité.

D. M. Weir a soulevé un autre point. A propos de ces étudiants qui recevront des octrois leur permettant de terminer leurs études, il a dit que les personnes à leur charge recevraient une certaine allocation, soit \$12 pour le premier enfant, \$10 pour le second, et ainsi de suite en descendant. Je crois que c'est un faux principe. Je sais qu'en général l'étudiant n'a pas une famille nombreuse, mais le principe est faux en soi. Qu'il s'agisse du troisième, quatrième ou cinquième enfant, je crois que l'allocation devrait être la même. Je ne puis comprendre le pourquoi de cette variation suivant le rang de l'enfant.

M. CASTLEDEN: Après le quatrième enfant, le taux reste le même, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Je dois dire à ce sujet que nous avons adopté l'échelle de taux du Bureau des allocations familiales. Au point de vue uniformité, il est préférable de ne pas avoir une échelle en vigueur dans un ministère du Gouvernement et une autre échelle dans un autre, comme au ministère de la Défense.

M. DUPUIS: Si l'échelle en question est fautive dans tous les ministères, il convient de la rectifier. Je crois que le coût d'entretien d'un enfant est le même, quel que soit son rang.

M. MACNICOL: Le ministre n'a pas souvent l'occasion d'assister à nos séances, à cause de ses nombreuses occupations. Cependant, il est avec nous pour cette

première séance, et je veux lui dire combien j'ai été content de la déclaration qu'il a faite il y a quelque temps—c'était au cours d'un voyage dans l'Ouest, je crois—à l'effet que le ministère projetait d'instituer un vaste programme de travaux publics pour combler la période de transition entre la fin de la guerre et l'outillage à neuf des usines à travers le Canada. Je veux assurer M. le ministre de l'entière adhésion de ce Comité. Je ne suis pas autorisé à parler au nom du Comité, mais je crois que nous appuyons tous sa déclaration. Si je parle ainsi, c'est qu'à la suite de sa déclaration quelqu'un a dit que les travaux d'après-guerre ne seraient pas nécessaires et qu'il était inutile de dresser des plans pour de tels travaux. Ce Comité représente un septième des députés de la Chambre des communes, n'est-ce pas, monsieur le Président?

Le PRÉSIDENT: Exactement un septième.

M. MACNICOL: Parlant en mon propre nom, je puis affirmer à M. le ministre qu'il a l'entier appui de ce Comité relativement à ses projets de travaux destinés à fournir de l'emploi aussitôt après la guerre. La déclaration de M. le ministre m'a plu dans la même mesure que l'autre déclaration m'a déplu, car, ayant vécu la période qui a suivi la dernière guerre, l'expérience du passé me prouve que M. le ministre est sur la bonne voie.

L'hon. M. MACKENZIE: Je vous en remercie.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. CASTLEDEN: Je me demande si le témoin consentirait à fournir au Comité, à une date ultérieure, à même son relevé détaillé, un aperçu des édifices, du personnel, des fournitures et de tout ce qui sera nécessaire pour procéder à l'exécution de son programme détaillé d'éducation d'adultes.

Le TÉMOIN: Cette tâche n'est pas finie et elle demande une étude continuelle.

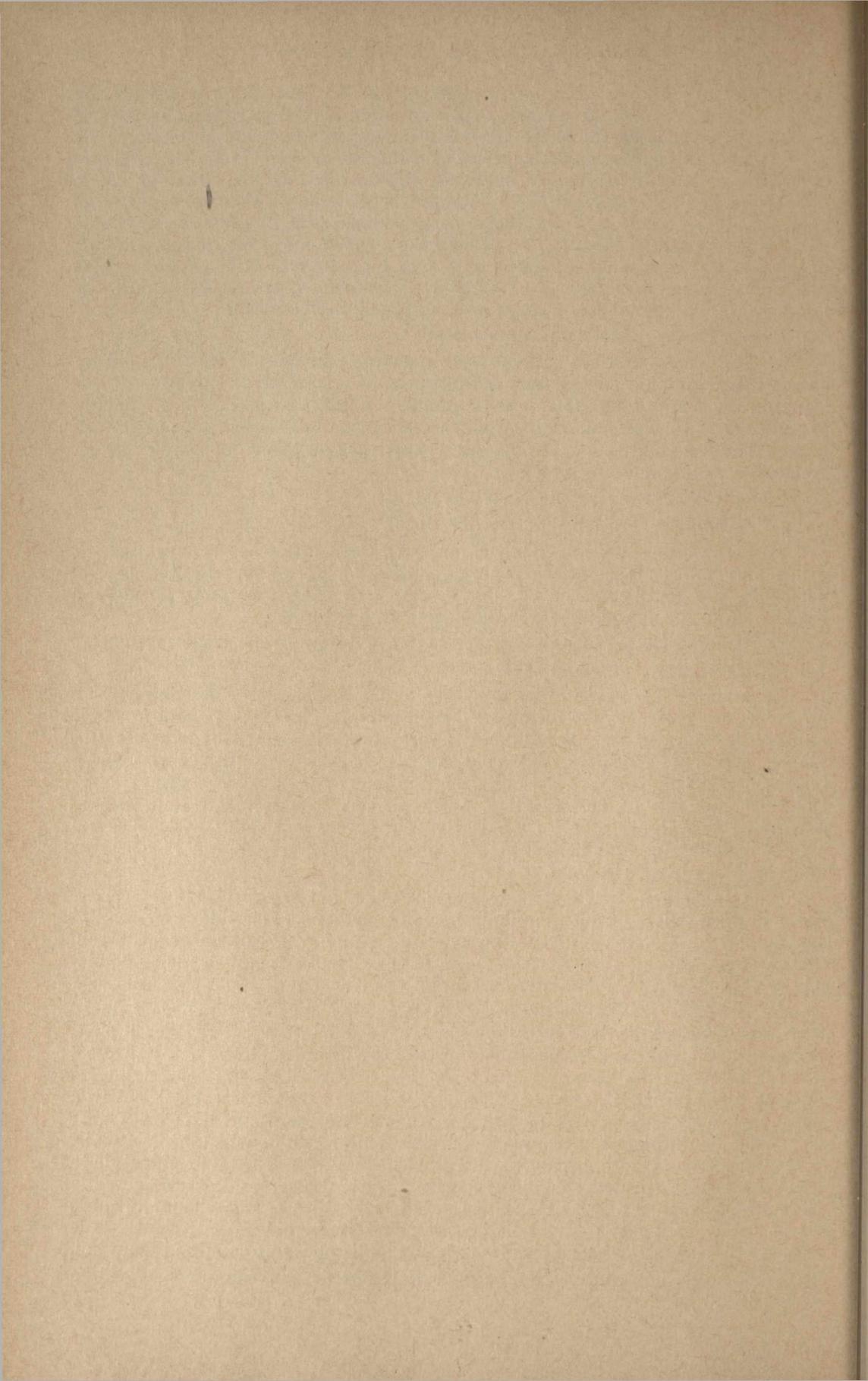
M. CASTLEDEN: Je comprends.

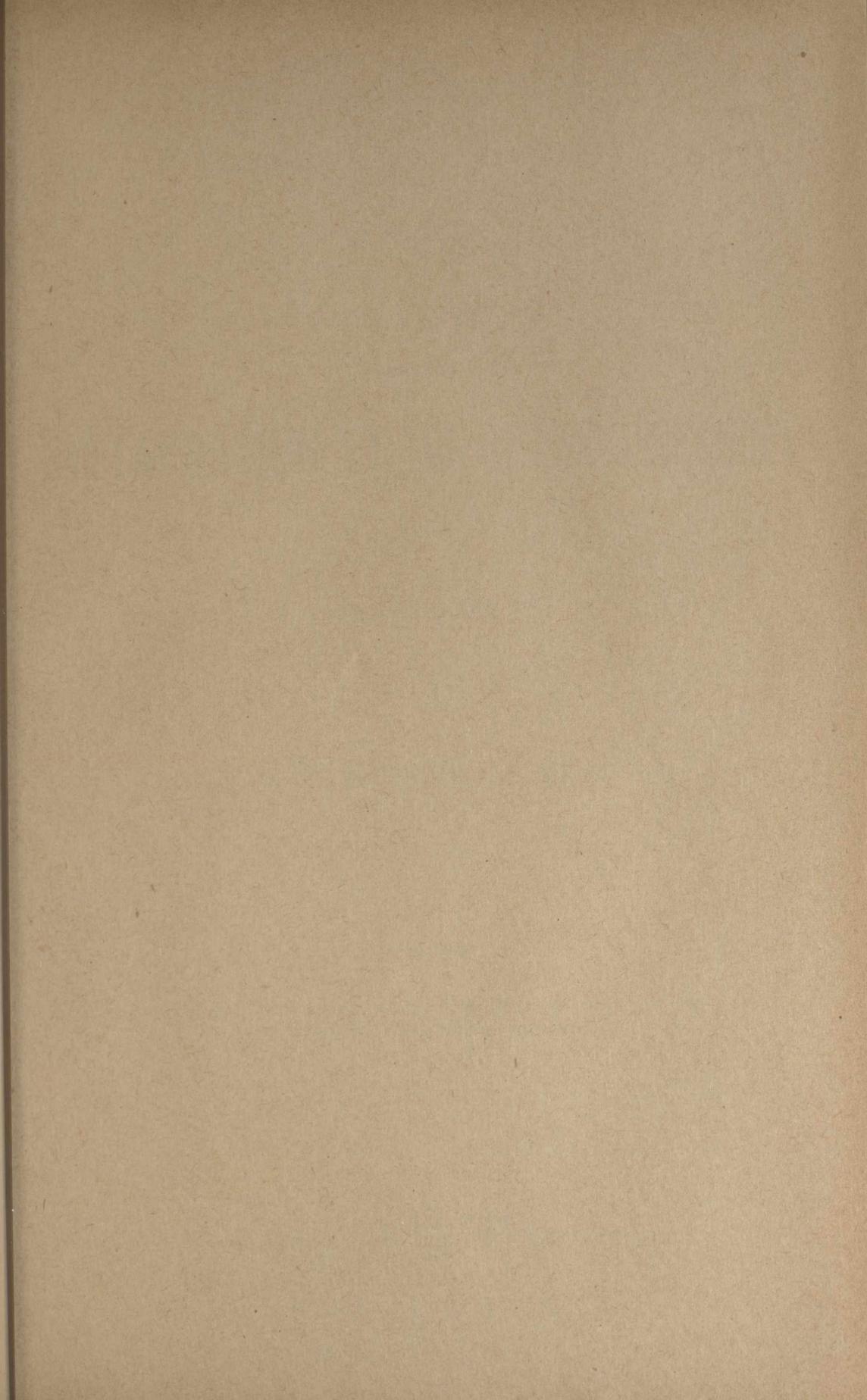
Le TÉMOIN: J'ai consulté les ministres de l'éducation, les sous-ministres, les directeurs de l'enseignement technique dans les diverses provinces, quant à l'étude du rendement et des moyens relatifs à la formation professionnelle dans ces provinces. Certaines questions sont du domaine gouvernemental; ainsi, quel usage fera-t-on après la guerre des compagnies de la Couronne ou des usines de la Couronne aux fins de la formation, ainsi que des établissements militaires et autres? Ce sont là des problèmes qui attendent encore leur solution; pour ce qui est des installations provinciales pour la formation, je puis dire que j'en possède une idée assez juste à présent.

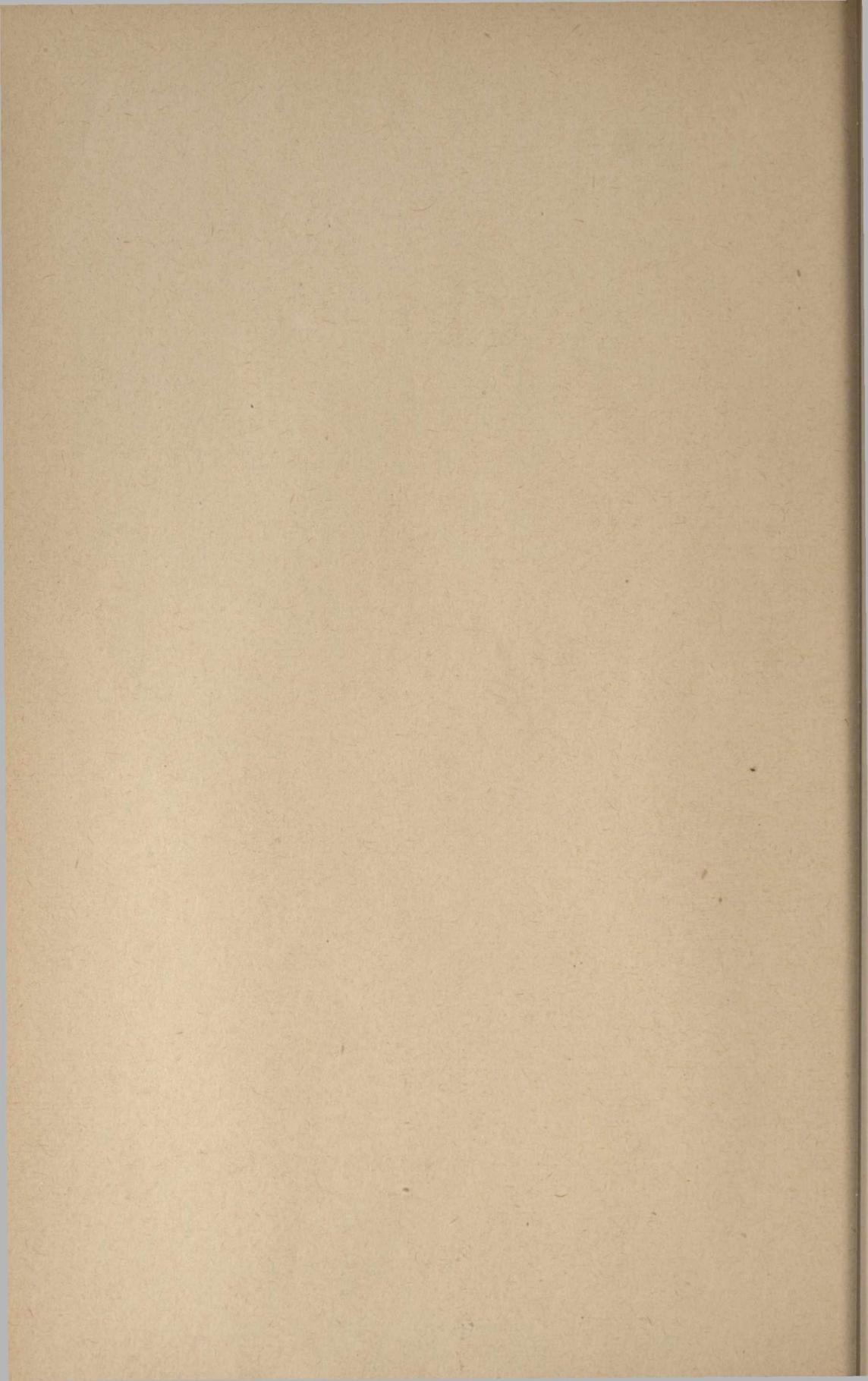
M. CASTLEDEN: Le lieutenant-colonel Bovey, qui est président du comité national des services d'éducation de la Légion canadienne, affirmait en présentant son rapport au Comité, le 29 novembre dernier, qu'il y aurait un grand besoin d'expansion. Comme suite à votre étude, je crois que vous pourriez nous donner une assez juste estimation des besoins probables. Cela nous serait très utile.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? A la réunion du Comité, en date du 14 mars, nous entendrons la Fédération canadienne des instituteurs. A ce propos, et comme suite aux témoignages que nous avons entendus aujourd'hui, j'aimerais attirer l'attention des membres du Comité sur le témoignage du colonel Bovey, dont on vient de parler, et sur le fait que, le jour même où le colonel Bovey a parlé, une lettre a été versée au procès-verbal, lettre provenant d'un instituteur de London, Ontario, et qui traitait de l'orientation professionnelle dans le sens de la question soulevée aujourd'hui par M. Quelch. J'ai demandé au président de la Fédération des instituteurs de m'envoyer à l'avance des copies de l'exposé que la Fédération présentera. Dès que je les aurai, je verrai à ce que chaque membre ait sa copie. S'il n'y a plus de questions, je terminerai en remerciant M. le ministre et M. Weir des témoignages précieux qu'ils nous ont donnés aujourd'hui.

A 12 h. 45, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.







SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

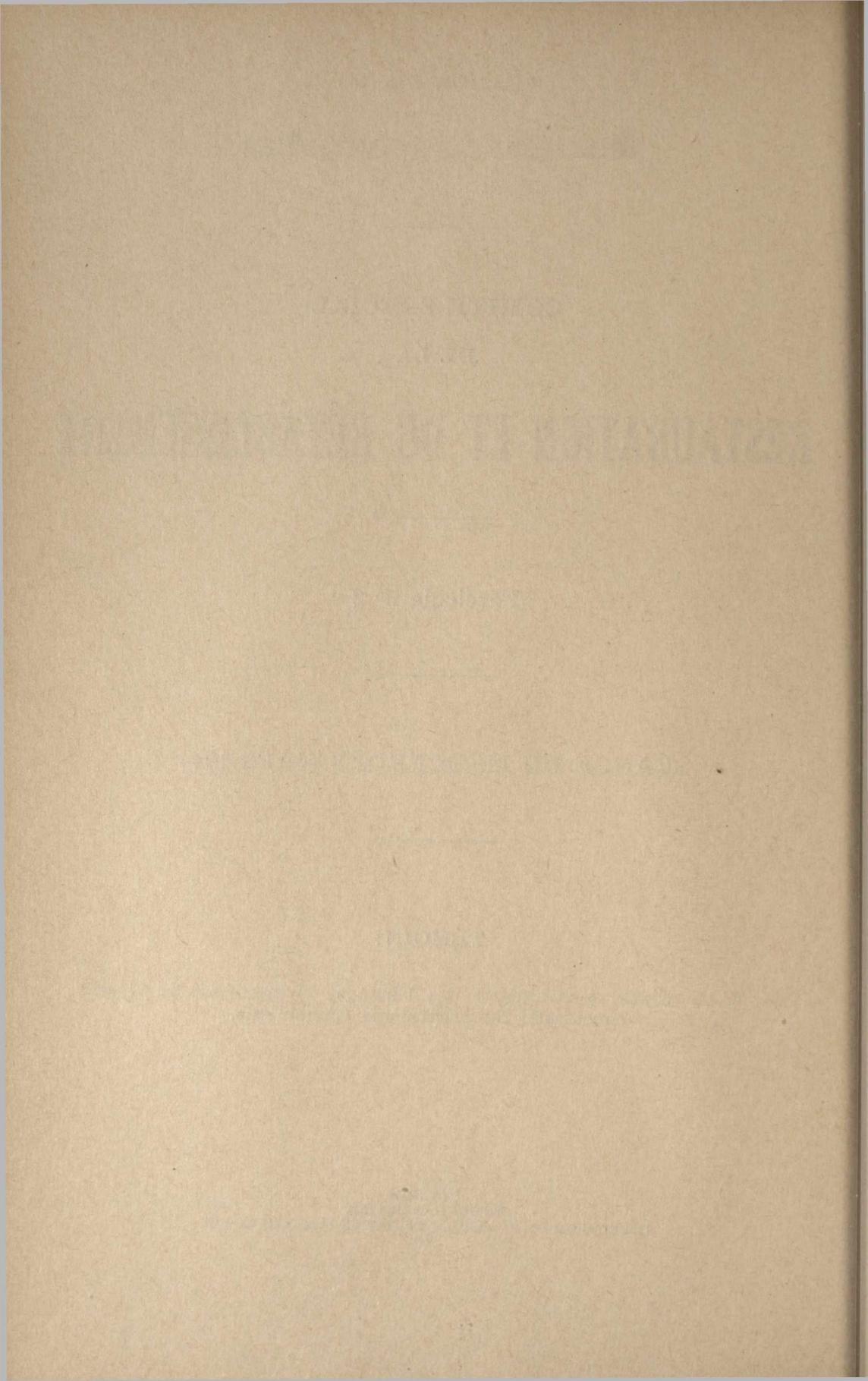
Fascicule n° 2

SÉANCE DU MERCREDI 8 MARS 1944

TÉMOIN:

M. W. C. Clark, sous ministre des Finances et président du Comité consultatif du programme économique.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 8 mars 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

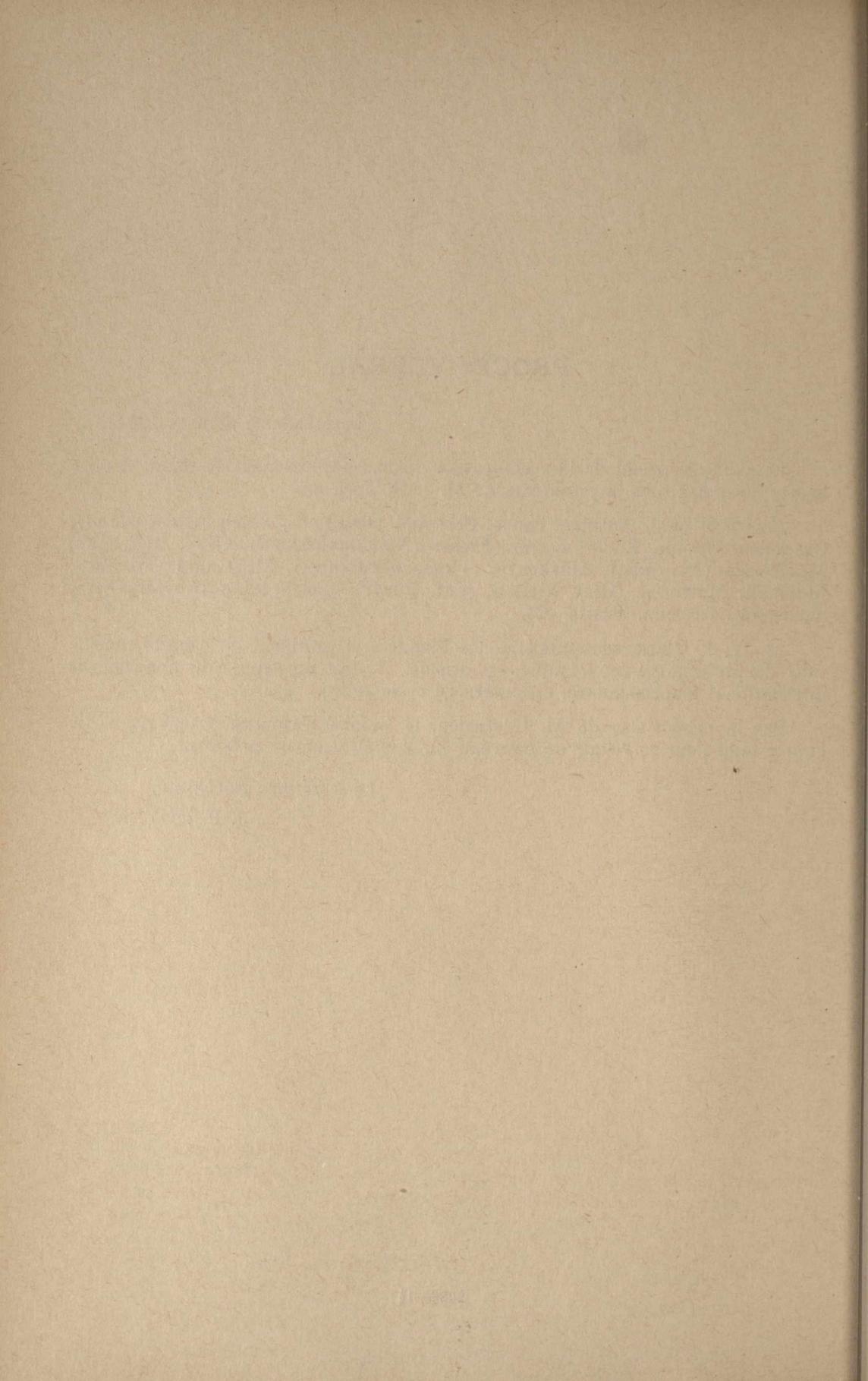
Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gray, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), McDonald (*Pontiac*), Marshall, Matthews, Mme Nielsen, MM. Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin—24.

M. W. C. Clark, sous-ministre des Finances et président du Comité consultatif du programme économique, est appelé. Il fait un exposé du financement international d'après-guerre, est interrogé et se retire.

Sur la proposition de M. Castleden, le Comité s'ajourne à une heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 8 mars 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Nous allons entendre, ce matin, M. Clark, le sous-ministre des Finances.

M. CASTLEDEN: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, ne serait-il pas possible que les divers comités se réunissent à des heures différentes, le mercredi? Quelques-uns d'entre nous siègent à ce Comité, d'autres, au Comité des élections, et ces deux comités ont été convoqués pour onze heures. Ne serait-il pas possible d'organiser nos séances pour qu'il n'y ait pas conflit?

Le PRÉSIDENT: Je crains que ce soit presque impossible. J'en ai causé hier avec le président du Comité des élections. Un tel comité qui a à convoquer des témoins doit quelquefois prendre des arrangements définitifs plusieurs semaines à l'avance. Par exemple, à notre prochaine séance, nous allons entendre la Fédération des professeurs du Canada. Il leur faut deux semaines de préparation avant de se présenter. A la séance suivante, ce sera la Canadian Automotive Association; elle nous a demandé un préavis de deux semaines. Dans l'intervalle, si d'autres comités décident de siéger, et qu'ils veulent siéger le même jour, il nous est très difficile de changer. J'ai dû changer la date de la séance au cours de laquelle sera entendue la Fédération des professeurs, ainsi que celle de la séance suivante, parce que deux associations nous avaient demandé de les notifier quelque temps à l'avance. Néanmoins, j'en causerai de nouveau avec les autres présidents de comités et je verrai ce qui peut être fait.

M. HILL: Les autres comités pourraient peut-être prendre d'autres dispositions.

Le PRÉSIDENT: Ils n'ont pas les mêmes difficultés.

Notre témoin, aujourd'hui, est M. Clark, sous-ministre des Finances. Je n'ai pas à le présenter aux membres de la Chambre des communes. En plus d'être sous-ministre des Finances, M. Clark est aussi président de l'un des comités les plus importants aidant à la préparation du programme d'après-guerre. Je n'insisterai pas davantage, mais je tiens à dire à M. Clark que chaque membre ici présent a entendu ses discours et ses diverses observations et que nous sommes tous fiers de l'avoir avec nous aujourd'hui. Je dois vous dire, monsieur Clark, que les membres du Comité ont le privilège de vous interroger en tout temps, mais le Comité, depuis le début de ses séances, a laissé le témoin présenter son exposé et l'a interrogé une fois celui-ci terminé.

M. CLARK, sous-ministre des Finances, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, lorsque M. Turgeon m'a demandé, la semaine dernière, si j'accepterais de témoigner devant le Comité, mercredi, sur le programme monétaire, j'ai accepté sur-le-champ, car je voulais avoir l'occasion de discuter avec vous quelques-unes de ces propositions. A ce moment, "mercredi prochain" me paraissait très éloigné, et j'ai cru que j'aurais suffisamment de temps pour rassembler mes matières et préparer un exposé. Malheureusement, à mon grand regret, à mon grand chagrin, nous sommes rendus

à mercredi et il m'a été impossible de donner un moment à la préparation de cet exposé. C'est pourquoi, je fais appel à votre sympathie et à votre indulgence pour les remarques diffuses que je vais vous faire ce matin.

Il peut arriver, en maintes occasions, que je mettes les pieds dans les plats, chose qui aurait pu être évitée si j'avais eu le temps de préparer mon sujet. Néanmoins, je ferai en sorte de vous parler librement et sans formalités. Je baserai quelques-unes de mes observations sur une causerie que j'ai donnée, il y a quelques semaines, à New-York, et cela m'aidera quelque peu. C'est mon intention de m'en tenir aux généralités plutôt que d'entrer dans les détails de ces propositions; car si nous entrons dans les détails nous deviendrons irrémédiablement perdus. Après tout, les détails importent peu; ils sont appelés à être modifiés des milliers de fois avant qu'on en arrive aux résultats. Il vous est loisible de me poser des questions, non seulement à la fin, mais pendant le cours de mon exposé, si je ne m'explique pas assez clairement. Cependant, si vous voulez bien retarder vos questions et vos critiques jusqu'à la fin de mes remarques, cela m'aidera à présenter mon exposé. Je tiens à déclarer que ce matin, je suis ici comme simple citoyen, non en ma qualité officielle, ni avec l'approbation du gouvernement, ni avec l'appui d'aucun représentant de ce dernier.

Monsieur le président, je suppose que la majorité des sujets qui ont été traités devant le Comité jusqu'à maintenant étaient des sujets se rapportant à l'après-guerre, dans le domaine domestique. Néanmoins, il y a des problèmes internationaux qui nous confrontent comme, par exemple, celui de la stabilisation de la monnaie internationale; si vous avez peine à en venir à une entente entre vous et en ce qui concerne les problèmes domestiques, je suis sûr que vous admettez immédiatement qu'il sera beaucoup plus difficile pour nous tous de nous entendre sur quelques-uns de ces problèmes internationaux, car ils concernent non seulement nos propres gens mais aussi un grand nombre d'autres nations. Il nous faut tenter d'en arriver à une sorte de solution qui conviendra non seulement au Canada, mais encore aux autres pays du monde; et à moins que nous ne puissions trouver une formule générale, raisonnablement satisfaisante pour un bon nombre de pays, il ne nous sera pas possible de solutionner quelques-uns des problèmes internationaux.

Bien qu'il s'agisse d'un problème international, je crois qu'il est de la plus haute importance pour le Canada. Je me base sur deux raisons. La première est notre importance dans le domaine du commerce extérieur. Je considère comme remarquable le fait que notre petit pays, d'une population de moins de 12,000,000 d'habitants, occupe le troisième rang parmi les plus grandes nations commerçantes du monde. Notre commerce étranger, l'an dernier, a atteint un total de près de \$5,000,000,000. Si on considère que notre population est d'environ 11,500,000, je crois que c'est un fait plus que remarquable, et lorsque je l'ai signalé à quelques-uns de mes amis de l'étranger, ils ont eu peine à me croire. Cela veut dire que le Canada, que tout Canadien a un très fort intérêt à ce que notre commerce international grandisse, et à ce qu'il existe un système commercial international qui fonctionne harmonieusement et efficacement.

Il existe un autre point, également très important, en ce qui nous concerne, savoir, le caractère de ce que les économistes appellent "notre balance des paiements internationaux". Par là, je veux dire que nous, au Canada, comme vous le savez, nous exportons beaucoup au Royaume-Uni, au reste de l'Empire et en Europe—beaucoup plus, dis-je, que nous n'importons de ces mêmes pays. Le Royaume-Uni est notre meilleur client. D'autre part, nous achetons beaucoup plus des Etats-Unis—cela varie cependant suivant les années—que nous n'exportons. Nous sommes aussi le plus fort débiteur des Etats-Unis, et aujourd'hui, la plus grande partie de notre dette internationale est envers les Etats-Unis.

Qu'est-ce que cela veut dire? Lorsque nous exportons ce volume considérable de marchandises au Royaume-Uni, aux autres pays de l'Empire ou à un pays

de la zone sterling, nous faisons en sorte d'amasser des livres sterling vu que nous sommes payés en livres sterling; mais lorsque nous achetons des Etats-Unis, il nous faut payer en dollars. A moins de pouvoir convertir le surplus de livres sterling que nous recevons pour nos surplus d'exportations à la zone sterling—à moins que nous puissions les convertir en dollars américains afin de pouvoir acheter aux Etats-Unis les choses dont nous avons besoin ou que nous aimerions à avoir—non seulement des produits de consommation mais aussi des matières premières et du matériel d'industrie de toute sorte—à moins que nous puissions convertir notre surplus sterling en dollars américains, évidemment notre sort est loin d'être brillant. Avant la guerre, la monnaie était normalement interchangeable—il était possible de convertir la monnaie sterling en dollars américain ou en toute autre monnaie. Comme vous le savez d'ailleurs, lorsque la guerre éclata et que l'Angleterre, pour des raisons essentielles à la guerre, mit en vigueur le contrôle du change étranger, ce lien fut rompu, et depuis lors nous avons éprouvé de grandes difficultés avec notre problème du change.

Ces deux faits: l'ampleur de notre intérêt dans le commerce extérieur, et la structure de notre balance des paiements, rendent, je crois, beaucoup plus importante pour le Canada que pour tout autre pays du monde, une solution juste et sage du problème de la stabilisation monétaire internationale.

Mon introduction terminée, j'aborderai directement les trois plans monétaires en discussion. Comme vous le savez, il y a le plan anglais, appelé quelquefois le plan Keynes car Keynes en fut l'un des principaux auteurs (il est peut-être malheureux que plusieurs de ces projets aient été attachés à des noms de personnes); quelquefois aussi, le projet anglais est appelé projet d'union internationale de compensation. D'autres fois, également, on l'appelle plan bancor, car le "bancor" est la nouvelle unité internationale de monnaie prévue dans le plan Keynes. En deuxième lieu, il y a le projet américain, ou projet White, ainsi appelé parce que son principal auteur fut le Dr Harry White, du département du Trésor des Etats-Unis. Quelquefois, on l'appelle aussi projet de fonds international de stabilisation; d'autres fois encore, projet de l'"unitas". Vous constaterez que ces noms ou titres ont été employés d'une manière interchangeable.

Comme vous le savez déjà, ces projets ont été rendus publics au mois d'avril ou de mai, l'an dernier. Ils furent publiés et envoyés par les gouvernements anglais et américain aux gouvernements des autres Nations unies, sans engager leurs gouvernements respectifs, car le gouvernement britannique n'a pas approuvé le projet Keynes et le gouvernement américain fit de même à l'endroit du projet White, comme des propositions faites par des "experts" de ses deux pays et destinées à résoudre le problème de la stabilisation des monnaies. Ces propositions furent faites non pas pour être discutées par les gouvernements, mais par les techniciens et les experts d'autres pays et le public en général, en vue de donner lieu à des critiques et à des modifications qui aideraient à l'élaboration éventuelle d'un plan acceptable par le monde entier. Ces projets nous furent adressés pour que nous les étudiions. C'est ce que nous avons fait, d'une manière technique, et finalement un groupe canadien de ces "experts" a proposé un autre projet. C'était en quelque sorte un compromis entre les projets anglais et américain, et il était destiné à aider le Royaume-Uni et les Etats-Unis à en arriver à une entente. Ce projet a été élaboré et étudié uniquement sur une base technique, et, comme je l'ai déjà dit, il n'engage nullement le gouvernement canadien.

Le but ultime de ces trois projets est d'aider à développer et à faire revivre le commerce international—développer son expansion dans l'avenir comme une condition essentielle de la prospérité mondiale. Pour atteindre ce but général, on pourrait dire que ces projets ont trois buts principaux immédiats: le premier, de créer une stabilité raisonnable des taux du change et un bon mécanisme pour

leur détermination ou leur modification dans l'avenir; de fournir à tous les autres pays l'accès aux ressources liquides du change étranger, en vue de réduire le danger que les programmes économiques et commerciaux, durant la période de transition suivant immédiatement la guerre, soient en grande partie déterminée par la rareté du change étranger, et de permettre aux nations, par la suite—c'est-à-dire une fois la période de transition terminée—de se guider; pour leurs programmes économiques et commerciaux, sur des considérations de longue portée, une fois en face d'une disette momentanée de monnaie étrangère. Cela peut être compliqué mais j'y reviendrai et m'expliquerai plus clairement. Le troisième but primordial est de fournir une méthode et un mécanisme convenus pour assurer les ajustements requis en vue de garder raisonnablement balancés les recettes et les débours des pays, aux comptes courants.

Pour résumer, on s'attend, grâce à ces projets, à ce que tous les pays adhérents—tous les pays qui adhèrent à l'union ou au fonds—s'entendent ensemble, par l'intermédiaire de la nouvelle institution, sur les taux du change qu'ils adopteront après la guerre; sur la nature générale des circonstances et la méthode sur lesquelles ils s'entendront pour apporter des modifications à ces taux; et sur la création d'un fonds international dont chaque pays puisse tirer, à diverses époques, des sommes déterminées et soumises à certaines conditions, en vue de maintenir un équilibre raisonnable entre les recettes et les débours, aux comptes courants.

Je vais aborder maintenant le deuxième but primordial ou immédiat dont j'ai parlé: fournir des ressources liquides aux pays adhérents. Qu'est-ce que je veux dire par là? Voici: envisagez le monde d'après-guerre et examinez les conditions qui confronteront les pays. Prenez le Royaume-Uni, et le reste de l'Europe, les pays libérés et les pays qui ont eu grandement à souffrir de la guerre. Une fois la guerre terminée, le régime économique de chacun de ces pays sera dans un état de déséquilibre et de désorganisation. Il sera très difficile de les rétablir sur une base bien ordonnée et efficace, produisant un rendement de marchandises et un volume d'exportations suffisants pour leur permettre d'avoir des ressources convenables de change étranger. En second lieu, ces pays auront un besoin urgent de marchandises importées d'autres pays pour fins de restauration et de rétablissement. Considérez la dévastation qu'il faudra réparer, la reconstruction qu'il faudra faire. La demande de marchandises par certains de ces pays à d'autres pays moins sérieusement affectés par la guerre sera considérable. Il en résulte qu'il leur faudra importer une foule de marchandises et pour solder la note; ils auront besoin de réserves de change étranger,—de monnaie des autres pays, d'or ou d'autres choses que les autres pays accepteront en paiement des produits importés.

Jetons un coup d'œil sur les événements très importants survenus dans ces pays, au Royaume-Uni, par exemple. Au cours des années d'avant-guerre, le Royaume-Uni avait un gros portefeuille de valeurs étrangères, du capital étranger qui, mis en vente, pouvait être échangé dans les pays dont ce capital était la monnaie; il détenait aussi de grandes quantités d'or et aussi des soldes de dollars américains et des soldes en banque dans d'autres pays. Le Royaume-Uni avait également une puissante marine marchande qui fournissait des services à d'autres pays, et de la monnaie étrangère pour les paiements. Aujourd'hui, ce gros portefeuille du Royaume-Uni en valeurs étrangères, et les autres propriétés à l'étranger, ont diminué très, très considérablement parce qu'elles ont dû être utilisées pour fins de guerre. Ses possessions d'or, ses soldes de dollars américains et d'autres monnaies étrangères ont baissé énormément pour la même raison. En plus, il s'était créé une dette considérable à l'étranger. L'Inde, les pays du Moyen-Orient et de l'Amérique du Sud détiennent de vastes sommes d'argent sterling accumulé, qui, du point de vue de l'Angleterre, représentent une dette étrangère. En ce qui concerne la marine marchande de l'Angleterre, vous savez tous ce qui est arrivé; sans aucun doute les marines mar-

chandes de plusieurs autres pays ont augmenté considérablement. Par conséquent, il peut arriver que les recettes étrangères de l'Angleterre provenant du transport marchand ne soient pas aussi fortes dans l'après-guerre qu'elles le furent dans l'avant-guerre.

Pour toutes ces raisons, la Grande-Bretagne et les autres pays européens seront à la gêne en matière de change étranger de paiement, de monnaie étrangère, d'or ou d'autres valeurs pouvant être échangées en monnaie étrangère de paiement. Ces pays, y compris le Royaume-Uni, manqueront de ces ressources, nécessaires pour acheter les importations requises pour fins de restauration. Voilà pourquoi il est important d'avoir un fonds, un mécanisme par lequel on pourra mettre à la disposition de ces pays, après la guerre, un approvisionnement de monnaie étrangère de paiement. Si ce fonds dans lequel ces pays pourraient puiser n'existe pas, que feront-ils? Ils prendront le moyen le plus court et le plus facile pour en arriver à la solution de leurs problèmes; ils passeront des ententes commerciales bilatérales, ils feront l'achat de monnaie étrangère et adopteront des programmes protectionnistes. Ils pourront importer certaines marchandises essentielles à la restauration, et prohiber l'importation de produits de consommation ou de tout autre produit pouvant être fabriqué domestiquement. Il en résultera, je le crains fort, que nous ne ferons que répéter les erreurs commises vers 1930; la situation sera probablement pire car il y a plus de poudre dans l'air que vers 1930. Alors, l'un des buts primordiaux de ces projets monétaires est la création d'un fonds dans lequel les pays pourraient puiser pour rencontrer leurs obligations à l'étranger, payer pour les importations venant de pays étrangers durant la période de transition et par la suite, afin qu'il ne leur soit pas nécessaire d'adopter un programme restrictif d'accaparement. En conséquence, vous constaterez que dans tous ces projets monétaires on insiste beaucoup sur la création d'un fonds de ressources liquides de change étranger. Ils en parlent de manière différente. Le projet britannique pour la création d'une union internationale de compensation est, comme vous le savez, une simple application dans ce domaine international du "système de banque". L'union débute sans aucun fonds. Il n'y a pas de souscripteurs, pas de souscriptions. Chaque pays, cependant, a droit à une "quote-part" dans l'union, qui consiste simplement en une ligne de crédit auprès de l'union, lui donnant le droit d'emprunter des sommes déterminées, sous réserve de certaines conditions au delà d'un certain point. Les prêts consentis par l'union sont faits en une nouvelle monnaie internationale que Lord Keynes appelle bancor. Comment cela fonctionne-t-il? Voici, si un pays, par l'entremise de sa trésorerie ou de sa banque centrale, tire sur sa quote-part, les livres de l'union feront voir à l'actif, un prêt en bancor consenti au pays qui retire le chèque, et au passif, un dépôt en faveur du pays qui retire et dépose le chèque. Le surplus ou le déficit du compte courant de ce pays serait ainsi révélé par son crédit ou son débit de bancor dans les livres de l'union. En d'autres mots, disons, comme la chose se produira certainement, que les Etats-Unis seront un grand pays créditeur après la guerre, et qu'ils vendront plus à l'étranger qu'ils n'y achèteront. Dans les circonstances, les Etats-Unis accumuleront dans les livres de l'union un volume considérable de crédit bancor, ils vendront plus qu'ils n'achèteront et le surplus sera un crédit de bancor dans les livres de l'union. De même, un pays débiteur au compte courant aura un débit contre lui dans les livres de l'union. En deux mots, voilà comment l'union fonctionne. Les quote-parts allouées aux divers pays selon le plan britannique sont basées sur l'importance relative des pays dans le commerce international. Je crois que Lord Keynes a pris pour base une moyenne de trois années d'avant-guerre et accordé les quote-parts aux divers pays suivant leurs parts relatives dans le commerce international. L'union de compensation que Lord Keynes envisage est donc réellement une banque sans capital souscrit, créant ses propres fonds, fournissant une nouvelle monnaie internationale appelée bancor et utilisant ce que

nous pourrions appeler le système du découvert. Ce système, incidemment, n'est pas en usage aux Etats-Unis et c'est une des raisons pour lesquelles il est difficile aux Etats-Unis d'accepter le projet Keynes.

Laisant le projet Keynes un instant pour passer au projet White, vous avez là un projet peut-être plus facile à comprendre, quelque chose de plus orthodoxe ou conventionnel. Sous le régime du projet White un fonds véritable est créé auquel souscrivent les divers pays. Ceux-ci souscrivent au moyen d'or, ou de leur propre monnaie ou encore, en certains cas, au moyen de valeurs de leur propre gouvernement en sommes stipulées. Le montant des souscriptions est basé sur la quote-part qui leur est allouée. Ici encore, il y a un plan de quote-parts allouées aux divers pays. Mais sous ce rapport il existe une différence entre le projet britannique et le projet américain; suivant le projet britannique les quote-parts sont basées sur l'importance relative du pays en matière de commerce international; selon le projet américain, d'autre part, elles sont basées sur une formule faisant entrer en ligne de compte l'or que détient chaque pays, son revenu national et les fluctuations de ses balances commerciales. Le projet britannique donnerait un peu plus de poids à l'anglais et le projet américain ferait de même à l'égard d'un américain. Le projet White stipulait au début un fonds "d'au moins \$5 milliards" et je crois que l'idée générale était que la quote-part des Etats-Unis dans ce fonds serait d'environ \$1,300,000,000. Une partie devait être payée en or (bien que les Etats-Unis, naturellement, pourraient vouloir le payer entièrement en or) et le solde en dollars américains.

D'après ce plan, le surplus, dans le compte d'un pays, serait indiqué par le rythme auquel sa souscription nationale disparaîtrait du fonds. Voici ce que je veux dire. Prenons, de nouveau, le cas des Etats-Unis qui, évidemment, seront un grand pays créateur après la guerre. Si c'est un pays créateur, il vend plus de marchandises aux autres pays qu'il ne leur en achète et, par conséquent, les autres pays doivent avoir des dollars américains pour combler ce déficit. Il leur faudrait puiser dans l'approvisionnement de dollars américains, et il y aurait une tendance à ce que l'actif en dollars américains disparaisse de ce fonds. D'autre part, si un pays est déficitaire, le déficit serait indiqué par une accumulation de monnaie de ce pays dans le fonds. En d'autres termes, si un pays se trouvait dans une situation déficitaire, achetant plus des autres pays qu'il ne leur vendrait lui-même, il verserait continuellement au fonds sa propre monnaie et il s'y produirait une forte accumulation de monnaie du pays ainsi endetté.

Voilà les deux projets qui ont été déposés dans l'arène publique pour discussion, le printemps dernier. En étudiant ces deux projets, nous avons pu constater des avantages et des restrictions dans les deux. Je crois qu'il est évident que le projet Keynes paraît être un peu plus logique, plus élégant si vous le préférez. Il fonctionnerait tout simplement. Il ne serait rien de plus qu'une série de livres et il aurait le grand avantage d'indiquer en tout temps le manque d'équilibre des comptes internationaux de chacun des pays adhérents. Par ailleurs, le fonds américain serait un fonds véritable consistant de divers sacs de monnaie, de toutes ou de la presque totalité des monnaies du monde; son fonctionnement serait plus difficile et comporterait une gêne quotidienne plus suivie. Nous avons cru, cependant, que ces différences entre les deux projets n'étaient pas fondamentales. Chaque projet en particulier visait à servir le même but, et la différence se trouvait plus dans les détails que dans l'ensemble. Ce qui nous a le plus impressionnés, c'est qu'il ne paraissait pas possible de faire accepter par les Etats-Unis le projet bancor, le projet Keynes, vu qu'il comportait un engagement illimité ou du moins un engagement très considérable. En vertu de ce projet, les Etats-Unis pourraient se trouver, en temps assez normal, à s'amasser un approvisionnement de ce bancor dans une proportion de \$8 ou \$9 milliards, et dans l'hypothèse de certaines conditions, sauf certaines

réserves, cet approvisionnement de bancor pourrait atteindre \$36 milliards. Voici la question qui se posait: Était-il naturel de s'attendre à ce que les États-Unis consentent à prêter même la plus petite de ces sommes aux autres pays du monde dans le but de stabiliser le change? Je crois que les États-Unis ont tôt fait de comprendre qu'il n'y avait pas sur ce point en particulier la moindre possibilité d'accord entre ces deux grands pays. L'engagement illimité, le volume considérable de l'engagement, a été le point qui, suivant moi, a rendu impossible l'acceptation du projet Keynes par les États-Unis. Je parle ici librement et j'ose espérer que la presse ne fera pas trop grand état de mes remarques. Il y avait une autre objection de la part des États-Unis, dont j'ai fait mention, et qui était la suivante: le projet Keynes reposait sur le principe du découvert, qui n'est presque pas compris ou reconnu dans les cercles bancaires des États-Unis.

Lorsque nous en sommes venus à la conclusion que l'existence d'un engagement illimité dans un organisme monétaire international rendrait ce projet inacceptable à d'autres pays, nous avons été poussés, naturellement, vers un projet calqué jusqu'à un certain point sur le projet américain; c'est-à-dire un fonds avec certaines limites fixes, de proportion limitée et composé de divers sacs de monnaie, quelque peu suivant le plan américain. Il existe néanmoins des différences importantes entre les suggestions du Canada et le projet américain.

La différence la plus importante est peut-être l'importance du fonds. Comme je l'ai dit il y a un instant, le projet américain suggérait un fonds d'au moins \$5 milliards, mais, considérant l'étendue des problèmes auxquels les pays d'Europe auront à faire face après la guerre, nous avons cru qu'un fonds de \$5 milliards ne serait pas suffisant. Nous en avons la certitude. Je crois qu'on admet généralement, maintenant, que cette somme n'est pas assez forte. En conséquence, nous avons stipulé que le fonds devait comporter une mise initiale de \$8 milliards avec augmentation prévue de 50 p. 100 grâce à certains pouvoirs d'emprunts. En d'autres mots, nous constituons un minimum de \$8 milliards et un maximum de \$12 milliards. Personne ne peut dire exactement combien vaste ce fonds devra être. Personne ne peut dire si la somme de \$12 milliards est le seul montant qui convienne. L'expérience seule pourra nous l'apprendre, si nous lui en fournissons l'occasion. Mais nous avons cru qu'il était préférable de faire erreur — tant qu'à nous tromper — en créant un fonds trop vaste plutôt que trop petit. Nous avons pensé que si nous avions un fonds paraissant trop petit, trop de gens seraient exposés à deux dangers. Si le fonds paraît trop petit à certains pays, que se produira-t-il? Ils auront l'impression que leurs difficultés à l'endroit du change étranger seront trop grandes pour être solutionnées par un projet de stabilisation des monnaies, et ils se lanceront immédiatement vers les pratiques monétaires et commerciales bilatérales dont j'ai fait mention précédemment. Ils se diront: "Ce projet monétaire ne nous offre aucune chance de salut. Il est préférable que nous essayions de nous sauver-nous-mêmes" et ils adopteront un programme monétaire et commercial bilatéral. Dès lors que deux ou trois pays agiront ainsi, il sera à craindre que la contagion ou la répercussion de cet état de choses ne se propage à travers le monde et que nous en revenions où nous en étions vers 1930.

En second lieu, nous avons cru qu'un fonds trop petit pourrait porter à croire que l'approvisionnement de certaines monnaies, principalement de dollars américains, ne suffirait pas. Dès qu'il deviendrait évident ou qu'il y aurait tendance à devenir évident que les dollars américains ou les autres monnaies se font rares, on s'empresserait de faire des achats payables en la monnaie se faisant rare ou de faire des paiements dus en monnaie rare. Vous auriez ainsi à courir tous les dangers qui se présentent lorsqu'une banque, peu solidement assise, est en difficulté; lorsque le public se rend compte qu'elle fléchit, il se produit une course et la banque fait banqueroute. Nous avons donc cru que le coût de pourvoir quelques milliards de plus pour créer un fonds qui pourrait

paraître trop vaste était une décision sage, qu'il était préférable de faire erreur dans ce sens plutôt que de nous tromper en débutant avec un fonds trop petit.

Jusqu'à présent, j'ai parlé du premier des buts les plus importants du fonds, savoir, de fournir aux pays adhérents des ressources liquides de change étranger. Je vais parler maintenant du deuxième but, l'assurance d'une stabilité raisonnable des taux du change et d'une sorte de procédé bien ordonné pour leur détermination ou leur modification. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister sur le fait qu'il est important, comme facteur pour faciliter et encourager le commerce, qu'il existe une assurance raisonnable de stabilité des taux du change. Si vous causez avec l'homme d'affaires, l'exportateur, par exemple, vous remarquerez qu'il insiste sur le fait qu'il ne sait pas quelle sera la valeur de la monnaie qui sert au paiement de ses marchandises; c'est le pire empêchement à l'expansion du commerce international. De même, il est évident qu'il n'est pas possible d'avoir des placements internationaux à long termes, à moins d'être raisonnablement sûr de la stabilité des taux du change, et il est probablement vrai que les problèmes qui confronteront l'univers dans la période d'après-guerre demanderont de forts placements internationaux à longs termes pour que nous en arrivions à la solution des problèmes de quelques-uns de ces pays et que l'univers revienne à un degré raisonnable de prospérité.

Afin de comprendre pourquoi une stabilité raisonnable des taux du change est importante, prenons le cas du Canada ou de tout autre pays qui s'efforcera de conclure des arrangements commerciaux avec d'autres pays après la guerre. Vous pourrez entreprendre des négociations tarifaires avec un autre pays, vous pourrez même en arriver à une entente sur les taux tarifaires; mais si vous craignez, disons, que l'autre pays ne déprécie la valeur de sa monnaie de 10 p. 100, 20 30 p.100 ou dans toute autre proportion peu après l'adoption du traité, vous ne conclurez pas d'entente. Franchement, je ne vois pas comment les pays peuvent réellement conclure des accords tarifaires d'après-guerre s'ils ne peuvent pas voir plus clairement que maintenant quelle sera la situation du change. Du point de vue du Canada, naturellement, le point le plus important sous ce rapport est que le Royaume-Uni et les Etats-Unis s'entendent sur leur taux du change; que nous sachions quel sera le taux du change de la livre sterling et du dollar américain. Pour atteindre notre but, cela n'est pas encore suffisant. Ce taux anormal entre l'Angleterre et les Etats-Unis peut être excellent et nous pourrions établir notre taux du change en rapport avec celui de la livre sterling et du dollar américain; mais si l'Argentine ou les pays scandinaves ou un autre concurrent important peut nous supplanter sur les marchés des Etats-Unis ou du Royaume-Uni par suite de la dépréciation du change, en ce qui nous concerne, notre position ne sera guère florissante. Ainsi ces projets pourvoient non pas à une immutabilité absolue des taux du change mais à une stabilité raisonnable. Ils pourvoient à une entente avec le fonds pour le taux du début, et à un procédé bien ordonné pour les modifications à apporter aux taux une fois le fonds en opération.

Sous ce rapport, je tiendrais à mentionner brièvement les critiques qui ont été faites des trois projets monétaires, principalement par des banquiers de New-York. Ils sont portés à croire que ces projets, basés sur des vues internationales, sont trop audacieux, trop ambitieux, et ils suggèrent à leur place certains autres plans. Vous constaterez qu'un groupe de banquiers du monde propose d'attendre le retour du vieil et traditionnel étalon-or. Je crois que ceux qui sont familiers avec les conditions et l'opinion publique de certains pays se rendent compte que c'est espoir perdu, que les pays dirigeants ou presque tous les pays dirigeants ne reviendront pas automatiquement à l'étalon-or. Ceux qui s'y attendent sont sous le charme d'une rêverie. Remarquez que sous ce rapport, suivant nous et, je crois, suivant presque tout autre pays au monde. Le grand point est de réunir tous les pays qui ont un commerce international important dans une entente monétaire commune, ou standardisée, et soumise à une ligne de conduite commune.

Un autre plan suggéré par quelques-uns de ces banquiers et par certains économistes est le " projet de monnaie de base ". Cela veut dire que les nations dirigeantes se réuniraient et s'entendraient sur leurs taux du change, et les pays de moindre importance feraient de même une fois ce premier accord conclu. Péremptoirement, ils commencent par dire que ce qu'il faut c'est que les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'entendent sur le taux de la livre sterling et du dollar; puis ajoutent-ils, la Banque fédérale de réserve de New-York, est disposée à consentir un prêt, à la Banque d'Angleterre ou au gouvernement britannique, permettant, en dépit des influences immédiates qui pourront jouer, de maintenir le taux d'échange convenus. En d'autres termes, il y aurait un crédit direct de la part des Etats-Unis et à l'égard du Royaume-Uni, et chacun des petits pays se tournerait soit du côté du dollar américain, soit du côté de la livre sterling britannique. Il me semble qu'il existe de véritables objections, de véritables restrictions à ce genre de solution du problème. Tout d'abord, il me paraît évident que s'il y a des objections politiques au projet de fonds international, disons aux Etats-Unis, il y aurait des objections plus sérieuses au crédit direct de la part des Etats-Unis ou de la Banque fédérale de réserve à l'égard du Royaume-Uni. Il y aura certainement plus de trouble politique, de friction et de difficulté dans les années à venir par suite de ce genre de crédit direct.

En second lieu, il semble évident qu'on divise le monde en une zone sterling et en une zone de dollar américain, chaque pays et chaque système monétaire ayant ses propres satellites. Je ne vois pas où nous pourrions en venir de cette façon, car pour nous, la livre sterling et le dollar américain sont à peu près également importants. Certainement, ce plan comporte un aspect bilatéral, et je crois qu'il y aurait tendance à en arriver à la dualité et aux préférences en matière commerciale et monétaire.

Je ne suis pas entré dans les détails pour ce qui a trait au second but des projets monétaires, savoir, la détermination et les modifications des taux du change. Je crois, cependant, en avoir dit suffisamment pour vous en donner une bonne idée.

Le troisième but est de fournir une méthode et un mécanisme pour obtenir les ajustements requis en vue de maintenir l'équilibre dans les comptes courants des pays adhérents. Qu'est-ce que cela signifie? Admettons que le fonds est créé et qu'il fonctionne bien pendant un an ou deux, et qu'un pays devienne chroniquement en déséquilibre. Qu'allons-nous faire? Ces plans comportent des dispositions qui tentent de résoudre ce problème le plus efficacement possible sans nuire réellement à la souveraineté des pays. En ce qui concerne un pays débiteur, il existe des dispositions qui sont destinées à l'empêcher de tomber dans un état déficitaire chronique, et d'autres dispositions ayant pour but de corriger les conditions responsables de cet état, lorsqu'un pays a une tendance chronique au déséquilibre, il existe aussi certaines mesures à prendre et des suggestions sur ce qu'il faut faire. Les trois plans donnent beaucoup d'attention à l'état d'un pays créateur. On craint qu'un ou plusieurs grands pays n'insistent pour exporter des marchandises au reste du monde et sans vouloir, soit acheter des marchandises du reste du monde, soit consentir des prêts internationaux à longue échéance, afin de maintenir leur équilibre. Je n'insisterai pas sur certaines dispositions détaillées de ces plans qui ont pour objet, autant qu'il est possible, la solution de ce problème.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur la direction de l'union ou du fonds et sur la répartition des votes entre les pays adhérents. Dans le plan britannique, le vote est réparti selon les quote-parts. Dans le plan américain, le vote se rapporte aussi aux quote-parts, mais il existe certaines dispositions suivant lesquelles les Etats-Unis ont le droit de veto. Nous avons examiné ces clauses, et nous avons cru que pour l'adoption d'un tel projet, sauf dans une seule occasion, il était mieux de laisser prévaloir le principe démocratique. En d'autres

termes, nous avons stipulé que les décisions devaient être prises par le fonds à la majorité des voix. Nous nous sommes rendu compte, toutefois, que certains pays créditeurs pourraient être fort préoccupés de ce qui arriverait si un certain nombre de pays débiteurs ou déficitaires se groupaient et votaient en faveur de l'adoption de programmes au détriment d'un ou de plusieurs des grands pays créditeurs. Nous avons cru que la meilleure manière de résoudre ce problème était de permettre à tout pays de se retirer de l'union presque immédiatement. Cela paraissait être la seule protection en pareil cas; enlever tout sujet de crainte qu'auraient certains pays qu'en devenant membres de l'union, leurs intérêts auraient peut-être à souffrir du fait de certains pays. Selon notre projet, si une telle situation se présente, le pays a le droit de se retirer de l'union après un préavis de trente jours. Il me semble que cela fournit une protection efficace. Après tout, l'union représente en quelque sorte un club dont on devient membre pour en retirer des bénéfices ou avantages. Pour devenir membre, il faut accepter certaines conditions, comme dans le cas d'un club, et une fois admis on en retire ces avantages; s'il advient qu'on diffère d'opinion avec les confrères, on peut démissionner. Dans le club que nous proposons, on a la permission de démissionner sur préavis de trente jours.

Il y a une foule de questions dont je pourrais traiter, mais je préfère terminer par une remarque générale. J'ai émis l'opinion qu'il était important d'avoir un projet apportant une solution au problème de l'instabilité monétaire dans le monde d'après-guerre et fournissant une base solide au bon fonctionnement du commerce international. Je crois que les Canadiens qui sont intéressés à ces projets ne sont liés à aucun en particulier. Ils désirent ardemment élaborer un projet généralement acceptable et qui aura une bonne chance de succès. Il n'y a pas d'orgueil de paternité, aucune adhésion stricte à tel ou tel détail. Nous croyons qu'il n'est pas possible d'envisager de cette façon ce problème de collaboration internationale. Pour avoir un projet international, nous devons en formuler un qui soit acceptable et qui se recommande, pour ainsi dire, de lui-même à l'opinion mondiale. Il est fondamental de trouver une solution au problème du change, une solution raisonnablement acceptable. Nous ne sommes pas d'avis, toutefois, que ce plan monétaire offre, de toute façon, un remède aux maux du monde d'après-guerre. Nous croyons plutôt qu'à moins d'entreprendre davantage, ce projet ne vivra pas, qu'il est destiné à faire faillite. Comme je le disais dans la petite causerie que j'ai donnée il y a quelque temps, il m'a semblé qu'il y avait six grands problèmes à résoudre, tous d'importance plus ou moins égale.

Le premier de ces problèmes est la sécurité politique. Aussi longtemps que nous n'aurons pas une assurance raisonnable d'une paix stable, les Nations unies n'auront pas une prospérité économique réelle. Il y a ici un cercle vicieux, car je crois qu'il est tout aussi juste de dire qu'à moins de résoudre les problèmes de prospérité économique nous ne pourrons jouir longtemps de la sécurité politique ni avoir un monde en paix. Le maintien de la paix ou de la sécurité politique est donc le premier problème.

En second lieu, j'ai parlé du problème du programme commercial. C'est-à-dire la réduction ou l'élimination des barrières tarifaires et d'autres obstacles au commerce, qui, durant les vingt-cinq années qui ont précédé la guerre, ont eu tendance à obstruer les voies du commerce international et à étouffer le développement économique. Il nous faut un programme plus prévoyant, libérant les voies du commerce international, si nous tenons à résoudre ces autres problèmes.

En troisième lieu, il y a le problème des placements internationaux à longue échéance. Si vous considérez le monde d'après-guerre du point de vue international, vous constaterez trois phases, je crois: la première, la période de transition, celle suivant immédiatement la fin de la guerre, alors que le monde sera confronté par le problème de secourir, d'alimenter les peuples affamés, de leur fournir le strict nécessaire en matière de vêtement et ainsi de suite. C'est le problème que

l'UNRRA, ou Administration du secours et du rétablissement des Nations unies, est appelée à résoudre. Vient ensuite la période qu'on appelle quelquefois "reconstruction" ou "rétablissement" alors que surgira le problème de la reconstruction des demeures, des fabriques, etc., dans les pays dévastés. Enfin, il y aura le problème de longue portée ou période de restauration des divers régimes économiques du monde en bon état d'opération. Au cours de cette période, dans certains pays du moins, je crois, il sera nécessaire de faire revivre le prêt à longue échéance si nous tenons à avoir une excellente prospérité dans le monde en général.

Le quatrième problème dont j'ai fait mention est celui de l'instabilité du prix des vivres et des matières premières, problème dont nous avons eu à souffrir pendant un grand nombre d'années dans le passé, la tendance des prix des vivres, des autres produits agricoles et des matières premières d'être sujets à des poussées ou fluctuations subites et extrêmes, coïncidant plus ou moins avec le mouvement du cycle des affaires. Il me semble que nous devons faire en sorte d'adoucir la fluctuation de ces prix, de stabiliser les prix des vivres, des produits agricoles et des matières premières, si nous tenons à accomplir les autres tâches qui nous incombent.

En cinquième lieu, il y a le problème domestique fondamental de convertir notre régime économique en production de temps de paix et de maintenir ensuite le haut et grandissant niveau de l'activité économique qu'on est arrivé à appeler plein rendement.

Finalement, il y a le problème de la stabilisation monétaire dont je vous ai entretenu.

Voilà, il me semble, les six grands problèmes qui doivent être solutionnés au même titre.

Je termine en répétant ce que j'ai dit dans cette causerie antérieure. Je parlais de ces six problèmes :

Je crains que le tabouret que je viens de fabriquer n'ait six pattes, mais je peux vous assurer qu'il en est de lui comme d'un tabouret à trois pattes : pour rester debout, chacune de ses six pattes lui est nécessaire. D'une manière concrète, aucun organisme monétaire international, quelque parfait qu'il soit dans sa forme ou fort dans son administration ne pourra survivre longtemps par suite du désarroi provenant de la guerre économique basée sur des craintes politiques, des pratiques commerciales et monétaires bilatérales, le refus constant de pays créditeur, soit d'accepter des importations en paiement du service des intérêts sur des placements étrangers, soit de continuer le placement du surplus de leurs capitaux à l'étranger ; de sérieuses fluctuations des prix des vivres et des matières premières, comme celles qui se sont produites dans l'entre-deux-guerres et l'absence, chez les pays dirigeants d'une politique commune et raisonnablement synchronisée en vue du maintien d'un haut niveau d'activité économique interne.

S'il en est ainsi, le problème dans son ensemble est-il si vaste et si complexe qu'il nous faille être défaitistes ? Faut-il se décourager et tout abandonner parce que plusieurs critiques répètent que ces projets ne sauraient réaliser ceci ou cela, qu'ils négligent tel ou tel problème connexe et qu'ils sont voués à l'insuccès à moins que telle ou telle chose ne soit faite ? Assurément, nous ne saurions être des défaitistes ! Sûrement, deux guerres mondiales dans un quart de siècle ont dû enseigner quelque chose à cette génération ! Ces guerres ont dû nous enseigner que, si nous voulons survivre, nous devons déchaîner contre nos problèmes communs de temps de paix toutes les ressources de notre esprit et de notre cœur qui, appliquées à la guerre, ont, comme nous le savons tous, accompli presque des prodiges !

Comme je l'ai dit, l'un quelconque de ces projets, modifié à volonté, ne saurait être le remède; ne saurait produire des résultats si nous ne parvenons pas à résoudre ces autres problèmes; je crois cependant qu'ils peuvent contribuer à la solution non seulement du problème de la stabilité monétaire mais de tous les autres problèmes également.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, M. Clark vous a fait un exposé très clair des mesures à prendre pour en arriver à la stabilisation internationale des monnaies, qu'il juge nécessaire pour le commerce mondial d'après-guerre. Votre comité de direction en invitant M. Clark à nous exposer aujourd'hui ses vues sur cette question a choisi le bon moyen d'amorcer la discussion sur les questions internationales et les questions financières en générale.

C'est le temps des questions, maintenant.

M. Quelch:

D. Ai-je raison de croire que M. Clark est président du comité consultatif du programme économique et que ce comité a absorbé le comité James de la restauration, et qu'aujourd'hui, son comité est celui qui s'occupe de la restauration et du rétablissement d'après-guerre?—R. Je crois que vous avez presque raison.

Le PRÉSIDENT: M. Clark a déclaré, naturellement, qu'il parlait en son nom personnel.

M. Quelch:

D. Certaines remarques de M. Clark m'ont intéressé, principalement lorsqu'il a demandé à la presse de faire silence sur sa déclaration à l'effet qu'il nous faudrait peut-être rattacher la monnaie internationale à l'or parce que, de nos jours, les Etats-Unis sont les plus forts détenteurs de réserves d'or. Keynes a pris la même attitude et il est très emphatique dans son projet; suivant lui, la monnaie internationale pourrait être mise en circulation sans être rattachée à l'or, mais étant donné que les Etats-Unis détiennent la plus forte réserve d'or, il ne croyait pas qu'ils accepteraient aucune proposition qui ne serait en grande partie basée sur l'or, et par conséquent, il émet l'opinion qu'il faudrait s'en rapporter à l'or en vue de satisfaire les Etats-Unis.

Le TÉMOIN: Je vous demande pardon. Me permettriez-vous de vous interrompre? Je ne crois pas avoir dit cela. Lorsque je me suis adressé à la presse, je parlais de l'importance du fonds et de sa nature en général, des engagements au fonds; je ne parlais pas du tout de l'or.

M. Quelch:

D. Vous avez fait mention de l'or et vous avez dit que vous doutiez que les Etats-Unis acceptent jamais un projet qui ne reposerait pas en grande partie sur l'or?—R. Je n'ai pas dit cela.

D. Quoiqu'il en soit, Keynes est très clair sous ce rapport, dans son projet, et j'avais compris que M. Clark prenait une attitude à peu près semblable. D'autre part, si nous nous lions envers un projet en vue de satisfaire en grande partie les exigences des Etats-Unis et si, par la suite, un tel projet est cause de froissements, nous serons loin d'améliorer la situation. Nous nous rendons compte aujourd'hui de notre responsabilité de fournir des marchandises aux autres nations en temps de guerre, et nous considérons que c'est une obligation morale. M. Clark a signalé qu'après la guerre, certains pays seront incapables d'acheter des marchandises importées; qu'elles n'auront pas de change étranger ni d'exportations pour se procurer du change étranger. C'est exact, et suivant moi, pendant plusieurs années après la guerre, nous aurons la même obligation morale qu'aujourd'hui, celle de fournir des marchandises en vertu des systèmes d'aide mutuelle ou de prêt-location, marchandises qui prendront probablement

la forme de cadeaux, pendant plusieurs années après la guerre, afin de permettre aux pays dévastés de se réhabiliter. Fort heureusement, par suite de notre situation géographique, nous ne sommes pas ainsi éprouvés, mais nous avons l'obligation morale tout autant de réparer les dommages dans les pays dévastés que de gagner la guerre. Je crois que nous devrions considérer ce point et au lieu de consentir des prêts, nous devrions faire cadeau des produits nécessaires. Une fois ces pays rétablis, leurs industries restaurées et en mesure de produire, dans la plupart des cas, ces pays seront désireux de faire des exportations en paiement de leurs importations. Je crois que notre position est claire. Il faut d'abord aider les pays à se remettre sur pied afin de pouvoir payer leurs importations par des exportations. Ceci fait, je crois que nous devrions nous efforcer d'élaborer un projet aidant les peuples à payer leurs importations par des exportations. Le fait de fournir des crédits ne peut pas, et je crois que M. Clark l'admettra, faire disparaître une balance commerciale défavorable à longue échéance. A mon avis, suivant les trois projets, c'est aux pays débiteurs qu'il incombe de remédier à la situation. Il est vrai qu'une petite taxe est imposée aux pays créditeurs, mais cela ne suffit pas à faire accepter des importations à un pays créateur en plein paiement de ses exportations. Dans les recommandations faites aux pays créditeurs, il est dit bien clairement qu'ils ne sont pas tenus d'accepter les recommandations. D'autres part, les pays débiteurs sont obligés d'accepter ces recommandations. Les pays débiteurs devront mettre en opération certaines recommandations. C'est-à-dire, que si un pays débiteur dépasse sa quote-part de monnaie étrangère, il doit accepter certaines propositions de l'autorité internationale et apporter certaines modifications à sa politique extérieure et intérieure. M. Clark a déclaré que les pays débiteurs avaient le droit de démissionner, mais ils n'ont ce droit qu'après avoir donné un préavis de tant de jours, et doivent être en mesure d'ajuster leur passif à la satisfaction de l'union internationale. Il est fort douteux qu'ils puissent le faire. Selon ces projets, les pays débiteurs sont sous la dictature absolue de l'union internationale et incapables de démissionner parce qu'ils ne peuvent ajuster leur passif à la satisfaction des autorités internationales.

M. Clark est sans doute au courant du programme formulé par la Chambre de commerce de Londres, qui est probablement le plus grand organisme du genre au monde. Elle comprend 9,000 maisons de commerce affiliées à 39 corporations industrielles qui comptent 50,000 membres. La Chambre de commerce de Londres a pris une attitude tout à fait à l'opposé de celle des trois projets. Elle prétend que c'est le pays créateur qui doit assumer la plus grande responsabilité et, par conséquent, elle suggère, que le pays créateur prenne des mesures pour rendre possible la liquidation de la balance commerciale défavorable et, si cela n'est pas possible, pour rayer la dette. Elle propose que la stabilisation du taux du change des monnaies soit basée sur le pouvoir d'achat domestique de l'argent d'un pays et qu'une entente soit conclue en vue de la stabilisation du niveau des prix au moins en ce qui concerne les exportations. Elle mentionne la création d'une chambre de compensation par l'entremise de laquelle s'effectuerait l'échange des balances, et alors si une nation créateur refusait d'accepter des importations en paiement d'exportations, après un certain temps ce crédit serait annulé. La Chambre de commerce signale que tout ce que peut faire un pays débiteur est de donner au pays créateur un droit de revendication sur ses marchandises; il ne peut pas forcer le pays créateur à acheter, mais si ce dernier refuse d'accepter des marchandises du pays débiteur, il n'y a certainement pas lieu que le pays débiteur soit pénalisé comme, par exemple, en se voyant contraint de réduire son niveau général des prix, afin d'encourager davantage les autres pays à acheter ses produits. Il me semble que le succès de ces projets dépend de l'organisation de l'économie intérieure d'un pays de manière que la population puisse acheter la production totale du pays ou la production d'autres pays contre laquelle sa propre production pourrait être échan-

gée. S'il n'est pas possible d'en arriver là, je n'entrevois pas d'avenir brillant pour un organisme international. La difficulté pourrait être surmontée périodiquement au moyen de prêts à longue échéance, mais cela ne ferait qu'aggraver la situation, car tôt ou tard, il faudra accepter des produits en paiements des intérêts sur le prêt, ce qui ne ferait qu'accroître la balance défavorable. Cependant, si on utilisait des prêts à longue échéance pour la construction d'industries, ce pays ne tarderait pas à devenir exportateur et il en résulterait, dans un avenir rapproché, un dur conflit économique entre pays.

Je tiendrais à signaler comment les pays pourraient organiser leur économie domestique en vue de maintenir une production efficace permettant le commerce libre avec les autres pays. Peut-être M. Clark aimerait-il à dire s'il est d'accord avec les propositions de la Chambre de commerce de Londres? Il a sans doute étudié ces propositions. R. Dans la première partie de ses remarques, M. Quelch suggère une solution idéaliste à quelques-uns des problèmes qui surgiront immédiatement à l'issue de la guerre. En d'autres mots, il suggère la continuation de l'aide mutuelle ou de cadeaux à d'autres nations qui ne peuvent pas payer pour leurs importations nécessaires.

M. QUELCH: Parce que dévastées par la guerre.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il va beaucoup plus loin sous ce rapport que les recommandations de l'UNRRA. Comme je l'ai dit, c'est une solution idéaliste. S'il pouvait la faire accepter par la plupart des pays du monde, je lui souhaiterais beaucoup de succès. Je crois que vous constaterez que même en temps de guerre on critique l'aide mutuelle aux pays alliés pour la poursuite de la guerre. Je crains fort qu'il soit beaucoup plus difficile de faire accepter cette solution par un grand nombre de pays dans l'après-guerre, alors que le degré de patriotisme ne sera pas aussi élevé chez les Nations unies. Je serais porté à croire qu'il escompte trop de la nature humaine, du moins dans certains pays, quand il suggère de s'en rapporter à cet aspect de l'aide mutuelle pour la continuer longtemps après la guerre, principalement lorsque vous constaterez qu'après la guerre certains de ces pays libérés achèteront non seulement les choses essentielles mais aussi une foule d'autres qui sembleront aux pays accordant cette aide des objets de luxe sans nécessité.

M. Hill:

D. Chaque pays aurait à se taxer? R. Oui, pour pouvoir donner aux autres pays. Je crains que dans des pays, on ait alors le sentiment que ces autres pays pourraient fort bien payer certains de leurs achats. M. Quelch a aussi parlé de la différence de traitement entre pays créditeurs et pays débiteurs, dans ces projets, laissant entendre que le traitement infligé aux pays débiteurs était beaucoup plus sévère et opprimant que celui des pays créditeurs. Je ne crois pas que ce soit une juste appréciation des trois projets. Tous trois reconnaissant clairement—et ils insistent sur ce point—l'obligation dans laquelle se trouvent les pays créditeurs de faire ce qui leur permettrait d'abandonner cette position chronique de créditeurs et d'aider l'univers à fonctionner comme un tout. Au sujet des pays créditeurs, je pourrais lire brièvement ce que j'ai dit dans cette causerie:

Les trois projets reconnaissent que les pays excédentaires peuvent être aussi responsables du déséquilibre des échanges internationaux que les pays déficitaires. Pour bien démontrer l'application des plans à l'égard des pays excédentaires, permettez-moi de vous citer les principales dispositions du projet canadien. Quand les opérations de l'union auront eu pour résultat de porter les ventes nettes de la monnaie d'un pays adhérent à 75 p. 100 de la quote-part dudit pays, l'union pourra, dans le but d'augmenter son encaisse de la monnaie en question, essayer d'instituer un programme de placements à l'étranger (ou de rapatriement).

Chaque fois que les opérations de l'union auront résulté en ventes nettes de la monnaie d'un pays jusqu'à concurrence de 85 p. 100 de la quote-part dudit pays, l'union pourra et devra fournir audit pays un rapport analysant les causes de l'épuisement de son encaisse et formulant des recommandations à l'égard des politiques monétaires et fiscales, des taux du change, de la politique commerciale et des placements internationaux, et susceptibles de rétablir l'équilibre des balances internationales du pays intéressé. L'union a aussi le droit de conclure des arrangements avec tout pays pour emprunter des montants additionnels de la monnaie de ce dernier à des conditions mutuellement acceptables, et lorsque le Bureau croit que la demande éventuelle de toute monnaie peut épuiser l'encaisse de l'union, il est tenu de proposer une méthode pour la répartition équitable de la monnaie raréfiée ainsi que des suggestions à l'effet d'équilibrer les probabilités d'offre et de demande. S'il juge nécessaire de rationner l'argent raréfié, le Bureau est tenu d'examiner les taux du change en cours et de recommander les modifications jugées nécessaires par suite du changement des circonstances.

Je considère que le rationnement de la monnaie raréfiée possède une force réelle qui atteint grandement les pays créditeurs. Il est vrai, comme M. Quelch l'a dit, qu'un grand nombre des dispositions que je viens de lire revêtent un caractère consultatif; mais si le fonds a le pouvoir d'imposer toutes ces mesures à un pays créateur, ou d'autres pouvoirs tout aussi sévères, je crois que M. Quelch serait porté à dire que nous suggérons un projet qui nuirait grandement à la souveraineté d'un pays. On peut facilement aller trop loin dans ce sens et je crois que ce que ces projets suggèrent va beaucoup plus loin que ce qui a été fait dans le passé pour résoudre le problème du pays créateur, pour forcer le pays créateur à comprendre ce qu'il doit faire pour solutionner ses propres problèmes et ne pas être un boulet à la prospérité du monde.

Si un de ces projets était adopté et un fonds créé, je crois qu'il faudrait compter que le prestige et l'influence de l'administration du fonds auraient un sens considérable pour tous les pays. Pour la première fois, nous aurions un mécanisme international qui étudierait sans cesse ces problèmes et qui s'efforceraient de faire adopter des solutions efficaces. Je ne crois pas que beaucoup de pays acceptent ce qui pourrait nuire à leur souveraineté au point qu'il serait nécessaire de forcer un pays créateur ou un pays débiteur à faire ce qui devrait être fait. Je doute fort qu'il soit possible d'aller loin de cette façon. Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Quelch vers la fin de ses remarques, savoir, de fournir aux pays les moyens de réorganiser leur économie domestique lorsqu'ils sont grandement et chroniquement déficitaires. Comme M. Quelch l'a déclaré, bien qu'il soit vrai également que le crédit ne soit pas la véritable solution de ce problème, ceux dont font mention les projets ne sont pas destinés à être une solution, ils sont destinés simplement à fournir une aide temporaire pendant que s'effectuent les mises au point désirées, plutôt que de se cacher et de faire ce que certains pays ont fait dans le passé pour sauver leur peau sans se soucier de la répercussion que cela pouvait avoir sur le monde en général. Voilà le but réel des crédits institués par ces projets. Ils sont destinés à fournir une aide temporaire. Disons que vous êtes d'un pays agricole faisant en grande partie des exportations de produits agricoles. Si la récolte est mauvaise, votre pays sera à court, temporairement, de change étranger; sans l'un de ces projets vous serez incapables d'effectuer vos paiements pour les importations nécessaires ou pour d'autres fins,—vous vous trouverez en de sérieuses difficultés et peut-être forcé de réduire votre taux de change, ou d'élever votre tarif et ainsi de suite. Au contraire, les plans que nous sommes à discuter, vous donneraient accès à un fonds qui viendrait à votre aide quand vous seriez en difficulté, et qui vous éviterait d'agir de manière à nuire aux autres pays du monde et à appauvrir ensuite le monde, une fois dans cette voie.

Il ne serait pas raisonnable de me faire aborder ce matin le programme de la Chambre de commerce de Londres. J'aimerais à traiter cette question à fond et il y a bien longtemps que j'ai étudié ce programme. Je voudrais m'en pénétrer davantage et je préférerais ne pas entreprendre un nouvel et long exposé, ayant déjà parlé si longtemps.

D. Votre projet demande bien, lorsqu'un pays créateur atteint un certain point, qu'il trouve une solution au problème s'il tient à poursuivre ses opérations commerciales? R. Oui.

D. Naturellement, c'est ce qu'il fera? R. Oui, en ce qui concerne les dispositions relatives au rationnement.

Le PRÉSIDENT: Me permettriez-vous une interruption? Il est près d'une heure. Je désirerais savoir quel est le désir du Comité. Allons-nous ajourner à une heure pour reprendre la séance plus tard cet après-midi? Le cas échéant, est-ce que M. Clark pourrait y assister sans gêner toute sa journée. Ou serait-il préférable d'ajourner à une date ultérieure afin d'avoir l'occasion d'étudier l'exposé de M. Clark avant de nous réunir de nouveau?

M. HILL: Je propose que nous ajournions jusqu'à ce que nous ayons eu le temps d'étudier cet exposé.

M. QUELCH: Avant l'ajournement, je désirerais revenir à la question des atteintes à la souveraineté des pays, car je suis entièrement d'accord avec M. Clark sur ce point. Suivant moi, l'une des principales objections à ces projets provient du fait qu'il n'est pas question de nuire à la souveraineté d'un pays créateur, tandis qu'il en est tout autrement dans le cas d'un pays débiteur; et je prétends qu'un pays créateur serait grandement à blâmer, car s'il refuse d'acheter les produits d'un pays débiteur, ce dernier sera à sa merci. A la page 8 du projet il est dit:

En vue d'autoriser un Etat adhérent à porter son débit à plus de la moitié de sa quote-part, le Bureau des gouverneurs pourra prescrire les trois ou l'une quelconque des mesures ci-après:

- (i) une réduction déterminée dans la valeur de la monnaie de l'adhérent, si cette réduction paraît la solution convenable;
- (ii) le contrôle des exportations de capitaux si une telle mesure n'est pas déjà en vigueur; et
- (iii) le versement pur et simple d'une certaine portion de tout or ou de tout autre actif liquide que l'Etat possède en dehors de son compte avec l'union, en réduction du débit.

De plus, le Bureau des gouverneurs pourra recommander au gouvernement de l'Etat adhérent les mesures d'économie interne propres à rétablir l'équilibre de sa balance internationale.

Le TÉMOIN: Notez les mots "En vue d'autoriser" l'obtention de prêts additionnels. Si un pays désire porter son débit à plus de 50 p. 100 de sa quote-part et s'il désire emprunter plus d'argent, il peut le faire à ces conditions. Il n'a pas besoin d'emprunter plus d'argent; il n'est pas forcé de le faire.

M. HILL: S'il désire avoir plus de cadeaux, oui.

M. QUELCH: Pas des cadeaux.

M. HILL: M. Clark a dit bien clairement que pendant les premières années qui suivront la guerre, ces pays ne pourront pas produire suffisamment pour leur propre usage.

M. QUELCH: Je ne crois pas qu'il ait dit cela.

M. HILL: Il a dit bien clairement que c'était ce qu'il avait en vue.

M. QUELCH: Il y a une différence de traitement bien marquée entre le traitement d'un pays créateur et celui d'un pays débiteur.

M. HILL: C'est ce dernier qui reçoit un cadeau.

M. QUELCH: M. Clark a dit que ces propositions n'étaient que temporaires. Dans sa causerie faite aux Etats-Unis, il a déclaré que le pays créateur devait être disposé soit à accepter des importations contre des exportations, soit à consentir des prêts à longue échéance, mais je ne crois pas que cette dernière solution soit pratique, à tout considérer. La seule solution serait qu'une nation accepte des importations contre ses exportations.

Le TÉMOIN: Oui, à la longue.

M. Quelch:

D. Autrement on ne ferait qu'aggraver la situation?—R. Pas nécessairement. Les gens contractent des emprunts et en acquittent les intérêts car ils croient qu'ils peuvent rendre leur industrie plus productive, plus efficace, et gagner plus que l'intérêt sur le prêt. Ils s'attendent à rencontrer les intérêts et à retirer eux-mêmes un bénéfice. Examinons la prochaine génération de la Chine, par exemple. A part l'aide mutuelle qui pourra lui être accordée durant la période suivant immédiatement la guerre, ou le secours ou le rétablissement au moyen de cadeaux ou de crédit, si ce pays pouvait obtenir des prêts à longue portée, à des conditions raisonnables, pour développer, disons, la vallée du Yang-Tsé, il pourrait devenir beaucoup plus productif et plus actif qu'il ne l'est actuellement. La Chine pourrait obtenir des prêts non seulement pour le développement de la vallée du Yang-Tsé, mais encore pour plusieurs autres fins, et la nouvelle productivité développée par l'utilisation de machines-outils, d'usines de toutes sortes, etc., pourrait l'aider à se maintenir et lui permettre de payer les intérêts sur les prêts consentis par d'autres pays; par le fait même, le niveau de vie se trouverait haussé considérablement. Si un prêt ne rapporte pas à un emprunteur plus que les intérêts, il n'a pas de raison de le contracter.

M. QUELCH: Je pense avec M. Clark que dans le cas qu'il vient de soumettre, le prêt est justifié; mais si un pays a besoin de matières premières et ne peut pas faire consentir le pays créateur à accepter ses produits en paiement de ces matières premières, l'alternative est de contracter un emprunt. Dans le passé la plupart des pays capitalistes se sont efforcés de maintenir des balances commerciales favorables dans le but de rejeter chez les autres le chômage. Le pays créateur doit assumer la responsabilité d'accepter des importations contre ses exportations, pour envisager les choses de loin.

M. HILL: Je désirerais poser deux questions, dont une se rapportant à la discussion actuellement en cours.

M. Hill:

D. N'est-il pas vrai que dans les pays appelés "débiteurs", ceux qui se rétabliront d'eux-mêmes, il sera plus facile d'enrayer le chômage que dans les pays créateurs?—R. Oui, au début.

D. Je veux dire quelques années après la guerre.—R. Oui.

D. Dans son dernier rapport, notre Comité a déclaré qu'un crédit meilleur et plus facile d'accès devrait être accordé au producteur de matières premières, savoir, le cultivateur, le pêcheur. Quel est votre avis à ce sujet?—R. Si je me rappelle bien ce que j'ai lu dans le Hansard, je crois que le gouvernement avait l'intention d'adopter des mesures pour ce genre de crédit.

D. Personnellement, vous croyez qu'il devrait être accordé?—R. Naturellement.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, avant de discuter l'ajournement?

M. CASTLEDEN: Je proposerais qu'on invite M. Clark à revenir devant le Comité. Son exposé d'aujourd'hui embrassait le domaine international. Je

suggérerais que la prochaine fois, il traite des nécessités monétaires en vue de maintenir élevé le niveau de l'activité économique au Canada même, par exemple, du développement de la banque industrielle et de la banque agricole.

Le TÉMOIN: Je crois que la question de la banque industrielle et la législation bancaire seront étudiées par le Comité de la banque et du commerce.

M. CASTLEDEN: Oui, mais notre Comité est d'une nature un peu différente.

Le PRÉSIDENT: M. Castleden veut dire que nous pourrions avoir votre point de vue pour ce qui est des buts de notre Comité. Nous vous sommes très obligés, monsieur Clark, de la manière dont vous avez présenté votre exposé.

Sachant combien est occupé M. Clark, messieurs, je laisserais au comité de direction le soin de fixer une date qui conviendrait à M. Clark et au Comité.

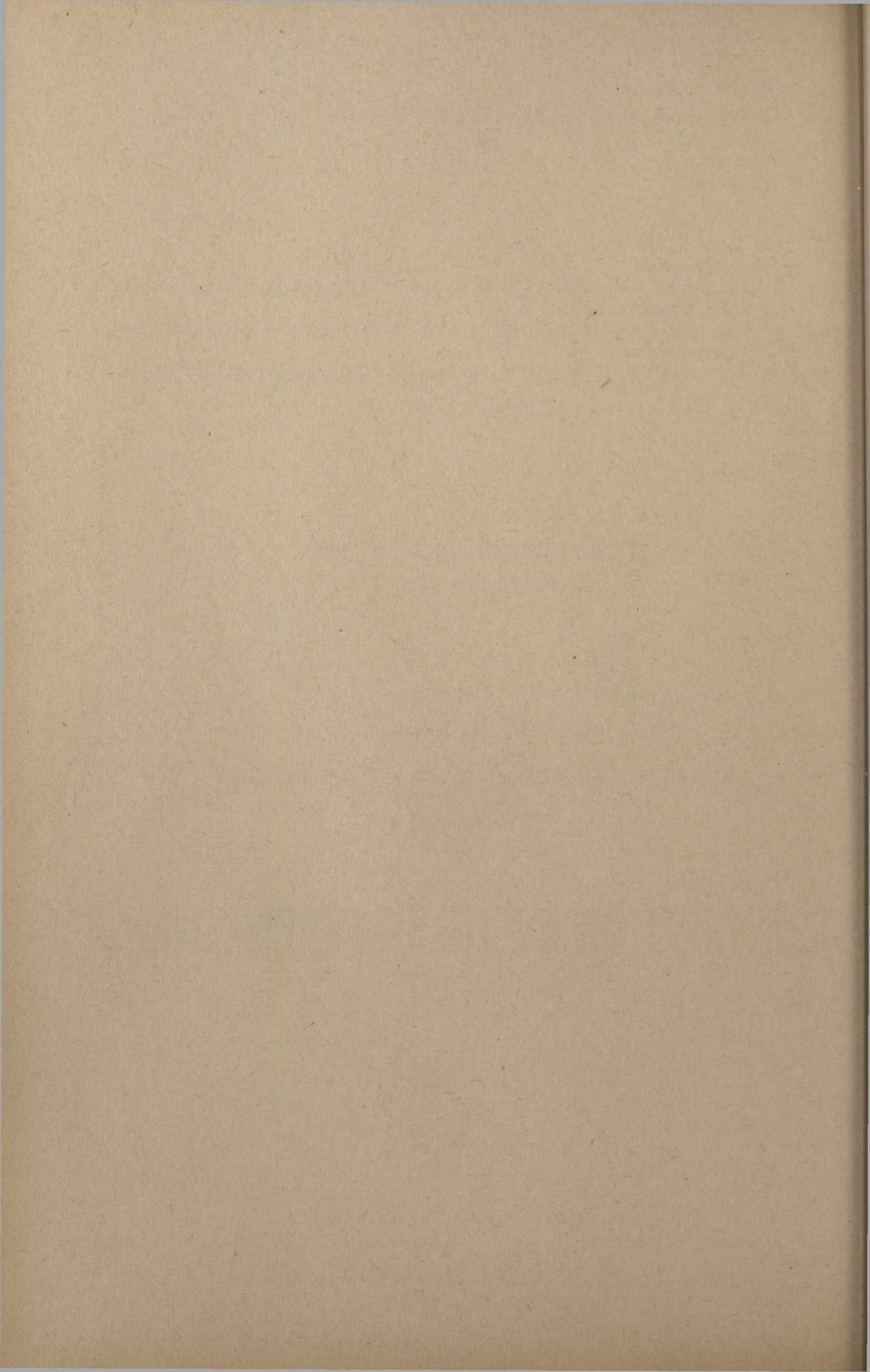
Mme NIELSEN: Avant d'ajourner, je désirerais poser une question. Au début de ses remarques, M. Clark a émis l'opinion qu'en premier lieu, le commerce mondial dépendait de ce que nous étions capables ou non de remporter la victoire et de rétablir la paix, et que la paix finale, paix à longue portée, reposait sur notre capacité d'établir des relations commerciales. Ce matin, M. Clark a parlé longuement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, des deux projets préparés par ces deux pays et de celui du Canada, mais il n'a rien dit concernant l'Union soviétique. Je crois qu'on se rend bien compte aujourd'hui que la capacité de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada de maintenir leur économie dépend de celle de trouver des marchés, et dans l'Union soviétique nous trouverons l'un des plus grands marchés au monde, car ce pays a été grandement dévasté et il aura besoin d'un grand nombre de matériaux pour se relever de ses ruines. L'Union soviétique s'est-elle prononcée sur le plan Kenynes ou sur le plan White, ou la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada ont-ils étudié ces plans avec elle en vue de connaître son attitude?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, il serait peut-être préférable d'adresser la question de Mme Nielsen aux gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne; je sais néanmoins que l'été dernier, alors que les techniciens de certains autres pays furent invités à Washington pour l'étude de ces plans, on avait l'intention de demander à la Russie d'envoyer des représentants. Comme elle ne pouvait en envoyer immédiatement, elle comptait le faire à une date ultérieure. Je ne saurais dire si les délibérations ont eu lieu, mais je sais que c'était l'intention du gouvernement des Etats-Unis et celle de la Russie d'y faire participer cette dernière. Si ces délibérations n'ont pas encore eu lieu, je suis certain qu'elles se tiendront dans un avenir rapproché.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Alors il serait régulier de proposer l'ajournement.

M. CASTLEDEN: Je le propose.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne *sine die*.



PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 15 mars 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Marshall, Matthews, Mme Nielsen, Poirier, Purdy, Quelch, Sanderson, Turgeon et Tustin—22.

Le président présente les représentants suivants de la Fédération canadienne des instituteurs:

Mlle Beryl Truax, de Montréal, présidente;
M. E. F. Willoughby, de Winnipeg, vice-président; et
M. C. N. Crutchfield, de Shawinigan-Falls, secrétaire-trésorier;
Aussi le Commandant d'escadre Low, du C.A.R.C., et M. MacMaster, des Services éducatifs de la Légion.

Au nom de la Fédération canadienne des instituteurs, M. Willoughby présente un exposé, après quoi, de concert avec Mlle Truax et M. Crutchfield, il est interrogé et se retire.

Sur la proposition de M. MacNicol, à une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne à 3 heures.

Le MERCREDI 15 mars 1944.

Le Comité se réunit de nouveau à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Black (*Cumberland*), Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Marshall, Nielsen (Mme), Purdy, Quelch, Sanderson et Turgeon—17.

Mlle Truax, M. Willoughby et M. Crutchfield sont rappelés et interrogés de nouveau.

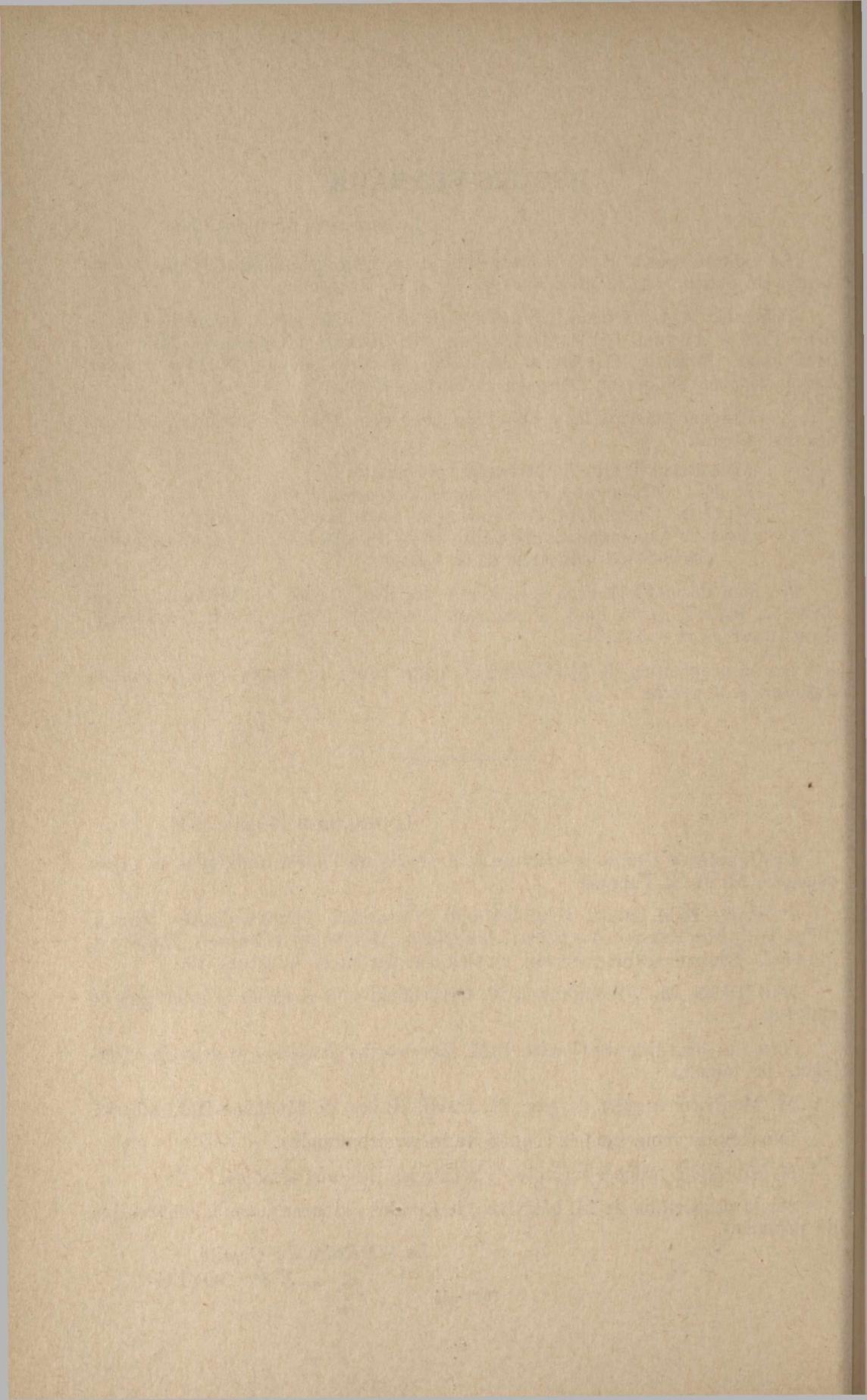
Avec la permission du Comité, MM. Noseworthy et Gershaw, députés, interrogent les témoins.

M. MacNicol suggère de citer M. David Hayes, de Medicine-Hat, Alberta. Les témoins remercient le Comité de les avoir entendus.

M. MacNicol propose un vote de remerciements aux témoins.

Sur la proposition de M. McNiven, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 15 mars 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Nous avons parmi nous aujourd'hui, comme vous le savez, des représentants de la Fédération canadienne des instituteurs. Mlle Beryl Truax, de Montréal, en est la présidente; M. E. F. Willoughby, de Winnipeg, le vice-président; M. C. N. Crutchfield, de Shawinigan-Falls, Québec, le secrétaire-trésorier. Nous avons également parmi nous le commandant d'escadre Low, du C.A.R.C., et M. MacMaster, tous deux attachés au Service d'éducation de la Légion canadienne. Ces messieurs sont nos distingués invités.

M. Willoughby est censé présenter un exposé au nom de la fédération. J'ai parlé de la présentation de cet exposé avec M. Willoughby et j'ai proposé, moyennant le consentement des membres du Comité, que tout l'exposé soit versé au procès-verbal, tandis que le témoin se contentera de nous en donner un bref aperçu.

Vous savez, M. Willoughby, qu'en vertu des règlements, vous pouvez être interrogé à tout moment par les membres du Comité, mais vous constaterez sans doute que ceux-ci attendront la fin de votre exposé. Je puis dire aux membres du Comité que le M. Willoughby, Mlle Truax et M. Crutchfield répondront à leurs questions.

M. MACNICOL: M. Willoughby va-t-il nous donner un résumé de son travail ou nous le lire en entier?

Le PRÉSIDENT: Un résumé seulement, à moins que vous ne désiriez entendre l'exposé en entier.

M. MACNICOL: Non.

M. E. F. WILLOUGHBY, vice-président, surintendant principal de la Mulvey Junior High School, de Winnipeg, Manitoba.

M. C. N. CRUTCHFIELD, secrétaire-trésorier, Shawinigan-Falls, Qué.

Mlle BERYL TRUAX, présidente, Montréal, Québec.

M. WILLOUGHBY: Monsieur le président, mesdames et messieurs, permettez-moi d'abord de vous remercier, au nom de la délégation de l'organisme national des instituteurs que nous représentons, de nous avoir fourni l'occasion de témoigner devant le Comité et de présenter notre exposé. Comme j'ai été invité à présenter l'exposé, les deux autres membres de la délégation ont accepté la responsabilité de répondre à vos questions. De cette façon, je crois que le travail sera bien réparti.

Nous vous avons confié un exemplaire du rapport du Comité de la restauration de la Fédération canadienne des instituteurs, car l'exposé que nous désirons vous présenter aujourd'hui est basé sur ce rapport; nous vous le laissons comme faisant partie de l'exposé.

L'instruction étant du domaine provincial, une bonne partie des recommandations contenues dans le rapport s'adressent aux ministères provinciaux de l'instruction publique. Nous espérons toutefois que chacun d'entre vous lira avec soin le rapport complet, afin d'avoir une idée exacte de ce que cet orga-

nisme national des instituteurs espère voir s'accomplir en matière d'éducation durant la période qui suivra immédiatement la guerre; à notre point de vue, il y a rapport étroit entre ce qui peut être fait en matière d'éducation par les gouvernements provinciaux et ce que nous croyons devoir être accompli par le gouvernement fédéral. En préparant cet exposé, nous avons souligné ce que nous croyions devoir être soumis à l'attention du gouvernement fédéral en fait d'éducation et ce que nous estimons essentiel si l'instruction doit servir de base à une société démocratique.

Nous désirons affirmer dès le début que la restauration dans l'enseignement est d'une importance fondamentale à tous les plans de restauration, que ce soit dans le domaine provincial, national ou mondial.

SECTION A

Notre rapport traite d'abord de restauration sociale et économique comme base de restauration en enseignement. Chaque instituteur se rend compte du rapport étroit qui existe entre ces deux aspects du problème. Il est vraiment trop navrant d'enseigner à des enfants mal nourris, mal vêtus, habitant des logis où la pauvreté est un spectre toujours présent.

Certaines expériences ont prouvé trop clairement que le succès scolaire de groupes d'enfants dépend directement de leur condition sociale, et les instituteurs souhaitent à leurs élèves des conditions de vie normales, afin que leur personnalité se développe sans entraves, que les garçons et filles croissent à leur maximum de développement.

Nous croyons également que nos plans futurs pour enseignement dans la société d'après-guerre ne seront sagement élaborés que si nous essayons d'envisager le genre de société que nous pouvons nous attendre d'avoir durant la période d'après-guerre, et cela afin de déterminer le genre d'éducation qui conviendra le mieux aux citoyens de demain. C'est pourquoi nous avons décidé d'essayer tout d'abord d'esquisser les principaux traits et les grands principes de la société qu'il s'agira de former après la guerre.

Nous estimons qu'une vraie démocratie ne saurait se contenter de moins que ce qu'il est convenu d'appeler de bonnes conditions de vie pour tout le monde. Cette expression peut être définie de diverses façons, mais nous acceptons les définitions suivantes offertes par M. George S. Counts:

Les bonnes conditions de vie répugnent à l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme;

Elles supposent un mode de vie qui accorde la plus haute importance au développement de la personnalité humaine.

Elles supposent un ordre social dévoué à l'avancement des intérêts individuels et collectifs des petites gens.

Bref, elles constituent une société dans laquelle les hommes et les femmes de classe moyenne peuvent se développer à leur pleine mesure; une société du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Toutes les Nations Unies espèrent qu'au lendemain de ce terrible conflit, ces bonnes conditions de vie seront le partage des millions de petites gens qui composent les nations démocratiques. On ne cesse de répéter que c'est là l'idéal pour lequel nos garçons se battent actuellement. Les Nations Unies ne cessent d'exprimer le vœu non seulement de gagner la guerre, mais aussi de gagner une paix durable; et cette paix durable est inséparable du concept de l'aisance pour tous au sein de la nation et de meilleures relations entre nations.

Les illustres dirigeants des Nations Unies, le premier ministre Winston Churchill et le président Roosevelt, ont exprimé leur foi en ces idéaux dans la Charte de l'Atlantique et dans ce qu'il est convenu d'appeler "les quatre libertés". Nous sommes convaincus que ces énoncés de principes contiennent les

éléments qui permettront à l'humanité d'établir ces bonnes conditions de vie, non seulement entre nations, mais au sein des nations mêmes.

C'est pourquoi nous avons décidé d'établir notre concept de la société, telle qu'elle sera sans doute après la guerre, sur la portée de la Charte de l'Atlantique et sur les quatre libertés acceptées et expliquées par ces grands hommes d'Etat.

En examinant ces libertés, nous sommes d'avis que la liberté de parole et la liberté de religion sont, en temps normaux, garanties dans la structure actuelle de notre constitution et de nos institutions sociales, mais l'éducation a un rôle à remplir par rapport à ces deux libertés. Nous devons nous assurer que l'éducation donne au peuple non seulement une haute idée des privilèges que ces deux grandes libertés, si importantes, leur accordent, mais aussi une conception claire des devoirs et des responsabilités qu'elles imposent aux citoyens d'une démocratie chrétienne, afin que ces libertés ne soient pas mal utilisées, mais employées plutôt à la recherche de ce qu'il y a de plus noble pour le bien-être de l'humanité.

La libération de la misère et la libération de la crainte ne sont certes pas garanties par notre constitution actuelle, et avant que la législation nécessaire soit adoptée, qui garantira ces libertés à nos concitoyens, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord devra sans doute subir des modifications. C'est pourquoi :

Nous prions instamment, par les présentes, le gouvernement fédéral de prendre le plus tôt possible les moyens voulus pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dans le plus bref délai possible conformément au désir souverain du peuple.

Dans une nation, la libération de la crainte est étroitement liée à la libération de la misère, dont elle dépend ; c'est-à-dire, si l'on peut réaliser la libération de la misère, presque toute la crainte qui agite l'humanité disparaîtra automatiquement.

Voilà donc un des grands problèmes de la restauration : Comment notre système économique peut-il être modifié ou rectifié de façon à bannir la misère de l'humanité ?

Le domaine international

En étudiant ce problème, il ne faut pas perdre de vue sa portée internationale, car les événements ont clairement démontré combien les nations du monde sont étroitement liées entre elles. Il y a un si grand besoin d'entente entre toutes les nations ou, à défaut de cela, entre les Nations Unies, que la politique internationale doit être orientée de façon à assurer à tous les peuples la libération de la misère et de la crainte.

Nous n'avons pas l'intention de traiter longuement des problèmes internationaux, mais il est tout à fait évident qu'il ne peut y avoir de paix durable si elle n'est fondée sur la justice sociale, au sein des nations tout comme entre nations. La première responsabilité qui nous incombe, une fois la guerre terminée, est de réhabiliter les affamés et les sans-foyer, puis de combattre la maladie. Un intervalle de quelques mois, au moins, sera nécessaire pour réaliser de tels projets, et cette période devrait être utilisée comme période d'apaisement. La politique internationale devrait alors s'occuper d'organiser une autorité internationale responsable pour régler les questions d'ordre international comme les armements, la finance, le commerce, etc., et toutes les autres questions qui nécessitent l'intervention et l'entente internationales nécessaires pour l'établissement et le maintien d'une paix permanente et de la justice sociale. Cette autorité internationale devrait être appuyée par la puissance militaire indispensable à la mise en vigueur de ses plans.

Le domaine national

Nous réaffirmons la dignité inhérente du travail et le travail de l'humanité au travail. Cela doit être garanti à tous. Par conséquent, le gouvernement fédéral a le devoir d'assurer à chaque homme et à chaque femme qui ont l'appétitude et la volonté de travailler les moyens de se procurer de l'emploi utile dans des conditions raisonnables de travail et, autant que possible, un travail qui convienne à leurs aptitudes et qui serve leur intérêt. En retour de son travail, l'homme a droit d'aspirer à une part de bien-être; son travail doit lui fournir les moyens d'atteindre à la plus haute norme de vie possible, et cette norme doit être maintenue par le développement maximum de notre économie du temps de paix.

Nous croyons que le développement maximum de notre économie du temps de paix sera possible si le gouvernement organise l'économie du pays de façon à créer et à maintenir une base de stabilité, qui offre à chaque individu la chance de mettre ses talents à contribution et qui, en même temps, éloigne toute politique teintée de capitalisme indifférent. En d'autres termes, nous croyons que le système économique le plus apte à faire le plus de bien à toute notre population nécessitera une organisation soigneuse, sans éliminer l'initiative personnelle.

Afin d'atteindre les buts susmentionnés, nous formulons les recommandations suivantes:

1. La politique du gouvernement fédéral doit être orientée vers l'élimination, au moyen d'ententes internationales et réciproques, de toutes restrictions au commerce entre nations.

2. Le gouvernement canadien doit poursuivre et étendre son étude de toutes les ressources nationales, terres et cours d'eau, mines et minéraux, science et capital humain, afin de pouvoir organiser l'économie de paix du pays sur le plus haut plan possible. Cette organisation doit fournir ce qui suit:

- (a) L'établissement et le maintien d'un minimum de revenu individuel suffisant pour la nation (basé sur le coût de la vie);
- (b) Le droit légal aux ententes collectives des employés et l'établissement, par les producteurs de matières premières, d'une mise en marché collective organisée selon les principes démocratiques;
- (c) L'encouragement de toutes les formes de coopération entre le consommateur et le producteur, et du mouvement coopératif en général, non seulement à cause de leur valeur économique, mais aussi pour leur valeur édicatrice du mode de vie démocratique;
- (d) La décentralisation de l'industrie et l'établissement de nouvelles industries dans les sections du pays qui ne sont pas actuellement hautement industrialisées, afin d'éviter les inconvénients de la vie dans les régions surpeuplées et de fournir du travail convenable près de chez soi; c'est-à-dire à mesure que les industries trouvent de nouveaux usages aux produits agricoles, ces industries devraient être établies dans les grands centres de production agricole ou tout près, etc.;
- (e) La distribution du travail là où c'est possible durant l'année, afin d'éviter les emplois et le chômage saisonniers;
- (f) L'établissement de normes raisonnables de conditions de travail, dans le but de fournir à l'individu le plus de chance possible de mener une vie saine, heureuse et utile;
- (g) L'établissement d'une courte journée de travail et d'une courte semaine de travail, compatible avec la main-d'œuvre disponible et le maintien de notre économie au plus haut niveau possible, et une disposition statutaire octroyant deux semaines de vacances avec plein salaire; et

(h) L'abolition du travail juvénile, afin que tous les enfants aient la chance voulue de se développer physiquement et mentalement dans un milieu sain et heureux.

3. Le gouvernement fédéral devrait prendre la responsabilité d'inaugurer et de mener à bien un plan fédéral de logements, qui fournirait à chaque individu les douceurs de la vie en ce qui concerne le logement et l'hygiène. Ce plan de construction de maisons devrait être étroitement lié à un plan à long terme de développement régional et local.

4. Le gouvernement fédéral devrait préparer un plan détaillé de travaux et d'améliorations publiques à mettre en vigueur dès la cessation des hostilités, afin de faciliter le passage de l'économie de guerre à celle de la paix en fournissant de l'emploi à ceux qui travaillent actuellement dans les usines de guerre ou à ceux qui servent dans nos forces armées, ce qui leur permettra de revenir graduellement aux conditions normales de la vie civile. Ces travaux publics comprendraient la construction de nouveaux édifices publics, tels que les écoles, des bibliothèques, etc., l'amélioration et la réfection des bâtiments qui ont le plus besoin de réparations dans les régions urbaines et rurales, la construction et le revêtement des routes, le reboisement, l'assainissement des fermes là où c'est recommandable, les plans d'irrigation, le développement des sources d'énergie électrique, l'électrification rurale, l'aménagement de parcs publics, la suppression des taudis ruraux et urbains, etc. Bref, tous les travaux qui nécessiteront le plus de main-d'œuvre possible et qui seront le plus utiles au pays. Tous ces développements feraient partie des projets régionaux et locaux à long terme mentionnés plus haut.

5. Le gouvernement fédéral devrait pourvoir par législation à un plan de sécurité sociale détaillé et complet au profit de tous, modelé en quelque sorte sur le plan que l'on appelle communément le plan Marsh. Ce plan procurerait une assurance sociale pour le chômage, la santé, les accidents, le mariage, les naissances, une allocation pour enfants et pension pour les vieillards, et incluerait les services gratuits de médecins, de dentistes, d'hospitalisation, d'infirmières et de convalescence, pour prévenir aussi bien que guérir la maladie. Les prestations versées en vertu de ce plan devraient être suffisantes pour maintenir une norme convenable d'existence.

6. Le maintien et l'extension des contrôles gouvernementaux nécessaires à l'exécution de ces recommandations.

7. Comme conclusion à cette section de notre exposé, nous désirons souligner la nécessité de poursuivre les recherches scientifiques approfondies, comme moyen de résoudre les problèmes de l'économie du temps de paix. De telles recherches ont opéré des miracles dans la solution des problèmes de la production de guerre, et nous devrions exiger qu'on utilise les mêmes moyens pour la solution des problèmes du temps de paix. Nous insistons sur le fait que ces recherches devraient être faites pour le plus grand bien de toute la population. Les recherches ont accompli de grandes choses dans le domaine de l'adaptation des produits agricoles à des fins industrielles, et la recherche scientifique en ce sens comme dans d'autres domaines devrait être menée de façon énergique.

Voilà donc les propositions que nous offrons pour la restauration sociale et économique de notre société durant la période d'après-guerre. Nous ne prétendons pas qu'elles soient neuves ou complètes. Vous les connaissiez sans doute, pour la plupart, avant ce jour. Nous nous réjouissons du fait que le gouvernement a pris des mesures pour que certains de ses plans soient déjà en bonne voie de réalisation. Nous ne sousestimons pas la grandeur de la tâche; mais nous croyons que si la nation se prépare résolument à atteindre les buts qui font l'objet de notre étude, elle récoltera sans doute en abondance les fruits de son labeur, sous forme de santé et de bonheur pour ses citoyens.

SECTION B

RESTAURATION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Le domaine international

Si nous considérons maintenant la restauration en matière d'enseignement, nous estimons que le Canada, tout comme les autres Nations Unies, a certaines responsabilités et des perspectives avantageuses par rapport à l'éducation au point de vue international.

Le fait que Hitler et ses congénères aient pu révolutionner en sept ans l'opinion du peuple allemand et imprégner ce pays, par l'éducation et la propagande, de ce que l'on est convenu d'appeler son "programme d'apprentissage de la mort", constitue à la fois un tribut au pouvoir de l'enseignement dans la vie d'une nation et un défi aux systèmes d'enseignement à travers le monde. Il est inimaginable que nous, des Nations Unies, ne relevions pas ce défi, et il y a suffisamment d'indices que nous avons pris connaissance du défi et que nous nous apprêtons à le relever; des plans à cet effet sont actuellement étudiés par les éducateurs aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans d'autres parties du Commonwealth des Nations britanniques.

Au cours d'une conférence (8 et 9 avril 1943) du Institute of Educational Reconstruction de l'Université de New-York, à laquelle 200 éducateurs et représentants du gouvernement prirent part, sous les auspices conjointes du Committee on Education Reconstruction des Etats-Unis et du Conseil des projets du Centre et de l'Est, qui est un organisme officiel des gouvernements en exil de Tchécoslovaquie, de Grèce, de Pologne et de Yougoslavie, la charte suivante a été adoptée:

L'éducation doit viser à édifier la fraternité humaine

Nous lutterons pour la justice mondiale et l'égalité humaine, afin d'assurer la primauté de la dignité humaine. Nous enseignerons à détester et à combattre l'injustice, au lieu de son prochain. Nous devons enseigner à tous combien les pays dépendent les uns des autres, et combien, en vérité, la cause de l'un est aussi la cause de tous.

LE SAVOIR À LA DISPOSITION DE TOUS

L'éducation doit se fonder sur la vérité

Les connaissances universelles doivent être mises gratuitement à la disposition de tout le monde. Il ne faut pas que certaines sections soient privées des moyens de s'instruire. La méthode de l'Axis, basée sur le mensonge calculé et délibéré, utilisée pour diviser les peuples et créer la méfiance, doit être abolie. Nous devons tendre à enseigner la vérité à propos des uns et des autres. Nous travaillerons à éveiller la conscience de tous par rapport à la vérité; afin que tous soient prêts à souffrir et à se sacrifier pour que règne la vérité. Nous publierons des livres d'école, nous organiserons des programmes de radio, des vues animées, des journaux et d'autres moyens de communication qui enseigneront la vérité au peuple à propos des autres peuples.

Les agglomérations et les nations garantiront la liberté de l'enseignement et de l'étude

La liberté de poursuivre des recherches scientifiques, de créer des œuvres littéraires et artistiques, de se renseigner, de penser, de parler doit être accessible à tous. Il faut que les instituteurs soient libres de toute contrainte en matière de dogme, de pressions économiques ou de toute restriction qui pourrait les empêcher de conduire la jeunesse du monde vers la plénitude des connaissances universelles. Les étudiants doivent

être libres d'interroger, de se renseigner, de penser et de parler de leur propre initiative; mais tous doivent rendre compte de leur liberté en s'efforçant activement à conserver pour tous l'enseignement gratuit. La liberté engendre la responsabilité.

PROGRAMME DE BIEN-ÊTRE

Nous tâcherons d'encourager l'hygiène par l'éducation

Les enfants ont besoin de nourriture. Les écoles doivent y contribuer par un programme d'alimentation des enfants et des jeunes gens. Tous doivent bénéficier de soins médicaux. La santé des jeunes prépare l'avenir d'un peuple.

Par l'éducation, nous préparerons tous les individus à contribuer à la vie active de l'univers

Il ne faudrait pas imposer de limites arbitraires et injustes à la liberté du choix de sa vocation ou de sa profession. Nous combattons toujours le labeur forcé qui rabaisse les êtres humains. Nous tâcherons de donner à tous les individus la préparation nécessaire au travail, et l'orientation inséparable à leur formation, afin qu'ils puissent choisir leur vocation. Il ne doit pas y avoir de vide entre la sortie de l'école et l'entrée dans une carrière.

Par l'éducation, nous tâcherons de former des citoyens de l'univers

Il n'est pas suffisant de rechercher la liberté individuelle, ou de vivre sagement et de faire le bien à l'intérieur de ses frontières nationales. Nous devons apprendre aux gens à devenir des citoyens du monde.

Tous les gouvernements doivent assurer l'éducation à tous sans distinction

L'éducation doit être à la portée de tous, sans distinction de race, de naissance, de sexe, de croyance, de revenu ou d'âge. Les buts que nous envisageons pour l'éducation nationale ne seront réalisés que si nous nous appliquons dès maintenant à prendre les mesures pour les réaliser sur le plan international. L'éducation des hommes libres doit être convenablement financée et soutenue. Il faut garantir des normes minima. Ces problèmes d'organisation mondiale d'éducation démocratique, et d'autres encore, doivent être étudiés et résolus par un bureau international de l'instruction publique.

A une récente convention, la Fédération canadienne des instituteurs a donné son entière adhésion à cette charte et a adopté une résolution demandant à la Fédération mondiale des associations d'éducation de se rassembler le plus tôt possible; cette conférence assemblerait les dirigeants de ces organismes qui sont en mesure d'envoyer des délégués pour étudier les problèmes d'après-guerre en matière d'éducation et aussi pour prendre les dispositions nécessaires afin que la voix de l'enseignement soit entendue à la conférence de la paix et que l'enseignement ne soit jamais plus avilie par les mauvais desseins des dirigeants nationaux d'un pays ou d'un autre.

Dernièrement nous avons eu connaissance de deux publications s'intéressant aux mêmes problèmes. L'une, venant de Grande-Bretagne, est publiée par une commission mixte de la London International Assembly et du Council for Education in World Citizenship. L'autre, appelée "Education and the People's Peace", est publiée par la Educational Policies Commission, nommée par la National Educational Association of the United States et l'American Association of School Administrators. Ces publications font ressortir l'impérieuse nécessité de faire servir l'enseignement à l'édification d'une nouvelle société dans le monde

et à l'établissement d'une paix durable. En effet, on y affirme que si nous négligeons encore une fois d'ajouter certains facteurs éducatifs pour appuyer les organisations de paix du monde, tous les espoirs de l'humanité sombreront encore une fois. Nous citons ce qui suit de "Education and the People's Peace": C'est une bonne chose que de solidifier les organismes internationaux, politiques et juridiques. Il est convenable et sage d'aider à fournir à tous les hommes et à toutes les nations une plus grande mesure de sécurité économique et de prospérité. Mais le "fair play" économique et l'organisation politique ensemble sont insuffisants, bien qu'essentiels. La guerre ne cessera pas de nous menacer parce qu'on accordera aux hommes des codes juridiques et suffisamment de nourriture. Le savoir et les attitudes pacifiques se développent par l'éducation. Par des mesures éducatives convenables, un désir raisonné de la paix, aussi bien qu'une compréhension des conditions ordinaires de son maintien, doivent être répandus parmi tous les peuples de la terre.

Aucune nation ne peut entreprendre une telle tâche sans danger pour elle-même si les autres nations ne font pas comme elle. Tout projet d'après-guerre ne pourra produire de résultats durables s'il ne contient certaines dispositions d'ordre international en ce qui concerne les projets et l'organisation de l'enseignement".

Si nous acceptons cette thèse, il semble bien clair que trois mesures définies s'imposent au Canada aussi bien que dans les autres Nations Unies; nous les empruntons encore de "Education and the People's Peace":

1. Il importe d'éveiller au pays l'opinion publique par rapport aux questions de paix et d'organisation internationales. Ce programme d'enseignement doit se rattacher aux programmes semblables des autres Nations Unies.

2. Il est nécessaire d'instituer au plus tôt un conseil d'instruction publique pour les Nations Unies. Ce conseil doit se tenir en rapport avec les autres aspects de la politique des Nations Unies.

3. Une agence internationale permanente pour l'enseignement doit être établie aussitôt la guerre terminée. Cette agence doit être en rapport avec les autres parties de l'organisation mondiale naissante.

La Fédération canadienne des instituteurs croit que ces mesures devraient être prises et nous les recommandons à l'attention du gouvernement fédéral. Notre organisme est du nombre de ceux qui collaborent avec la Société Radio-Canada en ce qui a trait à la série d'émissions intitulée "Of Things to Come". Nous espérons que ces émissions contribueront largement à créer une opinion publique bien informée et alertée, comme il est mentionné dans la première mesure susmentionnée. Nous suggérons en outre que vous étudiez les moyens d'encourager l'urgent programme d'enseignement destiné à créer et à affermir ces attitudes et compréhensions qui se trouvent à la base de toute nouvelle société nationale ou mondiale.

Seul le gouvernement fédéral peut agir en ce qui concerne les deux dernières mesures susmentionnées, et nous lui recommandons de les étudier attentivement dans l'intention d'accorder son entier appui à ce plan ou à un autre, visant à utiliser l'enseignement comme instrument dans l'édification d'une nouvelle société mondiale et d'une paix juste et durable. Nous sommes d'avis que ce domaine devrait être exploré le plus tôt possible, et nous faisons nôtre la résolution que nous adressait, le 15 novembre 1943, l'Association provinciale des instituteurs protestants du Québec:

Que le gouvernement fédéral soit invité à explorer sans retard la possibilité d'instituer un bureau international d'instruction publique représentant les divers pays des Nations Unies, dans le but de faciliter l'échange de renseignements concernant l'éducation et d'encourager de bonnes relations internationales.

SECTION C

Le domaine national

Il est bien inutile d'insister sur l'importance de l'éducation dans la vie d'une nation. Elle est, bien entendu, le fondement même de toute société; et si la fondation est faible, l'édifice sera faible. Si le fondement est faux et mauvais, alors la société qui y repose deviendra mauvaise, comme en témoigne la conception de la vie en Allemagne de nos jours. Dans une démocratie, avec tout ce que comporte l'égalité d'initiative, la fraternité humaine, le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, l'enseignement mérite une bien plus haute place qu'il n'a occupée dans le passé, et le bien-être de l'Etat lui-même repose, d'une certaine façon, sur le degré d'éducation et de renseignements que possède la population, de même que sur la bonne orientation de ses attitudes, idéaux et appréciations. Plusieurs facteurs portent à croire que l'enseignement n'a pas occupé la place qu'il devrait dans la société démocratique. On n'a qu'à considérer les conditions déplorables qui existent au sein même du personnel enseignant, l'état pitoyable et antihygiénique, le nombre des illettrés et le manque d'instruction rudimentaire comme l'ont démontré les tests militaires ou tout autre fait de même nature, pour se rendre compte jusqu'à quel point nos gens ont négligé ce service si important pour la démocratie. Toutefois, ce ne sont pas ces manifestations extérieures du manque d'éducation qui semblent troubler notre conscience nationale, mais bien plutôt un sentiment profond et répandu que l'école n'a pas réussi à inculquer à notre jeunesse l'idéal et les principes de la démocratie.

De tous côtés, on nous répète à peu près ceci: "Remarquez le rôle important joué par l'enseignement pour faire de la Russie soviétique une nation unie. Notez la façon dont les Nazis se sont servi de l'enseignement pour transformer, en peu d'années, l'esprit du peuple allemand. Pourquoi alors l'enseignement ne pourrait-il pas sauver la démocratie?"

La réponse est que l'enseignement est en mesure de le faire, si le peuple canadien veut bien lui donner la place qu'il devrait occuper dans une société démocratique, et si les dirigeants en matière d'éducation veulent prévoir en conséquence pour la réalisation de ce but. Etant donné que c'est le problème le plus impérieux qui confronte tous les éducateurs du pays, votre comité considère qu'il devrait être traité en premier lieu dans cette section du rapport.

Ce problème peut être exposé comme suit:

Comment pouvons-nous donner aux enfants durant leur scolarité l'éducation qui les préparera le mieux à jouer leur rôle dans la démocratie avec tout ce que cela comporte, connaissance parfaite des principes de la démocratie, de ses privilèges, occasions, responsabilités et devoirs comme citoyens d'une société démocratique?

Naturellement, cela englobe toute la philosophie de l'enseignement; car il est bien évident qu'il ne s'agit pas seulement d'inculquer aux enfants certaines aptitudes et certaines connaissances, mais ce qui est de beaucoup plus impérieux — comment pouvons-nous le mieux leur faire assimiler les attitudes, appréciations et l'idéal qui sont inhérents à une démocratie?

Liberté, égalité, fraternité, dévouement, service, honneur, patriotisme et ainsi de suite, doivent devenir plus que de vains mots ou de vagues symboles. Ils doivent s'incorporer à la vie de l'enfant, grandir avec lui pour que lorsqu'il assumera les responsabilités de citoyen, il ne comprenne pas seulement tout ce que cela comporte, mais qu'il ait un amour ardent de la vie démocratique.

Voilà tout le problème, problème essentiellement moral. Le caractère est la pépinière de la démocratie et la formation du caractère est essentielle comme préparation à la vie démocratique. Il n'est pas nécessaire de rappeler le rôle du foyer dans la formation du caractère, ou celui de l'église, qui depuis le début nous a donné la morale du Christ, fondation sur laquelle doit reposer toute

société vraiment démocratique. Néanmoins, l'école peut assumer une part sans cesse grandissante de cette tâche importante, mais avant de pouvoir le faire, il lui faut le personnel requis. L'enseignement de la morale, des principes de la démocratie et du civisme ne saurait être confié qu'à une personne supérieure et ayant reçu la formation voulue.

Nous croyons que la solution de ce problème se trouve en grande partie dans le personnel enseignant, sa formation et ses conditions de travail.

La Fédération canadienne des instituteurs est donc d'avis que pour tout programme de reconstruction éducative les dispositions suivantes doivent être considérées comme d'importance fondamentale:

1. Le statut du personnel enseignant doit être élevé à un niveau pouvant attirer des jeunes gens et des jeunes filles d'un caractère irréprochable et de grande habileté, en nombre suffisant, pour permettre un choix judicieux de ceux qui recevront la formation, en se basant sur l'état sanitaire, la conduite, le caractère et d'autres qualités supérieures du cœur et de l'esprit, et au point de vue académique, en prenant pour base au moins une année de cours secondaire supérieur.

2. Les écoles normales dans chaque province devraient être d'un niveau tel à ne pouvoir admettre comme professeurs que les meilleurs techniciens disponibles en matière d'éducation, hommes et femmes, autorités reconnues dans leurs domaines particuliers, personnes qui possèdent une véritable philosophie de l'éducation et une connaissance parfaite des tendances et des méthodes modernes. Les aménagements et le matériel mis à leur disposition pour leur travail devraient être les meilleurs qu'on puisse se procurer, et les horaires devraient être de nature à leur laisser des loisirs pour aider et diriger les professeurs en formation. Le cours fourni par ces institutions devrait être de deux années et comprendre les rudiments des méthodes (Voir *Foundations of Methods* par M. W. H. Kilpatrick, qui traite de la philosophie et de la technique de l'enseignement appliquées à l'enseignement de la morale, de la démocratie comme partie intégrale de l'enseignement). En plus du programme adopté généralement par les meilleures institutions de formation, il faudrait donner une grande importance à l'orientation de l'enfant et à l'enseignement pratique, et confier ce soin aux meilleurs instituteurs possibles, formés par des méthodes modernes, telle l'initiative personnelle.

3. Les bâtiments scolaires et les aménagements devraient être de nature à rendre le meilleur service professionnel possible.

A notre avis, ce sont les nécessités essentielles pour un enseignement convenable pour la démocratie, et à moins de pouvoir réaliser ces conditions, la démocratie n'atteindra jamais la terre promise. Ce n'est que lorsque l'idéal et les principes de la démocratie sont partie intégrale de la vie de la gent écolière, et que cette dernière comprend bien des responsabilités envers un état démocratique et les privilèges qu'on en retire, qu'une société peut atteindre son apogée.

Je n'ai pas besoin de vous signaler que la profession médicale a besoin de six ou sept années de formation professionnelle avant de pouvoir prendre soin du corps humain. Les infirmières doivent suivre un cours de trois années avant d'obtenir un diplôme. Evidemment, en ce qui concerne le personnel enseignant, nous avons toléré l'existence de conditions qui ne sont pas de nature à attirer des personnes d'un talent supérieur. Nous leur donnons quelques mois de formation et nous les plaçons dans des écoles où leur travail et leur influence sont de nature à affecter la destinée de notre pays. Nous exposons que cela ne suffit pas et sur cette route, se trouve le désastre pour la démocratie et les institutions démocratiques.

Parlant d'immeubles et de matériel de nature à rendre le meilleur service professionnel, nous avons déjà signalé le besoin d'un vaste programme d'immeu-

bles publics qui serait entrepris immédiatement après la cessation des hostilités, en vue de fournir de l'emploi au cours de la période de transition de l'économie de temps de guerre à l'économie de temps de paix. Un tel programme est reconnu comme essentiel par tous les projets de restauration d'après-guerre. Nous recommandons au gouvernement de donner aux besoins de l'enseignement un rang élevé dans ce programme, de démolir les écoles hors d'usage, antihygiéniques ou de les transformer et de les remplacer par des immeubles modernes construits sur les meilleurs emplacements possibles et munis des appareils les plus modernes de chauffage, de ventilation et d'hygiène. Ils devraient être aménagés suffisamment pour permettre les jeux d'intérieur, les travaux de bibliothèque, l'art ménager, les travaux manuels, les exercices physiques, la fourniture du déjeuner, en un mot tout ce qu'il y a de meilleur pour l'enseignement. Bref, ils devraient fournir des locaux pour des garçons et des filles heureux et en santé.

UNITÉ NATIONALE

Une partie importante du problème d'enseignement pour la démocratie est celle qui doit s'occuper de former une véritable unité de but et d'idéal au sein des différentes nationalités qui composent la population de notre pays. Ce problème existe dans chacune des provinces du Canada, bien qu'à un état plus aigu dans la province de Québec, et nous croyons que la responsabilité relève de l'élément de langue anglaise. Votre comité est d'avis que si l'enseignement au Canada est élevé au niveau mentionné précédemment, ce problème sera en grande partie solutionné, mais vu son importance pour le pays et le fait qu'on n'a pas réussi à le résoudre pendant plus de trois quarts de siècle, nous sommes d'opinion qu'en vue de sa solution, on devrait adopter des mesures spéciales. En conséquence, nous recommandons :

Que chaque ministère d'instruction publique forme un comité spécial composé de représentants des groupes nationaux les plus importants et de fonctionnaires de ce ministère pour étudier les moyens susceptibles de résoudre ce problème; qu'une commission soit instituée par le gouvernement fédéral aux fins d'étudier ce problème du point de vue national et de recommander les mesures aptes à faire de notre Canada une unité nationale.

SECTION D

Le rapport du Comité d'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve traite de besoins éducatifs définis et de modifications à notre système d'enseignement qui seront probablement nécessaires à la société d'après-guerre. Bien que nous appuyions ce rapport dans son ensemble, il existe certaines sections sur lesquelles nous aimerions à insister et certaines additions que nous désirerions faire.

Les problèmes qui ont trait à la réhabilitation éducative des hommes et des femmes faisant partie des forces armées, sont de la plus haute importance et nous savons que le gouvernement s'en occupe très activement. Nous sommes d'avis que ces plans devraient avoir assez d'ampleur pour embrasser tous les individus dont les projets personnels en matière d'éducation ont été interrompus, soit directement, soit indirectement, à cause de la guerre.

On devrait faire une étude minutieuse des immeubles et des aménagements à l'usage des forces armées et des industries de guerre en vue de rendre disponible, le plus tôt possible après la cessation des hostilités, les aménagements convenables à l'enseignement d'après-guerre, et fournir de nouveaux immeubles et aménagements là où la chose sera nécessaire. Il faudra libérer des professeurs, principalement ceux qui font partie du domaine d'enseignement secondaire, du domaine de la formation professionnelle et technique; il faudra

les libérer le plus tôt possible et avant que la démobilisation générale ne commence afin qu'ils soient disponibles pour répondre à la demande occasionnée par les membres licenciés des forces armées qui se présenteront aux institutions d'enseignement pour poursuivre leur formation. Autant que possible, et nous insistons sur ce point, des arrangements devraient être conclus pour que ces anciens combattants, hommes et femmes reçoivent l'enseignement dans des immeubles et dans des classes consacrés entièrement à l'éducation des adultes.

Il se trouve sans doute actuellement dans les forces armées un grand nombre d'hommes et de femmes qui feraient d'excellents professeurs s'ils recevaient la formation professionnelle requise et nous aimerions à ce que la profession en absorbe autant que possible. Le choix de ceux qui désirent devenir professeurs devra être fait avec grand soin, nous nous permettons d'insister, et on devra s'efforcer de leur fournir la meilleure formation professionnelle possible. Il faudra veiller soigneusement à ce que le nombre de ceux ainsi choisis et formés soit suffisamment élevé pour qu'il n'y ait pas de danger de chômage et une répétition de l'état chaotique qui a déjà existé au sein de la profession. Nous suggérons, toutefois, qu'aussi longtemps que le statut de l'enseignement n'aura pas été porté au niveau recommandé dans notre rapport, il serait peu sage de diriger vers la carrière de l'enseignement, d'ambitieux et de brillants jeunes garçons et jeunes filles.

Nous osons espérer que vous trouverez que les suggestions formulées dans notre rapport et visant le rétablissement éducatif d'après-guerre des adultes ont une certaine valeur et nous tenons à faire remarquer que cet enseignement devrait viser à la formation de citoyens pour la vie démocratique ainsi qu'à l'ajustement professionnel dans le sens étroit. En conséquence, nous croyons que

- (a) les cours du soir et les autres cours spéciaux donnés aux institutions secondaires devraient comprendre l'étude des arts libéraux et autres qui se rapportent à la direction et à la responsabilité de collectivité.
- (b) Le champ d'action de l'université doit être grandement élargi. Une des principales fonctions de l'université est de mettre l'université à la portée des gens. Les organisateurs attachés aux services d'extension feraient bien de visiter les centres ruraux en vue d'établir des groupes d'études et d'aider ces derniers à s'organiser sur des bases solides. Le ministère de l'instruction publique devrait coopérer en demandant à ses inspecteurs et à ses professeurs d'appuyer le mouvement de l'éducation des adultes en encourageant les commissions scolaires à mettre leurs aménagements à leur disposition et à fournir l'assistance financière convenable lorsque c'est nécessaire.
- (c) L'un des critères servant au choix des professeurs est l'habilité à diriger la collectivité et, par conséquent, on devrait donner immédiatement des cours sur ce sujet dans les classes de formation à l'enseignement.
- (d) Les cours d'arts libéraux dans les universités, en temps de guerre, devraient être maintenus à tout prix. Nous sommes fortement opposés aux cours d'arts libéraux restreints donnés actuellement dans les universités.

Le gouvernement fédéral devrait assumer la responsabilité de toute mesure d'urgence comportant l'expansion du système d'enseignement et en payer le coût à même son revenu consolidé.

Il est bien évident que la société d'après-guerre attachera une plus grande importance à l'enseignement technique et professionnel, et dans ce domaine, le gouvernement fédéral devrait aller aussi loin que possible pour répondre aux besoins. On aura besoin de nouveaux immeubles et de nouveaux aménagements à travers le pays. Dans les centres ruraux, des écoles d'agriculture, situées à des endroits stratégiques, semblent désirables. Nous avons en vue des écoles donnant un enseignement spécifique en matière d'agriculture scientifique et de

travail professionnel qui serviroient de base aux pratiques modernes de l'agriculture.

L'extension de l'orientation dans notre système d'enseignement est grandement à souhaiter, et, suivant nous, le besoin sera beaucoup plus grand par suite du contre-coup de la guerre dans des milliers de foyers canadiens. Nous croyons, cependant, qu'une étude attentive s'impose de la place que doivent occuper les professeurs qui en seront chargés comme entité distincte des professeurs ordinaires dans les divers domaines de l'enseignement et, en particulier, de la place que doit occuper l'orientation professionnelle dans notre système scolaire. Nous sommes d'avis que les institutions affectées à la formation des instituteurs devraient, de concert avec les cliniques d'orientation des enfants, donner des cours en matière d'orientation des enfants et de psychologie pratique, afin que tous les professeurs reçoivent une formation spéciale dans ce domaine. En agissant ainsi, les instituteurs des cours élémentaires seront mieux outillés pour s'occuper d'orientation, sauf pour les cas spéciaux qui devraient être déferés au psychologue.

Egalement, dans les VII^{ème} et VIII^{ème} cours de l'école intermédiaire ou secondaire junior, le chargé de classe, après consultation et les autres membres du personnel enseignant et le directeur, serait le mieux outillé pour la tâche. Dans les VIII^{ème} et IX^{ème} cours, lorsque ceux-ci sont les cours des finissants, on devrait s'occuper d'orientation professionnelle, afin que les élèves puissent faire un choix judicieux des cours qu'ils peuvent suivre à l'école secondaire ou aux écoles professionnelles ou techniques. C'est dans ces domaines et probablement dans les plus grandes écoles supérieures junior qu'il faut commencer à placer des professeurs d'orientation bien formés. Ces derniers sont rares et le seront peut-être encore pendant quelque temps, et ce domaine est propre au spécialiste qui possède une véritable philosophie de l'enseignement et une réelle compréhension de la nature humaine. Le premier pas à faire pour obtenir de tels professeurs serait de faire un choix judicieux des sujets et de leur fournir une formation appropriée.

Nous approuvons cette excellente partie du rapport du Comité de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve qui a trait à la santé. La guerre nous a fait voir d'une manière évidente que l'état de santé de la population est de la plus haute importance pour le pays, et le gouvernement fédéral devrait faire tout en son pouvoir pour l'avancement des programmes sanitaires et pour l'enseignement de l'hygiène à travers le pays. Nous recommandons aux ministères d'instruction publique de donner une attention particulière à la question d'hygiène et d'aptitude physique pendant le cours d'étude, et cette attention devrait être intimement liée au travail entrepris dans ces domaines par les conseils d'hygiène publique.

Les récréations et les loisirs ont beaucoup à faire avec la santé et dans la partie de notre rapport qui a trait aux loisirs, voici ce que nous disons. Nous sommes d'avis que des camps bien surveillés, dans les campagnes et sur le bord des lacs mis à la disposition des garçons et des filles des centres urbains, ainsi que des excursions dans les villes pour les garçons et les filles des centres ruraux seraient d'une grande utilité pour l'enseignement de la vie en commun; pour leur apprendre à retirer le plus de la vie, et nous recommandons aux ministères d'instruction publique du Canada d'étudier attentivement ces projets comme moyen d'éducation aux points de vue démocratie, loisirs, santé et aptitude physique. Il serait bon que le gouvernement fédéral songeât à aider financièrement ces projets.

Notre Comité s'est arrêté spécialement à la question de l'enseignement rural. Il est évident que c'est un problème économique et social tout autant qu'éducatif. Nous avons cru que s'il était possible d'élaborer des projets de restauration d'après-guerre en vue du relèvement du statut économique de ceux qui

habitent les districts ruraux en leur fournissant les douceurs de la vie urbaine, rendant ainsi plus attrayante la vie à la campagne, le problème de l'enseignement s'en trouverait grandement simplifié.

En relevant le statut de la profession et en créant des conditions pour rendre possible le meilleur service d'enseignement, comme il en est fait mention à la section C, cela aiderait considérablement à la solution du problème.

Ces conditions sont à la base même de la solution des problèmes que comporte l'enseignement rural et l'aide financière du gouvernement fédéral est absolument nécessaire.

Une question dont il n'est pas fait mention dans le rapport du Comité d'étude et à laquelle nous nous sommes arrêtés, est la différence qui existe entre les normes atteintes par les élèves de différents cours de différentes écoles d'une même province et par les élèves de provinces différentes. Il résulte de cette grande différence, que les citoyens déménageant d'un endroit à un autre au Canada s'aperçoivent trop souvent que leurs enfants sont forcés de suivre un cours inférieur, et, par suite de ce retard, ces garçons et filles, bien qu'il n'en dépende pas d'eux, subissent des effets psychologiques qui parfois deviennent désastreux. Nous recommandons donc de faire des représentations auprès des ministères d'instruction publique au Canada, pour qu'on entreprenne une étude spéciale de ce problème en vue d'en arriver à l'uniformité pour les sujets fondamentaux de chaque cours, afin de faciliter le transfert des élèves d'une école à une autre au Canada sans qu'il en résulte de retard.

La Fédération canadienne des instituteurs a demandé avec instance pendant des années, que chaque enfant au pays ait, comme droit démocratique, l'occasion de recevoir le meilleur enseignement possible conformément à ses besoins et à ses talents. Nous tenons à insister davantage sur ce principe et à faire remarquer qu'il devrait s'appliquer à l'enseignement supérieur tout comme à l'enseignement élémentaire et secondaire. Nous recommandons donc aux autorités compétentes qu'un nombre suffisant de bourses soient établies par les universités au Canada pour permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens, de poursuivre leurs études afin de recevoir l'éducation que leurs intérêts et leurs talents requièrent. Ces bourses devraient défrayer non seulement les dépenses de l'enseignement, mais aussi celles de leur entretien lorsque la chose est nécessaire.

Nous sommes d'avis qu'on devrait établir à Ottawa un bureau central d'enseignement correspondant à un secrétariat de l'enseignement pour le Dominion. Un tel secrétariat serait absolument nécessaire pour la fourniture de renseignements en matière d'éducation et nous ne voyons pas pourquoi il viendrait en conflit avec l'autonomie des provinces en matière d'éducation.

Nous signalons particulièrement à l'attention du Comité le chapitre IV du rapport du Comité d'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve. M. K. F. Argue, de l'université de l'Alberta, qui a préparé cette section, a fait un excellent travail en exposant les conditions déplorables dont a souffert le personnel enseignant au cours des dix dernières années.

Pour s'en bien pénétrer il faut lire non seulement le texte, mais aussi étudier les tableaux qui sont en appendice à ce chapitre.

Le tableau I fait voir que même en 1941, le salaire moyen des instituteurs dans les diverses provinces (à l'exception du Québec où la situation n'est pas très claire) varie entre \$422 et \$1,321 par année ou, sur une base de 52 semaines par année, un salaire s'échelonnant de \$8.22 à \$25.40 par semaine.

Notez bien que ces chiffres représentent les salaires de 49.9 p. 100 des professeurs dans ces provinces. Quelle expectative peut-on avoir en vue d'une éducation convenable pour la démocratie?

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer la comparaison entre les salaires minima payés aux employés industriels et les traitements versés dans d'autres professions, et l'impossibilité absolue d'amener vers le personnel enseignant le type d'hommes et de femmes que l'on désireraient avoir.

Nous vous demanderions aussi de bien vouloir remarquer que le traitement maximum annuel de \$1,321 ou de \$25.40 par semaine, versé à 49.9 p. 100 d'instituteurs d'une province payant les rémunérations les plus élevées, est le traitement recommandé dans le rapport de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve, comme salaire moyen convenable de tous les instituteurs canadiens. Nous ne croyons pas que ce traitement, qui sera encore versé à 49.9 p. 100 des instituteurs canadiens, soit suffisant pour induire les jeunes personnes, les plus compétentes et promettant beaucoup pour l'avenir, de se diriger vers la carrière de l'enseignement, comme le recommande le rapport. En réalité, c'est le traitement moyen versé aux instituteurs de la province de la Colombie-Britannique, au cours de l'année 1941, et réellement, ce traitement ne devrait être considéré que comme le premier pas en vue du relèvement du statut de la profession. Le seul traitement moyen jugé satisfaisant est celui qui aurait pour effet d'attirer vers la profession le type d'hommes et de femmes dont fait mention la section C de notre rapport.

En conséquence, nous ne croyons pas que l'augmentation de \$146,832,000 pour les dépenses annuelles en matière d'éducation, dans tout le Canada, que recommande le rapport du Comité d'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve soit suffisante pour produire les résultats attendus.

Nous notons cependant que le rapport de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve recommande une augmentation annuelle des dépenses de ce montant (\$146,832,000) et en outre une dépense capitale additionnelle de \$59,260,000, mais il ne fait pas mention de la manière dont on se procurera ces fonds. La raison pour laquelle des recommandations précises ne sont pas faites est fournie bien clairement dans l'introduction de ce rapport et a trait à l'autonomie provinciale en matière d'éducation.

Nous, d'autre part, de la Fédération canadienne des instituteurs, nous croyons que l'aide du gouvernement fédéral à l'éducation est possible, sans contrôle de la part du fédéral.

Tout en admettant qu'on pourrait faire beaucoup de ce qui n'a pas encore été fait dans la plupart des provinces en faveur de l'enseignement et tout en admettant de plus que certaines provinces ont, dans leurs propres frontières, les richesses suffisantes pour la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité d'étude, en tant qu'elles s'appliquent à ces provinces, il n'en demeure pas moins vrai que certains gouvernements provinciaux ne peuvent pas voter les crédits convenables pour fins d'éducation. La vérité est qu'on ne pourra pas élever l'enseignement au statut qu'il devrait occuper tant que le gouvernement fédéral ne fournira pas de subventions généreuses proportionnées aux besoins. A maintes reprises, notre organisme a signalé l'inégalité en matière d'éducation qui existe dans les diverses provinces du Dominion. A ce sujet, il suffit de faire mention du rapport de la Fédération canadienne des instituteurs complété par M. Argue, ainsi du rapport du Comité d'étude, où il est établi que la somme dépensée par enfant, par année, en matière d'éducation, varie de \$31.70, dans la province qui paie le moins, à \$83.38, dans la province qui dépense le plus.

Nous signalons dans l'exposé, la nécessité d'attirer vers la profession des hommes et des femmes de grand talent, ayant reçu une formation spéciale, et de maintenir un personnel enseignant ainsi composé en vue de fournir aux garçons et aux filles l'éducation qui convient pour qu'ils participent pleinement à une démocratie chrétienne, ainsi que l'enseignement physique, les conditions et le programme qui assureront les meilleurs services professionnels.

Suivant nous, la vraie démocratie demande de la part des gens de grandes qualités morales ainsi que l'habileté de penser clairement; ce n'est que par l'éducation que ces qualités peuvent être obtenues. La démocratie ne saurait atteindre son apogée, si nous ne réussissons pas à développer complètement ces qualités essentielles. Il nous appartient de veiller à ce que l'éducation de nos

futurs citoyens ne subisse pas d'échec par suite du manque de fonds nécessaires. Nous différons d'opinion avec la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces, que comme tout autre service de bien-être dans une collectivité démocratique, l'éducation devrait lutter pour son maintien. L'avenir du pays et sa sécurité dépendent en grande partie de l'éducation de ses citoyens. Comme M. Sidney E. Smith, président de la Conférence nationale des universités canadiennes et de l'Association canadienne de l'éducation des adultes, en fait mention dans la préface de notre rapport: "Dans une démocratie, chaque individu participe au rôle des dirigeants, et s'ils doivent jouer ce rôle, dans sa jeunesse et même plus tard, l'individu doit être formé en conséquence. Si les gens ne reçoivent pas cette formation, les dirigeants, tout courageux soient-ils, seront de peu d'utilité. Il existe tout un monde entre l'éducation et le désastre. Les instituteurs de nos écoles sont à façonner le Canada de demain ou du moins d'après-demain."

Vraiment, un service aussi essentiel à la démocratie ne devrait pas avoir à lutter pour sa survivance. Nous sommes d'avis que toutes les institutions démocratiques qui nous sont chères et qui sont le mobile de la présente guerre, dépendent directement d'une éducation convenable à la démocratie, et ce n'est que lorsque nous consentons à nous imposer les sacrifices voulus pour maintenir l'éducation au meilleur rang dans la vie nationale, que notre pays, comme tout autre, ne peut atteindre la grandeur nationale inhérente à un pays vraiment démocratique.

Pour ces raisons et aussi parce que nous croyons que tous les petits Canadiens ont droit, un droit démocratique, à chance égale d'éducation, suivant leurs besoins et leurs talents, que nous prions le gouvernement fédéral d'accorder aux provinces, suivant les besoins, des subventions convenables. Ces subventions devraient être bien déterminées pour fins d'éducation, et ne nuire en rien à l'autonomie des provinces en matière d'éducation.

Sans vouloir dicter les conditions auxquelles le gouvernement fédéral accorderait son aide financière, nous suggérons qu'en retour de cette aide, le gouvernement fédéral aurait raisonnablement le droit de s'attendre à ce que

1. A la sortie de l'école, la jeunesse du pays ait acquis les aptitudes, l'idéal et l'appréciation qui sont à la base d'une vie morale et démocratique, ainsi que les faits et connaissances qui leur permettront de reconnaître et d'exercer leurs devoirs, leurs responsabilités et leurs privilèges comme citoyens d'une démocratie chrétienne.
2. Tous les enfants du Dominion aient une chance égale de recevoir la meilleure éducation possible suivant leurs besoins et leurs talents.
3. Une entente soit conclue entre les provinces pour un niveau minimum d'enseignement dans chaque cours, à l'égard des matières fondamentales, en vue de faciliter le transfert des enfants d'une école à une autre sans qu'ils subissent de retard.

Nous sommes d'avis qu'on a le droit de s'attendre à ces trois buts, et s'ils se réalisent le pays recevra pleine valeur pour chaque dollar dépensé.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous venons d'entendre un résumé intéressant de l'exposé des vues que la Fédération canadienne des instituteurs désirait nous présenter. L'heure des questions est maintenant arrivée.

Je désirerais prendre un instant pour vous signaler que les personnes qui sont devant nous sont des instituteurs, instituteurs de nos enfants dans toutes les parties du Canada. Ce que le Comité désire avoir c'est une expression du point de vue des membres de la délégation plutôt qu'une expression du point de vue des membres du Comité qui de temps à autre auront le loisir d'étudier les procès-verbaux et de se former une opinion que nous pourrions discuter lorsque le moment viendra de préparer notre rapport. Je suggérerais donc, bien humblement, de

bien vouloir, autant que possible se limiter à des questions dirigées aux membres de la délégation, afin que nous puissions avoir le point de vue de ce groupe en particulier plutôt que le nôtre. Le moment des questions est arrivé. Je comprends que l'un ou l'autre des trois membres du groupe répondra suivant les questions posées.

M. MACNICOL: Monsieur le président, avez-vous le texte de l'ordre de renvoi de la Chambre au Comité?

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas certain de l'avoir ici. L'avez-vous, monsieur Doyle?

Le SECRÉTAIRE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Tenez-vous à ce qu'il soit lu dans le but de le verser au compte rendu, monsieur MacNicol?

M. MACNICOL: C'est un excellent rapport, mais je veux savoir jusqu'à quel point notre Comité est intéressé.

Le PRÉSIDENT: Voici l'ordre de renvoi: Résolu que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle de même que sur toutes les questions connexes. Tel est l'ordre de renvoi.

M. MACNICOL: Y est-il fait mention—à la fin de la guerre actuelle?

Le PRÉSIDENT: "Qui pourront se poser à la fin de la guerre actuelle."

M. MACNICOL: Ma première question s'adresse à quiconque doit répondre pour cet excellent rapport; quelles sont vos recommandations en vue de fournir des centaines de milliers d'emplois—non, je devrais dire un million et demi d'emplois—immédiatement après la guerre?

Dr WILLOUGHBY: En réponse, je peux dire que notre organisme a cru qu'il y avait, dans ce rapport, un grand nombre d'autres organismes qui s'occupent de ces problèmes qui pourraient mieux que nous formuler une opinion; que notre problème nous paraissait être en grande partie une question d'éducation et pour cette raison nous nous sommes limités à la question d'éducation. Quant à trouver des emplois, nous n'avons pas cru que cela entraînât dans notre domaine.

M. CASTLEDEN: Monsieur le président, si on veut bien me le permettre, je pourrais ajouter ceci: si le programme d'éducation que vous avez suggéré était appliqué, vous pourriez fournir du travail à un grand nombre de gens occupés à la fourniture des aménagements pour le personnel enseignant, immeubles et installations nécessaires, bien qu'il n'y ait aucun détail sur le nombre de personnes qui seraient employées, en hommes-heures ou hommes-jours, non plus que sur le montant que ces personnes recevraient. Et il aiderait à fournir du travail à un grand nombre de personnes pendant de longues périodes; sous ce rapport, dans le domaine de l'éducation supérieure, avez-vous des chiffres se rapportant aux aménagements qui existent actuellement au Canada, sous forme d'écoles techniques et d'universités pour l'éducation de la population canadienne?

Mlle TRUAX: Si vous voulez bien me le permettre, monsieur le président, je tiendrais à répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Certainement, mademoiselle Truax.

Mlle TRUAX: Dans le rapport de M. Bowlby sur le rétablissement, il est dit d'une manière catégorique que les aménagements actuels ne conviennent pas du tout; et bien que ce rapport ne traite pas du chômage, mais plutôt des instituteurs, M. Bowlby déclare qu'on aura besoin de 7,000 instituteurs; il y a actuellement au Canada une disette de 7,000 instituteurs compétents; en évaluant ces besoins au minimum, on a un besoin immédiat d'environ 14,000 instituteurs.

M. HILL: Comment croyez-vous que les écoles techniques ou toute autre école semblable, en proportion de la population, au Canada, peuvent se comparer avec des écoles semblables aux Etats-Unis?

Mlle TRUAX: Je crois qu'elles sont bien inférieures.

M. HILL: Avez-vous des chiffres précis?

Mlle TRUAX: Je n'en ai pas.

M. CASTLEDEN: Avez-vous un relevé du nombre des écoles au Canada qui pourraient être condamnées parce qu'elles n'atteignent pas la normale, ou parce qu'elles ne conviennent pas ou que le milieu n'est pas convenable pour la formation des enfants dans les écoles?

M. CRUTCHFIELD: En réponse à cette question, nous avons dans le rapport de l'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve une demande pour une immobilisation de \$59,260,000 pour la construction de nouvelles écoles ou pour la transformation d'immeubles scolaires démodés. Si vous répartissez cette somme d'environ \$60,000,000 vous avez une idée de la somme de travail qui peut être entrepris dans ce domaine. Nous ne l'avons pas répartie en hommes-heures. On a besoin actuellement d'environ \$60,000,000.

M. MATTHEWS: Cette somme est-elle répartie entre les provinces?

M. CRUTCHFIELD: Elle est répartie entre toutes les provinces.

M. CASTLEDEN: Elle comprend les écoles élémentaires, techniques, supérieures et les universités?

M. CRUTCHFIELD: Pas les universités; on se rend jusqu'aux écoles secondaires.

M. MATTHEWS: Pourriez-vous nous donner le détail par province?

M. CRUTCHFIELD: Je crois pouvoir vous le donner immédiatement.

Mlle TRUAX: Si on veut bien me permettre de dire un mot en réponse à la question concernant les immeubles requis, l'établissement de grandes unités pour l'administration va de l'avant, et je crois que c'est la seule manière de donner des aménagements convenables pour l'éducation des populations rurales. Si l'on doit appliquer le programme dans toutes les provinces de la façon qu'il l'est dans l'Alberta ou dans une ou deux autres provinces, il nous faut un plus grand nombre d'écoles centrales, des écoles vastes offrant une diversité de formation, surtout pour la population rurale.

M. CASTLEDEN: Cela est-il inclus dans la somme de \$59,000,000?

Mlle TRUAX: Je crois que c'est probablement compris.

M. CRUTCHFIELD: Je puis vous donner par province le détail des chiffres qui se rapportent à cela.

Estimation des besoins urgents d'immeubles scolaires dans les provinces:

Ile du prince-Edouard

Administration	\$	25,000	
Ecoles urbaines		30,000	
Ecoles rurales		500,000	
			\$ 555,000

Nouvelle-Ecosse

Construction de 75 écoles supérieures rurales ..	2,250,000	
Construction de cinq écoles supérieures de formation professionnelle (urbaines)	1,500,000	
Nouvelle école normale avec dortoirs	500,000	
Nouvelles écoles élémentaires centrales à la campagne	1,000,000	
Modernisation d'écoles rurales à classe unique.	500,000	
		5,750,000

Nouveau-Brunswick

Immeubles pour cours de rétablissement, formation professionnelle d'instituteurs, et cours commercial de perfectionnement	200,000	
Installations additionnelles pour cours d'école supérieure, académique et de formation professionnelle dans les villes	1,000,000	
50 écoles supérieures rurales à \$20,000	1,000,000	
5 hôtelleries ou dortoirs	50,000	
Remplacement ou modernisation de 500 écoles rurales élémentaires	1,000,000	
	<hr/>	3,250,000

Québec (Protestants)

Nouvelles classes dans les écoles de Montréal..	1,080,000	
20 hôtelleries pour écoles supérieures rurales..	60,000	
	<hr/>	1,140,000

Québec (Catholiques)

Construction d'écoles urbaines et rurales....	9,000,000	
Ecoles de formation professionnelle et technique	3,000,000	
	<hr/>	12,000,000

Ontario

Programme de construction générale.....	10,000,000	
Système sanitaire moderne dans 4,000 écoles rurales	1,600,000	
	<hr/>	11,600,000

Manitoba

Construction de bonnes écoles rurales dans les districts où on en a besoin.....	3,000,000	
	<hr/>	3,000,000

Saskatchewan

Amélioration des écoles et aménagement scolaires	3,000,000	
	<hr/>	3,000,000

Alberta

Bureau pour le surveillant des immeubles scolaires	15,000	
Nouvelle école supérieure mixte à Edmonton..	400,000	
Ecole supérieure universitaire.....	150,000	
Ecoles supérieures modernes dans 25 villes....	1,000,000	
100 nouvelles écoles rurales.....	300,000	
50 dortoirs	50,000	
	<hr/>	2,365,000

Colombie-Britannique

Ecoles urbaines	500,000	
Ecoles de districts municipaux.....	500,000	
Nouvelles écoles rurales.....	500,000	
Dortoirs pour écoles supérieures rurales.....	100,000	
	<hr/>	1,600,000

\$44,260,000

Les détails de l'autre somme de \$15,000,000 sont les suivants:

150 collèges junior ou écoles secondaires de perfectionnement devraient être construits pour accommoder les étudiants dans les centres

où il n'existe pas d'universités ou autres institutions pour l'enseignement supérieur. Le coût serait d'environ \$4,500,000 par année et il faudrait une immobilisation de \$15,000,000.

M. BLACK: Puis-je vous demander qui a préparé ces estimations?

M. CRUTCHFIELD: Elles ont été préparées par les représentants du ministère de l'instruction publique de chaque province; ces chiffres proviennent du ministère de l'instruction publique.

M. CASTLEDEN: Dans le domaine de l'enseignement supérieur, je crois que la proportion des Canadiens qui passent par les universités est d'environ 3 p. 100.

M. WILLOUGHBY: Oui, la proportion de ceux qui passent par les universités est d'environ 3 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire quelle est la proportion de ceux qui se rendent jusqu'à l'université?

M. WILLOUGHBY: Je pourrais dire qu'elle est d'environ 10 p. 100.

M. CASTLEDEN: Maintenant, en ce qui concerne votre programme, les bourses à donner aux élèves et les installations en vue de leur fournir un enseignement supérieur; en premier lieu, bon nombre d'étudiants qui entrent à l'université ne terminent pas leurs études soit à cause du manque d'argent, soit à cause du manque de talent; mais en vue d'acquérir un niveau convenable d'éducation au pays, il faudrait qu'environ 25 ou 30 p. 100 de nos étudiants suivent les cours universitaires; qu'en dites-vous?

M. WILLOUGHBY: Vous avez dit "suivent les cours universitaires".

M. CASTLEDEN: Oui, de jeunes Canadiens qui ont le talent et la compétence pour recevoir la formation universitaire; vous en avez fait mention d'une manière particulière.

M. CRUTCHFIELD: Je crois que cela dépendrait largement des possibilités d'emploi professionnel. Je crois qu'il est dit dans notre rapport que de 15 à 20 p. 100 des diplômés des écoles supérieures entrent à l'université.

M. CASTLEDEN: Sur quoi ces chiffres sont-ils basés?

M. CRUTCHFIELD: Sur les besoins des différentes professions, ingénieurs, médecins et ainsi de suite. Le pays a un besoin réel d'une école intermédiaire fournissant la formation mécanique et technique équivalant à la deuxième année d'université.

M. HILL: Vous avez en vue la formation professionnelle?

M. CRUTCHFIELD: Oui, et la formation technique, disons, jusqu'à la fin de la deuxième année. Ces hommes ont un champ vaste dans l'industrie, c'est pourquoi j'ai traité la question au long.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Des écoles primaires.

M. CRUTCHFIELD: Oui, il existe un grand besoin de compétences dans l'industrie; il y a une grande différence entre celui qui termine son cours supérieur et celui qui est diplômé d'université. Ce dernier a une valeur particulière pour l'industrie où il trouve un emploi, ce qui n'est pas toujours possible; mais il existe aussi une forte demande dans l'industrie pour ceux qui sont passés par l'école intermédiaire et parmi lesquels se trouvent des personnes intelligentes qui ne sont pas intéressées à devenir des ingénieurs ou qui n'ont pas les aptitudes voulues, mais qui pourraient être très utiles comme surintendants, contremaîtres, et ainsi de suite, et des techniciens dans des lignes spécialisées.

M. CASTLEDEN: C'est-à-dire pour le développement du Canada et de nos ressources naturelles.

M. CRUTCHFIELD: Oui, c'est exact.

M. CASTLEDEN: Si le Canada utilisait ses installations actuelles dans le sens que vous avez indiqué, particulièrement dans le domaine de la formation pour

niveau intermédiaire, ces installations n'accommoderaient pas plus que 15 p. 100 de la demande potentielle.

M. CRUTCHFIELD: C'est exact.

M. CASTLEDEN: Je crois que ce serait une estimation très basse.

M. CRUTCHFIELD: En effet. On estime qu'il devrait y avoir au moyen 150 de ces écoles au Canada.

M. CASTLEDEN: En est-il fait mention dans votre rapport?

M. CRUTCHFIELD: Notre rapport n'en fait aucunement mention.

M. CASTLEDEN: Et vous croyez qu'on aurait besoin de 150 écoles de ce genre?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

Mme NIELSEN: Pourrais-je savoir quel rapport le témoin lit?

M. CRUTCHFIELD: Le rapport que je lisais est celui du Comité d'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve. J'avais compris que chaque député avait reçu un exemplaire de ce rapport.

M. CASTLEDEN: Il a été présenté au Comité James. Au sujet de l'éducation des adultes; je n'ai rien vu à ce propos dans votre rapport, ce matin?

M. WILLOUGHBY: Vous avez constaté que bien que dans notre rapport nous n'insistions pas spécialement sur ce point, nous appuyions le programme de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve. Nous avons cru qu'il n'était pas nécessaire de chevaucher et de répéter une question qui avait été traitée d'une manière satisfaisante dans un autre rapport. Nous n'avons fait que l'appuyer; le rapport du Comité d'étude concernant l'éducation des adultes, les bibliothèques et ainsi de suite.

Mme NIELSEN: J'ai été très intéressée de constater au début du rapport l'importance qu'on attachait à la fondation même de l'enseignement, y compris l'hygiène et le bien-être. Nous avons, naturellement, une idée de ce qui peut être fait dans l'avenir; mais je considère qu'il existe une chose que nous pouvons accomplir maintenant, tout de suite; des dispositions à prendre, probablement sous la direction du gouvernement fédéral, à l'égard des déjeuners scolaires.

Mlle TRUAX: Oui, très bien. Très bien.

Mme NIELSEN: J'ai causé avec le Dr Deake, chef du service de l'alimentation, et immédiatement les possibilités d'établir et de développer ces déjeuners l'ont intéressé. Je tiendrais à avoir votre opinion sur la manière dont ces déjeuners devraient être administrés; que le gouvernement fédéral lance le mouvement et fournisse l'aide nécessaire; que des organismes locaux répondent à certains besoins en ce qui regarde les normes alimentaires; quels groupements seraient les plus aptes à propager le plan des déjeuners scolaires et de le mettre en œuvre; jusqu'à quel point votre association pourrait venir en aide, principalement dans les districts ruraux. Lorsque la question d'administration des déjeuners scolaires est soulevée, un des problèmes les plus difficiles à résoudre se pose immédiatement, quel service doit prendre l'administration ou la direction?

Mlle TRUAX: Il existe des organismes dans les districts ruraux du pays qui s'en chargeraient volontiers, je crois, si le gouvernement fournissait les fonds suffisants pour subventionner cette entreprise. Il y a les organismes féminins, familiaux, scolaires et ainsi de suite; dans certains districts ruraux du Québec, les organismes familiaux et scolaires, ainsi que les organisations féminines ont pris sur eux de servir ces déjeuners et je suis convaincue qu'il existe d'autres organismes qui coopéreraient volontiers à la mise en œuvre d'un tel programme. Malheureusement, dans les villes il faut exercer une forte pression auprès des commissions scolaires pour leur en faire comprendre la nécessité. C'est la difficulté qui existe à Montréal.

Mme NIELSEN: Alors vous croyez que le gouvernement fédéral devrait être intéressé à l'application de ce programme; que cela serait une solution possible du problème?

Mlle TRUAX: Je le crois certainement et je pourrais ajouter ceci. Il y a une école à Montréal où on sert aux élèves un bol de soupe et deux tranches de pain. Les élèves apportent toute autre nourriture dont ils ont besoin. Les professeurs me disent qu'ils constatent une différence considérable dans le travail des enfants qui ont un bol de soupe et deux tranches de pain.

Mme NIELSEN: Une grande difficulté se présente pour les districts ruraux de l'ouest du Canada. Je parle de la partie du pays que je connais le mieux. Je ne sais pas quelles agences, à l'exception des commissions scolaires locales, pourraient se charger de cette entreprise, et on craint souvent que les problèmes locaux soient très difficiles à résoudre pour ces gens. Ce sont les districts où l'on a le plus besoin des déjeuners scolaires, car les enfants qui habitent ces régions ont à parcourir à pied trois ou quatre milles pour se rendre à l'école et n'ont rien pour leur déjeuner, si ce n'est un sandwich sec.

Mlle TRUAX: Ne croyez-vous pas que bénévolement les gens qui demeurent dans le voisinage pourraient leur venir en aide?

Mme NIELSEN: Oui, ils pourraient recevoir de l'aide bénévole. Il devrait y avoir quelqu'un pour tout coordonner et pour aider à voir comment on pourrait préparer quelque chose en fait de nourriture pour ces enfants. On semble avoir besoin de directive et je crois que cette directive devrait venir du gouvernement fédéral.

M. QUELCH: Le problème serait plus facilement solutionné par une unité scolaire plus considérable?

Mlle TRUAX: Oui.

M. QUELCH: Et quand vous avez dit qu'on aurait besoin de 150 universités additionnelles, je crois comprendre que c'est sur la base—

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que le témoin ait dit que 150 universités seraient requises.

M. QUELCH: En tout.

Le PRÉSIDENT: Je veux garder votre question dans l'ordre.

M. WILLOUGHBY: Collèges élémentaires.

M. QUELCH: Pourvu qu'on accorde l'aide financière permettant aux élèves de poursuivre leurs études?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. QUELCH: Avez-vous déjà fait une estimation du nombre des étudiants qui ne fréquentent pas les universités parce qu'ils n'ont pas les fonds suffisants?

M. CRUTCHFIELD: Nous pourrions vous en donner une idée approximative au moyen de tests faits dans diverses parties. On considère qu'au moins 25 à 30 p. 100 des élèves diplômés d'écoles supérieures ont le talent pour compléter leur cours universitaire, mais que 10 p. 100 seulement entrent à l'université et que 3 p. 100 reçoivent un diplôme.

M. HILL: N'est-il pas vrai qu'une forte proportion des étudiants qui ont l'argent nécessaire ne vont pas au collège ou que, s'ils y vont, ils échouent? Selon que je me rappelle mon temps de collège, c'était les étudiants riches qui échouaient.

M. CRUTCHFIELD: Malheureusement ceux qui ont les moyens de fréquenter l'université n'ont pas toujours l'aptitude ou le talent.

M. McNIVEN: Ils ne savent pas toujours saisir l'occasion.

M. CRUTCHFIELD: Oui, ou ils ne savent pas en tirer profit.

M. HILL: C'est pourquoi je ne saurais partager votre déclaration qui figure à la page 1 et où il est dit: "certaines expériences ont prouvé trop clairement que le succès scolaire de groupes d'enfants dépend directement de leur condition sociale." Je ne partage pas cette opinion. Mon expérience, alors que je fréquentais l'école et le collège, est tout à fait l'opposé; ceux qui n'avaient pas les moyens réussissaient le mieux.

M. CRUTCHFIELD: Je crois que vous devriez l'interpréter dans le sens large, comme voulant dire bien nourri. C'est ce qu'on veut dire.

M. CASTLEDEN: Pourrions-nous avoir des chiffres pour le compte rendu en ce qui concerne le rapport Canada-Terre-Neuve, indiquant le nombre d'élèves au Canada qui n'atteignent pas la III^{me} année, ou la VI^{me} année, dans les écoles publiques ou les écoles supérieures, ainsi que le pourcentage, et aussi quelles sont les normes d'enseignement au Canada?

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Crutchfield?

M. PURDY: J'ai cru comprendre que le témoin a recommandé une expansion de l'enseignement sur une base internationale plutôt que nationale; est-ce exact?

M. WILLOUGHBY: Qui a suggéré cela?

M. PURDY: J'ai cru que vous l'aviez suggéré.

M. WILLOUGHBY: Non.

M. PURDY: Si vous recommandez cela pour commencer, vous vous détournez du but que le Comité se propose d'atteindre...

M. WILLOUGHBY: Oh! non.

M. PURDY: ...élever le niveau de l'enseignement afin de trouver plus d'emplois aux gens.

M. WILLOUGHBY: Notre idée était qu'à la fin de la guerre, on devrait constituer une certaine autorité internationale en matière d'éducation à laquelle les nations unies appartiendraient et qui servirait de chambre de compensation pour les renseignements en vue de développer une entente mondiale entre les nations. Evidemment, quelques organismes d'éducation des Nations Unies devraient être en mesure, une fois la guerre terminée, de venir en aide aux pays envahis et de rétablir leurs systèmes scolaires. Les écoles ainsi que les manuels auront été détruits. Probablement, à l'heure actuelle, des milliers de manuels devraient être en voie de préparation, manuels dont on aura besoin dans les pays envahis. Il se peut aussi qu'on ait besoin d'un tel organisme en ce qui concerne les pays ennemis, pour qu'à l'avenir, on se serve de manuels et qu'on suive un mode d'enseignement pour prévenir la répétition de ce qui se déroule actuellement. C'est ce que nous avons en vue à propos d'une agence internationale de ce genre—non pas une agence pour édifier un système d'éducation commun à toutes les nations unies.

M. CASTLEDEN: Nous devrions développer chez les étudiants de tous les pays une plus haute idée du civisme.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. CASTLEDEN: Et cela tient de très près à la vie des peuples d'autres pays?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. HILL: Et vous tenteriez d'empêcher qu'il y ait de la propagande dans l'enseignement scolaire—de la propagande nuisible au concert mondial?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACKENZIE: Mais ce serait en faire vous-mêmes.

M. WILLOUGHBY: Nous ferons disparaître la propagande qui y est déjà.

M. CRUTCHFIELD: Il y a une question très importante dont pourrait s'occuper un bureau international d'instruction publique. Par exemple, en Pologne, il faudra trouver 20,000 instituteurs aussitôt après la guerre, et un bureau in-

ternational pourrait commencer dès aujourd'hui à les former. Il n'y a pas de manuels de classe, en Pologne, ni dans plusieurs autres pays occupés. Il a été suggéré qu'une organisation internationale publie des manuels au Canada, où le papier est abondant, et se tienne prête à les fournir aux pays occupés dès la fin de la guerre, pour leur aider à remettre sur pied leurs systèmes d'instruction publique.

M. JEAN: Dans le programme de \$44,000,000 dont vous avez parlé, quelle part est réservée aux écoles techniques?

M. CRUTCHFIELD: Je relis. Les provinces ont chacune demandé certains montants. La Commission catholique du Québec a demandé \$3,000,000 pour les écoles techniques; au Nouveau-Brunswick, un endroit a demandé \$200,000; l'Ontario a un programme général de construction de \$10,000,000 et je crois que cela comprend les écoles techniques; la Saskatchewan demande \$3,000,000 pour améliorer le matériel des écoles rurales. La province de Québec est la seule, je crois, à demander particulièrement des écoles techniques et professionnelles, \$3,000,000.

Dans l'autre partie du rapport, il est demandé \$15,000,000 pour les collèges donnant les cours d'immatriculation et pour les écoles techniques supérieures.

M. McDONALD: C'est-à-dire les autres provinces?

M. CRUTCHFIELD: Toutes les provinces.

M. McDONALD: Moins le Québec?

M. CRUTCHFIELD: Toutes, y compris le Québec.

M. JEAN: Cela comprend les écoles techniques et les écoles d'agriculture, n'est-ce pas?

M. CRUTCHFIELD: Oui, à ce que je comprends.

Mme NIELSEN: Je remarque aussi que, dans votre rapport, vous notez une différence de normes éducatives entre les écoles des diverses provinces. Par exemple, un de mes enfants a passé de la Saskatchewan au Manitoba et a dû perdre une année. Il me semble que la population canadienne souffre trop de ce que chacun connaît seulement sa propre province et n'en sait pas assez sur l'ensemble du pays. Vous proposez-vous de faire un usage beaucoup plus grand du film, dans la pédagogie, particulièrement pour ce qui touche à la géographie et aux matières de ce genre, et ne pensez-vous pas qu'il serait possible, par exemple, d'envoyer des collégiens du Québec passer leurs vacances, en groupes organisés, par exemple pour suivre des cours d'été, dans la Colombie-Britannique; et des enfants des provinces Maritimes en Saskatchewan, par exemple? Est-ce qu'il ne devrait pas être fait davantage pour permettre à nos enfants de connaître de leur pays autre chose que leur province propre? Avez-vous des plans ou des idées à ce sujet?

M. WILLOUGHBY: Notre rapport, qui est la base de notre mémoire, fait des recommandations en ce sens. Nous avons étudié cette question et avons suggéré qu'en vue de l'unité nationale, et pour faire connaître tout leur pays à ces enfants, il soit échangé des étudiants entre provinces—mettons par des excursions.

Mme NIELSEN: Et qu'il soit échangé des instituteurs aussi?

M. WILLOUGHBY: Oui, des instituteurs; c'est important. Une chose qui aiderait beaucoup et que notre rapport recommande, et dont, évidemment, nous avons parlé aux provinces, c'est que celles-ci établissent un certificat national; autrement dit, qu'elles rendent valides des certificats qui soient bons dans n'importe quelle province et qu'elles encouragent l'échange d'instituteurs et de professeurs en vue d'aider ces provinces.

M. CASTLEDEN: Est-ce que vous recommanderiez l'institution d'un ministère fédéral chargé d'améliorer les moyens d'instruction publique en se plaçant au point de vue national? Recommanderiez-vous qu'il soit formé un ministère fédéral de l'instruction publique, après les modifications nécessaires à l'A.A.B.N.?

M. CRUTCHFIELD: Je n'irais pas jusque-là, car ce serait violer l'autonomie des provinces. Je suis d'avis qu'il est possible de réaliser de grandes améliorations par la simple collaboration et la compréhension mutuelle.

Mlle TRUAX: Nous avons un bureau de recherches scolaires, n'est-ce pas? Pourquoi ne pas lui donner autre chose à faire que d'amasser des statistiques?

M. CRUTCHFIELD: Le bureau de recherches scolaires de l'A.E.C.T., dirigé par M. La Zerte, un Albertain, a terminé une étude sur l'évaluation des cours de mathématiques dans chacune des classes et dans toutes les provinces. C'est l'une des premières mesures qui aient été prises dans le sens de l'évaluation de cours de mathématiques des diverses provinces en vue d'arriver à établir des cours types pour les matières de base.

M. CASTLEDEN: En recommandant d'instituer un ministère fédéral, je ne demandais pas qu'il remplaçât les autres. Je voudrais seulement qu'il coordonne le travail des provinces.

M. CRUTCHFIELD: Nous demandons qu'il y ait un secrétariat.

M. WILLOUGHBY: Nous demandons un bureau ou un secrétariat.

M. CRUTCHFIELD: Pour des échanges d'idées sur l'éducation.

Mme NIELSEN: Etes-vous satisfaits de l'instruction qui se donne aux petits Indiens du pays?

M. CRUTCHFIELD: Cela relève du gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT: M. Noseworthy est député mais non pas membre de notre Comité; a-t-il la permission de poser une question? Allez-y, monsieur.

M. NOSEWORTHY: Au sujet de ce bureau dont il vient d'être question, je voudrais demander à M. Crutchfield s'il parlerait au Comité d'une institution similaire des Etats-Unis, où la juridiction en matière d'instruction publique est assez semblable à celle du Canada, chaque Etat ayant la responsabilité de l'instruction publique. Je voudrais lui demander quelque chose sur le bureau central; et je voudrais lui demander ensuite s'il peut nous indiquer les domaines particuliers où le gouvernement fédéral peut faire sa part sans attenter aux droits ou à l'autorité des provinces.

M. CRUTCHFIELD: Le Bureau of Education de Washington fonctionne depuis un bon nombre d'années, et c'est le seul endroit des Etats-Unis où l'on puisse se renseigner sur presque n'importe quel sujet imaginable se rapportant à l'instruction publique aux Etats-Unis. Il y a là, aussi, beaucoup de renseignements sur l'instruction publique au Canada. Ici, nous avons le service de l'éducation, au Bureau de la statistique, qui relève un certain nombre de données, mais je ne crois pas qu'il fasse un travail aussi large que le Bureau of Education de Washington. Je trouve que nous devrions avoir au Canada une forme quelconque d'organisation centrale, mettons un agrandissement du service de l'éducation du Bureau de la statistique, à qui les étrangers pourrions s'adresser pour se renseigner sur l'instruction publique au Canada. Voilà ce qui manque. Il faudrait aussi que ce soit un bureau où s'échangeraient des opinions et des renseignements sur les systèmes d'enseignement des provinces et sur ce qui se fait à propos de chaque matière scolaire.

M. MACKENZIE: Le service de l'éducation du Bureau de la statistique peut déjà vous donner presque tous ces renseignements.

M. CRUTCHFIELD: Il manque d'argent; nous aimerions le voir devenir un secrétariat complet. Je n'ai rien à dire contre ce service. M. Robbins fait de l'excellente besogne.

M. CASTLEDEN: Qu'est-ce que vous recommanderiez au sujet du développement de la partie de votre travail qui concerne le classement des enfants selon leurs aptitudes durant leurs premières années d'études?

M. WILLOUGHBY: Ce rapport de l'A.E.C.T. en parle, et nous l'approuvons là-dessus. Voici ce que nous recommandons en premier lieu. Vous noterez que nous avons recommandé un cours d'école normale d'au moins deux ans. Il y a longtemps que nous devrions être débarrassés du cours d'une seule année. Il y a des connaissances indispensables à nos instituteurs et qui sont plus nombreuses d'année en année—par exemple sur la psychologie des enfants, etc—et l'instituteur doit faire de la pédagogie appliquée. Nous recommandons ces études, dans notre rapport, comme partie intégrante du cours d'école normale. Si le personnel enseignant avait fait de la pédagogie appliquée, il lui serait beaucoup plus facile de comprendre les réactions émotives des enfants, ainsi que leurs réactions sociales, et aussi de deviner rapidement leurs aptitudes. Ces renseignements pourraient être compilés et inscrits tous les ans sur une carte, de sorte que plus tard on disposerait d'abondants renseignements sur chaque élève. En les lui montrant, on pourrait le conseiller et l'orienter.

M. CASTLEDEN: Il faudrait aussi au personnel enseignant du matériel scolaire et tout ce qui serait nécessaire pour conseiller ainsi les élèves.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. CRUTCHFIELD: Permettez-moi de répondre à la seconde question de M. Noseworthy. D'après le rapport de l'A.E.C.T., il nous faut, au pays, pour mettre l'instruction publique sur le plus bas pied tolérable, \$144,000,000. En gros, nous dépensons \$146,000,000 pour l'instruction publique, d'après les chiffres de 1941. Là-dessus les gouvernements provinciaux fournissent \$22,000,000, soit environ 15 p. 100, et les commissions scolaires locales environ \$125,000,000. Mais vous savez, messieurs, que les municipalités et leurs commissions scolaires sont incapables, le système de taxation étant ce qu'il est, de fournir davantage. Nous pensons, nous les instituteurs, que les \$144,000,000 qui manquent doivent venir de quelque part, pour que nous puissions instruire nos enfants comme ils doivent l'être. Je suis nettement d'avis que cela doit venir de celui des gouvernements qui a le pouvoir de taxer, le gouvernement fédéral, après entente avec les provinces. Cet argent doit être distribué selon les besoins des provinces, et non pas à part égale, car ce serait accentuer la différence de ressources entre les provinces riches et les provinces pauvres. A constater que les provinces pauvres, au point de vue de l'instruction publique, sont celles qui ont beaucoup d'enfants. L'assistance fédérale doit être distribuée selon les besoins de chaque endroit. Aux Etats-Unis, on a réduit cela à une formule et l'on a calculé en gros ce que peuvent devenir les besoins de l'instruction publique. Mettons que l'on parte de la population infantine des provinces—le revenu national par personne de cette province—et qu'une partie de l'aide fédérale soit distribuée sur cette base. C'est probablement un tiers ou deux tiers—peut-être pas exactement—qu'il faudrait distribuer, par rapport au nombre d'enfants inscrits dans les écoles. De la sorte, même les provinces les plus riches recevront de l'aide—peut-être pas autant par élève que les autres provinces—mais elles recevront une aide considérable pour le financement de l'institution publique des enfants; et les provinces pauvres recevront beaucoup.

Il faut aussi tenir compte du coût de la vie, comme on l'a fait aux Etats-Unis, où il fut constaté que le coût de la vie était beaucoup moindre en Alabama que dans l'Etat de New-York. Les octrois d'égalisation en tinrent compte. Le gouvernement fédéral pourra peut-être arriver à faire cela. Nous ne sommes pas en mesure, aujourd'hui, de vous donner une formule pour la distribution de cet argent, mais il est possible d'en trouver une, après une étude un peu poussée.

M. CASTLEDEN: Est-ce que l'A.A.B.N. nous permettrait de donner ces octrois?

M. CRUTCHFIELD: Oui; je ne vois pas pourquoi il nous en empêcherait. Il se donne déjà des octrois pour l'éducation.

M. McDONALD: Le gouvernement fédéral des Etats-Unis contribue-t-il selon une certaine base, un peu comme au Canada?

M. CRUTCHFIELD: L'instruction publique relève des Etats. Un projet de loi est actuellement à l'étude, au Sénat, en vue de distribuer trois ou quatre cents millions de dollars pour le maintien des écoles, et en tenant compte du nombre des élèves—autrement dit, des besoins de l'instruction publique—du recensement des enfants, du revenu national par personne; on fait la division et une part de l'octroi est proportionnelle au nombre des élèves.

M. McDONALD: Cet argent est-il remis au Trésor de chaque Etat?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. McDONALD: Sous forme d'octrois gratuits?

M. CRUTCHFIELD: Oui. A ce que je comprends, cela se fait sans aucune atteinte à l'autonomie des Etats.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous s'il y a des conditions d'imposées?

M. CRUTCHFIELD: Non, sauf que l'argent serve bien aux fins spécifiées, ce qu'exigerait tout homme d'affaires le moindrement sensé.

M. WILLOUGHBY: Il y a une chose ou deux. Par exemple, la question des traitements. L'une des clauses, je crois, dispose que le traitement ne doit pas être inférieur à ce qu'il était, mettons, en février 1943. C'est pour éviter que l'octroi ne dispense les Etats de leur contribution au traitement des instituteurs. Je crois qu'il y a dans le projet de loi une disposition de cette nature: chaque Etat doit payer autant qu'il payait à telle date, sur les traitements des instituteurs, et une part de l'octroi sera consacrée à ces traitements.

M. McDONALD: La loi insistera pour que cette part de l'octroi soit consacrée à cette fin précise?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. McDONALD: Pour ajouter aux traitements?

M. CRUTCHFIELD: Oui. Il est relevé une chose ou deux comme celle-là, qui paraissent être des points faibles.

M. McDONALD: Je vois là dedans la question de l'A.A.B.N. L'instruction publique relève des provinces; le gouvernement fédéral peut faire des contributions à même le Trésor fédéral, mais il n'a rien à voir à leur utilisation. Nous en revenons toujours là.

M. CRUTCHFIELD: Les Etats qui ne voudront pas faire ce qu'il faut ne recevront pas leur part.

M. CASTLEDEN: Le gouvernement fédéral accorde des subventions pour l'enseignement technique.

M. MACNICOL: Depuis des années et des années.

Mlle TRUAX: Pour l'enseignement agricole aussi.

M. CRUTCHFIELD: Je puis dire que c'est nécessaire pour que les traitements ne soient pas inférieurs au minimum absolu, qui est de \$1,321. Nous trouvons cette somme trop faible, mais c'est celle que donne le rapport de l'A.E.C.T. Il va falloir \$39,000,000 pour cela. Voilà où 50 p. 100 d'entre eux recevront moins de \$1,321.

M. MACKENZIE: A la page 17 du mémoire, deuxième paragraphe du bas, vous admettez que certaines des provinces sont dans une situation financière leur permettant ces réalisations. Pourquoi alors n'en ont-elles rien fait?

M. WILLOUGHBY: A notre avis, elles n'ont pas compris la véritable valeur de l'instruction publique dans la vie d'un pays démocratique. Le système d'éducation est en arrêt, à mon avis. Nous ne l'avons guère amélioré depuis les premiers temps. Notre progrès en éducation n'a pas été le même que dans les sciences et

les techniques, et certaines provinces ont tardé à se mettre au pas dans le domaine de l'éducation.

M. McDONALD: Dans ce cas, nous devons éduquer les adultes plutôt que les enfants?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. HILL: L'un des obstacles, c'est qu'il y a trop de choses qui relèvent des paroisses; celles-ci doivent payer elles-mêmes et ne veulent pas s'imposer de payer des traitements raisonnables aux instituteurs.

M. WILLOUGHBY: Voilà.

M. CASTLEDEN: Autrement dit, nous n'avons pas compris, comme nation, que notre plus grande ressource naturelle est l'intelligence de nos jeunes?

M. WILLOUGHBY: Exactement.

M. CASTLEDEN: Je voudrais faire remarquer que le colonel Bovey, lorsqu'il a témoigné ici, a parlé du fait que les meilleurs de nos enfants s'instruisent dans nos universités, puis que le Canada ne leur trouve pas d'emplois appropriés. Ils émigrent donc aux Etats-Unis. Qu'est-ce qui a donc manqué dans la manière dont nous avons mené les choses, au Canada?

M. NOSEWORTHY: Permettez-moi d'ajouter une chose à cette question du traitement des instituteurs. Je crois qu'il faut faire remarquer qu'en Colombie-Britannique, actuellement, le traitement moyen—50 p. 100 du personnel enseignant reçoit moins que cela—est d'un peu plus que \$1,300 par année. Pour l'ensemble du Canada, le salaire moyen est, à quelques dollars près, de \$700. Dans les provinces les plus prospères, la moyenne des traitements des instituteurs est presque le double de la moyenne générale du Canada. Je crois qu'en Ontario la moyenne est juste un peu plus faible que cela.

Le PRÉSIDENT: Attention, messieurs; n'élargissons pas trop la question. Il y a quelque chose que je désirerais savoir, mais je ne sais trop comment m'exprimer. Je dépose au procès-verbal une lettre d'un directeur d'école de London, Ontario, qui s'occupe de l'orientation professionnelle des enfants. Ce directeur se demande s'il est possible de faire quelque chose, par rapport à l'orientation professionnelle, pour que les directeurs d'écoles de tout le Canada et les personnes qui s'occupent de la formation professionnelle des anciens combattants puissent disposer des conseils d'un service organisé, quant aux conditions à remplir dans chaque métier, etc. Pouvez-vous me renseigner là-dessus?

M. WILLOUGHBY: Je me rappelle qu'il en est question dans le rapport du colonel Bovey. Je travaille aussi, pour l'instant, au Bureau des services d'éducation en temps de guerre. Je puis vous dire, monsieur le président, que ce bureau, il n'y a pas très longtemps, a publié une série de tracts sur les diverses industries, avec les conditions nécessaires dans chaque cas, les choses qu'il faut connaître, les chances d'avenir qu'on peut y trouver, les salaires qu'on peut y obtenir, etc. Je crois que cela répond bien à la lettre dont vous parlez; il y a là quelque chose à encourager et il devrait être organisé un service pour s'en occuper. Si les services d'éducation en temps de guerre continuent et étudient ainsi toutes les industries du pays, il en sortira des renseignements très précieux. Cela a toujours manqué dans le passé. Il faut quelque chose qui nous indique les besoins de l'industrie dans tout le pays, quelque chose qui nous renseigne sur les diverses industries et sur la formation professionnelle qui est nécessaire dans chacune, ainsi que les salaires qu'elles offrent, les chances d'avancement, etc. Les renseignements que demande cette lettre rendraient de grands services pour ce qui est de placer les jeunes dans les industries canadiennes.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. MACNICOL: Monsieur le président, j'ai étudié attentivement le mémoire. Il y a quelque temps que nous l'avons en notre possession. J'ai pris en note un

bon nombre de questions qui me sont venues à l'esprit, et j'ai des idées à communiquer sur la valeur immédiate de ce genre de services. Cependant, je n'ai pu me convaincre que ni mes questions, ni mes observations se rapportent directement à ce qui relève des attributions du Comité. Comme je l'ai dit souvent, je suis d'avis que ce Comité a été institué pour un objet précis. Il peut nous revenir bientôt des anciens combattants, hommes et femmes, et beaucoup de ceux qui travaillent actuellement aux industries de guerre. Tout ce que nous écoutons actuellement est très intéressant, et ceux qui ont préparé ces témoignages méritent une grande considération à cause du travail et du temps qu'ils y ont consacré; mais il me semble que ce sont plutôt là des questions appartenant à un avenir relativement éloigné, non pas des questions de l'après-guerre immédiat. Notre tâche immédiate, comme je la comprends, est de trouver des emplois aux hommes qui se trouveront libérés. Samedi, chez moi, des gens sont venus me voir, mêlé que je suis depuis des années et des années aux questions de la grande industrie: vendredi soir, une usine a congédié plusieurs employés, et cette usine est voisine de chez moi. Voilà des gens qui cherchaient du travail. Un homme de la circonscription d'York-Sud m'a dit qu'à la fin de cette semaine 250 personnes vont être congédiées d'une usine qu'il connaît bien.

Voilà qui relève de nous, monsieur le président. Je ne veux rien dire que personne ici puisse prendre en mauvaise part; je tiens à dire que, mais plus tard, je serai prêt à étudier ce dont il est question ici, aujourd'hui. Le mémoire contient de nombreuses suggestions excellentes sur lesquelles nous nous entendons. Mais est-ce le temps de travailler ainsi à un plan de longue haleine? Les membres se rappellent que nous avons reçu, il n'y a pas longtemps, un excellent mémoire d'un ministère, préparé par M. Weir. Je suis sûr que vous avez tous lu les commentaires des journaux sur les statistiques présentées dans ce rapport. Monsieur le président, je vous le demande, qu'est-ce que cela avait à faire avec le champ d'action du Comité? Sans trop prendre de temps au Comité, je voudrais parler brièvement d'un récent article de rédaction du *Globe and Mail*, en date du 28 février. Vous vous rappelez sans doute que certaines statistiques de ce rapport étaient de simples suppositions; que le *Globe and Mail* les considérait comme "substance de rêves". Vous vous rappelez aussi que, le lendemain, le gouvernement ontarien, qui est le plus important gouvernement provincial du pays, protesta contre ce rapport et, loin de confirmer les chiffres qui y indiquaient les chances d'emploi de l'Ontario, il y apporta les modifications s'élevant à des milliers.

Je ne voudrais pas que les délégués d'aujourd'hui soient blessés de ce que j'ai à dire. Je trouve leur mémoire excellent et je suis d'accord avec eux sur de très nombreux points. Mais, comme je viens de le dire, ce qui m'ennuie, c'est que la tâche de notre Comité, à mes yeux, est de faire des plans qui permettent d'engager des milliers et des milliers d'hommes, et sans délai. J'aurais des questions à poser au sujet de cet excellent mémoire, et j'aurais des observations à faire; mais je veux auparavant savoir à quoi m'en tenir sur ce qu'est exactement mon devoir.

Le PRÉSIDENT: Vous ne voulez pas dire, monsieur MacNicol, que nos attributions ne s'étendent pas à ce que ces délégués nous apportent aujourd'hui? Ce que vous ne voyez pas, évidemment, c'est l'application immédiate de leur mémoire au problème des emplois. Je crois être en mesure de dire que nous ne sommes pas sortis de nos attributions, telles que nous les interprétons, le comité du programme, le comité de direction et moi-même. Je crois que nous les avons interprétés ainsi lorsque nous avons décidé de convoquer ces délégués.

M. HILL: Peut-être que ce mémoire intéresse davantage le Comité de la sécurité sociale?

Le PRÉSIDENT: Non. L'an dernier, nous avons discuté, au comité de direction, la possibilité de convoquer cette délégation, puis cela fut remis. Un an s'est écoulé, et le Comité, qu'il me fait plaisir, à titre de président, de considérer comme un excellent Comité formé de membres qui méritent tous des félicitations de la Chambre des communes elle-même pour la manière dont, siégeant ici comme corps parlementaire, ils ont discuté les divers problèmes qui nous ont été présentés dans notre ordre de renvoi et dans les mémoires des délégations. Nous n'avons pas seulement entendu des témoignages sur la question de trouver des emplois, nous avons aussi fait des recommandations qui, si on leur donne suite, pourront sans aucun doute trouver du travail à tous les sans-emploi de l'après-guerre.

M. MACNICOL: Nous n'avons pas de plans positifs de la sorte.

Le PRÉSIDENT: Nous avons fait des recommandations qui fourniront un grand nombre d'emplois si on les met à exécution; cela ne fait aucun doute. Mais notre Comité n'est pas un organisme d'administration.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Monsieur le président, je trouve que le rapport d'aujourd'hui relève tout à fait de nos attributions.

Des VOIX: Oui, oui.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): L'une des choses dont M. MacNicol a parlé est le retour de ces milliers d'hommes et de femmes. Que vous demande ce rapport? De préparer des moyens d'éducation pour ceux qui en auront besoin à leur retour.

M. CASTLEDEN: C'est ça.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Et cela se rapporte plutôt à l'ensemble du problème dont la recherche d'emplois à donner n'est qu'une partie.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, tandis que nous parlons de cela, j'aimerais vous rappeler qu'il y a beaucoup d'aspects à ce problème. Nous ne sommes pas un organisme d'administration, et nous ne pouvons pas le devenir, vu la nature et l'objet de notre Comité. Le plus que nous puissions faire est de présenter des recommandations à la Chambre pour qu'elle fasse prendre des mesures aux divers services de l'administration publique. C'est tout ce que nous pouvons faire. Lorsque j'ai demandé aux membres du Comité de direction, il y a un an, de ne pas entendre tout de suite les délégués de la Fédération des instituteurs... Mais je suis convaincu que c'est maintenant le bon moment de les entendre. Vous vous rappelez que nous avons reçu, l'autre jour, un mémoire de M. Clark, le sous-ministre des Finances, qu'il convenait de verser au compte rendu. Il n'y a là aucune indication sur la manière de trouver des emplois, d'ici une semaine, aux gens qui en ont besoin; mais cela nous renseigne sur ce que pensent les corps administratifs, au point de vue finances et recettes et dépenses. Cela aussi est nécessaire, pour donner des emplois.

Je ne veux pas dire cela pour engager une discussion; mais je crois, personnellement et comme président du Comité, que le mémoire d'aujourd'hui n'est pas en dehors de nos attributions. On peut se demander s'il est d'intérêt immédiat. Nous aurions peut-être dû le remettre à une époque plus avancée de la session. Mais je suis d'avis qu'ayant reçu instruction d'étudier pour la Chambre les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui se présenteront peut-être après la guerre, ainsi que toutes les questions s'y rapportant, non seulement il est conforme à nos instructions mais il est de notre devoir de recevoir des délégations d'éducateurs, surtout puisqu'il s'agit de dépenses d'argent pouvant améliorer les conditions de vie de milliers et de milliers d'hommes et de femmes dans la carrière de l'enseignement et ouvrir de nouvelles institutions, ce qui fournira des emplois additionnels. Je sais que M. MacNicol ne dit pas que nous ne devrions pas entendre le rapport, car le comité de direction a décidé de l'entendre. Mais il s'agit de savoir s'il désire poser des questions au sujet des témoignages d'aujourd'hui. Je crois comprendre qu'il voit comme

plus immédiate et plus pressante la nécessité de trouver des occasions d'emploi. Je veux dire seulement ceci, pour conclure, que le mémoire d'aujourd'hui et la question que nous étudions entrent bien, à mon avis, dans nos attributions et relèvent de nos fonctions.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, M. MacNicol croit-il que la seule tâche du Comité soit de trouver des emplois aux gens? Ne reconnaît-il pas que nous avons une beaucoup plus grande responsabilité sur tout ce qui se rattache au problème général de la restauration et du rétablissement?

Le PRÉSIDENT: Je puis ajouter à ce que je viens de dire que nous avons pensé à convoquer des hommes d'affaires pour nous renseigner sur la mesure dans laquelle l'industrie sera financièrement capable de rester sur pied après la guerre et d'opérer la transformation qui s'imposera. Quand ils témoigneront, s'ils sont appelés, nous pourrons, madame Nielsen, obtenir les renseignements qu'ils jugeront nécessaire de nous donner. Quand ils comparaitront, nous verrons la réponse à cette question.

M. PURDY: Sûrement, M. MacNicol ne veut pas laisser croire que l'expansion de nos facilités scolaires ne fournirait pas justement l'emploi qu'il déclare être si désireux de voir créer en notre pays. Notre premier ministre vous a dit, par exemple, que, dans la province de la Nouvelle-Écosse, nous songeons à ouvrir un grand nombre d'écoles rurales et d'autres écoles, de même qu'une nouvelle école normale, et ces plans n'attendent qu'un mot pour être mis à exécution. Nous n'attendons au fait que le rétablissement de la situation financière. Nous voulons savoir si nous serons obligés d'assumer nous-même le coût du projet, ou si nous aurons l'aide du Gouvernement fédéral—et quand la main-d'œuvre sera disponible.

M. MACNICOL: Je n'ai pas dit cela.

M. QUELCH: Je puis dire que nous ne nous occupons pas seulement de créer de l'emploi, parce qu'il suffirait alors de produire des pics et des pelles; nous voulons nous mettre à l'œuvre pour que nous-mêmes et nos hommes travaillions à développer les ressources du pays plus activement que par le passé, afin d'élever le niveau de vie de notre peuple. L'une de nos plus grande ressources c'est notre jeunesse, et en instruisant notre jeunesse, nous devrions être mieux en mesure de développer les ressources de notre pays et, par conséquent, d'accroître la richesse nationale.

M. JEAN: Monsieur le président, je me permets d'illustrer pour M. MacNicol le point que je vais traiter. La circonscription que je représente renferme dans son territoire plusieurs industries de toutes sortes. Nous avons besoin d'écoles techniques pour fournir à ces industries des hommes compétents. Il faut songer à nos soldats et aux employés de nos usines de guerre. Ils seront obligés de suivre des cours pour répondre au besoin des industries de paix dans ma circonscription. Je puis dire que nous avons 125 demandes de nouvelles industries à établir dans le district en question, et l'établissement de ces industries n'attend que la conclusion de la paix. Mais nous n'avons pas les techniciens, ou même les démobilisés des armées ou des industries de guerre, qui possèdent la formation voulue pour faire les travaux de plastique ou travailler dans les nouvelles usines que nous songeons à construire. Je trouve donc qu'il est très important de recommander la construction d'écoles techniques dans les centres industriels. Avant d'entrer à l'école technique, les enfants sont obligés de faire leur école primaire. Ce sont là des problèmes qui nous intéressent et qui devraient être étudiés ici avec soin.

M. CASTLEDEN: Notre Comité est un comité de restauration, mais je n'en crois pas moins qu'il a devant lui une plus grande tâche que celle du redressement, qui entre aussi dans notre sphère d'activité, et cette tâche a trait à l'enseignement, domaine de la plus haute importance. J'aimerais proposer la création

d'un Comité spécial chargé de faire enquête sur la situation de l'enseignement au Canada, d'étudier les divers mémoires éducatifs de cette association et aussi de l'A.E.C.T., et de faire rapport au Comité avant la fin de la session.

Le PRÉSIDENT: Au lieu de faire cette proposition, en laisserez-vous le soin au Comité de direction?

M. CASTLEDEN: Je la recommande à l'attention du Comité de direction, au lieu d'en faire une proposition.

Le PRÉSIDENT: Cela n'est pas une proposition.

M. GILLIS: Je suis un membre du Comité qui a insisté durant des mois sur la nécessité d'entendre les délégués, en question et je pense qu'il est temps de le faire, parce qu'ils nous ont démontré leurs besoins. En premier lieu, il manque actuellement 14,000 instituteurs au Canada. Nous n'avons pas ces instituteurs. En deuxième lieu, un programme immédiat de construction s'impose dans l'intérêt de l'avancement de l'éducation au pays. Nous n'avons pas les facilités voulues. C'est prouvé. Une tâche comme celle-là est importante et elle devrait être entreprise. Si ces représentants n'avaient pas comparu devant nous aujourd'hui, nous aurions continué de tout ignorer de la situation. Mais l'élément le plus important du problème n'en porte pas moins sur les traitements payés aux instituteurs chez nous. Nous pouvons construire des immeubles et faire toute la publicité voulue en ce domaine, mais si nous ne rendons pas attrayante la profession d'instituteur, nous n'aurons personne pour la remplir. Ce qui m'étonne, c'est que la profession des instituteurs ait attendu si longtemps au Canada pour nous envoyer une délégation. D'après les rapports que j'ai vus, je pense qu'ils auraient dû lancer depuis longtemps sur Ottawa une marche de la faim, parce que les traitements actuels des instituteurs canadiens sont une honte.

M. HILL: La faute n'en est pas à Ottawa; cette question relève des autorités provinciales.

M. GILLIS: On devrait donner l'exemple.

M. HILL: Je trouve que les salaires sont trop bas.

M. GILLIS: Avant de parler d'un programme de construction ou de publicité en faveur de cette profession, nous devrions montrer aux instituteurs que nous sommes prêts à les aider financièrement et à leur assurer un salaire convenable. Je pense qu'aujourd'hui les plus grands patriotes, au Canada, sont les instituteurs—ceux de la profession qui sont restés fidèlement à leur poste et ont compris leur responsabilité à l'égard de l'avenir du pays. Tous auraient pu entrer dans l'armée, dans l'industrie ou dans une autre profession plus lucrative, mais ils n'ont pas bougé de leurs écoles. J'en ai connu plusieurs. A mon avis, la question des salaires des instituteurs devrait obtenir la considération sérieuse du Comité.

Et maintenant, voici ce que je voulais demander aux porte-parole de la délégation: en accomplissant votre programme de développement des écoles techniques ou intermédiaires existantes, avez-vous l'intention, ou vous proposez-vous, d'utiliser aux fins de l'enseignement technique les écoles militaires qui existent présentement au Canada? Un personnel enseignant qui est considérable a été constitué, puis formé en grande partie par les Services éducatifs de la Légion canadienne, pour être ensuite absorbé par l'armée de terre, l'armée de mer et l'armée de l'air. C'est là une partie importante de la tâche. Ces bureaux de propagande, ces conseils de revision de l'armée—préparent tous la voie actuellement, et je pense qu'ils sont en état de collaborer de façon décisive au succès de l'orientation professionnelle après la guerre. A mon sens, les écoles qui ont été construites et les facilités qui ont été établies devraient former une partie intégrante du programme envisagé pour les écoles intermédiaires. On procède actuellement en sens contraire. Aujourd'hui, vous attirez les hommes

sous les armes, puis vous les triez sur le volet et les renvoyez dans la vie civile. Quel rôle comptez-vous que joueront ces effectifs dans votre programme de formation technique?

M. WILLOUGHBY: Nous y avons certainement songé. Nous en parlons en détail dans notre rapport. Nous avons recommandé aux provinces de faire enquête sur toutes les facilités actuellement à l'usage des armées et des industries de guerre pour voir quelles écoles pourraient être rendues disponibles avec avantage, et nous envisageons sûrement l'une et l'autre question dans notre rapport. Et en approuvant le rapport de l'A.E.C.T. à l'effet de tirer le meilleur parti possible des facilités existantes—plusieurs devraient, je pense, être très utiles—nous ne voyons pas pourquoi ces écoles qui ont été établies pour l'instruction militaire et technique de l'armée—quelques-unes d'entre elles sont bien outillées—ne serviraient pas à la rééducation, et à la formation professionnelle et technique de tous ceux qui rentrent dans les cadres de la vie civile.

M. MACNICOL: Ayant fait moi-même de l'enseignement, je me crois autorisé à exprimer une opinion sur la valeur de la formation professionnelle. On s'est évidemment mépris sur mon attitude.

Le PRÉSIDENT: Je le sais.

M. MACNICOL: J'approuve tout ce qui a été dit des traitements. J'ai enseigné pour \$300 par année.

Mlle TRUAX: C'est pourquoi vous n'êtes pas resté dans l'enseignement.

M. MACNICOL: Au bout d'un an, j'ai eu une augmentation de \$50 par an dans une école rurale. J'ai fait entrer à l'école secondaire les premiers élèves de cette école qui y soient jamais entrés, et l'école avaient été construite en 1847. Il y avait des enfants allemands, et c'étaient d'excellents enfants qui, sans parler l'anglais à leur entrée à l'école, n'en subirent pas moins leur épreuve d'admission à l'école secondaire à l'âge de douze ans. Rien de ce que je viens de dire ne porte vraiment sur l'enseignement même.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu.

M. MACNICOL: A l'heure actuelle, j'ai dans ma circonscription 70,000 travailleurs des deux sexes, y compris leurs familles, et je m'intéresse naturellement avant tout au problème de l'emploi. Je connais beaucoup de ces gens—j'en connais des centaines et peut-être des milliers—et je sais que rien n'est plus décourageant pour un ouvrier d'usine que d'avoir à rentrer chez lui et à annoncer à sa femme et à ses enfants qu'il est sans emploi, qu'il a reçu son congé. Le spectre du besoin se lève aussitôt. Je vois même d'ici ce qui se passera au lendemain de la guerre. Tous les problèmes à l'étude sont de la première importance, et je ne voudrais pas que l'on doute pour un seul moment de mon opinion sur le corps professionnel—mais je ne puis m'empêcher de me demander quel est, à l'heure actuelle, le principal devoir de notre Comité. Je puis me tromper, parce que ce n'est là que ma propre opinion, mais je crois que le principal est de voir à ce que les milliers d'hommes qui seront congédiés dans ma circonscription, et dans toutes les circonscriptions industrielles du Canada, aient au moins un moyen de gagner leur vie. Comment puis-je leur aider comme membre du Comité? Je ne sais pas de meilleur moyen que l'élaboration de projets, de plans et de devis. Plusieurs rapports ont été faits à ce propos à la Chambre, en deux ou trois occasions, et aucune décision n'a été prise; pas un seul programme isolé qui soit prêt, autant que je sache, et la guerre peut finir d'un moment à l'autre. J'espère qu'elle va finir. Quand elle sera finie et que la masse des chômeurs aura trouvé de l'emploi, j'approuverai tout programme pour améliorer au pays les conditions de l'enseignement. Ces conditions devraient être développées. Les salaires des instituteurs devraient être augmentés. Je sais qu'il faudrait les augmenter. Mais présentement, suis-je dans le tort de présumer que, pour ce qui me concerne, mon premier devoir est

d'aider à créer de l'emploi. Nous devrions entendre ici des hommes qui peuvent dire comment nous pourrions créer de l'emploi. Je propose, monsieur le président, d'écrire à M. Dave Hayes, de Medicine-Hat, spécialiste en irrigation et homme d'un grand sens pratique qui nous soumettra un programme destiné à créer immédiatement des milliers d'emplois. Ai-je tort de faire cette proposition? N'est-ce pas là notre principal devoir du moment? Tous les autres problèmes ont beaucoup d'importance, je le concède, et je veux qu'aucun membre de la délégation n'aille croire que je mésestime ces problèmes, parce qu'il n'en est pas ainsi.

Le PRÉSIDENT: Il n'en est pas ainsi.

M. MACNICOL: J'approuve leurs propositions; mais c'est plus fort que moi; étant comme je le suis en contact étroit avec des milliers d'employés, hommes et femmes, de l'industrie, et évoquant ce qui s'est passé au lendemain de la dernière guerre, je ne puis souffrir d'être accusé de n'avoir pas sympathisé avec ce programme parce que j'ai fait passer l'autre en premier lieu.

M. CASTLEDEN: Personne ne songe à cela. Le Comité se propose-t-il de siéger cette après-midi?

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité d'en décider; naturellement, les délégués sont ici, et en demandant si on avait d'autres questions à poser, je voulais, entre autres choses, savoir si, oui ou non, il plaisait au Comité de siéger cette après-midi.

M. MACNICOL: J'hésite à les laisser partir tout de suite s'ils ont l'intention de revenir cette après-midi. Je veux bien poser mes questions; mais je n'aimerais pas que l'on se méprît sur rien de ce que j'ai dit.

Le PRÉSIDENT: Quel est le désir du Comité; allons-nous continuer cette après-midi, ou voulez-vous prolonger la séance et terminer maintenant l'interrogatoire?

M. CASTLEDEN: Je propose que nous nous réunissions de nouveau cette après-midi.

Le PRÉSIDENT: Très bien, nous nous réunirons de nouveau à 3 heures. *

A une heure cinq de l'après-midi, le Comité s'ajourne à trois heures p.m. aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 3 h. 10 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous continuons. La séance, levée à une heure, est maintenant rouverte. Nous entendrons la suite de l'interrogatoire.

M. PURDY: Monsieur le président, ce matin, M. MacNicol a déposé au compte rendu certains passages d'un éditorial qui a paru dans le *Globe and Mail*, de Toronto. Je pense que, pour rectifier les chiffres du compte rendu, il serait bon de signaler que les renseignements dont s'est servi le *Globe and Mail*, dans cet éditorial, émanaient de la présente administration en Ontario, tandis que les données fournies au Comité par le docteur Weir étaient le résultat d'une enquête d'envergure nationale conduite sous les auspices de l'administration fédérale, qui a l'esprit beaucoup plus large que la présente administration en Ontario.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas, monsieur Purdy, qu'il soit opportun de parler de ces choses aujourd'hui; remettons plutôt à une date ultérieure. Au moment où une délégation de l'Association des instituteurs comparait devant nous, je pense que nous devrions profiter de la présence de ces représentants pour enten-

dre leur opinion sur diverses questions qui nous intéressent. Je demande donc aux membres du Comité s'ils ont des questions additionnelles à poser.

M. MACNICOL: J'ai dit ce matin que j'avais relu très attentivement le mémoire, et que je m'abstenait de poser des questions parce que je voulais être sûr que cette manière de procéder serait opportune. Je sais maintenant qu'elle le sera; et je vais donc poser mes questions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit qu'il est opportun de procéder ainsi?

M. MACNICOL: Oui, monsieur le président. Au bas de la page 3 du mémoire, on lit ce qui suit: "Nous réaffirmons la dignité inhérente de la main-d'œuvre et le droit de l'humanité au travail." Nous sommes tous d'accord, et je me demande maintenant si les témoins sont d'avis que le travail, dont il est question dans la phrase citée, n'est pas, peut-être, la première considération à envisager, celle de créer des emplois?

Le PRÉSIDENT: Cette question ne devrait pas être adressée aux témoins; vous voulez dire que le Comité pourrait y répondre?

M. MACNICOL: Non, ma question découle de la déclaration suivante: "Nous réaffirmons la dignité inhérente de la main-d'œuvre et le droit de l'humanité au travail." Je me demande si, d'après les témoins, la création d'emplois ne sera pas notre premier devoir après la guerre.

Le PRÉSIDENT: Vous ne voulez pas dire de notre Comité?

M. MACNICOL: Non, je parle aux témoins.

Mlle TRUAX: C'est là une question que vous nous posez?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Mlle TRUAX: J'y répons; oui, mais cela ne va pas sans la formation au travail; la formation au travail implique l'instruction; et nous voici donc ramenés au point de départ.

M. MACNICOL: J'en conviens; j'accorde que la formation au travail se trouve à devenir nécessaire.

M. CRUTCHFIELD: Remarquez qu'en Angleterre, où le problème de la restauration ne se pose pas moins qu'ici, on est actuellement en voie d'adopter une loi qui réorganisera tout le système d'instruction publique de fond en comble, et l'on espère, par cette révolution de l'enseignement, réussir à former et à préparer des travailleurs expérimentés.

M. MACNICOL: Et l'on verra qu'avant que nous puissions faire la même chose, le moment sera venu de créer de l'emploi; que le peuple ne peut vivre sans qu'on lui en donne les moyens, que ces moyens sont synonymes d'un emploi—car il faut que quelqu'un paie, et les travailleurs sont les seuls à pouvoir payer en travaillant.

M. CRUTCHFIELD: On a commencé par la question de la réorganisation de l'enseignement.

M. MACNICOL: Vous faites donc passer la réorganisation de l'enseignement avant la création de l'emploi, qui consiste à donner de l'ouvrage?

M. CRUTCHFIELD: Je crois plutôt que les deux projets devraient aller de pair, qu'ils pourraient aller de pair.

M. MACNICOL: D'accord sur cette partie de la discussion.

M. CRUTCHFIELD: Je pense qu'il ne faut pas négliger l'enseignement, la réorganisation de l'enseignement.

M. MACNICOL: Non, non, là n'est pas le point que je discute; mais je trouve que la première considération, la première du moins dans l'esprit de milliers d'hommes et de femmes, est celle de l'emploi—tel que le laisse entendre cette déclaration: "Nous réaffirmons la dignité inhérente de la main-d'œuvre et le droit de l'humanité au travail." Les gens devront avoir de l'ouvrage pour pouvoir

se nourrir et se vêtir. Ensuite, il y a un autre point, à la page 4: Je présume que la déclaration est contenue dans le numéro un, "que la politique du gouvernement fédéral doit être orientée vers l'élimination, au moyen d'ententes internationales et réciproques, de toutes restrictions au commerce entre nations,"—et je me demande si, à cet égard, tout intéressant que paraît l'objectif, une collaboration pratique n'est pas impossible d'ici à plusieurs années au moins? Par exemple, l'un de nos grands et principaux problèmes après la guerre sera de rivaliser avec un milliard ou un milliard et demi d'Asiatiques—je veux parler des Chinois, Hindous, Malais et Japonais qui, aussitôt, se mettront à l'œuvre pour conquérir des marchés; et la question qui se pose est de savoir si l'on pourra, au cours du prochain quart de siècle, remédier à une pareille situation; quel est votre avis sur la possibilité de faire disparaître les barrières commerciales en moins d'un quart de siècle?

M. WILLOUGHBY: Sous ce rapport, je dois dire que nous ne prétendons pas à l'autorité dans le domaine économique, monsieur MacNicol; loin de là. Beaucoup de gens sont mieux autorisés que nous à répondre à cette question; mais la chose sera certainement nécessaire si nous voulons rétablir un idéal de compréhension et d'échange entre nations.

M. MACNICOL: En d'autres termes, tout cela n'existe actuellement qu'en théorie.

M. WILLOUGHBY: Probablement faudra-t-il du temps en ce domaine, tout comme pour la croissance des carottes ou d'autres procédés semblables.

M. MACNICOL: Ensuite, il y a une question quant à l'alinéa (a), un peu plus bas dans la même page: "L'établissement et le maintien d'un minimum de revenu individuel suffisant pour la nation (basé sur le coût de la vie)." Croyez-vous cela possible? Les Japonais vivent de riz, les Chinois de riz, les Hindous de maïs; et il faudrait beaucoup de temps pour qu'ils puissent ajuster leur niveau de vie de manière que ce niveau se rapproche seulement de celui auquel nous sommes habitués; si nous supprimons les barrières, il faudra que nous nous abaissions à leur niveau, parce que le leur ne se compare nullement à celui dont nous jouissons.

M. HILL: En d'autres termes, pour concurrencer ces populations, il faudra que nous descendions au niveau de vie des 400 millions de citoyens asiatiques, au lieu de les élever à notre niveau.

M. MACNICOL: Quelles sont, à votre avis, les perspectives en ce domaine?

M. WILLOUGHBY: Je crois que la déclaration s'occupe avant tout des projets d'ordre national, et c'est là le but où il faut viser.

M. MACNICOL: Oui, mais la plupart de ces projets ont aussi un intérêt universel, mondial; nous ne pourrions donc nous borner à la nation.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: J'ai une autre question—si les membres du Comité me le permettent, je poserai quelques autres questions.

Le PRÉSIDENT: Allez et interrogez.

M. MACNICOL: J'ai étudié à fond le mémoire avant aujourd'hui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui, je sais.

M. MACNICOL: Mon autre question porte sur l'alinéa (d), où il s'agit de la décentralisation de l'industrie et de l'établissement de nouvelles industries. J'approuve la création de nouvelles industries dans les régions où elles peuvent être établies; mais, comme je le disais l'autre jour, je n'hésite pas à répéter que, bien souvent aujourd'hui, le mot décentralisation s'emploie un peu comme, à l'époque de la Révolution française, les partisans de l'anarchie employaient le mot veto; ils voulaient se rendre à Versailles pour voir M. et Mme Veto. La décentralisation offre un problème de première importance.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Par exemple, comment pourriez-vous décentraliser le Steel Company of Canada à Sydney? Je ne pense pas que la chose puisse se faire. Cette industrie est immense. Impossible de la morceler et de la répartir entre une série de petits centres. La compagnie prend son fer à Belle-Isle, Terre-Neuve, et ce fer est transporté de là à Sydney, où la compagnie possède d'amples réserves de charbon. Je ne crois pas possible la décentralisation de cette industrie. Qu'entendez-vous au juste par décentralisation? Je pense que le passage en question doit se lire en ces termes: "Il faudrait construire de petites industries partout où la population et les commodités sont disponibles."

M. WILLOUGHBY: Voilà comment on doit interpréter cette section.

Le PRÉSIDENT: On propose une meilleure distribution de l'industrie.

M. WILLOUGHBY: Lorsque la chose est faisable et possible.

M. MACNICOL: Puis, à la page 8, vous parlez d'abolir la main-d'œuvre juvénile. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Votre association a-t-elle fixé une limite d'âge de 14, 15 ou 16 ans—par le moyen d'une loi provinciale?

M. WILLOUGHBY: Nous préconisons, monsieur MacNicol, que, le plus tôt possible, la limite d'âge obligatoire en ces provinces soit fixée à 16, et qu'un programme éducatif à temps partiel jusqu'à l'âge de 18 ans soit adopté en faveur des jeunes gens qui entrent dans l'industrie. Nous aimerions que le minimum d'âge soit fixé à 16 ans.

M. MACNICOL: Je conviens que 16 devrait être la limite d'âge; et je suis heureux que vous songiez à un âge déterminé. Et maintenant, le prochain paragraphe est le numéro 5, à la page 5: chacun approuve ce qu'il y est dit. Pour ma part, j'aurais aimé que l'on ajoutât quelque chose à l'égard des enfants infirmes. Présentement, plusieurs de nos enfants sont infirmes, de naissance ou autrement, par suite de la méningite ou autre raison.

M. WILLOUGHBY: Cela aurait dû être inclus. Dans plusieurs villes canadiennes, une disposition spéciale pourvoit aux enfants infirmes; parfois un instituteur va à domicile.

M. MACNICOL: L'autre jour, un membre a fait un excellent discours sur les pensions de vieillesse. Il a exprimé exactement la même opinion que plusieurs députés préconisent dans cette Chambre depuis quatorze ans. Si je me souviens bien, ce sont feu M. J. S. Woodsworth, ainsi que M. Heaps, qui furent les pionniers du mouvement. Je l'ai appuyé depuis au moins vingt ans. Non, non; la chose ne remonte qu'à quatorze ans environ; mais voilà bien votre objectif: réduire la limite d'âge des pensions de vieillesse et augmenter l'indemnité.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre M. MacNicol, mais je me permets de faire observer que le passage en question, celui de la page 5, relève plus directement du Comité de la Sécurité sociale, et que notre Comité devrait y consacrer le moins de temps possible.

M. MACNICOL: En effet, vous avez raison sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Je tenais seulement à vous rappeler la chose: cette question relève plutôt du Comité de la Sécurité sociale.

M. MACNICOL: Et puis, au numéro 6, le maintien et l'augmentation des organismes gouvernementaux suffisants pour mettre ces recommandations en vigueur. Je pense que chacun d'entre nous consent à une réglementation du Gouvernement quand c'est nécessaire, mais les gens veulent plutôt s'en défaire, en général; vous ne préconisez pas une intervention gouvernementale dans tous les domaines?

M. WILLOUGHBY: Non, pas du tout.

M. MACNICOL: Passons maintenant au numéro onze, c'est-à-dire à l'article 7 de la page 5. J'approuve cet article. Les prémisses en sont inattaquables, et

je pense que les résultats seraient excellents, une fois que le projet sera mis à exécution. Je veux maintenant envisager votre plan comme plan de longue portée. Ce n'est pas que j'insiste sur le fait, déjà signalé, que notre premier devoir sera de créer de l'emploi après la guerre. Je conviens avec vous que c'est là un programme de longue portée, où l'enseignement a sa part; et plus les gens seront instruits, mieux le pays s'en trouvera. La prochaine question porte sur ce que vous dites des Nations Unies—votre organisme est-il entré en relations avec les associations d'instituteurs de la Chine, des Indes, ou de la Hollande, ou de la Belgique, ou des autres pays européens, au sujet de la réalisation du programme à l'étude?

M. WILLOUGHBY: Non. Les renseignements dont nous nous sommes servis proviennent principalement des deux publications que j'ai nommées. Et maintenant, quant à l'association anglaise, la London International Assembly, c'est là une société composée d'éducateurs qui représentent les Gouvernements des pays subjugués et qui se trouvent actuellement à Londres, tels que des éducateurs de Pologne et de Tchécoslovaquie.

M. MACNICOL: Puis il y a l'article 2 de la page 9: "Il est nécessaire d'instituer au plus tôt un conseil d'éducation pour les Nations Unies." Des pays comme l'Allemagne ne seraient-ils pas inclus dans cette catégorie après la guerre? Après tout, nos ennemis sont des hommes, et je suis de ceux qui ne continueront pas à les traiter en ennemis quand nous aurons gagné la victoire; tous les pays ne seraient-ils pas inclus aussi bien que les Nations Unies?

M. WILLOUGHBY: Aussitôt qu'il sera possible de les inclure, oui.

M. MACNICOL: Et puis, à la page 10, l'article (c): "Il est bien inutile d'insister sur l'importance de l'éducation dans la vie d'une nation. Elle est, bien entendu, le fondement même de toute société; et si la fondation est faible, l'édifice sera faible," etc. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Personne n'ignore que plus les enfants sont instruits, mieux tout l'organisme politique de la nation s'en trouvera. Je pense que l'approbation du Comité à ce sujet sera unanime. Tout de suite après la guerre, quelle serait votre proposition pour élargir les cadres de l'enseignement? Je pose seulement une question ici; avez-vous le pourcentage des enfants qui fréquentent l'école publique, ou plutôt celui des enfants qui passent de l'école publique à l'école secondaire?

M. WILLOUGHBY: M. Crutchfield a, je pense, ces chiffres.

M. CRUTCHFIELD: Vous vous rappellerez que j'ai indiqué les pourcentages voulus ce matin même. J'ai vérifié les données disponibles, et j'en conclus que, à la suite d'une enquête faite en 1930, alors que la situation était pas mal ce qu'elle est aujourd'hui, 26 p. 100 des élèves quittant l'école publique entraient à l'école secondaire. Je vous parle là d'une enquête conduite à Washington, pour l'ensemble des Etats-Unis.

M. MACNICOL: Cela répond à ma question.

M. CRUTCHFIELD: Une enquête conduite en Ontario a donné à peu près les mêmes résultats; 28 p. 100 en Ontario qui finissent l'école publique et entrent à l'école secondaire.

M. MACNICOL: Cela veut donc dire qu'en Ontario 72 p. 100 ne poursuivent pas leurs études; que comptez-vous faire pour améliorer la situation de ce 72 p. 100?

M. WILLOUGHBY: On peut consulter à ce sujet le rapport de l'enquête, le rapport du Comité d'enquête. Ce comité a approfondi la question et il a proposé un changement au programme d'études.

M. HILL: On ne peut blâmer entièrement l'état de guerre, parce qu'il n'y a pas 72 p. 100 des citoyens d'Ontario qui sont incapable de laisser suivre à leurs enfants les cours de l'école secondaire.

M. WILLOUGHBY: Non, je ne le crois pas.

M. HILL: Il y a donc des causes d'ordre social.

Mlle TRUAX: Je pense que cela est dû surtout au fait que notre enseignement secondaire n'est pas constitué de manière à accommoder la population et à offrir un programme satisfaisant.

M. HILL: La culture secondaire est une culture générale.

Mlle TRUAX: Non, pas tout à fait, simplement académique; le caractère académique en ressort le plus souvent.

M. HILL: Il ne s'agit que d'une continuation des cours de l'école primaire, et cette continuation se donne dans vos écoles secondaires.

Le PRÉSIDENT suppléant: En est-il nécessairement ainsi, monsieur Hill?

M. HILL: Je ne dirais pas que l'école secondaire est essentiellement académique; il n'en est pas ainsi dans ma province. A mon sens, l'école secondaire continue l'école primaire—littérature anglaise, histoire, mathématiques et autres matières semblables.

M. WILLOUGHBY: Le rapport du comité d'enquête propose, comme solution au problème, la création d'un programme mixte d'études secondaires qui ouvrirait un certain nombre de carrières à l'avenir de ces élèves. La plupart de nos élèves n'en suivent pas moins les classes académiques en vue d'entrer plus tard à l'université.

M. HILL: Je crois comprendre que vous voulez vraiment en venir au fait qu'il faudrait inclure les cours de formation professionnelle?

M. WILLOUGHBY: Partiellement professionnelle; nous préconisons ces cours.

M. HILL: La moitié des cours offerts pourrait porter sur les matières de l'école secondaire, ou matières académiques, et l'autre moitié sur la formation professionnelle.

M. WILLOUGHBY: Pas à ce stage, pas au stage de l'école secondaire. Nous songeons à un stage supérieur, où les élèves recevraient une partie de leur formation.

M. MACNICOL: Avez-vous songé à porter à votre programme une autre forme d'enseignement qui s'est développée durant la guerre; nommément, l'ouverture, dans les usines, d'écoles appelées écoles modèles dans l'intérêt de ceux qui passent de l'école primaire aux usines, parce que c'est ainsi que procède la masse de la population; dans la plupart des cas, les adolescents n'ont pas d'autre ambition, ni d'autre désir, que d'entrer à l'usine. Il en a été ainsi pour moi dans ma jeunesse. On pourrait créer des écoles modèles pour ces jeunes gens. Avez-vous fait enquête dans le domaine des écoles modèles?

M. WILLOUGHBY: Oui, je le répète, nous avons formellement recommandé que l'enseignement se fasse partiellement à l'école et partiellement à l'usine, dès l'âge de 16 ans.

M. HILL: Vos écoles secondaires sont le prolongement de vos écoles publiques. L'enfant qui passe de l'école primaire à l'école secondaire ne fait que poursuivre le même genre d'études que celui qu'il avait commencé dans les basses classes. Il y a continuation, mais non pas changement; les élèves suivent seulement des cours un peu plus avancés, le cours supérieur en mathématiques, en anglais, en littérature anglaise, selon le cas.

M. WILLOUGHBY: Cela n'est vrai que d'un ou deux cours de l'école secondaire. Notre école secondaire dispense des cours de commerce en même temps que des cours académiques.

M. HILL: Et vous passez maintenant au domaine professionnel; vous assimilez le mot commercial au mot professionnel.

M. WILLOUGHBY: Oui, nous avons des écoles secondaires mixtes. Voilà la solution du problème. Il est impossible d'établir dans chaque centre une école de

métiers ou une école commerciale, mais on peut y créer une école secondaire qui dispense une grande variété de cours.

M. HILL: Qui comprend la formation professionnelle.

M. WILLOUGHBY: Oui, la formation professionnelle.

M. HILL: Ce que vous avez en vue, c'est de faire de votre école secondaire une école de formation professionnelle.

M. CRUTCHFIELD: Nous employons les mots école mixte.

M. CASTLEDEN: En Ontario, toutes les installations d'écoles secondaires que vous possédez ne sont-elles pas utilisées? Vos écoles sont-elles plus ou moins remplies, vos écoles secondaires?

M. CRUTCHFIELD: Non, pas actuellement.

M. CASTLEDEN: L'étaient-elles avant la guerre?

M. CRUTCHFIELD: Avant la guerre, oui.

Mlle TRUAX: Les feuilles de présence à l'école secondaire attestent une augmentation constante dans le nombre des élèves depuis la dépression—augmentation considérable.

M. CASTLEDEN: Sommes-nous installés pour donner les cours d'école secondaire à plus de 28 p. 100 de nos élèves de l'école primaire?

M. CRUTCHFIELD: Je n'oserais dire beaucoup plus que cela.

M. CASTLEDEN: Sommes-nous déjà trop à l'étroit? Avez-vous des chiffres pour tout le Canada?

M. CRUTCHFIELD: A quel point de vue?

M. CASTLEDEN: Le pourcentage des étudiants qui laissent l'école publique et entrent à l'école secondaire?

M. CRUTCHFIELD: Les chiffres que je vous ai donnés sont à peu près les mêmes pour tout le Canada. Ils sont tirés du dernier rapport que j'ai reçu. Les rapports pour l'an dernier ne me sont pas parvenus. La guerre a naturellement causé une différence marquée. Nous savons tous cela parfaitement, que dans certaines parties de certaines provinces les enfants laissent l'école trop à bonne heure pour entrer dans les industries de guerre, et le reste, et qu'ils se jettent dans des situations sans avenir. Ces enfants devraient être renvoyés à l'école et leur instruction refaite—des milliers d'entre eux.

M. CASTLEDEN: Quel genre de travail trouvent-ils?

M. CRUTCHFIELD: Ce que nous appelons des situations sans avenir.

M. MACNICOL: Qu'entendez-vous par des situations sans avenir?

M. CRUTCHFIELD: Où il n'y a pas d'espoir d'avancement.

M. MACNICOL: Diriez-vous qu'une usine—je ne veux pas donner de noms, mais appelons cette usine la XX Radiator Plant—usine qui emploie 1,000 hommes—diriez-vous que la situation de celui qui travaille à la fabrication des radiateurs est une situation sans avenir? Ces hommes fabriquent les radiateurs, ils les assemblent et les mettent à l'épreuve.

M. HILL: M. Crutchfield veut dire que si les enfants entrent à l'usine et apprennent tel métier, ils perdent l'avantage qu'ils auraient eu de s'instruire à l'école secondaire et à l'école de formation professionnelle.

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. HILL: Je le concède.

M. MACNICOL: Prenez le cas de celui qui fabrique les pièces de radiateur, de tel autre qui ajuste les pièces de radiateur, et de tel autre qui taille les morceaux de fer sur les pièces qui entrent à l'usine; diriez-vous que ce sont là des situations sans avenir?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. MACNICOL: Au Canada, il y a, je le présume, 750,000 ou un million d'hommes employés dans les usines. Leur situation n'est pas sans avenir. Ce ne sont pas des emplois que nous aimerions remplir, mais l'idéal devrait être de donner à chacun de ces ouvriers une chance d'avancement. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir quelle chance d'avancement a un ouvrier comme ceux-là? Les 750,000 hommes, le million d'hommes qui travaillent dans les usines, ne peuvent tous devenir des professeurs ou des instituteurs ou des médecins ou des avocats.

M. HILL: Il veut dire qu'il n'en est pas ainsi pour le jeune garçon qui entre à l'usine après avoir eu l'avantage de passer par l'école secondaire.

M. MACNICOL: En Ontario, le garçon doit avoir seize ans.

M. HILL: A seize ans, un jeune homme a pas mal fini.

M. MACNICOL: A l'avant-dernier paragraphe de la page 10. "Comment pouvons-nous donner aux enfants durant leur scolarité l'éducation qui les préparera le mieux à jouer leur rôle dans la démocratie?" Quel programme préconisez-vous pour améliorer les conditions de l'enseignement rural? J'ai enseigné à la campagne: j'aimais mon emploi et j'aimais les enfants. C'étaient de beaux enfants. Tous étaient allemands et très brillants. Proposeriez-vous, par exemple, d'enseigner aux enfants de l'école rurale à aimer la terre? Après tout, l'amour de la terre est un grand héritage.

M. WILLOUGHBY: Je dis que les enfants des cultivateurs ont droit à une instruction aussi soignée et à des instituteurs aussi compétents, à des instituteurs aussi remarquables, que les enfants de toute autre partie du pays. Les instituteurs sont tous préparés à leur tâche. Nous avons mentionné ici la prolongation à deux ans du cours d'école normale. D'après nous, les instituteurs devraient être particulièrement entraînés pour pouvoir former des chefs. Voilà un aspect du problème.

M. MACNICOL: Tenez-vous-en à ma question.

M. WILLOUGHBY: Je sais que tout cela ne répond pas à votre question. A la campagne, l'école devrait être aménagée de manière à servir aussi de salle commune, et les élèves pourraient y prendre leur récréation. Tout cela développera en eux l'amour de la petite patrie, et l'amour de la grande patrie. Nous recommandons l'établissement de grandes écoles où les campagnards pourraient jouir, dans leur propre localité, ou aux environs, des mêmes avantages que ceux que dispensent en fait d'enseignement secondaire les écoles des centres urbains. Nous recommandons formellement dans notre rapport l'introduction, pour les garçons et les fillettes des cours supérieurs, d'un genre d'enseignement agricole en vertu duquel les étudiants apprendraient l'agriculture et les principales notions professionnelles qui se rapportent à l'agriculture. Voilà le projet que nous avons en vue.

M. MACNICOL: C'est de l'école rurale que partent tant d'enfants âgés de seize ans, parce que presque tous font aujourd'hui des études secondaires, mais qu'ils sont obligés d'aider leurs parents sur la ferme, ou peut-être de devenir bientôt, eux-mêmes, des cultivateurs. Ces enfants ne devraient-ils pas apprendre un précis de zoologie et de botanique?

M. WILLOUGHBY: Tout cela figure dans le rapport du comité d'enquête, qui a notre approbation.

Mme NIELSEN: Quant au meilleur encouragement à donner aux instituteurs pour qu'ils s'installent à la campagne, je crois que, dans l'Union soviétique, le gouvernement, afin d'attirer hors des villes les jeunes médecins, offre à ces derniers des traitements supérieurs à ceux des médecins urbains. Je pense qu'il faudrait renverser notre régime et, au lieu de payer moins cher nos instituteurs ruraux que ceux des villes, attirer les meilleurs instituteurs à la campagne en leur offrant des salaires vraiment plus alléchants que ceux des villes; parce que l'institutrice de

campagne a vraiment plus à se dépenser que l'institutrice de la ville. Elle est privée de l'accès à de bonnes bibliothèques, de pouvoir assister à des conférences, elle doit déboursier parfois beaucoup de son propre argent pour se procurer des livres supplémentaires et d'autres articles semblables; ce serait déjà beaucoup si nous pouvions dire aux institutrices de campagne qu'elles recevraient un traitement considérablement plus élevé que celui des institutrices de la ville, car la vie rurale peut être très agréable, à condition d'avoir les comforts voulus. Je pense qu'il faudrait donner suite à cette idée.

M. CRUTCHFIELD: Je dois dire que j'approuve de tout cœur M. MacNicol. Il a enseigné à la campagne, et moi-même, j'ai enseigné à la campagne; j'ai peiné des années pour que l'on institue dans une centre rural des cours de formation agricole—matière avec laquelle les enfants étaient en contact quotidien—et, devant l'échec de mes efforts en ce sens auprès de la population, je quittai de découragement la localité, pour passer dans un centre industriel où l'on me confia la charge d'une école technique et où je pus préparer la jeunesse à l'industrie régionale.

M. CASTLEDEN: L'aide financière accordée aux écoles rurales n'a-t-elle pas un grand rôle à jouer ici—la question du revenu agricole?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. CASTLEDEN: En Australie et en Nouvelle-Zélande, ainsi que dans quelques autres pays, plus les instituteurs de campagne ont à affronter de difficultés dans l'exercice de leurs fonctions, plus leur salaire est élevé. Il me semble que nous devons commencer par résoudre la question financière pour pouvoir résoudre ce problème. Le centre agricole fait ce qu'il peut. Dans bien des cas, les cultivateurs peuvent se mettre en dette pour essayer de maintenir leurs œuvres rurales. Les revenus agricoles sont si bas qu'il est presque impossible pour ces centres d'entretenir des institutions locales.

Mme NIELSEN: Cela nous ramène donc à la question de la création de grandes écoles dans les campagnes.

M. CRUTCHFIELD: En Nouvelle-Zélande, l'instituteur de campagne reçoit \$200 par an de plus que l'instituteur urbain.

M. McDONALD: Cela soulève le point de la centralisation des écoles de campagne. Quel est votre avis là-dessus? Un problème a surgi dans la province de Québec quant à la Commission des Ecoles protestantes de cette province. Par suite du décroissement de la population protestante dans plusieurs centres agricoles, la Commission se vit en présence de cas où quatre ou cinq familles essayaient d'entretenir une école; et de même dans un district à quatre ou cinq milles de là, et d'un bout à l'autre de la municipalité. La Commission sollicita l'intervention du Gouvernement de Québec pour remédier à cette situation, et, en conséquence, le Gouvernement créa une commission composée de membres de la Commission des Ecoles protestantes pour enquêter sur les lieux, faire rapport au Gouvernement et soumettre des recommandations. Cela fut fait. La principale recommandation porta sur la centralisation ou la fusion en une seule école de quatre ou cinq écoles du genre de celles qui existaient auparavant. Vous êtes probablement au courant de ces événements. Le Gouvernement, en retour, approuva la recommandation et octroya une somme équivalente à 50 p. 100 du coût de construction des écoles centrales. Ce faisant, on réunit donc tous les élèves sous un seul toit, on fut en mesure de payer de meilleurs instituteurs et de hausser le niveau de l'enseignement, car c'est là le principal. Pour ce que je sais de mon propre comté, la même chose s'est effectuée, avec le résultat que l'effort a remporté un vif succès et que les taxes des contribuables n'ont été aucunement augmentées par le fait même. En passant, je puis dire qu'au jour où surgit le problème de cette centralisation j'eus la visite de deux messieurs qui, étant de gros contribuables et n'ayant pas d'enfants à l'école,

venaient me demander de protester contre le projet de centralisation parce qu'ils craignaient une augmentation subséquente de leurs taxes. Je me montrai peu sympathique à cette requête, mais, plus tard, j'eus la satisfaction de les entendre avouer qu'ils s'étaient trompés, qu'ils recevaient une meilleure instruction pour les enfants et qu'il ne leur en coûtait pas plus cher. Je me demandais si le même système ne pourrait pas s'appliquer généralement à toutes les campagnes, là où les distances ne sont pas trop grandes? Je puis ajouter que, dans Québec, une disposition prévoit aussi le transport des enfants à l'école par autobus ou par traîneau durant l'été et durant l'hiver, et que les frais de déplacement sont compris dans le coût total. A ma connaissance, l'organisation fonctionne à l'entière satisfaction de chacun.

M. McNIVEN: Combien l'expérience a-t-elle révélé que coûtaient, dans l'Ouest canadien, les écoles centralisées?

M. WILLOUGHBY: Voulez-vous parler des écoles centralisées, ou des grandes écoles?

M. McNIVEN: Non, des écoles centralisées.

M. WILLOUGHBY: Il n'y a pas tellement d'écoles centralisées—je parle du Manitoba—il y en a quelques-unes. Je ne pense pas que le coût ait beaucoup augmenté—je ne sais seulement s'il a augmenté du tout. Je ne puis répondre en détail à cette question, mais le point est soulevé; à l'occasion, au cours des congrès de commissaires et d'instituteurs, et l'opinion générale veut—comme l'a dit monsieur—que le système soit très satisfaisant et très peu coûteux.

Le PRÉSIDENT: En Colombie-Britannique, alors que le docteur Weir était ministre de l'Instruction publique, la province lança un grand projet pour la création du district agrandi, du district plus étendu, et les résultats ont été déclarés satisfaisants.

M. HILL: Les résultats ont été satisfaisants dans le Nouveau-Brunswick; au fait, l'école secondaire y est comprise, sans augmentation sensible du coût, et aussi les bibliothèques et les gymnases.

M. WILLOUGHBY: Et toute augmentation de coût est amplement compensée par les avantages de premier ordre et l'instruction supérieure qui sont fournis.

M. MACNICOL: Ma prochaine question fait suite à une question de M. Castleden, et elle porte sur le long paragraphe de la page 12 concernant les immeubles et installations. J'aurais une question à poser à cet égard. Certain article a parlé des écoles insalubres, et l'état de plusieurs écoles d'un bout à l'autre du pays fait peine à voir. Votre association s'est-elle entendue avec les associations municipales, a-t-elle discuté avec elles l'augmentation probable de taxes que comporterait l'amélioration des écoles, et quelle a été la réaction des municipalités?

M. WILLOUGHBY: Cela se fait naturellement par voie de l'organisme provincial, et non pas de la Fédération canadienne des instituteurs. Chaque province applique son propre régime éducatif. Il y a un organisme d'instituteurs dans chaque province, et la Fédération canadienne des instituteurs est composée de représentants de ces organismes. Quant au Manitoba, après avoir discuté la chose avec les autorités municipales et éducatives, il nous fut possible de réaliser des améliorations et le reste, mais tout cela se fit très lentement. Juste en ce moment, le Gouvernement manitobain est en voie de proposer certaines normes minima comme modèle aux écoles rurales, et je crois que l'une de ces normes visera les éducateurs, les responsabilités des éducateurs. Il en est ainsi, je pense, dans toutes les provinces.

M. CRUTCHFIELD: Je puis dire que la Fédération canadienne des instituteurs a fait part de cela à toutes les associations éducatives des provinces, les priant de communiquer avec leurs facultés, de dresser un programme de restauration et de construction, d'être prêtes à donner des conseils pratiques quant aux

bâtiments à réparer et à l'emplacement des nouvelles écoles, mais cette idée formait partie intégrante du projet de restauration. Peut-être un programme de construction sur une grande échelle pourrait-il être adopté, et nous avons cru que les écoles devraient passer avant tout. Je crois savoir que la Nouvelle-Ecosse est prête quant aux projets pratiques de restauration dans cette province, où de nouvelles écoles sont en voie de construction, et les vieilles écoles, en voie de réparation.

M. MACNICOL: N'aurait-il pas mieux valu pour vous de communiquer avec les municipalités? Elles représentent les contribuables, et vous êtes obligés d'obtenir leur consentement?

M. CRUTCHFIELD: La chose se fait par l'intermédiaire du ministère provincial de l'Instruction publique.

M. CASTLEDEN: Quant à la question financière, je constate que l'un des vice-présidents, M. LaZerté, dans une lettre aux députés, a déclaré ce qui suit: "En Grande-Bretagne, l'Etat assume plus de 50 p. 100 des frais de l'enseignement, et la même chose est vraie en Ecosse et en Irlande du nord, tandis que l'autorité éducative locale assume moins de la moitié des frais. L'enseignement se fait entièrement aux frais de l'Etat en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique britannique du Nord."

Le PRÉSIDENT: Cela équivaut à ce qui se fait dans les provinces canadiennes, n'est-ce pas?

M. CASTLEDEN: Pas en Australie.

Le PRÉSIDENT: Il y aurait, en Australie, différents Etats et le Gouvernement national de l'Australie. L'Angleterre, naturellement, ne comporte qu'un seul Etat; mais en Australie, quand on parle du Gouvernement national, n'entend-on pas New South Wales, et le reste?

M. CASTLEDEN: Oui, en effet; au lieu d'abandonner le fardeau au district local, on fait un prélèvement national sur le revenu. Les mêmes privilèges ont été accordés en matières d'instruction. Quelle est la situation en Grande-Bretagne?

M. CRUTCHFIELD: Le nouveau bill éducatif sollicite une augmentation considérable de subsides en matière d'enseignement, et le Gouvernement central fournit 55 p. 100 de tous les frais éducatifs en Grande-Bretagne.

M. CASTLEDEN: Qu'entendez-vous par Gouvernement central?

M. CRUTCHFIELD: Le Gouvernement britannique.

M. CASTLEDEN: Le Gouvernement britannique central?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. McNIVEN: Cela comprend les écoles secondaires, les écoles primaires et les universités?

M. CRUTCHFIELD: A mon avis, cela comprend tout l'enseignement.

M. MACNICOL: En Ontario, le Gouvernement provincial est censé verser 50 p. 100 du coût. Ma prochaine question porte sur le paragraphe au bas de la page 12: "Un aspect très important de ce problème"—et un peu plus loin je lis: "Bien qu'il soit particulièrement grave dans Québec"; que veut dire cette locution, que signifie-t-elle?

M. WILLOUGHBY: Où se trouve ce passage?

M. MACNICOL: A la ligne qui précède l'avant-dernière ligne.

Le PRÉSIDENT: Au bas de la page 12.

M. MACNICOL: Oui, à cet endroit vous dites: "Bien qu'il soit particulièrement grave dans Québec". Vous dites: "Ce problème se présente dans toutes les provinces du Canada, bien qu'il soit particulièrement grave dans Québec, et nous croyons que le fardeau doit incomber à la population de langue anglaise." Je me demandais ce que signifie exactement ce bout de phrase?

M. WILLOUGHBY: D'après moi, le sens est celui-ci: on fait observer que, la province de Québec étant en grande partie canadienne-française, il semble être difficile, il est toujours difficile, à ce qu'il paraît, de réaliser l'entente entre les deux groupes ethniques, la population canadienne de langue anglaise dans son ensemble, et la population de langue française. Voilà ce qu'on a voulu dire, seulement d'une manière générale.

M. MACNICOL: Je comprends, seulement d'une manière générale.

M. CASTLEDEN: L'instruction est-elle obligatoire, de nos jours, dans les écoles du Québec?

Mlle TRUAX: Jusqu'à l'âge de 14 ans.

M. CASTLEDEN: Depuis quand?

M. WILLOUGHBY: Depuis cette année.

M. CASTLEDEN: Est-elle obligatoire actuellement?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. CASTLEDEN: En 1943, vous dites qu'une loi a été adoptée pour rendre l'instruction obligatoire dans la province de Québec?

Mlle TRUAX: Oui, jusqu'à l'âge de 14 ans.

M. CASTLEDEN: Dans un récent rapport du comité d'enquête de la Fédération Canadienne, j'ai remarqué que vous donniez des listes de traitements des instituteurs—un certain nombre d'instituteurs dans la province de Québec recevaient moins de \$300 par année—le nombre s'élevait à 1,294 instituteurs; et 6,311 instituteurs touchaient moins de \$400 par année.

M. WILLOUGHBY: Depuis lors, les conditions se sont améliorées. Aujourd'hui, pas un seul instituteur québécois ne touche moins de \$400; voilà ce que j'apprends du ministère de l'Instruction publique; mais la situation n'en reste pas moins grave.

Mlle TRUAX: Je dirais que la moyenne des traitements des instituteurs engagés à titre provisoire atteint \$512 à \$516.

M. WILLOUGHBY: Cela est vrai des écoles de langue française, n'est-ce pas?

Mlle TRUAX: Cela est vrai, je pense, de tous les instituteurs d'écoles élémentaires à la campagne.

M. WILLOUGHBY: Des deux langues?

Mlle TRUAX: Oui.

M. CASTLEDEN: Dans combien de provinces un salaire minimum de base est-il prescrit par la loi?

M. WILLOUGHBY: Dans chaque province, un salaire minimum est prescrit par la loi.

M. CASTLEDEN: Quel est-il dans le Québec?

Mlle TRUAX: On a soulevé le point des instituteurs catholiques; je me suis laissé dire que le minimum officiel des salaires féminins est encore de \$300; mais je crois qu'en pratique ces personnes reçoivent ordinairement \$400.

M. CASTLEDEN: Je signale seulement que, dans le même rapport, l'enquête révèle, à la page 7, qu'au Canada, en 1938, 19,000 institutrices touchaient un salaire inférieur au salaire minimum prescrit par la loi pour les ouvrières industrielles expérimentées.

Mlle TRUAX: Tel est, en effet, l'usage légal.

M. CASTLEDEN: Et dans le même rapport, je lis que 85 p. 100 des instituteurs canadiens reçoivent un traitement inférieur à celui des travailleurs expérimentés qui font partie des unions ouvrières.

M. GERSHAW: Monsieur le président, puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Gershaw demande au Comité la permission de poser une question aux délégués; plaît-il?

Quelques DÉPUTÉS: Oui.

M. GERSHAW: Les deux questions que je veux poser pourront paraître en dehors du sujet aux yeux de quelques-uns. D'abord, j'aimerais savoir si les milliers d'instituteurs qui ont laissé l'enseignement pour entrer dans l'industrie de guerre ou dans l'armée pourront retourner à l'enseignement à la fin de leur engagement? Mon autre question est la suivante: les témoins sont-ils d'avis que la première et principale tâche des instituteurs est de permettre à chaque enfant de faire son école secondaire avant d'entrer dans tout travail professionnel? L'expérience acquise au contact des députés des Communes m'a appris que ceux qui possèdent leur école secondaire ont beaucoup plus de chance de réussir en Chambre. Il est plus facile pour eux de se maintenir s'ils possèdent à fond les matières de l'école secondaire avant de se disperser et d'entrer dans leur carrière professionnelle.

M. WILLOUGHBY: Il y a là deux questions; quelle était la première question?

M. GERSHAW: Ceux des instituteurs qui sont entrés dans l'armée ou dans l'industrie de guerre pourront-ils retourner à l'enseignement?

M. WILLOUGHBY: Une loi fédérale ne répond-elle pas à cette question?

M. GERSHAW: Je ne savais pas si la loi s'appliquait à l'enseignement.

M. WILLOUGHBY: Oui, elle s'applique, je pense, à l'enseignement; je crois que leur ancien poste sera ouvert à ces instituteurs lorsqu'ils seront libérés de l'armée. Comment le système fonctionnera dans la pratique, surtout à la campagne, je l'ignore. Sans doute surgira-t-il des difficultés.

Quant à votre seconde question; je dirais que nous sommes d'accord avec vous, d'une manière générale. Il serait idéal que chacun fasse son école secondaire et puisse approfondir les matières de l'école secondaire avant d'entrer dans une carrière professionnelle; mais sur la masse des enfants qui fréquentent nos écoles, nous en trouvons un certain pourcentage qui est incapable de profiter d'une instruction secondaire, tout en pouvant très bien profiter d'un cours professionnel et se laisser former aux métiers qui l'intéressent plus particulièrement; nous concluons donc que, pour une certaine partie des élèves, la formation professionnelle s'impose.

M. HILL: J'approuve entièrement ce que vous dites.

M. WILLOUGHBY: Avant la fin de l'école secondaire.

M. HILL: Justement. On peut faire de ces élèves des spécialistes, ou tout au moins d'excellents artisans.

M. CASTLEDEN: Avons-nous, au Canada, des techniciens qui comprennent les qualités à exiger des professeurs chargés de cette tâche de l'orientation professionnelle?

M. WILLOUGHBY: Non, absolument aucun. Voilà un point sur lequel j'insiste, et que M. Turgeon a soulevé, je pense, ce matin; l'importance et l'urgence de l'orientation professionnelle. J'ai été frappé par le fait que, en dépit du grand besoin de la formation professionnelle à l'école secondaire, dans les écoles de métiers et le reste, il n'existe pas, que je sache, au Canada, d'institution pour recevoir les aspirants, pour choisir entre les aspirants et dispenser un vrai cours technique d'orientation professionnelle. Et, à mon sens, l'une des premières mesures à prendre pour aborder ce problème de l'orientation professionnelle à l'école serait de créer quelque part, au pays, une maison ou collège de formation pour les chefs de file qui assumeront ensuite le rôle de directeurs d'orientation professionnelle dans nos écoles.

M. HILL: Dans le Nouveau-Brunswick, un plan de formation professionnelle à l'école avait été lancé dès 1910. A Saint-Jean, par exemple, des professeurs

furent recrutés aux Etats-Unis, avec quel résultat? Aussitôt que les élèves eurent parachevé leur entraînement et qu'ils furent devenus de véritables artisans dignes de ce nom, ils passèrent aux Etats-Unis pour y accepter de l'emploi; ils y sont encore, à ma connaissance.

M. MACNICOL: Pour revenir, maintenant, à la question des écoles techniques; dans certaines écoles de Toronto, je sais que des maîtres-plombiers enseignent aux étudiants la plomberie, des maîtres-ingénieurs le génie; de même pour les mécaniciens et les peintres—voilà de l'enseignement pratique.

M. WILLOUGHBY: Et voilà qui est splendide; mais nous songions plus particulièrement au chef de file, à celui qui assume le rôle de décider vers quel domaine du savoir il orientera, d'après ses aptitudes, tel ou tel élève. Je songeais plutôt aux directeurs de l'orientation professionnelle, à ceux qui aideront aux élèves à choisir une carrière de plombier, ou d'électricien, et le reste.

M. CASTLEDEN: Etes-vous prêts à recommander au gouvernement fédéral de faire enquête en ce domaine, et de profiter des statistiques et de l'expérience acquises par d'autres pays, tels que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Russie? Je crois savoir que, dans ces pays, une magnifique initiative a été lancée à l'école—pour aider les élèves à découvrir leurs aptitudes latentes et à s'orienter ensuite vers une carrière appropriée. Les essais dont parle M. Hill ont tous été tentés. Peut-être les perspectives d'emploi ici même, au Canada, n'étaient-elle pas assez brillantes; cela expliquerait le départ de nos artisans pour les Etats-Unis; mais sûrement, à la suite des progrès accomplis durant la guerre, le Canada devrait être aujourd'hui en mesure de donner de l'ouvrage aux hommes de métier que nous entraînons. Naturellement, la situation était pire au lendemain de la première Grande Guerre, alors que nous étions moins industrialisés qu'aujourd'hui; et nous espérons que l'expérience de 1919 ne se répétera pas, autant que possible, au lendemain de la présente guerre.

M. HILL: Je pense que nous serons probablement mieux en mesure, après celle-ci, de faire face à la situation.

M. CASTLEDEN: Les progrès accomplis dans ce domaine de la formation technique, et en d'autres domaines qui font l'objet de la présente discussion, ont été considérables et de la plus haute importance.

M. MACNICOL: Ma prochaine question porte sur la Section D de la page 13, et plus particulièrement sur le dernier paragraphe de la Section D: "Prévoir le cas de tous ceux dont les projets d'instruction personnelle ont été directement ou indirectement ruinés par la guerre." Plusieurs élèves d'école secondaire se sont enrôlés avant d'avoir obtenu leur immatriculation. Je crois savoir qu'un certain nombre d'entre eux ont obtenu l'équivalent de la cinquième forme, bien que tous n'aient pas eu à subir les épreuves ordinaires. Le passage que j'ai cité s'applique surtout, je le présume, aux médecins, avocats, ingénieurs, et aux gens des professions de même nature.

M. HILL: Le gouvernement a déjà pris des mesures pour pourvoir à ces catégories.

M. MACNICOL: Tout le monde a droit aux mêmes privilèges.

M. HILL: Tout est réglé maintenant; tout a été étudié en sécurité sociale. Des mesures ont été prises pour que les aspirants puissent se rendre jusqu'à l'obtention du diplôme, si ce sont de bons élèves.

M. McNIVEN: Juste avant de laisser ce sujet, monsieur MacNicol: n'a-t-on pas l'intention de donner à ces étudiants la même chance qu'à ceux des universités pour terminer leurs études; et depuis la dernière guerre, la pratique n'est-elle pas de conférer à l'aspirant son grade ou de lui permettre d'essayer tel ou tel examen qui lui confère le grade d'avocat, de médecin ou d'ingénieur; l'intention

n'est-elle pas, et ne seriez-vous pas prêt à recommander, que, en pareil cas, celui dont le cours a été interrompu puisse le compléter?

M. WILLOUGHBY: Nous croyons que ceux dont le cours a été interrompu devraient avoir la chance de le poursuivre aussi loin qu'ils pourront, et qu'ils devraient recevoir une formation professionnelle aussi solide que tout autre, tant en loi ou en médecine que dans le domaine technique.

M. McNIVEN: Toute autre position serait à leur désavantage.

M. WILLOUGHBY: Oui, absolument.

M. MACNICOL: Il est préférable pour eux de recevoir une bonne instruction.

M. CRUTCHFIELD: Quelques démobilisés fréquentent maintenant notre école.

M. McNIVEN: Oui, je crois qu'il y en a, à l'université, un certain nombre.

M. CRUTCHFIELD: Dans mon école, j'en ai vu sept aux cours techniques.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous reçu des plaintes de la part de réformés des services armés, à l'effet que l'Etat ne leur ait pas assuré de l'assistance et des chances suffisantes de s'instruire?

M. CRUTCHFIELD: J'ai constaté qu'un très grand nombre de ces hommes n'avaient pas connaissance de ce qui leur était offert.

Le PRÉSIDENT: Donc ignorance des occasions offertes?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. MACNICOL: Ma question suivante porte sur le paragraphe suivant de la page 13, où il est dit (vers le milieu du paragraphe): "afin qu'ils soient disponibles pour répondre à la demande occasionnée par les membres licenciés des forces armées qui se présenteront aux institutions d'enseignement pour poursuivre leur formation". D'après ce qui a été dit ce matin, il y a actuellement 14,000 vacances chez les instituteurs et professeurs?

Mlle TRUAX: Non, mais on manque de monde pour réaliser ce programme de rétablissement et de rééducation professionnelle. Le colonel Bovey a dit qu'il nous faudrait 7,000 personnes; je trouve son estimation faible. Nous avons 6,000 personnes diplômées qui enseignent au Canada; il y a environ 1,000 écoles sans instituteurs. Cela indique qu'il manque au bas mot 14,000 personnes.

M. MACNICOL: Je suis sûr qu'il n'y a pas 14,000 instituteurs ou autres personnes diplômées dans les forces armées.

M. CRUTCHFIELD: Je ne pense pas qu'il y en ait 14,000. Mes renseignements les plus récents donnent de 9 à 10,000 hommes de cette catégorie. Je n'ai rien sur le nombre d'institutrices des forces du pays.

M. HILL: J'ai compris qu'il y en a 4,000 dans les trois armes.

M. MACNICOL: A la page 14, avant-dernier paragraphe, aux mots "formation technique et professionnelle", je crois comprendre que le gouvernement fédéral accorde bien une subvention aux écoles de formation professionnelle?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Mais que plusieurs provinces ne l'ont pas acceptée?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Avec ce résultat que dans plusieurs provinces, si mes renseignements et ma mémoire sont justes, la situation des écoles techniques ne peut en rien se comparer à la nôtre en Ontario.

M. WILLOUGHBY: C'est juste.

M. MACNICOL: Et votre programme envisage l'égalité de chances dans la formation professionnelle, et dans toutes les provinces?

M. WILLOUGHBY: Oui, certes. L'une des raisons pour lesquelles certaines provinces ne se sont pas prévaluées de cette subvention est qu'il leur fallait l'égaliser en compte à demi; nous croyons donc que cette subvention devrait

être accordée selon les besoins plutôt que selon la population ou à compte à demi.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Les enfants de toutes les provinces devraient avoir les mêmes chances et les mêmes moyens.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Ma question suivante porte sur la page 15, 1er paragraphe: Dans notre province d'Ontario, un seul high school que je sache dispose des services d'une garde-malade; je crois que c'est à Windsor. Qu'en pensez-vous? N'est-ce pas un fait que la jeune fille et le jeune homme recevraient plus volontiers les conseils d'hygiène s'ils venaient d'une infirmière diplômée, qui serait là pour aider les étudiants à traverser l'adolescence? Cela est-il envisagé dans votre programme?

M. WILLOUGHBY: Oui. Evidemment, il en est question dans notre recommandation sur l'hygiène, ainsi que dans le rapport du comité d'enquête; il est conseillé là-dedans d'affecter des infirmières aux écoles, pour la surveillance médicale des enfants. Il y a actuellement, dans certains grands centres, une infirmière par deux ou trois écoles.

M. MACNICOL: Oui, c'est comme cela à Windsor.

M. WILLOUGHBY: Je suis d'avis, moi aussi, qu'il faudrait une bonne surveillance de cette nature. Mais il n'y a pas assez d'institutions pour former ces infirmières. Dans les grands centres, nous croyons qu'il devrait exister des cliniques d'orientation des enfants, où des psychiatres seraient au service des écoliers, avec des psychologues qui leur feraient subir des tests, etc.; si les futurs professeurs pouvaient recevoir cette formation, il leur serait beaucoup plus facile d'étudier les réactions sociales et les troubles émotifs de leurs élèves.

M. MACNICOL: C'est une recommandation que vous faites?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Je ne puis comprendre que des autorités de l'enseignement ne soient pas en faveur de mettre des infirmières dans les écoles publiques, particulièrement lorsque l'école publique est en même temps un high school; c'est là, il me semble, que nous en avons le plus grand besoin, dans nos écoles publiques.

Mlle TRUAX: Oui, c'est là qu'il en faut.

M. MACNICOL: Ce matin, Mme Nielsen a fait allusion aux écoles d'Indiens. J'ai eu l'occasion de visiter bon nombre d'écoles indiennes. J'ai trouvé effrayant le degré d'ignorance que manifestaient les professeurs au sujet des maladies épidémiques. J'ai toujours pensé qu'il faudrait faire passer tous les futurs professeurs d'écoles indiennes par une école centrale différente des autres écoles normales, et leur enseigner des notions d'hygiène, d'infirmierie, etc.

M. MCNIVEN: Parlez-vous en particulier des infirmières des high schools d'Ontario?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MCNIVEN: Nos écoles publiques de Regina sont desservies par des infirmières depuis un bon nombre d'années. Nous tenons beaucoup à ces services.

M. WILLOUGHBY: Je pense qu'ils sont nécessaires dans les high schools et aussi dans les écoles rurales.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux presser personne et j'accorderai à M. MacNicol tout le temps qu'il lui faudra, mais s'il y a d'autres membres qui ont des demandes à faire...

M. PURDY: J'en ai deux, pour ma part. D'abord, à propos de cette nouvelle loi des Etats-Unis qui accorde des octrois aux Etats; cette loi demande-

t-elle à tous les Etats de donner des cours à peu près semblables, ou si les choses continuent de se faire comme au Canada?

M. CRUTCHFIELD: Les cours varient. La seule condition est que l'argent soit employé aux fins stipulées.

M. PURDY: Ma seconde question est pour savoir si, de l'avis des témoins, le programme actuel de rétablissement des anciens combattants, pour leur faire continuer leurs études supérieures, est un programme entièrement satisfaisant?

M. CRUTCHFIELD: Je le trouve assez satisfaisant. Les cas spéciaux sont prévus, et selon une excellente méthode, à mon avis. Mais je crois qu'il faudra augmenter l'allocation accordée

M. PURDY: C'est-à-dire le point de vue financier.

M. CRUTCHFIELD: Oui. J'en parle d'après mon expérience.

M. GILLIS: M. Purdy a soulevé la question des anciens combattants, et je suis d'avis que c'est là un medium d'éducation qui sera absolument nécessaire. Le colonel Bovey a fortement insisté là-dessus, mais il n'en est pas question dans le mémoire d'aujourd'hui. Je suis à me demander si la question est du ressort des délégués d'aujourd'hui. Une forte proportion des anciens combattants ne seront pas assez instruits pour se prévaloir des règlements actuels de la formation professionnelle. Vous n'avez rien dit, messieurs, de ce qui arrivera aux anciens combattants insuffisamment préparés même au niveau des études élémentaires, pour tirer parti de ce que leur offrent les règlements actuels de la formation professionnelle. Savez-vous ce qu'on pourra faire de ces hommes? Le colonel Bovey a reconnu l'importance de ce problème, et son caractère pressant, et il a fortement préconisé le maintien des écoles militaires qui reçoivent actuellement les illettrés qui entrent dans l'armée—il y en a deux en Ontario et une dans le Québec—afin de recevoir après la guerre les milliers de jeunes qui n'avaient pas d'emploi avant leur entrée dans l'armée et qui sont insuffisamment instruits pour se faire un avenir. Avez-vous quelque projet à l'égard de ce problème?

M. WILLOUGHBY: Notre rapport s'en occupe d'une manière plus complète que notre mémoire, et il nous semble ne différer d'avis en rien avec le colonel Bovey, là-dessus. Nous trouvons qu'il est nécessaire d'établir des classes et des écoles pour ces anciens combattants, mais des écoles pour adultes. Il ne faudrait pas leur demander de fréquenter l'école avec les enfants. Il faudrait reprendre leur instruction au point où ce serait nécessaire pour qu'ils redevennent bons élèves et puissent faire leurs études de base. Il faudrait organiser des classes dans tout le pays, là où ce serait nécessaire, pour recevoir ces hommes dans un milieu adulte où ils se sentiraient à l'aise.

M. GILLIS: Je parle de cela parce que, depuis un an, j'ai rencontré assez souvent des démobilisés incapables de se placer nulle part. C'est un problème d'éducation qu'il faudrait résoudre immédiatement.

M. CRUTCHFIELD: Autrement ils seront à la charge de l'Etat.

M. GILLIS: Exactement.

M. CRUTCHFIELD: Même au seul point de vue de l'économie, c'est ce qu'il faut faire.

M. NOSEWORTHY: M. Willoughby et son comité pourraient-ils répondre un peu plus clairement à ma question de ce matin? Etes-vous en mesure de suggérer à notre Comité des moyens précis par lesquels le gouvernement fédéral, à votre avis, pourrait venir en aide à l'éducation? Nous avons attaqué beaucoup de questions dans cette discussion; j'aimerais voir quelque chose se cristalliser sous forme de suggestion à notre Comité.

M. WILLOUGHBY: Oui, nous pouvons faire certaines recommandations générales. Comme le personnel enseignant est la clé de toute l'instruction publique,

la première chose à faire pour résoudre le problème, et attirer à cette profession les personnes compétentes qu'il y faut, sera d'en relever le niveau économique en en augmentant les salaires. Il y a au Canada un mouvement qui, dans certaines provinces, est assez général—dans plusieurs provinces, à ma connaissance—vers l'établissement d'échelles de salaires minimums. Par exemple, nous pensons que le gouvernement fédéral, s'il décide d'accorder de l'aide aux provinces, pourra y mettre la condition que les provinces établissent une échelle de salaires minimums, en se servant précisément de l'aide fédérale. Nous avons aussi recommandé vigoureusement l'égalité des chances, partout au Canada, dans le domaine de l'éducation; nous savons tous que cette égalité n'existe pas, même à l'intérieur des provinces: les enfants des régions isolées n'ont pas les mêmes chances de s'instruire que les enfants des villes. Il y aurait encore moyen ici, sans attenter à l'autonomie provinciale de mettre comme condition à l'aide fédérale un effort des provinces en vue d'égaliser les chances d'instruction, par l'établissement de plus grandes unités d'administration ou autre chose du genre, pour permettre à tous de profiter des services offerts. Voilà deux suggestions que nous pourrions faire à ce sujet. Il y a aussi la question d'encourager les étudiants bien doués à poursuivre leurs études à l'université ou aux autres institutions supérieures. Les subventions pourraient servir à donner des bourses d'études aux étudiants financièrement incapables de payer leurs études. Ce sont là deux ou trois manières de donner de l'aide aux provinces, pour l'instruction publique, sans attenter à l'autonomie provinciale par une intervention dans le choix ou la distribution des matières enseignées, ni rien du genre.

M. NOSEWORTH: Où se place votre programme?

M. WILLOUGHBY: Evidemment, nous faisons des recommandations précises en ce qui touche au grand programme de constructions publiques dont on paraît admettre partout la nécessité. Il faut donner une forte priorité aux institutions d'éducation, à cet égard. Aux États-Unis, au temps de la W.P.A., il fut construit de magnifiques écoles, avec les fonds publics, dans tous les États; je erois que l'occasion est excellente de construire de vraies écoles à la place des constructions démodées qui parsèment nos campagnes canadiennes. Voilà une recommandation précise du rapport.

Mlle TRUAX: Et ce programme de construction, évidemment, emploierait du monde. Ensuite, il y a la question de la formation des professeurs. Il ne fait aucun doute qu'ils ont besoin de deux années d'école normale—c'est le minimum—ce qui nécessitera des dépenses supplémentaires.

M. McDONALD: Aujourd'hui, dans la province de Québec, cela est prévu par la loi.

Mlle TRUAX: Deux années? Non, une.

M. McDONALD: D'école normale?

Mlle TRUAX: Une année d'école normale.

M. McDONALD: Il y a une école normale dans ma circonscription, et le cours y est de deux ans.

Mlle TRUAX: Deux ans, dont un pour la douzième année.

M. McDONALD: C'est une école normale bilingue.

Mlle TRUAX: Oh! du côté catholique?

M. McDONALD: Oui.

Mlle TRUAX: Du côté protestant, c'est encore une seule année.

M. CASTLEDEN: Pourriez-vous nous donner la proportion, par exemple sur 100, des enfants qui n'ont pas la chance de s'instruire du tout, de ceux qui font quatre années d'école jusqu'au diplôme, de ceux qui font tout leur cours d'école publique, de ceux qui vont au high school ou à l'école technique et de ceux qui

vont à l'université et qui terminent leur cours? Sur cent étudiants, il n'y en a que soixante qui sortent de l'école publique.

M. CRUTCHFIELD: Les chiffres que j'ai ici sont pour l'Ontario—1,000.

M. CASTLEDEN: Vous n'en avez pas pour tout le Canada?

M. CRUTCHFIELD: Non. Mais les chiffres que j'ai s'appliquent assez bien à l'ensemble du pays. Les chiffres de l'Ontario sont un peu élevés pour le reste du pays.

M. CASTLEDEN: Je suis sûr qu'ils ne valent rien pour le Québec.

M. CRUTCHFIELD: En effet.

M. CASTLEDEN: Cela n'indique pas l'inégalité des chances qui existe aujourd'hui au Canada, et qu'il faut voir. Le Bureau national de la statistique ne donne-t-il pas ces chiffres, sur l'éducation?

M. CRUTCHFIELD: Je crois que ses chiffres sont assez exacts.

M. CASTLEDEN: Et sur les salaires aussi?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. McNIVEN: M. Willoughby a parlé, il y a un instant, de l'aide qu'il faudrait accorder aux étudiants qui en méritent. N'existe-t-il pas depuis 1938 un système d'aide fédérale consistant en un prêt du ministère de l'Instruction publique aux étudiants qui le méritent?

M. CRUTCHFIELD: Oui, le ministère du Travail d'Ottawa a accordé quelques bourses; mais dans la plupart des provinces, malheureusement, cette aide n'est donnée qu'à titre de prêt, ce qui laisse l'étudiant en dette pour entrer dans sa carrière. Je ne trouve pas cela digne d'un Etat démocratique. Un jeune homme de talent qui a besoin d'argent pour devenir un citoyen de meilleure qualité, je suis d'avis qu'on doit lui donner une bourse, et à titre gratuit.

M. McNIVEN: Les provinces lui demandent-elles vraiment de les rembourser?

M. CRUTCHFIELD: C'est stipulé.

M. McNIVEN: L'intention n'est-elle pas de lui imposer une certaine responsabilité, afin de lui faire comprendre qu'il ne reçoit pas de l'argent pour s'amuser?

M. CRUTCHFIELD: Dans ma propre école, je crois qu'il y a actuellement cinq élèves qui reçoivent chacun \$200 pour les cours techniques; il est entendu qu'ils devront en rembourser 50 p. 100 dans un délai de deux ou trois ans après la fin de leurs cours.

M. McNIVEN: L'autre moitié leur est abandonnée?

M. CRUTCHFIELD: Oui, c'est un don de l'Etat.

M. McNIVEN: Le mémoire parle de la nécessité d'uniformiser, pour chaque année des cours, les manuels et les matières. M. Willoughby nous dirait-il quel progrès se fait dans ce sens, dans l'Ouest? Et si le progrès n'est pas plus prononcé du fait que ce sont des éducateurs qui dirigent l'instruction publique et s'occupent du classement du choix des manuels et du choix des matières pour nos écoles publiques? Je parle en particulier des provinces de l'Ouest, où les conditions sont à peu près identiques partout; je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nous n'avons pu trouver un système unique convenant aux trois provinces de l'Ouest—encore mieux un système unique pour tout le Canada—mais au moins pour les trois provinces de l'Ouest. Vous êtes de Winnipeg, monsieur Willoughby. Pourriez-vous nous dire quelque chose là-dessus?

M. WILLOUGHBY: Je puis vous renseigner là-dessus, mais non pas vous donner le pourquoi des choses. Depuis longtemps, les ministères de l'Instruction publique des trois provinces de l'Ouest essayent de travailler ensemble—ils ont tenu plusieurs réunions—en vue d'unifier leurs manuels. Ils ont établi un comité pour étudier cette question, mais sans grand succès apparent.

M. McNIVEN: N'y a-t-il pas eu progrès pour ce qui est des manuels identiques des 1ère, 2ème et 3ème année?

M. WILLOUGHBY: Peut-être; je ne suis pas très au courant de cela. Ce sont les manuels des écoles secondaires qui m'intéressent surtout. Vous avez sans doute raison là-dessus. Le problème des manuels, évidemment, n'est pas grand'chose dans ces premières classes. Il n'y a que le livre de lecture et la méthode d'orthographe...

M. McNIVEN: Et le manuel d'arithmétique.

M. WILLOUGHBY: Je pense qu'il y a du progrès de ce côté-là. Mais il paraît y avoir eu des obstacles à l'uniformisation des manuels des classes supérieures.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des manuels communs dans les trois provinces Maritimes?

M. HILL: Non.

M. McNIVEN: Et le classement des élèves, le choix des matières?

M. WILLOUGHBY: Je ne crois pas que cela ait été essayé, ni même qu'on ait pensé à choisir partout les mêmes matières; ils sont d'avis, je crois, que cela vient après le problème des manuels.

M. PURDY: Je me souviens qu'en 1937 l'un de mes enfants m'a montré une géographie ontarienne avec une illustration portant la légende "Séchage de la morue près de Truro, N.-E." Or, nous sommes de Truro, et il ne se sèche pas de morue à moins de 150 milles de là.

M. McNIVEN: Peut-être que M. Willoughby n'aime pas à nous dire les raisons de cet état de choses parce qu'il croit que cela mettrait des politiciens en cause?

M. WILLOUGHBY: Non, je ne les connais pas, les raisons.

M. McNIVEN: Quand j'étais à la législature de la Saskatchewan, les députés désiraient tous la réalisation de ce progrès.

Le PRÉSIDENT: Oui, je savais cela il y a des années, quand j'étais à la législature de l'Alberta.

M. WILLOUGHBY: Même chose à celle du Manitoba; mais aucune entente n'a pu être conclue.

M. McNIVEN: Votre groupe nous arrive avec un mémoire et présente cette recommandation, et le même groupe d'hommes et de femmes tient en mains le choix des matières, le classement des élèves et le choix des manuels.

M. WILLOUGHBY: Non.

M. McNIVEN: Ils comptent sur vous pour les conseiller dans ce domaine particulier; pourquoi n'en avez-vous pas parlé?

M. WILLOUGHBY: Je ne le sais pas; je viens de saisir le point important de cette question.

M. McNIVEN: Le classement des élèves est fait par les inspecteurs d'écoles; le choix des matières, par les inspecteurs; le choix des manuels, de même; les inspecteurs font des recommandations et le ministère y donne suite. Pourquoi ces hommes et ces femmes qui travaillent à l'instruction publique ne se mettent-ils pas ensemble afin de trouver ce que tout le monde recherche?

M. WILLOUGHBY: Les inspecteurs sont des employés du ministère, non pas des instituteurs.

M. McNIVEN: Mais vous êtes des éducateurs.

M. HILL: Votre association s'étend au Manitoba et à la Saskatchewan; pourquoi ne vous réunissez-vous pas pour faire des recommandations à vos trois gouvernements?

Le PRÉSIDENT: Peut-être ceci mettrait-il les choses au point: Pouvez-vous nous dire si la fédération des instituteurs, n'importe laquelle de vos fédérations d'instituteurs, a fait une recommandation à laquelle il n'a pas été donné suite?

M. WILLOUGHBY: Oh! oui. Notre propre association l'a fait.

Le PRÉSIDENT: Evidemment, vous parlez seulement au nom de votre association.

M. CASTLEDEN: Je puis parler pour la Saskatchewan; j'y ai déjà été vice-président. Notre association fit une recommandation, et je crois que la Fédération canadienne des instituteurs soulève la même question tous les ans.

M. McNIVEN: Et elle se trouve dans le mémoire d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Je parlais en particulier de l'association provinciale des professeurs; si je comprends bien, il a été fait des recommandations dans les trois provinces des prairies, n'est-ce pas?

M. WILLOUGHBY: Oui monsieur. L'Association des instituteurs du Manitoba en a fait; celle de la Saskatchewan aussi; et je suis sûr que celle de l'Alberta a fait de même.

M. HILL: Quant aux provinces Maritimes, l'ordonnance de leurs cours est tellement semblable que tous leurs diplômés peuvent passer l'examen d'admission à McGill. Ils semblent toujours finir par se retrouver à la même place, après le high school, vu qu'ils peuvent tous se présenter à McGill ou n'importe où et être acceptés.

M. CASTLEDEN: J'aimerais savoir combien il y a actuellement de ces boursiers dont M. McNiven a parlé; il s'agit, si j'ai bien compris, de \$200 par année à des élèves d'écoles techniques.

M. CRUTCHFIELD: Dans la province de Québec. Le gouvernement fédéral accorde à peu près \$60,000.

M. CASTLEDEN: Le gouvernement fédéral?

M. CRUTCHFIELD: Je crois que c'est moitié par le gouvernement fédéral et moitié par le gouvernement provincial.

M. CASTLEDEN: Il s'agit de l'octroi récent du ministère du Travail?

M. CRUTCHFIELD: Oui.

M. McNIVEN: Cela se fait depuis 1938.

M. CRUTCHFIELD: Depuis que le plan de formation est en vigueur.

M. McNIVEN: C'est-à-dire depuis quelle année?

M. CRUTCHFIELD: 1938.

M. McNIVEN: Jusqu'à quel point en a-t-on tiré parti?

M. CRUTCHFIELD: Je ne pourrais le dire; mais le ministère du Travail possède tous ces chiffres.

M. MACNICOL: Il y a une dernière question. Au bas de la page 16, vous parlez de l'Association d'Éducation du Canada et de Terre-Neuve. Ma question porte seulement sur la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick—et peut-être sur la Colombie-Britannique. Est-il question d'un programme destiné à donner aux garçons,—je ne m'intéresse pas autant aux filles qu'aux garçons, ici—dans les écoles publiques, ceux qui deviendront probablement pêcheurs, leur enseigner les rudiments de la navigation?

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: Leur donne-t-on une formation de ce genre?

M. WILLOUGHBY: Guère.

M. MACNICOL: Il le faudrait.

M. WILLOUGHBY: Oui.

M. MACNICOL: C'est une partie de leur vie.

M. WILLOUGHBY: Oui.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, je demanderais à Mlle Truax, à M. Willoughby et à M. Crutchfield s'ils n'auraient rien à nous dire avant de nous quitter. Ils ont présenté un mémoire qui leur a certainement demandé beaucoup de préparation, de réflexion. M. Willoughby l'a très bien résumé. Il leur a été posé beaucoup de questions sur tous les points; ils ont peut-être quelque chose à nous dire avant de partir.

Mlle TRUAX: Juste ceci, monsieur le président: que j'aimerais vous exprimer, avant de partir, notre reconnaissance pour cette occasion de venir ici, où l'on nous a écoutés avec une telle patience et une si sympathique compréhension. La clef de notre attitude, à la Fédération canadienne des instituteurs, c'est que nous voulons voir tous les enfants du Canada avec les mêmes chances de s'instruire. Je suis sûre que c'est aussi votre attitude à tous. Je suis sûre que vous allez étudier ces questions et trouver ce qu'il y a de mieux à faire, dans les circonstances actuelles.

M. WILLOUGHBY: Je ne pourrais que répéter les paroles de Mlle Truax. Mais, tant qu'à être debout, je veux parler un instant du rapport du colonel Bovey. Ceux d'entre vous qui l'ont étudié se souviennent que, dans sa partie financière, il parle de 7,000 professeurs qui manquent, et dont le salaire moyen serait de \$3,000. Je voudrais féliciter le colonel Bovey d'avoir porté le salaire moyen au chiffre qui convient. Le salaire qui convient, et j'insiste là-dessus, est beaucoup plus que le minimum de \$1,321 que recommande le rapport de l'Association d'Education du Canada et de Terre-Neuve. Merci.

M. CRUTCHFIELD: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis enchanté d'avoir pu venir devant vous avec ce mémoire sur l'aide fédérale à l'instruction publique. Quelques-uns d'entre vous se rappellent sans doute qu'en 1935 nous nous sommes rencontrés au Château Laurier, au pire temps de la crise économique des Prairies; nous déclarâmes alors très nettement que le gouvernement fédéral devait accorder son aide à l'instruction publique, et nous fûmes rabroués par toutes les provinces...

M. MACNICOL: Par qui?

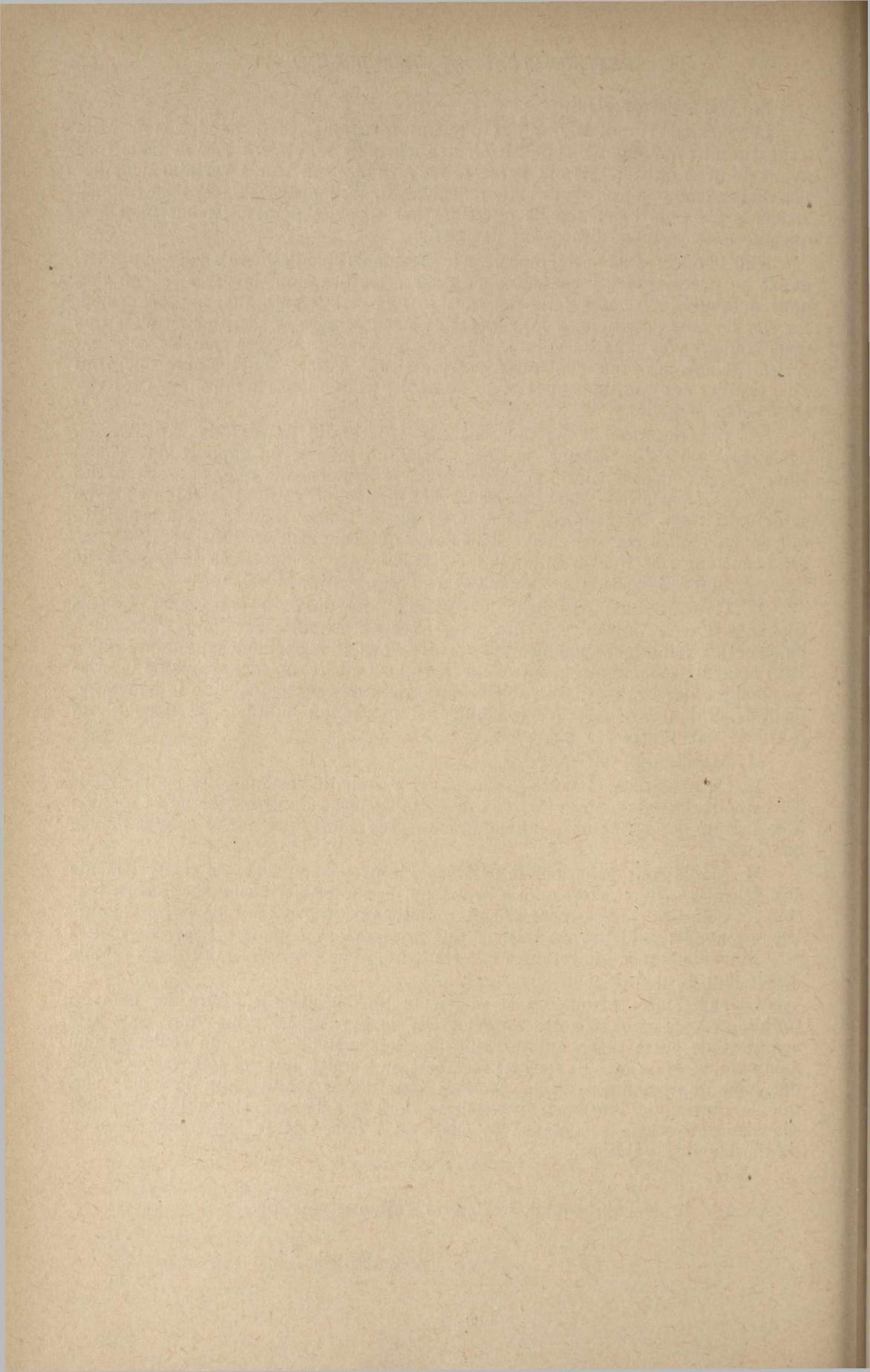
M. CRUTCHFIELD: Par les journaux. Il a coulé de l'eau sous les ponts depuis ce temps-là. Nous sommes heureux de cette occasion de présenter notre opinion à ce Comité de la Chambre des communes. Les choses ont certes changé depuis neuf ans.

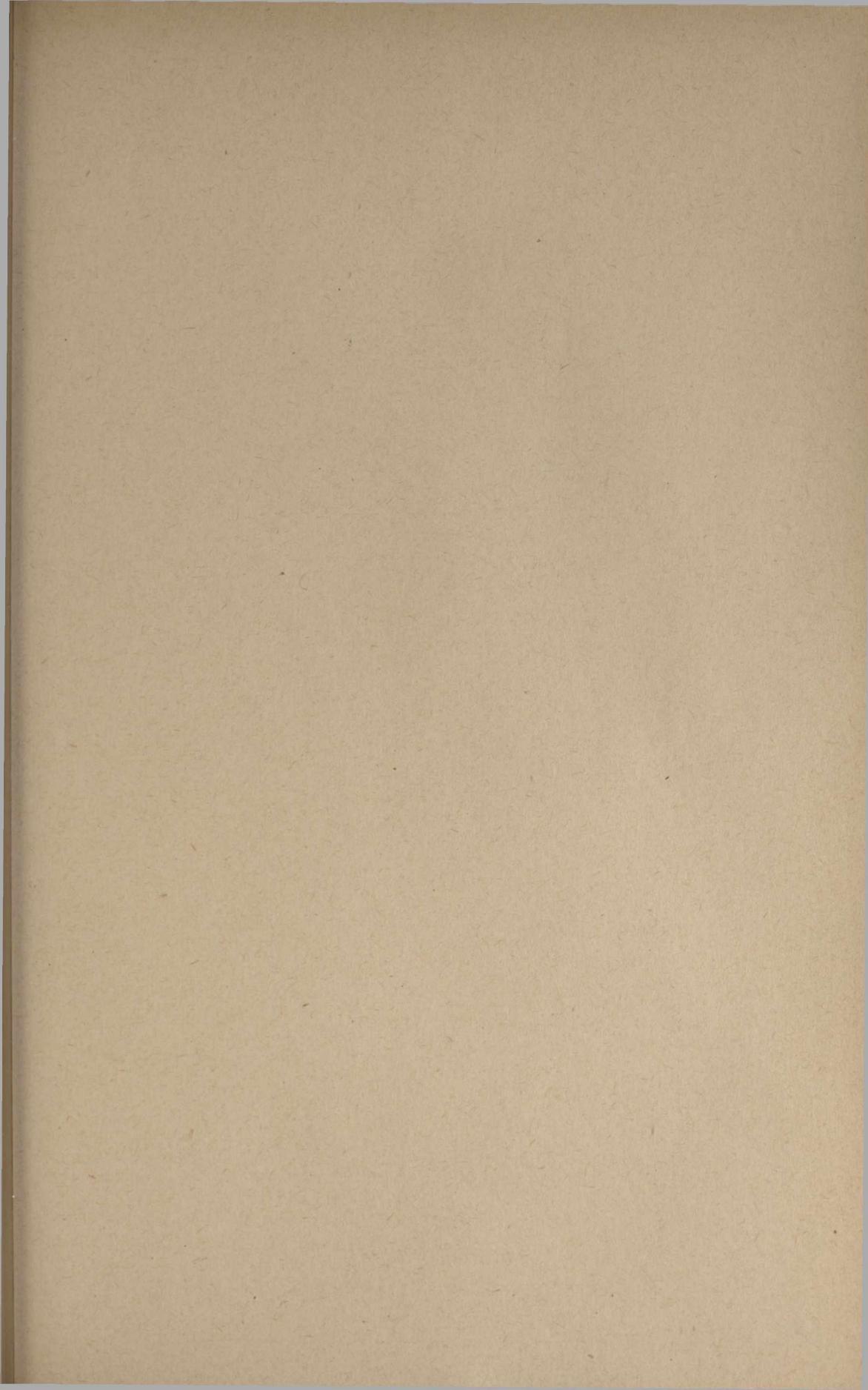
M. MACNICOL: Monsieur le président, je propose un vote de remerciements aux délégués. Nous avons appris beaucoup de choses, et je suis sûr que de leur côté les délégués comprennent mieux, maintenant, le problème de notre Comité. Un peu avant midi, j'ai pu trouver que nous avons à nous occuper de choses plus immédiatement importantes que les leurs, mais cet après-midi il me semble que je leur ai aidé de mon mieux.

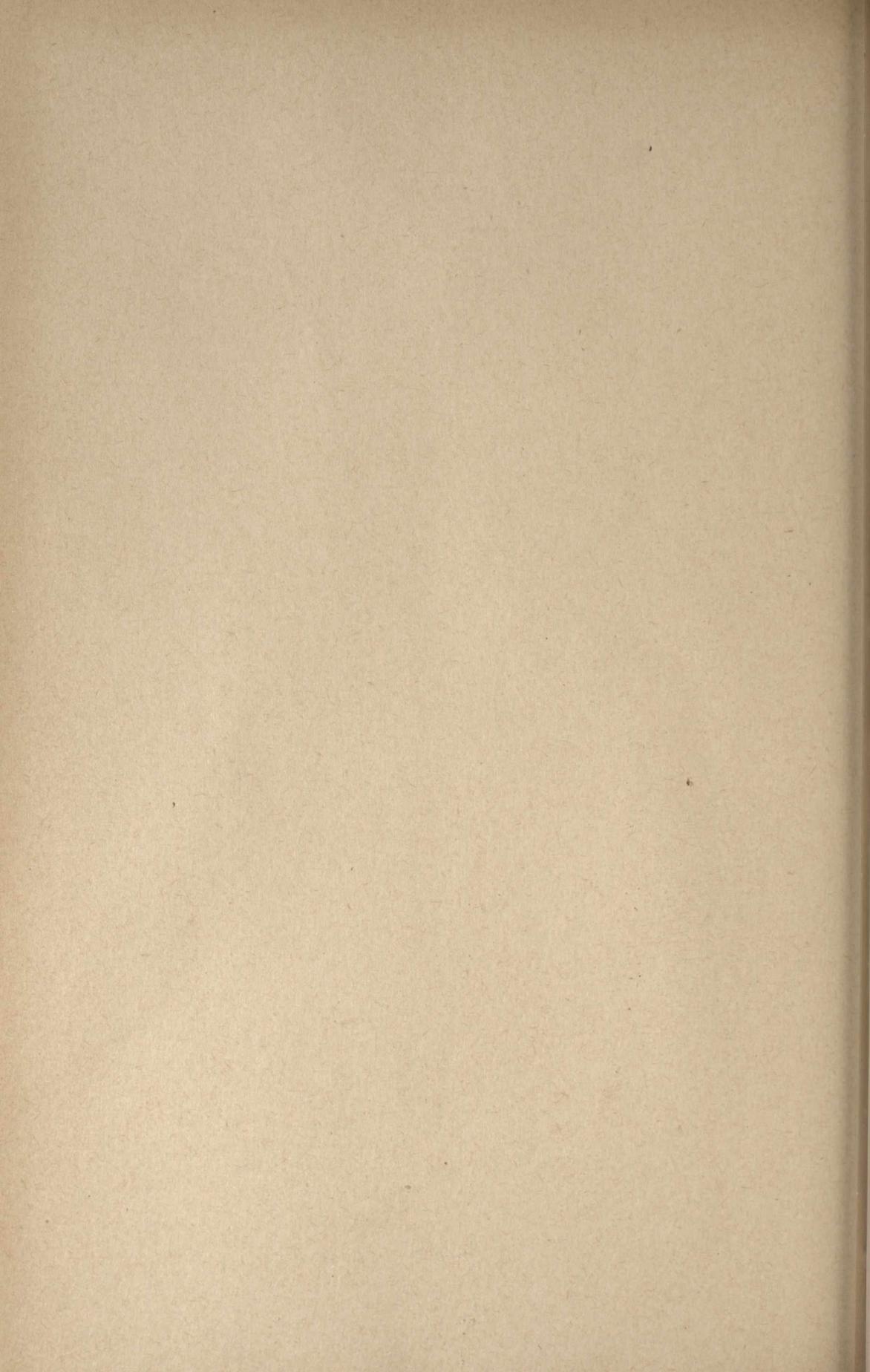
Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs les délégués, je désire, au nom du Comité, vous exprimer notre appréciation de la manière dont vous vous êtes acquittés de votre tâche aujourd'hui. Je crois pouvoir dire, non seulement en mon nom, mais au nom de tous les membres du Comité, que vos témoignages nous ont bien impressionnés. Nous sommes tous d'avis maintenant, j'en suis sûr, que le niveau de l'instruction publique doit être haussé et qu'il faut canadieniser davantage le Canada; et aussi qu'il faut relever le niveau financier de l'instruction publique.

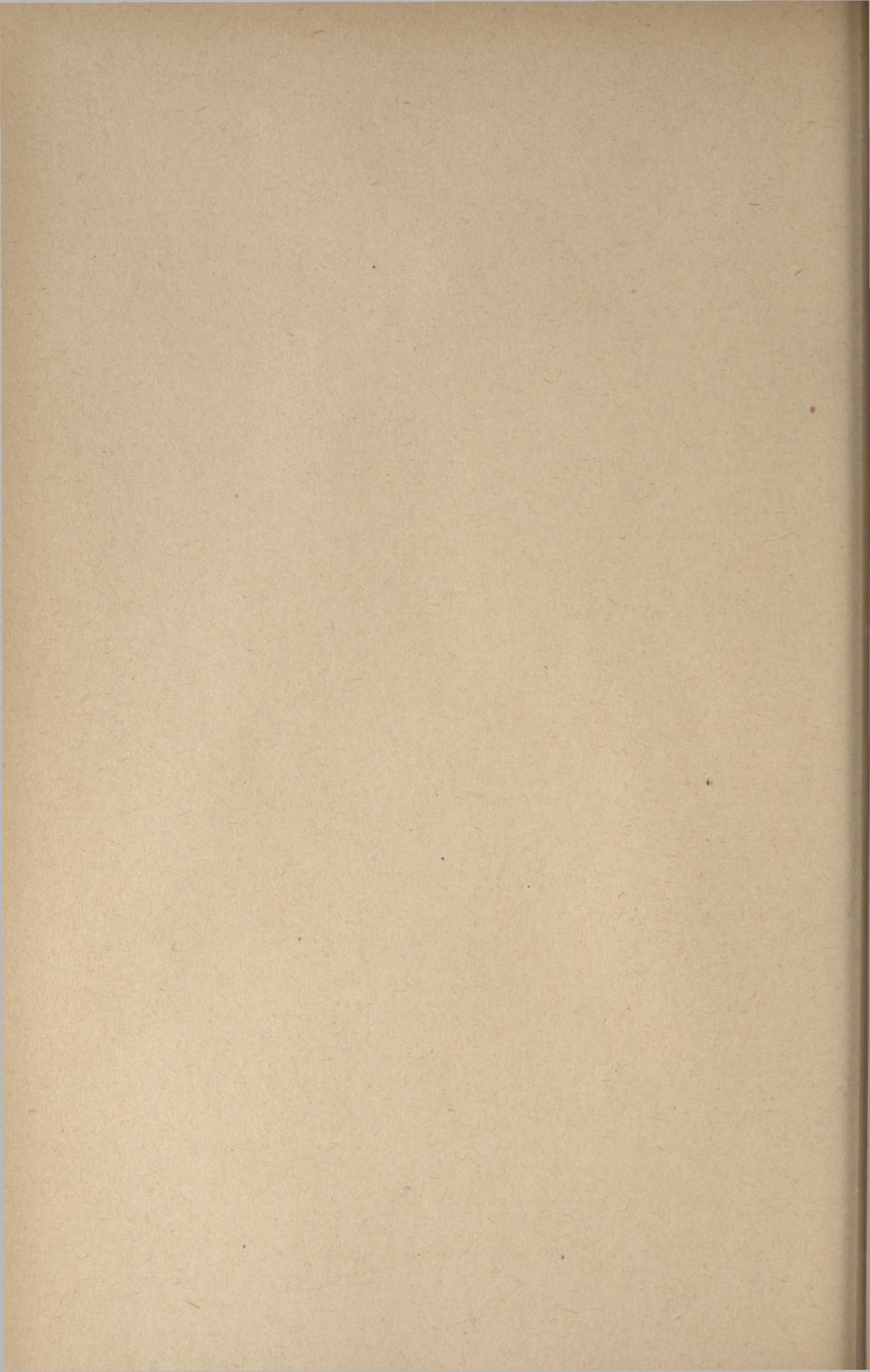
Merci.

A 4 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne *sine die*.









SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

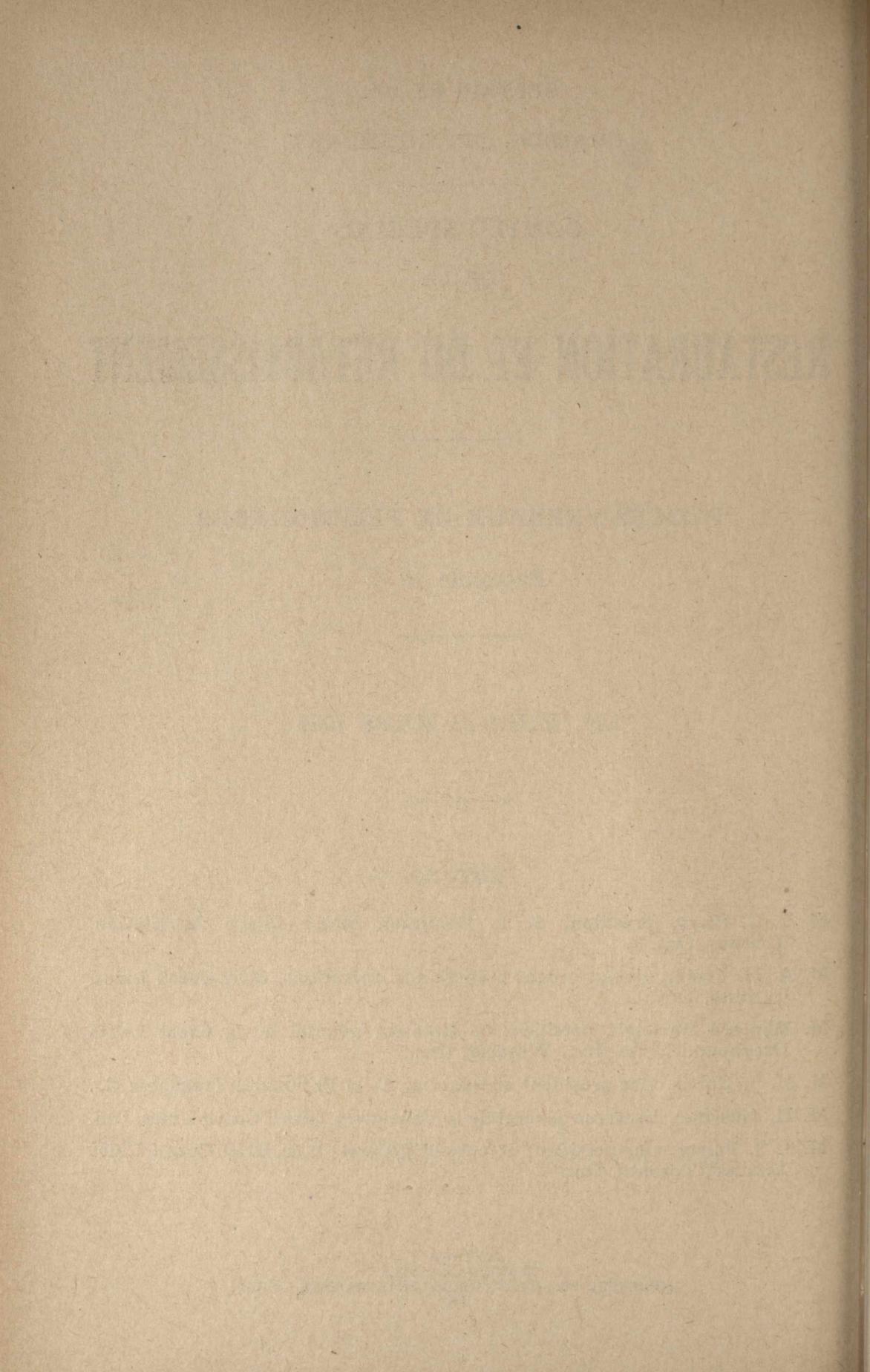
PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 4

LE JEUDI 23 MARS 1944

TÉMOINS:

- M. R. G. Perry, président de la Dominion Motor Coach Association, Toronto, Ont.
- M. A. H. Foster, vice-président préposé aux opérations, Gray Coach Lines, Toronto, Ont.
- M. Manferd Burleigh, président et directeur général de la Great Lakes Greyhound Lines, Inc., Windsor, Ont.
- M. H. J. Curtis, vice-président et trésorier de la Provincial Transport Co.
- M. H. Husband, directeur général de la Vancouver Island Coach Lines, Ltd.
- M. I. S. Fairty, vice-président et conseil général de la Gray Coach Lines Limited, Toronto, Ont.



PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 23 mars 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Martin, Matthews, Poirier, Purdy, Sanderson, Tustin et White—18.

A la demande de M. MacNicol, il est ordonné de publier avec les témoignages une lettre du Dr G. M. Weir, directeur suppléant de la formation au ministère des Pensions et de la Santé nationale, adressée au premier ministre de l'Ontario, M. George Drew, et concernant les chiffres donnés par le Dr Weir lorsqu'il témoigna devant le Comité. Cette lettre a paru dans le *Globe and Mail* du 3 mars 1944.

Le président présente M. R. G. Perry, de Toronto, président de la Dominion Motor Coach Association, puis M. Perry présente les délégués suivants de l'Association:

- M. J. C. Barker, secrétaire de la Dominion Motor Coach Association;
- Le Dr Gustave Beaudet, Québec, P.Q., président de l'Association des propriétaires d'autobus de Québec;
- M. Wilbrod Bherer, secrétaire de l'Association des propriétaires d'autobus de Québec;
- M. Manferd Burleigh, président et directeur général de la Great Lakes Greyhound Lines, Inc., Windsor, Ont.;
- M. H. J. Curtis, vice-président et trésorier de la Provincial Transport Company, Montréal;
- M. I. S. Fairty, C.R., vice-président et conseil général de la Gray Coach Lines Limited, Toronto, Ont.;
- M. A. H. Foster, vice-président préposé aux opérations de la Gray Coach Lines Limited, et président de l'Ontario Association of Motor Coach Operators, Toronto;
- M. H. Husband, directeur général de la Vancouver Coach Lines Limited, Victoria;
- M. Lindsay A. Mercer, directeur de la circulation des voyageurs à la Canada Coach Lines Limited, Hamilton, Ont.;
- M. W. R. Robinson, directeur provincial de la Central Greyhound Lines, Ltd., Montréal;
- M. W. W. Rogers, président de la S.M.T. (Eastern) Limited, Saint-Jean, N.-B.;
- M. S. L. Springsteen, Canadian Greyhound Lines, Limited, et Toronto Greyhound Lines Limited, Windsor, Ont.;
- M. G. C. Thompson, directeur général des Acadian Coach Lines, Halifax, N.-E.;
- M. Roch Tremblay, secrétaire de la Provincial Transport Company, Montréal.

M. Perry présente ensuite un mémoire et dépose des exemplaires de la Provincial Motor Vehicles Act, des prospectus de voyages, avec illustrations, les barèmes des prix de passage, les horaires et des photographies relatives au transport par autobus.

MM. Perry, Burleigh, Curtis, Foster, Husband et Fairty sont interrogés par le Comité.

M. Bertrand remercie la délégation d'avoir déposé des exemplaires français et anglais de son mémoire.

Le président remercie les témoins, qui se retirent.

Sur la proposition de M. Ferron, le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 23 mars 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Avant la présentation de M. Perry et des autres membres de la Dominion Motor Coach Association, je crois que M. MacNicol désire faire quelques remarques.

M. MACNICOL: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, j'ai dit quelque chose, à la dernière séance—lors de la comparution des délégués de la Fédération des instituteurs, je crois—d'un article du *Globe and Mail* sur le témoignage du Dr Weir. Après la séance, j'ai vu le Dr Weir chez M. Turgeon; il me dit qu'il avait écrit à ce journal pour lui donner la base et la source de ses renseignements. Par courtoisie pour le Dr Weir, je crois que le président pourrait lire la lettre que le Dr Weir lui a écrite, afin d'appuyer le témoignage du Dr Weir.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions simplement verser cette lettre au compte rendu. Ce serait plus court.

M. MACNICOL: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est donc ce que nous allons faire, si le Comité y consent. C'est simplement une lettre qui énumère les personnes avec qui il a conféré, dans l'administration ontarienne, avant l'arrivée au pouvoir de M. Drew.

(Voici la lettre en question, telle qu'elle a paru en page de rédaction du *Globe and Mail* de Toronto, le 3 mars 1944.)

Le Dr Weir déclare que le rapport sur
la restauration est seulement provisoire

N.D.L.R.: Voici une lettre que le Dr G. M. Weir, directeur suppléant de la formation au ministère des Pensions et de la Santé nationale, a écrite au premier ministre Drew pour expliquer les chiffres des chances d'emploi cités dans son rapport sur le rétablissement. Le Dr Weir fait ressortir le fait que ce rapport est provisoire et que les chiffres donnés sont donc de simples approximations destinées à indiquer les courants généraux et sujettes à être modifiées à la lumière d'études et de projets plus élaborés. Ayant mis en doute la valeur des chiffres du Dr Weir et leur exactitude, nous publions sa lettre pour clarifier sa position et faire voir ces nuances importantes.

Cher monsieur DREW,—Parlant de la partie du rapport provisoire sur le rétablissement (préparé par moi) qui traite des chances d'emploi pouvant se présenter dans les administrations provinciales, vous auriez fait, d'après les journaux, entre autres la déclaration suivante:

Notre gouvernement ne connaît pas la source de ces chiffres; en fait, nos plans actuels envisagent des chiffres d'emploi beaucoup plus élevés.

Cette déclaration a été l'occasion d'un article de rédaction assez incisif dans le *Globe and Mail* (lundi, le 28 février), où il est allégué

entre autres choses, que le rapport a été préparé "sans la moindre consultation des autorités intéressées". A cause de ces commentaires, je me permets d'adresser une copie de cette lettre au rédacteur en chef du *Globe and Mail*.

Aucune intention discourtoise

Permettez-moi d'abord de vous assurer que je n'avais aucunement l'intention d'être discourtois en ne vous consultant pas, vous ou votre gouvernement. J'ai recueilli les données du rapport avant que vous montiez au pouvoir. Et par la suite, je sais trop bien que vous n'avez pas manqué d'occupations et qu'il vous aurait été impossible d'assembler des renseignements complets sur les chances d'emploi de l'après-guerre, ou de déterminer l'orientation précise du développement d'après-guerre.

Si vous considérez d'autre part que ce travail, tout en étant seulement un rapport provisoire, est un assez gros livre de dix-huit (18) chapitres—traitant de données recueillies par tout le Canada durant une enquête de près de 18 mois—vous comprendrez que je ne pouvais en différer la rédaction, vu surtout qu'il fallait présenter ce rapport au plus tard le 1er janvier 1944, date convenue en juillet dernier.

Exposé des faits

Voici les faits, en résumé:

1. Le rapport en question use beaucoup du langage arithmétique, mais il est expliqué, dans l'introduction et ailleurs, qu'il ne faut pas accorder aux résultats l'exactitude ou la précision d'une équation mathématique. Nous considérons ces estimations comme seulement approximatives. Elles permettent de distinguer le sens général des possibilités, mais des études ultérieures pourront les modifier. Dans la confusion et la transformation actuelles des faits d'ordre social et économique, aucun rapport d'observations ne saurait être définitif.

2. J'ai consulté longuement les personnes suivantes:

(a) Le vendredi 20 novembre 1942, le ministre de l'Instruction publique, feu M. Duncan McArthur.

(b) Plusieurs fois, à l'automne 1942 et au printemps 1943, le ministre de la Santé publique, en dehors du ministère.

Entretiens

(c) Le 16 mars 1943, le premier ministre d'alors et plusieurs de ses collègues, au bureau du premier ministre.

(d) Sur les instructions du premier ministre d'alors, entretien avec divers sous-ministres et plusieurs hauts fonctionnaires, le 18 mars 1943; nous sommes alors convenus que l'étude serait terminée et "aussi exacte que possible" pour le 15 avril 1943, ou environ.

(e) Le 28 avril 1943, j'ai passé la plus grande partie de la journée à la législature, pour conférer avec neuf (9) sous-ministres ou hauts fonctionnaires.

(f) Le 29 avril 1943, nouvel entretien avec un sous-ministre, qui n'y était pas la veille, et avec un haut fonctionnaire représentant un sous-ministre.

(g) Ces jours-là, le 28 et le 29 avril surtout, j'ai reçu des renseignements fondamentaux des personnes consultées.

Inutile de donner plus de détails. Dans la mesure où c'était humainement possible, j'ai suivi cette méthode de consultation dans les autres parties de mon enquête. C'est une méthode qui diminue le nombre des erreurs de jugement, mais ne peut les supprimer tout à fait.

Félicitations au premier ministre

Pour finir, permettez à un homme qui a été huit ans ministre de l'instruction publique dans une province sœur de vous féliciter sincèrement de ce que vous n'avez point hésité, malgré vos charges de premier ministre, à prendre le portefeuille de l'instruction publique dans ce moment si critique de l'histoire de l'instruction publique de la province et du pays. Je vous souhaite le plus grand succès dans la solution des formidables problèmes d'éducation qui se posent aujourd'hui en Ontario. Vous avez relevé un défi qui mettra à l'épreuve les plus grands talents d'un bon homme d'Etat.

Bien sincèrement à vous,

G. M. WEIR.

Le PRÉSIDENT: Je vais vous présenter maintenant M. R. G. Perry, président de la Dominion Motor Coach Association. Il y a ici un bon nombre de membres de cette association et je demanderais à M. Perry de bien vouloir les présenter au Comité.

M. PERRY: Monsieur le président, honorable monsieur Mackenzie et messieurs les membres du Comité spécial de la restauration et du rétablissement, notre industrie dessert tout le Canada, d'un littoral à l'autre. Nous avons avec nous ce matin des membres de notre association qui représentent des propriétaires d'autobus interurbains d'à peu près toutes les provinces. Je vais vous les présenter un par un, avec leur entreprise et leur siège social.

Voici d'abord notre secrétaire, M. J. C. Barker.

Le PRÉSIDENT: D'où est-il?

M. PERRY: De Toronto. Puis le Dr Gustave Beaudet, président de l'Association des propriétaires d'autobus de Québec, Québec; M. Wilbrod Bherer, secrétaire de la même association; M. Manfred Burleigh, président et directeur général de la Great Lakes Greyhound Lines, Inc., Windsor; M. H. J. Curtis, vice-président et trésorier de la Provincial Transport Company, Montréal; M. I. S. Fairty, C.R., vice-président et conseil général de la Gray Coach Lines Limited, Toronto; M. A. H. Foster, vice-président préposé aux opérations de la Gray Coach Lines Limited, Toronto; M. Harold Husband, directeur général de la Vancouver Island Coach Lines Limited, Victoria, C.-B.; M. Lindsay A. Mercer, directeur de la circulation des voyageurs à la Canada Coach Lines Limited, Hamilton; M. W. R. Robinson, directeur provincial de la Central Greyhound Lines Limited, Montréal; M. W. W. Rogers, président de la S.M.T. (Eastern) Limited, Saint-Jean, N.-B.; M. S. L. Springsteen, C.R., président de la Canadian Greyhound Lines, Limited, et de la Toronto Greyhound Lines, Limited, Windsor, Ontario; M. G. C. Thompson, directeur général de l'Acadian Coach Lines Limited, Halifax; M. Roch Tremblay, secrétaire de la Provincial Transport Company, Montréal.

Et voilà terminée la présentation des représentants de l'Association présents ici ce matin.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur Perry. Une fois de plus messieurs nous recevons une délégation qui représente toutes les parties du pays. Monsieur Perry, je vais vous demander maintenant de lire votre mémoire. Attendez-vous à des questions à n'importe quel moment, pendant et après votre lecture. Mais le Comité a coutume de se montrer courtois, comme vous le verrez.

M. R. G. PERRY, président de la Dominion Motor Coach Association, est appelé.

Le TÉMOIN: Une petite observation avant de lire le mémoire: je m'interromprai peut-être de temps en temps pour parler de certaines pièces que je produirai.

MÉMOIRE DE LA DOMINION MOTOR COACH ASSOCIATION,
 POUR LE COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
 ÉTUDIANT LA RECONSTRUCTION ET LE
 RÉTABLISSEMENT

(Texte)

Tout d'abord, notre Association tient à remercier votre Comité de la bienveillance dont il fait preuve en permettant à l'industrie des transports en commun par autocars d'exposer le rôle qu'elle croit devoir jouer au Canada, dans la période d'après-guerre.

Définition du mot "autocar"

Il convient de définir nos termes dès le début, car dans cette traduction du texte anglais nous distinguons à dessein les "autocars" des "omnibus". Pour nous, le terme "autocar" désigne les véhicules automobiles faisant le transport en commun des voyageurs, entre diverses localités; en général, ce sont des poids-lourds ne s'occupant que de ce service *interurbain*, bien que le terme puisse s'appliquer aussi en certains cas à des véhicules semblables faisant un service spécial—par exemple le transport d'ouvriers se rendant aux usines d'armements ou retournant chez eux.

En passant je voudrais déposer une série de photographies descriptives des types de véhicules employés par la majorité des membres de notre association.

Il continue:

D'autre part, nous entendons par "omnibus" les "autobus de ville" qui servent généralement une seule localité, bien que, parfois, ils desservent aussi la banlieue immédiate (services *urbains* et *suburbains*). Nous faisons cette distinction dans le seul but d'être clairs et précis, et nous ne prétendons point que nos termes aient nécessairement les mêmes acceptions partout. Il est parfois assez difficile aussi de tracer une ligne de démarcation bien nette entre les services *interurbains* et *suburbains*. Toutefois, en règle générale, la distinction est parfaitement valide.

Historique de cette Industrie

L'industrie canadienne des transports en commun par autocars a pris un élan remarquable après son humble début—tout cela dans les vingt-cinq dernières années. La construction de bonnes routes créa d'abord une demande générale, sur tout ce continent, pour des transports routiers utilisant les nouveaux réseaux. Les premiers services offerts au public, bien que fournis par des pionniers courageux et pleins d'initiative, étaient d'une qualité inférieure, avec des véhicules primitifs, et insuffisants à tous points de vue, il faut l'admettre.

Mais cette période fut courte, et ce n'est pas trop dire que la rapide croissance de cette industrie n'a jamais été égalée par aucun mode de transport public. Chaque année vit des améliorations des véhicules, des stations, des termini, etc., ainsi que des standards toujours plus élevés. Nul ne peut nier qu'au début de la guerre l'autocar était à tous égards un véhicule sûr, spacieux et confortable, donnant toute satisfaction au public voyageur.

Permettez-moi de déposer des photographies descriptives des termini d'autobus situés dans diverses villes du Dominion.

Il continue:

Dans chaque province, l'exploitation des véhicules automobiles faisant les transports en commun passa bientôt entre les mains de compagnies responsables et fut dûment réglementée par les autorités compétentes. Presque partout, en vertu du système des permis d'exploitation aux seuls endroits où "commodité et nécessité" ont été prouvées, la concurrence entre les exploitants fut éliminée. D'autre part, les détenteurs de permis d'exploitation furent tenus, par des lois et règlements, d'assumer les devoirs qui incombent à quiconque exploite un service public—de sorte qu'aujourd'hui les services de transport par autocar sont partout sûrs et commodes, réguliers et courtois.

On ne peut nier que l'autocar ait développé seul presque toute sa clientèle. C'est même l'opinion commune que la demande publique pour ce genre de transport précéda presque toujours l'ouverture du service.

L'Autocar est indispensable au public

L'autocar peut faire de fréquents voyages, suivant des horaires commodément établis et régulièrement suivis, et à des prix raisonnables. Son service est populaire parce qu'il égale, à bien des points de vue, la vitesse, le confort et la flexibilité de l'automobile privée. Par sa nature même, l'autocar peut placer ses services à proximité du public voyageur, au lieu de forcer les gens à se rendre à des points terminus peu commodément situés le plus souvent.

Peu de Canadiens se font une idée juste de la grande place que tient l'autocar dans l'industrie canadienne des transports terrestres. Un seul chiffre pourra les éclairer: d'après les rapports officiels du Statisticien du Dominion pour 1941, les autocars du Canada ont transporté 35,276,465 de voyageurs, et les chemins de fer à vapeur, 29,779,241.

Permettez-moi de déposer une série d'horaires émis avec l'autorisation des diverses commissions provinciales auxquelles nous sommes assujétis. Ces horaires indiquent les heures des services d'autobus, et peu importe l'encombrement ces services se conforment à l'horaire imprimé.

Il continue:

Depuis des années, l'autocar fait donc partie intégrante et indispensable de la vie canadienne, recevant l'encouragement et répondant aux exigences du public. Il est indispensable au transport des ouvriers et aux besoins commerciaux et sociaux de nos citoyens en temps de paix. Il a mis nos centres de récréation et nos forêts, nos lacs et nos montagnes à portée de nos populations et des visiteurs étrangers. Avant la guerre, l'industrie touristique apportait au Canada un revenu annuel touchant le quart de milliard de dollars, et un fort pourcentage de cette activité profitable avait été développé, et servi, par notre industrie.

Pour démontrer brièvement ce que l'industrie s'est efforcée d'accomplir avant la guerre pour promouvoir le tourisme de notre voisin du Sud et de l'Europe, je dépose un échantillon des dépliants illustrés que nous avons distribués.

Il continue:

A ce sujet, il faut souligner la flexibilité de ce mode de transport. La compagnie d'autocars peut répondre, et répond en effet, aux besoins changeants des régions touristiques d'été et d'hiver; elle peut augmenter ou diminuer immédiatement ses services à proportion de la demande essentiellement variable, et cela sans grande mise de fonds et sans avoirs recours à l'aide de l'Etat ni à aucunes subventions quelconques.

L'autocar est un moyen de transport tout moderne. Son prédécesseur le plus ressemblant fut le train électrique local. Celui-ci, avec bien

moins de souplesse d'utilisation, pouvait se comparer, jusqu'à un certain point, au transport par autocar; mais il a partout succombé à la concurrence de l'automobile particulière, et son ancienne clientèle préfère de beaucoup "rouler sur pneus" dans les luxueux autocars modernes.

Dès le début de la guerre, dans tout le Canada habité, l'autocar devint essentiel à la vie sociale, commerciale et industrielle des localités qu'il dessert. Sa disparition aurait isolé de toute communication facile avec les localités environnantes des villes et villages d'importance et empêché, en nombre d'endroits, les enfants de fréquenter l'école. Car il existe au Canada bien des centres peuplés sans aucun autre moyen de transport en commun. On peut ajouter qu'il n'existe à peu près pas, en ce pays, de service public de transport analogue à celui qu'offre l'autocar.

La concurrence faite aux chemins de fer à vapeur est négligeable

En fait, lorsque les représentants des compagnies de chemins de fer à vapeur disent que la concurrence des transports routiers réduit sérieusement leurs revenus, on doit supposer qu'ils exceptent le transport routier des voyageurs par des voituriers publics. Naturellement, l'automobile privée offre une forte concurrence aux chemins de fer à vapeur—quant à ça, aux exploitants d'autocars aussi. Mais c'est là une concurrence qu'en temps normal toute l'industrie voiturière devra accepter de bonne grâce.

On est en droit de douter que le transport des voyageurs par les chemins de fer canadiens ait jamais remboursé les frais effectués; en tout cas, il est certain que les trains 'locaux' de voyageurs ont toujours fonctionné à perte. On ne saurait donc blâmer les compagnies ferroviaires de n'avoir pas voulu grossir leurs déficits, dans le passé, pour fournir un service fréquent et commode de trains d'intérêt local. Et la plupart des administrateurs de chemins de fer admettent que le transport par voie ferrée ne saurait, par sa nature même, offrir au public le service auquel l'autocar est tout spécialement adapté.

Toute allégation prétendant que le chemin de fer et l'autocar se font concurrence—sauf à un degré négligeable—est donc insoutenable. Comme le disait un homme haut-placé dans l'industrie ferroviaire canadienne, l'autocar n'a pas diminué les recettes des chemins de fer canadiens plus que ne l'aurait fait le train électrique local, s'il avait survécu. Et les chemins de fer, vu le besoin moins intense de trains de voyageurs 'locaux' et par leur collaboration en certains endroits avec les exploitants d'autocars, ont pu effectuer certaines économies pour compenser même ces pertes minimes.

On trouvera intéressant la conclusion suivante à laquelle est arrivée la Commission Duff sur ce point particulier (p. 94) :

"Au point de vue de revenu, on estime que les recettes des autocars affectés aux services interurbains n'excèdent pas 5 p. cent du revenu des chemins de fer à vapeur du Canada, provenant du transport des voyageurs en 1929; et la somme de \$3,650,000 que représente ce pourcentage ne saurait être regardée comme une perte nette aux voies ferrées. Une forte part de la circulation par autocars représente du commerce nouveau que les exploitants d'autocars ont développé eux-mêmes et qui n'irait pas aux chemins de fer même si les transports en commun par autocars étaient discontinués. Les chemins de fer ne touchent pas certaines régions; et l'autocar est utilisé par des personnes qui, à défaut de ce service, emploieraient l'automobile privée plutôt que le chemin de fer à vapeur." (Traduction)

L'Autocar en temps de guerre

La guerre n'a pas exempté l'autocar de l'exigente demande qui a débordé tous les services de transport, dans des conditions particulière-

ment pénibles. Il a naturellement été impossible d'obtenir du matériel neuf pour faire face à la demande énorme causée par la guerre, tandis que l'outillage d'entretien et les pièces de rechange n'ont été obtenus qu'avec difficulté. Le personnel a fortement changé par suite des enrôlements, et la pénurie d'ouvriers a été plus grave dans le cas des mécaniciens de garage que dans celui des conducteurs. Les horaires établis dans l'industrie ont nécessairement été affectés par les restrictions touchant la longueur des trajets et les limites de vitesse. Enfin, l'affectation de véhicules à des services spéciaux indispensables à l'effort de guerre a contribué à réduire les services ordinairement disponibles au public.

Grâce à la coopération et à la patience du public, notre industrie a néanmoins réussi à surmonter la plupart de ces difficultés et à maintenir un service raisonnablement efficaces. Et la guerre a démontré on ne peut plus clairement quel rôle essentiel joue, dans l'économie nationale, un mode de transport aussi souple et flexible que l'autocar. Il y a lieu de mentionner particulièrement les services spéciaux offerts aux camps militaires et aux industries de guerre, dont plusieurs ont été établis sans grands égards aux services de communication, et pour lesquels les services d'autocars se sont avérés indispensables. Même en ce qui regarde les services réguliers ordinaires, ils fonctionnent de plus en plus entièrement au bénéfice de personnes obligées de voyager, l'opinion publique ayant amené une réduction sérieuse des trajets consacrés aux visites et à la promenade. Une autorité compétente estime que le nombre de voyageurs en autocar a augmenté au Canada depuis 33,500,000 par année avant la guerre, jusqu'à 52,600,000 l'an dernier; chiffres qui se passent de commentaires.

A propos des services mis à la disposition des industries de guerre, voici quelques photographies qui représentent les services d'autobus dont se servent quelques-unes de nos grandes industries de guerre, qui comptent presque exclusivement sur l'autobus comme moyen de transporter leurs employés. Je pourrais peut-être mentionner une très intéressante étude faite par les exploitants d'autobus interurbains aux Etats-Unis relativement à leurs activités en fonction des industries de guerre américaines. La présente brochure prouvera hors de tout doute que ce genre de véhicules s'adapte à tous les changements de quarts, à la construction ou au déplacement d'une usine d'une ville à une autre, par suite d'un incendie ou de toute autre cause. Voilà une brochure très intéressante. Je n'en ai qu'un exemplaire ici, mais je m'occuperai avec plaisir d'en faire distribuer à tous les membres du Comité.

L'Autocar dans la période d'après-guerre

Après la guerre, libérée des restrictions inévitables durant les hostilités, notre industrie prévoit une époque d'agrandissement de ses services publics bien plus considérable que jamais. Dès le début, cette industrie a constamment grossi sa clientèle et augmenté la variété des services qu'elle pouvait rendre aux voyageurs. Pas un exploitant ne croit que les progrès de cette industrie aient touché leur point culminant, et aucun fabricant ne prétend avoir atteint la perfection dans le dessin du véhicule même. Il est indiscutable que la demande publique pour les services de l'autocar continuerait de s'accroître même si tous les autres facteurs restaient immobiles.

Mais comme la plupart des Canadiens, nous croyons que les conditions seront loin de rester immobiles en ce pays après la guerre. Nous prévoyons un vif regain du commerce et de l'industrie dès que la guerre sera terminée et que les contrôles imposés par les autorités à l'époque du danger auront été abolis. Nous attendons, non seulement le développement accentué de nos vastes ressources, mais l'application immédiate aux arts

de la paix de nombreuses inventions et découvertes techniques nées de la guerre et servant, pour l'instant, à détruire l'ennemi.

En tout cela, à l'avenir comme par le passé, les transports vont être l'auxiliaire indispensable du progrès. Pour aider au développement futur de la nation, toutes les Provinces ont adopté d'importants projets de développement et d'amélioration de leurs réseaux routiers, et dont certains ont déjà été communiqués à votre Comité. Aussitôt ces travaux réalisés, notre industrie pourra et saura assurer au public l'entier bénéfice de ces bonnes routes, en mettant à la disposition des voyageurs des services commodes de transports sur pneumatiques.

La construction de routes nouvelles amènera inévitablement le développement et la colonisation de nouvelles régions, avec la création de nouvelles industries et l'établissement de centres encore inexistantes. La route de l'Alaska a fourni de cela la plus notable illustration jusqu'ici, mais d'autres projets spécifiques analogues sont recommandés dans le quatrième rapport de votre Comité. Le moyen le plus pratique et économique de communiquer avec ces régions nouvelles—et le plus souvent le moyen unique de transport—c'est le véhicule routier, sinon l'avion.

Il n'est pas probable qu'on construise à l'avenir, en ce pays, beaucoup de grandes extensions aux voies ferrées. Cela n'a aucunement pour but de dénigrer les chemins de fer, mais nous paraît justifié par la logique même de la situation. En effet, il ne semble pas raisonnable de consacrer un gros capital à la construction de voies ferrées additionnelles dont le succès économique est plutôt incertain, alors que les exploitants de transports routiers et aériens sont tout prêts, et même très désireux, de fournir le service voulu à leurs frais et risques; cela n'implique d'ailleurs pas de mise considérable de la part de personne, et n'exige ni l'aide des deniers publics ni même une garantie de crédit.

Et l'Hélicoptère?

Un autre facteur spécial mérite d'être mentionné. Notre Association a suivi avec un soin particulier le développement de l'hélicoptère; elle croit que, malgré la nécessité du secret qui a empêché le public, en temps de guerre, d'apprendre tous les faits, on en a révélé assez pour indiquer clairement que, même aujourd'hui, l'hélicoptère est un instrument développé et presque prêt à servir au transport des voyageurs. L'honorable M. Howe, dans un récent discours à Toronto, exprimait à peu près la même idée en ces termes: "Si l'on regarde 3 ou 4 années en avant, l'hélicoptère promet d'être, pour les distances relativement faibles, l'analogue aérien de l'automobile de tourisme."

Récemment encore, devant la Commission de l'Aviation Civile des Etats-Unis, M. Igor Sikorsky, créateur de l'hélicoptère, exprimait des vues précises sur le rôle de son invention dans le transport public. Ce ne sera jamais un concurrent des grands avions-express, dont la fonction est de parcourir de grandes distances à vive allure. La vitesse de l'hélicoptère sera toujours relativement faible, mais son grand avantage est qu'il ne requiert aucune piste pour prendre son vol ou atterrir, et qu'il peut, par conséquent, avoir son terminus au centre même de chaque localité; il pourra donc offrir un service local, ce que l'avion est empêché par nature de faire.

M. Martin:

D. Connait-il la vitesse actuelle de l'hélicoptère?—R. Non, monsieur; comme le Mosquito, il voyage à une vitesse dont le taux n'est pas indiqué.

M. FAIRTY: M. Sikorsky dit que sa vitesse normale est de 100 milles à l'heure avec une limite de 150 milles.

M. MACNICOL: Peut-il monter droit?

M. FAIRTY: Oui, et reculer, avancer, aller à droite et à gauche, par le mouvement d'un simple levier.

Le TÉMOIN: M. Fairty s'est intéressé à ce moyen de transport aérien et si quelqu'un d'entre vous, messieurs, désire plus de détails sur les possibilités de l'hélicoptère, M. Fairty se fera un plaisir de vous renseigner.

Voici donc encore à l'horizon un nouveau mode de transport public, pas nécessairement un gros concurrent pour les systèmes plus anciens, mais plutôt un organe d'alimentation pour eux. Notre industrie espère bien que cette nouvelle forme de transport en commun, pourvue d'une réglementation raisonnable, jouira du développement le plus vaste et le plus libre, dans l'intérêt du pays, et qu'on ne tentera pas de l'étouffer — dans l'intérêt supposé d'autres systèmes de transport.

En même temps, notre Association croit que son genre de service ressemble plus que tout autre au transport par hélicoptère: elle possède déjà les termini locaux, les agences de billets, les garages et ateliers de réparations nécessaires à cette sorte d'exploitation; elle a un personnel tout à fait au courant des besoins de transport locaux. La guerre a pris nombre de nos hommes, surtout pour les besoins de la R.C.A.F., mais après la guerre notre industrie aura un bon nombre d'aviateurs compétents, et des équipes de terre, tous parfaitement qualifiés pour prendre charge des hélicoptères.

Les garages peuvent servir au transport routier en même temps qu'à l'arrivée et au départ des hélicoptères. Voici des échantillons de garages qui n'ont pas été construits spécialement pour le service des aéronefs de ce genre, mais qui peuvent facilement s'adapter au service des hélicoptères.

C'est notre opinion que l'autocar et l'hélicoptère peuvent se compléter l'un l'autre et qu'il y va de l'intérêt public que ce fait soit admis. Il est clair aussi que toute autre classe de transporteurs se lançant dans l'exploitation de l'hélicoptère, serait forcée dès l'abord à doubler à grands frais les établissements que nous possédons déjà aux meilleurs endroits. Ce n'est ni le temps ni le lieu d'exposer ces considérations en détail, mais notre industrie a pensé que votre Comité aimerait connaître son avis sur ce mode de transport de l'avenir.

L'embauchage dans l'après-guerre

Considérant donc tous les facteurs pertinents, l'industrie de l'autocar ne croit pas se faire d'illusions lorsqu'elle prédit pour après la guerre un accroissement notable et une forte expansion de ses services au public. Elle est sûre de pouvoir réabsorber dans son personnel, sur un pied équitable, tous ses employés actuellement sous les armes ou dans l'industrie de guerre. Elle croit aussi pouvoir donner de l'emploi alors à un personnel bien plus considérable qu'autrefois, pour prendre soin de l'augmentation des affaires résultant des conditions déjà mentionnées.

Attaque injustifiable contre notre industrie

Ici se terminerait ordinairement ce mémoire respectueusement présenté à votre honorable Comité. On croirait naturellement qu'un service populaire et indispensable, créé par des hommes d'initiative, sans subvention quelconque des deniers publics, devrait être libre de se développer dans l'intérêt général et sujet seulement aux règlements établis pour le bien commun. Mais il semble que certains ne le veulent pas ainsi.

Des porte-parole des compagnies de chemins de fer et de leurs syndicats ouvriers (Brotherhoods) sont venus devant votre Comité y débiter des

arguments fallacieux déjà cent fois réfutés, et demandant ouvertement que les transports routiers soient confiés à leur tendre merci, pour être "coordonnés" selon leurs intérêts, plutôt que dans l'intérêt public. Notre industrie n'a aucune querelle avec l'industrie ferroviaire et n'en a jamais eu, mais nous commençons à penser que les directeurs de ces grandes entreprises pourraient peut-être montrer plus de souci du bien général que ne l'indiquent leurs allégations publiques. Mais leur attitude réactionnaire n'est pas exclusive au Canada. Dans la préface qu'il écrivait pour "Public Aids to Transportation"—ouvrage paru en 1940 et qui exigea d'un personnel considérable sept années de travail—M. Joseph B. Eastman, le plus grand spécialiste de ce continent en matière de transport et aujourd'hui directeur de tout le transport de guerre aux Etats-Unis, fait cette observation:

J'ajouterai que les chemins de fer ont eu l'occasion de me faire connaître, de vive voix et par écrit, leurs opinions des transports routiers. Leurs allégations me donnent l'impression qu'on leur a donné une interprétation extrême et exagérée. (Traduction)

Principes à suivre dans l'intérêt public

Notre Association accepte sans réserve cette déclaration de principes, faite par un comité mixte des chemins de fer et des transporteurs routiers en 1933:

Le public a le droit de profiter du transport le plus efficace et le plus économique, par quelque moyen qui puisse lui convenir, et l'on ne devrait passer nulle loi ayant pour but d'étouffer aucun moyen légitime de transport en commun. Le critérium final doit toujours être l'intérêt du public. On doit respecter le droit de celui-ci au choix du mode de transport qu'il préfère ou qu'il trouve le plus commode. (Traduction)

Le rapport Duff exprime la même opinion, page 55:

Il est essentiel que la nation ait l'usage entièrement libre des moyens de transport les moins coûteux, et, par conséquent, on ne devrait imposer aucune restriction injustement préjudiciable aux usagers des routes. (Traduction)

Ce à quoi visent les chemins de fer

Les compagnies ferroviaires ont admis ces principes équitables mais, il nous semble, seulement du bout des lèvres. Quand ces messieurs parlent de remanier la réglementation du transport en commun sur les routes, ils entendent une réglementation remaniée à leur profit, et lorsqu'ils parlent de "coordination de tous les modes de transport", ils entendent une coordination par et pour les chemins de fer. Au fond du cœur, ils semblent croire que les divers systèmes de communications devraient être handicapés comme dans ces courses où le cheval dont la supériorité est admise est forcé de porter le poids le plus lourd, afin d'égaliser les chances. Ainsi, par exemple, si l'inertie sévit dans les chemins de fer, ce que personne ne peut nier, il faudrait forcer l'industrie de l'autocar à adopter cette même pratique, sous prétexte d'égaliser les chances.

On dira que nous exagérons? Voyez le procès-verbal des séances de ce Comité. Page 676 (du texte anglais), M. Fairweather, vice-président du C.N.R., s'exprime ainsi:

Je crois qu'il y aurait grand avantage à coordonner les services routiers et ferroviaires, et je regarde le chemin de fer comme l'agent naturel d'une telle coordination. (Traduction)

Page 679, il ajoute:

Je suis d'avis qu'un résultat naturel de la coordination des transports routiers et ferroviaires serait une sorte de combinaison, fonctionnant peut-être en coopération avec, peut-être *comme un bras de chemin de fer*. (Traduction)

Et le mémoire présenté ici par les Brotherhoods propose, p. 717, qu'après avoir détruit notre système fédératif par des amendements à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord...

"des mesures immédiates soient prises pour régler les services industriels de transport des voyageurs ou des marchandises, par air, par eau ou par routes, en vue d'abord de tirer de ces services des impôts plus forts et, ensuite, d'égaliser les conditions dans lesquelles ces services concurrents doivent fonctionner, à côté des chemins de fer". (Traduction)

En d'autres termes, "taxez et handicapez les transports routiers à notre profit—non pas dans l'intérêt public. Si quelques miettes tombent de notre table, les transporteurs routiers y sont bienvenus. Nous avons refusé d'entreprendre le transport en commun sur les réseaux routiers—qu'on ne dise jamais que nous avons fait fausse route! (Traduction)

Ce que les chemins de fer et leurs Brotherhoods entendent par ces impositions et réglementations à leur profit se dégage de leur mémoire officiel, présenté en Ontario à la Commission Chevrier. Ils y proposaient des contributions qui auraient pris 38 p. 100 des recettes brutes du plus gros exploitant de l'Ontario et auraient immobilisé du coup tous les autocars et omnibus de la Province, car les impôts suggérés devaient s'appliquer jusqu'aux omnibus urbains!

Mais les gracieuses paroles des administrateurs et des syndicats des chemins de fer n'ont pas trompé le public. Dans un éditorial publié immédiatement après la présentation à votre Comité du mémoire des Brotherhoods, le *Toronto Daily Star* écrit:

"En d'autres termes, les Brotherhoods des chemins de fer ne veulent point la concurrence libre des véhicules à pneumatiques. Cette attitude est parfaitement excusable de la part de syndicats intéressés, mais ne devrait pas être l'opinion nationale. Le public devrait avoir toute liberté de choisir le genre de service qui lui plaît". (Traduction)

Justification supposée de l'attitude des chemins de fer

Les raisons (on dirait peut-être mieux les prétextes), alléguées devant votre Comité par l'industrie ferroviaire pour remanier la législation qui régit actuellement le transport en commun des voyageurs sur les routes, sont celles-ci:

- (a) Les salaires et les conditions de travail des transports routiers sont de niveau inférieur.

Le public sait parfaitement que cette allégation ne s'applique pas à l'autocar. Les employés de l'industrie du transport par autocar ont de bons salaires et de bonnes conditions de travail, ce qui est d'ailleurs assuré, dans le cas des importantes compagnies tout au moins, par des conventions collectives de travail.

- (b) Les autocars peuvent à leur gré accepter ou refuser les voyageurs, et l'on ne peut se fier à leurs horaires.

Cela n'est vrai nulle part au Canada, en ce qui regarde les autocars.

- (c) La concurrence des transporteurs routiers nuit aux recettes des chemins de fer.

Nous avons montré que cela n'est pas vrai quant à l'autocar; même si ce l'était, ce n'est pas nécessairement une raison de faire un changement.

- (d) La réglementation provinciale des autocars est insuffisante.

Déclaration extrêmement erronée; et toute enquête révélerait que notre industrie est réglementée aussi strictement que les chemins de fer mêmes. Il faudrait trop de place pour expliquer les règlements en détail, mais en général on peut dire qu'ils touchent: poids, dimensions, vitesse, équipement, assurance, tarifs, horaires, aptitudes et qualifications des conducteurs, et heures de travail. L'obligation reste entièrement à la charge de ceux qui ont formulé cette critique de fournir des détails de toute insuffisance de contrôle ou de réglementation—dans l'intérêt du public.

On nous permettra d'observer, en toute justice, qu'il vaut mieux, dans l'intérêt public, laisser cette réglementation aux autorités provinciales, qui connaissent les conditions et besoins locaux, que de la centraliser sous un contrôle fédéral unique.

L'autocar a-t-il été subventionné?

- (e) L'autocar ne paye pas sa part légitime du coût des routes, et ainsi se trouve subventionné par le public.

On note que les chemins de fer n'ont pu appuyer ces prétentions devant la Commission Duff qui déclare (p. 99):

“Il ne semble donc pas y avoir lieu de recommander une augmentation des impôts et règlements qui s'appliquent aux exploitants d'autocars, au bénéfice des chemins de fer à vapeur du Canada”.

(Traduction)

En considérant l'allégation que le voiturage routier est subventionné, on ne doit pas négliger ces importantes considérations:

D'abord les véhicules-automoteurs sont loin d'être seuls à bénéficier de la construction des routes. La population tout entière profite des relations sociales et commerciales, de la protection de la police et des pompiers, des communications commodes avec les écoles, les églises et les lieux d'affaires. Les propriétaires avoisinants en tirent l'avantage de l'accessibilité des marchés et de la plus-value des terrains. Il faut des routes au Gouvernement national, pour fins militaires et postales. Les grands services publics en profitent, parce que leurs lignes de transmission longent les routes, qui facilitent l'entretien. Les chemins de fer en profitent, parce que voyageurs et marchandises vont au chemin de fer ou en viennent, par ces routes. Sans les routes, la locomotive ne serait qu'une curiosité.

Les routes une fois construites, il est dans l'intérêt public de les utiliser le plus possible. Ne serait-il pas absurde de construire des réseaux routiers, puis d'y introduire ou restreindre la circulation?

Déterminer scientifiquement et judicieusement l'incidence exacte du coût des routes dans n'importe quelle localité exigerait des années d'examen et de soin attentif à tous les facteurs. Une telle étude n'ayant jamais été faite au Canada, on ne saurait offrir là-dessus que des hypothèses sans valeur à votre Comité. Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué, le Gouvernement des Etats-Unis a fait faire une telle étude sous la direction du coordonnateur fédéral du Transport, M. J. B. Eastman; après sept années de labeur d'un personnel considérable, cet ouvrage fut publié en 1940 en quatre gros volumes, sous le titre de, “Public Aids to Transportation”. On ne peut nier que ce soit un des documents officiels les plus judicieusement et soigneusement préparés”.

A ce propos, je dois dire que M. Eastman est décédé le 15 courant. L'industrie des transports en Amérique du Nord regrettera sûrement son aide et ses directives concernant tous les modes de transport. Il a donné l'exemple à plusieurs autres pays en indiquant les meilleurs moyens de mettre en œuvre plusieurs modes de transport dans le meilleur intérêt du public, dont le souci doit primer tout le reste.

M. MARTIN: N'était-il pas membre de quelque organisme gouvernemental aux Etats-Unis?

Le TÉMOIN: Il était président de la Commission du Commerce entre Etats. J'ai déjà produit la pièce concernant les horaires, et j'aimerais produire les tarifs de voyageurs qui ont été publiés et qui indiquent que cette industrie est réglementée et obligée de déposer ses tarifs. En outre, le public est protégé par la publication de ces tarifs, et les prix ne peuvent changer qu'avec l'approbation de l'organisme de réglementation.

M. MARTIN: Cette question n'a-t-elle pas été exposée d'une manière plus concise et plus détaillée devant le Comité du Sénat?

Le TÉMOIN: Oui. Nous n'y faisons ici qu'une brève allusion.

Tous les facteurs entrant dans le coût des routes publiques, avec l'incidence exacte de tous les frais, y sont l'objet de l'examen le plus méticuleux et scientifique. Voici quelques-unes des conclusions de ce rapport (Vol. IV, p. 87):

"Les chemins de fer n'ont pas établi la preuve des différences spécifiques qu'ils croient exister dans le coût des pavages nécessaires aux diverses grosseurs de véhicules." (Traduction)

(p. 106):

"En considérant sécurité et confort, la largeur suffisante d'une route pavée à deux voies est de 20 pieds pour les véhicules des largeurs et performances des automobiles de tourisme; tandis qu'un pied de plus donne une largeur suffisante de même ordre pour les véhicules des largeurs et performances des gros véhicules commerciaux." (Traduction)

(p. 124):

"Il y a trois facteurs fondamentaux qui affectent les frais d'entretien: l'usure de la route par les véhicules, l'intensité de la circulation, les forces de la nature. Les deux premiers causent à peu près le tiers du total des frais d'entretien; tandis qu'on peut attribuer à l'effet des forces naturelles probablement les deux-tiers du total." (Traduction)

La situation est plus prononcée encore au Canada. Par exemple, M. R. M. Smith, sous-ministre de la Voirie de l'Ontario, déclarait dans un discours adressé au Toronto Railway Club le 3 février 1933:

"Une autre critique à laquelle je vais répondre est celle qui dit que le coût de nos routes a augmenté parce que les camions et autocars, à ce qu'on affirme, nous forcent de construire beaucoup plus solidement que si ces véhicules ne circulaient pas sur nos routes. Je nie absolument cette allégation. Dans la construction des routes en ce pays, le principal facteur n'est pas l'usage qu'on en fait, mais le climat même. Supposant qu'il n'y ait point de véhicules lourds, il faudrait néanmoins construire la sorte de routes que nous construisons aujourd'hui, pour résister aux extrêmes de température qui touchent 100 degrés en été, et jusqu'à 30 degrés sous 0, et même plus bas, en hiver." (Traduction)

Retournant à "Public Aids to Transportation," on y trouve (p. 144) les conclusions suivantes touchant les impôts contribués au coût des routes:

"Tous les omnibus, sauf les omnibus scolaires, ont rencontré leurs obligations; les sommes perçues des groupes de gros autocars ont surpassé de beaucoup le coût assigné". (Traduction)

En fait, un tableau accompagnant cette déclaration montre que les autocars payaient \$437 d'impôts par année, soit plus de 2 fois $\frac{1}{2}$ ce que les enquêteurs jugeaient équitable.

Les contributions des autocars du Canada sont plus du double de ce montant. Les chiffres de onze des plus gros exploitants du pays, représentant: permis de circulation, taxe sur l'essence, impôt de route ou taxe sur les places, forment un montant total pour 1941 de \$1,132.84 par véhicule. Si l'on ajoute les péages aux ponts, les impôts municipaux et autres taxes et contributions diverses, le total s'élève à \$1,439.10 par véhicule.

Admettant toutes les variations de conditions qui peuvent exister entre les deux pays, ces chiffres doivent amplement démontrer à tout esprit droit que l'assertion que l'autocar au Canada est subventionné de quelque façon que ce soit, est sûrement faite sans vérification suffisante des faits. La seule valeur qu'une telle allégation puisse avoir, c'est que les chemins de fer l'ont si souvent répétée que des gens mal renseignés ont fini par croire qu'elle doit bien avoir quelque fondation.

Pourquoi déranger ce qui fonctionne bien?

Si donc l'industrie de l'autocar fournit un service efficace, traite ses employés avec justice, est entièrement réglementée, paye plus que sa part du coût des routes, et n'est en rien d'important un concurrent du chemin de fer, pourquoi veut-on y faire obstacle? Notre industrie ne demande rien autre que le droit de se développer et d'augmenter ses services au public. Jamais elle n'a reçu, et elle ne demande aujourd'hui, aucune subvention quelconque des deniers publics. Elle est prête à laisser son avenir à l'esprit d'initiative et à l'efficacité de ses chefs d'entreprises, et à vivre en paix avec toutes les autres compagnies de transports, si celles-ci veulent agir de même.

Quant à la "coordination", si chère aux porte-parole des chemins de fer, ce que nous savons de notre propre industrie n'indique pas que cette coordination soit si propice à l'intérêt général comme on a voulu le faire croire. Néanmoins, la coordination des services peut parfois offrir certains avantages, et dans certains cas les chemins de fer et l'autocar en sont déjà venus à une entente par le simple jeu du bon sens et sans ingérence du gouvernement. Notre industrie est heureuse de coopérer chaque fois que cela peut être désirable ou nécessaire, pourvu que la coordination soit effectuée dans l'intérêt du public et non au seul profit des chemins de fer. En autres termes, l'autocar fera sa part à titre d'égal, mais non de vassal.

Problème constitutionnel

Peut-être est-il oiseux d'ajouter que toute cette discussion est plutôt théorique, puisque personne ne nie que la constitution canadienne laisse aux Provinces l'autorité sur la circulation routière. Même si la circulation internationale et interprovinciale est du ressort du Dominion (ce qui pourrait être contestable), ce genre de transport est quantité négligeable au Canada. C'est très différent aux Etats-Unis, où les échanges et mouvements d'un Etat à l'autre sont considérables.

Il sera moins facile que plusieurs ne pensent d'amender la Constitution du pays. Plusieurs en parlent comme si notre système fédératif n'était

qu'une bévue et comme si l'autorité des Provinces nous avait été imposée telle quelle par les décisions embrouillées d'une Cour impériale ignorante des conditions locales. C'est là une absurde déformation des faits.

Ce n'est pas par accident que des pays vastes et présentant d'importantes différences dans leurs conditions régionales, comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, aient des constitutions fédératives. Aucune de ces nations n'aurait pu arriver à l'unité sans les garanties précises qu'offre un pacte fédératif. Et la scène contemporaine n'offre guère d'évidence que les Provinces, en temps de paix, soient prêtes à abandonner leurs droits et à laisser Ottawa gérer tous les détails de gouvernement du pays.

On a fait remarquer récemment que plus le gouvernement est proche des gouvernés, plus il est démocratique, et plus la liberté de l'individu et les droits du citoyen ont de chance de fleurir. Notre peuple canadien sait cela depuis longtemps et, quoi qu'en pensent certains extrémistes, l'affaiblissement de notre système fédératif n'est pas du domaine de la politique pratique.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, nous avons entendu la lecture du mémoire. Il soulève des questions intéressantes que je n'ai pas besoin de souligner. Nous sommes prêts pour l'interrogatoire et à mesure que les questions seront posées, les membres de la délégation qui seront les plus à même d'y répondre voudront bien se lever et y répondre.

M. TUSTIN: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la lecture de ce mémoire ce matin, mais comme membre du Comité je suis désappointé que l'orateur ou le mémoire ne mentionne pas une seule fois ce que nous voulons réellement savoir, c'est-à-dire combien d'hommes cette association ou cette industrie pourra employer après la guerre. Je ne vois pas un seul mot dans le mémoire qui indique combien d'hommes sont en activité de service. Alors j'aimerais à savoir combien il y a d'employés dans cette industrie, combien sont en activité de service, combien cette industrie s'attend de pouvoir en reprendre après la guerre, et si elle croit pouvoir se développer assez pour donner de l'emploi à des membres des services armés après la guerre.

M. FOSTER: Eh bien, monsieur le président et messieurs, à propos d'emploi après la guerre, abstraction faite des règlements de l'Etat, toutes les compagnies sont prêtes à employer tous les anciens combattants qui ont déjà été à leur emploi, et elles ont pris des mesures dans ce sens. Ce remploi variera suivant le nombre d'anciens employés qu'elles ont dans les services de guerre. C'est une obligation que toutes les compagnies ont contractée avec leurs employés. En outre, nous avons mentionné le fait que cette industrie prévoit une expansion de ses services.

M. MARTIN: Combien les autobus emploient-ils d'hommes actuellement?

M. FOSTER: Monsieur Martin, il est très difficile d'obtenir tous les chiffres. Il y a tant de petites compagnies qui sont nées récemment. Nous pourrions peut-être vous donner un exemple...

M. MARTIN: Nous avons les chiffres de cette association, ils pourraient peut-être vous aider.

M. PERRY: A peu près 7,200 employés.

M. McDONALD: Est-ce pour toute l'industrie?

M. FOSTER: Toute l'association.

M. BERTRAND: Combien de vos employés y a-t-il actuellement dans les services armés?

M. FOSTER: Cela varie suivant les compagnies et leur territoire. Je crois pouvoir dire que 10 à 15 p. 100 des employés sont dans les forces armées.

M. BERTRAND: Mais vous n'avez pas de chiffres.

M. FOSTER: Non, pour l'ensemble, nous n'en avons pas. L'expansion de l'industrie, je crois, est certaine. Votre Comité sait que toutes les provinces vont étendre leurs grandes routes. Le transport par voitures automobiles suivra naturellement la construction de ces routes, et ainsi il emploiera beaucoup plus de gens qu'actuellement.

M. TUSTIN: Quelle proportion de vos employés seront des ouvriers spécialisés?

M. FOSTER: En gros, à peu près 40 p. 100 du personnel. Je parle de notre propre entreprise. A peu près 40 p. 100 du personnel s'occupe de l'entretien et de la réparation des voitures.

M. TUSTIN: Pensez-vous que votre industrie puisse prendre un bon nombre d'ouvriers hautement spécialisés qui reviendront d'outre-mer?

M. FOSTER: Oui, en effet, la difficulté et le besoin sont allés croissants. Notre industrie a probablement souffert plus que bien d'autres de la perte des mécaniciens qui entraînent dans les forces armées. Un des problèmes les plus pressants que notre industrie ait à envisager est probablement celui d'obtenir des employés compétents. Il nous faut nous tirer d'affaire avec ce que nous avons. Nous pourrions sûrement employer les hommes des forces armées qui ont cette formation.

M. TUSTIN: En fait, votre matériel n'aura-t-il pas besoin de grandes réparations lorsque la guerre sera finie et lorsque les pièces seront disponibles? N'emploieriez-vous pas un bon nombre d'hommes de plus?

M. FOSTER: Assurément. Le manque de matériaux et de main-d'œuvre compétente et l'importance du trafic nous a souvent laissés dans l'obligation de retarder l'entretien. Ce travail comblera une lacune après la guerre et augmentera l'emploi.

M. MARTIN: Tous vos autobus sont-ils fabriqués au Canada?

M. FOSTER: Non, mais il s'en fabrique un bon nombre ici en partie ou en totalité, et il s'en fait un certain nombre aux Etats-Unis.

M. MARTIN: La proportion de votre matériel actuel qui a été fabriquée au Canada pourrait se constater, n'est-ce pas?

M. FOSTER: Voilà une question à laquelle il est très difficile de répondre, monsieur Martin. Il est difficile actuellement de savoir d'où vient le matériel.

M. MARTIN: Je veux parler de l'avenir. La tâche du présent Comité est d'essayer à trouver des moyens de garder les hommes à l'ouvrage après la guerre. C'est la tâche immédiate du Comité. Dans cette intention, je me demandais—vous dites que vous avez 7,200 hommes à votre emploi—si vous pouviez indiquer vos prévisions sur l'augmentation de ce nombre. Si vous achetiez votre matériel, surtout vos autobus, de l'industrie canadienne de l'automobile, vous donneriez indirectement beaucoup d'ouvrage à l'industrie canadienne.

M. FOSTER: Tout juste.

M. MARTIN: C'est ce que j'avais en vue et c'est à cela que tendait ma question.

M. MACNICOL: Les 7,200 hommes dont vous parlez, monsieur Foster, sont les employés des autobus?

M. FOSTER: Cela comprend toutes les sortes d'employés: ceux qui travaillent à l'entretien, dans les garages, dans les bureaux et ceux qui conduisent les voitures.

M. MACNICOL: Cela comprend-il le nombre d'hommes qui s'emploient à la fabrication de vos autobus, peu importe où ils se fabriquent.

M. FOSTER: Le chiffre augmenterait beaucoup si nous comptions les gens qui reçoivent indirectement de l'emploi dans la fabrication des voitures dont nous nous servons.

M. MACNICOL: J'imagine que cela dépasserait de beaucoup les 7,200.

M. FOSTER: Oui.

M. MACNICOL: Si l'on comprend toutes les ramifications de l'industrie.

M. FOSTER: Oui, en incluant toutes les ramifications, qui sont difficiles à évaluer.

M. MACNICOL: On a parlé de la route de l'Alaska. Voilà une entreprise toute nouvelle. Je suis allé voir la route de l'Alaska et je sais à quoi m'en tenir. On vient de l'ouvrir.

M. FOSTER: C'est vrai.

M. MACNICOL: Comme l'a dit le monsieur qui a lu votre mémoire, c'est une route toute neuve pour les autobus. L'industrie a-t-elle un programme pour augmenter le trafic sur la route de l'Alaska? Si elle en a un, qu'est-il? Je veux parler des étapes. Il n'y en a pas encore, sauf les camps de l'armée américaine. A part les étapes réservées aux militaires américains, il en faudrait pour le confort des voyageurs. Je crois que l'industrie des autobus a une magnifique occasion de montrer ce qu'elle peut faire en aménageant cette grande route de Dawson-Creek à Fairbanks, soit environ 1,600 milles sans une courbe.

M. FOSTER: Les seules voitures admises sur la route de l'Alaska sont les voitures à pneus. Sur toutes les grandes routes qui se construiront à l'avenir, j'ai l'impression qu'on prescrira ces voitures. Et de l'avis de tous nos exploitants, l'expansion future des services de la route est chose certaine et il ne résultera naturellement une augmentation du nombre des employés qui s'occupent de ces véhicules.

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît. M. Perry aimerait donner une réponse additionnelle à la question posée.

M. PERRY: En réponse à M. MacNicol, je dois dire que malheureusement M. George F. Fay, le vice-président de la Western Canada Greyhound Lines, n'a pas pu se trouver ici aujourd'hui à cause de la mort soudaine de son père. La compagnie de M. Fay a commencé à exploiter des services le long de la route Alcan.

M. MACNICOL: La route de l'Alaska?

M. PERRY: La route de l'Alaska.

M. MACNICOL: Personne d'entre nous n'aime le mot "Alcan".

M. PERRY: Alors, nous allons le retirer. Nous parlerons de la route de l'Alaska.

M. MACNICOL: "Alaska" est un nom esquimau. C'est un nom magnifique. Il veut dire: le pays vaste.

M. PERRY: Oui. Actuellement, la Western Canadian Greyhound Lines fait circuler treize grands autocars sur cette route. La distance parcourue est d'environ 1,550 milles et jusqu'à présent la compagnie a fait 557,382 milles de parcours. M. Husband est ici, venant de Victoria, non loin de ce territoire. Aimerez-vous exprimer votre opinion, monsieur Husband?

M. MACNICOL: Il voudra peut-être répondre à une question qui n'a pas encore reçu de réponse. Supposons que je prenne l'autocar à Dawson Creek, la tête de ligne. Où vais-je me retirer pour la nuit? Avez-vous de quoi loger les gens?

M. HUSBAND: Je crois qu'il faudrait poser cette question à M. Burleigh, de la Western Canadian Greyhound Lines.

M. MARTIN: J'allais demander à M. Burleigh d'en parler. J'ai causé là-dessus avec M. Burleigh. Il nous donnera peut-être une idée des possibilités de l'industrie.

M. BURLEIGH: Il s'élabore un plan actuellement.

M. MACNICOL: Puis-je avoir une réponse à ce que je veux savoir d'abord?

M. MARTIN: M. MacNicol veut savoir où il va coucher.

M. HUSBAND: Nous allons construire des auberges tout le long de la route.

M. MACNICOL: La compagnie de transport?

M. HUSBAND: Soit la compagnie, soit une filiale. Nous avons une compagnie appelée Greyhound Post Houses (les Maisons de Relais du Lévrier) et nous avons actuellement un certain nombre d'auberges au Canada et aux Etats-Unis.

M. McDONALD: Avez-vous une charte exclusive pour l'exploitation des autocars sur cette route?

M. HUSBAND: Actuellement nous détenons une charte du Commandement des Services du Nord-Ouest, qui administre la route. Nous faisons pour son compte du travail de guerre.

M. MACNICOL: C'est-à-dire pour les Etats-Unis.

M. McDONALD: Et pour le temps de paix?

M. HUSBAND: Pour le temps de paix, nous n'en avons pas.

M. McDONALD: Il reste à arranger cela?

M. HUSBAND: Oui.

M. McDONALD: Prépareriez-vous ces auberges en attendant?

M. HUSBAND: Non.

M. MACNICOL: A propos du Commandement des Services du Nord-Ouest, la route est complètement sous le contrôle des services militaires des Etats-Unis?

M. HUSBAND: Oui.

M. MACNICOL: Et vous tenez d'eux votre droit de circulation?

M. HUSBAND: Nous avons un contrat.

M. MACNICOL: Fournissent-ils l'essence?

M. HUSBAND: Non, nous fournissons notre propre essence.

M. MACNICOL: Le long de la route?

M. HUSBAND: Non, aux termini. Et ils nous en vendent le long de la route.

M. MACNICOL: Les Etats-Unis?

M. HUSBAND: Oui, c'est cela. Nous avons avec eux un contrat d'après lequel nous devons exécuter certains services. Les services ne sont pas à la disposition du public actuellement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: J'allais poser une question au sujet des longs trajets. On a dit quelque chose au sujet de la concurrence avec les chemins de fer. Supposons que je prenne un autocar à Toronto pour aller à Los-Angeles. Pourrais-je me rendre tout droit sur le même autocar, et si oui, y a-t-il des termini où les voyageurs peuvent passer la nuit ou ceux-ci dorment-ils dans l'autocar?

M. PERRY: Un voyageur qui prend un autocar à Toronto pour se rendre à Los-Angeles voyage sur une série de voitures exploitées par différents exploitants d'autocars interurbains, et les voyageurs s'échangent aux termini entre les exploitants. A ces points de rencontre, il y a des installations pour le confort des voyageurs. Ceux-ci peuvent manger, à certains endroits ils peuvent prendre un bain ou plutôt une douche; et les voyageurs ont assez de temps pour n'avoir pas besoin de se hâter de changer d'une voiture à une autre.

Il n'y a pas d'autocars qui parcourent d'aussi longues distances. Il en est de même des voyages de Montréal à certains endroits de la Floride ou de Montréal à Windsor. Dans ce cas, un voyage de Montréal à Windsor comporterait deux trajets sur des routes desservies par deux compagnies différentes. L'échange de voyageurs a lieu à Toronto. Je suis sûr que la plupart d'entre vous connaissez les installations modernes qui existent au terminus de Toronto pour le confort et le bien-être des voyageurs.

M. MARTIN: Je suppose qu'il en est à peu près comme ceci: vous dites que vous avez actuellement 7,200 employés. Il peut être très difficile et peut-être injuste de vous demander d'estimer, même en chiffres ronds, le nombre d'hommes que vous espérez employer après la guerre, quoique vous vous attendiez, naturellement, d'en employer autant que possible. C'est toutefois l'industrie du tourisme qui, en amenant des promeneurs au Canada, permettra les grandes augmentations de services qu'on peut prévoir. Ce sont peut-être les moyens indirects qui réussiront le mieux, n'est-ce pas?

M. PERRY: Monsieur Curtis, voudriez-vous répondre à cela?

M. CURTIS: Je voudrais ajouter un mot ou deux à ce qu'a dit M. Foster. Vous dites que nous n'avons pas mentionné dans notre mémoire que nous pourrions engager nos anciens employés qui sont sous les drapeaux et d'autres encore. Je ne crois pas que vous ayez raison, car à la page 7 nous disons ceci:

Considérant donc tous les facteurs pertinents, l'industrie de l'autocar ne croit pas se faire d'illusions lorsqu'elle prédit pour après la guerre un accroissement notable et une forte expansion de ses services au public. Elle est sûre de pouvoir réabsorber dans son personnel, sur un pied équitable, tous ses employés actuellement sous les armes ou dans l'industrie de guerre. Elle croit aussi pouvoir donner de l'emploi alors à un personnel bien plus considérable qu'autrefois pour prendre soin de l'augmentation des affaires résultant des conditions déjà mentionnées.

Nous avons mentionné le fait que nous allons rengager nos anciens employés et que nous nous attendons d'en engager bien d'autres.

A propos de chiffres nous pourrions faire comme les chemins de fer et citer tout ce qu'il nous plairait, en disant: "Si nous faisons ceci, nous emploierons tant d'hommes de plus; si nous faisons cela, nous emploierons tant d'hommes de plus". Nous essayons de nous en tenir aux faits sans y ajouter de si ni de mais. Personne ne peut prévoir ce qui arrivera après la guerre ni donner des chiffres dignes de foi sur le nombre d'employés qu'on engagera.

M. TUSTIN: J'ai demandé dès le début si vous croyiez pouvoir donner de l'emploi aux ouvriers spécialisés qui reviendront après la guerre. M. Foster m'a répondu. C'est la principale chose que j'avais en vue.

M. FAIRTY: Puis-je faire une observation. Nous savions quels étaient les buts du Comité et nous avons fait de notre mieux pour indiquer autant que possible quelle serait la situation après la guerre. Mais le Comité sait comme nous sommes solidaires les uns des autres. Par exemple, j'ai lu dans les comptes rendus du Comité les déclarations faites par les premiers ministres—je crois—de la Colombie-Britannique et de l'Alberta concernant...

Le PRÉSIDENT: Pas la Colombie-Britannique.

M. FAIRTY: Pas la Colombie-Britannique?

M. MACNICOL: Le Nouveau-Brunswick.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick.

M. FAIRTY: En tout cas, quelqu'une des provinces.

M. MACNICOL: L'Alberta, en tout cas.

M. FAIRTY: ...concernant les grands projets de routes. Quoique je n'en sache pas grand'chose, j'ai peine à croire que les provinces accompliront ces travaux sans subvention fédérale. Alors il s'agit de savoir si vous allez leur accorder ces subventions, pour que ces routes se construisent. Si les routes sont là, nous nous en servons, avec votre permission. Il en est de même des autres choses, comme l'hélicoptère. Quel sera le champ d'opération de l'hélicoptère? Si vous nous permettez de l'exploiter, nous emploierons plus de monde. Mais nous laisserez-vous faire? Toutes ces choses sont conditionnelles. Nous ne pouvons faire que des conjectures à leur sujet, car il ne nous appartient pas de décider ces choses. D'autres en décideront.

M. MARTIN: Si vous étiez autorisés à vous servir de l'hélicoptère, avez-vous calculé combien vous pourriez employer de main-d'œuvre de plus?

M. FAIRTY: Non. Je ne crois pas que nous puissions aller jusque là. Pour parler franchement, je suis bien convaincu, après avoir entendu les témoignages rendus à Washington, que c'est un moyen de transport destiné à s'imposer d'ici cinq ans ou en moins de deux ans et demi après la guerre, d'après la prédiction de M. Sikorsky, qui me paraît avoir raison. Mais il n'y en a pas un en service actuellement pour fins commerciales. On me dit qu'ils sont en usage dans les services militaires des Etats-Unis actuellement. Eu égard à la situation, il est assez difficile de prévoir quel usage on en fera. Nous le voyons venir, mais combien faudra-t-il de temps? Je n'en sais rien. J'ai lu l'autre jour un livre par M. Stout, qui a également témoigné devant la Commission C.A.B. Il a presque prophétisé que l'hélicoptère pourrait prendre la place de l'autobus pour les transports locaux. Ainsi, vous voyez que la prédiction d'un homme vaut celle d'un autre. Tout ce qu'on peut faire, c'est de pronostiquer intelligemment.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. McDONALD: M. Martin vient de poser une question qui se rapportait à l'emploi indirect. Sans doute, nous nous intéressons à toute industrie qui augmentera le travail indirectement. Nous songeons à cela aussi. M. Martin a posé une question au sujet de l'achat d'autocars et d'autobus et au sujet de la proportion des voitures déjà en service que vous aviez achetées au Canada. Je voudrais suivre cet ordre d'idées et m'informer de ceux que vous achetez en dehors du Canada pour savoir si c'est parce que vous les obtenez à meilleur marché aux Etats-Unis, par exemple. Est-ce à cause du meilleur marché de certains modèles? En posant ces questions, je songe qu'au début de la guerre, il ne se fabriquait presque pas d'avions au Canada. Aujourd'hui, nous avons une immense industrie de l'avionnerie. Il y a eu de grands progrès. Nous construisons même le Lancaster, quoique ce ne soit pas complètement. Nous achetons les moteurs. En posant cette question, je songe à savoir si toutes ces voitures pourraient s'acheter au Canada, en supposant toujours que le prix ne serait pas excessif comparé au prix que vous les payeriez ailleurs.

M. FAIRTY: Puis-je répondre de cette manière-ci? J'ai comparé il y a quelques années, avant la guerre, à une séance de la Commission du tarif, ici. La question que vous soulevez prête à diverses opinions, sans doute, car quelques-uns de ceux qui veulent fabriquer des autocars ici croient pouvoir le faire, tandis que certains exploitants pensent le contraire. Je ne crois pas que ce soit une question de prix. Lorsque nous faisons venir un autocar américain au Canada, il nous coûte beaucoup plus cher qu'il coûterait aux Etats-Unis. Nous serions très heureux de pouvoir acheter des autocars canadiens. Dans le passé, la difficulté a consisté en ce que le prix de l'établissement d'une fabrique d'autocars modernes et de la préparation des modèles et le reste est si élevé que le manufacturier canadien moyen, à moins d'être assuré de vendre tous les autocars du pays, ne pourraient pas l'entreprendre. Autrement dit, jusqu'à présent la demande a été si restreinte qu'un manufacturier moderne n'aurait pas pu s'en

charger. Il en sera peut-être autrement à l'avenir. Nous l'espérons. Nous voulons acheter nos autocars au Canada si nous le pouvons, mais jusqu'au début de la guerre, pour parler franchement, je dois dire qu'en général il n'a pas été possible d'acheter les grands autocars au Canada.

M. MACNICOL: En fait, il ne se fabrique pas de moteurs d'aéroplanes au Canada. Nous faisons la charpente des avions, mais non les moteurs.

M. FAIRTY: C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. MACNICOL: Et sans le moteur, l'aéroplane ne quitterait jamais le sol.

M. FAIRTY: L'autre jour, je suis allé à la Victory Aircraft et j'ai visité l'établissement. On y importe les moteurs des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MCNIVEN: Monsieur Perry, avez-vous pu acheter du nouveau matériel depuis le début de la guerre? Avez-vous pu acheter de nouveaux autobus?

M. PERRY: Oui, nous avons pu en acheter, mais très peu, et ils étaient du modèle dit Victory, et non pas du type que nous aurions acheté d'ordinaire pour le service que nous donnions avant la guerre ni de celui que nous prendrions pour le service d'après-guerre. Ce sont des autobus, mais il faut le dire vite.

M. MCNIVEN: Et les autobus que vous avez achetés sont destinés aux trajets sur courte distance, comme entre un centre important et une usine de guerre?

M. FAIRTY: Exactement. Ils sont du modèle conçu principalement pour répondre aux besoins du transport sur des distances peu considérables.

M. MCNIVEN: Cela signifierait-il qu'il vous faudra, après la guerre, remplacer presque tout le matériel que vous possédez actuellement?

M. FAIRTY: Il semble que les besoins de matériel nécessaire pour réorganiser l'industrie seront considérables dans l'après-guerre.

M. MCNIVEN: Ainsi, vous donneriez de l'emploi indirect. L'industrie donnerait de l'emploi indirect dans la construction de ces nouvelles voitures.

M. FAIRTY: C'est juste. Il y a certains modèles de voitures, à nombre de places restreint et pour les transports sur courte distance, qui consistent en un châssis type de camion, auquel on superpose une carrosserie. Ce n'est pas là le genre de véhicules qui convient pour le transport sur longue distance; et l'on ne fabrique pas au pays le type de véhicule propre au transport sur longue distance. Quelques compagnies ont tenté de le faire et ont fabriqué quelques modèles; mais, en général, pour ce qui est du type moderne complet d'autobus, suivant lequel toute la voiture est assemblée comme une seule unité, à la façon d'un avion, il nous a fallu jusqu'ici nous le procurer aux Etats-Unis. Avant la guerre, certains industriels américains ont essayé d'établir des services de fabrication au Canada, mais la demande était si limitée qu'elle ne justifiait pas le maintien de l'entreprise et les usines furent fermées.

M. MCNIVEN: Est-ce que vous employez des autobus climatisés, au Canada?

M. FAIRTY: Certains exploitants s'en servent.

M. MCNIVEN: Au Canada?

M. FAIRTY: Oui.

M. MCNIVEN: Mais la plupart ne le sont pas?

M. FAIRTY: C'est bien cela. La climatisation des autobus est une innovation qui ne date que d'un peu avant la guerre.

M. MCNIVEN: Croyez-vous qu'à l'avenir les autobus seront climatisés?

M. MACNICOL: Evidemment.

M. FAIRTY: Sans aucun doute, monsieur. Les autobus comme ceux dont se servent les membres de cette Association seront climatisés. On a si bien perfectionné la climatisation des autobus qu'elle est maintenant de tout repos.

M. McNIVEN: Et ce travail pourrait se faire au Canada?

M. FAIRTY: Mais oui. S'il y avait ici des fabricants, comme Frigidaire ou une entreprise semblable, pour le faire, on pourrait se procurer ce matériel au pays.

M. McNIVEN: Ainsi, toutes les voitures de la Western Canadian Greyhound Lines sont faites à Winnipeg. Mais il n'est guère exact de dire qu'elles y sont fabriquées. Elles sont assemblées à Winnipeg.

M. FAIRTY: Oui. Il y a une compagnie à Winnipeg, et je pense qu'il y en a une autre à Vancouver, qui a tenté de fabriquer des autobus au pays. Mais toutes les parties essentielles de ces véhicules viennent des Etats-Unis. Il n'y a pas de sources d'approvisionnement, au Canada, pour les articles que M. Mac-Nicol a mentionnés, comme les moteurs, les essieux, les transmissions, les arbres moteurs, les directions, etc.

M. MARTIN: Et les carrosseries? Nous avons environ douze usines de carrosseries, au pays. Ne sont-elles pas capables de fabriquer la carrosserie nécessaire?

M. FAIRTY: Elles font le type de carrosserie, dont j'ai parlé.

M. MARTIN: Pour les petits autobus?

M. FAIRTY: Les petits autobus montés sur châssis de camion, comme ceux qui desservent les écoles et les lignes de transport sur courte distance. Mais les autobus dont il s'agit dans notre liste sont des voitures que l'on ne fabrique pas en entier au Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Purdy, je crois que vous désiriez poser une question?

M. PURDY: Oui. J'allais demander à ces messieurs s'ils avaient des chiffres comparables entre les taux des salaires qu'ils paient et ceux que paient les compagnies de chemin de fer, et aussi entre les heures de travail de leurs employés et celles des cheminots?

M. PERRY: Non, monsieur. Je ne crois pas que nous ayons ces données. Le travail du personnel exploitant de l'industrie de l'autobus est si nettement différent de celui des cheminots, qu'il serait très difficile de les comparer l'un à l'autre. Cependant, en ce qui concerne les heures de travail des chauffeurs d'autobus, cela est très clairement défini dans les diverses lois provinciales sur les véhicules automobiles, qui portent qu'aucun chauffeur préposé à une voiture ne peut travailler plus de dix heures sur vingt-quatre. Voici une classification concernant dix grandes compagnies du Canada, dont le nombre d'employés est de 2,079. Ce chiffre comprend: la direction, 121; le personnel de bureau, 261; les chauffeurs, 898; les mécaniciens et les employés de garage, 681; et le personnel vendeur, 118. Le montant des salaires payés à ces 2,079 employés, au cours de l'année civile 1943, s'élève à \$3,579,222, soit une moyenne de \$1,721.61 par employé. En réalité, ce n'est pas là tout ce que les employés reçoivent. Dans presque tous les cas, les compagnies fournissent des uniformes aux membres du personnel exploitant, après une certaine période de service, lorsque ceux-ci ont prouvé qu'ils sont dignes de confiance et que leurs états de service sont bons au double point de vue de la prudence et de la compétence pour conduire un véhicule et traiter le public avec courtoisie. S'il en est ainsi, on leur donne automatiquement uniformes et pardessus; dans certains cas, les employés reçoivent deux sortes d'uniforme: un pour l'hiver et un pour l'été. En outre, la compagnie pourvoit les employés de garage de plusieurs outils essentiels. Les salopettes sont fournies. Tout cela en plus des salaires, sans compter les nombreux autres

avantages dont jouissent ces employés. Mais c'est là le salaire réel des employés en question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: Je désirerais poser deux questions. Le principal grief des chemins de fer contre les autobus est que ceux-ci leur enlève du trafic. D'après les chiffres que vous donnez, à la page 2, votre trafic pour 1941 se montait à quelque 35,000,000 de voyageurs, en comparaison de quelque 29,000,000 pour les chemins de fer. Voici donc ma question: en admettant qu'il n'y ait pas d'autobus, quelle proportion de ces 35,000,000 de voyageurs, selon vous, serait allé aux chemins de fer? Vous avez dit, je crois, que votre entreprise était pour la plus grande partie une entreprise nouvelle. S'il en est ainsi, ils n'en auraient pas eu du tout. Mais avez-vous des statistiques sur la proportion qui aurait pu leur échoir?

M. PERRY: Je doute qu'il me soit possible même de tenter d'établir un pourcentage du nombre de voyageurs qui auraient fait appel aux chemins de fer, s'il n'y avait pas eu de service d'autobus. Je sais, cependant, comme nous l'avons exposé dans notre mémoire, que le service que nous exploitons, diffère du tout au tout de celui des chemins de fer. Nous circulons sur les grandes routes et nous passons directement par la plupart des centres peuplés. On peut parfois dire ou penser que nos lignes et celles des chemins de fer sont parallèles, comme entre Ottawa et Montréal. Nous disons que nous avons le service des chemins de fer et le service des autobus. Mais plusieurs d'entre nous oublient qu'à maints endroits, entre Ottawa et Montréal, la distance qui sépare une localité habitée et la gare, varie de cinq à quinze milles. La comparaison ne saurait être juste, si l'on ne tient pas compte de ce fait. C'est la distance du centre de la municipalité à la station la plus proche qu'il faut considérer, et cette distance peut être deux ou trois fois plus longue que celle du voyage. De sorte que nous croyons que le genre de service que nous assurons, est de nature à favoriser le trafic voyageur qui, autrement, ne s'adresserait pas aux chemins de fer. Naturellement, certains de nos voyageurs pourraient faire usage des trains, entre deux termini, par exemple, mais, la plus grande partie de notre trafic consiste en courts trajets.

M. FAIRTY: Je crois que je peux répondre d'une façon plus explicite à M. MacNicol, comme ceci. Dans une allocution qu'il prononçait au Canadian Railway Club, à Montréal,—j'avoue qu'il y a déjà assez longtemps puisque c'était en 1931—M. Bernard Allen, bachelier ès sciences, qui était alors économiste adjoint au Bureau économique des chemins de fer Nationaux du Canada, déclarait, qu'il avait soigneusement étudié les statistiques et qu'il pensait que les autobus avaient fait perdre \$4,000,000 par année aux chemins de fer. Et il ajoutait:

En 1923, le revenu du trafic-voyageurs des chemins de fer canadiens se chiffrait à \$85,000,000 tandis qu'il ne s'élevait qu'à \$80,000,000, en 1929. Le revenu du transport des marchandises, pour 1929 excédait de \$50,000,000 celui de 1923. Il n'y a pas lieu de croire que les habitudes de voyager aient subi une diminution, au Canada, de 1923 à 1929. En 1929, le revenu du trafic-voyageurs auraient dû être de \$97,000,000, c'est-à-dire de \$17,000,000 de plus que ce qu'il a été en réalité. Comme les autobus n'ont pris que \$4,000,000, c'est aux voitures particulières qu'il faut imputer les treize autres millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Qui a dit cela, monsieur Fairty?

M. FAIRTY: C'est M. Bernard Allen, économiste des chemins de fer Nationaux du Canada, au Canadian Railway Club, à Montréal. Cela équivaut en somme à ce que faisait remarquer la Commission Duff. Nous n'avons pas cité toutes les constatations de cette commission, mais ses constatations étaient à peu

près les mêmes. En d'autres termes et pour résumer, les chemins de fer eux-mêmes estiment que les autobus leur ont enlevé un maximum d'environ 5 p. 100 de leur revenu, mais que ce montant serait allé aux tramways électriques, de banlieue, si ces derniers avaient continué le service.

M. MACNICOL: Avant de reprendre votre siège, permettez-moi de vous poser cette question: n'est-ce pas un fait notoire que les autobus ont créé la plus grande partie de leurs affaires?

M. FAIRTY: Oui, tout le monde en convient.

M. MACNICOL: Quiconque monte dans un autobus pour se rendre de Bowmanville à Toronto—vous pouvez toujours vérifier ces données, car je choisis un nombre au hasard—passera en chemin devant cent maisons de ferme.

M. FAIRTY: Oui.

M. MACNICOL: Ou peut-être mille, je ne sais pas. De toute façon, les cultivateurs qui les habitent, n'auraient pas voyagé par train, parce qu'il leur aurait fallu une heure pour aller jusqu'à la gare de Bowmanville, d'Oshawa ou de n'importe quel autre endroit. Alors, n'est-il pas évident qu'une grande partie de vos clients n'auraient pas voyagé du tout s'il n'y avait pas eu d'autobus.

M. FAIRTY: Ayant eu à me rendre à Whitby, pour faire une exploration, il y a plusieurs années, c'est-à-dire avant l'avènement de l'autobus, j'ai constaté qu'il m'aurait fallu partir de bonne heure le matin et revenir tard le soir, et prendre une journée entière pour faire le voyage par train.

M. MARTIN: C'était ennuyeux.

M. FAIRTY: Ce cas est loin d'être unique. On me dit qu'il faut presque deux jours pour aller à Midland et en revenir, par le train. Je me trompe peut-être, mais c'est ce qu'on m'a dit. Ce sont des choses qui arrivent. C'est ainsi que notre entreprise a prospéré. Les chemins de fer ne veulent pas de ce trafic et ne peuvent pas le desservir. Voilà toute la vérité.

M. MACNICOL: Le public ne le permettrait pas.

M. FAIRTY: Il n'aimerait pas cela.

M. MACNICOL: Toujours est-il que les cultivateurs qui demeurent le long de la route, n'auraient pas recours au chemin de fer pour se rendre à Toronto.

M. FAIRTY: Non.

M. MACNICOL: Il y a un autre grief. Les chemins de fer vous accusent d'utiliser les grandes routes qui ont été construites par les gouvernements provinciaux et dont ils ont supporté une partie des frais, comme contribuables. Avez-vous des documents concernant les subventions qui ont été accordées aux chemins de fer, dans les premiers temps, pour construire leurs voies. Je me rappelle très bien que, la municipalité que j'habite, s'est engagée à verser une subvention de \$80,000 au chemin de fer. Voici ce que je veux faire ressortir: les torts ne sont pas tous du même côté. Il est vrai que les autobus se servent des routes; mais, par contre, le public a dû souscrire des sommes considérables pour la construction des chemins de fer.

M. FAIRTY: Je crois que la Commission Duff a étudié ce point. J'ai déjà consulté son rapport, et je pense que le total des subventions diverses accordées aux chemins de fer, s'élevait alors—et il y a de cela quelques années—à \$22,000,000,000.

M. MACNICOL: Avez-vous dit \$2,000,000?

M. FAIRTY: Non, \$22,000,000,000 en argent, en concessions et en subventions de toutes sortes.

M. MACNICOL: J'ai une dernière question à poser au sujet de ce qu'ont dit M. Perry et le président, il y a quelques instants. Quel est à peu près, selon vous, le pourcentage de votre service de voyageurs que crée ou qu'a créé l'autobus? Serait-ce 90 p. 100, 75 p. 100, 95 p. 100 ou que sais-je encore?

M. FAIRTY: Je ne fais pas partie de l'exploitation, mais d'après ce que j'en sais, je dirais au moins de 75 à 95 p. 100.

M. MACNICOL: Au point de vue création pure et simple?

M. FAIRTY: Oui.

M. MACNICOL: Une autre question. Est-ce que quelqu'un a étudié ceci? M. Martin y a simplement fait allusion, et j'ai rédigé une question pour élucider ce point. Les autobus transportent quantité de gens dans les divers parcs du Canada. Le Riding Mountain Park, au Manitoba, en est un. Il y en a une douzaine d'autres. Le Waterton Park dans le sud de l'Alberta en est un autre. Les voyageurs qui visitent ces parcs y achètent des souvenirs en grande quantité. Avez-vous des chiffres sur la proportion des affaires qui ont été réalisées du fait que les autobus amènent les touristes dans les parcs et que ceux-ci vendent des souvenirs et d'autres marchandises, y compris des repas, au public.

M. FAIRTY: Je ne connais pas assez l'exploitation pour répondre à cette question, mais je tiens à appuyer sur le fait qu'il y a plusieurs entreprises secondaires que vous croyez peut-être sans importance, comme les comptoirs de pains fourrés, mais qui n'en donnent pas moins du travail aux gens.

M. MACNICOL: Cela ne fait aucun doute.

M. FAIRTY: Ces entreprises voient le jour, progressent et subsistent grâce aux services d'autobus. C'est un avantage qu'il ne faudrait certainement pas oublier.

M. FOSTER: Si vous me le permettez, j'aimerais à mentionner quelque chose qui ne l'a pas été au sujet des employés. Ainsi, dans le cas des dix compagnies qui sont représentées ici, outre les employés qui sont entièrement au service de ces compagnies...

M. MACNICOL: Ce sont ceux dont on a parlé.

M. FOSTER: Nous avons, par exemple, dans ces entreprises quelque 650 agences de billets et de facilités pour les voyageurs. Chacune de ces agences peut employer jusqu'à trois ou quatre personnes qui gagnent une partie de leur vie grâce aux commissions qu'elles y reçoivent. En d'autres termes, l'emploi a des ramifications presque infinies.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. BERTRAND: Actuellement, la Dominion Motor Coach Association relève des divers gouvernements provinciaux?

M. PERRY: C'est bien cela.

M. BERTRAND: Est-ce que les compagnies d'autobus de votre association trouvent cela opportun?

M. PERRY: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est ce qu'elles disent dans le mémoire.

M. PERRY: Je vais produire ici, comme pièce à l'appui, une série de lois concernant la circulation sur les grandes routes, qui s'appliquent dans toutes et chacune des neuf provinces du Canada. Nous avons exploité nos lignes sous la direction des provinces pendant plusieurs années. Pour tout résumer, je puis vous dire que nous avons ainsi très bien servi les intérêts du public canadien, et que les organismes provinciaux stipulent formellement que l'exploitant doit assurer un certain degré de service.

M. BERTRAND: Et en dépit du fait que vos lignes sont aujourd'hui inter-provinciales, vous croyez toujours que l'organisme local peut vous donner satisfaction?

M. PERRY: Oui, parce que le Canada diffère des Etats-Unis en ce que nous avons seulement neuf provinces dans un territoire plus considérable que celui des Américains, qui comprend quarante-huit états. Une très petite proportion

de notre service est interprovincial ou international. La majeure partie de notre circulation s'effectue à l'intérieur des provinces.

M. GILLIS: A ce sujet, puis-je vous demander quel est le degré d'uniformité de vos règlements dans les diverses provinces?

M. BERTRAND: J'allais poser cette question, mais c'est parfait.

M. PERRY: Les règlements se ressemblent dans une large mesure. Par suite des conditions différentes qui existent dans les diverses parties du Dominion, les organismes régionaux ont décrété des lois susceptibles d'assurer le meilleur service possible à leur province. C'est-à-dire qu'il ne serait ni bon ni pratique de vouloir appliquer avec avantage une mesure commune et uniforme à tout le Dominion, étant donné la diversité qui existe entre l'est, le centre et l'ouest du Canada. Nous croyons que les règlements actuels qui tiennent compte des besoins particuliers de chaque province, sont excellents.

M. GILLIS: Serait-il possible de faire incorporer ces règlements dans le dossier?

M. PERRY: Oui, avec plaisir.

M. BERTRAND: Est-ce que vos tarifs par mille varient beaucoup d'un endroit à un autre?

M. PERRY: En général, le prix de base—c'est-à-dire le billet simple—pour voyager dans une province équivaut à ce que l'on demande dans les autres provinces. Il serait très facile d'en faire la comparaison, car les tarifs des compagnies du centre, de l'ouest et de l'est du Canada ont tous été mis en dossier ici. Il serait donc très facile de les comparer.

M. MARTIN: Que dire du barème des salaires?

M. PERRY: Nous ne vous avons donné aujourd'hui que le barème moyen.

M. MARTIN: Je veux dire la base.

M. PERRY: Je vais vous le dire aussi exactement que possible. Et c'est très exact. Naturellement, la situation en Colombie-Britannique n'est pas la même qu'en Nouvelle-Ecosse, mais les salaires équivalent à ceux que l'on paye dans les autres industries, en comparaison de ce qu'une industrie paye en Nouvelle-Ecosse et de ce que l'on paye en Alberta ou en Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: J'ai interrompu M. Purdy, il y a un instant. Aviez-vous une question à poser, monsieur Purdy?

M. PURDY: Je voulais savoir si, lorsqu'il s'agit d'établir des horaires pour les endroits où il y a concurrence entre l'autobus et le train, les compagnies essayent de compléter les services offerts par les chemins de fer ou si elles s'efforcent d'accentuer cette concurrence? En d'autres termes, suivent-elles les horaires des trains ou tentent-elles d'échelonner leurs heures de façon à donner un meilleur service au public?

M. PERRY: J'ai été chef du mouvement et j'ai dressé des horaires pendant près de quinze ans, et je puis vous dire que l'accommodation du public constitue un facteur de premier ordre dans la préparation et la modification des horaires. Je ne fais pas entrer l'horaire des trains en ligne de compte. En d'autres termes, même si un autobus et un train quittaient le point "A" à quinze ou vingt minutes d'intervalle, le train qui va beaucoup plus vite, aurait tôt fait de dépasser le véhicule automobile; et la différence de temps entre les deux services augmente en fonction de la distance. Nous avons tenu compte d'abord et avant tout de la clientèle, et cela nous a donné les revenus nécessaires pour maintenir notre entreprise.

M. FAIRTY: Puis-je donner des précisions à M. Bertrand? Lorsque nous avons comparé, il y a quelques années, devant le comité du sénat, qui était en train, à ce moment-là, d'étudier le bill "B" dans lequel il s'agissait de confier la régie des lignes interprovinciales de l'Est à la Commission des chemins de fer,

comme je crois qu'on l'appelait alors, ou à la Commission des transports, comme on l'appelle aujourd'hui, on a dit, et cela n'a pas été mis en doute, que les affaires interprovinciales de nos compagnies d'autobus, au Canada, ne représentaient qu'environ 5 p. 100 du trafic total. Je ne crois pas que la situation ait changé du tout. Je crois même que notre trafic interprovincial ne s'élève pas actuellement à 5 p. 100.

M. MACNICOL: J'allais demander si l'odieuse réglementation des cinquante milles, imposée aux personnes qui voyagent en autobus, est encore en vigueur?

Le PRÉSIDENT: Nous ne sommes pas dans l'après-guerre.

M. MARTIN: La réponse est oui.

M. FAIRTY: Non pas officiellement, mais c'est tout comme...

M. MACNICOL: Nous en avons souffert longtemps.

M. FAIRTY: On a apporté tellement de modifications à cette limite de cinquante milles, qu'il serait maintenant impossible de reconnaître l'ordonnance initiale.

M. GILLIS: Il y a une chose que je voudrais savoir. Votre mémoire représente l'opinion de dix compagnies. Pourriez-vous nous en donner les noms?

M. PERRY: Notre mémoire représente les vues de beaucoup plus de compagnies que cela. Nos propositions viennent de dix compagnies. Les dix compagnies auxquelles nous nous sommes adressés et qui nous ont fourni ces propositions, sont: la Clark Transportation Company Limited, dont le siège social est à Winnipeg; la Vancouver Island Coach Lines, dont le siège social est à Victoria; la B. C. Greyhound Lines, Ltd., Vancouver; la S.M.T. (Eastern) Ltd., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; la Canada Coach Lines, Ltd., Hamilton; la Western Canadian Greyhound Lines, Calgary; la Compagnie de transports provinciale, Montréal; la Colonial Coach Lines, Ltd., Ottawa; Autobus et Taxis, limitée, Chicoutimi; et la Gray Coach Lines, Ltd., Toronto. Ce groupe représente les compagnies les plus importantes de tout le Canada.

Le PRÉSIDENT: Ce sont là les compagnies qui vous ont fourni vos plans?

M. PERRY: Oui. Nous en avons choisi quatre dans l'Est, quatre dans l'Ouest et les autres dans le centre du Canada. Cependant, cette association ne représente pas notre industrie, mais je n'ai nommé en fait que dix compagnies.

M. GILLIS: Vous avez parlé au nom de toute l'industrie.

M. PERRY: C'est exact, monsieur.

M. PURDY: Combien de membres y a-t-il dans votre association?

M. PERRY: Nous sommes trente-deux, mais les membres de la Dominion Motor Coach Association sont les plus gros exploitants. Nous avons également des associations provinciales qui s'occupent des petits exploitants.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. HUSBAND: Permettez-moi de parler de la question du développement de l'emploi par l'entremise de l'industrie du tourisme. Il va de soi que, depuis ses débuts, l'industrie de l'autobus s'est toujours identifiée avec celle du tourisme. Les compagnies d'autobus ont construit, en divers endroits propices, le long des routes, des installations qui ont contribué à accroître et à favoriser le tourisme automobile, lors de son apparition dans notre pays. Avec le rappel des règlements qui s'imposaient dans les circonstances actuelles, nous pouvons nous attendre à voir affluer les touristes américains, après la guerre. Le tourisme deviendra l'une des industries les plus importantes du Canada. Comme vous le savez, il occupe même, depuis des années le second rang, après le blé, et il fournira énormément d'emploi. Ce sera un genre d'emploi approprié pour un certain nombre de démobilisés qui auront besoin de vivre au grand air. Chacune des agences que possèdent les dix compagnies en question—il y en a par tout

le Canada et les Etats-Unis—est un bureau de renseignements pour le développement du trafic touristique. Nous circulons sur les grandes routes, et comme la majeure partie des touristes nous viennent par les grandes routes, en automobile ou en autobus, nous sommes, dans plusieurs cas, l'organisme naturel pour la dissémination des renseignements aux touristes. Grâce aux installations que l'on trouve dans les divers endroits isolés, sur les grandes routes, nous sommes en mesure de fournir les moyens nécessaires ainsi qu'un organisme qui exploiteront ce commerce établi par le gouvernement du Canada et qui encourageront le trafic touristique. Naturellement, nous sommes pénétrés de l'idée que l'un des principaux facteurs de bonne entente entre les peuples, dans l'après-guerre, sera la liberté de voyager. Nous estimons que nous avons joué un rôle bien déterminé en ce sens, et nous allons certainement continuer à le faire.

M. PERRY: Merci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: J'en ai une autre à poser. En faisant des recherches pour étayer une ou deux questions, j'ai trouvé dans un ancien rapport que le montant des impôts par véhicule—je ne peux mettre la main sur ce rapport dans le moment, mais je l'ai ici—est de \$800. Je vois que votre mémoire mentionne \$1,132.84 par voiture. Est-ce que vos impôts ont été surélevés ou augmentés et pourquoi l'ont-ils été?

M. PERRY: Je demanderais à monsieur Curtis de répondre à cette question.

M. CURTIS: Ils ont été augmentés en vertu de l'impôt fédéral sur l'essence, qui est venu ajouter à notre fardeau fiscal. Mais l'impôt par véhicule varie naturellement d'après le nombre de milles que parcourt une voiture en un an. Plus un autobus fera de milles, plus l'impôt sera élevé, parce qu'il y a des impôts sur l'essence, la circulation et les places, et qu'ils augmentent en fonction de la distance parcourue. Nous pourrions dire qu'une compagnie bien organisée va tâcher de tirer le plus grand nombre de milles possible par année de chaque voiture. Et plus elle fera faire de milles par année à ses véhicules, meilleur sera son service. Mais, comme tant de nos impôts sont établis sur une base de tant par milles, nos impôts annuels pour chaque voiture augmenteront dans la mesure où nous améliorerons notre service.

M. MACNICOL: Vous faites mention dans ce rapport des péages de pont.

M. CURTIS: C'est juste.

M. MACNICOL: Il n'y a pas de péages de pont en Ontario. Où sont donc ces péages de pont?

M. CURTIS: Je ne peux parler que de la région que je représente, c'est-à-dire Québec.

M. MACNICOL: Très bien.

M. CURTIS: Nous devons payer des droits de passage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Cela représente une somme de \$80,000 par année.

M. MACDONALD: Vous payiez autrefois sur d'autres ponts, n'est-ce pas?

M. CURTIS: Oui. Mais le gouvernement provincial a eu la bonté d'abolir ces droits de péage. Il nous faut encore payer pour passer sur les ponts Jacques-Cartier et Victoria. Cela nous coûte environ \$80,000 par année.

M. MACNICOL: On dit dans le rapport—je ne me souviens plus exactement des termes—qu'il est possible que les chemins de fer s'engagent dans l'exploitation de lignes d'autobus. Cela est-il vraisemblable? Y a-t-il quelque chose qui les en empêcherait s'ils voulaient le faire?

M. PERRY: Je ne vois rien qui puisse s'opposer à ce qu'une compagnie de chemin de fer demande d'exploiter un service d'autobus sur une route qui n'est pas desservie actuellement, pourvu que cette compagnie soit en mesure de convaincre le comité provincial qu'il est essentiel et nécessaire d'assurer ce service.

Rien ne saurait, semble-t-il, empêcher une compagnie de chemin de fer ou une autre entreprise d'assurer un service qui n'existe pas déjà.

M. MACNICOL: Les chemins de fer se servent actuellement de camions pour recueillir les marchandises, dans les villes, n'est-ce pas?

M. PERRY: Je crois que oui; et, dans quelques cas, les compagnies de chemins de fer ont une couple de filiales qui exploitent quelques autobus. Quant à la question des impôts, monsieur MacNicol, je voudrais simplement citer certains chiffres qui sont la moyenne des dix compagnies en question. En 1943, la moyenne par permis de véhicule s'élevait à \$188.28. L'impôt sur les places qu'on la circulation atteignait \$243.62.

M. MACNICOL: Je n'ai pas compris. Voulez-vous répéter?

M. PERRY: L'impôt sur les places et la circulation atteignait \$243.62.

M. MACNICOL: Que signifie l'impôt sur les places et la circulation?

M. PERRY: Je crois que nous sommes les seuls usagers du droit de passage public, c'est pourquoi nous payons un impôt de circulation pour chaque mille que nous parcourons. Cet impôt sur la circulation est prélevé sur les voyages inscrits à l'horaire et tous les autobus supplémentaires que l'on peut employer pour compléter le service. Dans certain cas, un autobus suffit pour faire le service. Parfois, il faut ajouter une deuxième voiture sur tout le parcours ou une troisième sur une partie du parcours. Nous payons un impôt de circulation sur chaque mille que nous parcourons; et, dans la province d'Ontario, cet impôt est d'un vingtième de cent du mille par place.

Le PRÉSIDENT: Que la place soit occupée ou non?

M. PERRY: Oui, indépendamment de cela. Ainsi, s'il s'agit d'employer un autobus de trente places, dans la province d'Ontario, l'impôt d'un vingtième de cent du mille sur les places devient une contribution d'un cent et demi par mille en impôt de circulation qu'il faut payer dans le cas d'un seul voyageur comme dans celui de vingt-cinq ou trente.

M. MACNICOL: A quoi se rapporte ce cent et demi?

M. PERRY: Il s'agit d'un cent et demi par mille.

M. MACNICOL: De sorte que pour aller de Toronto à Hamilton, il vous en coûterait soixante cents par place?

M. PERRY: Oui. Chaque fois qu'un autobus fait le service entre Toronto et Hamilton, l'exploitant paie environ soixante cents par voyage. Il y a quarante milles entre les deux villes.

M. MACNICOL: Par place?

M. PERRY: Non, par autobus. Cela en impôt sur la circulation seulement. L'impôt sur l'essence ou le carburant se chiffre en moyenne à \$697.74 par véhicule. Vous avez demandé—et M. Curtis vous a répondu—si l'on avait augmenté nos impôts dernièrement. M. Curtis a parlé de l'impôt fédéral récent, ou plutôt d'il y a quelques années, sur l'essence. C'est là un impôt nouveau.

M. MACNICOL: Je suppose que le gouvernement voudrait que le Comité proposât quelques nouveaux moyens de taxation?

Le PRÉSIDENT: Un service du gouvernement

M. PERRY: Le chiffre total que ces dix compagnies ont payé en moyenne pour chaque autobus, en 1943, s'élève à \$1,514.51.

M. MACNICOL: Pour chaque véhicule enregistré?

M. PERRY: Oui, pour chaque véhicule enregistré de ces dix compagnies. C'est là une moyenne. Et cela dépasse de beaucoup le chiffre que vous avez mentionné.

M. MACNICOL: Oui, car vous avez dit \$1,132.

M. PERRY: Oui. Mais M. Curtis a dit que nous fonctionnons, d'après certaines mesures qui nous ont été imposées, avec un peu plus d'efficacité et que nous faisons faire plus de milles par année à chacun de nos véhicules. Donc, le chiffre d'impôts est plus élevé que le leur.

M. FAIRTY: On a dit ici que les chemins de fer pourraient entreprendre l'exploitation de lignes d'autobus. Permettez-moi de dire que nous nous y opposerions fermement parce que cela serait contraire au principe reçu dans toutes les provinces du Canada, qu'il ne doit pas y avoir de concurrence.

M. MACNICOL: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le PRÉSIDENT: Il répond à une question.

M. MACNICOL: A quelque chose qu'un autre a dit.

M. FAIRTY: Je voudrais maintenant vous faire remarquer quelque chose. Voici le rapport de la Commission Duff. On y lit, en page 90: "Les gouvernements de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario nous ont appris que le permis de faire circuler des autobus sur une route parallèle à une ligne de chemin de fer déjà établie avait été offert au chemin de fer, qui n'a jamais songé à profiter de l'offre. Il semble que le chemin de fer est d'avis que le Canada lui offre un domaine très restreint de nos jours pour l'exploitation économique de l'autobus comme substitut ou compagnon du train." Il serait un peu tard pour que les chemins de fer viennent nous dire maintenant qu'ils veulent exploiter des lignes d'autobus.

M. PURDY: Je ne suppose pas que vous les admettriez dans votre association?

M. FAIRTY: S'ils obtiennent des franchises comme nous l'avons fait, ils seront les bienvenus.

M. PERRY: A propos, les chemins de fer Nationaux du Canada ont des filiales qui sont membres de notre association. Celles-ci exploitent des services de grande route sur des lignes qui ne sont pas desservies par d'autres entreprises. Elles sont parfaitement libres de venir demander de faire le service sur d'autres routes qui ne sont pas desservies présentement.

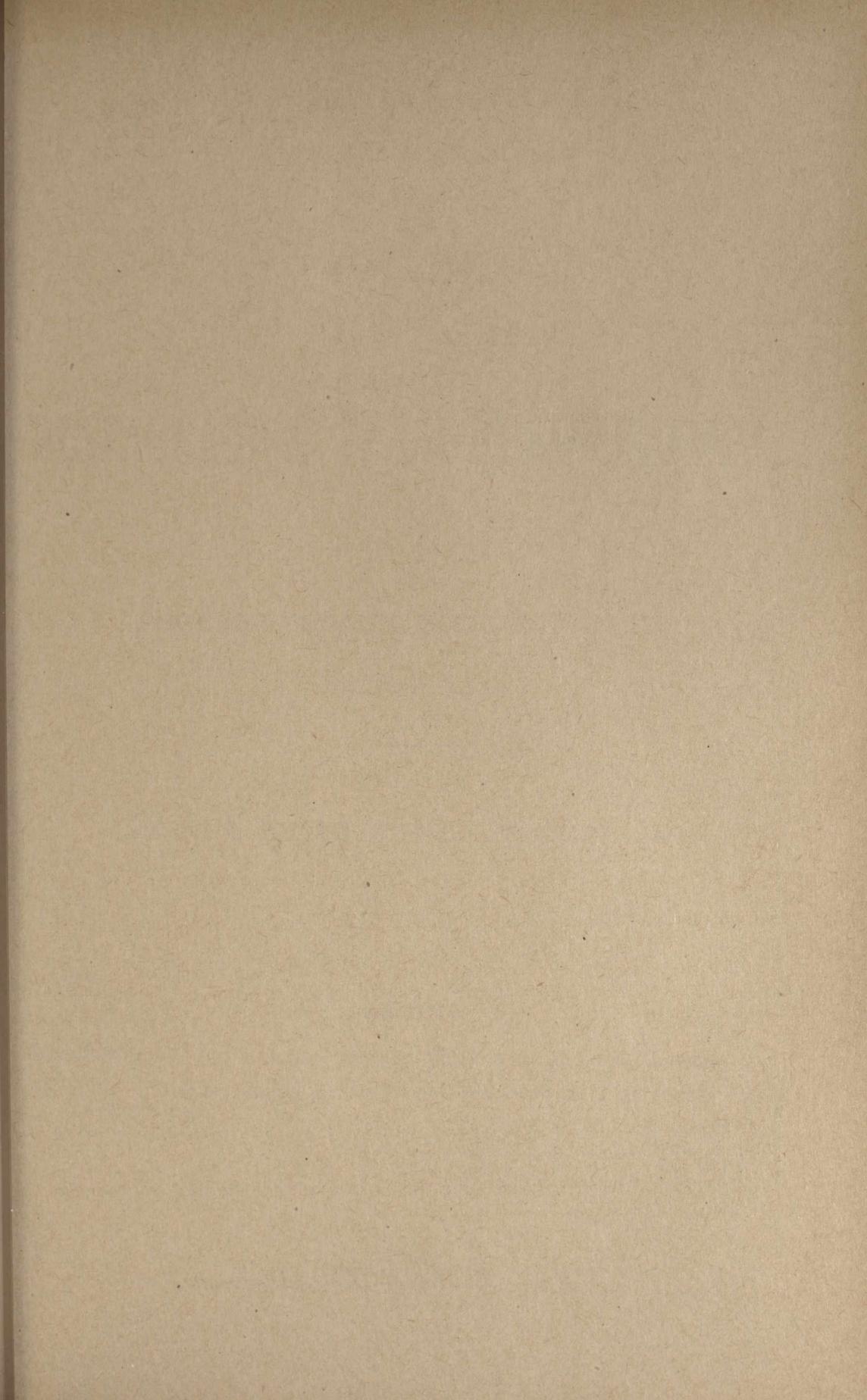
Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Je ne veux pas vous hâter, mais il est une heure passée. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons lever la séance.

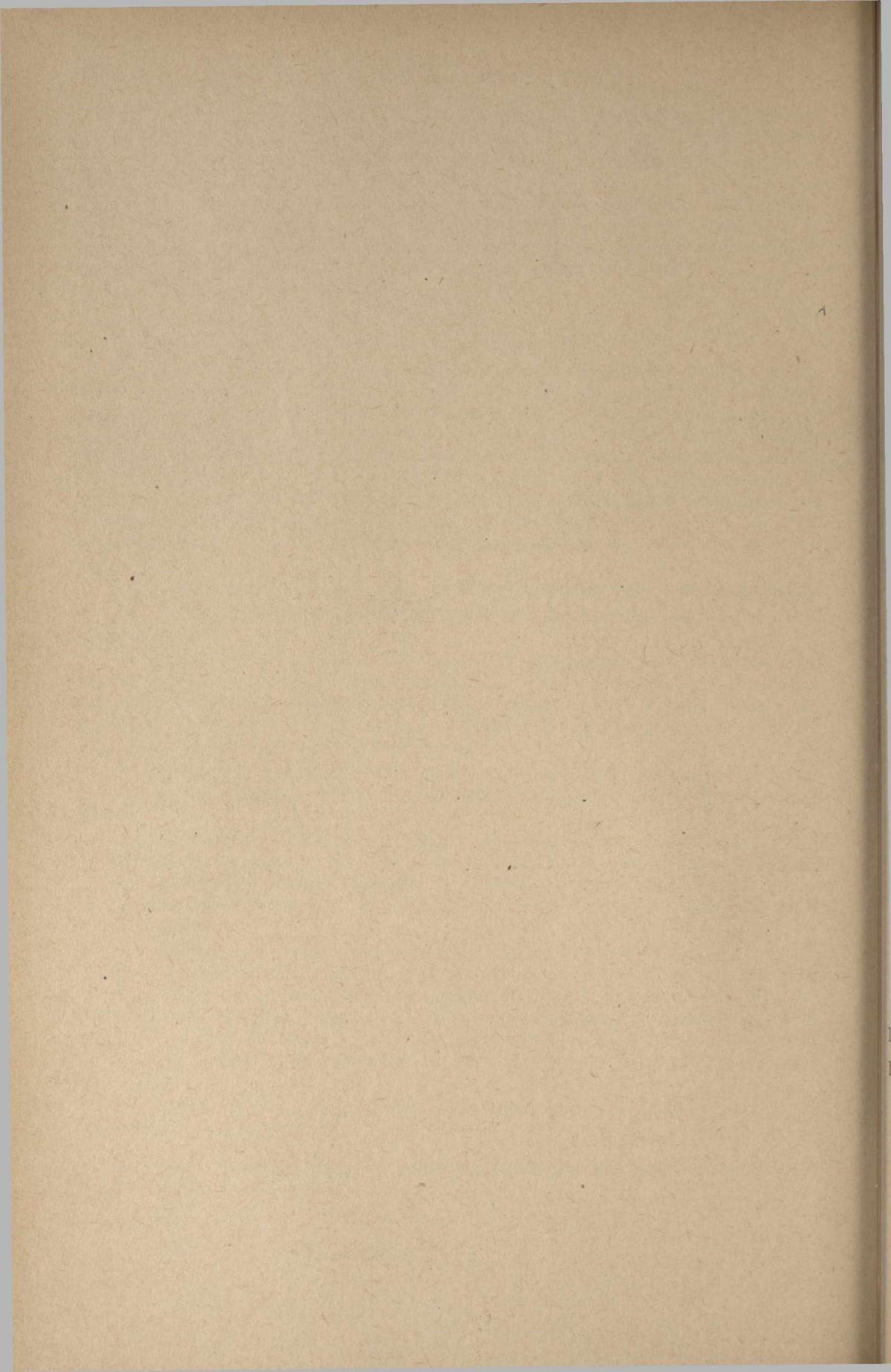
M. BERTRAND: Avant l'ajournement, je désire tout particulièrement faire mention de la courtoisie que la Dominion Motor Coach Association a témoignée aux représentants de langue française du Comité, en faisant publier un mémoire en français de leur rapport. Les membres de langue française apprécient hautement ce geste.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous avons appris beaucoup de choses, aujourd'hui, sur l'exploitation des services de voyageurs en général. Je sais que vous savez gré aux membres de cette association de venir témoigner devant nous, étant donné, comme je le disais au début, qu'ils représentent géographiquement toutes les parties du Canada. Au nom du Comité, je vous remercie, monsieur Perry, et je vous prie de transmettre mes remerciements aux membres de votre association.

M. PERRY: Merci. Si vous désirez d'autres renseignements, nous sommes toujours à votre disposition.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.





SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 5

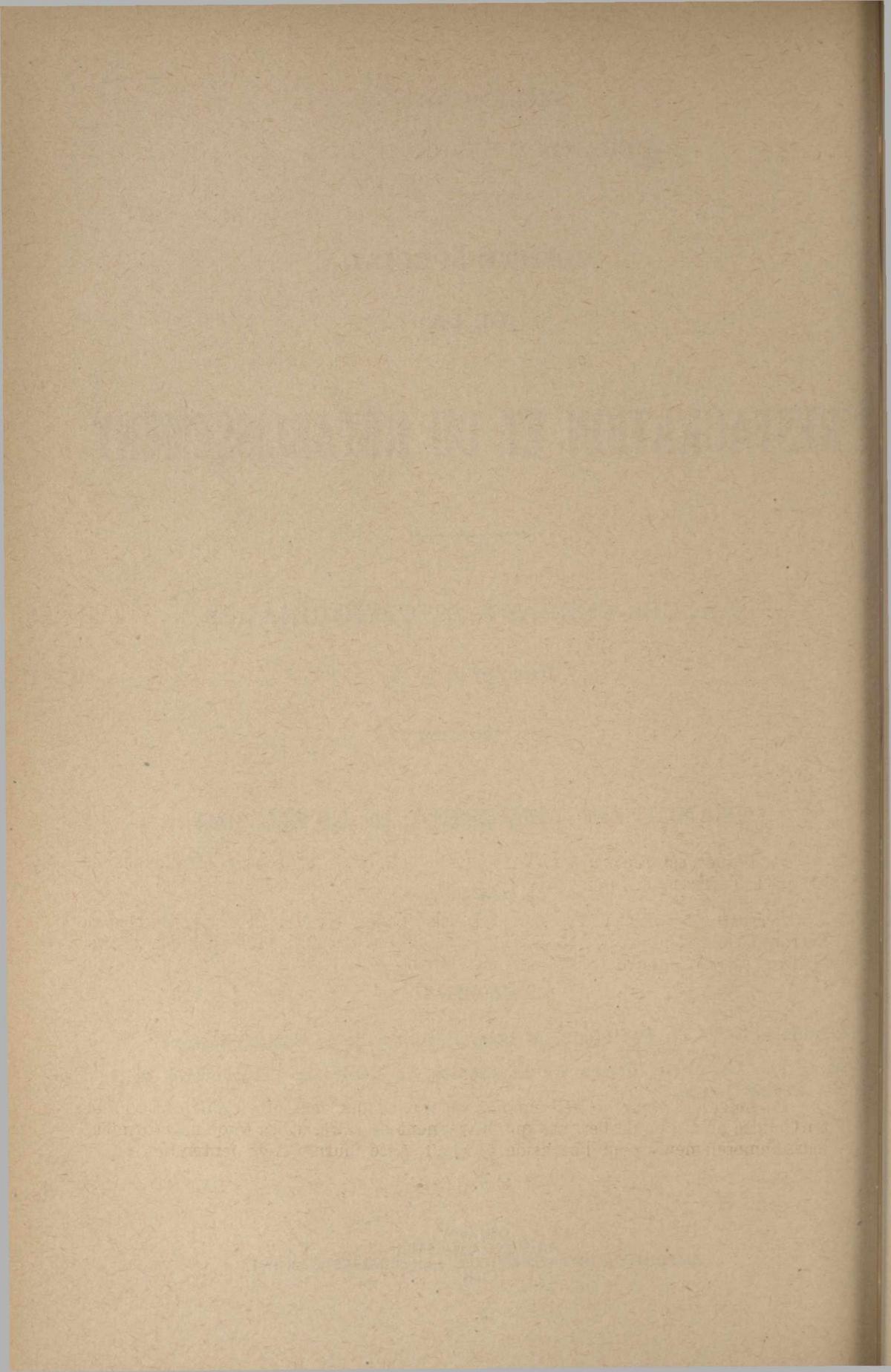
SÉANCE DU MERCREDI 19 AVRIL 1944

TÉMOINS:

L'honorable W. J. Patterson, premier ministre de la Saskatchewan;

M. F. C. Cronkite, doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 19 avril 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gillis, Jean, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Nielsen (*Mme*), Purdy, Quelch, Sanderson, Turgeon, Tustin et White—22.

Au nom du Comité, le président exprime ses regrets de la mort de M. McKinnon, député (*Kenora-Rainy River*), qui faisait partie du Comité.

Le président lit une lettre de M. I. S. Fairty, C.R., vice-président et avocat-conseil de la *Gray Coach Lines, Limited*, de Toronto, relevant une erreur à la page 122 des Témoignages, où le chiffre \$22,000,000,000 devrait être \$2,000,000,000.

Le président présente l'honorable W. J. Patterson, premier ministre de la Saskatchewan, et M. F. C. Cronkite, doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan et président du comité de restauration de la Saskatchewan.

L'honorable M. Patterson présente alors un mémoire. Lui-même et M. Cronkite sont ensuite interrogés par le Comité.

Avec la permission du Comité, M. Evans, député, interroge les témoins.

Sur la proposition de M. Purdy, à une heure, la séance est levée jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Le MERCREDI 19 avril 1944.

La séance est reprise à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Nielson (*Mme*), Quelch, Sanderson et Turgeon—17.

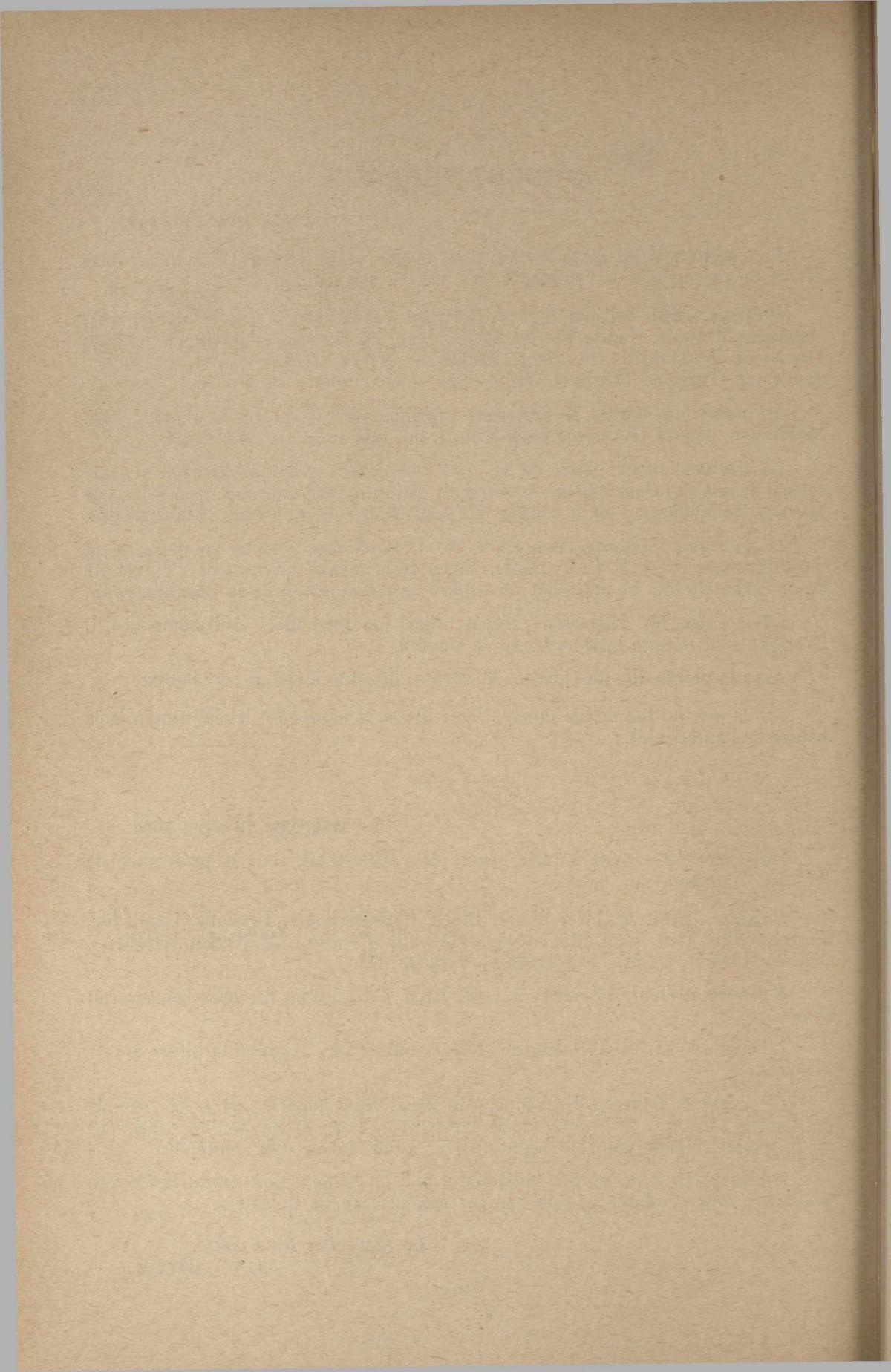
Est aussi présent: l'honorable J. H. King, C.P., leader du gouvernement au Sénat.

L'honorable M. W. J. Patterson et M. Cronkite sont rappelés et interrogés de nouveau.

Le président remercie les témoins du magnifique mémoire qu'ils ont soumis au Comité ainsi que de l'exposé qu'ils viennent de faire, et les témoins expriment leurs remerciements pour l'occasion qui leur a été fournie d'être entendus.

Sur la proposition de M. McDonald, à 5 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 19 avril 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de J.-G. Turgeon.

Témoins:

L'honorable W. J. Patterson, premier ministre de la Saskatchewan; M. F. C. Cronkite, président du comité de restauration de la Saskatchewan et doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum. A l'ordre, messieurs.

Vous savez que nous avons aujourd'hui au milieu de nous le premier ministre de la Saskatchewan, l'honorable M. Patterson, accompagné de M. le doyen Cronkite, président du comité de restauration de la Saskatchewan, constitué par le gouvernement de cette province.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais, à titre de président du Comité, dire un mot de regret à l'occasion de la mort de l'un de nos membres, M. Hugh D. MacKinnon, député de Kenora-Rainy River. Je n'ajouterais rien d'autre. Je sais que chacun des membres du Comité et le Comité lui-même sympathisent avec son épouse et sa famille, et je prends la liberté de leur exprimer, au nom du Comité, nos sentiments de vive condoléance pour la perte du mari et du père de famille.

J'ai ici une lettre de M. Irving S. Fairty, C.R., avocat-conseil de la *Dominion Motor Coach Association*, qui nous a présenté un mémoire il y a quelque temps. Il fait remarquer qu'une erreur s'est glissée soit dans la rédaction de ce mémoire, soit dans le compte-rendu du Comité. L'erreur sera rectifiée dans le rapport, mais je désirais en parler dès maintenant afin que tout le monde puisse la voir. Voici sa lettre:

Je remarque qu'à la page 122 du texte imprimé des délibérations du Comité au sujet des représentations faites par la *Dominion Motor Coach Association*, l'on me fait dire, en deux différents endroits, que le total des subventions aux chemins de fer du Canada se chiffre à \$22,000,000,000. Ce que j'ai dit en réalité, c'est \$2,000,000,000. Le montant est assez considérable, mais je ne tiens pas à ce qu'on dise que j'ai fait des déclarations absurdes.

Et maintenant, monsieur Patterson, nous sommes à vos ordres. Vous savez que le Comité a le droit de vous interroger n'importe quand pendant la présentation de votre exposé. Je crois que vous constaterez, cependant, que vous pourrez vous rendre jusqu'à la fin sans trop d'interruptions. Lorsque vous aurez terminé, évidemment, vous serez soumis à un interrogatoire. Avez-vous l'intention de lire le mémoire vous-même ou demanderez-vous à M. le doyen Cronkite de le lire?

L'hon. M. PATTERSON: Je le présenterai moi-même, monsieur le président.

L'honorable W. J. PATTERSON, premier ministre de la Saskatchewan, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité:

I. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Je désire tout d'abord exprimer mes remerciements et ceux du gouvernement de la Saskatchewan pour l'occasion qui nous est fournie d'exposer les idées, les espoirs et les visées de notre population en ce qui concerne l'époque qui suivra la cessation des hostilités.

La Saskatchewan a étudié le problème de l'après-guerre en vue de fournir à tous ses citoyens qui sont en bon état physique l'occasion de travailler et de se suffire à eux-mêmes avec ce sentiment de sécurité qui est nécessaire à la mise en œuvre des quatre libertés. Ayant toujours présent à l'esprit cet objectif, nous essayons d'élaborer des plans pour la mise en valeur de nos ressources naturelles, pour l'établissement de notre industrie de base,—l'agriculture,—sur des bases solides, et pour la création de services sociaux destinés à assurer la sécurité à ceux de nos citoyens qui, sans qu'il y ait de leur faute, sont incapables par leurs propres efforts de pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles.

II. COMMENT LA SASKATCHEWAN ENVISAGE LA RESTAURATION

Chaque ministère de notre gouvernement s'occupe avec soin depuis plusieurs mois de l'élaboration de plans de travail dans son domaine propre. Dans certains cas, par exemple, celui du ministère de la Voirie et du Transport, ces plans ont presque atteint la phase des bleus, et, une fois que l'on aura trouvé les fonds, la main-d'œuvre et les matériaux, les travaux pourront être mis à exécution.

Dans d'autres domaines, cependant, il est extrêmement difficile, sinon impossible, à cause de la pénurie des techniciens, de pousser la préparation des plans jusqu'au même degré. Il faut espérer qu'il sera possible de se procurer les services d'ingénieurs et d'autres techniciens avant qu'une situation critique ne surgisse.

Comme premier pas en vue d'élaborer un plan bien agencé de restauration et de rétablissement pour l'après-guerre, la législature de la Saskatchewan a adopté la loi dite *Saskatchewan Reconstruction Council Act*, Ch. 68, S.S. 1943, en vertu de laquelle le comité de restauration de la Saskatchewan a été créé par arrêté en conseil le 20 octobre 1943. Le comité a pour président M. le doyen F. C. Cronkite, de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan et comprend sept membres en tout.

La loi (article 3) charge le comité d'examiner et étudier les conditions et les problèmes qui se poseront en toute probabilité pendant ou après la guerre, d'étudier, d'élaborer et de recommander des plans, des programmes et des travaux aux fins d'apporter une solution à ces conditions et problèmes, et de conférer avec les autorités fédérales, provinciales et municipales, les industriels, les agriculteurs, les syndicats de patrons, les syndicats d'employés et tous autres groupements.

Le comité de la restauration a visité les centres les plus importants, dans chaque partie de la province, et a tenu des audiences publiques au cours desquelles les corps municipaux, les syndicats, des techniciens spécialisés en divers domaines, et les individus intéressés ont comparu et présenté des plans et des suggestions pour la période d'après-guerre. Non content d'étudier ainsi les besoins et les désirs de la population de la province par contact direct, le comité a retenu les services d'un personnel d'environ vingt techniciens, qui s'occupent de travaux de recherches.

Le comité fera rapport au gouvernement de la Saskatchewan dans un avenir assez rapproché, mais, jusqu'à ce que nous ayons reçu ledit rapport, il y a plusieurs aspects des plans de la Saskatchewan pour l'après-guerre dont je ne puis faire l'esquisse, car les détails en seront contenus dans le rapport. Dans certains cas, tout ce que je pourrai vous dire, c'est que l'on poursuit enquêtes et recherches.

III. TRAVAUX PROJÉTÉS

Je conçois que le comité tient fortement à obtenir des renseignements sur les travaux projetés en vue de remédier au chômage possible après la guerre, quand la démobilisation aura eu lieu et que les industries de guerre auront ralenti leur production. A cet égard, j'aimerais faire remarquer que, tout en reconnaissant la grande importance de ces projets pour la période qui suivra immédiatement la fin des hostilités, ou lorsque le conflit aura diminué en étendue, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas trop insister sur ce point.

Ces projets sont utiles comme programmes à court terme pour la période de transition, mais si des plans de restauration à long terme ne sont pas élaborés, lesdits projets ne serviront qu'à reculer l'échéance du jour funeste. Beaucoup de soins doivent être apportés au choix de ces travaux, que nous appellerons "immédiats", pour bien s'assurer qu'ils n'entrent pas dans la même catégorie que les travaux de "secours" des années de la dépression—travaux inventés et exécutés par des méthodes moins efficaces à seule fin de procurer de l'ouvrage à un certain nombre d'hommes. Tous les projets immédiats devraient être conçus de façon à s'ajuster avec les plans à long terme, et constituer effectivement le point de départ d'un programme à long terme de restauration et de rétablissement. Là où la construction d'immeubles est proposée, il faut s'assurer que ces immeubles sont utiles et nécessaires.

Dans le but de vérifier combien de gens trouveront de l'emploi dans l'industrie privée en Saskatchewan pendant les années d'après-guerre, l'Office du travail et du bien-être public a envoyé un questionnaire à chacune des compagnies industrielles de la Saskatchewan qui sont soumises à la loi des accidents du travail. Ces compagnies sont au nombre de 2,893 et jusqu'ici 50% d'entre elles ont envoyé leurs réponses.

Sur la foi de ces rapports incomplets, il semble que les chances d'emploi pour les hommes augmenteront quelque peu pendant la période d'après-guerre, en ce qui concerne les employés administratifs, les commis aux écritures et les ouvriers spécialisés et non spécialisés. Par contre, l'enquête a révélé une diminution des chances d'emploi dans le cas de la main-d'œuvre féminine. Vraisemblablement, la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine mises ensemble, une augmentation nette sera enregistrée. Les rapports reçus de plusieurs compagnies, cependant, indiquent beaucoup d'incertitude au sujet de la situation de l'emploi chez elles dans l'après-guerre; plusieurs autres compagnies, employant un nombre assez considérables d'ouvriers, ont été incapables d'énoncer des prévisions.

Certaines compagnies, peut-on remarquer, qui se consacrent à l'heure actuelle à des travaux de guerre, trouvent un élément d'incertitude dans le fait que le gouvernement fédéral n'a pas jusqu'ici expliqué clairement son attitude au sujet de ce qu'il adviendra des machines et de l'outillage qui sont la propriété du Dominion, mais qui sont présentement utilisés par ces compagnies pour leurs travaux de guerre.

L'une de ces compagnies, dans un mémoire présenté au comité de la restauration, déclara catégoriquement que s'il lui est permis d'acheter, pour une somme nominale, les machines-outils, l'outillage et les matières premières qui sont en sa possession, moyennant la preuve qu'il en sera fait un usage productif, elle s'engage à donner de l'emploi à 480 de ses employés actuels, s'ils veulent rester à leurs postes après la guerre, ainsi qu'à un personnel de 250 à 300 qui lui reviendra des services armés.

Il faudrait indiquer que, dans les remarques qui précèdent, il n'est pas tenu compte de la possibilité de nouvelles industries et de la somme d'emploi que celles-ci apporteront. A propos du travail agricole, l'on prévoit que 25,000 hommes de plus seront absorbés par les fermes de la Saskatchewan, sans compter les hommes qui seront établis en qualité de colons-soldats.

A l'heure actuelle, on signale qu'un peu plus de 70,000 hommes et femmes de Saskatchewan font partie des divers services armés; il est évident, par conséquent, qu'au moment de la démobilisation générale, un nombre considérable d'ouvriers seront à notre disposition pour travailler au développement et à la mise en valeur de la province. J'ai l'intention de présenter un aperçu de quelques-uns des projets les plus importants du gouvernement de la Saskatchewan. Les travaux de construction et de réparation projetés sont urgents et seront d'utilité directe pour le peuple. Tous ces projets s'adapteront, croyons-nous, au plan de restauration générale de la province.

(a) *Edifices publics provinciaux*

Notre ministère des Travaux publics a préparé un rapport indiquant le minimum des travaux que requerront, en Saskatchewan, la restauration et la construction d'édifices publics. Il s'agit là d'un programme de \$9,950,000, et l'on prévoit que 45% du coût total sera affecté à la rémunération de la main-d'œuvre. Encore une fois, il convient de souligner que l'élaboration des plans de la plupart de ces édifices et la mise au point nécessaire avant le lancement des travaux exigent un personnel et du temps. L'on estime que, même avec un personnel suffisant, cela prendrait du temps pour que ces plans atteignent la phase des bleus.

En outre, l'Université de la Saskatchewan a soumis un programme de construction étendu, qui deviendra nécessaire dans un avenir rapproché pour que l'université soit en mesure de continuer de jouer son rôle utile à la collectivité et de procurer une éducation supérieure aux anciens combattants des deux sexes.

C'est là un programme de construction de \$2,970,000, pour la réalisation duquel il faudra augmenter d'environ \$150,000 l'octroi provincial annuel à l'université.

L'université est bien trop remplie à l'heure actuelle, et tout indique qu'après la fin des hostilités, ses cadres actuels seront absolument insuffisants en face des exigences de la situation. Ce programme ne comprend pas tous les agrandissements qui seront nécessaires à l'expansion de l'université.

(b) *Ecoles*

Les écoles, particulièrement dans la Saskatchewan rurale, sont généralement dans un état de délabrement. Presque invariablement, les bâtiments ont besoin de réparations générales; peinture à l'extérieur et à l'intérieur, extension ou réfection des appareils de chauffage, extension des dépendances. L'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve juge qu'il faudrait au bas mot, pour remettre en bon état une école ordinaire, un montant d'environ \$300.

On estime de plus qu'il faudrait au moins \$100,000 pour remplacer, dans les écoles de villages et les écoles rurales, l'outillage usé ou endommagé au cours des années de sécheresse et qui n'a pas encore été remplacé. Les dépenses faites à l'égard des terrains, de l'outillage et des bâtiments, ont été plus élevées ces dernières années, mais elles n'ont pas suffi à commencer à réparer les ravages causés pendant les années de sécheresse et de dépression.

Les écoles centrales de la Saskatchewan rapportent que leur outillage de transport est presque inutilisable, que des autobus ont besoin d'être révisés et d'autres remplacés.

Les bibliothèques scolaires ont souffert grandement par suite de l'impuissance où se trouvaient les commissions locales de remplacer les volumes ou d'en acquérir de nouveaux, et la somme de \$30 par classe est un chiffre conservateur pour répondre aux besoins immédiats des bibliothèques scolaires.

L'un des grands besoins de l'enseignement en Saskatchewan est la fondation d'écoles d'agriculture, tant pour les garçons que pour les filles, dans les régions rurales. L'on a émis l'avis que trois ou quatre devraient être commencées immédiatement tandis que les autres seraient construites à mesure que le besoin s'en ferait sentir et que le personnel enseignant pourrait être obtenu.

Le total des dépenses requises pour mettre les bâtiments et l'outillage scolaires de la Saskatchewan sur un pied d'efficacité minimum, ajouté au coût de la construction des écoles d'agriculture, s'élèvera au bas mot à \$2,642,200.

Sommaire du programme de construction scolaire

1. Réparation et rénovation des écoles, \$300 pour chaque école, environ 5,000 bâtiments scolaires en usage.....	\$1,500,000
2. Matériel pour les écoles rurales et les écoles de villages.....	100,000
3. Outillage de transport pour les écoles centrales.....	25,000
4. Bibliothèques scolaires, \$30 pour chaque classe.....	217,200
5. Ecoles d'agriculture, 4 dans la province.....	800,000
Total..	\$2,642,200

(c) *Voirie*

D'après le ministère de la Voirie et des transports, l'on devrait construire ou améliorer 8390 milles .2 de grandes routes provinciales au cours de la période d'après-guerre pour que le système de voirie de la Saskatchewan atteigne le niveau des autres parties du Dominion. De nos 8,009 milles de grandes routes provinciales, 23 milles .4 seulement ont été construits suivant les exigences ordinaires des grandes routes à surface dure. Environ 627 milles de routes n'ont pas été jusqu'ici classées plus haut que la route municipale ordinaire. Une grande partie de la distance en milles construite entre 1920 et 1935 devra être reconstruite pour satisfaire aux exigences du trafic actuel. Ce programme, auquel s'ajoutent les projets d'étagement des voies, coûtera au total \$87,805,000.

En plus du réseau des grandes routes provinciales, il y a le réseau routier conduisant aux marchés principaux, d'une longueur de 25,000 milles et pour lequel des octrois de secours sont accordés aux municipalités. Si l'on veut améliorer ces routes de façon à assurer des débouchés convenables à nos produits de base et à permettre la circulation des camions, il faudra nécessairement augmenter les octrois aux municipalités.

Sur ce réseau routier conduisant aux marchés principaux, il y a environ 2,600 ponts dont le bois de charpente n'a pas subi de traitement. Un millier de ceux-ci sont vieux de plus de vingt ans et sont, par conséquent, dangereux pour le trafic lourd. L'on estime qu'il faudrait dépenser environ \$1,500,000 pour remplacer ces ponts et améliorer l'alignement des approches. Il sera nécessaire également de prolonger les routes spéciales de colonisation et de développement dans la partie nord de la province pour permettre la mise en valeur de nos ressources naturelles en bois, poisson et minerais. Le nombre des routes de ce genre à entreprendre dépendra de la situation de l'emploi et pourra être augmenté ou diminué suivant les besoins. Le coût approximatif de ce genre de route, y compris le revêtement en gravier non traité, est d'environ \$5,000 le mille.

Les municipalités de la Saskatchewan portent un intérêt vital aux plans de construction des routes, et presque tous les villages, villes et municipalités de la partie rurale ont exprimé le désir d'obtenir des prolongements et améliorations qui leur permettront d'avoir accès au réseau actuel des grandes routes et aux plus grandes villes. Trois cent cinquante milles de nouvelles routes ont été demandées, cette distance en milles étant composée surtout de petits bouts de chemin reliant les plus petites villes. L'on a aussi demandé que les routes des parcs provinciaux soient recouvertes de gravier et que les routes conduisant vers les grandes villes soient élargies.

(d) *Téléphone*

Le département des Téléphones rapporte que pour une période de cinq ans, commençant au moment où la main-d'œuvre et les matériaux pourront être obtenus, il faudra affecter le montant de \$5,000,000 au prolongement des lignes et des services téléphoniques, en plus de l'argent employé pour maintenir le fonctionnement du réseau.

L'on estime également que les compagnies de téléphone rural devront dépenser jusqu'à concurrence de \$5,000,000 pour renouvellement et reconstructions, parce que plusieurs d'entre elles ont été incapables de maintenir leurs lignes en bon état.

Ressources forestières

Pour que la phases de restauration produise son effet en Saskatchewan, il faudra viser à atteindre un niveau de vie convenable pour les habitants. On ne pourra y parvenir, à notre avis, qu'en faisant le meilleur et le plus économique emploi des ressources de la province, en donnant à ce terme de ressources son sens le plus large et le plus étendu.

L'actif le plus précieux de la Saskatchewan est son sol; une partie de cet exposé sera consacrée spécialement à l'agriculture, y compris l'irrigation, la conservation du sol et les travaux de recherches; mais la province possède d'autres ressources naturelles très importantes auxquelles il convient de porter une attention croissante et qu'il faudra inclure dans tout programme progressif que la province pourra adopter. Parce que certaines dépenses, impliquant une main-d'œuvre importante, sont envisagées, nous mentionnons ces ressources dans cette partie du mémoire.

Les principales ressources forestières de la Saskatchewan se trouvent dans la zone mixte qui s'étend vers le nord-ouest, immédiatement au nord de la région habitée, et qui embrasse 25 p. 100 de la superficie des terres de la province. De ces 40,272,000 acres de terre, on peut en classer environ 15,000,000 dans les zones protégées ou en puissance, en procédant comme suit:

Zones de forêts mixtes

Forêts provinciales	6,521,534 acres
Forêts protégées additionnelles.....	5,711,310 acres
Parc national de Prince-Albert.....	1,198,029 acres
Forêts commerciales en puissance.....	1,617,427 acres
Total.....	<u>15,048,300 acres</u>

Au cours des derniers quarante ans, au delà de quatre billions de pieds-planche de billes, outre de grandes quantité de traverses de chemins de fer, de bois de construction, de bois de pulpe et de bois de chauffage, ont été retirés des forêts de la Saskatchewan. La valeur de la production forestière annuelle s'élève à plus de cinq millions de dollars dont 90 p. 100 ont été exportés.

L'épuisement des ressources forestières de la Saskatchewan a été rapide, particulièrement au cours des derniers dix ans; l'on estime que près de 25 p. 100 de la partie boisée accessible ont été exploités ou incendiés au cours des années passées. Dans ces régions, les arbres laissés sur pied et la reproduction d'essences précieuses ne suffiront pas à assurer un rendement de bois commercial dans un délai raisonnable.

Si la consommation du bois continue aux taux actuels, nos peuplements vierges et mûrs de sapin et de sapinette marchands seront épuisés en dix ans. L'on évalue comme suit l'épuisement annuel qui s'est produit dans la zone boisée accessible pendant les derniers dix ans:

Epuisement par—	Pieds cubes de bois debout	Pour-cent
l'usage	35,531,330	37.6
le feu	43,155,000	45.7
les insectes, la maladie, le vent.....	15,737,266	16.7
Total.....	<u>94,423,596</u>	<u>100</u>

(L'on peut s'attendre à une augmentation de la consommation pendant et après la guerre.)

Suivant le tableau ci-dessus, il est évident que pour maintenir la productivité de nos forêts, il faut recourir à des méthodes plus sévères de protection et d'aménagement, afin que les coupes exploitées et les jeunes arbres soient protégées contre le feu et que la croissance des jeunes peuplements soit favorisée par un aménagement rationnel. Le reboisement sera nécessaire pour repeupler les éclaircies nonensemencées naturellement.

A l'heure actuelle, la division forestière compte un personnel de 40 à 50, doublé pendant les mois d'été.

La section forestière du ministère des Ressources naturelles a élaboré un plan forestier quinquennal indiquant clairement l'emplacement et l'étendue de tous les nouveaux projets. Il s'agit là d'un programme de \$6,600,000 comprenant la protection contre le feu, la prévention des incendies, le développement de la sylviculture et la mise en valeur des lieux de récréation et de villégiature.

Coût estimatif

Incendies, protection et prévention.....	\$2,453,020
Sylviculture	3,856,834
Lieux de récréation et de villégiature.....	268,920
Divers	21,226
	<u>\$6,600,000</u>

Ce programme donnera de l'emploi à un millier d'hommes, 880 ouvriers et 120 employés administratifs, pendant 1,500,000 jours-homme, 39,409 jours-tracteur, et 76,745 jours-attelage. Cela représente \$6,180,000 pour la main-d'œuvre seulement.

L'on a proposé également la création d'une école forestière dans les provinces des Prairies. Une enquête en cours auprès de la profession forestière dans les provinces des Prairies a révélé que 24 ingénieurs se sont enrôlés dans les services armés. L'on estime les services de 70 techniciens et forestiers professionnels seront requis pour la restauration d'après-guerre, tant par le gouvernement que par les industries privées.

Il faudrait créer une nouvelle réserve forestière dans le nord-ouest de la province, avoisinant la frontière de l'Alberta à l'ouest de la rivière Waterhen au sud.

Le programme forestiers national lancé en 1939 est regardé comme très fructueux par les fonctionnaires forestiers de la Saskatchewan, et nous recommandons qu'il soit poursuivi.

M. Tustin:

D. Avant que vous alliez plus loin, pourrais-je vous demander de préciser ce que vous entendez par une école forestière? A-t-on l'intention d'y amener des hommes et de les y former?—R. Si je suis bien renseigné, il n'y a que deux écoles forestières au Canada; l'une de celles-ci est affiliée à l'Université du Nouveau-Brunswick; y en a-t-il une, monsieur le président, qui soit affiliée à l'Université de la Colombie-Britannique?

Le PRÉSIDENT: On projette d'en fonder une.

Le TÉMOIN: Je ne sais pas quels grades sont conférés par ces écoles, mais elles donnent l'expérience des opérations forestières techniques et préparent un homme à devenir ce que vous pourriez appeler un ingénieur forestier.

M TUSTIN: Je crois que c'est une excellente idée. Je me demandais seulement si vous voudriez bien entrer dans plus de détails à ce sujet.

Le TÉMOIN: Ce que l'on propose, c'est qu'il y ait une école pour desservir les trois provinces des prairies où les opérations forestières ont un caractère essentiellement semblable.

M. McDONALD (*Pontiac*): Il y a une école de ce genre affiliée à l'Université Laval.

M. MACNICOL: Et il y a une école forestière à l'Université de Toronto.

Le TÉMOIN: Oui, il y en a une au Nouveau-Brunswick, une à Toronto, et une affiliée à l'Université Laval; oui.

Pêcheries

L'un des domaines qui présentent les plus grandes possibilités de développement, c'est celui des pêcheries de la Saskatchewan, dont, avec des moyens de transport améliorés et une meilleure méthode de mise sur le marché, on peut faire une industrie de première importance. Au cours de l'année terminée le 30 avril 1943, 9,954,440 livres de poisson ont été tirées de 128 lacs du nord de la Saskatchewan, et la valeur en fut fixée à \$1,070,293.16 au point d'expédition. C'est là une augmentation de \$523,053 dans la valeur marchande comparative-ment à l'année précédente, augmentation attribuable aux prix plus élevés qui avaient cours pendant toute la saison pour des espèces comme le poisson blanc, la truite et le brocheton.

L'on prévoit que l'emploi des avions pour transporter le poisson des lacs inaccessibles sera plus commun dans la période d'après-guerre et que la construction de routes dans les régions du nord facilitera encore davantage la vente des prises.

A l'heure actuelle, un seul établissement de pisciculture, situé à Fort-Qu'Appelle, existe dans la province, pour le poisson blanc et le brocheton, et le service des pêcheries du ministère des Ressources naturelles est d'avis que deux autres établissements de pisciculture sont nécessaires, l'un au lac Makwa et l'autre au lac la Ronge. Ils procureraient du travail à six employés permanents et à dix employés temporaires.

Il faudrait entreprendre un relevé biologique de nos principales eaux de pêche et s'assurer des meilleurs moyens d'améliorer l'état des pêcheries en vérifiant les espèces de poisson déjà déposées dans les lacs et en faisant un relevé des lacs infestés de poissons parasites, afin d'y déterminer les méthodes de protection, etc.

En outre, ce relevé permettrait de juger s'il est nécessaire de créer d'autres échelles à poisson, en plus des deux dont le besoin se fait sentir à Prince-Albert et Saskatoon.

Il faudrait faire enquête au sujet de la possibilité d'établir une usine de réduction pour transformer les résidus de poisson ainsi qu'une station biologique expérimentale.

Les frais qu'entraînerait la réalisation de ce programme sont énumérés dans le tableau suivant:

Sommaire des frais—Ministère des Pêcheries

1. Deux piscifactories, au lac Makwa et au lac la Ronge.....	\$ 80,000
2. Laboratoire mobile pour relevé biologique.....	2,000
3. Installation des échelles à poisson Barr à Prince-Albert et à Saskatoon.....	6,000
Total.....	\$ 88,000

Coût annuel—Frais d'exploitation

1. Frais d'exploitation des piscifacures.....	\$ 24,000
2. Frais d'exploitation du laboratoire mobile.....	8,500
Total.....	\$ 32,500

Fourrures et gibier

La production des fourrures en Saskatchewan, tant sur les fermes d'élevage que dans les régions boisées du nord, est une industrie qui grandit. Au cours de la saison de 1942-1943, des fourrures d'animaux sauvages évaluées à \$1,631,574.95 ont été mises sur le marché, tandis que la production des fermes d'élevage autorisées, en pelleteries et en animaux à fourrure vivants, a été évaluée à \$825,999.50.

Un montant de \$203,530 du programme de conservation forestière de \$6,600,000, auquel nous avons fait allusion il y a un instant, sera appliqué directement à la construction de chaussée, dans les réserves forestières, et à d'autres projets de conservation des eaux destinés à aider la vie animale. Ce projet emploierait 38,932 jours-homme, 308 jours-tracteur et 6,240 jours-attelage.

Un projet pour la réalisation duquel il faudra constituer un personnel est celui des fermes d'élevage d'animaux à fourrure, car l'on est d'avis qu'il y a un brillant avenir pour le marché des fourrures, si la qualité des animaux et de la fourrure se maintient. Il faudrait pourvoir à l'instruction de ceux qui désiraient entreprendre ce genre d'élevage, sur les fermes d'élevage maintenant en existence. Si la chose était nécessaire, le gouvernement devrait exploiter des fermes d'élevage dans un but d'éducation.

Il faudrait pourvoir aussi à l'enseignement vétérinaire, ainsi qu'à l'enseignement des procédés de classement, d'élimination et de transformation. L'immobilisation d'un montant de \$36,950 serait nécessaire pour créer une renardière gouvernementale; le coût de sa direction serait de \$5,000 annuellement. Pour établir un ranch de visons conjointement avec la renardière il faudrait immobiliser un montant additionnel de \$11,000.

Parcs

Pour que les parcs de la Saskatchewan continuent d'attirer les touristes dans les années d'après-guerre, une somme considérable de travaux de construction, d'amélioration et de développement devra être entreprise. Un programme de cinq ans, entraînant une dépense de \$1,127,000, s'impose en ce qui concerne les huit parcs provinciaux. Cela comprendrait \$861,250 pour la main-d'œuvre.

Cartographie et arpentage

Il est évident que des cartes géographiques exactes sont indispensables pour que les ressources d'une région puissent être explorées et mises en valeur avec un degré quelconque d'efficacité. Elles prennent une valeur particulière lorsqu'il est question d'entreprendre un relevé géologique en des régions inconnues et presque inhabitées telles que la partie nord de la Saskatchewan.

Le comité de la restauration poursuit une enquête spéciale dans le but de s'assurer quels relevés géologiques seront nécessaires pour permettre l'utilisation la plus complète des richesses minérales de la Saskatchewan dans l'intérêt de la population.

Il est indispensable que les cartes géographiques de toutes les provinces soient uniformes et conformes à l'échelle des cartes faisant partie de la série topographique nationale. Cependant, l'on a constaté qu'il faudrait d'abord faire un arpentage des bases avant de s'occuper de la cartographie du terrain, et il a été proposé que la province se charge de cette partie du travail. Les détails et le coût du projet sont exposés dans le tableau suivant:

Sommaire des frais—Arpentage des bases

1. Frontière Manitoba-Saskatchewan, troisième méridien; autres méridiennes, lignes de bases et lignes de cantons.....	676,000
2. Arpentages concernant la restauration et le rétablissement.....	676,000
3. Arpentages des parcs, des forêts provinciales et des parcs à gibier.....	381,000
Total.....	\$ 1,399,800

Il s'agit là d'un plan de cinq ans.

Les services de 248 hommes seront requis pour ce travail, et il convient de faire remarquer encore une fois qu'il sévit une grande pénurie de personnel technique, dont une grande partie devra être formée soit après l'entrée en fonctions soit à l'université, avant que l'arpentage puisse être entrepris.

L'utilité et la nécessité de ces arpentages de bases pour fins de photographie aérienne et de cartographie ont été confirmées dans une lettre de M. K. C. Chapman, ingénieur en chef du service de la topographie à Ottawa.

Il existe des plans topographiques d'un genre ou d'un autre pour presque toutes les régions de la Saskatchewan, mais ceux qui concernent la partie méridionale sont jugés insuffisants pour les besoins de plusieurs organismes. En vue de mettre au niveau établi la cartographie de toute la province, le travail suivant sera nécessaire, et l'on a proposé que le service fédéral s'en occupe le plus tôt possible, afin de faciliter l'arpentage qu'il faudra faire en Saskatchewan pour obtenir une connaissance exacte des ressources naturelles.

SOMMAIRE DES FRAIS—CARTOGRAPHIE TOPOGRAPHIQUE

1. Latitudes 60° à 53°—13 feuilles à terminer.....	\$ 455,000
2. Cartographie de sections choisies.....	520,000
3. Latitudes 53° à 49°—16 unités à faire.....	960,000
Total.....	\$ 1,935,000

Après la cartographie topographique viendra la cartographie géologique, qui devra se répartir sur une période d'années, probablement 15 ou 20 ou plus. Il faudra s'occuper de la formation du personnel, et l'on recommande fortement que la coordination de ce travail et la préparation des cartes et des rapports soient sous la haute direction d'un organisme compétent et expérimenté tel que la Commission géologique du Canada.

Le coût estimatif d'un projet de ce genre, dans la province de la Saskatchewan, est exposé dans le sommaire suivant:

SOMMAIRE DES FRAIS—CARTOGRAPHIE GÉOLOGIQUE

1. Saskatchewan septentrionale—60° à 54° lat. 28 quadrilatères, un degré sur un degré, à l'échelle de 4 milles au pouce.....	\$ 280,000
2. Saskatchewan septentrionale—Quadrilatères à angles de 12 minutes à 15 minutes, à l'échelle d'un pouce au mille ou moins. En tout, vingt quadrilatères.....	190,000
3. Saskatchewan méridionale—54° à 49° 15 quadrilatères, un degré sur un degré.....	217,500*
4. Relevé de détail dans des régions spéciales.....	50,000
Total.....	\$ 737,500

* Cette cartographie exigerait des sondages pour fins de données géologiques.

Avant de clore cette partie de l'exposé, il convient de prêter quelque attention aux ressources minérales de la province. Pendant l'année financière terminée le 30 avril 1943, la production de minerais dans les mines de la Saskatchewan a atteint la valeur sans précédent de \$21,000,000.

Il reste encore beaucoup à faire, en fait de relevés, en ce qui concerne les possibilités minérales de la province, et il faudrait également entreprendre des recherches étendues au sujet de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources de nos terrains du nord, encore en grande partie inexploités.

Voici une liste des possibilités minérales de la Saskatchewan, indiquant les recherches supplémentaires qui doivent être entreprises :

1. *Huile et gaz*.—Diverses compagnies pétrolières font actuellement des recherches étendues dans le but de trouver des gisements productifs d'huile ou de gaz. La faculté de géologie de l'Université de la Saskatchewan leur prête son concours en faisant l'analyse des prélèvements.

2. *Production d'huiles combustibles tirées de la houille et du gaz*.—La possibilité de faire servir les gisements de houille de la Saskatchewan à la production de la gasoline, des carburants de moteurs Deisel et autres huiles combustibles, a besoin d'être étudié à fond. Les sables goudronneux de l'Île-à-la-Crosse ressemblent aux sables bitumineux de McMurray, en Alberta, et, par conséquent, la mise en valeur des sables bitumineux de l'Alberta devrait être suivie avec intérêt.

3. *La houille*.—Les gisements de lignite de la partie sud-est de la province constituent l'une des nos ressources les plus riches. Le travail sur le terrain même est nécessaire à l'élaboration des cartes de ces régions houillères, et l'on pourra sans doute y recueillir quantité de renseignements. Les perspectives qu'offrent les gisements de houille pour les usines de briquette du genre de celle de Bienfait devraient aussi être étudiées, de même que les perspectives des matières plastiques et autres sous-produits.

4. *Argiles aluminifères*.—On fait actuellement des recherches aux Etats-Unis en vue de vérifier la possibilité d'extraire l'aluminium de ces argiles. Certaines argiles présentant une teneur de 32 p. 100 d'aluminium ont été découvertes en Saskatchewan et il faudrait entreprendre d'autres recherches pour des gisements probables de bauxite.

5. *Argiles céramiques*.—La Saskatchewan est riche de ces argiles, et, depuis nombre d'années, les argiles rouges servent à la fabrication des briques et tuiles de construction à Estevan, Bruno et autres endroits. L'industrie de l'argile a souffert en Saskatchewan, cependant, du fait de la rareté des marchés et de la concurrence de l'Alberta, où un combustible plus approprié peut être obtenu sous forme de gaz naturel. Des recherches étendues quant aux usages et aux propriétés des argiles de la Saskatchewan auront besoin d'être faites.

6. *Gisements de sulfates*.—Le rendement de ces sels accuse une légère augmentation sur celui de l'année précédente: 130,650 tonnes contre 127,187 tonnes. Les données sur ces gisements sont probablement suffisantes pour les besoins actuels.

7. *Gisements de minerais dans la région précambrienne*.—Les gisements de minerais offrant un intérêt particulier sont le cuivre et l'or, et ceux-ci ont été découverts jusqu'ici dans quelques régions du nord de la Saskatchewan. Un tiers de l'ancienne région précambrienne (30,000 milles carrés) est en-dessous de l'ancienne roche psammitique d'Athabasca. On n'y a pas encore fait assez d'exploration et de recherches pour pouvoir établir des perspectives. Deux régions seulement jusqu'ici sont en état de production: Flin Flon et Goldsfields; mais deux ou trois autres ont été l'objet de beaucoup d'attention de la part des prospecteurs. La manière la plus constructive d'aborder le problème est de terminer la cartographie et le relevé géologique des régions potentielles afin de permettre au prospecteur de faire converger ses efforts sur les sections les plus prometteuses.

Ici encore, dans le domaine des recherches géologiques, la pénurie de personnel formé est aiguë. Parce que les travaux de géologie n'ont pas été jugés essentiels à la poursuite de la guerre, le nombre des diplômés a considérablement

baissé dans ce domaine, et il faudra apporter une attention particulière à la formation de géologues.

Il a été suggéré également qu'une école secondaire technique soit ouverte à Flin-Flon, où ceux qui désirent se faire prospecteurs pourront se former et acquérir une expérience pratique des travaux miniers.

Projets de travaux municipaux

Chacune des municipalités de la Saskatchewan—cités, villes, villages et municipalités rurales—a reçu un questionnaire demandant des renseignements précis au sujet des projets de travaux d'après-guerre, le nombre de jours-homme, si la municipalité était en mesure de financer les travaux par elle-même, ou si des prêts à faible taux d'intérêt, obtenus soit des autorités provinciales, soit des autorités fédérales, pourrait faire quelque différence quant au nombre et à l'étendue des projets.

Cités—Les huit cités de la Saskatchewan (villes ayant une population de 5,000 ou plus) répondirent en soumettant des mémoires indiquant que des plans soignés et mûris avaient été préparés par les ingénieurs civiques et autres fonctionnaires. Dans certains cas, les bleus étaient déjà prêts, tandis que dans d'autres une grande partie des bleus restaient encore à préparer.

Tout compte fait, il est évident que les municipalités ne sont pas en mesure de mettre à exécution sans aide les plans complets ayant trait à leurs travaux d'amélioration. A une ou deux exceptions près, un peu d'aide gouvernementale, habituellement sous forme de prêts à bas intérêts, est nécessaire à la réalisation de leur programme. Plusieurs ont laissé entendre que des fonds d'importance variée avaient été mis de côté pour l'exécution de certains des projets exposés ici.

Parmi les principaux item apparaissant sur les listes de presque toutes les villes, on remarque le développement des services d'égout et d'aqueduc, des rues et des trottoirs, des services d'éclairage et de force motrice, des parcs, des édifices publics, tels que bibliothèques et hôtels de ville, écoles, hôpitaux et centres de récréation.

Le coût estimatif global de ces projets s'élève à \$26,069,712, dont une somme de \$10,522,601 irait à la main-d'œuvre et couvrirait 2,045,568 jours-homme.

Villes—Des renseignements précis ont été obtenus d'environ 25 p. 100 des 82 villes de la province. D'après cette moyenne, l'on estime qu'un programme de travaux publics de \$1,747,867 sera entrepris par les villes. Un certain nombre d'entre elles ont souligné le fait qu'il leur serait nécessaire d'obtenir l'assistance financière fédérale ou provinciale pour réaliser leur programme avec succès. Comme les municipalités d'autre importance, les villes sont intéressées à assurer l'approvisionnement d'eau, la construction de trottoirs, d'édifices municipaux, de salles de récréation, d'écoles, d'hôpitaux et l'amélioration des routes.

Le coût estimatif global de la main-d'œuvre requise pour ces travaux est de \$786,540, représentant 196,635 jours-homme.

Villages—Des 391 villages de la province de la Saskatchewan, 162 ont fourni des renseignements assez précis. Sur la base de ces réponses, l'on estime que des travaux pour un montant global de \$148,651 seront entrepris dans tous les villoges de la province.

Les entreprises des villages comprennent des trottoirs (en bois et en béton), des conduites de distribution d'eau, des services d'égout, des appareils de protection contre l'incendie, des travaux de voirie (y compris des revêtements de gravier), la production de l'énergie électrique, la construction de réservoirs et barrages, la construction et la rénovation de l'hôtel de ville et des bâtiments municipaux et de salles de récréation.

Six villages seulement ont laissé entendre qu'ils entreprendraient des projets additionnels s'ils pouvaient se procurer de l'argent à bas intérêt. Ces projets additionnels s'élèvent à \$75,850 et comprennent un hôpital dans le village de Turtleford dans la région nord-ouest de la partie habitée de la province.

Municipalités rurales—Les renseignements obtenus des municipalités rurales indiquent que, pendant les premiers deux ans qui suivront la guerre, les travaux publics suivants seront entrepris:

(a) Routes, ponts, ponceaux, etc.....	\$2,400,000
(b) Bâtiments et autres projets.....	72,000
	\$2,472,000
Outillage nécessaire	\$ 640,000
	\$ 706,000

Il convient de faire remarquer qu'il existe dans la province de magnifiques bâtiments aussi bien que d'autres installations, actuellement employés par le C.A.R.C., qui ne seront pas, croit-on, consacrés au même usage après la guerre. Presque dans chaque cas, ces installations, y compris les lignes de transport d'énergie électrique, pourraient être employées avec économie dans un centre voisin. L'on recommande qu'une attention particulière soit accordée à ce problème.

Prolongements ferroviaires

La question du transport des produits de base sur le marché prend une importance considérable dans une province comme la Saskatchewan, où les distances sont grandes, où la population est disséminée et où les moyens d'existence des habitants dépendent des taux raisonnables pour le transport rapide des produits de la ferme.

L'étude attentive d'une carte ferroviaire de la Saskatchewan indique des lacunes dans le réseau de voies ferrées desservant la partie habitée de la province, lacunes qui, dans certains cas, causent de grands inconvénients aux citoyens de la région. Le montant global qu'il en coûterait pour combler ces lacunes ne serait pas considérable, mais représenterait, dans nombre de cas, la différence entre un niveau de vie raisonnable et un régime de misère. Ces prolongements ferroviaires permettraient au peuple d'avoir facilement accès au médecin et à l'hôpital, question de vie ou de mort, bien souvent.

Ci-suit la liste des prolongements nécessaires dans les deux réseaux de chemins de fer:

	Distance approximative, milles
<i>Canadien-National</i>	
1. De Willow Bunch à Pickthall.....	18
2. Prolongement de la voie Metstead-Speers jusqu'à Borden, Radisson ou Fielding	12-15
3. Voie ferroviaire d'Adborfield pour faire le raccordement avec le voie de Carrot River et Le Pas.....	75*
4. Principal Centre au sud de la voie du Canadien-National conduisant à Swift-Current	15
Total.....	120-123
<i>Pacifique-Canadien</i>	
1. De Verlo à Golden Prairie ou Fox Valley.....	45
2. De Stewart Valley à Matador.....	15
3. De Simmie à Shaunavon.....	30
4. De Val-Marie à Mankota.....	37
5. De Nipawin à Gronlid.....	17
6. De Gronlid à Carrot River ou Le Pas.....	150
7. De Kildeer à Orpheim, Montana.....	20
8. De East Poplar à Ceoby, Montana.....	20
Total.....	334

*Approximativement.

Ces chiffres ne comprennent pas l'un des prolongements dont le besoin est le plus urgent, parce qu'on ne possède pas de renseignements précis quant à sa longueur et son tracé probable. Dans la région située au sud de Meadow Lake et au nord de Saint-Walburg, les terres habitées s'étendent jusqu'au nord de la rivière Waterhen. Les habitants de cette région, située à 50 ou 60 milles ou plus des chemins de fer, se trouvent de ce fait désavantagés au point que leur succès devient presque chose impossible. Le prolongement du Canadien-National de Bonneyville, Alberta, à Saint-Walburg (environ 100 milles en Saskatchewan), comme on l'avait d'abord proposé, améliorerait sensiblement la situation, mais il faut attendre d'avoir des renseignements plus précis avant de pouvoir présenter des plans bien définis en ce qui concerne les autres prolongements qui seront peut-être nécessaires dans la région. Grâce au service ferroviaire, la culture et la production dans cette région seront grandement accrues.

En plus de ces voies prolongées, la ville de Saskatoon fait remarquer que l'étagement des voies, à l'endroit de la ville où la voie du Canadien-National et celle du Pacifique-Canadien entrecoupent toutes deux une rue très passante, est chose à souhaiter.

La ville de Régina désire vivement une réduction du nombre des voies conduisant dans la ville, ce qui éliminerait également plusieurs passages à niveau traversant des rues affairées. Pour la même raison la ville de Yorkton a demandé l'ouverture d'une gare centrale qui ferait disparaître un passage à niveau croisant la rue principale, où plusieurs accidents mortels sont arrivés.

North-Battleford et Melfort demandent également des gares centrales. Prince-Albert désire vivement que le travail déjà commencé par le Canadien-National pour la construction d'un terminus, soit parachevé.

En prévision d'un développement rapide du transport aérien après la guerre, il semblerait sage de songer de bonne heure à la création d'aéroports, non seulement dans les plus grands centres, mais aussi dans les endroits plus petits, d'où les lignes subsidiaires seront dirigées. Sous ce rapport, un relevé des lacs du nord en ce qui concerne les facilités d'atterrissage est grandement à souhaiter.

M. Black:

D. Vous ne faites pas de recommandations spéciales quant à l'extension des relevés aériens?—R. Pas définitivement, non, monsieur.

D. C'est là le seul moyen de transport que beaucoup de gens, dans les régions du nord, peuvent espérer?—R. Le transport aérien. Il présente de grands avantages pour eux, évidemment, en comparaison des moyens de transport auxquels ils devaient recourir: le canot et, en hiver, le tracteur et autres moyens du même genre, et il rend possible un développement qui était tout à fait impossible avec les anciennes formes de transport employées dans cette partie du pays.

IV. AGRICULTURE

En Saskatchewan, la terre est notre principale ressource. La meilleure façon de procéder pour élaborer un programme approprié d'utilisation de la terre est d'acquérir une connaissance parfaite des sols. C'est le point de base de tout plan futur de colonisation. L'école des sols de l'Université de la Saskatchewan a fait des relevés étendus et, en collaboration avec le service de l'économie agricole du ministère fédéral de l'Agriculture, a préparé un plan général de classement agricole. Des relevés minutieux ont été faits dans 74 municipalités rurales. L'application de ce programme à toute la province est nécessaire si nous voulons rectifier complètement les erreurs des premiers établissements et éviter de fauter à l'avenir.

La Saskatchewan possède une superficie globale de 161 millions d'acres, dont 9,000,000 sont submergées. Dans la partie présentement habitée, il y a 33 millions .5 d'acres en terre arable, dont 31 millions en culture. Dans la

région précambrienne, qui comprend la plus grande partie de la surface submergée, il y a 72 millions .5 d'acres. Les sols se divisent en quatre zones: brun, brun foncé, noir, et gris.

M. Black:

D. Comment classifiez-vous la superficie arable: 6,000,000 sur 20,000,000 d'acres—un sol brun, par exemple; sur quoi appuyez-vous la classification?—

R. Ce serait sur la topographie de la partie sud-ouest de la province, dont la plus grande partie est accidentée.

D. Aurait-elle la même fertilité naturelle?—R. Non, une partie n'est pas fertile, et le moyen d'en faire l'épreuve serait de trouver jusqu'à quel point un homme peut y vivre en en faisant la culture. Si le sol est pauvre et s'il est difficile de le faire produire, on ne le considère pas comme arable, évidemment.

Dans la zone de sol brun, la vraie prairie, il y a 20 millions d'acres, dont 6 millions d'acres de terre arable. C'est dans cette zone que se trouvent les grands pâturages de la Saskatchewan et il serait possible de mettre à exécution dans cette région de grands travaux d'irrigation. Dans cette zone, un relevé de 1,135,000 acres de terres vacantes et abandonnées a révélé que le développement de l'approvisionnement d'eau et la remise en herbe pourraient faire produire à cette région des millions de livres de bœuf chaque année. Ce programme coûterait \$1,200,000 et donnerait de l'emploi pour 400,000 heures-homme.

Dans la zone de sol brun foncé, nous avons environ 18 millions .5 d'acres, dont 12 millions d'acres de terre arable. C'est dans cette zone que se trouvent nos meilleures terres à blé, et c'est une région entièrement peuplée. Il est également possible de faire des travaux d'irrigation dans cette zone.

La zone de sol noir compte quelque 19 millions d'acres, dont 12,500,000 acres de terre arable. C'est là que notre culture mixte est la mieux développée et il est rare que la récolte y fasse défaut par suite du manque d'humidité.

Je vais consigner au procès-verbal une petite carte indiquant les zones de sols de la Saskatchewan avec la légende de cette carte.



ZONES DE SOLS DE LA SASKATCHEWAN

LÉGENDE DE LA CARTE

1. Sols brun des prairies—région à herbe courte.
 2. Sols brun foncé des prairies—région intermédiaire.
 - 2a. Sols surtout brun foncé avec des sols bruns et noirs—zonage vertical sur le plateau de Cypress Hills.
 3. Sols noirs—région du "parc" à herbe longue.
 4. Sols de transition—sols noirs mélangés, sols noirs effrités et sols gris—région boisée et région du parc.
 5. Sols gris—région boisée.
 6. Sols gris et affleurements de roc—région boisée de la formation précambrienne.
- ▲ Fermes et stations expérimentales.

La division des sols par zones se fonde sur de grandes différences générales. Les sols reflètent d'une manière large les influences climatologiques. La végétation de chaque zone de sol reflète aussi la différence de climat; elle est étroitement liée à la nature du sol. Il faut remarquer que les lignes de démarcation entre les zones sont rarement distinctes en raison de leur passage généralement graduel d'une zone à la suivante.

L'élevage du bétail constitue une partie importante du programme agricole. L'un des problèmes, c'est l'insuffisance de l'approvisionnement d'eau. La continuation de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pour la conservation de l'eau et la mise en valeur des pâturages, représente une partie essentielle d'un programme agricole fructueux.

Dans le nord de la province et s'étendant jusqu'à la formation précambrienne, nous trouvons la zone de sol gris boisé. Il y a là 31 millions d'acres dont 3 millions sont considérés comme propres à la culture, mais ne sont pré-

sentement qu'en partie exploitées. Pour y étendre la colonisation, il faudrait obtenir l'aide du gouvernement en ce qui concerne le défrichage et la préparation de la terre, afin de donner au colon une chance raisonnable d'arriver à se suffire à lui-même. Tout programme de colonisation devra nécessairement inclure les moyens de transport et les services sociaux.

L'agriculture est la principale industrie de la Saskatchewan. Quand on étudie l'agriculture par rapport aux industries de base: l'industrie forestière, les pêcheries, la chasse aux pièges et les mines, l'on trouve, en consultant les statistiques, qu'au cours de la période de 1925 à 1939 la production a rapporté un montant global net de \$2,590,000,000, dont \$2,473,000,000 ou 95.5 pour cent provenait de l'agriculture.

Si nous tenons compte de la valeur nette des recettes, tant dans les industries primaires que dans les industries secondaires, y compris l'énergie électrique, la construction, les travaux sur mesure et les réparations, ainsi que la fabrication, la valeur nette de la production au cours de cette période atteignit un montant de \$3,043,000,000, dont l'agriculture produisit 81.27 pour cent. Il est manifeste, par conséquent, que le maintien de la stabilité agricole doit avoir la primauté en Saskatchewan.

La production agricole se fonde sur une économie du blé. On estime que le revenu brut dérivé de la vente des produits de la ferme, de 1920 à 1943, atteignit un montant de \$4,300,000,000, dont \$3,006,000,000 provenait de la vente du blé. Nos conditions climatiques, ainsi que de nouvelles variétés améliorées de blé, permettent à la Saskatchewan de produire certains des blés de qualité supérieure.

L'extrême variation de la quantité de pluie annuelle et saisonnière provoque de grandes fluctuations dans le produit de la récolte. En 1937, la production totale de blé fut de 36,000,000 de boisseaux avec un rendement moyen de 27 boisseaux .7 par acre, tandis qu'en 1928 la production fut de 321,000,000 de boisseaux avec un rendement moyen de 27 boisseaux .1 par acre. Cependant, la fluctuation des rendements n'est pas le seul souci qui tourmente le cultivateur. Il y a, en outre, le danger que présentent la grêle et la rouille et les ravages causés par les insectes nuisibles. Donc, pour stabiliser l'agriculture de façon à assurer au cultivateur une sécurité raisonnable quant à son revenu, il faut de toute nécessité qu'un programme de prix minima pour les produits de la ferme soit établi, pour leur donner une parité raisonnable avec les autres denrées.

Nous désirons féliciter le gouvernement fédéral pour la mise à exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui a permis de protéger le cultivateur de la Saskatchewan contre quelques-uns des dangers de la carence des récoltes. Nous sommes d'avis qu'il faudrait étendre cette loi et la rendre plus flexible, de sorte qu'elle s'appliquât à toutes les pertes de récolte; l'on devrait aussi porter une plus grande attention aux cas individuels. L'on est en train d'étudier de nouveau cette loi dans l'espoir de pouvoir offrir des recommandations qui auront pour effet de donner au cultivateur une plus grande sécurité. L'on a aussi entrepris des études dans le domaine de l'assurance sur les récoltes, mais, jusqu'à ce qu'un projet bien défini puisse être présenté, nous croyons que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies devrait rester en vigueur.

Le climat d'une grande partie de la Saskatchewan est de telle nature que les récoltes produites doivent être celles qui donneront un rendement maximum avec un minimum d'humidité. Il a été parfaitement démontré, tant de façon expérimentale que par la culture pratique sur les fermes, que les récoltes de blé et de fourrage s'adaptent mieux aux grandes prairies. Nous avons démontré que l'agriculture en Saskatchewan se fonde sur une économie du blé et qu'en des régions étendues il continuera d'en être ainsi. Vu que la consommation canadienne de ce produit est loin d'absorber la production totale, il est évident qu'il

faut disposer d'une partie considérable de la récolte sur les marchés d'exportation.

Une caractéristique de première importance pour les produits d'exportation, c'est la qualité, et la Saskatchewan produit du blé de qualité supérieure. S'il est vrai qu'une meilleure utilisation des terrains agricoles de la Saskatchewan peut augmenter considérablement la production du bétail et de ses produits, il n'en reste pas moins que, dans une grande partie de la province, le blé continuera d'être la récolte principale. La grande quantité de blé produite au cours des années indique que l'écoulement libre de cette denrée vers les marchés d'exportation est essentielle à la stabilité de l'agriculture. C'est là un problème d'importance nationale, et il semble qu'une politique de libre-échange absolu bénéficierait grandement au cultivateur de la Saskatchewan.

Quand il est question de vendre un produit, quel qu'il soit, les frais de mise sur le marché ont une grande importance. Le transport constitue un facteur énorme lorsqu'il s'agit de placer le blé de la Saskatchewan sur le marché. Le long parcours en chemin de fer qu'il faut accomplir pour arriver aux ports de mer représente une proportion considérable du coût du transport. La distance serait grandement abrégée si l'on faisait plein usage des moyens de transport qui existent actuellement sur la baie d'Hudson. En conséquence, nous proposons qu'en guise de programme d'après-guerre les installations actuelles de Churchill soient agrandies et que des voies ferrées soient construites pour permettre aux cultivateurs de la Saskatchewan de faire un plus grand usage, par chemin de fer et par eau, de cette route raccourcie vers les marchés mondiaux.

Nous désirons profiter de cette occasion pour souscrire au programme soumis à votre Comité, en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, par M. George Spence, directeur du comité consultatif. Grâce au travail accompli par cet organisme en Saskatchewan, soixante-trois pâturages collectifs, renfermant 1,182,000 acres, ont été créés. Soixante-treize municipalités rurales ont demandé que l'on fasse le relevé de 1,573,840 acres de terre en vue de les transformer en pâturages collectifs. Dans cette tâche, le comité consultatif du rétablissement agricole des Prairies a reçu et recevra l'entière collaboration du "Saskatchewan Land Utilization Board" et de l'Université de la Saskatchewan.

Un programme de conservation des eaux, comprenant des barrages, des réservoirs d'eau et des projets d'irrigation de peu d'envergure, a profité à des milliers de cultivateurs, mais il y a encore une région étendue où des travaux de ce genre pourraient être effectués de façon à assurer la sécurité au cultivateur en ce qui concerne la production des denrées alimentaires et l'élevage du bétail. Nous croyons que toutes les régions de la Saskatchewan, et même tout le Canada, devraient pouvoir profiter de l'œuvre des comités consultatifs du rétablissement agricole des Prairies.

Le grand programme de conservation des eaux présenté par M. Spence prévoit des projets d'irrigation pour toutes les provinces des Prairies. Nous nous intéressons particulièrement à un projet d'irrigation qui utiliserait les eaux de la rivière Saskatchewan-sud au moyen de la construction d'un barrage au nord de Swift-Current. Ce barrage fournirait un réservoir d'une capacité d'un million de pieds-acre et irriguerait par gravité près d'un million d'acres de terre en Saskatchewan.

Si ce projet est réalisable, il aura l'avantage de constituer une nappe d'eau à proximité des terres à irriguer, d'où suppression d'un long réseau de canaux. Un relevé préliminaire, maintenant en voie d'exécution, indique que le pays, dans une proportion de 60 p. 100, possède un sol et une topographie qui se prêtent idéalement à l'irrigation. Le projet permettrait l'établissement de 9,000 familles sur les terres. En outre, il aurait pour effet d'accroître considérablement la population urbaine, qui devrait pourvoir aux besoins des colons et assurer le fonctionnement des usines de transformation industrielle rendues indispensables

par un projet d'irrigation d'une telle envergure. Nous désirerions que le projet soit étudié à fond et le plus tôt possible au point de vue de la construction mécanique aussi bien qu'au point de vue de l'agriculture afin qu'on puisse juger si sa réalisation est possible.

Les rapports préliminaires concernant le projet indiquent qu'il serait possible de produire un volume considérable d'énergie électrique, dont on pourrait se servir pour réaliser un programme d'électrification rurale et dont l'industrie pourrait également profiter.

Toute politique d'après-guerre, en ce qui concerne la Saskatchewan, devrait comporter le plus grand développement possible des moyens d'irrigation. Les secours énormes qu'il a fallu distribuer dans la province par suite de la sécheresse vous sont familiers. La mise à exécution des projets d'irrigation procurerait aux cultivateurs des régions semi-arides de la Saskatchewan une sécurité dont il sont présentement dépourvus. Il y aurait possibilité de diversifier notre agriculture par la production de récoltes spécialisées et l'accroissement de l'élevage du bétail, et cela aurait pour effet d'éliminer certains risques que courent actuellement nos cultivateurs.

L'emploi des récoltes à des fins industrielles a été largement discuté. La production du glycol, de l'acool et du caoutchouc avec du blé a éveillé un vif intérêt. La qualité supérieure d'un fort pourcentage du blé récolté en Saskatchewan indique qu'il est désigné pour servir à la consommation humaine. Notre blé de qualité inférieure, toutefois, pourrait être utilisé avec avantage à des fins industrielles; l'on vient d'entreprendre l'étude des méthodes et des frais de transformation.

La création d'établissements industriels pour la transformation du lin et des graines de tournesols est chose que l'on devrait entreprendre en Saskatchewan. Cela contribuerait à équilibrer notre agriculture, car l'on pourrait obtenir de la nourriture pour les bestiaux en utilisant les sous-produits.

Nous possédons déjà des usines de transformation pour le bétail et ses produits, sous forme de beurreries et d'abattoirs. Nous croyons qu'il y aurait avantage à les multiplier et l'on fait actuellement une étude poussée de la question. Un problème qui influe sur notre développement industriel, c'est celui des taux de transport. Ce problème aussi est de nouveau à l'étude.

La sécurité du cultivateur se trouve grandement rehaussée lorsqu'il a accès aux renseignements les plus récents touchant les affaires de la ferme. L'excellent travail accompli par l'école d'agriculture de l'Université de la Saskatchewan fait ressortir à quel point il est nécessaire que d'autres écoles du même genre soient créées à travers la province afin que les jeunes garçons et filles qui veulent embrasser la vocation de cultivateur soient à même de recevoir un enseignement agricole pratique. A notre avis il devrait y avoir quatre écoles d'agriculture pour jeunes garçons et filles et, pour qu'elles rendent les meilleurs services possibles au peuple de la Saskatchewan, elles devraient être situées dans le voisinage des fermes expérimentales fédérales. On pourrait construire d'autres écoles quand le besoin en aurait été démontré.

La dissémination des renseignements aux cultivateurs a été jusqu'ici le fait des agronomes régionaux. Ces derniers sont actuellement au nombre de vingt-deux, mais nous sommes d'avis que nous devrions en avoir le double. Après la guerre, il deviendra de plus en plus nécessaire de distribuer renseignements et avis touchant la profession agricole aux soldats-colons et nous croyons que la meilleure manière d'y arriver serait par l'expansion de ce service.

Les recherches en agriculture ont aidé le cultivateur à résoudre plusieurs de ses problèmes. Il en reste d'autres à résoudre. Nous croyons, par conséquent, que le service des recherches devrait être considérablement développé. La Saskatchewan est une des régions qui produisent le plus de denrées alimentaires au monde. En considération de quoi les recherches agricoles dans l'Ouest

devraient être poursuivie premièrement en vue de la production des denrées alimentaires et inclure les procédés de transformation des denrées aussi bien que l'utilisation des produits et des sous-produits agricoles dans l'industrie.

La production agricole de l'Ouest doit être étudiée sous tous ses aspects et il faut récolter de nouveaux produits et adopter de nouvelles méthodes pour que le Canada puisse concourir avec succès sur les marchés mondiaux. Pour mener à bonne fin ce programme, qui est de première importance en ce qui concerne l'agriculture, il faudrait, à notre avis, créer en Saskatchewan un laboratoire de recherches qui serait au service des cultivateurs des Prairies.

Au risque même de me répéter, je désire de nouveau souligner le fait que l'agriculture est d'importance primordiale en Saskatchewan. Pour être fructueux, tous les plans que l'on fait pour l'avenir doivent se rattacher à l'agriculture et avoir pour but de l'asseoir sur une base solide et avantageuse. Pour obtenir ce résultat, il faut:

- Des marchés et des prix rémunérateurs (avec prix minima stabilisés);
- L'assurance contre les risques naturels;
- La conservation et l'utilisation du sol.

Nous avons traité de ces questions au cours de cet exposé, mais je les rappelle ici pour réaffirmer leur importance et montrer à quel point elles sont liées au bien-être futur non seulement des cultivateurs mais aussi de toute la population de la province.

Depuis la préparation de ce mémoire, je remarque qu'aucune allusion n'a été faite aux crédits agricoles. L'on peut maintenant obtenir des prêts à longue échéance par l'entremise de la Commission du prêt agricole canadien, mais le besoin se fait sentir de quelque forme de prêts à moyen terme pour financer l'achat du bétail, des instruments aratoires et des accessoires.

V. L'INDUSTRIE

Sous le rapport de la production industrielle, la Saskatchewan est en pire posture qu'aucune autre province du Dominion du Canada, à l'exception peut-être de l'Île du Prince-Édouard. En dépit du fait que nous avions (en 1939) 8.39% de la population, notre production industrielle n'était que 2.09% de la production industrielle canadienne.

Cette situation oblige les citoyens de la Saskatchewan à dépendre trop entièrement des industries de base et leur impose, pour gagner leur vie, des désavantages dont n'ont pas à souffrir leurs concitoyens plus fortunés des provinces plus industrialisées.

La situation de la Saskatchewan sous ce rapport est indiquée très clairement dans le tableau suivant. Les chiffres sont ceux de 1939, la dernière année pour laquelle il est possible d'obtenir des chiffres complets:

Province	Valeur nette de la production des industries secondaires	Pourcentage de la production canadienne	Pourcentage de la popu- lation (1939)
Canada	\$1,570,634,020	100	100
Île du Prince-Édouard	2,620,136	.17	.84
Nouvelle-Ecosse	45,575,573	2.90	4.90
Nouveau-Brunswick	30,396,054	1.93	3.99
Québec	514,551,773	32.76	28.37
Ontario	740,960,949	47.18	33.16
Manitoba	64,211,905	4.09	6.43
Saskatchewan	32,801,863	2.09	8.39
Alberta	47,813,334	3.04	6.97
Colombie-Britannique	91,702,433	5.84	6.84

Pendant les deux premières années de guerre, la différence entre l'est du Canada et la Saskatchewan, en ce qui concerne l'expansion industrielle, était encore plus accentuée. La valeur brute des produits industriels au cours de

cette période de deux ans indique une augmentation de 58.32% pour la Saskatchewan en comparaison d'une augmentation de 78.83% pour l'Ontario, de 76.05 pour le Québec et de 66.52 pour la Colombie-Britannique.

Il est inutile d'entamer la discussion des causes de la centralisation de l'industrie secondaire dans l'est du Canada. Suffise-t-il de dire qu'après s'être implantées dans cette région particulière, les industriels ont eu tendance à décourager la concurrence dans les autres régions et que les taux de transport existants ont facilité leurs efforts dans cette direction. Je ne doute nullement, monsieur le président, que cette question reçoive l'attention de votre Comité.

Nous désirons féliciter le gouvernement fédéral d'avoir créé la Banque de l'expansion industrielle, qui aidera sans doute grandement au développement des industries de la Saskatchewan et des autres provinces des Prairies. La décentralisation de l'industrie, de façon à ce qu'elle soit répartie équitablement entre tout le pays, et la répartition dans le même sens des immobilisations et du capital contribueront grandement à garantir un meilleur niveau de vie et une économie plus stable pour toute la nation.

VI. L'ÉLECTRIFICATION RURALE

La commission hydroélectrique de la Saskatchewan dessert 45,000 clients disséminés dans quelque 140 villes et villages, au moyen d'un réseau de transport d'énergie d'une longueur de 1,560 milles, ce qui représente plus de la moitié de la distribution de toute la province. L'on a élaboré des plans précis en vue de la construction d'un réseau couvrant toute la province et reliant quelques-unes des usines génératrices isolées, exploitées par la commission.

La commission hydroélectrique a été désavantagée, au cours de la crise de 1930, par l'impossibilité d'obtenir des fonds à des bas intérêts pour ses immobilisations. Comme il est devenu plus facile d'obtenir du crédit, la commission pourra donner un service plus complet aux citoyens de la Saskatchewan, tant à ceux des villes qu'à ceux des campagnes. Les plans finals prévoient une électrification complète de la province, par la commission elle-même ou de concert avec certaines compagnies dont les affaires sont présentement très bonnes.

L'usage de l'énergie électrique par l'habitant des villes ou de la campagne est un facteur qui contribue à assurer un meilleur genre de vie au peuple et qui favorise le développement industriel.

Environ le tiers des citoyens de la Saskatchewan sont abonnés au service électrique: certains le reçoivent du réseau principal de transmission d'énergie, d'autres d'usines génératrices locales ne donnant qu'un service partiel. Dans les petits centres urbains il y a 35,000 habitants que devrait desservir le réseau principal. Ce service pourrait leur être fourni pendant une période de six ans à un coût estimatif de \$3,400,000. L'une des conditions de ce projet, c'est qu'il faudrait le financer au moyen de fond obtenus à bas intérêts.

75% de l'énergie électrique actuellement produite en Saskatchewan se consomme dans les quatre plus grandes villes. C'est là un fait de première importance quand on étudie le développement de l'énergie.

L'hydro constituera l'une des futures sources d'approvisionnement. A la suite d'un relevé fait il y a quelques années pour le compte du gouvernement de la Saskatchewan, des ingénieurs éminents ont recommandé la construction d'un barrage au Fort à la Corne, sur la rivière Saskatchewan. Le coût estimatif était de \$19,000,000, y compris le barrage et l'usine génératrice, les lignes de transmission d'énergie et les sous-stations. Ce projet rendrait nécessaires des emprunts à bas intérêts, mais il se subviendrait par lui-même. A la lumière des renseignements déjà en notre possession, nous demandons instamment aux ingénieurs de la commission consultative du rétablissement agricole des Prairies de terminer le relevé de la Saskatchewan-sud immédiatement.

L'expansion de l'électrification rurale et la consommation urbaine d'énergie électrique dépendent l'une de l'autre et font prévoir la construction d'usines hydroélectriques ou l'utilisation des gisements de houille de la Saskatchewan méridionale.

Les organismes de distribution d'énergie électrique qui existent actuellement en Saskatchewan desservent quelque 300 fermes, mais seraient en mesure de donner du service à environ 2,000 fermes. L'extension des services d'électricité à la population rurale est partie essentielle de tout programme destiné à procurer le confort et les commodités de la vie à la population des campagnes.

Environ 13,000 de nos cultivateurs font usage d'un système d'électricité modifié sous forme de chargeurs à vent. Fait intéressant à noter, lorsque l'électricité peut être obtenue du réseau de transmission d'énergie des usines principales, ces usagers actuels sont les premiers à se prévaloir de ce service.

Etant donné que la population rurale est si éparpillée, le coût du service d'électricité serait d'environ \$1,000 pour chaque client. Encore ce montant ne pourrait-il suffire que si l'on obtenait à un taux d'intérêt peu élevé l'argent pour la construction et la distribution, ainsi qu'une prime d'exploitation. Il s'agit là d'un problème de très réelle importance en ce qui concerne l'agriculture d'après-guerre, et l'on est présentement en train d'en faire une étude plus approfondie. De l'avis du gouvernement de la Saskatchewan, le projet de fournir l'électricité à la population rurale fait définitivement partie du programme de restauration.

VII. LE LOGEMENT

Le surpeuplement des villes et des autres centres situés dans le voisinage des camps d'instruction de l'armée et de l'aviation a attiré l'attention sur la situation du logement au Canada et a fait voir la nécessité d'un programme de construction et de rénovation de grande envergure. La Saskatchewan, particulièrement dans les régions rurales, a une liste de travaux de construction et de réparations qui date d'aussi loin en arrière que la période de sécheresse et de crise économique d'il y a quinze ans.

Un relevé de 19 endroits de la province par le service de l'économie agricole du ministère fédéral de l'Agriculture et la faculté de la gestion agricole de l'Université indique que plus de 30 p. 100 des maisons rurales sont en mauvais état, environ 60 p. 100 passables et 10 p. 100 en bon état.

Les auteurs de ce relevé sont d'avis que, dans une proportion d'au moins 50 p. 100, les maisons en pauvre état devraient être remplacées par des logements plus convenables et qu'il faudrait dépenser environ la moitié du coût de remplacement pour remettre le reste en bon état. Pour ce qui est des maisons de fermes qui sont dans un état passable, il faudrait dépenser de 10 à 20 p. 100 de leur valeur actuelle en réparations pour les remettre dans un état satisfaisant. Il s'agit là de la maison seulement et l'on ne donne aucune indication quant à l'état de l'ameublement.

La situation dans les centres urbains est meilleure à tout prendre que dans les régions rurales. A Saskatoon et Regina, les rapports indiquent qu'il existe un surpeuplement visible et qu'il y a un besoin évident de logements à bon marché.

Le tableau suivant indique le nombre de logements urbains de la province auxquels il faudrait faire subir des réparations:

Echelle de population locale	Nombre total de logements occupés	Pourcentage des logements ayant besoin de réparations extérieures
1-1,000	27,614	32
1,000-4,999	9,608	31
5,000-14,999	6,256	30
15,000-29,999	4,887	32
Au-dessus de 30,000	23,335	20
	<hr/> 71,700	<hr/> 28%

Pour ce qui est du côté hygiénique, le coût élevé des accessoires de plomberie en Saskatchewan—le plus élevé dans tout le Dominion—a eu pour résultat que nos deux principales villes, Regina et Saskatoon, sont dans la pire situation, à ce point de vue, de tout le pays. La moyenne canadienne pour les villes de plus de 30,000 habitants indique que 97 p. 100 d'entre eux ont l'eau courante, tandis qu'à Regina la proportion est de 87.1 p. 100 et à Saskatoon de 75.6 p. 100 seulement.

Le comité de la restauration étudie sous tous leurs aspects les plans concernant le problème du logement et l'on s'attend à ce qu'il fasse des recommandations bien définies lorsqu'il présentera son rapport. Il est évident, cependant, que l'assistance financière du gouvernement fédéral sera nécessaire à la réalisation de tout programme de logement, tant rural qu'urbain.

Le gouvernement de la Saskatchewan s'apprête à prendre des mesures précises pour venir en aide aux municipalités urbaines et rurales, à titre consultatif, en ce qui concerne l'urbanisme et l'architecture, aussi bien que la construction et la modernisation des logements. Il est également bien décidé d'inclure dans le programme de restauration de meilleures conditions d'habitation pour la population de la Saskatchewan.

VIII. SERVICES SOCIAUX

La province de la Saskatchewan désire vivement procurer à ses citoyens les services sociaux les plus complets et collaborer avec le gouvernement fédéral à tout projet qui aura pour effet d'élever le niveau de vie du peuple de ce pays. Qu'on en prenne comme témoignage le fait que la Saskatchewan a toujours été l'une des premières provinces à participer à tout nouveau projet fédéral-provincial, tel que les pensions de vieillesse ou le programme fédéral-provincial pour la formation de la jeunesse.

Nous sommes prêts à donner plus d'expansion à des services sociaux tels que les allocations familiales, les allocations aux mères, les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles, les allocations de maternité, le bien-être de l'enfance, le bien-être public, les accidents du travail, la nutrition, l'aptitude physique, etc., et nous irons aussi loin dans ce sens que nos finances le permettront. Sans doute est-il souhaitable que les services sociaux soient portés et maintenus à un haut niveau national et que chaque province soit en mesure de maintenir ces services à la hauteur du niveau national. Cela revient à dire qu'en certaines parties du pays, telles que la Saskatchewan, qui ne reçoit pas sa juste part, à tant par tête, du revenu national, une mise au point des relations financières fédérales-provinciales devient impérieuse. Nous sommes en faveur de la mise à l'étude et—si cela est réalisable—de la création d'un système contributif de pensions de vieillesse.

Pour mettre en vigueur, par exemple, le plan Marsh sur la sécurité sociale, il faudrait prendre 12.5 p. 100 du revenu national, évalué par les besoins du calcul, à \$8,000,000,000. En d'autres pays, tels que la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, les autorités conviennent que 12.5 p. 100 constitue le maximum qui peut être économiquement affecté à la sécurité sociale.

Cependant, en calculant les dépenses à tant par tête et en supposant que le coût du projet serait tout entier à la charge des provinces, cela signifierait qu'il faudrait affecter 18.27 p. 100 du revenu global de la Saskatchewan à la sécurité sociale pour maintenir ces services au niveau national. Ces chiffres sont basés sur la répartition du revenu de 1942 et sur le recensement de 1941.

Le tableau suivant indique clairement la situation comparée des différentes provinces sur une base de tant par tête:

TABLEAU DE SÉCURITÉ SOCIALE—RÉPARTITION DU REVENU DE 1942

Province	Revenu provincial comparé à un revenu national de 8 billions	Coût de la sécurité sociale sur une base de tant par tête	Coût proportionnel de la sécurité sociale par rapport au revenu provincial
Dominion	\$8,000,000,000	\$1,000,000,000	12.5
Saskatchewan	426,954,000	78,000,000	18.27
Québec	2,019,700,000	289,561,300	14.34
Ontario	3,331,531,000	329,170,810	9.88
Manitoba	466,259,000	63,419,290	13.60
Ile du Prince-Edouard.	40,498,149	8,260,170	20.40
Nouvelle-Ecosse	315,832,550	50,228,490	15.90
Nouveau-Brunswick ...	221,030,390	39,750,990	17.98
Alberta	492,494,410	69,192,040	14.05
Colombie-Britannique..	705,598,580	71,077,210	10.07

La Saskatchewan est prête à accorder pleine et entière collaboration au gouvernement fédéral dans la mise en application du projet d'assurance-santé. Le fait que la législature a déjà adopté des projets de loi dans ce sens au cours de la session qui vient de se terminer en fournit la preuve.

Lorsque la loi fédérale aura été adoptée, la Saskatchewan désire être en mesure d'en profiter pleinement, ayant, depuis longtemps déjà, établi chez elle les soins gratuits aux tuberculeux, le traitement gratuit des maladies vénériennes, le traitement gratuit du cancer (à partir du 1er mai 1944) et des soins médicaux efficaces pour ceux qui souffrent de maladies mentales. Nous tirons une fierté particulière de ce que nous avons accompli dans le domaine de la lutte contre la tuberculose; en effet, le taux des décès causés chez nous par cette maladie est le plus bas au monde.

Il convient de souligner de nouveau, cependant, que seule une mise au point bien définie des relations financières fédérales-provinciales permettra à la Saskatchewan d'appuyer le projet d'assurance-santé sans grever indûment le budget de la province.

Il y a beaucoup à faire pour doter la province d'un service convenable d'hôpitaux. Au cours des audiences de la restauration, presque à chaque endroit on a souligné l'insuffisance du service hospitalier dans les différents petits centres urbains, ainsi que l'enconbrement des hôpitaux déjà existants. Le comité est en train de faire une étude minutieuse de la situation des hôpitaux dans la province et sera en mesure de faire un rapport complet sur le sujet à une date ultérieure.

L'on a bien souvent fait remarquer qu'un système d'éducation n'a de valeur qu'en proportion de la compétence des instituteurs ou institutrices. Si nous voulons que les meilleurs d'entre eux restent dans les cadres de leur profession, nous devons leur accorder un salaire convenable. Les instituteurs de la Saskatchewan ont fait de grands sacrifices au cours des derniers quinze ans,—depuis le début de la période de sécheresse et de crise économique, ils sont restés dans des écoles de campagne où l'immeuble et les fournitures étaient en mauvais état et les salaires notoirement insuffisants.

Bien que la situation se soit quelque peu améliorée, le niveau des salaires est encore au-dessous de la moyenne de \$1,321 par année fixée par l'association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve. Cette situation ne devrait pas durer plus longtemps. Ici encore, cependant, la solution du problème serait facilitée par l'assistance du gouvernement fédéral ou bien par une mise au point des relations financières fédérales-provinciales.

IX. CONCLUSION

J'ai essayé, monsieur le président, de vous présenter, à vous-même et à votre Comité, un tableau général de la vie économique de la province et d'énumérer quelques-uns des besoins les plus pressants de la population. Je l'ai fait en croyant que nous nous efforcerons dans notre programme de restauration de satisfaire ces besoins. J'en arrive maintenant à un dernier sujet, que je considère, cependant, d'importance capitale; je vais essayer de l'exposer brièvement.

Il nous semble, à moi-même ainsi qu'au membres de mon gouvernement, que la situation au Canada étant ce qu'elle est, nous pouvons nous attendre à ce que la forme fédérale de gouvernement soit maintenue. Je n'y ai aucune objection que ce soit et je suis prêt à admettre que les facteurs qui rendaient un état unitaire impossible en 1867 ont peut-être encore autant de poids aujourd'hui. Mais, tout en acceptant le système fédéral et tout en étant prêts à travailler de toutes nos forces, en collaboration avec les autres provinces et les organismes fédéraux, pour faire du Canada un grand pays, nous ne pouvons fermer les yeux, néanmoins, sur les difficultés qu'engendre le partage de juridiction, ni ignorer le fait que ces difficultés ont été accrues par des incertitudes de juridiction, des clauses constitutionnelles désuètes et un développement régional inégal, qui a laissé quelques-unes des provinces du Canada dans une situation d'inégalité financière marquée.

Monsieur le président, nous, de la Saskatchewan, croyons que, pendant la période dite de restauration, nous devons avoir comme objectif un système économique qui fournira à celui que l'on peut raisonnablement s'attendre de voir travailler l'occasion de faire un travail productif, moyennant une rémunération qui, ajoutée à des services sociaux du genre de ceux que l'on projette, lui permettra, de même qu'à sa famille, de jouir d'un niveau de vie digne de ce que nos ressources nous autorisent raisonnablement d'attendre. Pour les personnes âgées ou invalides des services spéciaux doivent être organisés et il nous faut aussi une assurance suffisante contre le danger de chômage. Il nous fait peu de doute que la structure économique du Canada peut supporter les impôts nécessaires pour défrayer les dépenses prévues.

Nous croyons que cet idéal est très possible de réalisation, mais nous craignons qu'il ne puisse être atteint à moins d'une amélioration des relations fédérales-provinciales qui permettra une collaboration plus efficace entre les organismes officielles du Canada. A notre sens, c'est là le problème le plus grave que le pays ait à résoudre à la veille de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler la période de restauration, si l'on veut atteindre un objectif du genre que j'ai mentionné sans imposer un intolérable régime de contrainte.

Il serait peu sage, je crois, de discuter en ce moment des modifications à apporter à notre constitution, mais je veux simplement déclarer qu'à mon avis la question de la législation ouvrière en est une qui exige un prompt règlement. Il en va de même de la situation financière des provinces. Pour ce qui est de la Saskatchewan, nous avons gardé le même point de vue qu'en 1937, au moment de l'enquête royale sur les relations fédérales-provinciales, point de vue dont on avait reconnu le bien-fondé dans le rapport de l'enquête, maintenant connu sous le nom de rapport Sirois.

En conséquence, je suis d'avis que la question qui prime toutes les autres c'est d'amener les provinces et le fédéral à s'entendre, à la prochaine conférence fédérale-provinciale. Un effort concerté est assurément nécessaire pour que le système fédéral devienne pratique et efficace.

Il est à prévoir que, dans les premières années de l'après-guerre, le gouvernement fédéral dépensera de fortes sommes, et à juste titre, dans certains domaines de réhabilitation et dans l'établissement d'un plan de restauration à longue portée; mais ces dépenses ne donneront pas la solution du problème. N'oublions pas que le Canada est une fédération, et que les provinces demeureront en face de lourdes obligations constitutionnelles. Et s'il n'est pas pris de mesures financières qui permettent aux provinces de faire face à ces obligations, d'inévitables difficultés surgiront.

Nous, de la Saskatchewan, monsieur le président, avons passé par des temps difficiles. Aux termes du Rapport Sirois, "Les habitants de la Saskatchewan ont subi, au cours des dix dernières années, une réduction de revenu probablement sans égale dans aucun autre pays civilisé." Mais ils sont encore aussi vaillants

qu'alors et prêts à faire tout leur possible pour la restauration. Je suis porté à croire que, si les finances provinciales sont mises au point, notre gouvernement et nos gens pourront entreprendre un programme d'expansion et accroître leurs services de façon que, avec la collaboration du reste du Canada, l'idéal que j'ai préconisé devienne une réalité. En formulant cet espoir, je prévois, naturellement, que nous aurons le bonheur de vivre dans un monde stable et paisible.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le premier ministre, le Comité de la Chambre des communes connaît maintenant vos vues, ainsi que celles de votre gouvernement et de vos fonctionnaires, sur la question de la restauration en ce qui touche la Saskatchewan en particulier et le Canada dont cette province fait partie.

C'est maintenant le moment de poser des questions. Il va sans dire, je suppose, que l'on ne doit pas hésiter à poser des questions au premier ministre d'une province.

M. MACNICOL: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser, animé que je suis d'un désir sincère d'assurer la restauration de cette grande province centrale. Cependant, j'hésiterais à en poser avant que certains des autres membres du Comité aient posé les leurs. Lorsque je commencerai, j'aimerais poursuivre jusqu'au bout. Toutefois, je suis réellement résolu à faire tout mon possible afin d'aider le rétablissement de cette grande province, sachant, comme habitant de l'Est, que sa restauration va rétablir non seulement l'économie provinciale elle-même, mais qu'elle aidera au maintien de l'économie canadienne en général. Comme vous le savez, j'ai étudié très longuement ce problème et il y a un certain nombre de sujets que je voudrais traiter en détails avec ces messieurs. Pour cette raison, je préfère retarder mes questions après qu'on aura répondu à celles des autres membres du Comité.

M. BENCE: La question la plus importante de tout le mémoire est la proposition faite à propos d'un prix minimum pour les récoltes. Après tout, elle intéresse le revenu provincial, et j'aimerais que l'on discutât davantage les questions mentionnées à cet égard par le premier ministre. J'aimerais connaître son attitude concernant la question des prix minima et la ligne de conduite générale à ce sujet. Je me demande s'il nous donnerait une idée de la façon dont il pense qu'elle pourrait être appliquée. Prenons, par exemple, le blé. Notre province en produit plus que toute autre. Comment s'y prendrait-il pour établir un prix minimum pour le blé? Ce prix minimum couvrirait-il tout le blé susceptible d'être produit dans la province, ou s'il serait restreint simplement à ce qui pourrait être exporté et consommé au pays? Quelles sont ses idées générales en la matière? Cette question est très importante et elle sera éventuellement discutée à la Chambre d'après les plans actuels.

L'hon. M. PATTERSON: Monsieur le président, les membres du Comité savent, je crois, que le doyen Cronkite qui m'accompagne est le président de notre conseil de restauration. Je crois que je vais lui demander de traiter ce sujet, si vous n'y avez pas d'objection, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Pas du tout, monsieur le premier ministre.

Le doyen CRONKITE: Monsieur le président, en réponse à la question de M. Bence, je puis dire que le conseil dont je suis le président a étudié longuement le sujet en question et a été conseillé au point de vue économique. Sans entrer dans les détails je puis dire que le prix devrait aller de pair avec les autres denrées. Les personnes les mieux renseignées nous assurent que l'unique réglementation additionnelle indispensable serait un régime de quotité, tant pour le blé que pour les autres denrées agricoles. Une certaine réglementation additionnelle des prix maxima me paraît indispensable. Selon les meilleures autorités que nous avons consultées, la principale réglementation se ferait par les quotités. Ce sont les grandes lignes de ma réponse et peut-être M. Bence ne voudrait-il pas que j'en dise plus long maintenant.

M. BENCE: Non, je me préoccupais du point de vue économique à longue portée. Je me suis demandé s'il faudrait établir un prix minimum pour toutes les denrées agricoles ou simplement pour celles qui pourraient se vendre. C'est ce qui me préoccupe plus que tout.

Le doyen CRONKITE: Il me paraît évident, monsieur, qu'il s'agit ici de réglementation. Il faudrait ensuite imposer d'autres réglementations de façon à agencer la production pour éviter les forts excédents qui ne pourraient être vendus. C'est pourquoi nos conseillers en économique nous ont parlé des quotités afférentes à la production. Celle-ci devrait être développée en même temps qu'un autre programme d'utilisation des terres de façon à éliminer graduellement les terres infra-marginales. Nous ne voulons aucune étendue de terres improductives économiquement. C'est là une autre réglementation additionnelle.

M. BENCE: Oui, et elle est très importante.

Le doyen CRONKITE: Elle me paraît très importante.

M. EVANS: Monsieur le président, je n'appartiens pas au Comité, mais je me demande si l'on me permettrait de poser une question?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Evans, qui n'est pas membre du Comité, demande l'autorisation de poser une question. Ce privilège va-t-il lui être accordé?

Quelques DÉPUTÉS: Adopté.

M. EVANS: Etudie-t-on la division en zones de la province relativement à la production des diverses denrées agricoles?

Le doyen CRONKITE: Non, si ce n'est que nous avons divisé la province en zones. Elle a été réservée pour certaines expériences. On est à effectuer une étude approfondie. Le gouvernement et le conseil de la restauration obtiendront des données sous peu. C'est tout ce qui en est au sujet de ces zones.

M. BENCE: Il est question, à la page 31 du mémoire, de l'accroissement proportionnel de l'expansion industrielle dans les provinces. Les chiffres qui y apparaissent ne valent que pour les deux premières années de la guerre. Je me demande si vous êtes en mesure de nous dire si cette proportion s'est accrue ou non au cours des deux dernières années et demie en Saskatchewan?

Le doyen CRONKITE: Nous n'avons pu nous procurer de statistiques pour l'établir dans un sens ou l'autre, j'entends des chiffres authentiques. Naturellement, nous avons certains chiffres publiés par la presse sur l'accroissement et la diminution, mais il s'agissait de chiffres du Bureau fédéral de la statistique que nous estimons être authentiques jusqu'en 1941, mais nous n'osons pas nous y fier dans un sens ou dans l'autre. Je doute fort que le changement ait été très marqué dans un sens ou dans l'autre depuis lors. La tendance générale est probablement la même. Telle est la conclusion officieuse.

M. BENCE: J'ai posé cette question à cause d'une déclaration faite l'autre jour à la Chambre par l'honorable M. Howe, que je n'ai pu accepter. Je n'avais pas alors les chiffres me permettant de la contester. Il a dit que la Saskatchewan avait plus progressé industriellement que toute autre province du Dominion.

Le doyen CRONKITE: Je puis dire que c'est le renseignement dont j'ai parlé il y a un instant. Nous avons d'autres chiffres des journaux qui prouvent le contraire. Nous n'avons pas de chiffres officiels qui établissent ou contredisent cet avancé. Toutefois, je suis convaincu que ces chiffres sont exacts jusqu'en 1941.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. CASTLEDEN: Croyez-vous que le surplus des vivres va causer des difficultés au cours des cinq ou six prochaines années?

Le doyen CRONKITE: Monsieur le président, d'après les renseignements que possède le conseil de la restauration, tout indique que pour ce qui est des surplus de céréales, il n'en sera rien, longtemps avant la période d'années mentionnée par M. Castleden.

M. CASTLEDEN: Alors, la question des excédents de vivres n'offrirait pas de problème difficile?

Le doyen CRONKITE: Non, mais à venir jusqu'à il y a quelques années, on ne pouvait prévoir une situation telle que la présente. Je crois qu'il faudra employer des quotités ou quelque autre réglementation afin de parer à des tragédies. Les chiffres qu'on a soumis et les analyses qu'on a faites m'ont convaincu que le surplus actuel qui nous a causé tant de tracas ces quelques dernières années peut très bien disparaître. Naturellement, ce n'est qu'une prédiction, mais je la crois fondée.

M. CASTLEDEN: Admettez-vous que le problème auquel nous devons faire face sera celui d'une production accrue? M. Bence vous a demandé ce que vous proposiez comme moyen de maintenir les prix agricoles élevés. Si on adopte des quotités, je ne crois pas que ce soit la solution du problème. Je crois qu'il nous faudra la production maximum que nous pourrions maintenir. On s'est demandé comment on allait garantir aux agriculteurs les prix de parité pour la production maximum. Vous savez aussi bien que moi que le désastre qui s'est abattu sur l'Ouest ne ressortissait pas autant à la production, malgré que celle-ci ait été un facteur important dans les années de sécheresse, mais au problème des prix. Nous sommes maintenant en quête d'une solution au problème auquel nous serons acculés à propos des prix même si nous obtenons la production. Qu'avez-vous à dire touchant notre capacité de garantir aux agriculteurs et aux producteurs de produits de base des prix de parité pendant des années?

Le doyen CRONKITE: Je vous avouerais, monsieur le président, que je doute que la plupart des témoins que nous avons interrogés admettraient que pour la Saskatchewan, les prix étaient le facteur principal dans la tragédie de ces deux ou trois ans. Ce fut un facteur. Il y avait deux éléments tragiques: les prix et l'absence de production. Mais si nous examinons bien la situation, il est probable que la sécheresse et les récoltes déficitaires ont probablement nui davantage au moral de la Saskatchewan que les bas prix. Toutefois, les récoltes déficitaires ont été accompagnées de bas prix.

M. CASTLEDEN: Quelle est la solution de la difficulté? Il est probable que M. MacNicol va traiter de l'irrigation; c'est là un aspect de la question. Nous recherchons l'autre solution. Qu'avez-vous à dire concernant l'établissement de prix de parité? Estimez-vous que l'organisation actuelle de la vente au Canada est défectueuse? Croyez-vous que nos procédés pour la vente mondiale de nos aliments non préparés ne sont pas au point? Quelle suggestion avez-vous à offrir concernant la solution de ce problème?

L'hon. M. PATTERSON: Cette question en soulève une autre qui n'est pas du ressort provincial. Il nous semble que l'on ne doit pas tant blâmer le Canada, mais l'attitude prise par un grand nombre de pays qui ont entrepris de pratiquer l'autarchie dans le domaine de la production alimentaire et qui nous ont exclus par là de leurs marchés. Il se peut que nous les ayons légèrement encouragés dans leur attitude en essayant de nous suffire quelque peu à nous-mêmes. Il semblerait manifeste que les vivres que nous produisons devraient être en demande sur-le-champ dans le monde entier, et qu'il devrait y avoir un marché pour de très grandes quantités de ceux-ci, pourvu que les relations et le commerce internationaux soient tels qu'ils puissent être expédiés aux populations qui en ont besoin. Je répète que ce point soulève une question très vaste et très importante. Cependant, nous espérons qu'après la guerre la situation sous ce rapport sera très améliorée comparativement aux circonstances qui ont suivi la dernière guerre.

M. CASTLEDEN: Vous ne prétendriez pas que notre organisation actuelle de la vente au Canada est défectueuse? Vous ne suggéreriez pas, par exemple, l'établissement par le gouvernement fédéral d'une commission d'achats en vue d'assurer aux cultivateurs des prix pour leurs denrées, et aussi d'une commission d'exportation par l'entremise de laquelle le gouvernement fédéral réglerait l'exportation de ces produits de base? A l'époque où la production alimentaire était considérable au Canada et où les prix des produits agricoles étaient très bas il y avait beaucoup d'indigence au pays. Ce n'était pas à cause de l'insuffisance des marchés étrangers. La distribution de ces produits à notre population était insuffisante.

L'hon. M. PATTERSON: Non. Si nous considérons la technique de la vente comme importante, qu'elle se fasse par une agence ou par une autre, ce qui serait important pour nous et nous intéresserait, ce serait que nos produits fussent vendus le mieux et le plus possible. Je ne saurais dire si cela pourrait s'effectuer mieux par une commission du gouvernement ou par les agences normales du commerce. Nous avons essayé les deux systèmes. A l'heure actuelle je crois qu'une commission du gouvernement manutentionne toutes nos exportations de céréales. C'est le système en vigueur actuellement. Mais je n'ai jamais été convaincu—je ne parle que pour moi—que la technique réelle était ce qu'il y avait d'important—ce qui était important c'était de persuader les autres d'acheter nos produits et de nous en payer des prix raisonnables.

M. CASTLEDEN: Et obtenir que les producteurs eussent leur part de ces prix.

L'hon. M. PATTERSON: Naturellement, comme tout autre producteur nous voulons obtenir les prix les plus élevés pour nos produits.

M. CASTLEDEN: Ce n'est pas là le point. Après que nous avons vendu nos denrées à l'étranger, les producteurs de ces denrées obtiennent-ils leur juste part des prix auxquels celles-ci se sont vendues? Les prix mondiaux ont-ils la relation voulue aux prix que les cultivateurs touchent, ou si les autres agences par lesquelles s'effectue la vente en retiennent une proportion?

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, il pourrait être à propos que je vous lise, au nom du Comité, un paragraphe du dernier rapport soumis par le Comité—j'ignore si M. Patterson l'a lu ou non—à propos des deux questions connexes présentement débattues, celle des marchés et celle des prix minima. Le rapport que j'ai soumis à la Chambre le 26 janvier dernier au nom du Comité énonce ceci:

Le problème des marchés—tant domestiques qu'internationaux—s'impose à l'attention immédiate et soutenue du gouvernement et de l'industrie secondaire. Il importe absolument d'accélérer la production grâce aux recherches chimiques et à d'autres moyens; mais la découverte de nouveaux marchés n'est pas moins essentielle. Les liens qui existent entre l'agriculture et l'industrie secondaire doivent être modifiés et resserrés. Plus que par le passé, l'industrie doit compter désormais sur les recherches agricoles et doit être prête à activer la production virtuelle en procurant des marchés plus étendus. Il faudra accorder l'attention et la considération voulues à la perspective de fonder de petites industries dans les centres agricoles. Toutes ces initiatives devraient être encouragées par une action décisive du gouvernement.

Et nous ajoutons ce qui suit:

Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'à l'avenir les cultivateurs ne seront plus forcés d'écouler leurs produits à un prix injuste et insuffisant. A cette fin il faudra examiner le coût du matériel et des autres choses que les cultivateurs doivent acheter,

ainsi que les différents éléments qui entrent dans la composition du coût. Nous accueillons d'un bon œil la déclaration du premier ministre à l'effet qu'un plancher sera établi pour les prix des produits agricoles, mais nous croyons que l'établissement d'un plancher convenable ne peut s'effectuer sans une étude et une action effective de la part du gouvernement fédéral.

Je signale encore ce point à l'attention du Comité pendant qu'il est rassemblé ici parce qu'il se rapporte directement à une partie de vos recommandations et des questions posées particulièrement par MM. Bence et Castleden.

M. BENCE: J'ai interrogé afin de m'assurer si je pourrais obtenir d'autres données sur la ligne de conduite et la façon dont elle serait appliquée. Par exemple, il est question à la page 5 du fait que le gouvernement aimerait adopter une ligne de conduite claire concernant la vente des machines et de l'outillage qui lui appartiennent. Je me suis demandé si le comité de la restauration établi par le gouvernement avait eu vent de tous autres sujets connexes à la ligne de conduite fédérale qu'il a jugés restreindre l'établissement de l'industrie ou qui faisaient hésiter la population de la Saskatchewan à se lancer dans diverses entreprises? Par exemple, la politique future du gouvernement en matière d'impôts ou sa décision de ne pas permettre l'extension des commerces a-t-elle causé des difficultés à ce comité? Je pense au cas de celui qui se propose d'établir une petite cordonnerie à Saskatoon et je sais qu'il lui est difficile de réaliser son projet. Je me suis demandé si le comité avait rencontré des difficultés dans ce sens, de façon générale, dans son travail par tout le pays.

Le doyen CRONKITE: Pour ce qui est de la politique en matière d'impôts, il n'y a à peu près rien qui indique que la population des villes que nous avons visitées s'en préoccupe beaucoup. A plusieurs reprises, cependant, il a été question des restrictions aux agrandissements des maisons de commerce, comme M. Bence en a cité un cas concernant Saskatoon. Il en a été question dans plusieurs localités. Les personnes qui étaient disposées à agrandir ces maisons s'attendaient à ce que les restrictions fussent supprimées à la longue. Il en a été question indirectement dans une partie du mémoire où l'on disait s'attendre à une autre expansion industrielle et commerciale plus tard.

Une correction s'impose probablement à cette même page. Là où il est question au paragraphe suivant de la vente de l'outillage et des matières premières pour une somme nominale, cela signifie une somme nominale déjà avancée. La personne qui a fait cette offre s'attendait à acquitter entièrement l'outillage si on ne lui demandait pas une somme exagérée, car elle a très peu de capital. Elle prévoyait un état de choses comme celui que nous espérons devoir résulter en Saskatchewan de l'établissement de la Banque d'expansion industrielle. Ainsi donc, l'expression somme nominale caractérise la somme primitive.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, je regrette que le premier ministre de la Saskatchewan ait soumis son mémoire avant que le comité de la restauration de cette province n'ait approfondi davantage la question. Je crois que le mémoire traite généralement de questions relatives à cette province qui sont familières à beaucoup d'entre nous qui venons de cette province. Il traite aussi insuffisamment de plusieurs nouveaux sujets qui nous intéressent intensément. Par exemple, à la page 28 on mentionne les utilisations industrielles du blé et le mémoire dit:

L'emploi des récoltes à des fins industrielles a été largement discuté. La production du glycol, de l'alcool et du caoutchouc avec du blé a éveillé un vif intérêt. La qualité supérieure d'un fort pourcentage du blé récolté en Saskatchewan indique qu'il est désigné pour servir à la consommation humaine. Notre blé de qualité inférieure, toutefois, pourrait être utilisé avec avantage à des fins industrielles; l'on vient d'entreprendre l'étude des méthodes et des frais de transformation.

Monsieur le président, au point où nous en sommes, après tout le temps pendant lequel ce problème était si urgent, il me semble que c'est manifester de la légèreté que de dire que l'on étudie encore les méthodes de transformation et le prix de revient.

Je suis nettement d'avis que notre blé devrait être conservé pour la consommation humaine parce que nous en aurons grandement besoin. Par ailleurs, il nous faut considérer les possibilités d'implantation de la chimie agricole en Saskatchewan. Je crois que jusqu'ici cette province ne s'est pas tenue à la page. Je crois que nous n'emploierons qu'environ 9,000,000 de boisseaux de blé pour la transformation en alcool cette année, alors qu'aux Etats-Unis on se propose d'en utiliser à cette fin quelque 400,000,000 de boisseaux. Que faisons-nous? Nous vendons du blé aux Etats-Unis où il est transformé en alcool et nous rachetons l'alcool pour nos propres usages. D'après ce que je puis voir, une province que la production du blé intéresse tellement aurait dû accomplir plus qu'elle ne l'a fait afin de protéger sa population contre une situation telle que la présente. S'il est possible au point de vue économique que les Etats-Unis emploient le blé à cette fin, alors pourquoi n'avons-nous pas implanté sur le même pied la chimie agricole dans la province? Après tout, à une époque de guerre comme la présente on a pu déplacer des gens d'une partie du Canada à l'autre et établir des industries. Je crois que si le gouvernement de la Saskatchewan avait insisté suffisamment auprès du gouvernement fédéral, des usines auraient pu être établies en Saskatchewan pour faire face au problème susmentionné. Je veux avoir des explications beaucoup plus détaillées sur les réalisations que celles que l'on vient de nous exposer.

Le doyen CRONKITE: Pour ce qui est de la dernière observation, je doute qu'il soit vrai aujourd'hui que nous importons de l'alcool des Etats-Unis. Je suis d'avis que nous y exportons présentement notre excédent d'alcool industriel. Je puis dire aussi que je sais que plusieurs gouvernements ont fait tout en leur pouvoir afin d'obtenir l'établissement d'usines de transformation pour la fabrication de l'alcool industriel, non seulement en Saskatchewan, mais en deux ou trois autres provinces. D'après les renseignements que je possède—et ils sont fondés—je puis prédire que d'ici six mois on cessera complètement d'utiliser les céréales pour la fabrication de l'alcool industriel. Il est vrai que les distilleries canadiennes se servent actuellement de leurs aménagements pour la fabrication de l'alcool industriel. D'après ce que j'en sais celui-ci est exporté. Je crois que cette situation dépend d'un état de choses extraordinaire. Les distillateurs d'alcool qui ne pouvaient trouver la mélasse et autres matières premières au pays ont dû avoir recours au blé. En fait, si je comprends bien—et je puis parler avec quelque autorité, en m'appuyant sur les opinions de personnes qui ont fait des études pour nous—le blé ne saurait servir économiquement à la fabrication de l'alcool industriel à moins qu'on ne soit disposé à le produire dans les prairies à raison d'environ 20 ou 30 cents le boisseau, et je ne crois pas qu'on le soit. On emploie actuellement le blé à la fabrication de l'alcool industriel à cause de l'état de guerre. Telles sont les données que je possède—et elles émanent d'une autorité scientifique très sûre qui a renseigné le comité de restauration de la Saskatchewan en ce sens.

Mme NIELSEN: Je sais que M. Howe a déclaré que le prix de 25 cents le boisseau était celui qu'il pourrait être possible de payer pour le blé qui serait employé à la fabrication de l'alcool industriel, mais ce prix était antérieur à la découverte de procédés très nouveaux. Cependant, on a mis au point des procédés nouveaux depuis l'an dernier qui assurent une grande valeur aux sous-produits, surtout la protéine, ce qui accroîtrait sensiblement le prix auquel ce blé pourrait se vendre. Je crois que nous devrions en savoir plus long sur ce point.

Le doyen CRONKITE: La situation se résume à ceci qu'on ne saurait tirer plus de deux gallons d'alcool d'un boisseau de blé, et en tenant compte des sous-

produits cela vaut encore pour la Saskatchewan et je regrette qu'il en soit ainsi. J'ajouterais que les personnes qui ont parcouru le pays en faisant certains avancés, ce qui nous a obligés à payer des savants afin d'analyser leurs déclarations, ont causé plus d'embarras au comité de restauration de la Saskatchewan que qui que ce soit. Je ne veux pas parler de discours politiques. Mais elles nous ont causé bien des embarras et je crois qu'elles en ont suscité aussi beaucoup au cartel des blés de la Saskatchewan qui a été forcé d'étudier leurs avancés.

Pour ce qui est du glycol—c'est là une question qui n'est pas du ressort du gouvernement de la Saskatchewan, mais du comité de restauration—j'entends le glycol et plusieurs autres produits—la situation diffère quelque peu. Je ne suis pas libre de communiquer nos données à ce sujet, mais je puis assurer au député qui a posé la question que ce sujet n'est négligé dans aucune des provinces. Je suis convaincu, s'il est humainement possible d'établir l'industrie précitée, que plusieurs organismes que je connais s'en occupent et verront à ce que ces industries soient établies.

M. BENCE: Est-ce que le comité fait enquête sur les douze établissements en construction depuis peu aux Etats-Unis, en vue d'essayer de trouver les prix de revient dans ces établissements?

Le doyen CRONKITE: Sans conteste et quelqu'un de compétent y voit actuellement.

La séance est suspendue jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 3 heures.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons un quorum et nous sommes prêts à entendre les questions.

M. QUELCH: Avec votre permission, monsieur le président, je veux poser quelques brèves questions concernant l'irrigation. Je ne me propose pas de retenir le Comité afin de tenter d'établir l'opportunité d'implanter l'irrigation dans l'Ouest. Je crois que nous connaissons tous ce sujet. Je veux borner mes observations à une recommandation précise qui figure à la page 27 du mémoire, ainsi conçue:

Nous nous intéressons particulièrement à un projet d'irrigation qui utiliserait les eaux de la rivière Saskatchewan-Sud au moyen de la construction d'un barrage au nord de Swift-Current. Ce barrage fournirait un réservoir d'une capacité d'un million de pieds-acre et irriguerait par gravité d'un million d'acres de terre en Saskatchewan. Si ce point est réalisable il aura l'avantage de constituer une nappe d'eau à proximité des terres à irriguer, d'où suppression d'un long réseau de canaux.

J'assume que par "long réseau de canaux" on désignait probablement le projet d'irrigation de William Pierce. Il a d'abord été étudié en 1922. On projetait de détourner les eaux de la rivière Saskatchewan-Nord et de la rivière Clearwater jusqu'à la rivière Red Deer au moyen de la rivière Raven. On se proposait de barrer la rivière Red Deer et d'amener les eaux par un canal jusqu'au lac Sullivan où l'on aurait construit un réservoir de 1,700,000 pieds-acre. On se proposait ensuite d'irriguer 427,000 acres en Alberta, surtout dans la circonscription d'Acadia dans les districts bien connus de Hanna, Berry Creek et Monitor. En outre on projetait d'amener les eaux du lac Sullivan par les creeks Eye Hill et Sounding aux lacs Tramping en Saskatchewan et d'irriguer 1,000,000 d'acres au moyen de ces lacs. Si l'on estime plus avantageux d'irriguer ce million d'acres au moyen d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud au

nord de Swift-Current, nous, de l'Alberta, favoriserions pleinement le projet, à condition qu'il serait rationnel au point de vue du génie. Cela n'empêcherait nullement l'Alberta d'exécuter un projet modifié qui a aussi été étudié et qui permettrait encore l'irrigation de 427,000 acres de terre. J'assume que le million d'acres que permettrait d'irriguer le projet de William Pierce serait semblable au million d'acres envisagé par le projet actuel. Ce million d'acres serait borné par une ligne allant d'Arelee à Saskatoon au nord et d'Elrose à Tichfield au sud, borné par la rivière Saskatchewan-Sud à l'est et Rosetown à l'ouest. Cependant, il faut tenir compte d'un point important, que le million d'acres en Saskatchewan soit irrigué en barrant la rivière Saskatchewan-Sud au nord de Swift-Current, il faudrait encore détourner les eaux de la Saskatchewan-Nord et de la Clearwater, le débit de la rivière Saskatchewan-Sud étant tout à fait insuffisant à cette irrigation. Je me rends compte de l'existence d'une certaine opposition au projet de détournement des eaux des rivières Saskatchewan-Nord et Clearwater afin de réaliser ce projet. J'ai donc écrit il y a quelque temps au ministère de l'Agriculture à Regina pour lui demander s'il pourrait me fournir un mémoire de l'un des ingénieurs voyant à l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies indiquant si le détournement des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord nuirait le moins à la mise en valeur de celle-ci. Avec la permission du Comité je vais lire quelques extraits du mémoire que j'ai reçu de M. E. K. Phillips, ingénieur chargé de l'application de la loi précitée, qui a fait l'une des dernières études.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Quelch, est-ce que M. Phillips est de Regina?

M. QUELCH: Oui. Il voit à l'application de la loi précitée.

M. MACNICOL: A mon sens, ce que vous allez lire et ce que vous dites n'ont rien à voir avec la Saskatchewan.

M. QUELCH: Au contraire, ce mémoire va prouver qu'en tant que M. Phillips pourra l'établir afin d'irriguer le million d'acres en Saskatchewan, et c'est là ce à quoi se résume le projet; afin d'irriguer cette étendue en Saskatchewan au moyen de la rivière Saskatchewan-Sud il faudra absolument détourner les eaux de la rivière Saskatchewan-Nord; ce détournement ne nuira aucunement à la mise en valeur de cette rivière. Je pourrais dire qu'on a soutenu que, si on détournait les eaux de la rivière Saskatchewan-Nord, cela retarderait l'écoulement des eaux d'égout d'Edmonton et d'autres endroits et aussi que la rivière Saskatchewan-Nord ne serait plus navigable. Voici la réponse de M. Phillips à ce sujet. Vous remarquerez qu'elle porte directement sur le projet envisagé dans le mémoire ci-dessus.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire dans celui de M. Patterson?

M. QUELCH: Oui.

Pour ce qui est de l'effet du détournement des eaux des rivières Clearwater et Saskatchewan-Nord, le tableau suivant indique le débit mensuel moyen de la rivière Saskatchewan-Nord à Edmonton après le détournement projeté vers la rivière Red Deer pendant une année de débit minimum en 1936-1937.

Période	Débit naturel à Edmonton	Détournement projeté	Reliquat
Octobre	3,570	3,570
Novembre	2,130	2,130
Décembre	904	904
Janvier	591	591
Février	578	578
Mars	879	879
Avril	2,330	1,631	699
Mai	7,340	5,609	1,731
Juin	12,800	6,738	6,062
Juillet	18,200	6,752	11,448
Août	11,400	7,000	4,400
Septembre	7,830	5,608	2,222

La deuxième colonne fait voir le débit mensuel moyen de la rivière Saskatchewan-Nord à Edmonton en pds-cubes-sec. La troisième colonne indique la quantité d'eau en pieds-cubes-sec. que l'on projette de détourner de la rivière pour des projets d'irrigation le long de la rivière Saskatchewan-Sud en Alberta et en Saskatchewan. La quatrième colonne fait voir ce qui reste de débit dans la rivière si l'on détourne ce qui est prévu à la troisième colonne.

A noter qu'il ne sera pas détourné d'eau de la Saskatchewan-Nord au cours de la période d'octobre à mars inclusivement qui est celle de l'étiage de ce cours d'eau.

En ce qui concerne l'effet de ce détournement sur l'écoulement des eaux d'égout d'Edmonton, ce sont les mois d'hiver qui offrent quelque inquiétude. On ne se propose pas de détourner l'eau en hiver.

En ce qui concerne la mise en valeur de cette rivière pour la navigation ou la production d'énergie, ou les deux, le facteur restrictif est le débit hivernal. L'unique moyen de l'augmenter serait d'emmagasiner les eaux de la rivière à sa source où il y a seize emplacements possibles pour des réservoirs d'emmagasinage d'une capacité globale de quelque 2,000,000 de pieds-acre. L'établissement de cet emmagasinage rendrait possible le détournement de quelque 2,000,000 de pieds-acre vers la rivière Red Deer tout en maintenant un débit minimum continu à Edmonton de près de 3,500 pds-cub.-sec., ce qui ferait face aux problèmes des forces hydrauliques, de la navigation et de l'hygiène. L'emmagasinage de 1,000,000 de pds-acre porterait le débit à près de 2,600,000 pds-cub.-sec., et ainsi de suite.

Que les terres possibles irriguables en Saskatchewan soient irriguées grâce au prolongement des canaux qui s'alimentent dans les cours d'eau en Alberta ou qu'elles soient irriguées au moyen de dérivations de la Saskatchewan, il faut tirer quelque 2,000,000 de pieds-acre des rivières Saskatchewan-Nord et Clearwater. Vu qu'un tel détournement n'a pas un effet trop marqué sur la rivière Saskatchewan-Nord, il ne devrait pas y avoir d'opposition au détournement projeté.

Le fait qu'on s'y oppose indique que l'aménagement projeté du bassin de drainage de la Saskatchewan n'est pas bien compris et démontre qu'il est nécessaire de nommer un bureau d'ingénieurs en vue de conseiller les gouvernements sur l'utilisation la plus économique des cours d'eau.

Voici la question que je veux poser au premier ministre: étant donné qu'il préconise dans son mémoire l'utilisation de la rivière Saskatchewan-Sud en vue d'irriguer un million d'acres de terres et que cette utilisation dépend du détournement des eaux des rivières Saskatchewan-Nord et Clearwater comme l'a indiqué M. Phillips, et que d'après celui-ci ce détournement ne nuira en rien à la ville d'Edmonton ou à l'aménagement de la rivière Saskatchewan-Nord, est-il en faveur de détourner les eaux de celle-ci dans la Saskatchewan-Sud, ce qui permettrait l'exécution de ce projet d'irrigation?

L'hon. M. PATTERSON: En réponse à cette question, monsieur le président, je puis d'abord vous expliquer que notre ministère provincial des Ressources naturelles n'a ni le personnel ni les techniciens qui lui permettraient d'entreprendre les études coûteuses et intensives qu'exigent des projets d'irrigation comme celui-ci. Cependant nous sommes d'avis qu'on devrait entreprendre l'étude d'un projet comme celui que nous proposons dans notre mémoire et le personnel qui applique la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies devrait effectuer les études nécessaires. J'ajouterai que lorsque M. Spence a témoigné au Comité il y a un peu plus d'un an tel que signalé aux fascicules 7 et 8 des Témoignages, il a soumis un plan très fouillé d'irrigation pour l'Alberta et la Saskatchewan. Depuis que M. Spence a mis au point et étudié ce programme, les

possibilités de l'aménagement des eaux sur la Saskatchewan-Sud ont été révélées—je parle de celui que comporterait la construction d'un barrage immédiatement vis-à-vis de Cabri—les possibilités de ce projet sont devenues manifestes. Nous ne le préconisons pas. Nous demandons à ce sujet qu'on entreprenne des recherches très attentives et très poussées sur les possibilités qu'offre la construction du barrage à Cabri, qui permettrait l'irrigation d'un million d'acres et qu'on étudie aussi en même temps les possibilités relatives à un aménagement très important d'énergie hydroélectrique. Cela ne donnerait pas lieu à une controverse quant à établir si les eaux devraient provenir de la Saskatchewan-Nord ou Sud. Tout ce que nous proposons sur ce point c'est d'étudier les possibilités. C'est la même question qui a surgi assez récemment; du moins on a attiré l'attention sur elle et elle a été étudiée tout dernièrement. Il n'existe pas de données disponibles à son égard. On en ignore tout à fait les possibilités, et le reste. Nous croyons que ceux qui appliquent la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies seraient justifiés d'étudier attentivement ses possibilités.

M. QUELCH: Cela ne répond pas à mon point. Si cette étude était entreprise et que l'on constatait que ce projet était tout à fait rationnel au point de vue du génie; si, par exemple, il n'en coûtait pas plus d'irriguer ce million d'acres avec la Saskatchewan-Sud que d'amener les eaux à partir du lac Tramping, en passant par les creeks Eye Hill, Sounding, le lac Sullivan, la rivière Red Deer et la Saskatchewan-Nord, pour votre part, vous n'auriez pas d'objection au détournement des eaux de la Saskatchewan-Nord afin de rendre ce projet possible? Ainsi que je l'ai dit, les ingénieurs qui voient à l'application de la loi susmentionnée estiment ce projet tout à fait rationnel. J'ajouterai qu'en Alberta nous sommes tout à fait disposés à coopérer comme nous le pourrons. Nous ne voulons pas garder les eaux, les utiliser entièrement nous-mêmes et ne rien laisser à la Saskatchewan. Toutefois, ce qui nous préoccupe ce sont les résultats lointains de ce projet. C'est pourquoi nous avons préconisé dans le passé le grand projet Pierce et son exécution en premier lieu afin d'obtenir la coopération de la Saskatchewan. Ce projet ne prévoit que l'irrigation de 427,000 acres en Alberta, alors qu'environ un million d'acres seraient irrigués en Saskatchewan si cette province exécutait les projets esquissés. Si la Saskatchewan constate qu'il y va de ses meilleurs intérêts d'exécuter le projet proposé au mémoire ci-dessus, nous ne nous y opposerions certainement pas. Nous pourrions encore réaliser notre projet limité d'irriguer quelque 427,000 acres. En fait, nous serions justifiés de l'entreprendre même si le projet plus important était inexécuté. Comme M. Phillips et moi-même l'avons signalé, afin d'exécuter ces deux projets—le projet Pierce au complet ou le projet Pierce modifié qui prévoit la mise en valeur de 427,000 acres en Alberta et près d'un million d'acres en Saskatchewan, il serait absolument essentiel de détourner les eaux de la Saskatchewan-Nord. Je me demande si à propos de la Saskatchewan, vous avez quelque objection au détournement des eaux de la Saskatchewan-Nord dans la Saskatchewan-Sud de la façon que j'ai esquissée?

M. MACNICOL: Je ne voudrais pas que le premier ministre réponde à cela.

M. QUELCH: Je veux l'opinion du premier ministre sur ce point.

M. MACNICOL: Peut-être que s'il entendait mes vues, ne vous répondrait-il pas du tout; du moins, je ne m'attendrais pas qu'il le fasse. S'il veut vous répondre, laissez-le faire à sa guise.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui est de la question dont le Comité est saisi, je ne vois aucune raison qui empêcherait de la poser. Le témoin peut y répondre, s'il le veut, et s'il n'est pas en mesure d'y répondre, il n'a qu'à le dire.

M. QUELCH: Ai-je bien expliqué mon point?

Le PRÉSIDENT: Oui, je le crois. Le premier ministre pourra répondre comme il le voudra.

M. QUELCH: Je veux encore exposer que pour ce qui est de l'Alberta, je ne crois pas qu'il soit important de savoir le projet qui sera adopté, parce que d'après M. Phillips il ne nuirait pas à la possibilité pour cette province d'exécuter son propre projet limité de 427,000 acres.

M. MACDONALD (*Pontiac*): Quelle est l'alternative?

M. QUELCH: L'irrigation de 427,000 acres plus le projet d'irrigation de 1,000,000 d'acres en Saskatchewan—le premier projet intéresse l'Alberta.

M. MACDONALD: Les deux provinces ne seraient pas placées sur le même pied? Les mêmes eaux serviraient-elles aux projets dans les deux provinces?

M. QUELCH: Tous à fait, si elles servaient à l'irrigation des 427,000 acres de l'Alberta et du 1,000,000 d'acres de la Saskatchewan.

M. MACDONALD: Vous avez parlé de 427,000 acres. Je croyais que vous aviez en vue un autre projet.

M. QUELCH: Non, d'abord le projet de William Pierce comporte l'irrigation de 427,000 acres en Alberta et de 1,000,000 d'acres en Saskatchewan en amenant les eaux de la rivière Saskatchewan-Nord et de la rivière Rer Deer dans les lacs Sullivan et Tramping. Ou encore, nous pourrions irriguer 427,000 acres en Alberta en détournant les eaux de la Red Deer et puis irriguer un autre million d'acres en Saskatchewan en les détournant de la Saskatchewan-Sud. Mais en Saskatchewan et ailleurs on s'est opposé au détournement des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord. Si l'on pouvait établir que le détournement des eaux de celle-ci ne serait pas vraiment préjudiciable, nous serions alors en mesure d'exécuter ce projet d'irrigation là-bas couvrant une étendue de 427,000 acres en Alberta, ou encore nous irriguerions cette étendue en Alberta en utilisant seulement les eaux de la Red Deer à condition qu'il y aurait un emmagasinage d'eau suffisant par la construction de barrages sur le cours supérieur de la rivière dans les montagnes. Mais de cette façon il serait impossible d'irriguer la million d'acres en Saskatchewan. Pour irriguer cette étendue par la rivière Saskatchewan-Sud, il faudrait détourner les eaux de la rivière Saskatchewan-Nord dans celle du Sud.

M. MACNICOL: Je regrette que cet aspect de la question ait été compris dans le mémoire de la province de la Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: C'est tout à fait régulier.

M. QUELCH: Absolument.

M. MACNICOL: Non, ce ne l'est pas, à mon avis, la province de la Saskatchewan ayant soumis un mémoire qui mentionne un moyen précis d'irriguer un million d'acres en Saskatchewan; à savoir, par la construction d'un barrage près de Cabri...

M. QUELCH: Sur la rivière Saskatchewan-Sud.

M. MACNICOL: Oui, près de Saskatchewan Landing où existe un réservoir naturel merveilleux dans lequel l'eau pourrait être emmagasiné...

M. QUELCH: Sur la rivière Saskatchewan-Sud.

M. MACNICOL: Oui. Maintenant M. Quelch nous prie de nous occuper d'une toute autre question, le détournement des eaux de la Saskatchewan-Nord. J'estime que cela était complètement inutile.

M. QUELCH: Répondriez-vous à la question?

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre...

M. MACNICOL: Je ne veux pas retarder les délibérations du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je veux élucider ce point. L'honorable député (M. Quelch) a parfaitement le droit de poser au premier ministre qui a préparé et soumis le mémoire des questions relatives à cette partie. Ainsi donc, je sais que vous ne vous y opposez pas.

M. MacNICOL: Je ne m'oppose pas à cela.

Le PRÉSIDENT: Quels que soient les points de vue des autres députés, M. Quelch a le droit de poser les questions qu'il a posées. Plus tard, lorsque nous aborderons l'étude du rapport, nous pourrons étudier l'objection qui semble se dessiner.

M. MacNICOL: A mon sens, le premier ministre est placé dans une situation embarrassante, surtout s'il n'a pas étudié suffisamment le mémoire. Je croirais qu'avant de vouloir répondre à la question ci-dessus il voudrait consulter des ingénieurs à Battleford et à Prince-Albert, ainsi que les autorités d'autres villes et municipalités sises sur la rivière Saskatchewan-Nord—elles s'opposent toutes au détournement des eaux de cette rivière, si j'ai bien compris leurs opinions, et je crois les comprendre. Il n'est pas juste de poser cette question au premier ministre. Je le dis en toute déférence pour mon honorable ami, M. Quelch. Vous obligez ainsi le premier ministre Patterson à se prononcer—à dire s'il favorise ou non le détournement des eaux de la Saskatchewan-Nord. S'il a étudié la question et qu'il a consulté des ingénieurs là-dessus, il serait naturellement en mesure de répondre. Il peut agir à sa guise; mais pour ma part j'ai pris attitude.

M. JEAN: Monsieur le président, je me demande si nous en arriverons jamais à des conclusions, vu les délibérations prolongées du Comité. Le Comité a un rôle précis à remplir. Nous avons été favorisés en ce qu'un certain nombre des premiers ministres des provinces ont été assignés au Comité et nous ont exposé la situation dans leurs provinces respectives. Si nous voulons aboutir, il me semble que nous devrions envisager les faits d'une façon plus pratique. Par exemple, je veux consigner au compte rendu certaines questions que je veux poser au premier ministre de la Saskatchewan, tout comme j'ai certaines questions que je voudrais soumettre aux autres premiers ministres que nous entendrons. Peut-être le premier ministre Patterson serait-il en mesure de répondre sur-le-champ à certaines de mes questions. Je crois que certaines de celles que je vais poser aideront le Comité à en arriver à quelques conclusions. Voici ma première question: quelle est actuellement la situation en Saskatchewan relativement au chômage?

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Jean. Je n'ai pas voulu vous interrompre, mais une question précise a été posée au premier ministre Patterson et il n'a pas encore eu l'occasion de répondre. Il lui appartient tout à fait de dire s'il veut y répondre ou non. Je ne veux pas le forcer à répondre s'il ne le veut pas.

M. JEAN: Il est probable qu'il n'est pas en mesure de répondre tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Il n'a qu'à nous le dire s'il en est ainsi. S'il ne peut répondre à la question, cela suffira pour nos fins. Toutefois, nous ne devrions pas procéder en détournant l'attention du Comité de la question dont est saisi le témoin avant qu'il n'ait eu l'occasion de dire s'il peut ou non y répondre. Personnellement, je ne m'intéresse pas à ce que pourra être la réponse; c'est une question que M. Patterson pourra décider par lui-même.

M. QUELCH: Pour ce qui est de l'à-propos de la question, je suppose que plus tard nous ferons certaines recommandations concernant des projets nationaux et à cette fin il serait probablement à désirer de faire venir les premiers ministres des provinces à Ottawa afin que nos recommandations soient autant que possible conformes au genre de projets qu'ils veulent exécuter dans leurs provinces. Le mémoire susmentionné mentionne le projet d'irrigation de 1,000,000 d'acres de terre en Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous interrompre de nouveau afin d'épargner du temps? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de débattre l'à-propos de la question ci-dessus. Je suis disposé—le Comité peut renverser ma décision—mais je suis disposé à dire que cette question est régulière et que le témoin devra dire s'il veut y répondre ou non. Telle serait ma décision sur la question dont est maintenant

saisi le président. M. Quelch a soulevé le point en posant une certaine question qui se rapporte directement au mémoire et à un certain paragraphe de celui-ci. Il a demandé au témoin s'il consentirait au détournement des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord afin d'exécuter ce projet. Il ne s'agit pas de notre opinion quant à son détournement ou non; c'est au témoin à répondre. Plus tard nous pourrions en venir à la conclusion que nous voudrions.

M. QUELCH: Avant que le premier ministre réponde, je tiens encore à signaler que je n'ai pas mis de l'avant mes propres opinions. Je suis un profane, non pas un ingénieur. Je me rends bien compte que pour ce qui est des questions techniques, nous devrions obtenir les conseils d'ingénieurs expérimentés. A ce sujet même, j'ai obtenu l'opinion de M. Phillips, l'ingénieur désigné par M. Spence pour me donner la réponse, dont j'ai lu une partie au Comité. D'après sa réponse, afin d'exécuter ce projet d'irrigation en Saskatchewan par la rivière Saskatchewan-Sud, il faut détourner les eaux de la rivière Saskatchewan-Nord. De plus, l'ingénieur qui a fait le relevé est d'avis que ce détournement ne nuirait nullement à la mise en valeur de la rivière Saskatchewan-Nord. Voici ce que je veux savoir: d'après ce qu'en sait M. Patterson—j'ignore s'il a obtenu ou non des renseignements d'un ingénieur compétent sur la question—aurait-il quelque objection à ce que le détournement dont j'ai parlé se produise?

M. JEAN: Je me suis peut-être mal expliqué. Nous avons devant nous le témoin que nous devrions avoir ici, le premier ministre de l'une des provinces. Nous étudions la restauration. Je ne m'intéresse particulièrement à aucun des projets préconisés par le premier ministre dans son mémoire. Il pourrait être avantageux de les réaliser tous. Le Comité doit recommander des projets précis et afin d'y arriver, il nous faut savoir ce qui se passe dans chaque province. Le premier ministre de la Saskatchewan nous expose ce qu'on projette dans sa province et j'estime que le Comité devrait se borner davantage aux projets exposés dans son mémoire.

Le PRÉSIDENT: Veuillez hausser la voix, monsieur Jean.

M. JEAN: Oui.

M. BENCE: Je voudrais rectifier le point débattu. Le représentant d'Acadia (M. Quelch) a posé une question. On l'a discutée pendant longtemps. Nous pouvons assurément obtenir une réponse à celle-ci et passer à autre chose.

Le PRÉSIDENT: Je voulais savoir ce que M. Jean avait à dire. Vous opposez-vous à cette question, monsieur Jean?

M. JEAN: Pas du tout; je ne m'y oppose aucunement.

Le PRÉSIDENT: Mais vous amorcez un sujet tout à fait différent sans permettre qu'on réponde à la question.

M. JEAN: Mais, à mon sens, monsieur le président, nous perdons du temps en posant des questions sur des projets particuliers des provinces. Je n'estime pas qu'il nous incombe de faire enquête sur des projets précis des différentes provinces.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais dire qu'il n'est pas douteux que nous perdions du temps, mais nous en perdriions beaucoup moins si nous permettions une réponse à la question et passions à autre chose. Je suis forcé de décider que la question elle-même est régulière, parce qu'elle a trait directement à une recommandation à propos de l'irrigation et l'aménagement de forces hydrauliques en général; et le premier ministre de la Saskatchewan a droit de répondre comme il le voudra. S'il y tient, il peut dire qu'il n'est pas disposé à répondre, qu'il n'est pas en mesure de le faire.

L'hon. M. PATTERSON: Puis-je vous signaler encore une fois que nous ne préconisons pas ce projet? De plus, celui-ci semble ne pas avoir de relation

directe au détournement des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord. Les deux sont entièrement distincts.

M. QUELCH: Sauf que le projet ne peut s'exécuter sans le détournement des eaux.

L'hon. M. PATTERSON: On a fait une étude récemment. Je ne puis donner de réponse catégorique à la question. Le détournement des eaux de la Saskatchewan-Nord n'a rien à voir à ce projet d'irrigation d'un million d'acres. Il faut tenir compte de tant d'imprévus et de ramifications que toute la question devrait être étudiée à fond, beaucoup plus que je n'ai jamais pu faire, et je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui. Par exemple, l'un des points en jeu est que la Saskatchewan-Nord a sa source en Alberta, comme la Saskatchewan-Sud.

M. QUELCH: Et leurs cours sont voisins aussi.

L'hon. M. PATTERSON: Et elles arrosent la Saskatchewan et atteignent le Manitoba. Peut-être le Manitoba s'intéresse-t-il davantage aux eaux de ces rivières que nous-mêmes; du moins le prétend-il.

M. QUELCH: En ce qui a trait au Manitoba, cela lui serait égal que les eaux fussent détournées de la Saskatchewan-Nord ou de la Saskatchewan-Sud, parce que ces deux rivières n'en forment qu'une avant d'entrer au Manitoba.

L'hon. M. PATTERSON: C'est bien cela, c'est l'un des imprévus dont il faut tenir compte à propos du détournement des eaux d'une rivière qui prend sa source dans une province, en traverse une deuxième et enfin une troisième. Je ne saurais dire si je favoriserais le détournement des eaux de la Saskatchewan-Nord ou m'y opposerais avec les renseignements limités que je possède sur la question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Jean, vous aviez quelques questions à poser?

M. JEAN: Nous nous occupons de la Saskatchewan aujourd'hui. Une autre journée ce sera le tour des autres provinces et nul doute que celles-ci nous soumettront des mémoires excellents. Aujourd'hui nous étudions le mémoire soumis par la Saskatchewan. Je veux d'abord savoir si on a estimé dans cette province le nombre des hommes, femmes ou familles auxquels elle devra pourvoir après la guerre.

L'hon. M. PATTERSON: D'abord, je crois que le mémoire mentionne que 70,000 de ses habitants sont dans les forces armées.

M. JEAN: Et combien en comptez-vous dans les industries de guerre des autres provinces qui reviendront dans votre province et dont vous devrez prendre soin? Voici où j'essaie d'en venir: quelle sera la situation exacte dans votre province après la guerre quant au nombre de personnes dont vous devrez prendre soin?

Le PRÉSIDENT: Il en est question au long dans le mémoire.

M. JEAN: Oui, je le crois; mais je voudrais que le premier ministre fisse un résumé de son mémoire. Ainsi, je crois que nous aurions une très bonne idée de la situation. Je ne m'attends pas à une réponse immédiate.

L'hon. M. PATTERSON: A la page 4 du mémoire on dit qu'un questionnaire a été adressé à 2,893 firmes qui relèvent de la Loi sur les accidents du travail—elles représentent presque toutes les entreprises industrielles et leurs réponses donnent à croire qu'elles pourraient employer plus d'hommes après la guerre qu'elles emploient actuellement, mais moins de femmes. Les données les plus probablement difficiles à obtenir afin de répondre à votre question ont trait au nombre des hommes et des femmes qui ont quitté la Saskatchewan pour aller travailler dans des industries de guerre ailleurs et qui reviendront peut-être dans la province après la guerre.

M. JEAN: Etudiez-vous ce point de vue particulier: après la guerre un certain nombre d'hommes et de femmes vous reviendront de l'armée, des indus-

tries de guerre ou des autres provinces et vous devrez prévoir que tant d'hommes et de femmes chômeront.

L'hon. M. PATTERSON: Ce problème comporte trois facteurs: d'abord, les hommes et les femmes en uniforme. Nous en connaissons le nombre presque exact. 70,000 habitants de la Saskatchewan se sont enrôlés dans les forces armées. Nous savons le nombre de ceux de la Saskatchewan employés dans les diverses industries. Le seul chiffre qu'il est presque impossible d'obtenir est celui du nombre des personnes qui ont quitté cette province pour aller travailler dans les chantiers maritimes de la Colombie-Britannique ou qui sont partis pour l'Ontario ou le Québec pour y travailler dans les usines de munitions. Il est très difficile d'évaluer leur nombre et il l'est encore plus de se faire une idée approximative du nombre de ceux qui reviendront probablement en Saskatchewan après que leurs emplois actuels auront pris fin. En ce qui concerne cet aspect particulier du problème, je ne connais pas de moyen pratique d'obtenir vraiment des chiffres précis.

M. JEAN: Avez-vous obtenu des chiffres ou êtes-vous disposé à en obtenir indiquant la proportion de ces hommes et de ces femmes qui reviendront et qui pourront être absorbés par les entreprises privées dans votre province?

L'hon. M. PATTERSON: Je vais demander au doyen Cronkite de vous répondre.

Le doyen CRONKITE: Monsieur le président, relativement à ces chiffres qui figurent à la page 4, nous comptons 70,000, probablement 72,000 hommes et femmes dans les forces armées. Nous croyons qu'au moins 25,000 de ceux-ci pourront se livrer à l'agriculture. Ce chiffre me paraît assez juste. Il ne comprend pas ceux qui seront placés sur des fermes comme colons. Nous pourrions supposer—ce n'est qu'une estimation—qu'il y en a 7,000 ou 8,000 dans cette catégorie. D'après les réponses que nous avons eues au relevé mentionné par le premier ministre, lequel a été vérifié par des relevés effectués par divers groupements tels que les marchands d'instruments aratoires—lequel comprend les prétendues industries de guerre de la Saskatchewan—nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que 5,000 travailleurs de plus seront absorbés dans les industries actuelles après la guerre. Cette prévision ne tient aucun compte du point soulevé par M. Bence aujourd'hui à propos des nouvelles industries susceptibles d'être établies. Cependant, en additionnant ces chiffres on arrive au total de 38,000. On peut donc dire qu'actuellement il peut y en avoir 30,000 qui ne pourront être réintégrés dans les industries actuelles. Je répète que nous ne le savons pas—tout dépend de ce qui se produira en dehors de la province et de la tournure que prendront les affaires; je ne connais personne assez clairvoyant pour prédire, même pour estimer, s'il nous faudra 30,000, 50,000, 100,000 ou 2,000 travailleurs. En ce qui concerne nos gens en dehors de la province, nous avons essayé de découvrir le nombre de ceux qui reviendront et d'obtenir la coopération des autres collectivités où ils se trouvent, et le nombre de ceux qui les quitteront probablement. Nous avons reçu toutes sortes de réponses. Leur teneur habituelle est que tout dépendra de la tournure que prendront les affaires à Ottawa et dans notre province.

Il est un autre impondérable que nous ne pouvons résoudre: que feront les femmes après la guerre? Si elles se marient et qu'elles cessent de travailler, presque tous les hommes trouveront des emplois en Saskatchewan sans expansion de l'industrie. Le relevé que nous avons effectué démontre nettement que bon nombre des employeurs se proposent d'embaucher des hommes et de congédier des femmes—j'entends après la guerre. Il y a un élément très difficile dans l'établissement de ces calculs et c'est la façon dont les femmes envisageront le retour dans leurs foyers ou la reprise de leurs emplois après la guerre. Cela pourrait faire une différence de 10,000 à 15,000 dans les calculs pour la Saskatchewan. Mais en résumé, sans aucun changement ni nouvelles occasions d'em-

plais, on peut dire que nos gens dans les forces armées et dans les industries de guerre de la Saskatchewan pourront être absorbés jusqu'à concurrence de, disons 30,000 de ceux qui servent maintenant. Nous espérons qu'avec l'expansion commerciale ils pourront être absorbés sans avoir recours à ces nombreux travaux de chômage—je n'emploierai pas cette expression—projets de mise en valeur, après la guerre, ou même des projets d'irrigation qui ont été temporairement écartés des délibérations. Ce sont là les données les plus exactes que nous ayons pu obtenir et je puis vous assurer que nous avons fait beaucoup de besogne, que nous en faisons encore. Au demeurant, nous sommes venus plus près d'une solution que la plupart des organismes auxquels nous nous sommes adressés. Par exemple, nous avons étudié certains renseignements venus d'Ottawa et avons constaté que nous ne pouvions aucunement compter sur ceux-ci comme conjectures pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous dire approximativement le nombre des hommes et des femmes dans les 70,000 enrôlés dans les forces armées?

Le doyen CRONKITE: Il y a environ 3,000 femmes.

M. JEAN: Pouvez-vous absorber dans les projets provinciaux et municipaux que vous avez mentionnés dans votre mémoire presque tous les hommes et les femmes qui ne seraient pas absorbés par l'initiative privée?

Le doyen CRONKITE: Oui, pendant quelque temps. L'on ne saurait les absorber indéfiniment, à moins de continuer la construction.

M. JEAN: Je parle des projets cités à votre mémoire.

Le doyen CRONKITE: Oui, pendant deux ans.

M. JEAN: Vous croyez être en mesure de le faire.

M. BENCE: Ils ne le peuvent pas, ils le pourront s'ils obtiennent l'aide qu'ils réclament.

M. JEAN: Si vous avez les moyens de financer tous ces projets en Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Le témoin tente d'obtenir maintenant le concours d'Ottawa. Le premier ministre Patterson a dû sortir pour quelques instants et le doyen Cronkite répond à vos questions en son absence.

M. JEAN: Voici ma dernière question: qu'espérez-vous obtenir du gouvernement fédéral en vue de faire face à votre programme de restauration dans votre province après la guerre?

Le doyen CRONKITE: Je sais ce que j'aimerais obtenir, monsieur le président, mais je représente un comité complètement indépendant dont le gouvernement et tout le monde se sont tout à fait désintéressés; nous sommes à faire un relevé et nous nous proposons de publier un rapport sous peu. Je pourrais vous donner une réponse, bien qu'elle pourrait ne pas agréer à certains membres du comité. Cependant, je crois vraiment que lorsqu'il s'agit de la situation budgétaire de la province et de ce que celle-ci espère obtenir, le premier ministre devrait répondre.

Le PRÉSIDENT: Cela me paraît juste.

M. JEAN: Je crois que si les projets cités dans le mémoire précité sont exécutés de quelque façon ils pourront faire face à la situation en Saskatchewan, mais comment cette province s'y prendra-t-elle? Sa situation financière lui permet-elle de les exécuter? Que fera le gouvernement fédéral pour lui venir en aide? C'est ce qu'il nous faut savoir. Je crois que d'après ce que le mémoire contient vous pouvez faire face à la situation en Saskatchewan, et si nous pouvons obtenir les mêmes données des autres provinces nous aurons une idée d'ensemble de tout le pays. Cependant, nous devrions savoir ce qu'on espère du gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT: Le premier ministre pourrait mieux répondre.

Le doyen CRONKITE: Nous pourrions tirer une conclusion, d'une manière générale, d'après notre situation financière. Le programme de voirie représente \$85 ou \$90 millions, et le budget provincial annuel dont il est question représente environ \$30 millions à tout prendre. On peut donc conclure de là quant à la capacité de la province d'assumer le fardeau.

M. MACDONALD: Je me permets de vous demander si vous avez calculé le coût total des projets exposés dans le présent mémoire, et si vous avez établi aussi le nombre approximatif de jours de travail nécessaires à l'exécution complète du plan? Par exemple, vous inscrivez d'abord les édifices publics, \$9,950,000, les écoles, \$2,642,000; et, à la page 9, sous la rubrique des villes, vous passez en revue le nombre de jours de travail et le coût total des projets évalué à \$26,069,712, dont \$10,522,601 servira à acquitter le prix de 2,045,568 jours de travail. Mais, d'un bout à l'autre de votre mémoire, rien n'indique le nombre de jours de travail que comportent les différents projets exposés.

Le doyen CRONKITE: Je regrette, monsieur le président, cette omission. Notre conseil a établi la chose à plusieurs reprises, mais nos études embrassaient plusieurs points qui ne sont pas traités dans le mémoire du gouvernement.

M. McDONALD: Ces renseignements nous seraient très précieux.

Le doyen CRONKITE: Dans certains item énumérés, les jours de travail n'ont pas été calculés. Je puis vous dire qu'en moyenne le travail absorbe environ 46 ou 47 p. 100 du coût total.

M. McDONALD: Je sais que, dans la construction des édifices publics, la main-d'œuvre coûte 45 p. 100.

Le doyen CRONKITE: Oui, et parfois peut-être un peu plus. Dans l'exploitation forestière, la main-d'œuvre absorbe au delà de 90 p. 100, mais, en matière de construction, le conseil a calculé qu'en moyenne elle coûterait à peu près 40 p. 100. Si le conseil avait tenu compte de toutes les propositions faites par les municipalités ou d'autres organismes, je pense que la perspective du coût de certains projets aurait effrayé la Banque du Canada elle-même; mais tout n'a pas été inclus.

M. JEAN: Ne croyez-vous pas qu'il serait bon d'avoir, du mémoire, un sommaire qui nous montrerait le nombre de travaux ou projets qui ont été envisagés et celui de la main-d'œuvre qui pourrait être employée à l'exécution de ces projets. Nous aurions alors toutes les pièces en main pour nos discussions.

Le doyen CRONKITE: La chose est venue sur le tapis, et l'on m'a interrogé à ce sujet. Mais, devant notre empressement à fournir les chiffres, on a conclu que, étant donné qu'aucune recommandation ne devait être faite durant notre témoignage, il ne semblait pas indispensable d'établir immédiatement le total. Nous avons pensé qu'il serait temps de le faire plus tard, au cours de la discussion.

M. McDONALD: Les renseignements seraient-ils disponibles plus tard?

Le doyen CRONKITE: Oui, nous serions très heureux de les fournir plus tard.

M. MACNICOL: Tout est contenu dans le mémoire. Le calcul pourrait se faire en cinq ou dix minutes.

M. QUELCH: Pouvons-nous revenir à la question posée par M. Jean? A la page 2, on lit: "Dans certains cas, comme, par exemple, au ministère de la Voirie et des Transports, ces plans ont été complétés presque jusqu'à l'état de bleus et, dès que les fonds, la main-d'œuvre et le matériel seront disponibles, les travaux commenceront."

Je me demande si M. Patterson peut nous dire son opinion sur cette question des finances; est-il d'avis que le gouvernement fédéral devrait accorder un octroi pour l'exécution des projets, qui seraient alors classés comme projets nationaux, et qu'il devrait assumer tout le coût de l'exécution; ou que, sous le rapport des projets d'ordre provincial et municipal, les fonds nécessaires devraient être puisés aux trois sources: une certaine somme d'argent serait contribué par

le gouvernement fédéral, une autre somme par la province et une dernière par la municipalité; et lorsqu'il emploie l'expression "à un taux réduit d'intérêt", quel taux M. Patterson a-t-il en vue?

L'hon. M. PATTERSON: Quant au programme de construction routière, il y a certaines parties de ce programme que nous considérons décidément comme des entreprises nationales dont le coût devrait être assumé par le gouvernement canadien. Pour ce qui est du taux réduit d'intérêt, je n'ai pas en vue un chiffre définitif, mis je pense que le taux que paie actuellement le gouvernement fédéral peut être tenu pour un taux réduit et convenable d'intérêt.

M. QUELCH: Ce qui est payé aux banques, environ 2 p. 100?

L'hon. M. PATTERSON: Je songe aux emprunts de la victoire, établis sur une base de 3 p. 100. Personne ne s'élèverait sérieusement, dans notre province, contre un plan qui nous procurerait de l'argent à 3 p. 100.

M. QUELCH: Quant aux projets d'ordre municipal et provincial, trouvez-vous que, là aussi, trois sources devraient être mises à contribution: le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités?

L'hon. M. PATTERSON: Encore une fois, tout dépend des conditions. Si l'entreprise n'est lancée que pour donner de l'ouvrage, comme autrefois, je pense qu'alors le gouvernement fédéral devrait contribuer, et contribuer largement. D'autre part, je présume que certaines entreprises provinciales devraient être à la charge de la province, et certaines entreprises municipales à la charge de la municipalité. Je crois avoir raison, et le doyen Cronkite rectifiera, s'il y a lieu. En général, nos municipalités sont prêtes à assumer en grande partie le coût de ces projets, pourvu que l'argent leur soit procuré à un faible taux d'intérêt. N'est-ce pas, monsieur le doyen? Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont reçu moins de requêtes pour déboursier de l'argent dans ces municipalités, que pour leur aider à assumer elles-mêmes le coût de leurs projets.

M. QUELCH: Actuellement, quelques municipalités se sont constituées une réserve grâce à un concours de circonstances favorables. D'autre part, quelques-unes sont obligées de puiser dans ces réserves, et si nous ne réussissons pas à maintenir à son présent niveau le revenu élevé sur lequel nous comptons, croyez-vous que ces municipalités resteront en état de continuer à assumer le coût des projets et à donner de l'ouvrage lorsque leurs réserves seront épuisées? Les temps que nous traversons sont troublés, par rapport à l'avant-guerre qui était une époque relativement normale.

L'hon. M. PATTERSON: Si certaines municipalités ont accumulé des réserves substantielles, ce sont les grands centres urbains. Evidemment, la capacité d'une municipalité d'assumer le coût d'un projet ou le rythme auquel les réserves accumulées s'épuiseront dépendra de l'importance du problème à envisager. Nous espérons tous que l'industrie privée pourra procurer beaucoup d'ouvrage aux hommes et aux femmes, et que la charge du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des municipalités ne consistera qu'en une espèce de renfort à apporter quand le besoin s'en fera sentir, si l'on veut me passer l'expression. Plus un projet aura d'envergure, plus cher il en coûtera naturellement aux gouvernements intéressés.

M. QUELCH: La situation dans les campagnes dépendra en grande partie, n'est-il pas vrai, des prix offerts pour les produits agricoles? Vous êtes bien d'avis, n'est-ce pas, que les prix agricoles devraient être stabilisés, par exemple, à un niveau paritaire indépendant du niveau des prix sur les marchés mondiaux? En d'autres termes, vous ne pensez pas que le prix mondial devrait influencer sur le prix domestique? Quand on considère le fait que, en dehors du blé, environ 10 p. 100 seulement de nos produits agricoles était exporté et cependant que ce 10 p. 100 réglait ou dictait le prix domestique de l'autre 90 p. 100, il me semble qu'il faut forcément conclure que la stabilisation des prix domestiques s'impose.

L'hon. M. PATTERSON: Je crois avoir signalé en tout premier lieu, dans le mémoire, que la restauration ou le rétablissement de l'agriculture sur une base solide allait être le principal souci, la tâche capitale de la Saskatchewan; autrement, tous les autres projets ne valent pas la peine d'être étudiés. Ensuite, j'ai essayé de récapituler, mais je l'ai fait trop brièvement.

M. QUELCH: Je voudrais savoir si le prix mondial devrait dicter le prix domestique?

L'hon. M. PATTERSON: Je pense que le point que vous soulevez nous entraîne dans le domaine d'une discussion plus ou moins technique, économique ou théorique. Si l'on se place au point de vue du cultivateur, son premier souci est d'obtenir un bon prix pour ses produits; les moyens dont on se sert pour lui obtenir ce prix ne l'intéressent pas; une seule chose lui importe: l'argent qu'il reçoit pour un boisseau de blé, pour un porc ou un cheval, pour la crème ou tout autre produit qu'il offre à l'acheteur. Pour lui assurer une certaine sécurité dans l'avenir, le prix qu'il touche doit être quelque peu proportionné au prix des choses qu'il achète et dont il a besoin pour l'exploitation de sa ferme.

Le PRÉSIDENT: Le docteur King, chef du gouvernement au Sénat, est parmi nous, et je le prie de s'avancer à la table principale.

Monsieur Jean, vous posiez une question et je vous ai demandé d'attendre le retour de M. Patterson. M. Quelch vous a-t-il donné les réponses que vous vouliez obtenir?

M. JEAN: Pas tout à fait. En l'absence de M. Patterson, je disais que le mémoire présenté donne un aperçu net de ce qu'il y a à faire en Saskatchewan. J'ai joui de la présentation de votre mémoire, mais ce qui me préoccupait c'était de savoir quel montant d'argent vous comptez recevoir du gouvernement fédéral pour lancer les projets dont l'exécution s'impose dans votre province et, d'autre part, quels moyens vous avez pris, dans votre province, pour exécuter ces entreprises? Vous envisagez des projets qui coûteront beaucoup d'argent. Ces projets suffiront amplement à la situation dans votre province, mais que faut-il que nous fassions ici, au gouvernement fédéral? Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir si nous aurons à préparer des recommandations. Pour vous aider, nous devons savoir exactement ce que vous attendez de nous.

L'hon. M. PATTERSON: Je ne sais trop si je comprends votre question mais, comme il a été signalé dans le mémoire, nous croyons que, vu les progrès accomplis au Canada depuis la confédération et les responsabilités gouvernementales qui se sont accrues, il serait impossible que nous menions à bien les tâches qui nous incombent à moins qu'un rajustement financier ne s'opère dans nos relations et qu'une nouvelle répartition des devoirs ne s'effectue entre les autorités fédérales et les autorités provinciales. Je crois avoir insisté...

M. McDONALD: Voulez-vous parler de modification de la Constitution?

L'hon. M. PATTERSON: Je parle de modification de la Constitution ou d'une nouvelle interprétation de la Constitution. Nous avons fait certaines représentations à la Commission Rowell-Sirois et, au fait, le rapport de cette commission a adopté en principe plusieurs des idées que nous avançons dans notre mémoire. Je pense qu'il s'agit de plus qu'une simple modification de la constitution, qu'il s'agit de soumettre à un nouvel examen toute la juridiction et la distribution des responsabilités et des impôts actuellement répartis, on le sait, entre les autorités fédérales et provinciales; nous sommes fermement convaincus que, même sans la guerre, cet examen était inévitable afin que le Canada pût se développer, et afin que s'accomplissent chez nous les progrès dont tous les Canadiens rêvent pour leur pays.

M. HILL: Dans le sens d'une plus grande uniformité?

L'hon. M. PATTERSON: La possibilité de services gouvernementaux mieux uniformisés, d'une plus équitable distribution des services éducatifs et de tant d'autres facteurs qui font un grand pays.

Pour répondre maintenant à la question de M. Jean, nous n'avons pas calculé combien de millions de dollars nous voulons avoir du gouvernement fédéral, et combien nous en fournirons nous-mêmes; nos plans ne sont pas élaborés assez en détail pour que nous parlions de dollars et de cents; mais je crois certainement qu'un rajustement dans le domaine des relations fédérales-provinciales, et qu'une nouvelle répartition des responsabilités et des revenus, sont essentiels à la tâche de la restauration; il n'en serait pas autrement si la guerre n'avait pas eu lieu.

M. JEAN: Vous comprenez que, en tant que Comité du Parlement fédéral, nous devons faire des recommandations d'après vos représentations, et que ces recommandations doivent être mesurées à nos moyens.

L'hon. M. PATTERSON: Il faut être pratique.

M. JEAN: Je voudrais savoir ce que, non seulement votre province, mais chaque province au pays aura exactement besoin de recevoir de nous. Cela ne veut pas dire que nous accepterons vos propositions, mais je pense qu'il serait bon que vous proposiez quelque chose, afin de nous aider à recommander au gouvernement fédéral l'adoption de mesures pour remédier à la situation dans toutes les provinces du Dominion. Voilà pourquoi je crois comprendre que vous n'êtes pas en état de répondre à cette question pour le moment.

L'hon. M. PATTERSON: Je pense que vous avez raison.

M. JEAN: D'après moi, il faudrait que vous pensiez à tout cela, et que vous nous disiez combien la province de la Saskatchewan espère recevoir du gouvernement fédéral, comme contribution au programme que vous voulez mettre à exécution aux fins de la restauration dans votre province. Votre mémoire renferme, je pense, tout ce qu'il faut pour remédier à la situation dans la Saskatchewan. Si vous pouvez donner suite aux propositions contenues dans votre mémoire, je ne prévois pas que vous ayez de difficultés en votre province; mais si nous sommes pour vous aider, il faut que nous connaissions les moyens de le faire, ainsi que l'étendue et la nature de l'assistance dont vous avez besoin.

Le PRÉSIDENT: M. MacNicol nous a dit ce matin qu'il aurait quelques questions à poser durant les témoignages. Sera-t-il assez bon d'attendre que les autres députés aient posé leurs questions?

M. McNIVEN: Quand il a comparu devant le Comité, M. Spence a parlé d'un projet d'irrigation devant coûter \$111 millions; à propos du projet exposé, êtes-vous d'avis que le coût devrait en être assumé par le gouvernement fédéral, tout comme ce gouvernement a assumé celui du canal Welland, qui est une entreprise nationale?

L'hon. M. PATTERSON: De quel projet s'agissait-il?

M. McNIVEN: Du projet d'irrigation.

L'hon. M. PATTERSON: Je pense sincèrement qu'un plan de cette envergure et de cette valeur comme mesure de redressement pourrait et devrait être, en toute justice, exécuté par le gouvernement canadien comme entreprise nationale. Et je dois dire à cet égard—mais peut-être empiété-je ici sur ce que M. MacNicol se prépare à ajouter—que nous n'avons pas cru nécessaire, en préparant notre mémoire, de revenir en détail sur tous les plans proposés par M. Spence. Nous avons déclaré être en faveur de ses représentations; autrement, notre mémoire aurait retenu une heure de plus l'attention du Comité. Mais, bien qu'apparemment nous ayons passé sous silence ces représentations, nous ne voulons pas que les membres du Comité croient que nous n'approuvons pas de tout cœur les déclarations de M. Spence.

M. BRUNELLE: Vous parliez tantôt d'un rajustement des relations qui, d'après le rapport Rowell-Sirois, existent entre le Dominion et les provinces; la plupart de vos recommandations ont-elles été acceptées dans le rapport Sirois?

L'hon. M. PATTERSON: En principe, plusieurs recommandations ont été acceptées. Le doyen Cronkite a aidé le gouvernement à préparer notre mémoire, et il corrobore, je pense, le fait que les principaux points avancés dans notre mémoire—tous n'ont pas reçu une adhésion pleine et entière—ont été acceptés en grande partie dans le rapport de la Commission Sirois.

M. BRUNELLE: La situation s'est-elle améliorée depuis lors?

L'hon. M. PATTERSON: Elle s'est améliorée sensiblement. La Commission siégeait à une époque où les récoltes avaient été extrêmement mauvaises, et c'était également le temps de la dépression; à ce propos, les conditions se sont beaucoup améliorées. Mais voici à quoi je songeais: d'abord, personne n'ignore que les provinces sont assujetties, dans le domaine de l'impôt, aux contributions directes, ce qui représente une restriction considérable quant aux finances provinciales. En deuxième lieu, nous sommes heureux de faire notre part quant aux œuvres de bienfaisance, aux services d'hygiène et à d'autres initiatives du genre qui, je pense, incombent, d'après la constitution, aux gouvernements des provinces. Dans certains cas, le gouvernement fédéral est entré en scène et a collaboré, comme, par exemple, pour les pensions de vieillesse; mais tous ces services prennent de l'expansion; dans les provinces, ils se multiplient même d'année en année et, apparemment, la population compte sur le gouvernement pour lui procurer ces services. Etant donné les restrictions qui grèvent notre pouvoir d'imposition et nos sources de revenu, il est absolument impossible qu'une province comme la nôtre puisse se charger de procurer les services, d'après l'opinion générale, le gouvernement semble obligé de fournir à la population.

M. BRUNELLE: Quant aux améliorations qui se sont produites en ces dernières années, à la suite de meilleures récoltes et d'autres facteurs de même nature, diriez-vous que les représentations que vous avez faites à la Commission valent encore aujourd'hui?

L'hon. M. PATTERSON: A notre sens, les principes que nous avons soutenus alors étaient justes, et ils le sont encore.

M. HILL: Jaimerais connaître vos vues sur la responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral quant à la restauration des gens contraints, par une nécessité nationale, de quitter la Saskatchewan et d'entrer dans l'industrie, en Ontario ou ailleurs dans l'Est, pour travailler à la production du matériel de guerre. Ne croyez-vous pas que le pays est pleinement responsable de voir à ce que ces gens retournent en Saskatchewan et que, chaque fois que c'est l'intérêt du pays qui a exigé leur déplacement, le gouvernement fédéral devrait assumer les frais du rapatriement de ces citoyens?

L'hon. M. PATTERSON: Le problème est certainement d'intérêt national.

M. HILL: Et la tâche un devoir national.

L'hon. M. PATTERSON: Je dirais que c'est un devoir national.

M. HILL: Je me place, naturellement, au point de vue financier.

L'hon. M. PATTERSON: Je crois qu'en général les provinces sont prêtes à faire leur part; la nôtre l'est, en tout cas.

M. HILL: Vous êtes prêts à assumer votre part du coût.

L'hon. M. PATTERSON: Seulement, à cause de certains désavantages dont nous souffrons plus que toute autre province—à cause de notre situation géographique, par exemple, nous croyons que...

M. HILL: Et de votre manque d'industries.

L'hon. M. PATTERSON: Que peut-être nous pourrions jouir...

M. HILL: D'une aide plus grande.

L'hon. M. PATTERSON: D'une aide plus grande; ou de certaines mesures d'ordre national qui seraient adoptées pour améliorer chez nous les conditions de la population.

M. HILL: Ontario et Québec auront certainement moins de difficulté à rétablir leur population qu'une province comme la Saskatchewan.

L'hon. M. PATTERSON: Oui.

M. CASTLEDEN: L'important est, je pense, de reconnaître que toute l'affaire se ramène à une question financière, qu'un niveau convenable de conditions sociales dépend directement de l'agriculture et de l'état de l'agriculture, que l'agriculture constitue votre principale source de revenu—c'est-à-dire qu'environ 80 p. 100 de l'activité en Saskatchewan est consacrée à l'agriculture—et à moins que le revenu agricole—comme vous le signalez à la page 29 de votre mémoire—ne soit suffisant et que le cultivateur puisse écouler ses produits à des prix rémunérateurs, vous ne cesserez jamais d'être obligés d'implorer une assistance toujours plus grande du gouvernement fédéral. Quand vous demander la stabilisation des prix minima, vous ne songez pas seulement au jambon et au bœuf, mais à un tarif minimum quant au porc et au bétail, et à toute la production agricole. Pour que la restauration soit couronnée de succès en Saskatchewan, il faut viser à établir un niveau de vie absolument convenable à toute la population de cette province. Evidemment, ce but ne sera atteint que par une exploitation maximum, et aussi économique que possible, des ressources de la province, dans toute l'étendue et dans toute la portée du terme. Pour passer maintenant à l'exposé des différentes ressources, j'aimerais savoir, à la page 11, quel revenu vous avez réalisé par l'exportation du bois? Combien retire annuellement le gouvernement provincial de ses ressources de bois?

L'hon. M. PATTERSON: Je crains fort de ne pouvoir répondre de but en blanc à cette question. Notre revenu du ministère des Ressources naturelles—mais je ne vous parle ici que de mémoire—se range un peu au delà d'un million de dollars. Cela représente les droits de coupe—je pense que c'est là le terme employé dans l'industrie forestière—et les droits sur les minéraux et les fourrures. Il n'y a pas de taxe ou de droits à payer sur le poisson. C'est naturellement là un revenu provincial, qui va dans les coffres de la province. Il serait très difficile de dire exactement dans quelle mesure l'exploitation forestière et autre influe sur la vie économique de la province, sur les salaires et sur l'importation.

M. CASTLEDEN: Savez-vous combien de gens emploie l'industrie forestière; les occupations y sont en grande partie saisonnière, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. PATTERSON: Oui, saisonnières. Plusieurs de nos opérations forestières sont confiées à des hommes qui sont cultivateurs l'été et se font bûcherons l'hiver. L'industrie forestière n'emploie à l'année que peu d'ouvriers, mais elle donne quand même beaucoup d'ouvrage. La situation est la même dans les houillères d'Estevan et de Weyburn; 500 à 600 houilleurs réguliers y travaillent à l'année, même plus que cela en temps normal, et ces ouvriers viennent des fermes et des villages environnants.

M. CASTLEDEN: On fait ensuite allusion au gaz et au pétrole. Vous poussez très avant vos recherches pour tirer le gaz et le pétrole des puits productifs; avez-vous eu du succès?

L'hon. M. PATTERSON: Il y a bien cinq ans maintenant que trois compagnies ont des recherches géophysiques et séismographiques—j'oublie au juste les termes techniques—d'un ordre extrêmement avancé sur des régions considérables, mais jusqu'ici elles n'ont pas eu de succès. Pour citer de mémoire, je pense que ces compagnies ont déboursé jusqu'ici environ \$2 millions à leurs recherches, à la prospection et au forage. Deux ou trois puits ont été creusés à une profondeur de

7,000 ou 8,000 pieds, mais sans succès. Je pense que la méthode adoptée est de choisir un territoire considérable et d'en faire l'examen durant deux ou trois ans. La première année, on fait ce qui s'appelle une exploration en surface, puis les épreuves géophysiques et séismographiques en question, et enfin, la troisième année, le forage même des puits. Une fois les gisements examinés et étudiés à fond, si le résultat des recherches est nul, l'arpenteur se transporte sur un autre territoire. Je ne sais au juste ce que comprend le territoire total qui a été examiné, mais ils s'étendent certainement de Regina sud à la frontière américaine, et aussi loin, je pense, à l'ouest que Swift-Current...

M. McNIVEN: Et presque jusqu'à la frontière manitobaine à l'est.

L'hon. M. PATTERSON: Oui, j'oubliais. Une autre compagnie a aussi fait beaucoup de travail là-bas dans le même sens.

M. CASTLEDEN: Le gouvernement provincial prend-il ces terres à bail?

L'hon. M. PATTERSON: Il y a une entente; le contrat n'est pas exactement un bail. Il y a des complications; une partie du terrain appartient à la Couronne et comporte des droits miniers, tandis que d'autres sont des terres sur lesquelles les droits miniers appartiennent aux titulaires des droits de surface.

M. CASTLEDEN: Quant au gouvernement provincial, reçoit-il un revenu de ces baux?

L'hon. M. PATTERSON: Si les puits produisent.

M. CASTLEDEN: Mais pas autrement?

L'hon. M. PATTERSON: Pour ce qui est des levés topographiques, nous n'avons rien à déboursier, puisque ce sont les compagnies qui explorent à leurs propres frais les terres dont j'ai parlé. Si l'étendue produit, une certaine redevance est alors payable, et un certain pourcentage de cette redevance échoit directement à la province. C'est là une clause du contrat d'exploitation.

M. CASTLEDEN: Quel sont les termes des baux conclus; je veux dire, quelle étendue de terrain, à peu près, a été prise à bail?

L'hon. M. PATTERSON: Je ne crois pas que de bien vastes étendues aient, au fait, été louées. Presque tous les travaux se sont effectués, je l'ai dit, d'après la méthode qui veut qu'une certaine région soit réservée à certaines compagnies qui ont le droit d'y entrer et d'en faire les levés. Si l'étendue produit, ces compagnies s'engagent à payer certaines redevances, et il s'opère une certaine répartition de la production, ou du revenu, selon que la terre et les droits miniers appartiennent à la Couronne ou que la terre et les droits miniers appartiennent à des propriétaires privés. Le pourcentage varie. En certaines régions de la province, les droits miniers appartiennent surtout à la Couronne, tandis que dans les plus vieilles régions...

M. CASTLEDEN: Vous voulez dire au gouvernement fédéral?

L'hon. M. PATTERSON: Non, à la province. Dans certaines des plus vieilles régions, où les droits miniers allaient avec les droits de surface, les bénéfices sont encaissés par le propriétaire des droits de surface. En certaines régions, par ailleurs, 50 p. 100 des droits miniers pourra appartenir à la Couronne et 50 p. 100 à des propriétaires privés, dans d'autres, les droits miniers appartiendront presque entièrement à la Couronne.

Mme NIELSEN: Pour faire suite à la discussion en cours, pouvez-vous me dire combien de terres ont été réservées à l'Imperial Oil Company dans le nord de la province?

L'hon. M. PATTERSON: A ma connaissance, aucune terre n'a été réservée dans cette partie de la province; je crois pouvoir dire qu'absolument aucune terre n'a été réservée.

Mme NIELSEN: Est-il vrai que les sables goudronneux de l'Alberta s'étendent jusque dans la partie nord de la Saskatchewan?

L'hon. M. PATTERSON: Oui, la région des sables goudronneux du nord de l'Alberta s'étend dans la province de la Saskatchewan.

Mme NIELSEN: L'exploitation en a-t-elle été entreprise?

L'hon. M. PATTERSON: Non, parce qu'aucun procédé commercial pour l'extraction des sables goudronneux à proximité du chemin de fer MacMurray n'a encore été découvert, et jusqu'à cette découverte, il semble qu'il serait impolitique pour nous de vouloir exploiter à des milles et des milles de distance de la tête de ligne.

M. GILLIS: Monsieur le président, avant le plaidoyer de M. MacNicol en faveur de la Saskatchewan, j'aurais seulement quelques mots à dire. Le mémoire embrasse tout, et comme on l'a vu dans chacun des mémoires déposés par les différentes provinces, je pense que le gouvernement de la Saskatchewan sait parfaitement ce qu'il y a à faire. Il n'en reste pas moins plusieurs points d'interrogation dans l'esprit des membres du Comité. Et la fonction du Comité est de sonder les perspectives d'embauchage pour l'après-guerre. M. Patterson a déclaré sans embages que, selon lui, sur les 70,000 membres de nos armées, il est probable que 30,000 seront en chômage. Le gouvernement fédéral remédierait à la situation en accordant les octrois nécessaires à l'exécution des programmes exposés dans le présent mémoire, et personne ne peut prévoir si, oui ou non, il sera ainsi fait. M. Patterson signale aussi que la province compte, dans une certaine mesure, sur l'initiative privée pour combler les vides. Or, le mémoire ne renferme rien moins que des données peu encourageantes et peu réconfortantes sur cette question. A la page 4, il est dit que la Labour and Industrial Welfare Branch a communiqué avec quelque 2,893 entreprises industrielles privées dans la province, et que 50 p. 100 seulement de ces entreprises ont daigné répondre. D'où il appert clairement que, sur les instances du gouvernement, 50 p. 100 des entreprises ont répondu, mais que 50 p. 100 ou bien ne sont pas intéressées, ou bien ne forment aucun projet d'après-guerre.

M. McNIVEN: Peut-être n'ont-elles pas eu la chance d'envoyer leur réponse.

M. GILLIS: Je me reporte au mémoire.

M. McNIVEN: Je crois qu'elles prennent intérêt...

M. GILLIS: Il y a quatre ans que nous sommes en guerre, et le Comité lui-même siège depuis deux ans et demi.

M. McNIVEN: Le questionnaire n'a été expédié que tout récemment.

M. GILLIS: Il y a deux ans et demi que ce problème de l'embauchage pour l'après-guerre retient l'attention du Comité. Je ne veux pas parler de ce que l'on pourrait faire; je me demande ce qui a été fait d'après le plan exposé dans le mémoire.

M. McNIVEN: J'ignore, monsieur le président, où mon honorable ami veut en venir, mais nous avons avec nous l'honorable M. Patterson et le doyen Cronkite. Notre temps est limité et, si possible, nous préfererions tirer tous les renseignements voulus des témoins plutôt que d'entendre, de M. Gillis, une allocution que nous avons déjà entendue plusieurs fois.

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît. M. Gillis traite en ce moment un point dont il est définitivement parlé dans le mémoire. Il dit que quelque 2,800 personnes ont été atteintes et que jusqu'ici—tel est le mot employé dans le mémoire—environ 50 p. 100 ont répondu.

M. HILL: Peut-être viendra-t-il d'autres réponses.

Le PRÉSIDENT: Il appartient, je crois, au premier ministre, ici présent aujourd'hui, de nous dire si les autorités industrielles intéressées ont eu tout le loisir de répondre ou non—ce que vous et moi ignorons.

M. HILL: Pourquoi alors ne pose-t-il pas une question?

Le PRÉSIDENT: Très bien. Le premier ministre pourra répondre s'il le désire; il aimerait peut-être, au fait, se lever tout de suite et nous dire si toutes les réponses ont été reçues, et lesquelles seront probablement reçues ultérieurement. Le mémoire déclare sans doute qu'exactement 50 p. 100 ont déjà fait tenir leur réponse. Peut-être les autres intéressés n'ont-ils pas eu le loisir de le faire.

M. GILLIS: Voici où je voulais en venir, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous faire observer, monsieur Gillis, que nous n'avons pas beaucoup de temps; il serait donc opportun que vous posiez directement votre question sans trop de digression.

M. GILLIS: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Mais je dois dire que la question est juste; le mémoire renferme bien le point indiqué, mais ne parle pas des circonstances qui l'ont entouré. Les témoins sont les seuls à pouvoir nous renseigner sur le sujet.

M. HILL: En effet, et M. Gillis peut parfaitement demander si l'autre 50 p. 100 répondra probablement.

M. GILLIS: Ce qui m'intéresse comme membre du Comité, c'est d'être sûr qu'il y aura des emplois au moins pour les démobilisés; loin de moi la pensée de toute dispute; je me contente de citer les faits.

M. McNIVEN: Vous disputez toujours.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. GILLIS: Je m'en tiens aux faits exposés dans le mémoire, et si je puis de toute façon être utile par mes propositions, peut-être trouverai-je un remède à la situation. C'est bien là, je pense, mon devoir de membre du Comité. Je n'exprime pas en ce moment mon opinion, je m'en tiens rigoureusement au contenu du mémoire. Le premier ministre nous a dit qu'il ne voit pas de solution en comptant sur le seul effort de la province—30,000 noms sont encore en dehors des cadres de l'embauchage—et il a manifesté le désir que l'industrie privée vienne en aide à la province. Ce qui me préoccupe actuellement, c'est de sonder les possibilités d'une collaboration apportée par les organismes privés en Saskatchewan; et j'ai rappelé que 50 p. 100 ou bien n'avaient aucun projet ou bien n'étaient pas intéressés. Je le présume ainsi puisqu'ils n'ont pas fait tenir de réponse. Or, je crois que tout ministère de l'Etat qui adresse un questionnaire ou une lettre a droit au moins à la courtoisie d'une réponse. Et, en deuxième lieu, quant aux résultats de cette initiative, je lis à la page 5 du mémoire—au troisième paragraphe—que l'une des compagnies (dans le mémoire présenté au comité de restauration) a déclaré formellement que si elle pouvait acheter l'outillage, le matériel et les matériaux en sa possession pour une somme nominale, peut-être tout cela serait mis à contribution au point de vue productif et procurerait de l'emploi à quelque 400 personnes. On s'est donné peu de peine en l'occurrence.

M. McNIVEN: Le doyen Cronkite a expliqué pourquoi.

Le PRÉSIDENT: En votre absence, le doyen Cronkite a expliqué cette partie du mémoire.

M. GILLIS: Je n'étais pas sorti, j'étais présent.

Le PRÉSIDENT: Vous étiez présent?

M. GILLIS: Oui, j'étais présent. J'ai entendu son explication. Il a dit que l'expression "somme nominale" représenterait peut-être le coût de l'outillage au moment de l'acquisition, ou bien sa valeur de remplacement; à peu près cela. Je ne cherche pas noise là-dessus. Je me plains, par exemple, du peu d'initiative dont on fait preuve; si quelqu'un mettait à ma disposition un outillage quelconque et me garantissait un marché, je ne pense pas, plus que personne, que j'hésiterais à lancer une entreprise dans ces conditions. Et, d'après l'attitude de vos industriels en Saskatchewan, je crois pouvoir conclure qu'il ne faut pas trop compter

sur leur collaboration en matière d'embauchage quant aux quelque 30,000 démobilisés; je crains même que ce ne soit pire encore du fait que beaucoup de citoyens vous reviendront, aussi, des provinces, où ils travaillent dans des usines de guerre. Voici où je voulais en arriver: tout le monde s'en remet actuellement de ces problèmes au gouvernement fédéral, qui doit suppléer les finances, les directives et l'orientation nécessaires; et dans chacune des provinces prises à part, vous avez certainement une difficulté sérieuse quant au rétablissement d'après-guerre. Si le gouvernement est appelé à assumer l'entière responsabilité du financement, de l'orientation et des risques que comporte chaque entreprise industrielle dans les provinces, je proposerais alors que tous les projets soient conçus et organisés sur une base coopérative. A mon sens, ce sont les populations mêmes des provinces qui devraient faire preuve du stimulant et de l'initiative nécessaires; sans quoi, si c'est le gouvernement qui assume tous les risques de quelques entreprises secondaires pour les citoyens, je pense que l'organisation devrait être sur un pied coopératif, c'est-à-dire à base de consultation de la population, et sous la direction immédiate du gouvernement. Il est question de l'assistance bancaire au développement industriel. Je suis assez convaincu que ceux qui ont actuellement en main les rênes des principales industries au pays, et qui détiennent le pouvoir en cette région, seront aussi ceux qui décideront quelles industries secondaires doivent être exploitées et comment elles doivent l'être; mais je doute qu'il y ait beaucoup à espérer de l'assistance bancaire à l'industrie tant dans les provinces de l'extrême Est que dans les provinces de l'Ouest. Je recommanderais plutôt que, au lieu de compter exclusivement sur ceux qui nous ont fait défaut dans le passé, nous recourions à un plan coopératif pour l'après-guerre, afin de faire disparaître la proportion de chômage prévue dans le mémoire. Je suis très heureux que le premier ministre Patterson ait soulevé ce point—parce que c'est son mémoire que nous avons vu,—à savoir que, pour ce qui est de nos armées, une enquête sur les conditions d'emploi a définitivement révélé que telle est bien la situation à laquelle auront à faire face les démobilisés rentrant dans leur foyer, quant aux perspectives d'embauchage.

M. McNIVEN: M. Patterson n'a pas dit cela.

M. GILLIS: C'est dans son mémoire.

M. McNIVEN: Non, 30,000 est le chiffre dont a fait mention le doyen Cronkite. J'ai cru comprendre qu'il parlait d'industries particulières, embrassant quelque 38,000 personnes, et ce nombre ne tient pas compte de toutes les autres personnes qui, à leur retour chez elles, chercheront de l'ouvrage; il n'est pas, non plus, tenu compte des perspectives d'emploi dans les banques, les écoles, les bureaux et mille autres endroits.

M. GILLIS: Il est dit que 70,000 personnes sont sous les armes.

M. McNIVEN: Et 38,000 d'entre elles seront absorbées en deux groupes.

M. GILLIS: Non, non.

M. McNIVEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît. Sans vouloir interrompre, je m'y vois obligé. Une dernière fois, j'attire votre attention sur l'horloge. Le temps presse. A mon sens, le doyen Cronkite a déclaré à peu près ceci: qu'environ 38,000 des hommes et femmes démobilisés seront définitivement embauchés d'après des prévisions connues, et qu'environ 30,000 autres, en plus de ceux qui viendraient des autres provinces, seraient embauchés si les recommandations du premier ministre Patterson étaient mises à exécution.

M. BENCE: Je crois que le doyen a réparti le détail de ce total de 38,000 entre différentes catégories; ce total sera embauché d'après le plan à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Le total s'élevait à environ 38,000.

Le doyen CRONKITE: Un mot ou deux seulement quant au questionnaire adressé par le comité de restauration à l'industrie privée. Au vrai, nous n'avons pas eu le succès que nous espérions, et en dépit d'une excellente collaboration —50 p. 100 des interrogés nous ont fait tenir leur réponse,—cependant, plusieurs autres ont prétendu ne pas bien comprendre de quoi il s'agissait et nous ont écrit pour obtenir des renseignements nécessaires à la préparation de leur réponse. A l'égard de ce vaste problème de 70,000 personnes à placer, qu'il soit bien entendu que le comité de restauration ne bâtit pas de châteaux en Espagne. M. Bence l'a signalé, quand nous disons 38,000, nous entendons tout simplement qu'il est sûr que ce nombre sera embauché. Mais il ne faut pas perdre de vue les perspectives d'emploi qui se découvriront lors de l'ouverture de nouveaux garages et d'autres entreprises à lancer dans l'après-guerre. Par exemple, nous pourrions à loisir calculer théoriquement combien de nouveaux garages ouvriront leurs portes. Je suis au courant de plusieurs projets, et il y sera absorbé bon nombre de personnes. Plusieurs personnes feront de l'enseignement. Plusieurs remplaceront les vieillards, hommes et femmes. Nous n'avons fait mention que de ce qui était assuré. Nous pouvons affirmer que le sort de 38,000 personnes est prévu. Je ne veux pas qu'on croie que 30,000 personnes seront en chômage. Il n'en sera pas ainsi d'après moi; et je ne pense pas, non plus, qu'un programme de construction soit nécessaire pour leur procurer de l'emploi; tout cela est du domaine des prophéties, et je n'ai nullement l'intention, pas plus que M. Gillis, d'essayer de prédire ce que sera l'avenir. Une longue expérience dans le domaine des expéditions de questionnaires et de leurs réponses aurait dû m'avertir que, peut-être, nous ne devons pas nous attendre à un plus grand succès. Les questions ont pu paraître confuses à certains: ceux-là nous ont écrit pour nous demander si telle chose signifiait ceci ou cela. Nous avons reçu un peu plus de 50 p. 100 de réponses complètes, sans tenir compte des détails.

M. HILL: Et bon nombre naturellement n'ont pas répondu à votre lettre.

Le doyen CRONKITE: Nous n'avons pas moins obtenu d'eux certains faits. Plusieurs nous ont écrit pour nous demander ce que signifiait telle ou telle question. Nous n'avons pas reçu la réponse de tous, et peut-être ne devons-nous pas l'espérer. Le contraire eût été surprenant.

M. CASTLEDEN: Y a-t-il un problème du chômage en Saskatchewan?

L'hon. M. PATTERSON: A tout prendre, non, il n'y a pas de chômage.

Mme NIELSEN: A la page 24 du mémoire, vous dites:

Dans le nord de la province et s'étendant jusqu'à la formation précambrienne, nous trouvons la zone de sol gris boisé. Il y a là 31 millions d'acres dont 3 millions sont considérées comme propres à la culture, mais ne sont présentement qu'en partie exploitées. Pour y étendre la colonisation, il faudrait obtenir l'aide du gouvernement en ce qui concerne le défrichage et la préparation de la terre, afin de donner au colon une chance raisonnable d'arriver à se suffire à lui-même. Tout programme de colonisation devra nécessairement inclure les moyens de transport et les services sociaux.

Pouvez-vous nous dire exactement ce qui a été fait par rapport à la colonisation dans cette partie de la province? Nous avons là une colonie d'anciens combattants ainsi qu'un plan de rétablissement, et vous vous souviendrez qu'un certain nombre de familles ont été transportées des régions arides pour être établies là-bas; de même plusieurs personnes, de leur propre initiative, ont pris des terres dans cette partie de la province. Songez-vous à introduire un plan de colonisation en cette partie de la Saskatchewan; et, si oui, ce plan ressemblera-t-il au projet d'établissement des anciens combattants sur les terres et au projet de rétablissement que le gouvernement fédéral est actuellement en voie d'exécuter?

L'hon. M. PATTERSON: Naturellement, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est appliquée par le gouvernement fédéral. Je ne connais pas le détail de la politique fédérale, mais je crois qu'il n'est pas question d'établir les démobilisés dans cette partie de la province. A en juger parce qu'il s'est fait jusqu'à maintenant, certaines régions de la province ont été choisies, on s'est préoccupé de choisir des terres en ces régions, mais je doute fort que l'intention soit d'établir les démobilisés dans la région des terres grises.

Mme NIELSEN: Croyez-vous que cette région soit propre à la colonisation sous aucun rapport? Croyez-vous qu'il soit de bonne économie d'établir des gens sur une ferme d'un quart de section en ces endroits, même si le chemin de fer pouvait être prolongé jusqu'à Meadow Lake—même alors, croyez-vous qu'une petite ferme d'un quart de section en ces régions rapporte beaucoup, et que l'établissement de ces petites fermes soit à encourager dans la Saskatchewan?

L'hon. M. PATTERSON: Evidemment, il est difficile pour moi de répondre oui ou non à cette question. Tout dépend, sans doute, du tempérament individuel: certaines gens se réjouissent de pouvoir s'établir sur un quart de section, et le peu d'argent gagné suffit à leurs goûts frugaux. J'inclinerais à ajouter qu'en général il est peu économique d'ouvrir en ces endroits de petites fermes d'un quart de section, vu surtout la nature du sol; je crois que dans ces conditions les colons ne jouiraient pas d'un niveau de vie convenable. Mais il est difficile d'affirmer catégoriquement que la chose soit à conseiller ou à déconseiller.

Mme NIELSEN: Si la chose n'est pas de bonne économie, pourquoi des colons ont-ils été établis là-bas autrefois?

L'hon. M. PATTERSON: Je ne puis répondre à cette question. Au fait, beaucoup d'entre eux sont partis de leur propre initiative, et ce n'est qu'une fois établis qu'ils devinrent à charge au gouvernement. Ceux qui ont été les pionniers en ces régions s'y sont rendus avant l'accession au pouvoir de mon gouvernement, et je ne puis répondre en leur nom. Au fait, la plupart d'entre eux, ayant quitté les déserts du sud, montèrent d'eux-mêmes vers le nord où, une fois disséminés çà et là, ils suscitèrent au gouvernement un problème qui appelait une solution; c'est alors qu'il le gouvernement essaya de coloniser la région pour permettre au moins à ces gens de gagner leur pain quotidien, et un nombre considérable y a réussi.

M. CASTLEDEN: Je lis ceci: "Les perspectives qu'offre les gisements de houille pour les usines de briquettes du genre de celles de Bienfait devraient aussi être étudiées, de même que les perspectives des matières plastiques et autres sous-produits." A-t-on fait quelque chose à ce propos?

L'hon. M. PATTERSON: Une usine de briquettes fonctionne actuellement à Bienfait, avec beaucoup de succès, je pense. Mais on a exprimé l'avis que, en plus de convertir individuellement notre lignite en briquettes de charbon, il serait peut-être possible de pousser la production de la créosote, des plastiques, et le reste.

M. McNIVEN: Celle des teintures et d'autres produits chimiques.

L'hon. M. PATTERSON: Oui, de plusieurs sous-produits de ce charbon.

M. CASTLEDEN: Le gouvernement provincial a engagé beaucoup de capitaux dans les recherches sur la fabrication des briquettes, n'est-il pas vrai? Combien?

L'hon. M. PATTERSON: La Commission d'utilisation du lignite a été instituée par le gouvernement canadien vers 1917, je pense, et la province du Manitoba et la province de la Saskatchewan ayant contribué 25 p. 100 chacune tandis que le gouvernement fédéral contribuait 50 p. 100 du capital d'exploitation, cette commission fonctionna durant un certain nombre d'années. Tout cela se passait avant mon entrée dans la vie publique. Après les épreuves préliminaires en chimie et en génie, des usines-modèle s'élevèrent; et une période d'expérimentation et de recherches aboutit à la fondation de la grande usine de Bienfait. Je crois que le

coût total de l'entreprise dut atteindre environ 1,000,000, parce que la part de Saskatchewan fut de \$250,000, et cette somme représentait 25 p. 100. L'usine fut vendue à une compagnie qui entreprit de l'exploiter et de fabriquer les briquettes, mais sans succès. Puis, après une longue période de stagnation, les affaires passèrent aux mains d'une autre compagnie, qui avait découvert des améliorations ou de nouveaux procédés en fabrication de briquettes, et la compagnie, ayant acheté la vieille usine inactive depuis quinze ou vingt ans, la remit à neuf et la transforma; c'est alors que le nouveau procédé fut employé et, depuis quatre ans à peu près, je crois, la fabrication des briquettes se fait sur une grande échelle et avec d'excellents résultats financiers.

M. CASTLEDEN: Combien reçut la Saskatchewan pour la vente de sa part?

L'hon. M. PATTERSON: Rien. La Commission d'utilisation du lignite, constituée par le gouvernement du Canada grâce aux contributions du Manitoba et de la Saskatchewan, avait pour objet de scruter les perspectives d'emploi du charbon de lignite auxdites fins. Quand cela fut accompli et que les autorités de la commission crurent avoir découvert un procédé commercial—ce qui, on le vit plus tard, n'était pas le cas,—les fonctions de la commission, se trouvant remplies, cessèrent par le fait même.

M. GILLIS: L'usine emploie-t-elle le procédé de la carbonisation à basse température?

L'hon. M. PATTERSON: Je ne saurais répondre à cette question.

M. GILLIS: Est-elle la seule au Canada?

M. MACNICOL: C'est la seule usine d'une telle envergure en ce domaine. Mais il y a d'autres usines plus petites.

M. GILLIS: Qui ne sont pas exploitées.

L'hon. M. PATTERSON: L'usine actuelle, depuis le début même de sa reconstruction et de sa transformation, y compris le perfectionnement des procédés utilisés, et de son exploitation, n'a cessé à peu près jamais, je pense, de produire à plein rendement.

M. MACNICOL: Il y a différentes usines, mais outre certaines petites usines, celle-là est la plus importante, et les sous-produits y sont aussi fabriqués.

L'hon. M. PATTERSON: C'est la seule usine dans notre province.

M. GILLIS: La chose m'intéresse parce que je suis houilleur de mon métier. Je sais que, du point de vue de l'industrie houillère, des difficultés ont surgi, mais à votre sens cette usine a-t-elle contribué au progrès de l'industrie houillère dans votre province?

M. McNIVEN: Oui, sensiblement.

M. MACNICOL: Oui, songez à toute la créosote qui se vend.

Mme NIELSEN: Tout récemment, un article des *Economic Analyses*, publication du gouvernement fédéral, donnait différents chiffres qui ont été obtenus lors du dernier recensement et mentionnait le fait que la Saskatchewan avait le plus haut pourcentage de terres à ferme en 1941, soit 24.3 p. 100. J'ai lu, il y a quelque temps, dans un journal qu'une enquête se tient actuellement en Saskatchewan et que la Provincial Mediation Board passe en revue cinquante régions rurales. L'intention, je pense, est de savoir dans quelle mesure les cultivateurs de la Saskatchewan ont réussi à liquider leurs hypothèques et à racheter leurs fermes, et je me demandais comment l'on procède pour faire cette enquête. Après tout, il me semble qu'une enquête n'est utile que si elle embrasse toutes les terres de la Saskatchewan et non pas seulement cinquante régions rurales, parce qu'un tel rapport sera faux, étant partiel. Je me demande comment s'effectue cette enquête. Vérifie-t-on les dossiers du Bureau d'enregistrement ou tient-on également compte, dans l'estimation, du montant de la dette à découvert? Puis-je vous poser la question?

L'hon. M. PATTERSON: L'enquête embrasse toute la province. Je l'ai dit aujourd'hui même, il y a en Saskatchewan 302 municipalités rurales, en plus d'un certain nombre de ce que nous appelons des districts d'amélioration locale. Ce sont là des régions rurales où un gouvernement municipal local n'a pas été constitué. Ces régions sont sous la régie du ministère provincial des affaires municipales. Or, des formules ont été préparées et envoyées à tous les secrétaires de municipalité rurale et à tous les fonctionnaires ministériels préposés à la charge des districts d'amélioration locale. Toutes ces formules, une fois rentrées, constitueront un dossier complet pour la province entière. Les chiffres auxquels la presse a fait allusion étaient ceux des cinquante premiers rapports reçus des secrétaires municipaux. Les rapports des cent premières municipalités ont été publiés ultérieurement. Lorsque l'enquête sera terminée, elle embrassera naturellement toute la province. Quant à croire que ces cinquante rapports ne sont pas un indice de toute la province, je puis dire que les cinquante premiers rapports obtenus ont été confirmés par les cinquante autres ajoutés. C'est-à-dire que le pourcentage général obtenu des rapports s'est avéré le même que celui des rapports de cinquante municipalités. Ces régions n'étaient pas des régions choisies; les réponses émanaient de secrétaires municipaux qui s'étaient particulièrement empressés à répondre et à fournir les renseignements désirés; mais elles provenaient de toutes les parties de la province et elles représentent une coupé transversale de la province. Je suis convaincu que ces formules, quand elles nous seront toutes parvenues, donneront un tableau complet. Entre temps, les réponses reçues sont représentatives, et elles nous donnent une excellente idée de l'ensemble. Un secrétaire municipal fait, pour ainsi dire, le recensement de sa municipalité. D'abord, nos municipalités rurales ne sont pas très populeuses, et le secrétaire municipal, en général, connaît tout le monde dans sa municipalité. Il a déjà, dans son bureau, beaucoup de renseignements quant aux titres et à l'occupation des terres de sa municipalité. En conformité, par exemple, du projet de l'octroi de primes à la réduction des emblavures, le cultivateur a rempli personnellement, par l'entremise du secrétaire municipal, une demande où il indiquait l'étendue de la terre dont il était le propriétaire ou le locataire, et le reste; de sorte que le secrétaire municipal peut fournir beaucoup des renseignements requis pour la présente enquête sans consulter du tout le cultivateur lui-même. Mais s'il doit le faire, il interroge le cultivateur quant à sa propriété, ou à la terre prise à bail, ou à sa dette agricole. C'est à ces fins qu'a été instituée la présente enquête.

Quant à la dette à découvert, il est presque impossible d'établir le chiffre exact du montant de cette dette. On peut toujours savoir combien les cultivateurs doivent aux compagnies d'instruments aratoires, parce qu'il y a un petit nombre de compagnies qui font la vente de ces instruments, et les chiffres ainsi obtenus de ces six, huit, dix ou douze compagnies représentent, croyons-nous, le total de la dette agricole. Je puis dire que la situation s'est améliorée comme ceci que, alors qu'en 1937 la dette agricole en instruments aratoires était estimée à \$28,000,000, elle ne s'élève maintenant qu'à \$1,500,000; elle s'est presque éteinte. Mais il est évidemment difficile d'établir le montant des dettes aux marchands ordinaires et aux prêteurs particuliers.

Quant aux chiffres de location ou d'affermage des terres, je présume que les mêmes conditions prévalent dans les autres provinces. Voici à quoi se ramènent un grand nombre de cas: un cultivateur, propriétaire de tant d'acres de terre, loue un quart de section, une demi-section, ou toute une section additionnelle, et l'exploite comme une terre à part. Il sera donc inscrit à tel endroit comme locataire, et il l'est de fait; mais il est également propriétaire. Ailleurs, il figurera parmi les propriétaires; mais les chiffres recueillis lors de l'enquête indiquent qu'aujourd'hui le nombre des locataires qui ne possèdent pas une acre de terre et ne sont que fermiers est relativement inférieur à nos prévisions, tandis que le

nombre des cultivateurs qui sont propriétaires d'une partie au moins de leur terre—toute la terre qu'ils exploitent—dépasse considérablement ce que la plupart d'entre nous avaient anticipé. Il y a évidemment un plus grand pourcentage d'affermage actuellement, par suite du nombre d'hommes qui se sont enrôlés et des terres mises à bail en leur absence. Les résultats, quant au pourcentage des terres dégrévées, excèdent aussi considérablement ce à quoi les plus optimistes d'entre nous s'attendaient.

M. CASTLEDEN: Ces propriétés ont-elles été dégrévées par des paiements ou parce que les titulaires abandonnaient l'hypothèque?

L'hon. M. PATTERSON: Le nombre de titres entre les mains des sociétés hypothécaires et des compagnies agraires est relativement faible à l'heure actuelle, et le nombre des forclusions et le reste tellement peu élevé par rapport au nombre de lots que l'on peut dire que presque toutes les propriétés dégrévées l'ont été parce que les titulaires acquittaient leur dette ou avaient purgé leurs hypothèques. En janvier et en février, 4,000 hypothèques agricoles ont été purgées dans la Saskatchewan.

M. CASTLEDEN: Par paiement?

L'hon. M. PATTERSON: Oui, par paiement.

M. MACNICOL: Monsieur le président, le Comité ne pourra certainement pas croire que j'ai abusé.

Le PRÉSIDENT: Non, vous avez écouté attentivement.

M. MACNICOL: Sans doute les questions que je vais poser au premier ministre et au doyen Cronkite ne prouvent pas moins que l'attention témoignée dans leurs questions par les membres du Comité combien nous apprécions la présence ici, aujourd'hui, de ces messieurs. J'ai étudié le mémoire avec soin, je n'en ai pas sauté un mot, et ce que je vais dire, je le dirai en toute sincérité. Je ne parle qu'en mon propre nom. Je veux faire tout en mon pouvoir pour aider la province.

Mes vues ne concorderont pas avec celles de certains étrangers quant à la province de la Saskatchewan. A la page 31 de votre mémoire, vous exprimez en chiffres nets et hardis la situation de la Saskatchewan et vous énumérez les raisons pour lesquelles toutes les provinces devraient collaborer au rétablissement de cette grande province. L'examen des chiffres cités le démontre. La production industrielle secondaire se range un peu en deçà de \$33,000,000 en Saskatchewan. C'est dire que la Saskatchewan détient la troisième dernière place dans la hiérarchie des neuf provinces, bien que votre population représente 8.39 p. 100 de toute la population canadienne ou se range troisième entre celles des neuf provinces. Or, il y a là un état de choses dont tout le Canada doit être mis au courant. Que faut-il faire? J'abrège une grande partie des questions que j'allais poser, mais parce que ces messieurs sont venus de loin pour assister à nos séances, je suis sûr que, si la chose est nécessaire, les membres du Comité seront heureux de siéger dans la soirée. Je passe donc en revue certaines des propositions contenues dans le mémoire.

Au haut de la page 4, je lis ce qui suit:

Travaux projetés en vue de remédier au chômage possible après la guerre, quand la démobilisation aura lieu et que les industries de guerre auront ralenti leur production.

Je reviens en ce moment sur une opinion que j'ai déjà exprimée, mais je la répète avec toute la conviction dont je suis capable: le Canada tout entier ne peut que bénéficier et progresser d'une accélération de l'industrie en Saskatchewan jusqu'à un rendement beaucoup supérieur au rendement actuel. Plusieurs questions pertinentes ont été posées aujourd'hui même sur les niveaux de prix, sur l'industrie en Saskatchewan, et sur l'utilisation de certaines usines de guerre

après la cessation des hostilités. A mon sens, le programme qui devrait avant tout autre retenir l'attention de la province de la Saskatchewan sous le rapport de l'expansion industrielle est celui-ci: la production de l'énergie électrique à bon marché. Une ou deux pages renferment des allusions à l'énergie. Je m'y connais en matière d'industrie; j'ai fait un séjour de plusieurs années dans la grande industrie; et je sais parfaitement que les industriels et les capitalistes dont les mises de fonds créent l'industrie consultent d'abord les meilleurs ingénieurs. Pourquoi? Pour envisager le problème que présentent le transport, la facilité d'accès à la matière première ainsi qu'aux marchés, et le coût de l'énergie. Mon excellent ami de Cumberland, M. Black, est un industriel ou il l'a été, et il vient d'une excellente petite ville industrielle, Amherst, Nouvelle-Ecosse. Dans mon temps, la firme à laquelle j'appartenais envoyait de grosses commandes aux chaudronniers d'Amherst, qui fabriquaient d'excellente marchandise. Je veux surtout en venir au fait que, si quelqu'un voulait ouvrir une chaudronnerie en Saskatchewan, l'une des premières choses dont les intéressés s'informerait auprès de votre commission d'énergie serait la suivante: Pouvez-vous nous fournir immédiatement 2,000 chevaux-vapeur? Vous pourriez peut-être fournir immédiatement à une industrie 2,000 chevaux-vapeur, mais vous pourriez les fournir à combien d'industries? Je ne suis donc pas de l'avis de certains qui croient que ce n'est pas l'affaire du Canada de vous mettre en état de répondre à ce que l'on attend de vous; je dis que c'est au contraire le devoir du pays. Et c'est aussi au Canada à assumer le coût de l'installation de vastes usines d'énergie. Je ne perds pas de vue les sommes fabuleuses qui ont été déboursées ici, et je souscris à chaque dollar qui a été dépensé,—peut-être cinq ou six centaines de millions de dollars en fait de canaux, d'écluses et de chenaux; je souscrirai même à quelques autres centaines de millions, si c'est nécessaire, pour des projets comme le développement du Saint-Laurent. Mais pour l'ensemble des trois provinces des Prairies de l'Ouest, nous avons déboursé moins de \$2,500,000 en projets de cette nature. Le développement de canaux dans l'Est constitue une partie de la tâche du Canada. Et tout le monde à qui j'en ai parlé s'est déclaré désireux et heureux d'aider à redresser la situation en Saskatchewan, parce que c'est un devoir national; mais l'une des premières conditions de ce redressement est la disponibilité de l'énergie. Vous avez mentionné Fort à la Corne comme emplacement d'une installation d'énergie: l'endroit est splendide. J'ai des photographies du lieu, que j'ai prises moi-même l'été dernier; mais il est impossible de produire de l'énergie à Fort à la Corne—je veux dire de produire à un rendement maximum et ininterrompu—avec le réservoir qui pourrait être construit immédiatement à l'ouest du barrage de 150 pieds que l'on se propose d'établir à Fort à la Corne. Voici qu'une grande rivière a été donnée à votre province par le Dieu Tout-Puissant, pour l'avantage de la province et de tout l'ouest du pays, mais que vous ne pouvez produire à un rendement maximum et ininterrompu l'énergie avec le réservoir que l'on peut construire à Fort à la Corne, parce que ce réservoir ne s'étendrait qu'à environ vingt milles en amont de la rivière, qu'il n'aurait que 1,500 pieds de large, une profondeur maximum de 150 pieds, et que cela donne 10 milliards de pieds cubes d'eau en réserve. Voilà à quoi je songeais, cette après-midi, quand je me suis opposé à un détournement de la Saskatchewan-nord. Il faut qu'il y ait des réservoirs en amont de la rivière, et aussi en Alberta. Détourner les eaux de la Saskatchewan-nord durant les 150 jours de crue, ce serait réduire la production possible d'énergie à Fort à la Corne, et, sur consultation, les ingénieurs de l'Ouest se sont déclarés contre le projet. J'approuve le programme proposé par mon ami M. Quelch en ce qui concerne l'Alberta, mais là n'est pas la question. A ce propos, on peut obtenir toute l'eau voulue de la rivière Red Deer. Votre projet sur la rivière Saskatchewan-sud ne nuirait en rien à cela et ne nuirait en rien au projet de Fort à la Corne. Je suis assez versé moi-même dans les questions du génie, et je vous déclare avec les

meilleures intentions que je m'opposerais à tout détournement de la Saskatchewan-nord; je me rendrais sur les lieux, si nécessaire, et j'essaierais de soulever Edmonton, Battleford, Prince-Albert et tous les centres situés sur la Saskatchewan-nord contre le projet, sans vouloir contrecarrer le programme spécial d'irrigation proposé par mon excellent ami pour l'Alberta. Si le gouvernement fédéral était vraiment désireux de faire de la Saskatchewan une grande province productrice d'énergie, il devrait encourager la construction de réservoirs sur cette rivière jusque dans les montagnes.

Je construirais un barrage immédiatement à l'ouest du confluent des rivières Saskatchewan-nord et Saskatchewan-sud, et je terminerais celui que Prince-Albert a entrepris en 1912 aux rapides LaColle pour l'abandonner ensuite—j'ai visité ce barrage. Deux barrages comme ceux-là ne fourniraient peut-être pas moins de cinq milliards additionnels de pieds cubes d'eau de réserve.

L'hon. M. PATTERSON: Vous voulez parler du barrage de Prince-Albert, situé à 26 milles en aval de Prince-Albert sur la rivière?

M. MACNICOL: Oui, 26 milles en aval sur la rivière.

L'hon. M. PATTERSON: Aux rapides LaColle. Vous savez qu'un barrage a été élevé à Prince-Albert pour fournir aux avions un champ d'atterrissage; vous parlez de ce barrage à LaColle.

M. MACNICOL: A LaColle. Le barrage abandonné, haut de 28 pieds, refoulerait l'eau jusqu'à Prince-Albert. Cela nivellerait le barrage actuel près de la ville—au fait, ce barrage s'est nivelé tout seul. Je remonterais alors la rivière et j'ouvrirais des réservoirs jusque dans la région signalée par mon honorable ami (M. Quelch) et que j'ai moi-même parcourue avec beaucoup d'intérêt l'été dernier; j'ai même étudié le terrain et découvert, dans les montagnes, plusieurs excellents emplacements de barrages où pourraient être emmagasinés environ cent milliards de pieds cubes d'eau. Avec une pareille capacité d'emmagasinage, la Saskatchewan-nord produirait, à rythme ininterrompu, environ 125,000 chevaux-vapeur à Fort à la Corne, sans parler des autres barrages. J'approuve donc votre proposition d'un barrage à Fort à la Corne. J'approuve de tout cœur ce projet et votre autre projet de la page 27 quant à la Saskatchewan-sud—j'approuve la construction d'un barrage à Saskatchewan Landing. J'approuve cette construction parce que l'emplacement en est excellent; il s'y trouve un réservoir naturel qui s'étend, je pense, à environ 40 milles au nord de la rivière, et qui va jusqu'à la région à irriguer—je ne le croirais pas si je ne l'avais pas vu. Mais, d'après moi, le principal projet à envisager pour la province n'est rien d'autre que la construction, si possible, d'un barrage près de Riverhurst, afin d'irriguer les régions qui s'étendent entre Riverhurst, Regina et Mosse-Jaw, soit environ 500,000 acres de terre. J'ai ici même, sous la main, quelque chose qui me paraît très intéressant. Il s'agit d'une allusion à un état publié par la ville de Regina et sollicitant l'autorisation de déboursier à peu près \$15 millions en toutes sortes de travaux, et plus particulièrement l'organisation d'un système d'irrigation à même un barrage élevé sur la rivière Saskatchewan-sud, à Riverhurst ou dans le voisinage, et dont la construction, y compris les travaux nécessaires, coûterait approximativement \$9 millions ou au de là. Voilà le projet numéro un, et il est important. Si l'on se propose de construire deux barrages sur la Saskatchewan-sud, il faudrait en élever un au nord de Cabri, près de Saskatchewan Landing, et un à Riverhurst. Les deux projets pressent, mais je pense que, à choisir, celui de Riverhurst est le plus urgent, parce que, à défaut d'un barrage à cet endroit, je ne sais trop ce qui arriverait si un gros incendie se déclarait, par exemple, à Moose-Jaw. La ville tout entière serait rasée, parce qu'il y a parfois si peu d'eau là-bas. J'ai ici un rapport où le conseil municipal insiste sur le besoin de meilleures réserves d'eau. Voilà le projet numéro un. Je soutiens que la province devrait recevoir de l'aide pour mettre ce projet à exécution. Je présume que la

province de la Saskatchewan ne peut l'entreprendre sans le secours du gouvernement fédéral. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne prendrait pas les devants et n'envisagerait pas, parmi ses projets de restauration d'après-guerre, la construction des deux barrages en question sur la Saskatchewan-sud.

Le barrage de Saskatchewan Landing offrirait des avantages spéciaux, parce qu'en cet endroit l'eau s'écoulerait d'elle-même sans qu'il soit besoin de la pomper à l'électricité, et que cette eau irait vers le nord jusqu'à Tramping Lake. Ici, un réservoir pourrait contenir 100 milliards de pieds cubes d'eau. Le réservoir pourrait avoir 100 milles de long sur la rivière, en moyenne 1,500 pieds de large, au moins 125 pieds de profondeur, de sorte qu'avec 100 milliards de pieds cubes d'eau le courant de la rivière assurerait toute l'irrigation du million d'acres en question. L'excellente ville de Saskatoon en bénéficierait tangiblement, de même que tout le pays à l'ouest de cette ville, qui se trouverait aussi approvisionné en eau. En outre, l'eau rendue disponible par le réservoir de ce barrage garantirait la production d'environ 65 à 75,000 chevaux-vapeur. Il faut aux industries beaucoup d'énergie à bon marché, et voici un endroit où la chose pourrait être réalisée.

Au barrage que l'on se propose de construire à Riverhurst, endroit où le lit de la rivière est tellement moins élevé que la terre ferme, l'eau devrait être pompée par un conduit. Voilà ce qui se pratique en Egypte et en Russie, et je ne vois pas pourquoi nous ne le pratiquerions pas chez nous. Presque toute l'énergie produite à Riverhurst serait nécessaire pour pomper l'eau au-dessus du niveau des terres. Les barrages de Saskatchewan Landing et de Fort à la Corne produiraient beaucoup d'énergie. Les deux barrages qui pourraient être construits immédiatement à l'ouest des confluent dont j'ai parlé, s'ils avaient leur réservoir en amont de la rivière, produiraient environ 15,000 chevaux-vapeur. Et le barrage de la Saskatchewan-sud, au sud des confluent, refoulerait l'eau jusqu'à Saskatoon et produirait, peut-être, 15,000 chevaux-vapeur additionnels.

Voici où je veux en venir, monsieur le président. C'est pour le Canada un devoir national de mettre sa grande province centrale, qui a déjà perdu une centaine de mille citoyens, en état de jouer un rôle dans notre confédération: tel est le vœu du peuple de la Saskatchewan. Nous savons la part que cette population a prise à notre effort de guerre, et nous savons qu'elle peut apporter un concours non moins précieux à l'activité économique de notre pays. Je n'hésite pas à dire que la province d'Ontario est très en faveur d'un projet d'assistance à la population de la Saskatchewan. J'approuve donc votre proposition quant à Fort à la Corne. Pour ce qui est de l'ordre à suivre, je placerais en tête le projet de Riverhurst, et, tout à côté, la construction du barrage de Saskatchewan Landing, parce que les deux villes de Regina et de Moose-Jaw ont droit à une considération beaucoup plus grande qu'on ne leur accorde aujourd'hui.

Vous avez parlé des chemins de fer; l'un à la rivière Carrot—et dont la construction ouvrirait au progrès ce pays qui est magnifique. J'ai passé là l'été dernier. On suit la rivière Saskatchewan-sud jusqu'à Le Pas, on longe la rivière jusqu'à Le Pas. Pour atteindre Prince-Albert par rail en partant de Le Pas, il faut redescendre au confluent de la baie d'Hudson, et il y a un jour de trajet jusqu'à Prince-Albert. La ligne envisagée relierait Le Pas à Nipawin, et ce trajet s'effectuerait en peu de temps. Je pense que l'entreprise devrait être lancée. Puis, vous avez fait une proposition pour l'extension de Meadow Lake—les chemins de fer ont beaucoup contribué au développement de notre pays, je ne suis pas de ceux qui condamneraient les chemins de fer en quoi que ce soit, mais quelqu'un est certainement responsable d'avoir prolongé ces voies ferrées vers le nord sans jamais les parachever. Il fallait les pousser de Meadow Lake au Lac Labiche, et les relier à Athabaska Landing, à Fort Smith et à la rivière à la Paix, puis—à travers la circonscription de mon honorable ami le président (M. Turgeon), celle de Caribou—jusqu'à Prince-Rupert. C'est là une recom-

mandation de votre mémoire, et je pense que cette recommandation devrait recevoir un accueil particulièrement favorable.

Pour ouvrir au progrès la ville de Prince-Albert, comme vous devez le faire —car c'est là, d'après vous, le centre le plus peuplé de tout le nord de la Saskatchewan,—et pour ouvrir au progrès toute la région qui s'étend jusqu'au lac Athabaska, il faudrait que vous ayez un terminus aérien à cet endroit, un gros terminus aérien et aussi un gros terminus ferroviaire. Prince-Albert devrait figurer sur tous les projets d'aviation du Dominion, afin de relier toutes les mines d'or situées dans le district du lac Athabaska.

Vous avez mentionné P.F.R.A. La tâche accomplie par P.F.R.A. est remarquable. Je ne connais aucun organisme qui ait tiré un meilleur parti des moyens dont il disposait que P.F.R.A. Voyez les miracles opérés quant aux programmes d'irrigation de moindre envergure, et aux réservoirs. Voilà qui est excellent. Ces gens ont convenu en outre de 10,000 autres projets à mettre en chantier. Pourquoi ne pas entreprendre immédiatement ces projets? Vous ne vous êtes pas demandé combien de millions seraient nécessaires à P.F.R.A.—il faudrait un autre \$10,000,000 pour parachever ces 10,000 travaux. Sans doute n'y a-t-il pas un seul homme ou femme au pays qui s'objecterait à l'exécution de ces travaux. Vous devez une partie de votre prospérité à l'œuvre de George Spence et de ses associés. J'ai tenu à le nommer parce qu'il est un champion éclairé et enthousiaste du progrès de l'Ouest, et toutes les fois qu'il pourra lui être utile que j'élève la voix en sa faveur, je le ferai, si ce n'est à l'appui d'un détournement de la rivière Saskatchewan-nord.

Je vous ai probablement retenu assez longtemps, monsieur le président; mais j'aurais aimé prolonger encore davantage la discussion. Je me contente de récapituler.

La Saskatchewan doit pouvoir compter sur une abondance d'énergie électrique produite à bon marché. C'est là un problème d'intérêt national. On parle aujourd'hui de l'Ontario—ce cher Ontario! J'aime l'Ontario. On ne cesse de parler de ce qu'il faut faire pour l'Ontario, et personne ne saurait être blâmé à cet égard; il faut louer de pareils efforts. Nous produisons ou consommons jusqu'à deux millions et demi de chevaux-vapeur d'énergie en Ontario, et sans cette énergie disponible, que serait-il advenu de nos industries de guerre? Heureusement, l'énergie requise était disponible et il suffirait que nous en demandions toujours davantage pour que l'Hydro nous réponde: Nous allons vous la fournir. Autrement, le Canada n'aurait jamais pu faire ce qu'il a fait. Personne dans les provinces de l'Ouest ne déplore cet état de choses. Le même problème se présente chez vous, quant au progrès des provinces de l'Ouest. J'appuie d'avance, et le Comité, j'en suis sûr, appuiera avec moi, toute mesure qui vous aidera à vous tailler une place sur la carte de notre pays.

Je vous fais maintenant une proposition. Que personne n'aille croire que je ne m'intéresse pas au plus haut point à l'avenir de toutes les provinces. Voici mon honorable ami d'Amherst, et sa province—à l'occasion, j'aurai justement aussi un programme à lui soumettre; mais aujourd'hui, il s'agit du programme concernant la Saskatchewan. Sur ce point à l'étude, je n'ai qu'une chose à vous dire: pour vous créer une industrie secondaire, votre principal objectif devrait être la production de l'énergie à bon marché et, je l'ai souligné, le Canada se lèverait comme un seul homme afin de vous aider à réaliser cet objectif. Sans l'énergie à bon marché, vous ne réussirez pas à fonder de grosses industries en Saskatchewan. Le député de Regina, le député de Saskatoon et le député de Long Lake, tous les députés de la Saskatchewan ont posé plusieurs fois la question: Pourquoi ne pouvons-nous avoir, en Saskatchewan, des usines pour la fabrication de nos propres produits et de beaucoup d'autres? Impossible de lancer de grosses industries sans approvisionnement d'énergie électrique à bon marché. Voilà pourquoi je dis que la production de l'énergie à bon marché est le principal projet à envisager. A ces fins, je proposerais la construction d'usines hydro-

électriques, l'une à Fort à la Corne et l'une à Saskatchewan Landing et à Riverhurst, et vous auriez alors plus d'énergie sur la Saskatchewan à l'ouest de Prince-Albert—et plus avec le charbon d'Estevan; ce projet nuirait-il à la production actuelle qui, ici même, s'élève à deux millions et demi de chevaux-vapeur, et qui a un autre million en perspective, ou plutôt un million et demi en perspective? Non, monsieur; nous voulons vous aider. Comme citoyen de l'Ontario, je tiens à vous donner tout l'appui nécessaire dans l'intérêt de votre province. Cette province devrait compter un million et demi ou deux millions d'habitants, et plus tôt elle aura une pareille population, mieux s'en trouvera le Canada tout entier. Une impulsion serait alors donnée, non seulement à vos propres affaires, mais aussi aux nôtres. Notre pays ne peut rester stationnaire. Pas plus que l'ensemble du peuple canadien, vous n'ignorez que votre progrès provincial importe, non seulement à votre province, mais à tout le pays. Je crois pouvoir vous assurer, monsieur le premier ministre, de l'appui unanime de notre Comité en faveur de toute proposition raisonnable qui sera faite par votre province aux fins de la prospérité générale. De passage dans les provinces Maritimes, j'ai visité l'une des grandes fabriques de brosses. Il s'agissait de la broserie de Saint-Jean; or, j'ai vu des brosses manufacturées en cet endroit, partout dans l'Ouest. Et j'ai vu partout dans l'Ouest des souliers fabriqués dans l'Est. La prospérité des provinces de l'Ouest sera une garantie de la prospérité nationale tout comme, en Ontario, l'accroissement de notre population à six ou huit millions d'âmes assurerait une augmentation correspondante des marchés à l'écoulement des produits de l'Ouest.

Je termine maintenant. Je regrette d'avoir peut-être froissé mon honorable ami d'Acadia (M. Quelch). Si l'on veut me permettre cette digression, je dirai que je suis absolument en faveur de l'ouverture de réservoirs sur la rivière Red Deer, ce qui rendrait possible l'irrigation de 427,000 acres de terre dans cette partie de l'Alberta. Un mot seulement d'explication quant à ce que j'ai dit en affirmant que je regrettais que M. Quelch ait parlé du détournement de la rivière Saskatchewan-nord; voici ce que je voulais faire entendre: que le mémoire ne parle de projets d'irrigation qu'en ce qui concerne la Saskatchewan. Et à ce propos, j'attire votre attention sur le barrage que l'on veut construire sur la rivière Clearwater, endroit que j'ai examiné attentivement. Ces barrages que l'on a en vue sur la Clearwater sont à 400 milles de distance du lieu où l'eau sera livrée, et il me paraît improbable qu'il reste beaucoup d'eau disponible, quand celle-ci aura traversé 400 milles de terrain sablonneux, d'un sol avide de boire et où l'eau aura pas mal pénétré durant ces 400 milles. J'appuierais plutôt le projet, mentionné dans le mémoire, d'un barrage près de Saskatchewan Landing—car ici un réservoir naturel n'est qu'à 40 milles de distance—est-ce bien cela?

Le doyen CRONKITE: Au moins, et même à un peu plus de 50 milles.

M. MACNICOL: Voilà qui est magnifique, à mi-chemin du lac Trampling et de la rivière même. Et à condition que les crédits voulus soient disponibles, vous pouvez effectuer ces travaux à beaucoup meilleur marché qu'il ne vous en coûterait pour barrer la Clearwater, la Saskatchewan-nord non loin de Rocky Mountain Horse, et ensuite refouler l'eau à travers une distance de 400 milles de terrain sablonneux. Il me répugne de critiquer les programmes soumis. Mais si vous aviez 50 ingénieurs, vous auriez 50 programmes différents. J'ai beaucoup l'habitude des ingénieurs, et de leurs rapports, et des programmes de cette nature.

Or, monsieur le président, tout le programme esquissé dans le mémoire occasionnera des déboursés de \$175,000,000. Il s'agit d'un programme de dix ans, et c'est dire qu'il ne nous coûterait que \$17,500,000 par an. Voilà qui est un fardeau assez léger à assumer pour notre pays en collaboration avec votre province. Votre province y a droit. C'est l'une des provinces les plus particulières du Canada. Le Manitoba et l'Alberta ont beaucoup d'énergie électrique à exploiter, elles ont déjà en puissance un immense approvisionnement d'énergie. Votre province est la seule au Canada à être presque tout entière une grande prairie.

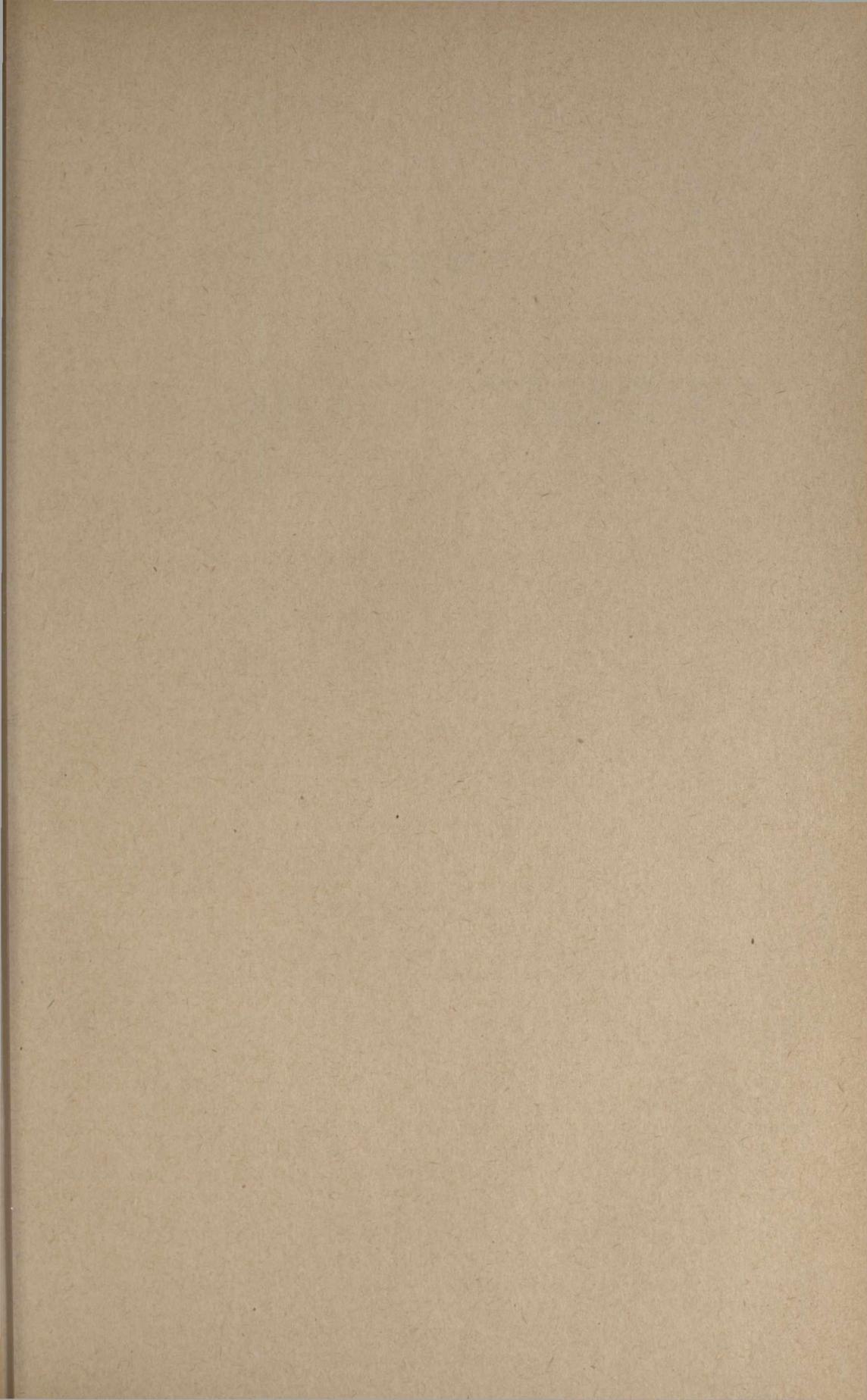
Quelqu'un a parlé du charbon. Je ne saurais clore cette allocution sans m'arrêter au charbon, parce que le charbon constitue, je crois, une importante ressource naturelle de votre province. On produit en quantité le charbon à Bienfait, près d'Estevan; le genre de charbon en question est un type intéressant, j'en ai fait un examen attentif lors de mon passage là-bas, et je puis dire au Comité que j'ai été très heureux de constater ce qui se faisait à Bienfait. Quant à ce sujet du charbon, j'espère qu'après la guerre nous puiserons largement dans l'Ouest nos approvisionnements nécessaires en charbon. Le Manitoba surtout devrait consommer des quantités considérables de charbon. Un programme national soigneusement mûri et préparé devrait être réalisé aux fins d'alimenter en charbon les marchés du Manitoba et de l'Ontario. A l'heure actuelle, le Manitoba importe beaucoup de son charbon des Etats-Unis—que l'on n'aille pas m'accuser de lésiner dans mon admiration pour les Etats-Unis!—mais je crois que le Manitoba devrait s'alimenter en Saskatchewan au lieu d'importer, comme il le fait, son charbon par bateau jusqu'à la tête des Lacs et de là, par rail, à Winnipeg. Il faut un programme national pour résoudre un problème de cette envergure. Il faut un sens éclairé des affaires pour assumer ces tâches, pour trouver les commodités nécessaires en fait d'entrepôts et de manutention. Et je ferais la même proposition pour l'Alberta. A mon avis, la ville de Toronto devrait ouvrir des hangars d'entreposage à Toronto même, afin que nous puissions transporter le charbon de l'Alberta à bord des trains. S'il s'agit d'un charbon qui doit être tenu à l'abri, pourquoi ne pas lui trouver un abri? Je pense que tout le pays devrait se donner la main, non pas l'Ouest, le Nord, le Sud, ou l'Est, mais tous les Canadiens, pour faire du Canada une grande nation; et notre but, ici, est de faire de la Saskatchewan une grande province. Pour ma part—et j'exprime, je pense, l'opinion de tout le Comité,—j'ai examiné très soigneusement le mémoire. La substance en est excellente. Je me proposais de traiter longuement les projets d'énergie dont il est question, parce que mon expérience d'homme d'affaires peut servir; mais, en terminant, je me contente de dire que, immédiatement après le blé, vient l'énergie dans le bilan de vos ressources; le blé est un merveilleux produit, mais votre premier but, après le blé, devrait être de dresser un plan pour une production à bon marché de l'énergie électrique dans votre province. Un plan comme celui-là coûte cher. Et le gouvernement fédéral devrait collaborer avec vous à la construction des réservoirs et des installations nécessaires pour assurer un approvisionnement ininterrompu d'énergie à bon marché.

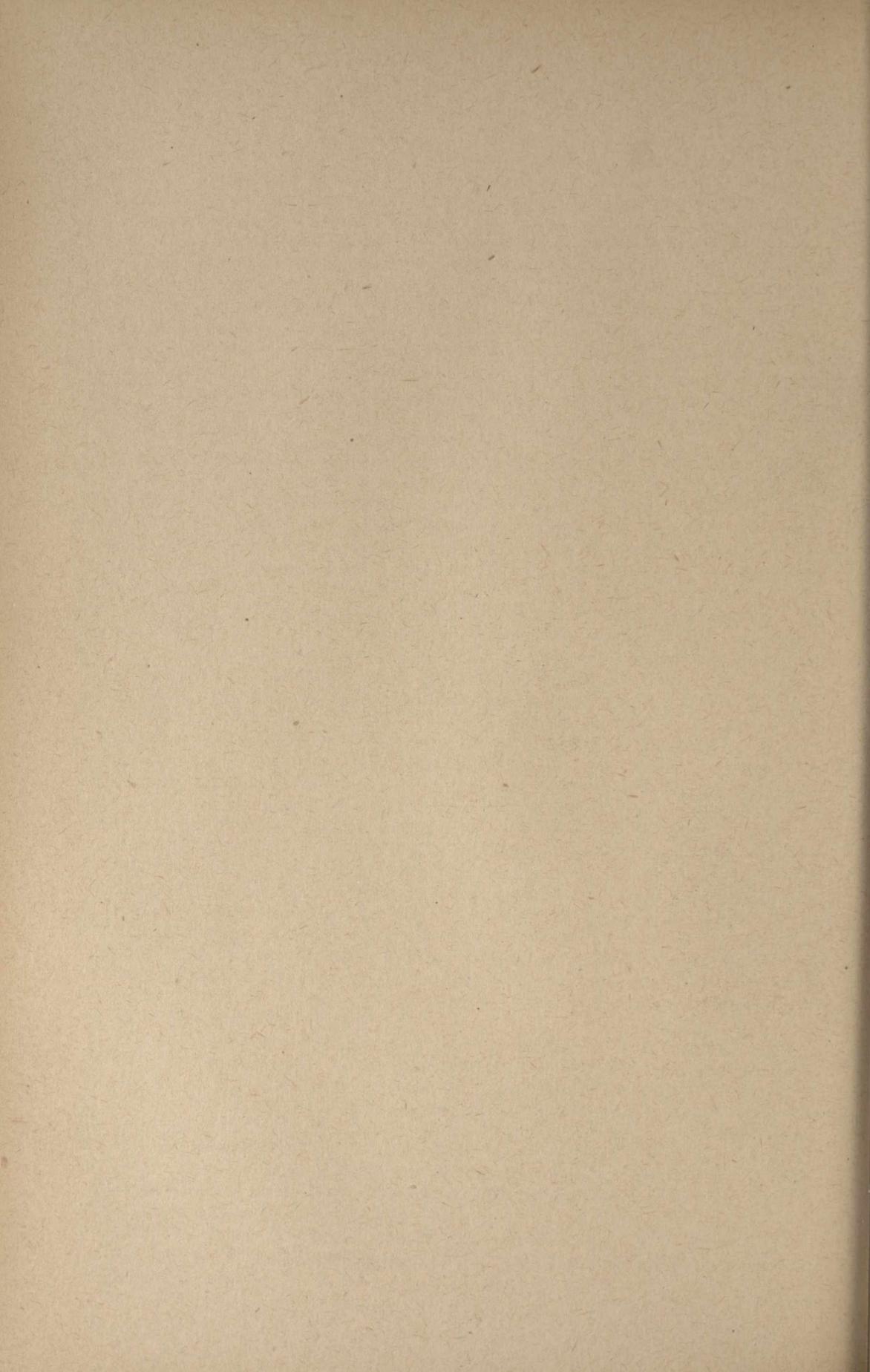
LE PRÉSIDENT: S'il n'y pas d'autres questions, monsieur le président le premier ministre et monsieur le doyen Cronkite, je me permets de vous dire au nom du Comité combien nous avons apprécié votre présence parmi nous, ainsi que la nature du mémoire que vous avez rédigé à notre intention, la présentation de ce mémoire et toute la patience et la compétence que vous m'avez mises à répondre aux questions. Je suis certain que nous sommes tous mieux éclairés maintenant sur la situation de la Saskatchewan et les moyens à prendre pour améliorer ces conditions après la guerre. Nous le sommes grâce à vous, et nous vous remercions de vous être rendus auprès de nous.

L'hon. M. PATTERSON: Merci beaucoup, monsieur le président. Puis-je déclarer, au nom de M. le doyen Cronkite et au mien, que nous sommes forts obligés à vous-même et aux membres de votre Comité de l'attention et de la sympathie que vous nous avez témoignées; il est réconfortant de songer que toute la députation canadienne, jusqu'aux régions les plus éloignées de la Saskatchewan en notre pays, manifestent un si vif intérêt dans les problèmes propres à notre province. Je suis sûr que, si les problèmes que soulèvera partout au Canada l'après-guerre sont étudiés dans cet esprit, la solution pourra bien n'en pas être aussi difficile qu'elle nous paraît actuellement.

Merci beaucoup, monsieur; et merci aux membres de votre Comité.

A 5 heures 35, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.





SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 6

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 1944

TÉMOINS:

- M. Victor Meek, régisseur et ingénieur en chef du service fédéral des ressources et des forces hydrauliques, ministère des Mines et des Ressources.
- M. D. W. Hays, directeur de la Canada Land and Irrigation Company, Medicine-Hat, Alberta.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 21 avril 1944.

Ordonné,—Que le nom de M. Rickard soit substitué à celui de M. McKinnon (Kenora-Rainy-River) sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 27 avril 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Marshall, Nielsen (Mme), Purdy, Quelch, Rickard, Ross (*Calgary-est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—23.

Le président présente les témoins suivants:

M. Victor Meek, régisseur et ingénieur en chef du service fédéral des ressources et des forces hydrauliques, ministère des Mines et des Ressources.

M. D. W. Hays, directeur de la Canada Land and Irrigation Company, Medicine-Hat, Alberta.

M. Meek est ensuite appelé. Il fournit quelques explications sur les projets d'irrigation en Alberta et est interrogé.

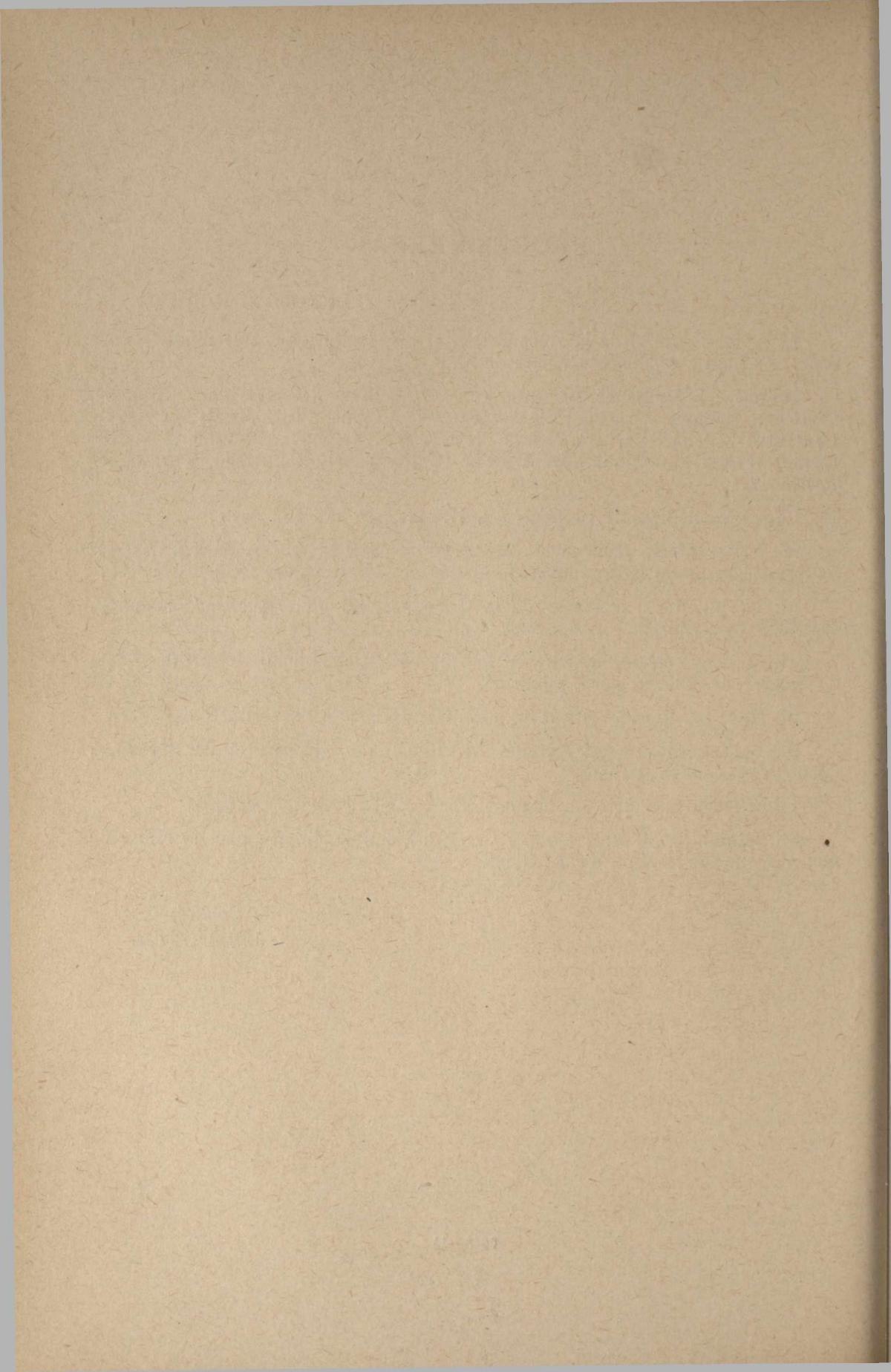
M. Hays est appelé. Il fait lui aussi une déclaration et est interrogé.

Avec l'assentiment du Comité, M. Blackmore, député, et M. Gershaw, député, questionnent le témoin.

Le président remercie les témoins, après quoi ceux-ci se retirent.

Sur motion de M. Ross (*Calgary-est*), le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 27 avril 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous avons au milieu de nous ce matin M. Victor Meek, du ministère des Mines et des Ressources, dont le nom est connu de tous ceux qui se sont intéressés au problème de la conservation des eaux, surtout au sujet des travaux d'irrigation dans les provinces des Prairies. Nous avons également la présence de M. D. W. Hays, directeur de la Canada Land and Irrigation Company. J'appellerai d'abord M. Meek. Avant de le faire, cependant, je désire présenter au Comité notre nouveau membre, M. Rickard, qui remplacera le regretté M. McKinnon. Monsieur Rickard, nous vous souhaitons la bienvenue et sommes heureux que vous preniez place parmi nous.

M. RICKARD: Je vous remercie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: A MM. Meek et Hays, je puis dire, comme je le fais pour chacun des témoins, qu'il est bien entendu que vous devez en tout temps vous attendre à ce que des questions vous soient posées; je suis sûr, toutefois, qu'on vous permettra d'abord de terminer votre exposé avant de vous interroger. Je prierais maintenant M. Meek de faire sa déposition.

M. VICTOR MEEK, régisseur et ingénieur en chef du service fédéral des ressources et des forces hydrauliques, ministère des Mines et des Ressources, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je dois dire en premier lieu que je considère comme un grand honneur d'être appelé à témoigner devant votre Comité afin de fournir certains renseignements concernant surtout le projet des rivières St. Mary et Milk. J'ai préparé une brève déclaration donnant, dans ses grandes lignes, l'exposé de ce projet et, si M. le président veut bien me le permettre, je pourrais peut-être en donner lecture. De cette façon, nous épargnerons du temps. Après lecture de ma déclaration, je serai prêt à répondre aux questions.

Une enquête sur le projet des rivières St. Mary et Milk a été effectuée par un comité constitué par arrêté en conseil en 1941. Ce comité se composait de M. George Spence, représentant du ministère de l'Agriculture, de M. W. E. Hunter, représentant du ministère des Finances, et de moi-même, à titre de délégué du ministère des Mines et des Ressources. Nous avons également avec nous des représentants du gouvernement de l'Alberta, l'honorable D. B. MacMillan, l'honorable N. E. Tanner et M. P. M. Sauder. Après une année d'étude approfondie de tous les aspects de ces projets, un rapport fut soumis en 1942. Je dois dire que nous avons été secondés dans nos recherches par un grand nombre d'experts en irrigation et par de nombreux ingénieurs de la province d'Alberta parmi lesquels se trouvait M. D. W. Hays, que nous avons au milieu de nous aujourd'hui. Ce rapport a été imprimé et, si je ne me trompe, M. Spence en a remis un exemplaire au Comité l'an dernier. Si l'on a besoin d'autres exemplaires, je me ferai un plaisir de les fournir au Comité.

Le plan d'aménagement des rivières St. Mary et Milk est un projet d'irrigation visant à l'utilisation de la part qui échoit au Canada des eaux des rivières internationales traversant la frontière sud de l'Alberta. La rivière St. Mary prend sa source dans le Montana, pénètre en Alberta, est réunie à la rivière

Oldman près de Lethbridge et va se jeter dans la baie d'Hudson. La rivière Milk prend sa source dans les contreforts des montagnes Rocheuses au Montana, traverse la frontière de l'Alberta, se dirige vers l'est sur une distance de 125 milles et passe de nouveau aux Etats-Unis où elle rejoint le Missouri pour aller se jeter dans le golfe du Mexique. La rivière St. Mary, qui prend sa source dans des montagnes élevées et qui est alimentée par l'eau des neiges et par des glaciers, a un débit beaucoup plus régulier et plus considérable que celui de la rivière Milk. Le débit moyen annuel de la rivière St. Mary est de 610,000 pieds-acre contre 110,000 pieds-acre pour la rivière Milk.

M. MacNicol:

D. Par année?—R. Oui.

Voici où se trouve sur cette carte la frontière internationale. La rivière St. Mary prend sa source au Montana dans les lacs St. Mary et dans les glaciers situés à l'arrière de ces lacs dans de hautes montagnes; elle se dirige vers le nord et franchit la frontière de l'Alberta pour aller se joindre à la rivière Oldman, près de Lethbridge; elle coule ensuite vers l'est, traverse le lac Winnipeg et se jette dans la baie d'Hudson. La rivière Milk prend sa source tout près de la rivière St. Mary dans les contreforts des Rocheuses. Son débit n'est pas aussi régulier. La rivière Milk se dirige aussi vers le nord et au point où elle franchit la frontière elle ne se trouve qu'à 12 milles à l'est de l'endroit où la rivière St. Mary pénètre en Alberta. Puis elle oblique vers l'est et sur un parcours de 125 milles elle coule parallèlement à la frontière dont elle est séparée par une distance de neuf ou dix milles; elle gagne ensuite de nouveau les Etats-Unis pour aller se joindre au Missouri et au Mississipi et se jeter dans le golfe du Mexique.

M. Black:

D. Y a-t-il des cours d'eau qui se jettent dans cette rivière en territoire canadien?—R. Dans la rivière Milk?

D. Oui.—R. Oui, il y en a.

D. Y a-t-il des cours d'eau canadiens qui sont réunis à cette rivière une fois qu'elle a traversé de nouveau la frontière?—R. Oui, des affluents venant de la province de Saskatchewan.

Quant aux couleurs de cette carte, je dois dire que le vert délimite la région déjà aménagée, c'est-à-dire celle qui est irriguée. La partie de l'Alberta représentée par le vert correspond à la région aménagée. Aux Etats-Unis, la région irriguée s'étend sur une longue bande de terre, à contours irréguliers, dans la vallée de la rivière Milk. Elle comprend probablement une étendue de 150 milles allant de Chinook jusqu'à Nashua.

M. MacNicol:

D. Quelle est, avez-vous dit, le débit des rivières St. Mary et Milk, en pieds-acre? Vous avez cité les chiffres mais je ne les ai pas notés.—R. Celui de la rivière St. Mary est de 610,000 pieds-acre et celui de la rivière Milk, de 110,000 pieds-acre.

D. Le débit de la rivière Milk est de 110,000 pieds-acre?—R. Oui, en chiffres ronds. Le débit de l'une est environ six fois celui de l'autre.

Le témoin poursuit son exposé:

Le projet comporte en outre l'utilisation des eaux disponibles des rivières Waterton et Belly. Ces deux cours d'eau prennent également leur source aux Etats-Unis mais, heureusement pour le Canada, leur aménagement en vue de l'irrigation ne pourrait se faire économiquement de l'autre côté de la frontière.

Les rivières St. Mary et Milk peuvent servir à des fins d'irrigation tant au Canada qu'aux Etats-Unis et la répartition de ces eaux a fait le sujet de maintes controverses entre les deux pays. En 1901, l'Alberta Railway and Irrigation Company, une société canadienne, construisit un canal alimenté par les eaux de la

rivière St. Mary au Canada en vue d'irriguer certains terrains dans le voisinage de Lethbridge. Vers la même époque, le service d'assainissement des Etats-Unis entreprit la construction d'un canal pour détourner le cours de la rivière St. Mary dans le Montana et le relier à la rivière Milk en vue de l'irrigation de terrains dans la vallée inférieure de la rivière Milk. Autrement dit, un canal fut construit à partir de la rivière St. Mary jusqu'au cours supérieur de la rivière Milk, pour permettre le passage des eaux de l'Alberta dans le Montana et irriguer ces terrains dans la vallée de la rivière Milk. Le canal canadien va de Kimball à Lethbridge.

M. Black:

D. Quand a-t-il été construit?—R. Vers 1902, c'est-à-dire que la construction fut entreprise cette année-là.

D. A-t-il été complété? A quel moment a-t-on commencé les travaux de détournement des eaux? Vous dites que ce fut en 1902. Combien de temps les travaux ont-ils duré et les projets envisagés par les autorités américaines ont-ils été réalisés?—R. Je dois fournir des renseignements assez complets sur ce sujet à la fin de mon exposé. Je puis dire cependant que les travaux ont été complétés.

D. Très bien! alors. (Le témoin continue.)

Les controverses au sujet de ces conflits ont finalement donné lieu à l'inclusion de l'article VI dans le traité des eaux limitrophes conclu en 1909 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Cet article, quelque peu ambigu, se lit ainsi qu'il suit:

Les hautes parties contractantes conviennent que les rivières St. Mary et Milk, ainsi que leurs affluents (dans l'état du Montana et dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan) doivent être considérés comme un seul cours d'eau pour fins d'irrigation et d'énergie et que les eaux de ces rivières seront réparties également entre les deux pays; toutefois, tout en effectuant cette répartition égale, plus de la moitié de l'eau peut être prise dans une rivière et moins de la moitié dans une autre par l'un ou l'autre pays, de façon que chaque pays puisse tirer de ces eaux le meilleur parti possible. Les parties contractantes conviennent, en outre, que dans le détournement de ces eaux pendant la saison d'irrigation, soit entre le 1er avril et le 31 octobre inclusivement chaque année, les Etats-Unis ont droit à une priorité de 500 pieds cubes par seconde des eaux de la rivière Milk, ou à une quantité de ces eaux égale aux trois quarts du débit normal et le Canada à une priorité de 500 pieds cubes par seconde des eaux de la rivière St. Mary ou à une quantité de ces eaux égale aux trois quarts du débit normal.

Le chenal de la rivière Milk au Canada peut être utilisé au gré des Etats-Unis pour le passage, en territoire canadien, des eaux dérivées de la rivière St. Mary. Les dispositions de l'article II du présent traité s'appliqueront dans le cas de tout dommage causé à des propriétés au Canada du fait du passage de ces eaux dans la rivière Milk.

Le cubage et la répartition des eaux devant être utilisés par chaque pays s'effectueront de temps en temps conjointement par les préposés aux réclamations dûment autorisés des Etats-Unis et par les préposés à l'irrigation dûment autorisés de Sa Majesté sous la direction de la Commission internationale mixte.

En 1912, lorsque les agents autorisés des deux pays tentèrent de répartir les eaux conformément au traité, une divergence d'opinion surgit aussitôt au sujet de l'interprétation du traité. Les autorités canadiennes soutenaient que les eaux qu'il s'agissait de répartir représentaient le débit global des deux rivières et de leurs tributaires, calculé à leur embouchure et que la priorité de 500 pieds cubes par seconde devait d'abord être mise de côté et le reste réparti également. Les

autorités américaines prétendaient que seules les eaux traversant la frontière devaient être réparties et que priorité de 500 pieds cubes devait être comprise dans la quantité répartie également.

Ce cas fut soumis à la Commission internationale mixte en vue d'un règlement et fit l'objet de nombreuses séances de la Commission pendant une période de dix ans. Le 4 octobre 1921, la Commission approuva à l'unanimité une injonction contenant des instructions précises relativement à la répartition des eaux. L'injonction était une sorte de compromis, soutenant le point de vue canadien à l'effet que les priorités devaient être mises de côté et ne pas être incluses dans la quantité répartie également, et soutenant le point de vue américain que seules les eaux qui avaient traversé la frontière pouvaient être réparties.

Le gouvernement canadien a accepté cette injonction comme règlement final du problème, mais l'injonction a fait l'objet de protestations de la part de certains groupements américains. En 1927, le gouvernement américain faisait savoir à la Commission que les Etats-Unis ne recevaient pas une part égale des eaux de la rivière St. Mary, d'après l'injonction de 1921, et demandait qu'on étudiât de nouveau la question de la répartition de ces eaux. La Commission entendit des arguments pour et contre pareille étude, soumis par des représentants juridiques des deux gouvernements. Le Canada prétend-il qu'une telle étude ne devait avoir lieu que s'il surgissait de nouvelles conditions, imprévues lors de la promulgation de la dernière injonction. L'affaire est encore en suspens devant la Commission.

Dans l'intervalle, les Etats-Unis ont construit des réservoirs et effectué des travaux servant au détournement; grâce à ces aménagements, les Etats-Unis peuvent utiliser complètement leur part des eaux et peut-être une certaine quantité de la part du Canada. En effet, les Etats-Unis ont construit le réservoir Shelburne pour l'emmagasinage des eaux de la rivière St. Mary, ensuite un canal de dérivation reliant la rivière St. Mary à la rivière Milk. Ils viennent de terminer la construction du réservoir Fresno sur la rivière Milk au sud de la frontière; ce réservoir peut emmagasiner les eaux dérivées de la rivière St. Mary et n'importe quelle quantité d'eau de la rivière Milk, y compris toute quantité de la part du Canada provenant de la rivière Milk et qui n'a pas été utilisée. Ils ont dépensé 8 millions de dollars à ces travaux, qui comprennent un réservoir intérieur, le réservoir Nelson, près de Saco, lequel servira à irriguer 124,000 acres dans la vallée de la rivière Milk, dans le Montana, au coût de \$70 par acre. D'autre part, le Canada n'utilise qu'une fraction de sa part d'eau de la rivière St. Mary et une quantité tout à fait négligeable de sa part d'eau de la rivière Milk. Dans les régions arides du Canada et des Etats-Unis où l'eau joue un rôle important dans l'irrigation, l'utilisation efficace des eaux sert de base aux droits de chaque pays à certaines quantités d'eau. Autrement dit, si le détenteur d'un permis cesse d'utiliser l'eau à laquelle il a droit, ses droits à cet égard peuvent être annulés. Bien que pareil règlement ne puisse pas s'appliquer aux traités, il est probable que, si le Canada ne construit pas les réservoirs voulus et n'effectue pas les autres aménagements nécessaires à l'irrigation, grâce auxquels il pourrait utiliser toute sa part dans un délai raisonnable, nous pouvons nous attendre à ce que les Etats-Unis demandent la révision de l'injonction de la Commission, adoptée en 1921. Afin de sauvegarder ses droits sur les eaux des rivières St. Mary et Milk, il est urgent que le Canada commence sans délai la construction des aménagements nécessaires pour utiliser efficacement ces eaux.

M. BLACKMORE: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: M. Blackmore désire poser une question. Lui en donnez-vous la permission?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Veuillez poser votre question, monsieur Blackmore.

M. Blackmore:

D. Je me demande comment il se fait que le comité sur l'aménagement des eaux des rivières St. Mary et Milk, dans son rapport soumis en février 1942, recommanda que la construction de ces réservoirs fût remise jusque après la guerre?—R. A cause de la difficulté de trouver des ouvriers et des matériaux.

D. Ce n'est pas là une raison satisfaisante.

M. Castleden:

D. Quand cet accord prend-il fin?—R. Quel accord?

D. Le Canada n'est-il pas lié par un accord?—R. Vous voulez parler de l'injonction de la Commission relativement à la répartition des eaux?

D. Oui.—R. On n'y mentionne aucune limite de temps.

D. Ne devons-nous pas profiter de cet accord pendant une certaine période de temps?—R. Il n'y a pas de limite de temps. L'accord doit continuer tant que la Commission ne le modifiera pas.

D. On n'y a pas spécifié une limite de temps?—R. Non.

D. Quand l'accord a-t-il été signé?—R. Ce n'est pas un accord, mais tout simplement une injonction émise par la Commission internationale mixte. En vertu du traité, c'est à la Commission qu'il incombe d'effectuer la répartition des eaux; elle a interprété l'article du traité relatif aux eaux et a émis l'injonction de 1921 expliquant en détails la façon de répartir ces eaux.

D. Et le Canada ne s'est pas occupé, depuis 1921, d'obtenir sa part d'eau; je veux dire de la rivière Milk?—R. Le Canada n'utilise pas du tout l'eau de la rivière Milk, si ce n'est dans le cas de quelques petits travaux d'irrigation sur les affluents.

M. MACNICOL: Ce que M. Castleden veut savoir, c'est ce qu'on se propose de faire pour donner suite à cette injonction, pour construire des réservoirs, en particulier sur la rivière St. Mary. Tout ce qu'on peut lui répondre, n'est-ce pas, c'est que rien n'a été fait, si l'on excepte l'étude d'un endroit propice à la construction d'un barrage dans la circonscription de M. Blackmore, à Spring Coulée?

M. BLACKMORE: Exactement; on s'est contenté de parler d'abondance.

M. MACNICOL: J'ai vu les travaux l'été dernier.

Le PRÉSIDENT: Ecoutez un peu! Mieux vaut ne pas nous engager dans une controverse.

M. MACNICOL: J'ai raison, n'est-ce pas? Vous avez fait certains travaux?

Le TÉMOIN: Oui.

M. McDonald (Pontiac):

D. Avez-vous bien dit que le gouvernement américain s'était servi des pouvoirs qu'on lui a accordés pour construire un canal de la rivière St. Mary à la rivière Milk, au sud de la ligne frontière?—R. Oui.

D. Ce canal est terminé?—R. Oui. Les Américains ont terminé des travaux qui leur permettront d'utiliser presque toute leur part des eaux dans une année ordinaire. Je veux dire par là que dans une année de grandes crues ils ne pourraient pas utiliser toutes les eaux auxquelles ils ont droit. Mais le Canada, lui, n'a rien fait depuis la date de l'injonction pour utiliser sa part.

D. Les Etats-Unis ont fait leur part?—R. Oui.

M. CASTLEDEN: C'est là où je voulais en venir.

Le TÉMOIN: Je passe aux détails du projet. Le réservoir qu'on doit construire dans la vallée de la rivière St. Mary, près de Spring Coulee, est la partie la plus importante, la pièce maîtresse de tous les travaux. Avant de pouvoir irriguer d'autres terres, il sera nécessaire de terminer le barrage de la rivière St. Mary qui créera ce réservoir. Le barrage prendra la forme d'un terrassement,—de 186 pieds

de hauteur,—qui donnera naissance à un lac d'une longueur de quinze milles, d'une largeur maximum de six milles et d'une capacité d'emmagasinage de 270,000 pieds-acre.

Pour atteindre cette fin, on se propose d'étendre le régime actuel d'irrigation de la rivière St. Mary, en y ajoutant des réservoirs d'emmagasinage et en construisant les canaux de communication réciproque nécessaire à un régime d'irrigation devant s'étendre à 465,000 acres. Cette région comprend 120,000 acres du régime actuel pour lesquelles, faute de réservoirs, on n'a pas toute l'eau voulue.

Le réservoir projeté dans la vallée de la rivière St. Mary, près de Spring Coulee, est la partie la plus importante, la pièce maîtresse de tout le régime d'irrigation. Avant de pouvoir irriguer d'autres terres, il sera nécessaire de terminer le barrage de la rivière St. Mary qui créera ce réservoir. Le barrage prendra la forme d'un terrassement (de 186 pieds de hauteur) qui donnera naissance à un lac d'une longueur de quinze milles, d'une largeur maximum de six milles et d'une capacité d'emmagasinage de 270,000 pieds-acre.

M. MacNicol:

D. Quelle est la largeur?—R. 270,000 pieds-acre.

D. La largeur?—R. La largeur maximum du réservoir est de six milles.

D. A son point le plus large?—R. Oui. Le coût estimatif du barrage et de l'éjecteur s'établit à \$3,848,000, soit environ 30 p. 100 du coût de tous les travaux. Lorsque le réservoir aura été terminé, l'ordre dans lequel on entreprendra le reste des travaux ou la mise en valeur des diverses régions pourra varier facilement et sans inconvénient.

Le plan auquel on propose de recourir prévoit l'échelonnement des travaux sur une période de quatorze ans. Le coût total des travaux exécutés pendant cette période (en se fondant sur les prix d'avant-guerre) s'élèvera, estime-t-on, à 15 millions de dollars, soit \$44 par acre de terrain irrigué. Le coût estimatif des travaux de construction proprement dits sera de \$37 l'acre, les \$7 additionnels devant servir à la préparation du sol, à la colonisation, aux renseignements agricoles à l'adresse des colons, et aux déficits encourus pendant cette période de quatorze ans au chapitre des frais d'exploitation et d'entretien.

Pour ce qui est de la répartition des frais, il est généralement reconnu que le coût total de travaux d'irrigation de cette importance ne doit pas être imputé aux terres irriguées. On admet que les grands avantages qu'en retireront les groupements locaux, les municipalités, la province et le pays en général justifient pleinement l'aide de l'Etat. Ces avantages, le rapport les étudie dans le détail et, à la page 15, les résume ainsi qu'il suit:

AVANTAGES POUR LE PAYS

1. Le parachèvement de ce projet constituerait une forme d'assurance contre la perte de ressources nationales précieuses.
2. La construction de ces ouvrages après la guerre fournirait du travail pendant la période de transition.
3. Les terres rendues irrigables pourraient servir à l'établissement d'anciens combattants et autres personnes, y compris les familles de cultivateurs établies sur des terres inférieures dans les régions appauvries par la sécheresse, ce qui permettrait de réaliser une économie considérable au chapitre de l'assistance.
4. L'augmentation de la production et du commerce provenant des travaux d'irrigation se traduirait par l'expansion des affaires dans le domaine du transport, de la fabrication et d'autres initiatives intéressant tout le pays, et les avantages généraux qui en découleraient profiteraient à tout le Canada.

AVANTAGES POUR LA PROVINCE D'ALBERTA, POUR SES MUNICIPALITÉS ET GROUPEMENTS LOCAUX

1. Stabilisation de l'agriculture sur les terres irriguées et sur les pâturages avoisinants qui constituent une partie importante de l'Alberta méridionale.
2. L'augmentation de la production se traduirait par une évaluation immobilière plus élevée aux fins de l'impôt.
3. Le relèvement de la production et du pouvoir d'achat aurait pour effet d'activer le commerce pour répondre aux besoins en denrées et en services d'une population agricole prospère.

AVANTAGES POUR LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET LES USAGERS DE L'EAU QUI SERONT ÉTABLIS DANS LA RÉGION

1. Assurance contre les récoltes déficitaires dans les années de sécheresse.
2. Faculté de varier la production suivant les besoins du marché et de réduire les emblavures.
3. Augmentation de la valeur des terres par suite du relèvement de la production.
4. Faculté de construire des logements, de relever le niveau de vie et d'améliorer les œuvres sociales.

L'administration des titres de propriétaires fonciers ou riverains que comporte ce projet relèvera de la compétence du gouvernement albertain. Il s'agit ici d'une entreprise essentiellement coopérative de la part du Dominion, de la province et des usagers de l'eau, et notre comité est d'avis que la première initiative à prendre devrait être une entente entre le Dominion et la province portant sur la répartition des frais et le partage des travaux à entreprendre. Le rapport du comité propose comme répartition convenable que le Dominion se charge de construire les principaux réservoirs et canaux de communication afin que le Canada puisse mettre à profit la part de ces eaux internationales que la Commission internationale mixte lui a attribuée en vertu du traité. On propose à l'Alberta de terminer elle-même les travaux de développement, soit de construire le système latéral qu'exige le transport de l'eau aux différentes fermes, d'organiser les districts d'irrigation qui s'imposent, etc., et de laisser à cette province l'initiative complète des arrangements qu'elle peut conclure avec ses municipalités, ses districts d'irrigation, ou d'autres municipalités et districts touchant le remboursement de capital et la perception des contributions.

La part du Dominion s'établirait dans ce cas à environ \$21 par acre, et celle de la province à \$23. La part du Dominion serait considérée comme non remboursable, et celle de la province pourrait être réduite des montants qu'elle percevrait des usagers d'eau.

Lorsque les représentants de l'Alberta ont examiné la question, en novembre dernier, avec votre comité, l'on sait que l'honorable M. Tanner a déclaré qu'aux yeux de cette province le gouvernement fédéral devrait porter une plus grande proportion des frais que la moitié, comme l'a recommandé le rapport. Le mode de financement et la répartition des frais sembleraient des points que les deux gouvernements pourraient régler par consultation mutuelle.

Les levés préliminaires des projets des rivières St. Mary et Milk sont terminés, et les travaux de construction pourraient être inaugurés tôt après la conclusion d'un accord avec le gouvernement de l'Alberta. Le projet offre maints avantages au programme de réorganisation d'après-guerre. Il ouvrirait des emplois immédiats et fournirait à plusieurs anciens combattants l'occasion de

s'établir non seulement sur des fermes irriguées mais encore dans les industries et services connexes répondant aux besoins d'une collectivité agricole prospère.

C'est tout ce que j'ai.

Le PRÉSIDENT: M. Meek a formulé une déclaration générale. Je sais que les membres du Comité désirent obtenir sur ces questions une déclaration comportant le moins d'interruption possible, afin que, lorsque le moment viendra d'engager la discussion, ils puissent trouver dans nos dossiers tous les renseignements requis. Avant de poser des questions à M. Meek, peut-être vaudrait-il mieux entendre la déposition de M. Hays; nous aurions de la sorte tous les renseignements que ces deux messieurs peuvent nous transmettre. Si le Comité accepte cette proposition, je prierai M. Hays de bien vouloir prendre la parole.

M. D. W. HAYS est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à venir discuter avec vous le problème de l'irrigation. Je vous en suis très reconnaissant, et j'espère pouvoir vous être de quelque utilité.

Renseignement pris, je constate que dans vos assemblées le témoin formule d'abord une déclaration, qu'on lui pose ensuite des questions, et qu'enfin la discussion s'engage. J'ai donc pris la peine de préparer une déclaration; je pourrai ainsi exposer mes idées avec plus de concision, de même que vous épargnez du temps; c'est du moins ce que j'espère. Je ferai ensuite de mon mieux pour répondre à toutes les questions qu'on me posera.

Ceux qui habitent des régions où la pluie favorise les bonnes récoltes ont une conception plutôt vague de ce qu'est l'irrigation. Ils savent que l'eau humidifie le sol et fait pousser le grain. D'autres, qui ont entendu parler de la chose, citent des cas où les récoltes sont demeurées médiocres ou nulles, et toute explication, même bonne, de ce phénomène, les laisse sceptiques. D'autres, enfin, qui ont vu irriguer les terres et ont approfondi la question, en voient les possibilités, qui les enthousiasment.

Au Canada, l'irrigation est d'initiative assez récente. Comme les autres entreprises, elle a connu une ère de tâtonnements. Les erreurs ont été rectifiées, les conditions économiques ont changé, de nouvelles méthodes de culture ont été inaugurées, et à l'heure présente l'irrigation compte à son actif d'éclatants résultats.

Au risque de me montrer quelque peu théorique, je devrai en premier lieu analyser quelques-uns des facteurs qui ont eu un effet adverse sur l'irrigation. On aurait pu éviter une partie des difficultés qu'ont présentées les projets d'irrigation. D'autres difficultés, inséparables des travaux de début, ne pouvaient être surmontées que par une période de progrès généraux. Il faut en tenir compte dans nos entreprises présentes et futures. Par contre, nous connaissons mieux maintenant, grâce à l'expérience acquise et aux progrès accomplis, les possibilités de l'irrigation au Canada. Les connaissances accumulées peuvent éliminer dans les entreprises futures certains éléments de risque et hâter la période de transition entre l'inauguration d'un projet et sa réussite finale.

L'irrigation est quelque chose de complexe et comporte certains facteurs. La question embrasse l'approvisionnement d'eau, le sol, la topographie, le climat, les travaux du génie, l'agriculture, la colonisation, le crédit et l'expérience de l'agriculteur, et le besoin qu'il a de conseils; elle comporte le facteur capital des marchés pour les produits des terres irriguées, et enfin des avantages économiques pour l'individu, la collectivité urbaine, et l'ensemble du pays. Le Comité est actuellement saisi de nouveaux facteurs que n'ont pas encore eu à étudier les ingénieurs en irrigation, et j'ai confiance que dans le double domaine de l'embaufrage et du rétablissement en fonction des conditions d'après-guerre, de même qu'en matière d'avantages continuels pour l'économie nationale, l'irrigation peut très bien répondre aux désirs du Comité.

Des facteurs énumérés, les quatre premiers: approvisionnement d'eau, sol, topographie et climat, sont d'ordre fondamental, et il convient de les considérer conjointement comme essentiels dès le début à toute entreprise d'irrigation. Ils régiront par la suite les travaux relatifs au génie, à la construction et à l'agriculture, et influenceront sur la réussite économique relative du projet.

APPROVISIONNEMENT D'EAU

Il faut, et c'est évident, que l'approvisionnement d'eau soit suffisant. Nos rivières de l'Ouest transportent de l'eau en volume qui excède les utilisations présentes, mais non les besoins des terres qui pourraient être irriguées avec avantage. Puisque l'approvisionnement est limité, il est logique qu'il soit utilisé pour les terres d'un rendement agricole relativement élevé. L'économie exigerait, à mon avis, de dépenser mettons \$60 par acre à l'irrigation de terres offrant une valeur productive annuelle de \$60 ou plus par acre, plutôt que d'affecter \$20 par acre au développement d'un sol qui n'aurait une valeur productive annuelle que de \$20 ou \$30 par acre. L'irrigation offre des possibilités hautement spécialisées. La sagesse commanderait de ne pas épuiser une ressource naturelle, que personne ne peut accroître, en la faisant servir à un usage secondaire.

Le Canada a eu l'heureuse idée d'édicter d'abord des lois sur le cubage de nos ressources hydrauliques et sur le mode de les acquérir et de les utiliser. Telle est l'intention de la Loi de l'irrigation. Le statut stipule que l'eau d'irrigation appartient à la terre et que le droit de la terre se mesure sur l'avantage qu'elle peut en retirer. Lorsque l'utilisation cesse, le droit retourne à la couronne et peut passer à une autre terre. Le Canada a de cette façon évité les désordres qui se sont produits aux Etats-Unis aux débuts de l'irrigation. Chez nos voisins, par suite de lois et règlements inefficaces ou mal appliqués, ou de l'absence de lois et règlements dans certains Etats aux débuts mêmes de l'irrigation, les réclamations d'eau ont sensiblement excédé les approvisionnements réels. Plusieurs entreprises ont été vouées à la faillite ou ont engendré des procès, par suite de l'insuffisance des approvisionnements à répondre à toutes les réclamations.

SOLS

Les sols de glaise forte ne se prêtent pas à l'irrigation. Ceux qui s'y adaptent le mieux sont ceux de glaise moyenne jusqu'aux terres fortes sablonneuses. Dans ces cas, l'efficacité atteint un degré de 80 à 100 p. 100. L'irrigation peut servir pour les sols sablonneux et graveleux, où les opérations agricoles sur terrain sec seraient futiles. Il y faut beaucoup d'eau, et le degré d'efficacité de l'irrigation s'établirait à 40 à 60 p. 100. Les sols de l'Ouest contiennent pour la plupart de l'alcali, que l'on rencontre fréquemment, sous forme concentrée, dans les régions mi-arides, à environ quatre pieds de profondeur. Si le drainage naturel est bon, il n'y aura aucune difficulté. Il faut assurer le drainage des terrains comparativement plats et bas où l'élévation du niveau de l'eau et l'attraction capillaire entraînent à la surface ou près de la surface des quantités d'alcalis suffisantes pour nuire aux récoltes.

TOPOGRAPHIE

La raideur des pentes a probablement une très grande influence sur l'économie des récoltes. Sur un terrain très escarpé on peut irriguer avec succès la luzerne, le foin, les pâturages ou d'autres cultures vivaces, mais il serait difficile d'y faire l'irrigation des céréales. Les modes d'irrigation des terres varient selon la déclivité des pentes. On n'a pas eu recours à toutes les méthodes dans les entreprises d'irrigation tentées au Canada. Certaines de ces méthodes com-

portent en effet un travail de préparation considérable et il est naturel de recourir aux méthodes plus simples qui peuvent toutefois aboutir à un rendement moins efficace. Le cultivateur de céréales a besoin de régions comparativement vastes de terrain uni, afin de tirer le meilleur parti possible de l'outillage agricole moderne. Cela ne l'empêche pas cependant d'irriguer les terres irrégulières, ondulées et escarpées en vue de cultures autres que la grande culture des céréales. Il s'agit d'adapter la culture à la nature du sol.

CLIMAT

Premièrement, l'irrigation est essentielle sous un climat sec comme celui d'une grande partie de l'ouest des Etats-Unis. On y peut avoir recours dans des endroits mi-arides où les pluies ne suffisent pas pour produire des récoltes avantageuses. Voilà un des éléments qui doivent régir l'économie de l'irrigation. Si les conditions climatologiques qui existent dans tout le pays varient d'une façon fixe de l'humidité à la sécheresse, on pourra peut-être dans une certaine mesure déterminer la valeur précise de l'irrigation pratiquée à un endroit donné. Si les conditions climatologiques sont en moyenne mi-arides et consistent en des années d'humidité et de sécheresse comme il arrive, le problème revêt alors un aspect quelque peu différent, moins par suite de l'inutilité de l'irrigation si elle est pratiquée en permanence, qu'en raison de l'attitude psychologique des cultivateurs et des genres de culture auxquelles ils s'adonnent. La culture du blé, par exemple, est communément en honneur dans les provinces de l'Ouest, particulièrement dans les régions les plus sèches. Il arrive qu'une année humide procure d'abondantes récoltes et soit suivie d'années où les pluies sont plus rares ou même par une année de sécheresse. Les résultats obtenus ne suffisent pas en moyenne à une exploitation agricole heureuse et l'on décide de recourir à l'irrigation. L'entreprise est montée. Le blé reste au premier plan et le cultivateur, pouvant compter sur les bienfaits de l'irrigation, croit tenir la solution de tous ses problèmes. Suivons-le pendant quelques années au cours desquelles surviennent une année ou deux d'humidité. Pendant celles-ci, il n'est pas nécessaire d'irriguer le blé, et chacun se réjouit d'abandonner une tâche ardue. L'irrigation entraîne des frais et beaucoup de travail d'aménagement. Il est bien naturel de compter sur les pluies qui tombent parfois et d'éviter bien du tracasserie. Il est cependant impossible de prédire les conditions climatologiques et le cultivateur, pris au dépourvu, ne peut utiliser l'eau, ou y recourt trop tard pour que la récolte en bénéficie. Après un certain nombre d'années, l'irrigation n'est pratiquée que dans des cas isolés et au petit bonheur, aussi les résultats en sont-ils peu satisfaisants. On se lasse d'effectuer les versements annuels pour l'eau, si toutefois on ne les oublie pas complètement, et l'irrigation tombe dans le discrédit. L'entreprise en souffre. Voilà des raisons psychologiques qui sont la conséquence naturelle de la climatologie de cette région particulière. L'entreprise avait du bon, mais son adaptation a été mauvaise.

La première difficulté résulte du fait que cette région est en bordure d'une zone où le blé pousse bien. Soumise à l'irrigation, la région serait mieux adaptée à la culture des fourrages et à l'entretien des bestiaux, et le blé, à titre de culture commerciale, y jouerait un rôle secondaire dans un système de rotation. La région ne peut, comme les endroits qui jouissent d'une période de végétation plus longue, d'une température plus élevée et d'un climat plus sec, s'adapter à des cultures irriguées spéciales, comme celle des graines.

Le problème des conditions climatologiques exige une étude sérieuse, de peur qu'un plan d'aménagement mal conçu n'aboutisse à rien, à cause de son inutilité finale. Il faut du temps pour opérer les ajustements nécessaires à une modification de l'agriculture et, dans l'intervalle, l'entreprise souffre. Au moment de lancer une entreprise, il est sage d'étudier l'usage qu'on en fera en dernière

analyse et les bienfaits éventuels qu'en retirera la localité en tenant compte, sur le plan économique, des frais de construction et de la quantité d'eau requise, laquelle, si elle est limitée, pourrait être beaucoup plus utile ailleurs. De telles études peuvent épargner des frais en tout premier lieu et éviter les répercussions éventuelles d'un projet d'aménagement trop élaboré.

GÉNIE

L'examen précédent des éléments fondamentaux a un rapport précis avec la préparation des travaux du génie.

Par le mot génie, j'entends d'abord les relevés et plans nécessaires à l'estimation complète du coût des travaux d'irrigation. S'ils sont jugés satisfaisants pour les fins auxquelles ils sont spécifiquement destinés, nous pourrions alors entreprendre les travaux d'aménagement requis. A propos d'aménagement, les travaux dépassent trop souvent, pour quelques années, les besoins réels. Certaines structures comme les barrages d'emmagasinage et de dérivation, et les ouvrages divers du canal principal, ou des parties de ces structures, doivent être érigées au début pour répondre aux besoins finaux. Au fur et à mesure des besoins, on peut cependant sans inconvénient agrandir certaines d'entre elles selon le genre. L'outillage moderne permet d'agrandir les canaux sans en interrompre l'utilisation. Il est possible de creuser des fossés latéraux, partant du canal principal et des canaux de dérivation, un peu avant que le besoin réel s'en fasse sentir. Pour l'aménagement des petits fossés on utilise généralement le bois; or, si on le fait trop longtemps avant qu'il en soit besoin, le bois pourrit tout simplement et il faut reconstruire.

Il y a eu exagération dans les entreprises existantes et lorsque les placements prématurés portent intérêt, toute l'affaire devient inutile et coûteuse. En certains cas, cet état de choses est imputable à des prévisions trop optimistes sur le rythme de la colonisation des terres des Prairies et, au moins dans un cas, à des conditions imposées par l'accord passé en vue de l'achat des terres de la couronne. Une proportion considérable de la colonie est déjà établie sur les terres où l'on a pratiqué la culture en terre sèche, comme dans les régions irriguées. Même dans ces dernières, cependant, les grandes fermes sèches doivent subir un morcellement considérable en unités plus petites qui réclameront de nouveaux colons. Ces conditions peuvent autoriser une certaine élasticité dans l'érection des ouvrages et permettre ainsi des économies éventuelles sur les placements et la perte de structures périssables.

COLONISATION

Mes observations antérieures se rapportent à l'aspect physique du problème de l'irrigation. Nous pouvons maintenant en étudier l'aspect humain, où entrent en ligne de compte l'état financier des cultivateurs, leur expérience en matière d'irrigation ou leur besoin d'instruction et de conseil, autant d'éléments qui concourent à leur succès. Le succès des cultivateurs sera en effet le critère et la raison d'être de l'entreprise d'irrigation.

L'irrigation est une forme hautement spécialisée d'exploitation agricole. Si l'exploitation est adaptée au genre de cultures propres aux terrains irrigués, elle exige du travail pendant toute l'année. En premier lieu, elle exige des cultivateurs de l'esprit d'initiative et des aptitudes administratives. Ceux qui possèdent ces qualités ont de grandes chances de succès même s'ils doivent surmonter des difficultés d'un autre ordre. Evidemment ils doivent posséder, ou l'on doit leur fournir, un peu de numéraire et d'outillage pour inaugurer une exploitation agricole. Plusieurs de nos exploitants de terres irriguées sont venus de fermes que la sécheresse les avait forcés d'abandonner. Leur outillage était pauvre, mais plusieurs d'entre eux n'en ont pas moins bien réussi et certains ont remporté des succès remarquables. D'autres ont échoué.

L'expérience est précieuse en matière de culture sur terre irriguée, mais si le cultivateur est doué d'esprit d'observation, il lui suffira de s'employer pendant une campagne à des travaux pratiques d'irrigation. Il s'agit d'acquérir de l'expérience dans les récoltes autres que celles de graminées. A ce sujet, j'ai conseillé, en plusieurs occasions l'établissement de fermes de démonstration dans les régions irriguées. Le gouvernement, je crois, devrait établir lui-même ces fermes et les exploiter comme devrait le faire un cultivateur de situation moyenne. Nous connaissons alors les problèmes économiques du cultivateur et, peut-être, l'application sage des pratiques ordinaires. Si l'irrigation est profitable la ferme fera ses frais. Il faudrait établir ces fermes dans des endroits propices et les rendre accessibles aux gens des environs. De plus, l'agent agricole de la ferme de démonstration serait à même de visiter les cultivateurs des environs et de les conseiller sur leurs opérations.

MARCHÉS

L'absence de marchés pour le genre de produits à récolter a été l'un des principaux obstacles au succès des fermes irriguées. Il en a été ainsi surtout dans les premières tentatives de compagnies privées qui ont exploité des terres de la prairie. Les cultivateurs qui se sont établis sur des terres irriguées, étaient des producteurs de grain, de blé surtout pour lequel existait un marché facile. Les cultivateurs expérimentés de ces régions d'irrigation songeaient sans doute à d'autres récoltes, mais aucun marché n'existait pour l'écoulement de récoltes spécialisées. Ils s'en tinrent à la production du blé. Quelques-uns y ajoutèrent des bestiaux et obtinrent du succès. Si les compagnies d'irrigation avaient remis à plus tard les dépenses que comporte la construction de canaux, et s'étaient occupées de la création ou du développement de marchés pour les produits des terres irriguées, les cultivateurs, et également les compagnies s'en seraient trouvés mieux.

Au début des opérations des compagnies d'irrigation, il fut évident qu'en raison du lent développement de la prairie, que des industries susceptibles d'absorber les produits des terres irriguées ne seraient pas établies à l'avance de façon que la production agricole leur permette de se maintenir. Elles ne furent établies qu'au moment où une production suffisante fut assurée.

Ce n'est qu'au cours des dernières années que des industries comme les conserveries et les raffineries, les établissements de graine de luzerne et d'autres plantes, etc., se sont établies. Il en est résulté un changement important dans l'exploitation économique des fermes et dans le succès des projets, même durant la période de crise. Nous avons été témoins durant la guerre actuelle du merveilleux développement de l'industrie de déshydratation des légumes, du lait, des œufs et d'autres produits. Il existera un vaste champ d'action, je crois, pour les projets d'irrigation en ce qui concerne les genres de produits qu'emploie cette nouvelle industrie.

Il suffit peut-être de dire que le développement d'un projet d'irrigation n'est que le premier pas vers l'objectif. Il s'agit d'établir des fermes prospères. Le blé ne convient pas aux terres irriguées et les cultivateurs qui les exploitent, sauf sur une petite échelle dans un plan rotatif, ne peuvent concurrencer les vastes étendues sèches des localités favorisées par des pluies suffisantes et qui peuvent difficilement cultiver autre chose. Les céréales ordinaires, le maïs, le foin et les légumes produits sur les fermes irriguées, où l'on compte également des pâturages, se prêtent admirablement à l'élevage des bestiaux. Si en outre on s'occupe de l'établissement d'industries pour la transformation des récoltes spécialisées ou, si possible, on voit à leur établissement en même temps qu'à celui du projet, nous aurons dès les débuts les marchés essentiels au succès de l'irrigation.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Une grande partie de l'Ouest canadien a été colonisée au hasard sans songer alors aux conditions du sol et à la précipitation dont dépend le succès de la culture sur un terrain sec. Nombre de milliers d'acres de terrain n'auraient jamais dû être labourées. Toutefois ces terres ont été mises en valeur par des familles qui, trop tard, ont découvert que les pluies étaient trop rares, que les récoltes manquaient, et que, pour elles, il était impossible d'aller s'établir ailleurs.

De temps à autre, une saison pluvieuse soulageait leur misère, mais les revenus moyens d'une période d'années ne suffisaient pas à répondre aux besoins essentiels. Le gouvernement a, de ce chef, subi de fortes pertes sous forme de secours et, peut-être aussi, en est-il résulté une perte d'initiative et de moral chez els cultivateurs; l'effet en a été malheureux au point de vue des futurs citoyens du Canada, de ces jeunes hommes et jeunes femmes qui ont vécu dans une période de dépression économique.

Les terres propres à la culture dans des conditions climatiques naturelles se font rares. Toutefois, dans les zones de sécheresse, il reste de vastes étendues très productives si elles sont irriguées. Les cultivateurs pourraient aller s'établir dans ces zones où ils deviendraient des citoyens confiants en l'avenir, indépendants et progressifs.

L'objectif premier d'un projet d'irrigation est la création de foyers agricoles heureux et confortables. Nous avons maintenant un exemple de ce qu'il est possible d'accomplir. Nous pouvons tous en être témoins. Celui qui visite les vieux districts irrigués est heureux d'en voir les signes de succès et de progrès, de constater l'orgueil des cultivateurs dans leurs possessions et leur bon esprit civique. C'est là un actif précieux qui fait contraste avec le découragement dans lequel ces mêmes cultivateurs ont peut-être vécu dans les zones de sécheresse. Ces gens font maintenant de l'argent et au lieu d'avoir besoin de secours, ils ajoutent à la richesse nationale. Ils sont ainsi un appoint à la collectivité, à la province et au pays en général.

Ce n'est qu'au cours des dernières années que la valeur de l'irrigation a été reconnue comme actif au delà du succès du cultivateur individuel ou, peut-être, en dehors du projet lui-même. Il doit être évident, d'abord, que la conversion d'une zone de sécheresse de la prairie en fermes de production intense a une valeur tangible pour l'Etat au point de vue de l'évaluation et des impôts; puis, il doit être évident et il est maintenant mieux reconnu que la production des districts irrigués bénéficie aux compagnies de transport, aux usines de transformation, aux centres commerciaux et industriels, aux centres urbains et aux établissements régionaux. Les emplois se multiplient, le commerce augmente, de nouvelles industries sont créées. L'Etat y trouve son compte dans l'augmentation de la richesse et dans le maintien du travail et du commerce.

J'ai discuté ce problème à fond dans un article intitulé "Développement économique des terres irrigables", qui faisait partie du rapport d'un sous-comité de l'Institut du génie du Canada sur les problèmes hydrauliques de l'Ouest canadien. L'article devait appeler l'attention sur la valeur des projets d'irrigation pour les diverses collectivités, pour la province et le public en général. Le rapport se trouve dans le numéro de mai 1941 de l'*Engineering Journal*.

Peut-être dois-je des excuses aux ingénieurs d'irrigation et aux projets mêmes, car nombre de mes commentaires ont peut-être souligné les difficultés et les embarras que soulève la question de l'irrigation. Si j'ai été trop loin, c'est que j'ai voulu appeler l'attention sur quelques-uns des obstacles qui, d'après mon expérience, ont nui à l'irrigation. Toutes les entreprises comportent des écueils et le succès n'est assuré qu'en les évitant dans la plus grande mesure possible. J'espère qu'avec l'expérience acquise, non seulement dans la sphère du développe-

ment, mais aussi dans celle de l'emploi de l'irrigation et de ses résultats, nous pouvons songer avec confiance à des développements futurs.

Monsieur le président et messieurs, je vous remercie de votre bienveillante attention.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons eu, de la part de MM. Meek et Hays, des exposés très brefs sur l'irrigation elle-même, sur la répartition du coût entre les individus et les gouvernements et entre ces derniers; M. Meek a en outre traité tout particulièrement des rivières St. Mary et Milk. Je désire mentionner ici deux points de nos rapport. Dans notre rapport de janvier dernier, nous avons signalé les avantages particuliers qu'un système d'irrigation et d'énergie hydroélectrique pourrait procurer à toute l'économie du pays. Nous y disions:

On a signalé à l'attention de votre Comité la nécessité d'organiser l'irrigation et le développement des chutes d'eau dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Nous recommandons que cette question soit étudiée dans le dessein d'assurer la collaboration des autorités fédérales et provinciales.

J'ose espérer que les renseignements obtenus aujourd'hui de ces messieurs, de même que ceux que nous obtiendrons par interrogatoire de nos propres membres, permettront au Comité de présenter un rapport complet et définitif au gouvernement durant la présente session.

Les membres du Comité peuvent maintenant poser leurs questions.

M. BLACKMORE: Puis-je poser une autre question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. BLACKMORE: Je me demande s'il existe une raison qui empêche le gouvernement fédéral d'affecter des fonds suffisants pour aménager, disons, le réservoir de St. Mary's? Cela coûterait quelque \$3,500,000, si je me souviens bien.

M. MEEK: Il y en a une.

M. BLACKMORE: Est-il une raison pour laquelle le gouvernement fédéral ne pourrait réaliser ce projet comme mesure de protection contre un aménagement éventuel du côté américain, sans que la province ait à garantir le \$23 dont a parlé M. Meek?

M. MEEK: Le fait est que le gouvernement aurait peine à se justifier d'un déboursé de \$3,500,000 pour emmagasiner de l'eau dont l'usage n'est pas encore assigné.

M. BLACKMORE: Mais on pourrait promptement lui assigner une fin, si l'eau s'y trouvait. La population serait prompte à exercer pression pour que l'eau serve à des fins pratiques. Voici la question que je pose: la responsabilité de protéger les intérêts du Canada quant à cette eau n'incombe-t-elle pas indiscutablement au gouvernement du Dominion?

M. MEEK: Je crois plutôt qu'il s'agit de responsabilité commune. L'eau tombe dans le domaine de l'Alberta dès qu'elle a franchi la frontière.

M. BLACKMORE: Tous les accords sont conclus par le Dominion, de sorte que si une partie de cette eau est détournée ou perdue, ce sera la responsabilité strictement du Dominion.

M. ROSS: Ce n'est pas tout à fait le cas.

M. BLACKMORE: Il doit en être ainsi. Je ne voudrais pas prendre trop de temps, monsieur le président, mais je m'intéresse intensément à ce projet. Il est situé dans ma circonscription. J'ai visité toute la région où vivent ces cultivateurs. Il faut faire ou dire quelque chose, pour que soit protégée cette eau. Autrement, nous allons la perdre. Il y a vingt-trois ans qu'on parle de construire ce barrage-réservoir, mais il n'y a rien eu de fait, sauf de nombreuses conférences

et de nombreux relevés. Il me semble que l'initiative ressortit au gouvernement fédéral, parce que le Dominion a les ressources et les moyens d'obtenir les fonds nécessaires à cette construction. Aucun gouvernement provincial n'est assuré de disposer des sommes nécessaires. Autrement dit, dans une province comme l'Alberta, le gouvernement provincial a assumé de lourdes charges en faveur de projets d'irrigation. Plusieurs centaines de milliers de dollars ont déjà été affectés et cela représente une forte dépense pour le gouvernement provincial. Tout groupe d'hommes responsables hésiterait avant de se commettre encore davantage. Il me semble évident que le gouvernement fédéral devrait protéger ce bassin. Si l'eau disparaît une bonne fois, il n'y a pas une seule chance au monde qu'on puisse y remédier à l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Autres questions?

M. GERSHAW: Puis-je en poser une, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Est-ce l'avis du Comité que M. Gershaw pose une question?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien, allez-y, monsieur Gershaw.

M. GERSHAW: Je voudrais poser une brève question à M. Hays. Il a vécu longtemps dans cette région et en connaît bien les conditions. Les années de récoltes payantes sans irrigation sont-elles fréquentes? Combien souvent survient-il, sans irrigation, une récolte payante dans cette région aride?

M. HAYS: Il n'y a pas de règle déterminée, monsieur Gershaw. Mais, dans une période de trente ans, je dirais qu'il n'y a pas plus de quatre ou cinq années réellement pluvieuses.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire quatre ou cinq années durant ces trente ans?

M. HAYS: Où l'on aurait une excellente récolte, oui.

M. GERSHAW: J'ai une autre question. Le but du Comité, c'est de restaurer après la guerre et peut-être aussi plus particulièrement d'établir les familles et de créer du travail. Il existe un autre projet régional, dont l'étude est présentement à se compléter: le projet Redcliff-Ronelane. Pouvez-vous nous dire quel sera le coût d'irrigation par acre de ces régions arides et nous dire aussi combien de temps il faudra pour qu'on puisse y établir des soldats rapatriés ou autres familles?

M. HAYS: Il y a plusieurs années, l'ancienne *Southern Alberta Land Company* entreprit d'améliorer un vaste territoire qui comprenait environ 200,000 acres de sol irrigable. Une partie de ce projet est maintenant réalisée. Il y a d'autres sections qui n'ont pas été touchées, et tout à côté il y a des terres améliorables, mais dont on n'a pas encore dressé le relevé. Quant aux frais, nous avons les renseignements sur les terres dont la compagnie a fait le relevé, sur les terres qui sont à l'ouest de ce territoire et que des fonctionnaires fédéraux ont étudiées vers 1922, enfin il est certaine région près de Medicine-Hat qu'examine en ce moment la F.P.R.A., soit une région qui se trouverait incluse dans le projet mentionné: le projet Redcliff-Ronelane. D'après les renseignements assez détaillés que tirés des vieux relevés et en faisant une évaluation générale quant aux terrains non encore examinés, je crois que tout le projet serait réalisable à un coût approximatif de \$20 l'acre de terre irrigable, si l'on tient compte des travaux que la compagnie a déjà accomplis.

M. GERSHAW: Et le temps? Quand pourrait-on commencer le travail? Pourriez-vous nous dire combien d'hommes seraient employés à l'irrigation d'une région? D'une façon générale, quelles sont les possibilités d'embauchage dans cette exploitation?

M. HAYS: Le travail pourrait commencer tout de suite. On prolongerait le réseau d'irrigation en se servant du canal d'amenée déjà existant.

M. MACNICOL: Il faudrait creuser le présent canal, n'est-ce pas?

M. HAYS: Pas tout de suite. On pourrait utiliser le cours normal du canal, emmagasiner l'eau dans les réservoirs locaux qu'on commencerait à construire immédiatement. Tout le travail, y compris les creusages nécessaires devrait s'accomplir en trois ans. J'imagine qu'il vous faudrait engager environ 600 hommes par saison, durant l'époque des travaux.

M. GERSHAW: Combien d'hommes pourraient être employés pour construire, par exemple, le barrage Sainte-Marie? Combien, approximativement? Quelle serait l'ampleur de ce projet au point de vue de l'emploi de la main-d'œuvre?

M. HAYS: Cela peut varier de 500 à 1,000 hommes, suivant le stade de la construction.

M. MACNICOL: Cela veut dire de 500 à 1,000 hommes pour la seule exécution des travaux; mais, cela nécessiterait indirectement, n'est-ce pas, autant d'hommes employés ailleurs dans la production du ciment, du bois de charpente, de l'outillage requis pour entreprendre la construction nécessaire, etc.

M. HAYS: J'avais à l'idée le nombre d'hommes travaillant au barrage lui-même.

M. MACNICOL: En effet.

M. HAYS: Sans compter tout le travail requis pour la production des matériaux comme le ciment, l'acier, le bois de construction, etc.

M. CASTLEDEN: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. CASTLEDEN: Je crois savoir qu'un certain nombre de travaux d'irrigation dans l'Alberta ont échoué, entre autres celui qu'on désigne sous le nom de projet d'irrigation de l'Est. Quelle a été la cause de l'échec de ces travaux entrepris en Alberta et qui ont été abandonnés ou qu'on a laissés dans un état de délabrement?

M. HAYS: Le mot "échec" mériterait quelque explication. Il y a quelques années, tout le monde semblait se montrer fort optimiste au sujet de ces travaux d'irrigation. On n'a pu s'entendre tout d'abord sur le premier point à régler: celui de l'évaluation du coût des terres. Les cultivateurs ne pouvaient pas, sans exception, acquitter le coût de l'entreprise. Il a donc fallu faire des compromis. Il a fallu fixer un prix à la portée de la bourse des cultivateurs. Par conséquent, la compagnie n'a pu atteindre son objectif premier. Il allait de soi qu'elle ne pouvait réaliser un profit. Voilà, à mon sens, une explication plus claire du mot "échec". J'en ai exposé partiellement les causes dans mon témoignage. Une des causes est la mauvaise adaptation des récoltes aux besoins de l'irrigation; on a trop cultivé de blé. On a persisté à cultiver le blé. Or, vous ne pouvez faire concurrence au blé des sols où la pluviosité est suffisante. Il importe de se lancer dans d'autres genres de culture; mais, pour y réussir, il vous faut des marchés pour l'écoulement de ces récoltes comme ceux que nous avons actuellement dans les districts mieux développés où l'on cultive la betterave à sucre, les légumes de conserve...

M. BLACKMORE: Et le fromage?

M. HAYS: En effet, tous les laitages et où on fait aussi l'élevage du bétail. Voilà le genre de culture auquel on doit se livrer dans ces régions qui jouissent d'un système d'irrigation. Or, faute d'avoir entrepris à bonne heure ces travaux d'irrigation, les débuts n'ont guère été heureux. Aujourd'hui, la production est suffisante et la population est devenue assez forte pour encourager quelqu'un à y installer une industrie. A partir de ce moment, la situation est susceptible de s'améliorer.

M. CASTLEDEN: Cette industrie devra, à son tour, compter sur un marché et, à moins que ce marché soit à proximité afin de pouvoir écouler les produits à prix convenables, un tel projet ne serait aucunement pratique.

M. HAYS: En effet, mais il en est de même pour toute autre chose.

M. RICKARD: Est-il profitable d'irriguer cette terre pour les fins ordinaires de l'agriculture?

M. HAYS: Il est pratique d'irriguer ces terres pour toute fin que ce soit, sauf pour la culture du blé. Une de ces fins généralement reconnues comme constituant une entreprise agricole comporte l'élevage du bétail et la culture du fourrage pour les animaux de la ferme.

M. RICKARD: Est-il profitable d'irriguer la terre pour cette fin-là?

M. HAYS: Oui.

M. RICKARD: Quel serait le coût d'irrigation par ferme?

M. HAYS: Ce prix est assez bien établi. En Alberta, le prix actuel est de vingt dollars l'acre pour une terre ayant un rendement de 70 p. 100, rendement établi par la valeur du sol, la topographie, la distance du marché et tout autre facteur favorable aux yeux des cultivateurs.

M. RICKARD: S'agit-il de \$20 l'acre par année?

M. HAYS: Non, c'est le montant total du coût imputé au cultivateur. Sur un certain nombre d'années, le montant peut être amorti à un intérêt de 5 p. 100; c'est-à-dire que le cultivateur peut rembourser ce montant de \$20 dans un délai de 25 ans, par exemple, avec intérêt de 5 p. 100.

M. CASTLEDEN: En plus des frais annuels d'administration?

M. HAYS: Il verse, de plus, une redevance d'exploitation et d'entretien qui peut varier selon le coût des différents travaux d'irrigation. Dans certains cas, le montant est fixé chaque année, tandis que, dans d'autres, le montant est fixe pour un certain nombre d'années.

M. QUELCH: On sait par expérience, n'est-ce pas, que généralement parlant, le cultivateur n'a pas les moyens d'absorber toutes les dépenses d'établissement d'un système d'irrigation?

M. HAYS: En effet, il ne le peut pas.

M. QUELCH: Il ne peut acquitter que les frais d'entretien?

M. HAYS: Il peut absorber les frais d'exploitation et d'entretien et il peut verser un certain montant pour la terre irriguée.

M. GERSHAW: Quelles sont les contributions, le coût de l'eau, par exemple? Combien d'acres faut-il pour un cultivateur et sa famille? Quelle est l'étendue d'une ferme pour une famille moyenne?

M. HAYS: En ce moment, on incite les gens qui s'établissent sur des terres irriguées à se lancer dans l'élevage du bétail pour lequel la demande est considérable. Je crois qu'une telle famille aurait besoin d'un quart de section de terre dont 120 à 150 acres sont irriguables. Une partie de cette superficie pourrait servir aux pâturages et une autre à la culture de céréales secondaires, l'avoine, l'orge, le foin. Le cultivateur pourrait aussi avoir une petite superficie encimée en blé afin d'avoir à l'automne une récolte lui rapportant des espèces sonnantes. En procédant ainsi, le cultivateur pourra réussir avec ce quart de section. Le gros producteur aura besoin de plus de superficie, car il pourra se lancer dans l'élevage sur une plus haute échelle. Avec le temps, ces barrages attireront les industries. Nous pourrions avoir des conserveries, des raffineries de sucre et même une installation pour la déshydratation et l'agriculture verra s'opérer un grand changement. Quand ce jour viendra, les terres se subdiviseront en étendues plus petites et les cultivateurs pourront tirer leur subsistance de terres n'ayant qu'une superficie de 80 acres ou moins. Mais, auparavant, il faudra passer par cette période d'évolution avant d'atteindre les meilleurs résultats et les récoltes les plus hautement spécialisées dans cette région de terres irriguées. Ai-je bien répondu à votre question?

M. GERSHAW: Oui.

M. TUSTIN: Ce montant de vingt dollars l'acre couvre-t-il tous les frais d'installation du système d'irrigation? C'est ce que vous avez dit. Est-ce seulement pour l'installation?

M. HAYS: Ce montant s'applique tant pour la terre que pour l'eau. Il ne concerne en rien les frais d'exploitation et d'entretien.

M. TUSTIN: Seulement pour l'installation?

M. HAYS: Les travaux pourraient coûter au total \$50 ou \$60 par acre, mais le cultivateur ne peut payer une telle somme. Il faut donc que l'Etat prenne à son compte la différence entre le montant que le cultivateurs peut payer et le coût probable du projet. A mon sens, l'Etat peut se permettre de dépenser une somme substantielle pour cet ouvrage.

M. PURDY: Combien croyez-vous que l'Etat devrait dépenser par acre pour faire produire ces terres?

M. HAYS: Il y a deux ou trois ans j'ai établi des calculs qui sont consignés au rapport auquel j'ai fait allusion aujourd'hui. A cette époque, j'ai déclaré que l'on pourrait affecter à ce projet d'irrigation jusqu'à \$62.50 par acre, dont \$12.50 pour défrayer les frais de colonisation et de l'aide accordée aux cultivateurs ainsi que les déficits d'exploitation et d'entretien au début, ce que l'on pourrait appeler des frais mobiles, laissant environ \$50 par acre que l'on pourrait affecter aux travaux eux-mêmes. En se fondant sur les calculs que j'ai faits à cette époque, et d'après les principes de l'économie, le cultivateur, la province et le gouvernement fédéral pourraient absorber environ un tiers de cette somme chacun.

M. RICKARD: Cela se monterait à environ \$85, n'est-ce pas?

M. HAYS: Non, à \$62.50 en tout.

M. RICKARD: Vous avez dit précédemment qu'il faudrait y ajouter une somme additionnelle de \$20.

M. HAYS: La différence entre \$20 et \$62.50 serait absorbée par le gouvernement.

M. RICKARD: Le coût total se monterait à \$62.50?

M. HAYS: Oui.

M. BLACKMORE: Puis-je interrompre afin de poser une question à M. Hays? Ce dernier connaît bien la région que l'on se propose d'irriguer au moyen du projet de conservation d'eau du sud-est de Lethbridge. Pourrait-il donner au Comité une idée de la valeur relative de la terre visée par ce projet par comparaison à la terre des régions de Barnwell et de Taber. C'est-à-dire la valeur de la terre que l'on se propose d'irriguer, et qui est assez élevée, car elle se compose d'un sol sablo-argileux et non pas seulement d'argile.

M. HAYS: Elle varierait dans toute cette région. A mon sens, la valeur des terres irriguables à cet endroit varierait entre 50 et 90 ou même 95 p. 100.

M. BLACKMORE: Ce pourcentage serait assez élevé.

M. HAYS: Je crois que cette partie de la superficie qui se trouve au sud de Taber et qui s'étend vers l'est jusqu'au sud de Burdett se compose de très bonne terre. Il y a des étendues qui auraient une excellente valeur, peut-être 85 à 90 p. 100. Il va de soi, cependant, que la distance du marché influe sur la valeur de la terre.

M. BLACKMORE: Ainsi que le climat, la température, la précocité du printemps et des gelées.

M. HAYS: On n'a réellement pas tenu compte de ces facteurs en établissant la valeur; les calculs sont fondés sur le sol et la topographie.

M. BLACKMORE: Ce sont des facteurs importants, toutefois.

M. HAYS: Oui, de même que la distance du marché.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: Je désire consigner certains faits au compte rendu. Je tiens d'abord à poser quelques questions à M. Meek. Vous avez parlé du canal qui relie la rivière St. Mary à la rivière Milk.

M. MEEK: Oui, monsieur.

M. MACNICOL: Est-ce que la quantité d'eau que les Etats-Unis détournent de la rivière St. Mary vers la rivière Milk est déduite de la quantité d'eau qui leur est attribuée à l'égard de la rivière St. Mary?

M. MEEK: En ce qui a trait à la rivière St. Mary, les Etats-Unis détournent leur part d'eau au moyen d'un canal dont la capacité est de 800 pieds par seconde.

M. MACNICOL: Qui a effectué les sondages relativement au réservoir que l'on se propose de construire sur la rivière St. Mary à Spring Coulée? J'y suis allé et j'ai examiné soigneusement l'emplacement. Qui a foré les trous pour déterminer si on pouvait y construire un barrage?

M. MEEK: C'est l'organisation P.F.R.A., dirigée par M. George Spence, qui a dressé les relevés.

M. MACNICOL: A-t-elle des gens suffisamment compétents pour déterminer une question de cette nature?

M. MEEK: Assurément, ces gens ont la compétence voulue pour effectuer des sondages en ce qui a trait aux fondations; par ailleurs, on s'est procuré un rapport de M. Allan, de l'université de l'Alberta.

M. MACNICOL: Un barrage de cette dimension constitue une vaste entreprise. N'aurait-il pas été préférable de consulter M. Acres, ou une autre personne de sa compétence?

M. MEEK: Notre comité a consulté M. T. H. Hogg, le directeur de la Commission hydroélectrique d'Ontario, et un ingénieur très éminent, et il a exprimé l'avis que le barrage de la rivière St. Mary, tel que conçu, était très praticable.

M. MACNICOL: C'est parfait. Outre le réservoir de Spring Coulée, le réservoir de Chin Coulée projeté devait-il faire partie du même système de réservoir?

M. MEEK: Oui, le réservoir principal est situé sur la rivière même; de là, l'eau serait acheminée vers le réservoir Chin, à proximité des terres, créant ainsi un réservoir additionnel, d'où l'eau pourrait se déverser directement sur les terres.

M. MACNICOL: Le réservoir de Chin Coulée serait donc un réservoir auxiliaire. Le réservoir Spring Coulée servirait à irriguer la terre potentiellement irrigable vers l'est jusqu'à Medicine-Hat, sur la rive sud de la rivière.

M. MEEK: En effet; en outre, il fournirait des moyens additionnels d'emmagasiner de l'eau, car il permettrait au canal de détournement de la rivière St. Mary de fonctionner sans interruption au cours de la saison d'irrigation afin de porter l'eau jusqu'à un autre réservoir où elle serait emmagasinée et utilisée au fur et à mesure des besoins.

M. MACNICOL: Combien d'acres pourraient potentiellement être irriguées au sud de la ligne de la rivière Saskatchewan lorsque seront terminés les réservoirs de Spring Coulée et de Chin Coulée ainsi que l'autre réservoir situé le long de la ligne des terres irrigables, à l'est de Lethbridge, dans la direction de Medicine-Hat?

M. MEEK: La superficie visée par le projet est maintenant de 120,000 acres. Les superficies qui paraissent en rouge sont celles qui peuvent être irriguées par l'eau provenant non seulement des rivières St. Mary et Milk, mais aussi des rivières Bell et Waterton qui sont des eaux internationales. On pourrait irriguer une superficie additionnelle de 345,000 acres.

M. MACNICOL: C'est là un renseignement que je tiens à obtenir. Combien d'acres?

M. MEEK: Trois cent quarante-cinq mille.

M. MACNICOL: On pourra irriguer 345,000 acres à condition que tous les travaux au sud de la ligne principale de la vallée Saskatchewan soient parachevés?

M. MEEK: Oui.

M. MACNICOL: Cela comprendrait le détournement des eaux de la Belly vers Spring Coulée?

M. MEEK: Cela ne comprend pas toute la terre qui serait mise en valeur.

M. MACNICOL: La terre additionnelle seulement?

M. MEEK: En effet.

M. MACNICOL: Le parachèvement des travaux d'irrigation projetés au sud du cours principal de la rivière Saskatchewan, y compris le projet Old Man et les autres, permettrait donc d'irriguer 345,000 autres acres de terre. C'est une superficie considérable et c'est la première fois qu'on nous donne ce renseignement de façon explicite. Pourrais-je obtenir les mêmes renseignements en ce qui concerne les travaux projetés au nord de la Saskatchewan et comprenant le projet Old Man?

M. BLACKMORE: Au coût global de 15 millions de dollars seulement!

M. MACNICOL: Oui; il l'a déjà dit. Je me contenterai de dire que c'est là une somme insignifiante en regard des résultats prévus. Quant au projet de M. Hays, je tiens à signaler que son auteur est un des ingénieurs les plus compétents et les plus éminents, en travaux d'irrigation, qu'il m'ait jamais été donné de rencontrer. J'ai eu le plaisir de parcourir avec lui toute cette région. Il m'a fait voir un canal, qui n'est pas encore achevé, à l'est de la Canada Land and Irrigation Property, soixante-dix milles ou davantage à l'est, en gagnant du côté de Medicine-Hat. J'ai ici une photographie du canal où M. Hays se tient debout. Ces travaux terminés, seriez-vous en mesure, avec les eaux que vous pouvez obtenir de la rivière à l'Arc et les réservoirs dont vous disposez, d'atteindre jusqu'à la région Redcliff-Ronelane, à l'est?

M. HAYS: Un canal s'étend présentement sur toute la longueur de cette entreprise. Il faudrait aménager un passage sur la rivière à l'Arc. De fait, nous aurions besoin de deux syphons; il y a aussi quelques bassins dans le canal et près des ponts. Cela permettrait de desservir la région dont vous parlez. L'utilisation de l'eau exigerait aussi la construction de deux réservoirs qui pourraient être remplis par le déversement des eaux du canal, tel qu'il fonctionne actuellement, et qui pourrait ensuite servir aux fins d'irrigation.

M. MACNICOL: Ce serait la superficie maximum que le parachèvement des deux voies projetées permettrait d'irriguer?

M. HAYS: Vous voulez dire les deux à la fois?

M. MACNICOL: Je veux dire la superficie additionnelle, en plus de celle que vous irriguez présentement dans la région actuelle de la Canada Land Irrigation, dans la région à l'est qui s'étend jusqu'à Medicine-Hat. Quelle superficie additionnelle ces travaux permettraient-ils d'irriguer?

M. HAYS: De 180,000 à 190,000 acres. Une partie du terrain a déjà été arpentée.

M. MACNICOL: Environ 200,000 acres?

M. HAYS: Oui, je pense que nous pourrions y arriver.

M. MACNICOL: Ainsi donc, monsieur le président, d'après ce que nous dit M. Hays, les travaux dont on a déjà préparé les plans et devis dans une région où se trouve déjà depuis nombre d'années un canal vide, permettraient d'irriguer une nouvelle superficie d'environ 200,000 acres de terre. Quel en serait le coût?

M. HAYS: Je dirais d'environ \$20 par acre.

M. MACNICOL: En d'autres termes, pour une somme de 20 millions on arriverait à irriguer cette superficie de 525,000 acres dont vous-même et M. Meek avez parlé. Ce serait de l'argent bien placé.

Et maintenant, pour revenir à Medicine-Hat, car je vois M. Gershaw et je sais qu'il désire vivement défendre les intérêts de sa ville: en dehors de cette ville, vers l'ouest, s'étend au nord et au sud de la rivière Saskatchewan une région desséchée. Medicine-Hat est une très belle ville et si la région à l'ouest, au nord et au sud de la rivière Saskatchewan, pouvait obtenir de l'eau, il serait possible de transformer ces terres desséchées en terres productives.

M. RICKARD: Combien en coûterait-il par ferme pour l'irrigation de 150 acres?

M. HAYS: Vous voulez parler de la valeur d'achat?

M. RICKARD: Non; je veux parler du coût de l'irrigation, du coût de l'eau.

M. HAYS: Cela dépendrait de la classification de la terre. Ainsi que je viens de l'expliquer, le coût dépend de la classification de la terre et il est établi à \$20 l'acre pour une cote de 70 p. 100.

M. TUSTIN: Je n'ai pas très bien saisi. Vous dites qu'il en coûte \$20 l'acre. Apparemment, vous ne parlez que de ce qu'il en coûte au cultivateur; cette somme ne comprend pas les subventions provinciales et fédérales. Pensez-vous que ces travaux coûteraient \$20 au cultivateur lui-même?

M. HAYS: C'est à ce chiffre qu'on établit actuellement le coût au cultivateur. Une terre cotée à 70 p. 100 coûterait \$20 l'acre et ce chiffre pourrait atteindre \$28.57 dans le cas d'une cote de 100 p. 100.

M. TUSTIN: Pour en finir avec ce sujet, quel serait pour le cultivateur le coût d'entretien par acre?

M. HAYS: De \$1.25 à \$2.20; c'est-à-dire pour l'exploitation et l'entretien, ou pour les contributions.

M. TUSTIN: Vous nous avez parlé tout à l'heure de faire servir ces terres à la production de denrées de conserve. Pensez-vous que ce genre d'irrigation nous permettrait d'y cultiver ces produits de façon avantageuse?

M. HAYS: C'est mon avis.

M. TUSTIN: Pensez-vous, par exemple, qu'il serait possible d'y produire des tomates pour 40c. le boisseau?

M. HAYS: Je n'ai pas saisi.

M. TUSTIN: C'est-à-dire les soixante livres?

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Tustin. M. Hays est un peu dur d'oreille et si vous élevez la voix il pourrait vous entendre.

M. HAYS: Je n'entends pas d'ici; je suis un peu sourd.

M. TUSTIN: Je vous demandais, si, à votre avis, il serait possible avec ce genre d'irrigation de produire des denrées de conserves de façon économique. J'ai demandé s'il serait possible, par exemple, d'y produire des tomates à 40c. le boisseau et j'ai ajouté qu'un boisseau pèse environ soixante livres.

M. HAYS: Je ne saurais l'affirmer.

M. QUELCH: Des conserveries font de bonnes affaires dans la région de Brooks, n'est-ce pas?

M. HAYS: Vous voulez dire près de Taber?

M. MACNICOL: A Taber et Lethbridge se trouvent deux conserveries.

M. HAYS: La culture des tomates est un peu aléatoire à cause de la gelée.

M. TUSTIN: Il en est de même des autres produits de conserve, les pois, le maïs, les fèves, les citrouilles et les autres.

M. HAYS: Ces produits ne présentent pas la même difficulté. Les tomates sont toujours exposées à la gelée. On en a produit de grandes quantités il y a quelques années, mais cette culture n'a pas fait de grands progrès jusqu'à ce jour.

Le PRÉSIDENT: Durant cette année où la culture a été intensive, les prix ont-ils causé quelque difficulté?

M. HAYS: C'était en 1934 et alors les cours en général étaient très, très faibles. Je ne pense pas qu'on en ait tiré grand profit, mais cette culture était peut-être encore plus avantageuse que celle du blé à 29c. le boisseau.

M. McDONALD: Je désirerais savoir ce qu'il en coûte pour l'irrigation; d'après les chiffres que je possède, et ils sont exacts, il en coûterait \$62.50 l'acre; c'est dire que pour une ferme de 160 acres, il faudrait dépenser \$10,000 sans compter l'achat du terrain et les autres frais.

M. HAYS: Lorsque j'ai mentionné le chiffre de \$62.50, je songeais à la valeur économique des projets d'irrigation. Si ce montant est divisé en trois et que le cultivateur, la province et le gouvernement fédéral en acquittent chacun une part égale, ce dernier recouvrera, à la suite de l'augmentation du commerce découlant de l'irrigation, une partie assez considérable de sa mise de fonds pour justifier la dépense de \$62.50 l'acre pour l'aménagement initial.

M. QUELCH: De plus, il serait dispensé de distribuer des secours pendant les années de sécheresse.

M. HAYS: En effet. On a déjà consacré à l'assistance des sommes suffisantes à faire les frais de tous les projets d'irrigation de l'Ouest.

M. PURDY: Comment le prix de ces terres se compare-t-il à celui d'autres dont l'exploitation coûterait beaucoup moins.

M. HAYS: C'est dommage, je ne vous entends pas.

Le PRÉSIDENT: M. Hays entend dur, monsieur Purdy.

M. PURDY: Je voulais savoir quels avantages ces terres présentent pour les agriculteurs canadiens, en comparaison d'autres terres dont l'exploitation serait beaucoup moins coûteuse et qui sont immédiatement disponibles pour la colonisation.

M. HAYS: Je ne comprends pas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hays, il désire savoir ce que ces terres qui, à votre avis, doivent être irriguées, offrent à l'agriculteur éventuel qui peut en acheter d'autres ne demandant point à être irriguées et, par conséquent, ne nécessitant pas cette mise de fonds additionnelle; c'est bien le sens de votre question?

M. PURDY: C'est cela.

M. HAYS: A mon avis, il n'y a que très peu d'endroits, à l'heure actuelle, où la précipitation est suffisante pour permettre au cultivateur de faire sa vie. Nous avons ces vastes étendues de terres semi-arides de l'Ouest; le sol y est très fertile, mais l'irrigation s'impose à cause de l'insuffisance des pluies. L'irrigation nous permettrait de conserver ces terres à un genre de culture qui ne ferait aucune concurrence à la production du blé et aiderait à stabiliser cette industrie canadienne par la culture d'une plus grande variété de denrées d'exportation. Nous pourrions y produire la betterave à sucre, les pois, les haricots et toutes sortes de viandes; à mon sens, des débouchés importants doivent s'ouvrir pour les denrées déshydratées. Toutefois, aucune de ces récoltes n'est possible dans les régions agricoles semi-arides.

M. PURDY: Vous avez souvent parlé du sucre; recommandez-vous la production intensive de cette denrée?

M. HAYS: Dans la mesure où la situation économique le permettra. Je suis persuadé que nous devrions produire le sucre nécessaire à notre propre consom-

mation, même jusqu'au point d'accumuler des réserves destinées au commerce étranger.

M. PURDY: J'allais vous demander comment les producteurs actuels de sucre parviendront à acheter notre bois d'œuvre, nos produits ouvrés, notre poisson, nos pommes de terre, et le reste, si nous n'achetons plus leur sucre?

Le PRÉSIDENT: M. Hays, je crois, ne considère pas qu'il soit tenu d'aborder une discussion économique de ce genre.

M. RICKARD: Il me semble que M. Hays aurait dû songer à ce point lorsqu'il a conseillé d'ouvrir ces régions à l'agriculture; il aurait dû penser aux effets économiques du genre de production qu'il préconise.

Le PRÉSIDENT: En réalité, c'est au Comité qu'il appartient d'étudier ce point au cours de ses délibérations. En ce moment, nous entendons des témoignages. Nous pourrions trancher nous-mêmes la question lors de la préparation de notre rapport.

M. RICKARD: C'est un point très important.

M. MACNICOL: Pour venir en aide à M. Hays, bien que je n'ignore pas qu'il en connaisse beaucoup plus long que moi à ce sujet, j'ajouterai qu'en 1942 deux fabriques produisaient du sucre de betterave—l'une à Raymond, l'autre à Picture Butte. Ces deux fabriques de sucre de betterave ont produit 900,000 sacs de sucre provenant de betteraves cultivées sur des terres irriguées. Certains membres du Comité, il me semble, ne se font pas idée du rendement de ces fermes. Il est énorme. Les cultivateurs que j'ai rencontrés m'ont affirmé qu'en 1942 la récolte moyenne de ces terres irriguées de l'Alberta méridional s'était élevée à douze tonnes de betteraves à sucre l'acre; ils en ont reçu \$9.50 la tonne, ou \$114 l'acre; c'est un rendement très élevé pour cette région comme pour toute autre d'ailleurs.

M. RICKARD: Ce n'est pas le rendement net.

M. MACNICOL: Non. Qu'il s'agisse de pommes, de blé ou de toute autre denrée, le rendement n'est pas net; toutefois, \$114 l'acre est tout à fait satisfaisant. Je connais vos merveilleuses terres à vergers du comté de Durham; le rendement en est fantastique; peut-être l'un des plus élevés de l'univers.

M. RICKARD: Nous n'y cultivons pas la betterave à sucre.

M. MACNICOL: Aux conserveries de Taber et de Lethbridge, on m'a dit que l'an dernier les expéditions s'étaient élevées à 750,000 caisses de maïs et à peu près la même quantité de pois en conserve; les caisses en question contenaient 24 boîtes chacune. N'est-ce pas un résultat épatant, lorsqu'on songe que la région est irriguée? Pour ma part, je considère ce rendement énorme. De plus, les cultivateurs ont les déchets pour engraisser leurs bestiaux. Toutes les fermes élèvent des bêtes à cornes. Là où on s'adonne à la culture du maïs, le cultivateur porte une charge de cette céréale et retourne chez lui avec une charge de déchets pour les bestiaux. A mon sens, c'est une proposition mirobolante pour le pays que de lui fournir l'occasion de mettre en culture 600,000 acres additionnelles de l'Alberta méridional.

M. McDONALD: Dans une réponse que vous donniez à M. MacNicol, n'avez-vous pas dit que le projet d'irrigation s'appliquait à 335,000 acres?

M. MACNICOL: Cinq cent vingt-cinq mille acres.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de deux projets différents.

M. McDONALD: Celui dont je parle comprend 335,000 acres. En subdivisant cette étendue en quarts de section de 160 acres, on obtient 2,094 fermes sur lesquelles des cultivateurs peuvent s'établir. Voici ce que je veux savoir: ces fermes seront-elles prises immédiatement ou doivent-elles être peuplées par les immigrants qui nous viendront après la guerre?

M. MEEK: Non. La région ne compte pas la population voulue; toutefois, bon nombre de cultivateurs sont établis sur des terres pauvres et ne peuvent faire un succès de l'agriculture, tant dans l'Alberta que dans la Saskatchewan; ils pourraient être dirigés vers cette région.

M. MACNICOL: De même que les militaires à leur retour.

M. MEEK: En effet.

M. MACNICOL: Voilà des emplois pour ceux qui nous reviennent.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions à MM. Meek ou Hays?

M. QUELCH: M. Meek devrait nous dire si, à son avis, le fait, pour notre pays, de ne pas utiliser l'eau disponible dans un avenir rapproché, pourrait, en soi, constituer une raison justifiant la remise à l'étude de toute la question de la répartition des réserves d'eau?

M. MEEK: M'est avis que nous pouvons nous attendre à ce que les Etats-Unis nous demandent de remettre toute cette question à l'étude, si nous n'utilisons pas nos eaux et si nous continuons à en tolérer le gaspillage alors que nos voisins du sud ont des terres où ces eaux pourraient être mises à profit.

M. MACNICOL: N'est-il pas prescrit dans l'accord que si l'un des pays n'utilise pas l'eau, l'autre pays pourra demander l'autorisation de s'en servir? Il me semble avoir lu un passage dans ce sens.

M. QUELCH: Il me semble qu'il y a un autre point important à considérer, au sujet de la question de savoir si nous devons ou non irriguer des terres dans l'Alberta méridionale ou bien ouvrir d'autres régions à l'exploitation agricole; et ce point, c'est celui-ci: Nous avons déjà dans ces régions certains aménagements, tels que chemins de fer, routes et villages. Si l'on doit ouvrir d'autres régions à la colonisation, il faudra sûrement les doter de ces divers services, mais à un coût qui, dans bien des cas, sera fort supérieur à celui de l'irrigation.

M. MEEK: Voilà en effet un point bien important. La région que l'on se propose d'exploiter s'étend de chaque côté de la voie principale du Pacifique-Canadien, conduisant à Lethbridge, et ces aménagements y existent déjà.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. McDONALD: Le Pacifique-Canadien a-t-il beaucoup de terres irriguées? Possède-t-il beaucoup de terrains là-bas dans l'Ouest? Il en avait autrefois beaucoup. Ces terres lui appartiennent-elles toujours?

M. MEEK: Le Pacifique-Canadien a entrepris de remettre ses districts d'irrigation à ceux qui utilisent l'eau. Dès que les districts sont colonisés, le Pacifique-Canadien préfère que ce soit les usagers de l'eau qui se chargent d'exploiter le service et de percevoir les droits. C'est ce qui a été fait dans le district d'irrigation de la région est et, récemment encore, dans le district d'irrigation du côté ouest. Le chemin de fer s'est déclaré disposé à passer un contrat avec une société en vue d'assurer l'exploitation des entreprises des rivières Ste-Marie et Milk puis de céder ces entreprises ou de les intégrer au projet.

M. McDONALD: Est-ce à dire qu'il s'est défait de tous ses terrains? Alors le Pacifique-Canadien n'a plus de terres irriguées ou du moins n'en a plus beaucoup?

M. MEEK: Je ne crois pas qu'il en ait beaucoup à l'heure actuelle.

M. McDONALD: Mais il fut un temps où il en avait beaucoup, n'est-ce pas?

M. MEEK: Il en avait autrefois 25 millions d'acres.

M. McDONALD: Mais pas toutes irriguées, cependant?

M. MEEK: Non, pas toutes irriguées.

M. McDONALD: C'est ce que je veux dire.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: Voici un aspect qui, au point de vue de l'irrigation, mérite d'être mentionné. Lorsque, il y a bien des années, le Pacifique-Canadien ouvrit ces deux régions, c'est-à-dire son district occidental, situé à l'est de Calgary et puis son district oriental au nord de la rivière Bow, ne l'a-t-il pas fait dans le dessein de coloniser le pays? Or, le chemin de fer a déjà bénéficié de l'accroissement de revenus qu'il comptait retirer de cette exploitation. Et puis les cultivateurs n'ont-ils pas constaté qu'ils pouvaient avoir de la pluie, surtout dans le district ouest; ou bien que, sans préciser dans quel district mais dans un district quelconque, la pluviosité était suffisante la moitié du temps, c'est-à-dire tous les deux ou trois ans? Et le cultivateur qui, dès le début, était censé payer chaque année pour son eau ne s'est-il pas dit qu'il n'allait pas en prendre, étant donné qu'il avait plu abondamment une certaine année? Il s'abstenait donc de prendre l'eau d'irrigation. N'est-ce pas pour cette raison, parce que le cultivateur refusait de payer, que le système d'irrigation du Pacifique-Canadien a échoué? N'est-il pas vrai que le Pacifique-Canadien a rendu un des districts aux cultivateurs? Ceux-ci lui ont versé tant d'argent pour le prendre et le chemin de fer a maintenant cédé son autre district aux cultivateurs qui ont alors établi un système de perception des contributions tout comme nous le faisons ici pour la perception des impôts, en vertu du système des townships. Ils imposeront une modique taxe pour l'eau d'irrigation et le cultivateur paiera cette taxe même s'il n'utilise pas l'eau. Il y aura accès s'il tient à s'en servir. Cette eau lui appartiendra. Le chemin de fer lui a fait cadeau du système d'irrigation? N'est-ce pas?

M. MEEK: C'est à peu près cela.

M. McDONALD: Si j'ai posé cette question, ce n'est pas avec l'idée d'insinuer que le système d'irrigation du Pacifique-Canadien a échoué.

LE PRÉSIDENT: Oh! non. Il est bien entendu, monsieur McDonald, que toutes les questions que l'on pose ici n'ont d'autre but que de révéler des renseignements. Nous comprenons bien cela.

M. McDONALD: Je savais que le Pacifique-Canadien a été le premier à établir un système d'irrigation dans l'Ouest; et je voulais maintenant déterminer combien d'acres il possède encore, si tant est qu'il en possède.

M. MACNICOL: Je ne crois pas qu'il en ait beaucoup.

M. MEEK: Pas de terres irriguées. Le Pacifique-Canadien a beaucoup de terrain sec.

M. McDONALD: Mais je parle des terres irriguées.

M. MEEK: Je ne puis citer les données exactes, mais j'ai l'impression qu'il n'a pas beaucoup de terres irriguées.

M. QUELCH: M. Meek juge-t-il nécessaire de nommer une commission d'ingénieurs chargés de conseiller le gouvernement quant à la judicieuse répartition des eaux des rivières de l'Ouest pour des entreprises telles que le projet William Pearce et autres en perspective?

M. MEEK: Voilà, à mon sens, un point bien important. Toute l'eau utilisée dans les provinces des Prairies, ou du moins la majeure partie de cette eau, vient des montagnes Rocheuses et circule dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Ajoutons que l'eau qui provient du sud de la frontière circule aussi dans ces trois provinces. Or, tout usage que l'on en fait en Alberta ne peut qu'influer sur la quantité qui parvient en Saskatchewan ou encore au Manitoba. Il est donc essentiel d'établir une commission chargée de régler l'utilisation de cette eau au meilleur avantage des trois provinces en cause. On a proposé l'institution d'une commission hydraulique des provinces des Prairies, à titre d'organisme simplement consultatif et non administratif, qui compterait un représentant de chacune des trois provinces puis un du gouvernement fédéral et à qui l'on pût confier l'étude des problèmes de cet ordre. Cette commission aurait le pouvoir d'enquêter

puis de faire rapport au gouvernement intéressé. On estime que ce serait un moyen d'éviter tous malentendus futurs entre les provinces ainsi que tout litige tel qu'il en est survenu entre Etats chez nos voisins du sud. Au surplus, une telle commission faciliterait l'exploitation de ces eaux au meilleur avantage des intéressés.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

M. QUELCH: J'imagine que l'on aura beaucoup de peine à faire bien d'autres progrès dans un projet tel que celui de l'entreprise William Pearce, tant que l'on n'aura pas donné suite à cette proposition.

M. MEEK: Eh! bien, c'est en effet une entreprise interprovinciale qui mériterait d'être étudiée par une commission de cette nature.

M. GERSHAW: Vous avez traversé cette région en auto. Vous avez vu de vos yeux les installations de ces cultivateurs sous-alimentés et mal logés, établis sur des terres arides. Et quand vous quittez cette région sèche et désolée pour passer dans une autre toute verdoyante, dotée de villages et où les enfants ont les aliments protecteurs qu'il leur faut; et lorsque vous constatez la différence dans la vie de famille des uns et des autres, ne considérez-vous pas que les gouvernements pourraient avec raison affecter un peu d'argent à l'irrigation de ces terres?

M. MEEK: J'en ai l'ardente conviction. C'est précisément l'avis qu'exprime le rapport de notre comité.

M. GERSHAW: Les gouvernements en seraient un peu dédommagés par les impôts et du fait qu'ils n'auraient plus à assumer le coût de l'assistance publique; sans compter que la vie communale serait bien plus agréable.

M. MEEK: Bref, nous avons jugé que les avantages, et pour les provinces et pour l'ensemble du pays, justifieraient l'assistance de l'Etat.

M. MACNICOL: Avant que le Comité lève la séance... Il n'est pas encore une heure.

Le PRÉSIDENT: Nous levons la séance dans un instant.

M. MACNICOL: Cela me va. M. Hays a fait tout le trajet depuis Medicine-Hat pour se rendre ici, à quelque 2,000 milles; et j'estime que les membres du Comité devraient pouvoir se faire une idée exacte de la situation qui existe là-bas. Si l'on veut bien me le permettre, je ferai passer ces photos de main en main aux membres du Comité. La première photo représente la prairie même, toute nue. Les deuxième et troisième photos nous la font voir après qu'elle a été arrosée. Il importe, je crois, que le Comité se représente bien clairement la situation. C'est dommage que nous n'ayons pas de forts agrandissements que nous puissions accrocher au mur.

M. ROSS: A-t-on, aux Etats-Unis, une commission d'ingénieurs-conseils, pour les questions d'irrigation, comme celle que proposait tantôt M. Quelch?

M. MEEK: Pardon?

M. ROSS: J'ai cru que vous aviez dit qu'il existe aux Etats-Unis une commission du genre de celle que proposait tout à l'heure M. Quelch.

M. MEEK: Non.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas saisi la réponse. Avez-vous dit qu'il existe une telle commission aux Etats-Unis?

M. MEEK: Non, il n'en existe point.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, je tiens, au nom du Comité, et en mon propre nom, à titre de président, à vous exprimer, monsieur Meek et monsieur Hays, notre très vive appréciation de ce que vous êtes venus ici nous fournir les renseignements que vous nous avez communiqués. Nous nous rendons compte de l'extrême importance de cette question, non seulement pour l'Ouest mais

pour toute l'économie du pays. C'est pour cela que nous vous avons invités à vous joindre à nous aujourd'hui. Nous possédions déjà une bonne somme de renseignements mais nous désirions nous éclairer sur quelques autres points, et nous comptons que vous nous avez renseignés. Je vous remercie beaucoup au nom du Comité. Le Comité restera donc ajourné jusqu'à nouvelle convocation par le président.

A midi-55 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

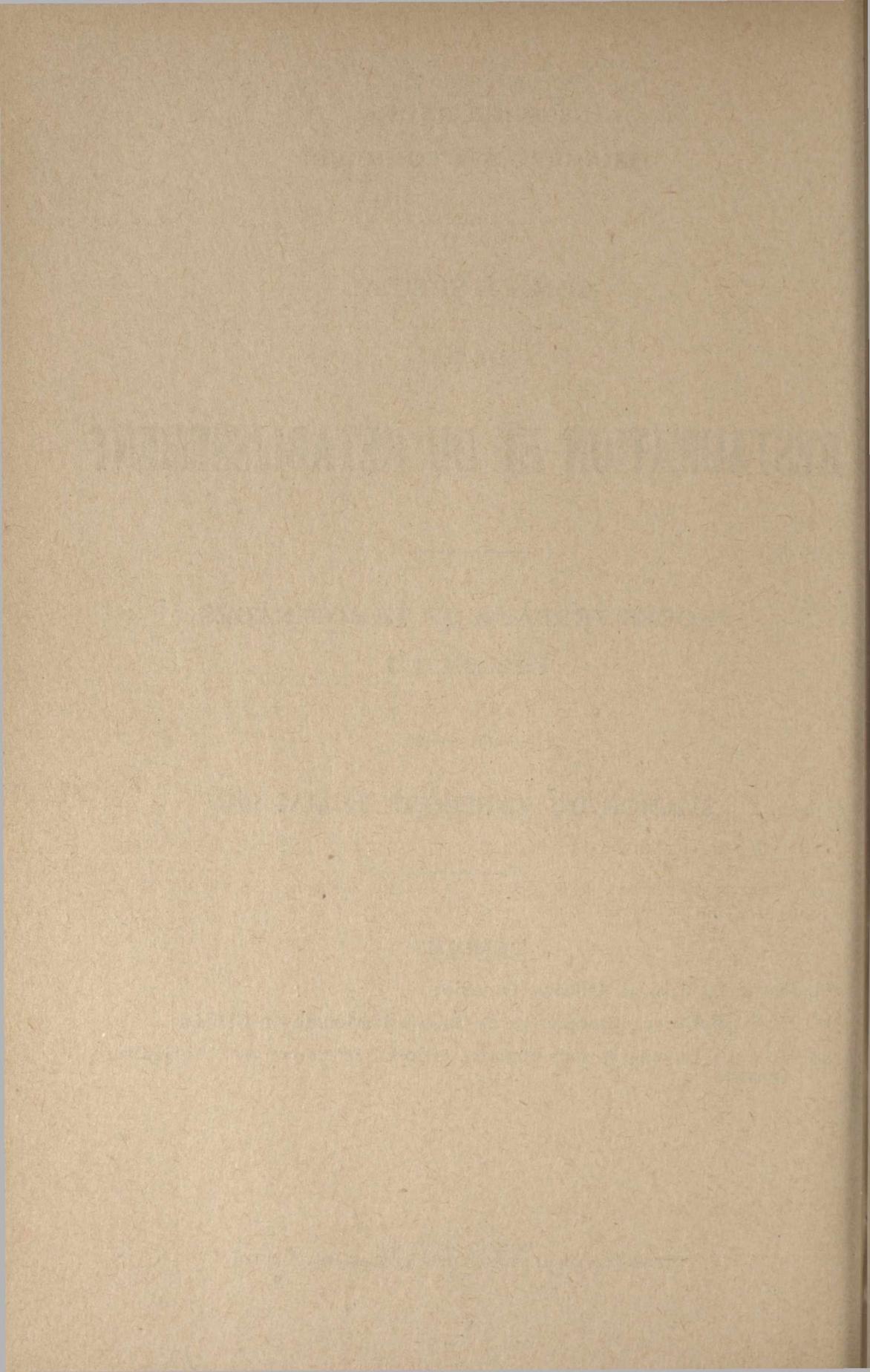
PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 7

SÉANCE DU VENDREDI 12 MAI 1944

TÉMOINS :

- M. Deane H. Russell, Ottawa, Ontario;
- M. H. O. McCurry, directeur de la Galerie Nationale du Canada;
- Le Dr J.-G. Bouchard, sous-ministre adjoint, ministère de l'Agriculture,
Ottawa.



PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 12 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Mme Nielsen, MM. Purdy, Quelch, Rickard, Ross (*Calgary-est*), Sanderson et Turgeon.—17.

Le président présente les témoins suivants:

M. Deane H. Russell, Ottawa;

M. H. O. McCurry, directeur de la Galerie nationale du Canada;

Le Dr J.-G. Bouchard, sous-ministre adjoint, ministère de l'Agriculture, Ottawa.

M. Russell est appelé. Il présente au Comité un exposé sur les arts et métiers manuels du Canada et est interrogé.

Le Dr Bouchard et M. McCurry sont également appelés et interrogés.

Sur la proposition de M. Matthews le Comité s'ajourne à midi et 45 pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 12 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous avons avec nous ce matin M. H. O. McCurry, directeur de la Galerie nationale du Canada, et M. Deane H. Russell, qui représentent le Comité provisoire interministériel des arts et métiers manuels du Canada. M. Russell nous soumettra un exposé qu'il a fait assez court. J'en ai un exemplaire devant moi et je crois que vous en avez tous un. M. Russell était en vacances, mais nous étions pressés et lui avons demandé, du moins je lui ai demandé de votre part, de vouloir bien préparer un exposé et d'y consacrer une partie de ses vacances. Je tiens par conséquent à le remercier particulièrement.

Nous avons également avec nous quelqu'un que vous connaissez tous, le Dr J.-G. Bouchard, ancien député à la Chambre des communes et ancien président du Comité interministériel, qui comparait aujourd'hui officiellement devant nous pour nous parler de ses travaux; ce comité s'occupe, comme vous le voyez, des arts et métiers manuels du Canada. Je ne demanderai pas au Dr Bouchard de se lever et de se montrer, mais il porte aujourd'hui un costume de drap fabriqué à la maison. Un peu plus tard je lui demanderai de nous dire quelques mots et je sais que son langage est simple et sans apprêts comme ses vêtements.

Je vais maintenant demander à M. Russell de commencer son exposé.

M. DEANE H. RUSSELL est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, j'aurais aimé voir quelques dames parmi vous, parce que mon sujet les intéresse.

Le PRÉSIDENT: Il y en aura une, je crois.

Le TÉMOIN: Tant mieux. Mon sujet est réellement un sujet qui intéresse les dames, principalement les ménagères.

Pour moi, l'étude de l'importance d'encourager l'intérêt national dans le domaine des arts et métiers manuels est probablement une des premières parmi les questions culturelles qui seront passées en revue par le Comité parlementaire de la restauration. Au nom de mon comité interministériel, qui s'occupe très attentivement du sujet depuis plusieurs années, je tiens à vous remercier sincèrement de cette occasion de faire connaître à votre Comité le résultat de nos travaux.

Bien qu'on m'ait fait remarquer que ce sujet pourrait être étudié en même temps que d'autres "sujets culturels", j'espère arriver à démontrer que les avantages d'encourager le développement des talents dans le domaine utilitaire des arts et métiers manuels ne peuvent pas être considérés entièrement sous le rapport de la valeur culturelle. A mesure que notre comité est devenu plus familier avec ce domaine, il s'est de plus en plus convaincu qu'il n'est pas possible de tirer des lignes de démarcation nette entre les différents, quoique connexes, points importants dont il faut avoir connaissance pour se faire une idée complète des arts et métiers manuels.

En ce qui concerne la discussion d'aujourd'hui, il serait très utile que j'arrive à faire naître des questions dans vos esprits au sujet de quelques-uns des

nombreux facteurs nécessaires pour l'encouragement des arts et métiers manuels utiles. J'espère que vous profiterez de toutes les occasions pendant l'interrogatoire pour explorer toutes les phases du sujet.

Je vous dirai tout d'abord que, dans l'étude de ce sujet, vous abordez un domaine qui offre d'importants avantages à presque toutes les personnes de notre pays. Dans d'autres domaines culturels, si important que soit chacun d'eux au développement d'une culture nationale complète, il est généralement reconnu que, dans la pratique, ces autres arts, ou domaines culturels, n'offrent pas tous un intérêt direct ou une valeur directe à toute la population. Au contraire, ils intéressent des sections variables de la population totale, selon les chances qui sont offertes à certains groupes ou individus de s'adonner à un ou plusieurs de ces arts.

Commençons donc par bien comprendre ce que signifie l'expression métier manuel, et faisons-nous une idée générale de ce qui entre en jeu dans l'encouragement des arts et métiers sur une échelle nationale. Permettez-moi de vous suggérer d'abord la définition de "Ce qu'on entend par métiers manuels", et ensuite de "ce qu'on entend par le mot art".

Le dictionnaire d'Oxford définit un métier manuel comme "un travail qui exige une habileté manuelle". Mais pour vous donner une meilleure idée de l'ampleur du terme, permettez-moi de vous citer un passage du livre "Handicrafts of the Southern Highlands", par M. Allen Eaton, de la *Russell Sage Foundation*, New-York. M. Eaton suggère que le terme peut comprendre:

toutes les choses que les gens confectionnent avec leurs mains, pour leur propre usage ou pour celui des autres; l'article peut être fabriqué entièrement à la main, y compris la préparation de tous les matériaux, et même la fabrication des outils employés, ou bien il peut être fabriqué en partie à l'aide de machines, comme dans la préparation du bois pour les beaux travaux d'ébénisterie, ou comme dans le filage à la machine des fils ou de la laine pour les métiers à tisser; mais, si le produit fini, de par sa nature même, est travaillé à la main, il fait partie des métiers manuels.

Et maintenant, attendu qu'il est très important que nous établissions un rapport entre les termes "art" et "métiers", je vais vous donner deux réponses à la question: "Qu'est-ce que l'art?". Si on demandait à 100 personnes ordinaires: "Qu'entend-on par le mot art?" on obtiendrait probablement 40, ou 50 ou même 60 tentatives différentes de définition. Il est peu probable que vous obteniez 100 réponses à votre question de la part de personnes ordinaires, attendu qu'un grand nombre s'embrouilleraient et renonceraient à définir le terme. Mais si vous posez la question à 100 artistes, vous obtiendrez probablement 100 réponses bien définies—quoique probablement différentes. Ces réponses iront de la simplicité à la complexité. Par exemple, voici une réponse complexe: "L'art représente un effort conscient de démontrer la capacité humaine de créer esthétiquement des effets agréables." Mais comme réponse simple, j'aime celle-ci: "L'art est la meilleure manière de faire une chose qui doit être faite." Cette simple définition du mot "art", je la tiens également de M. Allen Eaton, qui a passé de nombreuses années à travailler parmi les gens simples et ordinaires de la région des monts Apalaches et des états du nord-est.

Ce que je voudrais surtout essayer d'accomplir dans le temps mis à ma disposition, c'est d'encourager tous ceux qui sont ici à passer aux arts et métiers manuels d'une façon indiquant les importants avantages économiques, culturels et sociaux susceptibles de découler de l'encouragement donné à ce domaine. Nous avons tous été obligés de penser aux métiers manuels à une époque ou une autre. Certains d'entre nous n'ont pas exercé de métier depuis longtemps; d'autres exécutent de petits travaux de temps à autre; quelques-uns d'entre nous ont fabriqué de petits objets pour leur propre usage ou pour la maison d'autres ont fait de petites choses pour donner à leurs amis ou pour vendre. Mais je m'aven-

ture à dire que, à moins que le groupe réuni dans cette salle ne soit un groupe extraordinaire, la plupart d'entre nous avons tout simplement accepté le fait que les métiers manuels existent. Nous ne pensons plus à la grande importance des métiers manuels dans cet âge soi-disant moderne. Il est probable que nous avons également oublié qu'aucun de nous ne peut demeurer indépendant des travaux de l'artisan.

Ce point devient si important qu'il vaut la peine de consacrer quelques minutes à un exemple pour l'éclaircir. Supposons que nous soyons dans un wagon de chemin de fer et que nous nous mettions à réfléchir à la manufacture du siège en face de nous. Si nous pouvons ignorer la première idée que le siège est fabriqué à la machine, nous commençons à nous rendre compte qu'il représente le travail non pas d'un seul artisan mais peut-être d'une douzaine ou davantage. Nous pouvons évoquer rapidement le travail du rembourreur qui à son tour a dû compter sur le travail des dessinateurs et des tisseurs, et sur les ouvriers qui ont posé les sangles, les ressorts et cousu le liseré. Le siège est fermement assujéti à une base en métal. La plupart de ces choses ont été fabriquées entièrement à la machine ou par l'aide de machines. Mais en premier lieu, les dessins et les modèles initiaux ont dû être élaborés par des artistes et des artisans manuels. C'est en partie ce que je veux dire en suggérant que nous acceptons sans y penser le travail de l'artisan. Il se peut que nous n'ayons pas de rapports étroits avec les ouvriers manuels, mais il est important de comprendre et d'apprécier leur rôle dans la plus grande partie des choses que nous trouvons utiles dans l'existence quotidienne. Plus vous regardez autour de vous et plus vous réfléchissez aux choses qui vous entourent, plus vous vous rendez compte combien, au cours des nombreux stades de leur fabrication, elles ont dû dépendre du travail de l'artisan.

J'ai mentionné l'inévitable rôle de l'artisan dans la production des articles d'usage journalier. Permettez-moi maintenant de décrire peut-être un peu plus systématiquement et plus rapidement la place de l'artisan dans d'autres phases de la vie moderne.

Pour aller plus vite, je vais vous renvoyer à plusieurs pages du relevé de notre comité—dont des exemplaires sont à la disposition de ceux d'entre vous qui désirent avoir plus de détails et se faire une meilleure idée de l'importance du sujet.

En attaquant notre sujet nous devons immédiatement considérer le facteur qui présente le plus d'intérêt et d'importance pour la grande partie de notre population. C'est un facteur qui intéresse la classe des gens ordinaires de tous les pays et que l'on peut appeler les gens qui montent leur ménage.

Une analyse des salaires ou revenus moyens des Canadiens démontre clairement qu'une très petite fraction de notre population totale touche des revenus suffisants pour lui permettre d'acheter tous les articles manufacturés qui sont nécessaires aux besoins du ménage ordinaire. Une fraction encore plus petite reçoit des salaires qui lui permettent d'acheter des objets, de première nécessité ou de luxe, sans regarder au prix.

Quand on étudie ce sujet, on oublie souvent le facteur représenté par les grands avantages nationaux que l'on pourrait obtenir en encourageant les gens qui cherchent à monter leur ménage à fabriquer certains articles chez eux et principalement pour leur propre usage. Les pays scandinaves offrent l'exemple d'avoir depuis longtemps reconnu la grande importance économique de faire adopter ce programme aux gens ordinaires de leurs nations.

Permettez-moi de citer brièvement deux programmes de ce genre adoptés par la Suède et la Norvège. La Société suédoise des arts et métiers qui, me dit-on, a l'appui du gouvernement, dit ceci dans un de ses derniers rapports:

"Toutefois, la Société n'a pas borné ses efforts à améliorer la qualité des produits industriels; elle a également lancé une vigoureuse campagne pour améliorer le goût du public en général, et la norme des ménages des gens à petits salaires. Par une propagande incessante, par des expositions, des conférences, des cours, des

publications, elle a prêché au peuple suédois l'évangile de la culture domestique — pour lui faire comprendre la nécessité de meubler les maisons en meilleure harmonie avec les besoins réels et la vie moderne. En adressant ainsi ce programme à toute la population, plutôt qu'à certains groupes de la société, il était inévitable de ne pas donner au mouvement des arts et métiers un caractère social."

Le peuple norvégien a mis en œuvre un programme très utile d'arts et métiers et il l'a basé sur cette très simple nécessité: "aider les gens à s'aider eux-mêmes", ou "aider les gens dont les moyens sont limités à produire chez eux des objets pour leur usage et celui de leur famille". Rien ne sert de dire, comme on l'entend dire souvent: "Ce sont de petits pays et leur niveau d'existence est différent." Le principal est de savoir si ce niveau d'existence est meilleur et plus satisfaisant du point de vue national.

Je sais aussi que lorsque certaines gens réfléchissent sérieusement au sujet des métiers manuels pour la première fois, ils se mettent immédiatement à penser: "Si nous encourageons les gens à fabriquer les choses dont ils ont besoin, nous priverons d'autres personnes de travail." Mais si nous sommes prêts à envisager sérieusement et minutieusement ce sujet, nous voyons cette idée disparaître bientôt. Cette vue a été discutée dans plusieurs pays soi-disant modernes. Aux Etats-Unis, par exemple, il n'y a que quelques années, cette vue fut portée à l'attention du gouvernement fédéral par certains manufacturiers à l'esprit commercial. Ils perdirent certainement leur cause, mais leurs affaires ne perdirent assurément rien. Il existe un grand nombre de maisons pour lesquelles ces programmes de fabrication à la maison pour usage domestique ne nuiraient en aucune façon à la consommation totale des marchandises fabriquées commercialement. Citons parmi ces raisons:

- (1) Plus une personne peut fabriquer de choses pour son propre usage, plus elle peut économiser pour acheter celles qu'elle ne peut pas fabriquer commodément ou économiquement à la maison;
- (2) La nature humaine s'opposera à ce que les gens thésaurisent l'argent économisé grâce aux programmes de production domestique, et le désir naturel d'acheter des articles et de jouir des services à la portée des gens déterminera la façon de dépenser l'argent disponible;
- (3) La fabrication d'articles utiles et décoratifs à la maison et pour l'usage domestique signifie simplement pour beaucoup de gens (tous ceux qui ont de petits salaires), qu'ils produiront pour leur propre usage des choses qu'ils ne pourraient autrement jamais espérer posséder s'il leur fallait attendre d'avoir économisé l'argent nécessaire à l'achat d'objets commerciaux du même genre.

Le relevé contient une page citant un exemple d'un cas réel basé sur l'idée d'une simple production domestique pour usage à la maison. C'est un programme qui a été mis à exécution ici à Ottawa, non pas dans l'idée de faire l'usage dont je parle en ce moment, mais il représente un type très commun de production domestique pour programmes d'usage domestique. Je ne vous en donnerai pas tous les détails, mais il pourrait être utile de vous montrer de nouveau l'importance nationale d'encourager un tel programme. Il y a dans une colonne une liste d'articles de fabrication manuelle, divisée en deux parties; une partie est consacrée aux articles fabriqués pour usage domestique, et l'autre aux articles destinés à être donnés comme cadeaux à l'occasion de la Noël, de mariages, d'anniversaires, etc., ce qui représente une assez grosse dépense dans le budget ordinaire d'une famille. Une autre colonne contient le coût des matières premières ou en partie travaillées nécessaires à la fabrication de ces articles, et la troisième colonne indique l'augmentation approximative de richesse totale, basée sur une estimation commerciale prudente. Je vous en donne simplement le total. Les matériaux bruts ou en partie travaillés coûtent \$57.90 et l'augmentation totale de richesse pour la

maison, compte tenu des cadeaux, s'élève à \$173. La différence ne représente pas une économie réelle en argent, mais le montant qu'il n'est pas nécessaire de dépenser pour l'achat des articles indiqués dans la liste. J'estime qu'il est très important, dans le domaine de l'économie politique, de ne pas penser seulement aux dollars; mais de nous rendre compte que nous pouvons produire des richesses matérielles permanentes sans avoir à déboursier de l'argent dont nous pouvons avoir besoin pour autre chose.

Au lieu de priver des gens de travail, les résultats seraient tout autres. L'encouragement d'un intérêt national dans la culture des talents d'arts et de métiers créatifs ferait augmenter considérablement la demande pour les matières premières et en partie travaillées, et ouvrirait ainsi un nouveau champ très fertile aux fournisseurs de ces matériaux, aux spécialistes en enseignement technique, et aux distributeurs et marchands de produits finis.

* * *

Maintenant, en gardant à l'esprit les définitions des termes "art" et "métiers" nous pouvons nous faire une idée de l'importance de certains domaines spécialisés qui peuvent être exploités avec succès sur une échelle nationale. D'abord, examinons une manière de concevoir les domaines économiques, après quoi nous pourrions également passer en revue les champs moins tangibles mais cependant tout aussi importants, tels que ceux de l'éducation, des services sociaux, de la culture intellectuelle, des amusements, de la thérapeutique, etc.

Attendu que les domaines économiques offrent peut-être le plus d'intérêt à ceux qui cherchent à dériver des avantages directs et matériels susceptibles d'être calculés d'après une certaine mesure—disons la mesure des dollars et des cents—considérons d'abord six des plus importants intérêts économiques:

- (1) Récolte et assemblage des matières premières;
- (2) Fourniture des matières premières;
- (3) Production et fourniture des matériaux en partie travaillés, des outils et du matériel.

Si vous le permettez, je vous donnerai de temps en temps quelques chiffres, simplement pour souligner l'importance du sujet et vous pourrez vous en servir par rapport à notre propre population canadienne. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs et j'ai pris soin de ne pas forcer la note. Mais, malgré tout, je crois que vous admettrez qu'ils sont suffisamment significatifs pour mériter soigneuse attention.

En ce qui concerne les trois catégories que je viens de mentionner:

NOTE.—Il semble donc raisonnable que, à mesure que le public s'intéresse davantage aux arts et métiers créatifs au Canada, les trois domaines ci-dessus pourront arriver à fournir des matériaux, des outils et du matériel jusqu'à concurrence de \$50,000,000 par an.

- (4) Educateurs-instructeurs; démonstrateurs; auteurs d'ouvrages techniques; imprimeurs et libraires;
- (5) Artisans—(a) amateurs ou travailleurs chez soi—*majorité*;
(b) professionnels—*minorité*;
(studios, industries grandes et petites, programmes de métiers institutionnels, etc.)
- (6) Distributeurs et marchands de produits finis.

NOTE.—La valeur des produits finis, résultant des travaux et des services de ceux susceptibles de s'engager dans les domaines, 4, 5 et 6, pourrait fort bien arriver à accroître notre richesse matérielle nationale de *marchandises évaluées à \$150,000,000 par an.*

A la fin du relevé (page 28) vous trouverez certains domaines offrant des avantages économiques directs. Voici:

- (1) *La richesse matérielle du foyer* pourra être augmentée par des programmes pratiques de production à la maison pour usage domestique (voir exemple de la page 17).

- (2) La famille pourra faire plus d'argent par la fabrication d'articles pour la vente (*programmes d'industrie domestique*).
- (3) Des individus ou des groupes pourront à l'occasion organiser de *petites industries* qui trouveront d'importants débouchés domestiques ou extérieurs.
- (4) *Les artisans professionnels*: en se spécialisant dans certains métiers, les artisans expérimentés pourront exploiter des champs à peu près vierges au Canada, par exemple: le soufflage du verre, la fabrication de jouets, l'ivoire canadien (défenses de morse et de mammouth, et cornes de narvals); pierres semi-précieuses et travail des métaux; il y a beaucoup à réaliser dans les toiles et les lainages au Canada; et nous commençons à peine à nous rendre compte de ce qui peut être accompli au pays dans le domaine de la poterie.

Je voudrais dire quelques mots sur l'un de ces sujets. Je pourrais parler longuement de chacun d'eux, mais prenez le soufflage du verre, par exemple. Nous n'avons pas de souffleurs de verre au Canada, mais je sais qu'il y en a six très capables qui nous sont arrivés de Tchécoslovaquie, et qui ont travaillé pendant longtemps pour des têtes couronnées d'Europe. Ils sont maintenant au Canada et, à ma connaissance, seulement deux d'entre eux ont été engagés par l'usine de Research Limited. Leurs talents ne sont pas utilisés à bon escient, attendu qu'ils travaillent à la fabrication mécanique du verre—travail que peut exécuter avec succès n'importe quel ouvrier capable d'appliquer correctement la formule. Il importerait d'encourager ces gens à s'établir au Canada. Sinon, si nous ne leur accordons pas de subvention—ce sont des hommes d'affaires qui n'auraient pas besoin d'aide longtemps—si nous ne les encourageons pas ils s'en iront aux Etats-Unis qui seront heureux de les accueillir malgré le fait qu'il y ait là quatre grandes manufactures fabriquant principalement du verre à la machine. Mais les Etats-Unis ont aussi des ateliers de soufflage de verre qui seraient très heureux de profiter de l'habileté que ces artisans d'Europe possèdent incontestablement. J'ajouterai sous ce rapport que le Mexique est beaucoup plus avancé que nous et qu'il compte des souffleurs dont les produits commencent à se répandre à l'étranger.

- (5) *Peintres décorateurs* travaillant pour leur compte ou en collaboration avec des entreprises de décoration municipale, régionale ou nationale. Ce domaine de *décoration organisée des maisons* n'a pas encore été touché au Canada. En collaborant avec des architectes, ces artisans-artistes peuvent influer sur le goût public et aider les gens à rechercher des décorations plus esthétiques pour leur intérieur, sur une échelle dont nous n'avons encore aucune idée au Canada.
- (6) *L'industrie touristique* profiterait énormément de l'adoption d'un bon programme national d'arts et métiers au Canada. Les artisans domestiques et professionnels dans presque toutes les localités intéressantes du Canada pourraient se grouper pour organiser des programmes régionaux, provinciaux et nationaux destinés à attirer les touristes.

Note: les gouvernements de nombreux pays ont constaté que même si les mesures officiellement adoptées favorisaient en premier lieu les intérêts économiques, culturels et sociaux de chaque localité, les touristes ne tardaient pas à rechercher les produits distinctifs fabriqués dans les demeures de chaque pays.

- (7) *Les programmes d'établissement sur les terres et d'immigration d'après-guerre* devraient encourager les talents manuels; il faudra de l'argent pour l'achat de terrains, machines, instruments aratoires, matériaux de construction, tandis que l'artisanat fournira un grand nombre d'articles nécessaires et utiles pendant toutes les phases d'expansion agricole.

- (8) Les *travailleurs saisonniers*: agriculture, pêche, forêts, exploitation forestière, mines, industries saisonnières urbaines—pourront trouver de bonnes occasions de faire de l'argent à moments perdus en fabriquant des articles de bonne qualité pour leur propre usage ou pour la vente.
- (9) Les *personnes désavantagées* auront l'occasion de se rendre en partie, sinon complètement, indépendantes au moyen de métiers adaptés à leurs capacités et leur intérêt.
- (10) Les *fournisseurs de matériaux, les éducateurs et les marchands* de produits finis peuvent aider matériellement à l'expansion de l'industrie des arts et métiers canadiens parmi les artisans et les consommateurs.

Il est important d'essayer d'établir un équilibre entre ces intérêts économiques par une étude de certains avantages sociaux et culturels. Remarquez bien que ces domaines peuvent également offrir des emplois permanents ou partiels aux intéressés par l'encouragement des avantages qu'ils peuvent procurer à tous ceux qui en ont besoin. Aux pages 2 et 30 le relevé cite les intérêts suivants dans le domaine social et culturel:

Je vous ferai remarquer que le "foyer canadien" est de nouveau en tête de la liste, puisqu'il est évident que c'est le foyer canadien qui bénéficiera le plus de l'expansion dans les domaines suggérés, à savoir: économiques, sociaux ou culturels.

- (1) *Le foyer canadien* sera considérablement enrichi par les occasions multipliées d'inculquer des talents créatifs aux individus et aux familles.
- (2) *Les plans de construction* individuels, collectifs et nationaux ne devraient pas être jugés complets à moins que la construction des demeures ne soit suivie de programmes supplémentaires pour en rendre l'intérieur agréable; il est évident que le champ d'action de l'initiative personnelle est illimité—mais les Canadiens qui veulent embellir leurs foyers accueilleraient avec plaisir un service central et authentique auquel ils s'adresseraient pour avoir des idées et des directives.
- (3) *Les valeurs esthétiques et thérapeutiques* sont généralement reconnues par les préposés de sanatoriums et d'autres institutions comme efficaces dans le traitement des troubles physiques et mentaux; cependant, en dépit du grand nombre de malades qui reçoivent des soins dans les institutions, en temps normal et en temps de guerre, il se trouve en dehors des institutions beaucoup plus de gens qui ont également besoin d'avoir l'occasion d'éprouver les effets particulièrement salutaires dont ils pourraient profiter par l'entremise de programmes d'arts et de métiers créateurs organisés et dirigés avec soin.
- (4) *Programmes récréatifs* (distractions)
 - (a) Occupations de temps libre pour les *adultes*—seuls les adultes qui ont essayé de développer leurs talents créateurs sont en mesure d'apprécier pleinement les avantages et le contentement indéniables découlant des distractions ou des passe-temps utiles, qui reposent l'esprit des soucis du travail quotidien et des autres affaires courantes;
 - (b) Emploi pratique du temps pour les *enfants*—un besoin vital auquel il faut pourvoir dans les affaires d'un pays, consiste à fournir le moyen de bien employer le temps libre à toutes les classes de sa population; mais il convient tout particulièrement d'encourager les enfants à occuper leurs loisirs d'une façon pratique et intéressante pour eux; les autorités en matière de travail social peuvent claire-

ment démontrer que les enfants qui ont l'occasion de donner suite à leurs impulsions créatrices n'ont pas le temps de penser à développer leurs facultés de destruction; plus la population est concentrée, plus ce problème devient important pour la collectivité en général;

- (c) En proportion des occasions qui nous sont offertes de bénéficier des machines qui économisent du travail manuel, il est important de tracer des plans en vue de permettre aux adultes et aux enfants d'employer leurs loisirs d'une façon intéressante et pratique.

(5) *Folklore*—festivals: chansons, danses et travaux manuels

On devrait attacher beaucoup plus d'importance à ce domaine au Canada—étant donné surtout que nous avons un héritage si riche en traditions populaires.

Les nouveaux venus au Canada trouvent un réel plaisir à exercer leurs arts nationaux et à conserver leurs traditions, mais ils hésitent souvent à montrer leurs incomparables talents, à moins qu'il ne soit bien évident que cela sera bien accueilli et apprécié par leurs voisins.

Il suffirait d'un peu d'encouragement bien compris pour qu'ils consentent à faire contribuer leurs arts traditionnels et leur folklore au développement d'une culture nationale intégrale.

Certains d'entre vous savent peut-être que M. Robert England est revenu pour faire des recommandations susceptibles de proposer le maintien ou l'abolition de nos comités de civisme. Je l'ai vu hier et il tient à ce que j'annonce que, quoique les recommandations formelles ne soient pas rédigées, les propositions qui seront faites appuieront pleinement tout ce qui est de nature à encourager les programmes d'arts et de métiers populaires si goûtés de nos nombreux groupes de citoyens, anciens et nouveaux, d'origine européenne.

Il serait peut-être assez juste de dire qu'aucun autre sujet n'offre à lui seul un plus vaste champ d'action pour la jouissance des intérêts communs que le développement d'un goût véritable pour les arts et les métiers des gens du peuple. Il est donc très important que l'attention générale se concentre sur des questions d'intérêt commun, si nous devons jouir d'un harmonieux mélange d'intérêts tendant à créer un *véritable sentiment de la culture canadienne*.

Les Etats-Unis ont pour principe de stimuler l'intérêt des premiers immigrants européens, si je puis dire, même si les gens se considèrent comme de vrais Américains. Avant la guerre, il y avait des festivals populaires à Washington, mais par suite de l'encombrement qui y règne, ces fêtes ont maintenant lieu à Philadelphie. Les Américains ne se sont pas contentés d'obtenir la permission de continuer ces activités; ils leur ont encore assuré l'encouragement général; et dans les états du nord et de l'ouest central, ils organisent tous les trois ans une fête rustique très goûtée, où sont représentés quelque trente-deux groupes ethniques.

Juste avant d'en arriver à mes dernières remarques, je voudrais faire d'autres commentaires sur certaines idées économiques et culturelles capitales relativement à l'importance d'encourager les arts et les métiers manuels pratiques. Peu m'importe qu'il y ait un ordre spécial dans les quelques observations qui vont suivre, puisque j'ai toujours la conviction que ma tâche la plus importante en ce moment est de vous aider à explorer d'une façon aussi approfondie que possible vos propres idées en ce domaine.

Il est important de tenir compte de l'idée que voici malheureusement, dans notre rythme de vie moderne en Amérique du Nord, nous sommes allés un peu trop loin dans l'évaluation du temps en dollars et en cents. Les articles très souvent affreux qui sont offerts en vente aux masses en montrent bien les résultats. Il est dommage que tant de gens pensent que les produits doivent passer par un magasin de détail ou quelque autre service commercial avant de subir ce qu'un journal local a appelé, la semaine dernière, "l'épreuve de l'acidimètre". Ces gens

ne semblent pas savoir qu'il existe encore aujourd'hui des métiers manuels exercés par des personnes qui consacrent à leur temps un temps et un effort plus considérables que le prix que pourraient leur offrir les spéculateurs. Ce travail créateur est organisé et exécuté sans penser à vendre le produit une fois qu'il sera fini. En réalité, les magasins de détail ont cessé depuis longtemps de tenir certains produits de l'artisanat, simplement parce qu'ils n'en tirent aucun bénéfice, s'ils donnent un prix raisonnable à l'artisan. Ainsi, les bois bien sculptés et bien finis ne trouvent plus maintenant d'acheteurs que dans les maisons commerciales de grand luxe, et les artisans confectionnent une grande partie de ces articles pour leur usage ou leur plaisir personnels, ou simplement pour les donner à des amis. De même, les cuirs bien conçus et repoussés, peints et finis avec art, sont rares sur nos marchés, et pourtant je crois que la plupart d'entre nous seraient des plus surpris de voir le volume d'affaires qui se fait sur les fournitures de maroquinerie. Les travaux à l'aiguille ne trouvent également place que sur les comptoirs d'un très petit nombre de magasins de détail, mais il n'y a probablement pas d'industrie qui à elle seule soit plus considérable dans aucun pays du monde. Les femmes de la plupart des pays se font gloire non seulement de leurs broderies les plus utilitaires, mais aussi de leur capacité de faire des décorations simples ou soignées—selon l'usage auquel l'article est destiné.

Les méthodes actuelles de budgéter de petits revenus en espèces pour les besoins des familles ne permettraient à la partie très considérable et très importante de notre population qui entre dans cette catégorie, que d'acheter les articles utilitaires et décoratifs tout faits les moins chers pour leurs foyers.

Il est très important de donner la chance aux gens de montrer qu'ils s'intéressent à leur propre milieu, et je voudrais simplement vous donner un exemple à ce sujet: nous trouvons chaque soir dans tous les quotidiens du pays de deux à dix colonnes des mêmes annonces nous disant comment disposer notre mobilier, comment décorer nos maisons, comment nous habiller—et il n'en manque pas sur la façon de s'habiller—qui nous apportent non pas des idées canadiennes, mais des idées de l'Amérique du Sud, du Mexique et d'autres pays semblables. Or, voici quelque chose que l'on appelle un chapeau—je ne sais pas si vous pouvez voir de vos sièges—mais c'est un objet qui porte le nom de chapeau et cela vient de l'Amérique du Sud; et il y a plusieurs autres colonnes qui répandent des influences mexicaines dans notre pays. Il y a peut-être plus de modes mexicaines que de modes canadiennes dans les colonnes de nos journaux—et cela nous vient en général des maisons de modes d'Hollywood et de New-York. Et il y a une raison à cela. Le peuple mexicain jouit d'un crédit de \$100,000 pour élaborer son programme national de renouvellement des créations et des métiers manuels, et nous en ressentons indirectement les effets. Puis, nous avons des colonnes sur les travaux à l'aiguille indiquant que "Seule Laura Wheeler peut produire des légumes aux couleurs aussi gaies." Je connais un village de Doukhobors dans l'Ouest du Canada—non pas de ceux qui nous ont créé tant d'ennuis dernièrement—dont les habitants sont capables de faire venir des légumes tout aussi beaux aux endroits convenables, et je voudrais bien avoir un échantillon de leurs travaux de broderie, que tout le pays devrait connaître. Nous sommes influencés par les maisons d'importation. Chaque fois qu'elles tiennent, disons, une exposition des produits des Antilles à New-York, il nous faut en voir les effets pendant la saison suivante. Ces expositions ont lieu dans des endroits comme le Metropolitan Museum, et vous êtes certains de voir des costumes faits d'après des modèles de ce pays, la saison suivante. Il en est de même pour les expositions guatémaltèques. Lorsqu'il y a une exposition de ce genre, nous voyons fatalement des trucs guatémaltèques dans les modes de la saison suivante.

En reprenant mes notes pour faire quelques autres observations, permettez-moi de vous faire remarquer que le besoin de sacrifier la qualité suscite le besoin de se réapprovisionner en marchandises à une allure beaucoup plus rapide que si l'on pouvait se procurer de meilleurs produits.

Plusieurs familles canadiennes habitent des régions où leurs chances d'améliorer leur niveau de vie, au point de vue économique et culturel, se limitent à ce qu'elles peuvent faire pour elles-mêmes et pour les autres dans leurs propres foyers ou dans leurs propres localités.

Malheureusement, la plus grande partie de notre population doit acheter des articles fabriqués en série, qui, trop souvent, sont conçus et faits à plusieurs centaines ou milliers de milles de leur milieu propre. Cela prive ces gens de l'occasion de profiter des valeurs et des agréments culturels qui reflètent le goût de leur entourage.

(Référence: l'influence des colonnes stéréotypées et des magasins en série n'est pas canadienne.)

Mais, lorsque les gens sont encouragés à faire des choses pour leur usage et leur plaisir personnel, ils s'efforcent invariablement de conserver et de développer les talents culturels particuliers à la vie familiale ou collective qu'ils connaissent le mieux. Grâce au soin avec lequel ils choisissent et façonnent leurs matériaux, ils fabriquent des articles utiles et décoratifs ayant non seulement une valeur matérielle de beaucoup supérieure à ce qu'ils pourraient payer pour ces articles, mais offrant aussi des avantages culturels importants qui n'ont pas de prix.

En arrivent au terme de cet exposé, permettez-moi de parler de plusieurs recommandations typiques faites à notre Comité par des autorités qui ont représenté leurs propres sphères d'influence dans la discussion de cette question. La recommandation qui est revenue le plus souvent sur le tapis est probablement celle-ci, savoir: que le gouvernement fédéral donne officiellement plus d'encouragement et de directives aux arts et aux métiers manuels utiles du Canada.

Un certain nombre de spécialistes ont signalé que l'établissement d'un service de renseignements central, authentique et complet pourrait réaliser beaucoup en fait d'éducation et d'encouragement. Ce service permettrait aux provinces, aux régions, aux localités, aux groupements et aux individus de se renseigner sur ce qui se passe dans le monde des arts et des métiers manuels, non seulement dans tout le Canada, mais aussi aux Etats-Unis et dans les autres pays. (Voir "Craft Horizons".) Ce service devrait également disposer de renseignements à jour concernant les matières premières, le matériel, les outils, ainsi que les centres d'entraînement et de formation pour les individus de même que pour les groupes organisés.

Il y a ici une autre pièce que vous aimeriez peut-être examiner plus tard, si vous avez le temps. "Craft Horizons", publié aux Etats-Unis, offre un service éducatif à toutes les associations d'artisanat désireuses de se renseigner sur ce qui s'accomplit à ce sujet, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans les autres pays. Cet exemplaire-ci fait parfois allusion aux programmes canadiens, ce qui est de nature à nous encourager.

Les intérêts plus spécialisés dans les divers domaines déjà indiqués ont, naturellement, donner lieu à un grand nombre de recommandations. A mesure que le goût du public pour les valeurs générales en question se développera, chaque domaine obtiendra plus d'appui et plus d'encouragement.

Je voudrais, avant de terminer, me faire un devoir tout particulier d'insister sur une autre considération d'importance vitale. La question d'encourager les arts et les métiers manuels utiles est d'autant plus importante, au point de vue national et même universel, que l'on peut considérer ces activités comme les seules qui offrent aux gens du peuple des avantages réellement indépendants des différences sociales, économiques, politiques, religieuses ou ethniques. Cette question présente des possibilités d'un intérêt si général dans tout le pays que l'on peut fort bien la développer et la regarder comme quelque chose de susceptible de fournir une base solide pour commencer à édifier la culture vraiment nationale et canadienne que nous désirons depuis longtemps. Plusieurs autres pays ont constaté que pour enrichir la vie nationale, il est nécessaire de stimuler les intérêts communs et non contradictoires par l'entremise des arts et des métiers

créateurs. En traçant des plans pour la restauration canadienne d'après-guerre, nous devrions nous préparer à offrir aux Canadiens un programme bien équilibré. Et nos plans ne pourront être considérés comme bien équilibrés que si nous ajoutons à nos théories sur le progrès économique et social, les réflexions tout aussi importantes qui feront progresser la culture nationale.

Notre Comité a sérieusement étudié les vues ci-dessus et les a contrôlées avec autant de soin que le permettaient les moyens et les services dont il a disposé jusqu'ici.

Il en est arrivé à certaines conclusions qui sont exposées sous forme de recommandations, en vue de jeter les bases d'un service d'arts et de métiers manuels utiles pour le Canada. Ces recommandations, au nombre de sept, se trouvent à la page 5 du tableau synoptique dont j'ai parlé à plusieurs reprises. Pour votre commodité, elles ont été annexées à cet exposé. Je crois qu'elles arrivent très tard. Au nombre de sept, elles sont ici à votre disposition, si vous voulez y jeter un coup d'œil.

Je voudrais vous faire remarquer qu'elles sont essentiellement analogues aux dernières recommandations qui figurent dans le rapport du Sous-comité de politique agricole, qui a été soumis au Comité consultatif principal de la restauration. C'est son rapport (qui a été déposé comme pièce à l'appui). Ses recommandations sont semblables à celles que vous avez devant vous.

Les propositions formulées dans le tableau synoptique représentent peut-être des idées un peu plus élaborées et définitives, vu qu'il a été possible alors d'accorder plus d'attention à la construction des recommandations utiles, que lorsque le Comité du programme agricole a demandé à avoir la matière de ces recommandations. Il faut espérer, par conséquent, que votre Comité sera en mesure d'appuyer les vues et les recommandations combinées du Comité de politique agricole et de notre propre comité.

On compte qu'en commençant de la façon indiquée, le gouvernement fédéral aurait, pour étudier la question en détail à la fin de l'enquête qui a été proposée, un rapport complet, et basé sur les faits, des intérêts, des besoins et des possibilités qui existent dans toutes les parties du Canada. Ce rapport fournirait un fondement pour déterminer exactement la nature et l'étendue des services que le gouvernement pourrait offrir à juste titre en vue d'encourager le développement des arts et des métiers manuels utiles chez les Canadiens.

Tous ceux qui jusqu'ici ont pris sérieusement en considération l'importance de développer ce domaine sur une échelle nationale, croient fermement qu'à mesure que s'éveillera l'intérêt général pour les valeurs nationales comprises dans cette question, le gouvernement fédéral peut s'attendre à recevoir de plus en plus d'éloges pour avoir entrepris de constituer un service destiné "à découvrir, à encourager et à diriger l'application pratique des arts et des métiers manuels utiles".

*Recommandations du Comité interministériel des arts et
des métiers manuels du Canada*

1. Que le gouvernement fédéral porte un intérêt authentique à l'établissement d'un service national pour l'encouragement des activités relatives aux arts et aux métiers manuels utiles du Canada;
2. Qu'il vaudrait mieux mettre l'organisation de ce service sous la direction générale de la Galerie nationale du Canada, à titre de prolongement ou de complément de son service d'art national existant;
3. Que, tout en confiant l'élaboration du programme à la direction générale de la Galerie nationale du Canada, des mesures spéciales soient prises en vue de collaborer étroitement avec le ministère de l'Agriculture et tous les services ruraux, afin de réaliser des avantages qui seront appréciés, en particulier, par notre grande population rurale;

4. Que la Galerie nationale du Canada soit autorisée à prendre les dispositions nécessaires pour mener une enquête nationale approfondie en vue d'acquérir une idée complète et détaillée des activités actuelles et des intérêts, des besoins et des capacités virtuels, qui existent dans toutes les parties du Canada;

5. Que, pendant l'enquête nationale, des plans soient préparés en vue de la tenue d'une exposition nationale qui présentera au grand public une revue complète des arts et des métiers manuels caractéristiques du Canada;

6. Qu'en vue d'aider à l'organisation et à la direction de l'enquête et de l'exposition nationale, et aussi à l'établissement d'un plan pour faire concorder comme il convient les intérêts du gouvernement fédéral avec les intérêts des provinces ou des autres collectivités en ce domaine, il serait utile d'autoriser la constitution d'un conseil consultatif des arts et des métiers manuels du Canada;

7. Qu'il est nécessaire de prendre immédiatement des dispositions pour la conduite de cette enquête nationale, afin de tirer le meilleur parti possible des nombreuses relations déjà établies à ce sujet, et de jouir plus tôt des avantages qui résulteront de tous nos plans de restauration et de rétablissement d'après-guerre. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je veux tout d'abord attirer l'attention des trois hauts fonctionnaires du Comité interministériel des arts et des métiers manuels sur le fait que notre Comité a écouté sans poser une seule question, pendant qu'on lui a présenté l'exposé, bien que les membres du Parlement aient toujours le droit de poser des questions à un témoin. Cet exposé est terminé. Vous plaît-il, mesdames, messieurs, de poser des questions? J'ai l'intention, si le temps le permet, de demander plus tard au directeur de la Galerie nationale, M. McCurry, et au Dr Bouchard de dire quelques mots sur cette question. Voulez-vous commencer par poser des questions à M. Russell et à M. McCurry? Très bien, procédons alors à l'interrogatoire.

M. MATTHEWS: J'allais dire, monsieur le président, que j'ai rarement entendu ici un exposé tout aussi intéressant que celui de ce matin. C'est une diversion qui repose des programmes de dollars et de cents que nous avons entendus—et je ne les critique pas. Le Canada a certainement besoin de développement culturel, et, pendant que M. Russell donnait lecture de son exposé, mon esprit revenait à un voyage très agréable que j'ai fait en automobile, il y a quelques années, à travers les campagnes de la province de Québec. Ma femme et moi fûmes profondément impressionnés par les travaux manuels étalés le long des routes, merveilleuses expositions de tapis. J'ai entendu des centaines de personnes parler de ces étalages qui les avaient intéressées. N'allez pas mal interpréter la question que je vais poser, mais je me demandais si votre organisme a eu quelque chose à voir avec le développement de cet art ou s'il s'est développé tout seul?

Le TÉMOIN: Le gouvernement de Québec lui a peut-être frayé la voie en accordant officiellement son patronage aux programmes de métiers manuels d'envergure provinciale. On a consacré une grosse somme à ce programme.

M. Matthews:

D. Alors, le succès qui a couronné les efforts de ces artisans indique que les autres provinces pourraient suivre leur exemple?—R. Mais, bien sûr; je voudrais simplement dire que, pendant que les gens de Québec ont réalisé leur programme avec l'appui du gouvernement provincial, dans tout le pays, de petites localités ont mené à bien d'autres programmes, surtout pour leur propre usage. Ces collectivités n'ont pas pu profiter du voisinage des Etats-Unis, des centres commerciaux métropolitains, et ainsi de suite. Partout dans l'Ouest du Canada, il y a des groupes qui font de l'excellent travail, et nous croyons qu'il est également important de les mettre au courant de ce qui se passe dans le pays. Cette année même, la Nouvelle-Ecosse a aussi créé un organisme officiel pour encourager ces travaux. Il ressemble un peu à celui de la province de Québec, mais il suit en grande partie le programme du New-Hampshire.

D. Au sujet de votre remarque, j'ai eu le privilège d'être en relations étroites avec un bon nombre de personnes d'ascendance européenne, et plus vous connaissez leur vie de famille, plus vous connaissez leur culture. Il m'a toujours semblé que nous ne tirons pas tout le profit que nous pourrions de cette culture au Canada. J'allais vous demander quel serait le meilleur moyen d'y arriver; serait-ce sous la direction du gouvernement provincial, comme c'est le cas de Québec?—R. Nos recommandations ont été rédigées après avoir considéré un très grand nombre de facteurs, et cela en est un. Nous ne voyons aucun intérêt à nous asseoir derrière un bureau, à Ottawa, et à tracer un programme photocopié. Nous voudrions avoir la chance d'approcher les autorités dans leurs différentes sphères d'influence. Naturellement, il faudrait rencontrer plusieurs représentants des intérêts de ces divers groupes ethniques, et, en se basant sur les recommandations qui découlent, cela va de soi, de leurs intérêts et de leur expérience, on préparerait un rapport au point, et le gouvernement pourrait ensuite voir quel est le genre de service d'enseignement ou de direction qu'il est en mesure d'offrir. Je crois que l'on saurait gré au gouvernement fédéral d'entrer tout d'abord en pourparlers avec les gens qui ont la compétence et les qualités nécessaires pour représenter leurs propres intérêts. Le meilleur programme que nous puissions concevoir serait d'appuyer les services utiles dans les diverses provinces.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. McDonald:

D. Lorsque vous avez parlé des autorités, il y a un instant, vouliez-vous faire allusion aux gouvernements ou à certains organismes ou groupes ethniques qui s'intéresseraient ou qui s'intéressent à ce genre de travail, comme l'a dit tantôt M. Matthews au sujet des gens de la province de Québec?—R. Exactement; nous croyons qu'il faudrait approcher des représentants de chaque gouvernement provincial. Les ministères provinciaux de l'Éducation, les services de cours publics universitaire ou agricoles, les instituts féminins de tout le pays, etc., s'intéressent beaucoup à ce programme. Ils font de leur mieux, à l'occasion, mais ils n'ont jamais eu l'avantage d'avoir un service central de renseignements ou de direction à leur disposition. Ils font beaucoup de travail bénévole, et il est certain qu'ils maintiennent le coût de l'éducation à son minimum. Les associations religieuses sont très zélées pour divers aspects de cette question. Nous avons d'abord et avant tout conçu ce programme pour encourager les arts et les métiers domestiques, mais, plus nous avançons, plus nous constatons qu'il nous faudrait être prêts à tout considérer, depuis les arts et les métiers domestiques jusqu'aux travaux professionnels, y compris la création et la fabrication des prototypes pour la production en série dans les grandes industries. Par conséquent, nous aimerions beaucoup avoir l'occasion d'approcher les industries susceptibles de s'intéresser à penser en fonction des efforts déployés dans les arts et les métiers créateurs du Canada plutôt que de copier les modes des expositions mondiales, et ainsi de suite. Il y a peut-être là des suggestions et des stimulants, mais les idées canadiennes devraient avoir plus de chances de se répandre.

D. Est-ce que ces divers groupes du Canada peuvent se comparer avec les Canadiens-français dans la province de Québec?—R. Un très grand nombre le peuvent.

D. Votre exposé fait allusion au soufflage du verre par les Tchécoslovaques. Est-ce que ces groupes de Tchécoslovaques, qui se trouvent ici et là, pourraient former un noyau pour donner de l'extension à leurs métiers manuels?—R. Ils l'ont déjà fait dans certains cas. Il y a, par exemple, l'entreprise de la chaussure Bata et la Fischl Glove Company. Il y en a un groupe, quelque part en Ontario, je ne sais pas si c'est près de Pembroke; ces gens sont très habiles dans la préparation du lin, et, grâce à eux, nous pourrions peut-être enfin obtenir ce que

désirent les femmes canadiennes, c'est-à-dire un fil de toile canadien. Les Tchecoslovaques sont de bons organisateurs, et ils savent comment faire progresser l'industrie. Ils possèdent l'habileté technique et la connaissance des affaires.

M. Ross:

D. Il me semble que nos Indiens de l'Ouest ont un talent naturel pour les travaux manuels. Est-ce que j'ai raison?—R. Oui, monsieur. Notre premier rapport mixte a utilisé une suggestion venant d'Indiens de la côte de l'Ouest. Il s'agissait d'un simple motif décoratif de grandes possibilités. Malheureusement nos Affaires indiennes—je ne sais ce que je peux dire ici en toute sûreté...

M. CASTLEDEN: Dites la vérité.

Le PRÉSIDENT: Seulement, n'allez pas vous rétracter.

Le TÉMOIN: Notre division des Affaires indiennes a un service de travaux manuels. On l'a beaucoup critiqué, car il s'efforce, en produisant des objets en masse, de concurrencer les autres industries, au lieu de cultiver les talents naturels des indigènes et de les encourager. Il se peut qu'on leur ait demandé de fabriquer des objets qui pouvaient l'être mieux et d'une manière plus satisfaisante par les industries. Les gens de la côte de l'Ouest, particulièrement, ont développé un genre d'appréciation artistique, de dessin, de dextérité manuelle qui quelquefois est plus apprécié à l'étranger qu'au Canada, pour sa valeur artistique réelle et son mérite potentiel.

M. Ross:

D. Je crois que s'ils étaient aidés et encouragés à s'orienter dans ce sens, ils se développeraient beaucoup plus et feraient plus de progrès avec un minimum d'aide.—R. Oui.

D. Ou avec une aide relativement minime.—R. Oui. Malheureusement, ils ont été découragés parfois. Laissez-moi vous en fournir un exemple. Le gouvernement canadien a agi sagement en faisant l'acquisition d'un dépôt d'argilite, l'ardoise dont les Indiens se servaient pour la sculpture de vaisselle de cérémonie, de totems et de statuettes. Ces objets d'art sont exposés aujourd'hui dans la plupart des grands musées du monde. En réalité, on ne trouve plus au Canada que quelques-unes de ces meilleures sculptures. Il n'y a que deux sculpteurs qui réussissent ce genre d'art natif avec grand succès. L'un d'eux conduit un bateau de pêche ou une embarcation à moteur. On lui demandait il y a quelque temps pourquoi il ne faisait plus de sculpture. Voici ce qu'il répondit: "Vous nous dites d'agir comme des blancs et non pas comme des Indiens". C'est malheureux. Il possède un talent qui est grandement apprécié et il devrait être encouragé.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. McNiven:

D. Avez-vous vu les cravates fabriquées par les Indiens des diverses réserves?—R. Oui, j'en porte une actuellement. Je me demande pourquoi encourager les Indiens du Canada à tisser des plaids écossais. Il y a peut-être trop d'Écossais ici pour que je me hasarde sur ce terrain.

M. CASTLEDEN: Il peut se trouver des Écossais parmi les Indiens.

Le TÉMOIN: Réellement, il doit y avoir une bonne raison.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

M. Matthews:

D. Jusqu'à quel point enseigne-t-on les arts domestiques dans les établissements de cure à travers le pays?—R. Les établissements de cure?

D. Je veux parler des maisons de santé.—R. Comme j'en ai à peine fait mention, leur valeur est reconnue par les autorités des sanatoria ou institutions analogues. Celles-ci font surtout valoir la vertu de la thérapie professionnelle.

Mais aux États-Unis on fait de plus en plus des expériences, par exemple, pour que les fous furieux prennent un intérêt au travail créateur; et on constate que lorsqu'il est possible d'intéresser les internés à un certain travail, ils ne songent pas à tout détruire ce qui leur tombe sous la main. Fort heureusement, les déments de cette catégorie sont peu nombreux. Comme je l'ai dit, il y a un grand nombre de cas indéterminés qui, s'ils ne doivent pas être dans les institutions, répondraient au traitement.

M. McNiven:

D. Vous avez parlé de l'Ouest du Canada. Etes-vous au courant du projet élaboré par la *Searle Grain Company*?—R. Oui. Notre comité a correspondu avec le major Strange.

D. Pouvez-vous nous donner un court aperçu de ce projet et nous faire savoir ce qui a été accompli?—R. Je crois savoir que le major Strange est venu dans l'Est du Canada et qu'il a rencontré M. Oscar Bériau, du gouvernement de Québec, directeur de l'école provinciale des arts manuels. M. Strange est directeur du service de publicité de la *Searle Grain Company*. Il a cru qu'il pourrait tenter une innovation dans le domaine de la publicité; que s'il pouvait intéresser les femmes au tissage à la main d'objets non pour être offerts en vente, mais pour usage domestique, on obtiendrait de bons résultats pour cette entreprise.

D. Et pour le pays également?—R. Oh! oui; et pour ceux qui bénéficieraient de ce service. La compagnie a établi un service d'éducation et des cours intensifs ont été donnés. Je me suis laissé dire que les cours étaient très suivis; en réalité, on a dû refuser des élèves dont les noms ont été placés sur une liste. Le major Strange et la *Searle Grain Company* sont à ce point convaincus de la valeur du projet qu'ils ont prétendu devant notre comité, et ils espèrent que le gouvernement y donnera son attention, que d'autres industries pourraient songer à établir des genres différents d'arts créateurs et des programmes d'arts manuels. Je sais que l'Aluminum Company of Canada, à Arvida, s'intéresse au projet et qu'il ne faudrait pas beaucoup de persuasion pour la décider à y affecter une importante mise de fonds; je ne mentionnerai pas le montant, mais il est plus que suffisant pour établir un centre collectif modèle d'art et de travaux manuels, qui serait d'un grand avantage pour la population.

D. Le projet de la *Searle Grain Company* s'étend-il au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta?—R. Oui, aux trois provinces des Prairies. Le programme du Manitoba est en grande partie sous la direction du Père Deschambeault, et celui de la *Searle Grain Company* est appliqué en Saskatchewan et au Manitoba. On n'en est qu'aux débuts. On n'a pas encore eu l'occasion d'appliquer le programme dans tous les centres. Nos différents groupes ethniques désirent y participer en grand nombre. Les gouvernements provinciaux devraient offrir au moins les aménagements pour encourager ce genre de travail. Nous espérons pouvoir aborder cette question lorsque l'occasion s'en présentera.

D. Une école a été ouverte à Regina et on a déjà tenu une ou plusieurs expositions de travaux très intéressantes?—R. Oui.

Mme Nielsen:

D. J'étais d'avis qu'on pouvait faire beaucoup plus dans ces cas avec les enfants qui fréquentent encore les écoles. Je me souviens qu'il y a plusieurs années, en Angleterre, on a lancé dans les écoles publiques ordinaires des programmes identiques à ceux mentionnés ici au sujet des arts et travaux manuels; on enseignait dans les écoles le filage, le tissage et autres choses du genre. Je sais que l'enseignement est très difficile dans les écoles rurales, mais je crois que les talents artistiques que possèdent quelques-uns des enfants sont ruinés avant qu'ils ne quittent l'école, par le professeur qui dit tout simplement: "Copiez ceci." Je soutiens que c'est désastreux. Cela ruine tout talent que les enfants peuvent avoir. Je soutiens que s'il y a un domaine où ce travail devrait être enseigné

c'est bien dans les écoles de formation professionnelle, les écoles normales, afin que les professeurs puissent l'enseigner et le répandre dans les écoles rurales; à leur tour les élèves retourneront dans leurs foyers et enseigneront à leurs mères ce qu'ils ont appris à l'école, contribuant ainsi à établir une fondation solide. Êtes-vous de cet avis également? Qu'en pensez-vous?—R. Certainement. Tous les sous-ministres ou directeurs des ministères provinciaux d'Instruction publique ont été mis au courant de cette étude et nous ont fait parvenir des réponses très encourageantes. Ils ont un exemplaire du plan général, et quelques-uns d'entre eux commencent à s'y intéresser de plus en plus, par exemple, en ce qui concerne les services d'instruction technique et autres dans tous les cours depuis le cours primaire. Au fait, la *Canada-Newfoundland Education Association* a dressé une excellente ébauche de recommandation où il est dit que le temps est venu d'introduire les arts et métiers dans toutes les classes, depuis la première jusqu'au cours universitaire.

D. Dans les écoles rurales se pose naturellement, bien souvent, le problème d'obtenir le matériel nécessaire, n'est-ce pas? Je veux dire que certaines choses naturelles peuvent être utilisées et exploitées, certaines teintures extraites des plantes, et le reste, mais qu'il y a toujours certaines pièces d'installation à se procurer.—R. Je pense qu'il y a là une difficulté d'ordre mécanique, et qu'un peu plus de soin appliqué à la coordination des intérêts et services divers de fournitures la résoudrait.

D. Alerte à donner aux gouvernements.

M. CASTLEDEN: Je pense que toutes les recommandations du présent mémoire recevront l'appui du Comité. Je suis de ceux qui croient que, pour vivre dignement, chacun doit avoir des moyens de subsistance. Nous avons ici l'expression spontanée du peuple canadien. Il y a là, je pense, plusieurs points que nous devons approuver de tout cœur. Voilà un véhicule par lequel la population canadienne pourrait s'exprimer, où elle pourrait prendre un intérêt commun. Le fait qu'il est inhérent à la nature humaine de s'extérioriser trouve sa meilleure preuve dans la présence, partout au Canada, de ces arts et métiers naturels. Je pense que la tâche accomplie en Nouvelle-Ecosse par le mouvement coopératif, qui y a fait progresser l'artisanat, est merveilleuse. J'approuve Mme Nielsen quand elle affirme que les arts devraient figurer au programme de nos écoles, que nos gens devraient cesser de n'apprendre qu'à copier ce qu'ils voient. Il faut exprimer notre mentalité canadienne. Il y a aussi combien de passe-temps agréables qui, je pense, devraient faire partie de la vie canadienne. Il faudrait que les Canadiens aient plus que jamais l'occasion d'exprimer leur personnalité, et en résolvant nos problèmes économiques, j'espère que nous en fournirons à notre peuple des moyens encore plus grands qu'à l'heure actuelle. Je ne crois pas qu'une seule voix s'élève au sein du Comité pour s'opposer à ce mémoire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, je voulais demander à notre vieil ami, le Dr Bouchard, de dire quelques mots. Deux ou trois membres du Comité viennent d'entrer dans la salle. Ils étaient absents tout à l'heure. Je sais que Mme Nielsen est du groupe. Pour leur gouverne, je puis dire que le Dr Bouchard est un ancien député qui a passé presque toute sa vie, sauf le temps où il séjournait à Ottawa, parmi les cultivateurs, à la campagne. Je l'invite à dire quelques mots, et je prierai M. McCurry, directeur de la Galerie nationale, d'en faire un succinct résumé pour notre gouverne. J'appelle maintenant le Dr Bouchard.

Le Dr J.-G. BOUCHARD: Monsieur le président, vous avez été bien aimable de m'inviter parmi vous à retrouver, encore une fois, les membres du Comité dont la plupart étaient autrefois mes collègues. Je me réjouis également de lier connaissance avec les nouveaux. J'aime sentir une atmosphère. Je me souviendrai certainement comme de l'un des plus heureux jours de ma vie de celui-ci puisque,

aujourd'hui, le sujet de l'artisanat est enfin entamé dans un Comité de la Chambre des communes, Comité qui ne s'occupe, généralement, que de questions d'ordre économique.

Je ne parlerai que deux ou trois minutes, parce que M. Russell a plus ou moins épuisé la matière. Mais je voudrais signaler un ou deux points à votre attention. Un membre du Comité a déclaré avec raison qu'il est inutile de tenter la restauration du monde par les seuls moyens économiques. Personnellement, j'ai souvent soumis des propositions d'ordre culturel ou autre à un grand nombre de comités; mais vous ignorez peut-être que, souvent aussi, j'ai été la victime de rappels polis à l'ordre par les présidents de ces comités. Je me réjouis donc vivement de l'invitation qui m'a été faite par le président de votre Comité. Nous avons grand besoin d'idéalistes. Les idéalistes d'aujourd'hui sont les réalistes de demain. Il nous faut peut-être autant de peintres et d'architectes qu'il nous faut de banquiers, d'économistes et d'industriels pour restaurer un ordre mondial où la vie puisse être tenable.

Mon intérêt dans les arts et métiers remonte aux jours de mon enfance, alors que ma mère tissait. Ma femme apprit d'elle à tisser, sauvegardant ainsi la tradition. J'insiste moins sur les gains à réaliser de cette manière que sur le plaisir que ces travaux procurent. Je me flatte beaucoup, par exemple, de posséder un complet de laine noire qui n'est pas de ceux qui trouvent facilement un marché, mais provient d'une dame du nom de Gagnon, de Saint-Epiphan, comté de Témiscouata. Je crois que ce comté ne vous est pas inconnu. Je voudrais qu'il s'agisse de Kamouraska, mais il s'agit de Témiscouata, comté rendu célèbre par son héros, le major Triquet, et par le cousin de ma femme, que vous entendez quelque fois à la Chambre des communes, à ce qu'on m'affirme.

M. MACNICOL: Jean-François Pouliot est un excellent homme.

Le Dr BOUCHARD: Si vous tenez à le nommer, en effet. Ce qui importe, c'est moins de prix du complet en question; je l'ai payé \$17. Un jour que la laine ne trouvait pas de marché, je me rappelle que ma femme m'avait tissé un complet qui me coûtait 50 cents; c'est-à-dire juste le prix de la laine. Le complet était en laine noire, laine qui n'a aucune valeur sur le marché. Tout dépend de l'habileté de la tisseuse, et il y a tant d'agrément au métier de tisserand. Nous serons appelés à plus de loisirs dans l'avenir. Je ne crois pas aller loin en affirmant qu'à l'usage des loisirs se mesure, plus qu'à tout autre étalon, le progrès de la civilisation. Si vous demandez à quelqu'un dans la rue, même lorsqu'il s'agit d'un député, ce qu'il fait de ses loisirs...

Mme NIELSEN: Nous n'en avons pas.

Le Dr BOUCHARD: En effet. Je vous le concède. Mais si vous demandez à quelqu'un ce qu'il fait de ses loisirs, vous aurez une idée de la valeur de cette personne. Je dois dire que les femmes n'ont jamais été inactives. Au foyer, la femme file. Elle devrait certainement servir de modèle à l'homme. Voilà pourquoi je voudrais voir, au sein de ce Comité, plus de femmes qui appuieraient le programme envisagé. Les hommes s'attaquent généralement au côté utilitaire et vous disent: "La chose ne rapporte pas." Combien de femmes se sont laissé décourager par le fait que, parfois, la chose ne rapportait pas. Naturellement, il n'y a rien à espérer si les loisirs ne sont consacrés qu'à des parties de plaisir de toutes sortes. Non pas que je m'objecte à ces parties en leur temps, mais si nos loisirs n'augmentent pas et ne sont pas affectés à des fins culturelles, j'ai bien peur que notre civilisation ne s'effondre au lieu de grandir. A mon sens, c'est là l'important. Pour moi, l'artisanat est synonyme de culture. Il apporte un complément au gagne-pain. On produit, par exemple, au foyer ce qu'on ne peut acheter. Les choses se passaient de la sorte dans mon jeune âge, mais il faut espérer que la restauration nous permettra, comme Mme Nielsen me le signalait un jour, de combattre l'asservissement de notre peuple à un travail rémunéré d'un infime salaire. J'approuve de tout cœur que le travail soit une œuvre d'art,

une œuvre d'amour, une œuvre d'inspiration, quelque chose qu'il y ait du plaisir à accomplir. Et au fait, nous n'éprouvons jamais une joie plus vive qu'en tirant du travail de nos mains quelque chose de nouveau.

M. Matthews a parlé de ce qu'il a vu dans le Québec. J'ai visité un grand nombre de foyers en différentes provinces. Vous frappez à une porte et vous êtes présenté à la maîtresse de céans. Celle-ci ne vous montre jamais le radio, qui a coûté beaucoup d'argent, ni le piano qui, parfois, est plutôt un meuble luxueux qu'un instrument de musique. Mais elle vous indique quelque chose qu'elle a fait elle-même, ou dont sa fille est la fière artisane. Le geste lui est tout naturel. Elle dira: "C'est ma fille qui a fait cela", ou bien, "C'est mon fils qui a fait cela", ou bien encore "C'est moi-même qui ai fait cela." Naturellement, cette dernière remarque s'accompagne d'une plus grande modestie, et c'est tout naturel. Il est instinctif de faire œuvre esthétique. La chose est si vraie qu'en Tchécoslovaquie, où j'ai représenté le Canada en 1928, au congrès des arts populaires de Prague, et où j'ai visité des centaines de foyers, chaque village avait sa maîtresse artisane, élue par acclamation, et non par scrutin. Cette personne est tout simplement reconnue, et elle fait autorité. Tout le monde va la voir et la consulte. Des concours se tiennent entre les villageois le dimanche après-midi. Il y a des concours de costumes et des concours de folklore. Autant d'éléments qui servent à créer une vie intéressante.

J'en viens maintenant à mon dernier point, au point de vue national. Nous avons aujourd'hui une occasion unique d'édifier une civilisation à nulle autre pareille. Nous avons en main tous ces moyens essentiels, tous ces éléments. J'ai déjà dit, dans une allocution prononcée à Toronto, que j'étais originaire du bas Saint-Laurent, que c'est là où j'avais vu le jour; et l'on nous considère parfois comme des arriérés d'un siècle en matière de progrès. J'ai répondu: "Je l'admets, mais non dans le pire sens du terme parce que, en ce qui concerne l'artisanat, nous sommes un demi-siècle en avant de vous." Je m'adressais alors au congrès du Women's Institute. Nous avons gardé le culte de ce qu'il faudra un demi-siècle à faire renaître. Voici mon opinion: dans certaines régions du Canada, mais non pas toutes, nous possédons tout ce qu'il faut pour créer. A mes anciens collègues aussi bien qu'à mes nouveaux collègues qui discutent de l'activité provinciale, je demande donc s'ils ne reconnaissent pas que la centralisation s'impose, non pas pour dicter des vues, parce qu'il ne peut y avoir, en artisanat, l'arbitraire que propose Mme Nielsen, qu'il n'y a là rien d'arbitraire, ni personne qui puisse déterminer ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Mais ne devrions-nous pas créer un organisme national? Lors de l'institution, sous ma présidence, de ce Comité qui date de quelques années déjà, il régnait un sincère désir de voir constituer un organisme fédéral destiné à coordonner les activités provinciales, à fonder une école de bon goût, et à lutter en même temps contre l'industrialisation de l'artisanat. Les arts et métiers qui s'industrialisent ne sont plus de l'artisanat. Ne l'oublions pas: du moment qu'il cesse de créer, l'artisan n'est plus un artisan. Il pourra se vanter des profits qu'il réalise, mais il est sorti de l'artisanat; au delà de ces limites, nous quittons l'artisanat pour tout autre chose.

En terminant—et je me place ici au point de vue national—je pense à notre désir commun de consolider l'unité canadienne, et je vous déclare qu'il n'y a pas de meilleure base que l'artisanat où asseoir l'unité canadienne. En artisanat, la concurrence n'existe pas, il n'y a que l'admiration, une bonne part d'émulation, et certainement l'admiration mutuelle. Nous ne sommes jamais tentés de faire fi des produits intéressants de n'importe quelle race ou de n'importe quelle religion. Nous y voyons de la beauté; nous y voyons l'œuvre d'art. En ces matières, il n'y a vraiment place ni pour la politique, ni pour la religion, ni pour la commercialisation. Il ne doit pas y en avoir. Il s'agit de créer. Encourageons donc notre peuple à déployer ses talents; soyons fiers de nos contemporains autant que des anciens Canadiens. Ayons tous l'orgueil national, et encourageons tous les efforts ordonnés à l'embellissement de notre vie nationale.

Je vous remercie beaucoup de votre bienveillante attention.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, puis-je dire un mot?

Le PRÉSIDENT: Oui madame Nielsen.

Mme NIELSEN: Le docteur Bouchard a parlé des femmes du Canada qui travaillent au foyer, de leurs mains, et cultivent les métiers et les arts manuels. C'est bien beau que nos artisanes se perfectionnent au foyer—je m'en réjouis certainement—mais je comprends que, au delà de certaines limites, elles peuvent devenir si absorbées par cette activité qu'elles négligent leur perfectionnement intellectuel. Il est également urgent de développer les intelligences par la lecture, et le reste. Je parle d'expérience, d'après ce que j'ai vu dans les années de la dépression. Plusieurs de nos femmes de la campagne furent obligées de travailler sur la terre, avec une intensité qu'elles n'auraient jamais cru devoir atteindre. Ce n'était pas tout. Il leur fallut également apprendre à tisser les fameuses couvertures de Murray-Bay, à tricoter des tapis, et combien d'autres choses encore. Le besoin s'en imposait, parce que c'était là, pour elles, le seul moyen de se procurer au foyer les simples commodités de la vie. Elles se réunissaient tour à tour dans les différentes maisons et elles tricotaient des tapis; les jours et les semaines passaient. Une fois que je me trouvais sur les lieux et que, à mes yeux, ce zèle me paraissait devenu exagéré, je dis aux femmes qui, devant moi, travaillaient avec ardeur à leur besogne: "Pourquoi ne pas laisser là vos tapis de retailles et cultiver davantage vos intelligences. Lisez de bons livres. Ne vous occupez pas continuellement du perfectionnement de vos doigts." Vous savez, monsieur le président, il y a toujours le danger que, advenant la banqueroute de notre régime économique, les gens soient tellement contraints de se servir de leurs mains qu'ils oublient de donner à leurs esprits le développement nécessaire. Mais veuillez me comprendre et croire que je ne méconnaiss pas l'importance des déclarations qui ont été faites. Tout au contraire. Je pense néanmoins que ces choses doivent être envisagées comme des questions de temps, et en fonction de la culture intellectuelle nécessaire. Messieurs, n'allons pas penser qu'il faut satisfaire la demande des produits de l'artisanat au détriment de notre progrès intellectuel, parce que le besoin de développer leur intelligence à l'égalité de leurs doigts reste l'un des plus pressants besoins pour les femmes de ce pays. J'espère que vous saisirez bien le point que je viens de mettre en évidence.

Le Dr BOUCHARD: Je vous comprends parfaitement et vous avez raison sur toute la ligne. En certains endroits de ma propre province de Québec, des femmes continuent de tisser ce qu'elles appellent des couvertures de Murray-Bay. Je sais comment elles procèdent. J'ai visité des maisons où la mère et la fille étaient assises face à face, à leur métier, et tissaient de ces couvertures. Un pareil état de choses est déplorable, et non seulement il ne devrait pas être toléré, mais il faudrait plutôt le faire disparaître. Cette activité n'est pas à encourager. Voilà un point qu'il faudra nous rappeler en songeant à la restauration d'après-guerre. Je vous approuve parfaitement et je vous suis très obligé de ces remarques.

M. CASTLEDEN: Ne croyez-vous pas que, lorsque toute personne en est réduite par sa situation économique à négliger l'art, l'art disparaît? Impossible de vivre une vie supérieure sans les moyens de subsister. L'existence devient un fardeau quand les conditions économiques vous forcent à commercialiser votre art. En l'occurrence, l'art est détruit.

Le Dr BOUCHARD: Précisément.

M. McNIVEN: Le Dr Bouchard a souligné l'aspect esthétique de l'artisanat. Je crois que l'école de Saint-François-Xavier, en Nouvelle-Ecosse, a accompli des progrès remarquables dans l'artisanat. Le Dr MacDonald a

donné des détails là-dessus quand il était parmi nous. Je me demandais si nous avions reçu un rapport sur les progrès accomplis au collège Saint-François-Xavier.

Le TÉMOIN: J'ai visité Saint-François-Xavier en 1942, lors d'un congrès spécial d'artisanat qui a entraîné la réalisation du programme scolaire subventionné par le Gouvernement provincial. La province trouvait un encouragement dans Saint-François-Xavier, et en retour, deux religieuses furent envoyées dans l'Etat de New-Hampshire pour étudier les rouages administratifs et les détails d'organisation de la New Hampshire League of Arts and Crafts, dont le programme vise à déterminer quels ouvrages manuels sont les plus économiques et les plus utiles à entreprendre. Cet organisme a naturellement accès à tout un marché métropolitain. Il peut concilier l'intérêt de la production commerciale avec un intérêt presque professionnel. Les habitants de la Nouvelle-Ecosse ont l'intention de se consacrer au tissage et à la poterie afin de lancer leur programme.

M. McNIVEN: Le Dr Bouchard a souligné les avantages culturels. Je me demande si vous ne voyez pas de danger aux avantages culturels de l'artisanat. Voici où je veux en venir. Dans certain petit village de pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, une compagnie mercantile s'intéressait beaucoup à l'endroit et avait établi une industrie artisanale. A mesure que l'effort commun s'accélérait et que l'industrie prenait de vastes proportions, il parut nécessaire de trouver un débouché à la production. La compagnie mercantile ouvrit alors un comptoir dans son magasin de Halifax—je puis bien vous la nommer, il s'agit de la Robert Simpson Company—et la production prit tant de volume qu'elle excéda la demande du magasin de Halifax. La compagnie ouvrit ensuite un comptoir dans son magasin de Toronto, pour la vente de ces produits. Voyez-vous un certain danger, pour les valeurs culturelles, dans le côté commercial de la question? La chose est de première importance selon moi.

Le Dr BOUCHARD: Je saisis l'occasion de répondre ici, parce que je m'intéresse directement à la question posée. Je suis un idéaliste et je m'attache aux valeurs culturelles. Si, par suite du développement des valeurs culturelles, une industrie comme celle que vous décrivez ouvre ses portes, je ne vois pas qu'il y ait danger à cela; au contraire, tout est pour le mieux. Mais ce serait préparer un désastre que d'aller voir ces gens et de leur dire: Fabriquez tant de ces articles, ou bien faites tant de sculptures sur bois ou tant de tapis crochetés et le reste, conformément à tel échantillon, et nous vous payerons tant d'argent. Mais le fait qu'une initiative populaire ou artistique donne de bons produits, qui finissent par se vendre et par trouver un marché, n'est nullement incompatible avec la valeur culturelle de l'entreprise. Voilà du moins mon opinion. En lançant une campagne dans le peuple, la pire méthode à employer pour encourager l'artisanat serait certainement de dire aux artisans: "Si vous faites tant d'articles, vous réaliserez tant d'argent." Ce serait là provoquer le découragement, parce que les artistes en général sont d'un tempérament très modeste. Bien souvent, ils ne veulent même pas consentir à montrer leurs ouvrages. Pour découvrir l'art véritable dans l'artisanat canadien, il faut soi-même traverser le pays et visiter les maisons; la plupart des artisans ne jugent pas leurs travaux dignes de la vente. Voilà ce que pensent dans leur for intérieur tant d'artistes.

M. McNIVEN: Je ne voudrais pas laisser au Comité l'impression que ce qui a été dit du village où opère la Robert Simpson Company l'a été dans une intention de commercialisation; l'intérêt commercial fut suggéré par le développement des arts et métiers, et à cet égard, je pense que la maison Simpson a accompli une tâche remarquable dont il faut la féliciter.

Le Dr BOUCHARD: Je le crois.

M. GILLIS: Je me demande si, à la déclaration de M. McNiven, M. Russell ne répondrait pas que l'artisanat qui a vu le jour en Nouvelle-Ecosse est né d'une initiative du Gouvernement provincial.

Le TÉMOIN: Non.

M. GILLIS: Très bien alors. J'aurais un autre point à soulever. Au début, l'artisanat en Nouvelle Ecosse n'avait pas été créé pour répondre à des fins culturelles; il naquit d'une nécessité qui avait surgi vers 1930, alors que cette province était peu prospère, surtout dans ses centres ruraux. Les moyens de subsistance manquaient à la population, et la Faculté des relations extérieures de Saint-François-Xavier résolut de fournir au peuple l'occasion d'opérer son propre salut par la pratique de l'artisanat. Il ne s'agissait nullement d'une entreprise culturelle. On obéissait à une nécessité économique. L'entreprise lancée à Tuft's Cove vit le jour dans un centre complètement démoralisé, où les gens de la Faculté s'introduisirent pour donner aux citoyens une raison de vivre, et leur effort fut couronné de succès. La commercialisation s'ensuivit, parce que l'affaire était à but plus ou moins commercial. Quand le projet fut bien lancé et organisé sur un pied communal, la Robert Simpson intervint—comme je pense qu'il était nécessaire de le faire—pour coordonner le mouvement et en faire une entreprise commerciale.

Je crois que la philosophie du Dr Bouchard, qui s'inspire du besoin de culture intellectuelle, devrait gouverner l'élaboration de tout le programme. Il faudrait que nous y puissions un principe d'action. Le développement envisagé a plus à voir avec le côté esthétique qu'avec les intérêts commerciaux. Ce sont naturellement les coopérateurs qui ont pavé, en Nouvelle-Ecosse, la voie à ce développement, et il faut les en louer comme ils le méritent; mais n'oublions pas qu'il s'agissait aussi d'une nécessité suscitée par des circonstances d'ordre économique. M. Castleden a signalé tout à l'heure que les théories exposées par le Dr Bouchard devraient vraiment servir de base au projet. A son exemple, je crois que la situation économique de l'heure est assez bien connue pour que ne se répète pas, à l'avenir, l'expérience de la Nouvelle-Ecosse.

M. McNIVEN: Nous direz-vous, monsieur Gillis, si vous admettez que cette intervention dans le village en question a donné de bons résultats?

M. GILLIS: Certainement. Voilà un des meilleurs exemples jamais posés au Canada de ce que le peuple peut faire par lui-même quand il se met en tête de vaincre une sérieuse difficulté.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous encore sur le sujet de ce qui s'est passé à Tuft's Cove?

M. GILLIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McCurry, voulez-vous maintenant présenter au Comité votre déclaration générale à cet égard?

M. McCURRY: Je pense que le péril de la commercialisation, celui dont M. McNiven a parlé par rapport aux artisans, serait conjuré, au moins dans une large mesure, si tous les artisans ressemblaient à cet Indien dont l'histoire est devenue célèbre. Cet homme avait travaillé à une ceinture particulièrement remarquable et la vendit, ayant fixé son prix à \$5. L'acheteur revint et lui dit: "Quel prix me demanderiez-vous pour dix ceintures?" L'Indien mit un peu de temps à ses calculs et il répondit: "\$100." L'acheteur de lui faire observer: "C'est ridicule. Vous demandez \$5 pour une ceinture et \$100 pour dix ceintures." "Certainement," répondit l'Indien, "il est agréable de faire une ceinture, tandis que dix, voilà qui représente beaucoup d'ouvrage."

Monsieur le président, je tiens à vous remercier de m'avoir permis de parler au Comité, mais la matière a déjà été si bien épuisée par M. Russell et le Dr Bouchard qu'il me reste vraiment fort peu à dire. Je suis maintenant con-

vaincu que le programme qui vous a été exposé ouvre des perspectives illimitées à l'enrichissement de la vie canadienne, enrichissement qui contribuera à l'unité de même qu'à la diversité du pays. Nous sommes privilégiés d'avoir sous les yeux l'excellent exemple de la vieille province de Québec qui, comme l'a déclaré le Dr Bouchard, précède de cinquante ans le reste du Canada. Cet exemple nous est une garantie du grand bien que retirera notre pays des progrès, chez nous, de l'artisanat.

Mme Nielsen a soulevé, entre autres, un point qui porte sur la nécessité d'une hiérarchie des valeurs. Voilà sûrement qui devra être pris principalement en considération par quiconque se chargera de diriger l'accomplissement, au Canada, d'un programme d'arts et métiers. Les professeurs canadiens ont eu très peu d'occasions de se renseigner sur le sujet et, autant que possible, la Galerie nationale s'est appliquée à corriger cette absence de normes convenables dans l'esprit des professeurs. Il y a quelques années, je pense, il nous fut permis de faire venir au pays, pour prendre la parole au congrès provincial des instituteurs des provinces des Prairies, Mlle Marion Robertson, inspectrice des beaux-arts dans les écoles secondaires du comté de Londres. Mlle Robertson nous raconta une intéressante histoire que vous aimeriez, je crois, à entendre, et qui vise également les métiers et les arts. Elle déclara que, au début de sa carrière d'institutrice à Londres, soit à cause de sa bonne volonté, soit pour un autre motif, chaque professeur était enclin à lui envoyer tous les enfants incorrigibles qu'il avait dans sa classe. Elle nous dit que sa seule ressource était de faire étudier à ces enfants un art ou un métier quelconque. En très peu de temps, après une semaine ou deux, ces enfants incorrigibles devenaient invariablement d'assez bons élèves et subissaient une transformation complète. La théorie de Mlle Robertson a été mise à l'épreuve, ajoutait-elle, dans bien des endroits, et elle a toujours réussi. Mlle Robertson poussa si loin son projet qu'elle s'adressa au *Home Office*, avec la conviction que même les malheureux condamnés des prisons ne sont que des victimes d'une frustration analogue à celle de ces enfants incorrigibles, et elle obtint du secrétaire de l'Intérieur la permission d'introduire dans les prisons ce genre de travail dont les résultats furent étonnants.

Il y a un autre profit à tirer de l'enseignement des arts et métiers dans les écoles. La Galerie nationale, de concert avec la Société Radio-Canada, a établi un programme en vertu duquel l'esthétique s'enseigne aux enfants de tout le pays par le moyen des ondes radiophoniques et des petites reproductions à bon marché des tableaux de la Galerie nationale que nous fabriquons actuellement à un ou deux cents l'exemplaire, afin que tous les enfants puissent avoir dans leur cahier une galerie nationale en miniature. Cette expérience acquise dans le domaine des arts s'applique assez bien au problème des métiers. M. Russell a exposé en sept points une argumentation que je trouve excellente. Le plan le plus pratique me paraît être aujourd'hui de passer intelligemment en revue la situation canadienne et de commencer le plus tôt possible à organiser des petites expositions. D'après notre expérience à la Galerie, le meilleur stimulant, le meilleur moyen de cristalliser l'esprit public, c'est d'exhiber les œuvres de quelques-uns et d'admettre à cette exposition la masse des autres pour qu'ils sentent naître en eux l'émulation. Si la Galerie nationale peut être utile à votre Comité, vous pouvez compter entièrement sur nos services.

M. CASTLEDEN: Je pense qu'il faut remercier le dernier orateur de ses remarques. Le Comité devrait noter que l'Indien dont il a été question avait probablement raison. Le Comité verra s'ouvrir des perspectives d'immenses recherches en s'attachant aux valeurs humaines d'un prix inestimable qui ont été détruites par l'accélération de la production dans l'industrie moderne. Ces recherches montreraient sans doute que notre production industrielle moderne n'est ni si commode ni si efficace qu'on le croit parfois.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires?

M. McNIVEN: A cet égard, je pense que M. Castleden conviendra que notre production moderne est plus ou moins essentielle à l'heure actuelle, et tant que nous n'aurons pas gagné la guerre; autrement, la discussion que nous venons d'entendre n'aurait plus de raison d'être.

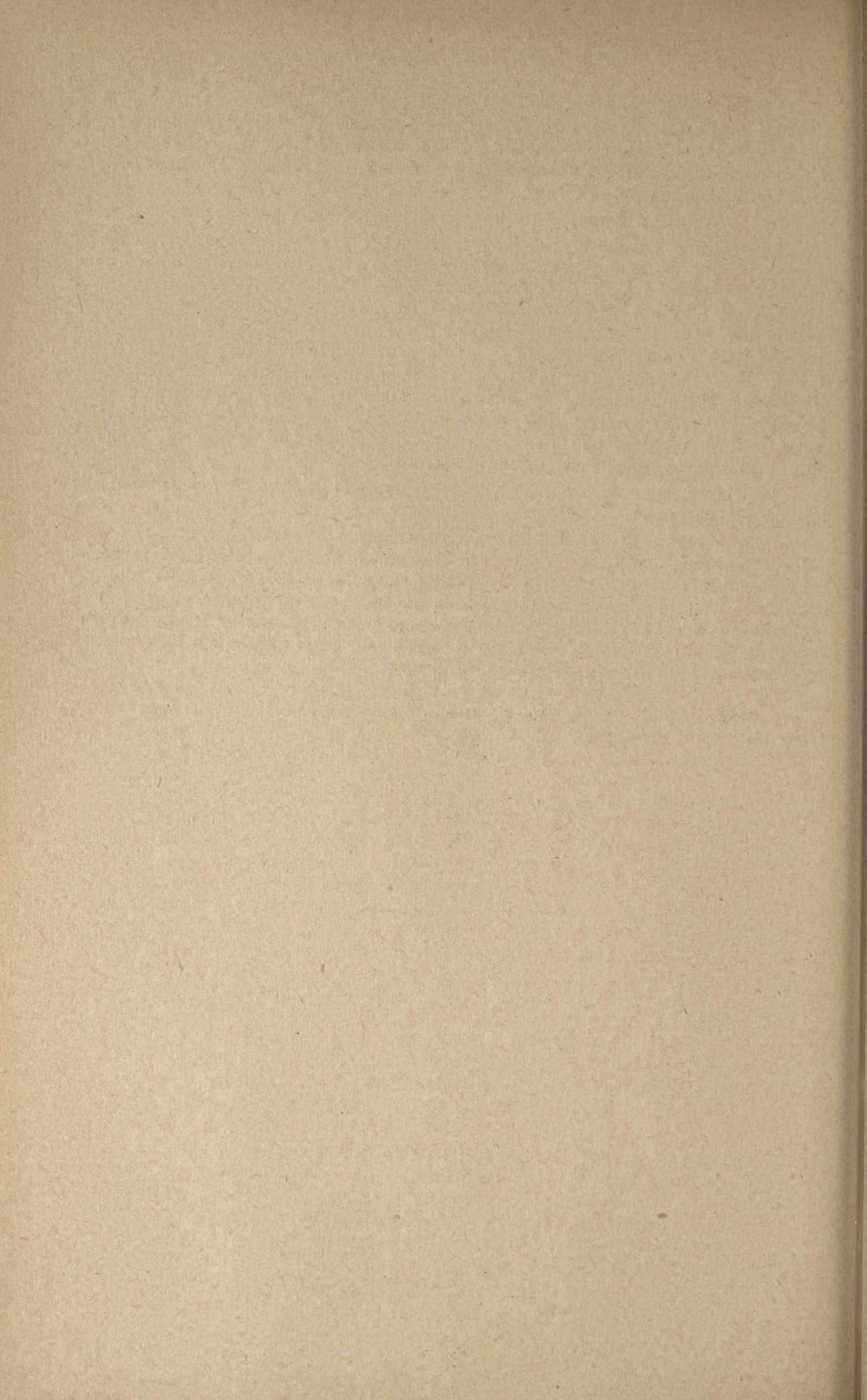
M. CASTLEDEN: Personne ne met en doute ce que vous dites.

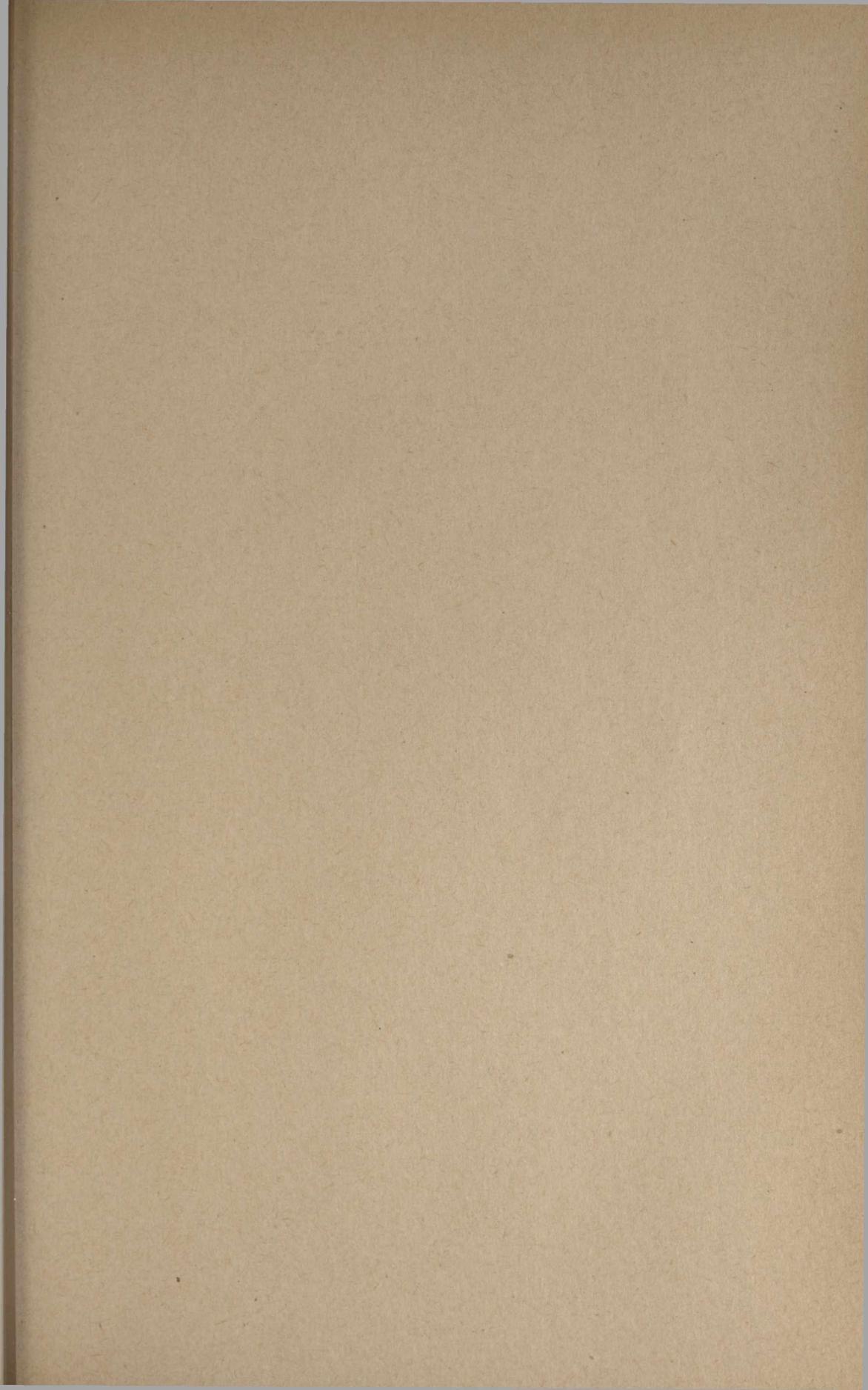
Le TÉMOIN: La chose peut être aussi importante en temps de guerre qu'en temps de paix. J'ai sous la main un exemple d'intense production comme celle dont vous venez de parler. Il s'agit d'un article mis en vente dans le magasin Woolworth. Il n'était nullement besoin d'empiéter sur le temps requis par la production pour fabriquer cet article. On l'aurait fabriqué facilement à la maison pour l'usage domestique. Le magasin Woolworth fixa son prix à 35 cents. En le fabriquant au foyer, M. Ilsley put acheter une obligation de \$50. Je vous paraîtrai peut-être aller un peu loin, mais une fabrication comme celle-là se trouvait à coûter presque \$50 en fait de temps. Je vous fournirai le détail de cette histoire vécue si elle vous intéresse. La production à capacité s'impose dans certains cas, mais certainement pas dans tous.

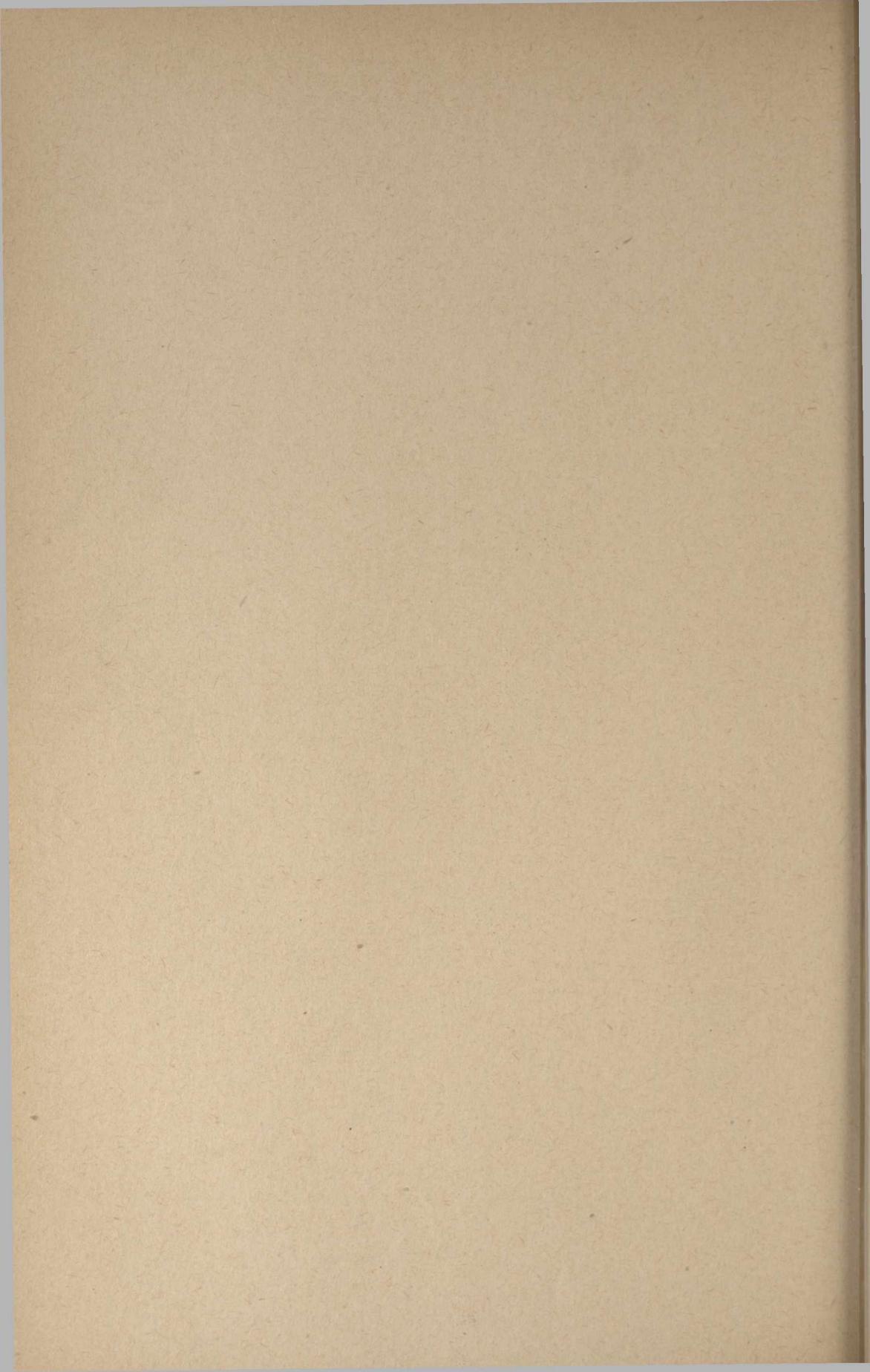
M. CASTLEDEN: Je crois n'avoir mentionné nulle part la nécessité de la production de guerre.

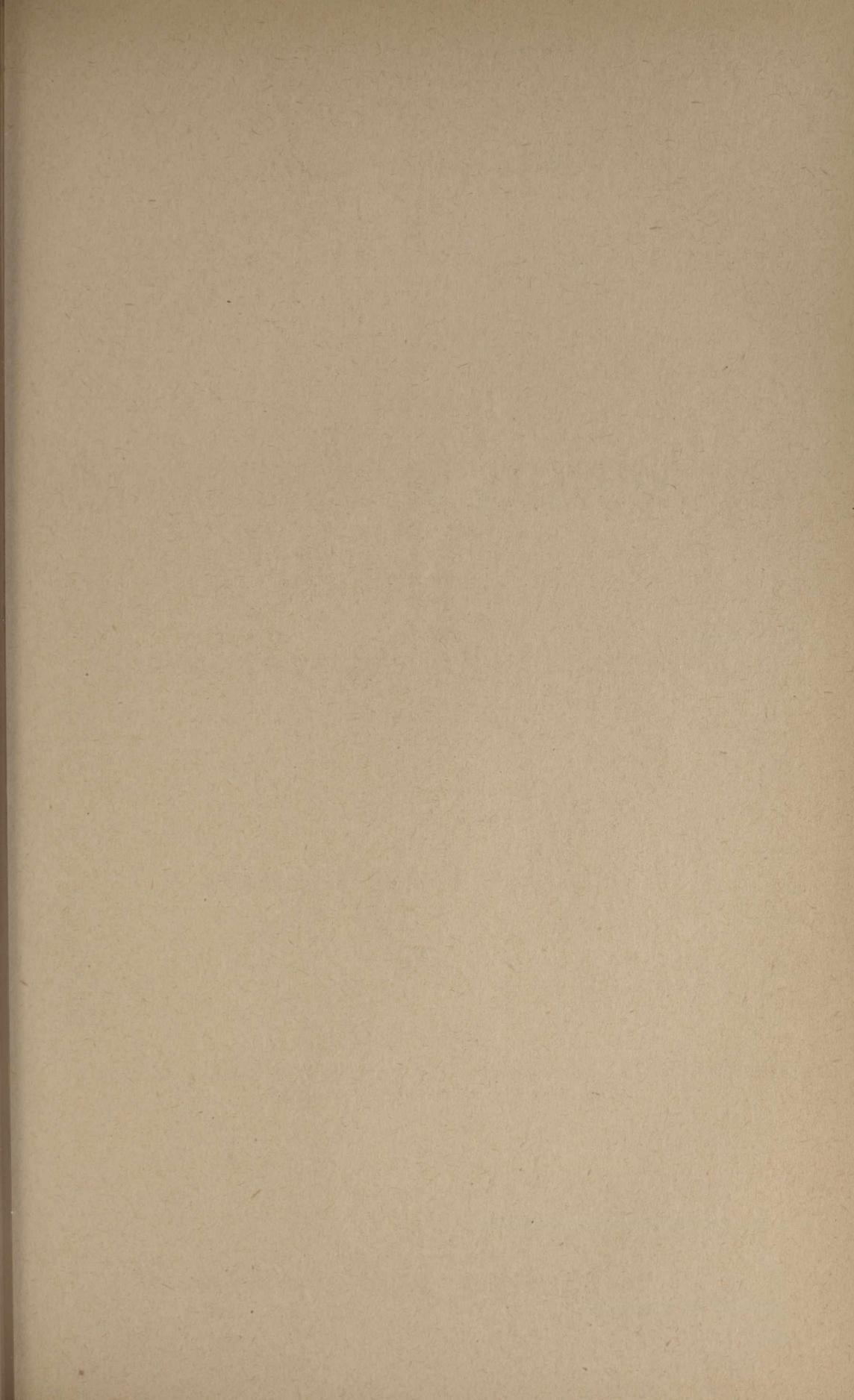
Le PRÉSIDENT: Notre Comité est un comité d'après-guerre. Monsieur McCurry, puis-je vous dire, à vous qui êtes président du Comité interministériel des arts et métiers, et par votre intermédiaire au Dr Bouchard et à M. Russell, que notre Comité apprécie votre présence parmi nous ainsi que la manière dont vous avez soumis vos différents mémoires. Je suis sûr que nous aurons maintenant l'intention d'explorer le champ d'action que vous nous avez laissé entrevoir aujourd'hui. Je remercie chacun de vous.

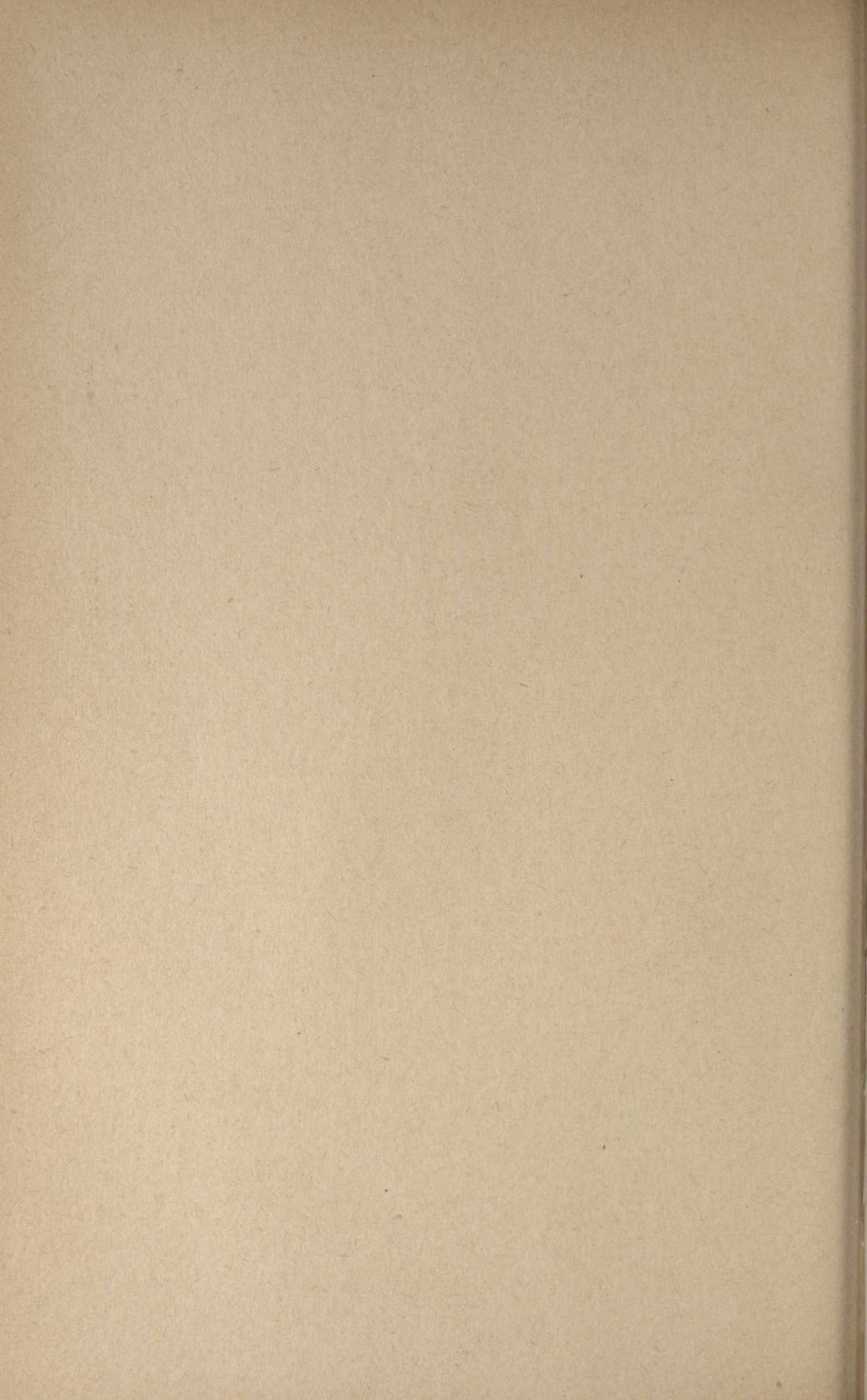
Le Comité s'ajourne à midi et quarante-cinq pour se réunir de nouveau sur convocation du président.











SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 8

SÉANCE DU JEUDI 18 MAI 1944

TÉMOINS:

MM. D. J. Allan et R. A. Hoey, de la Division des affaires indiennes,
ministère des Mines et des Ressources

SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n. 8

SÉANCE DU JEUDI 18 MAI 1944

TÉMOINS:

MM. D. J. Allan et R. A. Hoey, de la Division des affaires indiennes,
ministère des Mines et des Ressources

OTTAWA

EDMOND CLAUDE

IMPRIMERIE DE SA MAJESTÉ LE ROI

1944

TÉMOIGNAGES

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 18 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Gillis, Gray, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Marshall, Matthews, Mme Nielsen, MM. Quelch, Rickard, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Turgeon.—16.

Est aussi présent: M. W. J. F. Pratt, secrétaire particulier du ministre des Mines et des Ressources.

M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiducie, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelé et interrogé. Il est accompagné de M. H. R. Conn, directeur de la conservation des animaux à fourrure.

Le témoin dépose pour distribution des exemplaires des documents suivants:

1. Mise en valeur des terrains marécageux pour la production des fourrures.
2. Programme projeté de restauration des animaux à fourrure.

M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bienfaisance et d'éducation, Division des affaires indiennes, est appelé et interrogé.

Les témoins se retirent.

Il est ordonné: Que les documents suivants soient imprimés en appendices aux témoignages de ce jour. (Voir Appendices A et B.)

1. Liste, par province, des Indiens servant dans les forces armées (arrêtée au 15 février 1944).
2. Projet concernant l'élevage du rat musqué et du castor, avec lettre d'envoi de la Société protectrice des animaux à fourrure.

A 1 h. 5 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 24 mai, à onze heures; les fonctionnaires supérieurs de la Division des affaires indiennes comparaitront de nouveau à cette séance.

Le secrétaire suppléant du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

PROCES-VERBAL

Le jeudi 18 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Aubier, Bertrand (Prescott), Castleden, Gillis, Gray, MacNeil, McDonald (Postack), McIverson, Marshall, Matthews, Miss Nielsen, M.M. Quetch, Richard, Ross (Colquhoun), Ross (Mills), Turgeon—16.

Est aussi présent: M. W. J. Pratt, secrétaire parlementaire du ministre des Mines et des Ressources.

M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiduciaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelé et interrogé. Il est accompagné de M. H. R. Conn, directeur de la conservation des animaux à fourrure.

Le témoin dépose pour distribution des exemplaires des documents suivants:
1. Mise en valeur des terrains marécageux pour la production des fourrures.
2. Programme projeté de restauration des animaux à fourrure.
M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bien-être et d'éducation, Division des affaires indiennes, est appelé et interrogé.

Les témoins se retirent.

Il est ordonné: Que les documents suivants soient imprimés en appendices aux témoignages de ce jour. (Voir Appendices A et B.)

1. Liste par province, des Indiens servant dans les forces armées (arrêté au 15 février 1944).
2. Projet concernant l'élevage du rat musqué et du castor, avec lettre d'envoi de la Société protectrice des animaux à fourrure.

A 11 h. 5 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 24 mai, à onze heures; les fonctionnaires supérieurs de la Division des affaires indiennes comparaitront de nouveau à cette séance.

Le secrétaire suppléant du Comité,
ANTONIO PIQUETTE

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 18 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Comparutions:

MM. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiducie, Division des affaires indiennes; H. R. Conn, directeur de la conservation des animaux à fourrure, Division des affaires indiennes; R. A. Hoey, surintendant du Service de bienfaisance et d'éducation, Division des affaires indiennes.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons parmi nous ce matin M. D. J. Allan, le surintendant du Service des réserves et de fiducie, à la Division des affaires indiennes. M. Conn et M. Hoey l'accompagnent. Je demanderai à M. Allan de nous parler d'abord du travail que son ministère accomplit pour le rétablissement des Indiens au moyen de la propagation de animaux à fourrure, puis des initiatives que nécessite l'accomplissement de ce programme. Vous vous souvenez sans doute qu'à notre dernière séance assistaient M. Russell, qui est avec nous aujourd'hui, M. Bouchard, et M. McCurry, de la Galerie nationale. Comme il avait été question du travail entrepris en faveur des Indiens, nous avons cru bon de faire consigner au compte rendu un exposé des entreprises lancées, qui font partie des plans dressés à l'intention de nos Indiens. Monsieur Allan, vous serez sans doute interrompu par des questions. Il est probable que vous serez interrogé à la fin de votre exposé, mais un député a le droit de poser des questions en tout temps.

M. D. J. ALLAN est appelé.

Le TÉMOIN: Je suis un peu en peine de savoir par où commencer pour vous exposer la nécessité du travail à accomplir pour rétablir—en passant, je préfère le mot rétablissement au mot conservation—pour rétablir, dis-je, les ressources en fourrures du Canada, non seulement dans l'intérêt des Indiens qui, en somme, ne sont qu'à peu près le tiers des exploitants, mais bien dans l'intérêt de tous les piégeurs canadiens. A mon sens, on peut avec raison dire que même si les Indiens du Nord sont tous des piégeurs, ils ne représentent pas la majorité des piégeurs au Canada. De fait, d'après nos estimations, les Indiens ne forment probablement que le tiers de ceux qui s'adonnent à cette profession. Le travail que j'accomplis vise les Indiens, mais en étudiant la nécessité de ce qu'il faut faire à l'endroit des animaux à fourrure, et les avantages qui en découlent, nous devons nous écarter du point de vue exclusivement indien.

Si je comprends bien, le Comité s'intéresse aux initiatives qui pourront, après la guerre, être tentées pour rétablir l'industrie des pelleteries qui est une de nos industries primaires. Dans ce cas, je pourrais vous exposer une couple de théories pour vous démontrer la nécessité primordiale de pareille entreprise. J'aurai peut-être quelque difficulté à lire mon texte car ma vue baisse.

Les enrôlements d'Indiens dans les forces armées se chiffrent à 2,443. Ce sont des soldats qui reviendront au pays. Le chiffre cité ne donne peut-être pas une bonne idée de la situation à cause de la définition du mot Indien. Les services armés comptent autant sinon plus de recrues de descendance indienne

qui ne sont pas classées comme Indiens. Ainsi, le chiffre précité sera augmenté d'autant lorsqu'il s'agira de rétablir l'industrie du piégeage.

M. Matthews:

D. Ces Indiens seraient pour la plupart des engagés volontaires?—R. Je crois que les Indiens servant dans l'armée se sont tous engagés volontairement car l'inscription nationale n'en a pas atteint un bien grand nombre. J'ai ici les statistiques, par province, et je suis surpris du nombre des enrôlés parmi les Indiens du Nord, qui vivent dans les bois. L'agence de Carlton, en Saskatchewan, n'est qu'une simple agence de piégeage et pourtant 79 de ses administrés servent dans les forces armées. Les Indiens relevant de cette agence s'adonnent tous ou presque tous au piégeage.

M. McNiven:

D. Ce sont des Indiens pur sang, n'est-ce pas? Ils habitent vos réserves?—R. Ce sont des Indiens qui figurent sur nos contrôles et que vise la définition contenue dans la Loi des Indiens.

D. Votre ministère en a la charge?—R. Précisément.

M. Ross (Middlesex): Ils font d'excellents soldats.

Le TÉMOIN: Nombre d'entre eux ont déjà perdu la vie au combat, mais il en reviendra beaucoup. Ces anciens combattants retourneront au piégeage pour cinq raisons. Premièrement, c'est l'occupation qu'ils ont choisie et qu'ils aiment. Deuxièmement, ils ne connaissent que cette vie-là et cette occupation est la seule à laquelle ils soient formés. Troisièmement, leurs parents et amis habitent les bois et ils tiendront à reprendre leur place auprès d'eux. Quatrièmement, la concurrence exercée à l'endroit des emplois privilégiés les forcera à reprendre le métier de piégeur. Cinquièmement, l'organisation des réseaux de piégeage leur assurera une sécurité beaucoup plus grande qu'auparavant; leur travail sera bien mieux rémunéré qu'avant la guerre car cette organisation, bien que de date récente, est assez répandue par tout le Canada, du moins jusqu'aux territoires en bordure de l'Ottawa.

Il faudrait en conséquence prévoir le retour de ces anciens combattants. Il importe de préserver la matière première indispensable à l'exercice de leur profession. L'industrie doit être organisée et réglementée afin qu'un afflux soudain de piégeurs dans les bois n'amène la destruction complète des animaux à fourrure. C'est un très grave danger auquel il faut parer.

Les statistiques relatives à l'industrie des pelleteries pour la dernière période décennale, qui sont puisées dans l'Annuaire du Canada, indiquent que la production annuelle des fourrures a passé de \$15,000,000 à \$13,000,000. Cette baisse peut paraître sans gravité mais durant la dernière période décennale qui s'est terminée en 1940—ce qui fait en réalité 14 ans—l'élevage des animaux à fourrure sur les fermes s'est développé au point d'atteindre en rendement dans une année, 40 p. 100 de la production globale. S'il s'est produit une baisse de \$2,000,000 malgré que 40 p. 100 de la production globale soient provenus des fermes, que s'est-il passé dans les endroits sauvages. Les animaux à fourrure habitant les endroits vierges ont déchu de façon alarmante. Il faut enrayer cette décroissance et les moyens pour y réussir sont réalisables. J'entends vous prouver qu'il est très facile de remédier à la situation. Les moyens à prendre sont simples et pratiques.

Je pourrais probablement abréger en vous parlant de l'exploitation des fourrures telle que nous l'avons vu pratiquer depuis cinq ou six ans, et pour parler au nom de M. Conn et au mien, tel que nous y avons participé. Avec votre permission, j'esquisserai l'historique du projet de conservation du rat musqué à Summerberry, Manitoba. Pour plus de clarté, je lirai mon texte.

En 1936, sur la foi de renseignements provenant de sources diverses, pas toujours autorisées, nous avons conclu que les 2,000,000 d'acres de terrains

marécageux situés dans le delta de la Saskatchewan, à l'est du Pas, accusaient, dans une année exceptionnellement favorable, un rendement atteignant jusqu'à 200,000 rats musqués. Ces bonnes années ne s'étant pas reproduites depuis longtemps, nous avons dû remonter à 1902 pour constater un rendement satisfaisant. Depuis cette époque, le rendement avait décliné de façon constante pour devenir négligeable.

A une certaine époque, cinq compagnies de pelleteries étaient établies au Pas et toutes florissaient grâce au rat musqué. Au moment de notre enquête, il n'en restait plus qu'une qui, en 1936, n'avait écoulé que 4,000 peaux. Ces dernières ne provenaient pas seulement du delta mais bien de l'entière contrée du Nord, tribulaire du Pas. La région était complètement dépeuplée.

Après en avoir recherché la cause, nous avons conclu que le seul changement apparent était l'assèchement des marécages. Certaines perturbations avaient dû empêcher l'eau de s'y rendre. A l'époque, les 1,800 familles qui gagnaient leur vie à piéger le rat musqué émergeaient au budget de l'assistance publique et paraissaient devoir rester dans cette situation à moins qu'il ne fût possible de les amener et les former à poursuivre d'autres occupations; ce n'était pas facile à réaliser.

Comme alternative, nous avons résolu de tenter la restauration de leur gagne-pain en ramenant les marécages à l'état favorable à la production. Le moyen à prendre consistait à inonder la région et à régulariser le niveau des eaux.

Ce travail de restauration fut entrepris en 1936. Je sauterai maintenant huit années. Au printemps de 1944, sur 20 p. 100 de ces terrains marécageux—la zone en exploitation ne représente que 20 p. 100 de l'ensemble—nous avons capturé 205,000 rats musqués évalués à \$500,000. Mes notes disent \$475,000 mais ce sera plus que cela. Tous frais payés, plus de \$375,000 seront distribués à 873 piégeurs, c'est-à-dire 873 chefs de famille, soit \$450 à chacun pour le travail d'un mois. Nous avons là une collectivité complète. Ces 873 familles, qui représentent 3,500 âmes, vivent toutes à même les marécages selon le niveau d'existence propre aux Indiens.

M. McDonald:

D. Sont-ce toutes des familles indiennes?—R. Beaucoup, mais pas toutes. Sur les 873 familles, il y en a 300 de pure race; la plupart des autres ont du sang indien, ce sont des métis.

M. McNiven:

D. S'occupent-ils à autre chose pendant les onze autres mois?—R. Ils ne le feraient pas si nous leur donnions assez d'argent. Autrefois, un piégeur aurait reçu \$450 le 31 mai, après la vente des prises; mais nous savons que si nous payions à chacun le montant global qui lui revient, il y aurait bombance générale, puis pendant les onze autres mois, les Indiens ne cesseraient de nous quémander quelque secours. Permettez-moi de vous citer le mot d'un vieux sauvage très friand de la dive bouteille. Il me disait un bon matin: "Je n'y comprends rien; j'ai attrapé un aussi violent mal de tête que les autres fois, et il me reste \$275 en poche." Il avait l'impression qu'une cuite coûtait \$300 et il avait constaté avec étonnement qu'il pouvait s'en payer une aussi complète avec \$25.

M. Matthews:

D. Pourquoi la période de travail n'est-elle que d'un mois?—R. Les rats musqués se reproduisent et croissent pendant l'année et bien qu'ils soient en pleine saison de l'automne au printemps, il est impossible de les capturer sous la neige. En conséquence, la saison de piégeage a duré, cette année, du 1er avril, ou plutôt du 29 mars au 30 avril. Tout est organisé et nos préposés s'occupent des piégeurs. Pendant cette période règne une activité fébrile, puis il n'y a plus rien. Cette année, le produit des ventes sera réparti sur plus de dix-huit mois.

Personne ne peut toucher plus de \$25 par mois. En commençant ainsi avec un report de six mois, nous comptons établir une réserve couvrant l'entière année de rendement, de façon qu'avec le versement constant de paiements différés, nous puissions parer aux éventualités susceptibles de se reproduire: par exemple, un rendement nul ou insuffisant, ou, ce qui est plus probable, vu l'état de guerre, l'effondrement des prix. Nous comptons accumuler un crédit d'une année afin que les Indiens puissent conserver sans danger le même niveau d'existence en cas d'un rendement nul ou d'un avilissement des prix, ou d'une combinaison de ces deux circonstances.

Outre les conséquences de ce rendement pour les indigènes, \$100,000 puisés à même le produit des ventes ont été remis au Trésor manitobain. Comme j'estime que ce montant est le triple des frais d'administration, les deux tiers pourront donc être affectés au remboursement des mises de fonds. J'insiste sur ce point car les entreprises de ce genre sont intégralement rentables; elles peuvent le devenir, en tout cas. Il n'y a pas de raison pour qu'elles coûtent un sou à qui que ce soit, car, dans une période donnée, elles rapportent le double de la mise de fonds. J'allais dire dix fois mais soyons modestes et contentons-nous du double. L'entreprise du Pas, qui ne date que de six ans a produit assez pour acquitter jusqu'au dernier sou les intérêts ainsi que pour rembourser les immobilisations qui y avaient été consacrées. Vous savez comment les choses se passent: le produit de la vente est allé grossir le revenu général du gouvernement. Il n'a peut-être pas été imputé spécifiquement sur l'entreprise, mais il est allé augmenter le revenu. Le revenu provincial en a été accru et les mises de fonds peuvent être ainsi remboursées.

M. McDonald.

D. L'entreprise a-t-elle coûté \$90,000?—R. Elle coûte beaucoup plus. Le coût initial des travaux techniques à exécuter sur la première zone de 135,000 acres était estimé à \$100,000. Comme vous le savez, le Manitoba n'est pas riche, et il l'était encore moins à l'époque. Nous étions alors en pleine dépression et un cycle de sécheresse sans précédent sévissait (et il nous fallait trouver de l'eau). De passage au ministère, nous avons persuadé notre ministre, M. Crerar, d'avancer \$50,000 à même les deniers fédéraux pour financer les opérations de la première année. L'année suivante nous avons redemandé \$50,000, mais nous avons obtenu \$40,000. Nous nous estimions très fortunés d'obtenir \$40,000 la deuxième année. Voilà pour des mises de fonds initiales qui suffiraient au coût du projet de construction; mais il nous fallait ensuite attendre que la nature suive son cours et que les rats musqués se multiplient au point qu'il soit possible d'en capturer. Les premières prises furent effectuées à la fin de la quatrième année, soit un an avant le délai prévu. Nous avions d'abord estimé qu'il n'y aurait pas de prises avant cinq ans. A la fin de la quatrième année nous avons capturé 126,000 rats musqués qui ont rapporté \$161,000. A la suite de la mise de fonds initiale de \$90,000, c'est le Manitoba qui a financé l'entreprise.

M. MACNICOL: Je vous demande pardon. Nous avons voté \$300,000 pour le projet de Summerberry et les autres projets d'aménagement de marécages. Je le sais. Lorsque la mesure a été présentée à la Chambre, je l'ai appuyée. Le crédit était demandé par M. Crerar. J'ai visité le district de Summerberry il y a deux ans. Je connais la région dont parle le témoin.

Le TÉMOIN: Je crois pouvoir fournir des éclaircissements. En 1936, le Parlement a voté un crédit de \$100,000 pour la conservation des animaux à fourrure. L'année suivante, un autre crédit de \$100,000 a été voté au même effet. En 1938, pour économiser, le crédit fut réduit à \$75,000.

M. MACNICOL: Si je me souviens bien, le montant demandé s'élevait à \$300,000 et il fut voté. Il faudra que je consulte le budget des dépenses pour trouver l'année. Je désirais vivement savoir à quoi devait être consacré le

crédit, et M. Crerar a donné une très intéressante explication sur l'affectation de ces \$300,000.

Plus tard, j'ai visité la région et j'ai soigneusement exploré le delta de la Saskatchewan à Summerberry afin de me rendre compte de ce qui avait été accompli.

Le TÉMOIN: J'espérais vous voir ici, monsieur MacNicol, parce que je sais que vous êtes au courant de l'entreprise.

M. MACNICOL: Je connais bien l'entreprise. Je puis me tromper quant aux chiffres, mais si ma mémoire est fidèle, nous avons voté \$300,000.

Le TÉMOIN: M. McDonald s'informait des \$90,000. Je crois avoir expliqué cela. Le coût total pour le Dominion et les provinces, applicable à la première capture valant \$161,000, s'élevait, je crois, à \$135,000. Immédiatement après eut lieu une deuxième capture qui fit réaliser \$391,000, soit en tout un peu plus de \$524,000 pour une entreprise n'ayant nécessité qu'un peu plus de \$150,000, tant en frais d'administration qu'en dépenses d'immobilisation.

Je veux démontrer que pareille entreprise peut être réalisée à nombre d'autres endroits. Nous en connaissons quatre ou cinq et nous en trouverions d'autres, j'en suis sûr, si nous nous donnions la peine de chercher. Cela fait partie du programme que je suggère. Les autres entreprises n'ont pas besoin d'être aussi considérables. A ma connaissance, il n'existe pas au Canada d'autre zone de 2,000,000 d'acres, mais j'en connais une qui aurait probablement 500,000 acres; et une autre encore qui en aurait 250,000. On m'a signalé une autre localité où un homme voyageant en canot avait parcouru pendant une journée entière une zone absolument propice au rat musqué. J'imagine que le parcours est de 30 milles, pour peu que le canotier ait été digne de ce nom. Il faudrait trouver nombre de ces zones, et c'est chose possible. Je préconise la recherche de ces endroits. Nous avons maintenant démontré que l'entreprise est réalisable. Au début, nous devons nous contenter d'hypothèses, mais aujourd'hui la tâche est facilitée parce que nous savons ce que nous pouvons accomplir; nous sommes fixés sur les moyens à prendre et sur les résultats possibles.

M. Quelch:

D. Vous avez dit qu'une somme de \$450 par famille était répartie en mensualités de \$25. Cela implique-t-il un emploi continu? Un homme peut-il chercher du travail ailleurs?—R. Pendant onze mois de l'année, nos piégeurs peuvent faire ce qu'ils veulent. Il leur suffit d'un mois pour gagner leurs mensualités de \$25. Pendant les onze autres mois, ils peuvent chercher d'autre travail; c'est ce qu'ils font d'ailleurs.

Permettez-moi une petite digression à ce sujet. Un Indien chargé de famille se trouve dans la même situation que vous ou moi. Si la famille souffre de disette, il en souffre lui aussi. Il lui faut demeurer près des siens. Il doit pêcher pour ravitailler sa famille; la pauvreté les cloue tous ensemble au même endroit. Par contre, grâce à l'adoption des paiements mensuels, plan en vigueur depuis trois ans, l'Indien peut se dire: "Ma femme et mes enfants ont de quoi subsister; ils ont au magasin un crédit de \$25. Je suis donc libre de prendre du travail où il s'en trouve." Les Indiens vont ainsi travailler à la moisson dans les Prairies. Ils vont dans les camps de bûcherons, dans les camps de pêcheurs. Ils parcourent des centaines de milles pour trouver du travail tandis qu'auparavant, comme je l'ai dit, ils restaient avec leurs familles à souffrir de la disette. Notre plan a créé toute une différence. Il a mis les Indiens en mesure d'aller chercher des emplois là où il s'en trouve. Comme vous le savez, le travail abonde pendant la guerre, de sorte que les Indiens n'en manquent pas.

D. Sont-ils chargés des travaux d'entretien sur les marécages?—R. La province assume les travaux d'entretien à même la part qui lui revient sur les captures. Elle perçoit une redevance de 5 cents la peau et elle acquitte tous les

frais. Nous avons là un bel exemple de paternalisme. Les fourrures n'appartiennent pas au piégeur mais à l'entreprise. Elles sont centralisées à certains endroits, puis classées, expédiées, assurées, entreposées à froid et vendues. Le produit de la vente est alors partagé entre les participants après défalcation des frais réellement contractés pour le recueillement, le classement et la vente des fourrures. A ce stade, la province retient 20 p. 100 du total pour couvrir les frais de l'administration et de l'entretien du territoire. Lorsque des ouvrages valant de \$300,000 à \$400,000 sont érigés sur 31 pieds de limon et sont exposés aux caprices d'une rivière capable de hausser son niveau de 12 pieds en une seule nuit, il ne faut pas en négliger l'entretien. Les digues pouvant varier de six pouces à huit pieds de hauteur sont aménagées aux endroits critiques. Ces digues ont constamment besoin d'entretien et de réparations, ce qui est assez coûteux. D'autre part, comme je le disais, dans une année produisant, comme la présente, un rendement d'un demi-million de dollars, les frais d'entretien annuels n'englobent pas les \$100,000 qui seront la part du Manitoba. La province doit s'amasser une réserve. On ne sait jamais si l'une des grandes digues, coûtant de \$15,000 à \$50,000 ne s'effondrera pas un beau jour. On ignore quand il faudra tout refaire. De fait, les digues doivent être aménagées de manière à céder sous la trop forte poussée de l'eau. S'il n'en était pas ainsi, il y aurait deux rivières à endiguer au lieu d'une seule. La rivière contournerait les obstacles et se creuserait d'autres chenaux. Il vaut mieux que les digues cèdent et soient remplacées que de voir la rivière les contourner et se creuser d'autres chenaux à travers le delta.

M. Rickard:

D. Combien valent ces rats musqués?—R. Les rats musqués capturés sur l'établissement de Sipanok, en Saskatchewan, se vendaient \$3.13 l'an dernier. Cette année, nous comptons obtenir \$2.40. A la suite d'un décret de l'O.P.A. des Etats-Unis, le prix, qui était de \$3.80 aux enchères de Winnipeg et de Montréal, est maintenant tombé à \$3.08.

D. Les prix ont beaucoup monté depuis quelques-années?—R. J'ai déjà vu des peaux se vendre 8 cents. L'autre jour, au Pas, un vieil Indien me racontait une histoire fort amusante. Je n'ai pas le temps de la relater au long. Armée d'une carabine .22, il avait tué une couple de cents rats musqués et les avait apportés au Pas. Bref, tout ce qu'il avait obtenu, c'était "25 cents pour cinq". La différence est énorme.

D. Je sais que chez nous il s'en piégeait d'habitude quelques-uns et nous étions bien contents de les vendre 50 cents pièce.—R. Depuis que je m'occupe de l'entreprise—voilà maintenant huit ans—j'ai vu les prix passer de 40 à 95 cents, \$1.27, \$1.87, \$2.27, \$3.13. Cette année, je crois qu'ils baisseront à \$2.40.

M. Ross (Middlesex):

D. Quelles répercussions les méthodes que vous avez esquissées ont-elles eu sur la santé des Indiens?—R. Je suis content que vous posiez cette question. Notre expert en alimentation nous dit que l'indolence et la paresse des Indiens sont entièrement dues à la sous-alimentation. Nous l'avons constaté dans l'Ontario Nord. Un exploitant forestier de la région nous déclarait qu'il avait travaillé vingt-cinq ans chez les Indiens sans se rendre compte qu'ils font d'excellents ouvriers forestiers. Il disait: "Notre contremaître les engageait et parce qu'au bout de cinq ou six jours ils ne fournissaient pas une journée de travail normale, il les congédiait. L'état de guerre nous force maintenant à les garder à notre emploi de sorte qu'ils ont le temps de s'alimenter suffisamment. J'ai constaté avec surprise que quand ils sont bien aguerris au travail, ils deviennent les meilleurs ouvriers forestiers que j'ai jamais eus. Je les ai gardés assez longtemps pour les adapter à l'emploi, et j'ai trouvé que c'étaient d'excellents travailleurs." Vous demandez quelle est la conséquence de l'entreprise pour leur

santé. Un de nos inspecteurs d'écoles de la région nous dit—M. Hoey s'en souviendra—que dès que les Indiens ont eu un revenu mensuel leur permettant d'acheter suffisamment de vivres et de savon, les progrès réalisés par les écoliers en une année ont dépassé ceux qu'ils accomplissaient auparavant en deux ans. Les écoliers ont fait d'énormes progrès depuis qu'ils sont suffisamment alimentés et proprement vêtus. La santé des Indiens s'est améliorée. Ils se nourrissent de chair de rat musqué. Cette année, l'entreprise a fourni 125 tonnes de cette chair. Vous avez peut-être entendu parler de la charqui. Cela y ressemble. Les Indiens, donc, se nourrissent de cette chair et leur provision dure jusqu'au 1er août environ. Avec une quote-part de 265 rats musqués, chaque piégeur disposera de 300 livres de viande. Pour commencer, tout le monde s'en gobege, mais le reste qui est mis à sécher suffit généralement pour terminer la saison.

M. Rickard:

D. Y a-t-il beaucoup d'Indiens à l'emploi des industries établies dans les villes?—R. Pas dans cette région, sauf en ce qui concerne l'industrie du bois.

D. Je veux dire partout.—R. Par tout le Canada, il y en a beaucoup. La population totale des Indiens du Canada est de 118,000 et il n'y a presque pas d'Indiens qui chôment actuellement.

D. Il y a quelque temps c'était toute une entreprise pour eux que de se trouver un emploi?—R. Il en est toujours ainsi lorsqu'il y a beaucoup de concurrence. Et le premier à être mis à pied sera l'Indien.

D. Il sera aussi le dernier à obtenir un emploi?—R. Exactement. C'est ce qu'il faudra prévenir dans les années immédiates d'après-guerre. Il n'est pas juste de ne s'occuper que de celui qui revient d'outre-mer. Celui qui n'est pas apte à ce genre d'aventure, qui fournit de longues heures de travail dans une industrie soutenant l'effort de guerre, mérite aussi attention. S'il y a 2,440 Indiens sous les armes, il y en a un nombre deux fois plus considérable qui sont employés dans des camps d'exploitation forestière et en d'autres endroits, et qui contribuent à l'effort de guerre. Ainsi, en Colombie-Britannique, vous constaterez que très peu d'Indiens se sont enrôlés. Ils en ont été dissuadés délibérément, parce qu'ils étaient beaucoup plus utiles au pays pour remplacer les Japonais dans l'industrie de la pêche.

D. J'ai posé cette question parce que nous avons une ou deux familles d'Indiens dans notre partie du pays et ils ont beaucoup de peine à se procurer un emploi. Pour une raison ou pour une autre, on ne voulait pas les engager; je connais un Indien en particulier qui a trouvé un emploi dans une usine; il a donné un bon rendement et il a conservé son emploi.—R. C'est comme chez les Blancs. Il y en a de bons et il y en a de mauvais.

M. MACNICOL: Je suggérerais que le témoin termine son rapport.

LE PRÉSIDENT: Les membres ont la liberté de poser des questions, mais je crois qu'il vaudrait mieux permettre à M. Allan de terminer son exposé, après quoi des questions pourraient lui être posées, ou à M. Hoey ou à M. Conn. Je ne m'oppose pas aux questions si quelqu'un désire en poser, mais je crois que nous devrions avoir plus de renseignements et un compte rendu plus complet.

LE TÉMOIN: Avant d'en finir avec les rats musqués, puis-je vous faire une suggestion? Devons-nous attendre après la guerre? Il faut du temps pour mettre une telle entreprise en valeur. Nous avons toutes les données techniques, tous les renseignements dont nous avons besoin pour aller de l'avant immédiatement en ce qui concerne deux autres projets importants, dont l'un, dans la province de la Saskatchewan, est appelé entreprise Sipanok. Cette dernière est partiellement établie et elle est susceptible de prendre beaucoup d'ampleur. L'autre se trouve à l'embouchure de la rivière Athabasca, dans le nord de l'Alberta. Si nous avons \$300,000 à notre disposition et si nous pouvions bénéficier de priorités afin de nous procurer le matériel lourd, nous pourrions produire d'ici quatre ans et même d'ici deux ans. En réalité, nous produisons: nous avons

capturé 9,000 rats cette année. En ce qui concerne l'entreprise de l'Alberta, c'est un projet qui devrait être réalisé au plus tôt dans l'intérêt des piégeurs. L'Alberta est bien consentante à coopérer mais elle ne peut pas financer le projet elle-même. Mon crédit de fourrure, comme je désigne la somme de \$75,000 que le gouvernement vote pour ce travail, ne suffit pas pour une entreprise de cette ampleur vu les engagements que nous avons déjà. Comme je le suggère dans le mémoire que vous avez devant vous, s'il nous était possible d'avoir immédiatement une somme additionnelle de \$300,000, d'ici quatre ans au plus ces projets pourraient fournir du travail à un grand nombre de piégeurs de retour d'outre-mer ou à des gens qui ont un autre emploi. Si nous attendons après la guerre, il nous faudra toujours quatre ans, peu importe l'époque où nous commencerons. Ces projets sont prêts à être exploités.

Puis-je pendant quelques instants vous parler de l'industrie du castor. Nos efforts de rétablissement dans le domaine de l'industrie de la fourrure ont été intimement liés à la régularisation des niveaux de l'eau. Même si une peau de castor ne valait rien, cet animal devrait être rigoureusement protégé afin qu'il puisse poursuivre le travail qu'il accomplit à l'égard de la conservation de l'eau. J'ai été beaucoup frappé par l'opinion émise par le porte-parole d'un comité de la restauration, à Meadow Lake, Saskatchewan; ce dernier soutenait que le fait d'abattre un castor en quelque temps que ce soit devrait constituer une infraction pénale. Si l'animal cause des dommages aux champs de foin ou aux routes, qu'on l'attrape vivant et qu'on le place dans un endroit où il ne pourra faire que du bien. C'est lui qui est le plus grand conservateur de l'eau vu qu'il ne peut pas vivre sans elle. C'est lui qui voit à ce que des millions d'acres d'eau soient endiguées sur les terrains reboisés, d'où amoindrissement du danger d'incendie, habitat convenable pour les rats musqués, et endroits appropriés pour la reproduction du gibier aquatique. C'est encore le castor qui maintient en général le niveau de l'eau. Il prévient l'écoulement trop rapide et règle les conditions d'inondation. Il ne se nourrit pas d'être vivants, il a peu d'ennemis et il n'est pas sujet, autant qu'on ait pu s'en rendre compte, aux maladies épidémiques. Il obtient des résultats.

Pour bien faire comprendre, laissez-moi vous parler d'une petite entreprise établie au lac Loon, en Saskatchewan. Il y avait là une certaine superficie remplie de trous et de fondrières; c'était une zone remplie de trous et de fondrières comme on en trouve beaucoup dans les Prairies, et dans laquelle les Indiens avaient piégé. Au cours des années dernières ils n'y avaient rien attrapé. Nous avons réussi à obtenir du gouvernement de la Saskatchewan un bail pour sept townships dans ce district, à proximité de la frontière de l'Alberta. Il y avait quelques castors sur ces terrains, soit 25 ou 30 colonies. Ils se trouvaient établis à la frontière de l'Alberta et comme nous n'avions pas de bail en Alberta, nous avons décidé de les piéger. Ayant capturé les castors vivants, nous les avons relâché dans les sept townships où ils pouvaient s'aménager un habitat convenable et où le surplus d'eau ne serait pas perdu pour l'entreprise. Cela se passait il y a trois ans. L'année suivante de nouveaux castors y furent relâchés. Nos frais s'élevèrent à un peu plus que \$500. Remarquez bien qu'au début, il n'y avait pas de rats musqués. Ce n'est pas un projet considérable, mais tout de même cette année, nous avons piégé dans ce district 2,367 rats musqués, ce qui représente une valeur de \$6,000. Les ouvrages techniques sont l'œuvre des castors; ces animaux y sont encore et leur nombre augmente. L'entreprise d'établir le castor en un endroit où il pouvait faire du bien et à lui-même et à son cousin, le rat musqué, a non seulement rapporté les frais du déménagement, mais à cause de lui, au bout de trois ans, un profit de \$5,000 a été réalisé.

Pour vous montrer comment les Indiens travaillent entre eux, nous étions d'avis que nous avions suffisamment de rats musqués pour engager 20 Indiens. Ils se présentèrent de nouveau et nous dirent: "Ce bail appartient à nous tous. Versez-nous \$60 chacun et nous allons piéger tous les rats musqués qui se trouvent ici et là. Pour le reste de l'argent divisez-le entre tous." Pour des Indiens,

c'est une excellente coopération. Le fait est véridique et nous en avons les preuves dans nos dossiers. Le produit n'a pas été distribué car les peaux se trouvent encore à l'enchère des fourrures, à Winnipeg. Je vous ai démontré ce que le castor peut faire et cela controuve l'opinion de celui qui déclarait qu'il était criminel d'en faire disparaître un seul, du moins tant que la colonie n'est pas parfaitement établie.

Au sujet du projet de rétablissement à la rivière Fisher, au Manitoba, les ingénieurs firent des reconnaissances et choisirent les emplacements où devaient être construits cinq barrages au coût de \$3,500 chacun. Dans le même temps, il y a plusieurs années, on relâcha dans le district neuf castors, alors qu'il n'y en avait plus depuis au moins quarante ans. Le printemps suivant, les ingénieurs revinrent sur les lieux pour en faire un examen, et ils s'aperçurent que cinq des neufs castors s'étaient logés dans un ruisseau et y avaient construit un barrage. Ce dernier se trouvait à douze pieds des marques faites sur la rive où les ingénieurs avaient planté leurs jalons. Cette digue ne fut jamais construite. Celle des castors existe encore et fait bonne besogne. En une seule saison, ces cinq castors exécutèrent un travail qui nous aurait coûté \$3,500. Ils l'ont exécuté pendant que nous rassemblions les matériaux pour la construction. Les trois autres castors—un d'eux mourut, il fut trouvé flottant sur le lac—s'établirent derrière un des barrages construits par les ingénieurs. Ces derniers en étaient venus à la conclusion que la passe-déversoir n'était pas assez élevée et qu'il fallait y ajouter deux pieds. Ils transportèrent les matériaux nécessaires pour ajouter les deux pieds qui manquaient, mais lorsqu'ils arrivèrent au barrage, ils s'aperçurent que les trois castors l'avaient déjà surélevé d'un pied. Ayant enlevé l'ouvrage des castors, ils firent l'addition nécessaire. Néanmoins, les castors avaient exécuté le même travail que les ingénieurs. Ils savaient que l'eau n'était pas assez haute et ils ajoutèrent un pied au sommet du barrage. Ce sont des faits absolument authentiques. Ce que je demande, c'est de mettre le castor au travail. Nous n'avons pas à ériger ces structures. Les castors s'en chargeront si nous les plaçons au bon endroit.

Je m'écarte beaucoup de mes notes mais je vais anticiper. A tout endroit dans le Nord du Canada, depuis les provinces Maritimes jusqu'à la Colombie-Britannique, où se trouve de l'eau courante et des arbres à feuillage décidu, il est possible de faire l'élevage du castor. C'est tout ce dont il a besoin. Il n'y a qu'à pointer le doigt sur la carte géographique et dire: "Nous allons faire l'élevage du castor ici." Peu importe où. Des districts sont meilleurs que d'autres. Il faut les choisir avec soin, mais tout cela est très vrai, n'est-ce pas, monsieur Conn?

M. CONN: Très vrai.

Le TÉMOIN: Partout où vous pointez le doigt sur la carte géographique du Nord canadien, vous pouvez établir un sanctuaire de castor et y pratiquer l'élevage. C'est si simple, si pratique, si irréfutable, qu'il est difficile de comprendre pourquoi on ne le fait pas.

M. CONN: Je constate que M. McDonald est ici. Dans les parties supérieures des rivières Coulonge et Black se trouvent des endroits idéals pour l'élevage du castor. Il y a déjà eu des entreprises du genre.

M. McDONALD: Malheureusement le dernier castor a été piégé. Je suis d'accord avec M. Allan, quelqu'un aurait dû être fusillé.

Le TÉMOIN: Si je peux retrouver ma place, je vais faire en sorte de poursuivre mon idée. J'ai suggéré l'établissement de vingt réserves de castor à travers le Canada, et de façon arbitraire, je les ai réparties aux différentes parties du pays où j'ai cru qu'elles devraient être. En étudiant ce plan, il ne faut pas oublier un point qui se présente constamment. La fourrure est une ressource naturelle provinciale régie par les provinces. Les terrains à occuper—j'en suggère des superficies considérables—sont la propriété des provinces. D'autres part cette industrie est fondamentalement la même que celle de l'agriculture et il y a place pour le

gouvernement fédéral dans cette entreprise, ne serait-ce que pour coordonner l'effort et aider les provinces à réaliser l'entreprise. Vous rencontrerez des difficultés, si vous vous rendez dans l'Ontario et dites aux autorités comment administrer leurs ressources naturelles. Si vous agissez ainsi, vous vous heurterez à un mur de pierre; mais l'Ontario dira au Dominion du Canada, étant donné qu'il y a un si grand territoire à développer et que le travail est si long: "Nous accepterions volontiers l'aide que vous voudrez bien nous donner dans le développement de ces ressources et nous coopérerons avec vous." La Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et, par dessus tout, Québec, collaboreront intégralement au programme que j'ai exposé.

M. McDONALD: De fait, et, sans vouloir vous interrompre, n'est-il pas vrai que Québec a réservé des terrains dans le nord de la province?

M. CONN: Cinq projets sont en voie de réalisation dans la province de Québec.

Le TÉMOIN: De toutes les provinces, c'est Québec qui a le plus sincèrement collaboré avec nous et nous avons obtenu des résultats. Laissez-moi vous démontrer rapidement et en ébauche ce qui peut être fait sur une réserve de castor dans la province de Québec. En 1938, nous avons pris possession de la Nottaway. Nous nous sommes organisés en 1940. Notre premier relevé sur la Nottaway accusait 252 castors. L'année suivante il y en avait 525 bien comptés; puis l'année qui suivit 740; la quatrième année, 1,170; la cinquième année, 1,875 et l'année dernière, 3,300; soit une progression de 252 à 3,300 en six ans. Nous avons d'abord trouvé les réserves puis nous avons organisé la population indienne.

M. MacNicol:

D. Le gouvernement fédéral a-t-il financé l'entreprise?—R. Oui, en totalité, et le montant n'est pas excessif. En réalité, je sais que le coût moyen des sept sanctuaires de castor que nous administrons présentement est de \$3,500 par année.

Le président:

D. Avez-vous dit que le coût total avait été à la charge du gouvernement fédéral?—R. Oui pour les sanctuaires que nous administrons. L'argent a été prélevé sur le crédit dont je parlais à M. McDonald.

M. McDonald:

D. Existe-t-il, dans votre accord avec le gouvernement provincial, des dispositions en vertu desquelles ces réserves seront pour les Indiens?—R. Elles sont à l'usage exclusif des Indiens; nous avons la Péribonka, La Nottaway, l'Abitibi, la Old Factory et le Grand Lac Victoria. Le projet établi au Grand Lac Victoria est toute une étude en lui-même.

M. MacNicol:

D. Voudriez-vous nous donner plus de détails sur le projet dont vous avez parlé au début et dont les frais d'administration s'élèvent à \$3,500? Quelles ont été les immobilisations pour ces projets?—R. La seule immobilisation en ce qui concerne le castor, monsieur MacNicol, consiste dans le piégage de l'animal vivant et le repeuplement. Nous n'avons pas fait cela dans Québec parce que ce n'était pas nécessaire, le repeuplement naturel nous étant suffisant. Dans l'Ontario, il nous a fallu pratiquer un repeuplement d'en moyenne trente castors par année au coût de \$38 chacun.

D. Vous êtes-vous occupés de travaux techniques?—R. Non, ils s'en occupent eux mêmes. Nos frais se répartissent en deux catégories. La première, les frais d'administration qui sont peu élevés. Nous empruntons une idée de Roosevelt et nous payons pour empêcher la reproduction. Nous coupons les moyens d'exis-

tence aux Indiens lorsque nous fermons des districts, et que nous leur disons: "Le piégeage est interdit ici." Par conséquent nous payons les Indiens. Je ne m'attarderai pas aux détails. Le sujet mériterait qu'on s'y arrête plus longuement, mais je veux vous faire voir comment nous procédons. Monsieur Conn, voudriez-vous faire circuler parmi les membres du Comité quelques-unes de vos cartes géographiques?

D. Lorsque vous dites que vous organisez les Indiens, pourriez-vous nous faire savoir comment vous procédez pour obtenir les noms des Indiens pour vos archives?—R. En réalité, et surtout dans Québec, nous nous rendons dans un district entièrement peuplé d'Indiens. Il n'y a que des Indiens dans les districts déjà mentionnés. Graduellement, nous les réunissons tous. Ce n'est pas facile, mais nous finissons par réussir et nous leur posons cette simple question: "Où faites-vous votre piégeage?" Ils nous l'indiquent sur la carte. Nous avons une carte devant nous et chacun nous indique l'endroit. Son voisin dit alors: "Pas du tout, c'est moi qui fais le piégeage là", et la discussion commence. Nous finissons par connaître les limites des territoires de piégeage de chaque famille et nous les établissons. Ce sont des réseaux de piégeage collectif, par exemple, là où un homme, ses deux gendres et ses trois fils font habituellement le piégeage ensemble. Nous les établissons par groupes familiaux, nous prenons le chef de ce groupe et nous le nommons "marqueur". C'est moi qui suis l'auteur de cette appellation et je ne peux pas m'en défaire. Pour votre amusement, je vais vous raconter une petite histoire se rapportant au marqueur. J'étais à préparer un arrêté en conseil pour la nomination de ceux-ci. Nous devons les payer \$50 par année pour compter et marquer les castors. Je ne pouvais pas les appeler garde-chasse, vu que le service civil comporte déjà une telle classe. Je ne pouvais pas non plus les appeler gardiens de chasse, un tel classement existant déjà, et si je les appelais ainsi, il faudrait leur payer un traitement de \$1,600 par année. Dans mes recherches pour trouver un nom à ceux qui devaient compter les castors, je me suis reporté aux Prairies d'autrefois et je me suis dit: "C'est le marqueur qui fait le compte des boisseaux sortant de la batteuse". Je l'ai appelé marqueur. M. Conn qui n'avait jamais vu les Prairies s'est écrié: "En voilà un nom." Il revint un an plus tard. Je lui dis: "Nous sommes à préparer cet arrêté en conseil. Comment allons-nous appeler ces gens?" Il me répondit: "Il vous faut les appeler marqueurs. C'est un titre honorifique maintenant. Vous ne pouvez pas changer." Nous avons alors ce chef de groupe qui est le marqueur. Sa rémunération annuelle est de \$50 pour deux raisons: la première, pour l'empêcher de prendre des castors et la deuxième, pour indiquer sur la carte là où se trouvent les huttes des castors. Nous faisons nous-mêmes le marquage, comme pour les concessions minières. Une plaque est apposée sur chaque hutte de castor repérée et chaque plaque porte un numéro. L'Indien qui pose la plaque reçoit ce qu'on appelle un jeton correspondant au numéro figurant sur la plaque, et s'il survient quelque discussion sur le droit de propriété, l'Indien n'a qu'à exhiber son jeton. C'est son bien et il en est responsable. Voilà comment nous procédons. Avez-vous vu le plan dans le livre? C'est ainsi que nous nous sommes organisés. Nous n'avons pas de difficulté. Si vous jetez un coup d'œil sur la carte qui est devant vous, vous remarquerez trois petits castors de couleurs différentes. Ce sont des castors de trois ans, deux ans et un an, selon le comptage qui a été fait. M. Conn se spécialise dans l'établissement des Indiens sur les terrains de piégeage. Il a une anecdote très intéressante sur la coopération qu'il reçoit. Consultez, par exemple, la carte de la Péribonka; un Indien envoya son fils à une distance de cinquante milles pour faire dire à son voisin qu'il avait trouvé une hutte de castor sur son terrain, qu'il l'avait marquée mais qu'il ne la réclamait pas. Il lui fit dire "C'est à toi." Il avait envoyé son fils à une distance de cinquante milles, en raquettes, pour faire dire à son voisin qu'il avait trouvé une hutte de castor. Voilà le genre de coopération que nous obtenons.

M. MacNicol:

D. Combien de castor retirez-vous chaque année par hutte ou groupe de huttes?—R. Nous n'avons pas encore commencé à faire le piégeage, mais M. Conn serait en mesure de vous répondre. Nous calculons que chaque hutte renferme environ cinq castors. Au début, nous ne permettrions pas d'en prendre plus qu'un. Notre intention serait d'en laisser capturer moins que le surplus afin de ne pas nuire au repeuplement. Nous n'en prendrons pas du tout tant que nous n'aurons pas la certitude que les castors sont en nombre suffisant pour repeupler le district.

D. Je crois que Thomas Lamb, du lac Moose, qui est peut-être un des plus grands techniciens en la matière dans le district de Summerberry, prend trois castors par deux abris?—R. Vous voulez dire trois rats musqués?

D. J'aurais dû dire trois rats musqués.—R. C'est à peu près la moyenne.

D. Trois par deux huttes.—R. Je n'ai pas les chiffres avec moi. Nous avons 43,000 huttes sur la Connolly et 32,000, sur la Summerberry. Cela fait un total de 75,000 huttes et nous avons pris 205,000 rats.

M. Castleden:

D. Selon vos remarques, je crois comprendre que l'accroissement varie suivant les années?—R. Pas en ce qui concerne une hutte prise isolément, je ne le crois pas. Il se peut que le nombre de rats capturés varie jusqu'à un certain point avec les années. Nous procédons toujours suivant un système de quotité. En général, nous prenons le nombre de huttes que nous multiplions par trois; trois rats musqués par hutte.

D. Vous parlez de rats musqués, non pas de castors?—R. De rats musqués; mais dans les districts où ils abondent, nous en avons pris jusqu'à cinq par hutte, et même ce n'était pas assez. A certains endroits le repeuplement est très considérable, pour des raisons inconnues. On ne peut pas toujours en connaître la raison.

M. MACNICOL: M. Lamb n'avait dit, ce me semble, qu'il procédait sur une base de trois rats musqués par hutte, ce qui lui permettait d'accroître ses colonies.

Le TÉMOIN: M. Lamb est un vieil ami à moi que j'estime beaucoup. C'est lui qui m'a lancé dans le commerce des fourrures, mais, s'il m'est permis de le dire, la province du Manitoba a fait tellement de progrès que Tom Lamb est maintenant dans l'ombre.

M. MACNICOL: Je ne dirais pas cela, monsieur le président. C'est Thomas Lamb qui, à ses propres frais, a acheté le matériel nécessaire pour enlever l'eau de la rivière et la jeter dans les marécages asséchés. Ce sont mes renseignements mais je puis me tromper. La province du Manitoba a pu lui venir en aide plus tard, mais il a été personnellement responsable de ce travail. J'ai vu l'outillage.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de doute là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que M. Allan le nie.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de doute là-dessus, mais si vous le désirez, je puis vous le dire.

M. MacNicol:

D. Pourquoi dire que les autorités du Manitoba lui sont tellement supérieures quand c'est lui-même qui est responsable de tout?—R. Parce qu'il a trop de fers au feu et qu'il néglige cette entreprise-là. Tom Lamb n'a pas pris un seul rat musqué cette année, et il n'en a capturé que quelques-uns l'an dernier. Il a une mine d'or, mais il ne s'en occupe pas. Il s'occupe de l'industrie de la pêche et d'un grand nombre d'autres entreprises. C'est un homme remarquable. Je l'explique souvent ainsi; vous avez vu le petit sac de thé que l'on suspend dans la théière? Je me suis laissé dire que l'homme qui l'a inventé a réalisé un

million de dollars en brevetant son idée. Tom Lamb n'a pas breveté ses idées. On les lui a volées, on les lui a prises. Il a dit "Prenez-les mes amis, et tirez-en profit". C'était sa manière d'agir. J'ai dit une fois aux gens du Pas où Tom Lamb, à une certaine époque, n'était pas très populaire; "Le jour viendra où vous élèverez dans cette ville un monument à la mémoire de Tom Lamb. Par sa sagacité et sa prévoyance il a fait plus que tout autre et vous finirez par vous en rendre compte".

Le PRÉSIDENT: Maintenant que la réputation de M. Tom Lamb est bien rétablie, pourrais-je vous demander de revenir au sujet. Il est bien coté dans le compte rendu.

Le TÉMOIN: Je l'ai en haute estime.

M. MACNICOL: Moi également.

Le PRÉSIDENT: Il a une mention élogieuse dans le compte rendu.

Le TÉMOIN: Je ne sais pas quelle heure il est, mais j'ai l'impression qu'il doit être presque temps d'ajourner.

M. MACNICOL: J'ai une couple de questions que je tiendrais à poser.

Le PRÉSIDENT: Si M. Allan veut bien prendre un siège, cela nous fournira l'occasion de faire des commentaires et de poser des questions basées sur ce qu'il nous a dit et sur les connaissances des membres. Des questions peuvent être posées à M. Allan ainsi qu'aux autres. Ce serait une bonne façon de procéder.

M. MacNicol:

D. Le premier article sur la feuille miméographiée est l'extension et le parachèvement de l'entreprise de Sipanok. Je voudrais vous poser une question à ce sujet. M. Allan pourrait peut-être nous expliquer ce que cela veut dire. A-t-on commencé l'exploitation de l'entreprise sur le raccordement de la rivière Saskatchewan à la rivière Carrot par la Sipanok?—R. Oui, nous avons un programme de construction qui est en voie d'exécution depuis trois ans. Le chenal de la rivière Sipanok sert de raccordement entre la rivière Saskatchewan et la rivière Carrot. Cette rivière se trouve dans la Saskatchewan, à environ 30 ou 40 milles au nord du Pas. Elle ne suit son cours qu'à l'eau haute. Elle traverse ce qu'on appelle le triangle du Pas d'un côté, puis à l'ouest le terrain est marécageux; il y a environ 520,000 acres de marécage ou qui pourraient être transformées en marécage.

D. Près du chenal?—R. Des deux côtés. Il y a une chute de 17 pieds entre les rivières Saskatchewan et Carrot. Nous avons choisi un emplacement sur la Sipanok pour l'érection d'un barrage. La hauteur en est de 16 à 17 pieds et les travaux sont presque terminés. L'eau y sera captée sur une distance de 33 milles en amont. En arrière du barrage nous creuserons un canal partant du marécage à l'ouest. Quand les travaux seront terminés—ils ne le sont pas encore—100,000 acres de marécage seront mis en valeur. Il y a à l'autre extrémité un petit ruisseau que nous avons déjà aménagé. Nous y avons construit un barrage de \$6,500. Nous y avons attrapé—j'aime l'exactitude—9,784 rats musqués. Ils sont à Winnipeg pour y être vendus. L'an dernier nous en avons attrapé 700 de moins, exactement 8,994, qui nous ont rapporté \$38,000.

D. Je crois qu'il serait préférable, monsieur Allan, de limiter vos réponses, non aux rats, mais au travail à accomplir. Vous allez construire un barrage sur la Sipanok?—R. Il est construit, bien que non terminé.

D. Combien d'acres de terrain habité par des rats cela embrasse-t-il?—R. 100,000 acres à l'ouest et 200,000 acres formant un triangle à l'est lorsque le second canal sera terminé.

D. Y a-t-il de la navigation sur la Sipanok?—R. Non.

D. Il n'est pas nécessaire d'y construire une écluse?—R. Non; la seule objection qu'on a soulevée contre le barrage de la Sipanok c'est qu'il entraverait

l'écoulement des eaux printanières de la rivière Carrot, et pourrait causer des ennuis à la *Le Pas Lumber Company* dans le flottage de ses billes sur la rivière Carrot.

D. Cela me paraît un excellent projet. Cette région est réellement favorable au rat musqué.—R. Les hommes qui ont travaillé sept ou huit ans sur la rivière Le Pas disent que la rivière Sipanok est tout aussi avantageuse sinon davantage.

M. Castleden:

D. Les 250,000 acres sont-ils en Saskatchewan?—R. Entièrement en Saskatchewan.

D. Et le barrage et le projet d'élevage des rats sont en Saskatchewan?—R. Oui.

D. Les Indiens des réserves ont-ils le droit d'y faire le piégeage?—R. Je crois qu'il y a 271 Indiens demeurant dans les limites couvertes par le bail que nous tenons de la Saskatchewan, et notre entente avec la Saskatchewan stipule que ces Indiens y peuvent exclusivement exercer leurs droits jusqu'à ce que leur revenu atteigne la somme de \$300 par an, mais le rendement exédera considérablement ce chiffre; alors la Saskatchewan désignera la moitié des piégeurs et nous désignerons l'autre moitié. L'entente s'appliquera à toute la région jusqu'au détroit de Pelican.

D. Les Indiens des réserves moins favorisées sont-ils compris?—R. Nous pourrions les y amener lorsque ces gens auront réalisé une recette de \$300.

D. Y amenez-vous des Indiens des réserves ou d'autres Indiens?—R. Nous amenons des Indiens des réserves. Ils sont attachés à une réserve.

D. Il y a des métis qui ne sont pas attachés aux réserves?—R. Ceux-là sont de la Saskatchewan; ils font partie de la moitié que la Saskatchewan désignera. Lorsque la production aura atteint un certain point elle sera partagée également entre la population indienne de la Saskatchewan et la population métisse et blanche.

Mme Nielsen:

D. Cela comprend-il les métis de la réserve du lac Vert?—R. Je ne connais rien de la réserve du lac Vert. Où est ce lac?

D. Il est un peu au nord et à l'est du lac Meadow. Il y a deux ans le gouvernement provincial a établi une réserve à cet endroit. Il a acheté la terre et déplacé les blancs qui y étaient établis et permit aux métis d'aller s'y installer.—R. Je ne connais pas cet endroit, bien que j'aie des cartes indiquant les colonies de métis.

D. Vous avez mentionné deux localités de ma circonscription, le lac Loon et le lac Meadow. Je sais qu'environ 2,500 Indiens habitent mon pays. Je me demande quels projets vous avez conçu pour ma circonscription.—R. J'ignore où sont les lignes de démarcation entre les circonscriptions fédérales, mais si vous connaissez les circonscriptions de la Saskatchewan, je puis vous dire que le territoire est situé dans Assiniboine et Carlton.

D. Je ne les connais pas. Cela est beaucoup plus au sud.—R. Le Nord de la province est divisé en deux grandes circonscriptions.

D. Cumberland?—R. Cumberland et Assiniboine. Nous avons trois réserves d'animaux à fourrure en cette région, deux d'un demi-million d'acres et une de 1,200,000 acres que nous avons mises en valeur en collaboration avec la Saskatchewan.

D. Cela est très au nord, n'est-ce pas?—R. Dans la région du lac La Ronge.

D. Avez-vous quelques projets pour la région sise entre la rivière du Castor et le lac La Ronge?—R. La région de la rivière du Castor est superbe pour le castor. C'est la première que je choisirais en Saskatchewan pour cette industrie. Nous avons conçu 29 projets pour cette région, mais aucun n'est encore en marche. Mais nous sommes prêts à procéder aussitôt que les hommes, les fonds et l'outillage seront disponibles.

D. Alors, je suis en faveur de ce crédit.

M. MacNICOL: Ce crédit ne s'applique pas à cette région du tout. Le territoire dont parle Mme Nielsen est loin de la région de la Sipanok.

Le TÉMOIN: La distance est considérable.

M. MacNICOL: La région de Mme Nielsen est au nord et à l'ouest près de la rivière du Castor.

Le TÉMOIN: La Sipanok est tout aussi près de la frontière manitobaine...

M. MacNicol:

D. La circonscription de Cumberland est à des centaines de milles à l'est de la rivière du Castor. Cumberland est à proximité de Le Pas, mais en Saskatchewan, au nord et à l'ouest. La Compagnie de la Baie d'Hudson a un important poste de fourrure à Cumberland.

M. Ross:

D. A quelle distance de la réserve indienne se trouve l'emplacement de ce projet près de Le Pas?—R. Il y a quatre réserves indiennes dans le voisinage. Celle de Le Pas est sise dans la ville de ce nom. Elle contient environ 500 Indiens. Celle du lac Moose est la deuxième en importance; elle est située sur le lac Moose à environ 70 milles de Le Pas. Il y a aussi celle de Chemehawin à l'extrémité nord du lac des Cèdres.

D. Je ne demande pas la distance de Le Pas, mais du marécage?—R. Sur la frontière.

D. Et les Indiens des quatre réserves y font la chasse?—R. Oui.

D. Et les autres Indiens? Que fait-on pour les aider? D'abord quelle proportion des Indiens s'adonne au piégeage?—R. Dans l'ensemble du Canada?

D. Non; quelle proportion des Indiens de ces quatre réserves se livrent au piégeage?—R. Tous les adultes de quinze ans et plus, et quelques femmes.

M. MacNicol:

D. Le lac Moose est à l'est de Le Pas?—R. Oui.

M. McDonald:

D. Le partage de l'argent que vous avez mentionné tantôt se fait entre ces adultes de 15 ans et plus?—R. Oui.

D. Chacun reçoit sa part?—R. Oui.

M. Castleden:

D. Une partie est gardée en réserve?—R. Le tout est gardé en réserve et leur est distribué à raison de \$25 par mois. La fiction légale que nous avons établie c'est que l'argent appartient à l'entreprise. Les fourrures appartiennent à l'entreprise. Les piégeurs travaillent en collaboration et le fait qu'ils reçoivent 72 ou 73 p. 100 de la prise ne change rien à la situation. Cette année, la somme est répartie sur 18 mois parce que la prise a été abondante et les prix élevés. Nous essayons de pourvoir pour l'avenir afin de ne pas avoir à réduire l'allocation de \$25 à 7 l'an prochain, à la porter à \$15 puis à \$10 puis à \$5 et ainsi de suite. Nous nous efforçons de la stabiliser et de la maintenir à \$25 en permanence.

Le président:

D. Puis-je poser une question? Que deviendrait le marché des fourrures si vos projets étaient réalisés par les divers gouvernements en collaboration et si la production des fourrures était abondante? Que pensez-vous du marché non seulement à la lumière des circonstances présentes mais des conditions à venir?—

R. Le prix baisserait et ce serait une excellente chose. Le commerce des fourrures est étrange en ceci que si les peaux de rats musqués se vendent à \$3, vous limitez l'achat des manteaux de rat musqué ou du genre phoque à la classe aisée.

Si nous retournions aux jours des peaux de rat à 45 ou 50 cents, le prix des manteaux serait de \$200 au lieu de \$500. Vous multipliez le nombre des acheteurs éventuels par 20. Un plus grand nombre de peaux médiocres seraient utilisées. Il est un aspect tout particulier dans le marché des peaux de rats musqués. Les marécages de la Louisiane fournissent annuellement de deux à sept millions de peaux, inférieures aux nôtres. Cela excède la production réunie du Canada et de l'Alaska. C'est une fourrure de qualité inférieure. Les manteaux seraient de médiocre qualité s'ils en étaient entièrement fabriqués, mais il n'en est pas ainsi. Les Américains importent une partie de nos meilleures peaux. Le cuir des nôtres ressemble au veau, celui des leurs, à du papier. Ils emploient ces peaux de haute qualité pour faire les épaules, les revers et le siège afin de donner plus de durée aux manteaux. Plus considérable est la production aux Etats-Unis, plus grande est la demande de nos peaux, car il en faut davantage pour la fabrication de leurs vêtements de fourrure. L'inverse est également vrai. Nos fabricants importent les peaux à bon marché de la Louisiane pour les parties non sujettes à l'usure, le dessous des bras et ainsi de suite, afin d'abaisser le prix de nos manteaux et d'en permettre l'achat par les gens auxquels les vêtements sont destinés. Tout ce que nous pourrions faire à l'égard de la production du rat musqué au cours des vingt prochaines années n'influera en rien sur le marché des fourrures.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Rickard:

D. Quel est le genre de vie de ces Indiens? Dans quelle sorte de maisons vivent-ils?—R. Je voudrais pouvoir vous montrer les photos que nous avons prises au Manitoba. Au lac Moose, où ils ont vécu pendant des années dans des huttes de rameaux, des tentes et le reste, il y a une colonie régulière de nouvelles petites maisons, bien peintes et confortables, imputables à l'industrie du rat musqué.

M. MacNicol:

D. Il y a une belle école et une belle église au lac Moose.—R. C'est exact. Les conditions dans le voisinage immédiat accusent un progrès marqué et dans le domaine du logement et dans celui de l'hygiène.

M. Castleden:

D. Quelles sont les perspectives d'étendre cette situation, car je suis certain que les conditions ne sont pas aussi favorables dans les autres réserves?—R. Je suis heureux que vous ayez posé cette question, car, ne l'oubliez pas, nous n'avons pas de personnel ambulancier pour étudier cette situation. Nous obtenons des bribes de renseignements des équipes d'arpenteurs. Nous déterminons la provenance des fourrures et si les peaux de rats musqués arrivent en abondance d'un endroit il faut nécessairement que cet endroit soit un habitat favorable à cet animal. Il y a la zone de Le Pas, celle de l'Athabasca ainsi que les marécages de la Sipanok, de la rivière Fisher et de la Netly. Voilà à peu près tous les endroits où l'industrie peut se développer. Ils sont tous exploités. Sauf l'Athabasca mais la chose ne tardera pas. Nous connaissons deux ou trois endroits favorables sur la rivière Mackenzie, ainsi qu'une excellente région à la source de la rivière au Foin en Alberta. L'incident que je vous ai raconté il y a un instant au sujet de l'homme qui a avironné toute une journée à travers un marécage peuplé de rats musqués s'est déroulé sur la rivière Sachigo dans le Nord ontarien. Nous ne connaissons pas le pays. Il nous faut y envoyer des explorateurs. Nous ne pouvons nous occuper d'une région de mille acres; ce serait trop restreint, mais nous pouvons aménager une superficie de 10,000, 50,000 ou 500,000 acres. On ne trouve dans toutes les parties du Canada d'étendue variable. Si elles sont assez vastes nous nous en occupons. Si elles sont trop restreintes les particuliers peuvent les exploiter de la même façon.

D. Ce que je veux savoir c'est la possibilité d'améliorer les conditions de vie des Indiens dans les réserves.—R. Par ce moyen?

D. Oui. Les Indiens de la Saskatchewan qui vivent misérablement ne pourraient-ils pas être mis sur le même pied qu'à Le Pas? En tenant compte du nombre d'Indiens et des ressources de la Saskatchewan, combien de temps faudrait-il pour opérer cette transformation?—R. Nous pouvons améliorer la situation graduellement. Les résultats de ces projets ne peuvent se faire sentir en quatre ou cinq ans. Nous en avons quatre en marche dans la Saskatchewan à l'heure actuelle. Je l'ai signalé à Mme Nielsen, il y a un instant. Il y en a trois au lac La Ronge et le plus important sur la Sipanok. Nous pouvons en étendre le nombre presque à l'infini.

M. MacNicol:

D. J'allais vous poser une question au sujet de la région de la Sipanok. Y avez-vous trouvé des lapins blancs?—R. Non, pas sur la Sipanok. Il y en a à Le Pas, comme vous le savez.

D. Et sur la Summerberry?—R. Oui.

D. Combien valent les peaux?—R. Je ne crois qu'elles soient en demande, mais elles peuvent l'être.

D. C'est un pur rat musqué blanc, monsieur le président?—R. Il en existe un.

D. On me dit qu'un manteau de lapin blanc vaut \$5,000.—R. C'est-à-dire de rat musqué blanc.

M. Ross:

D. Que fait le gouvernement pour le rétablissement des Indiens qui reviendront de la guerre et qui n'ont pas l'avantage d'habiter à proximité de ces marécages?—R. Je suis surpris d'entendre un député me demander ce que le gouvernement fait pour eux. Je me demande ce que le gouvernement se propose de faire. Deux choses sont mises de l'avant à l'heure actuelle. Il y a la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

D. Ma question ne s'applique qu'aux Indiens. Je ne parle en ce moment que des Indiens et non des blancs.—R. Je le sais; mais il n'y a rien dans la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui exclut l'Indien s'il veut s'établir sur une terre. Les dispositions de la loi s'appliquent à lui. Les dispositions concernant la pêche s'appliquent aux Indiens des provinces Maritimes et du littoral.

D. Je me demandais si le ministère se préoccupait des Indiens. Vous avez parlé du piégeage près des marécages. Je me demandais si le ministère avait d'autres projets pour leur rétablissement. Comment se propose-t-il de prêter assistance aux Indiens à leur retour?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire l'artisanat et autres choses semblables?

M. Ross:

D. Les encourage-t-on ou les aide-t-on à apprendre des métiers?—R. Cela n'entre pas dans mes attributions. Je m'occupe de fourrures. Peut-être que M. Hoey peut répondre à votre question.

Le PRÉSIDENT: M. Hoey veut-il répondre?

M. HOEY: Vous pourriez mentionner le projet de logement à M. Ross.

Le TÉMOIN: M. Hoey me dit de vous mentionner un de nos projets. Nous avons dans nos réserves des taudis où les conditions d'existence sont déplorables.

Mme NIELSEN: Vous n'exagérez rien.

Le TÉMOIN: Mme Nielsen admet cette situation déplorable dans notre cas. D'autre part, nous avons de jeunes Indiens qui, pour la première fois, reçoivent une bonne formation et des principes de discipline et probablement l'ambition d'améliorer leur sort. Ce que nous nous proposons, c'est de choisir

parmi les anciens combattants des hommes de formation technique et d'expérience dans la construction et de former des équipes de deux blancs techniciens et de cinq ou six hommes pour exécuter les travaux de construction; d'organiser une centaine de ces équipes et de les mettre au travail dans les agglomérations indiennes; de les faire commencer à un bout de la réserve et exécuter le travail nécessaire jusqu'à ce que les taudis soient disparus. De cette façon nous espérons pouvoir employer une couple de centaines de techniciens blancs et un millier d'anciens combattants indiens. Cela embrasserait à peu près tous les anciens combattants indiens. Ce programme occuperait environ tous les anciens combattants et supprimerait les conditions déplorables au point de vue logement. Voilà l'un de nos projets.

Le PRÉSIDENT: M. Hoey voudrait-il répondre à l'autre question?

M. HOEY: Nous avons un fonctionnaire en charge des métiers dans tout le pays. A l'heure actuelle il est extrêmement difficile de pousser les métiers parce que les seuls Indiens aptes à accomplir ce travail ce sont les vieux et ceux qui souffrent d'incapacité physique. L'artisanat faisait des progrès satisfaisants jusqu'à la déclaration de la guerre. En parlant d'artisanat je veux dire l'organisation du tissage à la main, de la fabrication de cravates, de fichus et autres articles de ce genre, la confection de paniers comme on y excelle dans l'Est dans les réserves de Pierreville dans la province de Québec, et de St-Régis sur la frontière. Depuis deux ans nous nous livrons à des expériences. J'ai visité une saulaie près de la ville de Brantford. J'ai vu un Hollandais qui produisait de l'osier. Celui-ci pousse dans une terre comparativement aride. Après dessiccation on peut en faire des paniers d'un riche ton doré. J'y entrevis une belle occasion, car les grands magasins à rayons nous ont demandé si nous pourrions leur fabriquer des paniers, qui jusqu'au début de la guerre étaient importés de la Tchécoslovaquie et de la Pologne occidentale. J'ai entrepris une plantation de 12 acres à Caradoc en Ontario, de 12 acres à Pierreville et de 10 acres à Maria, Québec. Nous produisons de l'osier. Au bout de deux ans l'osier peut être coupé, séché et employé par les Indiens à la confection de paniers tressés et de meubles en osier tressé. Disons en passant que j'ai déjà reçu trois ou quatre commandes embrassant la production totale de ces petites plantations. Par exemple, l'Institut national pour les aveugles est prêt à prendre toute notre production, mais c'est une expérience entreprise dans l'espoir de procurer du travail aux Indiens, pas immédiatement, parce qu'ils sont tous employés, mais après la guerre alors qu'il sera plus difficile de trouver de l'emploi. Nous venons d'établir à Grouard, Alberta, une fabrique de coiffures et de mocassins. Nous y employons quinze jeunes hommes et jeunes femmes qui ont complété leurs cours élémentaire au pensionnat de Grouard. J'ajouterai,—ce n'est pas un secret—que nous avons reçu deux offres d'achat de cette petite fabrique. D'importantes maisons s'y intéressent suffisamment pour dire: "Nous croyons pouvoir administrer cette entreprise mieux que vous;" mais nous ne voulons pas la vendre. C'est une expérience entièrement nouvelle, la production de mocassins, de coiffures, d'objets d'art et le reste, sous une direction presque exclusivement indigène. C'est un jeune Père Oblat qui en a pris l'initiative. C'est une de nos plus heureuses expériences. Il est très difficile de trouver de l'emploi pour les Indiens; c'est pourquoi il a pris les moyens d'établir cette petite fabrique pour leur procurer du travail. Il a remporté un beau succès. Nous assistons l'entreprise à même le fonds de roulement, établi par le Parlement il y a quelques années. C'est un fonds sur lequel les Indiens peuvent emprunter à modique intérêt pour une période de cinq ans alors que le prêt est remboursé. Nous avons maintenant un groupe d'Indiens qui ont établi une entreprise utile dans la fabrication de produits de l'artisanat.

M. Ross: Connaissez-vous la réserve indienne de Stony?

M. HOEY: De façon générale.

M. ROSS: La terre y est très gravoyeuse, absolument impropre à l'agriculture. Quelle assistance le gouvernement accorde-t-il à ces Indiens?

M. HOEY: Bien, c'est à M. Allan qu'il incombe d'acheter de nouvelles terres. Cela relève du Service des réserves et de fiduciaire, monsieur Ross. Je fais partie de la Division des affaires indiennes depuis 1936 seulement, et je crois que depuis cette année-là—je puis catégoriquement le déclarer sans crainte d'être contredit—le problème de la réserve de Stony nous a continuellement préoccupés; nous voulons fermement acquérir de nouvelles terres, des terres productives.

M. ROSS: Vous n'en avez pas encore acquis?

M. HOEY: Je ne le crois pas, mais cela ne relève pas de mes attributions. Je ne saurais dire où réside la difficulté. Je puis vous assurer que le problème n'a pas été ignoré. Nous avons eu conférence après conférence. M. Allan peut vous en dire plus long.

M. ROSS (*Calgary-est*): Ne fait-on rien pour induire les Indiens de cette réserve à se livrer à autre chose que l'agriculture—il ne s'en fait pas à cause de la nature du sol—l'artisanat, par exemple?

M. HOEY: Oui.

M. ROSS: Avez-vous quelqu'un qui s'enseigne l'artisanat dans cette réserve?

M. HOEY: Bien, il y a environ quatre ans il y eut un concours national auquel se présentèrent 156 candidats. Le candidat heureux à l'examen fut chargé de l'enseignements de l'artisanat dans nos écoles indiennes. Le titulaire fit l'inspection de toutes les écoles indiennes du Canada à l'exception de quelques-unes dans le Nord; il est le directeur du programme. Il ne recommande pas nécessairement le même programme dans toutes les écoles, mais il est censé prévu que la question et il a préparé un programme éducatif utile. Si j'avais prévu que la question serait soulevée, je l'aurais prié de vous apporter sa documentation; il en a beaucoup, sur le sujet.

M. ROSS: Il n'est pas posté dans cette réserve ou dans aucune réserve, n'est-ce pas? Je connais la réserve de Stony et je la mentionne comme exemple.

M. HOEY: Les problèmes différent. Par exemple, le directeur du pensionnat nous a demandé il y a trois ou quatre ans que l'élevage du vison y fût enseigné. J'ai discuté la chose avec le ministre, qui a trouvé excellente l'idée d'enseigner aux Indiens le soin des animaux à fourrure particulièrement l'élevage. Il y a maintenant une petite ferme où on enseigne l'élevage et le soin du vison et qui réussit passablement bien. J'ignore si vous êtes au courant de cette initiative.

M. MACNICOL: Dans quelle réserve?

M. HOEY: A Morley, Alberta, c'est-à-dire au pensionnat de Morley.

M. MACNICOL: En arrière du pensionnat; c'est une petite entreprise?

M. QUELCH: Accorde-t-on de l'assistance financière à ces Indiens à l'égard de l'élevage du vison après leur formation.

M. HOEY: Oui. J'ai déjà parlé du fonds de roulement.

Mme NIELSEN: L'idée de leur enseigner l'artisanat est excellente, à mon avis; mais pourquoi ne forme-t-on pas des instructeurs chez les Indiens mêmes? Est-il vrai que pendant la guerre il n'est pas permis aux Indiens d'utiliser leurs propres fonds pour la formation d'instituteurs—ce n'est pas vrai? Combien avez-vous d'Indiens qui enseignent l'artisanat?

M. HOEY: Je suis heureux que vous ayez posé cette question. Feu M. Robertson, lorsqu'il était inspecteur en Saskatchewan, a constaté que les femmes indiennes étaient beaucoup plus intéressées que les hommes à l'amélioration de la situation dans les réserves. A son avis, elles avaient un plus grand sentiment des valeurs et il a organisé un certain nombre de cercles ménagers, qui se sont multipliés à une allure encourageante depuis trois ou quatre ans.

Je ne puis vous décrire l'évolution qui s'est produite. Je puis vous conduire à une réserve à moins de cent milles d'ici qui était la pire dans la province d'Ontario. Les femmes y furent organisées en cercles ménagers. Nous avons trouvé parmi elles d'excellents chefs de file, et les conditions de la réserve sont maintenant presque idéales. Les femmes ont pris une énorme quantité de vêtements militaires jetés au rancart et elles ont fait un excellent travail de récupération. Elles prennent ces vêtements, les refont et en envoient des échantillons au ministère et à la Commission des prix et du commerce. Des quantités de ces habits ont été expédiés à des endroits comme London, Ontario, et Trois-Rivières, Québec, et même à Montréal et à Westmount et exhibés aux yeux de la population blanche afin de faire connaître le travail de récupération qu'accomplissent les femmes indiennes. J'ai toujours été étonné par l'art que déploient les Indiens. Nous pouvons placer un article sous les yeux d'un Indien et il peut le reproduire presque parfaitement. Ces femmes refont ces vêtements. J'aimerais que Mme Nielson vienne voir ce travail, car je crois que c'est le plus beau spécimen de travail accompli à la division des Affaires indiennes depuis la Confédération. C'est un superbe échantillon de travail. Elles ont pris des tonnes de ces habits, les ont lavés et effilochés et renvoyés à l'armée. Nous avons maintes lettres d'appréciation venant des autorités militaires nous remerciant pour cette transformation de la laine. Rien au monde ne peut empêcher une groupe d'Indiens dans n'importe quelle réserve du Canada d'entreprendre des tâches de ce genre, et nous les encourageons à le faire.

Mme NIELSEN: J'aimerais avoir une réponse à ma question. Combien d'instructeurs indiens avez-vous au Canada?

M. HOEY: Nous n'en avons pas, mais toutes ont été formées par des instructeurs.

Mme NIELSEN: Vous n'avez qu'un instructeur?

M. HOEY: Un seul pour ce travail.

Mme NIELSEN: Et c'est un blanc?

M. HOEY: Une blanche.

Mme NIELSEN: Oh! c'est une femme, une blanche. Il me semble que les Indiens devraient avoir leurs propres instructeurs. Si vous donniez la formation nécessaire aux Indiens, ils feraient les meilleurs instructeurs.

M. HOEY: Ce problème se présente continuellement. D'après notre expérience les Indiens ne restent pas longtemps à notre service une fois qu'ils ont reçu la formation voulue pour être instructeur ou pour dispenser les soins médicaux. Le Dr Jamieson a été pendant quelque temps médecin à Candiac—nous y avions un autre homme, un instituteur, qui nous a quittés il y a quelques années. Nous avons un jeune homme gradué de Guelph, un vétérinaire spécialiste dans les maladies des moutons; il nous a quittés pour accepter une offre du gouvernement néo-zélandais. Nous avons perdu trois médecins en ces dernières années. J'ai demandé au Dr Moore ce matin combien de gardes-malades étaient gradués depuis deux ans. Vingt-cinq, m'a-t-il dit. A ma question sur le nombre qui était à son emploi, il m'a répondu: aucune. Ils suivent tous la même voie. Nous prenons la peine de les former, puis ils nous quittent pour prendre des emplois à l'extérieur. Mais, par contre, permettez-moi de dire que nous avons des instituteurs indiens possédant les qualités voulues à la tête des quatorze écoles de la réserve des Six-Nations. L'instructeur agricole et le commis en chef à la réserve des Six-Nations sont des Indiens. L'un des adjoints du Dr Moore au ministère est un Indien; l'un des commis à la division du Trésor est un Indien. En proportion raisonnable les Indiens restent à notre service. Toutefois, un grand nombre nous quittent après avoir reçu leur formation et servi leurs compatriotes pendant quelque temps.

Mme NIELSEN: Evidemment, la situation est la même dans nos universités; nombre de jeunes gens s'en vont outre-mer et plusieurs nous quittent.

M. HOEY: Je ne leur adresse pas de reproches; je réponds à la question.

M. CASTELDEN: Je porte beaucoup d'intérêt à vos remarques, particulièrement au projet de rétablissement exposé par M. Allan quant à la reconstruction des logements. Après avoir visité plusieurs de ces réserves en Saskatchewan, je dirais qu'il y a beaucoup à faire pour y instaurer des conditions convenables; non seulement faut-il de nouveaux logements mais il y a énormément de choses à faire à l'égard de ces gens dans le domaine de l'hygiène et du moral. A mon sens, le programme éducatif pêche quelque part. Il y a chez les Indiens des talents naturels qui n'ont jamais eu l'occasion de se développer. Si vous cherchez à les établir sur les fermes et à leur faire pratiquer l'agriculture, vous courez au devant de l'insuccès. Ils ne sont pas tous doués pour cela. Sans doute, quelques-uns auront du goût pour cette profession, mais d'autres préféreront la médecine, la profession d'infirmière, les œuvres sociales. Chez les hommes en particulier, citons ceux qui ont des dispositions pour le travail forestier, ceux qui sont doués pour l'étude, et ceux qui préfèrent se livrer à l'artisanat. Il a été question de tout cela. S'il est possible de restaurer les conditions d'hygiène et le niveau général d'existence des Indiens, et de leur fournir par l'éducation l'occasion de découvrir leurs propres talents, aidons-les à déterminer le champ d'action dans lequel ils se rendront le plus utiles pour eux-mêmes et pour les autres. Etablissons un régime économique qui leur permettra de subsister par eux-mêmes; exemple: les quatre entreprises déjà décrites. Que l'Indien doué pour l'élevage du bétail s'y adonne; que l'ouvrier forestier—et l'Indien est incontestablement un homme des bois—soit affecté à quelque projet de reboisement; que ceux et celles doués pour l'étude soient orientés vers la profession d'infirmière, les œuvres sociales et ainsi de suite, et nous aurons accompli, ce me semble, quelque chose de tangible en fait de restauration pour les Indiens. Cela me paraît s'imposer à l'heure présente. Nous pouvons accomplir une œuvre considérable et utiliser les services d'un grand nombre de personnes pour aider les Indiens à se rétablir eux-mêmes.

M. RICKARD: On a parlé tantôt de paniers et de fabrication de paniers; est-ce qu'on fait quelque chose pour continuer cela; y a-t-il une chance de faire des améliorations dans ce genre d'occupation. Nous avons entendu beaucoup parler de leur habileté à faire des paniers; je sais que dans mon pays nous avons grand besoin de paniers pour les pommes; je me demande si on pourrait faire quelque chose pour les encourager à continuer ce travail.

M. HOEY: Je vais essayer de répondre brièvement en disant qu'au début nous étions très intéressés à rétablir les métiers manuels dans les réserves et que nous avons nommé un fonctionnaire en 1937; nous avons fait des offres aux organismes et aux grands magasins à rayons et nos offres ont été refusées. Ils ont répondu qu'ils avaient essayé mainte et mainte fois de vendre nos produits et que cela ne marchait pas. Une très ancienne maison nous a dit qu'elle avait souvent essayé et n'avait jamais réussi. Pourquoi? Parce que le premier envoi est généralement bon—comme le marchand de pommes qui met les plus belles pommes sur le dessus.

M. MACNICOL: Je sais maintenant pourquoi j'ai de mauvaises pommes.

M. RICKARD: Je m'attendais à cela.

M. HOEY: Je veux dire que le premier panier serait bon, très bon; et les paniers qui viendraient ensuite seraient très inférieurs. J'ai beaucoup réfléchi à cela et je suis allé voir ces firmes et je leur ai dit: "Vous voulez des produits de qualité et un approvisionnement constant; le seul moyen que je voie pour arriver à cela est d'établir un entrepôt à Ottawa. Nous avons un entrepôt sur la rue Queen et nous y envoyons tout ce qui nous vient des réserves où on fait des paniers. Là, ils sont examinés et s'ils arrivent à un certain degré de qualité, nous leur apposons une étiquette—une feuille d'érable avec les mots "Fabriqué par des Indiens du Canada". Nous avons toujours des commandes à remplir, nous ne pouvons suffire à la demande; et nous n'y pouvons pas grand-

chose. Nous essayons de les encourager de notre mieux en leur fournissant du frêne noir—le frêne noir se fait de plus en plus rare. A part cela je ne vois pas trop ce que nous pouvons faire pour encourager la production.

M. RICKARD: Je suppose que, comme dans tous les genres d'entreprises, c'est une question d'affaire et si vous rendez l'affaire séduisante—si vous la rendez profitable, cela pourrait les encourager.

M. HOEY: Nous avons essayé cela. Naturellement vous vous rendez compte que sous le rapport des prix nous sommes assujettis aux règlements et aux réglementations comme tout le monde.

M. MATTHEWS: Est-ce que vous les marquez A, B, C, etc., selon la qualité?

M. HOEY: Non. Nous essayons de faire en sorte qu'ils arrivent tous à la qualité A et nous y arrivons assez bien.

M. RICKARD: Et le marchand local doit s'adresser à votre entrepôt?

M. HOEY: Non. Nous les vendons principalement par l'entremise d'une maison de gros, Ballantyne et Black. Ils vendent surtout tous nos paniers, et nos cravates et nos articles de piquants de porc-épic et nos mocassins, etc. C'est une maison de Toronto.

M. RICKARD: Je sais, mais pourquoi ne pas les envoyer vous-mêmes aux différents endroits et économiser cela?

M. HOEY: Nous n'avons qu'un nombre limité d'employés et je ne crois pas que nous puissions entreprendre cela. Ce serait une grosse besogne et il faudrait expédier dans tout le pays.

M. RICKARD: Mais il y a les paniers pour les producteurs de fruits.

Mme NIELSEN: Comment vendez-vous ces objets fabriqués par les Indiens...

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous avoir l'obligeance de parler un peu plus fort.

Mme NIELSEN: Pardon, monsieur le président. Comment vendez-vous ces objets fabriqués par les Indiens? Vous avez vu un tas de cette camelote qu'on trouve dans les magasins, qui est fabriquée à la machine et qui est censée être le travail des Indiens, quand il est parfaitement évident que cela sort d'une usine. J'estime que c'est criminel de voir de la pacotille de ce genre quand nous avons des Indiens qui pourraient fabriquer ces articles; a-t-on discuté ce problème?

M. HOEY: Nous en avons parlé aux intéressés.

Mme NIELSEN: Est-ce une affaire du coût; est-ce qu'ils ne paieraient pas le prix?

M. HOEY: Je crois que si. En ce moment nous ne pouvons pas en livrer assez. C'est une chose que nous avons l'intention de pousser après la guerre.

Mme NIELSEN: Parce que des milliers de ces petits objets, les articles en cuir et les petits souvenirs sont avidement recherchés par les touristes, ceux qui viennent visiter le pays. Je pense que tous ces articles indiens devraient être fabriqués par les Indiens. J'estime qu'il vaut la peine d'éveiller l'intérêt dans ce domaine.

M. CASTLEDEN: Que touche l'Indien pour ce qu'il produit, disons pour un panier tissé qui se vend à \$1.20?

M. HOEY: Nous donnons 30 p. 100 au marchand de gros.

M. CASTLEDEN: A peu près 30 p. 100?

Le PRÉSIDENT: 30 p. 100 du prix de vente?

M. HOEY: Oui.

M. CASTLEDEN: Et à l'Indien?

M. HOEY: Il touche 70 cents par dollar.

Le PRÉSIDENT: 70 cents par dollar sur le prix de vente.

M. HOEY: Oui, sur chaque vente d'un dollar il touche 70 p. 100.

M. CASTLEDEN: L'Indien qui fabrique le panier reçoit 70 cents sur chaque dollar?

M. HOEY: Oui. Il touche tout, à part les frais. Nous avons un fonds spécial en fiducie, et si nous trouvons à la fin de l'année que nous avons fait quelque chose de plus, nous le distribuons sous forme de prime. Il n'y a absolument aucun profit pour nous: le gouvernement n'y gagne pas un sou.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Il est près d'une heure.

M. ROSS: J'aimerais apprendre ce qu'on fait pour aider ces Indiens sur leurs réserves plutôt que de savoir ce qu'ils touchent pour leurs produits. Je veux savoir ce qu'on fait pour les aider et pour leur enseigner les différents genres de travaux dont nous avons parlé, comme ces différents métiers manuels. Est-ce que le gouvernement fait quelque chose pour les aider?

M. HOEY: Oui, nous avons des instructeurs agricoles sur toutes les réserves de l'Ouest et dans quelques-unes des plus grandes de l'Ontario.

M. ROSS: Très bien; prenez la réserve dont j'ai déjà parlé. Vous ne pourriez pas avoir d'instructeur agricole sur cette réserve à Stony, Alberta, parce qu'on ne peut rien y cultiver. Il y a une école et les enfants y vont jusqu'à l'âge de—je ne sais pas au juste—seize ans, probablement. Est-ce qu'on fait autre chose pour aider les Indiens sur cette réserve? Tenons-nous en à une réserve, parce que vous mentionnez un tas de réserves que je ne connais pas. On ne cultive rien sur celle-ci et vous dites que les enfants vont à l'école jusqu'à seize ans. Fait-on autre chose pour venir en aide aux Indiens de cette réserve?

M. HOEY: Examinons un instant cette situation. Nous avons un agent à Stony, je suppose; nous avons un commis d'agent, un instructeur agricole, ou un homme chargé de surveiller les leçons sur le bétail et l'élevage, la nourriture et le soin du bétail; nous avons acheté dans les provinces des Prairies cette année-ci pour \$30,000 de taureaux de race pour distribuer sur les réserves indiennes. Il y a un hôpital sur la réserve—mais nous ne pouvons pas nous en servir en ce moment parce que le régisseur de l'huile ne veut pas nous donner du pétrole, malgré que l'hôpital devraient être ouvert. L'agent et le principal de l'école de cette réserve peuvent prendre n'importe quel jeune Indien intelligent sur cette réserve ou n'importe quelle autre réserve du Canada...

M. MACNICOL: Tenez-vous en à celle de Morley.

M. HOEY: M. John Iredale est l'agent de la réserve de Morley, et il a l'autorité de choisir n'importe quel jeune Indien intelligent, et recommander de l'envoyer suivre un cours d'instruction à l'école secondaire de Calgary, ou un cours académique, ou un cours à l'école normale, afin qu'il ait la chance de faire son chemin et de passer ses examens jusqu'au moment où il pourra étudier le droit ou la médecine. J'ai comparé mes notes avec mon adjoint ce matin et nous n'avons jamais, depuis cinq ans, refusé une seule demande, venant des Prairies quand il s'est agi d'aider les jeunes Indiens intelligents.

M. ROSS: Et vous pouvez en prendre un par réserve?

M. HOEY: On peut nous demander d'en prendre 150.

M. ROSS: Et le ministère leur donnerait à tous l'instruction qu'ils désirent?

M. HOEY: Bien sûr que non, je ne sais pas pourquoi—j'ai été ministre de l'Instruction pendant 10 ans et d'après mes souvenirs des chiffres dans la province où j'étais, je crois que 18 ou 20 p. 100 des élèves allèrent à l'école secondaire. Si on envoie 150 demandes, c'est mon devoir de les examiner et de me mettre en rapport avec le principal de l'école, de demander au médecin si l'enfant est bien portant, d'examiner ses notes scolaires et principalement celles des examens d'admission, et c'est à moi de décider si nous devons employer votre

argent pour lui faire faire des études ou s'il vaut mieux le placer chez un cultivateur. Mais vous ne pouvez pas forcer un enfant à continuer ces études secondaires. J'ai reçu une demande de la part de la Division des terres, parcs et forêts pour six enfants—toutes dépenses payées, nourriture et logement—pour aller apprendre à devenir gardeurs de rennes. Je n'ai pas une seule demande de la part de familles d'Indiens disant qu'ils ont un enfant qui désire y aller.

M. MACNICOL: Vous voulez dire un enfant indien? Pourquoi ne pas envoyer un Esquimau; les rennes vivent dans le pays des Esquimaux.

M. HOEY: On veut des enfants indiens parce qu'il est question de propager l'élevage du renne dans le sud et l'on veut que les Indiens se familiarisent avec les méthodes d'alimentation et de soin. Il y a cinq ans, le Division des terres, parcs et forêts m'a demandé d'envoyer une demi-douzaine de jeunes Indiens dans les parcs pour apprendre à devenir surveillants de parcs et étudier la botanique élémentaire. L'idée était de leur faire passer l'été dans les parcs et l'hiver à l'école. Je n'ai obtenu que deux enfants sur le nombre et ces deux-là ont démissionné au bout d'un an. Vous ne pouvez pas me demander de pousser les jeunes Indiens s'ils n'ont pas d'ambition. Je vous assure que ce serait une grosse besogne. Les parents indiens me bousculent et s'en prennent à moi parce que je ne permets pas à leurs enfants de quitter l'école à quatorze, âge auquel, disent-ils, ils peuvent gagner leur vie. C'est une chose très sérieuse. Ce sont des choses qu'on oublie ou auxquelles on ne pense même pas comme facteurs dans le travail administratif d'un ministère. Il est beau de théoriser, vous pouvez théoriser longtemps. Je suis dans l'enseignement depuis vingt ans et je crois y connaître quelque chose.

M. MACNICOL: Il est presque une heure et je voudrais dire un mot à ce sujet. J'ai écouté avec plaisir tout ce qu'on a dit ce matin et à mon avis les renseignements donnés à ce Comité sur ce genre de travail sont très intéressants et très utiles. Comme tous les autres membres du Comité qui ont pris la parole, j'ai souvent été attristé quand mes pensées se sont portées sur les affaires indiennes et l'éducation des Indiens. J'ai visité au moins 25 réserves, la plupart dans des endroits très éloignés, et j'ai étudié le problème de l'instruction; par exemple, il y a une école au lac Moose qui a été fermée pendant un an faute d'instituteur. Mais, ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment. Il m'est venu une idée, monsieur le président, et je me demande s'il serait possible de faire revenir ces messieurs un mercredi de sorte que nous puissions prendre toute la journée si c'est nécessaire et nous faire une bonne idée de ce problème indien; cela nous permettrait de mieux connaître l'administration des affaires indiennes, et d'apprendre les problèmes des administrateurs, et tout ce qui intéresse nos Indiens. D'après ce que je vois, nous ne serons pas capables d'obtenir ces renseignements d'une autre manière. Je sais que lorsque la question du budget des dépenses arrive devant la Chambre une année après l'autre, nous votons les crédits; cela arrive généralement à la fin de la session et le temps manque au Ministre pour nous donner les détails que nous désirons et nous n'avons pas le temps de nous les procurer de celui qui aide le Ministre, de sorte que nous n'obtenons jamais suffisamment de renseignements. J'estime que lorsque nous avons l'occasion d'avoir avec nous des messieurs comme ceux-ci nous devrions prendre le temps de discuter la question en détail avec eux. J'ai toujours eu l'idée que le ministère aimerait à faire quelque chose et qu'il voudrait aider. Mais il ne peut rien faire avec les petites sommes dont il dispose aujourd'hui. Pour ma part, je suis disposé à voter davantage pour faire quelque chose. Nous n'avons touché que le dessus de la question ce matin; nous avons effleuré une douzaine de sujets. Nous n'avons rien terminé. Nous avons commencé avec le canal de Sipanok et nous sommes allés de là Dieu sait où. Puis nous avons passé au delta d'Athabaska. On y a fait allusion et nous

nous sommes égarés sur tout le pays. Nous ne sommes pas entrés dans des détails. Ce n'est pas la faute de ces messieurs: c'est notre faute à nous. Je voudrais demander un tas de détails au sujet de chacune de ces choses parce que je suis allé à tous ces endroits dont nous avons parlé et j'y ai fait mes propres observations. J'aimerais avoir l'occasion de soumettre des arguments ou des suggestions aux fonctionnaires du ministère. Je pense qu'ils seraient bien reçus, mais nous ne pouvons pas le faire à moins de prendre le temps et de terminer une chose à la fois.

Nous avons appris beaucoup de choses ce matin, et cela me fait espérer qu'on pourra réaliser quelque chose pour les Indiens. L'interrogatoire a été très utile. Les questions de Mme Nielsen ont beaucoup aidé. Les questions de M. Rickard au sujet de la région du lac Rice et les environs ont été très bonnes. Nous voulons aider les Indiens. Donnez-nous une journée et prenons un sujet à la fois et tenons-nous au même sujet tant qu'il n'y aura plus rien à demander à son égard, et passons à autre chose. De cette manière ces messieurs nous aideront. Nous ne pouvons pas les aider en allant du Pôle nord au Pôle sud toutes les deux minutes. Nous ne pouvons pas faire cela. J'ai un tas de choses à dire, mais je ne vais pas les dire maintenant. M. Ross a parlé de la réserve indienne de Stony. C'est une réserve que, pour ma part, je voudrais aider si je peux. Je vais dépenser un peu de mon argent pour aider les Indiens qui habitent cette réserve. J'ai toujours eu de la sympathie pour les Indiens de Stony, depuis le moment où j'ai lu que les parents de l'épouse de M. Ross, les McDougall, avaient tant fait dans l'Ouest.

Je voulais demander à M. Hoey de poursuivre son récit là où il l'avait abandonné quand M. Ross l'interrogeait, et dire ce qui est survenu à la réserve indienne de Stony au sujet de la formation des jeunes Indiens à l'élevage des castors. C'est une excellente chose, mais elle n'aboutira à rien à moins qu'on ne l'entreprenne à partir de l'école. Avec une somme additionnelle de \$100,000, le ministère ne pourrait-il pas entreprendre quelque chose qui permettrait aux Indiens de Stony de vivre? Ils ont très peu de chance de fait. Leur réserve est absolument stérile. Ils ont quelques bestiaux et c'est à peu près tout. Il leur est impossible de cultiver pour la peine. Quelle chance ont-ils de progresser? S'il vous était possible de nous offrir un programme constructif, je suis certain que le Comité ferait tout en son pouvoir pour vous aider dans votre excellent travail pour les Indiens. C'est ce que nous voulons tous faire.

Le PRÉSIDENT: Les membres qui sont présents tiendraient-ils à ce que cet examen du service des Affaires indiennes—je crois que je peux l'appeler ainsi—se poursuive mercredi prochain?

Mme NIELSEN: Oui.

M. MACNICOL: Durant la matinée et l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Nous commencerons dans la matinée et nous continuerons jusqu'à la fin. Si les membres du Comité qui sont ici veulent bien se constituer en comité du programme nous pourrions fixer cela pour mercredi prochain.

Mme NIELSEN: J'aurais une demande à faire. Avans-nous la permission de garder ces cartes géographiques?

Le TÉMOIN: Malheureusement, elles font partie de nos archives. J'ai cru que cela vous intéresserait de les examiner pendant que nous étions ici.

Mme NIELSEN: J'allais demander si je pouvais échanger la carte que j'ai, celle de l'Abitibi, contre une carte de la Saskatchewan, mais vu qu'il nous faut les remettre, cela importe peu.

M. CASTLEDEN: Puis-je faire une suggestion? Le témoin pourrait-il nous donner des chiffres en ce qui concerne le nombre d'Indiens qu'on pourrait employer à l'expansion de ces projets.

Le PRÉSIDENT: Voici ce que je suggérerais. Si chaque membre voulait bien préparer un mémoire des questions qu'il désire poser et le faire parvenir aux

témoins, ou si on me le remettait, je verrais à ce que ces mémoires leur parviennent; ils pourraient peut-être répondre aux questions d'une façon plus détaillée. Je tiens à ce que le compte rendu fasse mention que nous avons parmi nous le secrétaire du ministre des Mines et des Ressources, M. Ford Pratt. J'ai ici une lettre que j'ai reçue il y a quelque temps. Je l'ai retenue jusqu'à ce que nous en arrivions aux Affaires indiennes. Elle provient de la Société protectrice des animaux à fourrure. On y dénonce l'usage des pièges. Elle renferme aussi des suggestions concernant l'emploi des Indiens et elle traite de l'utilisation du castor telle que l'a suggérée M. Allan. Ai-je la permission de verser ce document au compte rendu?

Quelques DÉPUTÉS: Oui.

M. MacNICOL: Je suggérerais que vous prépariez l'agenda de la prochaine séance avec des sujets séparés et que nous prenions un sujet à la fois.

Le PRÉSIDENT: Vous ne devez pas oublier, monsieur MacNicol, que les membres sont libres d'user de leur droit de poser des questions. C'est votre privilège de le faire, et avant qu'on ait répondu à votre question d'autres membres peuvent désirer en poser eux aussi. Si nous procédons comme vous le suggérez, les membres devront apprendre à se maîtriser et à demeurer cois pendant qu'un autre parle. Si la chose est possible, c'est ce que nous ferons.

Le Comité s'ajourne à 1 h. 5 de l'après-midi pour se réunir de nouveau le mercredi 24 mai 1944.

APPENDICE "A"

LISTE DES INDIENS DU CANADA ENRÔLÉS DANS LES FORCES ARMÉES À LA DATE DU 15 FÉVRIER 1944

Colombie-Britannique	243	Onion Lake	8
Alberta	87	Pelly	46
Saskatchewan	382	Qu'Appelle	38
Manitoba	156	Touchwood	30
Territoire du Yukon	7		
Territoires du Nord-Ouest	0		
Ontario	1,062	Manitoba	382
Québec	164	Birtle	18
Nouveau-Brunswick	166	Candeboye	20
Ile du Prince-Edouard	24	Fisher River	37
Nouvelle-Ecosse	92	Griswold	17
		Norway House	21
	2,383	Le Pas	19
Colombie-Britannique		Portage la Prairie	24
Babine	22		
Bella-Cola	6		156
Cowichan	13	Territoire du Yukon	
Fort St. John	0	Yukon	7
Kamloops	39		
Kootenay	26		7
Kwawkewlth	6	Territoires du Nord-Ouest	
Lytton	8	Fort Resolution	0
New-Westminster	10	Fort Simpson	0
Nicola	13	Fort Norman	0
Okanagan	21		
Queen-Charlotte	1		0
Skeena	7	Ontario	
Stikine	1	Cape-Croker	77
Stuart Lake	33	Caradoc	52
Vancouver	7	Chapleau	44
West Coast	4	Christian Island	23
Williams Lake	26	Fort Frances	25
	243	Georgian Island	28
Alberta		Golden Lake	12
Athabaska	0	James Bay	37
Blackfoot	16	Kenora	35
Blood	19	Manitoulin Island	117
Edmonton	11	Moravian	50
Hobbema	10	Nipissing	46
Lesser Slave Lake	8	Parry Sound	57
Peigan	4	Port Arthur	28
Saddle Lake	15	Rama	28
Sarcee	2	Rice Lake	57
Stony	2	Sarnia	22
	87	Saugeen	62
Saskatchewan		Sault Ste. Marie	37
Battleford	33	Scugog	3
Carlton	79	Sioux Lookout	8
Crooked Lake	44	Surintendance des Six Nations ..	139
Duck Lake	49	Tyendinaga	53
File Hills	55	Walpole Island	22
			1,062

APPENDICE B

TORONTO, Canada, 7 juillet 1943.

Monsieur GRAY TURGEON, député,
Président du Comité de la restauration et du rétablissement,
Ottawa, Ontario.

CHER MONSIEUR,

Il nous fait plaisir de soumettre la suggestion ci-jointe, qui est très pratique et qui concerne la conservation de nos ressources en fourrure et le bien-être des Indiens. Vous constaterez qu'elle est non seulement pratique, mais réalisable.

L'Indien est tout désigné pour s'occuper de l'élevage des animaux à fourrure — il est de plus un conservateur naturel. Avant la venue du piégeur de race blanche, avec ses engins d'acier si efficaces mais aussi si destructeurs, l'Indien avait un système de piégeage qui n'aurait jamais appauvri le Canada. Son bien-être sera toujours l'éternel problème jusqu'à que ce qu'on utilise ses services pour le travail auquel il s'adapte le mieux, savoir, la conservation de nos ressources naturelles.

Notre Association a consacré beaucoup de temps à l'étude du problème de l'appauvrissement de nos richesses en fourrure et nous en sommes venus à la conviction que le piège d'acier est mécaniquement trop efficace pour le bien de nos ressources de fourrure et, en conséquence, la fourrure est devenue trop rare pour le bien-être de l'Indien. Il est peut-être inutile d'ajouter que les pièges mécaniques si efficaces que l'on peut se procurer à vil prix, et qui peuvent être tendus si facilement sont d'une brutalité extrême. Sur les fermes d'élevage bien pourvues d'hommes, une telle barbarie ne serait pas nécessaire; on pourrait capturer les animaux au moyen de boîtes à appât desquelles les animaux trop jeunes, ou les animaux de reproduction, pourraient être relâchés sans aucune égratignure, vingt-quatre heures au plus après leur capture.

Nous avons recueilli une foule de renseignements sur le piégeage et le transport du castor vivant, dans les districts desséchés qui pourraient avoir leur valeur, si comme vous le recommandez, les dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies s'appliquaient à tout le Canada. Les résultats de nos recherches sous ce rapport sont à la disposition de votre Comité.

Sincèrement vôtre,

La secrétaire honoraire,
OLIVE LATIMER.

ÉLEVAGE DU RAT MUSQUÉ ET DU CASTOR

Le projet consiste à faire le relevé des marais et des cours d'eau pouvant servir d'habitat aux rats musqués et aux castors. Il s'agit principalement de trouver un endroit où l'alimentation naturelle croît à proximité; où il y a un approvisionnement convenable d'eau; où il y a suffisamment de protection contre les bêtes de proie, et dans le cas des rats musqués, où se trouvent des terres "végétales". Grâce aux explorations faites au Canada, il serait facile de trouver des milliers d'endroits, non seulement dans l'Ouest, mais aussi dans le Nord, d'un océan à l'autre. Vraiment là où la quenouille et la laïche ou carex croissent en abondance et où il n'y a pas de rats musqués dans les marécages, il se produit

un gaspillage de ressources naturelles; il en est de même si un ruisseau traverse une étendue forestière ravagée par le feu, mais où le peuplier a commencé à croître, et qu'il ne se trouve pas de castor dans le ruisseau. Le besoin de peupler ces endroits est évident pour quiconque s'arrête à y penser. Qu'est-ce qu'un cultivateur, ayant des milliers d'acres d'excellent pâturage, n'entreprendrait pas pour y placer des moutons ou des bestiaux. Mais lorsqu'il s'agit de castor ou de rat musqué au lieu de moutons et de bestiaux, nous ne faisons rien pour peupler ces pâturages dans la mesure où le permettent les ressources alimentaires; bien au contraire, nous accordons des permis pour la destruction des animaux de reproduction qui se trouvent déjà dans ces pâturages. Bien peu, il y a nombre d'années, se sont rendus compte que le castor était aussi prolifique que le mouton, et que ce serait une tragédie d'en voir nos forêts dépeuplées.

Sur des lignes de piégeage de 100 milles de long, il est impossible d'employer des méthodes compatissantes, mais sur les fermes d'élevage que nous proposons, la situation est bien différente et les méthodes peuvent être aussi dépourvues de cruauté que celles employées sur les fermes de moutons. Par exemple, en ce qui concerne le rat musqué, la boîte à appât bien connue peut être utilisée pour attraper les animaux vivants, sans les blesser. Cette méthode est avantageuse pour l'éleveur car elle lui permet de faire un choix parmi les animaux qui n'ont pas encore atteint leur maturité et ceux qui ont les plus belles couleurs et les renvoyer aux marais.

Si ces fermes étaient la propriété de l'Etat, les meilleurs hommes à engager seraient les Indiens, formés à ces méthodes et convenablement rémunérés. Cela serait de beaucoup plus profitable pour les Indiens et pour la trésorerie que le système actuel qui ne permet à l'Indien qu'un faible revenu du piégeage, tout en l'obligeant à soutenir très souvent la concurrence avec les blancs jusqu'à ce que la situation devienne désespérée.

L'utilisation des terrains incultes pour les peupler de rats musqués et de castors nous permettra d'obtenir, suivant des méthodes sans cruauté, de la fourrure à l'état brut; cela permettrait également de réaliser trois autres objets: les terrains incultes rapportent un dividende au pays, le commerce de la fourrure en bénéficiera et l'Indien obtiendra un emploi. Le seul à en souffrir sera le piégeur nomade qui utilise des pièges d'acier et qui met en pratique un programme d'extermination; mais dans l'intérêt commun, et même dans celui des animaux, c'est le piégeur nomade qui devrait être exterminé.

Nous ne saurions cependant prêcher en faveur des fermes de rats musqués, sans réclamer en même temps des méthodes compatissantes de piégeage, tout aussi praticables et efficaces, car il n'existe pas de plus forte concentration de cruauté que sur les fermes d'animaux à fourrure où l'on fait usage de pièges d'acier. Toute créature sensible qui contribue à la production des choses que nous utilisons et dont nous jouissons, mérite une attention compatissante.

La secrétaire honoraire,
OLIVE LATIMER

ÉLEVAGE DU RAT MUSQUÉ ET DU CASTOR

L'objet consiste à faire le relevé des marais et des cours d'eau pour trouver un endroit où l'alimentation naturelle croît à proximité; on y a un approvisionnement convenable d'eau; on y a suffisamment de protection contre les bêtes de proie, et dans le cas des rats musqués on se trouve des terres "végétales". Grâce aux explorations faites au Canada, il serait facile de trouver des milliers d'endroits non seulement dans l'Ouest mais aussi dans le Nord, d'un océan à l'autre. Vraiment là où la queue et la tête ou carrez croissent en abondance et où il n'y a pas de rats musqués dans les marécages, il se produit

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITE SPECIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 9

SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 1944

TÉMOINS:

- Mlle Kathleen Moodie, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiducie, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- M. T. R. L. MacInnes, secrétaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bien-être et d'éducation, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- Le Dr Percy Moore, surintendant des Services médicaux, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources.

et pillage de ressources naturelles; il en est de même si un ruisseau traverse une grande forêt que ravager par le feu, mais où le peuplier a commencé à croître, et où il ne se trouve pas de castor dans le ruisseau. Le besoin de peuplier est évident pour quiconque s'arrête à y penser. Qu'est-ce qu'un cultivateur, ayant des milliers d'acres d'excellent pâturage, n'entreprendrait pas pour y placer des moutons ou des bestiaux. Mais lorsqu'il s'agit de castor ou de rat musqué, au lieu de moutons et de bestiaux, nous ne faisons rien pour peuplier nos pâturages dans la mesure où le permettent les ressources alimentaires; bien au contraire, nous accordons des permis pour la destruction des animaux de reproduction qui se trouvent dans ces pâturages. Bien peu, il y a nombre d'années, se sont avisés compte que le castor était aussi prolifique que le mouton, et que sa peau valait mieux qu'un mouton d'un voir nos forêts dépeuplées.

Sur des terres de piégeage de 150 milles de long, il est impossible d'employer des méthodes non-pérorales, mais sur les terres d'élevage que nous proposons, la situation est bien différente, et les méthodes peuvent être aussi dépourvues de violence que celles employées sur les terres de moutons. Par exemple, on ne peut pas dans le cas où on a la boîte à esprit bien pensée peut être utilisée pour attraper les animaux vivants, sans les blesser. Cette méthode est avantageuse pour l'éleveur car elle lui permet de faire un choix parmi les animaux qui sont pas encore atteints leur maturité et ceux qui ont les plus belles couleurs et les meilleurs aux ventes.

Si ces terres étaient la propriété de l'Etat, les meilleurs hommes à engager seraient les Indiens, habitués à ces méthodes et équivalablement rémunérés. Cela serait de beaucoup plus profitable pour les Indiens et pour la trésorerie que le système actuel qui ne permet à l'Indien un si faible revenu du piégeage, tout en favorisant à exorbitant prix l'importation de la consommation avec les blancs jusqu'à ce que la population indienne soit éteinte.

Sur les terres des fermes, les méthodes pour les peupliers de rat musqués et de castor sont pérorales et les rat musqués des Indiens sans cruauté, de la fourrure à légal, bien rémunéré, également se vendent trois autres objets, les mêmes méthodes exportent de l'Amérique au pays le contraire de la fourrure et les Indiens chrétiens un exemple. Le seul à en souffrir sera le peuple indien qui utilise des pièges d'acier et qui met en pratique un programme d'extermination, mais dans l'intérêt humain, et même dans celui des Indiens, c'est le piège moderne qui devrait être éliminé.

Nous ne serions pas en fait opposés au faveur des terres de rat musqués, dans l'étendue en même temps des méthodes complémentaires de piégeage, tout aussi profitables et sûres, car il n'existe pas de plus forte concentration de castor que sur les terres d'hermines à fourrure où l'on fait usage de pièges d'acier. Tous ces objets seraient contribué à la production des choses que nous désirons et dont nous faisons, mérité une attention compétissante.

SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 9

SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 1944

TÉMOINS:

- Mlle Kathleen Moodie, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiducie, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- M. T. R. L. MacInnes, secrétaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bienfaisance et d'éducation, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
- Le Dr Percy Moore, surintendant des Services médicaux, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1944

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 9

SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 1944

TÉMOINS:

Mlle Kathleen Moodie, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de l'éducation, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
M. T. R. L. MacInnes, secrétaire, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bienfaisance et d'éducation, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources;
Le Dr Percy Moore, surintendant des Services médicaux, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 24 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Castleden, Ferron, Gray, Hill, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), Matthews, Mme Nielsen, MM. Quelch, Rickard, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Turgeon et Tustin.—16.

Est aussi présent: M. W. J. F. Pratt, secrétaire particulier du ministre des Mines et des Ressources.

Mlle Kathleen Moodie, préposée aux arts et métiers manuels, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelée. Elle présente un exposé au Comité, exhibe de nombreux articles de fabrication indienne, puis elle se retire après avoir été interrogée.

M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiducie, est appelé et interrogé de nouveau, particulièrement au sujet du castor et du rat musqué.

Avec l'autorisation du Comité, M. McIvor prononce une brève allocution.

A midi et 50, le Comité suspend la séance pour la reprendre à trois heures de l'après-midi.

Le Comité reprend la séance à trois heures de l'après-midi sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Hill, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), Mme Nielsen, MM. Rickard, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson et Turgeon.—15

M. Allan est rappelé et interrogé de nouveau, puis il se retire.

M. T. R. L. MacInnes, secrétaire de la Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelé, interrogé et se retire.

M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bienfaisance et d'éducation, ministère des Mines et des Ressources est rappelé et interrogé de nouveau, puis il se retire.

Le Dr Percy Moore, surintendant des Services médicaux, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelé, interrogé et se retire.

Au nom de ses collègues et en son nom personnel, M. Allan remercie le Comité de leur avoir fourni l'occasion d'exposer les problèmes que pose l'administration des affaires indiennes.

Le président remercie les témoins de leurs dépositions éclairées. M. MacNicol et Mme Nielsen expriment leur appréciation des témoignages entendus et formulent l'espoir qu'il en résultera un grand bien.

A 5 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 24 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: M.M. Benoit, Castleden, Ferron, Gray, Hill, MacNeil, McDonald (Pontiac), Matthews, Mme Nielsen, M.M. Guelch, Richard, Ross (Coligny-est), Ross (Middles-est), Sanderson, Turgeon et Tustin.—16

Est aussi présent: M. W. J. F. Pratt, secrétaire particulier du ministre des Mines et des Ressources.

Mlle Kathleen Moodie, préposée aux arts et métiers manuels, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelée. Elle présente un exposé au Comité, exhibe de nombreux articles de fabrication indienne, puis elle se retire après avoir été interrogée.

M. D. J. Allan, surintendant du Service des réserves et de fiducie, est appelé et interrogé de nouveau, particulièrement au sujet du castor et du rat musqué.

Avec l'autorisation du Comité, M. Melvor prononce une brève allocution.

A midi et 50, le Comité suspend la séance pour la reprendre à trois heures de l'après-midi.

Le Comité reprend la séance à trois heures de l'après-midi sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: M.M. Authier, Bertrand (Prescott), Black (Comberland), Bruneau, Ferron, Fraser (Northumberland), Hill, MacNeil, McDonald (Pontiac), Mme Nielsen, M.M. Richard, Ross (Coligny-est), Ross (Middles-est), Sanderson et Turgeon.—15

M. Allan est appelé et interrogé de nouveau, puis il se retire.

M. T. R. L. MacInnes, secrétaire de la Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelé, interrogé et se retire.

M. R. A. Hoey, surintendant du Service de bienfaisance et d'éducation, ministère des Mines et des Ressources, est appelé et interrogé de nouveau, puis il se retire.

Le Dr Percy Moore, surintendant des Services médicaux, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelé, interrogé et se retire.

Au nom de ses collègues et en son nom personnel, M. Allan remercie le Comité de leur avoir fourni l'occasion d'exposer les problèmes que pose l'administration des affaires indiennes.

Le président remercie les témoins de leurs dépositions détaillées. M. MacNeil et Mme Nielsen expriment leur appréciation des témoignages entendus et forment l'espoir qu'il en résulte un grand bien.

A 5 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 24 mai 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Comparutions:

M. D. J. Allan, directeur du Service des réserves et de fiducie, Division des affaires indiennes;

M. R. A. Hoey, directeur du Service de bienfaisance et d'éducation, Division des affaires indiennes;

M. T. R. L. MacInnes, secrétaire, Division des affaires indiennes;

Le Dr Percy Moore, directeur des Services médicaux, Division des affaires indiennes;

Mlle Kathleen Moodie, préposée aux métiers manuels, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous allons ouvrir la séance immédiatement. Je voudrais tout d'abord poser une question au sujet des cartes. Vous vous rappelez sans doute qu'à la dernière réunion, M. Allan a distribué un rapport auquel étaient annexées des cartes; ce rapport concernant certains aspects des affaires indiennes. Or, il manque deux de ces cartes, et si quelqu'un les a, nous le prions de bien vouloir nous les remettre plus tard, car M. Allan en a besoin pour son travail.

Outre MM. Hoey et Allan, nous avons, aujourd'hui, parmi nous Mlle Kathleen Moodie, de la Division des affaires indiennes, et vu que certaines questions ont été posées, je crois que nous ferions bien de consacrer d'abord quelques instants à la discussion de ces questions qui se rapportent de loin ou de près aux activités relatives aux arts, aux métiers manuels, à l'éducation et à la culture.

Dès que cela sera fini, je crois que nous rappellerons M. Allan, afin de traiter d'autres aspects des projets de travaux déjà établis ou susceptibles d'être recommandés par nous, qui seraient avantageux pour les Indiens et pour toute l'économie nationale.

Voulez-vous que Mlle Moodie présente un exposé maintenant, monsieur Hoey?

M. HOEY: Oui.

Mlle KATHLEEN MOODIE, préposée aux métiers manuels, Division des affaires indiennes, ministère des Mines et des Ressources, est appelée.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Moodie?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, il m'a semblé plus facile de préparer un exposé embrassant les divers aspects des questions qui ont été posées, que de traiter de chacune d'elles en particulier, de chacune de leurs parties.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES MÉTIERS MANUELS ET DES INDUSTRIES DOMESTIQUES DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Lorsque la division des métiers manuels du Service de bienfaisance et d'éducation des Indiens fut organisée, en 1937, les entreprises importantes de

métiers manuels comme telles avaient cessé de jouer un rôle dans un grand nombre de réserves indiennes du Canada. A cette époque, au moins le tiers de la population indienne vivait aux crochets de l'assistance publique. Nous ne nous attendions pas alors, et l'on ne doit pas s'attendre maintenant, à ce que l'établissement d'industries artisanales puisse donner de l'emploi à plus qu'un certain nombre d'Indiens, mais ces entreprises peuvent grandement compléter le budget familial, surtout en fournissant du travail aux Indiens âgés ainsi qu'aux adolescents et aux adolescentes.

En 1937, notre principal but était de secourir les Indiens pauvres en leur aidant à produire et à vendre des marchandises de débit facile. Cela s'est réalisé dans un certain nombre de réserves, et les frais d'assistance publique accusèrent une diminution, cependant que les Indiens eux-mêmes acquéraient un meilleur niveau de vie.

Aux jeunes Indiens, surtout dans les régions où les matériaux indigènes n'étaient plus disponibles, on enseigna des arts ressemblant d'assez près à leurs genres de travaux traditionnels. Ainsi, à Caughnawaga, près de Montréal, où les générations précédentes avaient l'habitude de tisser des bandes frontales, des tapis en écorce de cèdre, etc., on montra aux jeunes filles à tisser au métier, et elles prirent ce travail tellement à cœur qu'un certain nombre d'entre elles remportèrent des prix pour leur compétence et leur esprit inventif.

Un service de métiers métallurgiques fut organisé pour les adolescents fréquentant le pensionnat indien de Mount-Elgin, à Muncey, près de London, Ontario. Ces adolescents remettaient en vogue des modèles traditionnels avec des outils quelque peu primitifs, et l'entreprise progressait d'une façon très encourageante quand la guerre éclata et qu'il devint impossible de se procurer des métaux.

M. MacNicol:

D. Avez-vous dit des métiers métallurgiques?—R. Oui. J'ai ici une assiette en métal fabriquée par les élèves de Muncey, à l'aide d'outils très élémentaires. Ils ont fait plusieurs articles de ce genre.

Mme Nielsen:

D. Pardon—Comment ont-ils fait cela?—R. Ils ont construit un petit moule en bois, rabattu les assiettes, comme ceci (illustration), et les ont sorties à coups de marteau.

D. Avec les blocs de mastic ordinaires?—R. Oui, ils les ont façonnés à coups de marteau. Ces jeunes Indiens faisaient de l'excellent travail avant la guerre, mais il leur fallut cesser, faute de métal. On faisait venir des échantillons de quartz, d'agate et d'autres pierres canadiennes aux couleurs vives de la Division des mines, et les élèves s'en servaient pour fabriquer des bagues, des bracelets, etc.; ce domaine offre de grandes possibilités—grâce au quartz rose du Manitoba et à diverses autres pierres canadiennes.

Il ne faut pas oublier que les Indiens ne s'intéressent pas tous aux arts et aux métiers manuels, et que certains groupes se froisseraient énormément—comme c'est déjà le cas—de toute tentative visant à établir des entreprises de métiers manuels dans leurs réserves. Ils considèrent que ces entreprises constituent un effort en vue de les ramener à un mode de vie, auquel ils ne désirent nullement revenir. Je crois qu'il serait tout aussi difficile d'organiser des entreprises de ce genre dans la banlieue fashionable de cette ville, que dans, disons, Ohsweken ou Tyendinaga. C'est-à-dire Brantford et Deseronto.

Nous nous sommes aperçus au début de l'organisation de ce travail, qu'il y avait au pays deux écoles distinctes et séparées en ce qui concerne les travaux manuels—et la nature des travaux manuels. Il y a ceux qui pensent que les métiers manuels des Indiens sont quelque chose de distinct, d'à part et de facilement reconnaissable, et qui devrait être encouragé d'un point de vue

culturel, en faisant complètement abstraction de la valeur commerciale de ces produits. Les membres de cette école attachent une importance énorme aux créations, à l'orfèvrerie, à la poésie indiennes, etc. Les tenants de la seconde école sont d'avis que l'on devrait restreindre les Indiens à fabriquer dans leurs réserves des produits d'artisanat, toujours recherchés, qui passeraient par les voies ordinaires du commerce.

On a essayé, du moins dans une certaine mesure, de fusionner les programmes préconisés par ces deux écoles: ainsi, il y a trois ans, Mlle Alice Ravenhill, alors directrice de la *British Columbia Folk Arts and Crafts Association*, fut chargée de préparer une série de tableaux mettant en vedette les créations indiennes de la Colombie-Britannique. Ces tableaux furent réalisés, réduits à des dimensions convenables, et des copies au "photostat" en furent distribuées dans un certain nombre de pensionnats indiens. C'était là une tentative d'encourager les élèves à apprécier les dessins et les motifs traditionnels des Indiens. Il faut pourtant insister sur le fait que tous les étudiants indiens ne s'intéressent pas à la culture ou aux arts et aux métiers manuels indiens, et en cela, ils ne diffèrent pas de la moyenne des adolescents de race blanche.

J'ai ici une série de tableaux qui ont été préparés et envoyés dans les différentes écoles. Il se peut que les membres du Comité veuillent les examiner, plus tard.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez simplement les faire circuler.

Le TÉMOIN: Nous avons essayé de trouver un débouché dans cette partie du pays pour les beaux et bons paniers de la Colombie-Britannique, ainsi que pour les chandails de Cowichan, les poteaux de totem et les branches en argent faits à la main, mais nous n'y avons pas réussi. La principale difficulté semble être le prix qu'exige la haute qualité de la façon et du dessin. Je puis vous citer comme exemple que nous avons commandé il y a plusieurs années, douze bracelets en argent au commissaire des affaires indiennes pour la Colombie-Britannique. Nous n'avons même pas pu écouler cette petite quantité et il nous a fallu retourner le tout au commissaire des affaires indiennes. Je crois que ces bracelets ont un certain marché en Colombie-Britannique, mais je ne suis pas en mesure de me prononcer là-dessus.

En ce qui concerne les chandails de Cowichan, je dois dire que nous avons constaté qu'ils sont trop chauds dans cette partie du pays. Ils sont imperméables et très pratiques dans les régions côtières. Nous croyions que l'on pourrait ici s'en servir pour faire du ski, mais ils se sont avérés trop épais.

Quant aux produits tissés à la main, nous avons remarqué qu'il n'y a pas beaucoup de débouchés pour les articles à dessins symboliques, qui sont difficiles à tisser et qui ne peuvent pas se vendre à un prix raisonnable. Il y a, cependant, un marché considérable pour les cravates, les tweeds, les foulards, les serviettes, les tapis, les tentures, etc., et plusieurs jeunes femmes peuvent trouver de l'emploi, si on leur permet de faire ce qui est recherché dans le commerce. Je me suis aperçu que les Indiens semblent éprouver plus de fierté à fabriquer des marchandises qui sont vendues d'après leur mérite, qu'à produire de soi-disant créations indiennes—en réalité, un grand nombre d'entre eux estiment qu'on leur dit comment penser, en leur proposant de tels dessins. Plus d'une jeune indienne m'a demandé comment j'aimerais cela si j'étais "toujours poussée" à ne dessiner, tisser ou concevoir que des chardons, simplement parce que mon père était écossais.

Je puis vous montrer quelques-uns des dessins indiens que nous avons tenté par tous les moyens de faire utiliser. Vous y remarquerez le motif algonquin à double courbe, auquel on a fait allusion dans l'une des questions. La jeune fille qui a fait ce dessin, a pris une journée et demie à tisser assez d'étoffe pour fabriquer ce sac. Le professeur m'a dit que cet article ne valait tout au plus que \$1.50.

M. MacNicol:

D. A quel prix le détaille-t-on?—R. A \$3.00, je suppose. Je ne sais pas si une femme donnerait autant pour ce sac.

D. Donnerait-elle \$1.50?—R. J'en ai vendu quelques-uns à 50 cents; j'en avais deux ou trois douzaines, et je ne pouvais pas trouver d'acheteurs.

D. A quoi servent ces sacs?—R. Ce sont des sacs de tricot. S'ils étaient en fil, ils vaudraient beaucoup plus cher. Lorsque les Indiens tissent de l'étoffe à cravate, comme l'échantillon que voici—l'étoffe qui a servi à faire ces cravates, a été tissée par de jeunes Indiennes—elles peuvent en faire de cinq à sept verges par jour, à raison de 60 à 75 cents la verge.

D. En longueur?—R. Le métier a une certaine largeur, et l'étoffe est tissée et coupée de biais, de façon à faire des cravates.

D. Combien y a-t-il de cravates dans une verge?—R. Quatre.

D. Et elles reçoivent 75 cents pour tout cela?—R. Elles touchent, selon le modèle, de 50 à 75 cents la verge. Une jeune fille m'a dit qu'elle voulait assortir des couleurs et que, par conséquent, elle avait tissé cette étoffe à plaid. J'ai remarqué dans l'une des questions que l'on nous blâmait d'avoir permis aux Indiens de faire des cravates avec cette étoffe. Ce n'est nullement un mal, car les Indiens qui voient des petits garçons et des petites filles de race blanche courir dans les rues avec des costumes indiens, pensent que la politesse exige d'acheter des costumes écossais ou d'autres costumes nationaux. Ils ne voient pas pourquoi on devrait les en empêcher. Ces sacs sont fabriqués d'après des dessins qu'ils ont eux-mêmes réalisés.

D. Ils sont faits très forts. A quel prix se détaillent-ils?—R. Nous avons dû les vendre à \$4.25, bien qu'ils coûtent \$3.75. Cela, évidemment, en les vendant directement au client, sans aucun autre intermédiaire.

D. Sont-ils faits à la main?—R. Mais, oui; tous tissés à la main.

D. Si l'on fournissait du matériel aux Indiens, ceux-ci pourraient-ils les fabriquer à beaucoup meilleur marché?—R. Non. Ils ont le matériel nécessaire, et ils tissent cette étoffe sur des métiers que nous leur fournissons. C'est le coût du fil et le genre de tissage qui entrent en jeu. Dans le cas des sacs, par exemple, il vous faut faire un genre spécial de tissage, très fatigant et très long.

D. Dans quelle réserve ces sacs ont-ils été faits?—R. A Caughnawaga et quelques-uns à Muncey.

Mme Nielsen:

D. J'ai visité une école secondaire où la directrice portait beaucoup d'intérêt au tissage, et elle avait fait venir des métiers domestiques. J'ai moi-même donné des démonstrations de tissage dans certains musées, en Angleterre, et permettez-moi de dire que je ne voudrais pas être obligée de m'asseoir pour tisser ce sac, à cause du grand effort visuel que cela requiert. Le tissage n'est pas seulement un passe-temps pour ces pauvres gens. C'est un travail terrible, et je ne voudrais dire qu'un mot sur la patience sans bornes, la tension visuelle, etc. que cela demande. Ces sacs sont beaux comme œuvres d'art. Ils sont merveilleux. Je le sais.—R. Il faut être bien nourri et bien logé avant d'adopter des passe-temps.

M. CASTLEDEN: Je crois que vous avez là la clef de la situation.

Mme NIELSEN: Les Indiens devraient avoir assez d'argent pour se loger convenablement, sans être obligés de vendre ces articles à ce prix.

Le TÉMOIN: Qui désire avoir une ceinture aussi perlée que cela? C'est de l'art, mais je n'en veux pas. Voyez combien il y a de points dans cette ceinture, par exemple. Prenez maintenant ces gants à manchette perlés. Ils se vendent aux touristes, mais aucun touriste n'en achète une deuxième paire.

Mme NIELSEN: Oui.

Le TÉMOIN: On n'en achète jamais une deuxième paire parce qu'il sont très salissants. D'un autre côté, il y a des femmes indiennes qui peuvent faire des gants comme ceux-ci (montrant une paire de gants ordinaires); ils m'ont duré des années, et, quand ils sont sales, je les nettoie avec une bouteille de carbona de dix cents. Il y a bien des blanches qui en achèteraient.

M. MACNICOL (examinant les gants perlés): Ils sont merveilleux, absolument merveilleux.

Le TÉMOIN: Ce sont de bien beaux gants.

M. MACNICOLL: Des gants comme ceux-là devraient être donnés à nos officiers. Le Gouvernement devrait en acheter des milliers de paires et les donner à nos officiers, tels que majors et colonels, et le reste. Voilà qui attire les touristes. Ces gants-ci sont-ils de même provenance? (En montrant un échantillon de gants.)

Le TÉMOIN: Non, je les ai achetés; mais une Indienne de Muncey en copia le modèle, et elle et d'autres les réussissent bien. Quant aux attractions, je vous ferai rire sans doute en vous disant que lorsque j'étais à l'école, nous avions entendu raconter que certain député de l'Ouest portait la culotte collante et un grand chapeau, et tout le monde s'en vint pour le voir.

M. MACNICOL: Il s'agissait de Glen Campbell. Etait-il Indien?

Le TÉMOIN: Partiellement, et il avait le plus grand chapeau que j'eusse jamais vu. Il se laissa photographier à côté de la statue de la Reine Victoria, avec un groupe d'étudiants de notre école.

A propos des articles tissés à la main, j'ai dit qu'ils ne trouvaient pas facilement à s'écouler au Canada, et que ces modèles symboliques ne peuvent se vendre à un prix raisonnable. Je me permets de lire ici un extrait, publié le 11 juin 1943, des témoignages recueillis au *Committee on Indian Affairs* des Etats-Unis.

Extrait des mémoires de l'United States Senate Committee on Indian Affairs, 11 juin 1943 (rapport n° 310), "Enquête sur la situation des Indiens aux Etats-Unis".

Page 17. "La première intention avait été de faire des Indiens des citoyens, mais le but actuel semble être de les laisser ce qu'ils sont, aussi satisfaits que possible d'endurer les restrictions de la vie primitive. Un puissant effort a été tenté pour leur aider à reconquérir leurs anciennes traditions maintenant déchues et qui, en persistant vaguement dans leur mémoire, sont absolument incompatibles avec leur présente société. Nous, qui ne sommes pas Indiens, nous n'essayerions jamais de reconquérir notre merveilleux passé de pionniers, bien que la chose puisse se faire sans beaucoup de sacrifice, et que nous puissions mesurer sur ceux des ancêtres notre attitude et nos désirs avec beaucoup moins de difficultés que les Indiens n'en éprouvent à s'agripper à leur histoire des derniers siècles, pour ne rien dire de leur préhistoire.

Le Bureau a voulu établir un régime plutôt qu'un service; fonder des institutions qui suffisent à leur propre conservation; apporter de solides améliorations au département des sauvages en mettant à contribution la vie des sauvages; fournir des secours matériels dont on avait beaucoup moins besoin que d'une assistance économique et civique; supprimer les agences de secours; séparer les Indiens de la généralité des citoyens; les soumettre à une tutelle perpétuelle; faire des sauvages de véritables cobayes ou sujet d'expérience; grouper les Indiens aux fins d'une surintendance présumée indispensable; les assujettir à perpétuité à la terre; leur imposer un genre conventionnel d'enseignement; forcer autant que possible les Indiens à se consacrer à l'agriculture et à l'élevage sous la surveillance d'une division de colonisation qui est une fin en soi."

Or, ce passage figure dans le rapport d'une enquête conduite sur la situation des Indiens aux Etats-Unis. Il s'agit du rapport n° 310.

M. Ross (Calgary-Est) :

D. Dans quelle mesure ce passage s'applique-t-il au Canada?—R. Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question.

D. Tel est le programme de la Division?—R. Non, je ne pense pas que tel soit le programme du département. Mais on dirait parfois qu'il a des tendances à évoluer dans cette direction. Je suppose que je ne devrais pas parler de la sorte, mais ce qui m'impressionne, c'est que je ne vois pas pourquoi les Indiens seraient contraints de fabriquer des objets "d'art" avant d'avoir des moyens de subsistance. J'ai ici un petit panier indien qui vient de la Colombie-Britannique. Voilà un adorable petit panier; il a fallu des jours pour ramasser les racines nécessaires à sa confection, et des jours pour en élaborer le dessin, et cependant, en dépit de tout cela, je ne pense pas que l'article puisse se vendre au-dessus de \$5, même quand l'argent est abondant. Voilà quelque chose de beau, et je crois qu'il serait bon d'entretenir une certaine habileté artistique du genre chez un peuple de gens bien nourris.

M. MACNICOLL: Oui, qu'on leur permette de jouir de meilleures conditions de logement. Je m'exaspère quelque fois de savoir que les Indiens sont forcés d'agir de la sorte.

M. MATTHEWS: Sont-ils vraiment forcés d'accomplir ces travaux?

Le TÉMOIN: Non, mais telles semblent être les intentions de certaines personnes qui ne cessent de parler de l'esprit de culture, et le reste. Je pense que si les Indiens voulaient s'adonner à cet art, ils le feraient.

M. MATTHEWS: Tous ces modèles ont été imposés aux Indiens.

Le TÉMOIN: Oui, et on critiquait assez vertement les Indiens s'ils essayaient de s'en éloigner.

Mme NIELSEN: Il y aura toujours quelques Indiens qui seront des artistes et voudront ressusciter les anciens arts.

Le TÉMOIN: Oui, en Colombie-Britannique par exemple, nous leur aiderions en leur procurant des bains à vapeur pour ramollir les matériaux nécessaires au tressage, au lieu de laisser les tisserands travailler sous l'eau leurs racines. Au cours de mon activité, j'ai essayé plusieurs fois de leur venir en aide, mais ils ont besoin d'être surveillés. Un exemple entre autres: j'ai ici l'échantillon d'une corbeille à papier qu'une femme de l'Ouest ontarien a confectionnée sous mes yeux; aussitôt que j'eus le dos tourné, elle m'envoya ceci (le témoin produit une corbeille mal confectionnée). Voilà pourquoi je dis qu'il faut exercer une surveillance.

Les membres de la deuxième école prétendent que les Indiens devraient être entraînés à produire sur leurs réserves les articles d'artisanat qui puissent suivre ensuite les voies ordinaires du commerce et pour lesquelles il y a une demande continuelle. A cet égard, je souligne le fait que je n'ai jamais vu d'Indiens qui eussent besoin d'être entraînés pour confectionner leurs œuvres manuelles. Ils en savent plus long que nous là-dessus—mais ce qu'il faut leur apprendre, c'est le genre d'articles qui trouveront un débouché dans telle ou telle région du pays à telle ou telle époque; il faut leur aider pour qu'ils ne s'éloignent pas du modèle; il faut leur aider à se procurer les matériaux nécessaires; et surtout, ils ont besoin d'apprendre par leur propre expérience qu'il vaut mieux s'unir et apporter leurs objets à un endroit central sur la réserve, à un comptoir central, plutôt que de perdre le temps de la production à errer à travers le pays, en vendant parfois au comptant, et parfois en troquant contre de vieux habits.

L'expérience atteste que les Indiens, auteurs de travaux manuels subissent la concurrence des objets en série qui sont l'œuvre des blancs. En général, cette

concurrence est assez rude. Nous croyons donc que, pour que ces industries soit établies à titre permanent sur nos réserves, il faudra résoudre le problème que présente la production d'articles fabriqués partiellement à la machine et partiellement à la main. Par exemple, au point de vue de la masse des acheteurs canadiens, il semble que les mocassins et les souliers indiens sont tout aussi attrayants et acceptables lorsqu'ils sont faits partiellement à la main et partiellement à la machine. Un autre exemple en ce qui concerne la confection des paniers: depuis toujours, les Indiens de ce coin du pays fabriquent des paniers avec des lanières de frêne noir détachées des billes avec un marteau. Si, au lieu d'être travaillées à la main, ces mêmes billes pouvaient être travaillées à la machine, avec des appareils semblables aux machines ordinaires à plaquer, cela sauverait beaucoup de temps. Le fond des paniers de bois pourrait très bien se faire à la machine, tandis que les parois seraient tissées à la main avec de l'osier ou d'autres matériaux.

Personnellement, je crois que l'organisation des ouvrages manuels devrait être divisée en deux catégories bien distinctes: l'une industrielle et l'autre artistique. L'organisation industrielle aiderait les ouvriers indiens—les Indiens ordinaires, moyens—à subvenir à leurs propres besoins par la production commerciale, en grande quantité, d'articles utiles tels que paniers à ouvrage, paniers à papier et paniers à emplettes, dont la demande est énorme et ne cesse de s'accroître.

L'autre catégorie devrait absolument recevoir une gratification ou subvention, et pouvoir compter sur l'avis de spécialistes comme M. Marius Barbeau et le Dr Diamond Jenness, afin d'établir ce qui constitue réellement la tradition indienne authentique, sur le sujet de laquelle les esprits sont plus ou moins partagés. Cette organisation devrait être en mesure de désigner certains Indiens qui attestent des talents artistiques marqués dans tel ou tel domaine, et favoriser l'éclosion des talents en question en leur procurant la formation et les moyens indispensables, de même, plus tard, qu'un marché choisi pour écouler les objets de haute qualité que confectionneraient ce petit groupe d'artisans extraordinaires. Je crains que, sous le rapport du tempérament, le personnel d'une organisation serait mal disposé à travailler de concert avec l'autre.

Pour résoudre efficacement le problème de ce qu'on pourrait appeler "l'organisation industrielle", il faudrait:

1. Un "directeur" ou administrateur, avec le personnel voulu de bureau et d'entrepôts à Ottawa.

2. Un personnel ambulant de dix ou douze jeunes femmes désignées spécialement et entraînées à traiter avec les Indiens; à guider, diriger et coordonner la production sur les réserves; et à entraîner à leur tour des Indiens et des Indiennes pour voir à l'accomplissement de leurs propres projets de réserve et agir en qualité d'adjoints.

3. Un jeune homme (actuellement membre du C.A.R.C.) qui aurait pour fonction de procurer à tous les travailleurs le matériel nécessaire, billes de frêne, herbe odorante, écorce de bouleau, osier, teintures, laine, et le reste, moyennant l'aide saisonnière des Indiens.

4. Un jeune homme ou une jeune femme en tête des expositions et de la publicité.

Les termes actuels de vente sont satisfaisants, mais d'autres arrangements pourraient être conclus à l'occasion. Des prêts à même une caisse automatiquement renouvelable devraient être accordés aux nouveaux groupements organisés moyennant les conditions ordinaires de remboursement, mais la répartition suivante de frais est à recommander pour procurer un personnel raisonnablement compétent à un mouvement national de restauration des industries sur les réserves:

Directeur	\$ 3,600 00	plus \$ 1,000, déplacements
Adjoint	2,400 00	
2 sténographes classe II, à environ \$1,200	2,400 00	
2 expéditeurs, disons \$960 et \$1,200	2,060 00	
10 membres d'un personnel ambulante à \$12,800	19,000 00	plus \$10,000, déplacements \$10,000, achats d'automobiles au début
Acheteur de matériaux	1,800 00	plus déplacements, \$1,000
Préposé aux expositions et à la publicité	2,400 00	plus déplacements, \$1,000
	<hr/>	
	\$ 32,660 00	plus \$23,000 00

Je mettrais une somme ronde de \$60,000 pour la première année et si, l'année suivante, nous pouvions préparer pour la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Mexique, l'Amérique du Sud, et le reste, les expositions permanentes qui nous ont été si souvent demandées—pour la deuxième année, les crédits devraient être portés à \$75,000. Voilà pour tout sauf les édifices, qui devraient faire partie du programme d'après-guerre et à la construction desquels les matériaux provenant des casernes vacantes pourrait être utilisés. Exception pourrait également être faite pour l'outillage, qu'il serait peut-être possible de faire transférer des centres d'instruction militaire.

Des fonds peuvent servir une variété de fins si l'on s'applique à mettre de la "souplesse dans leur utilisation". Par exemple, il y a des saisons de l'année où un grand nombre d'Indiens ont besoin d'être employés au travail manuel. En ces saisons, une grande assistance et une direction suivie s'imposent. Puis, lorsque certains groupes d'Indiens abandonnent pour un temps cette tâche en vue de se faire guides, pêcheurs, piégeurs, de se consacrer à la cueillette des fruits, et le reste, le personnel de la surintendance devrait être renvoyé en partie. Il faudrait créer dans un endroit central un entrepôt qui recevrait les articles venus de l'Ouest, et dont le personnel, au moins au début, pourrait n'être employé qu'à temps partiel. Voilà qui n'est pas facile à manier sous le régime de l'emploi dans le ministère de l'Etat, mais je ne doute pas qu'une procédure satisfaisante pourrait être instituée.

M. MacNicol:

D. Les Indiens font avec l'osier d'exquis paniers. Celui-ci semble un panier triangulaire?—R. Oui, l'artiste a créé son propre modèle.

D. Mais si les artistes avaient sous les yeux de bons modèles, ils feraient alors de beaux paniers?—R. Oui, cette artisanne avait de bons modèles, mais elle a déclaré que ce n'étaient là que des échantillons, et ces échantillons sont mis en vente. Certains artisans semblent incapables de reproduire les modèles, de maintenir leurs ouvrages à la hauteur des échantillons.

D. Avez-vous visité les réserves du lac Nipigon?—R. Oui.

D. A White-Sand et à Gull-Bay?—R. Oui.

D. Pendant combien de temps?—R. A peu près dix jours seulement, en tout. J'étais membre du service médical à cette époque, et je m'y rendis pour voir quelques Indiens qu'il fallait transporter à un hôpital.

D. Combien êtes-vous resté de temps à Gull-Bay?—R. Deux nuits.

D. Avez-vous dormi sur le navire?—R. Non, j'ai reçu l'hospitalité à la petite maison de l'institutrice là-bas, tandis que les hommes dormaient sur le abateau. Les gens du pays travaillent excellemment les peaux.

D. Je m'intéresse beaucoup à la question d'aider les Indiens. Nous dépensons tous les ans des millions, et j'ai toujours cru que cet argent nous rapportait très peu—je veux dire aux Indiens. Il y a, à Gull-Bay, une jolie petite école que fréquentent peut-être, en moyenne, une trentaine d'enfants.—R. Oui.

D. Lors de mon passage, comme je demandais à l'institutrice comment la situation des écoliers pourrait être améliorée, elle me répondit: "Ils aiment la musique, mais nous n'avons pas les instruments qu'il leur faudrait.

"Ils ont besoin de certains soins médicaux, mais je ne suis pas une garde-malade". Je repris: "Ne croyez-vous pas que toute institutrice à la tête d'une école comme celle de Gull-Bay, de White-Sand ou de plusieurs autres centres, devrait être envoyée l'été, aux frais du Gouvernement, dans une autre institution de l'Etat où les institutrices indiennes pourraient apprendre ou acquérir quelques notions du cours d'infirmière et des premiers soins ordinaires aux malades"? Parce que, lorsque le médecin s'y rend, ce n'est que pour une journée ou une demi-journée, et il est absolument inutile pour un médecin de visiter la réserve et d'essayer de soigner 150 personnes par jour. Une tâche comme celle-là ne vaut pas 50 cents par année.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous aurons, cet après-midi, l'occasion de causer de tout cela avec le Dr Moore. Ce dernier a, je pense, certaines idées pour l'institution d'un service en ces contrées. Peut-être pourrions-nous continuer l'autre discussion, afin d'entendre les témoins à mesure qu'ils se présentent? Je crois que nous devrions confiner notre interrogatoire au mémoire qui nous est soumis, sans quoi nous n'avancerons à rien, puisque certaines questions ont déjà été adressées au département.

M. MACNICOL: J'ai quatre ou cinq questions qui pourraient recevoir une réponse immédiate.

Le PRÉSIDENT: Très bien, alors.

M. MacNicol:

D. Vous avez commencé par parler des ouvrages manuels qui se font sur la réserve, et vous avez dit qu'à Muncey, où les sauvages sont entraînés à travailler le cuivre, on ne peut le faire actuellement à cause de la guerre. La situation est-elle la même pour les textiles?—R. Oui. Une jeune Indienne qui avait suivi un cours de tissage fut embauchée comme membre du personnel du surintendant et y demeura, je pense, deux ans; nous avons huit à dix métiers là-bas.

D. A Muncey?—R. Oui, à Muncey.

D. A l'école des jeunes filles?—R. Au pensionnat de Mount-Elgin, où M. Strapp est un de ceux que j'ai trouvé le plus disposé à collaborer. C'est lui le Principal, et il s'intéresse vivement à tous les arts manuels.

D. Une autre de vos remarques avait trait à certaines réserves où l'on s'occupe d'arts manuels. Pouvez-vous signaler quelques-unes de ces réserves?—R. Oui, nous avons une véritable industrie près de Pierreville, dans la province de Québec, en bas de Sorel. Nous avons aussi organisé une grande industrie à St-Régis. Nous encourageons plutôt les gens à faire affaires avec le commerce régulier afin d'éliminer le besoin de surveillance. Ces Indiens, cependant, gagnent maintenant de \$100 à \$200 par semaine à l'usine américaine voisine, où ils travaillent. Pour cette raison, les travaux d'arts manuels ont accusé une baisse, en cet endroit.

M. Castleden:

D. Où ces Indiens travaillent-ils?—R. A l'aluminerie de Massena, dans l'Etat de New-York.

M. MacNicol:

D. Et les réserves de l'Ouest?—R. Je reçois des marchandises de Spanish-River, de Christian Island et du Sault.

D. En recevez-vous de Garden-River?—R. Garden-River, c'est juste au Sault-Ste-Marie.

D. Quel est le nom de l'école du Sault-Ste-Marie?—R. Voulez-vous dire le pensionnat? Shingwauk.

D. L'aidez-vous également?—R. Je ne m'occupe pas des élèves des écoles, ordinairement. Ces deux projets, celui de Caughnawaga et celui de Muncey, étaient des ballons d'essai, mais nous avons constaté qu'il valait mieux employer les élèves à des travaux commerciaux, après les heures de classe.

D. Pour revenir à Muncey, la principale cause de malaise en cet endroit, encore une fois, c'est que, lorsqu'un garçon ou une fille arrive à l'âge de 16 ans ou à peu près, à l'école, elle ou lui est alors renvoyé dans son foyer. Le résultat en est, dans un grand nombre de cas, que ces ex-élèves reprennent les habitudes indiennes. Les garçons pourraient-ils travailler les métaux chez eux?—R. La raison pour laquelle j'ai suggéré ce travail, c'est que les Indiens des Six Nations ont toujours été des ouvriers métallurgistes. A Muncey, nous avons enseigné aux garçons à l'aide d'outils très primitifs; d'abord, à faire un moule de bille avec quoi travailler. Dans les classes d'entraînement manuel, M. Strapp a démontré comment faire des outils pour travailler les métaux au moyen de limes ou d'objets de ce genre. Ces garçons, s'ils sont intéressés, poursuivront ce genre de travail et enverront leur production aux marchés réguliers, où ils recevront une rémunération qui en vaudra la peine.

D. Ne pourrait-on employer certains d'entre eux aux travaux de guerre?—R. Plusieurs d'entre eux se sont enrôlés dans l'armée, où ils font de la mécanique. J'ai la liste de leurs noms, et j'ai constaté que cinq sur sept de ceux qui se sont enrôlés touchent maintenant la soldé professionnelle, en qualité de mécaniciens dans les services armés.

D. Avez-vous la liste de leurs noms?—R. Je puis vous l'obtenir.

D. Le ministère tient-il un registre?—R. J'en doute.

D. Je crois qu'il devrait le faire!—R. Il s'agissait pour moi d'une question personnelle, car je m'intéresse à ces jeunes gens. Pour ce qui est de nos jeunes tisserandes, certaines d'entre elles ont appris le tissage mécanique, quand il y a eu de chances d'emploi pour elles. Une jeune fille, en particulier, est devenue très experte à la tâche. Elle fait maintenant l'examen de l'étoffe des parachutes, pour découvrir s'il s'y trouve des défauts. C'est parce qu'elle était une experte qu'elle fut choisie pour ce travail.

D. Voici une autre question que j'aimerais vous poser: Ne pensez-vous pas qu'il ne serait que juste d'accorder des primes pour ce genre de travail, jusqu'à un certain degré—pas sur une échelle trop considérable, mais jusqu'à un certain degré, afin que ces gens puissent mettre leurs marchandises sur le marché à des prix qui soutiennent la concurrence? Nous accordons des primes pour le blé et le fer; pourquoi n'en donnerions-nous pas à ces indigènes?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il convient de laisser passer votre question et de ne pas demander à Mlle Moodie d'y répondre. Nous laisserons vos paroles telles quelles.

M. MACNICOL: Je crois que l'avis de Mlle Moodie ne serait que son avis personnel. Vous ne parlez pas au nom du ministère ou du gouvernement, mademoiselle Moodie?

Le TÉMOIN: Je tiens à dire une chose: c'est que les Indiens peuvent soutenir la concurrence de n'importe qui dans cette sorte de chose (indiquant des foulards et des cravates tissés).

Mme NIELSEN: J'espère que le témoin ne sera pas offensé de ce que je vais dire, parce que j'ai l'impression que ses idées sont très proches des miennes. Je croyais que nous venions ici aujourd'hui pour débattre les problèmes du peuple indien dans leurs rapports avec le reste des Canadiens. En traitant des arts manuels d'abord, je crois que nous mettons la charrue devant les bœufs. Nous

devrions régler premièrement la question fondamentale de savoir si notre politique à l'égard des Indiens est bonne ou non. C'est une politique qui remonte à bien des années. Ne conviendrait-il pas de la réviser entièrement?

Le PRÉSIDENT: Mlle Moodie n'est pas responsable de cela. A l'issue de la séance de la semaine dernière, j'ai discuté cette question avec les fonctionnaires du ministère et nous avons décidé d'inviter Mlle Moodie à comparaître à cause du très vif intérêt qui se manifeste en faveur du travail de fantaisie et de l'artisanat en général. J'espérais que Mlle Moodie aurait terminé son témoignage à midi et que nous pourrions ensuite passer à d'autres sujets. C'est pourquoi je dois demander maintenant s'il reste d'autres questions à débattre. Rappelez-vous que j'aimerais en finir avec cette partie de la discussion à midi si possible.

M. Castleden:

D. Trouvez-vous que le groupe, au même degré que les six jeunes Indiens que vous avez mentionnés, se compose de bons métallurgistes?—R. Ils ont un traditionnel "quelque chose". Lorsque leurs ancêtres ont exécuté certain genre de travail, les jeunes semblent avoir hérité d'aptitudes pour ce travail.

D. Vous disiez qu'il y avait des Indiens qui gagnaient \$200 par semaine à l'aluminerie. J'ai trouvé l'an dernier à Québec un Indien qui me fut recommandé comme le meilleur ouvrier en acier, le meilleur riveur en acier de construction de la ville.—R. Venait-il de Caughnawaga?

M. RICKARD: S'appelait-il Joe Berry?

M. CASTLEDEN: Oh! vous m'avez complètement embrouillé maintenant. Nous avons des Indiens qui font de bons médecins et de bonnes gardes-malades, qui se surpassent eux-mêmes et démontrent qu'ils peuvent soutenir la concurrence dans n'importe quel champ d'action moderne, et cela même presque en dépit des circonstances ou des conditions dans lesquelles ils ont vécu. Ne pensez-vous pas que le temps est venu où le service de l'enseignement de notre ministère des Affaires indiennes devrait étudier la question pour essayer de découvrir quelles sont les aptitudes de ces Indiens et leur fournir l'occasion de se former suivant leurs aptitudes. Ils pourront ensuite sortir dans le monde et y jouer un rôle et trouver leurs propres moyens de subsistance.

Le PRÉSIDENT: M. Hoey devrait pouvoir répondre à cela.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il est important de commencer avec ces gens dès l'âge de 16 ans et de prendre des dispositions quelconques à leur égard, soit pour les mettre au travail ou en apprentissage, soit pour découvrir quel métier ils sont le plus aptes à exercer. En effet, le temps qui sépare la seizième de la dix-huitième année est un temps critique. Nous nous occupions de ce genre de travail à Caughnawaga avant la guerre, mais le déclenchement des hostilités vint bouleverser nos plans.

M. Castleden:

D. Il faut d'abord résoudre les problèmes économiques, dites-vous, et ensuite on peut s'occuper des passe-temps?—R. A mon avis, l'artisanat ordinaire n'est pas un passe-temps. Je crois que les articles de débit facile, ceux que le commerce réclame à grands cris—tels que cravates, foulards et gants fabriqués à la main, ainsi qu'une foule d'objets du même genre—je crois que ce sont là des articles que l'on devrait demander aux Indiens de produire en quantité suffisante pour assurer leur subsistance. Les travaux manuels servent de gagne-pain à un grand nombre d'hommes et de femmes. A peu près 10 p. 100 de la population indienne, dirais-je. Bien sûr, ce n'est pas un pourcentage élevé, mais c'est là une aide appréciable.

Le président :

D. 10 p. 100 de la population indienne pourrait vivre du produit des travaux manuels?—R. Oui, les hommes sont très habiles au tressage de l'osier et à toutes sortes de choses.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. TUSTIN: Mlle Moodie nous a montré ce panier et a déclaré que sa fabrication représentait une somme énorme de travail. Il me semble qu'elle a dit qu'elle ne croyait pas que le ministère des Affaires indiennes doive encourager ce genre de travail. M. Matthews est alors intervenu pour dire que les Indiens n'étaient pas forcés de faire ce travail, et Mlle Moodie a répliqué qu'ils étaient exhortés à le faire et que s'ils ne le faisaient pas on les critiquerait. De qui viennent donc ces critiques?

Le TÉMOIN: Je crois que ces critiques sont le fait de femmes qui n'ont eu que peu d'expérience dans ces questions.

M. MACNICOL: Ne pourriez-vous les tenir éloignées des réserves complètement?

Le TÉMOIN: Je souhaiterais que la chose fût possible, mais elles se constituent en associations et réussissent à se faire donner de la publicité.

Le président :

D. Vous ne voulez pas dire mademoiselle Moodie, que les Indiens sont critiqués par les fonctionnaires du ministère?—R. Oh! non, pas du tout.

Le PRÉSIDENT: Cela a été bien clairement établi, monsieur Tustin.

Le TÉMOIN: Les Indiens font du bon travail tant qu'ils sont surveillés, mais aussitôt qu'ils ne sont plus surveillés ils retournent à leurs vieilles habitudes. Prenez par exemple, les enfants qui fréquentent l'école. On enseigne à ces enfants jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, mais, lorsqu'on leur permet de retourner chez eux, ils ont tendance à retomber dans l'ornière.

D. J'ai entendu dire qu'il faudrait former trois générations, disons dans un bon pensionnat, pour consolider la situation des Indiens.—R. Je ne crois pas qu'il faille s'attendre à ce qu'ils changent trop rapidement. Il y a une foule d'objets que ces Indiens peuvent faire—par exemple les paniers à fruits—et qui sont très en demande. A mon avis, il devrait y avoir un surveillant pour faire rester ces gens au travail. J'ai ici une lettre au sujet des paniers qui servent à la cueillette. Une grande maison d'affaires qui s'occupe du commerce des paniers m'écrivit au sujet de paniers de cette dimension environ (décrivant du geste), avec pour anse un gros cercle et un autre gros cercle tout autour. Ces paniers requièrent au moins pour 30 cents d'éclisses de frêne. En tenant compte du temps qu'il faut pour les fabriquer, du coût des matériaux et du fait que le plafonnement est fixé à \$12 la douzaine...

M. RICKARD: Nous payons \$1.20.

Le TÉMOIN: Vous devriez payer \$2.

M. RICKARD: Nous n'en avons pas les moyens.

Le TÉMOIN: Ce panier va durer vingt ans.

M. RICKARD: Il ne durera pas plus de deux ans. Aucun panier de fabrication indienne ne durera plus de deux ans.

Le TÉMOIN: Je parierais que ceux que j'ai durera plus de deux ans.

M. MACNICOL: Oh! vendez-lui en donc un pour \$5, puis accordez-lui un escompte.

M. RICKARD: Nous avons constaté qu'un panier dont on fait l'usage ordinaire durait deux ans. Nous trouvons que nous faisons très bien à ce compte.

M. Ross (Middlesex) :

D. Où a-t-on fabriqué ces paniers, mademoiselle Moodie?—R. A la réserve de Spanish-River, dans l'agence du Sault.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MacNicol :

D. Vous rendez-vous à Morley?—R. Je ne suis jamais allé à l'ouest de Winnipeg, quoique j'aie été en correspondance avec M. Graham, de Morley.

M. Ross (Calgary) :

D. D'après ce que vous nous avez déjà dit, je crois que vous conviendrez avec moi qu'avant la venue des blancs les Indiens possédaient du talent pour les arts et les métiers manuels?—R. Les Indiens prenaient les matériaux qu'ils avaient sous la main et en fabriquaient des articles utiles et les objets dont ils avaient besoin pour leur propre usage.

D. Et plusieurs d'entre eux avaient du talent pour ces choses?—R. Quand un peu de concurrence familiale se mêlait à l'affaire, ils commençaient à décorer et orner ces objets pour les grandes circonstances. En effet, lorsque quelqu'un veut faire quelque chose de beau pour servir en des circonstances spéciales, il essaye de produire quelque chose de mieux qu'un article fabriqué à la douzaine.

D. Et, pour arriver à ce résultat, il développe son talent dans ce sens?—R. Oui.

D. Pour faire suite à ce que MM. MacNicol et Castleden ont dit au sujet de ce que le ministère devrait faire pour découvrir ces talents et essayer de leur trouver une application pratique, autant que possible...

Le PRÉSIDENT: Cette question ne devrait-elle pas s'adresser plutôt à M. Hoey? Mon but est d'éviter que les mêmes questions soient posées plusieurs fois aux différents témoins, lorsque leur tour arrive. M. Hoey est le directeur de l'enseignement général et il serait peut-être sage de lui réserver les questions concernant l'enseignement, afin qu'il réponde. Par contre, si vous êtes satisfait de ce que Mlle Moodie pourra répondre...

M. Ross (Calgary) : Je ne sais pas. Quiconque peut donner la réponse me serait satisfaisant.

Le PRÉSIDENT: Je suggère M. Hoey.

Le TÉMOIN: Je puis seulement répondre à la question en partie. Quand j'ai rencontré des ouvriers indiens qui sortaient de la moyenne et qui fabriquaient des articles d'un genre supérieur à ce qu'on trouve d'ordinaire sur nos marchés, je leur ai conseillé de s'adresser au "Guilds" d'arts manuels des différentes villes, parce qu'ils auraient là meilleure chance de placer leurs articles de bonne qualité. Quant au reste de la question, il vaut mieux, je crois, qu'il y soit répondu par M. Hoey.

Le PRÉSIDENT: Oui, par M. Hoey.

M. Ross (Middlesex) : Il y a un instant, Mlle Moodie a mentionné une communication au sujet de laquelle elle semblait un peu émue.

Le TÉMOIN: Cette communication vient d'un homme dont je tairai le nom. C'est un important fabricant de paniers. Voici le texte de sa lettre:

Chère Mlle MOODIE: Nous avons reçu votre lettre du 12 mai et avons noté son contenu. Nous ne contestons pas les frais que vous mentionnez; néanmoins, c'est sur nos prix que le plafonnement s'applique. Nous avons discuté à maintes reprises de la chose avec le gouvernement, mais on refuse de nous accorder aucune marge. C'est la raison pour laquelle ces paniers à fruits sont si rares. Ils le deviendront encore davantage. Il nous

semble regrettable que quelques-uns des membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'aient pas eu un peu d'expérience pratique à l'égard de ces questions. Ils n'ont qu'une seule idée, semble-t-il: c'est que les prix ne peuvent pas augmenter. Nous nous demandons si aucun d'entre eux croit réellement que, dans la pratique, les prix n'ont pas augmenté. Certains salaires ont augmenté; les ouvriers des fabriques reçoivent une indemnité de vie chère de 18 p. 100. Néanmoins, un Indien qui fabrique des paniers n'est pas censé recevoir une indemnité de vie chère, non plus qu'aucune augmentation. Quelle absurdité!

Nous nous rendons parfaitement compte que vous ne pouvez traiter avec nous. Mais vous reconnaîtrez sans doute que nous ne pouvons pas non plus négocier avec vous à ces prix-là. A une date ultérieure, quand la guerre sera finie et que les événements auront repris leur cours normal, il nous fera plaisir de vous lire de nouveau.

M. RICKARD: Comment se fait-il que nous avons coutume de pouvoir acheter ces paniers à 75 cents?—R. Le coût était moins élevé et les matériaux plus abondants. Les frais de transport étaient aussi plus bas.

M. RICKARD: Il y a quelques années seulement, le prix était de 75 cents. En tenant compte de la différence entre les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui, si l'on pouvait fabriquer ces paniers à cette époque pour 75 cents, on pourrait les fabriquer aujourd'hui pour \$1.25.

M. Ross (*Calgary-Est*): Je crois que le marché serait bon si les touristes et les gens de cette sorte pouvaient acheter sur les lieux quelque chose dans le genre fabriqué par les indigènes. Je crois qu'il existe là un marché. Essayez-vous de créer un marché dans les réserves mêmes ou envoyez-vous la production tout droit à Toronto?

Le TÉMOIN: Nous avons fait un essai de ce genre en dehors de la réserve de Shawanoga, près de Parry-Sound; une hutte de troncs d'arbres a également été construite sur la grande route conduisant au parc national de Prince-Albert, entre le parc national et le lac Montréal, je crois. J'en parle sur la foi des rapports. Nous avons aussi fait des essais du même genre dans plusieurs autres endroits, mais les Indiens ne sont pas bons commerçants et ils se trompent les uns les autres. Il nous est impossible de maintenir les prix.

M. Ross (*Calgary-Est*): Très peu de touristes américains sont venus depuis la guerre.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas tout; ceci s'applique aux réserves éloignées où ces articles sont fabriqués mais où personne ne les achète. J'ai visité plusieurs réserves où l'on fabrique de ces objets, mais je ne crois pas que ceux-ci soient de nature à éveiller l'intérêt des touristes.

M. MACNICOL: Ces objets qui sont sur les tables sont-ils du même genre que ceux qui se trouvent à l'autre extrémité de la salle?

Le TÉMOIN: Non, ils appartiennent à une autre branche de l'industrie.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai maintenant à M. Allan de revenir. Je crois que ce serait une bonne chose si, tout d'abord, M. Allan répondait à quelques-unes des questions posées par certains des membres; ensuite nous pourrions entamer une discussion générale.

Mme NIELSEN: Je suis d'avis que le Comité devrait remercier Mlle Moodie de son bel exposé.

Le PRÉSIDENT: J'ai pensé que nous pourrions faire cela plus tard, parce qu'il se peut que nous la rappellions.

M. D. J. ALLAN est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, le président a mentionné certaines questions qui ont été posées et qui se rapportent au genre de travail

dont je m'occupe. Je crois que les réponses jailliront de la discussion. Le questionnaire renferme très peu de choses me concernant. L'une des principales questions a trait à la classification de l'effort indien dans les différentes industries de base du Canada. A ce sujet, je constate qu'entre M. Hoey et moi-même—et je vous prie de croire que nous nous intéressons tous les deux sincèrement au bien-être des Indiens—il y a désaccord. Je crois que M. Hoey vous dira que pour ce qui est des industries de base: la fourrure, l'agriculture, les pêcheries, etc., il rangerait environ un tiers de la population dans chacune. Les études que j'ai faites de la question m'ont amené à des conclusions quelque peu différentes, mais mon jugement est peut-être légèrement influencé par mon intérêt dans la fourrure. Je dirais que 50 p. 100 de tous les Indiens du Canada sont employés plus ou moins activement dans l'industrie de la fourrure. J'ajouterais qu'environ 25 p. 100 ou un peu plus s'intéressent à l'agriculture, à l'élevage et à d'autres occupations de ce genre.

M. MACNICOL: Combien s'intéressent à la pêche?

Le TÉMOIN: Environ 15 p. 100 de la population indienne du Canada, dirais-je, s'intéresse à la pêche, 7 p. 100 s'intéresse à la sylviculture et à l'exploitation forestière et, pour répondre à la question comme elle a été posée, il en reste 3 p. 100 dans l'industrie lourde et légère. A ce qu'il me semble, on devrait comprendre qu'il est difficile d'établir une distinction nette entre les différents genres d'occupation, car à certaine époque de l'année ces Indiens passent de la pêche au piégeage. C'est indispensable. De même, d'autres qui, pendant l'été, s'occupent d'un genre d'exploitation agricole ou d'un autre, se consacrent, en hiver, au piégeage. Ils peuvent même se livrer concurremment à la pêche, de sorte que les occupations s'entremêlent, chevauchent; il est donc difficile de dire qu'un certain pourcentage s'occupe de l'industrie de la fourrure et un certain pourcentage de pêche, de sylviculture ou d'agriculture.

Je crois qu'il faut mettre les premières choses à la première place. Après tout, ce qui nous intéresse et ce que nous sommes payés pour faire, c'est d'administrer les ressources que nous avons dans les réserves indiennes et celles que nous pouvons acquérir hors des réserves afin de pouvoir mettre de la nourriture dans la bouche des Indiens, des abris au-dessus de leur tête et du linge sur leur dos. Ce sont là les nécessités premières et nous devons leur donner la primauté. Il n'y a pas une très grande place pour l'art et les beaux côtés de la vie dans l'existence d'un homme qui n'a pas suffisamment à manger. Le premier devoir de notre ministère est de veiller à ce que les 118,000 Indiens du Canada aient assez à manger et à se mettre sur le dos, et de leur assurer un avenir heureux, dans des conditions plus favorables, grâce aux ressources que le Canada a mises à notre disposition pour leur profit. Les terres que nous détenons au Canada pour les Indiens ont une étendue de 5,500,000 acres. Une partie de ces terres sont parmi les meilleures du pays, une grande partie est inférieure et le reste est situé dans les régions incultes. C'est un endroit pour vivre, et c'est là à peu près tout ce qu'on peut dire en ce qui concerne la réserve. Les réserves indiennes n'avaient pas pour but d'entretenir la collectivité indienne; on les considérait comme un lieu d'habitation pour les Indiens; aussi bien nous constatons qu'ils doivent aller loin de leurs réserves pour gagner leur vie. Il y a des ressources naturelles importantes dans les cinq principales catégories mentionnées. Quant à l'industrie minière, très peu d'Indiens sont aptes à ce genre de travail, ou s'y livrent.

M. MACNICOL: S'occupent-ils d'opérations minières dans les réserves? Dans les réserves, les minéraux sont-ils la propriété du gouvernement?

Le TÉMOIN: Les métaux précieux seulement. Tous les autres minéraux appartiennent aux Indiens, propriétaires des terres, ou appartiennent au Canada, en fiducie pour les Indiens. Nous avons fait la recherche du pétrole dans les réserves de Sarcie et de Blood, et j'espère que nous en trouverons dans la réserve

de Stony, qui a peu de valeur pour aucune autre chose. Les redevances du pétrole seraient acquises aux bandes indiennes, et c'est là un espoir qu'elles espèrent voir un jour se réaliser.

Le PRÉSIDENT: Ces redevances s'accumuleraient-elles au profit des Indiens de cette réserve en particulier ou au profit des Indiens en général?

Le TÉMOIN: Au profit de cette réserve en particulier. Incidemment, j'ai eu le plaisir de signer un acte de concession pétrolifère dans la réserve de Stony. En cette occasion, le promoteur m'a déclaré que jamais au cours de sa longue expérience il n'avait été aussi certain de trouver un gisement pétrolifère. Il m'invita d'avance à la célébration. Je serai heureux d'y aller.

Hier, nous avons reçu une demande, adressée par une importante compagnie de pétrole qui recherche des gisements pétrolifères dans la réserve de Blood. Je tiens à préciser un point. Sur les 5,500,000 acres de terres indiennes au Canada, nous n'avons jamais rencontré de minéraux, exploité de mines, ni trouvé de pétrole. Nous croyons que le sous-sol de ces terres indiennes renferme de telles richesses et nous espérons les y découvrir un jour. Il y a un exemple d'une petite mine de charbon sur la réserve des Pieds Noirs, en Alberta, qui est exploitée par les Indiens eux-mêmes.

Permettez-moi de revenir à ce que j'appelle le plus important. Que faisons-nous pour ces gens-là? Je vous ai parlé l'autre jour de mon espoir de voir l'industrie de la fourrure au Canada prendre suffisamment d'importance pour procurer des moyens d'existence à 50 p. 100 de notre population indienne et à tous les autres habitants du pays qui profiteront de la même expansion. Puis-je m'étendre un peu sur ce que j'ai dit l'autre jour? Comment nous y prendrons-nous pour y parvenir? J'avais expliqué le programme du rat musqué, je crois, à la satisfaction de tout le monde excepté la mienne; je vais parler brièvement du castor. Je veux revenir au programme du castor parce qu'il me semble que je n'avais pas tout à fait fini. Le plan que j'ai proposé dans la feuille polycopiée que je vous ai remise consistait à établir, en collaboration avec les provinces, des réserves de castors au Canada. Vous vous souviendrez que j'ai proposé, à titre de suggestion, d'en établir trois dans les territoires du Nord-Ouest, deux en Colombie-Britannique, deux dans les provinces des Prairies, trois en Québec et peut-être trois dans les provinces Maritimes. Du moment que les provinces sont propriétaires de leurs ressources naturelles et que nous serons obligés de nous établir sur des terres appartenant à ces provinces, le plan ne peut être mis à exécution qu'avec la collaboration provinciale. Je ne vois pas de raisons pour que les provinces ne consentent pas à collaborer à ce plan. D'abord, ces réserves seraient tout de même ouvertes à la chasse des animaux à fourrure de tout genre, sauf celle du castor. Le castor serait rigoureusement protégé pour, disons dix ans, jusqu'à ce qu'il se soit multiplié à un point suffisant pour soutenir la population sans que la chasse détruise plus que l'accroissement annuel ou fasse diminuer le stock de réserve. Tout ce que l'Indien ou le trappeur serait autorisé à prendre serait une part de l'intérêt jusqu'à ce que le stock de réserve soit regarni de nouveau.

M. MACNICOL: Combien de temps vit un castor en moyenne?

Le TÉMOIN: Je ne sais pas, monsieur MacNicol mais on me dit de trente à cinquante ans. Ils ont la vie longue.

Vous avez touché là un point qui me cause quelque inquiétude, et je pense que si nous préservons les castors sur une de ces réserves pendant dix ans, les premiers vont se faire très vieux. Je crois que nous savons comment traiter la question dans le nord de l'Ontario et le nord du Québec où l'on emploie la méthode des tranchées et où on peut choisir les animaux qu'on prend à la main et vivants. On ne les capture pas dans des pièges d'acier ou de fantaisie, on les prend par la queue.

M. MACNICOL: Est-ce qu'ils ne mordent pas?

Le TÉMOIN: Non, leur corps est trop rigide, ils ne peuvent pas se retourner. Quand on les saisit par la queue ils ne peuvent pas mordre.

M. RICKARD: Peut-on dire leur âge?

Le TÉMOIN: Les chasseurs expérimentés savent par habitude si un castor est jeune ou vieux d'après son apparence. Les castors pèsent en moyenne 30 livres. J'ai entendu dire qu'on en avait pris un de 100 livres à Rupert-House; il était vieux. Ils ne commencent pas à grandir avant cinq ou dix ans, mais selon cette méthode des tranchées, quand on attrape un animal à la main on peut le relâcher si c'est une femelle, ou s'il est trop jeune et pas encore formé. Quand la *Hudson Bay Company* prit 1,800 castors à la réserve de la rivière Rupert, la vente aux enchères de Montréal dit que c'était le plus beau groupe de peaux jamais vu. Les peaux étaient toutes très grandes et cela tient à ce que lorsqu'on prend les castors par la méthode des tranchées, il est possible de les choisir.

M. MACNICOL: Qu'entendez-vous par la méthode des tranchées?

Le TÉMOIN: C'est assez difficile à expliquer. On bouche l'habitation des castors et on laisse une petite sortie, et il y a un trou dans la rive où le castor va se réfugier, et entre les deux le trappeur fait un trou dans la glace et il prend un épieu—parfois on se sert d'un chien—et il effraye le castor qui retourne à l'habitation. On le chasse de l'habitation dans le trou de la rive, on fait la tranchée et on le chasse de nouveau avec l'épieu. Le trappeur est à genoux au-dessus de la tranchée et quand le castor sort il le saisit par la queue. On prend beaucoup de castors, comme le sait M. Macdonald, dans le nord de Québec et dans certains cas dans le nord de l'Ontario, par cette méthode. Cela permet de relâcher ceux qui sont trop jeunes ou les femelles. Il est très difficile de distinguer les mâles des femelles à vue d'œil. Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'il est possible de décupler les stocks actuels de castors en dix ans et avant, si nous prenons des castors où il y en a trop pour les mettre où il n'y en pas assez. Nous transportons maintenant soixante castors par an aux deux réserves de l'Ontario, l'une à Kasagami et l'autre sur la rivière Albany, et trente-huit de ces castors, avec la permission du gouvernement de l'Ontario et sa collaboration, ont été pris dans le parc d'Algonquin où ils abondent. Il n'y est pas permis de les prendre au piège, mais on nous autorise à y prendre des castors vivants et à les transporter dans d'autres parties de la province. Nous en prenons maintenant soixante par an mais nous avons l'intention d'en prendre davantage.

M. MACNICOL: Dans le parc d'Algonquin?

Le TÉMOIN: Oui. Nous devrions en prendre 1,000 par an et nous pourrions toujours trouver où les mettre.

M. MACNICOL: Si vous transportiez ces castors du parc d'Algonquin vers le nord du Manitoba, par exemple, comment les garderiez-vous le premier hiver?

Le TÉMOIN: Nous n'aurions pas à faire cela. De fait il y a un tas d'endroits dans le sud du Manitoba où nous pouvons les placer plus près. Du parc d'Algonquin nous les transportons maintenant à la rivière Albany. Nous les prenons vivants au piège. Les gens demandent, pourquoi ne les prenez-vous pas tous par cette méthode. Un piège pour les prendre vivants est à peu près aussi grand que cette table, ce qui répond suffisamment à la question. Nous les prenons vivants au piège dans le parc d'Algonquin et nous les transportons en canot à un certain point, de là nous les envoyons à Moosonee où on les remet dans des canots pour les disséminer le plus possible dans les 7,000,000 d'acres qui nous servent de réserves. Cela ne coûte pas cher. L'an dernier, y compris le coût des pièges et des caisses à claire-voie, cela ne nous a coûté que \$38 par tête pour les transporter aux réserves.

Vous demanderez sans doute comment nous les prenons. Nous les prenons au début de la saison. L'an dernier nous les avons pris en juin; cette année-ci

nous attendons jusqu'à juillet parce que nous nous sommes aperçus que nous séparions les mères des tout petits. Dans la plupart des cas, le piégeur sait cela et il prend aussi les petits. Nous avons huit ou dix petits l'an dernier mais il en est mort quatre ou cinq. Si on les transporte quand ils sont plus vieux, on peut sauver aussi les jeunes. Cette année nous commençons en juillet et nous continuerons pendant trois semaines au cours desquelles nous comptons en prendre trente ou quarante pour mettre dans la région d'Albany. Ceux que nous envoyons à Kasagami démontrent la collaboration des provinces, car la province de Québec nous permet de prendre les castors au piège en Québec pour les envoyer en Ontario. Ce n'est là qu'une concession mais nous en sommes reconnaissants à la province de Québec. On pourrait en faire ainsi indéfiniment dans les autres provinces. En Alberta nous transportons des castors aux endroits où les Indiens les prennent au piège. Nous aimerions faire cela dans les réserves de castors. Nous n'avons pas assez de contrôle sur les terrains de chasse des Indiens pour arriver à nos fins. Ces terrains de chasse sont petits. Même quand vous les groupez, il y a division de contrôle et de propriété et les uns braconnent sur le terrain des autres. Notre théorie est de faire de ces endroits une réserve où nous aurions complet contrôle sur tous les animaux.

Je voudrais dire quelques mots de plus sur cette question des castors. Quand nous arriverons au point où le castors pourront faire vivre la population locale—et cela peut se faire—c'est ce qui se fait déjà à Prince-Rupert—nous défendrons sur ces réserves la chasse aux autres animaux à fourrure. C'est le complément de notre plan. Dès que nous aurons assez de castors pour que les peaux de castor fassent vivre la population sans avoir besoin de faire la chasse aux autres animaux à fourrure, nous protégerons la martre, la loutre et le lynx et tous les autres animaux sauvages qui ne se prêtent pas à l'élevage en semi-captivité. Vous pouvez garder le vison, le renard et le raton et plusieurs autres espèces en captivité mais vous ne pouvez pas garder un lynx en semi-captivité. La loutre ne se reproduit pas en captivité. Les essais avec les martres ont été décevants. Ces animaux sont habitués à vivre à l'état sauvage et tout cela fait partie du programme d'élevage des castors. Dès que nous n'aurons plus à faire la chasse aux autres animaux à fourrure et que la population pourra vivre avec les peaux de castor, les autres animaux en bénéficieront.

M. MACNICOL: Vous en défendrez la chasse pendant quelque temps.

Le TÉMOIN: La chasse en sera défendue pendant un certain temps.

Ces choses servent un autre but. Ce n'est pas seulement ce que ces sanctuaires produiront eux-mêmes mais ce sera un noyau qui repeuplera toute la région environnante. La martre, la loutre, le lynx et certaines variétés de renards sont tous plus ou moins migrateurs. Vous ne pouvez pas les faire rester sur une réserve, et si vous les protégez dans un endroit ils se répandront dans les alentours et repeupleront toutes les autres régions avoisinantes.

Autre résultat—et j'envisage l'avenir—dès que vous avez une région productive qui fait vivre ses habitants vous pouvez immédiatement faire une réserve du pays environnant; et nous sommes parfaitement convaincus que si on nous permet de mettre notre système à l'épreuve, et si nous obtenons le succès que nous espérons, nous n'aurons aucune difficulté à persuader les autorités à établir de nouvelles réserves parce que l'idée sourira aux gens comme le programme du rat musqué. Nous avons commencé avec Thomas Lamb et 54,000 acres, ensuite 135,000 acres à Summerberry, puis 160,000 acres à Two Islands et 100,000 acres au lac Connolly, puis nous sommes sortis de la province et sommes entrés en Saskatchewan. C'est ainsi que la chose marche. Rien ne réussit comme le succès.

M. MACNICOL: Vous avez mentionné Thomas Lamb au sujet du castor. A-t-il été le premier à apporter des castors au pays?

Le TÉMOIN: Non. En réalité l'histoire de Thomas Lamb et du castor est celle-ci....

Le PRÉSIDENT: Est-ce que nous n'avons pas parlé longuement de cela à notre dernière séance?

M. MACNICOL: Non. Ceci est important.

Le TÉMOIN: Il avait trois habitations de castors sur son terrain quand il a commencé...

M. MACNICOL: Est-ce que c'étaient des castors du pays ou de New-York?

Le TÉMOIN: Du pays. Puis, sa deuxième ou troisième année—Tom est grand amateur de publicité et il intéressa les gens de l'état de New-York. On lui donna trois paires de castors, on les envoya au Pas et il les installa sur son ranch. Il les obtint tard, si tard qu'ils n'eurent pas le temps de s'approvisionner pour l'hiver. C'est là ce que je sais de l'histoire. Pendant tout l'hiver, Tom qui est l'heureux papa de neuf enfants...

M. MACNICOL: De merveilleux enfants.

Le TÉMOIN: ...ses enfants passèrent presque tout l'hiver à porter des branches de peuplier et d'aune sur la glace et nourrirent ainsi ces castors. Ils les nourrirent à travers la glace et cela leur permit de passer l'hiver sans mourir de faim. J'ai vu des photographies des fillettes de Tom Lamb qui ont de quatorze à quinze ans; elles avaient un traîneau attelé de six chiens ou de cinq chiens et d'un loup et elles apportaient ces branches au lac et les poussaient sous la glace pour les castors.

M. MACNICOL: Autrement ils seraient morts?

Le TÉMOIN: Oui, ils seraient morts de faim, parce qu'ils ne les a reçus qu'à la fin de la saison, au mois d'octobre—septembre ou octobre—et il est trop tard à ce moment pour faire des provisions pour l'hiver. De sorte qu'il fut obligé de les nourrir. Il a des castors sur son ranch. Ils vivent dans des marécages qui ne sont réellement pas l'endroit où vivent les castors. Il y a peu de peupliers et d'aunes; c'est un pays de marécages. Il y a peu de castors à ces endroits.

M. MACNICOL: Je vous ai interrompu, vous parliez de Québec.

Le PRÉSIDENT: Quand on fait sortir le témoin de son sujet, il lui est difficile d'y revenir.

M. MACNICOL: Nous avons appris que les castors n'aiment pas cette partie du pays; c'est important.

Le TÉMOIN: Je reviens au problème général. Si nous pouvions établir des réserves de castors dans tout le pays, nous contribuerions grandement à la prospérité des Indiens parce que beaucoup d'eux vivent de la chasse aux fourrures, prennent des animaux au piège, et d'après mon idée de considérer d'abord ce qui est le plus important, j'aimerais commencer avec les fourrures.

M. MACNICOL: Ces fonds que vous demandez se rapportent aux producteurs de fourrure?

Le TÉMOIN: Oui. Je demande un million de dollars échelonnés sur un certain nombre d'années pour établir, exploiter et développer vingt réserves de castors au Canada.

M. Ross (Calgary): Est-ce que vous le demandez dans le budget des dépenses?

Le TÉMOIN: Non, je vous demande à vous de considérer cela comme un programme d'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que vous nous avez dit la dernière fois.

M. MACNICOL: Je pense que c'est une chose importante—cette affaire de vingt réserves de castors au Canada. Où seraient-elles? Peut-être préférez-vous ne pas le dire.

Le TÉMOIN: Je n'éprouve aucune hésitation à le dire, mais qu'en sais-je? M. Turgeon en sait aussi long que moi sur l'immense circonscription qu'il représente. Je crois savoir qu'elles entrent dans sa circonscription.

M. MACNICOL: Il n'est pas pour s'en fâcher.

Le PRÉSIDENT: Vous penserez que j'ai été indiscret.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas parce que je vois M. Turgeon depuis quelques jours mais c'est un fait que du point de vue du territoire il représente la plus grande partie de la Colombie-Britannique.

M. MacNicol:

D. Il en représente une grande partie—si vous comptez les lacs et les montagnes. Continuez je vous prie.—R. C'est là que les castors réussissent le mieux. M. Turgeon et les castors se ressemblent à cet égard.

D. Y en aurait-il dans les provinces Maritimes?—R. Je ne connais pas assez bien les provinces Maritimes pour vous répondre. Je sais qu'il y a un bon programme de préservation des castors en Nouvelle-Ecosse en ce moment, mais je n'en ai pas les détails. D'après ma connaissance de l'intérieur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse—et j'ai visité en partie les deux provinces—je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de castors. Mais je demanderais des conseils aux services de la chasse et des fourrures de ces provinces.

D. Il y en a en Québec et en Ontario?—R. En Ontario nous en avons trois et nous devrions en avoir quatre ou cinq. Quant au Québec, outre celles qui existent déjà, il devrait y en avoir une couple de plus. Prenez la rive nord. Il y a des établissements d'Indiens à Saint-Augustin, à Mingan, aux Sept-Iles et à Bersimis. De Bersimis à la mer en remontant jusqu'à Saint-Augustin, voilà le pays des castors. Les gens qui vivent dans ces parages vendent des centaines de peaux. Il y a près de 2,000 Indiens par là.

M. HOEY: Il y en a 698 à Bersimis, 625 aux Sept-Iles, 115 à Mingan et 359 à Saint-Augustin.

Le TÉMOIN: Ces gens-là vivent presque entièrement de ce qu'ils prennent au piège. Ils sont obligés de gagner leur vie et ils ont presque décimé les animaux à fourrure de ces parages et vont maintenant faire la chasse au Labrador. Le Labrador et Terre-Neuve vont finir par s'en fatiguer et dire: "Gardez vos Indiens chez vous; nous avons besoin de notre pays pour nos gens à nous". La chose la plus logique de notre point de vue est d'installer des réserves de castors et de repeupler la faune locale. Entre Sept-Iles et Mingan il y a des cours d'eau qui feront admirablement l'affaire pour les sanctuaires de castors, nous aimerions établir dans la région sept ou huit millions d'acres de réserves de castors, et prendre les castors, si nous sommes obligés de les prendre, dans la Baie James et repeupler cette partie du pays pour hâter les avantages à retirer de l'entreprise. Le coût n'est pas prohibitif. Après la guerre nous aurons des aviateurs expérimentés et des tas d'avions et on pourra transporter les castors par air de la baie James à Mingan en vingt-quatre heures et les placer dans leur nouvel habitat moins d'une semaine après leur capture. Ils supportent bien le transport.

D. Est-ce que le climat est à peu près le même?—R. Plus ou moins, mais cela n'a pas grande importance parce que les castors vivent aussi haut que le fleuve de la Grande Baleine et cette région est beaucoup plus bas. Et il y en a maintenant dans cette région parce que les habitants leur font la chasse depuis des siècles. C'est un pays de castors. Il y a ensuite la région autour du Grand Lac Victoria, et en amont des rivières Cologne et Noire. Il y a cette région dans la circonscription de M. McDonald de Pontiac qui a

été reboisée et elle est idéale. On a enlevé le pin, l'épinette et les conifères et on aura d'ici cinquante ans une grosse quantité d'aunes, de peupliers et bouleaux blancs, et c'est là ce que mangent les castors. Ils vivent à l'état naturel dans ces régions, mais comme M. McDonald le sait et peut le dire, la région est presque entièrement dépeuplée.

D. M. McDonald n'aura rien à dire.—R. La région est presque dépeuplée. C'est une des meilleures régions à fourrure que nous ayons rencontrées. Nous savons que c'était un excellent pays pour les castors et il le redeviendra un de ces jours, mais il n'y en a pas en ce moment. Nous savons que la région du Grand Lac Victoria immédiatement au nord est une des meilleures régions à castors de la province en ce moment, et on pourrait l'étendre à six ou sept millions d'acres sans trop de frais. Il suffit d'interdire la chasse aux castors pendant dix ans et cette région sera aussi bonne que celle du Grand Lac Victoria aujourd'hui, et cette dernière est capable actuellement de fournir au moins dix castors par piéreur dans le pays de nos jours. On pourrait en prendre plus que cela, mais cela n'est pas nécessaire pour l'instant, parce que les castors valent de \$40 à \$60 pièce et quand on donne à un de ces trappeurs de \$400 à \$600 par an par la chasse au castor, et qu'il peut en outre gagner un peu d'argent avec d'autres fourrures, c'est suffisant, et ce n'est pas nécessaire d'en prendre plus de dix. Nous aimons mieux voir les castors émigrer dans les régions avoisinantes de l'est et peupler toute cette partie de la province.

M. MacNICOL: Est-ce que le castor est bon à manger?—R. Excellent. En hiver il est très gras et les Indiens de ces parages septentrionaux le préfèrent à toute autre viande. Je crois vous avoir dit que la *Hudson Bay Company* avait demandé aux Indiens de prendre 1,800 castors et qu'ils répondirent: "Non, nous n'en prendrons pas plus de 800 parce que c'est là tout ce que nous pouvons manger." Ils ne prennent pas plus de castors qu'ils ne peuvent manger. Ils croient que la chasse au castor pour la fourrure seule est du gaspillage et nous faisons de notre mieux pour encourager cette croyance.

D. Nous avons donc le premier compte, 10 projets à \$50,000 chacun. Pouvez-vous nous expliquer la destination de ces \$50,000?—R. Ces \$50,000 sont pour un programme de cinq ans. Nous savons par expérience que nous pouvons faire marcher une réserve à \$3,000 ou \$3,500 par an. Ces projets-ci seraient plus coûteux parce que les anciennes réserves sont dirigées par un surveillant et par moi-même en partie du temps, tandis que si nous en avons trois en Ontario il faudra trois surintendants. On ne peut pas s'attendre à trouver un homme capable d'exploiter, diriger et surveiller cette région sans lui payer un salaire de, disons, \$3,600 par an.

D. Serait-il possible d'apprendre aux Indiens à devenir surveillants?—R. Oui, mais même dans le cas d'un blanc, c'est une question d'éducation et cela prend moins de temps de former un blanc qu'un indien pour ce métier. Les Indiens font beaucoup de travail extérieur, les travaux sur le terrain, mais il faut un blanc pour diriger l'affaire, un homme doué de hautes capacités administratives, et ils sont difficiles à trouver. Il faut leur enseigner le métier en quelque sorte. Mais pour en revenir au coût, je dirais qu'environ \$50,000 par réserve suffiraient au salaire du surveillant, à ses frais essentiels de voyage, et aux petites dépenses occasionnées par le recensement annuel des animaux, les écritures et les rapports sur les progrès de l'affaire.

D. Combien y aurait-il d'employés au quartier général?—R. En ce qui concerne les réserves de castors il faudrait une organisation pour coordonner les travaux des différentes provinces. Il faudrait aussi probablement un surveillant en chef à la tête de l'ensemble et un minimum de commis et de sténographes.

D. Ces \$50,000 seraient dépensés en dix ans ou bien en cinq?—R. En cinq.

D. \$10,000 par an. Ceci est une des plus intéressantes parties de notre séance—le développement de la production des fourrures, et je crois comme M. Allan que l'Indien s'entend naturellement à la fourrure. Nous serions capables de donner du travail à une foule d'Indiens si ce projet était mis à exécution.—R. L'autre montant de \$400,000,—le dernier de la page—pour le repeuplement des réserves à castors,—\$80,000 par an—c'est également un chiffre arbitraire, et si j'avais carte blanche je repeuplerais toutes les réserves.

D. Où prendriez-vous les castors?—R. Je les prendrais vivants avec des pièges et je les mettrais sur les réserves.

D. Auriez-vous à payer le gouvernement provincial de la province où vous prenez les castors?—R. Non, je ne crois pas, mais il faudrait payer pour les faire prendre. Il faudrait payer dans certains cas, par exemple dans les prairies, lorsque les cultivateurs se plaignent qu'une colonie de castors inonde leurs prés. On envoie un homme pour attraper les castors et les cultivateurs disent que ces castors étaient sur leur terrain et qu'ils valent de l'argent, et vous êtes probablement obligés de payer \$10 ou \$15 pièce pour en débarrasser le cultivateur. Cela coûte environ \$50 pour attraper un castor vivant et le transporter. Si vous avez vingt réserves et vous en mettez cinquante par an sur chaque réserve cela fait 1,000 castors par an à \$50, c'est-à-dire \$50,000 pour repeupler vos réserves.

D. Le total des crédits à voter est de \$1,800,000.—R. Vous regardez le mauvais programme; le programme du castor est le dernier.

D. Quels sont les projets qui viennent avant?—R. C'est celui du rat musqué. Ces \$1,800,000 sont pour le programme du rat musqué.

D. Pour ma part, je crois que nous en avons fini avec le programme concernant le castor.—R. Je pense que vous me comprenez bien.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le Comité saisit bien votre idée, mais vous pouvez parler du castor si vous le désirez.

M. MACNICOL: Quand la chose sera mise aux voix à la Chambre des communes, tous les membres de notre Comité se déclareront en faveur du programme concernant le castor.

Le TÉMOIN: Je crois pouvoir dire que l'exposé du programme concernant le castor est fini. Je pense que vous saisissez bien mon idée.

M. MACNICOL: M. Ross a mentionné le programme de pelleterie; serait-il réalisable dans la région de Morley?

Le TÉMOIN: Non, il faut pousser plus avant. La réserve de Stony est située juste au pied des montagnes. Les Indiens de Stony prennent beaucoup de castors. Nous devrions créer un poste de conservation sur leur territoire. Voilà un autre cas où le castor serait d'un prix inestimable: les Bloods, les Peigans, les Sarcees et les Stonies profiteraient tous d'un poste de conservation du castor sur ce territoire si la chasse au castor y était abondante. Il y a du castor là-bas; je ne sais pas en quels nombres cependant.

M. MACNICOL: Vous comptez mettre sur pied un projet quelconque là-bas?

Le TÉMOIN: Oui. J'aimerais revenir un moment sur l'industrie du rat musqué.

M. Matthews:

D. Quelles caractéristiques sont nécessaires à l'endroit choisi comme emplacement d'un poste de conservation?—R. Il faut d'abord, naturellement, qu'il y ait de l'eau courante et des arbres caducs—l'aune, le peuplier et le bouleau blanc. Ces arbres existent presque partout dans le Nord du Canada, mais la nature du sol compte aussi pour beaucoup. Par exemple, dans certaines régions comme celle de Flin-Flon, de formation précambrienne, les collines n'offrent rien d'autre que des rochers nus. On y trouve de l'eau, mais aucune plage, vous

l'avez constaté souvent, et une falaise de roc solide y plonge dans une eau non moins limpide que du cristal, sans une seule trace de nourriture animale dans les environs. Il y a de l'eau, et rien d'autre chose. Ces régions ne conviendraient pas au castor; ce que nous voulons, c'est une région qui ne serait pas trop accidentée, mais alimentée de nombreux petits ruisseaux tributaires coulant entre des peupliers de la famille de l'aune.

M. ALLAN: Légion sont les petits cours d'eau qui coulent là-bas, et nous n'essayons pas de les indiquer par une ligne géographique; nous suivons plutôt les aires d'alimentation entre les cours d'eau. Remarquez la forme des terrains que nous avons circonscrits là-bas. Aucun ne paraît régulier. Les Indiens pas plus que les autres chasseurs ne piègent d'un seul côté d'un cours d'eau, mais ils le remontent le plus loin qu'ils peuvent. Ils remontent jusqu'au cours supérieur des rivières qui se trouvent sur leur chemin, jusqu'à la naissance de l'artère principale, de sorte qu'il faut faire la démarcation au cours supérieur. Le castor ne peut barrer la rivière Assiniboine ou la rivière Rouge, mais il peut barrer un ruisseau. Il faut donc remonter le cours de la rivière, et plus loin vous allez, mieux c'est, parce que les barrages sont alors de moins en moins considérables. Les chasseurs remontent d'ordinaire le courant, et ils le descendent rarement. Ils remontent sans cesse, tant qu'ils n'ont pas atteint le cours supérieur des rivières.

M. MATTHEWS: En ce qui concerne la rivière Assiniboine, vous avez dit qu'il y aurait des objections, de la part des cultivateurs, je le présume?

M. ALLAN: Oui, à cause de l'inondation des terres. Le principal endroit au Manitoba où les autorités rencontrèrent des difficultés du fait du castor fut à l'extrémité sud du lac Pélican. Le barrage qu'y avaient élevé les castors occasionna une inondation des prairies, et les cultivateurs s'écrièrent: "Qu'on déloge de là ces animaux!" Je me souviens qu'une fois, au ministère du Manitoba, un effort fut tenté pour supprimer une colonie de castors. Il s'agissait d'abord de détruire leur barrage et ainsi de les chasser. Tous les soirs durant une semaine, nous démolissions donc le barrage, mais le lendemain matin il était de nouveau debout. Une nuit, un de nos travailleurs, un jeune homme, eut l'idée d'allumer une lanterne à chaque extrémité du barrage. La chose réussit la première nuit, mais la deuxième, les castors avaient découvert que le fanal ne leur faisait guère de mal, de sorte qu'ils sortirent de nouveau et se mirent à reconstruire le barrage, en dépit des deux lanternes restées de chaque côté.

Le PRÉSIDENT: Si l'esprit humain pouvait donc apprendre en un jour, ou même en une nuit, ce qu'il faut savoir; s'il suffisait d'une journée d'expérience!

M. MATTHEWS: Y a-t-il beaucoup de castors dans ces eaux-là?

M. ALLAN: Il se multiplie chaque année dans le sud du Manitoba et de la Saskatchewan, je ne sais trop pourquoi. M. Forsythe, commissaire des fourrures pour la Saskatchewan, prétend que cet animal devient un véritable fléau en certains endroits.

M. RICKARD: Supposons qu'un homme s'asseoierait là toute la nuit, avec une lanterne?

M. ALLAN: Un homme s'est tenu là avec les lanternes, mais les castors ne prenaient pas garde à lui, même malgré le fait que cet homme eût pu les tuer facilement. Ils couraient le risque.

M. MACNICOL: Nous avons maintenant épuisé le sujet du castor.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Il est une heure moins dix, et j'ai pensé qu'il serait préférable d'ajourner avant d'entamer la question du rat musqué. Nous pourrions alors embrasser d'un coup d'œil tout le problème qu'il présente.

M. McIVOR: Je ne suis pas membre du Comité, monsieur le président, mais pourrais-je dire un mot?

Le PRÉSIDENT: Autorisez-vous M. McIvor à poser une question?

Un DÉPUTÉ: Non.

M. McIVOR: La socialisation du rat musqué date de l'époque de la dépression, et je songe justement, tout à coup, que quelqu'un devrait être chargé de la socialisation du rat musqué, et donner tout son temps à ce sujet. Personne n'est mieux désigné que M. D. J. Allan à cette charge. Voilà ce qu'il ne faudrait pas perdre de vue...

(Discussion non sténographiée.)

Le PRÉSIDENT: Trois heures—ce moment conviendra-t-il à chacun pour la reprise de la séance? Nous reprendrons donc la séance à 3 heures, dans cette même salle.

Le Comité suspend la séance à midi et 50, pour la reprendre à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité reprend la séance à 3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous voici de nouveau en Comité, et j'invite M. Allan à reprendre la parole—j'allais presque dire à remonter dans la boîte.

M. ALLAN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'avais l'impression d'avoir plus ou moins terminé, et je croyais qu'il ne restait qu'une question à laquelle je pouvais ajouter un dernier mot d'explication. Il s'agit du programme d'exploitation du rat musqué qui est actuellement à l'état de projet.

Je dépose donc un mémoire:

EBAUCHE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'INDUSTRIE DES FOURRURES

A. Programme de construction immédiate à parachever en trois ans—		
1. Extension et parachèvement du projet d'élevage des rats musqués à Sipanok, province de la Saskatchewan, 250,000 acres.....	\$ 100,000 00	
2. Exploitation de 200,000 acres de terres indiennes et de terres de l'Alberta dans le delta de l'Athabasca, en Alberta.....	150,000 00	
3. Maintien et protection des travaux susmentionnés jusqu'à la production	50,000,000	
		\$ 300,000 00
B. Programme de restauration d'après-guerre de l'industrie du rat murqué—Cinq ans—		
1. Personnel et dépenses de bureau d'un Comité du programme composé d'employés civils permanents, deux ans, à \$3,000.00	6,000 00	
2. Dix missions d'explorateurs pour six à neuf mois par année, en quête d'entreprises, deux ans à \$75,000.00.....	150,000 00	
3. Dix missions d'ingénieurs pour six mois par année durant deux ans, à \$50,000.00.....	100,000 00	
4. Personnel de techniciens préposés à la préparation de plans de construction, dessinateurs, etc., avec fournitures et matériel, pour deux ans à \$22,000.00.....	44,000 00	
		300,000 00
Programme de construction—Cinq ans		
1re année—Dix projets à \$50,000 chacun.....	\$ 500,000 00	
Personnel et dépenses de l'administration et des services techniques..	50,000 00	
2e année—Même dix projets à \$50,000 chacun.....	500,000 00	
Personnel et dépenses de l'administration et des services techniques...	50,000 00	
3e année—Entretien des constructions et protection.....	75,000 00	
Administration centrale et administration de district.....	25,000 00	
4e année—Entretien des constructions et protection.....	100,000 00	
Administration centrale et administration de district.....	25,000 00	
5e année—Entretien des constructions et protection.....	125,000 00	
Administration centrale et administration de district.....	50,000 00	
		\$1,800,000 00

C. Programme d'après-guerre concernant les postes de conservation et les sanctuaires du Castor—cinq ans—

Etablissement et organisation de vingt postes de conservation du castor au Canada, en collaboration avec les provinces:

Frais d'exploration et de sélection.....	\$ 100,000 00
Administration de vingt postes de conservation pour cinq ans, moyennant un surintendant par poste.....	500,000 00
Programme de repeuplement, 50 castors vivants par poste de conservation durant cinq ans.....	400,000 00
	<hr/>
	\$1,000,000 00

Vous remarquerez que le programme embrasse une période de cinq ans. C'est-à-dire cinq ans à compter de l'inauguration du programme, quelle que soit cette date.

M. MACNICOL: Et quel serait le coût total?

M. ALLAN: J'ai fixé à \$1,800,000 le coût total du projet. Impossible de lancer un programme de construction comme celui-là sans savoir où l'on va. L'autre jour, j'ai signalé que les régions que nous exploitons nous sont parfaitement connues. Je présume qu'il y a des milliers et des milliers d'endroits au Canada où une tâche analogue pourrait s'accomplir. Le premier pas à faire serait maintenant de déterminer ces endroits. Il faudrait envoyer des missions d'explorateurs, sous la conduite d'un homme habile à reconnaître à première vue l'habitat du rat musqué quand il le verrait. Ces recherches ne seraient pas difficiles, parce que l'on s'orienterait d'après le lieu d'où semble provenir le rat musqué à l'état de nature. Admettons que, de telle région, vous voyez sortir 10,000 rats par an, cela durant plusieurs années: vous savez alors que voilà un habitat naturel et, d'après notre théorie, cet habitat serait susceptible d'exploitation. Nous sommes convaincus qu'en déterminant ces endroits, puis en aidant un peu la nature par la régularisation du débit des eaux et des mesures suffisantes de protection, nous pourrions faire produire aux territoires en question dix fois ce qu'ils produisent à l'heure actuelle, et j'y vais très modérément dans cette affirmation, puisque l'expérience atteste que nous avons produit cent fois ce que la nature aurait produit laissée à elle-même.

M. MACNICOL: Des recettes comme celles-là suffiraient presque à liquider la dette nationale.

M. ALLAN: J'enverrais dans chaque province une mission d'explorateurs ou de prospecteurs qui iraient en reconnaissance et découvriraient pour nous ces endroits. Je ferais ensuite suivre les prospecteurs d'un personnel d'ingénieurs, qui établiraient les calculs nécessaires afin de nous dire la nature de l'exploitation à entreprendre et de nous indiquer les formations dont nous avons besoin. Au fait, tout ce que je sais de l'exploitation de l'industrie du rat musqué, c'est qu'il faut trouver une région où une espèce de formation taillée en soucoupé puisse retenir l'eau à l'intérieur sans qu'il soit besoin de construire des digues coûteuses. Des formations et des régions comme celles-là existent par tout le pays, surtout dans le nord, mais il s'agit de les découvrir. Nous entendons des rumeurs à l'effet que telle région ou telle autre serait favorable, mais nous ne les avons pas examinées. Il faut que cet examen soit confié à des personnes d'expériences qui ont des connaissances spéciales en la matière. Avant de lancer notre première entreprise, nous avons déjà dépensé \$3,500 pour accumuler des données techniques et les inscrire sur des cartes. Il faut savoir où élever les constructions, et le reste. Une fois déterminés les endroits voulus, l'expérience atteste que la construction elle-même prend à peu près les deux premières années, et que ce n'est qu'alors que la distribution de l'eau s'effectue efficacement sur les lieux. Il faut ensuite attendre deux ou trois ans, jusqu'à ce que la colonie de rats et les comestibles atteignent un niveau suffisant au rendement productif de la région exploitée. Ces recherches, au cours d'une période de cinq ans, ne serviraient qu'à l'ouverture de dix établissements au Canada; c'est-à-dire, environ un dans

chaque province, ou deux dans les quatre ou cinq provinces renfermant un territoire propice à cette exploitation. Le détail du plan en question n'a cessé d'être perfectionné dans le passé, et il continuera de l'être à l'avenir. Je me rappelle certain sous-ministre du Manitoba qui disait un jour à ceux qui l'écoutaient: "Si vous voulez des renseignements sur l'industrie du rat musqué, vous n'avez qu'à nous les demander, parce que nous avons fait toutes les erreurs qu'il y avait à faire et que nous connaissons toutes les réponses". Il fallait justement faire le tour de toutes les erreurs et mener jusqu'au bout les recherches. Désormais, nous croyons être en mesure de nous tromper rarement, et de réussir d'une manière satisfaisante ce que nous pourrons entreprendre.

M. MACNICOL: Dans chaque province, je présume qu'un service du gouvernement ou une division quelconque s'occupe exactement de cette tâche?

M. ALLAN: C'est du moins le cas pour le Manitoba. Les autres provinces pourraient faire de même, mais je ne sais pas qu'il en soit ainsi.

M. MACNICOL: Ces gens-là reçoivent des secours au Manitoba.

M. ALLAN: Le Manitoba est bien lancé dans cette voie; il assume tous les risques de l'entreprise.

M. MACNICOL: J'ai l'intention de vérifier moi-même ce qui se passe dans chaque cas. La première entreprise est celle de Sipanok...

M. ROSS (*Calgary-Est*): Quelle est l'expérience du témoin à l'égard de cet endroit où la colonie des rats musqués s'est prodigieusement accrue? Que dire des maladies et des infections?

M. ALLAN: Nous n'ignorons pas qu'il y a danger d'épidémie lorsque la multiplication des bêtes est trop rapide, mais nous n'avons rencontré aucun obstacle de ce côté. Nous avons craint l'épidémie, mais aucun examen n'en a jamais révélé la moindre trace.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Mais parfois la colonie toute entière des rats musqués finit par périr; les animaux meurent.

M. ALLAN: Nous n'avons pas trouvé de preuves directes qu'une pareille situation fût attribuable à une épidémie. Elle a plus souvent pour cause des pertes d'eau qu'il est impossible d'enrayer; il pourra s'ensuivre la congélation en profondeur des marais, ce qui fait échec aux approvisionnements, de sorte que les rats meurent faute d'alimentation.

Le rat musqué est sujet à contracter deux maladies: d'une part, la tularémie, et d'autre, quelque chose qui sonne comme la coccidite. Ces maladies ont causé des ravages en Louisiane, mais nous n'en avons pas souffert chez nous; nous les craignons pourtant, parce que le surpeuplement en multiplie le risque. Il est particulièrement réconfortant de constater que c'est dans les pires années de sécheresse que notre entreprise a été couronnée de succès. Au moment où il n'y avait pas un rat musqué en dehors de nos établissements, ou du moins où la production à l'extérieur était réduite au plus bas chiffre qu'elle eût jamais atteint, nous pouvions enregistrer notre meilleur niveau de rendement. Cette année encore, un Indien de Chemahawin, ou plutôt Cedar Lake, m'a dit qu'il avait parcouru en février tous les marécages d'une extrémité à l'autre, soit plus de 75 milles en traîne à chiens, et qu'il n'y avait pas un seul rat en dehors de notre établissement. Sur un territoire entouré de marécages comme ceux dont j'ai parlé, nous avons pris 205,000 rats musqués, et j'ose affirmer que la chasse n'en a pas capturé 2,000 sur un territoire deux fois plus grand comme le nôtre, mais en dehors de notre établissement. A condition d'être approvisionnés en eau, nous pouvons produire des rats indépendamment des conditions atmosphériques. En ce qui nous concerne, l'eau nous vient de la rivière Saskatchewan. La crue des eaux de la rivière est telle que nous n'avons qu'à nous en servir pour inonder les marais, et cette source d'approvisionnement ne fait jamais défaut; du moins elle

né nous a jamais manqué durant huit ans. Parfois, nous avons beaucoup trop d'eau, mais nous sommes toujours parvenus à en obtenir assez pour remplir le bassin indispensable à l'entretien de nos rats musqués.

M. MACNICOL: Quand le marais déborde, vous faites un barrage de terre en travers de la crique?

M. ALLAN: Oui. Pour garder l'eau, nous élevons un barrage à hausses. Autrement, l'eau se perdrait de nouveau quand le niveau de la rivière serait tombé en dessous de celui des marais.

M. MACNICOL: Les premiers crédits que vous demandez s'élèvent à \$100,000. Cela suffira-t-il à parachever l'établissement de Sipanok?

M. ALLAN: Je ne crois pas, mais d'après nos présents calculs, la somme est suffisante. Aussitôt que nous aurons atteint un certain développement, nous ne manquerons pas de découvrir tout alentour d'autres régions susceptibles d'exploitation sur le territoire de 520,000 acres que nous avons pris à bail.

M. MACNICOL: 520,000 acres?

M. ALLAN: Oui, 520,000 acres, louées du Gouvernement de la Saskatchewan.

M. MACNICOL: En passant à l'item suivant, le numéro deux, vous demandez ensuite \$150,000 pour le delta de l'Athabasca, en Alberta?

M. ALLAN: Oui, au sud du lac Athabasca.

M. MACNICOL: Oui, j'ai traversé toute cette région. J'allais vous proposer de prolonger directement le chenal jusqu'au lac Athabasca, au lieu de le diriger plusieurs milles à l'est. Cela nuirait-il à l'entreprise que vous avez en vue?

M. ALLAN: J'en doute.

M. MACNICOL: Vous savez où je veux dire?

M. ALLAN: Vous voulez prolonger directement jusqu'au lac Athabasca.

M. MACNICOL: Peut-être la chose ne serait-elle pas faisable.

M. ALLAN: Peut-être. Je pense que nous n'en souffririons nullement, parce que tout ce que nous voulons, c'est de l'eau d'inondation, et que nous aurions cette eau de toute façon en temps de crue, où que soit situé votre chenal.

M. MACNICOL: Le territoire de l'Athabasca abonde en rats musqués. Vous devriez les obtenir par milliers de milliers là-bas.

M. ALLAN: Il a la réputation d'être l'un des meilleurs territoires virtuels d'élevage au Canada.

M. MACNICOL: Et vous demandez \$150,000 pour l'Athabasca?

M. ALLAN: Oui, cela suffirait à un modeste établissement. Aucune région ne nous a jamais coûté plus de \$1 l'acre à exploiter, et je pense que les crédits susmentionnés suffiraient à exploiter 150,000 acres dans ce territoire. Nous n'avons que 50,000 acres sur la réserve indienne, et le reste du territoire serait exploité en collaboration avec la province de l'Alberta. La réserve dont nous sommes prêts à commencer l'exploitation s'étend entre le chenal de Fletcher Channel et le chenal de Goose. Or, à l'extrémité ouest du chenal de Fletcher, se trouve une autre région possédant exactement les mêmes caractéristiques, et que l'Alberta serait prête à englober dans son programme afin de constituer un territoire d'environ 150,000 acres.

M. MACNICOL: Que dire de la région à l'extrémité ouest du lac?

M. ALLAN: La région là-bas est aussi excellente, mais l'exploitation en serait difficile parce que cette étendue est réellement un marais attenant au lac, et que chaque fois que souffle un vent du nord-est, le lac s'y répand. De sérieuses difficultés surgiraient quant à la construction des ouvrages, parce que les digues de refoulement seraient érodées dans l'espace d'une nuit par l'action des vagues.

M. MACNICOL: En amont de la rivière des Esclaves, après qu'on a quitté le confluent de la rivière à-la-Paix et de la rivière des Esclaves, ou entre dans un vaste territoire. Peut-être cette région vous serait-elle utile?

M. ALLAN: Elle le serait si nous pouvions trouver le moyen de l'exploiter; de même pour les bouches du Mackenzie, à Aklavik. Jusqu'ici, nous n'avons expérimenté qu'une méthode de régularisation, mais d'autres méthodes pourraient être mises à l'épreuve par les ingénieurs. Ce qui s'est fait en cet endroit ne l'était pas, en général, après consultation d'ingénieurs compétents. On a employé des méthodes de cultivateurs, ou celles des castors, mais il en est d'autres que, à mon avis, nous ne saurions pas au juste comment utiliser.

M. MACNICOL: Au cours de la première journée de votre témoignage, vous avez dit combien de millions de rats étaient produits aux bouches du Mississippi.

M. ALLAN: De 2,000,000 à 7,000,000 par an.

M. MACNICOL: Combien de rats produisons-nous ici?

M. ALLAN: Le plus haut rendement que nous ayons jamais atteint au Canada n'égale pas le moindre des chiffres susmentionnés, et se range en deçà de 2,000,000.

M. MACNICOL: Avons-nous déjà dépassé le million?

M. ALLAN: Oui, je pense que nous avons excédé le million, mais je ne crois pas que nous ayons jamais rejoint les deux millions.

M. MACNICOL: Mais en élevant 4 ou 5 millions de rat musqués et en les vendant \$1 chacun, nous réduirons considérablement par là l'intérêt annuel sur notre dette nationale?

M. ALLAN: Un Américain réputé a dit que, virtuellement, il y avait assez d'animaux à fourrure dans le Nord du Canada pour liquider la dette nationale.

M. MACNICOL: Tout cela est fort intéressant comme projet de restauration.

M. ALLAN: Absolument.

M. MACNICOL: Tant mieux aussi si les Indiens peuvent être recrutés en nombre de plus en plus grand pour servir de guides, de contremaîtres, de surveillants sur les établissements d'élevage, et d'éleveurs.

M. ALLAN: Le dernier jour que j'ai comparu devant vous, j'ai employé le mot paternalisme. Je n'ai jamais entendu parler d'un projet d'Etat qui fût plus généreux à l'égard des participants, parce qu'en celui-ci, personne ne réalise de profits, à moins que vous n'appeliez profit la part de 20 p. 100 qui revient au Manitoba, et cette part n'est pas un profit; elle ne représente qu'un prélèvement destiné à couvrir les dépenses d'administration et d'expansion des entreprises.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions que vous aimeriez poser à M. Allan à l'égard du projet, ou de l'avant-projet, de restauration de l'industrie des fourrures?

M. AUTHIER: Serait-il possible d'utiliser les réservoirs qui ont été créés sur les rivières de la province de Québec, comme le Saint-Maurice, ou celui de l'Outaouais supérieur?

M. ALLAN: Une chose en cette matière de l'élevage du rat musqué que les gens oublient trop facilement, c'est que trop d'eau peut être aussi nuisible que trop peu. Impossible d'élever des rats musqués dans 14 ou 15 pieds d'eau. Il faut une nappe uniforme de 2, 2½ à 3½ pieds. En portant ces énormes masses d'eau, comme celles que contiennent les digues hydroélectriques de Québec, à leur point culminant, vous pouvez créer un habitat pour les rats musqués, mais la majeure partie en est inutile, tout comme si le barrage était à sec, parce que l'eau est trop profonde.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. TUSTIN: Est-ce que ce raisonnement ou cet exposé s'applique également aux digues du haut de la Gatineau?

M. ALLAN: Oui, je le crois.

M. TUSTIN: Et vous n'y avez pas de territoire?

M. ALLAN: Non.

M. MACNICOL: Vu que Mme Nielsen représente la région arrosée par la rivière aux Castors, je puis lui dire que celle-ci tire son nom du fait qu'elle est un habitat de castors.

M. ALLAN: Ce n'est qu'une série de digues de castors, qui a donné naissance à cette petite chaîne de lacs.

M. MACNICOL: Est-ce que votre programme prévoit que cette région sera utilisée pour conserver les castors?

M. ALLAN: C'est une des premières régions qui retiendraient notre attention.

Le PRÉSIDENT: Je vois que Mme Nielsen a déjà arrangé cela.

M. ALLAN: C'est une suite de petits bras marécageux que longent de petites mares ou flaques d'eau et au centre desquels coule la rivière. C'est très intéressant. Nous avons songé à cette région à un moment donné, mais nous y avons renoncé par la suite, à cause de la difficulté qu'il y aurait à endiguer la rivière aux Castors. Comme nous l'avons dit l'autre jour, nous avons trois petits endroits comme cela dans la circonscription de Mme Nielsen et dans la circonscription voisine.

M. MACNICOL: A l'ouest, près du lac Labiche, là où commence la rivière aux Castors, je me suis rendu jusqu'à la source de cette rivière en suivant un tout petit cours d'eau. Il y a aussi des castors dans cette région.

Le TÉMOIN: On en trouve partout dans la région, en remontant la rivière de la Paix.

M. MACNICOL: Et il en est de même jusqu'au lac Labiche, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Réellement, je ne le sais pas.

M. ROSS (*Calgary*): Et tout cela consiste en marécages, situés près de la rivière, où l'eau a deux ou trois pieds de profondeur; ils sont assez profonds pour que la gelée n'aille pas jusqu'au fond et ne fasse pas mourir les rats musqués, et pour qu'il y ait toujours de l'eau?

Le TÉMOIN: Ils sont assez profonds pour que les rats musqués puissent y vivre pendant toute l'année et y avoir de l'eau, même après les gelées d'hiver. Il faut que ce soit du terrain marécageux et qu'il se trouve près d'une source d'eau, où l'approvisionnement se fait d'une façon naturelle. L'écoulement normal d'une petite aire d'alimentation ne fournirait pas suffisamment d'eau. Il peut y avoir beaucoup d'eau au printemps, mais c'est là ce qu'on appelle de l'eau fantôme; vous en avez une quantité considérable lors de la crue printanière, mais vers la fin d'août, l'eau baisse de 16 à 36 pouces, et il n'en reste pas assez pour que les rats musqués s'en trouvent bien. Il faut s'assurer d'avoir suffisamment d'eau pour leurs besoins, autrement ils meurent.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet?

Mme NIELSEN: Vous avez raison, nous avons l'habitude de voir émigrer les rats musqués un peu plus loin que chez nous; ils voyagent, surtout durant une saison sèche, pour trouver de l'eau.

Le TÉMOIN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser? M. Allan a fini de dire ce qu'il voulait dire.

M. MACNICOL: Je crois que M. Ross a quelques questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. MacInnes, le secrétaire de la Division, pourrait répondre aux questions. Voulez-vous venir ici, maintenant, monsieur MacInnes?

M. T. R. L. MACINNES, secrétaire de la Division des affaires indiennes, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Mesdames, messieurs, M. MacInnes est secrétaire de la Division des affaires indiennes du ministère des Mines et des Ressources.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, dois-je attendre les questions ou entamer la discussion?

Le PRÉSIDENT: M. MacInnes a certaines questions auxquelles on lui a demandé de répondre. Je crois que vous feriez peut-être mieux de les aborder.

Le TÉMOIN: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais commencer par lire les questions, car elles sont divisées en parties, et il faut répondre séparément à chacune d'elles.

VII. Les tribus peuvent-elles s'organiser en vue de leur avantage mutuel, et, une fois cela fait, peuvent-elles avoir un certain degré d'autonomie ou de responsabilité dans l'organisation et l'administration des réserves, sous la direction ou la garde du gouvernement fédéral? Par exemple, sont-elles libres de produire et de vendre coopérativement, et de faire affaires directement avec les consommateurs? Et peuvent-elles tenir des assises spéciales pour juger selon la conception indienne de la justice les accusés qui ont commis des fautes légères, ou doivent-elles se conformer strictement au code des blancs?

C'est oui qu'il faut répondre, si je comprends bien les termes de la question. La Loi des Indiens prévoit un système d'autonomie locale, qui correspond plus ou moins, selon le degré d'évaluation de la collectivité intéressée, aux organismes régionaux des municipalités rurales et aux autres corps législatifs ayant une juridiction locale de ce genre; sous réserve que les actes de ceux qui sont choisis pour faire partie du corps indien, sont sujettes à la surveillance et à la direction du gouverneur en conseil, sauf dans le cas des groupes plus évalués aux termes de ce qui est connu sous le nom de Loi pour l'avancement des Indiens, qui ont des pouvoirs plus étendus et qui sont sous l'autorité du ministre seulement, et non pas sous celle du Gouverneur en conseil.

Si vous désirez les connaître, j'ai ici des détails au sujet de l'application et du mode de procédure du système électoral de la Loi des Indiens. Je dois ajouter que cette mesure avancée n'est appliquée que de temps à autre, lorsque l'on constate que les conditions de développement et de progrès le justifient, et cela doit se faire par arrêté en conseil. Des arrêtés en conseil de ce genre ont été édictés pour les provinces de l'est du Canada, à partir d'Ontario inclusivement en allant vers l'est. Dans les provinces de l'Ouest, à quelques exceptions près, les Indiens vivent encore sous leur propre système tribal qui est soumis à un certain degré de surveillance ministérielle. Ils choisissent leurs chefs et leurs conseillers, parfois par voie d'hérédité, parfois en tenant des assemblées de sélection, qui sont sous la surveillance de l'agent des Indiens. Comme vous le savez peut-être, nous avons un personnel d'agents des Indiens, répartis dans le pays; tout le pays est divisé en agences ou en zones locales à l'intention des Indiens; l'autonomie locale de chaque groupe est sous la surveillance de l'agent des Indiens, et les agents sont sous la surveillance du bureau principal à Ottawa.

M. Ross (*Calgary-Est*): Pourraient-ils tenir des assises et juger les gens?

Le TÉMOIN: J'y arrivais; c'est la seconde partie de votre question. Non. Il n'y a qu'une seule loi pour les Indiens et les blancs au Canada; il est vrai, cependant, que dans certaines régions des Etats-Unis, on observe les lois indiennes dans les réserves. Mais cela entraîne beaucoup de mécontentement, et je

voudrais, si on me le permet, émettre l'opinion qu'il y aurait beaucoup de mécontentement parmi les Indiens eux-mêmes, s'il leur fallait être assujettis au régime des lois de tribu spéciales, qui prêteraient aux abus et même dans certains cas à la persécution personnelle. Je crois que les Indiens ont conscience qu'ils devraient avoir le droit de revendiquer et d'obtenir le même degré de justice éclairée, par l'entremise des cours qui sont accessibles à tous les autres habitants du Canada. Si vous retourniez aux coutumes juridiques de tribu, je crois que vous poseriez un acte grave et préjudiciable pour les Indiens; mais, en réalité, vous ne tablez que sur une théorie, car il n'y a pas que je sache de jurisprudence bien définie ou de procédure légale chez les Indiens. Les seuls qui, à ma connaissance, ont quelque chose d'approchant, sont les grandes tribus et races indiennes de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, où vivent de considérables populations indiennes, qui ont des cours et des lois bien déterminées, pareilles à celles que l'on trouve dans le pays des Navajos où quelque 50,000 Indiens habitent une vaste région du sud des États-Unis et ont un droit assez bien codifié et une procédure propre, que le gouvernement américain leur permet de suivre jusqu'à un certain point, sous surveillance. Mais il n'y a pas de données de ce genre sur lesquelles on pourrait se baser, au Canada.

M. MACNICOL: Et les Iroquois?

Le TÉMOIN: Pas au Canada.

M. MACNICOL: Non, mais dans l'état de New-York.

Le TÉMOIN: Dans l'état de New-York, à la réserve de Tonawanda, une grande réserve près de Buffalo; je ne puis parler de la procédure américaine avec autorité, mais je crois qu'il y a là une certaine pratique de la justice tribale et qu'il y a beaucoup de confusion à ce sujet. Un fonctionnaire américain—je crois que c'est John Collier, le commissaire des Indiens aux États-Unis—m'a dit que cela suscitait de nombreuses difficultés, parce que ces Indiens relèvent de deux lois en même temps; que la véritable amie et la protectrice des Indiens est la loi de l'état, s'ils veulent s'en prévaloir, mais qu'ils sont libres d'agir d'après leurs propres lois, si cela leur convient. C'est pourquoi, cela ne marche pas très bien.

M. Ross: En 1934, le président Roosevelt s'exprimait ainsi en parlant des affaires indiennes:

Il est certain que le maintien d'un pouvoir autocratique de la part d'un ministère fédéral sur la vie de plus de 200,000 citoyens de cette nation, est incompatible avec l'idéal américain de la liberté. Cela tend également à détruire le caractère et la dignité d'une grande race.

Puis, plus tard, en 1940, le commissaire des affaires indiennes, disait, en soumettant son rapport, que la façon dont les Indiens disciplinent les membres de leurs propres tribus, avait donné des résultats satisfaisants.

Le TÉMOIN: Je ne suis pas libre, monsieur le président, et je ne suis réellement pas en mesure de me prononcer définitivement sur les résultats obtenus aux États-Unis; mais je crois exprimer l'opinion de tous les gens qui ont de l'expérience dans l'administration des affaires indiennes, au Canada, en affirmant que cela ne donnerait pas beaucoup de satisfaction, au pays. D'abord, les collectivités indiennes du Canada sont très petites. Leur population et leur degré d'organisation ne sont pas suffisants pour constituer convenablement une cour de justice ou un tribunal séparé et indépendant, et les Indiens n'ont aucun système véritable sur lequel ils pourraient se baser, sauf, peut-être, les Iroquois de Brantford, et même là, il n'existe vraiment qu'un droit très rudimentaire. Quatre-vingt quinze p. 100 de ces indiens préféreraient certainement s'adresser à une cour normale de Brantford pour régler leurs différends, plutôt que de s'en remettre à un tribunal de tribu. J'ai peine à comprendre comment cela

peut être avantageux pour les Indiens de l'Est et des régions civilisées des États-Unis. Comme je l'ai déjà dit, il y a dans le Sud-ouest des États-Unis de vastes sections dont la population indienne est très considérable, et là, naturellement, c'est une autre affaire.

Le PRÉSIDENT: M. MacInnes a une série de questions qui lui ont été soumise, et il s'est préparé à y répondre. Doit-il aller de l'avant et répondre à ces questions ou est-ce que les membres du Comité veulent poser d'autres questions, pendant qu'il donnera ses réponses. Quel est votre désir?

M. MacNICOL: De quel ministère ou division fait partie M. MacInnes?

Le PRÉSIDENT: Il est le secrétaire de la Division des affaires indiennes. Voulez-vous continuer, s'il vous plaît, monsieur MacInnes.

Le TÉMOIN: Question n° 8:

Combien d'Indiens prennent part à l'administration du service des affaires indiennes?

(a) Dans les réserves;

(b) Au bureau principal des gouvernements fédéral ou provinciaux.

Il y en a environ 500, dont deux au bureau principal du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas de renseignements au sujet du bureau principal des provinces, car nous n'avons rien à voir avec les services provinciaux. Il se peut qu'on y emploie des Indiens; si c'est du service des provinces, dont il s'agit. Je dois ajouter que la grande majorité de ces 500 Indiens—350—sont occupés à des entreprises de fourrure, le service que M. Allan vous a expliqué dans son témoignage. Je dois dire également que nous avons quelques Indiens dans nos services ministériels, il y a quelques années; nous en avons plus que maintenant. Etant donné, cependant, que les conditions actuelles de l'emploi offrent des chances et des occasions plus attrayantes, ils nous ont quittés, tout comme un si grand nombre de blancs l'ont fait dans le Service civil. De sorte qu'il est possible qu'après la guerre, lorsque les conditions du travail changeront et que l'emploi deviendra moins rémunérateur, nous ayons plus d'Indiens dans nos services. Voici mon opinion personnelle, si vous me permettez de l'émettre, monsieur le président: en règle générale, les Indiens aiment à s'éloigner du service des affaires indiennes pour embrasser d'autres carrières où ils sont plus indépendants et où ils n'ont rien à voir avec la surveillance des leurs propres gens; et somme toute, je crois que cela vaut mieux pour eux. Je crois qu'ils ont plus de succès dans les autres services administratifs et les autres domaines, lorsqu'ils sortent du fonctionnarisme indien et se mettent à l'œuvre sans être embarrassés par des complications comme celles dont je viens de parler.

M. Ross: Combien d'Indiens sont employés ici, à Ottawa?

Le TÉMOIN: J'ai dit qu'il y en avait deux. Il n'y a que ces deux-là. Autrefois, je crois qu'il y en avait quatre. Nous n'avons pas reçu beaucoup de demandes d'emploi de la part des Indiens, à notre bureau d'Ottawa. L'Indien a le même droit que tout autre citoyen du Canada de prendre part aux examens du Service civil, et s'il possède les qualités requises, il peut obtenir une situation au Ministère ou à tout autre ministère.

M. Ross: Mais les Indiens ne sont pas assez instruits pour remplir des postes dans le Service civil, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Le système scolaire ordinaire des réserves ne les conduit qu'au terme du cours primaire, mais si les écoliers font preuve d'aptitudes, on leur aide à suivre des études secondaires et plus avancées.

M. Ross: Prenez la réserve de Morley, par exemple; les petits Indiens n'ont pas l'avantage de faire tout le cours primaire à l'école de cette réserve. Permettez-moi d'abord de dire qu'il y a 153 enfants indiens d'âge scolaire dans la réserve Stoney, à Morley, et qu'il n'y en a que 100 qui vont à l'école;

que faites-vous des 53 autres qui apparemment ne fréquentent pas l'école du tout?

Le TÉMOIN: Cela relève d'un service spécial de notre division, le service d'éducation. Je crois qu'il me faudra renvoyer cette question à M. Hoey.

Le PRÉSIDENT: Il vaut mieux laisser cela à M. Hoey.

M. ROSS: Je préférerais qu'on l'aborde maintenant, car nous traitons des Indiens et de ce qu'ils peuvent faire. A Washington par exemple, il y a là 83 Indiens qui sont employés dans le service administratif. Les Indiens semblent y avoir plus de chances d'avancement, en vertu de la Loi qui a été votée en 1934; ils font en réalité de grands progrès et ils entrent dans le Service civil parce qu'ils ont les capacités voulues pour faire ce travail. Vous dites qu'il n'y a que deux Indiens à Ottawa. Je prétends que c'est parce qu'il n'y a pas de service d'éducation convenable pour préparer les Indiens aux postes d'Ottawa, voilà la raison. Je crois que nous devrions étudier le système scolaire indien avant d'essayer de répondre à ces autres questions.

Mme NIELSEN: J'abonde dans le sens des paroles de M. Ross, monsieur le président. L'exposé qu'a présenté le témoin, cet après-midi, indique nettement pourquoi on n'emploie pas plus d'Indiens à Ottawa; ils veulent travailler ailleurs. Ils sont libres de le faire, s'ils ont une instruction suffisante. On devrait les aider à se préparer à prendre la place qui leur revient dans la société, à obtenir des situations. J'estime, par conséquent, que l'éducation constitue la véritable base sur laquelle nous devons travailler pour voir à ce que, si possible, chaque membre de la jeune génération des Indiens devienne réellement un élément de notre nation. Nous en faisons autant pour les gens qui viennent des pays européens; prenez par exemple les Hongrois ou n'importe quels autres immigrants européens; ils arrivent ici, ils reçoivent une éducation et ce ne sont plus des Hongrois, des Autrichiens ou d'autres Européens; ils sont devenus des Canadiens. De la même façon, je crois qu'il est aussi important d'instruire les Indiens pour qu'ils deviennent eux-mêmes des Canadiens.

M. MACNICOL: Nous leur devons cela. Nous nous sommes emparé de leur sol.

Le PRÉSIDENT: Peu m'importe que le Comité étudie les questions qui ont été soumises à ces messieurs, l'autre jour, ou que nous demandions à M. Hoey de traiter de la question que M. Ross a soulevée. Vous savez tous ce que nous avons fait. Nous avons renvoyé à la Division des affaires indiennes certaines questions posées par les membres, et nous avons demandé aux personnes les plus compétentes en la matière de se préparer à y répondre.

Voulez-vous avoir l'amabilité de répondre à cette question, monsieur Hoey; personne ne témoigne, en ce moment, car vous êtes, tous et chacun, prêts à répondre aux questions. Je prie donc monsieur Hoey, ainsi que tous les autres délégués, de bien vouloir se considérer comme libres de se lever et de répondre à toute question qui semble être directement de leur ressort.

Le TÉMOIN: Vous venez de dire qu'il y a 83 Indiens d'employés à Washington; sur ce nombre, combien y en a-t-il qui sont employés à la Division des affaires indiennes, le savez-vous?

M. MACNICOL: Et il y en a aussi un assez grand nombre qui sont employés à Albany, au Secrétariat d'Etat.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hoey, voulez-vous répondre à cette question, s'il vous plaît?

M. HOEY: M. MacInnes a dit qu'il y en avait deux à Ottawa. Cette réponse peut grandement nous induire en erreur. Il ne songeait alors qu'à la Division des affaires indiennes. Nous avons un très haut fonctionnaire indien au ministère des Mines et des Ressources. Je ne sais pas si c'est bien son titre officiel, mais je crois qu'il est conseiller économique auprès du Bureau des

mines. Il a été diplômé avec distinction à l'Université Queen's et fait partie de la tribu des Six Nations. C'est un fonctionnaire en vue à Ottawa.

M. RICKARD: Et il est présentement à Ottawa?

M. HOEY: Oui. Nous avons au ministère de la Défense nationale pour le Service naval quatre membres d'une même famille, de Golden Lake. Ne vous laissez pas trop émouvoir par le fait que nous n'avons que deux Indiens dans la Division des affaires indiennes.

M. ROSS: C'est de la Division des affaires indiennes que je parle.

M. HOEY: Je crois qu'il y a un petit incident qui illustrerait bien ce que je veux dire, si l'on me permettait de le raconter sans le faire consigner dans le procès-verbal.

(La discussion se continue sans être consignée.)

Dans la réserve des Six Nations, nous avons quatorze écoles ainsi que quatorze instituteurs indiens diplômés. Le commis principal du bureau des Six Nations est un Indien. Le professeur d'agriculture, un diplômé de Guelph, est un Indien. Le préposé à l'établissement des soldats sur les terres, qui est également directeur de l'enseignement agricole, est un Indien. Le docteur Jamieson, qui était encore tout dernièrement le médecin de Caradoc, est un Indien. Et le médecin que nous avons jusqu'à ces derniers temps à la réserve de Caughnawaga, était un Indien.

Dans toute cette affaire, je veux être aussi juste que possible envers le ministère et envers les Indiens. Nous ne voulons pas nous dénoncer inutilement. J'ai consulté les chiffres, et nous avons 1,885 jeunes hommes et jeunes filles...

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre, un instant. Je voudrais dire au Comité qu'il se trouvait une brigade complète dans ma circonscription, il y a environ un an. Or, le commandant en chef de cette brigade était un Indien pur sang, tandis que les autres soldats de l'unité étaient, autant que je sache, tous des blancs. Il avait la direction pleine et entière de cette brigade, qui, vous le savez, était assez considérable, et tout le monde l'aimait. Il a très bien fait les choses pendant tout le temps qu'il est resté là. Je voudrais simplement que cela figure dans le compte rendu.

M. ROSS (*Middlesex*): Faisait-il partie de l'armée active?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Mme NIELSEN: Permettez-moi de vous demander si vous êtes satisfait des services d'éducation existants?

M. HOEY: Si vous le voulez bien, je vais d'abord répondre à la question de M. Ross, car je me suis levé pour cela.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Vous ne l'avez même pas encore abordée.

M. HOEY: Il faut être extrêmement prudent dans les questions de ce genre. Lors du recensement, l'énumérateur s'est rendu à la réserve de Morley et il a constaté, en dressant la liste des membres de la colonie, que si tous les gens qui sont attachés à cette colonie, y vivaient et s'ils y avaient tous leurs enfants avec eux, il y aurait 153 Indiens dans cette réserve. Certains d'entre eux demeurent peut-être aux Etats-Unis, d'autres travaillent peut-être à Calgary; plusieurs se trouvent peut-être à Winnipeg. Mais, c'est là la liste et c'est le seul endroit auquel nous pouvons les rattacher dans notre rapport de recensement, et celui-ci indique qu'il y a là 153 enfants d'âge scolaire, tandis que l'école ne peut en recevoir que 100.

R. ROSS (*Calgary-Est*): Je demande ce que l'on fait des 53 autres?

M. HOEY: Avant de répondre à cette question, je voudrais être certain qu'il y a 153 enfants d'âge scolaire dans cette réserve. J'ai examiné les dossiers très attentivement. L'école de Morley est l'un de nos plus vieux pensionnats. Il est

dirigé par la *United Church of Canada*, et la *United Church of Canada* est très entreprenante et, si je puis dire, quelque peu enthousiaste à l'égard de l'œuvre des missions indiennes. Depuis mon entrée en fonction, le *Home Mission Board* de la *United Church* ne nous a jamais demandé d'avoir plus d'espace à l'école de Morley. Il nous a fait des demandes à cet effet pour les écoles d'Albani, de File-Hills et de plusieurs autres endroits. Le fait que l'on a pas demandé plus d'espace pour cette école et le fait que l'inspecteur des écoles publiques n'a pas signalé cela à notre attention, me portent à croire que les enfants ne sont pas là. Je vais vous en donner un exemple. Je suis allé dans une réserve de l'ouest de l'Ontario, il n'y a pas un an. J'ai dit à l'agent des Indiens: "Un grand nombre de vos gens sont absents de la réserve." Il m'a répondu: "50 p. 100." "Comment", lui ai-je dit. Il m'a répondu de nouveau: "50 p. 100." "Où sont-ils", lui ai-je demandé. Il m'a dit: "Ils sont à Fort-Huron, dans les usines de caoutchouc de Sarnia, à St-Thomas et à London." Voulez-vous me dire qu'il y en a 50 p. 100 d'absents, ai-je répliqué. "Oui", m'a-t-il répondu. J'ignore combien il y en a à Morley, mais je suis porté à croire qu'un local pour 100 élèves suffit à cet endroit, monsieur Ross; autrement j'aurais eu des demandes.

M. MACNICOL: Je crois me rappeler que lorsque j'y suis allé, l'été dernier, il y en avait 104, mais je puis me tromper.

M. HOEY: C'est la seule réponse que je puisse vous donner.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Il est censé y avoir 153 élèves, et suivant la Loi des Indiens, les enfants sont tenus de fréquenter l'école.

M. HOEY: Oui.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Et apparemment, il y en a 53 qui ne fréquentent pas l'école.

Le PRÉSIDENT: Sur quoi basez-vous vos chiffres? Avez-vous cela?

M. HOEY: Sur le recensement.

M. MACINNES: Ce chiffre est exact.

M. HOEY: J'ai expliqué cela, monsieur Ross. Lorsque notre énumérateur du recensement, un constable de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ou une autre personne fait son travail, il doit rattacher à cette agence tous les Indiens qui nominalement appartiennent au groupe de Morley. Il peut s'en trouver 50 qui vivent à Edmonton.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Vous êtes-vous renseigné afin de savoir pourquoi ces 53 enfants ne fréquentaient pas l'école? Le ministère s'est-il occupé de cette question?

M. HOEY: Nous allons nous en occuper. C'est la première fois que le fait nous est signalé. Comme je viens de le dire, nous n'avons pas eu de demande. Nous savons combien les diverses sectes religieuses désirent accommoder les élèves. Elles nous visitent tous les mois.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Mais jusqu'à présent vous ne vous en êtes pas occupé?

Le PRÉSIDENT: Le fait n'avait pas été signalé.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Non. Mais tout de même le ministère aurait dû s'y intéresser. Ayant constaté que 100 enfants fréquentaient l'école et qu'il y en avait 153 dans la réserve, il aurait dû se renseigner.

Mme NIELSEN: Si des parents habitant la réserve se rendent à St-Thomas ou à London, les enfants les accompagnent probablement. Ces enfants ont-ils la permission de fréquenter les écoles publiques ordinaires?

M. HOEY: Oui.

Mme NIELSEN: Vous devriez pouvoir établir le chiffre exact par l'inscription des enfants.

M. HOEY: Non. Seulement lorsqu'on nous demande des contributions scolaires. Vous constaterez que généralement les cités, municipalités ou villages

sont bien portés à l'égard des familles indiennes qui les habitent. Lorsqu'ils vont à Sarnia, la Commission scolaire de Sarnia peut se réunir et dire: "Nous avons vingt-six enfants de la réserve de Caradoc qui fréquentent l'école et causent la congestion des classes. Ce n'est pas juste pour nos contribuables." On peut nous réclamer une contribution scolaire. Mais dans une ville de l'importance de Brantford ou de London, ou dans toute autre ville plus importante encore, on est heureux de les accueillir. Les parents demeurent dans ces villes. Nous ne sommes pas au courant. Nous vivons dans des temps exceptionnels. Si nous exerçons ou si nous tentions d'exercer un contrôle étroit de tous les Indiens qui demeurent en dehors des réserves, la chose serait impossible. Notre école secondaire de Caughnawaga a été détruite par le feu, il y a trois ans. Je crois qu'elle renfermait douze classes. C'était un immeuble considérable. Nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un local pour les élèves immédiatement après l'incendie. Il y a un si grand nombre d'Indiens absents des réserves actuellement, ils sont probablement aux Etats-Unis, que nous avons de la place pour tous les enfants qui se présentent. Comme je viens de le dire, nous traversons des temps si exceptionnels qu'il nous faut traiter ces chiffres avec prudence.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Combien verse-t-on aux sectes religieuses pour l'éducation de ces enfants? Je suppose que le ministère les paie pour l'éducation de ces enfants?

M. HOEY: Oui.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Combien?

M. HOEY: De \$165 à \$250 par élève par année.

M. MACNICOL: Par élève?

M. HOEY: Oui. Nous appelons cela octroi par élève.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Comment cet octroi est-il établi? Vous dites qu'il varie. Comment est-il établi?

M. HOEY: Il a été établi il y a un certain nombre d'années à la suite d'une enquête et un contrat fut passé dans le cas de chaque école, le secrétaire du *Home Mission Board* signant pour les autorités scolaires de l'*United Church*, et le Surintendant général adjoint, au nom du ministère.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Combien y a-t-il d'années de cela?

M. HOEY: Je crois que c'était en 1911. J'ai une copie ici.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Et les chiffres établis alors par l'entente prévalent encore aujourd'hui?

M. HOEY: Cela servait de base. Le taux de base fut alors établi et il fut modifié à la suite d'enquêtes, de consultations, de négociations. Le révérend...

M. MACNICOL: L'*United Church*?

M. HOEY: 1911. Vous pouvez le voir ici (indiquant).

M. MACNICOL: Je ne le saurais pas.

M. ROSS (*Calgary-Est*): A combien était-il fixé en 1941? C'est là où je veux en venir.

M. HOEY: Pour chaque école? Pour l'école de Norway-House, dans le temps, il était probablement de \$100 par élève; vu que le coût de la vie avait augmenté au cours de la dernière guerre et qu'ils recevaient une allocation de vie chère. Elle fut ajoutée plus tard à l'octroi par élève. Je devrais m'empresser d'ajouter qu'en plus...

M. ROSS (*Calgary-Est*): Depuis 1911, le coût de la vie a probablement doublé.

M. HOEY: Au cours des deux dernières années, nous leur avons versé un octroi additionnel de \$10, et cette année, le Ministre l'a porté à \$15; l'indemnité de vie chère s'ajoute à l'octroi.

Mme NIELSEN: Quand cela a-t-il été fait?

M. HOEY: Cela se trouve dans les crédits de cette année.

Mme NIELSEN: Seulement dans les crédits de cette année.

M. HOEY: Oui.

Mme NIELSEN: Car j'ai ici un mémoire soumis en janvier dernier par un comité des sectes religieuses collaborant avec le Gouvernement en matière d'éducation des Indiens. Il y en est fait mention et on ne paraît pas être satisfait. Puis-je citer le mémoire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

Mme NIELSEN: Voici ce qu'on y dit:

Durant la dépression, des réductions furent apportées à l'octroi par élève, mais elles furent progressivement rétablies; la dernière restauration de 5 p. 100 date du 1er janvier 1939. Cette dernière restauration toutefois ne dura pas longtemps, et par un acte unilatéral, une réduction arbitraire du nombre d'élèves autorisés fut opérée en mai 1940, avec effet rétroactif au 1er janvier 1940, et il en résulte qu'aucune école ne peut recevoir 100 p. 100 pour les présences des élèves mais doit se contenter de toucher 92.24 p. 100 du montant auquel elle aurait droit si tous les élèves étaient présents. Les sectes religieuses comprennent qu'une réduction de l'octroi par élève peut être plus ou moins logique, mais un chiffre arbitraire de 92.24 p. 100 des présences ne leur paraît pas logique. Le gouvernement dit, effectivement: "Il faudra construire une école pour loger 100 élèves. A en juger par les inscriptions, l'école est bien remplie, mais nous ne paierons seulement que 92.24 p. 100 du nombre d'élèves autorisé; la raison étant qu'il doit y avoir des réductions en temps de guerre." Sans mettre en doute la nécessité d'économiser, les sectes religieuses tiennent à faire remarquer que ceux qui sont appelés à en souffrir soit les enfants des Indiens qui ne peuvent pas recevoir l'instruction, soit les sectes religieuses qui par compassion ou sympathie consacrent une partie de leurs ressources pour que les enfants des Indiens reçoivent l'instruction. Si l'instruction donnée pouvait être considérée comme secondaire, il y aurait peut-être une certaine raison d'être à cela; mais le gouvernement ne doit pas oublier qu'il s'agit d'instruction absolument élémentaire et que ce pourquoi les Nations unies se battent est refusé aux enfants des Indiens. Quant aux sectes religieuses, il leur est impossible de penser qu'on devrait refuser l'instruction aux enfants des Indiens; n'ayant jamais cessé de coopérer à l'effort de guerre et ayant fourni des centaines de chapelains, ne devraient pas être forcées d'assumer cette nouvelle responsabilité. Elles demandent donc que leur compte soit soldé en plein, selon le contrat conclu.

Ceci a besoin d'explication. Il me semble qu'en matière d'éducation, même en temps de guerre, aucune réduction ne devrait être opérée. Pour ma part, je crois que c'est une économie déplacée.

M. MACNICOL: Il me semble que des explications seraient régulières. J'ai reçu la même plainte.

M. HOEY: Au cours de la dépression, certaines demandes furent adressées par le public et les gouvernements d'alors furent forcés d'accéder, même en matière d'éducation. L'administration au pouvoir au cours des premières années de 1930 a constaté qu'il fallait voter, disons \$2,500,000 ou \$3,000,000 pour le paiement des octrois par élève et que la fréquentation annuelle s'établissait en moyenne à 92.24. Année après année, cet argent serait voté, année après année les présences oscilleraient autour de quatre vingt-dix et année après année il y aurait un surplus. Les ministres des Finances fédéraux et les trésoriers provinciaux du temps avaient à examiner leurs budgets avec soin, car il leur fallait disposer de leurs obligations; et le ministre des Finances d'alors prit cette décision. Il ne s'agissait pas d'une question d'éducation. Il déclara: "Pourquoi

voter des fonds qui ne seront jamais utilisés? Pourquoi ne pas les voter dans une proportion de 92.24? La fréquentation à vos écoles n'a pas dépassé ce chiffre durant les cinq ou les dix dernières années". C'est ce qui a été fait. Lorsque je suis arrivé au ministère, j'ai constaté qu'on payait des octrois par élève dans une proportion de 92.24, chose très difficile à établir mathématiquement. Si je puis ainsi dire, c'était une nuisance. Vers 1936, les temps étaient très difficiles et le gouvernement n'était pas enclin à voter des fonds dont on n'avait pas besoin ou qui n'étaient pas utilisés. Quoiqu'il en soit, on continua à le faire voter et c'est ce dont les sectes religieuses se plaignent. Pour l'école moyenne, monsieur Ross, cela n'avait pas d'importance. Les présences moyennes devaient dépasser 92.24 pour causer des inconvénients. Mais le principe était faux, car il n'encourageait pas le directeur d'école ambitieux et enthousiaste à obtenir 100 p. 100 de présences.

M. MACNICOL: Voilà le point.

M. HOEY: Et voici en quoi il était faux. Je ne veux pas que les membres du Comité aient l'impression que le gouvernement du temps ou de tout autre époque a opéré des réductions délibérément, au détriment de l'éducation ou au détriment des écoles. Voici comment cela s'est produit. C'est logique. Pendant deux ans nous avons versé une somme additionnelle de \$10 par élève. Cette année nous leur paierons \$15 et la proportion de 92.24 sera portée à 100 dans les crédits de cette année.

M. MACNICOL: Vous parlez des pensionnats?

M. HOEY: Oui.

Mme NIELSEN: Il y a une autre question concernant l'éducation des enfants indiens que je tiendrais à débattre. L'an dernier, alors que je retournais à Winnipeg, j'ai conversé avec un archidiacre de l'église anglicane qui s'intéresse aux questions indiennes et scolaires et je fus presque consternée de son état d'esprit. C'est un homme charmant et je ne veux pas le critiquer, mais il entretient un état d'esprit que j'ai entendu exprimer par d'autres. Il se plaignait du nombre des jeunes filles qui fréquentaient les écoles, et il dit: "Naturellement, nous les formons, mais nous sommes d'avis qu'elles s'adaptent le mieux aux travaux domestiques." Il ajouta: "Nous les plaçons dans de bonnes maisons." Puis: "Après quelque temps, elles apprennent à bien tenir une maison, mais elles finissent par prendre mari et elles retournent à la réserve. Après un certain temps, vous devriez voir leur habitation." Il me semble qu'il existe quelque chose de faux dans notre manière de voir à l'endroit de ces jeunes filles. Pourquoi les jeunes Indiennes seraient-elles plus aptes aux travaux domestiques que les autres? Pourquoi ne pas nous efforcer de former ces jeunes filles pour qu'elles puissent participer à la vie ordinaire du pays et exécuter différents genres de travaux.

M. MACNICOL: C'est mon avis également.

Mme NIELSEN: Je suis très opposée à l'idée de ne former les Indiens que pour les durs labeurs. Pourquoi ne pas leur fournir l'occasion et les moyens de s'instruire s'ils ont le talent voulu pour apprendre? Il y aura toujours un certain nombre qui n'auront pas le talent, tout comme un certain nombre de nos propres gens n'ont pas le talent voulu pour apprendre. Je n'aime pas la manière de voir de quelques-uns à l'égard des Indiens; on les instruit jusqu'à une certaine limite et s'ils retournent ensuite à la réserve la faute en est aux Indiens. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. La raison pour laquelle un grand nombre de jeunes filles qui ont été élevées dans de bonnes maisons et formées aux travaux domestiques, redeviennent femmes mal soignées lorsqu'elles retournent à la réserve, c'est qu'elles n'ont pas les moyens voulus pour bien tenir une maison. Ce n'est certainement pas leur faute.

M. RICKARD: Que faire alors?

Mme NIELSEN: Se débarrasser d'un grand nombre de préjugés et voir à ce que les Indiens jouissent des mêmes privilèges que les autres en matière de travail; veiller à ce que les jeunes Indiennes n'aient pas à retourner à la réserve

mais qu'elles soient partie intégrale de la vie normale du pays, qu'elles puissent habiter les villes comme nous tous. Elles n'ont pas à retourner à la réserve. Un grand nombre de gens croient qu'il leur faut vivre là, qu'il n'est pas possible de les employer. Parlant de la jeune génération des Indiens, je crois qu'il est possible de les amener à participer à la vie générale du pays et d'oublier les réserves.

M. RICKARD: Oui. Mais elles tiennent à se marier et à retourner à la réserve.

Mme NIELSEN: Je crois que c'est parce qu'elles ont l'impression qu'un grand nombre de gens veulent qu'elles habitent là; qu'on est mal disposé à leur égard et qu'on ne leur fournit pas les mêmes occasions de travail qu'aux autres.

M. RICKARD: Cela confirme ce que j'ai dit lors de la dernière séance ou antérieurement: une fois que ces jeunes filles ou Indiennes ont reçu une certaine formation, elles retournent à leur routine régulière et redeviennent ce qu'elles étaient auparavant.

M. ROSS (*Calgary-Est*): C'est parce qu'on les traite comme des inférieures.

M. MACNICOL: Il n'y a pas que cela, monsieur le président. J'ai visité un grand nombre de réserves. J'ai en vue celle de Muncey dont il a été question. C'est une des meilleures. Il s'y trouve une très belle école. Le jour de ma visite à l'école de Muncey—je ne sais pas s'il s'agissait de la collation des diplômés ou non—le jour de ma visite dis-je, un certain nombre de jeunes filles quittaient l'école. Une des institutrices me dit: "Vous voyez cette jeune fille? (La désignant). Elle retourne chez elle, sur la réserve, cet après-midi". "Pourquoi", demandai-je? "Parce qu'elle a terminé ici." "Où demeure-t-elle?" On me renseigna mais je ne trouvai pas la maison. Je me rendis auprès du chef qui me donna les renseignements nécessaires. Je m'y rendis. Une fois parvenu à la maison, la jeune fille s'y trouvait déjà avant moi, car j'avais dû me rendre à la salle du conseil et causer avec le chef et quelques autres personnes. A ma grande consternation, là se trouvait la jeune fille que j'avais vue peut-être deux heures auparavant au pensionnat. Elle était revenue à une maison dont les dimensions ne dépassaient pas quinze pieds par dix-huit à l'extérieur et qui ne comportait qu'un seul étage. Le père et la mère étaient là et j'ai oublié le nombre exact des enfants, il s'en trouvait peut-être quatre ou cinq. Il n'y avait que deux lits dans une pièce exigüe. Le père et la mère en occupaient un et les enfants l'autre. Quant à la jeune fille il lui fallait quitter une chambre confortable à l'école et une fois à la maison, probablement coucher sur le plancher.

M. MACNICOL: Je me suis demandé qu'est-ce qu'on pourrait bien faire pour elles après leur sortie de l'école. Il en est de même à l'école dont a parlé M. Ross. Je me suis adressé au révérend M. Staley. Son nom s'épelle ainsi, je crois, S-t-a-l-e-y?

M. ROSS (*Calgary-Est*): Je ne connais pas l'orthographe de son nom.

M. MACNICOL: Il me dit: "Qu'allons-nous faire pour celles qui quittent l'école et retournent à la réserve?" N'y a-t-il pas moyen d'envoyer celles qui sont compétentes à une école commerciale pour qu'elles y apprennent la sténographie et le classement afin qu'elles puissent vivre comme nous tous, pour répéter ce qu'a dit Mme Nielsen. Je suis d'avis que c'est de l'argent mal dépensé si elles retournent à la réserve.

M. RICKARD: En supposant qu'une jeune Indienne ait eu l'occasion de fréquenter une école secondaire, aurait-elle été portée à suivre les cours?

M. MACNICOL: Peut-être que non. Il peut y en avoir une sur dix qui serait disposée.

M. RICKARD: Elle serait plus portée à retourner à l'endroit d'où elle vient. Autant que j'ai pu m'en rendre compte c'est l'état d'esprit de l'Indien. Cependant je peux faire erreur.

M. MACNICOL: Passons à la réserve suivante à l'ouest, Moraviantown. Je m'intéresse à la réserve de Moraviantown et je vais m'y intéresser davantage. Les Indiens Delawares de Moraviantown ont un excellent professeur qui obtient de bons résultats: M. Fred. J. Dodson, un des meilleurs professeurs que j'aie rencontrés au cours de mes voyages, s'intéresse au plus haut point à l'éducation des Indiens. Deux jeunes filles ont quitté cette école et sont devenues infirmières. Elles exercent leur profession à Détroit. Je vous demande: "Pourquoi n'exercent-elles pas leur profession au Canada? Ne peut-on pas les placer dans un hôpital d'Indiens? Le voudraient-elles?" Je ne le sais pas, le ministère ne s'intéresse-t-il pas à un tel cas lorsqu'une jeune Indienne reçoit une formation d'infirmière?

M. HOEY: Le Dr Moore pourra répondre à votre question, mais au cours des trois dernières années, vingt-deux infirmières indiennes ont obtenu leur diplôme. Je crois qu'il n'en reste plus qu'une dans le service maintenant et le Dr Moore n'est pas certain qu'elle y soit encore. Elles nous quittent pour se marier. Il est impossible de les garder. Nous avons un brillant élève venant des Six Nations qui obtint un diplôme en science vétérinaire. Il avait fait des études spéciales des maladies du mouton, et une fois ses études terminées il reçut une offre d'emploi du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Nous parlons des Indiens comme des pupilles du Gouvernement. Je crois que ce terme prête à confusion. Ils ne sont pas les pupilles du Gouvernement. Ils jouissent de la même liberté que nous. S'ils le désirent, ils peuvent devenir sujets canadiens du soir au lendemain.

M. RICKARD: Vous ne pouvez pas tenir le Gouvernement ou un ministère responsable de ce qu'ils font après avoir quitté l'école.

M. HOEY: Difficilement; nous avons cette année, 85 jeunes gens et jeunes filles qui suivent des cours secondaires, et au cours des cinq dernières années, nous n'avons refusé aucune demande d'octroi d'éducation pour permettre à un élève de suivre un cours secondaire ou de fréquenter un collège.

M. MACNICOL: J'ai personnellement recommandé une élève récemment et un octroi lui a été accordé.

M. HOEY: Je crois que vous comprenez pourquoi l'agent a contesté l'octroi. Nous avons pris pour règle qu'une jeune Indienne pour pouvoir réussir comme sténographe doit avoir son immatriculation junior avant de fréquenter un collège commercial. La jeune fille n'était qu'en neuvième année et encore elle ne l'avait pas terminée. Nous nous sommes demandé s'il était sage d'accorder un octroi, mais après votre intervention nous l'avons accordé; au cours des dernières années nous n'en avons pas refusé. Il serait peut-être bon que nos agents aillent par monts et par vaux pour les forcer à fréquenter les écoles secondaires et à suivre les cours de formation professionnelle. Je ne le sais pas.

Mme NIELSEN: Vous avez parlé des Indiens qui jouissaient de la liberté et qui n'étaient pas les pupilles du Gouvernement. Quant à moi ils jouissent de la même liberté que ceux qui peuvent dormir sous un pont ou sur un banc dans un parc, s'ils le veulent. J'ai remarqué dans le mémoire des sectes religieuses qu'il est question du peu de fréquentation des externats. Il ne s'agit que des sectes protestantes, non pas des catholiques; il y est dit que les inscriptions totales sont d'environ 8,427 et que le chiffre des présences est de 5,949 soit approximativement 70 p. 100. Puis plus loin, je note la plus belle phrase de tout le mémoire, et c'est là que se trouve le nœud de tout le problème. Il y est dit que chez les Indiens "il n'y a pas de pression de la part de l'opinion publique qui fasse considérer l'analphabétisme comme une disgrâce et les parents indiens de même que l'enfant ne sont pas aussi certains que ceux de la

race blanche, que l'éducation peut leur être d'un avantage économique". L'éducation leur importe peu. Un grand nombre d'entre eux se demandent pourquoi ils devraient s'en occuper quand ils retournent ensuite à la réserve. Je crois que nous sommes responsables, car nous ne leur avons pas facilité les voies, comme à nos propres gens, pour participer à la vie civilisée ordinaire.

M. RICKARD: Mais il s'agit de savoir ce que le ministère ou les autorités du ministère peuvent faire sous ce rapport.

Mme NIELSEN: Je crois qu'il faut modifier en tout point le programme en ce qui concerne les Indiens; un programme entièrement nouveau s'impose à leur égard. C'est le seul moyen de surmonter la difficulté. Je crois qu'il est nécessaire de le reviser. Après tout, nos idées et le programme du gouvernement en sont restés au temps des crinolines pendant que le reste du monde a évolué. Il est nécessaire de faire une révision périodique du programme du gouvernement. Je ne m'en prends pas aux autorités du ministère. Je crois que dans les circonstances elles font de leur mieux, mais je suis d'avis que si le programme du gouvernement était rénové et agrandi, son application serait beaucoup plus facile. Mais tel qu'il existe on ne peut rien faire. On est en laisse. Une foule de choses qu'on croit devoir être accomplies ne peuvent l'être. Une révision complète s'impose.

M. HOEY: Nous avons traversé des temps exceptionnels. Depuis 1930, nous avons eu d'abord à traverser la dépression, et maintenant nous sommes en guerre. Il se peut que les services réguliers n'aient pas reçu toute l'attention qu'ils étaient en droit de recevoir. Sans vouloir parler personnellement dans un sens désagréable, je puis dire que ma tâche actuelle est une des plus difficiles que j'aie eu à remplir et je serais l'homme le plus heureux au Canada, si demain j'en étais relevé. Je ne parle pas de la sorte pour produire de l'effet.

M. MACNICOL: Vous avez rendu un excellent témoignage.

M. HOEY: C'est la tâche la plus rude que j'ai jamais entreprise, la plus décourageante. L'on n'a pas même le sentiment que nos efforts sont compris ou reconnus.

M. MACNICOL: Voulez-vous dire par les blancs?

M. HOEY: Par n'importe qui. J'ai reçu une lettre d'une Indienne il y a trois semaines. Son fils ayant été tué outre-mer, j'avais agrandi une de ses photographies et la lui avais retournée en témoignage de ma considération personnelle. J'ai reçu une lettre de remerciements de cette femme. C'est la première expression de reconnaissance que je reçois depuis huit ans que je suis dans le ministère.

Le PRÉSIDENT: Le Comité va vous offrir un vote de remerciements ici même.

M. MACNICOL: Je crois que le Comité désire vous aider. Nous n'avions jamais eu auparavant une occasion comme celle-ci de nous renseigner à fond sur les difficultés que vous avez à surmonter. Chaque année, les crédits du ministère nous sont présentés, mais ils sont très maigres. Très probablement, vous ne demandez pas assez. Peut-être ne demandez-vous pas au gouvernement de faire ce que vous voudriez vous-même qui soit fait.

M. HOEY: Ce n'est pas chose facile, monsieur MacNicol, pour un homme qui a le sens de ses responsabilités, de dire combien il devrait demander à une époque comme celle que nous traversons, lorsque nous luttons pour notre survie. Ce n'est pas facile pour moi d'en prendre mon parti et de dire d'un ton cavalier: "Donnez-moi un million de dollars pour ceci et un million de dollars pour cela". J'envisage ces questions plutôt sérieusement. Je crois que le temps est venu de passer en revue tout le problème indien. En passant, je crois que la politique adoptée en ce pays en ce qui concerne les affaires indiennes a été influencée jusqu'à un certain point par l'idée que les Peaux-Rouges étaient en train de disparaître. Un membre éminent de l'Eglise anglicane me disait, la première année que je suis entré dans le ministère: "Les meilleurs Indiens

s'assimilent, les autres s'éteignent graduellement. Dans quelques dizaines d'années, il n'y aura plus de problème indien." Quels sont les faits réels? La population indienne du continent nord-américain augmente bien plus rapidement que tout autre groupe ethnique.

Le PRÉSIDENT: Cela est-il également vrai du Canada et des Etats-Unis.

M. HOEY: Oui, et du Mexique aussi. Sur le continent nord-américain, la population indienne augmente bien plus rapidement que tout autre groupe ethnique. Elle augmente au taux de 1,500 par année. La gent écolière indienne augmente au taux de 300 par année.

M. MACNICOL: Pouvez-vous trouver des instituteurs?

M. HOEY: Pas des instituteurs vraiment compétents.

M. MACNICOL: Nous avons mentionné le lac Moose et l'école de Tom Lamb deux ou trois fois. L'école de Tom Lamb est une bonne école, mais je crois qu'elle est restée fermée pendant presque un an. Quelle en était la raison?

M. HOEY: L'impossibilité de trouver des instituteurs. Avant d'être immobilisés—je crois que c'est le mot employé—de nombreux instituteurs avaient l'impression qu'ils pouvaient rendre de plus grands services à la nation en entrant dans les industries de guerre. Une institutrice vint à mon bureau et me dit: "Monsieur Hoey, je reste inoccupée deux mois par année. Ce pays est en guerre; je vais entrer dans une usine de guerre. Je vais quitter votre école." Que répondre à une jeune fille comme celle-là?

M. MACNICOL: Peut-être ne vous ai-je pas raconté l'histoire? Je crois que le ministre anglican en fonction au lac Moose devait aussi remplir le rôle d'instituteur. Sa nomination dépendait de l'évêque du diocèse. Peut-être l'évêque n'avait-il pu trouver, pour l'envoyer au lac Moose, un ministre anglican qui acceptât d'agir en même temps comme instituteur. Peut-être était-ce pour cette raison qu'il n'y avait pas d'instituteur en cet endroit.

M. HOEY: Nos succès sont raisonnables. Toutes nos écoles sont restées ouvertes, à l'exception d'une douzaine environ. Là où nous n'avions pu obtenir d'instituteurs, le clergé a réussi à en trouver.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. RICKARD: La même situation existe chez les blancs en ce qui concerne les instituteurs. On ne peut en trouver aujourd'hui. Ils s'en vont dans l'industrie de guerre, dans le travail de guerre.

Mme NIELSEN: Etes-vous satisfait du régime des pensionnats? Pour ma part, j'ai l'impression qu'une foule de petits Indiens, qui restent un certain nombre d'années dans les pensionnats, y acquièrent des habitudes ordonnées, mais perdent plus ou moins contact avec leurs familles. Si ces enfants étaient placés dans un externat, ils acquerraient certaines notions sur la nutrition, et, lorsqu'ils s'en iraient chez eux ils parleraient de toutes ces choses à leurs mères. Leur donnerait-on de petits conseils sur la propreté: ils s'en iraient à la maison raconter cela à la maman. Grâce au système de l'externat, une grande partie de ce que nous enseignons aux enfants profiterait aux parents et nous n'aurions pas ce spectacle des enfants sortant des pensionnats pour retourner dans d'affreux taudis. On instruirait les parents et les enfants en même temps. Je remplacerais les pensionnats par les externats, car je n'aime pas les pensionnats du tout. Ils séparent les enfants de leurs parents et sont cause qu'une grande partie de la valeur de l'enseignement est perdue. Je ne crois pas qu'ils vailent de moitié les externats.

M. HOEY: J'ai essayé d'être impartial sur la question des externats et des pensionnats indiens. Des gens qui n'ont peut-être pas eu autant à faire avec les deux que je n'ai eu peuvent régler la question d'une phrase et dire que les pensionnats ne sont pas bons, mais ils emploient un langage beaucoup plus fort que celui-là. Nous avons placé \$12,000,000 dans les pensionnats. J'en ai perdu trois, c'est-à-dire en moyenne un par année: celui d'Alberni, celui de

File-Hills et celui de Caughnawaga. Je n'ai rien pour les remplacer, mais pourquoi s'inquiéter à ce sujet? Pour l'instant, ce qui m'intéresse d'abord c'est d'envoyer les enfants à l'école, qu'il s'agisse d'externats ou de pensionnats. Pendant les années qui me restent, je crois que ce sera là ma tâche. Je crois que les pensionnats indiens ne suffisent plus aux besoins. Il a été question de fermer le pensionnat de Mount-Elgin.

M. MACNICOL: Et alors, que ferions-nous?

M. HOEY: Nous établirions des externats, comme le recommande Mme Nielsen.

M. MACNICOL: L'école publique sous la régie du gouvernement. Vous l'enlèveriez au clergé?

M. HOEY: Oh! non, pas nécessairement. Je ne vois aucun avantage à cela. Si vous consultez la loi, vous verrez qu'il s'agit d'un système d'écoles séparées. Nous n'avons pas la permission d'envoyer des non-catholiques...

M. MACNICOL: A l'école publique?

M. HOEY: Si vous consultez la loi, vous saurez ce qui en est.

Le PRÉSIDENT: Vous n'envoyez pas de non-catholiques à une école catholique?

M. HOEY: Et vice versa. J'espère que mes paroles ne seront pas interprétées comme exprimant le point de vue du gouvernement. J'aimerais voir les pensionnats fermer leurs portes graduellement, à mesure que les Indiens deviendront capables de s'en passer. Je crois qu'il en faudra toujours quelques-uns pour les orphelins et les enfants des ménages désunis. J'aimerais en prendre un certain nombre, comme le pensionnat de Brandon et peut-être celui du Sault-Ste-Marie et en faire des écoles supérieures pour l'éducation des jeunes Indiens de douze à vingt ans.

M. MACNICOL: Comme vous avez raison!

M. HOEY: Et l'enseignement technique, l'agriculture élémentaire, les sciences domestiques, et le reste. J'aimerais fonder des externats sur une base un peu différente. J'aimerais confier un externat indien à un homme et à son épouse et leur donner une bonne résidence, mais je n'appellerais pas cet homme un instituteur du tout. Je lui dirais: Vous êtes un employé du service de bienfaisance et d'éducation; vous allez travailler ici non pas dix mois par année, mais douze mois par année, moins trois semaines de congé. Je ferais de lui un fonctionnaire.

M. MACNICOL: Pourquoi seulement trois semaines de congé?

M. HOEY: C'est tout ce que nous obtenons.

M. MACNICOL: Oh! c'est tout ce que les fonctionnaires obtiennent. L'instituteur obtient six semaines ou deux mois.

M. HOEY: Deux mois! Mais voici ce contre quoi je me butte. Vous me dites: "Vos cours d'enseignement ne pourraient-ils pas être plus pratiques?" Voici une jeune fille ambitieuse qui sort de la réserve indienne; elle entreprend de faire un jardin et aussitôt que les légumes commencent à pousser elle s'en va en vacances. J'aimerais trouver un maître d'école et son épouse pour les mettre à la tête de nos écoles indiennes. Je les classerais comme des employés du service de bienfaisance et d'éducation, en vertu de la Loi du service civil. De la sorte, ils acquerraient le droit à la retraite, droit qu'ils devraient avoir. Je ne connais pas de province dans le Dominion où les instituteurs n'ont pas droit à la retraite. Nos instituteurs à nous, cependant, sont classés comme employés temporaires; nous ne pouvons les faire entrer dans le service et, par conséquent, ils n'émargent pas à la caisse de retraite.

M. MACNICOL: Il y a là, monsieur le président, une question d'importance vitale, que votre rapport devrait faire ressortir.

M. HOEY: Je tiens à le déclarer devant le Comité: je ne veux pas être considéré comme un alarmiste. Mais si l'on continue d'appliquer la même méthode,

vous ne trouverez dans les réserves indiennes que la lie de la profession enseignante. Il n'y a pas à sortir de là.

M. MACNICOL: Ne devriez-vous pas recommander à votre ministre d'attirer l'attention de la Chambre sur un tel état de choses?

M. HOEY: Je reviens encore une fois à l'époque actuelle. Je ne suis pas sûr du tout que ce soit le moment opportun de le faire, mais c'est une question qui mérite d'être étudiée. Je ne crois pas, par exemple, que cela ferait une très grande différence si le ministre devait annoncer la chose demain, parce que vous ne pouvez trouver d'instituteurs compétents nulle part, mais à mon sens, cela aurait des répercussions très importantes sur l'avenir.

Mme NIELSEN: Je crois que nous devrions poser les fondements de cette entreprise dès maintenant.

M. MACNICOL: Vous rappelez-vous Fort-à-la Corne? l'école qui se trouve en cet endroit?—à soixante-quinze milles à l'ouest de Nippawin? Je suis passé par là et j'ai fait la connaissance de la jeune Indienne qui enseigne dans une école. Elle m'a semblé une femme très brillante. C'était une école double, si je me rappelle bien; le mari de la jeune Indienne était là. Enseignait-il dans une classe et elle dans une autre?

M. HOEY: Oui.

M. MACNICOL: Cela m'a fait bien plaisir de trouver une école indienne dirigée par des Indiens.

M. HOEY: Nous avons fait une enquête il y a quelques années et nous avons découvert qu'en moyenne un instituteur demeurait trois ans dans un externat indien. Quiconque connaît quelque chose au sujet de l'enseignement sait que la continuité du service professoral est un facteur très important.

M. MACNICOL: Quel est le record en ce qui concerne les écoles de campagne ordinaires? M. Rickard vient d'une partie du pays comme celle-là, bien qu'il habite sur la grande route N° 2—mais peut-être qu'il n'aime pas qu'on dise qu'il habite dans un district scolaire de campagne? Prenons donc le cas d'une école un peu plus éloignée de deux ou trois milles. Je présume que l'instituteur moyen reste là deux ou trois ans peut-être et qu'il trouve que c'est longtemps sans doute.

M. RICKARD: Nous en avons qui sont restés jusqu'à quinze ans.

M. MACNICOL: Vous en trouverez peut-être un par exception qui restera aussi longtemps mais pas la moyenne.

Mme NIELSEN: C'est cela votre idée: fusionner la bienfaisance et l'éducation?

M. HOEY: Oui, fusionner la bienfaisance et l'éducation. Et en plus faire la distribution des médicaments et préparer le repas de midi.

Mme NIELSEN: Vous faites déjà quelque chose de ce genre, n'est-ce pas?

M. HOEY: Oui, mais le travail devrait être coordonné. Nous avons distribué 30 tonnes de biscuits vitaminés pour le repas de midi. Le Dr Moon a tenu compte de tout cela. J'ai l'impression, cependant, qu'à l'heure actuelle les repas ne sont pas aussi bien préparés qu'ils devraient l'être, ou aussi bons que s'ils étaient préparés par des personnes d'âge mûr.

Mme NIELSEN: Je crois que vous avez touché là un point très important. Il me semble qu'il faudrait accorder plus d'attention à ces choses.

M. HOEY: L'expérience que j'ai eue au Manitoba—je fournissais le repas de midi aux enfants dans le sud-ouest de la province—m'a démontré que le temps accordé à la préparation de ce repas était hors de proportion avec son importance. Il est mis au feu à 10 heures, servi à midi et, jusqu'à 4 heures, le temps passe à laver la vaisselle, et l'instituteur n'a pas beaucoup le temps d'enseigner. Si vous aviez mari et femme pour diriger cette école ils pourraient distribuer médicaments et secours aux vieillards et aux infirmes; ils pourraient encourager le jardinage et les choses de cette nature.

M. MACNICOL: Et l'on pourrait envoyer l'épouse, durant les vacances d'été, suivre un cours d'infirmière aux frais du gouvernement.

Mme NIELSEN: Vous seriez obligés de payer à ces gens un meilleur salaire que vous ne payez aux instituteurs ordinaires?

M. HOEY: Je crois qu'ils y auraient droit, car ils seraient obligés de vivre dans un entourage pas très changeant. Je ne crois pas qu'enseigner dans une école indienne soit une tâche convenable pour une jeune fille. Je suis d'avis que nous devrions avoir des instituteurs qui vont rester. Nul doute que Mme Nielsen, qui a été comme moi dans l'enseignement, s'accordera avec moi là-dessus. L'homme qui dirigeait l'école que j'ai fréquentée a pris sa retraite après mon arrivée au pays, après cinquante ans de services dans une école rurale. Et je puis vous certifier que c'était l'un des hommes les mieux considérés de tout le pays.

M. MACNICOL: C'était dans les vieux pays. Ce n'était pas au Canada.

M. HOEY: Non, ce n'était pas au Canada.

Mme NIELSEN: Donnez-leur un salaire suffisant et ils resteront.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre trop souvent. Tout cela est très intéressant mais je me demande si vous n'avez pas eu suffisamment de renseignements. Ne devrions-nous pas passer à quelque autre sujet? Je ne veux pas me mêler de ce qui ne me regarde pas, je veux simplement vous rappeler qu'il est près de cinq heures, et que nous avons d'autres questions à discuter. Le Dr Moore est ici et je crois que le Comité aimerait connaître son avis en ce qui concerne la santé et le bien-être des Indiens. Je voulais tout simplement attirer votre attention à ce sujet. Oui, monsieur Ross.

M. ROSS: Pour en revenir à la réserve de Stoney, je crois savoir que le gouvernement paye, pour les frais d'instruction des élèves, garçons et filles, \$170 plus \$15 à titre d'indemnité de vie chère.

M. HOEY: Oui, cela est juste. Je crois avoir les chiffres par devers moi.

M. ROSS: Est-ce suffisant pour subvenir à l'entretien et à l'instruction de ces enfants? On me dit que le clergé—qui dirige ces écoles—et je ne parle pas en ce moment du gouvernement—est obligé d'avancer \$100 par tête pour les étudiants, parce qu'il n'y a pas assez d'argent pour maintenir ces écoles. Je me demandais si vous aviez reçu des plaintes à ce sujet ou si cela était exact?

M. HOEY: Je serais surpris que le clergé y consacraut autant, mais le clergé a toujours contribué à l'entretien des pensionnats. Les comptes de ces écoles sont vérifiés chaque année par le ministère. Nous recevons nous-mêmes un rapport préparé par un vérificateur en ce qui concerne le montant exact fourni par le gouvernement et par les sociétés missionnaires, le montant que rapporte la ferme, etc. Je ne connais pas un seul cas où le clergé paye \$100 par élève ou quelque chose d'approchant.

M. ROSS: Mais le clergé contribue pour quelque chose. A mon avis, monsieur le président, les Indiens ne devraient pas être obligés de compter sur la charité du clergé pour subvenir à leurs besoins. Les Indiens sont sous la tutelle du gouvernement, et le tuteur a l'entière responsabilité de la personne confiée à sa garde.

M. McDONALD (*Pontiac*): Le témoin a déclaré il y a quelques instants que c'était une erreur de les appeler les pupilles du gouvernement. J'ai une question à poser à ce sujet. Dans la réserve de Brandon, je crois savoir que la population indienne est très avancée, que les Indiens sont propriétaires de leurs terres et jouissent de toutes les améliorations modernes. Sont-ils des citoyens du Canada dans le vrai sens du terme, jouissent-ils de tous les droits de citoyens?

M. HOËY: M. MacInnes pourrait répondre à cela beaucoup plus intelligemment que moi.

M. MACNICOL: Ceux qui font du service dans l'armée, oui; les autres, non.

M. MACINNES: A ce sujet, puis-je faire remarquer...

M. McDONALD (*Pontiac*): Ce que je veux savoir, c'est s'ils exercent le droit de suffrage et s'ils remplissent les devoirs de citoyen.

M. MACINNES: Ils n'ont droit de vote aux élections que s'ils sont des anciens combattants, mais ils peuvent faire demande au ministère pour que le plein droit de suffrage leur soit accordé par arrêté en conseil, s'ils sont des personnes responsables. La moyenne des Indiens de cette réserve pourrait obtenir le droit de vote de cette façon.

M. McDONALD (*Pontiac*): Cela m'amène à poser une autre question: Quel pourcentage de ces gens a demandé que ce droit lui soit accordé?

M. MACINNES: Un très faible pourcentage, et la raison en est, je le crains, une raison financière. Lorsqu'ils obtiennent le droit de vote, en effet, les Indiens perdent le droit aux exemptions de taxes sur leurs terres et ils ne sont plus protégés contre la saisie légale de leurs biens meubles ou immeubles, privilège dont ils jouissent dans la réserve tant qu'ils restent des Indiens. (La suite de la déclaration ne figure pas au compte rendu.)

Je suis dans le ministère depuis trente-deux ans et je suis en relations avec les indiens de toutes les parties du Canada depuis très longtemps. Je tiens à vous dire que je crois très fermement que l'Indien du Canada, en tant qu'individu, est l'égal de l'individu de n'importe quelle autre race quant à ce que peut attendre de lui, quant à ses facultés mentales, spirituelles et culturelles. Je ne crois pas qu'il y ait aucun doute à ce sujet—qu'il s'agisse du domaine artistique, de l'art oratoire, des professions libérales ou du commerce, ou du métier de mécanicien expert. Saviez-vous, par hasard, que les Iroquois de la réserve de Caughnawaga et de la réserve voisine de St-Régis sont les meilleurs ouvriers qui soient en ce qui concerne la construction des charpentes en acier? Ils ont aidé à construire l'immeuble *Empire State*, le pont *Golden Gate*, le nouveau pont des chutes Niagara; ils ont aidé à construire l'édifice de la compagnie de machines à coudre Singer, etc., etc. Même pendant la crise économique, alors que les emplois étaient difficiles à trouver, certains de ces Indiens gagnaient jusqu'à \$20 par jour quand ils travaillaient. On les envoyait chercher de Los Angeles et d'endroits situés un peu partout sur le continent nord-américain, parce qu'ils connaissaient leur métier à la perfection. Nous parlons de la situation difficile des Indiens. Le sentiment général est que l'Indien est en quelque sorte un indigent. Etudions le cas des Indiens qui font la pêche en Colombie-Britannique. Je vais vous dire des choses étonnantes. Sans doute, y a-t-il des années maigres. Mais en 1941 et 1942, qui furent des années excellentes pour la pêche, ils réalisèrent de gros profits. Connaissiez-vous les chalutiers que les Indiens emploient et leur grément de pêche? Vous devriez les voir—ce sont les plus beaux bateaux qui soient, avec leurs carènes cuivrées. Vous pourriez prendre le goûter sur le pont de ces bateaux, tant les Indiens les tiennent propres. Savez-vous qu'ils ont réalisé jusqu'à \$300 et \$400 dans une seule nuit, avec un équipage de cinq hommes, à pêcher le saumon au large des îles de la Reine Charlotte? Le ministère des Pêcheries a attiré mon attention sur le fait que parmi les membres de l'équipage d'un bateau de la Colombie-Britannique, il se trouvait un jeune garçon de douze ans. Il travaillait sur le treuil et aidait à mettre le saumon à bord. Quelle fut, pensez-vous, sa part des bénéfices en deux mois? Si je vous disais deux à trois cents dollars, vous jugeriez que c'est un montant énorme pour un garçon de douze ans. Mais c'est \$3,600 qu'il obtint pour deux mois de travail. Cela démontre à quel point les Indiens participent à la grande prospérité lorsqu'elle se présente pour les autres éléments de la collectivité. Il fut un temps, il y a vingt-cinq ou trente ans, pendant les bonnes années de pêche en Colombie-Britannique, où tous les Indiens

habitant le long de la côte du nord-ouest s'enrichissaient à la pêche. C'est dire quelles chances de réussite, dans le domaine économique ou commercial, ces Indiens possèdent. J'ai choisi deux genres d'emplois bien différents: la pêche en haute mer et la construction des charpentes en acier le long des grandes artères de New-York. Ce sont là deux sortes d'emplois bien différents, et, cependant, les Indiens excellaient dans les deux. C'est la preuve que l'Indien peut réussir très bien lorsqu'il travaille à son propre compte, montre de la confiance en lui-même et suis sa propre initiative. Mais il est très vrai qu'il existe dans la réserve une psychologie retardataire et déprimante, une économie d'infériorité.

M. McDONALD (*Pontiac*): Appelleriez-vous cela un complexe d'infériorité?

M. MACINNES: Oui, mais c'est plus que cela. C'est un complexe de dépendance.

M. MACNICOL: Avant de quitter le sujet, comment expliquez-vous que les Indiens soient si habiles lorsqu'il s'agit de la construction des charpentes en acier?

M. MACINNES: C'est là un mystère. Cela me paraît chose étrange que lorsque les blancs arrivèrent dans l'île de Manhattan, il y a trois cents ans, ils chassèrent les Indiens dans la brousse et achetèrent l'île pour une couple de caisses de rhum. Mais plus tard, lorsqu'ils voulurent construire des édifices de cent étages, ils durent aller chercher ces même Indiens pour les bâtir pour eux. N'est-ce pas un chose étrange? C'est un mystère. Je ne puis expliquer cela du tout.

M. MACNICOL: Ils ne subissent pas le vertige, apparemment, même à de telles hauteurs.

M. MACINNES: Ils sont apparemment très solides et leurs nerfs sont bons même à ces altitudes. Mais tous les Indiens ne sont pas comme cela. Il n'y a que cette race d'Iroquois qui semble avoir une aptitude particulière pour ce métier.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Les Indiens des autres tribus n'ont-ils pas aussi leurs talents?

M. MACINNES: Oui, mais dans d'autres domaines. M. Allan vous a dit combien ils excellaient dans le piégeage; il y a aussi nombre de choses que les Indiens accomplissent de façon excellente. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que Mlle Moodie a dit au sujet de l'art indigène.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Vous dites que les Indiens sont capables de grandes choses.

M. MACINNES: Oui.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Mais ils n'ont pas encore accompli ces grandes choses. Comme Mme Nielsen le disait tantôt, nous en sommes encore au temps de la voiture et du cheval en ce qui concerne les Indiens. Nous avons besoin d'une nouvelle politique.

M. MACNICOL: Nous avons besoin de plus d'argent à dépenser. C'est là une des causes de malaise.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Nous sympathisons avec vous, fonctionnaires qui accomplissez votre tâche de votre mieux. C'est la politique du gouvernement qui me paraît avoir besoin d'être modifiée.

M. MACINNES: Oui.

M. McDONALD: Ne pensez-vous pas que l'on pourrait obtenir davantage de l'Indien si on lui apprenait à compter sur lui-même comme le reste des gens? Le Dr MacInnes a cité le cas d'un jeune garçon qui avait gagné \$3,600.

M. MACINNES: C'est un cas à part.

M. McDONALD (*Pontiac*): Le fait demeure que ces gens gagnent de l'argent. Qu'est-ce qu'ils en font? Pourquoi ne font-ils pas des progrès comme les autres?

M. MACINNES: Quelques-uns progressent; d'autres ne le font pas.

M. McDONALD (*Pontiac*): Voyez le cas que j'ai cité, celui des Indiens de Brantford. Pourquoi n'acceptent-ils pas leurs pleines responsabilités de citoyens?

M. MACINNES: Je vous ai dit pourquoi.

M. MACNICOL: Ils ont fait beaucoup de progrès.

M. MACINNES: Oui.

M. McDONALD (*Pontiac*): Je crois qu'on devrait renverser la manière de procéder. On devrait les amener à compter davantage sur eux-mêmes.

Mme NIELSEN: L'exemple que vous avez cité d'un jeune garçon ayant gagné autant d'argent est vraiment injuste, car la proportion des Indiens qui peuvent gagner de l'argent comme cela doit être très restreinte. Vous parlez des Indiens des Six-Nations. Evidemment, ils habitent une partie du pays où ils sont en contact étroit avec les blancs. Les Indiens de la partie du pays où j'habite sont si différents que vous ne pourriez pas les ranger dans le même groupe du tout.

M. MACINNES: Non, mais toute la population indienne de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique—au nombre d'environ 10,000—est en train de faire beaucoup d'argent. Les pêcheurs du nord-ouest de la Colombie-Britannique réalisent un revenu bien plus élevé en moyenne que celui des fonctionnaires du gouvernement à Ottawa.

M. McDONALD (*Pontiac*): Il ne s'agit pas du montant qu'ils gagnent. Il s'agit de savoir ce qu'ils économisent, s'ils économisent.

M. MACINNES: Cela ne s'applique-t-il pas aux autres également?

Mme NIELSEN: Ils ne sont pas différents de nous. Combien économisez-vous de votre indemnité parlementaire?

M. McDONALD (*Pontiac*): Plus que vous ne faites.

Mme NIELSEN: Vous êtes chanceux.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MACNICOL: Ce que vous avez dit au sujet de leur habileté à ériger de hautes charpentes d'acier est très intéressant. Combien, environ, de ces Indiens de Caughnawaga étaient-ils employés à la construction de ces grands édifices?

M. MACINNES: Les Indiens de Caughnawaga et de St-Régis ont fourni de 600 à 700 hommes à ce métier.

M. MACNICOL: A l'érection des charpentes d'acier?

M. MACINNES: Oui, à ce métier et aux métiers connexes.

M. MACNICOL: Y avait-il parmi eux des contremaîtres?

M. MACINNES: Oui, il avait des contremaîtres? Par exemple, le contremaître de la *Dominion Bridge Company*, à Lachine, est un Indien de Caughnawaga. C'est un employé senior de la compagnie en cet endroit depuis plus de trente ans. Mais voici un point sur lequel je veux attirer l'attention du Comité: malgré tous ces progrès, il y a encore un poids mort qui entrave l'Indien de la réserve. La réserve n'a pas été établie dans le but d'y enfermer l'Indien, de lui enlever en partie sa liberté ou de lui susciter des ennuis. Elle a été établie dans le but de lui fournir un asile où il serait protégé contre l'exploitation et la spoliation. C'est une bonne mesure, conçue avec sincérité et pour un bon motif. Mais, bien qu'elle puisse encore être nécessaire comme moyen de protection dans l'Ouest du Canada,—où les Indiens ont été 75 ans seulement en contact avec les blancs, où ils ne sont pas encore revenus du premier choc de leur rencontre avec la civilisation,—dans l'Est du Canada, par contre, où ils vivent dans des régions organisées et sont familiers avec les blancs et avec les coutumes des blancs, et la vie de la collectivité en général depuis deux à trois cents ans, il semble n'y avoir rien pour nous justifier de continuer à nous occuper des réserves indiennes. Cela les retarde; cela les affaiblit. Ils sont comme le nourrisson qui a passé le temps d'être sevré; si vous essayez de continuer à le nourrir au sein après ce

temps, il tombera malade et dégénérera. Ces Indiens de l'Est du Canada, qui constituent plus du tiers de la population indienne totale, près de 40 p. 100 je crois, devraient être mis en dehors du système de la réserve entièrement et laissés à eux-mêmes. C'est leur seule chance de salut. Dans l'Est du Canada, nous devrions nous retirer de la réserve indienne et de ses problèmes, au lieu de nous plonger dans ceux-ci. La difficulté provient de ce que certains d'entre nous, fonctionnaires, sommes si absorbés par nos propres problèmes que le reste nous échappe. Peut-être avons-nous atteint un certain degré de marasme du genre que Mme Nielsen a mentionné et que ce serait une bonne chose si le corps législatif nous donnait une petite poussée afin que quelque chose d'assez énergique soit tenté pour faire au plus tôt des Indiens des membres réguliers de la collectivité canadienne, sans statut séparé ou inférieur. Savez-vous que, dans le Québec, il y a des réserves où l'on ne peut trouver presque personne qui ait le teint bronzé, mais où une grande partie des gens ont les cheveux roux, les yeux bleus, la figure couverte de taches de rousseur et parlent français. Il y en a qui portent des noms français, d'autres des noms écossais. Il n'y a rien chez eux qui fassent soupçonner qu'ils sont Indiens, et, cependant, par une fiction légale vraiment digne de l'opéra-comique, on continue de les considérer comme des Indiens, en vertu de la Loi des Indiens. Ce ne sont pas des Indiens. Leur village est un village canadien-français comme tout autre village de la province de Québec. Cependant, ils sont sous la tutelle de l'Etat, mais non pas de réelles pupilles de l'Etat, car cette expression a, en droit courant, un sens spécifique qui ne s'applique pas au statut des Indiens. Mais ils sont sous un genre de tutelle qui est absurde dans leur cas.

M. McDONALD (*Pontiac*): Est-ce à l'Ancienne-Lorette que vous faites allusion?

M. MACINNES: Oui.

M. RICKARD: Est-ce parce que ces personnes ont épousé des Indiens?

M. MACINNES: Non. C'est parce que leurs ancêtres masculins étaient considérés de longue date comme des Indiens. Cette réserve est composée de Hurons, survivants de la mission des pères Lalemant et Brébeuf. Ils furent amenés à Québec par les missionnaires il y a trois cents ans—ils sont au nombre d'environ deux cents—et ils ont été élevés tout à fait comme des blancs. Les races sont entièrement croisées. Il n'y a aucune trace de sang indien chez eux. Cependant, ils parlent de leurs droits indiens et de leur ancienne histoire indienne. L'un des leurs, Jules Sioui, qui s'intitule lui-même le chef de tous les Indiens du Canada et qui veut organiser un grand congrès indien ici, n'est pas plus un Indien que moi; il l'est même moins que moi à mon avis. Je suis sûr que j'ai plus de sang indien en moi qu'il n'en a. C'est là que la situation prend une tournure comique.

M. MACNICOL: Lorsque j'ai été nommé grand chef de la tribu des Indiens Delawares, ma nièce m'a déclaré que si mes yeux étaient un peu plus noirs, je ressemblerais davantage à un Indien.

Le PRÉSIDENT: Les membres ont-ils d'autres questions à poser? Sinon, je demanderai au Dr Moore de nous parler des conditions médicales et de ce que le ministère fait ou peut faire pour les Indiens. Docteur Moore?

Le Dr MOORE: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de discuter quelques-uns des problèmes qui se rapportent à la santé des Indiens du Canada. Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je dois dire que j'ai lu quelques-unes des questions, mais je ne crois pas qu'elles soient très précises. Je ferai de mon mieux pour répondre aux questions précises qui me seront posées.

M. MACNICOL: Ma question a trait à des réserves éloignées, loin de toute civilisation, comme nous l'entendons. J'ai visité l'une d'elles et j'ai demandé au

chef: "Lorsque l'agent vous visite, qui l'accompagne?" Il m'a répondu: "Le médecin ou l'infirmière et quelques autres." Sans doute, des personnes qui ne devraient pas, du tout, être admises sur la réserve lorsque les Indiens reçoivent leur subvention conventionnelle. Les parasites ne devraient pas être tolérés lors du versement des subventions conventionnelles. A cette réserve en particulier, plusieurs étaient décédés récemment, et j'ai demandé au chef pourquoi le médecin ne les avait pas examinés lors de sa visite. Le chef me répondit que le médecin accompagne l'agent des Indiens. L'agent avait fait le voyage dans une embarcation à moteur Diesel, vu qu'il avait une grande distance à parcourir. Le chef ajouta que le médecin arrivait avec l'agent des Indiens et que il repartait avec lui, demeurant du matin jusqu'à l'après-midi, disons. A cette réserve se trouvaient—je parle naturellement de mémoire—environ 150 personnes. Je vous demande, n'est-ce pas une chose absolument impossible pour un médecin d'examiner un tel nombre dans l'espace de quelques heures?

Le Dr MOORE: Pour sûr, monsieur.

M. MACNICOL: Alors que suggèreriez-vous de faire?

Le Dr MOORE: Si on veut bien me permettre de décrire les moyens mis à notre disposition, je pourrais peut-être vous dire ce que, je crois, nous devrions faire. Je pourrais vous citer quelques-uns des problèmes les plus aigus et les plus pressants relativement à l'application de l'hygiène au sein de la population indienne. Je connais le problème dont vous parlez. Malheureusement, il n'existe pas seulement à cette réserve. Il est à peu près général. Nos services d'hygiène varient suivant les districts; pour quelques-uns ils sont convenables et complets, pour d'autres...

M. MACNICOL: Vous avez dit convenables?

Le Dr MOORE: Oui, convenables, pour d'autres ils sont presque nuls, surtout dans les districts peu colonisés. D'autre part, en ce qui concerne certains districts dont il a été question, le service d'hygiène est aussi bon que celui fourni aux régions rurales; il en est ainsi pour les réserves de Brantford, de Caughnawaga et de St-Régis.

M. MACNICOL: Il y a un bon petit hôpital à ce dernier endroit.

Le Dr MOORE: Nous maintenons, en tout, quinze hôpitaux et nos services s'étendent aux districts les plus éloignés, disons Island Lake, où il y a 1,100 Indiens, et où nous n'avons même pas une infirmière résidente.

M. MACNICOL: Pourquoi n'y a-t-il pas un médecin résident à cet endroit?

Le Dr MOORE: Parce que nous n'avons pas les locaux voulus. Le médecin le plus proche se trouve à Norway-House, soit une distance d'environ 300 milles à travers l'arrière-pays.

M. MACNICOL: Si le ministère, ou si vous recommandiez au ministre de préparer une prévision budgétaire pour la nomination d'un médecin à cette réserve, et la construction d'une résidence pour le loger, la Chambre l'adopterait certainement.

Le Dr MOORE: J'espère faire encore partie du ministère lorsque le jour viendra où nous pourrons fournir un tel service, car suivant moi, nous faisons beaucoup trop actuellement pour les Indiens établis dans les régions civilisées en proportion de ce que nos services médicaux, peuvent accomplir pour les autres. Ceux de Caughnawaga peuvent se procurer les services médicaux à leurs frais et faire venir un médecin de Lachine ou de Montréal, tandis que ceux qui habitent le Nord n'en ont pas le moyen.

M. RICKARD: Pouvez-vous vous procurer les médecins?

Le Dr MOORE: Non, nous ne le pouvons pas. La nécessité s'en fait sentir actuellement. Un de nos jeunes, un homme très brillant, s'est enrôlé. Il a quitté un hôpital de 40 lits et 2,000 Indiens et nous ne pouvons pas le remplacer.

M. RICKARD: Ceci veut dire que même si la Chambre des communes approuvait un tel crédit, il ne servirait pas à grand'chose, étant donné que vous ne pouvez pas avoir de remplaçant.

M. MACNICOL: Il me vient à l'esprit une petite église située au Fort-à-la-Corne. Elle est entourée de tombes et j'examinais les âges figurant sur les croix. Il s'y trouvait un trop grand nombre d'enfants de deux, trois et cinq ans et d'adolescents de moins de vingt ans. Pour la plupart, la tuberculose était la cause du décès. N'est-il pas possible de tenter quelque chose pour sauver les Indiens de ce terrible fléau?

Le Dr MOORE: J'ai ici des chiffres se rapportant à la Colombie-Britannique et donnant le total des décès causés en 1943 par la tuberculose. Le total s'établit à 583 et sur ce nombre il y avait 186 Indiens. Il y eut 397 décès d'autres races, mais il y avait 186 Indiens. En fonction des taux de mortalité qui s'expriment habituellement par chiffre de 100,000 de population, cela représente pour les Indiens un taux de 691 décès par année par 100,000 de population, par comparaison à 47 pour les autres races. C'est dix-sept fois plus. Je crois que la proportion est la même pour le reste du Canada. Le taux de la mortalité par suite de tuberculose chez les Indiens est de dix à quinze fois plus élevé que chez les blancs.

M. RICKARD: Comment expliquez-vous cela?

Le Dr MOORE: Il y a plusieurs explications. Toute nouvelle race est susceptible lorsqu'elle vient en contact pour la première fois avec une nouvelle maladie. Prenons la rougeole, par exemple, le nombre de décès par suite de la rougeole est alarmant dans le cas d'Indiens qui habitent les régions éloignées comme le Yukon, ou en Colombie-Britannique ou le long de la route de l'Alaska. Au même endroit il y eut quatorze épidémies, et chacune a causé un grand nombre de décès. Il en est de même pour la tuberculose. Sa race étant affaiblie, l'Indien qui n'y a pas été exposé précédemment est susceptible de contracter la maladie. Lorsqu'il la contracte, il ne réagit pas de la même façon qu'un autre type qui y est familier depuis nombre d'années. Les cas récents souffrent de plaies purulentes. Après plusieurs générations de contact avec la maladie, il y a un plus grand nombre de cas de phtisie pulmonaire que de cas de glandes, de tuberculose des os ou des articulations. Ils meurent de consommation, naturellement. Un autre facteur qu'il nous faut considérer c'est que parmi les Indiens, le taux de la mortalité par suite de tuberculose est dix fois plus élevé parmi les Indiens du nord que parmi ceux du sud, près des centres agricoles. Nous pensons qu'il peut s'agir d'alimentation ou d'alimentation défectueuse et nous sommes à faire des recherches. L'Indien du sud suit un régime alimentaire qui se rapproche plus du nôtre, légumes, produits laitiers et ainsi de suite, et les examens ne révèlent pas plus de symptômes de maladies de carence qu'on en trouve dans les centres ruraux du Canada. Mais dans le nord, on constate des conditions alarmantes. Tous les genres de maladies de carence s'y trouvent. Non pas le réel scorbut, ou le beriberi ou la pellagre, mais la prédisposition existe et les conditions s'y prêtent.

J'ai ici un rapport dont nous avons commencé la préparation en 1942. Deux autorités internationales renommées en matière d'alimentation ont bénévolement prêté leurs services, grâce à la courtoisie de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et des dispositions ont été prises pour subventionner leur transport par voie aérienne. En tout, 400 Indiens furent examinés et nous avons préparé l'étude.

Le PRÉSIDENT: Versez-la au compte rendu.

Le Dr MOORE:

RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

En 1942, une étude fut entreprise par le Dr Percy Moore, surintendant médical suppléant, Division des Affaires indiennes, le Dr H. D. Kruse, du *Milbank Memorial Fund*, New-York, et le Dr F. F. Tisdall, de l'Université de Toronto, sur les habitudes alimentaires et les conditions d'alimentation de 400 Indiens à Norway-House. Leur nourriture consistait surtout en farine blanche, saindoux, sucre, thé, poisson et gibier; mais le poisson et le gibier en assez petites quantités. Leur régime alimentaire manquait surtout de vitamines et de sels minéraux.

L'examen des Indiens a démontré que presque tous souffraient de carence, quelques-uns mêmes à l'état aigu. On a constaté quelques cas de maladies des yeux, de défauts visuels, de lésions de la langue et des gencives. On s'est rendu compte que le manque de vitamines jouait un rôle important. Les maladies des yeux ne pouvaient faire autrement que de causer du malaise et nuire à l'efficacité de la vue. La gingivite jusqu'à un certain point était presque générale. Treize sur 300 sujets étaient ou borgnes ou aveugles. Il est vrai qu'on pouvait se rendre compte de tous les cas grâce aux connaissances médicales actuelles. Mais, il faut le répéter, il se peut que les maladies conduisant à la cécité seraient moins désastreuses si les Indiens suivaient un bon régime alimentaire.

Les infections tuberculeuses sont très répandues. Une résistance affaiblie à l'infection qui peut être le résultat d'une alimentation défectueuse est sans aucun doute un facteur important, en ce qui concerne les cas nombreux d'infection tuberculeuse constatés parmi les Indiens de Norway-House. Il y a suffisamment de preuves-cliniques que le mauvais état de santé, la résistance affaiblie à la maladie, le défaut d'efficacité et le manque d'initiative sont dus en grande partie aux genres d'aliments consommés.

Comme résultat de cette étude, une des premières démarches jugées nécessaires à tout programme d'amélioration de l'état sanitaire des Indiens par suite d'une meilleure alimentation, fut de démontrer que la fourniture des substances alimentaires ou des facteurs alimentaires dont il y avait déficience aurait pour effet d'améliorer leur état de santé. Comme les conditions qui s'étaient répandues par suite des déficiences datent de plusieurs années, on a constaté que l'amélioration ne serait pas apparente avant plusieurs mois, voire avant deux ou trois ans.

Une étude fut entreprise à Norway-House sous la direction du Dr R. S. C. Corrigan, surintendant médical de l'agence de Norway-House, aidé de Mlle Mary Wilson, infirmière du service provincial, spécialement affectée à ce travail.

Environ 300 Indiens furent choisis pour subir l'examen. Différents genres de vitamines furent administrés à 125 et les autres Indiens servirent de groupe de contrôle. Les examens furent faits par le Dr Corrigan et des plaques photographiques en couleurs des yeux, des gencives et de la langue furent prises à intervalle. Les Indiens furent visités assidûment à leur domicile par Mlle Wilson afin de s'assurer qu'ils suivaient régulièrement leur traitement thérapeutique de vitamine. Tous ceux qui furent jugés inconstants furent mis de côté.

Une deuxième expédition se rendit à Norway-House en mars 1944 pour étudier les Indiens. En plus des médecins qui avaient participé à la première, en 1942, se trouvaient le Dr H. M. Sinclair, de l'*Oxford Nutrition Survey*, Angleterre, le commandant d'escadre J. V. V. Nicholls, consultant en ophtalmologie au C.A.R.C., et le sous-lieutenant d'aviation Sym, du Directeurat de la photographie, C.A.R.C. Plus de mille photographies, la plupart en couleurs, des yeux, des gencives et de la langue furent prises par le sous-lieutenant d'aviation Sym, au moyen d'un appareil inventé spécialement par le Directeurat de la photographie. Tous les sujets traités aux vitamines ainsi qu'un grand nombre de ceux faisant partie du groupe de contrôle subirent un examen médical.

Comme les troubles des yeux, de la langue et des gencives étaient de vieille date et résultaient de blessures, d'infection ou de déficience alimentaire, il était encore trop tôt pour espérer constater des signes précis d'amélioration par suite

du supplément de vitamines administrées au cours de la première expédition. Il faudra encore beaucoup de temps avant d'avoir des détails précis sur le rapport de telle vitamine en particulier à l'égard des troubles. En dépit du fait que l'on ne peut s'attendre à une amélioration générale marquée que si tous les défauts sont corrigés, un grand nombre d'Indiens prétendent qu'ils se sentent beaucoup mieux. De l'avis d'un grand nombre des infirmières, de plusieurs autres et des personnes directement intéressées à l'étude, une grande amélioration s'était produite dans l'état de santé des Indiens.

A la suite de l'examen des yeux de plus de 300 Indiens, examen fait au cours de ce voyage, le commandant d'escadre J. V. V. Nicholls a constaté que chez les 102 écoliers dont l'âge varie de 7 à 16 ans, les conditions optiques étaient excellentes et qu'il n'y avait presque pas de troubles sérieux. Ces écoliers peuvent se comparer avec avantage aux meilleurs groupes des enfants de race blanche. D'autre part, chez les 200 et quelques adultes, les troubles optiques, dont quelques-uns conduisaient même à la détérioration de la vue étaient très répandus. Il est à remarquer que ces troubles optiques sont causés en grande partie par l'infection et le trauma, et il est raisonnable de supposer que par suite d'une meilleure alimentation, ces causes auraient des effets moins désastreux.

Autre point d'importance très pratique: les conditions de milieu et de climat dans le Nord du Canada augmentent considérablement le besoin de toutes les substances alimentaires. Ceci n'est pas seulement vrai pour les Indiens mais aussi pour ceux qui font le commerce des fourrures.

Ceux qui ont dirigé cette étude sont d'avis qu'elle devrait se poursuivre pendant une autre année. Bien qu'il y ait une amélioration déjà évidente parmi les Indiens qui reçoivent des substances alimentaires déterminées, le premier stade thérapeutique n'a fait que préparer le terrain pour les améliorations qui devraient être plus manifestes à la fin d'une autre année. En conséquence le Dr Moore est à prendre des dispositions pour que l'étude se poursuive; les docteurs Kruse, Tisdall et Moore se proposent de retourner sur les lieux d'ici douze mois afin de juger des résultats obtenus.

Cette étude est la première du genre dans l'univers et l'application de ses résultats aura de grands retentissements. De l'avis des docteurs Moore, Kruse et Tisdall, cette étude est poursuivie par le Dr Corrigan et Mlle Wilson d'une manière exemplaire et digne d'éloge. Il est à noter que les Indiens ont collaboré de plein gré. Les résultats de cette étude sont importants pour l'état de santé futur des Indiens du Canada, mais ils pourront s'appliquer à toute situation semblable dans le reste du monde et ils fourniront des renseignements précieux au point de vue hygiène publique à toute la population du Canada.

Il convient aussi de noter que le travail effectué l'automne dernier par le Dr Ridge dans les laboratoires alimentaires du C.A.R.C. a largement contribué à augmenter nos connaissances au sujet des sources naturelles de la vitamine C.

Le travail est poursuivi à Edmonton par le professeur Hunter et aux laboratoires alimentaires du C.A.R.C., avec le concours de l'infirmière du ministère, Mlle Fisk. Elle est parfaitement au courant des habitudes alimentaires des Indiens et elle est en mesure de coopérer d'une manière pratique aux recherches.

Ci-jointes se trouvent les recommandations approuvées par le Comité d'enquête en matière d'alimentation ainsi que les recommandations du commandant d'escadre Nicholls, l'ophtalmologiste qui a accompagné le comité.

RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES PAR LE COMITÉ D'ENQUÊTE EN
MATIÈRE D'ALIMENTATION AUX SERVICES MÉDICAUX
DE LA DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Les mesures à prendre devraient être de deux catégories:

- A. Mesures qui peuvent produire des résultats immédiats.
- B. Mesures dont les résultats se feront sentir plus tard.

A. Mesures que peuvent produire des résultats immédiats:

1. Poursuite pendant une autre année de l'étude actuelle entreprise à Norway-House. Ceci est considéré comme très essentiel.
2. Etablissement d'un cours de récapitulation en matière de diagnostic des états de déficience pour certains membres choisis parmi le personnel médical et d'enquête.
3. Etablissement d'un programme curatif pour les cas de déficience aiguë, avec traitement à la multivitamine administré soit à domicile soit à l'hôpital.
4. Les articles d'alimentation de base habituellement consommés par les Indiens devraient servir de véhicule pour les substances alimentaires dont leur régime fait défaut. Par exemple, la farine devrait être la farine "Canada approuvée", riche en vitamines et à laquelle on pourrait ajouter de la thiamine, vitamine B.), de la riboflavine (vitamine B²), de la niacine, du calcium et des sels de fer. On devrait entreprendre des recherches afin de s'assurer à quels aliments les vitamines A et C peuvent le mieux s'assimiler. Ceci pourrait être considéré comme un programme thérapeutique de grande envergure pour la correction des états de déficience chroniques qui existent en général parmi les Indiens du Nord. On est d'avis que ce sont les moyens les plus pratiques de faire une distribution immédiate et très répandue des substances alimentaires dont les Indiens du Nord manquent.

B. Mesures dont les résultats se feraient sentir plus tard:

1. Les études devraient se poursuivre afin de s'assurer de la disponibilité de sources locales de vitamine C, telles qu'aiguilles d'épinette et de pin. Ce travail a été entrepris et les résultats des recherches faites l'an dernier par le Dr Ridge jettent une vive lumière sur le sujet; une nouvelle application de ses découvertes ajoute une valeur pratique aux renseignements.
2. Nomination de plusieurs diététiciens devant servir de spécialistes dans l'établissement d'un programme alimentaire. On est d'avis qu'ils pourraient prendre charge d'un service de propagande visant toute la population indienne. En vertu d'un tel système, le diététicien pourrait choisir et former la personne la plus apte à le seconder dans la localité; cette personne pourrait elle-même poursuivre l'éducation alimentaire sur place. Ce système a été efficacement mis en pratique par le département de l'Agriculture des Etats-Unis.
3. Les écoliers de chaque externat indien devraient recevoir un déjeuner comprenant les meilleurs aliments possible et qui fournissent la majeure partie de leurs besoins alimentaires de la journée. Il est essentiel que ce repas comprenne du lait, lorsque le lait n'est pas en quantité suffisante, l'expérience faite par le C.A.R.C. démontre que le lait en poudre bien préparé est tout aussi acceptable et nourrissant.
4. En plus de ce qui précède, il est jugé essentiel d'appliquer un programme à longue portée d'éducation sanitaire insistant sur l'obtention, la préparation et la consommation d'aliments convenables. Il est également important de prendre des mesures pour l'amélioration du régime économique des Indiens afin qu'ils puissent se procurer les aliments nécessaires à leur santé. On s'attend que l'amélioration de la santé de l'Indien par suite d'un meilleur régime alimentaire l'aide à améliorer son régime économique.

Le 22 mars 1944.

RECOMMANDATIONS

1. Il est recommandé que les médecins de la Division des Affaires indiennes reçoivent une formation postscolaire spéciale pour les préparer à corriger les réfractations et à traiter les maladies des yeux ordinaires et les cas d'urgence.

2. Il est recommandé d'engager un ophtalmiste à service continu en vue de l'organisation d'un service ophtalmique et du contrôle des mesures d'hygiène et de médecine préventive prises en vue de l'amélioration des conditions oculaires des Indiens.

3. Il est recommandé que des efforts soient faits en vue d'améliorer le niveau de vie de l'Indien.

4. Il est recommandé que les Indiens reçoivent une formation en matière d'hygiène publique et d'administration des soins d'urgence.

5. On recommande de fournir aux Indiens qui font la chasse et le piégeage, des lunettes anti-éblouissantes s'aérant facilement.

Voilà le rapport du comité dont faisait partie le Dr Kruse, de New-York, technicien de renom en matière d'alimentation, le Dr Tisdall, de Toronto, maintenant un capitaine de groupe dans l'aviation, et moi-même. Je faisais partie du groupe qui a visité les Indiens de Norway-House.

Suivant nous, s'il était possible d'améliorer les conditions alimentaires des Indiens, l'incidence de maladie s'en trouverait par le fait même grandement réduite. C'est, à notre avis, un facteur très important. Par exemple, nous avons trouvé un certain nombre d'Indiens aveugles, et cette cécité peut être attribuée à la sous-alimentation.

Mme NIELSEN: Le trachome est très grave?

Le Dr MOORE: Oui, cependant il ne provient pas du régime alimentaire, mais de l'infection. Le pire fléau est la tuberculose. L'alimentation peut être un facteur très important et elle a un grand effet sur l'état de santé général, particulièrement, chez les Indiens du nord.

Passons maintenant à quelques problèmes précis: le trachome est très répandu, en particulier chez les Indiens de l'Ouest, pas autant chez ceux du Nord, mais surtout parmi ceux qui ont un contact immédiat avec les blancs dans les provinces de l'Ouest. Le trachome sévit fortement chez ces Indiens et, s'il n'est pas traité, il peut conduire à la cécité.

Le PRÉSIDENT: Cette maladie est-elle contagieuse?

Le Dr MOORE: Oui, très contagieuse. C'est une maladie très contagieuse qui peut causer la cécité. Il y avait des régions en Colombie-Britannique où cette maladie était très répandue; nous faisons des progrès car nous avons à notre service une des plus grandes célébrités du continent nord américain, le Dr Wall, et il était en grande demande. Malheureusement, il a dû quitter le ministère pour cause de santé—une affection cardiaque—et nous avons un besoin pressant d'un technicien du trachome pour poursuivre le travail, cette maladie nécessitant un traitement très spécialisé.

Le problème des maladies vénériennes suit une gradation ascendante. Les quelques remarques que je vais faire cadreront bien avec les idées du Comité. Le degré d'emploi étant très haut, les Indiens quittent les réserves en grand nombre et se dirigent vers les centres pour y demeurer et travailler, ce qui a pour effet d'accentuer de nombreux problèmes sociaux. Ainsi, une jeune fille quitte la réserve pour se trouver un emploi, elle sert comme domestique ou fille de table dans un restaurant; elle se trouve isolée, et les relations qu'elle a sont fort peu désirables, d'où augmentation du nombre des cas de maladies vénériennes. Par exemple, au sujet de Prince-Rupert, j'ai dans mes dossiers, une lettre fournissant le nom de 42 femmes indiennes qui sont porteuses de maladies vénériennes. Leurs noms ont été signalés au ministère et nous sommes

à chercher un édifice pour les y loger. Alors qu'elles sont sous traitement elles s'infectent de nouveau.

En général, pour améliorer les locaux destinés au soin des Indiens, nous avons un besoin pressant d'une foule de choses. Je pourrais en énumérer quelques-unes sous la forme d'un mémoire que j'ai soumis récemment au sujet des problèmes sanitaires en Colombie-Britannique. Je vais citer les recommandations ci-dessous et j'en laisserai une copie au Comité. J'ai besoin d'un plus grand nombre d'hygiénistes auxiliaires à service continu; c'est notre besoin le plus pressant. Avant de venir à Ottawa, j'ai fait huit années de service à l'extérieur, et je connais intimement la plupart de ceux qui, à la Division des Affaires indiennes, s'occupent, à l'extérieur, des soins médicaux administrés aux Indiens d'un océan à l'autre. Il y a une grande différence entre les services rendus par un médecin attaché au ministère, qui s'intéresse continuellement aux problèmes sanitaires des Indiens, et ceux d'un médecin qui exerce sa profession dans une ville à proximité d'une réserve indienne et qui est employé pour administrer ses soins aux Indiens de cette réserve.

M. MACNICOL: Je suis de votre avis si j'en juge par ce que j'ai pu constater.

Le Dr MOORE: Le médecin peut être le meilleur homme du monde, parfaitement honnête et le meilleur médecin de la localité; mais ce médecin, appelons-le le docteur X, s'occupe d'abord de ses malades, des blancs; s'il a des loisirs et si les Indiens le pressent suffisamment, il se rend à la réserve et administre ses soins. Habituellement, l'Indien ne se plaint pas de son état de santé, et le fait de se rendre chez le médecin le rend timide. Il déteste d'avoir à y aller. Assez souvent, lorsque le médecin est appelé, il arrive habituellement à temps pour signer un certificat de décès, quand ce n'est pas deux jours après. Ce genre de service médical ne vaut pas les sommes que nous y consacrons.

M. MACNICOL: Est-ce dans votre rapport?

Le Dr MOORE: Oui. Je peux citer le cas d'un médecin âgé qui est à notre emploi depuis nombre d'années; il dispense ses soins aux Indiens de l'île Walpole, mais par suite du mauvais état de santé, il est sur le point de se retirer. Je crois que ce médecin s'est occupé d'abord de ses patients indiens; mais c'est l'exception.

M. MACNICOL: Vous avez une excellente institutrice à l'île Walpole. C'est une femme remarquable, et elle a consacré toute sa vie aux Indiens.

Le Dr MOORE: Les seuls progrès que nous avons pu réaliser en matière de condition de santé parmi la population indienne c'est lorsque nous avons pu avoir des médecins et des infirmières à service continu, attachés au ministère. Malheureusement, quelques tribus indiennes sont trop petites et les distances sont trop considérables pour un médecin ou une infirmière; mais nous devrions établir comme principe, lorsque le chiffre de la tribu le justifie, d'avoir un médecin à service continu.

M. MACNICOL: Lorsqu'il y a un certain nombre de réserves à proximité les unes des autres, il devrait y avoir un hôpital.

M. ROSS (*Calgary-Est*): Suivant vous, quel chiffre de population justifierait l'emploi d'un médecin à service continu.

Le Dr MOORE: Si on s'en rapporte aux normes pour la race blanche—et l'état de santé des Indiens n'atteint pas les normes de la race blanche, et il y a réellement beaucoup plus de travail à faire—dans une institution, on est d'avis qu'il faut un médecin par cinquante lits, mais je crois que la moyenne recommandée par la *Canadian Medical Association* est d'environ 900; un médecin ne peut pas s'occuper convenablement de plus de 900 personne. Le Dr Davis, de la réserve de Brantford—un des plus célèbres médecins au Canada—dispense ses soins à 6,000 Indiens. Il a un hôpital et de bons aménagements,

mais il a un besoin pressant d'aide qu'il ne peut obtenir. Le poste existe mais il n'y a personne pour le remplir. Nous faisons appel aux médecins des environs et nous obtenons l'aide que nous pouvons.

M. MACNICOL: S'agit-il de Brantford ou d'Ohswegen?

Le Dr MOORE: D'Ohswegen.

Mme NIELSEN: Docteur, j'hésite à vous interrompre; êtes-vous d'avis que la Division des Affaires indiennes devra toujours avoir un service médical séparé pour l'application de ce plan, ou croyez-vous qu'il serait possible de le fusionner à un seul service d'hygiène que nous nous proposons d'établir et qui comprendrait les Indiens, afin de leur assurer le même traitement que les blancs; ou est-il nécessaire de donner plus de soins aux Indiens qu'aux blancs?

Le Dr MOORE: Je me suis longuement arrêté à cette question et je suis d'avis que le service d'hygiène des Indiens est partie intégrante de l'administration indienne. Je consacre une heure chaque jour à consulter M. Hoey, M. Allan et d'autres fonctionnaires du ministère sur des problèmes qui s'enchaînent et qu'il faut régler. On a parlé de placer le service médical indien sous la juridiction du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Très bien, mais à moins de placer toute la Division des Affaires indiennes sous la juridiction de ce ministère, cela n'aurait pas plus de sens que de placer nos opérations agricoles sous la juridiction du ministère de l'Agriculture et notre service d'éducation sous celle d'un autre ministère et de démembrer toutes la Division.

J'ai présenté un exposé devant le comité qui s'occupe de l'organisation financière du projet de loi d'assurance-maladie et j'ai fait connaître notre point de vue. J'ai déclaré tout d'abord que les Indiens devraient jouir des mêmes services d'hygiène que ceux fournis au reste de la population du Canada.

M. MACNICOL: Nous nous sommes emparés des terres que possédaient les Indiens; nous nous sommes emparés du pays, c'est le moins que nous puissions faire pour eux.

Le Dr MOORE: Au point de vue administration, il s'agit de trouver le moyen de mieux le réaliser; je crois que nous avons un moyen d'organisation, et si on veut bien nous accorder le budget suffisant, nous serons en mesure de fournir un service d'hygiène convenable aux Indiens. A mon avis, il faut des changements radicaux.

M. MACNICOL: Le temps est venu de les effectuer.

Le Dr MOORE: En ce qui concerne l'arrière-pays, il nous faudra organiser un service aérien si nous voulons atteindre ces gens. Il nous faudra établir un système semblable à celui qui existe en Australie, un service semblable à celui qu'on y emploie pour atteindre les régions reculées. Il nous faut des services médicaux, des médecins, des infirmières qui voyageraient par voie aérienne pour atteindre les régions éloignées, et non pas seulement pour s'y rendre en compagnie des agents du traité et être forcés d'en repartir une heure plus tard parce que les agents repartent.

M. MACNICOL: Je ne critique pas les médecins; je trouve le système défectueux vu que le médecin arrive le matin à une réserve où se trouvent 150 personnes et qu'il doit en repartir l'après-midi. Ce n'est pas juste à l'égard du médecin, et je suis porté à croire que plus que quiconque il repart le cœur brisé.

Le Dr MOORE: Il échoue. Je pourrais vous nommer vingt ou trente colonies d'Indiens en divers endroits où il y a de 500 à 1,200 individus qui ont probablement une visite semblable une fois par année, quand ce n'est pas tous les deux ou trois ans.

M. MACNICOL: J'ose espérer que le ministère présentera un fort plaidoyer pour l'obtention d'un traitement équitable. Suivant moi, la Chambre des communes a toujours fait preuve de raison, si les députés comprennent bien de quoi il s'agit. Aucun membre de la Chambre des communes depuis que j'en fais

partie—quatorze ans—n'a eu l'occasion qui a été fournie à notre Comité aujourd'hui et à sa dernière séance.

Le Dr MOORE: Je vous ai parlé des médecins à service continu, je veux maintenant vous parler des infirmières, d'un service d'infirmières pour les réserves. Nous avons surtout besoin d'infirmières ayant une formation en hygiène publique pour visiter les foyers des Indiens. J'ai été à même de constater plus de progrès réalisés par les efforts d'une seule femme dans une localité que par tous les médecins dans l'ensemble des hôpitaux, car la fonction du médecin est de guérir ceux qui sont malades tandis que l'infirmière fait la visite des foyers, enseigne aux gens à se bien porter, et montre aux mères comment alimenter leurs bébés. On peut se demander comment certains bébés font pour vivre, lorsqu'on en voit qui sont sevrés, qui sont alors nourris de pommes de terre, et qui ne boiront jamais plus de lait. Aux temps des mouches, ils souffrent de la diarrhée pestilentielle et j'ai même eu le pénible devoir de signer, au cours d'une même semaine, quinze certificats de décès d'enfants indiens, qui auraient pu être sauvés.

M. MACNICOL: J'ai rencontré à une réserve, une maîtresse d'école qui recommandait que les institutrices soient envoyées quelque part pour pouvoir apprendre les éléments des soins et de la médecine.

Le Dr MOORE: Oui, les premiers soins, et ainsi de suite, et être en mesure d'utiliser les aménagements...

M. MACNICOL: Et être rémunérées en conséquence.

Le Dr MOORE: Je suis d'accord avec M. Hoey au sujet des auxiliaires de la bienfaisance. Donnez-leur une formation et l'appui de l'infirmière visiteuse qui se rend à la réserve et qui y consacre quelque temps.

Je crois qu'il y a place pour de tels auxiliaires parmi les femmes et les enfants indiens. Il en coûte des millions à la population du Canada par suite des maladies vénériennes et de l'illégitimité, choses qui pourraient être évitées s'il y avait des auxiliaires de la prévoyance sociale. Les provinces sont déjà organisées et elles coopéreraient volontiers avec nous en fournissant la surveillance. J'en ai parlé dans les provinces; nous fournirions les auxiliaires qui pourraient être formées pour travailler parmi les Indiens, et les provinces coopéreraient en fournissant la surveillance, et ainsi de suite. Je crois que ce point a été suffisamment traité.

Passons maintenant à la question des hôpitaux du ministère. Nous en avons quinze à l'heure actuelle. Selon notre expérience ce sont de beaucoup les hôpitaux les plus convenables et les plus économiques que nous puissions avoir. Comme je l'ai dit auparavant, notre grand problème c'est la tuberculose chez les Indiens. Actuellement, nous avons près de 1,100 Indiens qui sont traités pour la tuberculose et suivant les statistiques préparées par l'Association canadienne anti-tuberculeuse, il y en aurait probablement 3,000. Nous avons les aménagements convenables pour traiter environ 250 patients dans nos hôpitaux bien que nous en traitions 500. Ces hôpitaux ont été critiqués par les journaux, je n'étais pas en mesure de les défendre j'avais vu les hôpitaux. Il y a des lits au sous-sol et dans les corridors, et les infirmières qui ont soin de ces patients dans des circonstances adverses sont exposées au danger d'infection parce que ces hôpitaux ne sont pas suffisamment spacieux. Le médecin qui en a la charge a dit: "Que vais-je faire? Dois-je les refuser et qu'ils s'en retournent pour mourir? S'ils sont hospitalisés, quatre ont la chance d'aller mieux. Si j'avais un hôpital convenable, au lieu d'en soigner un sur les quatre qui ont besoin des traitements dans cette région..."

M. MACNICOL: A Muncey, vous avez un excellent médecin en charge.

Le Dr MOORE: Le Dr Pardy est maintenant en charge; le Dr Macleod a revêtu l'uniforme.

M. MACNICOL: Si quelqu'un est malade, il faut l'envoyer à London. Le médecin avec qui je conversais m'a dit combien il y en avait—peut-être 1,000.

S'il y avait un petit hôpital, les Indiens y iraient volontiers, car ils n'aiment pas à quitter la réserve.

Le Dr MOORE: Ces Indiens ont accès à l'hôpital Victoria, à London. Songez aux pauvres gens qui habitent les régions du nord, qui sont malades et qui meurent sous leurs tentes sans voir un médecin, une infirmière, et encore moins un hôpital. Je suis d'avis que nos aménagements d'hospitalisation devraient être considérablement augmentés. Nous devrions avoir au moins 2,000 lits pour le traitement des Indiens tuberculeux et nous ne pourrions réduire d'une façon tangible le taux très élevé de la mortalité tant que cela ne sera pas fait. Selon moi, des lits devraient être mis à leur disposition dans les grands centres de concentration d'Indiens, par exemple à la Baie James où 4,000 Indiens habitent.

M. MACNICOL: N'avez-vous pas d'hôpital à cet endroit?

Le Dr MOORE: Il y a deux petits hôpitaux de mission.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous poursuivre la lecture de votre exposé?

Le Dr MOORE: Je crois que nous devrions avoir les moyens d'exercer une meilleure surveillance du travail qui se fait à l'extérieur. Jusqu'à ces dernières années, la centrale d'administration était sous la direction d'un médecin qui avait quatre adjoints, dont l'un d'eux était un Indien, employé d'une grande valeur.

M. MACNICOL: Un homme ou une femme?

Le Dr MOORE: Un homme. Il y travaille depuis vingt ans. Je fus nommé surintendant adjoint. C'est la première fois qu'il y avait plus d'un médecin attaché à la centrale. Bien plus, je crois que nous avons besoin d'un plus gros personnel d'inspection. Je n'ai pas l'occasion de couvrir le territoire assez fréquemment afin de constater ce qui arrive. Nous devrions avoir des moyens plus efficaces pour la coordination de notre programme médical.

Le PRÉSIDENT: Docteur Moore, à ce stade, je crois que vous feriez bien de verser votre exposé au compte rendu.

Le Dr MOORE: Très bien, monsieur le président.

Mémoire

AU DIRECTEUR

Sujet: Régime médical en Colombie-Britannique

Je désire me reporter à la copie certifiée d'un rapport du Comité du Conseil Exécutif du Gouvernement de la Colombie-Britannique, en date du 6 avril 1944, qui se trouve au dossier ci-joint et auquel le Surintendant de la bienfaisance et de l'éducation a répondu en ce qui concerne l'éducation. Le rapport ci-dessous se rapporte aux problèmes médicaux de la province.

Il y a place pour une amélioration sensible dans le programme d'hygiène ministériel en Colombie Britannique. A l'exception du Dr Atkinson qui a charge de l'unité sanitaire de Vancouver, nous n'avons pas un seul médecin à service continu dans cette province. L'emploi du médecin senior est devenu vacant par suite de la retraite du Dr McQuarrie, et le Dr P. S. Tennant est en congé pour faire son service militaire. Un poste existe aussi à Vanderhoof et il nous a été impossible de le remplir. En Colombie-Britannique, comme probablement dans tout le reste du pays, le grand problème est de trouver un programme qui convienne pour le contrôle de la tuberculose. Il y a deux médecins à service continu qui sont attachés à l'hôpital des Indiens à Coqualeetza.

En 1943

Décès causés par la tuberculose, tous groupes ethniques.	583
Décès chez les Indiens	186
Décès causés par la tuberculose, autres que parmi les Indiens	397
Taux de la mortalité par 100,000 de population	
Taux de la mortalité indienne	691
Reste de la province à l'exclusion des Indiens	47

Actuellement, il y a dans la province 300 Indiens qui sont traités pour la tuberculose. De ce nombre, 178 se trouvent à l'hôpital des Indiens de Coqualeetza et 10 sont au *Queen Alexandra Solarium*, à Victoria. Seuls ceux-ci sont considérés comme recevant un traitement satisfaisant. Quant aux autres, 35 sont dans des préventoria administrés avec les pensionnats à Mission, Cranbrook et Alert-Bay, et 77 reçoivent des soins dans divers hôpitaux généraux, la plupart se trouvant à Port-Simpson et à Hazelton, tandis que d'autres sont traités à Vanderhoof et à Smithers. A l'exception d'être alités et isolés, les malades compris dans ce dernier groupe ne reçoivent guère de traitement.

Le critère reconnu de tout programme est qu'il doit y avoir trois malades sous traitement pour chaque décès qui se produit au cours de l'année. Il en découle que des aménagements devraient être pourvus pour 600 si l'on veut s'attaquer énergiquement au fléau.

Dans un rapport récent, le docteur Barclay recommande l'agrandissement de l'hôpital de Coqualeetza, en y ajoutant des locaux pour le personnel, et en construisant une salle affectée spécialement aux enfants. Il a recommandé la fondation d'un hôpital de 100 lits dans le nord de la Colombie Britannique, probablement dans le district de Prince-Rupert. J'approuve cette recommandation.

Le trachome offre également un problème presque aussi urgent. Les pires districts où le trachome sévit se trouvent à l'intérieur des terres, dans les environs de Cranbrook, Kamloops et Williams Lake. Le trachome se rencontre moins fréquemment chez les Indiens qui habitent les côtes et chez ceux du nord. On avait fait des progrès en vue de le faire disparaître alors que le docteur Wall était actif, mais je crains que maintenant le programme ne convienne plus.

Un autre grave problème est celui des maladies vénériennes. Dans la seule région de Prince-Rupert, quarante-deux femmes ont été signalées comme véhicules d'infection. Les autorités médicales de la Colombie-Britannique ont demandé avec instance au ministère d'installer une unité d'isolement où un certain nombre de ces femmes pourraient être gardées jusqu'à ce qu'elles aient reçu un traitement convenable. Dans un rapport reçu récemment on signale que 50 p. 100 des pensionnaires de l'institution pénale d'Oakalla étaient des Indiennes et que 85 p. 100 de ces femmes souffraient de maladies vénériennes. Au cours d'une conférence récente avec le médecin en chef de la Colombie-Britannique, le Dr Amyot a déclaré qu'un nombre sans cesse croissant de femmes quittaient les réserves pour se livrer à l'immoralité à proximité des municipalités et villes de la Colombie-Britannique. Il pria instamment le ministère de songer à la nomination d'auxiliaires de la prévoyance sociale pour les Indiens, ajoutant que la province avait les moyens de surveillance et qu'elle était disposée à collaborer de toute façon. Il y a plusieurs régions en Colombie Britannique où des arrangements pratiques font défaut pour la fourniture de soins médicaux aux Indiens. Les pires régions se trouvent sur la côte ouest de l'île de Vancouver, et les parties nord des agences de Stuart-Lake et Babine, l'agence de Stikine, comprenant tout le nord de la Colombie-Britannique.

On pourrait s'attendre à une amélioration sensible des services d'hygiène s'il était possible d'améliorer et d'étendre les services d'infirmières. Actuellement nous avons deux infirmières à service continu; une à l'agence de Duncan et l'autre à l'unité sanitaire de Vancouver. Dans certaines régions de la vallée

d'Okanagan et ailleurs nous avons conclu des arrangements grâce auxquels les bureaux de santé locaux fournissent aux réserves les services de leurs infirmières du service d'hygiène. On songe à conclure un arrangement identique pour le district de Nanaïmo.

Un grand nombre d'Indiens de la Colombie-Britannique acceptent des emplois saisonniers dans les champs de houblon et dans les conserveries. En général, les conditions et les commodités sanitaires sont loin d'être satisfaisantes. A la suite d'une visite à plusieurs champs de houblon et conserveries, en 1940, j'ai conféré avec l'honorable Dr Weir, le ministre qui avait alors charge de l'administration, et des fonctionnaires du ministère, et il en est résulté des améliorations dans certaines conserveries. Le Dr Amyot m'a fait savoir que le personnel d'inspecteurs sanitaires serait augmenté et qu'on allait faire des démarches auprès des producteurs de houblon et des propriétaires de conserveries en vue d'améliorer les conditions de travail des Indiens.

En se basant sur les renseignements recueillis, il faut en conclure qu'il existe un problème sérieux d'alimentation pour un très grand nombre d'Indiens de la Colombie-Britannique. Les rapports médicaux sur les Indiens, particulièrement ceux du Nord, me portent à croire que la plupart de ces gens souffrent de carence alimentaire.

Un certain nombre d'hôpitaux de la Colombie-Britannique ont établi un tarif pour le traitement et les soins administrés aux Indiens, et ces taux sont beaucoup plus élevés que ceux que nous payons dans le reste du Dominion. Ils ne sont pas du tout proportionnés aux frais d'exploitation de nos propres hôpitaux et les hôpitaux qui exigent ces taux ne sont pas aménagés pour donner un service identique à celui d'un hôpital de grande ville. En particulier, les hôpitaux de Nanaïmo, Duncan, Port-Alberni, Powell-River et Creston exigent \$3.50 par jour, et les frais additionnels pour les fournitures ordinaires tels que médicaments, pansements, épreuves de laboratoire et une somme de \$10 pour l'usage de la salle d'opération. Le taux de \$5 pour la salle publique se trouve porté à \$6 pour les cas ordinaires. C'est presque le double de ce que nous payons ailleurs et ceci me porte à croire que le ministère devrait songer à établir ses propres hôpitaux partout où la chose est praticable.

En vue d'améliorer les services d'hygiène dans cette province, je tiendrais à faire les recommandations suivantes:

1. Remplir le plus tôt possible le poste de médecin senior pour la Colombie-Britannique. Le médecin qui acceptera la nomination devrait pouvoir surveiller l'application du programme du traitement du trachome dans la province, collaborer avec le Dr Barclay au programme de contrôle de la tuberculose et aider au commissaire pour l'administration médicale.

2. Maintenir des médecins à service continu aux endroits suivants; Prince-Rupert, Vanderhoof, Williams-Lake, Kamloops, Vancouver et Duncan. Il est à noter que des postes ont été créés à Prince-Rupert, Vanderhoof, Kamloops et Vancouver, mais un seul est rempli actuellement.

3. Etendre les services d'infirmières pour que les réserves indiennes accessibles soient visitées périodiquement par une infirmière ayant reçu une formation en hygiène publique.

4. Engager des auxiliaires de la prévoyance sociale formées pour l'exécution du programme établi en Colombie-Britannique par les autorités du service d'hygiène.

5. Etablir des hôpitaux ministériels à Prince-Rupert et à Duncan. En premier lieu ces hôpitaux devraient servir au traitement des patients tuberculeux, mais ils devraient être aménagés de façon à servir à l'hospitalisation des cas ordinaires de la région, et des cas de longue durée. L'hôpital de Coqualeetza devrait être agrandi de façon à contenir un foyer pour les infirmières, une buanderie, une centrale d'énergie électrique et une salle pour les enfants. Il

faudrait conclure des arrangements pour assurer les moyens nécessaires au relevé de la tuberculose, soit en confiant ce travail à la province soit en fournissant notre propre unité pour l'exécution du travail. Il est à remarquer que si le ministère faisait l'acquisition de l'hôpital de l'armée des Etats-Unis à White-Horse, comme on l'a suggéré, un certain nombre d'Indiens habitant les régions éloignées du Nord pourraient être traités à cet hôpital. Ce mémoire vise les problèmes sanitaires de la Colombie-Britannique, mais ce qu'il renferme s'applique également à toutes les autres provinces. Seules les localités seront différentes. Je m'efforcerai de répondre aux questions qu'on voudra me poser.

M. MACNICOL: Docteur Moore, vous nous avez donné des explications franches et nettes.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au Dr Moore?

Mme NIELSEN: Dans le mémoire que vous venez de présenter, avez-vous calculé le coût des services additionnels que vous avez en vue?

Le Dr MOORE: Non, je ne l'ai pas calculé. Je ne me suis pas occupé du coût. Le prix de la construction d'un hôpital varie et il faut un service technique. Nous faisons en sorte d'être renseignés sur la manière dont on a procédé à l'établissement des hôpitaux militaires. Je connais nombre d'endroits où se trouvent d'excellents hôpitaux militaires, entièrement aménagés, et j'ai espéré que nous aurions l'occasion de les visiter et d'en acquérir quelques-uns. J'ai soumis des renseignements au Ministre au sujet de l'un de ces hôpitaux, un hôpital de 90 lits, à White-Horse, dans le Yukon. L'armée des Etats-Unis doit l'abandonner ce mois-ci ou le mois prochain. Nous n'avons aucune installation dans toute la région nord de la Colombie-Britannique et le sud du Yukon pour traiter les Indiens.

Le PRÉSIDENT: On l'abandonne le mois prochain?

Le Dr MOORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Combien de lits:

Le Dr MOORE: Quatre-vingt-dix.

M. MACNICOL: Si nous sommes pour en prendre possession, nous ferions bien de le faire avant la gelée.

Le Dr MOORE: On doit le démolir dans le cours du mois d'ôût, à moins que des arrangements ne soient faits.

M. MACNICOL: Le ministre est au courant?

Le Dr MOORE: Oui, le bureau du ministre a été notifié. En supposant que nous en prenions possession demain, nous serions en mauvaise posture sous le rapport du personnel. Il sera peut-être impossible de trouver un personnel.

M. MACNICOL: Il vous faudra peut-être y placer un concierge pendant un an ou deux.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

Mme NIELSEN: J'aurais quelques autres questions à poser. Je suis peut-être un peu égoïste de consacrer autant de temps à ma partie du pays, mais je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer les Indiens de la partie nord de mon district électoral, l'avion étant le seul moyen de les atteindre, et je n'ai ni les moyens ni le temps de m'y rendre. Je désirerais savoir si vous y avez établi des services? Je sais qu'il s'y trouve une ou deux missions catholiques. C'est tout à fait à l'extrémité nord-ouest de la Saskatchewan.

M. MACNICOL: Il y a un médecin à Yellowknife qui dessert les réserves à l'est et à l'ouest. On m'a dit que c'était un excellent homme, mais je suppose qu'il a une clientèle urbaine dont il doit s'occuper.

Le Dr MOORE: Il n'y a pas moyen de se rendre où les Indiens se trouvent.

M. MACNICOL: Il faudrait faire le voyage par embarcation à moteur.

Le Dr MOORE: Le médecin de Yellowknife n'est pas notre employé. Nous avons un médecin à Resolution.

M. MACNICOL: J'avais cru comprendre que le médecin de Yellowknife s'était rendu à la réserve?

Le Dr MOORE: Nous le payons pour les services qu'il rend. S'il soigne des Indiens, nous le payons.

M. MACNICOL: Se trouve-t-il un médecin à la réserve?

Le Dr MOORE: Non. Ce dont vous parlez se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le PRÉSIDENT: Mme Nielsen veut dire dans le nord de la Saskatchewan.

M. MACNICOL: La circonscription électorale de Mme Nielsen ne se rend pas aux Territoires du Nord-Ouest.

Le PRÉSIDENT: Le docteur y arrive justement.

Le Dr MOORE: Je dois dire que dans l'ensemble nos services dans cette région ne sont pas suffisants. Nous avons un médecin à l'île à la Crosse. Il travaille et pour la Division des Affaires indiennes et pour le Gouvernement de la Saskatchewan. Nous lui versons la moitié de son traitement; il y a un hôpital de mission. C'est le seul service au nord de Battleford.

Mme NIELSEN: Et en ce qui concerne le Lac la Ronge?

Le Dr MOORE: Une infirmière est attachée au pensionnat du Lac la Ronge, et en diverses régions nous donnons aux missionnaires un petit approvisionnement de médicaments et des instructions concernant les premiers soins, selon qu'il est possible de les leur faire parvenir. Je dois dire qu'au cours des quatre derniers mois, le docteur Falconer et moi-même avons rédigé une plaquette qui nous a valu des félicitations. Nous avons fait en sorte qu'elle puisse répondre aux problèmes qui confrontent un pharmacien sur une réserve indienne. Cette plaquette s'intitule "A Guide for Drug Dispensers". Nous avons fait en sorte d'utiliser un langage aussi simple que possible, laissant de côté les termes médicaux. Un autre de nos grands problèmes, c'est lorsque nous recevons la nouvelle qu'un Indien est gravement malade et qu'on nous dit: "Envoyez un avion immédiatement". Trop souvent quelqu'un désire faire un voyage autant que l'Indien malade.

M. ROSS (*Calgary-est*): J'aurais quelques questions à poser, mais il se fait tard. Je crois que toute cette question des Affaires indiennes devrait faire l'objet d'une enquête afin de savoir s'il est possible de faire quelque chose pour venir en aide aux Peaux-Rouges.

Mme NIELSEN: Constituez un comité spécial.

M. ROSS (*Calgary-est*): Oui, afin de savoir ce qui devrait être fait et qui n'est pas fait maintenant. Il devrait peut-être y avoir une Commission des Affaires indiennes, composée de personnes de l'extérieur et de fonctionnaires du ministère pour conseiller le gouvernement sur ce qui doit être fait. Quant à moi, je crois à l'opportunité d'un comité parlementaire ayant le pouvoir d'appeler des témoins, d'étudier entièrement la question et de faire des recommandations à la Chambre des communes.

M. MACNICOL: C'est ce que j'ai proposé il y a une couple d'années.

M. ROSS (*Calgary-est*): Je crois qu'il serait utile d'étudier le programme et de l'établir. A mon sens, le ministre, et les fonctionnaires ici présents, apprécieraient que nous puissions élaborer un programme précis pour l'avenir.

Mme NIELSEN: Je crois que le ministre doit éprouver beaucoup de difficultés à administrer un ministère qui a autant d'intérêts divers. Il me semble que la Division des Affaires indiennes devrait constituer un ministère à part.

Le Dr MOORE: Nous avons à nous occuper de tous les problèmes, depuis avant la naissance jusqu'après la mort; c'est toute la gamme des relations humaines.

M. MACNICOL: Le ministère a manqué d'argent pour poursuivre ses entreprises.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

Mme NIELSEN: Je tiendrais certainement à appuyer la résolution.

M. ALLAN: Je crois que nous sommes sur le point d'ajourner.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. ALLAN: Si nous avons comparu devant votre Comité, je crois que nous le devons à vous, monsieur le président, ou au comité du programme.

Le PRÉSIDENT: Au comité du programme.

M. ALLAN: Au comité du programme. En mon nom, et j'en suis sûr au nom des autres membres de l'administration des Affaires indiennes, je tiens à vous remercier pour l'occasion qui nous a été fournie, pour votre courtoisie et votre appui. Parlant pour moi-même, je puis dire que je suis venu devant le Comité rempli d'une certaine émotion. J'avais l'impression que le Comité allait démolir toute l'administration des Affaires indiennes. J'avais l'idée que probablement, à notre insu et à notre su, nous étions sévèrement critiqués pour notre administration et que nous allions être pris à partie pour une foule de choses dont nous entendons parler, quelques-unes semblant être sans conséquence, non en elles-mêmes, mais à cause de leurs relations avec d'autres choses qui nous paraissent d'importance primordiale dans l'administration et la poursuite de nos devoirs.

Ceux qui ont assisté aux séances avec moi, quels qu'en soient les résultats, admettront qu'elles ont été très utiles pour tous les membres de l'administration qui y ont participé. Nous sommes peut-être portés à nous considérer comme un petit à-côté du gouvernement. Je sais que nous sommes sérieux, consciencieux dans notre travail; mais je ne suis pas venu ici pour le crier sur les toits. Même s'il n'y a pas de résultats, nous vous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous a été fournie de vous donner un aperçu de ce que nous considérons être les faits importants de l'administration des Affaires indiennes.

J'ai écouté des exposés présentés par des personnes en dehors de mon service comme si j'écoutais des étrangers. Nous sommes trop distants les uns des autres. Je suis bien au courant du travail du docteur Moore; il a été très en vedette dans le ministère par suite de ses travaux sur l'alimentation. Quant au travail de Mlle Moodie nous savions qu'il progressait. Je tiens à la féliciter pour son magnifique exposé. J'y ai puisé une foule de renseignements, et il y a six ou sept ans que je fais partie du ministère. Quant à M. Hoey, vous ne l'avez pas assez irrité. C'est un Irlandais et si vous aviez réussi à le faire fâcher vous auriez eu une véritable causerie sur la question de l'éducation des Indiens; je sais que cette question occupe tous les jours de sa vie.

Mme NIELSEN: Il est malheureux que nous ne l'ayons pas su plus tôt.

M. ALLAN: Je me suis levé pour vous dire—mais je parle beaucoup trop—merci, monsieur Turgeon et messieurs les membres du Comité, pour l'occasion que vous nous avez fournie et pour l'accueil sympathique et attentif que vous nous avez accordé.

Le PRÉSIDENT: J'allais dire combien nous, membres de la Chambre des Communes, siégeant comme membres d'un Comité établi par cette dernière, nous vous sommes redevables, monsieur Hoey, monsieur Allan, docteur Moore, monsieur MacInnes et mademoiselle Moodie, pour les renseignements que vous nous avez fournis aujourd'hui. Je vous offre non seulement les remerciements du Comité mais je faisais une suggestion à toute la Chambre des Communes, particulièrement au Cabinet. Après deux jours passés en compagnie de ces messieurs du Service civil, fonctionnaires d'un ministère, j'ai la certitude que le bien-être social en bénéficierait grandement s'il existait des relations plus intimes entre le Gouvernement, la Chambre des Communes et les fonctionnaires ministériels. Dans un pays comme le nôtre, le travail du Parlement, le travail du Gouvernement est effectué par les fonctionnaires; tout s'enchaîne, l'un dépend de l'autre et le travail de l'un influence celui de l'autre. Comme président de ce Comité et comme membre du comité du programme qui vous a invités à

venir rendre témoignage, je suis extrêmement satisfait des résultats obtenus et j'en suis reconnaissant à cette délégation de fonctionnaires qui a comparu devant notre Comité parlementaire. Il ne saurait en résulter qu'une bonne entente plus étroite; et j'ose espérer que le précédent, si c'est vraiment un précédent, qui a été créé ces jours derniers, servira d'exemple à d'autres groupes parlementaires et à d'autres ministères tout aussi bien.

Je tiens à exprimer mes remerciements et mes félicitations à chacun de ceux qui ont rendu témoignage aujourd'hui, ainsi qu'à M. Ford Pratt, secrétaire particulier du Ministre qui a assisté à toute la séance, et par son entremise au Ministre et aux autres fonctionnaires chargés de l'administration des Affaires indiennes.

M. MACNICOL: En ma qualité de seul représentant de l'opposition présent, je désirerais dire quelques mots.

Mme NIELSEN: Ne me comptez-vous pas du côté de l'opposition?

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'opposition au sein du Comité.

M. MACNICOL: Je vous demande pardon, j'aurais dû dire en ma qualité de seul membre de l'opposition officielle. Je suis très satisfait des renseignements qui ont été fournis, non seulement à nous mais par l'entremise de la presse à tout le pays. Depuis que je fais partie de la Chambre des Communes, les Affaires indiennes semblent avoir été reléguées dans l'oubli. Je me suis toujours fait l'avocat des Affaires indiennes chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Cette occasion ne m'a pas été offerte souvent, car les crédits sont présentés aux derniers jours de la session, aux dernières heures, et nous les adoptons pour ainsi dire sans les approfondir et nous nous en tenons à l'exposé que fait le Ministre lorsqu'il les présente.

J'ai visité un grand nombre de réserves, prenant le soin de m'enquérir de ce qui pourrait être fait en vue de leur amélioration. Les faits exposés par les témoins ne font qu'attester ce que j'ai été à même de constater: l'éducation, le système éducationnel laisse à désirer; il en est de même du système de comptabilité; la formation en général n'est pas ce que nous désirerions. Je le dis et je le répète, c'est parce que les crédits ont été rognés, que les prévisions budgétaires ont été présentées à la dernière minute de la session, nous n'avons jamais eu de preuves suffisantes pour leur donner une attention convenable.

Il y a quatre ans, j'ai demandé la création d'un comité semblable à celui que réclame aujourd'hui M. Ross; un comité pouvant appeler les parties intéressées, y compris les chefs de réserves indiennes, les agents des Indiens et autres en mesure de nous renseigner, et cela non dans un but de critique, car nous savons bien que tous exécutent leur travail le mieux possible avec les moyens à leur disposition; c'est pourquoi nous devrions avoir un comité parlementaire pour les Affaires indiennes afin d'être en mesure de donner à cette importante question toute l'attention qu'il convient.

Monsieur le président, je vous remercie personnellement d'avoir invité ces fonctionnaires. Je crois que vous, plus que tout autre, êtes responsable de leur présence parmi nous.

Le PRÉSIDENT: Mme Nielsen, vu que vous êtes la seule femme membré de ce Comité, je crois que vous devriez dire quelques mots.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, j'ai l'impression d'avoir trop parlé. Peut-être que comme squaw suis-je censée me taire. Je crois avoir abusé du temps du Comité, mais je tiens à assurer aux fonctionnaires qui ont témoigné, que les membres de l'opposition ne font pas seulement que critiquer mais qu'ils cherchent aussi à aider. La critique que nous avons pu présenter était en vue d'aider les Indiens à s'aider eux-mêmes, et aussi de pouvoir mieux comprendre les problèmes de l'administration.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 45, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Je veux rendre témoignage, je suis extrêmement satisfait des résultats obtenus et j'en suis reconnaissant à cette déléation de fonctionnaires qui a comparu devant notre Comité parlementaire. Il ne saurait en résulter qu'une bonne entente plus étroite, et j'ose espérer que le précédent si c'est vraiment un précédent qui a été créé ces jours derniers, servira d'exemple à d'autres groupes parlementaires et à d'autres ministères tout aussi bien.

Je tiens à exprimer mes remerciements et mes félicitations à chacun de ceux qui ont rendu témoignage aujourd'hui, ainsi qu'à M. Léon Frot, secrétaire particulier du Ministre qui a assisté à toute la séance et par son entremise au Ministre et aux autres fonctionnaires chargés de l'administration des Affaires indiennes.

M. MacNICOLL: En ma qualité de seul représentant de l'opposition présente, je désirerais dire quelques mots.

Mme NIELSEN: Ne me comptez-vous pas du côté de l'opposition?

Le président: Il n'y a pas d'opposition au sein du Comité.

M. MacNICOLL: Je vous demande pardon, j'aurais dû dire en ma qualité de seul membre de l'opposition officielle. Je suis très satisfait des renseignements qui ont été fournis, non seulement à nous mais par l'opinion de la presse à tout le pays. Depuis que je fais partie de la Chambre des Communes, les Affaires indiennes semblent avoir été reléguées dans l'oubli. Je me suis toujours fait l'avocat des Affaires indiennes chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Cette occasion ne m'a pas été offerte souvent car les crédits sont présentés aux derniers jours de la session, aux dernières heures et nous les débattions pour ainsi dire sans les approcher et nous nous en tenons à l'exposé que fait le

Ministre lorsqu'il les présente. L'année dernière nous nous sommes réunis au grand nombre de réserves, prenant le soin de m'enquérir de ce qui pouvait être fait en vue de leur amélioration. Les faits exposés par les membres ne font pas attente que j'ai été à même de constater l'éducation, le système éducationnel mis à disposition, il en est de même du système de comptabilité, la formation en général n'est pas ce que nous désirions. Je le dis et je le répète, c'est parce que les crédits ont été réduits, que les prévisions budgétaires ont été présentées à la dernière minute de la session, nous n'avons jamais eu les preuves suffisantes pour leur donner une attention convenable.

Il y a quatre ans j'ai demandé la création d'un comité semblable à celui que réalisa aujourd'hui M. Ross; un comité pouvant appeler les parties intéressées et compter les votes de réserves indiennes, les agents des Indiens et autres en mesure de nous renseigner et cela non dans un but de critique, car nous savons bien que tous excellent leur travail, le mieux possible avec les moyens à leur disposition; c'est pourquoi nous devons avoir un comité permanent pour les Affaires indiennes afin d'être en mesure de donner à cette importante question toute l'attention qu'il convient.

Monsieur le président, je vous remercie personnellement d'avoir traité ces fonctionnaires. Je crois que vous leur avez fait une très responsable de leur présence parmi nous.

Le président: Mme Nielsen, y a-t-il la seule témoin présente de Comité je crois que vous devez dire quelques mots.

Mme Nielsen: Monsieur le président, j'ai l'impression d'avoir trop parlé. Peut-être que comme quatre ans je n'aurais pas eu l'occasion d'être au sein du Comité, mais je tiens à assurer aux fonctionnaires qui ont témoigné que les membres de l'opposition ne font pas seulement que critiquer mais qu'ils cherchent aussi à aider. La critique que nous avons pu présenter était en vue d'aider les Indiens à aider eux-mêmes, et aussi de pouvoir mieux comprendre les problèmes de l'administration, car si nous sommes capables de mieux les résoudre. Le Comité s'ajourne jusqu'à la convocation du président.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 45, pour se réunir le lendemain sur convocation du président.

COMITÉ NATIONAL
CANADIEN

CONSTITUÉ EN
1914

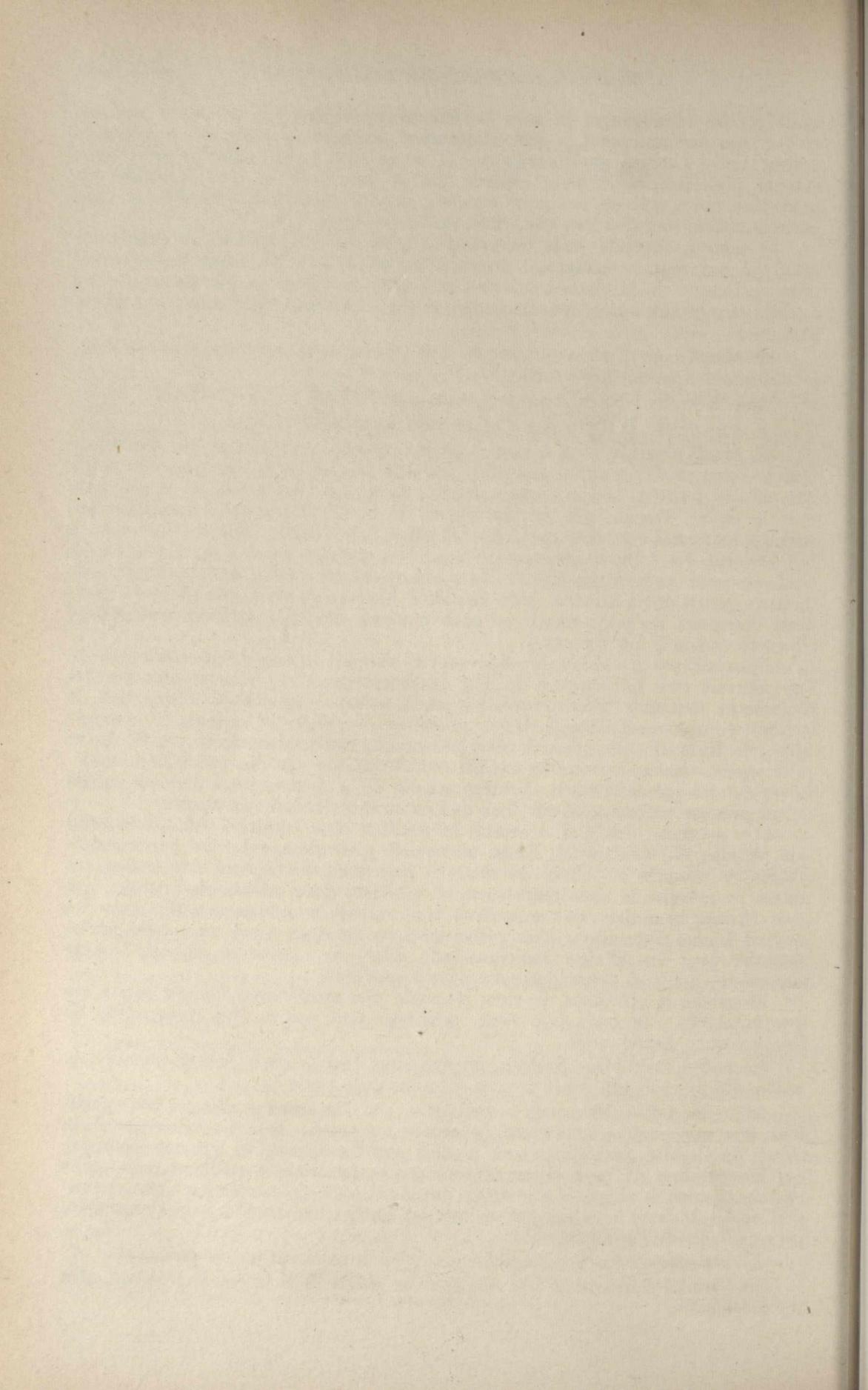
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCES-VERBAUX DE LA

SEANCE DU 10 FÉVRIER 1914

- M. Étienne Fichery, président, Montréal
- M. Ernest Carrière, Montréal
- M. Percy Page, Toronto
- M. John Couflet, Toronto
- Sir Ernest MacMillan, Toronto
- M. Garnard Kenia, Toronto
- Mlle Elizabeth Wood, Toronto
- M. Hermal Woodson
- M. Marcus Adley
- M. J. E. Baxter, Ottawa

IMPRIMERIE
1914



SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 10

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 1944

TÉMOINS:

M. Ernest Fosbery, président, Royal Canadian Academy of Arts;
M. Ernest Cormier, Montréal;
M. Forsey Page, Toronto;
M. John Coulter, Toronto;
Sir Ernest MacMillan, Toronto;
M. Garnard Kettle, Toronto;
Mlle Elizabeth Wood, Toronto;
M. Herman Voaden;
M. Marcus Adeney;
M. J. R. Baxter, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCES-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N. 10

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 1944

TÉMOINS:

- M. Ernest Fahey, président, Royal Canadian Academy of Arts;
- M. Ernest Gouin, Montréal;
- M. Forsey, Page Toronto;
- M. John Gault, Toronto;
- M. Ernest MacMillan, Toronto;
- M. Gerald Hamlin, Toronto;
- Mlle Elizabeth Wood, Toronto;
- M. Norman Voshell;
- M. Marcus Aheney;
- M. J. R. Baxter, Ottawa.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 21 juin 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Castleden, Dupuis, Eudes, Gillis, Mackenzie (*Vancouver-centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Mme Nielsen, MM. Poirier, Purdy, Quelch, Rickard, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—19.

Le président présente les délégués ci-dessous de seize sociétés culturelles au Canada:

M. Ernest Fosbery, président, Royal Canadian Academy of Arts; M. Ernest Cormier, Montréal; Sir Ernest MacMillan, Toronto; M. Forsey Page, Toronto; M. John Coulter, Toronto; M. Garnard Kettle, Toronto; Mlle Elizabeth Wood, Toronto.

M. John Coulter soumet un exposé et les délégués ci-dessus mentionnés ainsi que M. Herman Voaden, M. Marcus Adeney et M. J. R. Baxter sont appelés et interrogés.

Le président se sent indisposé au cours de la séance et M. McDonald (*Pontiac*) le remplace au fauteuil.

Sur la proposition de M. Castleden il est ordonné d'insérer au compte rendu les exposés supplémentaires qui paraissent comme suit:

Exposé de la Royal Academy of Arts.—Appendice "A".

Exposé de la Sculptors' Society of Canada.—Appendice "B".

Exposé du Royal Architectural Institute of Canada.—Appendice "C".

Exposé de la Canadian Society of Painters in Water Colours.—Appendice "D".

Exposé de la Society of Canadian Painters-Etchers & Engravers.—Appendice "E".

Exposé d'un groupe de peintres canadiens.—Appendice "F".

Exposé de la Canadian Society of Graphic Arts.—Appendice "G".

Exposé de la Federation of Canadian Artists.—Appendice "H".

Exposé de la Société des écrivains canadiens.—Appendice "I".

Exposé d'un groupe de musiciens.—Appendice "J".

Exposé de la Canadian Society of Landscape Artists.—Appendice "K".

Exposé du Dominion Drama Festival.—Appendice "L".

Exposé du Canadian Handicrafts Guild—Appendice "M".

Exposé du Canadian Guild of Potters.—Appendice "N".

Exposé du Club des Arts et des Lettres.—Appendice "O".

M. MacNicol, appuyé par M. McNiven, propose un vote de remerciement aux témoins pour les excellents exposés qu'ils ont soumis. Adopté à l'unanimité.

M. Fosbery remercie le Comité d'avoir bien voulu donner aux témoins une occasion de présenter leurs vues et d'avoir écouté avec intérêt et attention.

A midi et 45 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

PROCES-VERBAL

Le Mercredi 31 Mars 1914

La Comitee special de la reconstruction et de l'edification se reunit a deux heures du matin sous la presidence de M. Jackson.

Present: MM. Beane, Cassin, Dumas, Landon, Galt, MacGraw, Law, Cameron, Mackay, McMillan, Poirer, Murray, MacKinnon, M.M. Poirer, Poirer, Gault, Richard, Ross, H. Ross, MacKinnon, M.M. Cameron, Jackson et Landon.

Le president presente les delegues et dresse la liste des delegues de la Comitee.

M. Beane, Poirer, president; Royal Canadian Academy of Arts, M. Poirer, Poirer, Mackay, M. Beane, Mackinnon, Poirer, M. Murray, Landon, M. Galt, Poirer, M. Cameron, Mackay, Poirer, M. Ross, Mackinnon, M. Poirer, Poirer, Galt, Richard, Ross, H. Ross, MacKinnon, M.M. Cameron, Jackson et Landon.

M. John Landon, rapporteur de la Comitee, presente les conclusions auxquelles est parvenu le Comitee. M. Beane, Mackay, M. Poirer, Mackinnon, Poirer, M. Murray, Landon, M. Galt, Poirer, M. Cameron, Mackay, Poirer, M. Ross, Mackinnon, M. Poirer, Poirer, Galt, Richard, Ross, H. Ross, MacKinnon, M.M. Cameron, Jackson et Landon.

Le president se fait entendre et dit que le Comitee se reunira le lendemain.

Sur la proposition de M. Cameron, il est decide que le Comitee se reunira le lendemain.

Exposé de la Royal Academy of Arts - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Exposé de la Société Royale de Canada - 1914

Les secretaires de Comitee
J. P. DOYLE

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 21 juin 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs nous sommes prêts à commencer. Avant d'aborder les questions du jour, je tiens à remercier au nom du Comité, en ma qualité de président, le secrétaire et les reporters officiels de l'excellent travail qu'ils accomplissent. Je sais que nous avons toujours apprécié leurs services mais j'ai particulièrement remarqué la grande somme de travail fournie malgré son petit nombre, par le personnel officiel, y compris les reporters officiels, au cours de la dernière séance qui a duré presque continuellement tout le matin et toute l'après-midi. Je sais que j'exprime vos sentiments en adressant nos remerciements à ces bons fonctionnaires.

Nous avons avec nous aujourd'hui les représentants de différentes sociétés culturelles du Canada. Ces sociétés comprennent environ seize groupes, et elles sont arrivées à faire ce que nous, dans la vie publique, ne sommes pas toujours capables de faire—elles se sont groupées et ont préparé un exposé qui va nous être soumis et qui représente les vues de ces seize sociétés. Permettez-moi de vous présenter lès dames et les messieurs qui sont officiellement présents:

M. Ernest Fosbery, président, Royal Canadian Academy of Arts, qui a grandement participé à la préparation de l'exposé et qui demande que M. John Coulter de Toronto en fasse la lecture; M. Ernest Cormier, de Montréal; sir Ernest MacMillan, de Toronto; M. Forsey Page, de Toronto; M. Garnard Kettle, de Toronto; Mlle Elizabeth Wood, de Toronto, qui est la présidente du comité exécutif et qui a accompli ce travail de consolidation à la suggestion de M. Ernest Fosbery.

En plus de ces dames et de ces messieurs, nous avons d'autres témoins qui seront entendus à leur tour.

Je prie la délégation de vouloir bien m'excuser de ne pouvoir demeurer pendant toute la séance et de ne pas m'en vouloir si je suis obligé de partir dans quelques instants attendu que j'ai un travail important à faire ce matin. Si vous me voyez sortir pendant la lecture de l'exposé ou pendant qu'on vous interroge veuillez donc ne pas croire que c'est par impolitesse. Monsieur Coulter, voulez-vous avoir l'obligeance de lire l'exposé.

M. JOHN COULTER:

EXPOSÉ SUR LES ASPECTS CULTURELS DE LA RESTAURATION CANADIENNE

Le présent exposé est un sommaire de quinze exposés soumis au Comité spécial de la restauration de la Chambre des communes par:

The Royal Canadian Academy of Arts, fondée par acte du parlement en 1882. Elle a pour objectifs: l'encouragement, le perfectionnement et la culture des arts de la peinture, sculpture, architecture, gravure à l'eau forte, gravure et dessin dans leur application aux arts industriels et aux manufactures, et la propagation et le soutien de l'éducation dans tous ces arts.

The Royal Architectural Institute of Canada, qui a obtenu une charte fédérale en 1908. Il a pour objectifs: l'encouragement de la bonne architecture au Canada; le maintien de hauts standards de formation et d'éthique professionnelles.

The Sculptors' Society of Canada, qui a obtenu une charte en 1932 pour cultiver l'art de la sculpture, organiser des expositions au Canada et ailleurs, et servir en capacité consultative dans la construction de monuments commémoratifs.

The Canadian Society of Painters in Water Colours, dont la charte a été accordée en 1936. Elle a pour objectifs: encourager l'aquarelle au Canada; organiser des expositions courantes et permanentes, des conférences et des cours; faire des collections internationales de tableaux, de livres et brochures, d'échantillons et de dossiers; de les publier et de les distribuer, et de collaborer avec les autres sociétés ayant les mêmes buts.

The Canadian Society of Painter-Etchers and Engravers, fondée en 1917, avec charte fédérale depuis 1934. Elle a pour but de propager l'art des fines gravures à la main et l'échange de connaissances et de méthodes.

The Canadian Group of Painters, incorporé en 1936, pour encourager une collaboration plus étroite entre les artistes canadiens qui se spécialisent en paysages canadiens et l'amélioration de leur technique.

The Canadian Society of Graphic Arts, incorporée en 1933 pour encourager les arts graphiques originaux (y compris l'art des annonces, des illustrations de livres et magazines et de dessin industriel); pour en faciliter l'étude pratique et disséminer les renseignements utiles qui s'y rapportent.

The Federation of Canadian Artists, formée en 1941. Elle a pour but d'encourager tous les artistes canadiens, les critiques et les travailleurs professionnels à mettre leurs intérêts en commun; à exprimer le point de vue artistique dans la vie nationale; elle a aussi pour but d'encourager le public à contribuer à l'entretien des galeries, musées et sociétés artistiques.

The Canadian Authors' Association, formée en 1921 dans un but d'intérêt mutuel, pour protéger les intérêts des auteurs canadiens et entretenir un haut degré d'idéal et de pratique dans la profession des lettres.

La Société des écrivains canadiens, fondée en 1936 pour grouper en association les écrivains canadiens-français en vue de servir et de défendre la littérature canadienne.

The Music Committee, formé sur l'invitation du président de la Royal Canadian Academy pour participer à la présentation du présent exposé. Son but est de proposer un programme relatif à la musique dans la restauration nationale. Ces propositions sont appuyées par la *Canadian Performing Rights Society* et la Fédération des professeurs de Musique du Canada.

The Canadian Society of Landscape Architects and Townplanners, fondée en 1934 dans le but de propager les arts d'architecture paysagiste et d'urbanisme; d'enrôler ceux qui, par leur profession ou leur emploi civil, ont des buts similaires; et de fournir une source officielle de renseignements sur ces arts au Canada.

The Dominion Drama Festival, qui a obtenu une charte royale en 1938. Cette société s'occupe de la propagation et de l'encouragement des représentations dramatiques dans les collectivités canadiennes.

The Canadian Handicrafts Guild, incorporé par une loi fédérale en 1906; possède des succursales et des affiliations dans tout le Canada. C'est une société bénévole ayant pour but d'encourager les métiers manuels au Canada.

The Canadian Guild of Potters, organisé en 1936. Il a pour but l'amélioration des normes en céramique canadienne; l'utilisation des argiles et autres

matériaux canadiens; le perfectionnement du goût public en ce qui concerne les arts et industries de la céramique; et la collaboration dans les projets analogues.

The Arts and Letters Club, fondé en 1908. Il a pour but de propager les arts de la littérature, de l'architecture, de la musique, de la peinture, de la culture et du théâtre.

SOMMAIRE

Clef de voûte de l'armature économique

L'art créateur occupe une place prépondérante dans l'économie de toute la nation.

L'influence qu'exercent les beaux arts se fait sentir dans les travaux commerciaux et étend ses ramifications dans les métiers et les services.

Les manufactures dépendent autant de l'art du dessinateur que des capitaux, de la main-d'œuvre et des matières premières. La construction, qui est probablement la plus grande source de main-d'œuvre, dépend de l'art de l'architecture. L'imprimerie et les services de publication dépendent du journalisme et de l'illustration. La radio, et tout ce qu'elle implique en matière de main-d'œuvre technique, de lancement des affaires et de prospérité publique, ne peuvent fonctionner que grâce aux talents littéraires, musicaux et dramatiques. Le transport et le tourisme, l'agriculture, les mines et la distribution des ressources naturelles sont liés d'une manière moins évidente mais néanmoins réelle à l'énergie artistique par l'intermédiaire des annonces.

Les sources essentielles de toutes ces activités devraient occuper sérieusement l'attention du gouvernement. L'emploi d'un grand nombre d'hommes et de femmes dans les domaines rattachés aux arts aiderait beaucoup à donner du travail à tout le monde après la guerre.

(NOTE.—Un supplément du présent exposé donne des statistiques indiquant la propagation de l'influence artistique dans l'embauchage en masse.)

Encouragement

Aucun pays ne prête moins d'attention aux questions artistiques que le Canada. Des mesures à bon escient remédieraient facilement à cet état de choses. De nombreux états modernes en offrent l'exemple.

Depuis près d'un siècle la France a basé sa prospérité interne et son prestige extérieur sur un plan d'encouragement à ses dessinateurs. Chaque penseur original, depuis le couturier jusqu'à l'ingénieur, a trouvé non seulement des opportunités mais des encouragements par suite de l'intérêt public. Dans les derniers vingt-cinq ans la Suède a propagé une idée au moyen d'une devise nationale: "L'art dans les plus petites choses." Cette devise a été adoptée par toutes les industries, tous les services de construction et de transport. Elle a donné un nouvel essor à toutes les activités et fait de la Suède une puissance culturelle mondiale. Au Danemark le gouvernement a activé ses industries par des subventions aux manufacturiers dans le but déterminé de créer un actif national par l'originalité des plans et devis. Plus récemment, en temps de guerre, le Parlement britannique a voté de gros crédits pour encourager la musique et les arts avec l'intention de réaliser l'idée exprimée par la nouvelle devise nationale: "Le meilleur pour le plus grand nombre."

Au moyen de mesures encourageantes du même genre de la part du gouvernement, le Canada, avec ses vastes ressources naturelles, pourrait se créer une belle culture en même temps qu'une situation mondiale sans pareille dans le domaine de l'expansion industrielle et des exportations. L'exemple de Québec, qui accorde des bourses aux jeunes artistes de talent, pendant leurs études, devrait servir d'inspiration à tout le Canada. Le gouvernement devrait fournir les moyens à ces jeunes gens, ainsi qu'à tous les étudiants, de poursuivre leurs études.

Répartition des opportunités au Canada

Il est nécessaire de mieux répartir dans tout le Canada certaines choses qui ne sont à présent qu'à la portée d'un petit nombre. Des millions de Canadiens n'ont jamais vu l'œuvre originale d'un peintre célèbre ou assisté à un concert symphonique ou vu une pièce jouée par des artistes de profession. Des millions n'ont ni l'occasion de donner plein jeu à leurs talents naturels ni celle de les développer dans leur pleine mesure par des études supplémentaires. D'un autre côté, des milliers d'esprits professionnels et créateurs ont un champ d'action si limité qu'ils sont obligés de se livrer à des travaux mal adaptés à leurs talents. Leur énergie se consume ainsi dans le désappointement.

Et pourtant il est possible d'établir la stabilité par des mesures convenablement coordonnées. Le gouvernement fédéral n'aurait qu'à enrôler les services de tout le monde, pour la prospérité du peuple, en temps de paix comme en temps de guerre.

Le Canada aux yeux du monde extérieur

La politique extérieure embrasse d'autres domaines que la politique. Aux yeux du monde et de l'histoire, aucun pays ne peut se permettre de négliger son prestige culturel. Le Canada, en tant que nation, ne s'est pas encore rendu compte des aspects culturels de sa place dans le monde. Il devrait honorer ses hommes de talent au sein du pays et les faire connaître à l'étranger.

La méthode

L'inauguration, par le gouvernement, d'un courant d'idées parmi les Canadiens, servirait à mettre les choses en marche. Il faudrait dépenser de l'argent, mais le plus grand stimulant serait l'*attitude* du gouvernement à l'égard des questions culturelles, indiquée par les travaux, la publicité et les preuves d'intérêt.

Nous soumettons ci-dessous un programme d'expansion culturelle à l'égard de la transition de l'économie de temps de guerre à celle de temps de paix:

Programme de restauration et de rétablissement

(Pour plus de commodité ce sommaire est divisé en trois parties: 1 Organisme d'Etat; II. Centres collectifs; III. Les arts dans la vie nationale.)

1. ORGANISME D'ÉTAT

Organisme d'Etat—Création d'un organisme d'Etat pour diriger toutes les activités culturelles; comme noyau et centre de rayonnement pour les questions d'importance créatrice; comme centre d'information; comme porte d'entrée pour toutes les institutions et sociétés cherchant à soumettre directement leurs vues sur les idées concernant leurs projets. Il s'occuperait également, non seulement des beaux arts visuels, mais des affaires relatives aux arts de l'architecture, littérature, musique, industrie, théâtre, et celles des métiers ainsi que de toutes les questions esthétiques usuelles concernant le consommateur. Les professions artistiques, autant que les autres producteurs primaires, ont besoin à l'occasion, de lois, de lieu de consultation et de protection. Il n'existe aucun bureau à cet effet.

Les opinions varient sur le mode d'organisation, mais nous convenons tous qu'un organisme de ce genre devrait être créé le plus tôt possible.

II. CENTRES COLLECTIFS

Centres collectifs.—Il existe deux raisons urgentes et fondamentales en faveur de la création générale de centres collectifs.

(a) *L'occasion qu'ils offrent d'effectuer l'unité nationale au moyen des arts*

Il est nécessaire de distinguer entre l'éducation propre, qui est du ressort provincial, et une culture nationale.

Les systèmes d'éducation varient selon les provinces et dans certains cas considérablement, de sorte que l'unité culturelle, par dessus toute ces différences, devient une nécessité.

Elle ne peut être effectuée qu'au moyen des arts.

Les arts, par leur nature universelle, planent au dessus des différences ethnique, politique et économique et des intérêts de classes ainsi que des préjugés de partis.

Nous en concluons que l'unité nationale peut être réalisée au moyen des arts. C'est là une de leurs importantes fonctions au Canada de nos jours.

(b) *Avantages sociaux découlant de ces centres*

Beaucoup de gens dans nos districts ruraux et éloignés souffrent de l'isolement et d'un sentiment de frustration. Le centre collectif remédierait à cet état de choses. Si on peut en créer des centaines un peu partout et si le gouvernement leur fournit des services de civisme et de culture, nous porterons la stabilité et le contentement dans nos collectivités rurales et isolées. Elles trouveront un soulagement à la monotonie, l'ennui et l'isolement dans des salles bien éclairées et bien chauffées où régnera la gaieté. Il y aura moins de tendance à quitter la campagne pour les grandes villes.

Etant plus heureux, nos gens produiront davantage. Dans l'industrie, ce fait est démontré par des recherches scientifiques.

Un grand nombre d'amusements pour les habitants du voisinage peuvent être organisés au centre.

On pourra créer une meilleure entente entre les différentes parties du Canada; entre l'Est et l'Ouest; entre les sections françaises et les sections anglaises du pays en organisant dans ces centres des forums civiques et des groupes d'éducation adulte, des conférences et des expositions destinées à expliquer une collectivité aux autres, et particulièrement au moyen de représentations, de concerts, de vues animées et d'expositions artistiques—attendu que l'art est le meilleur moyen d'amener les gens à s'entendre.

Dans ce but, nous soumettons le plan suivant comme l'une des méthodes les plus complètes et les plus efficaces pour faire adopter les arts par les Canadiens dans leur mode d'existence.

Plan—Les collectivités ou les paroisses elles-mêmes devraient prendre l'initiative dans la création de ces centres si le projet doit réussir. Les méthodes adoptées pour l'encouragement de la formation professionnelle pourront être employées; le gouvernement devra y consacrer une somme de dix millions de dollars (\$10,000,000), sur laquelle toute collectivité, sans tenir compte de son importance, aura droit à une subvention pour l'aider à créer ce centre, et la collectivité et la province devront être prêtes à contribuer au prorata.

L'organisme d'Etat chargé de l'affaire devra essayer d'intéresser au moins vingt-cinq villes à la création de grands centres collectifs.

Ces grands centres collectifs pourront comprendre au moins en partie:

- (a) Un musée d'art, pour toutes sortes d'expositions, y compris les métiers; un atelier de métiers manuels; un atelier outillé pour la lithographie, la peinture sur toile et la peinture murale, etc.; des salles pour les travaux des enfants et les classes d'art; des salles pour l'entreposage, l'assemblage, et les bureaux nécessaires.
- (b) Une bibliothèque, bibliothèque municipale dans les grands centres. Les petits centres et les districts ruraux seront desservis par les bibliothèques de comté ou de région comme le propose le *Canadian Library Council*.

- (c) Un grand auditorium pour les représentations de théâtre, les ballets, les symphonies et les concerts de tout genre. On pourra l'employer également pour les conférences et les réunions.

Chaque centre coûtera au moins \$250,000 dont le gouvernement fédéral paiera au moins la moitié.

On devra s'efforcer de créer au moins cinquante centres dans de petites villes avec toutes les installations ci-dessus mais sur une moins grande échelle. Ces centres auront également des lieux de récréation.

Chacun de ces centres coûtera de \$50,000 à \$100,000.

Finalement, on devra créer au moins 500 centres dans les petites collectivités, à environ \$20,000 chacun, outillés pour servir les besoins de chaque collectivité.

Ces centres serviront la vie culturelle de la collectivité et formeront le complément du système d'éducation; chacun sera un centre de distribution pour le district, c'est-à-dire pour les usines, les clubs, les écoles et les collectivités rurales.

Les auditoriums, s'ils sont bien outillés, pourront servir à des représentations locales de Petit Théâtre ainsi qu'à des concours fédéraux de Drama Festival. (Voir l'exposé du Dominion Drama Festival).

Chaque centre devrait être embelli au moyen d'installations artistiques permanentes, y compris fresques, etc.

Le coût total de ce programme pour le gouvernement est de \$10,000,000.

Activités—Dans le centre desservant les petites collectivités, il faudra probablement organiser des activités sociales et des sports; les grandes villes ont d'autres moyens de s'amuser et le besoin d'aide est moins urgent.

Mais même dans les plus petites collectivités, les activités qui encouragent le civisme et qui contribueront à enrichir la vie culturelle et adulte doivent être au premier plan. Autrement, la salle devient tout simplement une salle de réunion et de sports.

Les résultats aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne indiquent que si le centre doit jouer ce plus grand rôle, il faut qu'il ait une direction et une aide centrales. Sans services le centre collectif devient stérile.

Services—Il existe à présent trois services nationaux qui devraient fonctionner par l'entremise de ces centres de culture.

L'organisme d'Etat recommandé dans la Partie I devrait servir à coordonner ces trois services. Cela aurait l'avantage supplémentaire de mettre les services musicaux et théâtraux sous sa juridiction.

1. *Galerie nationale*. Il sera nécessaire d'augmenter considérablement ses services pour assembler des centaines d'expositions de tout genre et de les faire circuler parmi les centres.

Il faudra un plus gros personnel—y compris des employés ambulants et des conférenciers—et une grosse augmentation de subvention annuelle. Un nouveau musée national construit avec assez de place pour l'entreposage, l'assemblage et l'emballage, un atelier de réparation, des bureaux et des salles d'exposition sera également nécessaire pour mettre un tel programme à exécution. Les métiers manuels nécessiteront des bureaux centraux et un entrepôt, etc., qui devraient faire partie du nouvel édifice. (Voir mémoire du Canadian Handicraft Guild).

2. *Office national du film Board*. L'Office du film pourrait facilement augmenter ses circuits et ses services pour faire le tour de ces centres collectifs. Il lui serait nécessaire d'avoir une petite pièce dans chaque centre pour son matériel et les réparations.

3. *La Société Radio-Canada*. Elle pourrait organiser des concerts et des pièces de tout genre, conférences, etc. Un personnel spécial au sein de la Société

sera essentiel pour cela. Mais outre ces trois services, il sera nécessaire de fournir des équipes d'amusement et de concert pour les centres. Ces équipes pourraient voyager par camion et par autobus, comme les acteurs et musiciens envoyés aux petites collectivités en Grande-Bretagne par le conseil d'encouragement de la musique et des arts. Le projet de l'Arts and Letters Club d'employer à ces occupations les démobilisés des deux sexes offre un moyen bien défini de mettre sur pied ces services récréatifs en l'espace de quatre ans.

Coût d'exploitation—Des subventions seraient nécessaires à l'entretien et à l'exploitation de centres locaux, si l'on veut que ces centres répondent aux fins récréatives et culturelles exposées ci-dessus. Il faut aux bibliothèques les services de bibliothécaires d'expérience; il faut aux galeries des beaux-arts, aux salles de théâtre et de concert, un personnel permanent.

Une estimation du coût annuel des seules bibliothèques figure dans le rapport du docteur Sanderson, bibliothécaire en chef des bibliothèques municipales de Toronto, intitulé: "Libraries in the Post-War World."

Nécessité d'une enquête—Il est recommandé au Gouvernement d'accorder une subvention de \$25,000 aux fins d'une enquête sur la situation des centres récréatifs actuels au Canada, et sur les besoins des localités qui envisagent présentement la construction de pareils centres. Les résultats de cette enquête devraient paraître sous forme d'un manuel à la portée de tous les organismes intéressés. (Voir les mémoires de l'Arts and Letters Club et de la Federation of Canadian Artists.)

III—LES ARTS DANS LA VIE NATIONALE

L'originalité de pensée et l'activité créatrice sont des ressources naturelles de première importance. Impossible de multiplier, chez nous et à l'étranger, les agréments de l'existence sans favoriser directement l'éclosion des arts.

L'artiste en tant que producteur; l'influence des arts sur le bien-être national, le commerce et les relations publiques; les institutions centrales qui desservent également l'artiste et le public—toutes ces questions devraient être étudiées par ordre d'importance.

Le degré de culture artistique se mesure à la qualité des travaux publics et à l'expression de l'esprit national.

Suit une liste de projets proposés:

1. *Développement des terres*.—La santé et le bien-être de la population tout entière dépendent essentiellement des commodités dont elle dispose en matière de récréation active et passive. Ce domaine embrasse l'entretien de parcs naturels ainsi que la délimitation, l'exploitation et l'organisation des autres espaces découverts par les moyens suivants:

- (a) La circonscription et l'ornementation, sous une direction professionnelle, de parcs, d'avenues et de terrains de propriété nationale.
- (b) L'ouverture de parcs, de terrains de jeu pour les enfants et d'espaces en plein air, ainsi que l'embellissement de ces endroits par les constructions nécessaires ou décoratives d'usage.
- (c) La création de jardins botaniques bien situés.

L'architecture paysagiste emploie un grand nombre d'ouvriers, expérimentés ou non, et leur influence s'exerce jusque sur le métier de la construction et l'agriculture.

(Voir le mémoire de la Canadian Society of Landscape Architects & Town Planners.)

2. *Habitation et urbanisme*.—(a) Les propositions antérieurement soumises au Comité consultatif de la Restauration par le Royal Architectural Institute en matière de logement sont approuvées.

(b) Il faudrait encourager une construction ou une reconstruction scientifique des villes. L'urbanisme bien conçu embrasse tous les arts. Le premier pas serait l'élimination des taudis.

(Voir le mémoire de la Canadian Society of Landscape Architects & Town Planners.)

3. *Institutions nationales.*—Les institutions et services centraux dont la portée s'exerce sur tout l'ensemble de la vie culturelle au Canada devraient être grandement développés et de nouvelles institutions créées pour dispenser les services non disponibles actuellement.

(a) *Centre national de culture orchestrale.*—Fondation d'un centre national de culture orchestrale.

Dans les pays où la musique est devenue un élément essentiel et quotidien de la vie populaire, les Gouvernements ont institué des octrois et des centres de musique nationale.

L'intérêt prodigieusement accru que porte à la musique le peuple canadien exige que le Gouvernement reconnaisse dans la musique l'un des plus importants facteurs du bien-être et du progrès de notre pays à l'avenir.

Un centre national de culture orchestrale, où seraient formés des musiciens, des compositeurs et des chefs d'orchestre, et l'octroi aux orchestres provinciaux de secours financiers basés sur les gratifications locales, non seulement donneraient de l'emploi permanent à plusieurs musiciens, mais hausseraient le niveau de la vie et du goût artistique au Canada.

(Voir le mémoire du Music Committee.)

(b) *Théâtre d'Etat.*—Fondation d'un théâtre d'Etat où seraient données des représentations musicales et dramatiques professionnelles. A ce théâtre pourrait faire pendant une chaîne de théâtres régionaux, subventionnés par l'aide du Gouvernement fédéral de concert avec les municipalités qui assumeraient leur administration et leur entretien.

(Voir les déclarations du Music Committee et du Dominion Drama Festival.)

(c) *Bibliothèque nationale.*—Création, à Ottawa, d'une bibliothèque nationale dont les livres pourraient circuler au Canada et dont un service assurerait l'envoi aux bibliothèques publiques de l'étranger des meilleurs ouvrages canadiens afin de faire mieux connaître notre pays.

(Voir la déclaration de la Canadian Authors Association.)

La méthode exposée par le Canadian Library Council a notre appui.

(d) *Galerie nationale.*—Expansion de la Galerie nationale par la construction d'un édifice plus vaste et à l'épreuve du feu pour loger les collections nationales, et l'augmentation de ses crédits pour services de renseignements, expositions circulantes, et le reste. Dans le Miers and Markham Report de 1932 sur les musées du Canada, on lit ce qui suit: "Envisagé individuellement, il est absolument extraordinaire de constater que le Canada dépense moins pour l'ensemble de ses 125 musées que ne dépensent sur un seul de leurs grands musées la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Etats-Unis... La Grande-Bretagne et les Etats-Unis dépensent 14 cents par tête sur leurs musées et leurs Galeries nationales; le Canada, moins de 5 cents par tête par année."

(Voir le projet détaillé de logement des collections nationales dans le mémoire de la Royal Canadian Academy.)

- (e) *Archives nationales*.—Agrandissement des Archives nationales pour accroître les services d'exposition, de classement et de renseignements.
(Voir les mémoires de la Royal Canadian Academy et de la Sculptors' Society of Canada.)
- (f) *Imprimerie nationale*.—Expansion des services de l'Imprimeur du Roi pour faciliter et mettre à jour la publication des ouvrages édités, tels que les rapports du ministère des Mines sur les beaux-arts, la musique, l'ethnologie et l'artisanat, et les brochures historiques des Archives nationales.
- (g) *Office national du film*.—Poursuite et expansion, comme service du temps de paix, de l'activité de l'Office national du Film, actuellement administré par le ministère des Services nationaux de guerre.
- (h) *Associations à charte*.—Subventions convenables aux associations d'utilité publique:

(1) Certains organismes participants proposent l'octroi de subventions aux groupements auxquels une loi du Parlement ou une charte confère des responsabilités bien définies envers le public, et l'octroi de subsides à toute association culturelle à charte fédérale qui, par sa constitution ou son activité, favorise l'embauchage et la hausse des niveaux de vie. La Royal Canadian Academy sollicite une augmentation de ces subsides.

(2) L'octroi de subsides proportionnels à un centre national de culture orchestrale, conformément à l'article 1 (a) du mémoire sur la musique.

(Voir les mémoires de la Royal Canadian Academy, de la Canadian Society of Painter-Etchers and Engravers, de la Canadian Society of Painters in Water Colour et du Music Committee.)

4. *Arts industriels*.—Perfectionnement du dessin industriel par:

- (a) L'adoption de lois assurant la protection effective des dessinateurs canadiens.

Les lois concernant les brevets, telles que les établit la convention de Berne, protègent en principe l'artiste qui est l'auteur d'un dessin. Mais dans la pratique, le pillage et le plagiat des dessins s'effectuent sur une grande échelle (1) dans les pays qui ne sont pas signataires de la convention, et (2) dans les pays où les dessinateurs sont trop éloignés pour protester avec succès.

Cet état de choses n'a pas sur le dessinateur canadien le seul effet de lui dérober ses dessins, mais il constitue un moyen tellement simple d'importation de dessins qu'il nuit à l'emploi des Canadiens ou ravale leur activité à la tâche inférieure et indigne d'adapter les dessins des autres.

L'effet s'exerce aussi sur le commerce extérieur des articles manufacturés, de telle sorte que, étant donné le coût élevé de la production, le Canada ne peut concurrencer les autres pays dans le domaine des dessins en série; il pourrait le faire avec des dessins uniques et de haute qualité.

Les mesures adoptées pour favoriser l'originalité en matière de dessin industriel pourraient exiger que toute marchandise porte le nom du dessinateur. L'application de ces mesures ne serait pas plus difficile que celle de la loi qui exige actuellement que certaines denrées importées soient marquées du nom du pays d'origine.

- (b) *Immunités*: (1) Allègement d'impôt pour permettre aux arts industriels de favoriser les progrès du dessin au Canada. (2) Utilisation d'une certaine partie des surplus de bénéfices à l'élaboration de projets pour l'après-guerre.

(Voir le mémoire du Royal Architectural Institute.)

(c) Encouragement aux recherches industrielles en vue d'une collaboration plus étroite entre le dessinateur et le manufacturier canadiens.

(d) Expansion de la formation technologique en dessin industriel.

(Au sujet du Dessin industriel, voir les déclarations de la Royal Canadian Academy, du Royal Architectural Institute, de la Canadian Society of Graphic Arts, de la Sculptors' Society of Canada, des Canadian Painter-Etchers and Engravers, du Canadian Group of Painters, de la Canadian Guild of Potters, et de la Canadian Society of Painters in Water Colour.)

5. *Expansion et recherches*

(a) Découverte et exploitation des carrières d'argile céramique pour l'usage commercial, et exploitation d'autres ressources naturelles utiles en art industriel.

(b) Perfectionnement des recherches et de l'expérimentation technologiques en ce qui concerne les arts industriels, les arts et métiers, et tout ce qui se rapporte aux arts.

(c) La chasse au talent sous forme de concours nationaux de musique et d'autres arts.

(d) Bourses et prix nationaux pour l'étude des arts purs et des arts appliqués; secours et enseignement aux étudiants en musique.

6. *Rétablissement immédiat*

(a) *Rétablissement dans les arts industriels.*—L'absorption d'une grande partie de la main-d'œuvre des deux sexes, démobilisée de l'industrie ou des autres services de guerre, pourrait s'accélérer par l'adoption de mesures économiques en faveur des arts domestiques et autres:

(1) Au moyen de prêts ou de subventions du Gouvernement accordés à de petites entreprises d'arts industriels et aux coopératives de métiers.

(2) Grâce à l'expansion, dans les limites du présent régime d'enseignement, des cours supérieurs d'artisanat. On pourrait s'entendre à cette fin avec les ministères provinciaux d'instruction publique, comme on le fait maintenant pour la formation professionnelle en général.

(b) *Rétablissement dans les services locaux.*—Le rétablissement des démobilisés dans le personnel affecté au service des centres d'amusement locaux.

(Voir le mémoire de l'Arts and Letters Club.)

7. *Expansion*

(a) *Information nationale.*—Services d'information publique pour instruire la population en matières culturelles, susciter l'intérêt aux œuvres canadiennes et encourager les efforts. Un bureau d'information tel que le propose le mémoire du Music Committee embrasserait tous les arts que doit englober ce service essentiel.

L'usage de dictons populaires comme celui-ci, en Suède: "L'art dans les plus petites choses", ou cet autre, en Angleterre: "Le meilleur pour le plus grand nombre", serait un moyen de rallier aux arts l'intérêt général.

(b) *Relations étrangères.*—L'art national devrait servir la cause de la bonne entente.

Les Etats-Unis, par leur Committee for Cultural Relations, division du Secrétariat d'Etat américain, ne négligent rien à l'étranger.

Par l'intermédiaire du British Council, qui relève du Foreign Office, la Grande-Bretagne se sert de ses relations culturelles comme moyen de diplomatie. A ces fins, le Parlement britannique a voté huit millions de livres en 1943.

Les nations soviétiques, par l'entremise de leurs ambassades, des Conseils de bonne entente et de missions spéciales, cherchent à jeter les bases de la bonne entente culturelle dans le monde.

Le Canada, en temps que nation, n'a pas encore adopté de politique à cet égard. Les quelques expositions et émissions radiophoniques spéciales qui sont parties de notre pays étaient loin d'être satisfaisantes. Nous recevons plus que nous ne donnons. (Il ne faut pas négliger cependant les efforts que fait depuis longtemps en ces matières la Galerie nationale.)

Le Comité spécial de la restauration est donc invité, s'il en a le pouvoir, à recommander non seulement l'expansion, à l'étranger, des expositions, concerts et dons d'œuvres d'art supérieures, mais l'adoption d'une politique précise ayant pour objet de faire connaître à l'extérieur, par tous les moyens possibles, la mentalité canadienne. Il faut agir incessamment.

Conclusion

Les associations au nom desquelles est soumis le présent mémoire comprennent que la principale tâche du Comité de la restauration est de résoudre le problème de l'embauchage d'après-guerre, et elles sont donc d'avis que tout projet, adopté sur leur proposition ou autrement, devrait être envisagé par le ministère de la Reconstruction en fonction de son apport aux valeurs culturelles et permanentes du pays.

Le tout respectueusement soumis,

Ernest Fosbery, président de la Royal Canadian Academy of Arts.

Forsey Page, président du Royal Architectural Institute of Canada.

Florence Wyle, présidente de la Sculptors' Society of Canada.

Caven Atkins, président de la Canadian Society of Painters in Water Colour.

Nicholas Hornyansky, président de la Canadian Society of Painter-Etchers and Engravers.

Isobel McLaughlin, présidente du Canadian Group of Painters.

Laurence Hyde, président de la Canadian Society of Graphic Arts.

Lawren Harris, président de la Federation of Canadian Artists.

John Murray Gibbon, président honoraire de la Canadian Authors' Association.

Norman Wilks, président du Music Committee.

L. A. Dunnington-Grubb, président de la Canadian Society of Landscape Architects and Townplanners.

H. C. Osborne, président de la Dominion Drama Festival.

John Murray Gibbon, président de la Canadian Handicrafts Guild.

Kathleen Towers, présidente de la Canadian Guild of Potters.

G. T. Pepall, président de l'Arts and Letters Club.

Mgr Olivier Maurault, C.M.G., président de la Société des Écrivains canadiens.

et appuyé par le Congrès canadien des Métiers et du Travail.

SUPPLÉMENT

Statistique indiquant l'influence croissante des arts sur l'embauchage intégral. (Ces chiffres sont tirés de données officielles et d'estimations sérieuses.)

1. Arts plastiques, etc.

The Royal Canadian Academy, 114 membres plus 118 exposants qui ne sont pas membres (1943).

The Federation of Canadian Artists, 404 membres.

The Canadian Group of Painters, 45 membres plus 25 exposants qui ne sont pas membres (1944).

The Canada Society of Painter-Etchers and Engravers, 52 membres plus 40 exposants qui ne sont pas membres (1944).

The Canadian Society of Graphic Arts, 58 membres plus 45 exposants qui ne sont pas membres (1944).

The Canadian Society of Painters in Water Colour, 39 membres plus 160 exposants qui ne sont pas membres (1944).

Plus les groupements provinciaux et locaux—par centaines (certaines associations provinciales, telles que l'Ontario Society of Artists, etc., exercent une grande influence).

Main-d'œuvre: Des milliers de personnes travaillent à la fabrication de la peinture, des toiles, du carton à dessin, du papier, et des différents autres articles et fournitures nécessaires en art plastique.

Galleries: Les expositions emploient de nombreux gardiens d'exposition, emballeurs, charpentiers, et autres ouvriers. Au Canada, 127 musées sont ouverts au public (les galeries commerciales non comprises).

2. Arts de la construction

The Royal Architectural Institute, 950 membres plus des centaines de dessinateurs, de traceurs, d'étudiants et d'adjoints dans les bureaux des architectes enregistrés ou des compagnies industrielles.

Main-d'œuvre: Les métiers de la construction et les entreprises associées sont peut-être, à eux seuls, la plus grande source d'emploi au pays.

The Canadian Society of Landscape Architects and Town Planners, 16 membres.

Main-d'œuvre: Des entreprises comme l'ouverture des parcs et de jardins publics emploient des milliers de maçons, de paveurs, de jardiniers et d'autres ouvriers. Un urbanisme scientifiquement conçu entraînerait l'embauchage de plusieurs milliers additionnels.

The Sculptors' Society of Canada, 12 membres plus 13 exposants qui ne sont pas membres (1944).

Main-d'œuvre: L'art industriel, en tant qu'il se rapporte à l'industrie de la construction, est une source d'emploi de première importance en matière, par exemple, de plâtrage, de menuiserie, de céramique et de plastique. La sculpture pure est une source irrégulière d'emploi, dans le domaine de la taille des pierres, de la fonderie et du plâtrage.

3. Musique

Musiciens inscrits à la Musicians Protective Association, 5,000 membres. Federation of Music Teachers of Canada, 2,000 membres plus beaucoup de personnes qui ne sont pas membres. Nombre de compositeurs canadiens inscrits à la Performing Rights Society, 60.

Main-d'œuvre: Plusieurs centaines de personnes sont employées à la publication, à la distribution, aux services techniques de radiodiffusion, à la réalisation de concerts ainsi qu'à la fabrication et à la distribution des instruments.

Salle de concert.—Travaillent dans ces salles plusieurs électriciens, placiers, machinistes, etc.

4. Littérature

Canadian Authors Association, 740 membres plus un grand nombre d'écrivains qui ne sont pas membres.

La Société des Écrivains canadiens, plus de 300 membres.

Journalisme: Des milliers travaillant à la rédaction des journaux, périodiques, brochures et articles de publicité.

Main-d'œuvre: Impression, publication, reliure, lithographie, gravure, stéréotypie et arts connexes, 37,594.

5. Arts industriels

Nombre de firmes dont les produits manufacturés sont à base de modèles, de dessins, etc., 3,000 à 4,000. (Plusieurs d'entre elles emploient des artistes à

l'adaptation des dessins. Rares sont celles, au Canada, qui demandent à leurs artistes des dessins absolument originaux.)

Main-d'œuvre: Presque tous les employés de ces manufacturiers sont directement ou indirectement compris.

Nombre d'articles d'expérience employés à la publicité dans la magazine, les affiches, les journaux, les brochures, etc., 5,000. (C.S.P.-E. & E.)

Main-d'œuvre: Nombre de graveurs, typographes et autres ouvriers employés à la reproduction des dessins graphiques, 50,000 à 75,000. (C.S.P.-E. & E.)

6. Artisanat

Canadian Handicrafts Guild et sociétés affiliées, 1,806 membres.

Nombre d'artisans qui exposent ou vendent leurs produits par l'entremise du C.H.G., 2,500.

Nombre de personnes qui, à titre individuel, profitent des services spéciaux d'artisanat offerts par les magazines, 3,000,000 (d'après l'enquête confiée à M. Murray Gibbon par le C.H.G.).

Canadian Guild of Potters, 83 membres.

Main-d'œuvre: Nombre d'employés dans les arts céramiques, 2,881 (1941).

Nombre de personnes employées régulièrement ou à temps partiel à l'artisanat:

Dans Québec, 80,000 (à l'exclusion des travaux à l'aiguille). (Renseignement communiqué par le Publiciste de la province de Québec.)

En Ontario, 50,000 (y compris les arts domestiques). Dans les autres provinces: (approximativement) plusieurs milliers.

Main-d'œuvre: Plusieurs milliers sont employés indirectement par l'artisanat à la fabrication de la laine, de la toile, de l'argile, des teintures, des vernis et autres produits chimiques, à l'extraction et à la fonte des minéraux, etc. (Les seuls métiers secondaires qui se rapportent aux textiles, 75,000.)

7. Théâtre

Canadian Drama Festivals, nombre de sociétés participantes (1938), 110.

Nombre d'acteurs, directeurs, monteurs et machinistes engagés par ces sociétés, 1,650.

Théâtres commerciaux: n'emploient presque aucun acteur et dessinateur canadien.

Théâtres locaux: La construction de salles urbaines et rurales contribuerait à la renaissance du théâtre et emploierait des milliers d'acteurs, auteurs, directeurs, dessinateurs et machinistes.

Radiodiffusion: Nombreux acteurs, conférenciers, etc., et même musiciens, employés à la réalisation des programmes culturels et commerciaux.

Main-d'œuvre: Un grand nombre seraient employés à l'entretien, au montage, à l'éclairage et à la construction des théâtres et des salles locales.

8. Arts de la réclame

Etalage des marchandises, disposition des vitrines, expositions.

Des centaines de peintres, de sculpteurs, etc., expérimentés sont actuellement employés à ces occupations.

Main-d'œuvre: mouleurs de plâtre, menuisiers, peintres de métier, etc., travaillant d'après un modèle: (environ) des milliers.

9. Etudiants

Nombre de personnes qui étudient les beaux-arts dans des écoles d'administration provinciale:

Pour six provinces: 33,000 (Bureau fédéral de la Statistique, 1930).

Province de Québec (Renseignement communiqué par le Secrétaire de la province).

Nombre de personnes qui étudient les beaux-arts sous un professeur privé: 10,000 (estimation d'après une enquête tenue dans plusieurs villes par C.S.P.-E. & E.).

Nombre de personnes qui étudient les instruments de musique et la théorie musicale: estimé à des centaines de milliers.

Nombre de personnes qui étudient l'architecture: estimé à des centaines.

Nombre de personnes qui étudient les arts manuels: estimé à plusieurs milliers.

Personnels: Des centaines d'artistes canadiens sont employés régulièrement ou à temps partiel comme professeur.

Conférences: Artistes et autres qui prononcent des causeries dans les galeries, les clubs, etc.: 60 à 75 artistes, 200 cours réguliers.

(Les appendices "A" à "N" figurent à la fin des témoignages de ce jour.)

M. W. D. McDONALD, président suppléant, occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Mesdames et messieurs, vous venez d'entendre la présentation du mémoire, et la parole est maintenant à ceux qui veulent interroger. Il a été proposé au Comité d'approuver la publication des mémoires additionnels que nous avons devant nous, en plus du mémoire général. Si tel est le désir du Comité, ces mémoires seront imprimés à titre d'appendices au présent compte rendu. (Motion approuvée.)

M. MACNICOL: Puis-je demander à la délégation si, en ce qui concerne les centres envisagés en différentes localités, le projet est de construire ces centres dans les cantons et dans les comtés aussi bien que dans les régions urbaines

M. KETTLE: Monsieur le président, tout dépendra, comme il est dit dans notre mémoire, des besoins de la localité en question. Il faudra songer à la population qui, peut-être, aura besoin de ces services, mais la nécessité sera proportionnée à la nature de la localité. Je pense qu'il faudra construire un centre dans tous les endroits où les citoyens sont assez nombreux pour avoir besoin d'une salle ou d'un auditorium en vue de leurs exigences sociales, économiques et artistiques. Les dimensions du centre dépendront des commodités et des besoins locaux. Nulle part on ne suivra un plan défini dans la construction d'une galerie de tableaux, d'une salle d'artisanat, d'une bibliothèque, d'un auditorium ou d'un théâtre. On construira, au choix, peut-être tous les cinq de ces édifices, peut-être deux seulement.

M. HERMAN VOADEN: Monsieur le président, ceux d'entre nous qui ont étudié le problème de ces centres locaux songent surtout aux petites agglomérations. Que dire des postes disséminés sur les prairies et des établissements de frontière, où les citoyens ne jouissent pas des mêmes avantages culturels que ceux des grandes villes. Nous voudrions faire bénéficier de ces privilèges les localités moins populeuses.

M. MACNICOL: Puis-je poser une autre question? Avez-vous fait enquête sur les localités ou régions où pourraient être établis ces centres locaux? Je pense justement à certain endroit du comté de Norfolk qui s'appelle Teeterville, et où se trouvaient un magnifique parc, un musée, des terrains de base-ball, de jeu et de pique-nique, ainsi qu'une tribune aux fins du divertissement et de l'éducation des citoyens. Or, ce n'était là qu'une localité purement rurale. Il y a beaucoup de régions comme celle-là dans l'Ontario. Votre association a-t-elle fait enquête et dressé la liste des endroits du genre où elle pourrait intervenir? Je suis sûr—parfaitement sûr—que l'idée que vous exprimez dans votre mémoire conviendrait admirablement à toutes les provinces. Mais je parle surtout de l'Ontario, parce que je connais si bien cette province.

M. VOADEN: Vous constaterez que le sommaire du mémoire mentionne la nécessité d'une enquête, et d'une subvention de \$25,000 pour conduire cette enquête. Je tiens aussi à attirer votre attention sur la dernière page du mémoire

de l'Arts and Letters Club, qui discute à fond la nature de l'enquête en question et la publication des résultats de cette enquête sous forme de manuel.

M. MACNICOL: Je trouve que si l'enquête avait été faite au préalable, votre proposition à notre Comité aurait eu d'autant plus de poids.

M. GILLIS: Ils n'en avaient pas les moyens

M. MACNICOL: Tout le monde en a les moyens. Je pourrais moi-même m'en charger. Il faudrait que vos membres parcourent le pays et puissent faire savoir au siège de votre association que tel ou tel endroit serait l'emplacement tout désigné d'un bon centre local.

Mlle WOOD: Monsieur le président, puis-je faire observer que le mémoire de la Federation of Canadian Artists mentionne quelques-uns des endroits—c'est-à-dire les principaux endroits—où les centres en questions pourraient être établis de manière à constituer un circuit pour la distribution des services; en outre, d'autres localités, plus ou moins populeuses selon le cas, pourraient solliciter la création d'un centre local.

M. MACNICOL: Il y a donc une liste de noms?

Mlle WOOD: Le mémoire de la Federation of Canadian Artists donne certaines indications; mais nous n'avons pas les moyens voulus, et le temps nous a manqué pour mener scientifiquement une véritable enquête. Certains groupes de personnes, tels que le *Canadian Library Council*, pourraient nous donner des avis précieux. Cependant, jusqu'ici, aucune enquête complète et sur un pied scientifique n'a été faite.

M. KETTLE: Puis-je ajouter que la *Federation of Canadian Artists'* a délimité certaines régions d'un bout à l'autre du pays, à Edmonton, à Regina, à Saskatoon, à Vancouver, ainsi que dans le Manitoba, et que des Comités travaillent actuellement à obtenir des renseignements comme ceux dont vous avez besoin. La chose est particulièrement vraie de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. J'ai reçu, l'autre jour, des lettres renfermant les résultats de la première enquête. J'ai également reçu, il y a deux jours, une lettre du président du *Moncton Board of Trade*. Cette Chambre a entendu, il y a deux semaines, la causerie radiophonique de M. Walter Abell sur les centres locaux, et, étant elle-même désireuse de construire un de ces centres, s'adressa à moi pour obtenir des renseignements. Nous ne possédons pas encore un aperçu très détaillé de la situation mais nous continuons d'y travailler, et nous serons en mesure, durant les semaines qui vont suivre, de fournir des renseignements à tout Comité d'enquête qui pourra être constitué; les recherches sont donc en bonne voie.

M. MACNICOL: En examinant la question à l'étude, je songe tout particulièrement à la situation dans laquelle se trouvent les familles de Toronto. Un homme part pour la campagne avec sa femme et ses enfants; il arrive à un bel endroit, un joli vallon par exemple, couvert d'un bosquet ou traversé d'un ruisseau, mais il aperçoit une affiche où il est écrit: "Défense de passer". Les gens n'ont aucune chance d'amener leur famille en dehors de la ville et de se sentir les bienvenus, comme ce serait le cas dans les centres que l'on pourrait organiser, d'après vous. Ces centres existent en Angleterre. L'Angleterre en est remplie. L'Angleterre est un exemple en ce qui concerne les centres collectifs. Pour ma part, je suis prêt à appuyer toute proposition visant à faire organiser des centres collectifs.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois savoir que M. Adeney, de Toronto, peut nous parler de cette question.

M. MARCUS ADENEY: Il vous intéresserait peut-être d'avoir des renseignements sur quelques-uns des centres qui sont déjà organisés et en activité dans la région que j'habite à Toronto. Cela vous donnera probablement une idée de la mesure dans laquelle tous ces services se sont avérés possibles. D'abord, le centre collectif, tel qu'on l'entendait et qu'on l'entend encore, en général, dans le monde, diffère un peu de ce que nous avons en vue. Nous songeons à mettre

les intérêts artistiques, culturels et éducatifs au cœur même du mouvement et à l'étayer de services; et nous croyons que cela lui assurera une continuité et un intérêt qu'un centre purement récréatif ne saurait jamais avoir. Nous estimons que cela constitue une innovation dans notre projet. On pourrait peut-être trouver un exemple du plus vaste type de centre culturel dans la bibliothèque, la salle et le musée combinés, de London, Ontario. C'est là, d'après M. Charles Sanderson, de Toronto, le centre culturel le plus grand que l'on puisse avoir.

M. MACNICOL: Voulez-vous parler de la nouvelle bibliothèque de London?

M. ADENEY: Oui. Outre les salles de lecture et de prêt, et la discothèque, cette bibliothèque comprend un musée, à l'étage supérieur, et une vaste salle de conférences et de concerts, à l'étage inférieur; ce qui veut dire que les gens qui s'intéressent à une chose en viendront à s'intéresser aux autres. C'est un grand centre.

Maintenant, à l'antipode, il y a, dans mon quartier, à Toronto, le Beaches dont la bibliothèque locale a étendu des ramifications dans le sens des œuvres culturelles collectives sur une assez grande échelle. Il y a là des sociétés d'art dramatique et des expositions de peintures; et pour finir, nous y avons ajouté, par l'entremise d'un comité régional et sans faire appel à des fonds extérieurs, des concerts professionnels de haute qualité, et nous avons fait salle comble. Ce sont les citoyens de la région qui, par l'intermédiaire d'un comité local, ont soutenu cette entreprise. On peut considérer le musée de London et le centre Beaches comme deux entreprises qui ont remporté un plein succès, parmi les mouvements dans lesquels une division finance l'autre, sans aucun secours extérieur. Entre ces deux extrêmes, il existe une grande variété de centres culturels. Il y en a un sur le Kingston Road qui fonctionne depuis neuf ou dix ans et qui n'est soutenu que par une petite caisse et les sous qui y tombent. Il a été conçu le plus simplement possible par un architecte local, et presque toutes les personnalités qui ont quelque importance dans le domaine de l'éducation, y sont passées, au cours des neuf dernières années. Cela a été réalisé par un petit groupe de personnes de la région, qui s'intéressaient à la chose, mais qui avaient très peu d'argent, et aujourd'hui ce centre marche à merveille. Il a été organisé pendant la crise.

Vient ensuite une autre sorte de centre—et celui-ci est plus important que tous les autres—je veux parler de l'œuvre de David Smith, de Barrie. Le docteur Corbett m'a donné à entendre que M. Smith avait établi l'enseignement adulte dans tout le comté de Simcoe.

M. MACNICOL: Ces centres bénéficient-ils de secours?

M. ADENEY: C'est là un programme d'enseignement adulte et de récréation rurale pour les cultivateurs, qui, d'une façon ou d'une autre, atteint toute la collectivité, mais je ne peux pas vous donner de détails à ce sujet.

Je voudrais, maintenant, vous faire explorer le champ des fructueuses applications du principe de la culture dans la vie sociale. Le projet lui-même des centres collectifs a été adopté dans le programme du logement en temps de guerre. On a (me dit Mlle Fyfe, d'Hamilton) accordé \$10,000 pour la construction d'une salle collective dans chaque agglomération de logements. Je n'ai pas la prétention d'être une autorité en la matière. Lorsque notre *Arts and Letters Club* a commencé à s'intéresser à l'idée de mettre les arts à la portée de la collectivité, nous avons décidé que le seul moyen d'y arriver était d'utiliser les services qui se trouvaient déjà à notre disposition. Le mouvement récréatif est évidemment de ce nombre. Nous avons grand besoin de cette étude, mais ne pouvons pas faire le travail nous-mêmes pendant que nous sommes occupés à autre chose.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois savoir que M. Cormier, de Montréal, est en mesure de nous donner des renseignements.

M. CORMIER: Non, je ne saurais ajouter beaucoup à ce qui vient d'être dit, mais dans Québec où nous avons les deux langues, il serait très opportun d'avoir

des centres de ce genre. Ainsi, nous pourrions représenter des pièces anglaises dans les villages canadiens-français. Cela aiderait grandement à l'unité et amènerait les deux races à se mieux connaître. Il en va de même pour les arts et les métiers manuels. Des œuvres provenant des autres parties du Canada pourraient être exposées dans la province de Québec et vice versa. Cela serait d'une grande utilité. Quant à la mise en marche de ces centres collectifs dans Québec, je ne sache pas que la chose existe, mais je crois que cela est très avantageux.

M. CASTLEDEN: Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui peut nous faire rapport des résultats obtenus par l'Association récréative du Service civil d'Ottawa. Je crois savoir que cette association a fait des merveilles à ce point de vue, dans le passé.

M. J. R. BAXTER: Je regrette de n'avoir rien préparé là-dessus, mais je puis vous donner un bref résumé de ce qu'a fait cette association. Elle fonctionne modestement depuis six ans. Son but fondamental est de donner le maximum de moyens de récréation au plus grand nombre de gens possible avec un minimum de dépenses. Pour y arriver, nous avons présenté un mémoire au gouvernement, il y a un an, et nous lui avons demandé la permission de prélever 25 cents sur le chèque des fonctionnaires qui sont membres de l'association. L'empressement avec lequel on a répondu à cette offre prouve que les gens ont besoin de récréation, tant culturelle que physique. En moins d'un mois, nous avons 5,000 membres. C'était le nombre que le gouvernement exigeait pour mettre notre plan à exécution. En moins de deux mois et demi, nous avons 10,000 membres, et nous en comptons actuellement quelque 12,000. Il n'y a eu qu'une seule campagne de recrutement. Cette association ne se maintient que grâce aux efforts bénévoles de fonctionnaires actifs. Elle vise au développement de tous les arts culturels et matériels. Au cours de l'année dernière, nous avons organisé, à Ottawa, une quarantaine de mouvements auxquels ont pris part des milliers de fonctionnaires de la capitale. Nous nous proposons d'accroître ces mouvements, l'an prochain, et de réaliser un programme des plus complets. Notre association est très jeune; nous n'avons pas beaucoup d'expérience en ce domaine. Nous nous sommes occupés d'arts, de métiers manuels, de musique et de théâtre. Nous avons monté des pièces, comme celles dont on a parlé ici, qui ont eu beaucoup de succès. Nous avons fait appel à des symphonies et à des corps de ballet de l'extérieur, et nous avons présenté des concerts de musique militaire. Dimanche prochain, nous ouvrons un centre festival à Fairy Lake; il y aura une opérette et du chant choral en plein air, et nous espérons y avoir un concert symphonique, une séance de boxe et d'escrime, ainsi que les installations ordinaires pour la balle-au-camp, le fer à cheval et, peut-être, la natation, si nous pouvons faire les aménagements nécessaires. D'après les réponses que nous avons reçues, nous prévoyons qu'il y aura là de 1,000 à 2,000 personnes, dimanche prochain. Cet été, nous élaborons un plan pour construire un théâtre en plein air, à l'arrière du parc Major Hill, car ce terrain nous a été offert. Nous comptons présenter des pièces de théâtre, des opéras et des films, en plein air, le soir, et il est possible que nous fassions quelque chose à ce point de vue, le midi. Ces plans sont établis de concert avec les autorités municipales, car c'est un projet qui dépasse les cadres de l'Association récréative proprement dite.

En ce qui concerne l'enquête que l'on a faite, je n'ai pas entendu tous les rapports—on semble insister sur les questions culturelles. Je crois, d'après mon humble expérience dans cette œuvre, que pour faire de vrais Canadiens, de bons Canadiens, de sains Canadiens, nous devons tenir compte et du point de vue culturel et du point de vue physique. Certains ont parlé de la récréation en masse. Je crois que c'est une erreur. La récréation en masse, surtout physique, est ce qui s'est produit en Allemagne et dans quelques autres pays; c'est une forme d'enrégimentation. Nous croyons pleinement dans la récréation pour les

masses; nous croyons également que cela doit être confié à l'individu et qu'un excès de directives paternelles fera échouer tout mouvement établi. En un mot, voilà, en principe, ce que l'Association récréative du Service civil essaie de faire.

M. ROSS (*Middlesex*): Est-ce que vous avez opéré votre financement vous-mêmes, l'année dernière?

M. BAXTER: Ce sont les fonctionnaires qui ont supporté les frais de notre entreprise; nous n'avons reçu de secours de personne, sauf les cotisations de 25 cents.

M. ROSS (*Middlesex*): Est-ce que ceux qui ne sont pas fonctionnaires peuvent être admis dans votre association?

M. BAXTER: Oui, les femmes et les enfants des fonctionnaires sont des membres des associés.

M. ROSS (*Middlesex*): Cela se limite au Service civil?

M. BAXTER: Absolument.

M. CASTLEDEN: Vous avez fait beaucoup pour établir un centre collectif dans cette ville. Avez-vous eu beaucoup de difficulté à trouver de l'espace?

M. BAXTER: Naturellement, l'espace est difficile à trouver à Ottawa et nous avons dû restreindre une foule de nos activités, faute d'espace. Notre but final est d'organiser un centre de récréation, dont le coût, d'après nos calculs actuels, sera de l'ordre d'un million à un million et demi, si l'on veut faire les choses convenablement. La question de savoir comment nous allons financer cela, constitue, naturellement, un énorme souci en ce moment. Nous espérons que le chiffre cité ici—\$10,000,000—pourrait quelque peu améliorer la situation.

M. RICKARD: Est-ce que les parcs ou les camps privés sont de quelque utilité aux gens dans l'organisation de ces programmes culturels— dans la présentation des concerts et des spectacles? Il y a un grand nombre de parcs et de camps privés qui rendent d'excellents services. J'en connais un du nom de Cream of Barley, pas loin de ma ville natale, où des milliers de personnes se réunissent le dimanche et les autres jours, et où toutes les installations qui s'y trouvent appartiennent aux particuliers eux-mêmes. Ne pourrait-on pas aider ces gens à faire davantage en ce sens?

M. VOEDEN: Si vous consultez nos mémoires, vous constaterez que nous ne pensons pas seulement en fonction des constructions, mais aussi en fonction des services. Nous demandons qu'un organisme central du gouvernement, à Ottawa, soit chargé d'envoyer des acteurs, des musiciens et des œuvres d'art. Il est vrai que l'Association récréative du Service civil supporte ses frais assez facilement, mais Ottawa est un grand centre. Teeterville a besoin de secours de l'extérieur. Ce projet devrait maintenir l'équilibre de la balance et venir en aide aux petites localités.

M. CASTLEDEN: Avez-vous des chiffres sur le coût de ces centres collectifs en Grande-Bretagne?

M. VOADEN: L'année dernière, le gouvernement anglais a donné \$1,000,000—200,000 livres—au C.E.M.A. (Council for the Encouragement of Music and the Arts) pour qu'il expose des œuvres d'art et envoie des troupes ambulantes d'acteurs et de musiciens dans tout le pays. Ces artistes vont dans les plus petits villages. En Angleterre, il n'y a pas de programme de construction de centres collectifs comme celui que nous demandons, et un Anglais m'a dit dernièrement que le manque d'espace—la pénurie des salles de concerts et de spectacles—entravait le développement du C.E.M.A. Donc, si nous avons les constructions et les services, nous possédons la double ligne d'attaque qui nous permettra de réaliser notre programme.

SIR ERNEST MACMILLAN: Monsieur le président, on a soulevé la question du C.E.M.A. Je dois dire que j'ai ici le bulletin que cette association a publié en avril 1944. Les programmes des petites troupes de concert occupent quatre

pages complètes dans ce bulletin. Les deux pages suivantes sont consacrées aux concerts de l'Orchestre philharmonique de Londres qui a donné vingt-huit concerts durant le mois d'avril, de l'Orchestre Hallé, de Manchester, qui en a donné seize et de la Philharmonique de Liverpool qui en a également donné un grand nombre. Plusieurs autres pages ont trait aux activités de la English Folk-Song and Dance Society par l'entremise du C.E.M.A., et viennent ensuite les représentations théâtrales. Un grand nombre de troupes de musiciens et d'acteurs sont envoyées dans diverses parties du pays. Il y a enfin une liste des expositions artistiques que la C.E.M.A. a tenues dans différentes régions de l'Angleterre.

Permettez-moi de dire, en réponse à une affirmation de M. Baxter, que je suis certain que les délégués n'avaient nullement l'intention d'insinuer que les activités non culturelles d'un centre collectif n'ont pas d'importance. Le fait est tout simplement que les délégués représentent spécialement certaines sociétés culturelles. Nous avons ici pour mission de traiter des questions culturelles et nous ne voulons pas empiéter sur les questions qui ne sont pas de notre compétence. Nous admettons pleinement que ce n'est là qu'un aspect du centre collectif, mais c'est un aspect essentiel.

M. CASTLEDEN: Quand vous avez dit que "Des millions n'ont ni l'occasion de donner plein jeu à leurs talents naturels ni celle de les développer dans leur pleine mesure par des études supplémentaires", je me suis demandé si le Comité songeait aujourd'hui à fournir aux gens de ces collectivités des occasions quelconques de développer des talents qui se manifesteraient dans ces divers domaines, ou si vous faisiez simplement allusion aux expositions?

M. VOADEN: Je dois dire à ce sujet que les services offerts par un organisme d'Etat, auraient un double caractère. Premièrement, cet organisme enverrait des acteurs, des musiciens et des œuvres d'art dans ces centres (ou dans d'autres salles, en attendant que ces centres soient construits). Deuxièmement, il enverrait des professeurs d'art dramatique, des conférenciers et d'autres spécialistes qui pourraient contribuer à stimuler les activités locales en matière de théâtre, de musique et d'art. De sorte que cet organisme atteindrait le double résultat d'intéresser les gens aux réalisations artistiques régionales et de leur montrer ce que les professionnels peuvent faire.

M. ADENEY: Les quatre concerts qui ont été présentés à la bibliothèque Beaches par des artistes professionnels, l'hiver dernier, ont été offerts dans l'idée de fournir ensuite l'occasion aux talents locaux de se manifester. En même temps, on organisait un cinquième concert, et le comité local désignait ceux qui y prendraient part. On s'attendait à ce que les artistes choisis se montrent à la hauteur des professionnels. Et ils l'ont fait à merveille.

M. MACNICOL: Est-ce que ces concerts ont eu lieu en plein air ou dans une salle?

M. ADENEY: Nous avons eu la chance d'avoir une excellente petite salle dans la bibliothèque Beaches. C'était une réplique de l'ancienne école secondaire anglaise, un endroit charmant, et nous l'avons arrangée le mieux possible. Nous comptions donner une fête musicale, et non pas un concert. Puis, par la suite, les gens firent la connaissance des musiciens, causèrent avec eux et examinèrent les instruments. Tout le monde s'est bien amusé.

Mlle Wood: A la page 6 de notre mémoire, nous donnons à entendre—et cela est indiqué d'une façon plus complète dans les exposés qui s'y rapportent—que nous recommandons de fournir, en plus du musée, de la bibliothèque, de la salle et des services énumérés à la page 7, des ateliers de travaux manuels et du matériel pour divers travaux. Cela concerne exclusivement les entreprises locales et pourvoit à certains métiers manuels que les gens aiment à exercer. Ainsi, on a besoin de fours à céramique et de métiers à tisser. Dans certains cas, les gens ont ces accessoires à la maison. Dans d'autres, ils ont besoin d'installations en commun. Un particulier n'est pas toujours en mesure d'acheter un four céramique, mais un four commun peut être très commode. Tout à fait en

dehors des services que nous proposons, on pourrait monter des pièces locales de temps à autre. Il pourrait aussi y avoir diverses sortes de cercles d'étude. Des troupes ambulantes pourraient également venir compléter les activités locales. Avec des moyens très limités, en matière de salles et de théâtres, à sa disposition, le Dominion Drama Festival comptait, en 1938, 110 groupes de comédiens, représentant quelque 1,650 personnes qui n'avaient pas reçu d'aide de l'extérieur. Ils venaient de diverses localités, concourir avec les autres, de leur propre initiative. Les centres collectifs fourniraient des locaux et des services pour toutes sortes de mouvements régionaux, y compris les métiers manuels, les arts, les conférences et les pièces de théâtre.

M. QUELCH: A-t-on l'intention de fournir ces services gratuitement?

Mlle WOOD: Je crois que cela variera d'endroit en endroit, selon les besoins, les autres services de ces centres et le montant d'argent disponible. Il pourrait y avoir dans une ville un quartier très riche ou un quartier très pauvre par suite d'une crise, disons,—bien que nous espérons qu'il n'y aura plus de crises—mais disons une région aride, où les affaires iraient mal à un moment donné. Nous recommandons d'assurer la coordination nécessaire pour que le quartier riche aide le quartier pauvre sans qu'il y ait aucune trace de charité. Toute l'affaire devrait être assez bien coordonnée pour que les centres forts puissent rattraper le jeu.

MME NIELSEN: Je veux féliciter ceux qui se sont chargés de rédiger ce mémoire et de le présenter, aujourd'hui. Depuis que je suis membre de ce Comité, j'ai toujours désiré que l'on nous présente quelque chose de ce genre. Je sais que l'on a attribué aux Chinois un tas de choses qu'ils ne méritent pas, mais il est censé y avoir un proverbe qui dit que si un pauvre homme a deux yens, il est plus sage pour le bien de son âme qu'il en prenne un pour acheter un pain et l'autre pour acheter une rose. Je crois qu'en tant que jeune nation, le Canada s'est vraiment trop occupé de se procurer du pain et qu'il a négligé jusqu'à un certain point d'acheter la rose. Je ne peux m'empêcher de penser que s'étant développé à un tel point, durant cette période des plus difficiles de la guerre, le Canada est devenu une nation adulte et qu'il est temps qu'il consacre une partie de son attention aux problèmes culturels. J'ai été particulièrement enchantée par l'ampleur des vues qui sont exposées dans ce mémoire. En ce qui concerne la position du Canada dans le monde, nous devons admettre que notre avenir dépend de notre capacité non seulement de collaborer, mais aussi de nous affirmer parmi les autres nations, et il ne fait aucun doute que, si nous sommes appelés à rivaliser avec les vieilles nations qui ont un riche héritage culturel, nous devons faire de notre mieux pour nous mettre à flot afin de ne pas faire figure de blancs-bees godiches et balourds parmi les nations. Nous devons songer davantage à ces problèmes culturels, si nous voulons devenir un grand peuple. Pour ma part, j'estime que les nombreuses vues qui sont exposées dans ce mémoire, ont un double aspect: nous ne devons pas nous contenter de susciter dans notre propre pays des occasions de développement culturel pour que nos propres citoyens puissent mener une vie agréable, mais nous devons également nous efforcer de réaliser l'unité entre les deux grandes races de cette nation. Il nous faut aussi, comme je l'ai déjà dit, aider le Canada à s'imposer dans le monde.

Je voudrais mentionner, en particulier, une nation qui a acquis beaucoup de sympathie du reste du monde, à cause de l'attraction que ses œuvres culturelles exercent sur les autres peuples; je veux parler du Mexique. Le Mexique n'est pas une grande nation, mais il est certain qu'il a attiré les touristes et s'est fait connaître des autres peuples, parce qu'il s'est donné la peine de développer la vie culturelle de ses habitants. J'estime que, si l'on forme un ministère de la Reconstruction, ce serait une excellente chose de le doter d'une division dont la seule mission consisterait à s'occuper des questions dont le Comité

a été saisi, ce matin. Je remarque que rien de précis n'a été dit là-dessus, et je me demande s'il se trouve quelqu'un parmi les délégués qui voudrait développer cette idée et dire ce qui, à son avis, serait nécessaire dans un tel ministère du gouvernement.

Mlle Wood: Actuellement, nous ne savons pas exactement dans quelle mesure le ministère de la Reconstruction peut devenir permanent. Depuis 1880, alors que feu le marquis de Lorne proposa le premier de constituer un ministère qui s'occuperait des arts, divers articles ont été publiés sur le sujet dans les revues et les journaux, et la question a été discutée souvent dans les réunions d'artistes. En ce moment, trois opinions ont cours. L'une d'elles, qui, selon moi, plaît à certaines personnes, a été soutenue de temps à autre à la radio par M. Arthur Phelps; elle est en faveur de la création d'un comité national des beaux-arts. D'un point de vue de grande envergure, nous voudrions voir s'établir un ministère accompli des questions culturelles, ayant des pouvoirs très étendus en ce qui concerne le service.

Une autre opinion soutient qu'il devrait y avoir une commission. Un comité ou une commission nous conviendrait, si cela s'emboîtait dans l'organisme. Cette commission pourrait fonctionner comme une division ou une unité du ministère de la Reconstruction, durant la période de restauration. Le nom n'a pas d'importance. Nous voudrions en même temps que le procès-verbal indique que nous préférons en définitive un organisme permanent; vous trouverez diverses allusions à ce sujet dans l'exposé que nous vous avons soumis. Je crois que toutes les sociétés d'artistes, ainsi qu'un grand nombre d'autres associations, s'accordent à penser que cet organisme d'Etat devrait être créé aussitôt que possible.

M. DUPUIS: Je me demande, monsieur le président, si les distingués délégués qui nous ont présenté ce rapport, ont fait une enquête ou possèdent un relevé indiquant, par exemple, ce qui se fait dans les grands centres du pays; je songe à la musique et à la culture en général. Je crois savoir qu'il existe certains organismes dans nos grands centres, comme Montréal, Toronto, etc. Ainsi, pour ce qui est des arts, nous avons à Montréal le Musée des arts de Montréal ou le Musée des beaux-arts. Nous avons de nombreux terrains de jeu. Nous avons l'île Ste-Hélène qui est un terrain de jeu central et un lieu de récréation; et nous avons des services semblables à Toronto et dans tous les centres du pays. Je me suis demandé si les délégués qui comparaissent devant nous avait eu soin de dresser un relevé de ces endroits, que l'on pourrait mettre à la disposition du nouvel organisme que ces messieurs proposent dans leur mémoire.

Sir ERNEST MACMILLAN: Il m'est impossible de vous donner des détails sur la plupart de ces organismes, mais au sujet des orchestres, je me rappelle ce qui a été fait, en grande partie par l'entremise du gouvernement, en Angleterre. Comme je l'ai déjà dit, l'Orchestre philharmonique de Londres a été en tournée pendant presque toute la guerre et a donné des concerts aux employés des industries, dans des endroits où ces concerts n'avaient jamais été entendus auparavant.

M. MACNICOL: Ne pourrions-nous pas faire de même au Canada aussi?

Sir ERNEST MACMILLAN: Je ne vois aucune raison qui puisse nous en empêcher. Le 1er avril dernier, quatre des principaux orchestres symphoniques de la Grande-Bretagne se sont associés sans réserve au *Council for the Encouragement of Music and the Arts* dans le but d'accroître leurs fonctions. Il y a ensuite la proposition de notre comité de la musique à l'effet que l'on vienne en aide à ce que l'on appelle (d'une façon plus ou moins exacte) les orchestres provinciaux. Cela serait avantageux, car on pourrait ainsi présenter des concerts de haute qualité dans plusieurs endroits où ils n'ont pas été entendus auparavant. Naturellement, il faudrait qu'un organisme central s'occupât des

questions de détail. Les mêmes principes vaudraient pour les petits orchestres. Plusieurs localités ne disposent pas de l'espace nécessaire pour un grand orchestre —je ne parle pas tant des places de l'auditoire que de celles des musiciens eux-mêmes; c'est là un point dont il faudra tenir compte. Voilà en partie ce que nous avons en vue, et je crois, en réalité, que l'on peut s'attendre à ce que les grands centres prêtent leur concours. L'organisation de troupes de concert ambulantes est un projet auquel nous songeons dans notre plan sur les services des centres collectifs. Il y a une couple d'autres projets qui sont exposés dans les divers mémoires, mais je ne veux pas retenir plus longtemps le Comité pour en traiter, en ce moment.

M. MACNICOL: Je crois que nous ne saurions être retenus par une personne plus compétente. Les paroles de sir Ernest MacMillan méritent considération. Prenez par exemple un endroit comme le parc d'Eugenia-Falls, Ontario: il y a là une belle estrade, et c'est un très bel amphithéâtre. J'ai vu 10,000 personnes s'y réunir en certaines occasions, pendant l'été. Je vois d'ici comme ce serait merveilleux, si l'on pouvait trouver les artistes nécessaires et y rassembler en une seule fois un groupe, disons, de 10,000, 20,000 ou 30,000 personnes; ce serait grandiose. Ce que j'essaie d'évoquer, c'est l'obtention des avantages remarquables, dont nous jouissons nous les citadins, pour les grandes collectivités rurales, qui aimeraient bien à bénéficier de ces distractions, mais qui ont très rarement l'occasion d'en profiter. Voici ce que j'ai en vue: envoyer, par exemple le grand orchestre de Toronto dans un endroit comme Eugenia-Falls, ou dans l'un des nombreux endroits de ce genre, ces amphithéâtres naturels, qui abondent en Ontario—ainsi, le parc du mont Riding dans le Manitoba, ou de Louisbourg, dans l'Est—dans n'importe lequel de ces centres ruraux où les gens voudraient bien avoir la chance d'écouter de pareils concerts. Nous devrions essayer de mettre ce genre de culture à la disposition des gens qui habitent des endroits isolés. Je crois que la proposition des délégués qui ont comparu devant nous aujourd'hui a du bon sens, et que le Comité devrait la prendre et l'étudier, afin de voir quelles sont les améliorations que l'on pourrait faire pour arriver à mettre ces excellentes choses à la portée des autres parties du pays.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Mlle Wood va répondre aux vastes questions soulevées par M. Dupuis.

Mlle WOOD: Tout notre programme, monsieur le président, implique l'idée de décentraliser les avantages culturels et de les distribuer par tout le pays, afin que les régions rurales et frontalières écartées puissent en profiter. Cela est contenu implicitement dans l'ensemble de notre programme, et c'est précisément pourquoi nous soutenons que les mouvements locaux, comme l'Association récréative du Service civil, ici à Ottawa, ne sont suffisants à eux seuls pour mettre ces avantages à la portée des endroits éloignés; nous estimons qu'il devrait y avoir un certain centre de mise en commun et de répartition des agréments. Je voudrais également ajouter ceci à la réponse que sir Ernest MacMillan a donnée à M. Dupuis: tout le Canada a été inspiré par les réalisations de la province de Québec, et en ce qui concerne l'aide accordée par le gouvernement provincial à la vie culturelle, surtout en matières de bourses scolaires et postsecondaires, et en ce qui concerne le génie des Canadiens-français. Nous voudrions être en mesure de faire mieux connaître ce fait dans tout le pays; nous voudrions l'annoncer jusque dans l'Ouest afin que tous les citoyens du pays le sachent et puissent bénéficier de l'excellent travail de la province de Québec. Puis, grâce à cette publicité, nous pourrions également faire connaître les réalisations culturelles de tous nos groupes minoritaires français, ukrainiens, chinois, indiens, etc.—quelque chose de leurs institutions, qui serait un honneur pour eux et un avantage pour tous ceux qui le recevrait. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas essayé de faire une enquête scientifique.

Nous avons, cependant, des renseignements sur ce qu'ont fait et font actuellement pour eux-mêmes les gens de la province de Québec; et cela est vraiment très encourageant. Il nous fait plaisir d'y remarquer ces mouvements, et nous serions heureux de les voir mieux connus. Nous avons besoin d'aide pour mettre tout le pays au courant de ce travail et pour organiser des expositions des œuvres elles-mêmes.

M. Ross (*Middlesex-Est*): Je crois que cela est d'un grand intérêt et d'une haute importance pour le Comité, et j'estime que les Tchécoslovaques ont fait des progrès remarquables dans le développement de la vie culturelle collective, en ces dernières années. Je constate que le rapport qui nous a été présenté, y fait allusion, et je me demande s'il y a quelqu'un parmi nous qui, grâce à son expérience ou à ses connaissances personnelles, pourrait nous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Mlle Wood: Je regrette, monsieur, que nous n'ayons pas de représentant tchécoslovaque. J'ai eu quelque peu affaire aux Tchécoslovaques à propos des métiers manuels, et je dois dire que ce sont des artisans très capables. Ils ont apporté leur art dans notre pays, mais ils n'ont eu que très peu d'occasions de le montrer ou d'en tirer profit. Mais les ateliers Handicrafts Guild exposent et vendent leurs produits d'artisanat. Dernièrement, certaines industries artisanales tchécoslovaques, y compris la verrerie, sont venues s'établir dans notre pays, et je crois qu'elles s'emploient maintenant à la fabrication du verre à lunettes. J'ai causé avec un certain nombre de personnes de cette industrie et elles désirent, une fois la guerre terminée, s'assurer les services de dessinateurs canadiens et autres, afin de développer le côté artistique de l'entreprise. D'après mes relations avec les Tchécoslovaques, je remarque qu'ils sont très enclins à la collaboration et qu'ils tiennent à entrer dans notre vie et à nous rendre service, et nous sommes très désireux de pouvoir les assimiler d'une façon intelligente et de leur donner quelque chose en retour.

Mme NIELSEN: Pour revenir à la question de faire votre possible dans les régions rurales, en ce qui concerne les divers domaines artistiques dont il a été question, j'estime, pour ma part, que dans l'Ouest, dans les Prairies, où les distances sont si considérables, nous sommes moins avancés que bien des pays. Nous devrions avoir plus de centres collectifs et être en mesure d'avoir de grandes réunions. Tout cela est très bien, mais je crois que dans l'intervalle, nous devrions nous mettre à l'œuvre et faire quelque chose de pratique en vue d'utiliser nos écoles qui pourraient servir de centres de récréation dans une large mesure; et je crois que c'est là une question que les délégués pourraient prendre en considération. On pourrait demander aux divers gouvernements provinciaux dont relève l'éducation de voir ce qui peut se faire relativement à la formation des instituteurs. Toute jeune personne douée d'une intelligence ordinaire peut apprendre à enseigner les mathématiques, la lecture, l'écriture et la géographie, mais quand il s'agit d'enseigner la musique ou les arts, ce n'est pas tout le monde qui est à la hauteur, car il faut des talents spéciaux. Je crois que l'on peut tout de suite faire quelque chose à ce sujet dans la formation de nos instituteurs. J'estime qu'il est important de préparer d'une façon appropriée nos instituteurs ruraux et je proposerais d'envoyer des instituteurs ambulants dans les diverses régions—ils seraient à un endroit le lundi, à un autre, le mardi, et ainsi de suite—simplement pour enseigner des sujets spéciaux, comme la musique et les beaux-arts.

Il y a ensuite la question de mettre plus de musique à la portée des gens, et sir Ernest MacMillan recommande qu'il y ait plus d'orchestres symphoniques à la disposition du public. Je suggère que si nous pouvions avoir des appareils de T.S.F. dans toutes nos écoles et amener nos enfants à inviter leurs parents à se joindre à eux quand ils écoutent l'un de vos concerts, ce serait déjà un bon commencement. Nous espérons tous que nous réussirons à faire construire

ces centres collectifs, mais les projets de ce genre demandent du temps. Je voudrais bien que l'on fasse quelque chose immédiatement pour offrir ces distractions d'une façon régulière aux populations rurales. J'estime également que ces gens devraient avoir des appareils de projection animée, dont on pourrait peut-être se servir pour faire des tournées dans une certaine région. Sous ce rapport, je me souviens d'une petite expérience faite dans l'une de nos écoles rurales, où l'on avait présenté un film sur la vie de Tom Thompson, le célèbre artiste canadien. Si nous pouvions faire quelque chose en ce sens et offrir cela à nos gens,—les campagnards commenceraient à apprécier les beaux-arts, et ainsi de suite. J'estime que les délégués devraient insister pour obtenir quelque chose de nouveau en ce sens, en demandant aux divers gouvernements provinciaux de prendre l'affaire en main. Voilà ce que je propose pour le moment; cela donnerait le branle, bien que le projet puisse mettre quelque temps à prendre sa forme définitive.

Mlle WOOD: Tous les membres de notre assemblée s'empresseront d'approuver cela, monsieur le président. Chacun de nous pense que l'on doit tirer profit de toutes les institutions existantes. Les écoles, les salles rurales et les endroits de ce genre devraient être munies d'appareils de radio, de phonographes et de projecteurs, partout où la chose est possible. C'est une très bonne idée. Au début de ses remarques, Mme Nielsen a parlé des instituteurs ambulants. Cela aussi, semble-t-il, serait pratique dans l'Ouest. Il n'est peut-être pas nécessaire de former des instituteurs spécialement pour cette fin. Vous trouverez à la page 16 de notre appendice une déclaration à l'effet que le Bureau fédéral de la statistique a enregistré dans six provinces seulement, en 1930, les noms de 33,000 personnes qui étudiaient les arts à titre de cours spécial, ainsi que les noms de centaines de milliers d'étudiants en musique qui apprenaient le solfège et des instruments; et d'après les calculs faits à la suite d'une enquête très minutieuse, il y a 10,000 personnes qui étudient les arts privément. Ces 33,000 se rapportent seulement à six de nos provinces; et sur le nombre 20,000 sont en Ontario. Quant à Québec, nous n'avons pas encore de chiffres mais on peut facilement les obtenir. Ces sont là les statistiques de 1930, mais le fait est, monsieur le président, qu'en ce qui concerne ce domaine depuis le recensement d'il y a quatorze ans, à notre connaissance, peu de ces artistes en herbe continuent à pratiquer leur art attendu qu'ils ont trouvé ailleurs de meilleurs moyens de gagner leur vie. Cet enseignement dont parle Mme Nielsen pourrait fort bien être fourni par ceux qui poursuivent maintenant le cours ordinaire de leurs études.

M. BENCE: Au sujet de la recommandation relative au perfectionnement des dessins industriels, j'aimerais avoir des renseignements supplémentaires à l'égard de la suggestion qu'on nous a faite qu'il devrait y avoir des lois pour protéger les dessinateurs canadiens. Je vois qu'une suggestion a pour objet d'insister que les marchandises importées au pays portent le nom du dessinateur. Je ne vois pas trop comment cela résoudra le problème, mais je voudrais qu'on m'explique comment on croit que le Comité pourrait résoudre le problème par cette méthode, ou s'il s'agit seulement d'appliquer des lois à l'article mentionné.

Mlle WOOD: C'est là une des suggestions. Quant aux autres on pourrait demander conseil aux avocats. Nous avons offert une suggestion parce qu'une protection efficace est nécessaire. Chaque artiste commercial et industriel, ainsi que ceux qui forment des étudiants, savent que ce serait opportun. Mais le point est de savoir comment s'y prendre. Il y a probablement plusieurs manières. Ce n'est pas là une proposition. Je crois que vous n'avez pas bien saisi la suggestion. L'idée n'est pas seulement de marquer chaque marchandise importée, mais de faire porter le nom du dessinateur à toutes les marchandises, principalement celles d'art industriel, fabriquées au pays. Il y a également quelques autres suggestions pour le perfectionnement des dessins industriels. C'est la partie B. M. Page peut vous expliquer cela.

M. BENCE: Je n'étais pas particulièrement intéressé à cela. Je comprends les exemptions d'impôt et l'aide suffisante pour les recherches, mais je voudrais avoir des suggestions au sujet du genre de lois dont vous voyez la nécessité.

Mlle WOOD: C'est là une des suggestions que nous avons à offrir mais je pense que vous pourriez demander conseil aux avocats.

M. BENCE: Je me demande si vous avez dans l'idée de protéger les dessinateurs et les producteurs du pays par un embargo sur l'importation des choses dont vous parlez?

Mlle WOOD: Du point de vue artistique et du point de vue culturel, nous n'aimons pas pousser l'égoïsme jusque-là.

M. BENCE: Je ne prétends pas cela; mais je me demande si c'est là ce que vous avez dans l'idée?

Mlle WOOD: Non, nous ne voulons pas interdire l'importation des grandes œuvres étrangères, mais nous aimerions que les dessinateurs canadiens aient de plus grandes occasions dans tous les domaines depuis les réfrigérateurs jusqu'aux cafetières. Nous aimerions voir nos 33,000 étudiants des six provinces, et les autres, pouvoir entrer dans l'industrie et être employés à des travaux créatifs plutôt que de recevoir l'ordre de changer l'anse d'une cafetière, ou de faire quelque chose d'un peu différent, pour la production mécanique. Nous aimerions voir de plus grandes occasions pour la production d'œuvres originales. On m'a donné le nom de deux économistes qui disent que l'avenir de notre commerce d'exportation dépend de l'originalité et de la haute qualité des dessins. Je crois que n'importe quel économiste est du même avis. Nous ne pouvons pas faire concurrence aux pays qui ont un bas niveau d'existence. Nous ne pouvons pas manufacturer meilleur marché qu'eux. Le Japon en offre un bon exemple; il a copié les modèles et les a envoyés dans le monde entier à des prix inférieurs à tous ceux des autres pays. Nous ne pouvons pas faire concurrence à ces gens-là et à leurs imitations bon marché. D'un autre côté nous avons l'exemple des pays scandinaves—le Danemark, la Suède et quelques autres—qui, pendant la dernière guerre, inaugurèrent une nouvelle méthode de commerce par l'emploi du dessin comme actif national. Ils ont de diverses manières, par des méthodes de propagande et par, je crois, des subventions directes à l'industrie, encouragé l'originalité de dessin. Ces pays, comme le Canada, ont un très haut niveau d'existence, et leurs marchandises ne sont pas bon marché, comme celles du Japon, et pourtant, dans les vingt dernières années, ils ont bâti un énorme commerce d'exportation, et un commerce touristique, par la fabrication d'articles et d'objets industriels estimés dans le monde entier pour leur excellente qualité. Ces produits ne sont pas bon marché mais ils sont uniques.

Mme NIELSEN: Je crois que quelques-uns des industriels canadiens sont fortement persuadés qu'ils ne pourront pas faire concurrence. Je parlais dernièrement à un fabricant de robes et costumes pour femmes à Montréal et il était grandement inquiet au sujet du sort de son commerce après la guerre. Il dit que tout en se tirant très bien d'affaire maintenant, il avait peur de ne pas pouvoir lutter contre les fabricants américains après la guerre. Je suis certainement d'avis de conserver la haute qualité de nos dessins de manière à compenser la quantité par la qualité. C'est une chose que les industriels du pays apprécieront et ils devraient se rendre compte que cela fera une grande différence pour eux et pour le Canada en matière d'exportation.

M. DUPUIS: Je crois que sir Ernest MacMillan a quelque chose à dire.

Sir ERNEST MACMILLAN: Pour en revenir un instant à une remarque de Mme Nielsen tantôt sur l'éducation musicale des enfants par la radio, je dois dire qu'au début de 1943, par l'entremise du *Toronto Symphony Orchestra*, Radio-Canada organisait une série de dix concerts spécialement pour les écoles: quatre par l'orchestre et les autres par d'autres groupes de musiciens. Le minis-

tère de l'éducation collabora avec nous en encourageant autant de classes que possible à écouter dans les écoles munies de radios. L'entreprise n'avait pas été organisée par le ministère mais celui-ci la trouva si intéressante qu'il organisa lui-même une série de concerts du même genre pour les écoles, avec des explications par le directeur provincial de musique, pendant l'hiver dernier. Le *Toronto Symphony Orchestra* a donné les deux derniers. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'auditeurs. Quant aux autres provinces, je ne sais pas ce qu'elles ont fait dans cette voie, mais l'idée a d'énormes possibilités.

M. VOADEN: En somme, voici ce que signifie ce que nous essayons d'accomplir: nous croyons qu'une grande quantité de très bel art mécanisé pénètre actuellement au sein du pays par le film et la radio. Mais nous vous demandons d'envoyer la chose même—non pas en film montrant l'art de Tom Thomson, mais une vraie exposition des tableaux de Tom Thomson qui circulera dans tous les hôtels de ville et toutes les écoles de la Saskatchewan; non pas sir Ernest conduisant ses quatre-vingts musiciens à Toronto, mais sir Ernest et ses musiciens en personne deux fois par an à Regina ou Saskatoon, et faire en sorte que des milliers d'instituteurs et d'écoliers aillent les entendre. Il devrait y avoir des groupes de musique de chambre, comme le Hart House String Quartet, envoyés à ces petits endroits pour donner des concerts. Outre les pièces mécanisées de la radio, qui ne font entendre que la voix des acteurs, nous demandons des pièces avec des acteurs en chair et en os, qui produiraient sur l'auditoire un effet qu'aucun film ou qu'aucun radio ne peut produire. Voilà ce que nous désirons.

Mme NIELSEN: Oui, je comprends cela.

M. COULTER: Monsieur le président, c'est au sujet du cours général de la discussion que je voudrais parler. Je pense que vu que la délégation n'a plus beaucoup de temps à rester ici, il est bon de ne pas oublier de quoi il s'agit réellement. Quelques années se sont écoulées depuis le jour où des jeunes gens sont sortis des universités dans tout le pays et se sont trouvés sans place dans la société. Le vie n'avait aucun sens. Il est humiliant que les sentiments de ces jeunes gens aient pu se traduire par la prière, "Envoyez-nous la guerre de nos jours, mon Dieu." Ils savaient qu'en temps de guerre ils étaient devenus partie du grand tout universel, qu'ils faisaient partie de la collectivité pour la première fois. Pas simplement des épaves flottant au hasard. Notre collectivité, et toutes les collectivités modernes, sont à blâmer qu'il en ait été ainsi; qu'il ait fallu la guerre destructive pour que ces jeunes gens sentent qu'ils faisaient partie de la collectivité. D. H. Lawrence a écrit ces mots que j'ai souvent cités: "Nous allons voir souffler une nouvelle grande vague de générosité ou une nouvelle grande vague de mort". Il voulait dire générosité dans le sens dont nous parlons aujourd'hui. La vague de générosité n'est pas venue: nous avons eu la vague de mort.

Les gens de cette collectivité sont dans un état d'expectative. Ils sentent que quelque chose va se produire. S'ils ne doivent pas être désappointés, il faut que la guerre ait une suite, aussi excitante que la guerre. Je crois que c'est seulement au moyen des arts, et seulement par les arts, que cette excitation peut être produite—ce sentiment d'incorporer la vie de l'individu dans la vie de la collectivité.

En ce moment, nous parlons, nous faisons différentes propositions. Mais quand il y aura des sentiments assez puissants pour accomplir ces choses, elles seront accomplies. L'action est toujours proportionnée au désir. Dès que ce pays désirera suffisamment une chose, il sera capable de l'avoir. Encore faut-il qu'on croit réellement à la valeur de la chose et après cela, le mécanisme pour l'accomplir viendra tout seul. Il paraît peut-être que je m'écarte du sujet de discussion, mais je parle des choses sur quoi elle repose.

Etant plus ou moins étranger à ce pays, j'ai regardé autour de moi quand je suis arrivé et me suis demandé où était cette nation appelée Canada. J'ai cherché cette nation du Canada, et il n'existe pas de nation de ce genre—dans

le sens complètement homogène des vieux pays d'Europe. Mais le Canada est en train de devenir une nation. Toutes les traditions européennes commencent à se fusionner, et c'est au moyen de l'art que cette fusion aura lieu et que la vie de la nation trouvera sa première interprétation.

Regardez le *Dominion Drama Festival*. Il m'a semblé être d'origine politique. Je l'ai considéré comme une forme d'action désintéressée qui pourrait rapprocher les différents peuples, dans un genre de concours libre de politique ou de religion, ou de tout autre sujet de désaccord entre les peuples. Voilà, me suis-je dit, un exemple de ce que les arts pourraient faire pour unir la nation.

Je veux ajouter un mot sur la question d'une enquête sur les centres collectifs. L'*Arts and Letters Club* a cité en détail dans son mémoire ce qu'on devrait faire. Il veut qu'on fasse une enquête, mais c'est là un gros travail qui doit être bien fait. Le Club est prêt à le faire—si le gouvernement l'aide, car cela coûte cher. Le Club le fera sans chercher à y trouver de profit personnel. Ensuite, il y a le service pour ces collectivités. L'année dernière et les années précédentes le Club a fait des choses qui pourraient servir de base à ces services. Il a exposé des tableaux tous les mois; il a donné des représentations. L'année dernière nous avons fait jouer neuf pièces, toutes par des auteurs canadiens, et cinq sur des sujets spécifiquement canadiens. La saison prochaine, peut-être, nous décorerons les murs du Club avec ces expositions de tableaux et de gravures et nous en ferons le noyau où l'on prendra les tableaux pour envoyer aux centres que nous aurons choisis. Les pièces que nous avons jouées étaient toutes adaptées à une petite scène. Nous les enverrons aussi probablement. Au lieu de faire apprendre des rôles par cœur pour deux représentations, si nous mettons ce plan à exécution, les deux représentations aux Arts and Letters Club ne seront que les premières d'une série, et de là les acteurs feront la tournée des centres et seront ainsi récompensés de leurs longues répétitions.

M. DUPUIS: Puis-je interrompre pendant que M. Coulter est debout? Je crois que nous devrions passer au côté pratique. Comme membre du Comité, je suis sûr que mes vues sont partagées par tous les autres membres quand je dis que c'est là un des plus intéressants exposés que nous ayons jamais eu, et que pour ma part je voudrais voir ces plans mis à exécution par le gouvernement. Mais il faut penser au coût. Une subvention de \$10,000,000 est nécessaire pour mettre les choses en train. Puis il y a l'entretien qui est important. A quoi servirait que le président me construise une maison de \$25,000 si je n'avais pas assez d'argent pour en payer l'entretien; ce ne serait qu'un embarras. Je voudrais donc savoir si M. Coulter a une idée de ce que coûtera l'entretien de tous ces centres et la mise à exécution de tous les plans suggérés par l'exposé.

M. VOADEN: Permettez-moi de répondre. J'ai ici les chiffres du rapport de la *Toronto Public Library*. Les bibliothèques de Toronto, qui donnent un bon service aux citoyens, ont été financées en 1943 par un crédit municipal de \$552,000. En proportion du nombre d'habitants cela représente un très bon service de bibliothèque à un coût d'environ 70 cents par tête par an.

M. MACNICOL: Le service est excellent

M. VOADEN: Oui. Ce n'est que pour les bibliothèques. L'Ontario dépense \$74 par écolier chaque année pour les écoles primaires et secondaires. Une somme d'environ \$1.25 de toutes les sources, dominion, province et municipalité, d'après M. Sanderson, fournirait un service complet de bibliothèque pour chaque personne au Canada. Cela comprendrait toutes les plus petites collectivités rurales. M. Sanderson dit ceci: si vous dépensez \$74 pour l'éducation d'un garçon ou d'une fillette, vous devriez sûrement être prêt à dépenser \$1.25 dont le Dominion paierait .50 cents, à titre d'assurance en quelque sorte pour que les bienfaits de l'instruction ne soient pas perdus. En d'autres mots, quand nous parlons du plan des centres collectifs par rapport aux arts nous demandons une sorte de service d'éducation supplémentaire après l'école ou le collège pour servir de complément aux dépens des provinces pour l'éducation.

M. MACNICOL: Voudriez-vous expliquer en détail ce que font les bibliothèques de Toronto pour inculquer le goût des arts?

M. VOADEN: Elles tiennent des expositions d'art et de livres sur les arts; une discothèque; et à la bibliothèque de Beaches, comme nous l'avons dit, un contrat collectif d'art, de musique et de théâtre.

Messieurs, j'ai suggéré que pour environ 50 cents par tête à titre de subvention on pourrait donner un service de bibliothèque complet à chaque citoyen du Canada.

M. DUPUIS: Est-ce pour la musique?

M. VOADEN: Ce n'est que pour les bibliothèques, les livres. Cinquante cents, à titre de subvention et en moyenne, pour aider les collectivités rurales, fourniraient de bonnes facilités de lecture au Canada. Cela reviendrait à \$5,500,000. Cela donnerait à Ogema, Saskatchewan, une bibliothèque circulante aussi bonne que la bibliothèque de Toronto.

Ces bibliothèques ne sont qu'une partie du programme. Quand vous construisez une bibliothèque vous installez une petite scène à un bout de la salle pour pouvoir y donner des représentations et des concerts. Vous avez des expositions de tableaux sur les murs. En conséquence, avec un impôt de 25 cents de plus par tête, \$2,750,000, vous pouvez fournir une subvention qui, avec l'aide provinciale et locale, permettrait à ces bibliothèques de devenir des centres artistiques donnant des représentations théâtrales et des concerts. Les 500 petits centres collectifs que nous avons mentionnés pourraient recevoir une subvention de \$2,000 chacun avec lesquels ils pourraient employer 500 personnes. Les 50 centres plus importants qui viennent ensuite pourraient recevoir \$20,000 chacun. Avec cette somme ils pourraient employer 500 spécialistes des arts et du théâtre pour stimuler l'intérêt local. Puis viennent vingt-cinq centres encore plus importants. Avec \$30,000 chacun ils pourraient employer 375 spécialistes. Cela comprend l'entretien et les frais d'exploitation.

Avec les derniers 25 cents, ce qui ferait une subvention de \$2,700,000, vous pourriez employer 750 acteurs, musiciens et chanteurs pour donner des représentations, des opérettes, concerts, etc. A \$2,000 chacun, cela ferait \$1,500,000 par an. Les frais de transport et autres, y compris les frais de subsistance pour les acteurs et les musiciens, reviendraient à un demi-million de dollars. Il y aurait ensuite, disons, 150 artistes et conférenciers qui accompagneraient les expositions d'art et de tableaux ou de peintures murales, à \$2,000 par an, soit \$300,000. Le transport des expositions et le loyer payé aux artistes pendant les expositions feraient \$200,000 de plus.

Pour les activités civiques il y aurait les films et les conférences qu'on pourrait fournir avec les \$250,000 qui restent. Et cela fait en tout \$2,750,000. Le projet emploierait 900 artistes, 3,000 bibliothécaires et environ 1,375 personnes pour l'entretien, soit un personnel de 5,275. Le personnel local atteindrait probablement le même chiffre et vous auriez ainsi 10,000 personnes directement employées, et tout cela avec \$1 par tête, comme service après la sortie de l'école pour rendre la vie plus agréable à nos gens.

M. GILLIS: Le témoin a répondu d'avance aux questions que j'allais poser et je me déclare satisfait.

M. DUPUIS: J'aimerais être renseigné sur les peintres.

M. VOADEN: Les peintres sont compris dans les 25 cents par tête pour les services. J'ai suggéré \$500,000 de subvention pour les arts. Tout cela vous donne une idée générale de ce qu'on pourrait faire, avec \$1 par tête, pour rendre la vie plus civilisée pour tout le monde au Canada.

Mlle Wood: Permettez-moi d'attirer votre attention sur ce que chaque artiste de ce pays connaît bien, les excellents services que la Galerie nationale, avec une très petite subvention, arrive à rendre au pays par la distribution de tableaux aux musées actuels. Si on pouvait arranger de plus grands circuits—

le directeur de la Galerie nationale est ici et je pense qu'il est de mon avis—on pourrait envoyer un plus grand nombre d'autres expositions de tableaux et de reproductions à un coût beaucoup moindre par exposition. La *Canadian Society of Painters, Etchers and Engravers* a fait des enquêtes minutieuses et préparé des statistiques qui démontrent qu'on peut faire circuler au Canada des estampes et des gravures et des choses de ce genre à un coût de 64 cents par exposition. En d'autres mots, vos musées locaux qui sont maintenant obligés de payer de grosses sommes pour les expositions qu'ils reçoivent, paieraient beaucoup moins s'il y avait 575 de ces centres.

Quant à la question de M. Dupuis au sujet du coût, il y a des choses que, avec un peu d'imagination, les services de renseignements pourraient faire à bon marché. Le mémoire des musiciens propose un Conseil d'information, et nous avons les moyens, par la radio, de dire aux gens ce qui se passe. La publicité est une des méthodes auxquelles j'ai pensé. Nous avons à notre disposition des services généralement peu connus. En ma qualité de sculpteur, je sais que je peux obtenir des brochures à 25 cents pièce chez l'Imprimeur du Roi, sur la sculpture, les métiers, etc. Je n'ai qu'à écrire au ministère des Mines pour les avoir, mais je crois que probablement dix millions de personnes au Canada ne savent pas que cela peut se faire. Si nous pouvions avoir de la bonne publicité pour certains services du gouvernement, cela aiderait beaucoup—non seulement à la vente des brochures mais à faire connaître l'Office national du film, la Galerie nationale, les Archives nationales, et les nouveaux services qu'on pourrait inaugurer.

M. MACNICOL: Monsieur le président, puis-je avoir l'honneur de proposer un vote de remerciements à cette délégation. Elle a fait un excellent exposé qui nous sera très utile quand nous aurons eu le temps de l'étudier en détail. La plupart des personnes présentes sont à la tête de leur profession et pourraient nous dire un tas de choses instructives si nous avions le temps. Nous sommes honorés par la présence d'un témoin aussi distingué que sir Ernest MacMillan. Il est bien connu dans ce pays et dans le monde entier. Quant aux architectes, nous avons avec nous M. Cormier de Montréal, et dans le cas où vous l'ignorerez, c'est lui qui a dessiné les plans de la magnifique nouvelle Cour Suprême sur la rue Wellington; c'est une innovation en architecture qui sera, je pense, copiée par de nombreux pays. Par cet édifice, M. Cormier a fait connaître le Canada comme un pays d'où est venu un excellent plan d'architecture. J'ai le plaisir de proposer un vote de remerciements à tous ceux qui sont ici et je suis sûr que nous lirons tous avec intérêt l'exposé complet.

M. MCNIVEN: Monsieur le président, je désire appuyer la motion de M. MacNicol et m'associer à ses remarques. Je crois que tous les membres du Comité conviendront que depuis trois ans que notre Comité existe, cette séance est unique sous plusieurs rapports: elle est unique parce que l'auditoire est beaucoup plus nombreux que dans le cas des délégations précédentes, et je crois que nous sommes tous d'accord que cette délégation est une des plus distinguées que nous ayons jamais eu le plaisir d'accueillir, et qu'elle comprend des gens éminents dans plusieurs domaines. Elle est unique sous un autre rapport, celui d'encourager la culture individuelle pour le bien de la collectivité et qu'elle n'a jamais mentionné la question de profit ou d'argent dans sa discussion. La discussion de ce matin a été très profitable et donnera sérieuse matière à réflexion aux membres du Comité.

Je me demande si le monsieur en face de moi a parlé si souvent de la Saskatchewan à cause des événements récents dans cette province, mais si c'est là le cas, je puis l'assurer que la province a fait de grands progrès malgré les derniers événements.

M. GILLIS: Et de nouveaux projets aussi.

M. MCNIVEN: Comme sir Ernest le sait, nous avons parfois des festivals musicaux.

M. MacNICOL: Il y a eu un cyclone.

M. McNIVEN: Oui, nous avons eu un cyclone. Il nous arrive les choses les plus extraordinaires quand nous nous y attendons le moins. Nous avons notre orchestre symphonique et dernièrement, monsieur le président, nous avons eu une exposition du *Arts and Letters Club* à Regina, et il a fallu une colonne et demie du *Regina Leader* pour énumérer tous les articles exposés. Et ce qui est plus important, un groupe d'environ quarante hommes d'affaires ont formé un comité pour entreprendre la construction, comme mesure d'après-guerre, d'un centre collectif d'arts et de lettres dans notre ville.

J'ai été heureux d'entendre cette allusion aux gens qui viennent d'un autre pays que le nôtre. Pendant ces derniers huit ou dix jours où je n'ai pas eu beaucoup d'amusements j'ai assisté à un concert ukrainien, et j'ai eu beaucoup de plaisir à entendre la musique ukrainienne et à voir les costumes du pays. Je désire m'associer aux remarques de M. MacNicol et vous exprimer, mesdames et messieurs, le plaisir que nous a procuré votre visite et vous remercier de l'excellent exposé que vous nous avez soumis.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je vais demander à M. Fosbery de dire quelques mots.

M. FOSBERY: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je désire vous remercier au nom de notre association coopérative d'avoir bien voulu nous permettre de venir ici et de nous avoir écoutés avec autant d'intérêt. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion d'exprimer nos vues aussi complètement. Comme l'heure avance, je n'en dirai pas plus long et vous remercie de votre bonne réception.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

APPENDICE "A"

ACADÉMIE ROYALE CANADIENNE DES ARTS

Mémoire soumis, en collaboration avec d'autres associations culturelles, au Comité spécial de la Chambre des communes sur la restauration et le rétablissement.

Buts de l'Académie et moyens autorisés de les atteindre

L'Académie royale canadienne des Arts a été fondée pour l'encouragement, le perfectionnement et la culture des arts de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de l'eau-forte, de la gravure et du dessin appliqué, et de l'enseignement de ces arts.

Pour atteindre ces buts, l'Académie est autorisée à :

- (a) Tenir des expositions dans les principales villes du Canada et à l'étranger;
- (b) Etablir des écoles d'art et de dessin;
- (c) Continuer à favoriser les progrès de la Galerie Nationale (dont la création était un des buts principaux énumérés dans la première loi constituant l'Académie), et jouir à cet égard des privilèges qui ont été ou pourront être accordés à l'Académie;
- (d) Adopter les autres moyens que l'Académie jugera bons.

Résultats obtenus

L'Académie a été fondée en 1880 par Son Altesse Royale la Princesse Louise, marquise de Lorne. La loi sanctionnant cette fondation a été adoptée le 17 mai 1882. Les buts étaient ceux que nous venons d'énumérer, et pour les atteindre les moyens suivants étaient prévus :

- (1) Fondation d'une Galerie Nationale dans la capitale du pays;
- (2) Organisation d'expositions dans les principales villes du pays;
- (3) Fondation d'école d'art et de dessin.

L'Académie disposait de ressources financières exiguës pour réaliser un programme aussi noble et aussi ambitieux. Elle a néanmoins obtenu les résultats suivants :

1. L'institution d'une Galerie Nationale, entretenue par l'Académie jusqu'en 1913.
2. L'expansion des travaux de la Galerie, grâce aux démarches faites par l'Académie en 1910, et qui obtinrent l'adoption de la Loi sur la Galerie Nationale en 1913.
3. L'exposition annuelle tenue dans les principales villes et qui, en faisant connaître leurs œuvres, a encouragé les artistes. Les deux tiers des œuvres exposées sont habituellement fournies par des artistes nouveaux ou non affiliés.
4. Les expositions spéciales, tenues dans diverses villes du Canada et de l'étranger, et les expositions ambulantes également tenues sous les auspices de l'Académie; les collections prêtées à des galeries ou à d'autres institutions, pour exposition au Canada et à l'étranger.
5. Les cours donnés aux étudiants dans les principales villes. Le gros de l'enseignement des Beaux-Arts au Canada est dû aux initiatives de l'Académie ou de ses membres: des bourses et des prix ont été décernés.

6. Le souci constant de servir le prestige des arts et de stimuler la culture artistique.

L'Académie a procuré des recettes au Canada, dans les cas suivants, entre autres:

L'exposition du Fonds patriotique tenue en 1914 et en 1915, sous les auspices de l'Académie dont les membres, ainsi que d'autres artistes, ont donné leurs œuvres. Cette exposition a été montrée dans onze villes. Les ventes faites suivant un ingénieux système de mise aux enchères ont permis à l'Académie de remettre un chèque de \$10,000 au Fonds patriotique.

Pendant la guerre actuelle, plusieurs de nos membres ont dessiné des affiches, des placards de publicité ou des illustrations pour les emprunts de la Victoire successifs. L'usage croissant de cette forme de publicité témoigne de son efficacité. Il n'est sûrement pas exagéré d'évaluer le rendement de cette publicité à un pour cent du montant du dernier emprunt de la Victoire. En chiffres ronds, cela ferait treize millions de dollars, somme considérablement supérieure à toutes les subventions annuelles accordées par l'Etat à l'Académie pendant ses soixante-cinq années d'existence.

Bien des gens ignorent à quel point cette forme d'art est devenue essentielle au monde des affaires. On ne comprend pas toujours, non plus, que le progrès des beaux-arts est indispensable au progrès des arts mineurs, y compris le dessin industriel qui sera très important dans notre pays après la guerre. Les beaux-arts, souvent considérés comme un luxe, imprègnent en réalité la vie de toute la population, par diverses voies, et sont un élément très important de l'existence nationale.

Croissance du Canada et nécessité de l'expansion des services

L'Académie désire étendre considérablement ses services. Depuis qu'elle est fondée, la population du Canada a plus que doublé, ce qui accroît d'autant l'utilité de l'Académie, et le public attend de l'Académie de nombreux services qui relèvent en effet de ses fonctions, mais qu'elle ne peut rendre avec son faible budget actuel. Ces besoins comprennent:

1. Un siège permanent à Ottawa, conformément aux dispositions de la charte.
2. L'extension des services d'exposition.
3. L'encouragement aux jeunes artistes, par l'octroi de bourses et autres moyens.
4. L'encouragement au dessin industriel.
5. Le perfectionnement, par voie de recherches, des méthodes et des moyens d'expression artistique.
6. D'une manière générale, d'énergiques contributions à la propagande et au progrès des arts visuels, dans tous leurs aspects.

Pour réaliser ce programme d'expansion, il faudrait une étude sérieuse et complète des meilleurs moyens d'employer le temps et l'argent et d'assurer la continuité de cet emploi. Le coût d'une pareille enquête est évaluée à \$10,000.

La continuation de ces services exigerait une subvention annuelle d'un montant au moins égal.

Collections artistiques de l'Etat et nécessité de nouvelles galeries

Parmi les moyens d'atteindre les buts dans notre charte figure l'encouragement continu aux progrès de la Galerie Nationale.

Depuis longtemps, ainsi que ses rapports annuels en témoigne, la Galerie Nationale est entravée dans ses progrès par le défaut d'espace. Six collections de peinture actuellement confiée à ses soins se disputent un espace très insuffisant sur ses murs. Il faut ajouter à cela les expositions d'œuvres canadiennes et étrangères. La sculpture, les dessins, les estampes compliquent encore le problème.

La direction est obligée d'entreposer nombre de tableaux qui ne voient jamais le grand jour des expositions. La Galerie Nationale a fait son possible, dans ces conditions, tant dans ses propres locaux que dans des locaux loués, mais les tableaux finiront par se détériorer. Or, ces tableaux ont été acquis avec des fonds publics, ce qui impose à l'Etat l'obligation de veiller à leur bonne conservation, ainsi qu'à leur exposition pour le plaisir, l'intérêt et l'instruction du public.

Ces tableaux n'étant pas exposés faute d'espace, le grand public ignore qu'il existe à Ottawa au moins huit collections différentes de peintures :

1. Une collection de maîtres d'autrefois.
2. Une collection de tableaux européens et étrangers.
3. Une collection de peinture britannique.
4. Une collection de peinture canadienne.
5. La collection des morceaux de concours de l'Académie Royale Canadienne des Arts.
6. Une collection de portraits, embryon d'une future Galerie nationale du portrait.
7. Une collection de tableaux offrant un intérêt historique pour le Canada.
8. Les peintures commémoratives de la Grande Guerre de 1914-1919.

Six de ces collections sont à la Galerie Nationale, et deux aux Archives.

L'Académie recommande l'exécution par l'Etat du programme suivant de construction, qui fournira du travail pendant la période de restauration, embellira la capitale du pays aux yeux de ses visiteurs et du personnel des ambassades et des légations, qui recherchent des témoignages d'une culture nationale, stimulera le tourisme et servira le progrès culturel de tout le pays :

1. Un bâtiment avec galerie pour la collection de morceaux de concours de l'Académie royale canadienne, qui pourra y tenir son exposition annuelle, et pour abriter le siège de l'Académie royale et d'une Ecole académique des beaux-arts et du dessin, conformément aux termes de la charte.
2. La Galerie Nationale, qui pourrait comprendre quatre sections; Maîtres d'autrefois; Œuvres étrangères; Art britannique et art canadien; Sculpture.
3. Agrandissement du bâtiment actuel des Archives, suivant les plans déjà préparés ou suivant un plus vaste plan d'ensemble à déterminer.
4. Bâtiment convenable pour abriter la Collection commémorative de la Guerre.

Ces bâtiments soulageraient la compagnie actuelle et permettraient une exposition convenable des collections. Ils permettraient aussi les progrès à venir. Les emplacements et les plans seraient choisis de manière à prévoir :

5. Un musée d'architecture, comprenant une section d'architecture paysagiste.
6. Un musée du meuble et du costume.
7. Un musée et une bibliothèque de Musique, contenant un auditorium pour les concerts et les représentations dramatiques.
8. Une bibliothèque de livres traitant de l'art, de l'architecture et de sujets connexes.

L'exécution d'un tel programme pourrait être confié à un ministre des Affaires culturelles, chargé de stimuler le progrès de la culture dans tout le Canada.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) ERNEST FOSBERY,
Président de l'Académie Royale Canadienne des Arts.

APPENDICE B

Mémoire soumis par la Société des Sculpteurs du Canada

La Société des sculpteurs du Canada a reçu sa charte en 1932, pour stimuler la collaboration entre les sculpteurs du Canada; encourager, perfectionner et cultiver l'art de la sculpture; organiser des expositions au Canada et à l'étranger; et fournir des conseils lors de l'érection de monuments publics.

La sculpture a sa place dans des constructions permanentes comme celle des monuments, dans l'embellissement des parcs, dans le dessin de modèles d'articles manufacturés à trois dimensions, dans les collections permanentes et dans les expositions.

La sculpture, artistique et commerciale, emploie une main-d'œuvre nombreuse pour la taille des pierres, la fonderie, l'ébénisterie, la céramique, l'art plastique. Son influence s'étend à des industries comme la fabrication des jouets, des mannequins et des accessoires d'étalage, les articles religieux, l'ameublement d'intérieur et de jardin.

La Société des sculpteurs appuie intégralement le programme des quinze associations qui ont participé à la présentation d'un mémoire au Comité de restauration de la Chambre des communes, et soumis des propositions utiles à la prévention du chômage, au bien-être et au prestige de la nation:

(1) *Embellissement aux terrains et aux logements*

La Société des sculpteurs du Canada approuve les projets d'urbanisme et d'embellissement des terrains soumis par la Société des architectes paysagistes et les projets relatifs au logement antérieurement soumis au Comité de restauration par l'Institut royal d'architecture du Canada.

(2) *Institutions nationales*

- (a) Agrandissement de la Galerie nationale par l'érection d'un bâtiment plus vaste, à l'épreuve du feu; augmentation de la subvention accordée à ses services de renseignements, à ses expositions ambulantes, etc.
- (b) Etablissement de galeries régionales pour expositions faisant ou non partie de programmes régionaux.
- (c) Agrandissement des Archives nationales.
- (d) Augmentation du tirage des publications de l'Imprimerie nationale telles que les rapports du ministère des Mines sur la sculpture, l'artisanat et l'ethnologie et les brochures historiques publiées par les Archives nationales et qui méritent de la publicité.
- (e) Recours à l'art monumental, non pas seulement pour les commémorations militaires et politiques, mais pour les événements d'ordre historique ou culturel.

(3) *Art industriel*

- (a) Législation empêchant la copie des modèles par des fabricants. La loi du droit d'auteur, appliquant le traité de Berne, protège en théorie l'auteur d'un modèle. En pratique les modèles sont souvent volés ou plagiés dans les pays qui n'ont pas signé le traité et dans les pays où les artistes sont trop éloignés pour protester d'une manière efficace.

Ces procédés ne lèsent pas seulement les artistes canadiens; ils empêchent l'emploi de Canadiens, ou réduisent cet emploi aux irrégulières et viles besognes d'adaptation.

Ces procédés gênent aussi notre exportation de produits manufacturés, d'autant plus que notre coût élevé de production nous empêche de concurrencer les autres pays possédant les mêmes modèles. Nous pourrions soutenir la concurrence avec des modèles originaux, uniques.

La législation protectrice du dessin industriel pourrait exiger que chaque marchandise portât le nom de l'auteur. Cette mesure ne serait pas d'application plus difficile que la loi exigeant la marque du pays d'origine.

(b) Des procédés de propagande et d'éducation pourraient élever le niveau des modèles.

(4) *Relations étrangères*

Utilisation de l'art national pour favoriser la bonne entente internationale. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie soviétique englobent les relations culturelles dans leur diplomatie. Le Canada n'a pas de politique arrêtée à ce sujet. Les quelques expositions et émissions radiophoniques organisées par le Canada sont très insuffisantes. (Notre Société félicite toutefois la Galerie Nationale pour les efforts qu'elle accomplit dans ce sens.)

Si cela entre dans les pouvoirs du Comité de restauration, nous souhaitons vivement qu'il recommande non seulement la multiplication des expositions, des concerts et des dons d'œuvres artistiques à d'autres pays, mais l'adoption d'une politique de propagande culturelle à l'étranger. Ce travail devrait commencer dès maintenant.

(5) *Organisme d'Etat*

Etablissement d'un organisme d'Etat pour la coordination, la distribution et le progrès de l'art dans toutes ses branches. Un service du ministère de la restauration pourrait s'en occuper pendant la période de reconstruction. Ensuite, un ministère des Affaires culturelles pourrait absorber plusieurs services existants et en créer de nouveaux.

(Signé) FLORENCE WYLE,

Président de la Société des Sculpteurs du Canada.

APPENDICE C

Mémoire soumis par l'Institut royal d'architecture du Canada. Assemblée des représentants de diverses associations culturelles, à la Galerie des Arts, à Toronto, le 13 mai 1944.

Les membres de l'Institut sont heureux de se rencontrer avec les membres d'autres associations culturelles, pour présenter au Comité de restauration de la Chambre des communes un mémoire sur les moyens pratiques de développer la culture artistique au Canada, tout en procurant de l'emploi aux membres de ces associations pendant les années d'après-guerre.

L'Institut approuve la recommandation faite au gouvernement de mettre des fonds à la disposition des municipalités, pour la construction de centres régionaux. Ces bâtiments pourraient comprendre des théâtres pour l'encouragement de l'art dramatique, des galeries pour les expositions artistiques, de petits locaux pour l'installation de musées et des jardins publics contenant des sculptures. Ces bâtiments pourraient aussi comprendre des salles de réunion pour les associations d'anciens combattants et autres groupements locaux. La construction de ces bâtiments créeraient immédiatement de l'emploi, et les centres ainsi créés assure-

raient aux arts un encouragement continu. Pour se procurer des fonds, l'Etat pourrait insérer les dispositions voulues dans la législation relative au logement public. Les autorités locales assumeraient la responsabilité.

L'Institut désire souligner la nécessité et l'avantage d'un encouragement au dessin industriel, par des dispositions assurant la formation des artistes et leur emploi dans les industries canadiennes. Les efforts accomplis dans ce domaine par la Suède et par le Danemark ont contribué à répandre leurs produits dans le monde, avant 1939.

L'Institut approuve le projet d'un dégrèvement d'impôts en faveur des ateliers de lithographie ou des maisons d'éditions utilisant des gravures strictement canadiennes pour les calendriers, cartes de Noël, articles de publicité.

L'Institut est aussi d'opinion qu'un bon moyen d'encourager toutes les branches de l'art canadien, en créant une demande au pays et à l'étranger, serait la multiplication des expositions ambulantes dans les collèges, pour compléter les expositions déjà organisées par la Galerie Nationale. Ces expositions comprendraient la peinture, la sculpture, l'architecture, l'eau-forte et la gravure, ainsi que le dessin industriel. Elles s'accompagneraient de conférences et d'articles fournis aux publications scolaires.

Nous avons déjà suggéré au gouvernement fédéral d'autoriser les compagnies privées à utiliser une partie de leurs excédents de bénéfices à la préparation de plans d'après-guerre. Si cette permission était obtenue, avec une exemption d'impôts sur une partie de ces fonds, de nombreuses firmes entreprendraient des travaux de recherches, prépareraient des plans de nouveaux bâtiments, etc. Elles procureraient ainsi de l'emploi à une grande variété d'artisans habiles.

(Signé) FORSEY PAGE,

Président de l'Institut royal d'architecture du Canada.

APPENDICE D

MÉMOIRE SOUMIS PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PEINTRES AQUARELLISTES AU COMITÉ DES ORGANISMES CULTURELS CONSTITUÉ POUR PRÉSENTER UN MÉMOIRE AU COMITÉ SPÉCIAL DE RESTAURATION

La Société canadienne des peintres aquarellistes félicite le Comité de restauration pour le travail qu'il accomplit. Les plans d'architecte doivent être la première étape des plans de restauration, et nous désirons attirer l'attention sur la nécessité de s'assurer dès le début des plans de réelle valeur pour toutes les constructions contrôlées par l'Etat, depuis les écoles jusqu'aux boîtes aux lettres, depuis les ponts jusqu'aux bouches à incendie. Dans ce but, le gouvernement doit rechercher la collaboration des architectes, des artistes et des dessinateurs industriels. L'Etat doit comprendre et faire comprendre le supplément de bien-être de dignité que la nation se procurera en ayant de beaux bâtiments et de nobles avenues, des tableaux, des sculptures de mérite, de beaux produits de l'artisanat, qui constitueront un héritage respecté par les autres nations et par les générations futures.

Nous croyons pouvoir dire sans présomption que ce but ne sera pas atteint si les meilleurs talents du pays ne reçoivent pas leur part dans la considération des plans. Nous suggérons que toute construction de bâtiments pour laquelle l'Etat dépense de l'argent soit surveillée par une commission de personnes compétentes. Cette commission pourrait comprendre des experts en matière d'art et de dessin. Ils surveilleraient les plans des immeubles.

Notre mémoire est divisé en deux parties.

A. Restauration.—Susceptible d'employer des corps de métier: bâtiment, industrie, etc.

B. Réadaptation.—Comportant des initiatives et des mesures pratiques pour l'encouragement de l'art dans la vie quotidienne, afin d'élever la vie en commun après les tristesses et les dévastations de la guerre.

Au chapitre de la Restauration, nous recommandons:

1. Un plan de centres régionaux. Le crédit de \$10,000,000 ne semble guère suffisant.

2. Le placement de peintures murales dans tous les bâtiments construits en vertu de ce plan, et, si possible, dans tous les édifices publics construits sur l'intervention de l'Etat. Ceci procurerait de l'emploi à un nombre considérable d'artistes et à divers corps de métier (érection des échafaudages; préparation des surfaces murales, etc.), tout en enrichissant l'héritage artistique de notre pays. Les peintures murales seraient choisies au concours, par des jurys d'architectes et d'artistes. Les dessins seraient exécutés après consultation de l'architecte. Le genre de peinture—huile, fresque, etc.—serait adapté à la situation. Il paraît raisonnable de fixer la dépense à 2 p. 100 de la valeur des bâtiments. Pour préciser, nous suggérons une dépense de \$20 à \$40 par pied carré, selon le procédé utilisé. Ce chiffre comprend toutes les dépenses: honoraires de l'artiste et frais d'installation. Il est établi d'après l'expérience acquise aux Etats-Unis, où l'on a constaté qu'une dépense de \$20 par pied carré ne couvrirait pas tous les frais.

Les crédits destinés à ces peintures murales seraient ajoutés aux crédits pour la construction de centres régionaux.

3. Un effort de l'Etat pour faire comprendre à l'industrie qu'il encourage la nécessité de perfectionner les modèles des articles d'usage domestique et d'exportation. Ce sera le seul moyen de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés intérieurs et mondiaux. L'argent dépensé de cette manière serait largement récupéré sous la forme d'un agrandissement des marchés et d'une augmentation de l'emploi. Une somme de \$100,000 devrait être consacrée à ce genre de travaux et de recherches dans tout le domaine des articles manufacturés. Cette somme n'est pas élevée si l'on songe que les recherches pourraient durer un an et employer de 12 à 20 experts et leur personnel. Un comité gouvernemental consulterait les meilleurs céramistes, dessinateurs industriels, ingénieurs, artistes, etc. Les associations titulaires d'une charte pourraient être appelées à former des comités de ce genre.

B. Réadaptation.—Nous savons qu'au chapitre de la réadaptation, la tâche sera multiple. Nous nous plaçons simplement au point de vue des artistes et du rôle qu'ils peuvent jouer dans la solution de ce problème. Nous diviserons notre exposé en deux parties:

(a) Initiatives d'un peuple normal et sain recherchant un harmonieux développement social et culturel.

(b) Initiatives en faveur de ceux qui ont besoin d'une thérapeutique spéciale et d'une adaptation au milieu. L'Etat devra évidemment dépenser de l'argent pour les personnes réparties entre ces deux groupes.

L'usage et le développement de l'art et de l'artisanat servirait le bien commun, et le meilleur procédé pour y parvenir serait le développement des services de la Galerie Nationale du Canada. En conséquence, nous recommandons:

1. (a) Le plan d'agrandissement de la Galerie Nationale déjà proposé par la Fédération des artistes canadiens de la région de la Colombie-Britannique, mais avec les additions suivantes:

Expositions ambulantes.—Un échange plus actif de nos expositions avec les expositions étrangères, pour stimuler la bonne entente internationale. Les échanges d'expositions sont le meilleur moyen de faire connaître notre pays à l'étranger.

(b) Les sociétés d'art et d'artisanat sont en mesure de collaborer avec la Galerie Nationale pour l'exécution du plan ci-dessus (en particulier pour fournir des agents locaux, des conférenciers, pour l'extension des services d'artisanat, les expositions et démonstrations, la dissémination de littérature, la publicité et la liaison avec les groupes éducationnels et sociaux). Cette besogne prendra du temps et devra être rémunérée. Puis, ces sociétés assument des responsabilités découlant de leur charte; elles doivent au public des services qu'elles ne peuvent pas toujours lui rendre, faute de fonds. Des subventions devraient leur être accordées. Ces subventions pourraient être englobées dans le crédit de la Galerie Nationale. (Voir N.B.) La Galerie pourrait décentraliser ses travaux en utilisant ces sociétés. Un comité des chefs des associations pourrait partager les rôles et déterminer les sommes nécessaires. Les prix et récompenses étant le meilleur moyen d'attirer l'attention publique sur les services rendus par une société, les crédits pourraient comprendre un prix annuel.

(c) Nous suggérons le maintien et à l'occasion le développement de la revue "Canadian Art", publiée sous les auspices de la Galerie Nationale, et qui est le meilleur agent de dissémination des nouvelles artistiques, au Canada et à l'étranger. Elle est publiée dans un esprit libéral et sans préjugé.

(d) La subvention de la Galerie Nationale devrait comprendre une somme versée à cette revue.

(e) La Fédération des artistes canadiens a recommandé l'octroi d'une subvention annuelle de \$200,000 à la Galerie Nationale du Canada. Cette recommandation devrait être révisée par un comité, en collaboration avec un représentant de la Galerie Nationale, en vue de répondre aux nouveaux projets que nous venons d'exposer.

N.B.—Pour plus de simplicité, les sommes nécessaires aux petites subventions pourraient être prélevées sur un fonds commun, englobé dans la subvention à la Galerie Nationale.

(Signé) CAVEN ATKINS,

Président de la Société canadienne des peintres aquarellistes.

APPENDICE E

LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES AQUAFORTISTES ET DES GRAVEURS CANADIENS, TORONTO, ONT.

Soumet les projets de

- (a) Un réseau national de centres de culture, pour procurer du bien-être spirituel au peuple à bon marché.
- (b) L'établissement d'instituts de recherches sur les applications industrielles des arts, afin de provoquer la création d'industries artistiques, pour favoriser la lutte contre le chômage et la retraite à 55 ans pendant la période d'après-guerre

à

M. Gray Turgeon, M.P., président du Comité de restauration de la Chambre des communes, à Ottawa.

La Société des peintres aquafortistes et des graveurs canadiens, association d'envergure nationale, demande l'autorisation de soumettre le projet d'un réseau national de centres de culture, pour procurer du bien-être spirituel au peuple à bon marché.

La Société, qui connaît bien la question en raison de ses expositions et autres initiatives artistiques, est convaincue que la création de centres régionaux de culture serait un moyen primordial d'assurer une place aux arts dans la vie collective de demain.

Les expositions ambulantes organisées par les graveurs, à raison d'une cinquantaine par saison depuis cinq ans, ont démontré l'utilité et les progrès des arts dans les centres déjà existants.

Ces initiatives bénévoles ont établi:

- (a) la possibilité d'organiser des présentations artistiques, telles que les expositions de gravure, de peinture ou de sculpture, les concerts et les séances dramatiques, à très bon marché. Le coût moyen d'une exposition de 50 gravures d'une durée de deux semaines est de 69 cents, ce qui est à la portée des plus petites et des plus lointaines localités.
- (b) de bonnes perspectives de rétablissement pour presque la moitié de nos artistes professionnels actuellement occupés à des travaux de guerre, par la création de centres culturels destinés à procurer des récréations artistiques au peuple canadien à bon compte. Ainsi, une gravure valant \$10 se louerait pour 50 cents par mois. Des peintures, qui ne sont pas reproduites, se loueraient à des prix très accessibles.

Certaines localités voudront faire de leur centre culturel un mémorial de guerre, évoquant le souvenir des héros. Bien que cela relève de la juridiction municipale, l'Etat fédéral pourrait s'en occuper, et contribuer à élever le niveau des centres de culture, des conférences, démonstrations, séances littéraires et dramatiques qui s'y donneraient. Un centre national coordonnerait les programmes et les itinéraires.

L'importance de ces centres est évidente. Leurs possibilités de formation et d'entretien artistiques pourraient procurer des occasions d'emplois à un certain nombre de citoyens.

En comprenant la création de ces centres dans le plan national de logement, et en exigeant la création d'un centre partout où le plan prévoit la construction de logements pour un groupe de 500 personnes, ou partout où le centre pourrait attirer une population de 5,000 personnes, on corrigerait une grave lacune artistique, qui n'est pas un défaut de qualité, mais de répartition géographique.

Etablissement d'instituts de recherches sur les applications industrielles des arts, afin de provoquer la création d'industries artistiques, pour favoriser la lutte contre le chômage et la retraite à 55 ans pendant la période d'après-guerre.

Le graveur qui crée son œuvre, la reproduit lui-même et la distribue est aussi justifié qu'un industriel ordinaire d'observer les problèmes de la production nationale.

Les eaux-fortes, les plaques gravées, les bois, les pierres et les planches de lithographie peuvent servir à d'autres fins que la gravure, à savoir

ornement de la céramique

gravure sur métaux

dessins et impression sur tissus, sur cuir, etc.,

pour ne mentionner que quelques applications.

Des avantages ou des subventions accordés aux associations reconnues d'arts graphiques, pour aider à l'établissement d'instituts de recherches, faciliteraient la solution de deux grands problèmes nationaux: création d'industries artistiques; emploi de personnes mises à la retraite de bonne heure.

La création d'industries artistiques servirait deux fins. Les applications ci-dessus mentionnées pourraient conduire à la production industrielle d'objets artistiques, comme la France, la Belgique, le Danemark et la Suède en exportaient avant la guerre. Ce genre de production à demi mécanique permet l'absorption d'une main-d'œuvre spécialisée. Sa grande valeur d'exportation est garantie par l'habileté des artisans qui produisent le modèle original.

- La recherche, facilitée par les installations voulues, est nécessaire pour
- (a) agrandir le champ des applications connues;
 - (b) rassembler les connaissances et la documentation des artistes et des industriels, tant au point de vue de la production qu'au point de vue des marchés;
 - (c) étudier le folklore en vue d'imprimer aux efforts un cachet canadien.

Le second aspect des industries artistiques est le domaine de l'artisanat. La Société prévoit, pendant une assez longue période après la guerre, l'inverse du système sélectif actuel, en ce sens que le volume de la production nationale sera restreint par la capacité d'absorption du marché domestique et par la faiblesse économique des marchés étrangers; et ce volume sera vite rempli avec les moyens nouveaux de production rapide. On peut envisager une répartition centrale et à demi arbitraire du travail, et une réduction de la durée de l'emploi dans la vie des hommes. Une retraite à 55 ans permettrait aux artisans de se créer des emplois secondaires, peu absorbants. Ce second emploi répondrait souvent à la vocation réelle, aux aptitudes innées, plus que le premier emploi embrassé à un âge où les goûts et les talents ne sont pas encore affirmés. L'avantage moral de cette situation par rapport à l'oisiveté déprimante de la retraite est évident.

Les recherches industrielles déjà faites répondent à une partie du problème. Mais pour la plupart des individus préfèrent un travail individuel comme celui de l'artisanat au travail d'usine.

La Société observe qu'un des obstacles au développement de l'artisanat à domicile a été le coût élevé de l'enseignement des modèles, de la décoration, etc., et la dépense de temps pour les élèves, sans parler des frais d'inscription.

La fabrication des reports, des plaques, blocs, stencils, etc., par des artistes compétents, et leur rassemblement en quantité suffisante dans des centres d'artisanat élimineraient ou réduiraient sensiblement les dépenses, tout en garantissant la valeur des objets d'art. Les centres d'artisanat dont ces méthodes de dessin et de reproduction couvriraient les dépenses deviendront des foyers indépendants de création et de style.

La Société estime qu'une certaine somme de recherches et certaines installations seront nécessaires pour le fonctionnement de ce nouveau domaine de l'artisanat, qui pourra être harmonisé avec les plans de M. Dean Russel, d'Ottawa, sur les arts manuels.

Une documentation plus complète sur les projets d'art industriel et d'artisanat est en préparation, et des échantillons peuvent être soumis. La Société projette une exposition ambulante de ces échantillons. Les subventions accordées aux institutions de recherches artistiques pourraient être confiées à la Galerie nationale du Canada.

Respectueusement,

(Signé) NICHOLAS HORNYSKY,

Président de la Société des peintres aquafortistes et graveurs canadiens.

APPENDICE F

MÉMOIRE

Le Groupe de peintres canadiens est partisan du plan exposé par le président national de la Fédération des Artistes canadiens à la réunion tenue à la Galerie des Arts de Toronto le 13 mai 1944. Il approuve les parties du plan de la Fédération des Artistes canadiens de la région ontarienne qui ont une portée nationale, et qui sont énumérés sur deux feuilles ci-jointes.

(Signé) ISOBEL McLAUGHLIN,

Président, The Canadian Group of Painters.

FÉDÉRATION DES ARTISTES CANADIENS—RÉGION DE L'ONTARIO
BUTS ET PROGRAMME

RÉSOLUTIONS

Premièrement—(ou: Partie A)

Résolu—Que la Fédération des Artistes canadiens (Région de l'Ontario) demande:

1. Un effort, accompli sur la base nationale aussi bien que sur les bases provinciale et municipale, pour stimuler l'intérêt porté par le public aux arts tels que la peinture, la sculpture, la céramique, les produits de l'artisanat, le dessin industriel;

2. L'emploi des diverses catégories d'artistes, dans l'exécution des plans de restauration d'après-guerre;

3. Le développement des relations culturelles avec les autres pays, par l'exposition et la vente des objets d'art canadiens par l'intermédiaire des commissariats commerciaux et autres organismes existants ou à créer.

4. Le recours à des conseillers professionnels et compétents dans l'élaboration de tous les projets publics intéressant les beaux-arts et les arts appliqués.

5. Le progrès du dessin industriel par:

(a) L'adoption de lois assurant une protection efficace des modèles canadiens contre les empiétements et la copie, et interdisant la copie des modèles étrangers;

(b) L'aide voulue aux recherches industrielles, avec collaboration plus étroite entre l'artiste et le fabricant;

(c) L'aide à l'enseignement du dessin industriel.

6. L'encouragement des coopérations d'artisanat et l'établissement de centres ruraux de formation.

7. L'établissement de bourses et de fondations pour favoriser les études et les recherches en matière de beaux-arts et d'art appliqué.

8. Un meilleur appui officiel à la Galerie Nationale et aux autres musées et galeries artistiques.

9. La multiplication des expositions interrégionales.

Deuxièmement—(ou: Partie B)

Résolu que l'action directe des autorités fédérales est le meilleur moyen d'atteindre les buts ci-dessus (énumérés dans la résolution A).

Troisièmement—(ou: Partie C)

Résolu que le Bureau de la Fédération des artistes canadiens soit chargé:

(a) De se procurer les noms et adresses de tous les autres groupements, artistiques et autres qui s'intéressent au progrès de la culture et des beaux-arts au Canada (ces renseignements seront puisés aux sources disponibles, y compris les régions de la Fédération et leurs membres);

(b) D'obtenir la collaboration de ces autres groupes;

(c) D'inviter les autres groupes à faire connaître leurs buts à la Fédération, afin d'obtenir une action aussi générale et complète que possible.

Quatrièmement—(ou: Partie D)

Résolu que les membres de la région de l'Ontario de la Fédération des Artistes canadiens croient que si toutes les associations canadiennes qui s'intéressent aux beaux-arts s'unissaient pour demander la création d'un ministère des Beaux-arts et des Affaires culturelles, et pour définir ses fonctions, la requête serait bien accueillie et obtiendrait d'heureux résultats.

APPENDICE G

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ARTS GRAPHIQUES

(constituée en 1933)

La Société est fondée pour encourager les arts graphiques (impression, lithographie, gravure, eaux-forte, art publicitaire, illustration de livres et de revues, dessin industriel et autre), pour favoriser l'enseignement de ces arts, pour disséminer des renseignements au moyen de conférences et de cours, pour tenir une exposition annuelle et pour défendre les intérêts des membres de la corporation et établir entre eux des relations amicales.

L'art est une chose vivante, qui exige, pour progresser: (1) la stabilité économique, (2) des ouvertures pour les artistes, (3) des échanges avec les autres peuples.

L'art publicitaire et le dessin industriel constituent un aspect important des arts graphiques et sont utiles à la fois à l'artiste, au fabricant et au consommateur. Ils sont indispensables dans la société moderne et peuvent contribuer au confort matériel et au bonheur spirituel de tous, hommes, femmes et enfants.

En conséquence, nous recommandons:

1. (a) La formation d'une commission chargée d'étudier l'application des arts graphiques à l'industrie et au commerce, pour faire ressortir l'interdépendance de l'artiste, du fabricant et du consommateur.

(b) L'enseignement de l'art publicitaire et du dessin industriel aux milliers de personnes qui possèdent des aptitudes.

(c) L'adoption de lois empêchant la copie des modèles publicitaires et industriels par les fabricants. (La Société canadienne des Arts graphiques approuve le programme de dessin industriel proposé dans le mémoire de la Société des Sculpteurs du Canada.)

(d) Un programme de conférences et de démonstrations sur l'imprimerie, la lithographie, la gravure, l'eau-forte, l'art publicitaire, l'illustration des livres et revues et le dessin industriel, dans les écoles, les cercles, les galeries d'art, les salles de syndicats, etc. Ces procédés feront comprendre au public, pour son plus grand avantage, le lien qui existe entre les arts graphiques et la vie quotidienne.

(e) L'assurance d'une stabilité économique pour les artistes, soit par l'expansion des entreprises privées et commerciales (qui se sont montrées plus ou moins incapables d'assurer un emploi régulier à la majorité des artistes), soit par l'intervention de l'Etat.

2. Quelques suggestions pour le développement du programme:

(a) Les édifices publics, à l'avenir, devront utiliser la peinture murale et la sculpture, en collaboration avec les architectes intéressés.

(b) Les ambassades canadiennes devront présenter une collection d'art canadien, lorsqu'elles disposent d'un espace suffisant. Faute d'espace, leurs bureaux devront au moins posséder quelques échantillons de l'art canadien.

(c) Des objets d'art canadien devraient être offerts au public, à des prix abordables, par les galeries régionales desservies par la Galerie Nationale, et bénéficier d'une publicité convenable.

(d) Les syndicats et les usines devraient louer ou acheter, pour les exposer, des écrans de soie imprimée, des gravures et lithographies canadiennes originales.

(e) Les galeries publiques pourraient développer l'idée d'une société de location de tableaux.

3. Relations culturelles avec l'étranger:

(a) Des échanges d'étudiants et de groupes artistiques faciliteraient l'échange des idées et des points de vue.

(b) Les galeries régionales pourraient entreprendre des échanges réguliers d'expositions avec l'étranger.

(c) Les galeries d'art pourraient servir de circuits de distribution, à la manière des cinémas. Les expositions circuleraient comme font les films. La liste en serait dressée et distribuée à l'avance. Ce système serait particulièrement pratique pour les expositions de gravure, car il assurerait des économies d'expédition et de transport.

(Signé) LAURENCE HYDE,
Président,

E. CONYERS BARKER,
Secrétaire de la Société canadienne des Arts graphiques.

APPENDICE H

FÉDÉRATION DES ARTISTES CANADIENS

PLAN NATIONAL D'ENCOURAGEMENT AUX ARTS, À SOUMETTRE AU COMITÉ DE RESTAURATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Il nous faut distinguer entre l'enseignement proprement dit, qui est, croyons-nous, question provinciale, et la culture nationale.

Les systèmes d'enseignement sont les fruits de la culture nationale.

Ces systèmes varient d'une province à l'autre, et parfois considérablement, de sorte que l'unité culturelle, par-dessus cette diversité, devient une nécessité.

Seuls les arts peuvent la procurer.

Cela tient à ce que les arts, par leur caractère universel, transcendent les différences raciales, religieuses, économiques et politiques, les intérêts de classe et les préjugés régionaux.

Nous en concluons que l'unité canadienne ne peut être obtenue que par les arts. Telle est la fonction des arts aujourd'hui, au Canada.

Dans cet esprit, nous soumettons le plan suivant, qui est le moyen le plus sûr d'intégrer les arts dans la vie du peuple canadien.

Plan.—Vingt-cinq grands centres régionaux de culture seraient construits dans les villes canadiennes:

- 5 dans les provinces Maritimes
- 7 en Ontario
- 3 en Colombie-Britannique
- 4 dans la province de Québec
- 6 dans les provinces des Prairies

Chaque bâtiment comprendrait:

1. Un petit auditorium, de dimensions proportionnées à l'importance de la ville, pouvant abriter au moins 800 personnes;

2. Une galerie artistique pour les expositions, y compris les expositions d'art domestique;

3. Un atelier d'artisanat;

4. Un atelier outillé pour la lithographie, l'impression sur écrans de soie, la peinture murale, etc.;

5. Une bibliothèque. Dans les grandes villes, ce serait une bibliothèque municipale. Les petits centres et les districts ruraux seraient servis par des bibliothèques de comté, ou bibliothèques régionales, comme le propose le mémoire du Canadian Library Council;

6. Des salles pour l'enseignement des arts, les travaux d'enfants, l'entreposage, l'assemblage, etc., avec les bureaux nécessaires;

Ces centres compléteraient le système d'enseignement pour servir la vie culturelle de chaque région; ils formeraient centres de distribution pour le district (usines, cereles, écoles, etc.).

Chaque centre coûtera \$200,000 ou plus, la municipalité donnant le terrain.

L'ensemble des grands centres reviendrait à \$6,250,000. Il faudrait aussi construire 50 petits centres, abritant un auditorium de 400 à 500 places, et possédant les mêmes installations que les grands centres, mais sur une échelle réduite. Chaque centre coûtant de \$50,000 à \$100,000, l'ensemble reviendrait à une somme de \$2,000,000 à \$4,000,000.

Le total serait donc de \$10,000,000 pour les grands et petits centres.

Services.—Il existe actuellement trois services nationaux qui fonctionneraient par l'intermédiaire de ces centres culturels.

1. *La Galerie nationale*

Une grande expansion de ses services serait nécessaire pour rassembler des centaines d'expositions de toute sorte et pour régler leur itinéraire. Il faudrait un personnel plus nombreux, en particulier parmi le personnel extérieur et les conférenciers, et une forte augmentation de la subvention annuelle.

Il faudra construire un nouvel édifice, avec l'espace voulu pour l'entreposage, l'expédition, les réparations, ainsi que pour les bureaux et les galeries. La Galerie nationale abriterait aussi des bureaux, services d'entreposage, etc., d'art domestique.

2. *L'Office national du Film*

L'Office national du Film étendrait ses circuits et ses services à ces centres régionaux. Il lui faudrait dans chaque centre une petite pièce pour l'outillage, les réparations, etc.

3. *La Société Radio-Canada*

Cette Société organiserait des concerts, causeries, etc. Il y faudrait un personnel spécial.

Nous engageons le Gouvernement à étudier ce plan, en dépensant une somme de \$25,000 pour cette étude.

(Signé) LAWREN HARRIS,
Président,
4760, avenue Belmont,
Vancouver, C.-B.

H. G. KETTLE,
Secrétaire,
62, avenue Roschill,
Toronto 5, Ont.

APPENDICE I

ABRÉGÉ D'UN EXPOSÉ SUR L'ASSOCIATION DES AUTEURS CANADIENS À L'INTENTION DU COMITÉ DE RESTAURATION

L'Association des Auteurs canadiens a été organisée en 1921, pour l'avantage et la protection des intérêts des auteurs canadiens, et pour le maintien d'un idéal élevé dans l'exercice de la profession littéraire. Peuvent en faire partie tous les auteurs canadiens, écrivains, artistes, compositeurs de musique,

dramaturges, auteurs de scénarios pour la scène ou pour la radio, ou créateur de textes comportant des droits de reproduction, et dont la situation est reconvenue dans les catégories ci-dessus. L'Association des Auteurs canadiens a toujours recommandé la stricte adhésion du Canada aux conventions de Berne et de Rome.

Elle compte aujourd'hui (12 mai) 740 membres (cotisation annuelle \$5), et publie deux organes trimestriels: "The Canadian Author and Bookman" et "Canadian Poetry Magazine". Elle ne reçoit aucune aide financière de l'Etat fédéral.

Une seule province du Canada accorde une aide financière aux auteurs canadiens, c'est la province de Québec, qui accorde aux auteurs domiciliés dans la province des prix annuels, appelés prix David, d'une valeur totale de \$4,200.

Les Prix du Gouverneur général, organisés par l'Association des Auteurs canadiens, sont payés par l'Association elle-même, qui a eu l'idée de médailles à décerner aux meilleurs livres de l'année (livres d'imagination et autres livres).

En vertu de sa constitution, l'Association des Auteurs est nationale et entretient des sections dans toutes les provinces. Un grand nombre des ouvrages publiés illustrent des thèmes canadiens, traitent des divers aspects de la vie canadienne dans les diverses régions du Canada, et les auteurs canadiens peuvent prétendre qu'ils ont contribué à révéler le Canada à sa propre population, et de la sorte à fortifier l'unité nationale.

L'Association des Auteurs canadiens est heureuse de se joindre à l'Académie royale du Canada et aux autres associations artistiques, musicales et culturelles du Canada, pour demander au Comité de restauration que les projets d'après-guerre comportent un encouragement aux arts, à l'artisanat et à la culture du peuple canadien.

En ce qui concerne les auteurs canadiens, nous recommandons:

1. L'organisation de bibliothèques ambulantes dans les districts ruraux du Canada, pour offrir des livres d'auteurs canadiens écrits sur des sujets canadiens, et fournis par un dépôt ou une bibliothèque centrale à Ottawa. Ce dépôt ou cette bibliothèque centrale recevra les fonds voulus et possèdera un personnel compétent, recruté de préférence parmi les anciens membres des services armés, des deux sexes. Le service de bibliothèque ferait partie du plan de centres régionaux, que nous approuvons.

2. L'envoi de collections des meilleurs livres canadiens disponibles aux bibliothèques publiques des autres Nations Unies, pour mieux faire connaître la culture canadienne.

(Signé) J. MURRAY GIBBON,

Président honoraire, chargé de représenter l'Association des Auteurs canadiens.

APPENDICE J

MÉMOIRE SOUMIS PAR LE COMITÉ DE LA MUSIQUE AU COMITÉ DE RESTAURATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Un programme artistique national

Un Comité de musiciens, formé à l'invitation du président de l'Académie royale du Canada, présente le court mémoire suivant, au sujet de la réadaptation des musiciens actuellement dans les forces armées. Ces projets sont approuvés par la Société canadienne du droit d'auteur et par la Fédération canadienne des professeurs de musique.

IÈRE PARTIE

(a) *Orchestres*

Le Comité recommande la fondation d'un centre national et permanent de formation des orchestres, pour l'entraînement des chefs, joueurs et compositeurs d'orchestre, avec subvention annuelle de \$200,000. Ce centre fournirait des joueurs de premier ordre aux orchestres régionaux, à Radio-Canada et aux diverses sociétés.

Il élèverait le niveau des exécutions et permettrait à de nombreux musiciens actuellement outre-mer de se réadapter à la pratique de leur art.

Les orchestres provinciaux pourraient être subventionnés sur une base proportionnelle. Des musiciens de premier ordre seraient ainsi réadaptés, et assurés d'une sécurité financière qui leur a manqué jusqu'ici.

(b) *Plan des centres régionaux*

Nous recommandons l'exécution du plan de centres régionaux formulé par Lawren Harris et le *Arts and Letters Club* de Toronto.

En dispersant les centres dans tout le pays, ce plan stimulerait l'intérêt porté à la musique dans les diverses régions et procurerait de l'emploi aux musiciens.

(c) *Bureau international de renseignements et d'échanges*

Nous recommandons la formation immédiate d'un Bureau international de renseignements et d'échanges, fonctionnant en liaison avec le ministère des Affaires extérieures. A l'heure actuelle, il n'existe au Canada rien d'analogue au Conseil britannique. Un tel organisme servirait de chambre de compensation, au Canada et à l'étranger, pour fournir des renseignements sur la musique et sur les compositeurs du Canada.

La musique est une des formes principales de notre propagande à l'étranger. Il faudrait distribuer à l'étranger des compositions canadiennes pour faire apprécier les musiciens canadiens. Il faudrait aussi permettre à ces musiciens de se rendre périodiquement à l'étranger.

IIÈ PARTIE

Le Comité présente les suggestions suivantes, et fournira volontiers des renseignements détaillés sur chacune d'elles:

(a) *Enseignement*

Etablissement d'écoles ou de classes pour l'enseignement de la musique dans les districts qui n'en possèdent pas encore.

(b) *Recherche des talents*

Organisation de concours dans les divers centres ou districts. Recherche des aptitudes à la composition et à l'exécution.

(c) *Enseignement spécial*

Bourses en faveur des sujets exceptionnellement doués.

(d) *Publication et exécution publique*

Aide aux éditeurs pour la publication des bonnes compositions d'auteurs canadiens. Très peu d'œuvres canadiennes s'impriment actuellement.

(e) *Festivals de musique*

Pourraient être organisés dans les différentes régions du Canada, pour stimuler l'intérêt public, à l'exemple des festivals qui ont si bien réussi en Australie.

(f) *Locaux*

Construction d'un Théâtre national et de grandes salles dans les principales villes du Canada, pour permettre à de vastes auditoires d'écouter les orchestres symphoniques.

APPENDICE K

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ARCHITECTES
PAYSAGISTES ET URBANISTES

Les architectes paysagistes ne bornent pas leur activité à dessiner et planter des jardins privés et des parcs publics. Ils s'occupent de concevoir, de développer et de reconstruire les régions urbaines et rurales.

La santé et le bien-être de toute la population dépendent essentiellement des conditions suivantes:

1. Installations convenables pour la récréation, active et passive, de la population.
2. Utilisation des espaces libres.
3. Création de parcs et de terrains de jeu, en employant une main-d'œuvre non spécialisée sur une grande échelle.
4. Création de jardins botaniques bien répartis (entreprise publique d'éducation).

Nous croyons que le progrès culturel, tel que le représentent les arts dans le sens le plus large du mot, ne peut s'épanouir et s'apprécier que dans les localités où les conditions sont saines, et nous exprimons la ferme conviction que tous les plans de restauration prévus pour le Canada doivent être fondés sur l'urbanisme moderne.

Les populations entassées dans des taudis ne s'intéressent guère aux arts et n'en profitent pas.

La cité bien conçue embrasse tous les arts et comporte des parcs, des jardins botaniques, des terrains de jeu, des centres de récréation. De sorte que la suppression des taudis doit être le premier pas de la restauration.

(Signé) L. A. DUNNINGTON-GRUBB,
*Président de la Société canadienne des architectes
paysagistes et urbanistes.*

APPENDICE L

MÉMOIRE SOUMIS PAR LE FESTIVAL DRAMATIQUE DU CANADA

Le Festival dramatique a été inauguré au cours d'une réunion convoquée sur les instances de Son Excellence le Très Honorable comte de Bessborough, gouverneur général du Canada, le 29 octobre 1932. Les concurrents devaient être des groupes d'amateurs, choisis, à la suite de concours, comme représentant les diverses parties du Canada. Le pays était divisé en douze régions. Des comités régionaux furent nommés, et le premier festival se tint en avril 1933. Dans les concours régionaux furent représentées 90 pièces en anglais et 20 en français.

Au festival final, 18 pièces en anglais et 6 en français. Au cours des années suivantes, le nombre des pièces soumises aux concours régionaux augmenta sensiblement.

Lord Bessborough avait apprécié l'intérêt porté au théâtre, et son influence éducative et civilisatrice. L'enquête établit qu'il n'existait guère de localité—ville ou village—où l'on ne s'occupât de théâtre. C'était là un foyer de développement de plusieurs arts: étude de la littérature dramatique, présentation des pièces, costume, dessin, décoration, éclairage, menuiserie, etc. Les groupes comptaient partout des adhérents, découvraient et encourageaient des artistes, stimulaient une collaboration amicale, et mettaient de la couleur et de l'intérêt dans la vie collective.

L'organisation du festival sur une échelle nationale imprima un regain d'ardeur à ces efforts régionaux. Ses avantages furent étendus et bien appréciés. L'un de ceux-ci fut le service de l'unité nationale et de la compréhension mutuelle. Dans chaque province, des groupes des différentes localités se rencontrèrent une fois par an. Les festivals réunirent des groupes de tout le Canada, dans une atmosphère d'étude et d'émulation cordiale. Cette initiative eut une grande valeur sociale. Des amitiés se formèrent, et les participants emportèrent des impressions propres à dissiper les malentendus et à stimuler l'esprit civique et la fierté nationale.

A la fin de la guerre, le Festival recommencera et apportera certainement de la vie et de l'intérêt dans de nombreuses localités qui en manquaient autrefois.

Une difficulté rencontrée par toutes les initiatives de ce genre est le manque de bâtiments—salles ou théâtres—propres aux représentations dramatiques. Cette remarque s'applique à la plupart des villes du Canada. C'est pourquoi nous appuyons vigoureusement le projet de centres culturels—bâtiments contenant toutes les installations voulues pour des manifestations artistiques. Ces bâtiments contiendraient évidemment un théâtre.

Il y a lieu aussi d'attirer l'attention de l'Etat sur le théâtre professionnel. Des centres importants de population ne peuvent prétendre à un niveau raisonnable de culture générale s'ils n'ont pas de théâtre. Les étrangers sont frappés par cette lacune au Canada. Il serait extrêmement avantageux de construire des théâtres en des points choisis. La construction de théâtres publics pourrait être payée par l'Etat fédéral, en vertu d'accords avec les municipalités qui en assureraient la direction et l'entretien. Les théâtres deviendraient alors des scènes municipales, mises à la disposition des troupes en tournée. Les villes canadiennes en tireraient un avantage surprenant. Les théâtres ne serviraient d'ailleurs pas seulement à de belles représentations dramatiques, mais aux concerts, réunions publiques et autres entreprises approuvées par les municipalités.

Pour le Festival Dramatique du Canada,

(Signé) H. C. OSBORNE,
Président; directeur honoraire.

APPENDICE M

THE CANADIAN HANDICRAFTS GUILD

EXPOSÉ SOMMAIRE SUR L'ARTISANAT AU CANADA, POUR LE COMITÉ DE RESTAURATION

La Canadian Handicrafts Guild a reçu sa charte fédérale en 1906. Son siège social est à Montréal, rue Peel. L'ensemble de ses succursales et des sociétés affiliées groupe 1,806 membres.

Le préambule de sa charte la décrit comme une association bénévole pour l'encouragement de l'artisanat canadien, sans bénéfice personnel pour ses membres.

La Société s'efforce de procurer, grâce à ses magasins et aux magasins affiliés, un marché à un grand nombre d'artisans (environ 2,500), qui ne sont pas membres de la Société. L'Etat fédéral a souvent utilisé ses ramifications dans tout le pays pour rassembler les collections destinées à des expositions internationales.

Le nombre des Canadiens consacrés à l'art domestique est plus élevé qu'on ne le croit généralement, parce que beaucoup d'entre eux ne lui consacrent qu'une partie de leur temps, et utilisent chez eux-mêmes le produit de leur travail. D'après une enquête conduite récemment par le ministère du Commerce dans l'est du Canada, les artisans canadiens n'offrent guère que dix pour cent de leur production en vente aux touristes.

La Société est heureuse d'approuver l'Académie Royale du Canada et les autres associations musicales et artistiques, qui prient le Comité de restauration de penser à la culture générale du Canada dans les projets d'après-guerre.

Recommandations (les recommandations 1, 2 et 4 s'adaptent au plan Lawren Harris, que nous approuvons):

L'assistance fédérale serait recommandable, dans le domaine de l'artisanat, sous les formes suivantes:

(1) Etablissement d'un musée national de l'artisanat canadien, ou extension de la Galerie Nationale, en comprenant une section d'artisanat.

Le directeur de la section des arts domestiques serait une personnalité d'une compétence reconnue, aidé par un personnel aussi compétent, avec préférence accordée aux anciens combattants.

(2). Organisation d'expositions ambulantes d'art domestique dans tout le Canada.

(3). Organisation d'expositions d'art domestique canadien à l'étranger, particulièrement aux Etats-Unis, avec la collaboration du Bureau du tourisme, pour stimuler l'industrie du tourisme, qui fournit de l'emploi à de nombreux Canadiens.

(4). Encouragement de l'artisanat dans les centres régionaux développés en vertu des programmes d'après-guerre et munis de vitrines d'exposition et de manuels d'instruction.

(Signé) J. MURRAY GIBBON,

Président, The Canadian Handicrafts Guild.

Montréal, 12 mai 1944.

APENDICE N

THE CANADIAN GUILD OF POTTERS

TORONTO, CANADA.

La place de l'art de la poterie dans la restauration d'après-guerre

La Canadian Guild of Potters a été organisée en 1936. Ses buts principaux sont: le perfectionnement du dessin et l'amélioration de la qualité des céramiques canadiennes; l'utilisation de l'argile et autres matières premières du Canada; le développement du goût public pour la poterie; la collaboration aux autres initiatives similaires.

La Société approuve tout le programme soumis par les quinze associations qui présentent un mémoire au Comité de restauration de la Chambre des communes, et ajoute ci-dessous quelques propositions qui seraient particulièrement utiles au perfectionnement des arts céramiques:

1. Recherche et exploitation des couches d'argile, au Canada, pour usage commercial.
2. Meilleures installations pour les recherches et expériences technologiques, dans les institutions existantes ou à créer.
3. Etablissement d'ateliers et de locaux d'expositions—par exemple en vertu du plan des centres régionaux soumis par la Fédération des Artistes canadiens.
4. Echange d'expositions avec d'autres pays, et établissement d'une collection permanente de céramique à la Galerie Nationale.
5. Législation pour empêcher le copiage des modèles par les fabricants. Nous approuvons les recommandations de la Société des sculpteurs au sujet de l'art industriel.
6. Propagande nationale pour l'élévation du goût artistique.
7. Rétablissement, dans l'art et le commerce de la céramique, d'ouvriers en surnombre dans les usines de guerre, et réadaptation des anciens militaires au moyen de:

- (a) Meilleures installations pour l'enseignement de la céramique;
- (b) Subvention à de nouvelles industries ou coopératives de céramique.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) KATHLEEN M. TOWERS,
Présidente, Canadian Guild of Potters.

APPENDICE O

MÉMOIRE SOUMIS PAR THE ARTS AND LETTERS CLUB

The Arts and Letters Club se joint aux autres associations artistiques pour souhaiter que l'Etat soutienne davantage les arts, au Canada. Les propositions du Club se diviseront en trois catégories:

I. Etablissement d'une Commission des arts

Nous joignons un projet pour sa composition.

II. Emploi immédiat des artistes, sous les auspices de la Commission, comme projet de restauration d'après-guerre

Ces artistes seraient employés à des services récréatifs et culturels destinés à enrichir la vie de la nation.

III. Construction et exploitation nationale de centres régionaux, sous les auspices de la Commission

Les artistes réadaptés employés par la Commission (proposition N° 2) assurerait le service de ces centres.

Il y aurait lieu de suivre la méthode qui a réussi pour la formation professionnelle. L'Etat fédéral réserverait une somme de \$10,000,000, sur laquelle seraient prélevées des subventions pour toutes les localités, quelle que soit leur importance, qui accepteraient, de concert avec leur gouvernement provincial, de contribuer à la construction de ces centres.

I. Etablissement d'une Commission

Le Club souhaite qu'un organisme d'Etat, dépendant du ministère de la Restauration, fournisse de l'emploi aux artistes, particulièrement aux artistes

démobilisés, et crée des centres régionaux pour développer et guider notre culture dans un esprit national.

Le Club croit que cet organisme devrait prendre la forme d'une commission, extra-politique et représentative de tous les arts.

Il suggère le personnel suivant:

1. Un représentant de l'Office du film.
2. Un représentant de la Société Radio-Canada.
3. Le directeur de la Galerie Nationale.
4. Une représentant français et un représentant anglais des beaux-arts visuels.
5. Une représentant français et un représentant anglais des groupes dramatiques, y compris le Festival dramatique.
6. Un représentant français et un représentant anglais des institutions et associations musicales.
7. Un représentant français et un représentant anglais des milieux littéraires et des bibliothèques.
8. Un architecte.
9. Un représentant des centres régionaux ou des institutions d'enseignement aux adultes.
10. Un représentant des universités.
11. Un représentant du ministère des Affaires extérieures, pour collaborer avec la Commission en ce qui concerne l'envoi d'expositions, de troupes théâtrales, d'associations musicales, de livres, etc. à l'étranger.

Total—15 membres.

II. *Emploi immédiat des artistes, sous les auspices de la Commission, comme projet de restauration d'après-guerre*

Le Club soumet cette proposition pour les raisons suivantes:

1. Un programme de sécurité n'est pas suffisant, en soi. Les hommes ne doivent pas seulement être libérés de la peur et du besoin, mais jouir d'une existence plus pleine et plus riche. Ils doivent être encouragés à utiliser avantageusement leurs loisirs.

2. L'heure de la maturité artistique a sonné pour le Canada, qui atteint un degré élevé de prospérité matérielle. La période des pionniers, au cours de laquelle l'homme devait se consacrer entièrement à arracher sa subsistance au sol, est maintenant révolue. La grandeur de notre nation exige que le caractère et les aspirations de notre peuple trouvent une expression artistique.

3. Pour cultiver des relations amicales avec les autres pays, il n'y a pas de meilleurs ambassadeurs que les expositions des œuvres de nos artistes, les troupes dramatiques et musicales, l'exportation de livres, de films et de programmes radiophoniques du Canada. D'autres nations font des contributions de ce genre à la bonne entente internationale. Le Canada ne doit pas rester en arrière.

4. Pour que la démocratie fonctionne, tous nos citoyens doivent être instruits, aptes à vivre d'une manière intelligente et cultivée. Pour cela, il faut élargir notre conception de l'enseignement, pour inclure non seulement la période de l'enfance, mais toute la vie. L'Etat doit aider la radio, le film, le théâtre, la peinture et la sculpture, la littérature, la musique, pour que le peuple en tire avantage.

5. L'Etat a déjà entamé l'exécution de ce programme. Radio-Canada emploie un grand nombre de musiciens, d'auteurs, d'acteurs, de scénaristes. Avec l'Office national du film, nous avons un embryon d'industrie canadienne du film. Les autorités municipales ou fédérales aident les bibliothèques et les galeries d'art. Des artistes en uniforme enregistrent en ce moment le rôle joué par nos soldats, nos marins et nos aviateurs dans la guerre. Et les représentations données dans l'armée, dans la marine et dans l'aviation constituent le commen-

gement d'un théâtre national. Nous devons poursuivre et développer ces entreprises.

6. Enfin d'autres exemples peuvent nous guider et nous encourager. Les projets lancés aux Etats-Unis pendant la crise économique, en matière d'art, de musique et de théâtre, ont montré comment on pouvait à la fois stimuler une renaissance, mettre l'art à la portée du public, et procurer de l'emploi à des hommes et à des femmes qui, autrement, auraient souffert de la faim ou vécu du secours direct.

En Grande-Bretagne, le British Council et le Council for Encouragement of Music and the Arts, tous deux subventionnés par l'Etat, dépensent de fortes sommes en faveur de la musique, de la peinture, de la sculpture et du théâtre.

Sur le continent, des théâtres municipaux et nationaux, présentant de l'opéra, des ballets et des pièces, font partie de la vie et de la culture nationales. Ils fonctionnent depuis que l'encouragement des cours et de l'aristocratie a cessé. Ce sont souvent les mêmes théâtres qui fonctionnent. Le citoyen moyen peut y entendre de bonnes musiques, y voir de bonnes pièces, à des prix correspondant aux prix de nos cinémas.

En suivant ces exemples, nous devrions maintenant aider davantage les arts au Canada. En donnant de l'emploi et une formation à des milliers de démobilisés qui s'intéressent aux arts, nous inaugurerons un programme qui conférera aux arts la place importante qu'ils doivent occuper dans notre nation, jeune, mais déjà puissante.

Proposition pour l'emploi d'artistes, en particulier d'artistes démobilisés

Il existe dans nos services armés un grand nombre d'hommes et de femmes qui s'intéressent vivement aux arts, et qui possèdent de l'expérience et du talent comme acteurs, musiciens, peintres ou écrivains.

Ils ont le droit de gagner leur vie dans le domaine qu'ils ont choisi. Le service qu'ils ont rendu à leur pays leur confère ce privilège.

Si le projet de construire et d'exploiter des centres régionaux est exécuté, ces artistes pourront être employés à assurer le service de ces centres. Avant la construction des centres, on peut utiliser les salles municipales pour les pièces de théâtre, les concerts, les films et les expositions.

Si un nombre considérable d'hommes et de femmes des services armés sont dirigés vers les professions artistiques, il y en aura moins à rétablir dans les autres professions. Ce sera une contribution modeste mais efficace à la solution du problème du chômage dans la dangereuse période d'après-guerre.

La Commission artistique étudierait l'emploi de ces hommes et de ces femmes, pendant les quatre années suivant la guerre, dans des entreprises qui leur permettraient de développer leurs aptitudes et leur talent, tout en contribuant à soutenir le moral public. Ce seront d'utiles entreprises récréatives et culturelles, dans toutes les régions du pays, en comprenant la construction des centres régionaux à construire en vertu du plan national exposé dans la proposition N° 3.

NOTE.—Il y a environ 450 musiciens, chanteurs, danseurs, acteurs, écrivains et scénaristes dans l'armée, la marine et l'aviation. Il doit y avoir une cinquantaine d'artistes doués pour les arts visuels, en comprenant les vingt artistes qui peignent des tableaux de guerre. Il y a donc un total de 500 artistes que la Commission pourrait employer immédiatement après la guerre.

Le Club fait enquête sur le nombre des autres artistes qui pourraient être employés. Nous n'avons pas terminé notre enquête, mais nous croyons que ce nombre de cinq cents pourrait être quadruplé dans une période de quatre ans :

1. En recherchant dans les forces armées ceux qui ont la compétence voulue (plus de mille membres de l'Union des musiciens sont enrôlés dans les trois services).

2. En permettant à ceux qui voudraient profiter du service de réadaptation des artistes de suivre un entraînement musical ou dramatique et d'entrer dans le Service quand ils auraient prouvé leur capacité et obtenu un diplôme.

De la sorte plus de deux mille personnes trouveraient de l'emploi.

A. Théâtre

1. Pour soutenir le moral dans la période de tension et de bouleversement qui suivra la guerre, maintenir les troupes dramatiques existant dans l'armée, dans la marine et dans l'aviation, en modifiant leur répertoire pour l'adapter à la situation nouvelle. Les envoyer dans tout le pays. Des unités plus petites pourraient visiter les centres éloignés, pour offrir ce genre de distraction à toute la population.

2. Une fois les tournées et les auditoires établis, des groupes seraient constitués pour présenter un répertoire régulier. Ces groupes interpréteraient des pièces classiques et modernes.

3. Il conviendrait d'organiser des concours et d'offrir des prix et des droits d'auteur pour les nouvelles pièces canadiennes. Les troupes ajouteraient ces pièces à leur répertoire. Ainsi serait encouragée la formation d'un théâtre exprimant la vie de notre peuple.

4. La Commission formerait le plus tôt possible un ou plusieurs groupes pour jouer des opérettes, y compris celles de Gilbert et Sullivan.

5. La Commission viserait à établir une troupe qui jouerait, en tournées les grands opéras du répertoire classique, en les chantant de préférence en anglais.

6. Un autre objectif doit être la création d'une compagnie canadienne de ballet, présentant les œuvres classiques et aussi des œuvres nouvelles, sur thèmes canadiens.

7. La Commission collaborerait avec le ministère des Affaires extérieures pour envoyer les meilleures troupes à l'étranger, en particulier dans les pays du Commonwealth et dans les pays alliés. Ce geste de bonne volonté contribuerait à la bonne entente et élèverait notre rang intellectuel dans le monde.

8. La Commission ne se bornerait pas à fournir des troupes complètes; elle encouragerait le théâtre sous toutes ses formes. Des directeurs seraient envoyés dans les différentes régions, pour présider au choix, à la préparation, aux répétitions et aux représentations locales. Ces directeurs en profiteraient pour donner des conférences ou des démonstrations sur le théâtre, afin de stimuler l'intérêt public et de contribuer à l'enrichissement de la vie régionale.

9. Ces directeurs ou moniteurs aideraient à la préparation des festivals régionaux et nationaux. Il y a lieu d'espérer que le festival dramatique sera repris après la guerre. On pourrait suivre la méthode employée avec succès en Alberta, sous la direction du Dr Corbett: visite des moniteurs au début de la préparation, et nouvelle inspection trois ou quatre semaines plus tard, pour donner la touche finale.

La Commission pourrait aussi fournir les jurys des festivals.

B. Peinture et autres arts visuels

1. La Commission pourrait engager les artistes actuellement dans l'armée. Une vingtaine de nos jeunes peintres, et des meilleurs, sont affectés à la peinture de tableaux pour les archives de guerre. Ils devraient confectionner ensuite des archives de paix. Le plus grand nombre de leurs travaux appartiendraient à la Commission, qui les ferait circuler dans des expositions au Canada et à l'étranger. Les tableaux seraient ensuite destinés à des bibliothèques, des écoles, des hôpitaux, et autres édifices publics.

Les jeunes artistes ayant terminé leur période d'étude pourraient renforcer ce groupe de peintres, s'ils témoignent de dispositions remarquables.

2. Un certain nombre de ces peintres, et d'autres membres des services armés qui révèlent, pendant leur période de formation, des dons pour la décoration murale, pourraient être affectés à la décoration murale des écoles, des centres régionaux, des édifices municipaux, provinciaux et fédéraux. Ceux qui révèlent des aptitudes pour la sculpture seraient employés à l'ornementation des entrées, des corridors et des jardins.

Un arrêté en conseil réservant à la décoration artistique le montant de 1 p. 100 des frais de construction des nouveaux édifices aiderait la Commission à employer des artsites et la soulagerait du fardeau financier.

3. La Commission enverrait à l'étranger les meilleures œuvres des artistes employés par elle.

4. Les initiatives de la Commission auraient en partie un caractère d'enseignement, comme dans le domaine du théâtre. Un vaste mouvement d'éducation et de récréation artistique serait ainsi lancé dans tout le Canada. L'unité de base serait le centre régional, ou une salle spéciale, ou l'école, la bibliothèque, ou la salle du Y.M.C.A. La Commission, travaillant sans doute en liaison avec la Galerie nationale, enverrait des expositions dans ces centres. Il serait beau de voir des milliers de ces centres surgir dans tout le Canada, en quelques années. Ils entretiendraient un courant continu d'expositions, de représentations, de concerts, de films documentaires.

La Commission chargerait un certain nombre d'artistes d'accompagner les expositions, pour donner des conférences, des démonstrations et même de petits cours de technique et de critique artistique.

5. Ceux qui s'intéressent aux arts manuels et aux arts domestiques pourraient recevoir entraînement et emploi dans ce domaine. Là aussi la Commission poursuivrait le double but d'encourager l'activité créatrice et de stimuler l'intérêt public.

6. Les arts graphiques offrent un autre domaine à l'entraînement et à l'emploi des démobilisés.

7. La Commission orienterait les efforts d'un grand nombre d'artistes vers la recherche de matériaux et de techniques d'arts appliqués et vers le perfectionnement du dessin industriel.

8. Un petit nombre d'artistes seraient employés comme dessinateurs de décors et metteurs en scène.

9. A mesure que la Commission multiplierait ses services, elle commanderait aux artistes des affiches et autres dessins de publicité.

La Commission surveillerait attentivement le travail des peintres, sculpteurs et autres artistes à son emploi. Ceux qui témoigneraient de réelles aptitudes et sembleraient à même d'apporter une contribution de valeur à l'art canadien bénéficieraient de loisirs, pour leur faciliter la création artistique.

C. *Musique*

1. De nombreux chanteurs et instrumentistes feraient partie des troupes dramatiques.

2. Les meilleurs seraient employés comme solistes, ou encore dans les trios, quartettes, petits orchestres ou chœurs des centres régionaux. Les meilleurs de ces groupes de concert seraient envoyés à l'étranger, pour y jouer de préférence de la musique canadienne.

3. Des conférences pourraient se donner, comme pour les arts dramatiques et visuels. Dans les groupes de concert figureraient des personnes aptes à commenter les œuvres jouées ou chantées.

4. De nombreuses localités accueilleraient avec plaisir les cours de perfectionnement organisés par la Commission.

5. La Commission prendrait soin d'encourager les jeunes compositeurs actuellement aux armées et d'autres qui témoigneraient de réelles aptitudes au cours de leur entraînement. Elle leur procurerait les loisirs nécessaires à la composition de la musique sérieuse, en les exonérant de certains travaux d'enseignement ou de la composition pour radio ou pour cinéma. Nous pourrions ainsi créer une grande école de compositeurs canadiens.

D. Littérature

1. Les initiatives théâtrales de la Commission procureraient un débouché aux auteurs.

2. Les hommes et les femmes ayant le don et l'expérience du journalisme pourraient servir la Commission dans le domaine de la publicité et des relations publiques.

3. Si la Commission découvre de réels talents parmi les personnes réadaptées, elle leur procurerait de copieuses périodes de loisirs, pour leur permettre d'écrire des œuvres, romans, poésie, essais, etc., dont le thème aurait été soumis à la Commission.

III. Construction et exploitation nationale de centres régionaux, sous les auspices de la Commission

Les artistes réadaptés employés par la Commission (Proposition N° 2) assureraient le service de ces centres.

Le Club soumet cette proposition pour les raisons suivantes:

1. *Nécessité de ces centres dans les régions rurales et éloignées.*—Il existe au Canada de vastes régions dont la population est très disséminée. Nous désirons enraciner ces populations. Or elles manquent de livres, de musique, de distractions, de contacts sociaux. Le centre régional serait un bon moyen de rendre la vie plus attrayante, dans ces districts. De petites salles de campagne formeront centres de stabilisation, très précieux pour le bonheur de notre peuple.

Après la guerre, de nouveaux immigrants arriveront. Eux aussi devront avoir l'occasion de partager notre culture. Ils devront être intégrés dans la vie de la nation. Les centres régionaux y contribueront, et aideront l'école à faire de ces immigrants de meilleurs Canadiens.

2. *Nécessité dans les quartiers pauvres.*—Dans ces quartiers, les besoins sont d'une nature différente, mais aussi fâcheux dans leurs résultats. Dans tous les projets de démolition des taudis et de construction de logements, le centre régional doit avoir sa place et jouer son rôle.

3. *Nécessité nationale.*—La guerre a créé une sorte de fièvre dans notre population, qui attend du neuf, des changements importants.

Si cette attente est déçue, des bouleversements se produiront. Nous reverrons le mécontentement général des années de la dépression, les déplacements de population, l'affaiblissement du moral.

Des milliers de centres régionaux, dans les villes et dans les villages, bien construits, pourvus de bibliothèques et de commodités artistiques, ouverts aux initiatives sociales, civiques et récréatives, contribueront au maintien de l'ordre, au perfectionnement de la société. Ils seront, à ce point de vue, aussi utiles que les programmes de logement ou d'électrification, et seront encore plus précieux pour la formation d'une société plus démocratique, plus cultivée, plus civilisée.

En 1919, le gouvernement fédéral réserva une somme de \$10,000,000 pour subventionner l'enseignement professionnel. Le résultat fut une floraison subite de l'enseignement technique et commercial, l'ouverture de centaines de nouvelles écoles, et l'élargissement de la conception et de l'influence de l'enseignement.

Nous prions le Comité de restauration de recommander un appui analogue pour le projet de centres régionaux; les résultats ne seront pas moins bons, nous en sommes sûrs. Un tel programme, soutenu par tous et jouissant d'une priorité parmi les programmes d'après-guerre, serait l'une des contributions les plus concrètes et les plus heureuses que le gouvernement puisse faire au progrès de la société, au Canada.

4. *Vers l'unité nationale.*—Telle est la signification politique sous-jacente de notre proposition. Le Canada n'est pas une entité géographique. Ses premiers hommes d'Etat en ont relié les parties par des rails d'acier; ils ont subventionné la construction des premiers chemins de fer.

Les risques de désunion sont aussi réels aujourd'hui qu'au lendemain de la Confédération. Il faut fortifier les liens qui nous unissent, par tous les moyens, spécialement par le développement d'une culture *nationale*, que les centres régionaux feront pénétrer dans la vie de notre peuple.

Le Festival dramatique a fourni un admirable exemple d'activité artistique véritablement nationale. Il a réuni dans un commun enthousiasme, désintéressé et extra-politique, toutes les parties du pays, y compris la province de Québec. Il a montré comment deux cultures peuvent se fondre en une culture commune, comment on peut avoir, avec deux langues, un seul esprit et un seul art.

INITIATIVES DES CENTRES RÉGIONAUX

1. *Initiatives sociales; Sports*

Bals, banquets, réunions diverses. Sports d'intérieur.

Le centre qui développe ces initiatives au détriment des entreprises civiles et culturelles est purement mondain; il ne remplit pas sa haute fonction.

Dans les petites localités, le centre doit répondre à des intentions multiples, et donner quelque place à ce genre d'initiatives. Dans les localités plus importantes, où la spécialisation est plus facile, il pourra les éliminer dans une large mesure:

2. *Initiatives civiques*

- (a) Discussion des problèmes régionaux, orientation de l'action régionale; la démocratie au travail sur le plan régional; réunions d'anciens combattants; enseignement aux adultes; forums et groupes de discussion.
- (b) Conférences et expositions sur les questions d'alimentation, d'hygiène, de logement urbain et rural, de progrès agricole, d'urbanisme, de techniques de conservation.

3. *Initiatives culturelles*

- (a) *Bibliothèques.*—Bibliothèques ambulantes dans les plus petites localités; bibliothèques municipales ailleurs.

D'après une enquête, la lecture et la radio sont les deux principales distractions du peuple canadien. Un programme d'après-guerre doit prévoir une grande expansion des services de bibliothèque au Canada. Le nouveau centre pourrait prendre la forme d'une bibliothèque dans les localités qui n'en ont pas. Si une salle de concert ou de représentations paraît plus nécessaire, elle pourrait s'adjoindre une bibliothèque. Ces bibliothèques seraient desservies par les bibliothèques régionales et provinciales, et, par cet intermédiaire, ou directement, par une bibliothèque nationale, qui ferait aussi le prêt de livres. Cette bibliothèque nationale serait représentée au sein de la commission artistique chargée des centres régionaux.

Il y aurait lieu de consulter le rapport du bibliothécaire en chef à la Commission des bibliothèques publiques de Toronto, daté de janvier 1944 et intitulé "Librairies in the Post-War World".

- (b) *Films*.—A mettre en circulation par la Commission, en liaison avec l'Office national du film ou avec la Société nationale du film.
- (c) *Programmes de musique et de théâtre*.—Programmes locaux, ou proposés par la Commission.
- (d) *Expositions de beaux-arts et d'arts domestiques*.—Fournies par la Commission, en collaboration avec la Galerie Nationale.
Initiatives régionales en matière d'arts manuels et domestiques.

Tournées théâtrales, concerts et expositions artistiques fournies par la Commission aux centres régionaux

Se diviseraient naturellement en trois catégories:

1. *Une tournée principale*.—Pour les centres possédant un auditorium d'au moins 1,500 places avec une scène assez vaste pour les orchestres symphoniques, pour l'opéra, le ballet et les grandes représentations.

Les galeries artistiques faisant partie de cette tournée principale seraient assez vastes pour abriter les expositions annuelles des fédérations artistiques et les grandes expositions organisées par la Commission et par la Galerie Nationale.

2. *Une tournée secondaire*.—Pour les centres possédant un auditorium d'au moins 500 places, avec une scène permettant les concerts d'orchestre et les représentations théâtrales ordinaires.

3. *Une troisième tournée*.—Pour les centres ne possédant qu'un petit auditorium et pouvant recevoir des solistes ou de petits groupes.

Une simple galerie contiendrait les plus petites expositions envoyées par la Commission et par la Galerie Nationale.

Différents modèles de centres régionaux

I. *Le centre le plus petit, pour localités de moins de 1,000 âmes*

Coût: \$20,000.

Il y aurait lieu de construire une salle à toutes fins, convenant aux concerts, aux représentations théâtrales, aux conférences, aux réunions, aux bals.

Une grande salle pourrait abriter la bibliothèque et les expositions ambulantes, ou bien une bibliothèque serait construite à part.

II. *Localités jusqu'à 10,000 habitants*

Coût: \$50,000.

Ici, des différences se présentent selon les goûts de la population et les installations disponibles. Nous suggérons:

(a) Une bibliothèque locale, dont les murs conviendraient aux expositions artistiques, avec une petite scène. Le plancher serait dégagé pour recevoir des sièges les jours de représentation.

(b) Un centre artistique, avec galerie, atelier d'art domestique et studios. La salle d'exposition pourrait comporter une petite scène et servir de salle de conférences, de concerts et de représentations. Le bâtiment pourrait abriter une petite bibliothèque séparée.

(c) Un centre musical et théâtral, comportant une salle de bonnes dimensions et une scène bien outillée. Le centre pourrait comprendre une petite bibliothèque et une galerie artistique.

(d) Une salle de récréation et d'arts, convenant aux sports et aux bals aussi bien qu'aux conférences et aux concerts, et comportant une petite scène. Il pourrait y avoir aussi une bibliothèque et une galerie d'art dans une ou plusieurs pièces séparées.

III. *Localités jusqu'à 25,000 habitants*

Coût: \$100,000.

Même variété de centres, avec des installations plus perfectionnées. En cas de construction d'un centre artistique, il serait assez vaste pour recevoir les grandes expositions envoyées par la Commission et par la Galerie Nationale. Si la musique et le théâtre doivent former le noyau des initiatives du centre, les dimensions de l'auditorium et de la scène permettraient de recevoir les orchestres et les troupes de théâtre envoyés par la Commission.

IV. *Les grandes villes*

Coût: \$250,000 et plus.

Dans les grandes villes, on pourrait construire séparément bibliothèques, galeries artistiques et théâtres. On pourrait aussi les combiner, comme à London, Ontario, où la bibliothèque municipale abrite une vaste galerie artistique et un auditorium de 500 places.

Nécessités d'une enquête sur les centres régionaux et d'un manuel de renseignements à leur sujet.

Des centres régionaux fonctionnent déjà au Canada, depuis un certain nombre d'années, avec succès. Il conviendrait d'étudier attentivement ces expériences.

La fondation d'autres centres est en voie de préparation. Il y aurait lieu de consulter les personnes et les groupes chargés des plans. Le centre régional ne doit pas se concevoir à l'aveuglette. L'expérience et la compétence acquises permettent de préparer des plans répondant aux besoins de toutes les localités.

La première chose à faire est une enquête sur les centres déjà existants et sur les besoins des localités qui projettent d'en construire. Il faudra consulter toutes les associations membres de la Provisional National Centre Association.

Les enquêteurs devront savoir dans quelle mesure l'Etat est disposé à donner son concours non seulement à la construction mais à l'exploitation et au fonctionnement de ces centres. Une localité assurée que l'Etat l'aidera à payer des achats de livres et les services d'un bibliothécaire fera volontiers construire une bibliothèque.

La même localité fera construire une galerie d'art et un théâtre si elle sait que l'Etat l'y aidera, et lui procurera ensuite des concerts, des films, des tournées dramatiques.

Leur travail terminé, les enquêteurs devront soumettre leurs conclusions à un groupe d'experts en matière d'architecture, de musique, de théâtre et de cinéma, et d'artistes. Les architectes prépareront, après consultation, une série de plans adaptés aux besoins des localités. Ces plans tiendront compte des caractéristiques régionales. Les experts indiqueront le détail des installations nécessaires et des méthodes que l'on compte suivre. Le tout sera combiné dans un manuel, à la disposition de tous les intéressés. Ce manuel devra être préparé et imprimé immédiatement. Il contiendra des illustrations sur les centres qui fonctionnent avec succès. Pour stimuler l'intérêt, l'Office du film pourrait préparer un film et Radio-Canada une série de causeries sur ces centres.

Un conseil consultatif du Arts and Letters Club étudie la question des centres régionaux depuis douze mois, à titre désintéressé. Il a réuni une documentation considérable. Il a consulté des experts en matière d'hygiène, de récréation publique, d'enseignement aux adultes, d'administration et d'art. Il a étudié la réussite de centres existants. Le Conseil s'intéresse aux projets d'érection immédiate de centres régionaux.

Le Club compte parmi ses membres des architectes, des musiciens, des directeurs de théâtre et des artistes susceptibles de servir d'experts. Il pourrait se charger de compléter son enquête et de préparer le manuel suggéré ci-dessus. En pareil cas, le comité du club accueillerait volontiers des représentants de l'Etat.

Ou bien, le Club pourrait fournir un corps consultatif pour aider à la réalisation du projet.

G. T. PEPALL,
Président, The Arts and Letters Club.

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITE SPECIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RETABLISSEMENT

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES

Fascicule n° 11

SEANCE DU MARDI 26 JUILLET 1944

TEMOINS :

M. Pierre Dumailly, historien de la province de Québec

M. Jean-Charles Gagnon, président de la Chambre de commerce de
Montréal P-3

M. Louis McEwen, représentant de la Chambre de commerce de
Québec P-2

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL
1944

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 11

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 1944

TÉMOINS:

- M. Robert Rumilly, historien de la province de Québec.
- M. Jean-Charles Gagnon, président de la Chambre de commerce de Matane, P.Q.
- M. Lewis McKenzie, représentant de la Chambre de commerce de Gaspé, P.Q.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1944

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° II

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 1944

TÉMOINS:

- M. Robert Rumlly, historien de la province de Québec.
- M. Jean-Charles Gagnon, président de la Chambre de commerce de
Matane, P.Q.
- M. Lewis McKenzie, représentant de la Chambre de commerce de
Gaspé, P.Q.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 28 juin 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence du vice-président, M. McNiven, M. Turgeon étant absent pour cause de maladie.

Présents: MM. Authier, Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gray, Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Mme Nielsen, MM. Poirier, Purdy, Quelch, Rickard, et Ross (*Middlesex-Est*)—18.

M. McNiven exprime le regret du Comité à l'occasion de l'absence du président, M. Turgeon, pour cause de maladie. Il dit que c'est la première absence de M. Turgeon depuis trois ans. Sur la proposition de M. MacNicol, on décide de lui envoyer des fleurs.

Le président présente les témoins suivants:

M. Robert Rumilly, historien de la province de Québec;

M. Jean-Charles Gagnon, président de la Chambre de commerce de Matane, P.Q.;

M. Lewis McKenzie, Chambre de commerce de Gaspé, P.Q.

Il annonce également que M. John Gilker, maire de New-Carlisle, a manqué son avion et qu'il lui est, par conséquent, impossible d'être présent.

MM. Rumilly, Gagnon et McKenzie présentent des mémoires.

M. Poirier, député, présente un mémoire.

MM. les députés Roy et Lapointe (*Matapédia-Matane*) sont autorisés à adresser la parole au Comité. M. Roy dépose des résolutions adoptées par la Chambre de commerce de Gaspé-Nord et par la Chambre de commerce de Gaspé, Gaspé, P.Q., concernant la construction d'une grande ligne de chemin de fer entre Matane et Gaspé. Sur la proposition de M. Jean, il est ordonné d'imprimer ces résolutions comme appendices des témoignages. (*Voir appendices "A" et "B".*)

M. MacNicol exprime sa satisfaction à l'égard des mémoires soumis.

M. Rickard propose un vote de remerciements aux témoins en reconnaissance des exposés complets et détaillés qu'ils ont présentés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et les remerciements sont transmis aux témoins par le président.

Au nom de la population de Gaspé, M. Roy remercie le Comité d'avoir entendu les témoins et de leur avoir prêté une bienveillante attention.

A 1 h. 20 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.

PROCES-VERBAUX

Le mercredi 28 juin 1944

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence du vice-président M. McNeven. M. Turgeon étant absent pour cause de maladie.

Présente: MM. Arthur Black (Gouverneur), Brianella Castleden, Dupuis, Eudes, Fernon Gray, Jean MacNeil, MacDonald (Portier), McNeven, Nilsen, Nielsen, M.M. Portier, Pardy, Quelch, Rickard et Ross (Médical Officer) - 15.

M. McNeven exprime le regret du Comité à l'occasion de l'absence du président M. Turgeon pour cause de maladie. Il dit que c'est la première absence de M. Turgeon depuis trois ans. Sur la proposition de M. MacNeil, on décide de lui envoyer des fleurs.

Le président présente les témoins suivants:

M. Robert Brunally, historien de la province de Québec.
M. Jean-Charles Gagnon, président de la Chambre de commerce de Matane, P.Q.
M. Lewis McKersie, Chambre de commerce de Gaspé, P.Q.

Il annonce également que M. John Gilbert, maire de New-Carlisle, a demandé son avis et qu'il lui est par conséquent impossible d'être présent.

MM. Brunally, Gagnon et McKersie présentent des témoignages.

M. Portier, député, présente un mémoire.

MM. les députés Roy et Lapointe (Mauricie-Matane) sont autorisés à adresser la parole au Comité. M. Roy dépose des résolutions adoptées par la Chambre de commerce de Gaspé-Nord et par la Chambre de commerce de Gaspé, Gaspé, P.Q., concernant la construction d'une grande ligne de chemin de fer entre Matane et Gaspé. Sur la proposition de M. Jean, il est ordonné d'imprimer ces résolutions comme appendices des témoignages. (Voir appendices "A" et "B").

M. MacNeil exprime sa satisfaction à l'égard des témoignages soumis.

M. Rickard propose au vote de remerciements aux témoins en reconnaissance des exposés complets et détaillés qu'ils ont présentés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et les remerciements sont transmis aux témoins par le président.

Au tour de la population de Gaspé, M. Roy remercie le Comité d'avoir entendu les témoins et de leur avoir prêté une sympathique attention.

A 1 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYER.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 28 juin 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence du vice-président du Comité, M. D. A. McNiven.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes prêts à commencer. C'est pour moi un grand regret, et je suis certain qu'il en est ainsi pour tous les membres du Comité, de voir que notre aimable et charmant président, M. Gray Turgeon, n'est pas avec nous, ce matin. Le Comité siège depuis trois ans, et c'est la première fois que M. Turgeon manque une séance. Il est en traitement à l'hôpital civique d'Ottawa, et je sais que les membres du Comité seront heureux d'apprendre qu'il va bien à la suite de son opération. Je suis allé lui faire une petite visite, hier soir, et il s'est informé avec beaucoup de sollicitude de ce que nous avions fait. Je suis certain que tous lui souhaitent avec moi un prompt rétablissement.

Nous avons parmi nous, ce matin, les représentants de la péninsule de Gaspé. Le Comité sait que nous avons l'intention de faire venir des représentants de chacune des provinces du Canada. A date, sept provinces ont présenté des mémoires, et maintenant, il est quelque peu à douter que les provinces de Québec et d'Ontario pourront le faire. A cause de cela et de la situation particulière qui existe dans la péninsule de Gaspé, le comité du programme a décidé de déroger à la ligne de conduite ordinaire et d'inviter une section de la province de Québec à présenter un mémoire. Nous avons avec nous, ce matin, M. Robert Rumilly, historien réputé de la province de Québec, qui est bien au courant de la situation dans la péninsule de Gaspé. M. J.-C. Gagnon, président de la Chambre de commerce de la ville de Matane, dans la péninsule de Gaspé, est également des nôtres. Nous avons enfin parmi nous M. Lewis McKenzie, représentant de la Chambre de commerce du village de Gaspé. M. John Gilker, maire de New-Carlisle, qui se proposait de venir donner lecture d'un bref mémoire, a malheureusement manqué l'avion à Montréal et ne sera pas ici à temps pour le faire. C'est pourquoi M. Poirier, qui est membre de notre Comité et député de Bonaventure dans la péninsule de Gaspé, désire, avec votre permission, parler au nom du comté de Bonaventure et lire au Comité un mémoire qu'il fera déposer. Est-ce là le bon plaisir des membres du Comité?

(Adopté)

Le premier mémoire sera présenté par M. Rumilly; ensuite viendra le tour de M. Poirier, qui sera suivi de M. Gagnon, puis enfin de M. Lewis McKenzie.

Vous avez dû constater la présence parmi nous, ce matin, de M. Roy, député de Gaspé, et de M. Lapointe, député de Matapédia-Matane. Les deux circonscriptions sont dans la péninsule de Gaspé; il se trouve, cependant, que ces deux messieurs ne font pas partie de notre Comité, mais, le cas échéant, au cours de la présentation des mémoires, je vous demanderais pour eux la permission d'interroger et de répondre à toutes les questions qui seront posées et auxquelles ils sont le mieux en mesure de donner une réponse, car ils ont une très grande connaissance des affaires de la péninsule de Gaspé. Je vais maintenant demander à M. Rumilly de lire le premier mémoire.

M. Robert RUMILLY est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs:

Il existe de fortes raisons pour attirer l'attention du Comité de la restauration et du rétablissement sur la péninsule gaspésienne.

Cette péninsule forme, plus parfaitement qu'aucune autre région du Canada, une unité géographique et économique. Elle contient des richesses importantes et variées, en très grande partie inexploitées. Elle est la plus ancienne—je veux dire la première découverte—et la plus négligée de toutes les régions du Canada.

La Gaspésie comprend les trois comtés fédéraux de Gaspé, de Bonaventure et de Matapédia-Matane. Son territoire couvre 10,500 milles carrés. Sa population est de 150,000 âmes en chiffres ronds. La Gaspésie est grande comme la Belgique, qui nourrit une population de huit millions d'âmes.

Les ressources de la Gaspésie sont abondantes et variées. Les principales sont l'agriculture, la pêche, les forêts, les mines et le tourisme. Sans oublier le port de Gaspé, dont nous reparlerons. Un pays possédant ces ressources pourrait, à la rigueur, se suffire à lui-même. Mais aucune de ces ressources n'est exploitée comme elle pourrait l'être. Plusieurs sont presque inexploitées. La Gaspésie reste pauvre, avec toutes ces richesses endormies.

LES RICHESSES DE LA GASPÉSIE

1. *Le port de Gaspé.*—A la fin de septembre 1914, trente-deux transports se rassemblèrent dans le bassin de Gaspé. Ils emmenaient 32,000 hommes, 7,500 chevaux et le matériel du contingent. Des croiseurs anglais vinrent les convoyer. Pendant quatre jours, les transports, les croiseurs, les chaloupes et les vedettes mirent dans le bassin de Gaspé une animation sans précédent. Le 3 octobre, la flotte leva l'ancre; c'était la plus forte armada qui eût jamais traversé l'océan. Gaspé prouvait ce jour-là sa valeur comme port national. Malheureusement, la démonstration est restée inutile.

Gaspé est un port de mer accessible en hiver, assez vaste pour abriter toute la flotte des Alliés, et le plus rapproché de l'Europe. Liverpool est à 3,120 milles de New-York, à 2,475 milles de Halifax, à 2,450 milles de Gaspé via Terre-Neuve et 2,300 milles seulement via Belle-Isle. Dans l'autre sens, Winnipeg est aussi plus près de Gaspé que de Halifax, d'Albany ou de New-York. Ainsi que le député de Gaspé en a déjà fait la démonstration, l'exportation du blé de l'Ouest par Gaspé permettrait de réaliser une économie de 3 sous par boisseau. Il y a dans tout le port de Gaspé un minimum de 44 pieds d'eau. Mais le port de Gaspé n'est pas outillé. Il n'est pas directement relié aux grands centres du Canada.

2. *Agriculture.*—Le sol n'est pas bon partout, en Gaspésie, mais il est excellent par endroits. Il reste de bonnes terres arables en quantité suffisante pour établir quarante paroisses nouvelles. De beaux centres agricoles se sont développés principalement dans le comté de Bonaventure. Mais les essais de culture intensive se sont heurtés à une difficulté: l'éloignement des marchés. Les transports sont si insuffisants, si longs, si coûteux, que les marchandises arrivent défraîchies, ou trop chères. Pour cette raison, des cultivateurs ont renoncé à la culture des petits pois, sur la baie des Chaleurs, d'autres ont renoncé à l'élevage du mouton, dans la région de Sainte-Anne-des-Monts. Les moutons, expédiés par camions, puis par un train étique avant de prendre un véritable chemin de fer, arrivaient à Montréal morts ou mourants.

3. *Pêche.*—Les pêcheurs gaspésiens ne possèdent pas des embarcations aussi fortes que celles de leurs camarades des provinces Maritimes. Il en résulte bien des inconvénients, mais aussi un avantage, à savoir que, les pêcheurs restant moins longtemps en mer, leur poisson arrive plus frais sur le marché. Le poisson frais de Gaspésie fait prime aujourd'hui. D'autre part, les progrès techniques, entraînant une réduction des prix de revient, ont élargi la marge de profit. Enfin la guerre a rendu service en entravant les importations d'huile de foie de

morue et les importations d'engrais fabriqués avec des déchets de poisson. De petites usines se sont installées sur plusieurs points de la côte gaspésienne. Elles achètent les foies de morues et les déchets de poisson, autrefois négligés, et procurent ainsi une nouvelle source de revenus aux pêcheurs.

Malgré ces progrès, la situation laisse encore à désirer. Les havres de la Gaspésie sont pauvrement outillés. Ils manquent de quais en eau profonde, et les barques, mal abritées, souffrent beaucoup des tempêtes. D'autre part, on sait que, depuis 1922, la province de Québec assume la juridiction sur ses pêcheries maritimes. La province de Québec possède des traits particuliers, qui constituent des attraits et une richesse pour tout le Canada, et qu'elle tient à sauvegarder. C'est pourquoi elle est jalouse de son autonomie, dans tous les domaines. Les pêcheurs ont, en général, peu d'instruction. En traitant avec le gouvernement provincial, ils ont affaire à des surveillants, à des inspecteurs, à des classificateurs, qui sont moralement plus près d'eux. Mais cette situation présente un inconvénient. Les contribuables de la province de Québec alimentent, comme les autres, le budget du ministère fédéral des Pêcheries, et presque rien de ce budget n'est consacré aux pêcheries maritimes de la province. Québec perd ainsi \$500,000 par an. Je crois qu'aucun des députés gaspésiens ne considère la question comme absolument réglée. Certaines personnes souhaitent une entente, un rajustement, entre la province de Québec et le gouvernement central. D'autres souhaitent une compensation de la part de l'Etat fédéral, sous la forme d'un effort particulier en faveur des ports de pêche de la Gaspésie, qui en ont grandement besoin.

4. *Forêts.*—L'intérieur de la Gaspésie est couvert de forêts. Il peut contenir approximativement quarante millions de cordes de bois mou et un million de pieds de bois dur. C'est une des plus importantes richesses forestières de l'Est du Canada. La plupart de ces forêts sont concédées à de grandes compagnies, qui les laissent en réserve à cause de la difficulté et des frais du transport. Ces forêts inexploitées atteignent l'âge de la maturité; elles subissent les assauts des insectes et se détériorent; enfin des incendies, impossibles à combattre, y produisent d'énormes ravages. Des millions de cordes—à plus de \$5 la corde—s'en vont en fumée. Une grande ressource est ainsi perdue.

Je dois signaler un essai très intéressant tenté en Gaspésie: l'organisation de colonies d'agriculteurs-forestiers et de pêcheurs-forestiers. L'agriculture et la pêche sont des industries saisonnières auxquelles on se livre en été, et qui suffisent difficilement à faire vivre les familles. L'exploitation forestière se fait en hiver. Dans les nouvelles colonies, protégées par le gouvernement de Québec, les hommes se livrent à la culture ou à la pêche pendant l'été, à l'exploitation forestière, en syndicats coopératifs, pendant l'hiver. La tentative est récente, mais déjà prometteuse. La colonie agricole-forestière de Grande-Vallée, qui est la plus ancienne, peut déjà être considérée comme une réussite.

5. *Mines. Pétrole.* Des minerais existent dans toute la péninsule. On y trouve de l'or, de l'argent, du plomb, du zinc, du fer chromé. De puissantes compagnies, telles que la Noranda Mines, la Federal Zinc and Lead, la National Smelting, de Londres, la British Metal, la Mining Corporation, détiennent des terrains et attendent des moyens d'accès et d'évacuation, bref des moyens de transport convenables, pour se mettre sérieusement à l'œuvre. Cette situation a été signalée à maintes reprises par les géologues, depuis un quart de siècle. Le Dr Alcock, en particulier, a signalé plusieurs fois, dans ses excellents rapports, l'impossibilité pratique d'exploiter les richesses minières de la Gaspésie, faute de moyens de transport.

Même situation pour le pétrole. La Gaspésie est formée de terrains sédimentaires, très plissés, qui sont les plus propices à la présence du pétrole. L'American Association of Geologists a publié en 1940, après une enquête sérieuse, un livre sur les ressources pétrolifères des différentes régions de l'Amé-

rique. Cet ouvrage est intitulé "Possible future Oil provinces of the United States and Canada". Il signale la Gaspésie, en très bon rang. D'une manière générale, les géologues estiment que la Gaspésie, grâce à ses vingt mille pieds, au moins, de roches sédimentaires, est une des meilleures régions du Canada, et peut-être de l'Amérique, au point de vue des possibilités pétrolifères. De puissantes compagnies, comme l'Imperial Oil, ont acquis des droits sur des territoires plus ou moins vastes. Elles ont attendu les résultats des sondages effectués par l'une d'elles, la Continental Petroleum Limited. Or les résultats de ces sondages peuvent être considérés aujourd'hui comme très favorables. Les compagnies attendent maintenant, pour créer une industrie de premier ordre, des voies de transport convenables.

6. *Tourisme.* La Gaspésie est une des régions les plus belles et les plus pittoresques du Canada, et le tour de la Gaspésie est une excursion classique. Mais la route circulaire—le boulevard Perron—est pratiquement la seule route de la péninsule. Elle ne pénètre pas à l'intérieur de l'immense massif. De plus, bien qu'elle ait représenté un grand progrès lors de sa construction, elle est devenue très insuffisante, avec l'augmentation de la circulation non seulement des automobiles ordinaires, mais des autobus et des camions.

II. LA POPULATION DE LA GASPÉSIE

Pendant des années et des années, la population de la Gaspésie a souffert d'un triple handicap: son isolement, l'absence totale d'outillage économique, et la domination d'une poignée d'étrangers qui détenaient le monopole de fait du commerce dans les deux sens: achat de toute la production gaspésienne, et vente de toutes les fournitures nécessaires à la vie. Ces maîtres s'efforçaient de maintenir la population dans l'ignorance et dans la pauvreté, pour continuer de la dominer et de l'exploiter. On prête à l'un d'eux cette parole, au sujet des pêcheurs de Gaspé: "S'ils étaient plus instruits, en seraient-ils meilleurs pêcheurs?" Aussi les Gaspésiens sont-ils partis en grand nombre, les uns vers la ville, les autres vers les Etats-Unis. Cette hémorragie ne s'est ralentie qu'à une époque récente.

Le changement date de l'érection d'un diocèse à Gaspé, en 1923. Il a été stimulé par l'ouverture du boulevard Perron, dont nous allons parler, en 1929. Enfin il s'épanouit aujourd'hui avec le mouvement coopératif. M. Louis Bérubé a entretenu le Comité des restaurations du mouvement coopératif, l'année dernière. Je rappelle simplement les grands traits. De jeunes Gaspésiens suivent les cours du service social-économique de l'Ecole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à peu près calqué sur celui d'Antigonish. Ils deviennent ensuite des animateurs, fondent des cercles d'étude, des caisses populaires et des coopératives. Les Pêcheurs-Unis de Québec, fondés en 1939, groupent quatorze coopératives, disséminées de Carleton à Matane, c'est-à-dire sur tout le territoire de pêche de la Gaspésie. Ils comptent deux mille membres, c'est-à-dire le tiers ou presque la moitié des pêcheurs gaspésiens, selon que l'on accorde ou refuse ce titre à des pêcheurs intermittents. Ils ont ouvert un bureau de vente à Montréal, et leur marque de fabrique "Corvette" jouit d'une splendide réputation. Les Pêcheurs-Unis achètent aussi en gros, pour les revendre à bon compte à leurs membres, des agrès de pêche, du sel, de l'essence, etc. Enfin ils font l'éducation de leurs membres, en des matières telles que la présentation des produits.

Il n'en résulte pas seulement des bénéfices, mais une véritable libération morale. Les Gaspésiens prennent confiance en eux-mêmes, accèdent à l'esprit d'initiative. Une jeune élite se forme, l'optimisme se répand. On rencontre aujourd'hui, dans tous les centres de la péninsule, de jeunes cultivateurs et de jeunes pêcheurs avides de s'instruire, aptes au rôle de chefs et prêts à en assumer les responsabilités. Ils n'attendent pas tout de l'Etat, mais c'est peut-être une raison de plus pour que l'Etat ne les néglige pas.

Cette population s'est trouvée aux avant-postes de la défense du Canada, pendant la guerre actuelle, et son effort a fait l'admiration de tous les spécialistes. Toute la population collabore avec les autorités militaires du district; des officiers tiennent des assemblées dans les villages, et le service de guet se recrute parmi toutes les classes.

Il ne faut pas qu'une si bonne population retombe dans l'isolement et dans l'abandon, après la guerre. Nous ne devons pas revoir des drames comme celui de la petite fille de Grande-Vallée qui, frappée d'une crise d'appendicite, a failli mourir parce que les habitants de Grande-Vallée n'ont pratiquement aucun moyen, en hiver, de se rendre à Sainte-Anne-des-Monts ou à Gaspé, où se trouvent des hôpitaux. Il ne faut plus que les robustes fils de la Gaspésie soient tentés, soient presque contraints de s'expatrier.

III. LES BESOINS DE LA GASPÉSIE

Vous commencez à deviner que le problème gaspésien est un problème de communications.

Nous savons tous que les provinces Maritimes n'ont adhéré à la Confédération qu'à contre-cœur, en posant certaines conditions, dont la principale était la construction d'un chemin de fer reliant les ports de Halifax et de Saint-Jean aux principaux centres du Canada. La construction de l'Intercolonial fut le prix de cette adhésion, comme la construction du Pacifique-Canadien fut, un peu plus tard, le prix de l'adhésion de la Colombie-Britannique. C'est pourquoi le tracé de l'Intercolonial—aujourd'hui le Canadien-National—au lieu de continuer en ligne droite, fait un coude à Mont-Joli, s'engage dans la vallée de la Matapédia, et se dirige sur Campbellton, Dalhousie et les ports des Provinces maritimes.

Il était juste et bon de desservir les ports des Provinces maritimes. Il eût été aussi juste et bon qu'un chemin de fer traversât la Gaspésie, pour aboutir à Gaspé, le plus beau port naturel du Canada. Faute d'une telle voie de communication, la péninsule gaspésienne était isolée, rejetée hors de notre vie économique, comme une excroissance.

Supposez la Belgique sans aucune voie de communication, routière ou ferroviaire: telle était la situation de la Gaspésie, en 1867. Et malheureusement, cette situation n'a pas beaucoup changé, tandis que le rail et la route développaient, transformaient, dans tout le reste du pays, des régions plus nouvellement découvertes. Une compagnie a construit, vers 1892, après bien des avatars, un tronçon de chemin de fer de Matapédia, sur l'Intercolonial, à New-Carlisle. Ce tronçon a été prolongé en 1911 jusqu'à Gaspé, en suivant la côte. Une autre compagnie a construit un petit tronçon de Mont-Joli à Matane, sur le littoral nord. Dans les deux cas, les travaux ont été entrepris par des compagnies peu importantes, et sont restés rudimentaires.

La Gaspésie n'a pas eu d'autre voie de communication jusqu'en 1928. A cette époque, sur tout le littoral nord, de Matane à Gaspé, on communiquait seulement par bateaux, ou à pied sur la grève, à marée basse, pendant les mois d'été. Des chemins de colonisation étaient amorcés, ça et là. En 1928, sous l'impulsion d'un énergique ministre de la voirie, Léonide Perron, le gouvernement de Québec a fait construire une route circulaire, en utilisant les chemins de colonisation déjà existants. Sans mériter son nom pompeux de "boulevard", cette route entraînait un progrès énorme. Elle sortait la Gaspésie de son isolement. Cependant, comme je viens de le dire, elle ne pénètre pas à l'intérieur de la Gaspésie et elle ne répond plus tout à fait aux besoins de la circulation moderne.

L'immense territoire gaspésien, dont la superficie peut se comparer, répétons-le, à celle de l'Irlande et de la Belgique, et qui renferme, entre autres, les richesses que je viens d'énumérer, possède, comme réseau ferroviaire et routier:

Le chemin de fer du Canadien-National, sur le littoral sud, jusqu'à Gaspé.

Le tronçon de la Canada and Gulf Terminal Railway, de Mont-Joli à Matane.

Le boulevard Perron.

C'est tout.

Une route transversale du nord au sud—de Sainte-Anne-des-Monts à Cascapédia et New-Richmond—et une route de l'Est à l'Ouest—de Gaspé à Sainte-Anne-des-Monts—sont inachevées et par conséquent, pour toutes fins pratiques, inexistantes.

Le chemin de fer du Canadien-National est à refaire. Une section au moins de la voie, datant de l'ancienne Compagnie de la Baie des Chaleurs, est d'un modèle si désuet que les réseaux ne l'utilisent plus, aujourd'hui, sur leurs voies d'évitement. Les locomotives modernes et les convois lourds ne peuvent s'y aventurer. La traversée des ponts branlants s'effectue au grand effroi des voyageurs. Le trajet de Matapédia à Gaspé est d'une lenteur mortelle et d'une irrégularité désespérante. Aucune région de l'Ontario, du Manitoba ou de la Colombie-Britannique ne tolérerait un pareil service.

J'ai fait une enquête en Gaspésie, l'été dernier. Les résultats de cette enquête ont paru dans trois journaux, le *Soleil* de Québec, le *Nouvellistes* des Trois-Rivières et la *Tribune* de Sherbrooke, et m'ont fourni les éléments du présent mémoire. J'ai interrogé tous les députés, fédéraux et provinciaux, libéraux et conservateurs. J'ai interrogé les autorités civiles et religieuses, les commerçants, les industriels, les particuliers. L'unanimité est absolue: le chemin de fer du C.N.R. est à refaire. Le président de la Continental Petroleum Limited m'a déclaré: "Nous avons dans notre compagnie des intérêts américains. Or, j'ose à peine inviter des Américains de marque à se rendre à Gaspé par notre C.N.R."

—"Qui met neuf heures et demie pour accomplir le trajet de Matapédia à Gaspé", ai-je dit. Et l'industriel d'ajouter:

—"Quand il n'est pas en retard de deux ou trois heures."

Le tronçon de Mont-Joli à Matane a 36 milles de longueur. A l'époque de sa construction, il y a quelque 33 ans, il devait atteindre Gaspé. Cela n'a pas été fait. La Compagnie n'a jamais rempli le but pour lequel elle a reçu des subventions en argent et en terres du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des municipalités.

Le tronçon de la Canada and Gulf Terminal Railway appartient à des millionnaires, étrangers à la région. Il n'est pas seulement fantaisiste dans son horaire, mais exorbitant dans ses taux et cynique dans ses attitudes. Le transport des marchandises coûte presque autant sur les 36 milles de Mont-Joli à Matane que sur les 200 milles de Québec à Mont-Joli. Et les voyageurs sont traités comme des marchandises. Si le public existe pour servir les chemins de fer, c'est très bien. Mais si les chemins de fer existent pour servir le public, c'est très mal. Il n'y a que deux chemins de fer au Canada qui n'aient pas conclu avec les autres, avec le C.N.R. en particulier, des conventions permettant l'établissement de connaissements uniques (through bills): le chemin de fer de Mont-Joli à Matane est l'un d'eux.

Les Gaspésiens unanimes soutiennent une requête présentée, principalement, par la Chambre de commerce de Matane: achat des 36 milles de voie ferrée de la Canada and Gulf Terminal par le C.N.R.; prolongement de ce chemin de fer jusqu'à Gaspé, par la côte jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts et par l'intérieur ensuite. Jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts, le trajet par la côte est facile. On desservirait ainsi des localités qui n'ont aucun moyen de communication en hiver. Il faut voir les conditions de vie que cet isolement impose. Les

hivers, en Gaspésie, durent six mois. De sorte que Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, les municipalités et les villages dont Sainte-Anne-des-Monts est le centre de distribution, vivent au ralenti tout l'hiver. Les commerçants de ces paroisses sont obligés d'accumuler à l'automne, du stock pour sept mois—comme s'ils disposaient d'un capital énorme!

Après Sainte-Anne-des-Monts, le tracé par la côte serait moins pratique, mais le trajet par l'intérieur permettrait la mise en valeur des forêts et des mines. Il passerait au cœur de la zone minière. Et les produits forestiers et les produits miniers assurent un excellent fret aux chemins de fer. Enfin cette voie ferrée fournirait le trajet plus court, indispensable au développement du port de Gaspé.

En 1927, les autorités du C.N.R. ont refusé de recommander l'achat à un prix équivalent à la valeur au pair des obligations en souffrance, à savoir \$1,400,000, prix jugé trop élevé. Même refus en 1937, au prix de \$828,000. M. A.-J. Lapointe, député de Matapédia-Matane, a tenté une nouvelle et vaine démarche en 1941. L'un des arguments du C.N.R., à savoir la concurrence du réseau routier, est particulièrement faible dans une région où les routes sont pratiquement inutilisées pendant six mois de l'année.

La population gaspésienne est unanime, et M. Alphonse Poirier, Gaspésien du sud, soutient cette requête des Gaspésiens du nord. Les difficultés techniques ne sont pas comparables à celles dont on a triomphé ailleurs, avec un outillage moins perfectionné. Une population pauvre et clairsemée a droit aux services essentiels comme une population riche et dense. Le mémoire présenté par la Légion canadienne devant ce même Comité, l'année dernière, soutient avec raison qu'il faut chercher à desservir toutes les localités, même s'il faut subventionner le service, là où l'exploitation n'est pas avantageuse. D'ailleurs, le rail a précédé et provoqué le peuplement dans l'Ouest canadien, dans le nord québécois et ontarien; il fera de même en Gaspésie, où se trouvent tous les autres facteurs propres à fixer la population.

Le développement des voies de communication en général, et des chemins de fer en particulier, est une question de vie ou de mort pour la grande péninsule gaspésienne. En 1923, Mgr Ross, évêque de Gaspé, reçut dans l'église de Bonaventure sir Henry Thornton, qui venait de prendre la direction du réseau national. Il lui dit: "Le sort de la Gaspésie est entre vos mains". En 1932, l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, eut l'occasion d'écrire à M. Hungerford, qui venait de succéder à sir Henry Thornton: "Le sort de la Gaspésie est entre vos mains." N'est-ce pas une séquence tragique que je puisse répéter ici, en 1944, à l'adresse du réseau national: "Le sort de la Gaspésie est entre vos mains." Selon que vous lui donnerez ou que vous lui refuserez des voies de communication convenables, la Gaspésie deviendra l'une des régions les plus prospères du Canada, ou continuera de végéter.

Un plan de développement gaspésien comprendra d'autres grandes entreprises, mais j'ai insisté sur celles qui relèvent plus nettement de la juridiction fédérale. Permettez-moi de résumer, brièvement, les autres grands besoins de la Gaspésie.

Le boulevard Perron, si utile et même si précieux, ne répond plus tout à fait aux besoins touristiques, ni aux besoins commerciaux, ni aux besoins militaires. Une compagnie qui songeait à la construction d'hôtels et de cabines a renoncé à se former en raison de l'insuffisance du boulevard Perron. Des touristes ont renoncé à revenir en Gaspésie, en raison de la poussière qui avait gâté leur premier voyage. D'autre part, le transport des voyageurs par autobus et le transport des marchandises par camions prennent de l'expansion en Gaspésie comme ailleurs. Il leur faut une route plus large et plus sûre, des ponts plus larges et plus solides. Il ne s'agit plus de réparations partielles et de bribes de subventions. Il faut préparer un projet d'ensemble et l'exécuter jusqu'au bout.

Il faut encore, pour "ouvrir" la Gaspésie, la fendre par deux routes, du nord au sud et de l'est à l'ouest. J'ai rencontré, au cours de mon dernier voyage, des gens de Mont-Louis obligés de faire le tour de la péninsule pour visiter leurs parents de Carleton. L'achèvement de la route de Sainte-Anne-des-Monts à New-Richmond procurera une communication facile entre les deux littoraux, assurera la vogue du parc national de la Gaspésie, facilitera l'exploitation des ressources de la péninsule. Cette route a été commencée sous un gouvernement précédent. Je prie et je supplie le gouvernement de la province de Québec de l'achever. La voie d'est en ouest, de Gaspé jusqu'à Matapédia, permettra le peuplement et la mise en valeur du pays découvert il y a quatre cents ans par Jacques Cartier et resté, depuis, à l'état sauvage.

L'outillage du port de Gaspé et l'amélioration, pour ne pas dire la création, d'un réseau de voies de communication sont les besoins majeurs de la Gaspésie. Parmi les autres besoins urgents, je citerai l'électricité, grande nécessité moderne. Il faut la lumière électrique dans toutes les maisons gaspésiennes, pour améliorer les conditions de vie, pour éviter l'exode rural. Nos jeunes Gaspésiens mobilisés, pris à l'attrait des villes, ne se contenteront plus d'un éclairage à la chandelle. Il faut la force motrice dans toutes les paroisses gaspésiennes, pour permettre la création d'industries locales, telles que la fabrication des boîtes, propres à occuper les pêcheurs et les cultivateurs en hiver. J'ai donné un peu plus de détails sur ce sujet dans une série d'articles parus, l'automne dernier, dans le *Soleil* de Québec. Avec l'énergie électrique et des voies de communication, des industries peuvent et doivent surgir le long de belles rivières comme la Casca-pédia. J'ai souhaité, et je souhaite encore, que les autorités élaborent un plan d'ensemble pour le développement de la Gaspésie, première découverte et dernière servie de toutes les régions canadiennes.

IV. LE POINT DE VUE MILITAIRE

Gaspé est à la fois la clef commerciale et la clef militaire du Canada. Les torpillages dans le Saint-Laurent l'ont rappelé à temps. La défense s'est organisée un peu tard, mais aussi efficacement que possible, sous l'impulsion de chefs énergiques, avec le concours de la population. Mais il a fallu tout improviser, et le défaut même d'outillage économique a constitué un grave handicap.

Une base aéro-navale est établie à Gaspé. Conçoit-on une base aéro-navale qui ne soit pas desservie par un chemin de fer direct, régulier, rapide? C'est pourtant le cas de Gaspé. Le général Blais m'a déclaré: "Le chemin de fer de Matane à Gaspé serait aussi utile au point de vue militaire qu'au point de vue économique."

Il a fallu faire circuler des convois d'artillerie, entre autres. Les autorités militaires ont consolidé 82 ponts, pour le passage de ces convois lourds. Leur tâche serait grandement facilitée si le boulevard Perron, élargi, amélioré, répondait véritablement à son titre de boulevard. De même l'achèvement de la route transversale est indispensable pour relier les points stratégiques du nord et du sud. Imagine-t-on, en cas d'invasion du territoire, la difficulté de défendre cette immense péninsule sans routes? De même, il a fallu la guerre et l'intervention des autorités militaires pour doter le littoral nord d'une ligne téléphonique jusqu'à Gaspé. Espérons qu'il ne faudra pas une autre guerre pour le doter de lignes électriques.

Il faut aussi des aéroports, des champs d'atterrissage. Enfin, l'absence de voies de communication, et d'une manière générale le faible développement économique de la Gaspésie, ont privé l'industrie de guerre de matières premières précieuses, comme la galène, dont il existe des gisements près du lac de Sainte-Anne-des-Monts. Les besoins militaires et les besoins économiques exigent presque exactement les mêmes travaux, en Gaspésie. La population les demande. Elle les demande depuis longtemps, il est vrai, et je pourrai dresser une longue

liste d'articles, de discours, de mémoires et de démarches qui ont précédé la présentation de ce mémoire. Mais aujourd'hui, l'ajournement n'est plus possible. La province de Québec tout entière, et beaucoup de personnes informées en dehors de Québec, endossent ces justes réclamations. Je souhaite respectueusement de ne plus entendre, si j'entreprends une nouvelle enquête sur la même région, dans quelques années, une remarque aussi frappante que celle du brigadier général Blais, au sujet de la Gaspésie en général et du port de Gaspé en particulier :

—Donnez ça aux Américains, vous verrez ce qu'ils en feront !

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Rumilly. Votre exposé nous a apporté, à plusieurs d'entre nous, une nouvelle conception de la péninsule de Gaspé.

Le TÉMOIN: Merci infiniment, monsieur le président. Venez nous voir un de ces jours.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pour plusieurs d'entre nous, la péninsule gaspésienne est le pays du savoureux saumon de Gaspé qui nous est familier.

Au début de la séance, il a été convenu que les divers témoins seraient soumis à un interrogatoire, mais que nous entendrions tout d'abord leurs mémoires. Je demande donc à M. Poirier de présenter son mémoire.

M. J.-A. POIRIER, député (*Bonaventure*): Permettez-moi, monsieur le président, de vous remercier de m'avoir accordé la permission de lire un bref mémoire au nom du comté de Bonaventure. Je prierais M. Rumilly de bien vouloir indiquer au Comité où se trouve la région de Bonaventure sur la carte.

Monsieur le président, M. Rumilly a donné un aperçu des besoins généraux de la péninsule de Gaspé. Cette péninsule se compose de trois comtés: Matane, Gaspé et Bonaventure. Je désire, pour ma part, insister sur les besoins de Bonaventure, ou si vous voulez, de la partie sud de la Gaspésie. Le comté de Bonaventure est situé sur la rive nord de la baie des Chaleurs et fait face à la côte nord de la province du Nouveau-Brunswick sur une distance d'environ cent dix milles. Sa population est de quelque 42,000 habitants.

L'industrie principale y est l'agriculture, mais les habitants se livrent aussi à l'industrie de la pêche et à l'exploitation forestière. Au sud de Gaspé, le littoral est riche en mines de toutes sortes, qui n'ont guère été exploitées jusqu'ici. Avant la guerre, le tourisme rapportait des revenus considérables.

La partie sud de la Gaspésie est desservie dans toute sa longueur par le Canadien-National (Matapédia-Gaspé) et par le boulevard Perron. Je dois dire, cependant, que la ligne Matapédia-Gaspé est absolument insuffisante pour pourvoir aux besoins de la région. Comme M. Rumilly vient de le dire, il faudrait l'améliorer de Matapédia à Gaspé et la recharger sur toute sa longueur; il faudrait refaire les ponts et remplacer les rails de cinquante-cinq livres la verge par des rails en acier de quatre-vingt-cinq à cent dix livres la verge, au moins.

Il serait opportun de reconstruire les stations qui sont petites, froides, insalubres et insuffisantes.

Le boisage qui empêche l'érosion de la mer d'emporter la superstructure de la voie est très peu solide et inefficace. Les trains marchent au ralenti. Les grosses locomotives dont on pourrait se servir si le transport était plus considérable ne peuvent pas circuler sur nos rails. Les wagons à marchandises ne peuvent pas prendre leur plein chargement.

Ce chemin de fer est le seul dont dispose la péninsule gaspésienne pour desservir la base aéro-navale et le port de Gaspé, qui constitue la porte de l'est du Canada, en temps de paix comme en temps de guerre.

Quant au boulevard Perron, il y a longtemps aussi que nous demandons qu'on y exécute des travaux d'amélioration complets, comme l'élargissement de l'assiette de la route, le redressement des courbes, la reconstruction des ponts et l'asphaltage sur toute la longueur du boulevard.

Comme l'a dit M. Rumilly, si nous voulons attirer les touristes vers la Gaspésie, il est nécessaire de refaire le boulevard Perron aussitôt que possible après la guerre et de le recouvrir d'asphalte.

Le boulevard Perron et la ligne du Canadien-National suivent tous deux le littoral et ne comptent pas moins, l'un et l'autre, de soixante-dix passages à niveau, que nous avons demandé au gouvernement de supprimer le plus tôt possible, pour la bonne réputation de la Gaspésie.

J'ai dit au début de mon exposé que la pêche occupe une large place dans les affaires de notre région. Malheureusement, nos pêcheurs manquent d'abris pour leurs embarcations, et nous avons demandé de faire construire un port pour les pêcheurs de Paspébiac et d'apporter des améliorations aux ports existants tout le long de la côte sud.

En vue de relier le sud de la Gaspésie au Nouveau-Brunswick, le comté de Bonaventure n'a jamais cessé de demander la construction d'un pont interprovincial entre Cross Point et Campbellton.

Nous approuvons ce projet et nous avons l'espoir que le gouvernement fédéral conclura avec les provinces les accords nécessaires pour ériger ce pont.

Enfin, il y a un grief sérieux que nous voudrions signaler à l'attention du Comité: le tronçon Matapédia-Gaspé de la ligne du Canadien-National relève du Nouveau-Brunswick, tandis qu'à notre humble avis, il devrait appartenir à la province de Québec, à moins que l'on ne nous traite comme Mont-Joli et Rivière-du-Loup. Pendant des années, la direction de Moncton a spolié notre ligne au profit du Nouveau-Brunswick. L'atelier de réparations de New-Carlisle s'est vu enlever ses machines au profit des ateliers de Campbellton et de Moncton. Le terminus normal de notre chemin de fer a été transféré de Matapédia à Campbellton, ce qui est une absurdité et allonge inutilement le voyage de vingt-six milles tous les jours.

Nous demandons que le terminus de notre chemin de fer soit immédiatement ramené à Matapédia, que nos ateliers de New-Carlisle soient outillés de nouveau pour effectuer les réparations locales, et que la direction de notre tronçon soit confiée au district de Québec.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Poirier. Permettez-moi maintenant de demander à M. J.-C. Gagnon, président de la Chambre de commerce de Matane, de lire son mémoire.

M. J.-C. GAGNON est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, à titre de président de la Chambre de commerce de Matane, j'estime que c'est pour moi un grand privilège d'avoir l'honneur de témoigner devant le Comité de la restauration de la Chambre des communes.

La victoire des Alliés est maintenant chose certaine, et c'est à nous qu'il appartient de rendre l'existence aussi agréable que possible à nos soldats, lorsqu'ils rentreront dans la vie civile, lors de la démobilisation.

La mission du Comité de la restauration consiste, selon nous, à étudier les possibilités de plus amples développements qu'offrent nos ressources nationales dans des régions qui jusqu'ici ont été moins favorisées que les autres à ce point de vue.

Sans être injuste envers certaines parties du pays qui ont grand besoin de développement, les chambres de commerce de Gaspé et tous leurs membres, appuyés par la fédération des chambres de commerce de la province de Québec, sont d'avis que l'après-guerre sera l'occasion idéale pour entreprendre de grands travaux en vue d'éviter une répétition de la crise économique qui a suivi la première guerre mondiale, et en vue de réaliser une plus grande unité entre les diverses collectivités qui composent notre vaste dominion.

La construction du chemin de fer Intercolonial, qui a résulté de l'adhésion des provinces Maritimes à la Confédération, a isolé la péninsule gaspésienne du fait que la ligne passait par la vallée de la Matapédia avant de s'engager dans

la province du Nouveau-Brunswick, séparant ainsi la péninsule du reste du Canada. Ce manque de communication avec le port de Gaspé a été un grave handicap pour la population de cette région, et jusqu'au prolongement du dernier tronçon entre New-Carlisle et Gaspé, en 1911, les habitants de cette partie du pays ont souffert de l'isolement, mais ce n'est que lors de l'inauguration du boulevard Perron, grande route circulaire qui ouvrait la voie au commerce et aux touristes, qu'ils se sont repris à espérer en un avenir plus prospère.

Tous les députés, avant comme après la Confédération, ont demandé avec insistance le développement de la péninsule de Gaspé et de ses nombreuses ressources, mais, sauf la construction de quais en divers endroits, le long de la côte rien de définitif n'a été réalisé.

Afin de garder nos fils et nos filles dans le même milieu qu'avant la guerre et d'empêcher nos gens de quitter leurs villes, tout citoyen canadien a le devoir d'entreprendre un vaste programme de travaux d'après-guerre et d'assurer ainsi des moyens de communication faciles entre les petites et les grandes localités.

Il y a de nombreuses et magnifiques occasions de développer davantage les ressources naturelles de la péninsule de Gaspé, qui abondent dans ses pêcheries, ses forêts, ses mines et les richesses potentielles de son agriculture, à l'intérieur des terres.

La prospérité future de la péninsule gaspésienne tient au développement de ses moyens de communication actuels et de ses ports de mer.

Les enquêtes de M. Robert Rumilly, d'Ottawa, et de M. Esdras Minville, de Montréal, ont abouti à la même conclusion.

Voici un résumé des entreprises qui sont proposées :

1. La complète remise en état du chemin de fer qui relie actuellement Matapédia à Gaspé;
2. Le développement des ports de Gaspé et de Matane, et des ports intermédiaires, le long de la côte;
3. L'élargissement du boulevard Perron, afin d'en faire une grande route bituminée de première classe;
4. La jonction de la route transversale entre Ste-Anne-des-Monts et New-Richmond;
5. La construction d'une ligne de chemin de fer entre Mont-Joli et Gaspé, suivant le second plateau, de Matane à Ste-Anne-des-Monts et passant ensuite par l'intérieur jusqu'à Gaspé.

Le premier tronçon de ce chemin de fer se rend jusqu'à Matane, et l'achat de la Canada and Gulf Terminal Railway par le C.N.R. en vue d'effectuer la jonction avec la voie principale à Mont-Joli, est une nécessité nationale. On pourrait construire un embranchement qui serait relié à la voie principale de Matapédia, afin de faciliter les expériences directes à Gaspé sur une petite ligne.

Les propriétaires de la Canada and Gulf Terminal ont été remboursés, tant en capital qu'en intérêt, de leurs placements, par la vente des terrains que les gouvernements fédéral et provinciaux leur avaient concédés. Nous croyons qu'il est possible de conclure un marché satisfaisant à l'avantage des deux parties intéressées.

De Mont-Joli à Mont-Louis, une région dont la population est de plus de 50,000 habitants, bénéficierait directement de cette ligne et plus de 32 paroisses ou petits villages auraient directement accès aux services du chemin de fer, en toutes saisons.

Le problème de la péninsule de Gaspé a un aspect économique et un aspect social.

Le port de Matane constitue la porte de sortie normale des produits agricoles ainsi que des ressources minières et forestières de l'intérieur de la péninsule.

Les citoyens de la péninsule de Gaspé mettent leur dernier atout entre les mains du Comité de la restauration et du rétablissement, et ils ont bien confiance que l'on fera quelque chose pour apporter la prospérité à leur petite patrie et les relier au reste du pays, afin de profiter des avantages d'un Canada plus uni.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Gagnon. Je vais maintenant demander M. Lewis McKenzie, représentant de la Chambre de commerce de Gaspé, de soumettre le dernier exposé concernant la péninsule de Gaspé.

M. LEWIS MCKENZIE est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, la péninsule de Gaspé est encore en grande partie dans le même état de développement qu'elle était en 1918; la pêche, l'exploitation forestière et, jusqu'à un certain point, l'agriculture sont les seuls moyens dont elle dispose pour faire vivre sa population.

Le problème de l'après-guerre sera au moins aussi épineux pour la Gaspésie que pour n'importe quelle autre partie du Canada.

Cette péninsule a une superficie d'environ 10,000 milles carrés et une population d'environ 150,000 habitants, qui ne peuplent qu'une petite lisière d'un littoral de 500 milles de long.

Faute d'un chemin de fer passant par l'intérieur de la péninsule et reliant le port de Gaspé au Canadien-National, en direction de l'Ouest, les ressources de cette vaste région sont restées inexploitées.

On songe à construire ce chemin de fer depuis plusieurs années. Je crois que c'est vers 1898 qu'un certain M. O'Sullivan fit la première enquête préliminaire sur ce raccourci, et l'on en a fait plusieurs autres, par la suite.

Ce projet a toujours été désigné sous le nom de "Raccourci", parce qu'il mettrait Montréal et l'Ouest plus près de l'Atlantique que toute autre route, en assurant un terminus à la ligne sur les eaux profondes du port de Gaspé, qui reste ouvert toute l'année et qui, en plus d'être le plus beau port naturel que l'on puisse trouver sur le littoral de l'Atlantique-ouest, a l'avantage de rapprocher le Canada de l'Europe de quelque 200 milles de plus que tout autre port en Amérique.

Comme entreprise d'après-guerre, la construction de ces 160 milles de voie ferrée aiderait considérablement à supprimer le chômage dans la péninsule.

Cela, cependant, n'aurait qu'une importance secondaire en comparaison des avantages illimités et permanents qui résulteraient de la mise en exploitation et du développement des ressources de ce vaste intérieur: bois, mines, pétrole, etc.

La plus grande partie de cette région est très boisée. Une estimation prudente du bois tendre qui s'y trouve nous donnerait au moins 30 millions de cordes: à condition de les exploiter et de les protéger d'une façon raisonnable et scientifique, ces forêts nous fourniraient une source de richesse inépuisable.

Un point auquel on n'attache généralement pas d'importance en ce qui concerne nos forêts, est la croissance exceptionnellement rapide des bois tendres.

Les localités avoisinant nos rivières de Gaspé, qui avaient été complètement dépouillées entre 1902 et 1907, ont été exploitées de nouveau, l'hiver dernier, et ont fourni de nouvelles épinettes de première qualité, mesurant de 12" à 15" à la souche.

Il y a, en outre, de grandes et nombreuses étendues de bois dur, qui n'ont jamais été exploitées: érable, bouleau, etc., de bonne qualité au point de vue commercial.

Le sol de la péninsule est très riche en minerais. On y a découvert, à plusieurs endroits, du cuivre, du plomb, du zinc, du fer et de l'amiante en diverses quantités.

Les ingénieurs ont toujours été d'avis que des services de prospection et d'exploration convenables révéleraient certainement la présence de ressources minières dans la province.

La compagnie Noranda détient présentement à l'intérieur—environ 60 milles à l'ouest du port de Gaspé—d'importants terrains cuprifères, où des sondages au diamant ont été pratiqués et où l'on a reconnu l'existence du minerai. L'on n'attend plus que la fin de la guerre et l'ouverture des routes du pays pour commencer les travaux d'exploitation.

La Gaspésie d'après-guerre

L'existence du pétrole dans le voisinage du port de Gaspé est connue depuis toujours, et, à différents intervalles, des efforts ont été tentés en vue d'obtenir son exploitation commerciale.

Récemment, l'on a terminé un nouveau relevé, fondé sur des connaissances meilleures de la géologie pétrolifère, et maintenant on fait de timides essais pour forer quelques trous d'exploration.

L'anticlinal pétrolifère dont l'existence est reconnue dans Gaspé a une superficie de quelque 200 milles carrés, s'étendant de 18 milles au sud-est à 40 milles à l'ouest du port de Gaspé. Dans cette région, on trouve les affleurements par douzaines. Des suintements de pétrole existent depuis des centaines de milliers d'années.

De 1890 à 1904 approximativement, une compagnie anglaise a foré un certain nombre de trous d'exploration dans cette formation. Avant cette date, seuls quelques forages avaient été tentés.

A cette époque, on connaissait peu de choses au sujet d'un tel travail. On avait recours à des méthodes grossières et à un outillage d'un genre inférieur, et le forage d'un puits de plus de 2,000 pieds offrait de grandes difficultés. Cependant, quelques-uns de ces puits furent creusés jusqu'à une profondeur de 3,000 pieds.

Des forages de 30 à 40 effectués pendant cette période, rares étaient ceux qui ne révélaient pas d'indices favorables, soit en fait de sable pétrolifère, soit en fait de gaz, soit en fait de pétrole. On rencontrait parfois des dépôts salifères et souvent aussi, des difficultés étaient causées par l'eau salée.

Un nombre considérable de ces puits furent forés autour de ce qu'on appelle l'anticlinal de Mississipi. C'était là, en effet, que les meilleures perspectives apparaissaient, si l'on tient compte de la profondeur limitée qu'il était possible d'atteindre à cette époque.

Plusieurs de ces puits produisaient du pétrole et, pendant un certain temps, les pompes y furent actionnées régulièrement. Deux de ces puits, les puits numéros 20 et 21, ont continué de laissés échapper une petite quantité de pétrole depuis qu'ils ont été abandonnés il y a quarante ans. Un géologue faisait remarquer il n'y a pas longtemps qu'il croyait que la quantité de pétrole s'échappant du puits numéro 20 allait continuellement en augmentant.

La rencontre de pétrole la plus impressionnante fut faite au puits numéro 27, dans la même région. Ce puits fit irruption et laissa échapper des milliers de barils de pétrole. Le jet de pétrole sortant du puits atteignait la grosseur d'un tubage de six pouces et la pression était suffisante pour lancer le pétrole jusqu'à une hauteur de quinze pieds dans le derrick. J'étais là et j'ai vu le pétrole s'échapper de ce puits à l'époque.

Notre siècle est le siècle du pétrole. Dans une grande mesure, la présente guerre est livrée pour le pétrole et par le pétrole.

Parmi les ressources naturelles de la péninsule gaspésienne, le pétrole (or liquide) est sans doute celle qui a la plus grande valeur en puissance.

Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour se faire une idée de ce que signifierait pour le Dominion la présence de puits de pétrole productifs à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, où le problème de la canalisation du pétrole jusqu'à la mer ne serait pas compliqué, puisque la distance est là une question de 50 milles au lieu de 1,500 milles.

Une bonne partie du sol des vallées se prêterait fort bien à l'agriculture. Après la construction du chemin de fer et l'ouverture des routes que rendrait nécessaires l'exploitation des forêts, il serait possible de faire de la colonisation sur une assez grande échelle.

La construction d'un chemin de fer n'offre aucune difficulté importante au point de vue du génie. De l'avis de ceux qui ont étudié le projet le plus à fond, une voie ferrée côtoyant les monts Shickshocks au nord et gagnant vers l'est la source de la rivière à l'Eau claire, puis longeant la rivière Madeleine jusqu'à la moins accidentée. Le pays qui borde la York, depuis la rivière Madeleine jusqu'au port de Gaspé, est idéal pour la construction des routes.

La construction de cet embranchement serait aussi pratique que l'était celle de l'emprise du Canadien-National à travers la vallée de la Matapédia.

Le port de Gaspé est enfermé entre les terres, protégé de tous les côtés contre les tempêtes de l'Atlantique et, en même temps, grâce à sa profondeur, il est d'un accès facile, beau temps, mauvais temps.

Le port proprement dit a une étendue d'environ 16 milles carrés, avec un brassage de 7/11 de toise.

De l'autre côté du pont à bascule se trouve un bassin profond d'une étendue d'environ deux milles carrés.

La distance de ce bassin à la mer est de 21 milles.

Il serait très facile de construire à Gaspé, à un coût modéré, des quais en eau profonde, des entrepôts, etc., etc.

La température, l'hiver, n'est pas aussi rigoureuse qu'on serait porté à le croire. La légère couche de glace qui se forme dans le port et la baie en présente aucun obstacle à la navigation.

On a prétendu que la présence de glaces flottantes dans le golfe rendait l'accès du port de Gaspé impossible aux navires, en hiver.

Les banquises sont très rares autour du cap de Gaspé et de l'entrée de la baie de Gaspé. Même lorsqu'il y a des glaces flottantes, la baie est toujours accessible, soit du nord-est soit du sud-ouest, suivant la côté d'où souffle le vent à ce moment-là.

Quand les événements auront repris leur cours normal, le tourisme reprendra son essor.

La construction d'un chemin de fer qui traverserait le centre de la péninsule amènerait la construction de nouvelles grandes routes qui donnerait accès à un nouveau paradis de tourisme et de sport. On pourrait contempler là des paysages ne le cédant en beauté qu'à ceux que l'on peut admirer des grandes routes qui sillonnent le littoral. On y trouverait des centaines de lacs, où la truite pullule, et du gros gibier à profusion: originaux, ours, etc.

Ce qui précède n'est qu'un bref résumé des avantages qui découleraient de la construction de cet embranchement, construction dont bénéficierait tout le pays, de Winnipeg à l'Atlantique.

Cette voie ferrée est nécessaire, elle est possible, elle est pratique. Quant aux détails de sa construction, ce sera à nos ingénieurs ferroviaires de les régler.

Nous n'avons pas assez de temps et d'espace à notre disposition, en ce moment, pour énumérer tous les avantages que le projet comporte. Qu'il suffise de rappeler quelle solution il apporterait au problème du chômage, à quelles vastes forêts il nous donnerait accès, quels horizons il ouvrirait pour l'agriculture et la colonisation, quelles perspectives il offrirait à la recherche et à la mise en valeur des ressources minérales d'un grand pays inexploré, etc., etc.

Un ingénieur minier éminent, après un séjour de quelques semaines à l'intérieur du pays, déclarait: "C'est un autre *Porcupine*; si j'étais jeune, je prendrais mon havresac et je me consacrerai à la prospection de ce pays."

Un autre ingénieur s'exclamait, à la vue des suintements de pétrole: "De l'or liquide! Pourquoi dire que ce pays n'est pas un pays d'huile? Vous rendez-vous compte que ce pétrole coule ici depuis un million d'années?"

Récemment, un marchand d'huile du Texas me disait: "Comment se fait-il que ces terrains n'aient pas été explorés convenablement? De nos jours, grâce à nos foreuses rotatives modernes et légères, il serait si facile de faire un travail efficacement, rapidement et complètement."

En somme, par la situation géographique qu'elle occupe par rapport au fleuve et au golfe Saint-Laurent et grâce à son excellent port situé à l'extrême pointe orientale du Dominion, la Gaspésie s'impose à l'attention de tous ceux qui ont à cœur le développement plus complet de notre pays.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur McKenzie, de votre intéressant exposé. Vous avez brossé un tableau si attrayant de la péninsule gaspésienne que nous allons, j'en suis sûr, assister à l'exode des membres du Comité vers cette région, surtout si la température que nous avons de ce temps-ci se maintient.

Maintenant, ces messieurs ont couvert beaucoup de terrain et ils sont disposés à répondre aux questions. Il peut se faire que certaines questions adressées à l'un d'entre eux pourraient être mieux répondues par quelqu'un d'autre. J'ai aussi mentionné dès le début que MM. Roy et Lapointe, qui ne sont pas membres du Comité, mais qui ont une connaissance approfondie de la situation gaspésienne, pourraient être appelés à répondre à des questions particulières.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je le regrette, mais je vais être obligé de m'absenter dans quelques instants pour rencontrer une autre délégation. Je désire, cependant, exprimer toute mon approbation de l'exposé présenté par les délégués qui ont comparu devant le Comité. C'est un exposé magnifique et qui décrit d'excellente façon leur coin du pays. Je considère la Gaspésie comme une région oubliée du Canada. J'ai passé le long de la baie des Chaleurs, mais je ne me suis pas rendu au village de Gaspé, parce qu'il est presque impossible de s'y rendre. Il y a bien là ce que les gens du pays appellent une grande route mais, comme l'ont déclaré ces messieurs de la délégation, elle est indigne de ce nom. Il faudrait y poser des revêtements bitumineux. Lorsque cela aura été fait, j'en suis convaincu, le trafic, dans cette région, sera très considérable. Il n'y a, en effet, aucune autre région au Canada qui soit aussi richement pourvue de beautés naturelles que la partie de la péninsule gaspésienne que j'ai visitée.

J'entretiens de grands espoirs en ce qui concerne les perspectives pétrolières de la Gaspésie. J'ai fait une enquête à ce sujet, mais pas sur les lieux. Je me propose néanmoins d'aller là-bas et d'y faire ma propre enquête. Les perspectives pétrolières de la région devraient être très bonnes, parce que la formation géologique indique la présence de l'huile. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que cela représenterait pour le Canada si de grandes quantités de pétrole pouvaient être produites ici. La péninsule gaspésienne fut la première région colonisée du Canada ou, du moins, la première région du Canada où s'arrêta Jacques Cartier, 1535, je crois. Il est regrettable qu'ayant été la première à recevoir les explorateurs, la Gaspésie soit presque la dernière à bénéficier du développement du pays.

Le chemin de fer est exactement comme ces messieurs l'ont décrit—c'est un trolley de Toonerville. Songez donc: neuf heures et demie pour se rendre à Gaspé par voie de la rive sud, même en traversant un très beau pays! Mais, comme le disent ces messieurs, les ponts sont dangereux pour le trafic lourd et les gares sont indignes du nom de gares—pas toutes, mais presque toutes.

Je regrette d'avoir à m'absenter mais, avant de partir, je désire assurer ces messieurs que je ferai tout ce que je pourrai—et je crois que le Comité m'appuiera en cela—pour qu'on procède à la mise en valeur de ce pays. Le Comité, j'en suis sûr, étudiera attentivement vos plaidoyers et les mentionnera peut-être dans le rapport qui sera soumis subséquemment à la Chambre. Je suis heureux d'avoir pu être présent pour entendre ce qui s'est dit ici.

M. RUMILLY: Vos paroles nous touchent plus profondément que je ne saurais dire, monsieur MacNicol. Nous n'oublierons pas votre magnifique générosité.

Le PRÉSIDENT: Quelles sont les qualités de l'huile brute qui a été découverte dans la péninsule de Gaspé?

M. ROY, député: Je vais essayer de répondre à cette question. C'est une huile brute de bonne qualité, comme l'a dit M. MacNicol. Des rapports m'ar-

rivent à ce sujet. J'ai vu moi-même, à Gaspé, un vieil automobile qui roule depuis des années au moyen de cette huile brute. Des gens se servent de cette huile même dans leurs lampes. Je crois que cela démontre que c'est une huile de bonne qualité.

Le VICE-PRÉSIDENT: En a-t-on expédié?

M. ROY: Je ne puis le dire. Le forage a été effectué par la compagnie à laquelle M. McKenzie a fait allusion, mais je ne sais pas si l'on a expédié de cette huile sur le marché.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous n'avez pas de raffinerie?

M. ROY: Non, nous n'en avons pas. Les épreuves de toutes sortes que l'on a faites indiquent la présence de l'huile, mais on n'a pas trouvé la vraie veine encore. Le forage des puits d'huile est un long travail, comme chacun sait, et les outils employés n'étaient pas des meilleurs.

M. DUPUIS: Savez-vous si cette huile est à une grande profondeur, ou se trouve-t-elle près de la surface?

M. ROY: L'huile que l'on a trouvée était à une profondeur de quelque 3,000 pieds. Il y a des suintements d'huile en plusieurs endroits.

M. DUPUIS: L'huile de surface n'est pas bonne.

M. ROY: L'opinion de deux ingénieurs, spécialistes en recherches pétrolières, MM. I. W. Jones et H. W. McGerrigle, intéresserait peut-être le Comité. J'ai ici un rapport écrit par ces messieurs en 1937.

M. CASTLEDEN: Est-ce un rapport officiel du gouvernement?

M. ROY: Oui. C'est un rapport préparé pour le service des Mines de la province de Québec par ces deux ingénieurs.

M. POIRIER: C'est donc un rapport officiel de la province de Québec.

M. ROY: Oui. Il a été imprimé en 1937. Plusieurs rapports ont été préparés, mais celui-là, je crois, est le plus récent. Les autres rapports sont les suivants: Bridelman, J. C.: L'exploitation des gisements de zinc et de plomb dans la péninsule de Gaspé, 1924; Mailhoit, A.: Géologie d'une partie du canton Lemieux, comté de Gaspé, 1917; Alcock, F. J.: Géologie du canton Lemieux, comté de Gaspé, 1921; Cartographie du Mont Albert, Québec, 1926; Gisements de zinc-plomb de la Gaspésie centrale, Québec, 1927; Jones, J. W.: Notes sur les terrains miniers du canton Lemieux, Gaspé, Québec, 1929.

Dans les conclusions des deux ingénieurs que j'ai mentionnés il y a un instant, je trouve ce qui suit: "Il y a de l'huile de bonne qualité dans cette région, comme on le savait déjà depuis longtemps." Et voici la fin de ce paragraphe: "Nous recommandons l'étude attentive de cette région à tous ceux qui font la recherche de l'huile. Cependant, comme ceux qui ont fait l'expérience de ces choses le savent, les travaux de forage en des régions comme celle-ci, exigeraient de lourdes dépenses. Seuls devraient les entreprendre les compagnies ou les particuliers qui sont prêts à assumer les risques considérables qui sont inévitables dans une affaire de ce genre." Je crois que ces conclusions démontrent que l'huile est bonne et que cette concession minière est pleine de promesses. L'anticlinal pétrolifère commence dans le golfe et s'étend jusqu'à Grand Cascapédia, d'après ce que m'a dit, un jour, un ingénieur et il semble que ce soit la même formation qui traverse les Etats-Unis. Tout près de la Gaspésie, au Nouveau-Brunswick, on s'occupe d'exploitation pétrolifère. Il s'agit du même territoire. Le travail est actuellement en cours au Nouveau-Brunswick. Il y a là du gaz naturel également.

M. JEAN: A-t-on fait des recherches depuis la préparation de ce rapport?

M. ROY: Oui. La compagnie *Imperial Oil* a fait effectuer le forage de deux puits, je crois. Ce travail n'est pas terminé. Une autre compagnie s'occupe également de forages. Un M. Payette a la direction des travaux. On s'occupe

de forages, mais il faut près d'un an pour forer un puits. Les travaux de forage furent entrepris en 1937, mais la déclaration de la guerre les interrompit.

M. DUPUIS: Savez-vous si cette région est sous la domination de quelque grande compagnie, en ce qui concerne le droit d'exécuter des travaux visant à son développement?

M. ROY: La majeure partie des terrains où l'on trouve l'huile à des couches profondes appartient à la compagnie *International Petroleum* et à quelques autres.

M. POIRIER: La *Standard Oil*?

M. ROY: Non. Je ne pense pas que la *Standard Oil* y soit aucunement intéressée. Pas que je sache, du moins.

M. CASTLEDEN: *L'Imperial Oil* doit l'être.

M. ROY: *L'Imperial Oil* a obtenu la permission de s'occuper de prospection. Quelques compagnies détenaient ces terres depuis au moins cinquante ans et n'y avaient jamais exécuté de travaux. Pour cette raison, le gouvernement provincial a promulgué un arrêté en conseil spécial conférant certains droits à toute compagnie disposée à s'occuper de la prospection de ces terrains. C'est de cette façon que *l'Imperial Oil* s'est établie là-bas. Peut-être votre Comité aimerait-il connaître quelque chose au sujet des gisements de minéraux qui se trouvent là? Un grand nombre de rapports ont été rédigés concernant ces minéraux, et de grandes compagnies, telles que *Federal Zinc and Lead*, *British Metals of England*, et *Noranda* ont, dans cette région, de grandes propriétés. La compagnie *Noranda* a fait effectuer des forages au moyen de trois perforatrices à diamants—changeant les équipes trois fois par jour—et cela pendant près de trois ans. Les travaux furent interrompus au début de la guerre. Un ingénieur qui est en relations avec ces gens a dit, il y a quelques jours, à M. McKenzie que les travaux seraient repris aussitôt après la fin des hostilités.

M. McDONALD: Était-ce un ingénieur de la *Noranda*?

M. ROY: Je ne sais pas. Je ne suis pas censé donner son nom.

M. McDONALD: Était-ce quelqu'un qui représentait les gens de la *Noranda*?

M. ROY: Pas directement, mais quelqu'un de bien informé.

M. POIRIER: Ne pourriez-vous donner son nom?

M. McKENZIE: C'était l'un des principaux fonctionnaires chargés de faire un relevé pour le compte du gouvernement provincial.

M. ROY: Je crois que le Comité apprendra avec intérêt qu'outre ces divers rapports, j'en ai trouvé un autre dans un magazine, le *Canadian Mining and Metallurgical Bulletin*, de décembre 1943. Il s'agit d'un long rapport préparé par M. J. E. Gill, professeur de Géologie à l'Université McGill, et M. P.-E. Auger, géologue au service du ministère des Mines de la province de Québec. Ce rapport compte près de vingt pages. Il est très favorable au projet d'exploitation du zinc trouvé dans le canton Lemieux, qui comprend la section entourant le lac de Sainte-Anne-des-Monts. Je vais vous en lire un extrait qui sera peut-être de nature à intéresser certains des membres du Comité:

Une nouvelle étude du système veineux du canton Lemieux indique que plusieurs centaines de milliers de tonnes de matières veineuses, contenant en moyenne 5 p. 100 de zinc, gisent probablement à moins de 500 pieds de la surface, en des filons déjà découverts. Ceux-ci se trouvent dans des roches sédimentaires du dévonien inférieur, entrecoupées de roches intrusives basiques et acides, surmontées de laves et de grès. Les filons se rencontrent à l'intérieur d'une structure en coupole, au centre de laquelle le grès et les laves ont été mis à nu par les agents d'érosion. Seules les parties sud et sud-est de la région favorable ont fait l'objet de

recherches approfondies. Des recherches de même nature en d'autres parties de la structure devraient amener la découverte d'autres filons. Il devrait également être possible d'en trouver en-dessous des laves. Les rencontres les plus prometteuses ont été décrites et l'origine des filons est à l'étude.

Je serai heureux, si vous me le permettez, de déposer devant votre Comité deux résolutions—l'une adoptée par la Chambre de commerce de Gaspé-Nord, l'autre par la Chambre de commerce de Sainte-Anne-des-Monts.

M. POIRIER: J'aimerais demander à M. McKenzie s'il peut nous dire combien il y a de milles carrés dans la région pétrolifère qui s'étend de Gaspé à Grand-Cascapédia?

M. MCKENZIE: Il faudrait la diviser en deux: d'abord, il y a la partie qui s'étend de 18 milles à l'est du port de Gaspé jusqu'à quarante milles à l'ouest, et qui comprend deux à trois cents milles carrés. Ces anticlinaux suivent une direction fixe et la région en question est reliée à eux. Puis, encore plus loin, vers les eaux d'amont de la Cascapédia, se trouve un autre territoire possédant une géologie favorable. Vous ne le trouverez pas mentionné dans les premiers rapports pour la raison que les premiers ingénieurs qui ont étudié la géologie de la péninsule gaspésienne paraissent avoir fait fausse route. Ils ne purent déceler la formation silurienne, qui est la formation calcaire placée au-dessous de la formation dévonienne et de la formation prédévonienne. Les formations siluriennes paraissent se retrécir en certains endroits et les géologues crurent qu'elles n'existaient pas. Par conséquent, plusieurs rapports ne sont pas favorables en ce qui concerne l'huile, parce que les recherches faites jusqu'à ce moment-là n'indiquaient pas d'endroits où l'huile pût se trouver. Grâce au dernier relevé fait par MM. Jones et McGerrigle, nous savons que la formation silurienne existe de Gaspé aux eaux d'amont, ou jusqu'au voisinage des eaux d'amont de la rivière Cascapédia.

Un monsieur s'est informé de la qualité de l'huile. Nous avons rencontré des gisements d'huile en surface à trois ou quatre endroits—c'était de l'huile noire et qui se trouvait à peu de profondeur. Tous les gros volumes viennent de six à sept mille pieds dans le sol. Ils viennent d'au-dessous des formations prédévoniennes et reposent dans ce qui est censé être la formation silurienne. On n'a jamais effectué de forages à travers les sommets de ces anticlinaux pour atteindre jusqu'au silurien. L'outillage employé ne permet pas de faire le travail de la façon qui conviendrait, les machines ne sont pas assez lourdes. Le forage le plus profond qui ait été exécuté fut de 5,835 pieds. Il fallut s'arrêter alors, parce que le câble ne pouvait pas aller plus loin et que le moteur Diesel à tracteur dont on se servait n'était pas assez puissant. A 1,000 ou 1,500 pieds plus loin, on aurait probablement frappé quelque chose.

Le VICE-PRÉSIDENT: Se sert-on d'un outillage régulier ou rotatif?

M. MCKENZIE: On se sert d'un outillage régulier, mais qui n'est pas de fabrication récente. Je connais quelque chose à ce sujet, car j'ai été gérant de bureau d'un cartel qui a fait exécuter le forage d'une quarantaine de puits d'huile: le *Petroleum Oil Trust*, de Londres, Angleterre.

M. LAPOINTE, député: Pourriez-vous nous donner des renseignements quant au coût de la construction d'un chemin de fer qui traverserait le centre de la péninsule gaspésienne?

M. MCKENZIE: Il y a cette route qui irait dans la direction de la partie nord des monts Shickshocks, puis descendrait à travers la campagne par voie de Matane jusqu'au cours supérieur de la rivière à l'Eau Claire, de la rivière Madeleine, puis de là suivrait le cours du ruisseau Madeleine. Il paraît possible tout de même de passer par la région de Matane. Je puis vous citer le relevé fait par M. Rhéaume: "En ce qui concerne l'embranchement de la rivière Sainte-

Anne, je crois savoir qu'un ingénieur du gouvernement, un M. Bertrand, a exploré la région et préparé un rapport disant qu'il serait possible d'obtenir un niveau de (2½ p. 100) et ½ p. 100. On a aussi émis l'avis qu'on pourrait établir une ligne directe de Matane à Gaspé, en suivant la rive depuis Matane jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts, puis en remontant la vallée de la rivière Sainte-Anne—où un niveau de 2½ p. 100 pourrait être obtenu—jusqu'à Gaspé, soit une distance de 168 milles."

Ce niveau de 2½ p. 100 est trop élevé. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à avoir un niveau de 2½ p. 100 sur une distance d'une trentaine de milles. Il sera plutôt entre 1 et 1½ p. 100.

M. LAPOINTE: La construction de ce chemin de fer serait-elle de quelque utilité en ce qui concerne la défense?

M. MCKENZIE: Absolument. Il en a déjà été question de la part des gens qui s'intéressent à la défense du Dominion. On en a déjà parlé sous le rapport des améliorations à faire sur la voie de la baie des Chaleurs.

M. LAPOINTE: Vous avez mentionné des cordes de bois, dans votre exposé. Comment avez-vous tiré vos conclusions là-dessus?

M. MCKENZIE: Prenez la péninsule de Gaspé comme ayant une superficie de 10,000 milles carrés; divisez-la en deux, laissant de côté 5,000 milles carrés de territoire boisé. Prenez 600 acres par mille carré et vous aurez 30 millions d'acres. Prenez 10 cordes à l'acre, ce qui n'est rien à Gaspé. J'ai moi-même coupé 72 cordes.

M. LAPOINTE: Le pays conviendrait-il à l'aménagement de champs d'atterrissage pour les avions?

M. MCKENZIE: Oh! oui.

M. McDONALD: Si ma mémoire est fidèle, il y avait à Chandler, quand j'étais à Québec, une usine de pulpe qui a eu une histoire plus ou moins mouvementée. Fonctionne-t-elle encore?

M. MCKENZIE: Oui.

M. McDONALD: Avec succès?

M. MCKENZIE: Elle fait de bonnes affaires maintenant.

M. RUMILLY: C'est une filiale de l'Anglo-Canadian.

M. McDONALD: Comment expédient-ils leurs produits, par rail?

M. MCKENZIE: Oui, par rail. L'expédition en était faite auparavant par bateau, par voie de Gaspé, mais plus tard on les expédia par chemin de fer et par bateau. Un quai avait été construit dans ce dessein à Chandler.

M. McDONALD: Fabriquent-ils du papier?

M. MCKENZIE: Non, de la pulpe.

M. CASTLEDEN: A-t-on fait un relevé des pouvoirs hydrauliques?

M. MCKENZIE: Oui.

M. CASTLEDEN: Votre problème, il me semble, c'est d'obtenir un chemin de fer. En ce qui concerne le réseau national, un chemin de fer allant de Mont-Joli à Gaspé serait plus important.

M. MCKENZIE: Ce serait le plus court. Cela n'empêche pas qu'il serait peut-être plus pratique de le construire plus long et de le faire passer plus au nord.

M. CASTLEDEN: Quelle distance y a-t-il?

M. MCKENZIE: Environ 160 milles.

M. CASTLEDEN: Quelle serait l'importance nationale d'un tel chemin de fer pour le reste du Canada—d'un chemin de fer reliant Gaspé avec l'économie du reste du Canada? Vous paraissez trop isolés. Quelle valeur ce chemin de

fer aurait-il pour le reste du Canada? M. Roy a parlé des avantages d'un port d'hiver à Gaspé.

M. McKENZIE: Les avantages d'un port d'hiver sont d'ordre absolument pratique. Vous rencontrerez beaucoup d'opposition au projet de faire de Gaspé un port d'hiver. Certaines gens disent que le port gèlera. Il fait froid à Gaspé comme dans tout le reste du Canada. Naturellement, il y a de la glace, mais la baie de Gaspé n'en est pas encombrée au point d'empêcher l'usage du port pendant douze mois par année. J'ai fait la traversée de Pictou à Charlottetown en hiver, et la situation chez nous, pour ce qui est de la glace, n'est pas pire que celle qui existe là-bas. Le traversier fait vapeur vers l'île, ne diminuant sa vitesse que de 12 à 7 nœuds quand le courant est violent. Il y a aussi la question des glaces flottantes. Il fut un temps où l'on prétendait que les glaces flottantes bloquaient le golfe Saint-Laurent tout entier, mais tel n'est pas le cas. Quand le vent souffle du nord-est, les glaces flottantes sont emportées dans l'autre direction, mais quand le vent souffle de l'est ou du sud-est elles sont emportées dans la baie des Chaleurs. J'ai appris cela par des aviateurs qui ont survolé le golfe pendant la saison d'hiver. Ces aviateurs m'ont déclaré qu'il y avait toujours de l'eau exempte de glace soit d'un côté soit de l'autre.

M. DUPUIS: La glace est-elle épaisse?

M. McKENZIE: La glace flottante, dans la baie des Chaleurs, est de la glace épaisse, parce qu'elle s'amoncele, mais je ne l'ai jamais vu assez épaisse pour empêcher un brise-glaces ordinaire de la traverser.

M. DUPUIS: Existe-t-il un rapport au sujet de la possibilité de faire de Gaspé un port de mer?—existe-t-il un rapport fédéral?

M. McKENZIE: Je ne sais pas s'il existe un rapport fédéral, mais il existe un rapport impérial. Il y a un quai d'eau profonde à Gaspé, mais seulement l'une des trois sections. La construction en fut faite il y a quelques années, vers 1900, sur la demande du gouvernement impérial et avec l'intention de faire de Gaspé une base navale.

M. POIRIER: Pour revenir à une question posée par M. Castleden, la construction d'un chemin de fer à l'intérieur de la Gaspésie ne raccourcirait-elle pas le trajet du Canada à Liverpool?

M. McKENZIE: De plus de 200 milles.

M. McDONALD: Pour assurer le développement de ce pays au point de vue ferroviaire, en ce qui concerne le prolongement de la voie de Matane à Gaspé, ne serait-il pas nécessaire également de faire subir des améliorations à la voie actuelle, de Cascapédia à Gaspé?

M. McKENZIE: Oui.

M. McDONALD: Les deux doivent se rejoindre?

M. McKENZIE: Oui.

M. QUELCH: Quelles sont les perspectives en ce qui concerne la colonisation agricole? Y a-t-il encore de grands terrains qui appartiennent à la Couronne?

M. McKENZIE: Gaspé est surtout un pays minéral. Il est partout accidenté. Mais, naturellement, sur une superficie de 10,500 milles carrés, il y aura des régions étendues qui seront propres à l'agriculture.

M. QUELCH: La construction des chemins de fer proposés serait-elle de nature à aider à la mise en valeur de ces terres?

M. McKENZIE: Oui. En plus des routes à construire, il y a aussi la question des routes déjà existantes, par exemple celle qui part de Gaspé et conduit aux mines de Noranda. Cette route ne se trouve qu'à douze milles de distance de la route qui mène aux mines de zinc et de plomb de la rivière Cascapédia. Il y a d'autres routes du même genre. Actuellement, on est en train de construire un chemin le long de la rivière Saint-Jean, en haut de Gaspé. L'ingénieur m'a

déclaré récemment que si cette route se rendait jusqu'à la rive gauche de la rivière Saint-Jean, il n'y aurait plus que quinze milles de distance à parcourir pour atteindre de là un autre chemin "de tracteur" qui a été construit à partir de la baie des Chaleurs. Comme vous pouvez le constater, il serait possible de doter graduellement le pays d'un réseau routier, mais il faut d'abord que les régions de l'intérieur soient desservies par un chemin de fer.

M. CASTLEDEN: Ce chemin de fer ne traverserait aucune importante région agricole, n'est-ce pas?

M. MCKENZIE: Non, le pays est complètement vierge en ce qui concerne l'agriculture.

M. QUELCH: Est-il très boisé?

M. MCKENZIE: Oui, ce pays est très boisé, mais, s'il est laissé inexploité pendant quelques années encore, les arbres commenceront à mourir. La décrépidité s'installera dans la forêt. Quand nos arbres gaspésiens atteignent de 85 à 115 ans, ce sont des arbres de haute futaie. Quelque chose s'attaquera aux arbres tout comme quelque chose s'attaquera à chacun de nous quand notre heure sera arrivée. La dernière fois, ce sont les scolytes de l'épinette qui ont causé la perte de centaines de millions de pieds de bois. J'ai travaillé de concert avec le docteur Swain, du ministère des Terres, pour essayer de venir à bout du scolyte de l'épinette. C'est moi qui ai découvert ce parasite à Gaspé et l'ai expédié aux entomologistes. Je me souviens encore d'une circonstance où j'avais fait l'estimation de 17 millions de pieds d'épinette de premier ordre en vue de leur transformation en billes mais, après le passage du scolyte, il ne restait pas dans cette forêt 1,000 pieds de bon bois.

M. RICKARD: Quel avantage l'amélioration de cette route aurait-elle pour le reste du Canada? Vous avez déjà mentionné l'exploitation forestière et l'agriculture.

M. MCKENZIE: Cela donnerait au reste du Canada une route plus courte vers l'ouest, mais le point principal c'est qu'on va trouver du pétrole à Gaspé; cela, aussi sûrement que nous somme tous ici présents. Ce sera une vague de prospérité pour tout le Dominion. Il n'y a pas deux façons d'envisager les choses. J'ai vu l'huile couler, par milliers de barils. Je connais quelque chose de la géologie du pays. Je sais qu'aussitôt que quelqu'un aura suffisamment d'argent à placer et à risquer, les événements commenceront à se produire. Tout puits d'huile représente une spéculation risquée, mais lorsqu'on aura exécuté des forages jusqu'à 7,000 pieds ou plus dans la formation silurienne, on trouvera de l'huile en abondance.

M. CASTLEDEN: A l'heure actuelle, pourriez-vous obtenir l'aide de ces deux compagnies?

M. MCKENZIE: Elles ne s'en occupent pas suffisamment. Les entreprises pétrolifères sont des entreprises coûteuses. Le coût d'un forage de 7,000 pieds est de \$137,000. Il est impossible de le faire pour moins que cela. Un second puits ne coûterait pas autant. Il faut trouver l'endroit où exécuter le forage. A mesure que le travail progresse, on fait le compte des différentes roches ou formations traversées. Au deuxième puits—disons à quelque distance—un compte semblable est tenu, et ainsi de suite. Enfin, quand tous les renseignements ont pu être glanés, on fait le calcul des angles, etc., et l'on obtient des indications géologiques précises. J'ai causé, à Gaspé, avec un marchand d'huile qui m'a déclaré que, grâce aux nouvelles foreuses rotatives ou portatives que l'on possède maintenant, ce ne serait pas une grosse affaire de forer des trous d'exploration de 3½ pouces. Ces trous auraient une capacité suffisante—si on trouvait de l'huile—pour payer les frais de creusement.

Mme NIELSEN: Comment ce fait-il qu'il faille attendre que les compagnies pétrolifères soient prêtes à placer leurs capitaux dans le pays? Croyez-vous que le gouvernement devrait intervenir?

M. McKENZIE: Non, les compagnies d'huile paraissent manquer de fonds pour la prospection. Il faut trouver des compagnies d'huile et des actionnaires qui aient suffisamment d'argent de côté et les intéresser à l'exploitation de ces gisements. Tout puits d'huile représente une spéculation risquée. Il n'y a pas un géologue qui sache ce qui se trouve à 30 pieds au-dessous de lui. Il suppose, d'après ce qu'il voit à la surface, d'après certains angles de roc, qu'il y a là quelque chose, mais il ne le sait pas. Il faut creuser. Ce marchand d'huile du Texas me disait l'autre jour: "Nous avons commis une erreur l'autre jour au Texas; nous avons foré un puits au coût de \$230,000 et il était à sec." Je lui demandai: "Qu'est-ce que vous entendez faire à ce sujet?" Il me répondit: "Nous allons en forer un autre." Ce sont des sommes de ce genre qui sont requises.

Mme NIELSEN: A mon sens, lorsque nous discutons la question de la Gaspésie, nous ne pouvons parler comme s'il s'agissait d'une entité distincte du reste du Canada. Dans l'ouest du Canada, nous avons tous l'espoir qu'après la guerre on nous donnera des chemins de fer qui permettront la mise en valeur de notre pays. En tenant compte des liens qui unissent Gaspé au reste du pays, si nous pouvons obtenir pour Gaspé des chemins de fer du genre que vous proposez ainsi que de bonnes routes, alors nous aurons contribué à promouvoir le tourisme et l'industrie forestière—tout comme en construisant de meilleurs ports nous pouvons ménager aux pêcheurs de meilleures chances de succès. En agissant ainsi, nous assurerons aux Gaspésiens un meilleur pouvoir d'achat et nous aiderons à faire marcher l'industrie dans le reste du pays.

A mon avis, les mémoires qui nous ont été présentés aujourd'hui sont excellents et ils recevront l'appui de tous.

M. McKENZIE: Je suis probablement plus versé dans les questions qui concernent les minéraux de la Gaspésie et, particulièrement, dans les questions qui se rapportent à l'huile. Je suis convaincu que l'on va trouver de l'huile en Gaspésie, et ce sera là le signal d'une vague de prospérité dans l'est du Canada. J'ai de cela la certitude absolue.

M. DUPUIS: Depuis des années j'entends parler—et nous entendons tous parler—de l'état d'abandon dans lequel on a laissé les Gaspésiens. On semble ne rien avoir fait à leur sujet, malgré toutes les requêtes et pétitions qui ont été préparées depuis cinquante ans. Quelle est la cause de cette situation désavantageuse dans laquelle sont placés les Gaspésiens? Quelle en est la cause secrète?

M. McKENZIE: Voulez-vous parler du développement insuffisant de la Gaspésie?

M. DUPUIS: Oui.

M. McKENZIE: Le manque de connaissance de la situation.

Mme NIELSEN: Voulez-vous dire de la part des Gaspésiens ou de la nôtre?

M. McKENZIE: De la part des Gaspésiens et de notre part à tous.

M. CASTLEDEN: Qu'est-ce qui peut retarder le développement de l'industrie du bois en ce moment, alors que la demande de bois est si forte? Où les gens de la baie des Chaleurs s'approvisionnent-ils de force motrice? Leur est-elle fournie de la rivière Saint-Jean?

M. McKENZIE: Elle leur est fournie de Mont-Joli.

M. CASTLEDEN: Est-ce de l'énergie hydraulique?

M. McKENZIE: Oui.

M. CASTLEDEN: Le manque d'énergie n'est-il pas un des facteurs qui nuisent au progrès?

M. MCKENZIE: Avec le développement du pays, la situation, en ce qui concerne l'énergie, s'améliorera automatiquement. La force motrice abonde.

M. QUELCH: Le manque de moyens de transport est une autre cause de malaise.

M. DUPUIS: Est-il possible que les grandes compagnies qui détiennent tous les droits et privilèges dans cette partie du pays se tiennent derrière la scène pour empêcher le développement de cette région, pour la garder à elles-mêmes?

M. MCKENZIE: Voulez-vous dire de grandes compagnies comme les compagnies forestières?

M. DUPUIS: Non. Des compagnies minières et pétrolifères.

M. MCKENZIE: Etudiez l'histoire de la *Standard Oil Company* du New Jersey et vous aurez la réponse.

M. DUPUIS: Quelle est la réponse?

M. MCKENZIE: La réponse c'est qu'elles en arrêtent le développement.

M. CASTLEDEN: Vous dites que l'obstacle au développement de certaines ressources canadiennes est le fait d'une compagnie de l'extérieur?

M. MCKENZIE: La *Standard Oil* du New Jersey.

M. CASTLEDEN: Parce qu'elle détient des droits d'exploitation et ne s'en prévaut pas?

M. MCKENZIE: *L'Imperial Oil* a un puits à Gaspé. Si ces gens avaient été doués de quelque bon sens lorsque le forage en fut entrepris, la chose aurait été faite convenablement. Ils savaient que leur outillage ne leur permettrait pas de creuser aussi loin que, de l'avis des géologues, ils devaient creuser. Ils ont commis une grave erreur, mais c'était sans doute une erreur délibérée. Ils se servirent d'un moteur Diesel qui n'était pas assez puissant pour permettre à la foreuse d'atteindre 7,000 pieds. J'ai joué avec des machines toute ma vie et je sais qu'un outillage de ce genre était tout à fait insuffisant.

Mme NIELSEN: Quel genre de concessions détiennent-ils?

M. MCKENZIE: Je ne le sais pas. Pour ce qui est des puits d'huile, le forgeage des foreuses exige une technique particulière, suivant le genre de roc que l'on peut rencontrer—un peu comme les outils de rabotage ou de fonte ont besoin d'être façonnés et trempés. A mon avis, leurs foreuses n'avaient pas été bien forgées. La chose semble prouvée par la perte fréquente d'outils dans les trous et les délais longs et coûteux qui en résultèrent. Quelle est l'explication de tout cela? Ces gens devraient avoir à leur service un huilier pratique ou ne pas se mêler du forage des puits d'huile du tout. S'ils étaient sérieux, ils retiendraient les services d'un homme compétent ou bien ils ne se mêleraient pas de l'affaire du tout.

M. CASTLEDEN: Pourquoi ne s'occuperait-on pas d'exploiter ces gisements pétrolifères efficacement, si les concessionnaires actuels ne le font pas?

M. MCKENZIE: Il faudrait les exploiter efficacement. Je crois qu'il y a assez de capital au Canada et aux Etats-Unis pour cela. Je crois qu'une compagnie comme celle que représente le marchand d'huile du Texas dont j'ai parlé pourrait servir d'intermédiaire pour trouver du capital à l'extérieur. Il s'agit de trouver des gens qui ont suffisamment d'argent et qui sont prêts à le dépenser. J'ai écrit, il y a quelques années, à l'honorable M. Gagnon, une lettre où je lui disais que le forage d'un ou deux ou même dix trous d'exploration dans une superficie de 200 milles carrés était comme rien; il faudrait être prêt à en forer vingt si c'est nécessaire. Les trous qui furent forés précédemment étaient trop profonds. On avait des notions erronées sur la géologie du pays à ce moment-

là et l'on creusait aux mauvais endroits. Maintenant que nous avons rectifié ces conceptions fausses, il faut recommencer le travail du tout au tout. Malheureusement, nous avons constaté qu'il faudrait aller jusqu'à une bien plus grande profondeur, à cause du silurien qui se trouve à 6,000 pieds ou plus. Mais, dans les plissements de terrain, il ne serait peut-être pas nécessaire de se rendre jusqu'à 6,000 pieds.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le major Lapointe a une question à poser.

M. LAPOINTE: Avec la permission du Comité, j'aimerais faire quelques remarques brèves et peut-être poser une couple de questions. Dès 1936, lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre des communes, j'ai signalé le problème gaspésien à l'attention du gouvernement. M. Dupuis a demandé à M. McKenzie pour quelle raison cette région était si négligée. Selon moi, il s'agit d'un manque d'intérêt de la part des divers gouvernements. Ces questions ont été signalées au gouvernement à maintes reprises. J'ai été heureux de voir M. MacNicol et Mme Nielsen manifester un intérêt si vif envers cette région. Après mon premier discours à la Chambre des communes, et presque toutes les fois que j'ai parlé en Chambre, je me suis efforcé de signaler ce problème à l'attention du gouvernement. Je tiens à dire aux membres du Comité à quel point je suis heureux de voir le vif intérêt manifesté par tous envers cette partie du pays. A mon avis, monsieur, le problème le plus important en ce qui concerne la péninsule gaspésienne, c'est celui des communications. C'est à cause de cela que de vastes ressources telles que les ressources forestières sont inexploitées. Il est impossible de sortir ce bois de la forêt à cause du manque de communications. M. Castleden a demandé également si le chemin de fer proposé traverserait une région agricole. Pas à l'heure actuelle, mais ce chemin de fer passerait au cœur de la péninsule gaspésienne, région inexploitée qui n'a jamais été ouverte à la colonisation. Je suis convaincu—j'ai étudié la question et j'ai conversé avec des gens bien informés—qu'il serait fort possible de coloniser de trente à quarante paroisses si ce chemin de fer est construit.

Maintenant, monsieur, avant de conclure, puis-je rappeler que nous avons beaucoup entendu parler d'unité nationale au cours de ces dernières années? A mon sens nous avons vu la manifestation d'un sentiment d'unité nationale dans la péninsule gaspésienne même, sentiment d'unité nationale qui peut devenir encore plus intense. Cette région, en effet, a été négligée. Néanmoins, sa population a prêté son concours à l'effort de guerre. Je voudrais faire une mention particulière du magnifique effort de guerre gaspésien. Je me trouvais à la Chambre le jour où M. Hanson a mentionné l'effort de guerre magnifique de la région de Gaspé. M. Poirier a dit que nous avons fourni 4,000 volontaires. Je n'ai pas les chiffres en mains, mais je crois que c'est là un record merveilleux.

Nous espérons donc que cette fois il y aura quelque chose de fait. Nous espérons que le Comité étudiera les mémoires qui lui ont été présentés et verra ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation de la magnifique région gaspésienne.

M. AUTHIER: Monsieur le président, je ne veux ajouter qu'un mot pour démontrer ce que peut accomplir la construction d'un chemin de fer au bon endroit. Quand le Transcontinental fut construit de Québec à Cochrane—et dans la direction de l'ouest—une opposition violente se manifesta envers le projet. On allait disant que ce chemin de fer traverserait les régions incultes du nord de Québec et l'on fit une lutte serrée pour empêcher le projet d'aboutir. Cela se passait il y a moins de quarante ans. Aujourd'hui, dans le nord-ouest du Québec, région ouverte à la culture grâce à ce chemin de fer, nous avons une population de 125,000 âmes, nous avons une production minière d'une valeur de plus de \$50,000,000 par année et qui sera presque doublée après la guerre, nous avons des cultivateurs qui produisent pour des millions de dollars de denrées alimentaires, nos forêts rapportent également des millions chaque année. Je dis

cela en réponse aux députés des provinces de l'Ouest qui ont demandé quel avantage comporterait pour le reste du Canada la construction d'un court chemin de fer à partir de Matane ou de Mont-Joli jusqu'au bassin de Gaspé. Je vous cite en exemple les résultats obtenus dans le nord-ouest du Québec grâce à la construction du Transcontinental. Cela constitue une bonne réponse à ces questions.

Il est tard mais, avant de reprendre mon siège, je désire féliciter les très dignes représentants de Gaspé de leur magnifique exposé de ce matin.

M. POIRIER: Me sera-t-il permis de dire que nous ne voulons pas de patronage en Gaspésie? Que le gouvernement nous accorde des moyens de communication et nous ferons le reste. Notre population est active, intelligente et fera tout ce qui est nécessaire.

M. JEAN: M. Roy a déposé deux résolutions. Devons-nous comprendre que ces résolutions apparaîtront au compte rendu de la présente réunion?

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous faire une proposition à cet effet?

M. JEAN: Oui.

M. RICKARD: Au nom du Comité, je tiens à dire qu'il nous a fait grand plaisir d'entendre les rapports présentés par ces messieurs. Je regrette de n'avoir pu assister à l'ouverture des séances du Comité mais, après avoir entendu M. McKenzie, je suis convaincu que les habitants de toutes les parties du Canada s'intéressent à la proposition qui nous a été soumise. En 1937, j'eus la bonne fortune de voyager à travers cette région et je fus très étonné du genre de services ferroviaires qui existaient là—même les services de voyageurs étaient plus ou moins d'une autre époque. Je me hâte d'ajouter que les employés du chemin de fer faisaient preuve d'une politesse étonnante. Ils essayaient de tirer le meilleur parti possible d'une mauvaise situation. Après avoir entendu les rapports qui nous ont été soumis, nous sommes tous, j'en suis sûr, intéressés dans ce projet, et je désire, au nom du Comité, proposer un vote de remerciement à ces messieurs.

M. Roy: Je désire exprimer les plus sincères remerciements de la population de Gaspé pour la bonne volonté que l'on a manifestée dans l'étude de ce projet de développement d'après-guerre dans lequel nos gens sont si profondément intéressés. J'ai été heureux de constater avec quelle ardeur les membres du Comité ont appuyé le projet. J'espère donc que vos désirs de longue date se réaliseront dans un avenir rapproché.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il me fait grand plaisir, messieurs, de vous transmettre les remerciements du Comité pour vos très habiles exposés. Nous qui faisons partie de ce Comité apprenons peu à peu quel merveilleux pays est le Canada et vous avez contribué à nous le faire mieux connaître.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

It is to be noted that the House of Commons has the honor of being the only body in the world which is elected by the people. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body.

The House of Commons is the only body in the world which is elected by the people. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body.

The House of Commons is the only body in the world which is elected by the people. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body.

The House of Commons is the only body in the world which is elected by the people. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body.

The House of Commons is the only body in the world which is elected by the people. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body. It is the only body which is elected by the people and which is not subject to the control of any other body.

APPENDICE "A"

Déposé par M. Roy, député, le 28 juin 1944.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE DE GASPÉ-NORD.

A une réunion de ladite Chambre de Commerce de Gaspé-Nord tenue à son siège social en la salle du Palais de Justice de Ste-Anne-des-Monts le vingt-quatre mai mil neuf cent quarante-quatre sous la présidence de Sieur J. Emile Rioux, il fut adopté la résolution suivante:—

Considérant que Gaspé est doté d'un port de mer naturel accessible en tout temps de l'année par tous les paquebots transatlantiques;

Considérant que, de par le site géographique de la Gaspésie, ce port de mer naturel est plus près de Liverpool que tout autre port du Canada et des Etats-Unis;

Considérant que la Gaspésie contient en quantité des gisements aurifères et d'autres minéraux inexploités;

Considérant que le port de mer de Gaspé et tous les gisements minéraux de la Gaspésie ne seront pas développés et exploités tant et aussi longtemps qu'un chemin de fer passant par l'intérieur de la péninsule Gaspésienne ne sera pas construit;

Considérant que ce chemin de fer reliant Mont-Joli à Gaspé raccourcirait de beaucoup les distances tant pour l'exportation des produits canadiens vers les marchés européens que pour l'importation des produits européens;

Considérant que ce raccourcissement aurait l'énorme avantage de diminuer le coût tant de l'exportation que de l'importation duquel coût ainsi réduit il en résulterait une économie annuelle de plusieurs millions de dollars;

Considérant que ce projet de construction d'un tel embranchement de chemin de fer et de l'ouverture et l'aménagement du port naturel de Gaspé ont été déjà l'objet d'enquêtes sérieuses et que les conclusions d'icelles ont été favorables;

Considérant que des travaux de reconstruction économique doivent être entrepris pour assurer du travail à la population Canadienne par le développement de nos ressources;

Considérant que, durant le présent conflit mondial, la Gaspésie a, toute proportion gardée, fait plus que tout autre partie du Dominion par le nombre d'hommes fournis et par des sacrifices de toutes sortes;

Considérant qu'en reconnaissance du présent effort de guerre Gaspésien, la Gaspésie est en droit d'espérer et d'obtenir sa large place dans les travaux de reconstruction économique;

Il est proposé par Sieur Omer St-Pierre et secondé et adopté à l'unanimité des membres présents que la Chambre de Commerce de Gaspé-Nord appuie de toutes ses forces la motion de Monsieur Sasseville Roy, député de Gaspé aux Communes, et qu'elle réclame de concert avec son Député:—

1. La construction d'un chemin de fer reliant Mont-Joli à Gaspé, lequel chemin de fer ladite Chambre de Commerce de Gaspé-Nord demande qu'il longe le littoral du Fleuve St-Laurent de Mont-Joli à Ste-Anne-des-Monts et que de Ste-Anne-des-Monts à Gaspé, il traverse l'intérieur de la Péninsule Gaspésienne;

2. L'ouverture et l'aménagement du port naturel de Gaspé.

Donné à Ste-Anne-des-Monts sous mon serment d'office ce premier jour de juin mil neuf cent quarante-quatre.

LOUIS-PHILIPPE LANGELIER,

Secrétaire.

APPENDICE "B"

Déposé par M. Roy, député, le 22 juin 1944.

GASPÉ BOARD OF TRADE

CHAMBRE DE COMMERCE

GASPÉ, P.Q., 6 avril 1944.

M. J.-SASSEVILLE ROY,
Chambre des communes,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR ROY,

A la dernière réunion de la Chambre de Commerce de Gaspé, il a été convenu à l'unanimité qu'une lettre vous serait écrite pour vous engager, lors de votre comparution devant le Comité de la restauration d'après-guerre, à déposer les résolutions suivantes:

Attendu que les régions boisées de l'intérieur renferment maintenant des arbres de haute futaie et qu'elles sont inaccessibles à l'exploitation, d'après les méthodes actuelles.

Attendu que les gisements minéraux et les indices d'huile incitent un plus grand nombre de prospecteurs à faire des recherches dans cette région.

Attendu que Gaspé possède un port qui peut être utilisé en hiver aussi bien qu'en été pour les expéditions vers l'Europe, et que ce port est plus rapproché du continent européen que tout autre port canadien.

Il est résolu que des mesures soient prises en vue d'examiner la possibilité de relier Matane à Gaspé par l'intérieur des terres au moyen d'un embranchement se raccordant à la ligne principale.

Nous vous remercions de tout ce que vous pourrez faire pour notre région sous ce rapport.

Bien à vous,

J. R. KEAYS,

secrétaire.

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

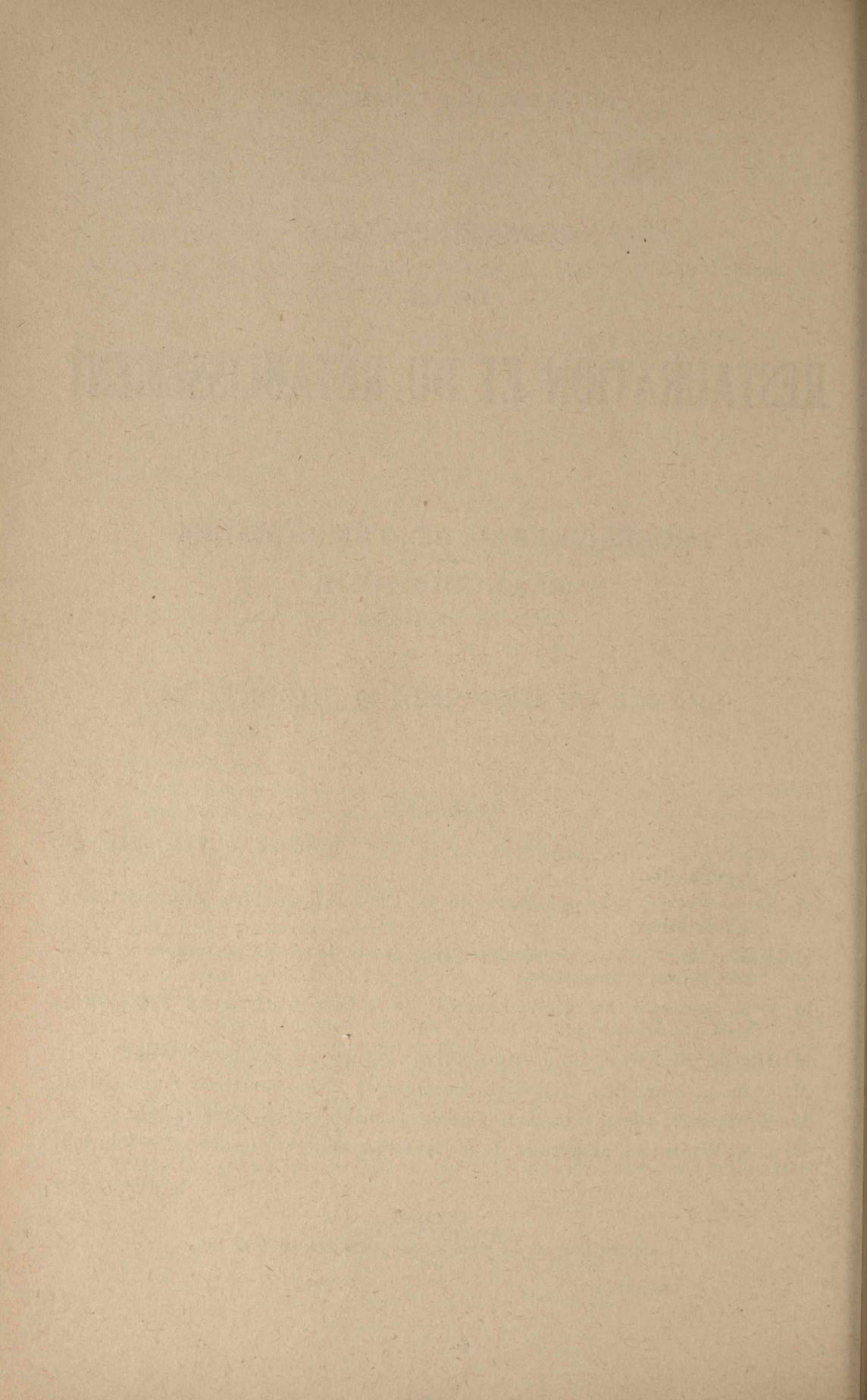
FASCICULE N° 12

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUILLET 1944

TÉMOINS:

- M. Morley J. Pape, président de la Can. Automotive Transportation Association;
- M. Jack Taylor, vice-président de la Can. Automotive Transportation Association;
- M. Keith MacKinnon, secrétaire-trésorier de la Can. Automotive Transportation Association;
- M. J. O. Goodman, secrétaire exécutif de la Can. Automotive Transportation Association;
- M. Harold McElroy, Can. Automotive Transportation Association;
- M. Gene L. Buckman, Canadian Automotive Transportation Association;
- M. Wilfred H. Male, Can. Automotive Transportation Association;
- M. J. A. Whitmore, secrétaire de la Canadian Warehousemen's Association.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 19 juillet 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. D. A. McNiven, vice-président.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Gillis, Gray, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Rickard et Sanderson—13.

M. McNiven annonce au Comité que M. Turgeon se rétablit promptement de son opération.

Le président donne lecture d'une dépêche où M. H. J. Fairhead, président de l'*Ontario Motor Truck Owners Association* dit qu'il appuie le mémoire de la *Canadian Automotive Transportation Association*, reproduit par ordre dans les témoignages.

M. Morley J. Pape, président de la *Canadian Automotive Transportation Association* à Toronto, est présenté par le président et invité à présenter les délégués qui se trouvent dans l'auditoire. Il présente les membres suivants de l'Association susmentionnée:

- M. Jack Taylor, premier vice-président, Calgary, Alberta;
- M. Harold C. McElroy, Regina, Sask.;
- M. Gene L. Buckman, Vancouver, C.-B.;
- M. Wilfred H. Male, Toronto, Ont.;
- Le colonel R. G. Cayley, Toronto, Ont.;
- M. William C. Norris, Québec;
- M. Harry Smith, Montréal, P.Q.;
- M. Donat Sicotte, Montréal, P.Q.;
- M. Paul Laframboise, Saint-Hyacinthe, P.Q.;
- M. Pierre Marchand, Montréal, P.Q.;
- M. Keith MacKinnon, Charlottetown, I. P.-E.;
- M. J. O. Goodman, Toronto, Ont.; et
- M. J. A. Whitmore, secrétaire de la *Canadian Warehousemen's Association*.

M. Pape soumet alors un mémoire. Il dépose des exemplaires des règlements provinciaux sur le transport par camion, un exemplaire de l'édition de 1944 de l'*Official Shippers' Guide*, de l'*Official Ontario Automotive Transportation Association* au Directeur du Service sélectif national, ministère du Travail, Ottawa, le 9 octobre 1942.

Plusieurs photographies de camions, de terminus, etc., circulent parmi les membres du Comité.

M. Taylor et M. MacKinnon soumettent aussi de brefs mémoires.

Les témoins susnommés ainsi que MM. Goodman, McElroy, Buckman et Male répondent à des questions posées par les membres du Comité.

Au nom de son Association, M. Whitmore appuie le mémoire soumis par M. Pape.

M. Matthews exprime la reconnaissance du Comité pour les renseignements précieux et éclairés qui ont été fournis par les témoins.

Le président déclare aux témoins que le Comité, dans ses rapports à la Chambre, a déjà fait des recommandations sur les transports et qu'il complétera plus tard ces recommandations à la lumière des témoignages qui viennent d'être déposés.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 45 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

Le 19 juillet 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 3 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. McNiven, vice-président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons maintenant quorum. Je suis très heureux d'avoir aujourd'hui parmi nous les représentants de la *Canadian Automotive Transportation Association*; et, pour la gouverne des membres de cette délégation, je puis dire que voici la première séance de notre Comité tenue pendant que le Parlement siège. Au fait, la Chambre siège actuellement, d'où la difficulté que nous éprouvons à réunir tous ceux qui ont l'habitude d'assister à nos séances.

La plupart des personnes présentes ont eu par le passé des relations avec M. Turgeon, président de notre Comité depuis trois ans. Je sais que vous serez peinés, messieurs, d'apprendre que, depuis un mois, M. Turgeon est hospitalisé; les membres du Comité se réjouiront du fait qu'il se rétablit promptement de sa récente maladie et qu'il sera de nouveau sur pieds d'ici à quelques jours.

J'ai ici, messieurs, une dépêche de M. H. J. Fairhead, président de l'*Ontario Motor Truck Owners' Association*. Cette dépêche, que M. Fairhead m'a adressée parce qu'il avait appris que j'agisais en qualité de président suppléant de notre Comité, est ainsi conçue:

Notre association, fondée en 1919 et alliée à l'*Ontario Motor League* qui représente toutes les catégories de propriétaires de camions et surtout les propriétaires de véhicules de commerce privés, approuve le mémoire que vous présentera, mercredi de cette semaine, la *Canadian Automotive Transportation Association*, sur le caractère essentiel du transport par camion au point de vue de l'économie nationale du temps de guerre et du temps de paix, ainsi que sur l'importance fondamentale, dans l'intérêt public, d'une utilisation à plein rendement des avantages intrinsèques que comporte ce très moderne, souple et efficace moyen de transport. Stop S'ils n'ont pas à subir l'entrave de lourds impôts et de restrictions encombrantes, les propriétaires de camions pourront faire beaucoup, après la guerre, pour maintenir le haut niveau d'emploi nécessaire à la stabilité industrielle et sociale, et pour faciliter un échange de denrées toujours accru, échange qui tend à favoriser la hausse du niveau de vie.

Avec l'assentiment du Comité, cette dépêche sera incorporée dans le compte rendu du jour. Le Comité y consent-il?

Quelques DÉPUTÉS: Approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le mémoire de l'association sera présenté par M. Morley J. Pape, président de la *Canadian Automotive Transportation Association* et gérant général de la *Colville Transport Co. Ltd.*, de Toronto. M. Pape m'a laissé entendre que son mémoire serait brièvement complété par un mémoire succinct de M. Jack Taylor, premier vice-président de l'association et secrétaire de l'*Alberta Motor Transport Association* de Calgary, et aussi par M. Keith MacKinnon, secrétaire-trésorier de l'association et propriétaire de *Keith MacKinnon Transport*, Charlottetown, I. P.-E.

J'invite maintenant M. Pape à présenter au Comité les autres membres de sa délégation. Monsieur Pape?

M. MORLEY J. PAPE, président de la *Canadian Automotive Transportation Association*, est appelé.

Le TÉMOIN: Merci beaucoup, monsieur McNiven et messieurs les membres du Comité spécial de la restauration et du rétablissement. Je vais donner lecture des noms des messieurs qui assistent à la présentation de ce mémoire, en leur demandant de se lever afin de pouvoir être reconnus par le Comité.

M. Jack Taylor, premier vice-président de la *Canadian Automotive Transportation Association*, secrétaire de l'*Alberta Motor Transport Association*, Calgary.

M. Harold C. McElroy, *Saskatchewan Motor Transport Association*, président de *Smeed's Security Storage Company, Limited*, Regina.

M. Gene L. Buckman, secrétaire-gérant de la *Motor Carriers' Association of B.C.*, Vancouver.

M. Wilfred H. Hale, directeur de l'*Automotive Transport Association of Ontario*, gérant général de *Direct-Winters Transport*, Toronto, ci-devant administrateur adjoint des services, Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Le col. R. G. Caley, *Automotive Transport Association of Ontario*, vice-président de *Martin Transports Limited*, Toronto.

M. W. C. Norris, président de l'*Automotive Transport Association of Quebec*, président de *W. C. Norris Limited*, Outremont.

M. Harry Smith, directeur de l'*Automotive Transport Association of Quebec*, président de *H. Smith Transport Limited*, Montréal.

M. Donat Sicotte, directeur de la *Carters' Association of Montreal*, président de *Transports Limited*, Montréal.

M. Paul Laframboise, secrétaire-trésorier du Syndicat de Camionneurs de la Province de Québec, président de *St. Hyacinthe Transport*, Saint-Hyacinthe.

M. Pierre Marchand, vice-président de l'*Automotive Transport Association of Quebec*, gérant de transport de *J. B. Baillargeon Express Co. Ltd.*, Montréal.

M. Keith MacKinnon, secrétaire-trésorier de la *Prince Edward Island Automotive Transport Association*, propriétaire de *Keith MacKinnon Transport*, Charlottetown (agent observateur officiel du Gouvernement provincial de l'I. du P.-E.).

M. J. O. Goodman, secrétaire exécutif suppléant de la CATA, gérant général de l'ATA of O, Toronto.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, la liste des membres de la présente délégation vous dira que toute l'industrie canadienne y est représentée. J'ai expliqué à M. Pape que nous avons coutume d'entendre d'abord lecture du mémoire et, en général, de ne poser de questions que lorsque l'orateur a terminé cette lecture; j'ai ajouté que tout membre du Comité a droit de poser n'importe quand des questions. Sans plus de préambule, je prie le porte-parole de la *Canadian Automotive Transportation Association* de présenter son mémoire.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur. Avant de lire le mémoire, puis-je dire, monsieur le président, qu'il faudra parfois interrompre ma lecture pour de brèves digressions et pour renvoi à certaines pièces; je le ferai avec votre permission.

La *Canadian Automotive Transportation Association* est une fédération d'associations provinciales dont les membres sont, pour la plupart, des propriétaires de transport interurbain de louage par camion. Nous apprécions l'occasion qui nous est fournie de comparaître devant votre important Comité afin d'exposer la contribution qu'espère apporter notre industrie à la tâche d'après-guerre.

L'industrie du camionnage se divise en trois groupes :

- (a) Les camionneurs privés—y compris cultivateurs, manufacturiers, marchands en gros et au détail, et autres, qui exploitent des camions pour les fins de leurs propres entreprises;
- (b) Les camionneurs urbains—y compris les personnes engagées dans le transport local de louage;
- (c) Les camionneurs interurbains— y compris les exploitants de toutes les catégories de véhicules de louage qui voyagent en deçà de leurs localités. Rentrent sous cette rubrique les véhicules de louage, les véhicules spéciaux et les véhicules ordinaires qui font le transport du bétail, du lait, des meubles et d'autres denrées.

Les représentations que nous allons faire n'expriment les vues que des camionneurs interurbains, mais plusieurs d'entre elles intéressent tous les camionneurs.

En Colombie-Britannique par exemple, la population se trouve massée dans une petite région de la province; il y a, en outre, un immense volume de marchandises qui circule à travers la province en provenance ou à destination de l'Extrême-Orient; à cause de cet état de choses, les véhicules interurbains représentent un élément important du transport par route des marchandises en Colombie-Britannique.

PROJETS D'APRÈS-GUERRE

Gagner la guerre est indiscutablement notre premier but. A cette tâche l'industrie du transport par route a apporté un précieux concours et, lorsque les annales de l'effort de guerre total du Canada seront écrites, nous comptons qu'aucun chapitre concernant l'activité sur le front domestique ne suscitera de plus vif intérêt que l'histoire du rôle qu'ont joué les véhicules pour le transport des marchandises.

Mais un égal effort sera nécessaire pour gagner la paix. Et une paix satisfaisante ne peut être atteinte sans l'établissement d'un solide et essentiel programme d'emploi et d'économie d'après-guerre.

La guerre totale embrasse non seulement les fronts militaire et domestique, mais aussi les changements continuels et divers que déclanche l'économie nationale et qui intéressent cette économie. La victoire n'est pas une tâche qui, une fois menée à bien, pourra être abandonnée; ses effets se feront sentir jusque dans l'après-guerre et contribueront à la réintégration du cours normal des choses du temps de paix. De la guerre et de la période de transition de la guerre à la paix dépendra le sort des futures générations.

La paix se gagnera sur le front militaire et sur le front civil. Gagner la paix veut dire assurer à l'individu le droit au travail et à l'acquisition des nécessités et des douceurs de la vie en récompense de ses efforts; cela veut dire, pour les collectivités, le droit au bonheur, à la production, à la consommation et à l'échange entre elles des nécessités de la vie qu'elles produisent; cela veut dire, sur le plan international, le commerce par lequel les matières premières sont rendues disponibles et les excédents échangés. Voilà le transport—qui rentre infailliblement dans tout plan destiné à produire une économie d'où le besoin ait disparu et à provoquer une hausse du niveau de vie.

Les camionneurs canadiens visent à donner à la population en général le meilleur service possible et à jouer leur rôle dans la réalisation de ces projets.

Emploi

Pour une industrie, le principal moyen de contribuer à tout programme de restauration et de rétablissement est de procurer de l'emploi—et surtout de donner du travail aux hommes qui, après avoir servi leur pays sous les armes, rentreront dans la vie civile.

La présente guerre étant une guerre mécanisée, et notre industrie, une industrie mécanisée, il était naturel qu'un grand nombre de nos employés s'enrôlent dans les forces armées. Sur les 70,000 employés de notre industrie de transport interurbain de louage, environ 32,000 hommes—45 p. 100—se sont enrôlés. C'est maintenant notre devoir de faire des plans pour réintégrer ces hommes dans notre emploi. Nous avons l'intention de dresser, au sein de l'industrie, un registre des démobilisés qui, par leur expérience acquise avant ou durant la guerre, pourront servir dans les rangs de notre industrie. De cette manière, et grâce aussi à un cours succinct de préparation professionnelle institué avec la collaboration de l'Etat, la tâche du rétablissement dans les occupations civiles devrait nous être considérablement facilitée. Nous aurons besoins d'au moins 15,000 travailleurs pour remédier à la présente crise de main-d'œuvre. Le reste sera employé à la suite d'une demande accrue qui, selon toutes prévisions, se fera sentir dans le domaine des services de transport par route, et en remplacement des nombreuses personnes actuellement employées par nous qui, sans doute, retourneront à leurs occupations non essentielles d'avant-guerre.

Nous serons en mesure d'offrir à nos employés de meilleurs relations industrielles avec leurs patrons, des plans de pension et d'assurance, de plus saines conditions de travail et un programme de formation; autant de stimulants qui devraient les engager à faire de leur emploi chez nous une carrière.

Plusieurs de nos anciens employés actuellement sous les armes semblent avoir bien hâte de revenir dans nos rangs. Plusieurs de nos membres ont reçu, d'anciens employés, des lettres dont deux, entre autres, contiennent à cet effet des passages qui, je pense, sont de nature à intéresser le Comité. En voici un:

C'est la première lettre que je vous écris, ne vous ayant vu qu'une fois dans ma vie, mais je suis un ancien chauffeur de la *Direct-Winters Transport Company*. J'appartenais à la section de Windsor, et je parcourais la ville en faisant alternativement le service de tracteur et de chauffeur. A mon enrôlement le 18 décembre 1942, je reçus la promesse que je pourrais réintégrer mon emploi lors de mon retour au pays. Je me demandais si vous aviez à ce sujet des renseignements qui m'empêcheraient de m'inquiéter.

Je sers dans l'I.M.R.C. comme chauffeur de gros véhicules, et j'espère pouvoir continuer d'agir en qualité de chauffeur dans votre compagnie lors de mon retour. Je n'ai cessé de donner entière satisfaction durant mes années d'emploi à la *Direct Company*, et mes états de services à l'Intendance sont excellents.

Le second passage, extrait d'une lettre écrite outre-mer par un ancien employé, est ainsi conçu:

Je vous écris aussi pour une autre raison. On nous assure ici, dans l'armée, que rien ne sera négligé pour essayer de nous aider lorsque la débâcle actuelle aura pris fin. Dans un interview tenu il y a quelques jours, on nous a demandé ce que nous faisons avant notre enrôlement, ce que nous voudrions faire après la guerre, et si nous avons un emploi où retourner après la guerre. Voilà pourquoi j'ai pensé m'informer auprès de vous par rapport à ce qui m'inquiète beaucoup certains jours, afin de savoir si mon emploi me sera réservé jusqu'au moment—assez prochain je l'espère—où j'aurai le bonheur de rentrer au pays.

Je tiens à déposer à votre Comité, monsieur le président, des exemplaires des règlements provinciaux auxquels il est fait allusion dans le mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous ravoir ces pièces?

Le TÉMOIN: Non, cette pièce pourra être conservée par le Comité.

Demande de matériel et d'approvisionnements

Il est impossible de dresser une statistique détaillée de la demande d'après-guerre en matériel et en approvisionnements. Fait significatif, en 1941, on estime à 34,432 le nombre des véhicules de commerce qui sont censés s'être vendus au détail. La production de ce genre de matériel ayant été radicalement restreinte au printemps de 1942, il en résulta que 13,070 véhicules seulement se vendirent cette année-là. Les ventes en 1943 n'ont pas dépassé, paraît-il, 3,674. Incapables de renouveler leur matériel, les camionneurs exploitent actuellement, moyennant un coût fabuleux d'entretien, des véhicules qui, en temps ordinaire, auraient dû être retirés de la circulation. Aussitôt que le matériel sera de nouveau disponible, la demande de renouvellement subira une hausse extraordinaire. Cet état de choses contribuera beaucoup à donner de l'emploi à bon nombre de ceux qui travaillent à la production et à la distribution du matériel et des matériaux de construction.

Régies du temps de guerre

Avant la guerre et jusqu'à l'automne de 1941, la réglementation du camionnage interurbain était aux mains des Gouvernements provinciaux. La législation, sans être uniforme, pourvoyait dans plusieurs provinces à l'octroi de licences et à l'exploitation des véhicules, à l'entretien des routes, à la détermination des heures de travail, aux mesures de protection et aux tarifs de transport, etc.

Votre Comité verra peut-être avec intérêt des photographies de quelques-uns de nos terminus aménagés de la façon la plus moderne.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, nous les ferons circuler.

Les exigences de la guerre ont rendu nécessaire l'établissement, par le Gouvernement fédéral, de certaines régies. Ces régies visaient à économiser les matières essentielles et à assurer le maintien des services indispensables. Certaines restrictions ne pouvaient qu'entraver notre industrie. Nous recommandons instamment de restituer le plus tôt possible aux autorités provinciales le contrôle du camionnage interurbain. Le Gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans le contrôle provincial, mais le Gouvernement fédéral peut apporter un précieux concours en conférant avec les autorités des contrôles provinciaux afin d'uniformiser la législation.

Utilisation des excédents en approvisionnements de guerre

Il est à prévoir que le Gouvernement et les forces armées auront un excédent de matériel automobile et d'accessoires. Il faudrait veiller à ce que ce matériel puisse être mis en vente, quand le temps viendra, à des prix raisonnables et écoulé par les voies ordinaires du commerce. Notre industrie n'a pas pu obtenir le matériel ordinaire de remplacement par suite des besoins militaires, et nous offrirons un débouché immédiat et équitable dès que le matériel sera disponible.

Taxe fédérale sur la gazoline

Pour alimenter le revenu national, l'industrie du camionnage a été astreinte à un droit fédéral de trois cents sur la gazoline. Voilà qui représente un fardeau additionnel quant au coût du carburant nécessaire à notre exploitation. Nulle autre taxe semblable n'a été imposée aux autres genres de transport. Nous recommandons la suppression de cette taxe et espérons qu'aucune taxe aussi injuste ne sera prélevée dans l'après-guerre.

Barrières artificielles du commerce

La législation fédérale interdit aux camionneurs l'usage de cette partie de la route nationale qui traverse les parcs nationaux de l'Ouest canadien, frustrant ainsi la population de l'Ouest du Canada dans son droit de jouir pleinement des avantages qu'offre cette importante artère. De même, l'exploitation de ponts

et de routes de péage dans les provinces de l'Ouest et de l'Est est un obstacle au libre cours du commerce. Nous recommandons l'intervention fédérale pour corriger ou améliorer ces conditions.

Menace à la stabilité des tarifs

La partie 5, articles 35-39 de la Loi des Transports, 1938, confère aux chemins de fer le pouvoir de conclure des accords individuels avec les expéditeurs en vertu d'une disposition dite des "Taxes convenues". Les chemins de fer se trouvent donc à avoir en main un instrument qui pourrait leur servir à utiliser leurs ressources financières, dans les seules limites du crédit canadien, à l'inauguration d'une concurrence ruineuse avec les transports par route. Le Gouvernement fédéral devrait révoquer cette disposition et supprimer ainsi ce qui constitue une sérieuse menace à la stabilité des tarifs de l'industrie du camionnage.

Les chemins de fer et le transport routier

L'entrée, directe ou par leurs filiales, des chemins de fer dans l'arène du transport routier devrait être assujettie, en vue de l'intérêt public, à des limites ne leur permettant d'exploiter des services routiers qu'en tant que ceux-ci rentrent dans la combinaison des transports directs conjoints par route et par rail. Autrement, il y a évidemment danger que les chemins de fer n'accaparent entièrement le transport routier. L'industrie du camionnage est unique dans ce sens qu'elle met des milliers de citoyens en mesure d'exploiter avec succès leurs propres entreprises. Ce moyen tout désigné de rétablir un grand nombre des membres actuels des forces armées perdra sa valeur si les chemins de fer deviennent contrôleurs ou gros exploitants du transport routier. Nous recommandons donc une législation du Gouvernement fédéral à cet effet.

Circulation internationale

Pour faciliter la circulation entre les Etats-Unis et le Canada, nous recommandons une modification aux règlements de douane, permettant aux camions le transport de marchandises "entreposées" en transit, privilège dont jouissent actuellement toutes les autres agences de transport.

Exploitation routière d'après-guerre

Il est évident qu'un vaste programme de voirie sera lancé après la guerre comme mesure de progrès économique et national. L'industrie du camionnage est prête à développer ses services selon les voies additionnelles qui s'offriront à son usage, ce qui activera immédiatement le commerce en provenance et à destination des régions nouvellement ouvertes à la circulation.

Collaboration avec l'Etat

En sa qualité d'agence supérieure de transport, nous recommandons que notre industrie soit appelée à se faire représenter au sein des commissions et des comités gouvernementaux qui seront institués pour étudier les problèmes d'après-guerre dont la solution intéressera directement les transports publics.

Vue d'ensemble

Le transport par route est le complément de l'industrie. La demande de nos réserves dépendra de l'activité productive du pays. Les recommandations qui précèdent ont été faites dans l'intérêt, non seulement des camionneurs, mais aussi du commerce canadien en général.

Nous avons d'autres recommandations à faire quant aux projets d'après-guerre—mais ces projets ne relèvent que des Gouvernements provinciaux, et les recommandations seront adressées directement par nos associations provinciales.

Pour permettre au Comité de mieux apprécier nos recommandations, nous nous proposons de faire l'historique du développement de notre industrie et de montrer l'importante part qui lui incombe de l'effort de guerre du Canada.

EXPLOITATION DU TRANSPORT PAR CAMION

C'est au cours de la première Grande Guerre, lorsque les chemins de fer américains eurent tant de difficulté à faire circuler avec la rapidité voulue d'immenses volumes de marchandises, que le camionnage apparut d'abord comme un prompt et souple moyen de transport. Les camions surgirent en pleine crise pour faire disparaître la congestion. Les services rendus à l'agriculture et à l'industrie canadiennes depuis un quart de siècle n'ont pas de meilleure preuve que la multiplication des véhicules de commerce enregistrés, dont le nombre est passé de 9,611 à 284,094, de 1918 à 1943. On estime à environ \$500,000,000 le capital engagé dans le matériel et les terminus qu'exploitent les propriétaires de ces véhicules. Près de 450,000 personnes (presque trois fois le nombre de tous les employés de chemin de fer au Canada) travaillent directement à leur exploitation et à leur entretien.

Etant donné l'immense étendue du territoire canadien, le transport est un élément essentiel du bien-être de toutes les sections de notre population. Un examen sérieux de la carte des transports routiers au Canada révèle qu'il y a 561,489 milles de voies publiques (dont 120,971 pavées) et 43,579 milles de voies ferrées.

Sur les 22,092 localités canadiennes, 14,278 ne sont pas situées à proximité des voies ferrées. Environ 53 p. 100 de celles-ci sont à plus de cinq milles de distance de la plus proche station de chemin de fer. Plusieurs des centres directement en contact avec les chemins de fer sont mieux desservis par la route. Il n'y a, par exemple, que 18 milles par route d'Owen-Sound, Ontario, à Meaford, Ontario, contre 280 milles par rail. Un camion fait le trajet en une demi-heure, tandis qu'il faut des jours au chemin de fer. Les raids vont d'Owen-Sound à Palmerston, de Palmerston à Guelph-Junction, de Guelph-Junction à Toronto, de Toronto à Allandale, et enfin d'Allandale à Meaford.

Sur les 728,623 fermes occupées que mentionne le recensement de 1931, 354,473, soit 49 p. 100 sont à plus de cinq milles du chemin de fer le plus rapproché, et 518,487, soit 71 p. 100, sont à plus de cinq milles du marché le plus rapproché. Et sur ce, monsieur le président, je tiens à déposer au Comité un exemplaire du *Shippers' Guide*, publication officielle des *Manitoba Highway Freight Transportation Services*; ainsi qu'un exemplaire de *Ship By Truck*, guide officiel en Ontario, rédigé par l'*Automotive Transport Association* de l'Ontario.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il au Comité que ces pièces soient déposées?

Quelques DÉPUTÉS: Approuvé.

Le TÉMOIN: Les remarquables progrès accomplis dans le camionnage peuvent s'attribuer d'abord à certains avantages techniques et économiques. Son rapide développement est bien la preuve de l'excellence et de la réalité de ces avantages.

On voit un peu partout au Canada, que le transport par camion répond merveilleusement aux besoins de l'initiative moderne. Depuis les camps de bûcherons du Nord de la Colombie-Britannique, à travers les gisements pétroliers et les ranches des prairies, et en passant par les provinces industrielles de l'Ontario et du Québec, jusqu'aux ports de pêche du littoral de l'Atlantique, les camions et les remorques de tout poids sillonnent les routes, selon les demandes spécifiques de l'industrie particulière au service de laquelle ils sont affectés. Les camions perfectionnés d'aujourd'hui, qui parcourent parfois des distances de plusieurs centaines de milles, offrent un saisissant contraste d'avec les véhicules d'il y a vingt ou vingt-cinq ans, avec leurs pneus solides, leurs chaînes et leurs fanaux à pétrole.

J'ai avec moi, monsieur le président, la photographie de quelques-unes des anciennes machines, des anciens camions et, en guise de comparaison, je me propose de montrer au Comité des photographies de camions modernes, avec, pour vous frapper encore davantage, des photographies de ce qui, d'après les prévisions de nos artistes, sera le camion de l'avenir.

On peut citer, entre autres avantages transcendants de ce genre de transport, la souplesse, la rapidité, l'aménagement, la commodité, la livraison et la cueillette des marchandises à domicile, le service de vingt-quatre heures, et la réduction du nombre de manipulations des marchandises.

La nécessité autant que l'expérience publique ont déterminé le modèle idéal de transport—résultat naturel des progrès accomplis dans la fabrication et la distribution des denrées ou des produits.

Dans les villes, les villages et les campagnes, les marchands doivent une grande partie de leur prospérité aux services de camionnage. Un peu partout, des denrées peuvent être livrées en moins de quelques heures avec entrepôts sur un simple appel téléphonique, et ces marchands ne se trouvent donc plus obligés d'engager leur capital dans de vastes consignations de marchandises. Les stocks moins considérables permettent un écoulement plus rapide. Un service efficace, prompt et souple de camionnage a mené ces résultats. En outre, des consignations réduites de marchandises permettent et encouragent les marchands à varier davantage leurs articles de vente et stimulent indirectement le commerce.

Les cultivateurs à leur tour ne sont pas sans avoir grandement profité des services indispensables de camionnage. Ils peuvent maintenant charger de bétail et de denrées agricoles des voitures qui attendent au seuil même de la grange, et en cours de livraison ces produits n'ont besoin d'être manipulés qu'une fois. Les camions ont permis aux cultivateurs d'obtenir les meilleurs prix courants. Dès qu'ils ont vent par la radio qu'un bon prix est publié ou annoncé, ils peuvent, grâce au camionnage, expédier en hâte leurs denrées sur le marché où prévaut le meilleur prix. Dans le trajet de retour, les camions qui desservent les fermes rapportent directement aux cultivateurs du foin, de l'engrais, des instruments aratoires et d'autre matériel. L'usage des routes se substitue aux voitures de chemin de fer retenues à l'avance, aux expéditions en masse, aux retards de chargement et de déchargement, et paré dans une large mesure à l'incertitude des prix sur les marchés. Le grand usage que font des camions les cultivateurs est évident du fait qu'en 1942, 68.59 p. 100 de tous les veaux expédiés dans les parcs à bétail et les conserveries canadiennes l'ont été par camionnage.

Je tiens seulement à signaler que les mots "les parcs à bétail et" devraient être supprimés dans la phrase qui précède.

Le PRÉSIDENT: Ces mots sont à supprimer.

Le TÉMOIN: 54.93 p. 100 de toutes les bêtes à cornes; 51.35 p. 100 de tous les porcs; 43.9 p. 100 de tous les moutons sont arrivés de la même manière. Ces pourcentages sont des moyennes pour l'ensemble du Canada et, naturellement, ont été dépassés dans certaines provinces. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, 93.69 p. 100, et au Manitoba 86.75 p. 100, de tous les veaux se transportent par camion. 86.31 p. 100 de tout le bétail du Nouveau-Brunswick, et 82.36 de tous le bétail du Québec se déplacent par camion. Dans le Québec, 74.73 p. 100, et au Manitoba 68.72 p. 100, de tous les porcs sont distribués par ce moyen de transport. Et quant aux moutons, 84.90 p. 100 ont été transportés par camion dans le Manitoba, et 63.20 p. 100 au Nouveau-Brunswick.

Je tiens à soumettre au Comité des photographies de camions qui transportent du bétail; voici la photographie d'une voiture à bétail en 1920, et par contraste celle d'une voiture à bétail de 1942, de même que la conception que s'est faite un artiste du camion à bétail de l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pape, êtes-vous d'avis que le bétail préfère être transporté par camion plutôt que par chemin de fer?

Le TÉMOIN: Décidément, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Décidément?

Le TÉMOIN: Les vaches sont très satisfaites.

D'autres produits des fermes, fruits, légumes et lait, sont en grande partie expédiés par camions sur le marché. En 1939, le ministre ontarien de l'Agriculture déclarait que 90 p. 100 des denrées agricoles de l'Ontario circulent par camions. Dans bon nombre de villes canadiennes presque toute la livraison du lait liquide est transportée par route des fermes aux laiteries.

A la vie industrielle canadienne en général, le camionnage a contribué en permettant une distribution plus économique et plus rapide des denrées qu'on ne l'aurait jamais cru possible. Le Canada est donc devenu une puissance roulante, qui retire beaucoup de l'industrie du transport routiers.

Quelque part le long du parcours, les camions transportent tout ce que nous mangeons, tout ce dont nous nous vêtions, tout ce qui nous sert d'une manière quelconque.

A ce propos, l'on aura une idée des services rendus par le camionnage en examinant les présentes photographies, monsieur le président. Voici un panneau-réclame roulant qui illustre les avantages de certaines régions de l'Ontario comme endroits de villégiature, comme camps de villégiature.

Le PRÉSIDENT: Que diriez-vous de ce système en temps d'élections?

M. MacNICOL: Pourquoi introduire ici un sujet si important?

Le TÉMOIN: Excellent véhicule, à mon sens; et je tiens également à parler au Comité des services extraordinaires que rendent les camions. En voici un qui tire une immense travée d'acier, longue peut-être d'une cinquantaine de pieds; ici, un camion traîne une voiture de chemin de fer; voici deux photographies de camions remorquant de la machinerie extrêmement lourde; le camionnage sert donc une grande variété d'usages. Voici un camion employé à l'abattage du bois dans l'arrière-forêt de la Colombie-Britannique; en voici un traînant une charge de billes en Colombie-Britannique; et encore une autre photographie.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'un sentier.

Le TÉMOIN: Voici une photographie illustrant comment procède, dans l'Extrême-Nord, le camionnage muni de roues-chenilles; voici quelques photographies montrant l'utilisation des camions dans les régions minières.

LE CAMIONNAGE ET L'EFFORT DE GUERRE

La contribution de notre industrie à l'effort de guerre du pays n'est pas moins extraordinaire que son développement dans le quart de siècle qui a précédé le début de la guerre. Dès l'entrée du Canada dans le conflit, les camionneurs mobilisèrent leurs services pour assumer les distributions d'urgence et les déplacements inusités de matériel et d'engins de guerre. Aujourd'hui, les camions qui approvisionnent à toute heure du jour et de la nuit les usines essentielles en matières indispensables sont devenus partie intégrante de l'engrenage du temps de guerre. Plusieurs camps militaires, aéroports et nouvelles usines de guerre dépendent exclusivement de cette industrie quant à leurs besoins de transport.

Des chiffres précis pour le Dominion ne sont pas disponibles, mais d'après les enquêtes faites par un de nos membres, l'*Automotive Transport Association* de l'Ontario, les voitures routières auraient transporté dans cette province, en 1943, 62 p. 100 de plus de marchandises qu'en 1940, avec moins d'un tiers de plus de matériel. La statistique de la circulation routière interurbaine de marchandises en Ontario pour l'année 1943 s'est élevée à 6,500,000 tonnes, c'est-à-dire le double du volume des chargements partiels de wagons...

Le PRÉSIDENT: Des chargements partiels de wagons.

Le TÉMOIN: ...transportés par chemin de fer d'un bout à l'autre du Canada.

Les enquêtes susmentionnées ont révélé que 73.6 p. 100 des 6,500,000 tonnes de marchandises représentaient du matériel de guerre, des matériaux destinés aux usines de guerre, aux dépôts militaires et aux aéroports; le reste, à l'exception de 3.7 p. 100, représentait des nécessités d'ordre civil, telles que comestibles, vêtements, matériaux de construction et matériel agricole.

Pour prouver en toute impartialité le bien-fondé de l'essentialité du camionnage par rapport à l'effort de guerre du Canada, l'Association a adressé un questionnaire à 120 compagnies représentatives qui sont censées avoir reçu l'adjudication de contrats du ministère des Munitions et approvisionnements. Deux questions pertinentes y figuraient:

1. Considérez-vous que le camionnage joue un rôle important dans votre entreprise?
2. Selon le cas, donnez vos raisons.

Le détail des réponses reçues a figuré dans un mémoire présenté par notre association au Directeur du Service sélectif national le 8 octobre 1942.

Monsieur le président, je désire déposer deux exemplaires de ce mémoire.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il au Comité que les deux exemplaires soient déposés?

Approuvé.

(Le mémoire est déposé.)

Le TÉMOIN: En résumé, les réponses indiquent qu'aucun autre moyen de transport ne peut fournir un service aussi rapide et aussi souple que le camionnage, deux qualités qui sont devenues indispensables. Plusieurs directeurs de distribution ont affirmé que toute entrave radicale au transport par camion aurait fatalement pour résultat de bouleverser les programmes des usines de munitions et d'autres industries de guerre, et qu'à la suite du cataclysme qui se produirait dans la circulation des denrées civiles, ce serait le chaos.

Le 16 janvier 1943, Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail, désignait officiellement le transport des marchandises par camion comme "une industrie essentielle à la poursuite de la guerre". Les preuves abondent pour montrer l'importance du camionnage par rapport à l'effort de guerre. Il suffit toutefois de citer les progrès gigantesques accomplis lors de la construction de la route de l'Alaska. Des camions ont transporté presque exclusivement le matériel et les matériaux de construction, en même temps qu'ils approvisionnaient du nécessaire ceux qui étaient engagés dans cette tâche de géant. Les directeurs, les chauffeurs et les mécaniciens préposés au transport se recrutaient parmi nos compagnies; ils surveillaient les travaux et aidaient à la construction de cette artère vitale. La route de l'Alaska offre un exemple irréfutable de toute la valeur du camionnage au point de vue de l'ouverture de nouveaux territoires, ouverture qui se fait à la fois plus vite et à moins de frais que par tout autre moyen de transport.

A ce propos, le Comité aura intérêt à apprendre que nous avons avec nous, ici même, le colonel R. G. Caley, qui avait été nommé par les *United States North West Services* directeur préposé à l'entretien de la route de l'Alaska, et aussi gérant du transport; le colonel appartient maintenant à l'armée de réserve des Etats-Unis et occupe, dans la vie civile, le poste de vice-président de

Martin Transports Limited.

La transformation d'une agence du temps de paix en organisme de guerre à plein rendement s'est opérée à travers des difficultés croissantes. Il y eut d'abord la régie de l'essence. Aussitôt après vinrent le contrôle de la production et de la vente des véhicules routiers, celui de la production et de la vente des pneus, les règlements prioritaires réduisant les approvisionnements disponibles en pièces de rechange, et enfin le contrôle de tous les services de camionnage

ainsi que la stabilisation, en dépit d'un coût d'exploitation toujours croissant, des tarifs par l'Administrateur des Services, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Les demandes de guerre ne suscitèrent pas à l'industrie du camionnage de plus sérieux problèmes que celui de la main-d'œuvre. Chauffeurs et mécaniciens d'expérience étaient tout désignés pour les besoins de l'armée, et plusieurs s'enrôlèrent dès les premiers jours du conflit. D'où une crise d'employés expérimentés qui n'a cessé d'empirer.

L'état de guerre a mobilisé aussi radicalement que possible toutes les ressources du transport, et nous voulons profiter de l'occasion pour rendre hommage aux chemins de fer, aux compagnies maritimes et aux lignes aériennes qui, comme les camionneurs, ont eu à affronter une tâche accablante. Ils ont montré leur ténacité et leur détermination d'agir en accomplissant cette mission à travers des difficultés extraordinaires. La guerre a prouvé l'importance de toutes les branches de transport, et la défection de l'une quelconque de ces branches de l'industrie au moment critique aurait compromis gravement l'effort de guerre du Canada.

RÉPONSES AUX REPRÉSENTATIONS DES CHEMINS DE FER

Nous croyons de notre devoir d'indiquer ici aujourd'hui comment notre industrie se propose d'aider le Comité dans ses délibérations. Nous approuvons de tout cœur le projet d'une coordination de nos programmes avec ceux des autres industries qui ont fait ou seront appelées à faire des représentations.

Nous regrettons toutefois que les chemins de fer et les syndicats de chemins aient cru bon, dans leurs mémoires, d'induire en erreur votre Comité et le public plus particulièrement, en lançant contre notre industrie une attaque exclusive et injustifiée. Leurs allégations sont inventées de toutes pièces et appellent une réponse.

La déclaration des auteurs des mémoires de chemins de fer à l'effet que les gouvernements provinciaux permettraient l'utilisation des voies publiques sans prélever auprès des véhicules de commerce leur juste part de droits, tant en vue du coût de la construction que du coût d'entretien, a reçu plus d'un démenti. Notre industrie a toujours payé tout ce que les autorités provinciales exigeaient d'elle, et nous avons dressé, quant à la province d'Ontario, des chiffres qui montreront que nous assumons même plus que notre juste part. Dans cette province, les véhicules de commerce qui représentent 13.5 p. 100 de tout le transport enregistré dans la province, paient 52.7 p. 100 de tous les droits de permis, et 40 p. 100 de la taxe prélevée sur la gazoline. Pour votre gouverne, nous ajoutons qu'un camion-remorque ordinaire—comme celui que vous voyez reproduit ici—faisant le trajet de Toronto-Windsor a versé l'an dernier, en droits de permis et d'essence, au gouvernement provincial la somme de \$1,345, en plus de \$375 pour les droits fédéraux sur la gazoline, ce qui donne un total de \$1,720.

Je crois avoir une photographie du camion en question. Voici le genre de camion qui fait le trajet de Windsor monsieur le président. Me sera-t-il permis de revenir un moment, au rôle que jouent les camions dans l'effort de guerre, et de soumettre au Comité certaines photos que j'avais malheureusement omises; voici la photographie d'un camion qui transporte un bateau de sauvetage de la Marine canadienne à Liverpool Nouvelle-Ecosse; et voici deux photographies de camions transportant des canots de sauvetage de l'aviation, et des fuselages d'avions; j'ai aussi des photographies de camions qui font beaucoup pour la vente des certificats d'épargnes de guerre et des timbres d'épargnes de guerre.

On saisit combien lourd est le fardeau des taxes prélevées par la province quand on considère qu'en moyenne les chauffeurs de véhicules ont payé, l'an dernier, environ \$25 en droits routiers, soit un cinquante-quatrième de l'impôt sur le transport routier.

On mesure mieux, par comparaison, les lourdes charges qui incombent aux camionneurs interurbains quand on songe que, l'an dernier, chaque camionneur a versé en moyenne 12.17 p. 100 de ses recettes totales à la caisse du percepteur. La statistique des chemins de fer pour l'année 1942 atteste que la moyenne versée par tous les chemins de fer du Canada cette année-là était de 5.04 p. 100, soit moins de la moitié des taxes moyennes des camionneurs. Les taxes du Canadien-National furent considérablement moindres, puisqu'elles représentent 1.6 p. 100 du revenu brut. Et à nul tournant de son histoire notre industrie n'a été subventionnée ou aidée de crédits publics pour affronter les crises qu'elle traversait.

Les chemins de fer ont prétendu que l'industrie du camionnage devrait être astreinte à une réglementation et à un contrôle qui ne lui permettraient pas d'entrer en concurrence avec les chemins de fer, mais en feraient plutôt un service complémentaire et subsidiaire. Or le camionnage n'a besoin d'être assujéti qu'à une influence: l'intérêt public. Une réglementation qui s'inspire du favoritisme est vicieuse, et ne devrait pas avoir place dans nos recueils de lois.

On a insinué que le coût de construction et d'entretien des routes avait monté par suite de l'exploitation des véhicules lourds. Ces vues contredisent celles des plus grandes autorités canadiennes et américaines en la matière. M. R. M. Smith ci-devant sous-ministre de la Voirie en Ontario et l'un des ingénieurs-voyers les mieux réputés, a déclaré ouvertement que l'exploitation des camions et des autobus n'avait pas rendu nécessaire la construction d'une catégorie supérieure de voies publiques.

Une allusion a également été faite aux salaires des employés de camion. Il devrait suffire d'affirmer que l'échelle de nos salaires n'a jamais divergé d'avec celle qui prévaut dans les autres industries.

Les Chemins de fer nationaux du Canada ont allégué que la concurrence inaugurée par notre moyen de transport exerçait un effet ruineux sur leur situation financière. Nous convenons qu'il existe une certaine concurrence entre les transports par rail et par route. Mais l'industrie du camionnage a atteint des régions qui étaient mal servies, ou n'étaient pas servies du tout, par les chemins de fer. En outre, il est admis que le transport par route a créé une demande des services ferroviaires, et nous croyons que les pertes financières des chemins de fer sont compensées par ce surplus. Cependant, la grande affaire est l'intérêt public, et nulle autre cause ne devrait primer en aucune circonstance. Expéditeurs et consignataires devraient être libres de choisir le moyen de transport qui convient le mieux à leurs besoins.

Les chemins de fer préconisent la coordination et proposent de se charger de cette coordination. L'industrie du camionnage est en faveur d'une collaboration avec les chemins de fer aux fins de coordonner les services de transport par rail et par route, mais un pareil projet devrait se faire conjointement. La coordination, pour réussir, doit être libre de la domination exclusive de l'un ou l'autre participant.

Les chemins de fer prônent un contrôle fédéral de l'industrie du camionnage. Nous sommes en faveur d'une réglementation, mais nous ne voulons pas de plusieurs législateurs. A notre avis, la situation diffère tellement d'une province à l'autre qu'un contrôle fédéral n'aboutirait qu'à la confusion.

Enfin, pour réfuter la déclaration des chemins de fer qui veut que la concurrence créée par le transport routier des marchandises soit destructive nous reproduisons les conclusions suivantes, posées par deux autorités éminentes.

Voici un passage du rapport de 1939 de l'*Ontario Royal Commission on Transportation* sous la présidence de M. le juge E. R. E. Chevrier:

On ne peut douter de l'immense influence qu'a exercée le transport par camionnage sur toute la situation industrielle et sociale de l'Ontario.

Les camions desservent maintenant plusieurs centres qui autrefois n'étaient directement desservis ni par terre ni par eau. Dans bien des cas ils ont provoqué une réduction des frais de transport des marchandises accéléré le commerce, et aidé, par un service régulier et rapide dans les régions éloignées, à la décentralisation de l'industrie ainsi qu'à la fondation louable de petites villes prospères à bonne distance des grands centres. Au fait, l'influence immédiate du transport sur le coût du commerce est telle que tout l'édifice commercial et industriel de la province en est profondément affecté.

Feu l'hon. Jos. B. Eastman, directeur, *Defence Transportation for The United States Government*, et ci-devant président de l'*Interstate Commerce Commission*, déclarait en public:

...les chemins de fer n'ont pas porté seuls dans la présente guerre le fardeau du transport. D'autres genres de véhicules, en particulier les camions pour ce qui concerne le transport des marchandises, ont joué un très grand rôle; et si jamais le concours du camionnage vient à manquer totalement ou gravement aux chemins de fer, le contrecoup s'en fera terriblement sentir, non seulement sur les chemins de fer, mais sur tout le pays et sur l'effort de guerre national.

Monsieur le président, voici quelques photographies qui montrent les avantages du camionnage et, par ricochet, peuvent illustrer dans une certaine mesure l'aide qu'apporte au transport par rail le transport par route. Celle-ci représente un camion transportant un wagon plate-forme; cette autre, un camion manœuvrant une voiture de chemin de fer; et sur cette autre encore, un camion transporte des voitures de tramway.

Le TÉMOIN:

CONCLUSION

De tout cet exposé, il appert donc que le transport par camionnage a été un puissant levier dans le progrès social et économique du Canada.

Le Gouvernement et votre Comité devraient avoir à cœur que ce développement se poursuive, et qu'aucune autre branche du transport ne soit favorisée à son détriment par la législation d'après-guerre ni autorisée à exercer une influence injuste et néfaste sur notre industrie par le recours à des moyens financiers ou à la formation de trusts.

Le développement du véhicule automobile et l'occasion que la guerre fournira à notre industrie de prouver qu'elle peut mettre à la disposition de l'expéditeur de plus grands espaces et des services améliorés sont autant de considérations en faveur du droit que nous réclamons, pour le camionnage, à une reconnaissance définitive comme élément essentiel de la restauration économique et sociale du Canada.

En acceptant la responsabilité de cadres élargis d'activité dans l'après-guerre, notre industrie est prête et disposée à fournir des sources directes et indirectes d'emploi inconnues jusqu'ici; à réintégrer dans leurs occupations ses anciens membres actuellement enrôlés, et à collaborer avec toutes les autres branches du transport au perfectionnement des moyens de communication au Canada, convaincus qu'elle contribuera matériellement ainsi à renforcer sur ses bases l'économie canadienne, en même temps, à jeter celles de son propre avenir.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pape, je vous remercie infiniment. Plaît-il maintenant au Comité d'entendre M. Taylor, qui a un court mémoire à nous présenter? Approuvé. Nous appellerons donc M. Taylor, vice-président de l'association et secrétaire de l'*Alberta Motor Transport Association* de Calgary. Monsieur Taylor, préférez-vous vous avancer, ou aimez-vous mieux parler d'où vous êtes?

M. MACNICOL: Le sténographe entendrait beaucoup mieux si M. Taylor s'avavançait.

M. TAYLOR: Je n'ai pas l'intention d'essayer de compléter ce qui a été dit dans le mémoire; mais j'ai cru bon d'attirer votre attention, d'une manière plus concrète si possible, sur les conditions véritables qui existent dans une province en particulier quant à l'industrie du transport routier.

Dans la province de l'Alberta, on compte 14,764 licences délivrées à des véhicules de commerce, avec un capital d'environ \$68,970,000 engagé dans les camions, les entrepôts et d'autre matériel, et, à l'heure actuelle, un personnel global de 18,300 personnes. Sur les 2,800 centres de la province d'Alberta, 1,976 n'ont pas d'autre moyen de recevoir les denrées de consommation ou d'expédier leurs produits sur le marché que par voie du camionnage; on estime que 90 p. 100 de toute la crème est livrée par camion, du producteur au consommateur; 90 p. 100 de tout le charbon distribué en Alberta circule par transport routier; 97 p. 100 de tous les produits pétroliers, à un moment quelconque de leur distribution, font un trajet par camion; le camionnage est donc essentiel à cette distribution tant qu'elle n'a pas atteint le dernier consommateur. Voilà l'une des fonctions de premier plan du camionnage, surtout dans la province en question.

En plus des grandes compagnies d'huile, nous comptons un bon nombre de compagnies pétrolières indépendantes, telles que la Canadian Oil, les Maple Leaf Petroleum Products, la Lion Oil, et le reste; celles-ci desservent une vaste étendue de terres en culture que n'atteint pas le chemin de fer, et où les compagnies ont ouvert des stations de distribution en masse pour approvisionner de produits pétroliers les cultivateurs. Plusieurs années s'écoulaient parfois sans qu'elles trouvent d'autre moyen que le transport routier pour approvisionner de ces produits pétroliers les stations qui en feront ensuite la distribution aux cultivateurs. Quatre-vingt-cinq pour cent du matériel agricole livré aux cultivateurs de cette province circule par camion. Quatre-vingt-dix pour cent de toutes les traverses ferroviaires livrées aux chantiers, aux consommateurs ou aux chemins de fer sont transportées par camion. Le transport du bétail au marché, sur un trajet qui atteint parfois jusqu'à 150 milles, se fait par camionnage dans bon nombre de régions où il n'existe pas d'autre moyen de communication. C'est pour ces motifs, distribution des produits pétroliers et transport du bétail et d'autres produits agricoles au marché, que le camionnage est considéré comme jouant un rôle essentiel dans l'économie de la province (Alberta). Nous avons hâte à la fin des hostilités pour améliorer et agrandir notre présent réseau de voies publiques. Nous soutenons que, en plus des 18,300 personnes dont se compose actuellement notre personnel, l'ouverture de ces nouvelles voies et le développement du camionnage créeront l'une des meilleures agences d'emploi pour absorber ceux qui seront démobilisés de l'armée après la guerre.

Monsieur le président et messieurs, je pense que c'est tout ce que j'avais à dire. Je tenais seulement à ce que les faits dont j'ai parlé fussent portés à votre attention et déposés au compte rendu. Les contrôles qui nous ont été imposés et leur application se sont effectués, croyons-nous, avec justice. Les administrateurs, dans cette province comme dans d'autres provinces et d'autres industries, ont à lutter contre de sérieuses difficultés, mais nous n'en sommes pas moins convaincus que notre industrie continuera de donner, d'ici à la fin de la guerre, le service dont la province a besoin, et qu'elle le fera de telle sorte que, lorsque plus tard seront dressées les annales du présent conflit, l'industrie du camionnage dans la province de l'Alberta puisse s'enorgueillir du rôle qu'elle aura joué dans l'effort de guerre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Taylor. Et maintenant qu'on nous a entretenus de l'Alberta ensoleillée, nous allons entendre parler du jardin du golfe; Me sera-t-il alors permis d'appeler M. Keith MacKinnon qui, non seulement est lui-même dans les affaires, comme l'atteste le nom de la *Keith MacKinnon Transport Company*, mais en outre, pour employer la formule de nos amis les légistes, a charge de veiller aux intérêts de l'Île du Prince-Edouard.

M. KEITH MACKINNON est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je tiens à renvoyer au mémoire présenté par M. Pape, surtout à la page 5, à l'article qui concerne les barrières artificielles du commerce. Nous avons une route qui traverse l'Île du Prince-Edouard d'un bout à l'autre et fait partie de la route nationale, mais pour rejoindre cette voie dans les autres provinces, il faut prendre l'un des deux transbordeurs. Je veux parler séparément de ces deux transbordeurs. Il y a d'abord le service des Chemins de fer Nationaux du Canada qui va de Borden, I. P.-E., au Cap-Tourmente, dans le Nouveau-Brunswick, et transporte les automobiles moyennant un tarif raisonnable tout comme les voitures de chemin de fer. Mais en ce qui a trait aux camions, le tarif est tellement élevé qu'il est injuste. Il faudrait aussi remanier la structure de ces transbordeurs pour faciliter le chargement des camions. A l'heure actuelle, ils doivent être moins élevés que les wagons plates-formes, et, à mon sens, les camions devraient pouvoir prendre place sur le pont à automobiles, ou sur une partie du pont à voitures de chemin de fer. En second lieu, non loin de l'autre extrémité de la province, un petit transbordeur à automobiles a commencé d'être exploité en 1941 entre Wood-Islands, I. P.-E., et Caribou, N.-E.—à quelques milles de Pictou. Le volume de circulation à bord de ce transbordeur justifie certainement son exploitation, mais le bateau ne loge que seize automobiles par voyage, ou deux camions de poids ordinaire, et un nombre moindre de petits camions et d'automobiles; le service s'y trouve donc d'un caractère fort restreint. Cependant, cette partie de la route a ouvert aux denrées de l'Île du Prince-Edouard un marché attrayant en Nouvelle-Ecosse, en même temps qu'elle permet au charbon des districts avoisinants de la Nouvelle-Ecosse de déboucher dans l'Île du Prince-Edouard. Cette route rapproche les unes des autres les villes de Halifax et de Charlottetown, de sorte qu'un flot rapide des produits agricoles de l'Île, tels que bœuf, porc, produits laitiers et avicoles, est rendu possible contre l'échange de produits manufacturés à Halifax.

Pour récapituler ce que j'ai dit, les citoyens de l'Île du Prince-Edouard croient que le Gouvernement fédéral devrait prendre des mesures pour réduire les tarifs auxquels sont assujettis les camions, et améliorer les conditions de chargement à bord du transbordeur du Canadien-National. Et lorsqu'un plus gros navire sera disponible pour le service entre l'I. du P.-E. et la Nouvelle-Ecosse, il faudra pourvoir à ce que le nombre de camions et de camions-remorques transbordable soit aussi élevé qu'à bord des autres transbordeurs utilisés au Canada.

Messieurs, je vous remercie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur MacKinnon. Nous entendrons maintenant les questions. Les membres du Comité auront l'obligeance de poser leur question à monsieur Pape, qui indiquera à quel territoire particulier se rapporte la question et désignera un membre de la délégation pour donner la réponse nécessaire.

M. PURDY: Je voudrais savoir de M. Pape combien de compagnies d'exploitation appartiennent à son association ou sont représentées ici?

Le TÉMOIN: Le nombre de compagnies représentées par des membres de nos différentes associations provinciales s'élève à un total d'environ 3,000.

M. McNicol:

D. Sur quoi se fondent vos tarifs: la distance, le poids, ou bien l'un et l'autre; sur quoi?—R. Nos tarifs ne sont pas les mêmes par tout le Canada, mais ils varient selon le poids et la distance.

D. Et avant que vous ne repreniez votre siège, si je veux expédier une tonne de marchandises de Toronto à Whitby par exemple, le prix de l'expédition de cette tonne sera-t-il le même par route et par rail?—R. Pas nécessairement.

D. Sera-t-il plus élevé ici ou là?—R. Tout dépend des conditions locales. Il sera plus élevé tantôt dans un cas tantôt dans l'autre.

D. Les prix ne sont pas fixes?—R. Les prix ne sont pas fixes dans certaines provinces, comme en Ontario par exemple.

M. Castleden:

D. Je me demande si M. Pape pourrait développer, à la page 5, le point où il fait allusion aux articles 35-39, Partie V, de la Loi des Transports, 1938. Auriez-vous la bonté d'expliquer en quoi consistent ces dispositions visant des tarifs convenus; si ces tarifs prévalent ou comment ils pourraient prévaloir. Le mémoire semble laisser entendre qu'il y a là une espèce de menace; des tarifs prévalent-ils à l'heure actuelle?—R. En réponse d'abord à la dernière partie de votre question, je dirai que les taxes convenues prévalent actuellement pour les chemins de fer.

D. Expliquez-nous donc en quoi ils consistent?—R. Si vous n'y voyez pas d'objection peut-être quelque autre membre de notre délégation sera-t-il mieux en mesure de fournir cette explication. Pourriez-vous répondre, monsieur Goodman?

M. GOODMAN: La disposition concernant les taxes convenues permet aux chemins de fer de s'entendre avec un certain expéditeur pour transporter toutes ses marchandises, ou un certain pourcentage de ses marchandises, moyennant certains prix déterminés. Des contrats comme ceux-là sont actuellement en vigueur dans l'Ouest canadien, par exemple. En Alberta, ces tarifs ont fini par ruiner à peu près tous les camionneurs de pétrole, parce que les prix offerts aux compagnies étaient si bas dans les régions desservies par les camionneurs que ceux-ci furent incapables de rivaliser avec eux. En second lieu, les chemins de fer refusaient de fixer un prix à l'expéditeur à moins que ce dernier ne consentît à donner tout son transport aux chemins de fer. L'industrie est d'avis que le privilège que comportent pour les chemins de fer les "taxes convenues" devrait être aboli—et au fait les chemins de fer ont peu usé de ces prix convenus durant la guerre parce que ceux-ci représentaient des tarifs réduits—mais nous croyons possible qu'après la guerre ils veuillent augmenter leurs volumes de transport. L'industrie craint que les chemins de fer ne s'abouchent avec les expéditeurs qui sont des clients des camionneurs et ne leur parlent en ces termes: Nous transportons présentement vos marchandises de Toronto à la Colombie-Britannique, mais de Toronto à d'autres points de la province ce sont les camions qui font votre livraison; ou bien nous élèverons vos tarifs de Toronto à la Colombie-Britannique, ou bien nous exigeons que vous nous confiez toute votre livraison dans la province d'Ontario. Et je pense que cette menace existe réellement. On s'en est servi dans une certaine mesure en Grande-Bretagne. Et notre industrie ne croit pas pouvoir jeter efficacement les bases de ses propres tarifs si les chemins de fer continuent de suspendre sur sa tête cette épée de Damoclès.

D. Il s'agit simplement d'appliquer les tarifs avec justice, soit de les élever soit de les réduire, tarifs qui varient beaucoup sans doute des tarifs réguliers des chemins de fer, n'est-il pas vrai?—R. Cela est vrai. Si les différentes organisations d'expéditeurs, telles que la *Canadian Industrial Traffic League*, l'Association des manufacturiers canadiens et les chambres de commerce se sont opposées à la régularisation des tarifs, c'est sans contredit parce qu'elles sentaient que la réglementation nuirait aux efforts des Commissaires des Transports et de la Loi des Transports qui ne tolèrent aucune injustice; et les tarifs en question sont, dans une certaine mesure, injustes à l'égard de quelques expédi-

teurs. Les chemins de fer prétendent naturellement que les expéditeurs jouiront tous de prix uniformes s'ils confient la masse de leurs marchandises en transit aux chemins de fer.

M. MacNicol:

D. Rien ne vise donc ceux qui expédient de la province d'Ontario en Colombie-Britannique?—R. Absolument rien.

D. Pourquoi avez-vous mentionné le fait?—R. Parce que la chose existe en Grande-Bretagne. C'est la Grande-Bretagne qui a introduit cet usage, et notre pays l'adopte ensuite pour imiter certains chemins de fer britanniques.

M. Bertrand:

D. Puis-je savoir si les tarifs de votre association font l'objet d'une régularisation quelconque, je veux dire s'ils sont régularisés un peu comme le sont ceux des chemins de fer par la Commission des Transports?—R. S'ils sont régularisés?

D. Oui.—R. Ils le sont dans certaines provinces, par un organisme provincial.

D. Lesquelles?—R. En Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan; ils ne le sont pas, je pense, en dehors de ces trois provinces.

M. Castleden:

D. Quel est l'organisme gouvernemental qui préside à cette régularisation?—R. Oui. Les tarifs sont tous déterminés de la même manière; ils sont ou bien publiés ou bien fixés par les autorités voulues.

M. Bertrand:

D. Publiés ne veut-il pas dire régularisés?—R. Cela veut dire que les tarifs établis doivent être rendus publics.

D. Vos associés aimeraient-ils mieux être soumis à une commission qui établirait des tarifs nationaux, tout comme pour les chemins de fer?—R. Vous voulez parler du gouvernement fédéral?

D. Par une autorité quelconque, provinciale ou fédérale?—R. Non. Notre but est de faire uniformiser les tarifs par des organismes provinciaux, non pas nécessairement de les faire déterminer, mais de les faire uniformiser.

D. Pourquoi ne pas les faire déterminer par un organisme semblable à la Commission des transports, qui établit les tarifs des chemins de fer?—R. Je puis me tromper, mais j'ai l'impression que cet organisme ne détermine pas les tarifs de chemin de fer, que ce sont les chemins de fer qui soumettent leurs tarifs à son approbation.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les tarifs doivent être approuvés par cette commission.

Le TÉMOIN: Oui.

M. McDonald (Pontiac):

D. Les chemins de fer sont sous la juridiction fédérale, et vous êtes sous la juridiction provinciale?—R. En effet.

D. Et voilà la différence?—R. Oui.

D. Je vois, et vous ne tenez pas à tomber sous la juridiction fédérale?—R. Non, monsieur.

M. MACNICOL: Comment pourriez-vous vous charger du transport interprovincial, sinon vous n'êtes pas sous la juridiction fédérale?

Le TÉMOIN: Peut-être le transport interprovincial devra-t-il être placé sous la juridiction fédérale, tout comme le transport international.

M. MACNICOL: Mais à l'intérieur de la province, vous n'êtes pas en faveur d'une juridiction fédérale sur les tarifs ou sur la circulation?

Le TÉMOIN: Cela est vrai, monsieur.

M. Sanderson:

D. Je crois comprendre que vous ne vous entendez pas très bien avec les chemins de fer; ai-je raison?—R. Ce sont eux qui ne s'entendent pas très bien avec nous; en effet.

D. De quelle manière?—R. Il semble que, d'après les autorités en matière de chemins de fer, l'industrie du camionnage soit considérée là-bas comme une intruse dans la sphère du transport terrestre, c'est-à-dire que cette industrie soit tenue pour mal réglementer et qu'elle puisse offrir un caractère destructif, par rapport aux chemins de fer. Voilà, je pense, la principale objection des chemins de fer.

M. CASTLEDEN: Intervenez-vous le moins en faveur des exploitants d'autobus?

Le TÉMOIN: Non, nous n'exposons pas de représentations en faveur des compagnies d'autobus.

M. Rickard:

D. Je comprends que vous avez différents tarifs dans différentes provinces?—R. Assurément.

D. Quels sont ces tarifs, comment se comparent-ils les uns aux autres et comment s'expliquent les différences?—R. J'aurais quelque difficulté à vous répondre concernant les échelles de ces tarifs. Les différences entre les taux dans chacune des provinces s'expliquent par les conditions différentes, la différence dans la densité du transport, etc.

D. Je comprends. Je me demandais quelles étaient les différences entre les tarifs des provinces, s'ils étaient plus élevés ou non.—R. Je ne crois pas pouvoir vous répondre; posez votre question à quelque autre personne.

M. MACNICOL: Tout dépendrait des taxes et de tous les autres éléments.

M. QUELCH: N'y a-t-il pas une grande diversité dans les chiffres des taxes?

Le TÉMOIN: Oui.

M. RICKARD: Vous êtes favorisés, n'est-ce pas, en Ontario?

Le TÉMOIN: Non.

M. RICKARD: Mais il y existe différents tarifs. Un conducteur de camion peut demander vingt-cinq cents, alors que d'autres peuvent demander trente, quarante ou cinquante cents?

Le TÉMOIN: C'est vrai, monsieur.

M. MacNicol:

D. Si je voulais expédier un chargement de wagon de chaudières, de Toronto à Bowmanville—vu que nous parlions de camions je devrais peut-être dire un chargement de camion—le tarif par tonne ou par quintal serait-il le même de Toronto à Bowmanville, sans tenir compte de la compagnie de transport qui effectuerait ce transport?—R. Le tarif ne serait pas nécessairement le même.

D. Pourquoi pas?—R. Il s'agit ici de concurrence. Ainsi, vous pouvez vous procurer un complet dans un magasin pour \$20 et peut-être le même complet dans un autre magasin pour \$18.

D. Et si j'expédiais des chaudières d'un poids de cinq tonnes de Toronto à Bowmanville par Pacifique-Canadien ou le National-Canadien, le tarif serait le même?—R. Oui.

D. Mais vous dites que les différentes compagnies de camionnage ne demanderaient pas le même tarif?—R. Exactement. J'aimerais ajouter, et je veux y insister, que ce n'est pas là un état de choses que nous préconisons; nous y sommes opposés.

D. Vous favorisez la réglementation des tarifs?—R. Oui.

M. RICKARD: Comme pour les chemins de fer?

Le TÉMOIN: Pas nécessairement, mais selon nos propres conditions.

M. RICKARD: Je sais, mais vous concurrencez en fait les chemins de fer.

Le TÉMOIN: Je le présume.

M. MacNicol:

D. Lorsque vous acceptez de transporter un plein camion de chaudières de Toronto à Bowmanville, vous les livrez à pied d'œuvre à Bowmanville alors que les chemins de fer avant qu'il puissent en charger leurs wagons doivent les y amener par camion et une fois arrivées à destination ils doivent les charger sur des camions pour qu'elles soient livrées à pied d'œuvre, dans ce cas vous avez l'avantage de la livraison et de la prise directes.—R. Oui.

M. RICKARD: Le camionnage comporte parfois certains avantages.

Le TÉMOIN: C'est là l'un de ses avantages.

M. QUELCH: A l'heure actuelle le camionnage comporte une certaine concurrence. Si les taux étaient stabilisés, une grande partie de cette concurrence disparaîtrait?

Le TÉMOIN: La concurrence deviendrait une question de service.

M. MacNicol:

D. J'ai une autre question sur un sujet connexe à celui dont nous parlions. Disons que certaines personnes à Toronto fabriqueraient les mêmes produits et qu'elles les expédieraient tous à Hamilton, je déduis de ce que vous avez dit que si elles retenaient deux, trois ou six compagnies de camionnage pour les livrer à Hamilton, elles pourraient toutes obtenir des tarifs différents?—R. C'est vrai, monsieur.

D. Ce serait là une forme de concurrence n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Pour revenir à ce que vous disiez plus haut vous croyez que les tarifs devraient être réglementés pour que vous puissiez tous obtenir un tarif juste?—R. Pour que nous obtenions tous le même tarif.

D. Il n'y aurait pas alors de tarif réduit?—R. C'est cela.

Le VICE-PRÉSIDENT: En Saskatchewan tous les tarifs sont réglementés par le *Highway Traffic Board* et aucun camionneur ne peut demander plus ou moins que le tarif spécifié. Cela constitue un délit de demander plus ou moins; n'en est-il pas ainsi, monsieur McElroy?

M. McELROY: Oui, monsieur.

M. CASTLEDEN: La Loi des chemins de fer permet aux chemins de fer de hausser ou d'abaisser leur tarif.

Le VICE-PRÉSIDENT: Admettez-vous, monsieur Goodman, que les chemins de fer peuvent en vertu de ces taxes convenues accorder un tarif de faveur?

M. GOODMAN: Ce ne sont pas en réalité des tarifs de faveur. Ils peuvent s'adresser à un expéditeur et lui dire que s'il lui accorde tout son transport il obtiendra un certain tarif, peut-être 10 p. 100 moins élevé que le tarif habituel ou celui demandé à un autre expéditeur dans la même partie et le premier expéditeur peut obtenir les mêmes conditions de la compagnie ferroviaire s'il accepte l'offre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Mais est-ce que le tarif offert par la compagnie ferroviaire à cet expéditeur ne se rapporte pas à ce qu'il a payé pour son transport de l'année précédente?

M. GOODMAN: Pas nécessairement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Telle en était la base lorsqu'il en a été question au Comité en 1938.

M. GOODMAN: Pas nécessairement, cela pourrait arriver. Les chemins de fer établiraient leurs taxes convenues. Ils pourraient dire à un expéditeur qui leur aurait confié pour une valeur de \$90,000 de transport l'année précédente et qui leur confierait tout ce transport cette année, lequel pourrait s'élever à \$150,000, qu'ils lui consentiraient une réduction de 10 p. 100. Mais si je me souviens bien, il n'existe pas de base pour l'établissement de ce taux. Il est déterminé d'habitude par entente mutuelle.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si je comprends bien cette compagnie dont vous avez parlé a payé \$90,000 pour le transport et elle a expédié 1,000 tonnes. On divise les 1,000 tonnes par les \$90,000 et on obtient le tarif. Autrement dit, on dit à cette compagnie qu'on va accepter tout son transport au tarif de \$9 la tonne. Si je comprends bien, c'est ainsi que les choses se passent.

Le TÉMOIN: Telle a été l'explication. Je ne crois pas que cela soit prescrit dans la loi.

M. GOODMAN: Non, pas du tout.

M. MacNicol:

D. L'application des tarifs convenus ne vaut que pour les expéditeurs très importants, n'est-ce pas?—R. Pas nécessairement.

D. Autrement dit alors, lorsqu'il s'agit d'expédier une tonne, vous auriez droit au même tarif qu'une compagnie qui expédierait mille tonnes qui accorderait tout son transport à la compagnie de chemin de fer?

M. GOODMAN: Les règlements obligent, si je les comprends bien, les chemins de fer à accorder à l'expéditeur de mille tonnes le même tarif qu'à celui de cent mille tonnes si ceux-ci leur confient tout leur transport.

D. Supposons que mon honorable ami du comté de Durham soit fabricant et moi aussi. Comme il est un fabricant important il aurait peut-être 50,000 tonnes à expédier par année. En ma qualité de petit fabricant, je n'aurais que mille tonnes par année à expédier, ne pourrions-nous pas alors obtenir le même tarif de la compagnie de chemin de fer si nous consentions tous deux à confier tout notre transport à cette compagnie?

M. GOODMAN: Oui.

M. RICKARD: Si le chemin de fer y consentait.

M. GOODMAN: Oui, s'il y consentait.

M. MACNICOL: Mais il n'y consentirait pas d'après votre raisonnement.

M. GOODMAN: On peut douter qu'il y consentirait.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que la loi l'y obligerait.

M. RICKARD: Je ne comprends pas alors pourquoi le tarif est modifié.

M. CASTLEDEN: A moins qu'on ne permette pas de préparer des tarifs convenus. Je me suis demandé si quelque membre de la délégation qui comparait aujourd'hui pourrait nous donner un exemple d'inégalité de traitement accordé aux compagnies de transport d'après cet article de la Loi des transports.

M. GOODMAN: Je crois que M. Taylor pourrait vous donner à ce sujet des renseignements s'appliquant à l'expédition du pétrole dans sa province, l'Alberta.

M. TAYLOR: Oui. Je regrette de ne pas avoir apporté ma serviette, car elle contient une analyse de l'échelle des tarifs en Alberta dans un rayon de 270 milles.

M. MACNICOL: Disons de Calgary à Edmonton.

M. TAYLOR: Oui, c'est à peu près cette distance. En 1939 les camions transportaient énormément d'essence des raffineries de l'*Imperial Oil Company*, de la *British-American Oil Company*, de la *McCull-Fontenac* et de certaines compagnies de la vallée de la Turner. Les chemins de fer ont coté un tarif convenu

à la *McCull-Frontenac*, à la *Frontier*, à l'*Imperial Oil*, à la *North Star* ainsi qu'à un grand nombre des autres compagnies dont la production était transportée par camion. Pour bénéficier de ce tarif convenu il est spécifié très clairement que les compagnies qui en profitaient ne pouvaient expédier aucun de leurs produits autrement que par rail.

M. MACNICOL: Comment s'effectuaient alors les livraisons au grand nombre de villes et villages?

M. TAYLOR: C'est-à-dire, que ces compagnies ne pouvaient faire transporter leur production par camion jusqu'à leurs stations de distribution.

M. MACNICOL: Qui étaient desservies par les chemins de fer?

M. TAYLOR: Oui, c'est vrai.

M. MACNICOL: Mais elles pouvaient la faire transporter par camion jusque dans un grand nombre de petites localités?

M. TAYLOR: C'est exact.

Voici quelle était l'inégalité de traitement que comportait l'application des tarifs convenus. Les chemins de fer disent qu'elle n'existe pas, que toute compagnie qui raffine du pétrole au Canada peut demander ce tarif et si elle y a droit elle l'obtiendra. Cependant, les compagnies indépendantes qui raffinent le pétrole, comme la *Lion Oil*, l'*Arctic Oil*, la 99 et autres ne possédaient pas les installations d'emmagasinage le long des chemins de fer. Ainsi donc, elles n'ont pu profiter de ce tarif et il en est résulté que les compagnies importantes à cause du tarif réduit que les chemins de fer leur ont accordé étaient en mesure de forcer leurs concurrentes, les compagnies indépendantes susmentionnées, à abandonner les affaires. Par ce moyen les chemins de fer ont pu imposer leur concurrence, j'entends par là que le camionnage a dû renoncer au transport de l'essence en Alberta. Toutefois, les chemins de fer ont commis une erreur, ils ne se sont pas rendu compte que la science progressait sans cesse. Les autocamions ont été améliorés et leurs exploitants ont abandonné les camions avec réservoirs sur les carrosseries pour adopter les semi-remorques, etc., et de cette façon ils ont pu faire face à cette concurrence pour des distances de plus de cent milles. Le tarif convenu était si faible que la concurrence automobile ne pouvait y faire face pour des distances inférieures à cent milles. Cependant, dans l'ensemble les compagnies indépendantes précitées ont été forcées d'acquiescer à un taux plus élevé au gallon afin d'obtenir la livraison de leur produit sur de plus courtes distances. Tel a été l'effet de ce tarif.

M. MACNICOL: Je déduis de ce que vous venez de dire que les chemins de fer livrent le pétrole au moyen de wagons-citernes de 10,000 gallons. Quel en serait l'effet sur les trois compagnies importantes, dont vous avez parlé, qui raffinent le pétrole dans la région de Calgary, qui l'expédient, disons, de la vallée de la Turner à Red-Deer où il est emmagasiné dans les réservoirs à Red-Deer?

M. TAYLOR: C'est exact.

M. MACNICOL: Est-ce qu'on permettrait alors aux camions de s'y rendre et de transporter l'essence dans la campagne?

M. TAYLOR: Oui.

M. MACNICOL: On le leur permettrait?

M. TAYLOR: Oui.

M. MACNICOL: Les chemins de fer ne pourraient livrer dans la campagne le pétrole tiré des réservoirs?

M. TAYLOR: Non, les chemins de fer sont simplement des voituriers. Ils transportent le pétrole à partir des raffineries de pétrole et leur rôle cesse. Le produit devient la propriété de la compagnie raffineuse qui le répartit de nouveau comme elle le juge à propos, par camion, naturellement.

M. MACNICOL: Est-ce que le cultivateur qui se trouve, disons, à dix, vingt ou trente milles de Red-Deer, ou encore les marchands dans les petits villages dans un rayon de vingt-cinq milles de cette ville, ne pourraient acheter leur essence moins cher du distributeur à Red-Deer que si elle était transportée entièrement par camion à partir de la vallée de la Turner?

M. TAYLOR: Non, monsieur, parce que la méthode de distribution à partir d'une station d'approvisionnement est plus coûteuse que la distribution directe par camion.

M. MACNICOL: Pourquoi?

M. TAYLOR: Il faut d'abord charger l'essence dans un wagon-citerne; il faut ensuite la transporter par rail.

M. MACNICOL: Disons jusqu'à Red-Deer.

M. TAYLOR: Oui, et puis la déverser dans des réservoirs et ensuite en remplir des barils ou des voitures-citernes. Ces dernières consistent en de petits réservoirs sur camions. L'essence est ensuite livrée aux cultivateurs. Tout cela comporte passablement de manutention. Si ma mémoire m'est fidèle, je crois que la Commission royale ayant siégé à Calgary a découvert que l'*Imperial Oil Company* avait soumis des chiffres faisant voir que ses frais de manutention se montent à 3.4 cents par gallon, à l'exclusion des frais de transport.

M. MACNICOL: A 3.4 cents par gallon pour quel trajet?

M. TAYLOR: Disons de Calgary à Red-Deer, c'est-à-dire pour les frais de manutention qui restent invariables, quelle que soit la distance. Il en est autrement des frais de transport. Les compagnies pétrolières indépendantes en remplissent des camions-citernes directement des raffineries qu'elles livrent parfois directement aux consommateurs. Dans d'autres cas le pétrole est apporté directement aux stations d'emmagasinage.

M. RICKARD: Les consommateurs obtiennent-ils le produit à meilleur compte de cette façon?

M. TAYLOR: C'est une question de concurrence. Certaines de ces compagnies indépendantes vendent meilleur marché que les grandes compagnies raffineuses de pétrole; c'est une explication.

M. MACNICOL: La concurrence et l'absence de commerce?

M. TAYLOR: Oui, c'est exact; l'*Imperial Oil Company* fixe le prix du pétrole au wagon-citerne. D'habitude ce prix n'est pas obligatoire. Il dépend de l'absence de concurrence, des frais d'exploitation, etc.

M. RICKARD: Votre association accorde-t-elle sa préférence au gros expéditeur, à celui qui expédie des centaines de milliers de tonnes?

M. PAPE: Vous voulez probablement dire les membres de notre association?

M. RICKARD: Oui, j'entends vos compagnies.

M. TAYLOR: Ma foi, je dirais que non, règle générale.

M. RICKARD: Tenez-vous-en à un sujet.

M. PAPE: Dans certaines provinces il n'y a aucune réglementation des tarifs. Il s'agit simplement d'effectuer une transaction et je ne crois pas que ce serait trop imaginer que de supposer qu'un homme qui aurait 100,000 tonnes de marchandises à expédier pourrait obtenir un tarif plus avantageux que celui qui n'en aurait que 100 livres; mais il n'en serait pas ainsi là où les tarifs sont réglementés. Certains de nos membres des provinces où les tarifs sont réglementés pourraient répondre à cette question mieux que moi; peut-être M. Buckman, qui est de la Colombie-Britannique, pourrait-il y répondre?

M. BUCKMAN: Quelle est la question?

M. RICKARD: Les compagnies faisant partie de votre association accordent-elles la préférence ou un tarif spécial pour de fortes consignations, tout comme

les chemins de fer? Ceux-ci peuvent dire à quelqu'un qu'ils veulent s'assurer tout son commerce moyennant un tarif spécial.

M. BUCKMAN: Il existe toujours un écart entre le prix pour un chargement de camion et celui pour un chargement inférieur.

M. RICKARD: Je le sais.

M. BUCKMAN: L'on peut présumer d'après les règlements qui existent en Colombie-Britannique qu'un expéditeur aurait un contrat avec un voiturier.

M. RICKARD: Selon un tarif déterminer entre eux?

M. MACNICOL: Est-ce que cet expéditeur ou ce voiturier ne pourrait accorder à deux ou trois acheteurs différents des tarifs différents pour expédition au même endroit?

M. BUCKMAN: Non, on ne le lui permet pas; il n'est pas censé accorder des tarifs comportant une inégalité de traitement.

M. MACNICOL: Pas en ce qui concerne les acheteurs?

M. CASTLEDEN: Existe-t-il un organisme de réglementation gouvernemental en Colombie-Britannique?

M. BUCKMAN: Oui.

M. CASTLEDEN: N'établit-il pas les tarifs?

M. BUCKMAN: Oui, il en a le pouvoir, mais la Commission des services publics a pris pour ligne de conduite que lorsque certaines circonstances rendent nécessaire la production des tarifs par les voituriers, le public doit pouvoir en prendre connaissance. La Commission précitée les surveille afin de maintenir des conditions économiques assez saines dans l'industrie et aussi de protéger l'intérêt public.

M. CASTLEDEN: Si une personne en vient à une entente spéciale avec quelqu'un avec qui elle fait affaires, ce doit être avec la permission de cette Commission.

M. PURDY: Les tarifs dans les provinces où ils sont réglementés sont-ils plus élevés ou plus bas que dans celles où ils ne le sont pas?

M. BUCKMAN: Les tarifs dans les provinces où ils sont réglementés sont-ils supérieurs ou inférieurs à ceux des provinces où ils ne le sont pas? Je ne crois pas être assez bien renseigné pour vous répondre, car je demeure en Colombie-Britannique où ils sont réglementés. Je ne connais pas ceux des autres provinces.

M. PURDY: Je me suis demandé si sans cette réglementation il existerait une concurrence acharnée?

M. BUCKMAN: Je pourrais vous répondre seulement en étudiant les tarifs de transport en général. Ils sont basés sur le mode d'expédition, le produit expédié, les besoins du public dans différentes régions, les tarifs devant s'appliquer dans différentes provinces. Les tarifs varieraient avec les provinces, même s'ils y étaient réglementés; tout comme les tarifs ferroviaires varient dans différentes provinces.

M. MACNICOL: Puis-je demander à M. Pape, si les chiffres donnés, par le déprérepresentant de l'Alberta, relativement à l'emploi dans sa province, sont compris dans ses chiffres à la page 8 de votre mémoire?

M. PAPE: Oui, ils y sont compris.

M. MACNICOL: A propos de ces chiffres, surtout celui de 450,000, qui y est compris, il est indiqué que le camionnage emploie tout près de 450,000 personnes, soit près de trois fois plus que tout le personnel de tous les chemins de fer canadiens.

M. PAPE: Ce chiffre a trait à tout le camionnage au Canada; il comprend l'exploitation des auto-camions.

M. MACNICOL: Comprend-il les employés des fabriques de camions?

M. PAPE: Non; ce chiffre embrasse les conducteurs de camions, ceux qui s'occupent de leur entretien, de leur entreposage, de leurs réparations, et le personnel de bureau.

M. MACNICOL: Avez-vous une idée du nombre d'hommes qui travaillent à la fabrication ou à l'assemblage des camions?

M. PAPE: Je ne tiendrais pas à hasarder une opinion là-dessus.

M. CASTLEDEN: Combien employez-vous d'hommes à peu près pour l'entretien de l'outillage, sur les 450,000? Quel pourcentage est employé?

M. PAPE: Nous avons ici quelqu'un du service de l'entretien. Colonel Caley, voudriez-vous répondre?

Le colonel CALEY: Je ne suis pas une autorité sur ce qui s'est passé au Canada depuis les deux dernières semaines, mais dans l'industrie le temps consacré à l'entretien s'établit en moyenne à environ 8 p. 100. J'imagine qu'il s'établirait maintenant au Canada et aux Etats-Unis à près de 10 ou 15 p. 100, vu le fait qu'on ne peut acheter de nouveaux camions et aussi que nous employons beaucoup de nos hommes préposés à l'entretien afin de remettre en état des pièces de rechange, de fabriquer et de refaire des pièces qui iraient ordinairement au rebut. Tout cela accroît ce personnel.

M. MACNICOL: Vous dites, à la page 14 de votre mémoire: "Il vous intéressera peut-être de savoir qu'une unité moyenne de tracteur-remorque", qu'est-ce que cela comprend, le moteur en avant et la longue remorque en arrière?

M. PAPE: C'est exact.

M. MACNICOL: Il y a une remorque ou plus?

M. PAPE: Une; en voici une photographie.

Le PRÉSIDENT: La voyez-vous, monsieur MacNicol?

M. MACNICOL: Oui, je l'ai vue. "On a versé l'an dernier pour une unité de transport tracteur-remorque de dimensions moyennes sur le trajet Toronto-Windsor, en taxe sur l'essence et droits de licence au gouvernement provincial, la somme de \$1,345, plus \$375 pour la taxe fédérale sur l'essence, soit un total de \$1,720"; c'est-à-dire qu'il a été versé en moyenne pour chacune de ces unités en taxes au gouvernement d'Ontario, et en taxes fédérales au gouvernement fédéral, \$1,720 par année.

M. PAPE: C'est exact, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Cent cinquante dollars par mois.

M. MACNICOL: Avez-vous la compilation de la totalité des taxes versées, disons, en Ontario, dans un an, par toutes les compagnies de transport, pour les items précités?

M. PAPE: Avons-nous cette donnée, monsieur Goodman?

M. GOODMAN: Celle que nous avons est basée sur les paiements pour tous les camions.

M. MACNICOL: Oui?

M. GOODMAN: Ce chiffre ne comprend pas que les camions de transport.

M. MACNICOL: Comprend-il les camions de ferme?

M. GOODMAN: Oui, vous avez raison, monsieur, ce chiffre comprend tous les camions. Le gouvernement provincial a reçu l'an dernier \$6,246,003 en droits de licences, dont il a été versé 52.7 p. 100 par les camions. Ces camions ont aussi versé \$8,400,000 pour taxe provinciale sur l'essence, soit 40 p. 100 de la totalité des recettes provinciales.

M. MACNICOL: Combien?

M. GOODMAN: Le gouvernement provincial a reçu l'an dernier \$6,246,003 en droits de licence, dont il a été versé 52.7 p. 100 par les camions. Ces camions

ont aussi versé \$8,400,000 pour la taxe provinciale sur l'essence, soit 40 p. 100 de la totalité des recettes provinciales.

M. RICKARD: Quel est le chiffre de la taxe sur l'essence en Ontario, la taxe provinciale?

M. MACNICOL: Quel pourcentage du chiffre susmentionné représente la taxe sur l'essence?

Le PRÉSIDENT: Quarante pour cent; à la page 14 du mémoire.

M. MACNICOL: Le camionnage a acquitté 52.7 p. 100 de tous les droits de licence en Ontario et il a payé 40 p. 100 de toutes les taxes sur l'essence en Ontario.

Le PRÉSIDENT: Cela figure à la page 14 du mémoire, monsieur MacNicol.

M. MACNICOL: J'ai maintenant les sommes. Une autre question. A la page 17, je crois, figurent les mots suivants dans votre citation du rapport publié par Son Honneur le juge Chevrier: "ont aidé à la décentralisation de l'industrie ainsi qu'à la fondation louable de petites villes prospères à bonne distance des grands centres". C'est là l'un des aperçus els plus sensés de tout le mémoire, le fait que le camionnage contribue en fait à ce que nous avons tous préconisé, l'édification de petites villes. Il assure aussi aux nouvelles industries qui y sont fondées le transport de leurs produits vers les grands centres. Sans mentionner de noms, les exploitants de ces gros camions de brasserie à London, qui sont superbes et très vastes et font le service entre London et Toronto, ces exploitants, dis-je, font-ils partie de votre association?

M. PAPE: Non.

M. MACNICOL: La taxe sur l'essence qu'ils paient est-elle compilée dans votre état?

M. GOODMAN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'ils essaient d'obtenir une réduction?

M. MACNICOL: N'avez-vous pas de chiffres sur ce que représente votre industrie pour les fabricants de pneus d'automobiles comme la compagnie Good-year et toutes les autres compagnies importantes?

M. PAPE: Vous voulez savoir combien nous achetons de pneus?

M. MACNICOL: Oui, je veux savoir la valeur des achats annuels de pneus; avez-vous des données là-dessus?

M. GOODMAN: En 1941, en Ontario, rien que les entreprises de camionnage, qui exploitaient environ 12,500 camions, ont acheté pour une valeur de quelque \$5,200,000 de pneus. Elles en achètent beaucoup plus maintenant que jadis, les pneus étant de moins longue durée.

Un DÉPUTÉ: Où se les procurent-elles?

M. MATTHEWS: Quel est le chiffre de la taxe sur l'essence en Ontario?

Le PRÉSIDENT: Huit cents par gallon.

M. CASTLEDEN: Votre association a-t-elle conclu une entente avec ses employés concernant le nombre d'heures quotidiennes pendant lesquelles les conducteurs de camions sont censés travailler, ainsi que pour le surtemps. Comment les salaires que vous payez se comparent-ils à ceux payés par les chemins de fer au personnel affecté à l'entretien et à la conduite du matériel roulant?

M. PAPE: L'association comme telle n'a pas conclu d'entente. Cependant, on trouve dans certaines des provinces une association générale ou syndicat des employés. Par exemple, en Colombie-Britannique il existe une association générale ou un syndicat d'employés et aussi en Ontario dans une certaine mesure. Je suppose que dans certaines des autres provinces les employés appartiennent tous ou presque tous à des syndicats. En réponse à la deuxième partie de votre question quant à la comparaison entre les échelles de salaires payées pour des

emplois similaires par les chemins de fer, je ne puis que vous dire qu'ils se comparent avantageusement à ceux payés pour les mêmes emplois par les chemins de fer. Naturellement je ne prétends pas que le conducteur de camion est rétribué autant que le mécanicien de locomotive, les emplois étant évidemment différents. Mais les manutentionneurs de marchandises, par exemple, reçoivent une rémunération comparable à celle de leurs confrères des chemins de fer.

M. CASTLEDEN: Le nombre d'heures qu'un employé peut travailler chaque jour est-il réglementé?

M. PAPE: Oui; les règlements adoptés par les provinces limitent le nombre d'heures pendant lesquelles les employés peuvent conduire.

M. CASTLEDEN: Dans quelles provinces vous faut-il acquitter des péages?

Le PRÉSIDENT: Vous entendez ceux des ponts de péage?

M. CASTLEDEN: Oui.

M. MACNICOL: Ces ponts se trouvent surtout dans le Québec, n'est-ce pas? On y trouve ces ponts, comme le pont Jacques-Cartier et le pont Victoria.

M. MARCHAND: Le péage a été supprimé il y a un an et demi pour les ponts appartenant à la province.

M. MACNICOL: On peut donc traverser de Vaudreuil à l'île Perrot sans payer de péage?

M. MARCHAND: Dans Québec il n'y a que deux ponts n'appartenant pas à la province, le pont Jacques-Cartier et le pont Victoria, propriété du Canadien-National. Ce sont encore des ponts de péage.

M. BUCKMAN: Il y a en Colombie-Britannique un pont qui exige un péage des camions qui se dirigent vers la région de Cariboo.

M. MACNICOL: J'ai six questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Très bien, allez-y, monsieur MacNicol.

M. MACNICOL: Vous parlez à la page 3 de votre mémoire, monsieur Pape, de l'enrôlement de l'un de vos conducteurs, membre de votre association; lors de son enrôlement quelqu'un lui a promis qu'il reprendrait sa place. Avez-vous une idée de celui qui lui a fait cette promesse étaient-ce des autorités militaires ou les gens pour qui il travaillait?

M. PAPE: Je dirais que son employeur lui a promis qu'il reprendrait son emploi.

Le PRÉSIDENT: Cela fait partie de la loi.

M. MACNICOL: Vous faites à la page 4 une assertion très juste concernant la forte demande qui se produira si l'on fabrique de nouveaux camions; avez-vous une idée du nombre probable de ceux qui pourraient être achetés? Vous dites qu'il s'est vendu environ 3,674 camions en 1943.

M. PAPE: Oui. Nous n'avons pas de chiffres que nous pourrions fournir au Comité quant au nombre de camions susceptibles d'être vendus dès qu'ils pourraient être fournis mais il est évident qu'il y a, qu'il doit y avoir actuellement en service un nombre énorme de camions qu'il faudra remplacer.

M. MACNICOL: Très bien. Mais avez-vous une idée du temps probable qu'il faudra aux fabricants de camions après la guerre pour réadapter leurs usines à la fabrication des camions. En avez-vous entendu parler?

M. PAPE: Je l'ignore; peut-être certains de ceux qui sont ici aimeraient-ils exprimer une opinion? J'ai entendu un fabricant dire qu'il s'écoulerait au moins un an avant qu'il puisse fabriquer de nouveaux camions.

M. MACNICOL: Vous voulez dire avant qu'il soit en mesure de les fabriquer rapidement?

M. MALE: Je diffère d'opinion. D'après des renseignements dont on m'a fait part, ces fabricants devraient être prêts à les produire au bout de trois mois, parce qu'ils se serviraient des anciens modèles et matrices; ils fabriqueraient exactement les mêmes camions qu'avant la guerre et qu'ils fabriquent en petit nombre actuellement.

M. MACNICOL: Pourvu qu'il n'y ait pas un nombre trop élevé d'hommes qui retireront l'assurance-chômage. Certaines personnes se font une idée très heureuse de l'effet de l'assurance-chômage après la guerre. Elles semblent croire que de 400,000 à 500,000 hommes resteront oisifs et subsisteront grâce à cette assurance, mais le surplus ou fonds de réserve de \$200,000,000 dans la caisse d'assurance-chômage n'assurerait pas leur subsistance très longtemps. A la page 5 de votre mémoire vous parlez du projet de conduire les camions dans les parcs nationaux. Est-ce que vous proposeriez de les diriger à travers le parc de Banff, puis de là à Jasper?

M. PAPE: Telle est notre suggestion; peut-être M. Taylor voudrait-il la commenter brièvement?

M. MACNICOL: Ainsi qu'à travers le parc Waterton, l'un des plus beaux au monde.

M. TAYLOR: Oui, c'est notre intention de faire passer nos camions par ces parcs.

M. MACNICOL: On vous permet d'y faire passer maintenant des camions chargés d'aliments, d'eaux gazeuses et de confiseries?

M. TAYLOR: Oui. Il y a actuellement un service direct de camionnage à travers le parc Waterton.

M. MACNICOL: A travers ce parc jusqu'à Banff?

M. TAYLOR: Non, par Lethbridge jusqu'à Waterton, ou par Pincher-Creek jusqu'à Waterton. Dans le parc national de Banff qui est traversé par la seule route qui relie cette partie de la province et la Colombie-Britannique la route est malheureusement interdite à la circulation d'entier parcours.

M. MACNICOL: L'on rencontre des chevreuils dans le parc?

M. TAYLOR: Vous voulez dire des antilopes?

M. MACNICOL: Et des ours?

M. TAYLOR: Il y a toutes sortes d'animaux. Néanmoins, les camions avaient coutume de traverser les parcs ou leur service était très encouragé, ainsi que de Golden à Calgary. Cependant le gouvernement fédéral a jugé à propos en 1939 d'édicter un décret à l'effet d'interdire le passage des camions dans le parc. C'était d'abord à cause de l'existence d'un tarif de transport, je ne suis pas certain de ces chiffres, mais je les crois assez exacts, de \$1.20 par quintal de Calgary à Golden, soit 163 milles, et d'un tarif pour la même distance, de Calgary à Ponoka, par camion et par rail, de 50 cents par quintal.

M. MACNICOL: Mais c'est là une route de montagne?

M. TAYLOR: Oui, le tarif dans les montagnes est plus élevé. Vu qu'il est interdit aux camions de traverser le parc, on leur permet de se rendre n'importe où dans le parc sans le traverser. Ce règlement avait pour but de faire disparaître ce transport de concurrence que les camions donnaient aux chemins de fer; je n'hésite aucunement à le dire.

M. MACNICOL: Est-ce qu'un camion ne peut se diriger de Banff à Jasper?

M. TAYLOR: Oui, mais il lui est interdit d'aller de Banff à Golden, qui est juste en dehors du parc. Il peut entrer dans le parc et aller n'importe où à l'intérieur, mais sans le traverser; telle est l'interdiction. Nous nous proposons de faire des recommandations afin que les habitants de ces endroits profitent du service des camions.

M. MACNICOL: Tous mes remerciements.

Le PRÉSIDENT: Avant de laisser ce sujet, monsieur Taylor, comment un chargement de camion venant de Calgary se rendrait-il à Vancouver?

M. TAYLOR: Il passerait par la passe du Nid-de-Corbeau et emprunterait le bac à Nelson et ainsi de suite. Il existe un règlement provincial concernant l'Alberta. Les deux provinces en sont venues à une entente à l'effet que les exploitants de camions d'Alberta peuvent livrer gratuitement un chargement de camion en Alberta à tous les six mois. Il y a des frais pour les autres chargements; je ne les connais pas.

M. MACNICOL: J'ai encore deux autres questions. Vous nous avez fait voir des vues de têtes de ligne; les vôtres sont-elles des têtes de ligne ordinaires? J'entends: est-ce que la compagnie Martin, la compagnie John Jones ou la compagnie Bill Smith, disons, pourraient se servir de la même tête de ligne, ou si ces têtes de ligne sont réservées à chaque compagnie distincte?

M. PAPE: Elles sont réservées à chaque compagnie distincte.

M. MACNICOL: De sorte que la compagnie Martin est obligée de conduire, supposons, un chargement de camion à la tête de ligne de la compagnie John Jones pour le réexpédier par son trajet; le ferait-elle?

M. PAPE: Certainement.

M. MACNICOL: Une autre question: j'ai été très intéressé par ce qu'a dit M. MacKinnon au sujet de l'"île". Les insulaires sont très fiers de leur île. Ce mot désigne simplement l'île du Prince-Edouard. Si quelqu'un désigne l'"île" par I. du P.-E. ils savent qu'il ne l'habite pas mais l'emploi du terme "l'île" indique qu'on en est originaire. Je suis des plus intéressés à ce qu'a dit M. MacKinnon. Les aménagements pour le transport entre l'île et la terre ferme sont rien moins, je n'aime pas à employer l'expressoin, qu'indignes du Canada. Je m'y suis rendu à plusieurs reprises en auto et il n'est jamais arrivé que j'aie fait le trajet sans avoir été furieux à l'arrivée et furieux au retour. Mon auto se faisait égratigner en entrant dans le bac transbordeur ainsi qu'en en sortant. On est à construire un autre bac transbordeur et je me demande si vous pourriez me dire si ce nouveau navire recevra du fret à une extrémité ou s'il s'agira encore de l'ancien modèle qui sera chargé à un bout seulement et auquel il faudra 15 minutes pour contourner le bassin?

M. MACKINNON: Je crois que ce sera à peu près le même modèle de bac transbordeur que celui qui a été perdu.

M. MACNICOL: Je vous suggère de réunir vos consignateurs de l'île pour qu'ils fassent les représentations les plus vigoureuses avant qu'il soit trop tard. Le nouveau bac est en construction. Il devrait être aménagé en vue de charger et décharger des camions, des autos et des wagons aux deux extrémités, de façon que la première voiture arrivée sur le navire puisse en sortir la première.

M. MACKINNON: J'ignore si vous avez traversé par le bac transbordeur Charlottetown ou non; on y entre et puis on en contourne l'arrière.

M. MACNICOL: Je m'y suis pris de cette façon, mais ce n'était pas satisfaisant; j'ai égratigné mon auto.

M. MACKINNON: Je veux aussi ajouter qu'on se propose de transporter le fret comme jadis.

M. MACNICOL: Si un wagon est chargé à Tormentine à bord de ce bac, il y entre par l'arrière, n'est-ce pas, et le train se dirige vers l'arrière du navire. Ainsi donc, lorsque ce wagon arrive à Borden, le bac transbordeur est obligé de reculer. Votre province devrait faire les représentations les plus vigoureuses en vue de faire améliorer cette situation. Je suis sûr que toute la députation appuierait des représentations émanant de votre île, d'abord, en vue de construire de grands bassins permanents à Tormentine et à Borden. Chaque fois que je

me rends là-bas, il me semble que ces bassins n'ont été construits que pour cinq ou dix ans et il ne paraît pas qu'on ait eu en vue le chargement et le déchargement rapides de ces navires.

M. MACKINNON: Monsieur le président, je veux déclarer que le petit service de bac transbordeur inauguré il y a quelques années a été mis en application sans l'intention de favoriser le va-et-vient des camions et des automobiles entre l'île et la terre ferme. On a fixé les tarifs afin de faciliter le transport par les auto-camions. Le tarif approximatif pour un camion de 4 tonnes a été fixé à environ \$7 pour le passage aller et retour. Le tarif du bac transbordeur du C.-N. est d'environ \$50 ou \$70 pour le même camion.

M. MACNICOL: Les tarifs sont très élevés.

M. MACKINNON: Le tarif est de peut-être dix fois plus fort à Borden qu'à l'autre endroit. L'unique difficulté est que l'autre bac est trop exigü.

M. MACNICOL: Supposons que je sois un marchand ou un producteur, habitant Moncton, que je charge un gros camion de cinq tonnes de mes produits, et que je les envoie à Tormentine. Je prendrais ensuite un autre chargement pour Summerside et j'irais dans un certain nombre de petites localités et puis à Charlottetown et je reviendrais de là au port d'attache du bac transbordeur—j'en ai oublié le nom—relié à Pictou, N.-E., pourrais-je faire cela?

M. MACKINNON: Oui.

M. MACNICOL: Par le petit navire?

M. MACKINNON: Il vous faudrait peut-être emprunter le bac transbordeur plus gros.

M. MACNICOL: Je suis sûr, monsieur le président, que le Comité va appuyer les représentations émanant de cette délégation en faveur d'un service de bac plus rapide et plus efficace entre la terre ferme et l'Île, et de celle-ci à la terre ferme par Borden ou jusqu'à Pictou.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, cette délégation compte M. J. A. Whitmore, secrétaire de la *Canadian Warehousemen's Association*. Je crois qu'il aimerait à faire un bref exposé à l'appui du mémoire présenté.

M. WHITMORE: Merci, monsieur le président et messieurs du Comité; j'apprécie l'occasion qui m'est fournie et ne serai pas long. La *Canadian Warehousemen's Association* représente l'industrie des entrepôts publics dans tout le Canada ainsi que les propriétaires et les usagers importants d'auto-camions. Nous approuvons de tout cœur le mémoire qui vient de vous être soumis. Nous nous préoccupons de l'entreposage, du transport et de la distribution du matériel de guerre, des denrées essentielles aux civils, des produits dont l'approvisionnement est restreint, des produits périssables, des denrées alimentaires et des articles de maison. Notre industrie dépend dans une grande mesure de l'exploitation actuelle et de l'expansion future du transport automobile et elle lui est liée intimement.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Des membres du Comité veulent-ils poser d'autres questions?

M. BERTRAND: Si l'on n'a plus de questions à poser, il y a une chose que je veux signaler au Comité. Je veux féliciter le président de l'association susmentionnée, M. Morley G. Pape, et ses collègues, de nous avoir fourni la version française de leur mémoire. C'est une chose que nous membres français du Comité apprécions certainement. Ces messieurs méritent nos félicitations et nos remerciements de ce chef.

M. MACNICOL: Je puis assurer à M. Pape, monsieur le président, que M. Bertrand est l'un de nos confrères francophones les plus compétents, non seulement du Comité, mais de la Chambre.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est très bien dit; adopté.

M. MATTHEWS: Je présume, monsieur le vice-président que nos délibérations sont terminées parce que le Comité se désintègre rapidement. Je veux d'abord exprimer la joie sincère que nous éprouvons tous de la nouvelle que vous nous avez apprise au début de la séance, je veux parler de l'amélioration de l'état de santé de notre très populaire président, M. Turgeon. J'ai appartenu à bon nombre de comités et je ne connais pas de président de comité qui soit tenu en plus haute estime par tous les membres du Comité que notre digne président. Je veux dire brièvement aux membres de cette délégation qui représentent toutes les provinces du Canada, combien nous apprécions leur présence ici et les compliments de la façon très compétente dont ils ont soumis leur mémoire. Ils ont certainement fait preuve de beaucoup d'habileté et pour ma part, les diverses représentations qui nous ont été communiquées m'ont apporté bien des renseignements précieux. La discussion de la matinée, conduite comme à l'ordinaire par notre bon ami, M. MacNicol, a révélé des faits qui ont très éclairci la question. Je ne sais pas ce que nous ferions au Comité sans M. MacNicol. La délégation a attiré l'attention du Comité sur l'un des problèmes les plus importants que devra affronter le Canada dans l'après-guerre; j'entend le grave problème du transport. Nous avons deux réseaux importants de transport aujourd'hui. Je suis d'avis que si nous les gardons ils joueront tous les deux un rôle important pour le Canada à l'avenir. Mais il m'appartient pas de dire aux membres de la délégation dans quelle mesure nous admettons ou reconnaissons ce qu'ils ont dit. Cependant, je suis sûr de pouvoir dire que lors de la rédaction du rapport dénitif leur mémoire sera reçu très favorablement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Puis-je vous exprimer à vous, monsieur Pape, et par votre entremise aux autres membres de votre délégation, la reconnaissance sincère du Comité pour votre exposé très habile d'aujourd'hui. Vu que vous êtes venus, messieurs, de toutes les parties du Canada, et que vous avez pu remarquer que les rangs du Comité étaient clairsemés, puis-je vous faire encore remarquer que la Chambre siège. Le Comité siège maintenant depuis près de trois ans et il a coutume de faire imprimer environ mille exemplaires de tous les mémoires qui lui sont soumis. Il sera imprimé mille exemplaires de votre mémoire pour le faire circuler par tout le Canada. Le Comité a fait rapport de temps à autre à la Chambre des communes, et le Comité au complet étudiera avant la fin de la session le mémoire que vous nous avez soumis cet après-midi. Il sera examiné attentivement et fera l'objet d'un rapport.

Je veux citer deux ou trois passages du rapport soumis par le Comité le 26 janvier de cette année à la Chambre des communes.

Afin de bien accomplir ce travail et de le terminer le plus tôt possible, et pour qu'un relevé complet des besoins de notre population en fait de logements—à la campagne et en ville—soit achevé au moment où cessera notre effort concentré de production militaire, nous recommandons au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires—et préféralement d'établir un organisme soumis à la responsabilité ministérielle—pour assurer l'exécution de travaux comme ceux qu'envisage notre rapport.

Puis-je ajouter que dès la rédaction de ce rapport il a été établi un ministère de la Reconstruction et du rétablissement qui sera confié à un ministre.

Je passe ensuite à la page suivante et j'y trouve ceci:

Votre Comité estime que les gouvernements et l'industrie sont parfaitement en mesure de procurer des emplois à tous les Canadiens durant la période de transition du pied de guerre à celle de paix.

On trouve ce qui suit plus loin:

Après la guerre, la question du transport jouera un rôle beaucoup plus important qu'auparavant dans le développement économique.

C'est pourquoi, afin de corriger l'état de choses qui existe dans les provinces Maritimes, nous recommandons fortement au gouvernement de bien vouloir considérer certains projets d'amélioration relatifs aux moyens de transport. Ces moyens comprennent :

- (a) Des améliorations destinées à rendre les communications entre l'île du Prince-Edouard et le continent constantes, sûres et adéquates.
- (b) L'amélioration des facilités de transport à travers le détroit de Canso par la construction d'une chaussée ou de la manière jugée la plus satisfaisante en vue des besoins du trafic ainsi que de l'état de la glace, de la marée et du courant.
- (c) De nouveaux travaux d'aménagement et de rectification de la voie et construction d'une voie double sur la ligne des chemins de fer Nationaux du Canada entre Sydney et des points de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Votre Comité a entendu de nombreux témoignages et un certain nombre de discussions sur les transports au Canada. Nous ne sommes pas encore prêts à faire rapport sur plusieurs aspects de ce problème, tels que les différends entre les chemins de fer et les compagnies d'autobus et de camionnage qui font le transport des voyageurs et des marchandises, ainsi que la question des taux de transport des marchandises. Cette dernière est d'une importance capitale étant donné que de nombreux centres agricoles et une grande partie de nos industries secondaires sont à une grande distance de nos marchés domestiques et de notre littoral. Nous sommes prêts cependant à faire les recommandations concrètes suivantes :

1. Construction aussitôt que possible après la guerre d'une route permanente et ouverte en toute saison d'un bout à l'autre du Canada.
2. Construction de bonnes routes à différents points et dans toutes les provinces pour relier cette grande route transcanadienne au réseau des grandes routes des Etats-Unis et, dans le but d'attirer les touristes, construction de routes reliant la grande route transcanadienne et le réseau des routes américaines à tous les parcs nationaux et provinciaux.
3. Construction de bonnes routes à travers les provinces des Prairies pour relier la route transcanadienne à la route de l'Alaska, et une bonne route à travers les montagnes dans le nord de la Colombie-Britannique centrale pour relier la route de l'Alaska à la côte du Pacifique.
4. Construction de routes pour relier le nord de l'Alberta et le nord de la Colombie-Britannique aux champs pétrolifères de Fort-Norman et aux régions minières de l'Extrême Nord.
5. Reprises, après la guerre, des arrangements avec les provinces pour la construction de routes dans les régions minières, et adoption de nouvelles lois autorisant cette collaboration à s'exercer dans les régions où la construction de routes faciliterait la bonne utilisation de nos ressources naturelles.

J'ai cité ces passages afin de vous démontrer que nous avons étudié très attentivement certains des problèmes que vous nous avez esquissés aujourd'hui et avons déjà fait rapport à la Chambre en faveur de ces projets que vous estimez, je pense, être d'une importance considérable pour les industries que vous représentez.

Je puis dire, ainsi que M. Matthews, au nom du Comité, que les représentations figurant à votre mémoire feront l'objet d'une étude attentive et nous espérons pouvoir les insérer dans un rapport définitif à la Chambre des communes avant la fin de la session.

Je vous remercie de nouveau de votre présence ici aujourd'hui.

M. MACNICOL: Les représentants de la délégation recevront-ils des exemplaires des témoignages d'aujourd'hui?

Le VICE-PRÉSIDENT: Certainement. Nous pourrions soit les envoyer directement à MM. Pape ou Goodman, ou vous pourrez vous adresser directement à notre bon ami, M. Doyle, secrétaire du Comité, et recevoir ainsi les témoignages d'aujourd'hui.

A 5 h. 45 du soir le Comité s'ajourne *sine die*.

SESSION DE 1944

CHAMBRE DES COMMUNES

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 13

SÉANCE DU MARDI 25 JUILLET 1944

TÉMOINS:

M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture;
M. C. G. Groff, secrétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

TÉMOIGNAGES

PROCÈS-VERBAL

Le 25 JUILLET 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 4 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Rickard, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson et Turgeon—15.

Le président se dit très sensible aux paroles élogieuses prononcées à son égard durant sa maladie et remercie le Comité pour les fleurs qui lui ont été envoyées.

Le président présente les délégués suivants de la Fédération canadienne de l'agriculture:

M. H. H. Hannam, président;

M. C. G. Groff, secrétaire.

M. Hannam est appelé et commence la lecture de son mémoire.

Sur la proposition de M. Castleden, le Comité s'ajourne à 4 h. 50 pour assister à un vote de la Chambre.

La séance est reprise à 5 h. 20 de l'après-midi, sous la présidence de M. McNiven, vice-président.

M. Hannam termine la présentation de son mémoire et est interrogé. Comme l'heure ne permet pas au Comité de terminer l'interrogatoire de M. Hannam, il est décidé de convoquer ce dernier à une autre réunion.

A 6 h. 35 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.

T. B. DOUGLE

Le secrétaire du Comité

sur proposition du Président

A 9 h. 30 de l'après-midi le Comité a adjourné pour se réunir de nouveau
il est décidé de convoquer ce dernier à une autre réunion

Après ne devant pas au Comité de terminer l'interrogatoire de M. HARRIS.
M. HARRIS termine la présentation de son mémoire et est interrogé. Comité
McNIVEN, vice-président

La séance est levée à 9 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M.
McNIVEN à un vote de la Chambre.

Sur la proposition de M. SHERIDAN le Comité a adjourné à 9 h. 30 pour
M. HARRIS est appelé et commence la lecture de son mémoire

M. C. C. CLOU, secrétaire

M. H. H. HARRIS, président

Présidents:

Le Président présente les délégués suivants de la Fédération canadienne de
chasseurs

Étant donné sa tâche et remercie le Comité pour les bons offices qui ont été

Le Président se fait lire quelques-uns des rapports émis par les membres et son

Black, Ross (Canada), Ross (Michigan), Sanderson et Tupper -
des, Macdonald, McDonald (Ontario), McMillan, Mitchell, Pugh, O'Brien,

Présents: MM. Vance, Bertrand (Québec), Black (Canada), Cawley

à 9 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. T. C. Tupper

Le Comité adjourné de la restauration et de rétablissement se réunira à

Le 30 janvier 1944

PROCES-VERBAL

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 25 JUILLET 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 4 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les membres du Comité, nous avons maintenant quorum et la séance est déclarée ouverte.

Avant de présenter M. Hannam et M. Groff, délégués de la Fédération canadienne de l'agriculture, puis-je vous offrir à tous, et particulièrement à votre vice-président, mes sincères remerciements pour les paroles très élogieuses qui ont été dites de temps à autre à mon égard durant mon absence, et aussi pour la délicate attention qui vous a inspiré de m'envoyer un beau bouquet de fleurs, où j'ai puisé, je ne crains pas de le dire, beaucoup de courage—si c'est là le mot exact—durant le temps que j'ai passé à l'hôpital. Je désire vous en exprimer toute ma satisfaction et je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui, alors que nous avons ici les délégués d'un organisme aussi important que la Fédération canadienne de l'agriculture, qui représente les intérêts agricoles du Canada. Nous entendons dire beaucoup de choses sur l'industrialisation future du Canada comme résultat de la guerre, mais je n'ai pas besoin de rappeler aux membres de ce Comité que pour une longue période, l'agriculture—et quand je dis agriculture j'embrasse toutes ses formes telles que la culture du blé, l'élevage des bestiaux, la culture mixte, la fructiculture et le reste—demeurera la base de notre économie, parce qu'elle soutient la vie de famille et que la vie familiale est le fondement de toute notre société.

Nous avons ici aujourd'hui M. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui est accompagné de M. C. G. Groff, secrétaire de la fédération. J'invite M. Hannam à prendre la parole.

M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, nous apprécions hautement cette occasion de paraître devant votre Comité, sachant qu'il vous est surtout très difficile de convoquer une réunion de ce temps-ci; et nous sommes heureux aussi que M. Turgeon, votre président, soit assez bien pour présider la séance. Nous représentons les cultivateurs organisés du Canada qui forment environ la moitié des agriculteurs du dominion. Je ne m'attarderai pas à parler de notre organisme, la Fédération canadienne de l'agriculture; mais si vous désirez plus tard quelques explications, nous serons naturellement très heureux de vous les fournir. Je vais d'abord lire le mémoire.

Nous croyons que le premier motif qui présidera à l'établissement du monde d'après-guerre sera la sécurité pour la masse du peuple. Dans le domaine de l'agriculture, cela veut dire la sécurité pour la famille rurale.

Et la sécurité de la famille rurale comprend l'assurance d'un revenu suffisant pour lui permettre un régime de vie comparable à celui des autres groupes de travailleurs qui rendent un service d'une valeur égale à notre société.

Les recommandations que nous faisons ici sont destinées à réaliser, ou du moins sont de nature à établir, une forme-plus permanente de stabilité et de sécurité pour les gens de la terre que tout ce qu'on a tenté de faire dans le passé.

Avant de passer aux recommandations, nous désirons donner des exemples d'instabilité et d'insécurité d'une part et, d'autre part, d'une stabilité et d'une sécurité relative. Il ne s'agit que d'illustrer les deux conditions, les deux termes et les deux conditions.

Un exemple frappant de l'instabilité de l'agriculture n'est rien d'autre que l'effondrement des prix des produits agricoles et des revenus des cultivateurs durant la crise de 1930 à 1940, tel que l'atteste l'indice des revenus en numéraire de la vente des denrées agricoles au Canada. Si nous prenons l'année 1926 comme année de base, l'indice des chiffres pour les années de 1926 à 1943 inclusivement se lit ainsi:

	Revenu (Millions \$)	Pourcentage de 1926
1926.....	957.6	100.0
1927.....	934.0	97.5
1928.....	1,063.8	100.0
1929.....	926.7	96.7
1930.....	632.1	66.0
1931.....	445.1	46.4
1932.....	383.5	40.0
1933.....	396.6	41.4
1934.....	485.3	50.6
1935.....	511.3	53.4
1936.....	578.3	60.0
1937.....	645.7	67.4
1938.....	664.3	69.3
1939.....	722.3	74.4
1940.....	765.8	80.0
1941.....	914.0	95.4
1942.....	1,114.9	116.4
1943.....	1,396.6	145.8

M. Castleden:

D. Me permettriez-vous de poser une question immédiatement?—R. Oui.

D. Voulez-vous nous donner les chiffres comparatifs du nombre de gens qui s'occupent d'agriculture au Canada? Nous avons là seulement le revenu global des agriculteurs; pourriez-vous nous donner leur nombre afin que nous ayons une idée du revenu par famille?—R. Je regrette, mais je n'ai pas ces chiffres avec moi. Je suis dire cependant qu'ils n'apporteraient pas grand changement.

M. BERTRAND: Je suppose que ce serait le même pourcentage relatif.

M. CASTLEDEN: Le pourcentage du revenu resterait tel qu'il était en 1943, mais s'il s'était produit une forte augmentation en diminution dans le nombre des agriculteurs, bien que le revenu ait pu être moindre s'il était réparti entre plus de gens, le revenu de la famille serait le même.

Le TÉMOIN: D'après le recensement de 1931 et le recensement de 1941, je ne pense pas que les chiffres de la population rurale aient assez évolué pour faire varier substantiellement la moyenne.

M. CASTLEDEN: Je vous remercie; cela nous permettra de mieux comprendre vos données.

Le TÉMOIN: Je crois que cela est vrai.

M. CASTLEDEN: Oui, je le crois.

Le TÉMOIN: Dans la Saskatchewan, l'indice a baissé de 110.4 en 1928 à 24.3 en 1931, c'est-à-dire de 86 points durant une période de trois ans. Quant aux prix des produits, le prix moyen annuel pour les porcs à bacon, par cent livres, poids vif, était de \$12.32 à Toronto en 1930. En 1932 le prix était tombé

à \$4.66, soit une baisse de \$7.66 par cent livres, ou 62 p. 100, dans la courte période de deux ans. Je pourrais ajouter que ce sont là les chiffres moyens du bureau de la Statistique pour l'année.

M. McDONALD (*Pontiac*): Parlez-vous en ce moment de la Saskatchewan?

Le TÉMOIN: Non, de tout le Canada.

M. RICKARD: Vraiment ils étaient plus bas que cela, plus bas que cette moyenne sur le marché de Toronto.

Le TÉMOIN: Vous avez là les chiffres officiels pour la Saskatchewan.

M. RICKARD: Oh! la Saskatchewan.

Le TÉMOIN: Dans cette seule phrase. Après avoir donné l'indice des chiffres pour tout le Canada, nous disons une phrase de ceux de la Saskatchewan, puis nous donnons le prix des porcs comme exemple du prix des produits.

M. RICKARD: Voilà pour Toronto, dites-vous?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CASTLEDEN: Puis vous donnez le prix des produits pour tout le Canada.

Le TÉMOIN: Pour tout le Canada. Les prix reçus par les producteurs pour certaines denrées agricoles principales depuis quelques années fournissent un exemple assez frappant de stabilité dans l'agriculture. (Voilà l'autre tableau, le tableau de la stabilité.)

Les contrats d'exportation conclus relativement au bacon, aux œufs, au fromage et, plus récemment, au bœuf, ont virtuellement établi un plancher pour ces produits sur le marché domestique, de sorte que les producteurs de ces denrées jouissent d'une stabilité qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Quand ces contrats sont conclus pour une année ou deux à l'avance, comme c'est le cas pour la bacon et le bœuf, il en résulte de meilleures garanties de stabilité, et cette assurance vaut pour l'avenir.

Un exemple suffira à illustrer ce point. Voici ce qui s'est produit dans l'industrie du porc depuis deux ans. Au cours de 1942, le prix mensuel moyen par cent livres du porc préparé B1, à Toronto, a varié entre un prix inférieur de \$15.19 et un maximum de \$16.63 (différence \$1.44). Au cours de 1943, la moyenne mensuelle du prix du porc B1 à Toronto a varié d'un minimum de \$16.73 à un prix supérieur de \$17.16, différence de 43 cents seulement. Durant les trois premiers mois de 1944, la moyenne mensuelle du prix du porc B1 à Toronto n'a pas varié du tout, demeurant à \$17.15 pour les trois mois.

En outre, du point de vue de la stabilité, un relevé du volume des ventes rend cet aperçu encore plus intéressant que les chiffres mêmes ne semblent l'indiquer. Exemple:

Moyenne mensuelle des bêtes inspectées à l'abattage. Il s'agit des abattoirs inspectés.

	1942.....	516,400
	1943.....	598,000
Janvier,	1944.....	901,665
Février,	1944.....	894,297
Mars,	1944.....	1,025,654

A noter que, durant les trois premiers mois de cette année, alors qu'il n'y avait aucune fluctuation dans les prix, les ventes ont atteint un volume sans précédent. Volume inattendu, car personne au Canada n'avait prévu un écoulement aussi rapide du porc. Cela constitue ce que nous croyons être un exemple remarquable du soutien efficace et de la stabilisation efficace des prix.

Sur la proposition de M. Castleden, le Comité s'ajourne à 4 h. 50 de l'après-midi pour assister à un vote de la Chambre.

La séance est reprise à 5 h. 20 de l'après-midi, sous la présidence du vice-président M. D. A. McNiven.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. Quand la cloche annonçant le vote a sonné, M. Hannam venait de commencer son exposé, alors nous lui demanderons de continuer. Je crois que vous étiez rendu vers le milieu de la troisième page, monsieur Hannam?

Le TÉMOIN: A vrai dire j'avais terminé la première partie du mémoire et je commençais justement à exposer les recommandations.

Tandis que les conditions du marché extérieur et le niveau du pouvoir d'achat du peuple canadien ont varié grandement durant les deux périodes mentionnées, notre but en nous servant de ces deux exemples était uniquement de tracer, sans tenir compte des causes et des circonstances en jeu, d'une part un tableau de l'instabilité et de l'autre un tableau de la stabilité.

Sans essayer de présenter un programme agricole complet, nous nous bornerons dans notre exposé à un nombre relativement peu élevé de recommandations que nous considérons comme étant fondamentales à la restauration agricole d'après-guerre.

1. Le cœur même de tout programme de restauration pour l'agriculture doit être constitué de mesures soigneusement étudiées, destinées non seulement à stabiliser les prix des denrées agricoles, mais aussi à appuyer le niveau général des prix de ferme et à le maintenir dans une bonne proportion relativement aux autres niveaux des prix et aux autres éléments de notre économie nationale.

Nous ne pouvons pas trop insister sur la grande importance du fait que l'application de la science moderne aux travaux de la ferme a apporté avec elle, non pas une ère d'abondance comme cela aurait pu être le cas, mais une période prolongée où la production augmentait sans cesse au delà de la demande efficace et que, à cause de l'instabilité des prix et des marchés, il en est résulté l'appauvrissement de la classe agricole.

Jamais plus ne devrions-nous laisser les prix fluctuer à leur gré; nous ne devons pas les laisser trop varier selon la saison; nous ne devons pas les laisser ruiner les producteurs de certaines denrées à cause d'un encombrement temporaire du marché; nous ne devons pas laisser un léger surplus d'exportation sur le marché mondial fixer le prix de la masse du produit sur le marché domestique à un niveau non économique; nous ne devons pas vendre nos produits d'exportation à un prix tellement bas sur le marché mondial que nous causerons la ruine des agriculteurs du pays et des confrères agriculteurs des autres pays agricoles.

Les revenus des agriculteurs pour de longues périodes, avec quelques exceptions surtout durant les années de guerre, sont demeurés à un niveau trop bas relativement aux salaires des travailleurs dans l'industrie et au rendement sur le capital. C'est pourquoi notre économie est devenue mal balancée, la part des agriculteurs du revenu national étant trop basse et évidemment injuste. C'est sir Josiah Stamp qui a dit que "durant plus de 100 ans les consommateurs ont payé moins que le coût de la production pour la nourriture qu'ils ont mangée". Il nous faut trouver des moyens pour corriger cette condition d'une économie mal conçue afin de relever ceux qui s'occupent d'agriculture au même niveau économique que les autres principaux groupes de la nation. Tant que ce principe ne sera pas accepté, savoir que les agriculteurs ont droit à une juste valeur d'échange pour les produits de la ferme avec les produits et les services des autres groupes, il ne pourra y avoir d'avenir assuré pour l'agriculture.

(On prévoit que le projet de loi du gouvernement pour établir un plancher des prix aidera grandement au soutien efficace des prix et à la stabilisation. Puisqu'il semble probable que la loi sera présentée avant cet exposé, nous nous abstenons de donner de plus amples détails sur le sujet.)

Nous croyions qu'elle surviendrait au même temps que les autres lois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Elle a été présentée aujourd'hui.

Le TÉMOIN: La résolution?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, la résolution et la première lecture de la loi.

Le TÉMOIN: 2. En même temps qu'un meilleur contrôle des prix, nous croyons qu'il faudrait un meilleur contrôle des produits sur le marché. Les meilleurs projets de stabilisation des prix et du revenu agricoles auront peu ou point d'effet à moins d'être accompagnés d'une méthode de vente plus réglée et plus efficace. Là où le contrôle du produit est essentiel soit pour accomplir un bon travail de vente, soit pour rendre possible un plancher des prix ou la stabilisation des prix, nous croyons qu'il faudrait adopter les règlements de vente qui conviendraient.

Dans notre programme du temps de guerre, la Commission canadienne du blé constitue un bon exemple d'une méthode qu'il serait peut-être opportun d'employer pour la vente de certains produits. La loi dite "Apple Marketing Act" de la Nouvelle-Ecosse, opérant d'après la Loi des mesures de guerre, et les commissions de vente de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, opérant d'après les lois provinciales de vente sont des exemples d'une autre méthode également fructueuse et dont on pourrait se servir avec avantage dans les années d'après-guerre.

Nous croyons que ces deux méthodes devraient être disponibles pour que les producteurs en cause puissent avec la collaboration du gouvernement, choisir celle qui sera le plus appropriée pour la vente de leur produit particulier dans les conditions qui existeront alors.

Le principal avantage du genre de loi de vente décrit dans ce dernier exemple vient du fait que les commissions administratives sont élues d'une façon démocratique par les producteurs eux-mêmes. C'est la meilleure manière de s'assurer leur entière collaboration, parce qu'alors ils s'imposent à eux-mêmes les règlements nécessaires.

Du point de vue du gouvernement, des producteurs et de notre démocratie en général, une commission de vente de l'Etat réussira d'autant mieux que les dispositions nécessaires seront prises pour permettre aux producteurs de prendre le plus de part possible à l'élaboration du programme et à l'administration des projets adoptés.

3. Les méthodes régissant les marchés mondiaux et le commerce international seront plus que jamais, à notre sens, un facteur essentiel à la sécurité de l'agriculture au Canada.

Nous ne pouvons oublier le fait que l'agriculture canadienne s'est développée sur une base d'exportation et que normalement les produits d'un acre sur trois de nos terres cultivées prennent le chemin de l'étranger. Et puisqu'il faut que le commerce soit réciproque, le Canada doit être prêt à acheter les produits des pays qui fournissent des débouchés stables à nos denrées agricoles d'exportation. Ce sera au détriment de l'agriculture, à moins que notre programme d'exportation et d'importation ne soit organisé en conséquence.

A la Conférence des Nations unies sur l'alimentation et l'agriculture tenue à Hot Springs, Virginia, il y a un an, les délégués de 44 nations représentant les trois quarts des pays du monde ont déclaré unanimement qu'il fallait travailler de concert à la production et la distribution des denrées alimentaires du monde, afin de pouvoir fournir à toute la famille humaine de la nourriture en quantité suffisante. Cela comprend sûrement le transport ordonné des denrées comestibles vers les marchés mondiaux d'après des ententes internationales.

Conformément à ce programme, nous croyons que notre dominion devrait être le premier à conclure des accords internationaux pour l'échange des vivres et à établir les rouages administratifs nécessaires pour mener à bien les autres projets de collaboration internationale.

4. Des ententes internationales pour la vente des produits d'exportation ainsi qu'une connaissance exacte des besoins domestiques placeront nos producteurs dans la position avantageuse de pouvoir produire pour un marché connu.

Tel n'était pas le cas dans le passé.

Etant donné un marché connu et la certitude de prix rémunérateurs, les cultivateurs canadiens devront établir un programme de production pour faire face aux exigences de ce marché. Cela sousentend peut-être certaines mesures directes ou indirectes de contrôle de la production, mais nous croyons sincèrement qu'un programme de stabilisation ne peut ni être entièrement efficace ni donner de bons résultats permanents sans une certaine mesure de contrôle ayant pour but d'orienter la production dans le sens voulu.

On pense, trop généralement, que les contrôles sont d'un caractère purement restrictif. Nous ne sommes pas de cet avis parce que nous croyons possible d'établir un développement contrôlé qui serait bien plus au bénéfice de tous les intéressés que la confusion résultant quelquefois dans le passé d'une abondance désordonnée. Cela ne comprend pas nécessairement un programme de contrôle très étendu qui réglerait la culture de chaque produit et qui enrégimenterait chaque producteur. Les contingentements généraux des ventes fourniront probablement toutes les indications nécessaires à la production. Nous sommes en faveur d'un minimum de contrôle et d'un maximum de décentralisation administrative. Il y a moins de danger de tomber dans la bureaucratie et moins de danger de soulever l'opposition des producteurs quand les règlements sont formulés et appliqués par des représentants démocratiquement choisis parmi eux.

5. Nous félicitons votre comité de sa recommandation à l'effet "que toute l'aide possible soit donnée au mouvement coopératif, aux consommateurs aussi bien qu'aux producteurs".

Puisque l'espoir d'un ordre mondial de paix reposera sur une plus grande coopération entre les nations et les peuples, l'idée coopérative devra devenir la note dominante dans les années à venir. S'il n'en est pas ainsi, nous chercherons peut-être en vain un meilleur ordre mondial.

Nous considérons le mouvement coopératif comme l'essence même de la démocratie et nous croyons qu'il faudrait favoriser de toutes manières le développement des coopératives, non seulement de distribution, mais aussi de fabrication, de manufacture, de facilités de crédit et de services collectifs.

Au Canada nous avons besoin d'une loi fédérale de coopération, et notre dominion devrait faire ce qui a été adopté à l'unanimité à la Conférence des Nations unies sur l'alimentation et l'agriculture l'année dernière, alors que cette conférence recommandait que:

Chaque nation examine ses lois, ses règlements et ses institutions pour s'assurer s'il n'existe pas des obstacles dans les lois ou les institutions au développement des coopératives, afin d'y apporter les changements désirables.

6. Surtout, durant les années d'après-guerre, nous devons faciliter aux jeunes cultivateurs l'établissement sur les fermes sans qu'ils aient à lutter toute leur vie contre le fardeau écrasant des dettes. En plus de rendre l'agriculture plus rémunératrice, il existe un besoin pressant de meilleures facilités de crédit. A l'heure actuelle les facilités de crédit aux agriculteurs sont insuffisantes. Une mesure pratique qui pourrait être adoptée immédiatement serait d'amender le programme de la Commission fédérale des prêts agricoles.

Cette Commission devrait pouvoir fournir:

(a) Un plus fort pourcentage du capital requis pour l'achat des propriétés agricoles;

Actuellement elle ne peut faire une avance de plus de 50 p. 100.

(b) Une augmentation du montant maximum qui peut être prêté pour l'achat du bétail et de l'outillage, le paiement des intérêts n'étant exigé que durant les deux premières années;

(c) Un taux d'intérêt plus bas sur les deux genres de prêts.

A l'heure actuelle la commission peut prêter un maximum de \$1,000 pour le bétail et l'outillage, et c'est là une hypothèque sur biens meubles.

Au surplus, nous recommandons fortement que toute la question du crédit aux cultivateurs et des coopératives soit étudiée en vue de développer des services de crédit qui s'adapteraient mieux à la nature et aux besoins de l'agriculture.

7. Puisque la terre est à la base de toute la production alimentaire, elle est notre plus précieuse possession nationale. La sécurité, non seulement de ceux qui travaillent la terre, mais de tout le peuple, dépend des soins qu'elle reçoit et de l'usage judicieux qui en est fait. Un programme de sécurité agricole pour les années d'après-guerre doit donc comprendre, de toute nécessité, un programme à long terme de conservation du sol.

Un tel programme prendra sa juste place dans notre économie nationale quand tout le monde comprendra que l'argent dépensé pour la protection du sol ne doit pas être considéré comme un subside aux cultivateurs mais comme un placement national pour les générations présentes et futures.

En terminant notre exposé, nous ne pouvons mieux faire que de vous citer une déclaration du professeur J. A. Scott-Watson, autrefois d'Oxford, et plus récemment attaché agricole de l'Ambassade britannique à Washington et du bureau du Haut-Commissaire britannique à Ottawa; cette déclaration a été faite à l'Université d'Oxford avant l'arrivée au Canada du professeur qui disait:

Le but principal de notre politique agricole doit certainement être, d'abord, de conserver dans un état de fertilité et de productivité tout le sol que nous désirons cultiver et, ensuite, d'assurer un gagne-pain honorable à toute la classe rurale à laquelle nous demandons de bien cultiver la terre. Tous les autres buts sont secondaires.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Hannam.

Maintenant, messieurs, y a-t-il des questions que vous désirez poser au sujet du mémoire qui vient d'être présenté avec tant de compétence. Pendant que vous préparez vos questions, puis-je vous demander monsieur Hannam, quel taux d'intérêt vous proposeriez pour les prêts agricoles? Vous dites: "Un taux d'intérêt plus bas sur les deux genres de prêts." Le taux courant est maintenant de 5 pour cent.

Le TÉMOIN: Le taux courant est maintenant de 5 pour cent. Nous avons discuté l'opportunité de recommander un taux d'intérêt. Notre fédération a étudié sérieusement la question, mais les conditions varient tellement qu'il ne semble pas facile pour nous de donner un taux d'intérêt assez bas, mettons 3 pour cent. Quelques-uns de nos organismes agricoles l'ont fait. La Commission de développement de l'Ontario a fait des prêts agricoles à 4 pour cent.

M. BERTRAND: Mais fonctionne-t-elle?

Le TÉMOIN: Non, elle ne fait plus de prêts.

M. BERTRAND: Elle ne fait pas de financement; ce n'est qu'une mise au point des emprunts.

M. McDONALD (*Pontiac*): Elle ne fonctionne pas en tant que commission de prêts?

Le TÉMOIN: Elle n'accepte pas de faire de nouveaux prêts.

M. RICKARD: Vous ne recommanderiez pas leurs méthodes?

Le TÉMOIN: Je dirais plutôt que l'état de leurs affaires est dû à la condition de l'agriculture plus qu'au fonctionnement de la Commission des prêts agricoles. Nous ne pouvons pas critiquer la Commission des prêts agricoles de l'Ontario parce qu'elle a perdu beaucoup d'argent. Je ne crois pas que cela dépende du fonctionnement de la commission, mais bien de l'état de l'agriculture durant la période où elle a fonctionné.

M. McDONALD (*Pontiac*): Je ne serais peut-être pas du même avis que vous si je parlais du Québec où la commission fonctionne depuis quelques années. J'ai donné les chiffres ici, l'année dernière, je crois; et, de mémoire, je pense qu'il n'y avait que 30 cas d'arrérages dans toute l'affaire, et que la commission de prêts a commencé de fonctionner en 1939. Je ne voudrais pas vous induire en erreur là-dessus, puisque ces conditions ne s'appliquent qu'au Québec; et aussi je parle de mémoire—les chiffres sont à ma chambre—mais je pense que le taux d'intérêt dans Québec est d'environ 3 pour cent, plus 2½ pour cent pour fonds d'amortissement. Le cultivateur qui obtient un prêt paye 5½ pour cent, mais 2½ pour cent va au fonds d'amortissement et, pour ne parler que de mémoire, je dirais que le taux d'intérêt est au-dessus de 3 pour cent, mais que le gouvernement en contribue une partie; le cultivateur paye 3 pour cent.

M. CASTLEDEN: Pourriez-vous nous donner le montant des prêts?

M. McDONALD (*Pontiac*): Tout cela est à mon bureau.

M. CASTLEDEN: Comment se comparent ces chiffres avec l'Ontario?

M. McDONALD (*Pontiac*): La commission des prêts du Québec fonctionne seulement depuis 1939 ou 1940; elle a été établie avant l'administration Duplessis. Si ma mémoire est fidèle, il me semble que le chiffre était d'environ \$20,000,000 à \$30,000,000.

M. CASTLEDEN: Quel est le chiffre en Ontario?

M. BERTRAND: La commission s'est retirée des affaires depuis 1934.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce que nous laisserons tout simplement M. Hannam continuer?

Le TÉMOIN: Il me semble que ma déclaration de tout à l'heure s'applique ici; c'est que la commission des prêts a fonctionné durant les années de dépression; et je tiens aussi à mentionner, que si, en matière de prêts, on adopte une attitude de prudence, la commission des prêts fera bien meilleure figure, mais la situation aura empiré du point de vue des cultivateurs qui ont besoin de ces prêts. Aujourd'hui un jeune cultivateur ne peut pas s'établir en empruntant de la Commission fédérale des prêts agricoles. Je ne pense pas avoir besoin de donner de détails à ce sujet.

M. McDONALD (*Pontiac*): Je suis de votre avis là-dessus, et c'est la raison pour laquelle une commission locale a été établie dans la province de Québec.

Le TÉMOIN: Si l'agriculture doit devenir relativement prospère, être placée sur une base solide et saine, et devenir aussi rémunératrice que les autres industries, les cultivateurs payeront un taux d'intérêt plus élevé sans se faire tirer l'oreille; mais si nous instituons pour le présent et l'avenir un régime de bas prix à l'égard des denrées alimentaires, en vertu duquel l'agriculture aurait charge de nourrir à bon marché notre peuple et celui des autres pays, et si les prix doivent être maintenus trop bas relativement aux autres prix, de sorte que le cultivateur ne puisse payer un taux d'intérêt trop élevé pour son revenu courant, alors l'agriculture ne pourra supporter un taux d'intérêt élevé et il lui faudra un taux d'intérêt plus bas. Par exemple, prenez le cultivateur auquel on demande de payer un intérêt de 5 ou 6 pour cent, mais dont le revenu courant ne suffit pas à payer plus de 2 pour cent: le taux d'intérêt plus élevé constituera alors une exploitation de sa vie familiale; il faudra qu'il prélève cet argent sur la subsistance de sa famille, parce qu'il ne peut l'obtenir ailleurs. C'est là une des causes de la baisse du niveau de vie des cultivateurs, et la raison qui explique l'épuisement du sol aussi bien que des ressources humaines de l'agriculture.

M. RICKARD: Ne pensez-vous pas que plusieurs des prêts consentis par la Commission des prêts agricoles de l'Ontario ont dévié de la méthode qui aurait dû être adoptée?

Le TÉMOIN: Si nous n'avions pas eu la dépression de 1930 à 1940, pensez-vous qu'ils auraient fait aussi piètre figure.

M. RICKARD: Pensez-vous que c'est une bonne chose pour le cultivateur lui-même?

Le TÉMOIN: Non, mais je pense vraiment que si nous voulons une agriculture saine, il faut que nous facilitions au jeune cultivateur ses débuts sur la terre, et cet établissement lui est rendu impossible aujourd'hui.

M. RICKARD: Je suis d'accord avec vous.

Le TÉMOIN: Et même s'il y a quelque risque pour l'Etat, nous devrions être prêts à courir ce risque.

M. RICKARD: Je me demandais si vous proposiez la Commission de prêts de l'Ontario comme un exemple?

M. MATTHEWS: Vous dites qu'un jeune cultivateur ne peut pas commencer sans un emprunt considérable; j'ai eu moi-même connaissance d'un certain nombre de jeunes agriculteurs qui ont commencé et qui ont payé tout le montant comptant. Ces jeunes gens ont pu remettre l'emprunt. Est-ce que nous ne discutons pas un peu trop l'idée de la nécessité des emprunts, des emprunts considérables; est-ce une bonne chose pour le pays?

Le TÉMOIN: Combien de temps s'est écoulé depuis les incidents que vous avez mentionnés, monsieur Matthews?

M. MATTHEWS: Moins de deux ans.

Le TÉMOIN: C'est différent. Je crois que les membres présents conviendront que le pourcentage est très faible aujourd'hui, des fils de cultivateurs qui achètent des terres et qui, depuis dix ou quinze ans, ont pu acquérir des terres, commencer à construire leur demeure et acheter leur outillage.

M. QUELCH: Sur quelle base pensez-vous qu'il faudrait stabiliser les prix agricoles? Quelle relation devraient-ils avoir? Si je me souviens bien, les cultivateurs de 1926 à 1929 constituaient 30 p. 100, soit le tiers, de la population et ils ne recevaient qu'un sixième du revenu; si bien qu'il faut retourner à la période de 1915 à 1919 pour que les cultivateurs constituent un tiers de la population et reçoivent un tiers du revenu. Quelle serait la base de la stabilisation que vous voudriez introduire?

Le TÉMOIN: Eh bien, il nous semble assez difficile de donner une réponse exacte à cette question. Sur la période de 1926 à 1929, l'une des meilleures de ce siècle, nous pourrions nous baser et, naturellement, le concept d'égalité tel que l'ont développé et appliqué les Etats-Unis veut que les prix fournissent le même pouvoir d'achat que durant la période de base. C'est là une manière de procéder; mais nous n'avons, au Canada, aucune définition de l'égalité; nous n'avons rien qui nous permette de formuler une définition officielle de l'égalité.

M. QUELCH: Les Etats-Unis se servent-ils de la période de 1909 à 1914? En ce temps-là, le prix de l'outillage agricole était presque la moitié de ce qu'il est aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Sous certains rapports cette période était l'une des plus normales; mais celle de 1926 à 1929 serait assez satisfaisante; nous ne sommes pas intransigeants sur ce point, et nous ne sommes pas intransigeants sur la manière de procéder.

M. CASTLEDEN: A ce sujet vous avez dit dans votre première recommandation: "Le cœur même de tout programme de restauration pour l'agriculture doit être constitué de mesures soigneusement étudiées, destinées non seulement à stabiliser les prix des denrées agricoles, mais aussi à appuyer le niveau général des prix de ferme et à le maintenir dans une bonne proportion relativement aux autres niveaux des prix et aux autres éléments de notre économie nationale." Vous pouvez, je le suppose, en établissant un contrôle des prix, garantir un

certain revenu au cultivateur; mais comment pouvez-vous contrôler le coût de sa production et le prix des autres articles qu'il lui faut acheter pour bien diriger son industrie agricole; vous n'avez aucun contrôle sur l'outillage agricole?

Le TÉMOIN: Nous ne l'avions pas en temps de paix; mais nous l'avons aujourd'hui: nous avons aujourd'hui le contrôle des prix.

M. QUELCH: D'un autre côté, si vous conservez l'égalité?

Le TÉMOIN: Je crois que nous aurons moins de difficulté à cet égard que précédemment, à cause du développement rapide du mouvement coopératif. Je pense qu'aujourd'hui nos cultivateurs font partie du mouvement coopératif sur une si vaste échelle qu'ils pourront assez bien s'occuper des prix.

M. CASTLEDEN: Ils ne sont pas cependant entrés dans le domaine de la production de l'outillage agricole.

Le TÉMOIN: Non, pas de l'outillage agricole; mais ils s'occupent de beaucoup d'articles agricoles. Ils constituent aujourd'hui un facteur important des marchés, et avant longtemps ils entreprendront la production des machines agricoles sur une plus grande échelle et avec un plan bien défini. Ils projettent d'y entrer après la guerre; le mouvement coopératif des cultivateurs des Etats-Unis et du Canada a en vue une entrée conjointe des deux groupes.

Le VICE-PRÉSIDENT: La production étant à la fois pour le Canada et les Etats-Unis?

Le TÉMOIN: Oui, ils ont déjà acheté deux ou trois usines et ils commenceront la production des diverses machines dans le pays où cela s'avérera le plus économique.

M. CASTLEDEN: Notre meilleur espoir est donc de fournir de l'aide au mouvement coopératif.

Le TÉMOIN: Je dirais que c'est là un de nos meilleurs espoirs.

M. BERTRAND: Est-ce vraiment un de nos meilleurs espoirs? Le problème ne vient-il pas d'un surplus agricoles; nous sommes alors obligés de vendre l'excédent de nos denrées aux autres pays du monde?

Le TÉMOIN: Oui, il faut vendre notre surplus.

M. BERTRAND: Notre principal problème n'est-il pas là. Notre principal problème spécifiquement?

Le TÉMOIN: Que voulez-vous dire par spécifiquement?

M. BERTRAND: Spécifiquement? Eh bien, parlons des porcs—vous avez mentionné les porcs et je parlerai des porcs—nous n'absorbons que le quart de la production. Les trois quarts doivent être vendus sur les marchés mondiaux, et nous ne pouvons vraiment pas fixer les prix pour ce qui est de cette production.

Le TÉMOIN: La proportion exportée actuellement est anormale.

M. BERTRAND: J'ai parlé des porcs simplement parce que vous les avez mentionnés à la première page.

M. QUELCH: Excepté pour le blé, nous permettions, avant la guerre, à moins de dix pour cent de la production agricole d'établir les prix pour l'autre 90 pour cent.

M. BERTRAND: Prenons le blé de l'Ouest, si vous voulez: c'est encore la même chose.

M. ROSS (*Middlesex*): Il s'agit du paragraphe 4.

M. BERTRAND: Voulez-vous dire qu'en vue de maintenir l'égalité des prix avec les autres articles dont l'achat est nécessaire aux cultivateurs, le pays devrait fournir, afin de couvrir la différence, des subsides que le cultivateur trouverait suffisants pour établir le revenu dont vous avez parlé et qui régleraient le cas de l'intérêt demandé aux jeunes cultivateurs, et le reste?

Le TÉMOIN: Nous préférerions que cela se fasse sans subsides.

M. BERTRAND: Ce n'est pas là que je veux en venir; dans quelles conditions, si les prix doivent être le facteur de base?

Le TÉMOIN: Vous parlez des prix d'exportation?

M. BERTRAND: C'est cela.

Le TÉMOIN: Je dirais oui. Je pense que c'est notre devoir, au Canada, de proportionner les revenus économiques de notre peuple d'une façon équitable.

M. RICKARD: Comme nous le faisons actuellement.

M. BERTRAND: Avez-vous jamais pensé à ce que cela veut dire?

Le TÉMOIN: Je veux dire que c'est faisable.

M. BERTRAND: Mais y avez-vous jamais pensé sérieusement?

Le TÉMOIN: Nous ne le faisons pas; nous parlons dans notre pays d'un régime de vie supérieur à celui de l'Europe, mais pour y atteindre, nous n'agissons qu'aux dépens de notre population rurale.

M. BERTRAND: Disons-nous à nos cultivateurs de réduire leur production, ou bien demanderons-nous que le pays fournisse aux cultivateurs des subsides pour la maintenir?

Le TÉMOIN: Qu'est-ce que c'est?

M. BERTRAND: Devrons-nous demander à notre population de fournir des subsides à la classe agricole de notre pays pour qu'elle continue de produire toujours davantage aux prix qui prévaudront au pays, ou bien demanderons-nous aux cultivateurs de réduire leur production?

Le TÉMOIN: Nous croyons, je l'ai dit, qu'il faudra contrôler davantage la production, soit directement soit indirectement, mais en tous cas assez pour répondre aux exigences de notre marché, tant domestique qu'étranger.

M. QUELCH: Vous insistez sur les ententes internationales?

Le TÉMOIN: Les ententes internationales, oui, je crois que nous avons répondu à cela dans notre mémoire.

M. BERTRAND: Mais croyez-vous que la classe agricole serait satisfaite de ce que vous proposez dans votre deuxième paragraphe?

Le TÉMOIN: Je le crois.

M. BERTRAND: J'en doute; j'en doute fort.

M. McDONALD (*Pontiac*): Cela soulève une autre question. Il me semble que si vous avez un marché établi—par exemple, je me souviens qu'à diverses occasions nous avons décidé d'envoyer notre bétail en Angleterre et, après avoir pris plusieurs années à établir certains services d'exportation et les avoir maintenus, on les abandonne à cause d'un meilleur marché ailleurs; finalement, nous essayons de rétablir ces services, et s'il est impossible d'y parvenir, comment pourrions-nous avoir des marchés stables en Europe? Il nous faut des débouchés permanents.

Le TÉMOIN: Il nous faut des débouchés permanents, d'accord.

M. McDONALD (*Pontiac*): Et si, par exemple, le marché de Londres est plus bas que le marché des Etats-Unis, nos cultivateurs veulent naturellement en profiter; ils envoient leurs produits aux Etats-Unis et, comme nous n'envoyons pas nos produits sur le marché britannique, nous ne pouvons pas nous attendre à le conserver?

Le TÉMOIN: C'est juste.

M. McDONALD (*Pontiac*): Avez-vous des idées sur cette question du contrôle des marchés du point de vue des débouchés permanents?

Le TÉMOIN: Oui; je crois que cela figure dans notre exposé, quand nous proposons nettement d'organiser la production pour la faire cadrer avec les marchés

établis, et de vendre nos surplus sur les marchés mondiaux par des ententes internationales; cette question a été abordée à la conférence de Hot Springs quand les pays agricoles ont accepté de travailler de concert pour approvisionner les marchés, et que les pays acheteurs ont également accepté de travailler ensemble.

M. BERTRAND: Mais il n'a pas du tout été question de discuter un régime de vie plus élevé à la conférence de Hot Springs?

M. QUELCH: Mais c'était là le but?

M. BERTRAND: Le but mondial, oui; mais pas pour chaque pays en particulier.

Le TÉMOIN: Que voulez-vous dire par là?

M. BERTRAND: Ce que je veux dire c'est que l'agriculture est évidemment dans une situation très difficile; il y a dans le monde 400 millions d'hommes qui produisent des denrées agricoles et qui se font concurrence entre eux.

Le TÉMOIN: Oui.

M. BERTRAND: Et il vous devient donc très difficile de vendre ces produits sur le marché mondial et de faire face à la concurrence mondiale, à moins que le pays où les denrées sont produites ne consente à fournir des subsides pour la différence des prix qui existe entre les pays consommateurs et les pays producteurs; et dans notre pays nous produisons en quantité tellement considérable que nous nous trouvons dans une situation difficile quand les associations agricoles viennent nous dire ce qu'elles croient qui devrait être fait, au lieu de nous assurer tout simplement que le commerce international se chargera des excédents.

M. RICKARD: Est-ce que vous n'avez pas là la réponse à la question de M. Castleden, au n° 1; subventionnez les coopératives; est-ce que les subsides ne fournissent pas la réponse?

Le TÉMOIN: Les subsides?

M. RICKARD: Oui, subventionner.

Le TÉMOIN: Subventionner quoi?

M. RICKARD: Afin de maintenir la stabilisation dont vous parlez ici.

Le TÉMOIN: Eh bien, je ne sais pas.

M. CASTLEDEN: Vous voulez dire fournir des subsides pour maintenir les prix agricoles au même niveau que la production?

M. RICKARD: Il faudra peut-être contrôler cela aussi; et en ce cas, le contrôle pourrait se faire dans les années à venir; comme le dit M. Hannam, subventionner les coopératives; mais à mon avis il faudra aussi des subsides.

M. QUELCH: M. Hannam appelle cela un prix stabilisé.

M. BERTRAND: Cela diffère beaucoup d'un prix stabilisé.

M. CASTLEDEN: Je ne sais pas si vous avez fini de parler des marchés extérieurs, mais j'aimerais bien savoir une chose: votre organisme a-t-il étudié la relation entre le prix de vente réel de chaque produit, soit au pays soit à l'étranger, et le bénéfice net qui en revient au cultivateur, au véritable producteur lui-même? Quel pourcentage du prix de vente revient au cultivateur lui-même? Quelle est la différence entre le coût de production et de distribution et le prix de vente de chaque produit sur les marchés mondiaux? Nous vendons notre blé sur les marchés britannique ou européen. En temps ordinaire nous vendons de la farine sur ce marché, ou du bœuf ou du jambon préparé, et nous avons parlé d'y expédier des bestiaux et des produits laitiers; quel pourcentage du prix réel de vente de chaque produit revient au cultivateur en temps ordinaire?

Le TÉMOIN: Eh bien, je ne sais pas si notre organisme peut dire que le prix est de tant ou qu'il devrait l'être; toutes nos sociétés agricoles au Canada ont sans doute constaté et noté le fait, généralement accepté je pense, que depuis vingt ans la proportion qui revient au cultivateur sur chaque dollar du consommateur a progressivement diminué. Je crois que les chiffres des économistes soutiendraient cet énoncé. Je crois que quelque chose dans le développement normal de nos méthodes commerciales modernes est à blâmer ici; nous en avons eu la preuve dans notre programme de guerre parce que, pour exercer nos contrôles, nous avons pris des mesures en vue de diminuer la marge de distribution, et nous y sommes parvenus dans bien des cas. Que de chevauchements de service que nous admettions il y a quelques années sont éliminées aujourd'hui! Je pense qu'il faudrait trouver le moyen de maintenir cette pratique en temps de paix.

M. CASTLEDEN: Pensez-vous que les coopératives sont appelées à jouer un rôle dans ce domaine?

Le TÉMOIN: Certainement, un rôle très important.

M. MACNICOL: Je veux poser une question à propos du blé. Je me souviens qu'un peu avant la guerre, au cours de délibérations en Chambre, plusieurs députés avaient affirmé que les Russes pouvaient produire et vendre leur blé à 28 cents le boisseau; et, bien que le prix au Canada ne fût pas alors très élevé, il était cependant plus élevé que cela. Après la guerre, nous produisons encore beaucoup de blé d'exportation, et nous devons naturellement faire concurrence à l'exportation russe qui sera peut-être énorme. Comment vous proposez-vous de protéger nos producteurs contre le blé russe à 28 cents le boisseau, et leur assurer les recettes qu'ils doivent recevoir?

Le TÉMOIN: Il me paraît très probable que les nations du monde ne recommenceront plus jamais ce genre de concurrence sur les marchés mondiaux.

M. MACNICOL: Mais les Russes ont un pays immense.

Le TÉMOIN: Oui, mais ils assistaient à la conférence de Hot Springs.

Le PRÉSIDENT: Dont c'était là le but.

Le TÉMOIN: Leurs délégués ont appuyé la politique exposée à cette occasion et, si ce programme veut dire quelque chose et est appliqué, alors chaque gouvernement ou chaque pays devra s'y conformer, et ne jamais suivre une autre ligne de conduite.

M. RICKARD: Voilà une des solutions?

Le TÉMOIN: Oui, voilà une des solutions.

M. MATTHEWS: Au bas de la page 4 vous dites que vous considérez le mouvement coopératif comme l'essence même de la démocratie. Voulez-vous dire ou sous-entendre un mouvement coopératif international, touchant justement la question des marchés du pays?

Le TÉMOIN: Nous voulons certainement dire que ce mouvement devrait s'étendre de la plus petite agglomération à toute la nation aussi bien qu'au domaine international, et que le régime coopératif devrait être le mode de vie général; voilà notre espoir pour l'avenir. Russell, le philosophe irlandais, disait que le citoyen ordinaire exerçait son droit de vote une fois tous les quatre ans et qu'il s'acquittait ainsi de ses fonctions dans une démocratie politique. Mais s'il appartient à une coopérative, disons à une coopérative agricole, et qu'il essaie de vivre selon les principes de la coopérative, il doit faire sa part chaque jour de sa vie. Et dans ses actes économiques, en achetant et en vendant, il pratique et par conséquent développe un sens civique de bon aloi, sain et vigoureux. Nous appelons cela la démocratie mise au service de la vie commerciale quotidienne du pays. C'est à quoi je pense ici.

M. MATTHEWS: J'apprécie ce que vous dites là. A l'avant-dernière ligne vous déclarez qu'il faudrait favoriser de toutes manières le développement des coopératives, non seulement de distribution, mais aussi de fabrication, de manufacture, de facilités de crédit et de services collectifs. Je pense qu'en premier lieu il faudrait contrôler la production aussi bien que ces autres choses, et, après tout, pourquoi pas?

M. RICKARD: Pas s'il fallait qu'elle soit subventionnée par l'Etat.

Le TÉMOIN: A quoi pensez-vous, à la production agricole?

M. MATTHEWS: Oui.

M. BERTRAND: Voilà ma question d'il y a un instant.

Le TÉMOIN: C'est une excellente question. Nous avons décidé, puisqu'elle exigeait un long examen et développement, de ne pas l'inclure dans notre mémoire. Nous voulions aborder un certain nombre d'autres points. Je crois personnellement qu'au Canada nous voulons conserver la famille rurale comme cellule de la société, et qu'il faudra faire des changements dans nos méthodes de production. De nos jours, le cultivateur moyen requiert et désire un outillage agricole beaucoup plus considérable qu'une ferme modeste ne lui permet de se procurer, et par conséquent je pense qu'il y aurait là une bonne sphère d'activité coopérative quant à l'usage ou peut-être à la propriété coopérative de l'outillage agricole, particulièrement des machines à moteur. Ce n'est là qu'une proposition; mais il me semble que nous devrions nous acheminer sciemment dans cette voie, faire l'expérience de la chose, afin d'être en mesure d'offrir le résultat de cette expérience au gouvernement. Mais si nous ne faisons rien en disant que nous ne savons pas quoi faire, nous serons écrasés et notre agriculture dépassée par celle des autres pays, à moins que nous ne faisons quelque chose. Autrement, nos fermes passeront aux mains des grosses compagnies qui les dirigeront.

M. RICKARD: Vous ne voulez pas cela?

Le TÉMOIN: Nous ne voulons pas cela; ce serait là un pas en arrière, une féodalité moderne qui voudrait dire que notre société rétrograde.

M. McDONALD (*Pontiac*): Mme Nielsen a souvent dit ici que les petits cultivateurs devraient posséder et employer leur outillage en commun. Pensez-vous qu'il y aurait moyen d'agir ainsi? Dans mon comté nous avons seulement des fermes de cent acres et chaque cultivateur possède ses propres machines. L'idée a beaucoup de bon, si elle peut être mise à exécution.

Le TÉMOIN: Je pense que cela peut se faire, mais actuellement cela n'est pas du tout organisé sur une grande échelle. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a encouragé fortement l'achat en coopération des tracteurs. Si un groupe achète un tracteur, le gouvernement lui aide au moyen d'un octroi. La dernière fois que j'ai entendu parler de la chose il y en avait 22 cas; il peut y en avoir plus que cela à présent. Je connais une collectivité en Ontario qui, l'année dernière, a mis en commun la main-d'œuvre et l'outillage; toute la main-d'œuvre et tout l'outillage possédés par les particuliers a servi à faire le travail de six fermes de la collectivité, et d'excellents résultats ont été obtenus.

M. CASTLEDEN: Où est-ce que c'était?

Le TÉMOIN: Près de Peterborough, à Cavan.

M. RICKARD: Voilà qui est très bien, mais pour revenir aux instruments agricoles ordinaires?

Le TÉMOIN: Ces cultivateurs possédaient leurs propres instruments; les instruments n'ont pas changé de propriétaire.

M. RICKARD: Mais ils ne pouvaient pas tous s'en servir dans les différents endroits en même temps; quelqu'un devait être le premier et quelqu'un le dernier?

Le TÉMOIN: Ils ont organisé collectivement le travail des six fermes, de la même manière qu'un seul homme l'organiserait s'il possédait toutes les fermes, ou s'il possédait une ferme de cette étendue; voilà la réponse.

M. McDONALD (*Pontiac*): Il faudrait aller plus loin dans l'affaire, dans le problème, et échelonner les semailles; car aux époques des récoltes, il y aurait des difficultés dans chaque district. Par exemple, le grain des cultivateurs mûrirait en même temps, et tous voudraient se servir de la lieuse, avec le résultat que chacun se procurerait sa propre lieuse, bien qu'elle ne doive lui servir que durant trois jours de la saison; mais la collectivité à l'étude a fait les semences d'après le système de la mise en commun.

M. BERTRAND: Mais, monsieur, vous n'exercez aucun pouvoir sur la température; vous ne pouvez me dire une pareille chose. Il faut semer pour avoir une récolte, et semer quand il est temps de le faire, entre deux averses, et aussi là où il est mieux de semer; de cette manière la coopérative exerce là aucun pouvoir.

M. RICKARD: Je pense que notre discussion a été très intéressante mais il est six heures et demie.

M. MACNICOL: Il ne faut pas qu'un léger excédent d'exportation aux marchés mondiaux fixe le prix d'un produit sur le marché domestique. Supposons qu'on donne \$2, nous pourrions dire que le blé de consommation locale coûte plus cher que celui qui est exporté; il y aurait là deux prix?

Le TÉMOIN: Voilà un régime de double prix. Il y a bien des manières de l'appliquer. On l'a fait en répartissant sur le reste du produit au pays la perte subie dans l'exportation; c'est une solution. Je ne sais pas si c'est la bonne, mais je pense certainement que si nous le voulons, les nations qui se sont réunies à la conférence de Hot Springs pourraient le faire.

Un mot sur l'autre point soulevé; nous n'en avons pas parlé dans notre mémoire. Nous ne plaçons pas en faveur d'un plan coopératif de machines agricoles dans lequel nos cultivateurs seraient enrégimentés, ou rien de ce genre-là. Je vous ai donné mon opinion personnelle, mais je crois qu'il y aurait de bonnes perspectives dans cette direction; j'ai cité quelques exemples de réussites, et je pense que nous devrions étudier à fond le sujet. J'admets qu'il y a toutes sortes d'obstacles, particulièrement en ce qui concerne chaque propriétaire, mais il me semble qu'on devrait encourager les cultivateurs eux-mêmes à essayer quelque chose du genre; et si nous constatons qu'un groupe de cultivateurs a réussi à résoudre ses problèmes collectifs, alors le gouvernement devrait favoriser par de tous les moyens possibles ces cultivateurs et encourager les autres à tirer profit du même plan.

M. RICKARD: La Fédération de l'agriculture devrait se mettre en contact avec les agriculteurs à cette fin.

M. CASTLEDEN: Proposez quelque chose comme l'enrégimentation dans les coopératives me semble une contradiction dans les termes.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est passé six heures et je crois que plusieurs d'entre vous ont trouvé notre discussion très intéressante. Serait-il agréable au Comité de se réunir de nouveau pour terminer cet exposé? Vous serait-il possible, monsieur Hannam, d'être présent à une date ultérieure? M. Hannam a un rendez-vous pour ce soir.

Le TÉMOIN: Nous le ferions avec plaisir.

M. MACNICOL: Je regrette que le témoin ait eu si peu de temps pour présenter son mémoire, mais aujourd'hui la Chambre avait à régler une question très importante, de sorte qu'il nous a été impossible de la quitter à une heure qui nous aurait permis d'entendre l'exposé. Je le regrette.

M. CASTLEDEN: Puis-je vous proposer la convocation d'une réunion après entente avec M. Hannam?

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela reçoit-il l'assentiment du Comité? Approuvé. Chaque membre du Comité sera prévenu.

A 6 h. 35 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

M. MADONARD (Bordeaux) : Il faudrait aller plus loin dans l'analyse, dans le problème de débiter les semences, car aux époques des récoltes il y avait des difficultés dans les échanges. Par exemple le grain des colporteurs n'était en même temps, et sous volontiers se servir de la bourse, avec le résultat que chacun se procurait ses propres semences, bien qu'il en ait eu besoin pendant trois jours de la saison ; mais la collectivité a fait les semences d'après le système de la mise en commun.

M. BERTHIAUX : Mais, monseigneur, vous n'avez aucun pouvoir sur la température ; vous ne pouvez me dire une parcelle chose. Il faut semer pour avoir une récolte, et semer quand il est temps de le faire, entre deux averses, et aussitôt qu'il est mieux de semer, de cette manière la coopérative excite la semence.

M. RICKARD : Je pense que votre discussion a été très intéressante mais il est six heures et demie.

M. MAZONCOU : Il n'est pas d'un léger excédent d'exportation aux marchés étrangers fixe le prix d'un produit sur le marché domestique. Supposons qu'on donne 25 sous par hectare de blé, que le blé de consommation locale coûte plus cher que celui qui est exporté ; il y a un gain à l'exportation. Il y a un gain de blé à l'exportation. On l'a fait en rétablissant sur le reste du produit au pays la perte subie dans l'exportation ; c'est une solution. Je ne sais pas si c'est la bonne, mais je pense certainement que si nous le voulions, les nations qui se sont réunies à la conférence de Hot Springs pourraient le faire.

Un mot sur l'heure pointée : nous n'en avons pas parlé dans notre conférence. Nous ne parlons pas en faveur d'un plan coopératif de machines agricoles dans lequel nos cultivateurs seraient engagés, ou non, de ce genre. Je vous ai donné mon opinion personnelle, mais je crois qu'il y a de bonnes perspectives dans cette direction. J'ai dit quelques exemples de réalisations et je pense que nous devons décider si nous voulons l'admettre ou si nous voulons toutes sortes d'obstacles, particulièrement en ce qui concerne chaque propriétaire, mais il me semble qu'on devrait encourager les initiatives, eux-mêmes à essayer quelque chose au genre, et si nous constatons qu'un groupe de cultivateurs a réussi à résoudre ses problèmes collectifs, alors le gouvernement devrait intervenir par de tous les moyens possibles, les cultivateurs et encourager les autres à tirer profit du même plan.

M. RICKARD : La Fédération de l'agriculture devrait se mettre en contact avec les agriculteurs à cette fin.

M. GAULTIER : Proposez quelque chose comme l'investigation dans les coopératives me semble une contradiction dans les termes.

M. LAFITE-PRÉVALENT : Il est passé six heures et je crois que plusieurs d'entre vous ont trouvé votre discussion très intéressante. Serait-il agréable au Comité de se réunir de nouveau pour terminer cet exposé ? Vous en seriez-vous possible, monseigneur HANNAM, d'être présent à une date ultérieure ? M. HANNAM a un rendez-vous pour ce soir.

Le témoin : Nous le faisons avec plaisir.

M. MAZONCOU : Je regrette que le témoin ait eu si peu de temps pour présenter son mémoire, mais aujourd'hui le Comité avait à régler une question très importante, de sorte qu'il nous a été impossible de la quitter à une heure, qui nous aurait permis d'entendre l'exposé. Je le regrette, mais c'est tout ce que nous pouvons faire.

M. CASTELBAUX : Puis-je vous proposer la convocation d'une réunion après l'entente avec M. HANNAM ?

Le vice-président : Cette question-là appartient au Comité. Approuvé.

Chaque membre du Comité sera prévenu par lettre de la date de la convocation. A 10 heures le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

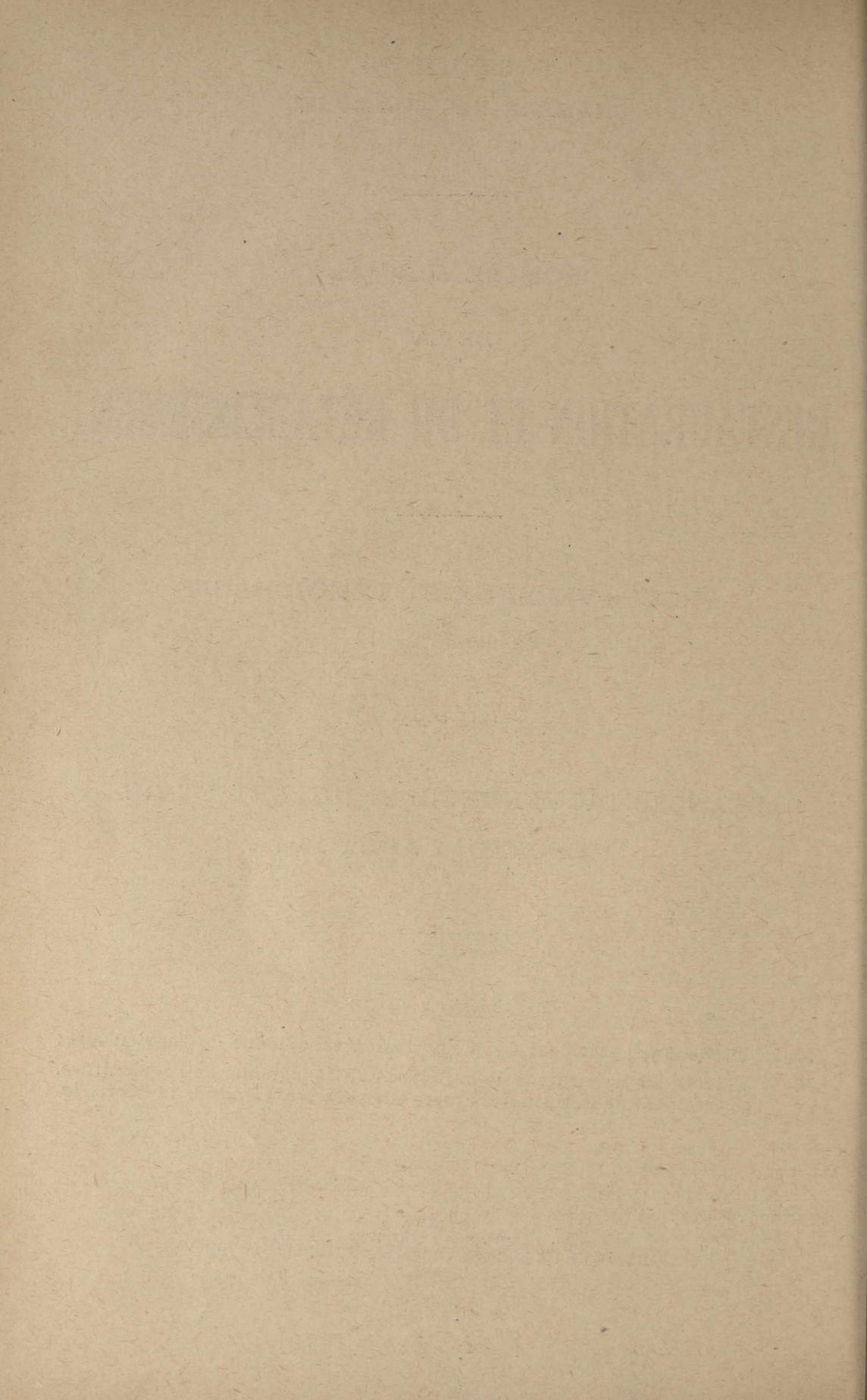
Fascicule n° 14

SÉANCES DU VENDREDI 28 JUILLET ET DU
MERCREDI 2 AOÛT 1944

TÉMOINS:

M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture;
M. R. J. Scott, administrateur de la Fédération canadienne de l'agriculture,
et président de la United Farmers Cooperative, Limited, de l'Ontario.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 28 juillet 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 5 h. 15 de l'après-midi sous la présidence de M. Turgeon.

Présents: Mme Nielsen et MM. Authier, Black (*Cumberland*), Castleden, Gillis, Gray, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), McNiven, Matthews, Purdy, Quelch, Rickard, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon—16.

Le Comité procède à la discussion de son second rapport, dont le président a préparé un brouillon.

M. McNiven propose que le rapport soit adopté et soumis à la Chambre. La résolution est adoptée.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 45 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le MERCREDI 2 août 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Turgeon.

Présents: Mme Nielsen et MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Eudes, Fraser (*Northumberland*), Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Matthews, Purdy, Rickard, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson et Turgeon—17.

Le président présente M. R. J. Scott, de Toronto, administrateur de la Fédération canadienne de l'agriculture et président de la United Farmers Co-operative Limited of Ontario.

M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, est rappelé. Il soumet un exposé relatif au fonctionnement de la Commission des prêts agricoles de Québec; il est interrogé et se retire.

M. R. J. Scott est appelé; il est interrogé et se retire.

M. C. G. Croff, secrétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture, est présent.

M. Ross (*Middlesex-Est*) demande une copie du rapport de la Conférence internationale sur l'alimentation tenue à Hot Springs. M. Hannam qui était un des délégués promet de lui en procurer une.

M. McNiven lit des extraits du rapport du Comité du 26 janvier 1944 pour montrer que le Comité a déjà fait d'importantes recommandations au sujet de l'agriculture.

M. Bertrand (*Prescott*) fait l'éloge des témoignages et exprime les remerciements du Comité que le président transmet aux témoins.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 20 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 août 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous sommes en nombre. Nous reprenons aujourd'hui l'interrogatoire de MM. Hannam et Croff qui étaient ici la semaine dernière. Nous avons également avec nous M. R. J. Scott, administrateur et membre du conseil exécutif de la Fédération canadienne de l'agriculture ainsi que président de la United Farmers' Co-operative Limited of Ontario.

M. Hannam a un bref exposé qu'il aimerait faire insérer au compte rendu et après cela, autant que je peux en juger malgré mon absence d'une partie de la séance de la semaine dernière, il ne reste plus qu'à terminer l'interrogatoire commencé la semaine dernière. Monsieur Hannam, voulez-vous bien faire insérer votre exposé au compte rendu?

M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, ce que j'ai à dire se rapporte aux prêts agricoles de Québec:

Chiffres fournis par la Commission des prêts agricoles de Québec. Nombre de prêts étudiés 20,972; montant \$47,117,000. Nombre de prêts accordés 20,445; montant \$45,700,000. Remboursements à date \$7,500,000. Remboursements anticipés \$4,173,000. Retard de 30 jours dans les remboursements, environ une trentaine pour un montant de \$1,000. Quand le prêt est remboursé en 39 ans $\frac{1}{2}$, l'intérêt est de $2\frac{1}{2}$ p. 100 plus $1\frac{1}{2}$ p. 100 pour frais de remboursement, ce qui revient à 4 p. 100. En vertu de ce plan 17,493 prêts ont été accordés pour \$39,827,000. Quand le prêt est remboursable en 25 ans, l'intérêt est de 3 p. 100 plus 2.71 p. 100 pour frais de remboursement. 3,479 prêts pour \$7,290,000 ont été accordés en vertu de ce plan. Les prêts sont basés sur 65 p. 100 de la valeur agricole du terrain et la valeur morale du cultivateur est prise en considération. En cas de compromis ou d'établissement de fils de cultivateurs le prêt peut aller jusqu'à 75 p. 100 de la valeur agricole du terrain, compte tenu de la valeur morale du cultivateur.

C'est-à-dire qu'on tient compte dans ce cas de la réputation du cultivateur. Peut-être M. McDonald (Pontiac) voudra-t-il faire quelques commentaires à ce sujet car il a dit l'autre jour qu'il aurait des renseignements à nous donner.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous donné le nom de la personne qui vous a communiqué ces renseignements ou bien en êtes-vous l'auteur?

Le TÉMOIN: Cela m'a été télégraphié hier par M. Henri-C. Bois, gérant de la Coopérative Fédérée de Montréal. M. Bois est en même temps membre du conseil exécutif de notre Fédération canadienne de l'agriculture. De pressantes occupations l'ont empêché d'être ici aujourd'hui.

M. McDONALD (Pontiac): Les renseignements fournis par M. Hannam sont probablement un peu plus à jour que les miens qui sont, je crois, pour l'année financière terminée le 31 décembre 1942. Ceux de M. Hannam contiennent plus

de détails que les miens. Je ne sais pas si le Comité est intéressé à avoir les chiffres à ma disposition. Avez-vous dit que l'intérêt sur le principal est de 4.71?

Le TÉMOIN: Non; quand le prêt est remboursable au bout de vingt-cinq ans l'intérêt est de 3 p. 100 plus 2.71 p. 100 pour frais de remboursement.

M. McDONALD (*Pontiac*): C'est cela. Auparavant l'intérêt était 1 p. 100 de moins. Le gouvernement fournit l'argent à 2 p. 100 et récemment, par suite de l'augmentation de 1 p. 100 dans les taux d'intérêt qu'il a dû payer sur ses obligations, il a porté l'intérêt sur les prêts au chiffre que vous avez donné. Vos chiffres sont à jour.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, pas d'autres questions? Nous avons ajourné la séance la semaine dernière à la requête d'un membre du Comité qui a dit qu'il aimerait faire quelques autres questions et nous avons prié ces messieurs de revenir. Nous sommes maintenant prêts à poursuivre l'interrogatoire. Comme il fait très chaud il sera bon qu'un seul membre fasse ses questions à la foi et de cette façon nous permettrons à nos reporters officiels de prendre correctement la discussion. Avez-vous des questions à poser, madame Nielsen?

Mme NIELSEN: Je regrette de n'avoir pas pu assister à la dernière séance, monsieur le président, et je n'ai pas eu le temps d'étudier le rapport.

Le PRÉSIDENT: Les témoins sont ici. Je ne veux pas les garder plus longtemps qu'il ne faut. Si les membres du Comité n'ont rien à dire ou à demander nous allons nous ajourner.

M. McNiven:

D. Monsieur le président le paragraphe 4 de l'exposé contient ces mots: mais nous croyons sincèrement qu'un programme de stabilisation ne peut pas être entièrement efficace ou donner de bons résultats permanents sans une certaine mesure de contrôle ayant pour objet d'orienter la production dans le sens voulu. Je me demande monsieur Hannam, ce qu'on pourrait faire en vue d'obtenir des débouchés pour cet excédent de production, le surplus dont le Canada n'a pas besoin pour sa consommation domestique, et ce que vous voulez réellement dire par ces mots, orienter la production dans le sens voulu?—R. Même si nous avons tous les débouchés disponibles chez nous et à l'étranger, il se peut que nous ne soyons pas capables de disposer de la totalité d'un certain produit. Si les producteurs se mettaient à l'œuvre et produisaient ce qu'ils veulent, nous pourrions aisément avoir trop de certaines choses. Nous devrions être capables de prévoir cela et d'orienter le programme de production, par des instructions aux producteurs ou par des réglementations sur les ventes, de manière à essayer d'éviter la possibilité d'une accumulation des surplus.

D. Comment en arriver là, disons dans l'élevage du bétail, où il faut de dix-huit mois à presque quatre ans avant que le produit soit prêt pour la vente?—R. La chose est beaucoup plus difficile. Ce que notre Fédération essaie de faire depuis quatre ou cinq ans c'est d'obtenir des engagements ou des contrats d'exportation autant que possible un, deux, trois et même quatre ans à l'avance, de manière à stabiliser le marché d'exportation et les prix en même temps. Dans notre programme de guerre nous avons eu l'avantage d'avoir un contrat de deux ans pour certains produits, et cela a donné à l'agriculture une mesure de stabilité que nous n'avions pas avant.

D. Oui, nous avons quelques contrats à terme maintenant; je crois que nous en avons pour les ventes de porc et de bacon, le bœuf, le fromage et le blé—jusqu'au 31 juillet 1945. Vous êtes en faveur de contrats à plus long terme que les contrats actuels?—R. Oh, oui; de fait, notre contrat du bacon va jusqu'à la fin de 1945.

D. Vous avez obtenu cette prolongation?—R. C'est un contrat de deux ans. Notre contrat de bœuf est de deux ans, mais celui du fromage ne va, je crois, que jusqu'au printemps prochain.

M. BERTRAND: D'une année à l'autre.

Le TÉMOIN: D'année en année, oui. Et notre contrat pour les œufs court d'une année à l'autre.

M. Matthews:

D. Prévoyez-vous des difficultés par suite du fait que l'autre partie pourrait ne pas désirer des contrats à long terme?—R. Vous voulez dire l'acheteur?

D. Oui.—R. Peut-être, mais nous pouvons y arriver si nous essayons. Si tous les pays, exportateurs et importateurs reconnaissent l'importance de la stabilité et de la régularité des approvisionnements, et le fait que cela les aidera

D. Oui, nous avons quelques contrats à terme maintenant; je crois que tout le monde a intérêt à le faire; et je dirai même que c'est pour cela que la conférence de Hot Springs a recommandé des arrangements internationaux de denrées—l'accord international concernant les denrées, c'est-à-dire un accord international au sujet d'un produit. Si nous avons cela, nous pourrions alors nous entendre au sujet d'un produit après l'autre. C'est ce que l'on avait en vue.

M. McNiven:

D. On a essayé de faire quelque chose de ce genre à la conférence du blé en 1932?—R. Oui et il y a eu depuis une autre tentative qui n'a pas complètement abouti. Mais je pense que nous devrions persévérer...

D. Vous voudriez continuer à essayer?—R. Je crois qu'une autre tentative aurait encore plus de succès. La division du blé de notre Fédération canadienne de l'agriculture est unanimement en faveur d'un accord international sur le blé.

M. Ross (*Calgary*): A un prix fixé.

Le TÉMOIN: Si j'ai bonne mémoire, elle n'a pas fixé le prix; je crois qu'elle aimerait le voir entre certaines limites.

M. Rickard:

D. Si les autres pays ne sont pas capables de payer ce prix, qu'est-ce que vous pensez que l'agriculteur devrait avoir ici pour son produit; comment répondez-vous à cela?—R. On peut y répondre de deux ou trois manières différentes. Nous n'avons jamais fait d'essais dans cette direction au Canada mais d'autres pays en ont fait. Nous sommes maintenant outillés pour cela au Canada. Il y a une clause dans la Loi sur le soutien des prix agricoles qui nous permet de le faire.

D. Au moyen d'une subvention?—R. Oui, d'une subvention; en tout cas telle est maintenant la loi au Canada. Une méthode pour procéder—à savoir l'article 9 (c)...

D. Oui, je sais.

M. CASTLEDEN: Voudriez-vous nous lire cette clause s'il vous plaît?

Le TÉMOIN: Il s'agit de l'article 9, paragraphe 1 (c):

payer aux producteurs d'un produit agricole directement ou par l'intermédiaire de l'agent que l'Office peut déterminer, la différence entre un prix prescrit par l'Office, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, pour ce prix et le prix moyen, déterminé par l'Office, auquel ce produit est vendu sur le marché durant une période spécifiée, si ce prix moyen est inférieur au prix prescrit.

En d'autres termes nous pouvons laisser un produit trouver son niveau sur le marché et l'Office détermine alors le prix moyen pour cette période; nous avons

ensuite le pouvoir de rembourser les producteurs jusqu'à concurrence du prix qui est considéré comme minimum pour donner un revenu raisonnable à l'agriculteur, disons par exemple pour le beurre.

M. CASTLEDEN: C'est cela qui sera difficile de déterminer ce prix.

Le TÉMOIN: L'Office doit fixer un prix qui soit considéré comme raisonnable pour les producteurs. Il y a un paragraphe de la Loi qui décrit aussi équitablement qu'on peut le désirer l'objet de l'Office à cet égard, et c'est le paragraphe 2 de l'article 9 de la loi.

M. Rickard:

D. Voici où je voulais en venir, monsieur Hannam: vous avez différentes sortes d'agriculteurs, des gros et des petits, et d'un côté vous avez un homme qui a peut-être quelque difficulté à se tirer d'affaire, tandis que son voisin qui travaille à la même besogne trouve moyen de gagner de l'argent. Pour lequel de ces deux hommes allez-vous faire des lois, pour celui qui éprouve de la difficulté à joindre les deux bouts ou pour celui qui est plus entreprenant et qui réussit mieux? A mon idée la question est de savoir si vous allez légiférer pour le cultivateur dans le besoin—l'homme qui est plus ou moins dans l'embarras, ou pour celui qui est assez à l'aise?—R. Je ne voudrais pas nous voir légiférer pour le cultivateur incompetent, mais j'ose dire que la plus grande partie des cultivateurs ne sont pas incompetents.

M. RICKARD: Je n'irai pas jusqu'à dire le cultivateur incompetent.

Le TÉMOIN: Ma foi, vous trouverez une petite proportion de cultivateurs incompetents.

Mme NIELSEN: Je crois qu'on trouve probablement plus de personnes inaptes à leur métier dans l'industrie agricole que dans toutes les autres que je sache.

Le TÉMOIN: Je ne suis pas prêt à admettre cela.

Mme NIELSEN: Je crois que c'est très souvent vrai.

Le TÉMOIN: Je n'y vois pas de raison. Je crois que, bien qu'on parle souvent d'incompétence en agriculture, l'agriculture en moyenne, les gens employés aux travaux agricoles, sont à peu près aussi compétents, ni plus ni moins, que ceux des autres industries, et dans mon raisonnement j'aime procéder sur cette supposition.

M. Rickard:

D. Je suis aussi de votre avis. Je peux voir deux cultivateurs voisins, et l'un dit qu'il peut faire de l'argent avec ses cochons aux prix actuels tandis que l'autre dira qu'il va se débarrasser des siens parce qu'il ne peut pas faire d'argent avec. Si vous faites tout votre possible pour l'homme qui trouve que l'élevage du cochon n'est pas profitable, vous rendez le commerce encore plus profitable pour celui qui fait de l'argent dans l'état actuel.—R. Considérons la situation comme ceci: au sommet de l'échelle vous avez de dix à quinze pour cent des agriculteurs qui ont assez d'expérience, d'habileté, et peut-être des débouchés spéciaux; ces gens-là sont capables de se débrouiller et raisonnablement prospères. Nous n'avons pas besoin de nous occuper d'eux. A l'autre bout de l'échelle vous avez peut-être de dix à quinze pour cent de nos cultivateurs qui ne se tirent pas très bien d'affaire, qui ne travaillent peut-être pas comme ils devraient, ou qui sont incompetents par nature et le seront probablement toujours; entre les deux, vous avez de 70 à 75 p. 100 de gens qui sont le rempart du pays et qui produisent en abondance les vivres pour notre consommation et pour exporter également. Ce sont les gens qui nous intéressent le plus. Ceux au bas de l'échelle cultivent probablement des terres dont le rendement paye tout juste les frais—et dans ce cas, c'est probablement notre faute de n'avoir pas prévu l'usage de nos terres aussi bien que nous l'aurions pu—ce sont les 70 ou 75 p. 100 qui forment la plus grande partie de

notre population agricole. Ce sont les gens à qui nous nous intéressons réellement. Et après tout, avec tous les statisticiens et économistes, nous devrions être capables de frapper une bonne moyenne quand nous nous attaquons à une question de ce genre en nous mettant consciencieusement à l'œuvre et en faisant usage de nos meilleures connaissances et de notre meilleure habileté dans ce domaine. Nous devrions certainement faire mieux que l'ancien système de vente qui laissait les prix varier à leur guise. Voilà ce que je veux démontrer.

M. Castleden:

D. Au sujet des prix, quelqu'un a contesté ce que vous prétendez dans votre exposé—vous soutenez l'idée de faire des plans à l'avance pour la production agricole?—R. Oui.

D. Pour la consommation domestique ainsi que pour l'exportation?—R. Oui.

D. Votre exposé parle de la répartition des marchés au Canada pour l'intérieur et pour l'étranger sous la direction d'un Office; est-ce que vous envisagez un Office comme celui que prévoit la loi, ou bien recommandez-vous que les producteurs élisent eux-mêmes à cet Office des représentants qui prendront une part active à ses affaires et participeront à l'élaboration du programme ainsi qu'à l'administration des prix en vertu des pouvoirs établis par l'article 9 de la loi?—R. La question a plusieurs phases. Nous avons demandé au sujet des ventes des producteurs une législation qui donne à ceux-ci le droit d'entreprendre des ventes réglées. Nous avons cela dans presque toutes les provinces et nous l'avons constamment demandé dans le domaine fédéral. En vertu de cette législation les producteurs éliraient une commission et celle-ci administrerait le programme de vente.

D. Vous voulez dire pour tout le Dominion du Canada?—R. Pour tous les producteurs intéressés; oui, on pourrait aller jusque-là. Prenez les fruits; vous avez des fruits qui viennent de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, de plusieurs provinces différentes.

M. Ross (Calgary-Est):

D. Parlez-vous seulement de la période entre la guerre et la paix ou bien des conditions normales?—R. Quand nous parlons de l'après-guerre nous pensons essentiellement à la transition de la guerre à la paix, mais nous pensons certainement aux rouages qui seront employés et qui serviront bien plus longtemps que pour la période de transition.

M. Castleden:

D. Aimeriez-vous voir un programme de ventes bien ordonnées et bien conçues appliqué à la production dans la période d'après-guerre?—R. Cela continuera, oui.

M. MacNicol:

D. Jusqu'où pousseriez-vous cela à l'égard de la production? Est-ce qu'un cultivateur ne serait pas autorisé à cultiver ce qui lui plaît, ou du moins ce qu'il croirait susceptible de lui rapporter davantage?—R. Ma foi, nous avons expliqué cela assez clairement dans notre exposé, monsieur le président.

M. McNiven:

D. Au paragraphe 4 vous dites:

Ceci ne comprend pas nécessairement un programme de contrôle très étendu qui réglerait la culture de chaque produit et qui enrégimenterait chaque producteur. Les contingentements généraux des ventes fourniraient probablement toutes les indications nécessaires à la production. Nous sommes en faveur d'un minimum de contrôle et d'un maximum de décentralisation administrative. Il y a moins de danger de tomber dans la

bureaucratie et moins de danger de soulever l'opposition des producteurs quand les règlements sont formulés et appliqués par des représentants démocratiquement choisis parmi eux.

Est-ce là le paragraphe?—R. Oui, c'est là le paragraphe et je pense que voilà une très bonne réponse, monsieur McNiven. Nous désirons un minimum de contrôle. Nous n'en voulons pas plus qu'il ne faut. Il ne sera peut-être pas nécessaire d'appliquer les règlements à chaque petit cultivateur, mais je dois faire remarquer que pendant les années de crise les producteurs de lait entier ont peut-être moins souffert que la plupart des autres producteurs de l'Ontario.

M. Bertrand:

D. Que tous les autres producteurs de lait?—R. Oui, et ils ont probablement moins souffert que la plupart des autres producteurs de denrées agricoles en Ontario. Rappelez-vous ceci, qu'ils étaient sur une base de contingentement individuel, volontairement imposé parce qu'ils ont dit: "Nous établirons ces contingentements et nous les observerons."

M. MacNicol:

D. Oui. On a fait cela dans le comté de York. Mais que font les producteurs de lait dans les régions éloignées?—R. Cela existe dans presque toutes les villes et tous les villages de l'Ontario.

D. Mais dans les comtés isolés ils n'ont pas les moyens de vendre leur lait?—R. Quand vous vous éloignez des villes c'est plus difficile.

Mme NIELSEN: Ils vendent généralement leur lait non pas sous forme de lait pour boire mais aux crémeries pour faire du beurre.

M. RICKARD: Mais il en reste beaucoup entre les mains des agriculteurs qui n'aiment pas cet aspect du problème; ils pensent qu'ils devraient être capables de vendre ce qu'ils produisent.

Le TÉMOIN: Mais y arrivent-ils?

M. RICKARD: Non. Mais ce que je veux dire est que si nous établissons des règlements nous devrions le faire dans l'intérêt des agriculteurs autant que possible.

Le TÉMOIN: Oui. Et autre exemple; prenez le plan de prime à la réduction des emblavures dans l'Ouest, pour laisser les champs de blé en friche pendant l'été ou y semer des céréales communes. C'est un contrôle de production. Prenez les contingentements de vente.

Mme NIELSEN: Oui, mais cela avait un objet; la prime à la réduction des emblavures avait un objet national.

Le TÉMOIN: Mais cela dirige la production. Les contingentements de vente du blé sont une autre méthode indirecte de contrôler la production parce que si vous dites aux agriculteurs: Vous pouvez cultiver tout le blé que vous voulez mais vous ne pouvez en vendre que tant, à ce prix fixé, alors vous influencez indirectement les plans de production de chaque agriculteur.

M. BERTRAND: En ce qui concerne le lait, on ne prenait qu'une certaine proportion de ce que produisaient les agriculteurs dans notre district, et ils étaient obligés de vendre leur surplus et de l'envoyer à l'usine ou à la crémérie ou aux condenseurs.

Le TÉMOIN: En effet. Il y avait là un problème de surplus, essentiellement difficile. Je prétends que sans les plans de vente, sans les contingentements, l'ensemble des producteurs de lait de l'Ontario auraient souffert davantage en vue de toutes les difficultés qui se dressaient devant eux.

M. RICKARD: Vous avez parlé de Comités dans les provinces. Pouvez-vous nous renseigner sur le comité de l'Ontario son organisation et les rapports qu'il a avec le gouvernement fédéral?

Le TÉMOIN: Vous voulez dire les comités de vente?

M. RICKARD: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'allais proposer quelques renseignements sur le mouvement coopératif. Je sais que cela nous intéresse tous.

Le TÉMOIN: Je serai très heureux de faire entrer M. Scott dans la discussion, si les membres y consentent.

M. Castleden:

D. Il y a une question que vous n'avez pas eu la chance d'élucider entièrement, il me semble. Vous avez demandé que les producteurs élisent les membres de l'Office et participent à la formation du programme, ainsi qu'à l'administration et à la gestion des denrées et des comités, sous le régime de la Loi sur le soutien des prix agricoles. La question est de savoir si vous proposez que cette loi vous donne à vous et à vos producteurs élus membres de l'Office le pouvoir nécessaire, ou si vous pensez que vos pouvoirs n'ont pas été complètement décrits?—R. Ce n'est pas là le genre de législation dont j'ai parlé. Nous avons demandé les deux genres dans notre exposé. L'un est le genre de vente dont s'occupent entièrement les commissions d'Etat. L'autre est la vente par les producteurs, sous le régime de la loi. Si c'est ce dernier, si c'est une législation qui régit les actions des producteurs alors ceux-ci élisent l'Office qui s'occupe de l'administration tous les membres de l'Office. En ce qui concerne les commissions d'Etat, nous avons fait cette recommandation, dans certains cas, comme le spécifie notre exposé, dans le genre de la Commission du blé, par exemple. En ce cas nous disons que nous aimerions avoir le maximum de participation par les représentants des producteurs.

D. Dans la formulation du programme ainsi que dans l'administration?—R. Oui.

D. Cela est dans l'article 2.—R. Je crois que nous devrions l'expliquer comme ceci. Si c'est un comité consultatif, il devrait certainement être composé en grande partie de représentants des producteurs. Si c'est un comité administratif les producteurs devraient en faire partie, du moins s'ils peuvent y consacrer un peu de leurs temps. Si le comité fonctionne de manière à devenir un comité administratif siégeant tout le temps pour administrer un de ces plans, nous avons demandé l'autorisation de désigner un homme compétent que le gouvernement nommerait fonctionnaire permanent et qui deviendrait ainsi un employé d'Etat. Autrement un homme trouve difficile d'être à la fois fonctionnaire de l'agriculture organisée et employé permanent du gouvernement. Il y a une différence.

D. Ce bill envisage sur l'échelle nationale et sur l'échelle internationale les marchés étrangers et tout le reste et vous aimeriez quand même pouvoir élire vos représentants dans cet Office?

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit "élire". Je crois que M. Hannam a employé un terme différent.

M. McNIVEN: Il a dit "désigner".

Le TÉMOIN: Il s'agit d'un petit Office.

M. CASTLEDEN: De trois personnes.

Le TÉMOIN: Cet Office pourra déléguer la plus grande partie de ses pouvoirs à des commissions de denrées. Les producteurs devraient certainement être représentés dans toutes ces commissions de denrées qui sont autorisées à administrer ce plan.

M. Castleden:

D. Maintenant vous dites qu'ils devraient être représentés. Quel est votre plan à cet égard? Seriez-vous satisfait que quelqu'un les choisisse ou voulez-vous le pouvoir de les élire?—R. S'il suffit d'avoir des représentants qui ne donneront qu'une partie de leur temps, nous voulons le pouvoir

D. Vous voulez le pouvoir?—R. De les élire.

D. Vos représentants?—R. Naturellement. De fait, quand nous en arriverons au travail pratique, dans beaucoup de cas le gouvernement nommera officiellement l'homme de notre choix. C'est ce qui arrive habituellement. Le gouvernement n'importe quel gouvernement veut généralement conserver le pouvoir de faire les nominations officielles même quand il nous demande de désigner le candidat, et il nomme celui que nous proposons.

M. McNIVEN: Il vous demande de nommer deux ou trois personnes qui font votre affaire, mais il veut choisir celui qui lui plaît.

Le TÉMOIN: Il arrive parfois qu'il demande de le faire ainsi monsieur le président. D'autres fois, il demande de désigner, de nommer une personne, et il nomme automatiquement celle que nous lui désignons. Le gouvernement actuel a fait cela à plusieurs reprises.

M. CASTLEDEN: Mais il veut le pouvoir de nommer cette personne à son poste. Il ne veut pas vous déléguer ce pouvoir. Il veut le conserver.

M. MacNicol:

D. Avant de passer à la partie suivante, j'ai deux questions à poser sur le N° 3, à la page 51 du projet de rapport. Etant donné qu'une très grande partie des provinces de l'Ouest est probablement le meilleur endroit du monde pour la culture du blé, et qu'une grande partie de ces provinces de l'Ouest produira toujours du blé par suite de son immense superficie et du fait que le blé y réussit à merveille, comment allez-vous faire pour empêcher le blé russe de venir chez nous après la guerre si la Russie reprend son idée d'avant-guerre de vendre du blé au Canada? Comment pourrez-vous l'en empêcher?—R. Je pense que nous allons entreprendre notre commerce international de denrées comme le blé sur la base d'un accord international.

D. Naturellement.—R. Je l'ai déjà mentionné.

M. Ross (Calgary-Est):

D. Qu'entendez-vous par là?—R. Je pense que les pays exportateurs de blé y compris la Russie pourront s'entendre sur la manière d'approvisionner en blé les marchés mondiaux. C'est ce qu'envisage l'accord international sur le blé et je n'ai aucune raison de croire que la Russie refuserait de conclure un accord avec les autres pays exportateurs de blé, comme tous les autres.

M. MacNicol:

D. Une autre question. Comment vous y prendrez-vous pour protéger nos éleveurs de bétail au Canada contre la concurrence que pourra leur faire l'Argentine après la guerre?—R. Cette loi sur le soutien des prix agricoles en fournira les moyens. C'est-à-dire que cette loi si on emploie l'autre méthode, permettra aux cours du bœuf de trouver leur niveau sur les marchés.

D. Mais les cours peuvent baisser au point de permettre à l'Argentine d'exporter et de vendre à ces prix.—R. Mais le Canada, en tant que nation, rembourserait les éleveurs.

M. McNIVEN: Oui, mais supposez que l'Argentine en fasse autant?

M. BERTRAND: Ce serait pour la consommation domestique non pas pour le commerce d'exportation.

Le TÉMOIN: M. MacNicol demande comment nous allons combattre la concurrence d'un autre pays; je dis qu'en vertu de cette loi nous pouvons laisser les cours trouver leur propre niveau, et ce niveau peut tomber si bas que l'Argentine ne puisse pas avoir avantage à vendre chez nous.

M. MacNicol:

D. Mais c'est un pays tempéré et les troupeaux paissent dehors tout l'hiver. Ils ne sont pas nourris au râtelier comme les nôtres. Je veux savoir comment les éleveurs pourront faire concurrence à l'Argentine si, après la guerre, le commerce international s'effondre et si nous sommes obligés de nous débrouiller comme nous pourrons.—R. Nous ne comptons pas que cela arrive. Je suppose que l'Argentine n'était pas à la conférence de Hot Springs mais j'ai eu le privilège d'y assister avec les délégués de 44 pays et il n'y a pas eu une seule critique destructive. Les délégués de 44 pays, représentant les trois quarts de la population du globe, ont déclaré à l'unanimité que pour préserver le bon sens et la paix entre les nations le seul moyen était de travailler en commun par des accords internationaux, et non pas comme auparavant.

D. Je conviens de tout cela, mais la production est une chose et le commerce en est une autre. Ceux qui produisent veulent vendre, et ils vont essayer de vendre s'ils le peuvent. S'ils ne peuvent pas vendre, ils seront obligés de cesser de produire.—R. J'ai entendu le directeur général de la Nouvelle-Zélande parler au cours de la conférence de Hot Springs. Il a dit: "J'aimerais voir établir un organisme international à la suite de cette conférence, un organisme permanent, qui entreprendrait la direction du commerce international". Il a dit, de fait: "J'aimerais nous voir tous d'accord pour le financer si bien que nous serions en mesure d'acheter les surplus dans tous les pays et de les vendre où on en a besoin et nous paierions tous notre part. J'aimerais voir cet organisme permanent fonctionner si efficacement qu'il nous dirait à nous en Nouvelle-Zélande, ce qu'il désire que nous produisions au cours des dix années prochaines. Si par exemple le fromage est en tête de la liste de priorité, très bien, et le beurre ou n'importe quoi, et ainsi de suite jusqu'au bout. Si nous avons un organisme de ce genre nous serions contents".

D. Vous n'êtes pas en faveur d'un organisme de ce genre. Evidemment, dans la Nouvelle-Zélande qui est un pays chaud et pas très éloigné de l'équateur, un pays où le bétail passe tout l'hiver dehors et où l'herbe est magnifique, les habitants peuvent produire du beurre et du fromage. Vous me comprenez quand je dis qu'ils sont capables de produire du beurre et du fromage à meilleur marché que nos bons fermiers qui sont obligés de le faire pendant les mois d'hiver.—R. Ils le peuvent. Je crois que nous pouvons avoir un accord international avec la Nouvelle-Zélande et dire: Est-ce bon pour les affaires que vous veniez vendre du beurre, de l'agneau ou n'importe quoi au Canada? S'il est décidé que ce n'est pas bon du point de vue économique d'expédier du beurre de la Nouvelle-Zélande au Canada, très bien, je crois que ce pays respectera la décision. Ce ne sont pas les programmes des dominions ou des nations intéressées qui font échouer ces choses-là. C'est le fait que les commerçants individuels exportent où bon leur semble et font ce qu'ils veulent. Ils s'en moquent. Ils veulent des débouchés et cela est probablement contraire aux plans des deux pays.

D. Cela n'ira pas si loin.—R. C'est déjà arrivé et cela arrive souvent.

D. Sûrement. Nos marchés ont été inondés. J'admets que c'est un énorme problème. Cela montre simplement que nous ne pouvons pas décider à la hâte les questions commerciales et qu'il faut les étudier et les calculer du point de vue des importations et des exportations à l'égard des producteurs. Cela dépend entièrement des producteurs.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Mme NIELSEN: Je ne suppose pas qu'on fera tout le nécessaire. La difficulté est de faire en sorte de ne pas nous trouver dans la même situation qu'avant la guerre, alors que des millions de gens étaient obligés de se passer d'un tas de choses parce qu'ils n'avaient pas l'argent pour les acheter. Nous

savons que l'Argentine nous faisait concurrence chez nous mais nous savons aussi qu'il y avait des millions de gens qui avaient besoin de ces marchandises et qui ne pouvaient pas les payer. Nous savons qu'il y aura de la place pour tous les vivres que nous pourrions récolter du moins pendant le temps que nous prendrons à calculer ce qu'il nous faut. J'ai vu dans un rapport de la Société des Nations que tandis qu'au Canada nous avons environ quatre personnes par vache en Chine il y a cinquante milles personnes pour une vache. Cela donne une idée de la situation et de ce que nous espérons voir accomplir. Je ne crois pas que les craintes de M. MacNicol soient un grand sujet d'alarme du moins pour quelque temps.

Le TÉMOIN: Le seul rapport officiel que nous ayons à cet égard est qu'à la conférence de Hot Springs les nations présentes, par leur assentiment, se sont engagées à s'occuper des personnes qui n'ont pas assez à manger, dans leur propre pays. Elles ont pris l'obligation morale, collectivement, d'aider à nourrir les malheureux des autres pays qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes.

Mme NIELSEN: Le programme du lait pour les écoles devrait résoudre la question du surplus de lait.

Le TÉMOIN: Les programmes de lait pour les écoles ont été recommandés comme méthodes d'améliorer les normes de nutrition et de santé. C'est ce qu'on a fixé comme objectif, objectif mondial.

M. RICKARD: Pensez-vous qu'on doive hausser la norme d'existence dans ces autres pays?

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il nous soit possible d'aller nous-mêmes hausser la norme d'existence des autres pays à notre niveau, mais je pense que ces pays doivent s'orienter dans cette direction, et aider à hausser la norme d'existence dans les pays où elle est plus basse. C'est certainement à quoi doivent tendre leurs efforts.

M. Ross (Middlesex):

D. Comment la conférence de Hot Springs a-t-elle reçu cette proposition d'organisme international mentionné par le membre de la Nouvelle-Zélande?—

R. Je crois que la plupart des délégations n'étaient pas prêtes à aller aussi loin que lui.

D. Pouvez-vous nous donner des détails sur sa proposition?—R. C'était un plan très complet d'organisation pour le commerce international c'est-à-dire un comité de représentants des nations, financé par toutes les nations collectivement, et possédant de vastes pouvoirs pour acheter les surplus dans tous les pays, les garder à sa disposition et les vendre où on en aurait besoin.

Mme NIELSEN: Quel était l'auteur de cette proposition?

M. Ross (Middlesex): La Nouvelle-Zélande.

Le TÉMOIN: Oui, c'était le directeur général de la Nouvelle-Zélande. En d'autres termes, il a dit qu'il aimerait avoir un plan agricole de production et de vente projeté cinq ou dix ans dans l'avenir, et que son pays promettrait de l'observer et de faire sa part dans le plan mondial.

M. Ross (Middlesex):

D. Avez-vous un rapport sur ses remarques?—R. Je crois que oui.

D. J'aimerais en avoir une copie si c'est possible.—R. J'ai un tas de documents au stencil haut comme ça mais j'essaierai de les trouver.

D. C'est très important.—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Pas d'autres questions?

M. McNevin:

D. Notre Comité siège depuis trois ans et de temps en temps il fait des rapports intérimaires au Parlement. J'aimerais vous lire le paragraphe 17 du rapport déposé le 23 juin 1943:

Lorsque la guerre sera finie, il faudra trouver un autre but à l'activité économique du pays. Ce but, nous le trouverons dans la pensée d'aider ceux qui nous reviendront des champs de bataille et les familles de ceux qui seront morts, et en nous rappelant les raisons pour lesquelles ils auront combattu et seront morts. Votre comité est certain qu'il sera possible de réaliser cet objectif par la conservation et la bonne utilisation de nos ressources naturelles et par la décision de rechercher des marchés pour notre production en recourant au besoin, à l'intervention gouvernementale. A cet égard, nous apprenons avec plaisir la conclusion à laquelle en est venue la Conférence alimentaire des Nations-Unies de ne plus jamais détruire d'aliments pour la seule raison que le peuple n'a pas assez d'argent pour les acheter.

Etes-vous d'accord avec la substance de cette recommandation au gouvernement?
—R. Oui monsieur.

D. Cette recommandation a été faite le 23 juin 1943 par notre Comité, c'est-à-dire peu après la conférence de Hot Springs.—R. Je n'ai pas répondu à une question sur la manière dont les commissions de vente fonctionnaient en Ontario et j'ai dit que j'aimerais voir cette question posée à M. Scott si le Comité y consent.

M. Rickard:

D. A la conférence de Hot Springs, je suppose que les différentes nations se sont fait part de leurs besoins par exemple en lait, en beurre ou en fromage, ou quelque chose comme cela. On m'a donné à entendre que certaines nations veulent du vin au lieu du lait, ou quelque chose de ce genre. Est-ce vrai?—R. Vous voulez dire qu'elles veulent quelque chose qu'elles ne devraient pas avoir?

D. Non, pas quelque chose qu'elles ne devraient pas avoir, mais des choses que nous ne comptons pas parmi les nécessités.

M. McNIVEN: Elles voulaient un permis.

M. RICKARD: J'ai entendu dire cela et je me suis demandé si c'était vrai ou non. Vous étiez là?

Le TÉMOIN: Non, je ne crois pas que ce soit vrai.

M. McNIVEN: Est-ce que l'Espagne et l'Italie, par exemple, ne sont pas intéressées dans l'exportation du vin et des produits du raisin?

Le TÉMOIN: Oui, le vin les intéresse davantage, mais je croyais que M. Rickard voulait dire...

M. RICKARD: Cela vient en tête de leur liste. Chaque pays a une liste?

Le TÉMOIN: Des choses qu'il désire importer?

M. RICKARD: Oui, importer ou exporter. Je veux dire que ce n'était pas du lait, comme nous l'aurions cru, mais du vin.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous sûr que ce n'était pas du whiskey?

M. RICKARD: M. Hannam était là.

Le PRÉSIDENT: Pas d'autres questions avant que M. Scott prenne la parole?

M. McNIVEN: Est-ce que la Russie prend part aux délibérations suivantes de la conférence sur les aliments?

Le TÉMOIN: Oh, oui. Je crois que lorsque l'organisme temporaire a été établi en juillet, l'an dernier, chacune des quarante-quatre nations présentes à

Hot Springs avait un représentant dans cet organisme. Naturellement, l'organisme permanent n'a pas encore été institué.

M. McNIVEN: C'est-à-dire celui que préside M. L. B. Pearson?

Le TÉMOIN: Oui. Je ne crois pas que cela fasse de doute.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne veux pas vous presser, mais le temps passe. Je sais qu'un grand nombre de membres veulent s'en aller et nous ne pourrons pas continuer s'il n'y a pas quorum.

M. MacNICOL: Je pense que ces messieurs ont été très aimables de revenir.

Le PRÉSIDENT: Je leur en suis très reconnaissant. A M. Scott maintenant; je crois que M. Hannam désire que M. Scott réponde aux questions sur l'administration de l'Office en Ontario. Voudriez-vous avoir la bonté de nous dire quelques mots à ce sujet, monsieur Scott?

M. SCOTT: Volontiers, monsieur le président. Il y a une grande similarité entre le projet de loi sur les prix agricoles et la Loi sur le contrôle des produits agricoles de l'Ontario. Cette loi est semblable à la loi de l'Ontario. Il existe une commission générale en Ontario qui est appelée Commission de contrôle des produits agricoles. Elle se compose de trois personnes nommées par le gouvernement et qui, jusqu'à présent, ont été des employés civils. Cette commission agit à titre d'arbitre seulement auprès de l'Office des denrées ou de l'Office local comme on l'appelle en Ontario relativement à un plan sous le régime de la loi, et ce plan concerne la vente de certains produits comme le fromage ou les fruits, les cerises, les prunes, les tomates, les mûres, les betteraves à sucre ou tout ce que vous voudrez. Je crois qu'il y a une quinzaine de ces plans. L'Office local est composé de représentants élus par les producteurs eux-mêmes. Ces représentants rencontrent ensuite les personnes intéressées à la transformation et mise en vente de leurs produits et s'entendent sur les prix.

M. RICKARD: Combien de personnes dans cet Office, celui qui comprend des représentants des producteurs?

M. SCOTT: Cela varie; dans un grand nombre de cas ces personnes sont les membres exécutifs de l'organisme agricole qui produit la denrée. Sous ce rapport, il existe une commission générale à peu près semblable et puis un Office de denrées qui s'occupe de la production et des prix d'un certain produit. La commission administre la méthode d'établir et d'identifier les offices locaux, de les organiser, etc.; et la commission générale n'intervient dans les affaires courantes que dans le cas où les producteurs et les transformateurs ou les distributeurs ou autres agents ont de la difficulté à s'entendre entre eux.

Maintenant, monsieur le président, si vous le permettez, je dois dire qu'à mon avis dans le domaine des ventes d'exportation le Canada a besoin d'un plan permanent pour la vente de nos importants produits agricoles; et je suis particulièrement d'avis que les producteurs ne continueront à maintenir la haute qualité de leurs récoltes que lorsqu'ils seront certains que cette haute qualité n'est pas dissipée au cours de son passage du champ de récolte aux mains du consommateur. Je ferai peut-être bien d'expliquer ce que j'entends par dissipation; je suppose que nous ne pouvons pas compter indéfiniment sur les organismes privés pour maintenir un maximum de débouchés pour nos produits dans un certain marché; ils vendront ailleurs, ne serait-ce que pour profiter d'une période temporaire de meilleurs prix; et l'un des principes fondamentaux de l'acquisition et du maintien des débouchés, particulièrement dans le domaine des exportations, est en premier lieu l'assurance d'approvisionnements constants en quantité convenue, et la qualité compte naturellement pour beaucoup. Par conséquent, il me semble que les représentants des agriculteurs devraient avoir des rapports étroits avec tous les débouchés actifs. Ils devraient, ainsi que les autres membres de la commission, être entièrement au courant du marché,

connaître les préférences de toutes les régions du marché, dans l'ensemble, et orienter les ventes d'une manière extrêmement efficace; de même que faire part de leurs renseignements aux producteurs. Je crois qu'on pourrait aller plus loin en ce sens et qu'il y a moyen de perfectionner considérablement les méthodes employées jusqu'ici dans notre pays.

Voilà, monsieur le président, tout ce que j'ai à dire en ce moment sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Scott.

M. RICKARD: Quels sont les rapports de la commission provinciale avec la vente des denrées?

M. SCOTT: La commission provinciale n'a rien à voir à la vente. Elle contrôle le plan par l'émission de permis d'exploitation aux transformateurs ou aux distributeurs, selon le cas; et elle confirme les contrats relatifs, disons, au prix des tomates ou des betteraves à sucre ou des asperges, etc., et si quelqu'un viole le contrat, la commission annule son permis et lui impose une amende parce qu'il fait des affaires sans permis.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire qu'elle annule le permis de production?

M. SCOTT: Non, les producteurs n'ont pas besoin de permis; ce sont les opérateurs, les transformateurs qui sont licenciés, et les distributeurs. Et il y a en Ontario une loi sur le contrôle du lait en même temps que celle sur le contrôle des produits agricoles. Elle est également administrée par une commission de trois membres qui a été modifiée cette année—et cela intéressera probablement le Comité—je devrais dire plutôt non pas cette année-ci mais probablement en décembre, à la fin de l'an dernier ou au commencement de cette année-ci—une nouvelle commission du lait a été instituée sous le régime de la loi et les producteurs ont été invités à choisir leurs propres représentants de la Commission de contrôle du lait de l'Ontario parmi les producteurs de lait entier ou de lait fluide, parmi les producteurs de lait concentré—qui sont les deux types de lait contrôlés par la loi. Les producteurs ont nommé leurs représentants et la nomination a été confirmée par arrêté en conseil du gouvernement de l'Ontario. Pareillement, les distributeurs ont nommé leurs propres représentants et cette nomination a été également confirmée, ce qui se rapproche un peu plus de ce que nous avons proposé que la méthode employée jusqu'ici pour la nomination des représentants auprès des commissions et celle des producteurs.

D. La raison pour laquelle je vous ai fait cette question est qu'au moment où la commission a été créée en Ontario beaucoup d'agriculteurs ont eu l'impression qu'ils allaient recevoir de meilleurs prix pour leurs produits; mais le fait est que la commission en contrôle simplement la vente. Elle n'a réellement rien à voir avec les programmes de vente en Ontario. C'est là ce que je voulais faire remarquer. Je veux dire qu'il s'agit d'un domaine fédéral.—R. Elle a eu quelque chose à voir cette année dans la détermination des prix, et à moins que les producteurs, ou opérateurs ou metteurs en conserve ou transformateurs ou tout ce qu'il vous plaira de les appeler n'arrivent à s'entendre, la question est soumise à l'arbitrage de la Commission de contrôle des produits agricoles de l'Ontario; et dans un grand nombre de cas le résultat de l'arbitrage a été des prix considérablement plus élevés que ceux que les opérateurs ou metteurs en conserves n'avaient voulu accepter avant.

M. RICKARD: Vous avez parlé de conserves. C'est très bien, mais prenez le bœuf, le porc ou le blé, les produits de ce genre.

M. SCOTT: Nous n'avons pas de plan en vertu de la loi de l'Ontario pour ce qui concerne le bœuf ou le porc ou la grande culture.

M. RICKARD: C'est ce que je voulais savoir. Il y a une autre chose que je voudrais savoir avant de finir. J'ai entendu M. Scott à différentes occasions, aujourd'hui il m'a plutôt laissé l'impression qu'il est moins intéressé à la parité

des prix qu'à leur contrôle; est-ce votre idée, monsieur Scott, que nous devrions avoir des contrats pour un certain temps relativement à tous ces produits agricoles?

M. SCOTT: Il me semble qu'il est assez évident que les agriculteurs de ce pays désirent aujourd'hui travailler pour un marché fixé, un certain nombre d'années déterminé d'avance et à des prix fixés quand c'est possible; et cela exige un prix de contrat, fixant le volume du contrat, le nombre d'années à courir et le prix. Cela donne à l'agriculteur des renseignements qu'il ne peut pas avoir autrement, et une assurance qu'il ne peut obtenir d'aucune autre façon; et à mon avis les agriculteurs préfèrent de beaucoup cela aux prix qui les laissent dans l'incertitude sous le rapport des débouchés du volume et de la durée des contrats.

M. ROSS (*Middlesex*): Cela revient tout simplement à une question de collaboration internationale en dernière analyse. C'est pour cela que j'aimerais fort voir le compte rendu des délibérations à Hot Springs.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hannam, je crois, a dit qu'il essaierait de nous en procurer un exemplaire.

Le TÉMOIN: Oui, je crois que je pourrai le trouver pour vous.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous pourrions en avoir un exemplaire pour le Comité.

M. ROSS (*Middlesex*): Je me rappelle que c'est là un des premiers sujets que j'ai mentionnés, celui de la collaboration internationale.

Le PRÉSIDENT: Je me souviens que nous nous en sommes longuement occupés à certain stage de notre rapport. M. Hannam m'assure qu'il pourra nous procurer un exemplaire du rapport.

M. RIKARD: Pourriez-vous en avoir un pour chaque membre du Comité?

Le PRÉSIDENT: Nous verrons ce que nous pourrions faire plus tard.

M. MACNICOL: Vous pourriez mettre une partie du rapport comme appendice à notre propre rapport.

Le PRÉSIDENT: Nous verrons ce qui pourra se faire. Je crois que M. McNiven a mentionné qu'il avait quelque chose à dire; il est sorti pour un instant. Voulez-vous attendre son retour?

M. ROSS (*Middlesex*): Que va-t-il faire, chanter?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas; nous allons l'attendre un instant.

M. McNIVEN: Monsieur le président, tous les membres du Comité auront trouvé excellent l'exposé soumis par les représentants de l'agriculture, et pour montrer que des questions de ce genre ont été soumises au Comité lors des séances précédentes et que nous les avons étudiées, je crois qu'il serait bon d'incorporer quelques-unes de nos recommandations précédentes au compte rendu d'aujourd'hui. Je dis cela pour indiquer à ces messieurs que si leur exposé ne reçoit pas de notre part toute la considération qu'il mérite, et si nous ne paraissions pas disposés à mentionner dans les rapports suivants toutes les questions présentées dans leur exposé, c'est parce que ces questions ont fait l'objet de discussions au cours de séances précédentes. Par exemple, ils ont mentionné la longue Loi sur le rétablissement agricole des Prairies; dans notre rapport du 26 janvier 1944, à la page iv, nous disons ceci:

Nous recommandons que le gouvernement fédéral en collaboration avec ces gouvernements provinciaux, entreprenne de faire un relevé ou une étude des conditions dans le but de conseiller et d'aider les intéressés dans l'élaboration de plans susceptibles d'améliorer l'assistance économique des populations de ces provinces. Cette amélioration peut être amenée en partie par le développement rationnel de l'industrie du poisson, par l'aide aux cultivateurs en appliquant les dispositions de la Loi sur le

rétablissement agricole des Prairies, par l'électrification rurale et par l'extension des facilités d'entreposage frigorifique; par la conservation rationnelle des forêts et une plus grande utilisation des produits forestiers; par l'institution de nouvelles industries secondaires à condition que celles-ci puissent être établies selon des principes économiques sains, c'est-à-dire qu'il y ait des marchés convenables et une production des articles de base dans les provinces Maritimes ou dans les régions avoisinantes telles que Terre-Neuve.

Nous recommandons qu'un lever de l'agriculture, de l'industrie, des mines et des transports dans les terrains situés au nord-ouest du Canada soit dressé en vue du développement de cette étendue de pays, qui a profité de l'activité du Canada et des Etats-Unis dans la guerre avec le Japon; et que ce lever soit l'œuvre conjointe du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux intéressés, et des deux grandes compagnies de chemin de fer.

Nous recommandons, en outre, qu'un lever analogue soit fait dans tout le nord du Canada, parce que la création d'une véritable économie nationale exige la mise en valeur des ressources de tous nos territoires du Nord.

Votre Comité s'inquiète particulièrement de la situation agricole dans le monde d'après-guerre. Plusieurs milliers de ceux qui sont enrôlés dans les services armés et dans l'industrie de guerre viennent de la campagne; plusieurs voudront retourner à la vie agricole. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est un jalon dans cette voie et une marque tangible d'encouragement. Mais l'agriculture aura besoin d'une assistance très active si nous voulons que la terre offre aux anciens combattants fatigués de la guerre un lieu convenable où passer le reste de leur existence.

Le problème des marchés—tant domestiques qu'internationaux—s'impose à l'attention immédiate et soutenue du gouvernement et de l'industrie secondaire. Il importe absolument d'accélérer la production grâce aux recherches chimiques et à d'autres moyens; mais la découverte de nouveaux marchés n'est pas moins essentielle. Les liens qui existent entre l'agriculture et l'industrie secondaire doivent être modifiés et resserrés. Plus que par le passé, l'industrie doit compter désormais sur les recherches agricoles et doit être prête à activer la production virtuelle en procurant des marchés plus étendus. Il faudra accorder l'attention et la considération voulues à la perspective de fonder de petites industries dans les centres agricoles. Toutes ces initiatives devraient être encouragées par une action décisive du gouvernement.

Actuellement, on ne peut beaucoup dire des marchés internationaux, mais notre marché domestique est définitivement entre ses mains.

Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'à l'avenir les cultivateurs ne seront plus forcés d'écouler leurs produits à un prix injuste et insuffisant. A cette fin, il faudra examiner le coût du matériel et des autres choses que les cultivateurs doivent acheter, ainsi que les différents éléments qui entrent dans la composition de coût. Nous accueillons d'un bon œil la déclaration du premier ministre à l'effet qu'un plancher sera établi pour les prix des produits agricoles, mais nous croyons que l'établissement d'un plancher convenable ne peut s'effectuer sans une étude et une action effective de la part du gouvernement fédéral.

Quelques-unes de nos provinces se proposent de recourir à l'électrification rurale comme moyen d'améliorer la vie sociale et économique de notre population agricole.

Nous recommandons, dans ce domaine, le maximum de collaboration possible avec les gouvernements des provinces.

Votre Comité est d'avis qu'il faudrait fournir à l'agriculture de nouveaux instruments de crédit, soit par l'extension du système des caisses populaires (Crédit Union), soit par quelque autre moyen satisfaisant.

Votre Comité a entamé d'excellents témoignages concernant le mouvement coopératif, surtout relativement à la Saskatchewan, à la Nouvelle-Ecosse et à l'industrie de la pêche dans le Québec.

Nous recommandons que toute l'aide possible soit accordée au mouvement coopératif tant chez les consommateurs que chez les producteurs et que cette aide comprenne l'encouragement à la mise en marché des produits.

Vous observerez d'après les recommandations déjà faites, messieurs, que le Comité a consacré de sérieuses réflexions et études aux problèmes de l'agriculture.

M. BERTRAND: Monsieur le président, j'ai grand plaisir au nom du Comité de remercier M. Hannam, président de la Fédération de l'Agriculture, M. Groff, son secrétaire, et M. R. J. Scott, de la Ontario Co-operative Organization, de l'exposé qu'ils ont bien voulu nous soumettre. Il n'y a pas de doute que c'est un excellent exposé et la manière dont ces messieurs ont répondu aux questions des membres du Comité en a encore rehaussé l'intérêt, de même que ces réponses ont également servi à faire ressortir non seulement l'importance mais les nombreuses ramifications de l'industrie agricole. Il fallait s'attendre que l'importance et la grande portée du sujet soulèvent des différences d'opinion parmi nous, mais malgré cela, je dois déclarer que les membres du Comité peuvent dire que si l'agriculture a besoin d'avocats qualifiés pour la défendre, elle nous a certainement envoyé de bons représentants. Nous sommes enchantés de les avoir eu parmi nous.

M. HANNAM: Je vous remercie infiniment, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne saurais vous dire combien je suis heureux de vous transmettre les remerciements que M. Bertrand, député de Prescott, a si bien exprimés. Je vous assure qu'il parle au nom de tous les membres, non seulement de ceux qui sont présents aujourd'hui mais aussi de ceux qui étaient ici la semaine dernière. Votre témoignage est des plus importants, et votre méthode de répondre aux questions aussi parfaite qu'on puisse le désirer. Je suis sûr que votre témoignage sera de la plus grande utilité au Comité. Au nom du Comité je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître devant nous.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

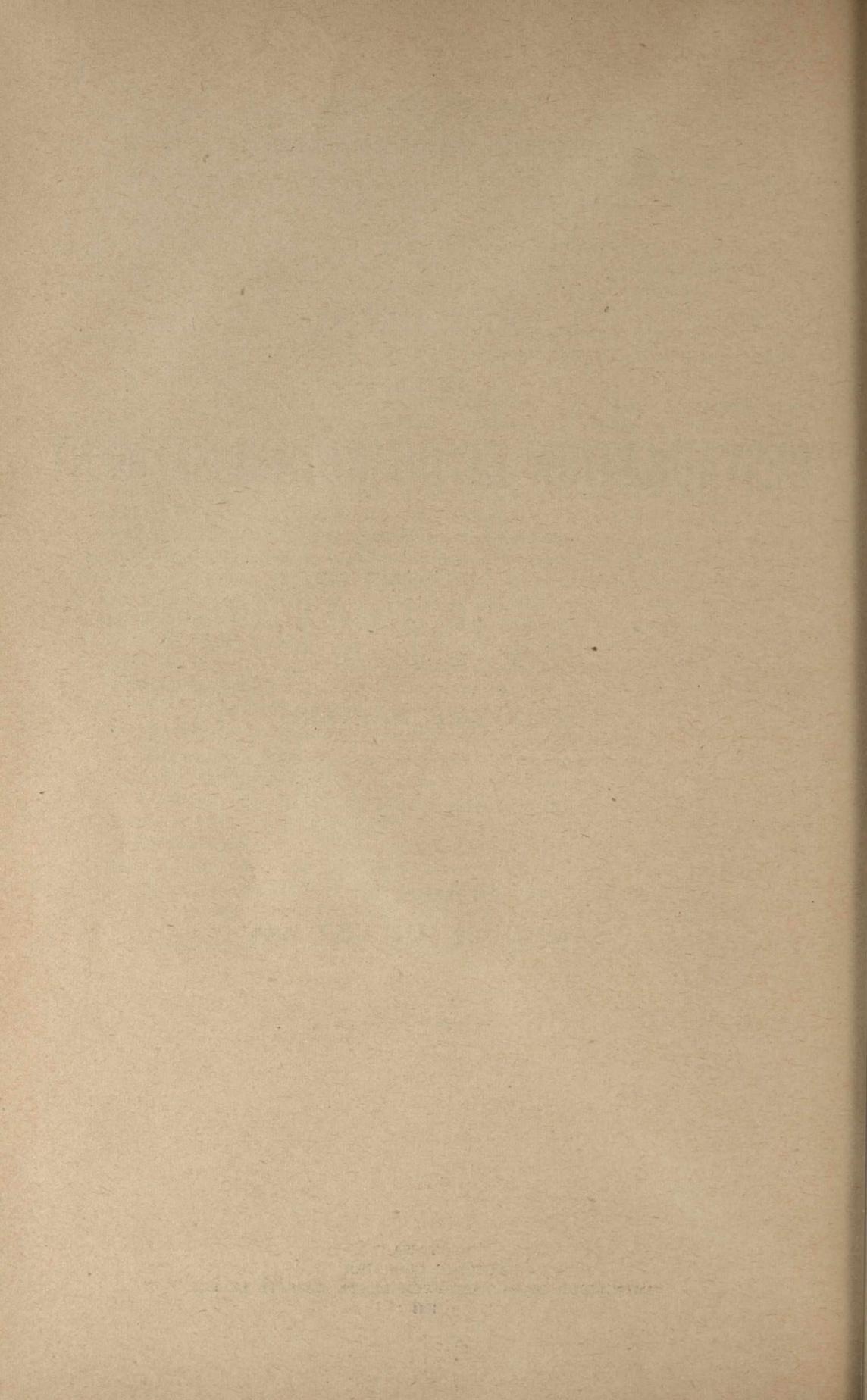
SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

Fascicule n° 15
DEUXIÈME RAPPORT

Présenté le
SAMEDI 29 JUILLET 1944

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



RAPPORT À LA CHAMBRE

Le 29 juillet 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

1. Le 23 juin 1943, le Comité présentait un rapport contenant le paragraphe suivant sur le logement:

Dans plusieurs régions au Canada, l'amélioration des conditions de logement de notre peuple s'imposera en toute rigueur après la guerre. Trop de taudis malsains et répugnants encomrent actuellement bon nombre de nos villes, de nos villages et de nos campagnes. Ces taudis devraient disparaître entièrement, aussitôt que cesseront les hostilités. A cette fin, le gouvernement devrait s'engager à ses frais—ou par des octrois appréciables—à bâtir de meilleurs logis pour notre population. De l'avis de votre Comité, le prix des maisons construites totalement ou partiellement aux frais de l'Etat, et les versements sur ce prix devraient être proportionnés à la durée de ces maisons, et l'intérêt devrait être le plus bas possible.

2. Depuis lors, le gouvernement a laissé entendre à la Chambre qu'elle serait saisie d'une nouvelle loi sur le logement. Le Comité de la restauration et du rétablissement formule donc quelques recommandations spécifiques à ce sujet afin que le gouvernement et les autorités du ministère des Finances sachent à quoi s'en tenir sur les vues du Comité à l'égard de l'importante question de la reconstruction des logements et de la suppression des taudis.

3. Le rapport antérieur, mentionné ci-dessus, disait qu'il existe trop de taudis malsains et répugnants et que la reconstruction des logements s'imposait dans les zones rurales, les villes et villages, aussi bien que dans les grands centres

4. L'application de la loi existante n'apporte aucun secours à un grand nombre de villes et de villages éloignés des grands centres ou aux régions rurales, et prive, en outre, certains quartiers des grandes villes des excellentes améliorations rendues possibles dans d'autres parties des mêmes villes par la mise en vigueur de cette loi.

5. Votre Comité recommande donc fortement que la nouvelle Loi sur le logement contienne des dispositions accordant suffisamment de pouvoirs au gouvernement pour s'assurer qu'aucun village ou ville, organisé ou non, du Canada, indépendamment de la distance qui le sépare des bureaux principaux ou des succursales des compagnies de prêt, ne soit privé d'aide pour l'amélioration de leurs demeures actuelles, pour la construction de nouvelles maisons et l'élimination des taudis.

6. Votre Comité recommande, en outre, que le gouvernement s'assure d'avoir le pouvoir de contribuer suffisamment à la construction de logements et à la réinstallation des familles dans les régions agricoles et rurales en général, soit au moyen de dispositions dans le projet de loi sur le logement, soit au moyen de dispositions dans la nouvelle Loi sur les prêts destinés à l'aménagement agricole.

7. L'élimination des taudis est devenue difficile et coûteuse, surtout par suite de la grande valeur des terrains sur lesquels ont été construits les logements défectueux qui sont la cause du mal. Votre Comité recommande, par conséquent, de conclure des accords avec les provinces et les municipalités par lesquels toute municipalité bénéficiant de l'aide du gouvernement fédéral pour l'amélioration ou la construction de maisons ou d'édifices municipaux ou publics, n'accorde aucun permis municipal pour la construction de tout édifice de ce genre ou d'une nature extérieure ou intérieure susceptible de dégénérer en taudis, ou pour l'agrandissement de tout immeuble considéré comme un taudis.

8. Votre Comité recommande que toutes les dispositions possibles soient prises pour assurer aux hommes et aux femmes qui seront démobilisés des Forces armées, de la Marine marchande et du personnel auxiliaire des Forces armées, l'occasion de trouver un foyer convenable dans un milieu satisfaisant, et il recommande que des mesures à cet effet soient adoptées en vertu de la Loi nationale sur le logement ou des propositions législatives émanant du nouveau ministère de la Reconstruction et du nouveau ministère des Affaires des anciens combattants.

9. Les témoignages entendus par votre Comité—et les publications portées à son attention—ont souligné la nécessité d'une aide financière du gouvernement pour procurer des habitations à la classe des "petits salariés". Votre Comité recommande avec instance que les mesures nécessaires soient prises immédiatement pour fournir à tous les citoyens canadiens l'occasion de se procurer un foyer convenable par voie d'achat ou de location, mais il est convaincu qu'en matière de logement l'objectif du gouvernement et du Parlement devrait être la suppression des conditions industrielles qui font qu'une classe de "petits salariés" travaille dans l'intérêt de la collectivité, mais ne reçoit en retour qu'une rémunération si faible qu'il lui est impossible de mener une existence saine et normale sans le secours de l'Etat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. G. TURGEON.

SESSION DE 1944
CHAMBRE DES COMMUNES

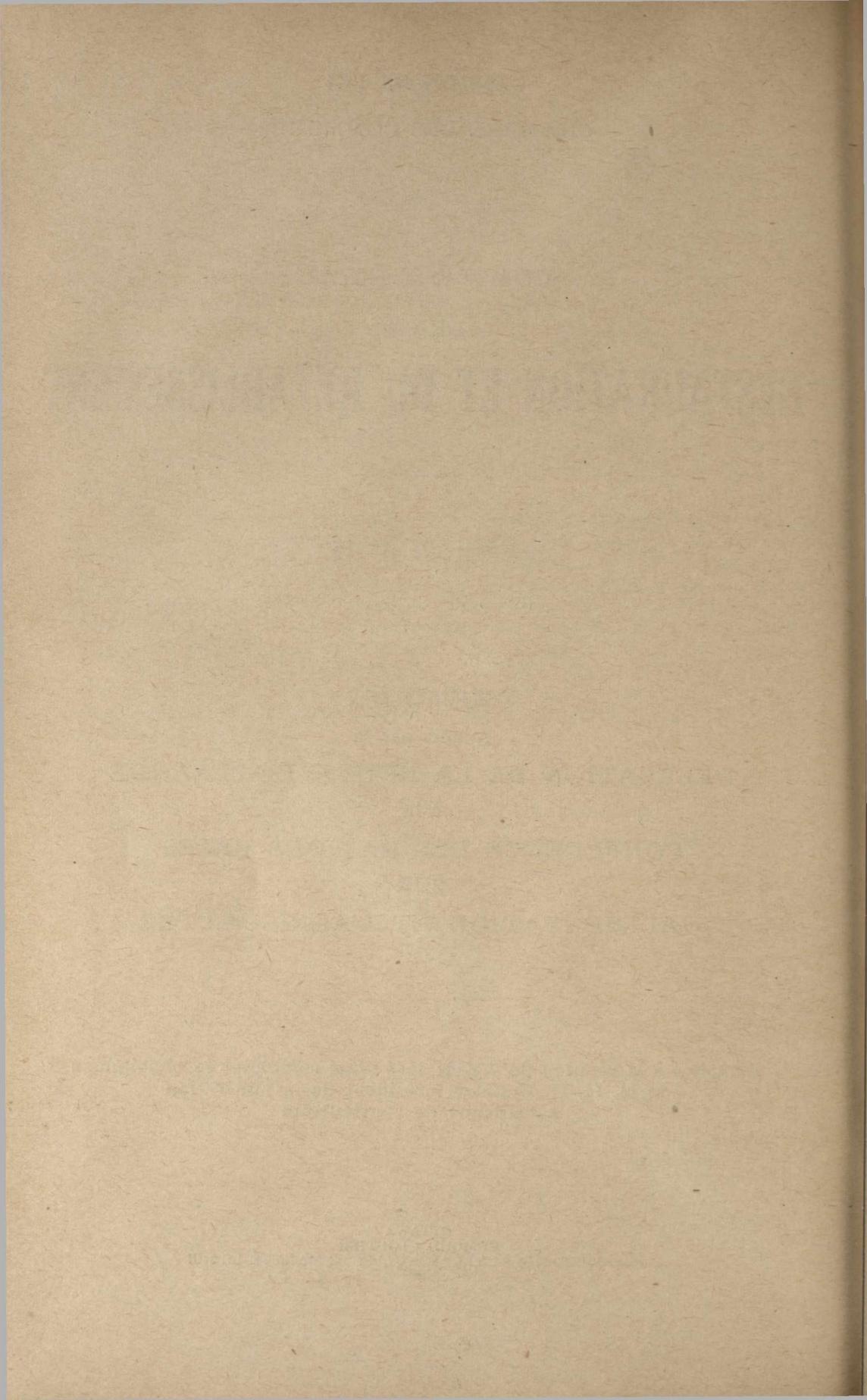
COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

Fascicule n° 16

MÉMOIRE
soumis par la
DÉLÉGATION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE
à la
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Demandé à la réunion du 2 août 1944 pour compléter le témoignage
de M. H. H. Hannam, président de la Fédération
canadienne de l'agriculture

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

POUR LA PRESSE

19 MAI 1943

N° 8

MÉMOIRE DE LA DÉLÉGATION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

1. Une autorité compétente a écrit que "les conditions dominantes après la guerre seront des disettes à court terme et des excédents à long terme". Cette prévision semble résumer d'une manière utile les problèmes posés devant cette Conférence et qui se dresseront devant l'organisme permanent qu'il faudra nécessairement créer pour poursuivre le travail. Ces problèmes seront: premièrement, augmenter la production afin d'écartier les disettes menaçantes; et, deuxièmement, instituer des programmes afin d'assurer que les prétendus "surplus"—car en réalité ils ne constituent pas des surplus relativement aux besoins des hommes—seront absorbés en étendant la consommation, et non pas en limitant la production. En résumé, la tâche consiste donc à élever les niveaux de vie en associant la production et la consommation sur un plan supérieur.

2. C'est là une tâche qui, dans son entier, devra s'étendre bien au delà de la portée de la conférence actuelle et de tout organisme qui en résultera. Le commerce, les politiques financières et gouvernementales en général, domestiques et internationales, s'y rattachent; car, en définitive, le problème de la mauvaise alimentation, c'est le problème de la pauvreté.

3. La Nouvelle-Zélande a graduellement augmenté sa production agricole pour l'exportation, principalement du beurre et du fromage, de l'agneau, du mouton et du bœuf, de la laine, des fruits et de certains autres produits. Etant donné des conditions favorables à leur production et à leur vente, nous pouvons continuer d'augmenter le volume de ces denrées et de plusieurs autres; notre délégation peut fournir sur demande le détail des possibilités de production. Les exportations représentent une très grande partie de la production globale de la Nouvelle-Zélande, pour certaines denrées au delà de 90 pour cent, et virtuellement toutes nos exportations sont des produits agricoles; toute notre économie y est liée étroitement. Nous avons partagé l'expérience générale de fluctuations désastreuses dans les prix des produits agricoles, et notre gouvernement a institué en 1936 le principe des prix garantis, afin de donner la sécurité aux producteurs individuels et de leur permettre de former avec confiance des projets d'avenir. L'expérience nous a montré qu'il ne faudrait pas détruire brusquement nos contrôles et nos organismes du temps de guerre, mais qu'il faudrait les faire servir à la solution des problèmes d'après-guerre. Il sera difficile de parvenir à une augmentation dirigée de la production sans avoir à la base la stabilité des marchés et des prix.

4. Que peut faire la conférence dans les domaines où il existe manifestement un accord général? Il est convenu que la mauvaise alimentation et les conditions de vie insuffisantes sont très répandues; et cela est vrai pour tous les pays.

La Conférence ne disconvient pas non plus qu'une meilleure alimentation est partout désirable. Bien que les statistiques des besoins soient précieuses et que leur compilation dès maintenant et plus tard soit essentielle, nous croyons que durant le court laps de temps dont dispose la présente Conférence il n'est pas nécessaire d'aborder cet aspect du problème, ne serait-ce que parce qu'il est déjà tellement clair que les besoins alimentaires dépassent de beaucoup l'ensemble de la production actuelle et toute production probable des débuts. Les études pratiques et statistiques sont par nature des travaux permanents et relèvent normalement de l'organisme permanent qui devra être créé. La définition des fonctions probables de cet organisme semble être la partie principale de notre tâche commune.

5. Reproduisant sans doute ce que d'autres délégations soumettront, et sans vouloir aligner toutes les fonctions de l'organisme permanent, nous désirons proposer l'étude de ce qui suit:

(a) Collaboration immédiate avec les autorités qui ont charge de l'organisation des Nations unies en alimentation, en matières premières, etc., afin de soumettre aux gouvernements des recommandations pour la production des denrées qui seront requises immédiatement après la guerre. Il n'est pas trop tôt pour créer des personnels conjoints d'organisation en aliments et autres produits agricoles. Cette principale fonction devant inclure l'augmentation maximum de la production afin de faire face aux besoins d'après-guerre; et devant comprendre l'adaptation des ententes du temps de guerre pour l'achat, l'allocation et le transport coordonnés des produits agricoles.

(b) Collaboration avec les autorités internationales existantes et autres autorités attirées (telles que le Bureau international du travail et les Sections d'hygiène et économique de la Société des Nations) pour faire fructifier pleinement et pour étendre leurs travaux actuels sur les problèmes de l'amélioration des niveaux de vie.

(c) Documentation sur les mesures de guerre et autres mesures d'urgence ayant pour but de rendre les aliments accessibles dans une mesure plus ou moins grande en proportion des besoins individuels, et non pas seulement en proportion de la capacité de payer. Quand la production est soutenue et augmentée par des mesures gouvernementales et autres mesures collectives, l'expérience démontre clairement qu'il est nécessaire d'adopter une action correspondante du côté de la consommation, dans l'intérêt des producteurs aussi bien que des consommateurs. La fonction d'un bureau central des renseignements chargé de faire des recommandations aux gouvernements devrait être précieuse.

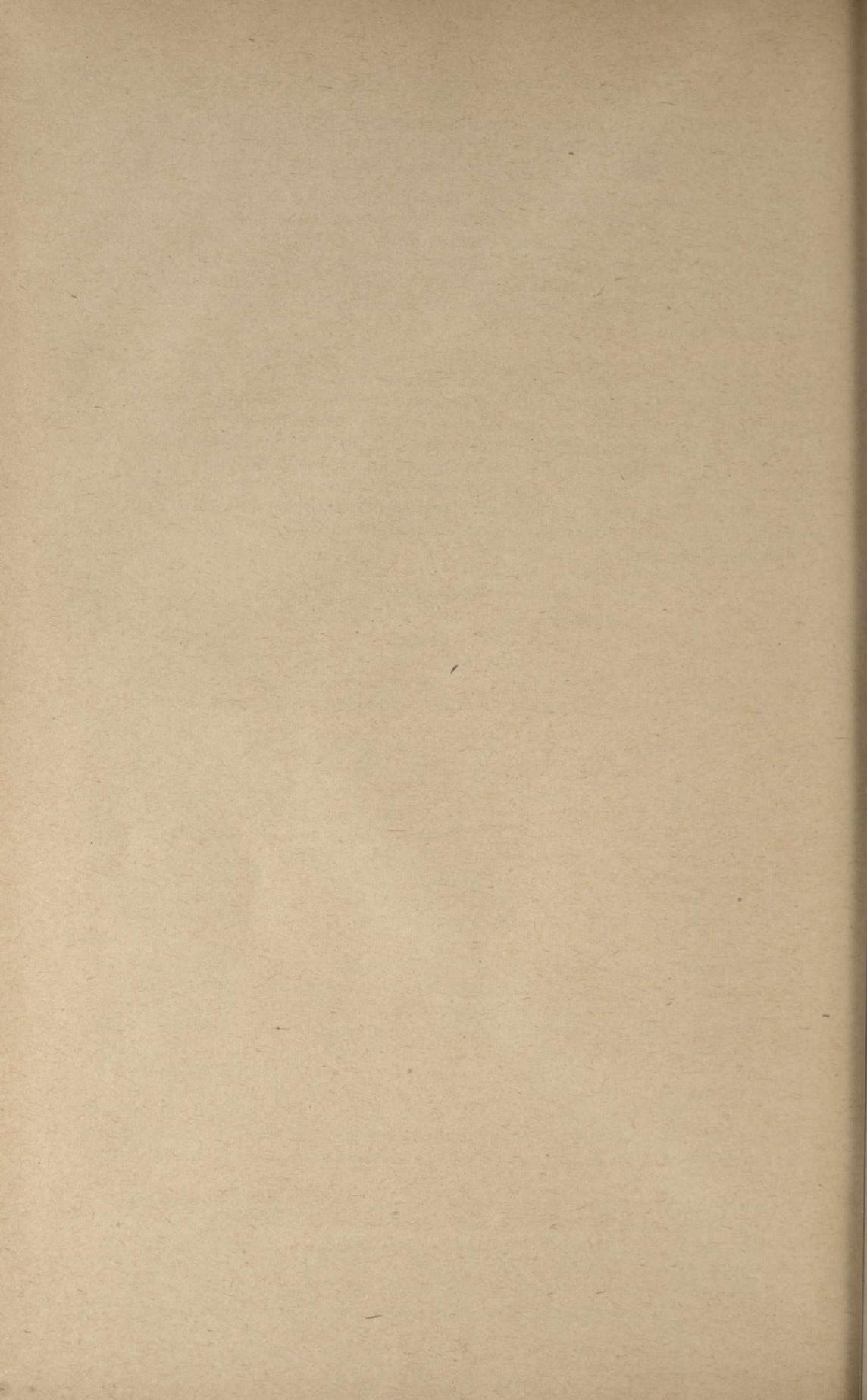
(d) Etant donné que la liberté de choix du consommateur est essentielle et que l'organisation peut augmenter, non amoindrir, cette liberté: étude, particulièrement sous le rapport de la consommation des aliments, des mesures nationales aussi bien qu'internationales que les gouvernements pourraient prendre pour augmenter le pouvoir d'achat et le rendre plus stable. Sans prétendre que ces mesures seraient appropriées à toutes les régions ou à toutes les circonstances, elles pourraient inclure, e.g. des mesures pour assurer la sécurité sociale, les allocations familiales, etc. De telles mesures demanderaient une action domestique plutôt qu'internationale et devraient par conséquent être du ressort du bureau central, ce qui permettrait à chaque pays de profiter de l'expérience des autres.

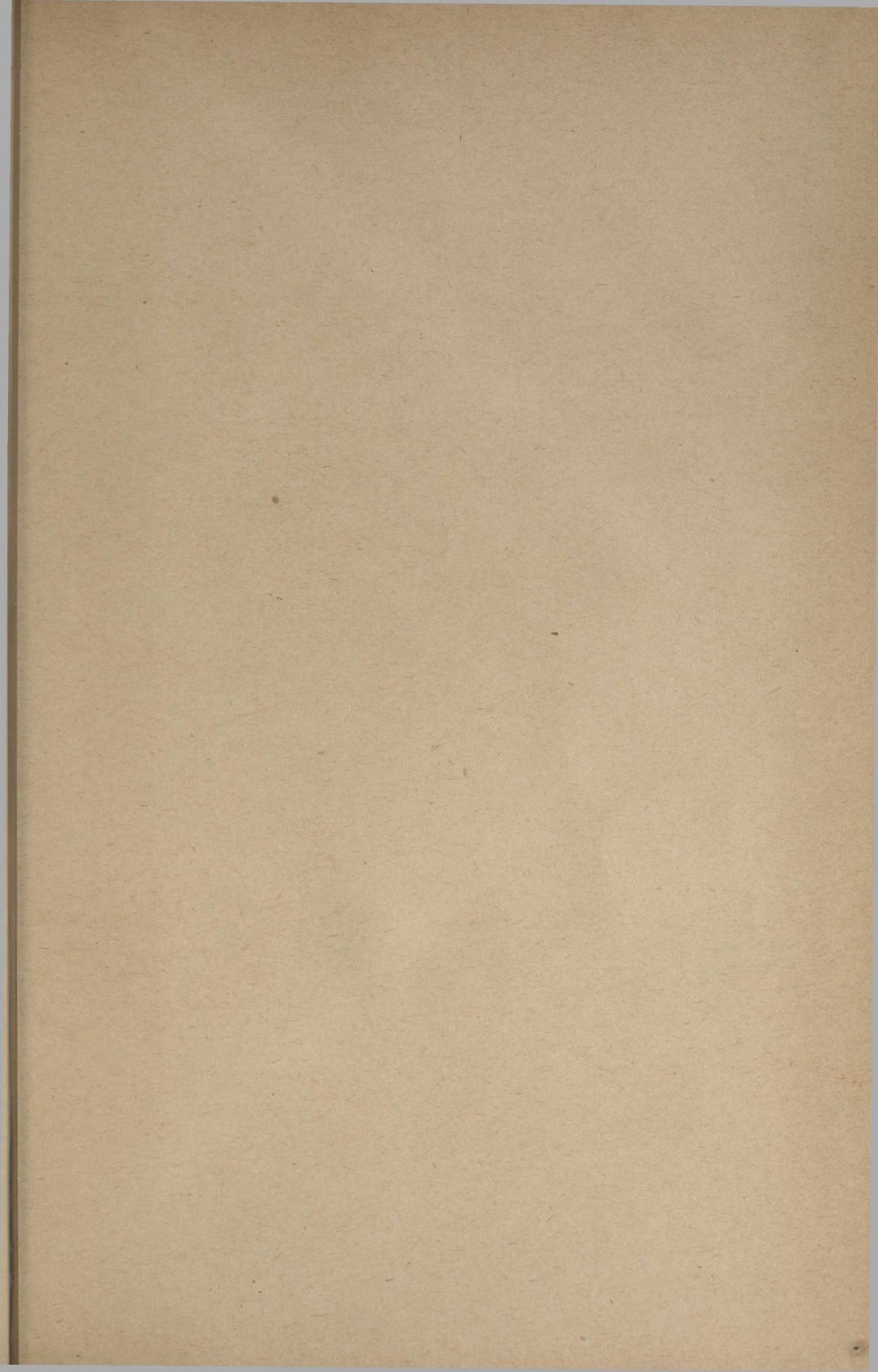
(e) Etude conjointe, par les autorités et les experts attirés, de l'application détaillée (i) des résolutions de conférence et d'ailleurs, en faveur de l'augmentation de la consommation, et (ii) des projets de stocks de réserve, de stabilisation des prix, etc.; ceux-ci à être considérés relativement à chaque denrée ou groupes de denrées connexes (e.g. les produits laitiers et toutes les graisses animales et végétales; la laine, le coton et les principaux textiles).

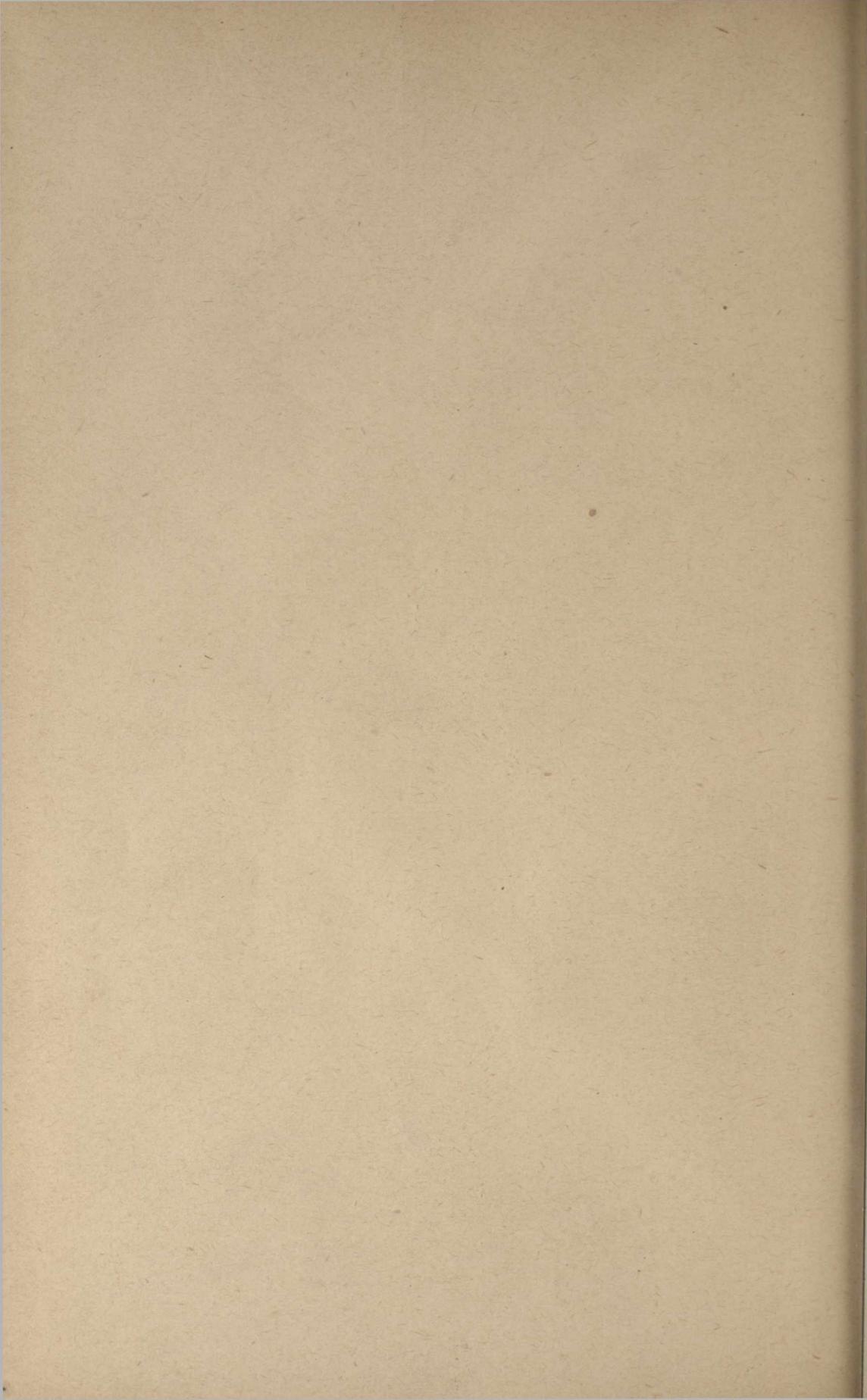
(f) Compilation et diffusion des statistiques et autres données sur les produits agricoles, particulièrement en ce qui concerne leur portée sur les mesures à prendre pour développer et améliorer la consommation, la vente et la production.

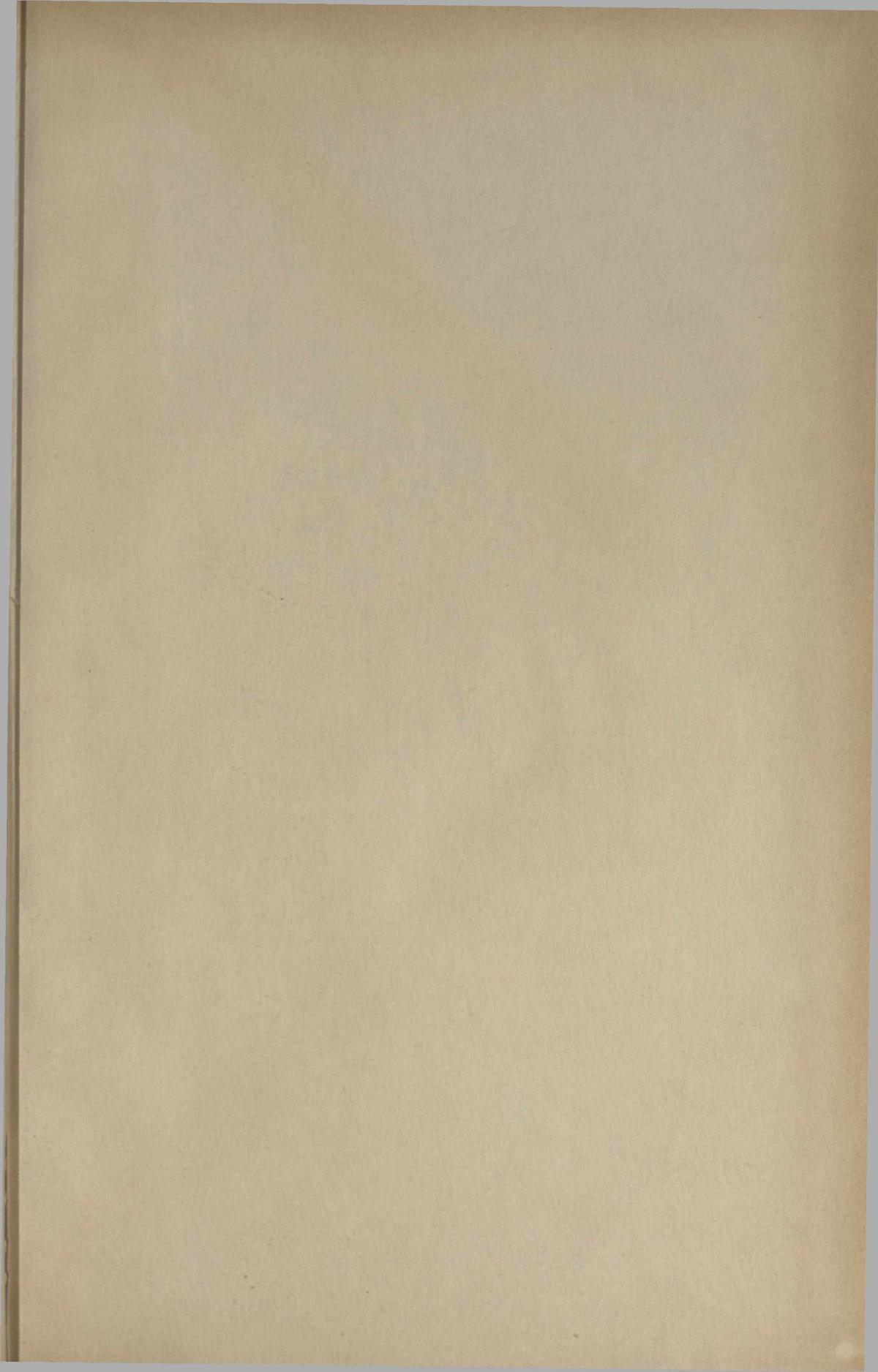
6. Nous soulevons pour étude la question de savoir si l'organisme permanent qui devra être créé dans ce domaine ne pourrait pas plus convenablement se limiter aux aliments, en laissant par exemple la laine, le coton et les produits connexes aux soins d'un organisme approprié et séparé; l'organisme actuellement projeté, comme le Bureau international des vivres, devant se fusionner plus tard avec tout autre organisme semblable sur les aliments en une autorité internationale économique.

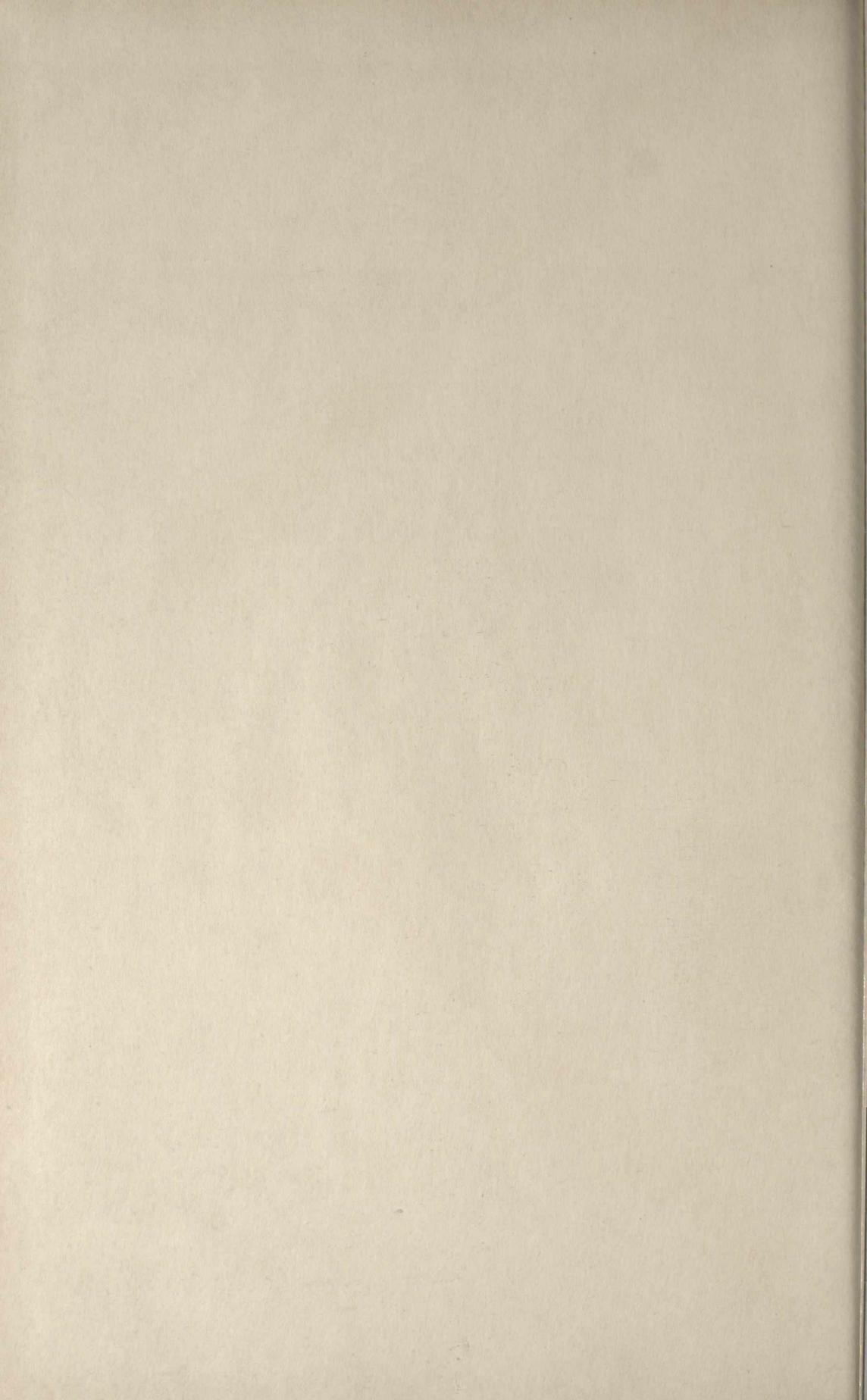
7. Parce que cette Conférence s'occupe exclusivement des produits agricoles, nous croyons devoir faire apparaître au dossier notre crainte d'un danger qu'il faudrait éviter. Les projets pour augmenter le rendement agricole, tout bien fondés qu'ils peuvent être en eux-mêmes, ne sont peut-être pas dûment contrebalancés par une expansion nécessaire de la production industrielle. Cette omission pourrait empirer plutôt qu'améliorer la situation du cultivateur, modifiant à son désavantage les termes réels d'échange entre ce qu'il vend et ce qu'il achète. Dans sa portée lointaine cette question n'est pas du ressort de la présente Conférence; nous croyons cependant qu'elle ne doit pas être négligée par les gouvernements.

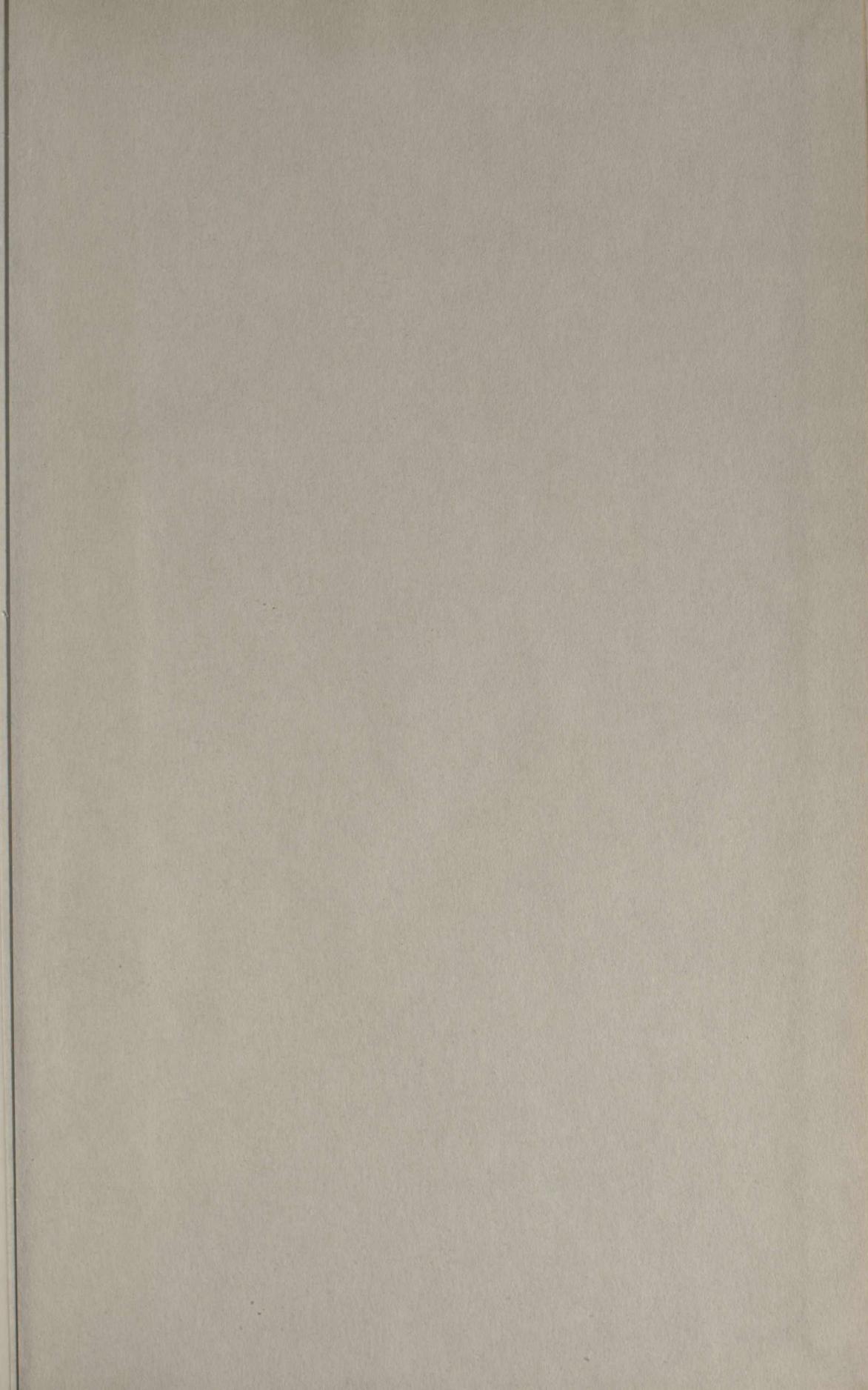


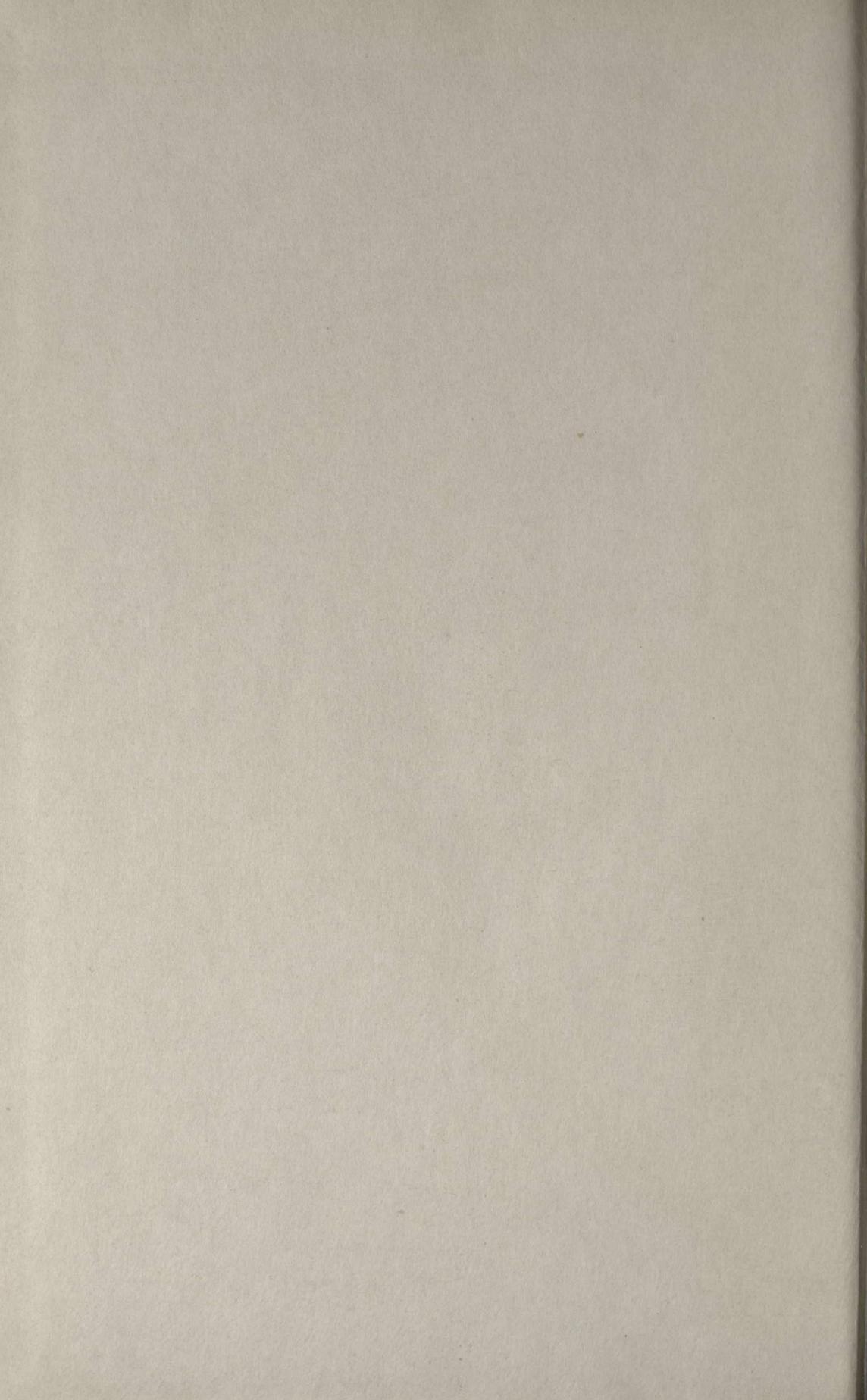












Printed by
Harpall's Press Co-operative
Gardenale

